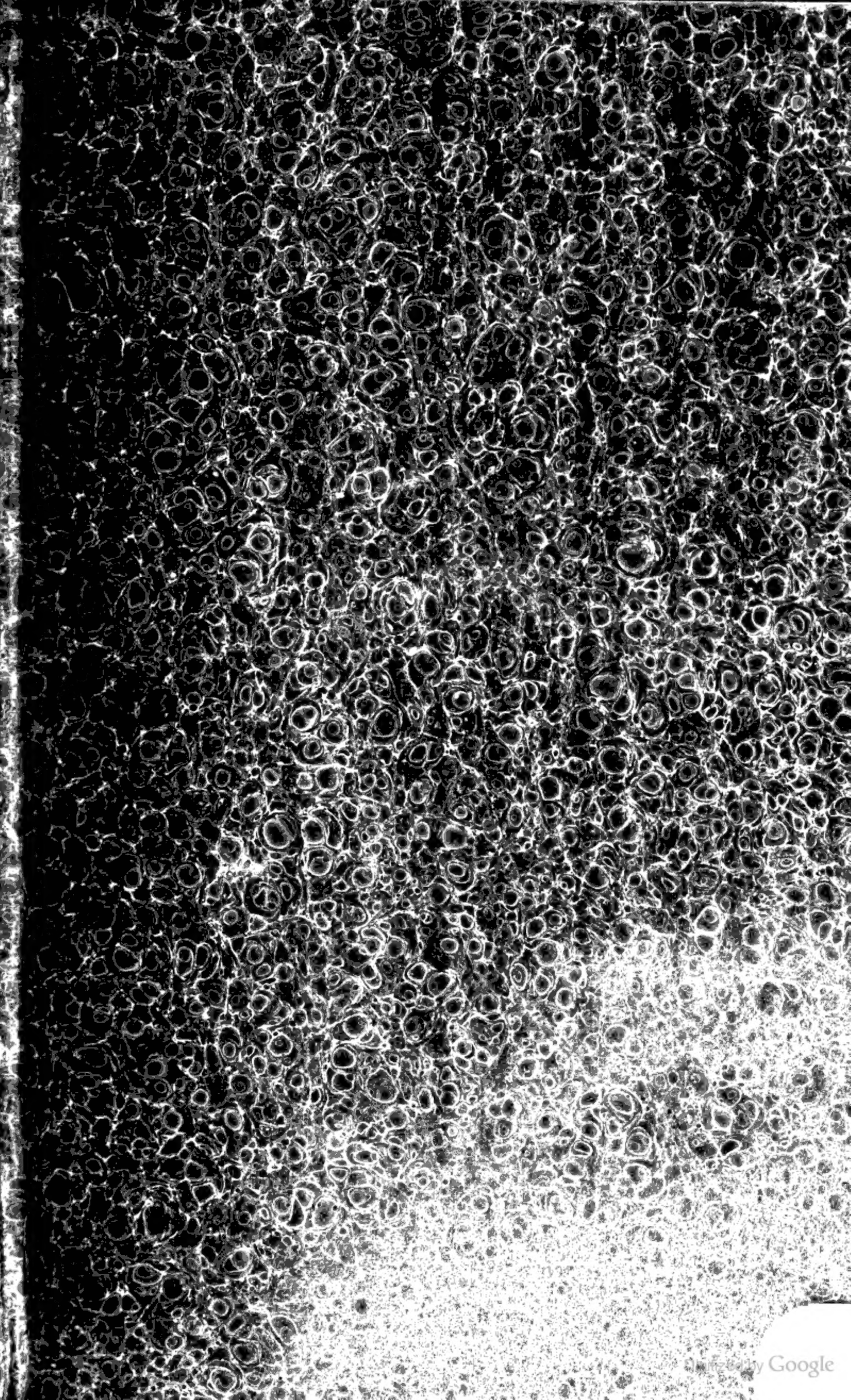
Digitized by Google

H. 1344.

A mon honorable et excellent ami Quanonne/

Novembre 1855. Van Duyse.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DE

MOTS NOUVEAUX.

Digitized by Google

Paris. — Imprimerie de Lacour et Compagnie,
Rue St-Hyacinthe-St-Michel, 33.

Digitized by Google

ENRICHISSEMENT

DE LA

LANGUE FRANÇAISE.

DICTIONNAIRE

DE

MOTS NOUVEAUX.

Par J. B^te. RICHARD de RADONVILLIERS.

Deuxième Edition

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

PARIS,

CHEZ LÉAUTEY, ÉDITEUR,
Rue Saint-Guillaume, 21, faubourg Saint-Germain.

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,
Quai Malaquais, 15,

Et chez tous les principaux Libraires de Paris et des Départements.

1845

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAVAL

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

On dit et on se plaint continuellement que la langue française quoique bien enrichie depuis un demi siècle est encore pauvre, que dans cette langue, faute d'une riche abondance de mots et afin de ne pas se répéter on est obligé de périphraser souvent pour rendre la pensée, ce qui, dans nombre de cas, amoindrit ou détruit la précision du style et son énergie. Sans doute, faute de mots on ne peut rendre ce que l'on conçoit, l'esprit échoue contre un obstacle qui paralyse l'émission des idées, et une langue pauvre et insuffisamment étendue limite toujours la conception. Dans un tel cas, il est nécessaire d'augmenter la langue et de lui donner toute l'extension et toute la variation dont elle est susceptible.

Comment enrichit-on une langue? en lui créant des mots et en donnant à ceux existants et adoptés toutes les acceptions et tous les sens qui leur sont nécessaires et qui ne leur ont point encore été donnes.

Digitized by Google

Mais pour enrichir une langue il ne faut pas créer inconsidérément ; car, si on agissait ainsi, on enrichirait point cette langue, on l'encombrerait de choses inutiles, embarrassantes et nuisibles. Pour enrichir véritablement et utilement une langue, il faut, surtout si la langue que l'on veut enrichir dérive elle-même d'autres langues, que chaque création ait son cachet étymologique, et il faut encore que cette création se prête à toutes les inflections de la langue pour laquelle on crée, et rende précisément la pensée ; autrement, cette même création serait incompréhensible.

Lors de ma première édition, plusieurs ont pensé, et même quelques journaux se sont exprimés en ce sens, qn'en voulant enrichir la langue française par des créations de mots, j'avais aussi voulu réformer cette langue en ce qu'elle a de réformable, et supprimer de vieilles expresions. Je dois le dire, je n'ai jamais eu qu'un but d'enrichissement, d'ajoutement de mots à la langue ; mais je n'ai jamais eu l'idée d'une réforme ni d'aucune suppression de mots, et on pourra même remarquer que dans la partie littéraire de ma première édition, j'ai rajeuni beaucoup de mots anciens qui m'ont paru pleins de sens, d'une expression logique et que peut être à tort des dictionnaristes ont indiqués comme vieux et inusités. En cela j'ai suivi l'exemple de plusieurs écrivains et orateurs distingués.

Plusieurs encore, penseront peut être que pour enrichir la langue française et que pour arriver à une aussi immense création de mots que celle que je présente, j'ai suivi un système à moi. Si on ouvre tel dictionnaire que ce soit et si on le suit avec le mien, on verra tout de suite que je n'ai créé aucun système nouveau, que je n'ai fait que suivre les systèmes commencés, établis et que je n'ai voulu par mes créations que compléter ces systèmes qui, tous ont des précédents que l'usage a adopté. Ensuite on verra que je n'ai fait que donner aux verbes existants l'adjectif des deux genres, le substantif d'action et l'adverbe dont plusieurs manquent.

Par exemple : On a créé les verbes nationaliser, naturaliser pour exprimer la pensée, l'idée de rendre national, celle de donner à un étranger les mêmes priviléges dont jouissent les naturels du pays. Pourquoi ne donnerait-on pas et n'adopterait-on pas *aménizer*, s'— ; pour exrimer, donner, prendre de l'aménité ; *évidentier* pour exprimer, rendre évident, mettre en evidence ; *vitaliser* pour exprimer, donner de la vitalité ? Rejeter ces der-

Digitized by Google

niers mots, ce serait condamner les premiers. Toutes les créations de verbes que je présente sont dans ce genre et chaque terminaisou porte le même cachet.

Dans une aussi grande quantité de mots nouveaux que celle que je présente, sans doute quelques-uns paraîtront d'abord durs, d'une prononciation peut être difficile, et l'inhabitude elle-même ne contribuera pas peu à produire cet effet. Mais si on répète quelques fois seulement ces mots et si on considère leur sens, ce qu'ils expriment, cet inconvénient disparaîtra vite, parce qu'ils seront dans l'esprit, et on se familiarisera avec eux aussitôt que l'on aura fait la part à l'inhabitude.

Digitized by

Digitized by Google

ENRICHISSEMENT

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

DICTIONNAIRE

DE MOTS NOUVEAUX.

A

Abaissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être abaissé, descendu plus bas. Au fig.: qui peut être, doit être, mérite être déprimé, humilié, ravalé: un objet abaissable: cet homme est abaissable.

Abaissant, e, adj.; qui abaisse, qui cause la déprimation, l'humiliation: vous me placez dans une bien abaissante alternative.

Abaissisme, subst. masc.; système d'abaissement, tout ce qui tend à produire un continuel abaissement.

Abalourdisme, subst. masc.; système d'abalourdissement.

Abalourdissable, adj. des 2 genr.; qui peut être abalourdi, à qui on peut causer un abalourdissement: une personne abalourdissable.

Abalourdissant, e, adj.; qui abalourdit, qui imprime une crainte stupide: une abalourdissante réprimande.

Abalourdissement, subst. masc.; action d'abalourdir, état abalourdi.

Abandonnable, adj. des 2 genr.; ce qui peut être, doit être, mérite être abandonné: ce projet est abandonnable.

Abandonnant, e, adj.; qui abandonne, qui porte à abandonner: une abandonnante légèreté.

Abandonneur, subst. masc., fém. *se*; celui, celle qui abandonne.

Abasourdisme, subst. masc.; système d'abasourdissement: incessant abasourdissement.

Abasourdissable, adj. des 2 genr.; qui peut être facilement abasourdi, étourdi, consterné, jeté dans l'abattement.

Abasourdissant, e, adj.; qui abasourdit, qui cause, occasionne l'abasourdissement, qui étourdit, consterne, qui jette dans l'abattement: une abasourdissante fatalité.

Abâtardisme, subst. masc.; système d'abâtardissement.

Abâtardissable, adj. des 2 genr.; qui peut être abâtardi, qui est susceptible de s'abâtardir, de dégénérer, de déchoir.

Abâtardissant, e, adj.; qui abâtardit, qui cause l'abâtardissement: des vices abâtardissants.

Abâtardité, subst. fém., état abâtardi: l'abâtardité de l'esprit, du naturel.

Abattable, adj. des 2 genr.; qui peut être, doit être abattu? cette maison est abattable.

Abattant, e, adj.; qui abat, qui renverse, qui fait tomber: une abattante nouvelle; un abattant feu de peloton.

Abbaysable, adj. des 2 genr.; qui peut être abbaysé, érigé en abbaye, rendu dépendant d'une abbaye.

Abbaysateur, s. m. f., *trice*; celui, celle qui érige, qui fonde une abbaye, des abbayes.

Abbaysation, s. f.; action d'abbayser, état abbaysé.

Abbaysé, e, part. pass. et adj.; qui est érigé en abbaye, qui est rendu dépendant d'une abbaye; qui est enfermé dans une abbaye.

Abbayser, v. act. et pron. s'—; ériger une abbaye, en abbaye, fonder une abbaye, rendre dépendant d'une abbaye; enfermer, s'enfermer dans une abbaye.

Abbaysme, s. m.; système d'abbaye, d'abbaysation.

Abcédable, adj. des 2 genr.; qui est susceptible de s'abcéder, de se convertir en abcès: ce mal, ce coup est abcédable.

Abcédant, e, adj.; qui abcède, qui cause un abcès, qui convertit en abcès: un onguent abcédant.

Abcédé, e, adj.; qui s'est converti en abcès; qui a un abcès: cette personne est abcédée, est couverte d'abcès.

Abcession, s. f.; action d'abcéder, de s'abcéder; état abcédé, d'abcès: l'abcession d'un mal, d'un coup.

Abdérable, adj. des 2 gen.; ce qui peut-être

Digitized by Google

doit être abdéré, caché, enseveli; ce qui doit rester inconnu.

Abdérant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'abdérer, qui cache, qui enseveli, qui ne laisse pas connaître : un abdérant silence.

Abdératif, ve, adj.; qui est de l'abdération, qui la marque, la concerne.

Abdération, s. f.; action d'abdérer, de tenir caché, enseveli, de ne pas laisser connaître; état abdéré.

Abdérativement, adv.; d'une manière abdérative; par, avec abdération.

Abdéré, e, part. pass. et adj.; qui est tenu caché, enseveli, inconnu : projet abdéré.

Abdérer, v. act.; cacher, tenir enseveli, mettre à l'écart, ne pas laisser voir, ne pas laisser connaître : vous abdérez les choses.

Abdérisme, s. m.; système d'abdération.

Abdicable, adj. des 2 gen.; qui peut-être, doit être abdiqué.

Abdicateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui abdique.

Abdicatif, ve, adj.; qui est de l'abdication, la concerne, qui la marque; qui présente, qui contient, qui renferme une abdication : un acte abdicatif, une déclaration abdicative.

Abdicativement, adv.; d'une manière abdicative; par, avec abdication : il est abdicativement descendu du trône.

Abdicisme, s. m.; système d'abdication.

Abécéder, v. n.; faire apprendre aux enfants l'A, B, C, D; répéter l'A, B, C, D : cet enfant abécède bien.

Abeillé, e, part. pass. et adj.; qui est orné d'abeilles, sur quoi il y a des abeilles : une étoffe abeillée, un manteau abeillé.

Abeillement, s. m.; action d'abeiller; état abeillé.

Abeiller, v. act.; garnir, orner d'abeilles, parsemer d'abeilles.

Aberrant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'aberrer; qui égare, qui mène à l'égarement.

Aberratif, ve, adj.; d'aberration, qui est de l'aberration, qui la marque, la concerne.

Aberrativement, adv.; d'une manière aberrative; par, avec aberration.

Aberrer, v. n.; faire de l'aberration; entrer dans des erreurs, dans des idées fausses, les adopter.

Abêtissable, adj. des 2 gen.; qui peut-être abêti, que l'on peut facilement abêtir.

Abêtissant, e, adj.; qui abêtit, qui cause, qui produit un abêtissement, l'abêtissement : des traitements abêtissants.

Abêtissement, s. m.; état abêtit, de stupidité.

Abhorrable, adj. des 2 g.; qui peut être abhorré, que l'on doit abhorrer : l'homme dépravé est abhorrable, parce qu'il est sans honneur et n'a aucun sentiment de bien.

Abhorrateur, s. m., fém. *trice;* celui, celle qui abhorre.

Abhorratif, ve, adj.; d'abhorration, qui est de l'abhorration, qui la marque, la concerne, qui l'exprime.

Abhorration, subst. fém.; action d'abhorrer, état abhorré.

Abhorrativement, adv.; d'une manière abhorrative; par, avec abhorration.

Abjectable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être abjecté; qui mérite l'abjection, qui est susceptible de tomber dans l'abjection, la bassesse, le mépris, de devenir abject, vil : l'homme adonné aux vices est toujours abjectable, car ces vices lui ôtent la considération.

Abjectant, e, part. pass. et adj.; qui fait l'action d'abjecter; qui cause l'abjection, qui rend abject, vil, bas, méprisable : des habitudes abjectantes.

Abjecté, e, part. pass. et adj; qui est rendu, devenu abject, vil, bas, qui est devenu un objet d'abjection, de mépris.

Abjecter, v. act. et pron.; rendre, devenir abject; couvrir, se couvrir de mépris; tomber dans l'abjection, dégrader, se dégrader; rendre, devenir vil, bas, méprisable.

Abjectif, ve, adj.; d'abjection, qui est de l'abjection, qui la marque, la concerne : un mouvement, un geste abjectif.

Abjectisme, s. m.; continuelle abjection, ce qui n'est, ne présente, ne produit qu'une incessante abjection.

Abjectivement, adv.; d'une manière abjective, par, avec abjection.

Abjurable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être abjuré, ce à quoi on doit renoncer : toutes les erreurs sont abjurables, et on doit les abjurer sans honte.

Abjuratif, ve, adj.; d'abjuration, qui est de l'abjuration, qui la marque, la concerne; qui présente, qui contient une abjuration : un acte abjuratif, une déclaration abjurative.

Abjurativement, adv.; d'une manière abjurative; par, avec abjuration.

Abjurisme, s. m; système d'abjuration.

Ablepsique, adj. des 2 g.; d'ablepsie, qui tient de l'ablepsie, qui la marque, qui résulte de la perte des facultés de l'esprit.

Ablepsiquement, adv.; d'une manière ablepsique.

Ablepsisme, s. m.; ce qui est le résultat d'une continuelle ablepsie : ce n'est que de l'ablepsisme.

Abnégable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être abnégué, ce à quoi on doit renoncer, ce dont on doit faire abnégation.

Abnégateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui abnègue, qui fait abnégation.

Abnégué, e, part. pass. et adj.; ce dont on a fait abnégation, ce à quoi on a renoncé : ces principes sont abnégués.

Abnéguer, v. act. et pron. s'—; faire abnégation d'une chose, dénier, renier, renoncer à..., renoncer à soi-même, faire abnégation d'une chose : abnéguer ses intérêts.

Abnéguisme, s. m.; système d'abnégation.

Abnormalement, adv.; d'une manière abnormale, sans conformité aux règles.

Digitized by Google

Abnormalité, s. f.; état, qualité de ce qui est abnormal : l'abnormalité de l'exécution.

Abnuition, s. f.; signe de désapprobation, d'inconsentement, de rejet, de refus ; les abnuitions d'un certain nombre de membres de l'assemblée déconcertèrent l'orateur.

Abolisme, subst. masc.; système d'abolissement, d'abolition.

Abominabilité, subst. fém.; état, qualité de ce qui est abominable : l'abominabilité du fait.

Abondable, adj. des 2 gen.; qui peut abonder, qui est susceptible d'abonder.

Abondancisme, subst. masc.; système qui tend à produire, à procurer l'abondance.

Abonnable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être abonné.

Abonnissable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être abonni, qui est susceptible d'abonnissement : ce terrain est abonnissable.

Abonnissant, e, adj.; qui abonnit, qui rend meilleur : c'est une cause abonnissante.

Abordabilité, subst. fém.; état abordable, de ce qui est abordable.

Abornable, adj des 2 gen.; qui peut être, doit être abonné, limité, séparé, divisé par des bornes : cette propriété est abornable.

Aboughable, adj. des 2 gen.; que l'on peut, que l'on doit faire aboucher.

Abrégeable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être abrégé, qu'il est nécessaire d'abréger : cette narration était abrégeable.

Abrégeant, e, adj.; qui abrége, qui raccourcit : un abrégeant récit.

Abrégément, adv.; d'une manière abrégée : vous narrez trop abrégément.

Abreuvable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être abreuvé, qu'il est facile d'abreuver : ces prés sont abreuvables.

Abreuvant, e, adj.; qui abreuve, qui humecte profondément : une pluie abreuvante.

Abreuvement, s. m.; action d'abreuver; état abreuvé : l'abreuvement des bestiaux, des terres.

Abritable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être abrité, mis à couvert.

Abritant, e, adj.; qui abrite, qui met en sûreté contre... : une garantie abritante.

Abritement, s. m.; action d'abriter; état abrité : l'abritement des personnes, des choses.

Abrogateur, s. m. f. *trice*; celui, celle qui abroge.

Abrogatif, ve, adj.; d'abrogation, qui concerne l'abrogation, qui la marque.

Abrogativement, adv.; d'une manière abrogative; par, avec abrogation.

Abrogeable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être abrogé : cette loi est abrogeable.

Abrogeant, e, adj.; qui abroge, qui détruit, qui casse, qui annulle : une loi abrogeante.

Abroutissable, adj. des 2 gen.; qui peut être abrouti, qui est exposé à un abroutissement : ces jeunes rejets sont abroutissables.

Abrutisme, s. m.; système d'abrutissement, par lequel on fait tomber dans l'abrutissement.

Abrutissable, adj. des 2 gen.; qui peut être abruti, facilement abruti, qui peut tomber dans l'abrutissement : l'enfant est abrutissable par les mauvais traitements.

Absalonique, adj. des 2 gen.; d'Absalon, qui imite Absalon : une coiffure absalonique.

Absentisme, s. m.; système d'absence, continuelle absence commandée par un besoin, par le goût ou par le caprice : l'absentisme anglais.

Absinthé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de l'absinthe : eau absinthée.

Absinthement, s. m.; action d'absinther; état absinthé.

Absinther, v. act.; faire entrer de l'absinthe dans une chose, mélanger avec de l'absinthe, donner un goût d'absinthe : absinther une boisson.

Absolutif, ve, adj.; qui marque l'indépendance de la volonté, de l'action, qui a une tendance absolue, d'absolutisme : un acte absolutif.

Absolutisable, adj. des 2 gen.; qui peut être absolutisé, rendu absolu, qui peut devenir absolu.

Absolutisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'absolutiser; qui absolutise, qui rend absolu : un absolutisant système gouvernemental.

Absolutisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu absolu.

Absolutiser, v. act. et pron. s'–; rendre, devenir absolu, indépendant : absolutiser le pouvoir, l'action du prince.

Absolutivement, adv.; d'une manière absolue, par un principe absolu, d'absolutisme.

Absolvable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être absout, que l'on peut, que l'on doit absoudre : cette personne est absolvable.

Absolvant, e, adj.; qui absout, qui décharge un accusé : l'absolvante déclaration des jurés.

Absorbable, adj. des 2 gen.; qui peut être absorbé. Au fig. : qui peut être facilement effacé : par le désordre et la prodigalité tout est absorbable.

Absorbatif, ve, adj.; d'absorption, qui est de l'absorption, de l'absorbement, qui cause l'absorption.

Absorbativement, adv.; d'une manière absorbative; par, avec absorption.

Absorbement, s. m.; action d'absorber; état absorbé.

Absorptisme, s. m.; système d'absorption.

Abstenable, adj. des 2 g.; qui peut être abstenu de faire : cette personne est abstenable.

Abstentionnel, le, adj.; d'abstention, qui est de l'abstention, qui la concerne, qui la marque.

Abstentionnellement, adv.; d'une manière abstentionnelle, par abstention.

Abstinentisme, s. m.; système d'abstinence.

Abstractisme, s. m.; système d'abstraction.

Abstruser, v. act.; rendre abstrus, difficile à saisir, à comprendre : abstruser une narration.

Digitized by Google

Abstrusion, s. f.; action d'abstruser, état abstrus : l'abstrusion de son discours.

Absurdi, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, qui est devenu absurde; qui a, qui présente de l'absurdité : cette personne est tout à fait absurdie.

Absurdir, v. act.; rendre absurde, égarer, atténuer la raison, l'esprit; neut. : faire, dire des absurdités : vous absurdissez, pour : vous dites des absurdités.

Absurdisme, s. m.; système qui ne tend qu'à produire de l'absurdité, absurdité qui se représente en tout.

Absurdissable, adj. des 2 g.; qui peut être rendu absurde.

Absurdissant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'absurdir; qui rend absurde, qui cause l'absurdité : c'est un absurdissant système d'éducation.

Abusable, adj. des 2 gen.; qui peut être facilement abusé, trompé; ce dont on peut abuser sans inconvénient.

Abusant, e, adj.; qui abuse, qui trompe, qui induit en erreur : une abusante protestation.

Abusement, s. m.; action d'abuser, état abusé, trompé.

Abymisable, adj. des 2 gen.; qui peut être abymisé, qui peut devenir un abyme, qui est susceptible de s'environner d'abymes, de tomber dans un abyme.

Abymisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'abymiser; qui abymise, qui cause, qui crée, produit des abymes, qui multiplie les abymes, qui environne d'abymes, qui précipite dans un abyme : un abymisant système politique.

Abymisateur, s. m.; f. *trice*; celui, celle qui abymise, qui crée, qui forme des abymes, qui environne d'abymes, qui les multiplie, qui précipite dans un abyme : c'est un dangereux abymisateur.

Abymisation, s. f.; action d'abymiser, état abymisé.

Abymisé, e, part. pas. et adj.; qui est converti, changé en abyme, qui est environné d'abymes, qui est précipité dans un abyme : cette famille est abymisée par les folles spéculations du père.

Abymiser, v. act. et pron. s'-; ouvrir des abymes, multiplier les abymes, environner, s'environner d'abymes, précipiter, se précipiter dans un abyme. Au fig. : créer des maux, des malheurs immenses, exposer à des dangers destructeurs, précipiter dans ces malheurs, dans ces dangers, les hommes, les sociétés.

Abymisme, s. m.; vicieux, dangereux, système qui ne peut produire que des abymes, que multiplier les abymes, qu'environner d'abymes, que précipiter dans des abymes.

Académisme, s. m.; système académique, d'académie.

Acagnardement, s. m.; action d'acagnarder, de s'acagnarder, état acagnardé : l'acagnardement de ce jeune homme.

Acagnardément, adv.; d'une manière acagnardée.

Acajoutable, adj. des 2 gen.; qui peut être acajouté, qui est susceptible de prendre la couleur acajou, d'acajou.

Acajouté, e, part. pas. et adj.; qui a la couleur acajou, d'acajou, qui imite l'acajou, qui est rendu semblable à l'acajou, garni d'acajou.

Acajoutement, subst. m.; action d'acajouter; état acajouté : l'acajoutement du bois, d'un meuble.

Acajouter, v. act.; donner la couleur acajou, d'acajou; peindre en acajou; rendre semblable à l'acajou; garnir d'acajou.

Acariable, adj. des 2 gen.; qui peut être facilement acarié, qui est susceptible de prendre un caractère âcre, aigre.

Acariant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'acarier; qui rend acariâtre : une acariante contrariété.

Acariation, s. f.; action d'acarier, état acarié : l'acariation du caractère.

Acariâtrement, adv.; d'une manière acariâtre.

Acarié, e, part. pass. et adj; qui est rendu, devenu acariâtre, qui a de l'âcreté de l'aigreur, qui a une humeur farouche.

Acarier, v. act. et pron. s'-; rendre, devenir acariâtre; donner, prendre de l'âcreté de l'aigreur, causer une humeur farouche; rendre, devenir fantasque, bourru, colère, taquin, prendre un caractère aigre, difficile, irritable : en le rudoyant sans cesse vous acariez son caractère.

Accablable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement accablé; que l'on doit accabler : si vous entrez dans le méfait, vous serez accablable de remords.

Accablisme, s. m.; système d'accablement; continuel accablement.

Accaparable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement accaparé; que l'on peut, que l'on doit accaparer : ces denrées sont accaparables.

Accaparamment, adv.; d'une manière accaparante, en accaparant.

Accaparant, e, adj.; qui accapare : des manières accaparantes.

Accaparisme, s. m.; système d'accaparement.

Accédable, adj. des 2 g.; ce à quoi on peut, on doit accéder.

Accédamment, adv.; d'une manière accédante, en accédant.

Accédant, e, adj.; qui accède, qui associe, qui lie à des engagements consentis par d'autres : un consentement accédant, une déclaration accédante.

Accédateur, s. m.; celui, celle qui accède.

Accélérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être accéléré.

Accéléramment, adv.; d'une manière accélérante, en accélérant.

Digitized by Google

Accélérant, e, adj.; qui accélère: une accélérante activité.

Accentuable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être accentué.

Acceptabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est acceptable.

Acceptateur, s. m., f. *trice*, celui, celle qui accepte.

Acceptatif, ve, adj.; d'acceptation, qui est de l'acceptation, qui la marque, la concerne, qui présente, qui contient, qui renferme une acceptation: un acte acceptatif.

Acceptativement, adv.; d'une manière acceptative; par, avec acceptation.

Acceptionisme, s. m.; système d'acception, son abus, son vice.

Acceptionnable, adj. des 2 gen.; qui peut être acceptionné, dont on peut, dont on doit faire acception: cette personne, cette chose est acceptionnable.

Acceptionnant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'acceptionner; qui acceptionne, qui fait acception: une acceptionnante faiblesse, partialité.

Acceptionné, e, part. pas. et adj.; dont on a fait acception.

Acceptionnel, le, adj.; d'acception, qui est de l'acception, qui la marque, qui la concerne.

Acceptionnellement, adv.; d'une manière acceptionnelle; par, avec acception.

Acceptionner, v. act.; faire acception des personnes, des choses; porter des égards, des préférences.

Accessibilisable, adj. des 2 gen.; qui peut être accessibilisé, rendu accessible, facile à aborder, à approcher.

Accessibilisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'accessibiliser, de s'accessibiliser; qui rend accessible, qui donne de l'accessibilité.

Accessibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu accessible, facile à aborder, à approcher, qui a de l'accessibilité

Accessibiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir accessible, facile à aborder, à approcher, qui a de l'accessibilité.

Accessibilisme, s. m.; système d'accessibilité, continuelle accessibilité.

Accessiblement, adv.; d'une manière accessible.

Accidentalisable, adj. des 2 gen.; qui peut être accidentalisé, rendu, laissé accidentel.

Accidentalisant, e, part prés. et adj.; qui fait l'action d'accidentaliser; qui accidentalise, qui cause l'accidentalité.

Accidentalisé, e, part. pas. et adj; qui est rendu accidentel, qui est livré, remis aux chances, au hasard de la fortuité, de l'accident.

Accidentaliser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir accidentel, remettre, livrer aux chances, à la fortuité, au hasard, à l'éventualité de l'accidentalité, laisser dépendre de cette accidentalité.

Accidentalisme, s. m.; système qui tend à laisser dépendre de l'accidentalité; son vice.

Accidentant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'accidenter; qui cause des accidents, des embarras, des obstacles, des entraves.

Accidenté, e, part. pas. et adj.; qui est environné d'accidents, d'embarras, d'obstacles, d'entraves. En parlant d'un terrain qui présente des inégalités, des aspects divers, on dit: un lieu accidenté.

Accidenter, v. act. et pr. s'—; créer des accidents, environner, s'environner d'accidents; causer, apporter des embarras, des obstacles, des entraves. En parlant d'un terrain, le rendre inégal, raboteux, lui donner des aspects divers.

Acclamatoire, adj. des 2 g.; d'acclamation, qui est de l'acclamation, qui la marque: une manifestation acclamatoire.

Acclamatoirement, adv.; d'une manière acclamatoire, par acclamation.

Acclimatable, adj. des 2 g.; qui peut être acclimaté; que l'on peut facilement acclimater: ces plantes sont acclimatables.

Acclimatant, e, qui acclimate, habitue à un climat, qui facilite l'acclimatement: des mesures acclimatantes, des soins acclimatants.

Acclimatisme, s. m.; système d'acclimatement.

Accolable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être accolé; que l'on doit réunir, joindre ensemble: toutes ces sommes sont accolables.

Accompagnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être accompagné, que l'on peut, que l'on doit accompagner: cette vertu est accompagnable de telle autre.

Accompagnant, e, adj.; qui accompagne: vous avez cette vertu principale, il vous faut les vertus accompagnantes.

Accomplissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être accompli; que l'on peut, que l'on doit accomplir: on ne doit imposer que des devoirs accomplissables.

Accomplissant, e, adj.; qui accomplit; remplit, qui achève tout à fait.

Accotable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être accoté.

Accotant, e, adj.; qui accote, qui affermit, qui maintient.

Accotement, s. m.; action d'accoter; état accoté.

Accouchable, adj. des 2 g.; que l'on peut accoucher, faire accoucher.

Accoudement, s. m.; action de s'accouder; état accoudé.

Accouplable, adj. des 2 g.; qui peut être accouplé, que l'on doit accoupler.

Accourcissable, adj. des 2 g.; qui peut être accourci, que l'on doit accourcir.

Accoutumable, adj. des 2 g.; qui peut être accoutumé, que l'on doit accoutumer.

Accoutumant, e, adj.; qui accoutume, qui facilite l'habitude.

Accoutumement, s. m.; action d'accoutumer; état accoutumé.

Digitized by Google

Accoutumément, adv.; d'une manière accoutumée.

Accréditable, adj. des 2 g.; qui peut être accrédité, que l'on doit accréditer : cette personne est accréditable.

Accréditant, e, adj.; qui accrédite, met en réputation; qui donne, procure du crédit : une exactitude, une prudence, une équité, une loyauté accréditante.

Accréditement, s. m.; action d'accréditer; état accrédité.

Accrochable, adj. des 2 g.; qui peut être accroché, que l'on doit accrocher.

Accroissable, adj. des 2 g.; qui peut accroître, qui est susceptible d'accroissement.

Accroissant, e, adj.; qui accroit, qui facilite l'accroissement.

Accroupissable, adj. des 2 g.; qui peut être accroupi, qui est susceptible de s'accroupir : le paresseux est toujours accroupissable dans le vice.

Accroupissant, e, adj.; qui accroupit, qui cause l'accroupissement : une débauche accroupissante.

Accubation, s. f.; position, posture d'une personne couchée; adossement contre quelque chose : l'accubation d'une personne, d'une chose.

Accueillable, adj. des 2 g.; qui peut être accueilli, que l'on doit accueillir.

Acculable, adj. des 2 g.; qui peut être aculé, que l'on doit aculer.

Accumulable, adj. des 2 g.; qui peut être accumulé sans inconvénient, que l'on doit accumuler : des profits, des honneurs accumulables.

Accumulant, e, adj.; qui accumule, qui porte à accumuler : un accumulant égoïsme, une accumulante avidité, avarice.

Accumulatif, ve, adj.; d'accumulation, qui est de l'accumulation, qui la marque, la concerne : une entreprise, une spéculation accumulative.

Accumulativement, adv.; d'une manière accumulative; par, avec accumulation.

Accumulisme, s. m.; système d'accumulation, son vice.

Accusant, e, adj.; qui accuse, qui décelle : une voix, une preuve accusante.

Acération, s. f.; action d'acérer, de déchirer méchamment.

Acerbement, adv.; d'une manière acerbe.

Acérément, adv.; d'une manière acérée, avec acération.

Acérisme, s. m.; système d'acération, d'acharnement, incessante action de haine déchirante, envenimée.

Acervant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'acervir; qui acervit; qui cause, qui produit l'acervation : cet orateur se livre à une fougue toujours trop acervante.

Acervation, s. f.; action d'acerver; amas d'arguments, de questions qui sont présentées pêle mêle; confusion d'arguments et de questions : l'acervation des arguments, des idées, des raisonnements.

Acervé, e, part. pas. et adj.; qui est accumulé, amassé, amoncelé pêle mêle; qui est embrouillé par la confusion : des arguments, des idées acervés.

Acerver, v. act.; accumuler, amasser, entasser, amonceler pêle mêle; embrouiller par la confusion, par une ridicule, nuisible multiplicité : acerver des arguments, des idées, des expressions, des phrases.

Acervisme, s. m.; habitude, système d'acervation, son vice : ce n'est que de l'acervisme.

Achalandable, adj. des 2 g.; qui peut être achalandé, qui est susceptible de se bien achalander : ce marchand est achalandable par sa politesse.

Achalandant, e, adj.; qui achalande : une achalandante complaisance.

Achalandement, s. m.; action d'achalander; état achalandé.

Acharnable, adj. des 2 g.; qui peut être acharné, qui est susceptible de s'acharner, d'acharnement : l'homme est acharnable par l'avidité et les passions sordides.

Acharnant, e, adj.; qui acharne, qui cause l'acharnement, qui porte à l'acharnement : une acharnante fureur, implacabilité.

Acharnément, adv.; d'une manière acharnée; par, avec acharnement.

Achetable, adj. des 2 g.; qui peut être acheté, que l'on doit acheter.

Achettement, s. m.; action d'acheter; état acheté.

Achevable, adj. des 2 g.; qui peut être achevé, que l'on doit achever.

Achevant, e, adj.; qui achève, qui termine, qui finit : un travail achevant.

Acheveur, s. m., f. *se*; celui, celle qui achève, qui termine, qui finit un ouvrage commencé.

Acoquinable, adj. des 2 g.; qui peut être acoquiné, qui est susceptible de s'acoquiner.

Acoquinement, s. m.; action de s'acoquiner; état acoquiné.

Acoquinément, adv.; d'une manière acoquinée, par l'acoquinement.

Acoquinisme, s. m.; acoquinement continuel, incorrigible.

Acquérable, adj. des 2 g.; qui peut être acquis, que l'on doit acquérir.

Acquiesçable, adj. des 2 g.; ce à quoi on peut, on doit acquiescer.

Acquiesçamment, adv.; d'une manière acquiesçante, en acquiesçant.

Acquiesçant, e, adj; qui acquiesce, qui contient, qui marque l'acquiescement.

Acquittant, e, adj.; qui acquitte, qui rend quitte, qui libère : un versement acquittant.

Acrimoniable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de prendre de l'acrimonie.

Acrimoniant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'acrimonier, de s'acrimonier; qui cause, qui donne de l'acrimonie.

Digitized by Google

Acrimonié, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de l'acrimonie.

Acrimonier, v. act. et pr. s'—; donner, causer, prendre de l'acrimonie, de l'âcreté d'humeur; acrimonier le caractère.

Acrimonieusement, adv.; d'une manière acrimonieuse, avec acrimonie.

Acrimonisme, s. m.; continuelle, incessante acrimonie, ce qui n'est, ne présente que de l'acrimonie.

Acrobater, v. n.; faire l'acrobate, imiter un acrobate.

Acrobatisme, s. m.; système, adresse, agilité des acrobates.

Actifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être actifié, converti en acte, compris, inséré dans un acte.

Actification, s. f.; action d'actifier; état actifié.

Actifié, e, part. pas. et adj.; qui est converti en acte, qui est compris, inséré dans un acte.

Actifier, v. act.; faire, rédiger un acte, convertir en acte, comprendre, insérer dans un acte.

Actifisme, s. m.; système d'actification.

Actionisme, s. m.; système d'action, de mise en action.

Actionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être actionné, contre qui on peut intenter une action en justice; qui peut être mis en action, que l'on peut faire agir: cette personne est actionnable.

Actionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'actionner; qui actionne, agit, travaille avec action: une machine actionnante.

Actionné, e, part. pas. et adj.; contre qui on a intenté une action, qui est mis en action, dont on se sert pour agir: cette personne est actionnée.

Actionnel, le, adj.; qui est de l'action, qui marque l'action, qui concourt à l'action; qui a rapport à l'action, qui est puissance, force, activité d'action: un moyen actionnel.

Actionnellement, adv.; d'une manière actionnelle; par, avec puissance, force, activité d'action.

Actionner, v. act. et pr. s'—; intenter une action contre quelqu'un, lui faire un procès; mettre en action, agir, faire agir, faire entrer dans l'action, faire concourir à l'action; s'activer, entrer dans une grande activité: vous actionnez par la corruption, par le despotisme, par la tyrannie.

Activable, adj. des 2 g.; qui peut être activé, que l'on doit mettre en activité.

Activant, e, adj.; qui active, qui donne de l'activité, qui la cause, l'excite.

Activateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui active, qui agit avec activité.

Actualisable, adj. des 2 g.; qui peut être actualisé, qu'il est nécessaire d'actualiser.

Actualisant, e, adj.; qui actualise.

Actualisateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui actualise.

Actualisme, s. m.; système d'actualisation.

Adactif, ve, adj.; d'adaction, qui est de l'adaction, qui la marque, la concerne; qui contraint, assujétit rigoureusement, forcément; un pouvoir adactif, une autorité adactive.

Adaction, s. f.; contrainte, assujétissement rigoureux, forcé.

Adactisme, s. m.; système d'adaction.

Adactivement, adv.; d'une manière adactive.

Adagiosable, adj. des 2 g.; qui doit être adagiosé, qui doit être en adagio, joué lentement, qui est susceptible d'un mouvement lent.

Adagiosation, s. f.; action d'adagioser, état adagiosé.

Adagiosé, e, part. pas. et adj.; qui est en adagio, qui a un mouvement lent, qui est fait pour être joué, rendu, exécuté lentement: un air, un passage adagiosé.

Adagioser, v. act.; faire un adagio, convertir en adagio, donner, assigner un mouvement d'adagio, lent.

Adaimonique, adj.; d'adaimonie, qui tient de l'adaimonie.

Adaptable, adj. des 2 g.; qui peut être adapté, que l'on doit adapter.

Additionisme, s. m.; système d'addition, qui tend à ajouter sans mesure et sans prévoyance.

Additionnable, adj. des 2 g.; qui peut être additionné, ce qu'il est nécessaire d'ajouter, de faire entrer en addition.

Additionnellement, adv.; d'une manière additionnelle.

Adhérable, adj. des 2 g.; ce à quoi on peut, on doit adhérer.

Adhérant, e, adj.; qui adhère: une déclaration adhérante. Substantivement: on dit les adhérants.

Adhéramment, adv.; d'une manière adhérante.

Adhésivement, adv.; d'une manière adhésive, par, avec adhésion.

Adirable, adj. des 2 g.; qui peut être adiré, qui est susceptible de s'adirer.

Adiration, s. f.; action d'adirer, état adiré.

Adjectifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être adjectifié, dont on peut, dont on doit se servir comme adjectif et en cette qualité.

Adjectification, s. f.; action d'adjectifier; état adjectifié.

Adjectifié, e, part. pas. et adj.; qui est converti en adjectif, qui est employé comme adjectif.

Adjectifier, v. act.; faire, créer des adjectifs, convertir en adjectif, employer comme adjectif.

Adjectifisme, s. m.; système d'adjectification.

Adjonctibilité, s. f.; état, qualité adjonctible, de ce qui est adjonctible.

Adjonctivement, adv.; d'une manière adjonctive, par adjonction.

Adjudicativement, d'une manière adjudicative, par adjudication.

Adjugeable, adj. des 2 g.; qui peut être adjugé, que l'on doit adjuger.

Adjurable, adj. des 2 g.; qui peut être adjuré, que l'on doit adjurer.

Digitized by Google

Adjurамment, d'une manière adjurante, en adjurant.

Adjurant, e, adj.; qui adjure : prières, paroles adjurantes.

Adjurisme, s. m.; système d'adjuration, ce qui est une continuelle adjuration.

Admettable, adj. des 2 gen.; même signification qu'admissible; qui, ce qui peut être, doit être admis.

Administrable, adj. des 2 gen.; qui peut être facilement administré, que l'on doit administrer : un remède administrable : ce malade est administrable.

Administrant, s. m.; celui qui règle, qui impulse l'administration, les administrations, l'action administrative : les administrants.

Administratisme, s. m.; système d'administration.

Admirabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est admirable.

Admissibilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'admissibiliser, de rendre admissible; qui admissibilise, rend admissible, qui cause, qui donne l'admissibilité.

Admissibilisé, e, part. pass. et adj.; qui est rendu, devenu admissible.

Admissibiliser, verbe act. et pr. s'-; rendre, devenir admissible; donner, prendre les qualités, tous les caractères d'admissibilité.

Admissibilisme, s. m.; système qui tend à vouloir que tout soit admissible.

Admissif, ve, adj.; d'admission, qui est de l'admission, qui la concerne; qui fait admettre, qui présente, qui constitue une admission.

Admissisme, s. m ; système d'admission.

Admissivement, adv.; d'une manière admissive; par, avec admission.

Admodiable, adj. des 2 g.; qui peut être admodié, que l'on doit admodier.

Admodiatif, ve, adj.; d'admodiation, qui est de l'admodiation, qui la concerne.

Admodiativement, adv.; d'une manière admodiative, par admodiation.

Adonisation, s. f. ; action de s'adoniser, état adonisé.

Adonnable, adj; des 2 g.; qui peut être adonné, qui est susceptible de s'adonner: cette personne est adonnable aux vices, à la vertu, au travail.

Adonnement, s. m.; action de s'adonner, état adonné : l'adonnement aux femmes, aux plaisirs, à la débauche, au vice.

Adonnément, adv.; d'une manière adonnée.

Adoptivement, adv.; d'une manière adoptive, par adoption.

Adorablement, adv.; d'une manière adorable : il l'aimait adorablement.

Adorantisme, s. m.; système d'adoration.

Adossable, adj. des 2 g.; qui peut être adossé, que l'on doit adosser.

Adossement, s. m.; action d'adosser ; état adossé.

Adoucissable, adj. des 2 g.; qui peut être adouci, que l'on doit adoucir, rendre doux, plus doux: la peine, cette peine est adoucissable.

Adressable, adj. des 2 g.; qui peut être adressé, que l'on doit adresser: cette lettre est adressable.

Adulable, adj. des 2 g.; qui peut être adulé, qui est susceptible de se laisser capter par l'adulation: cette personne est adulable.

Adulamment, adv.; d'une manière adulante, en adulant.

Adulance, s. f.; ce qui est acte d'adulation, de base flatterie.

Adulant, e, adj.; qui adule, qui flatte bassement: des paroles, des manières adulantes.

Adulativement, adv.; d'une manière adulative, par, avec adulation.

Adulisme, s. m.; système d'adulation, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle, incessante adulation.

Adultèrement, adv.; d'une manière adultère, dans l'adultère: vivre adultèrement.

Adultérier, v. n.; commettre un adultère, vivre dans un commerce illégitime avec une personne mariée: vous adultériez.

Adultérique, adj. des 2 g.; d'adultère, qui tient de l'adultère, qui le concerne.

Adventicité, s. f.; état, qualité, de ce qui est adventice.

Adventivement, adv.; d'une manière adventive.

Adverbialisme, s. m.; système adverbial, d'adverbialité.

Adverbifiable, adj. des 2 g.; qui peut être adverbifié, converti en adverbe, dont on peut, dont on doit faire un adverbe.

Adverbification, s. f.; action d'adverbifier, de créer un adverbe, de convertir en adverbe; état adverbifié.

Adverbifisme, s. m.; système d'adverbification.

Adversant, e, p. pr. et adj.; qui fait l'action d'adverser; qui cause, qui crée des adverses, des contraires, des opposés : des moyens adversants.

Adversativement, adv.; d'une manière adversative.

Adversé, e, part. pas. et adj.; qui a des adverses, qui rencontre des adverses, des contraires, des opposés : cette affaire, ces personnes sont adversées.

Adverser, v. a. et pr.; s'-; créer des adverses, des contraires, des opposés; rendre, devenir adverse, contraire, opposé ; s'élever contre.... mettre, entrer en lutte contre.....

Adversif, ve, adj. d'adversité, qui est de l'adversité, qui la marque, la concerne, qui cause, qui amène l'adversité ; un événement adversif.

Adversivement, adv.; d'une manière adversive, par adversité, l'adversité.

Adynamisable, adj. des 2 g.; qui peut être adynamisé, qui est susceptible d'adynamie: cette personne, ce caractère est adynamisable.

Adynamisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action

Digitized by Google

d'adynamiser ; qui adynamise, qui cause l'adynamie, le défaut de force, l'inénergie.

Adynamisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans l'adynamie, qui a un défaut de force, qui est dans la faiblesse. Au fig.: qui est à l'inénergie d'esprit et d'action.

Adynamiser, v. a. et pr.; s'—; donner, causer, occasionner l'adynamie, tomber dans l'adynamie. Au fig.: causer, occasionner la faiblesse, le défaut de force, l'inénergie, la nullité d'esprit, d'imagination et d'action, tomber dans cette faiblesse, ce défaut de force, cette inénergie.

Adynamisme, s. m.; continuelle, incessante adynamie. Au fig.: ce qui ne présente que de la faiblesse, de l'inénergie d'esprit et d'action.

Aérable, adj. des 2 g.; qui peut être aéré, que l'on doit aérer : cette chambre est aérable.

Aérant, e, adj.; qui aère, qui donne de l'air, qui fait circuler l'air : cette ouverture est aérante.

Aérisme, s. m.; système d'aération, incessante action de l'air.

Æstuation, s. f.; bouillonnement, agitation, effervescence, emportement violent, confusion, désordre : æstuation des passions.

Affabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être affabilisé, rendu affable, qui est susceptible d'affabilité : cette personne est affabilisable.

Affabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'affabiliser, de s'affabiliser; qui rend affable, qui cause, qui donne l'affabilité, de l'affabilité : une éducation affabilisante.

Affabilisé, e, part. passé et adj.; qui est rendu, devenu affable, qui a, qui présente de l'affabilité : cette personne s'est bien affabilisée.

Affabiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir affable, donner prendre de l'affabilité : on ne s'affabilise que par les moyens de l'éducation et du beau social.

Affabilisme, s. m.; continuelle, incessante affabilité, réunion de tous les genres d'affabilité, système d'affabilité.

Affadissable, adj. des 2 gen.; qui peut être affadi, qui est susceptible de s'affadir, de devenir fade : cette personne est affadissable.

Affadissant, e, adj.; qui affadit, qui cause l'affadissement, qui rend fade. Au fig.: des plaisirs affadissants.

Affadisme, s. m.; ce qui ne présente que des choses fades, qu'un continuel affadissement.

Affaiblissable, adj. des 2 genr.; qui peut être, doit être affaibli, que l'on peut facilement affaiblir : votre armée sera affaiblissable par les longues marches.

Affaiblisme, s. m.; système d'affaiblissement.

Affalable, adj. des 2 g.; qui peut être affalé, qui est susceptible de s'affaler : ce vaisseau est affalable.

Affalement, s. m.; action d'affaler, état affalé.

Affamable, adj. des 2 g.; qui peut être affamé, que l'on peut affamer : cette place est affamable.

Affamant, e, adj.; qui affame, qui cause la faim. Au fig. : qui rend très avare, qui porte à désirer ardemment, sans cesse : son affamante ambition.

Affamation, s. f.; action d'affamer, état affamé · au fig. : très grande avidité : l'affamation du plaisir, du gain.

Affamisme, s. m.; continuelle, incessante affamation ; système d'affamation générale.

Affectable, adj. des 2 g.; 1° qui peut être affecté, dont on peut faire ostentation ; 2° qui peut être destiné à..., engagé, hypothéqué ; 3° au fig.: qui peut être touché, affligé ; qui est susceptible de s'affecter, d'impression.

Affectant, e, adj.; qui affecte, qui marque de l'ostentation : des manières affectantes. qui engage, soumet à l'hypothèque ; qui touche, qui afflige, qui cause une impression de peine : une mort affectante.

Affectateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui affecte.

Affectionnable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite d'être affectionné, à qui on peut, on doit porter de l'affection : cette personne est affectionnable.

Affectisme, s. m.; système d'affection.

Affermable, adj. des 2 g.; qui peut être affermé, que l'on doit affermer.

Affermement, s. m.; action d'affermer, état affermé.

Affermisme, s. m.; système d'affermement.

Affermissable, adj des 2 g.; qui peut être affermi, qui peut s'affermir : un pouvoir affermissable.

Affermissant, e, adj.; qui affermit, qui cause l'affermissement : des lois affermissantes.

Affichable, qui peut être affiché, que l'on doit afficher.

Affichant, e, adj.; qui affiche, qui fait connaître au public, qui divulgue : une conduite affichante.

Affichement, s. m.; action d'afficher, état affiché.

Affirmable, adj. des 2.; qui peut être affirmé, que l'on doit affirmer : c'est affirmable.

Affistolement, s. m.; action d'affistoler, de s'affistoler ; état affistolé.

Afflictivement, adv.; d'une manière afflictive.

Affligeable, adj. des 2 g.; qui peut être affligé, qui est susceptible de s'affliger · cette personne est facilement affligeable.

Affligeance, s. f.; peine, chagrin, douleur, déplaisir.

Affolable, adj. des 2 g.; qui peut être affolé, qui est susceptible de s'affoler.

Affolant, e, adj.; qui affole, qui cause l'affolement : une beauté affolante.

Affolement, s. m.; action d'affoler, de s'affoler, état affolé : son affolement.

Affolément, adv.; d'une manière affolée.

Affranchisme, s. m.; système d'affranchissement.

Affranchissable, adj. des 2 g.; qui peut être af-

Digitized by Google

franchi, rendu libre; que l'on doit affranchir, faire jouir de la liberté.

Affranchissant, e, adj.; qui affranchit, qui rend libre, qui donne, amène la liberté : une affranchissante révolution.

Affreusé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu affreux, propre à inspirer le dégoût et l'éloignement.

Affreuser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir affreux, propre à inspirer le dégoût et l'éloignement : affreuser une chose, une action.

Affreuseté, s. f.; état, qualité de ce qui est affreux : l'affreuseté d'un crime.

Affrilotable, adj. des 2 g.; qui peut être affrilotè, rendre frileux, sensible au froid ; il est bien affrilotable.

Affrilotant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de s'affriloter; qui affrilote, qui rend sensible au froid : la vieillesse est toujours affrilotante.

Affrilotè, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu frileux, sensible au froid : cette personne est trop affrilotée.

Affrilotement, s. m.; action de s'affriloter; état affrilotè : son affrilotement.

Affriloter, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir frileux, sensible au froid : vous vous affrilotez trop.

Affrontable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être affronté, que l'on doit affronter : ce danger est affrontable.

Affrontant, e, adj.; qui affronte : un courage affrontant.

Affrontement, s. m.; action d'affronter, de braver ; état affronté : l'affrontement du danger, de la loi, des convenances.

Affrontément, adv.; d'une manière affrontée, avec hardiesse.

Affontisme, s. m.; système d'affrontement.

Agévisable, adj. des 2 g.; qui peut être agévisé, qui est susceptible d'agévité, de s'agéviser, d'arriver à un grand âge.

Agévisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'agéviser, de s'agéviser ; qui agévise, procure un grand âge, qui conduit à un grand âge : une agévisante sobriété, tempérance.

Agévisé, e, part. pas. et adj.; qui a un grand âge, qui est arrivé à un grand âge.

Agéviser, v. act. et pr. s'—; donner, causer l'agévité ; conduire, faire arriver, parvenir à un grand âge ; causer les apparances, les infirmités de l'âge, de l'agivité : le temps agévise; la débauche continuelle agévise plus vite.

Agévité, s. f.; état de grand âge, vieillesse naturelle ou prématurée.

Agglomérable, adj. des 2 g.; qui peut être aggloméré.

Agglomérant, e, adj.; qui agglomère, qui appelle, invite à l'agglomérarion ; un intérêt agglorant.

Agglomérateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui agglomère.

Agglomératif, ve, adj.; d'agglomération ; qui est de l'agglomération, qui la marque, la concerne, qui règle l'agglomération : des réglements agglomératifs.

Agglomérativement, adv.; d'une manière agglomérative ; par, avec agglomération.

Agglomérisme, s. m.; système d'agglomération.

Aggravable, adj. des 2 g.; qui peut être aggravé, qui est susceptible de s'aggraver : toutes les fautes sont aggravables par l'incorrigibilité.

Aggravatif, ve, adj.; d'aggravation, qui est de l'aggravation, qui la marque, la concerne, l'étend.

Aggravativement, adv.; d'une manière aggravative, avec aggravation.

Agilisable, adj. des 2 g.; qui doit être agilisé, qui est sujétible d'agilité : cette personne est agilisable.

Agilisant, e, adj. des 2 g.; qui peut être agilisé, à qui on peut donner de l'agilité : un exercice agilisant.

Agilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu agile.

Agiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir agile ; donner, prende de l'agilité.

Agilisme, s. m.; agilité en tout, qui s'étend à tout.

Agiotable, adj. des 2 g.; que l'on peut faire entrer dans l'agio, qui peut devenir objet d'agio.

Agiotant, e, part. pr. et adj.; qui fait, qui favorise, qui protège l'agio.

Agiotatif, ve, adj.; d'agio, qui est de l'agio, qui tient de l'agio, qui le marque, qui le concerne.

Agiotativement, adv.; d'une manière agiotative, par l'agio.

Agiotement, s. m.; action d'agioter, état agioté : l'agiotement des affaires,

Agiotisme, s. m.; système d'agio.

Agissable, adj. des 2 g.; que l'on peut faire agir.

Agissance, s. f.; action d'agir, mouvement d'action, d'activité.

Agitable, adj. des 2 g.; qui peut être agité, qui est susceptible d'agitation.

Agitant, e, adj.; qui agite, qui donne de l'agitation, qui cause l'agitation : des passions agitantes.

Agitatif, ve, adj.; d'agitation, qui est, qui tient de l'agitation, qui la marque : un mouvement agitatif

Agitatisme, s. m.; système d'agitation, continuelle, incessante agitation.

Agitativement, adv.; d'une manière agitative; par, avec agitation.

Agnésement, s. m.; action d'agnéser.

Agnéser, v. act.; faire l'agnès, prendre des manières d'agnès.

Agonisable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de tomber dans l'agonie, dans une longue agonie.

Agonisme, s. m.; incessante agonie, ce qui ne peut produire qu'une longue, qu'une continuelle agonie.

Agrafable, adj. des 2 g.; qui peut être agrafé, que l'on doit agrafer.

Digitized by Google

Agraïté, s. f.; état, qualité de ce qui est agraire.

Agrandisme, s. m.; système d'agrandissement.

Agrandissable, adj. des 2 g.; qui peut être agrandi, qui est susceptible d'agrandissement, que l'on doit agrandir: cette construction est agrandissable.

Agrandissant, e, adj; qui agrandit, qui rend plus grand, qui augmente l'étendue, qui donne de l'agrandissement: il prend une marche agrandissante.

Agrégativement, adv.; d'une manière agrégative; par, avec agrégation.

Agrégeable, adj. des 2 g.; qui peut être agrégé, que l'on doit agréger.

Agressant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'agresser, qui agresse, qui porte la première attaque: un agressant pouvoir.

Agressé, e, part. pas. et adj.; qui est objet d'agression, qui reçoit, qui a reçu la première attaque, qui est attaqué le premier.

Agresser, v. act.; entrer en agression, se livrer à l'agression, attaquer le premier.

Agressisme, s. m.; système d'agression, continuelle agression.

Agrestement, adv.; d'une manière agreste, champêtre: il vit, il aime à vivre agrestement. Au fig.: d'une manière rude, grossière.

Agresticité, s. f.; état, qualité de ce qui est agreste.

Agrestisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu agreste, champêtre, qui est dans la simplicité de la campagne, qui est rustique, sauvage. Au fig.: qui est rendu, devenu rude, grossier.

Agrestiser, v. act. et pron., s'–; rendre agreste, champêtre; donner, prendre des goûts, des habitudes agrestes, champêtres, vivre dans la simplicité de la campagne: même au sein de la capitale, il agrestise ses goûts, ses habitudes. Au fig.: rendre, devenir rude, grossier.

Agrestisme, s. m.; système agreste.

Agricultural, e, adj.; d'agriculture, qui est de l'agriculture, qui la concerne: des connaissances agriculturales.

Agronomiser, v. n.; faire de l'agronomie, s'occuper d'agronomie.

Agronomisme, s. m.; système d'agronomie.

Aguérisme, s. m.; système d'aguérissement.

Aguérissable, adj. des 2 g.; qui peut être aguerri, que l'on doit aguérrir: des soldats aguérissables.

Aguérissant, e, adj.; qui aguérrit, qui accoutume à la guerre, aux fatigues de la guerre, à quelque chose de pénible, qui cause l'aguérissement; des combats aguérissants.

Aguérissement, s. m.; action d'aguérir; état aguerri.

Ahurissant, e, adj.; qui ahurit, étourdit, qui trouble, abasourdit, interdit.

Aidable, adj. des 2 g.; qui peut être aidé, que l'on doit aider: cette personne est aidable.

Aidement, s. m.; action d'aider, de donner des aides: les aidements de l'esprit, de l'intelligence.

Aigrissable, adj. des 2 g.; qui peut être aigri, qui est susceptible de s'aigrir facilement: cette personne est aigrissable.

Aigrissant, e, adj.; qui aigrit, qui donne, qui cause de l'aigreur: une réponse aigrissante.

Aigrissement, s. m.; action d'aigrir; état aigri: l'aigrissement du caractère.

Aiguillonnable, adj. des 2 g., qui peut être aiguillonné que l'on doit aiguillonner. Au fig.; que l'on peut, que l'on doit exciter, animer.

Aiguillonnant, e, adj.; qui aiguillonne, qui excite, qui anime: une aiguillonnante émulation.

Aiguillonnement, s. m.; action d'aiguillonner; état aiguillonné.

Aiguisable, adj. des 2 g.; qui peut être aiguisé, que l'on doit aiguiser.

Aiguisant, e, adj.; qui aiguise.

Ailable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ailé, que l'on doit ailer.

Ailé, e, part. pas. et adj.; qui a des ailes; ce moulin est bien ailé.

Ailement, s. m.; action d'ailer, état ailé; l'ailement de ce corps de logis.

Ailer, v. act.; mettre, donner une aile, des ailes, ajouter une aile, des ailes: ailer un moulin à vent.

Aillé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de l'ail, qui a un goût d'ail; peu aillé, trop aillé.

Aillement, s. m.; action d'ailler, état aillé: l'aillement d'une salade

Ailler, v. a.; mettre, faire entrer de l'ail dans une chose, donner un goût d'ail: ailler un ragoût, une sauce.

Aimement, s. m.; action d'aimer, état aimé: l'aimement de soi-même: les aimements de la légèreté ne sont jamais de véritables attachements.

Aînéisable, adj. des 2 g.; qui peut être aînéisé, attribué à l'aîné, qui est susceptible d'appartenir à l'aîné par droit de primogéniture.

Aînéisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'aîneiser; qui établit, qui consolide un droit d'aînesse, qui attribue à l'aîné.

Aînéisation, s. f.; action d'aînéiser, d'attribuer privativement, exclusivement a l'aîné; état aînéisé.

Aînéisé, e, p. pas. et adj.; qui est destiné, attribué à l'aîné, qui appartient privativement, exclusivement et par droit à l'aîné.

Aînéiser, v. a.; établir un droit d'aînesse, placer sous la dépendance de l'aîné, faire entrer dans le droit de l'aîné, attribuer privativement, exclusivement par droit à l'aîné.

Aînéisme, s. m.; système d'aînéisation, de droit d'aînesse: l'aînéisme aristocratique.

Ajournable, adj. des 2 g.; qui peut être ajourné, que l'on doit ajourner.

Ajournant, e, adj.; qui ajourne, qui renvoie à un autre jour, à un autre temps; une loi, une décision ajournante.

Ajournementisme, s. m.; système d'ajournement, continuel ajournement.

Digitized by Google

Ajournour, s. m.; celui, celle qui ajourne, qui ne termine qu'à la longue.

Ajoutable, adj. des 2 g.; ce qui peut être ajouté, que l'on doit ajouter: ceci est ajoutable

Ajoutant, e, adj.; qui ajoute, qui augmente, qui joint à une chose; une proposition ajoutante.

Ajoutement, s. m.; action d'ajouter, état ajouté: des ajoutements de choses.

Ajouteur, s. m., f. *se;* celui, celle qui ajoute.

Ajustable, adj. des 2 g.; qui peut être ajusté, que l'on doit ajuster: ceci est ajustable.

Ajustant, e, adj.; fam., qui ajuste, qui embellit: une chose, une adresse ajustante.

Ajustément, adv.; d'une manière ajustée.

Akologique, adj. des 2 g.; d'akologie, qui est de l'akologie, qui la concerne.

Akologiquement, adv.; d'une manière akologique.

Alambiquement, s. m.; action d'alambiquer; état alambiqué.

Alanguissable, adj. des 2 g.; qui peut être alanguis, qui est susceptible de s'alanguir: cette personne est d'un naturel alanguissable.

Alanguissant, e, adj.; qui alanguit, qui cause l'alanguissement: maladie alanguissante.

Alarmable, adj. des 2 g.; qui peut être alarmé, qu'il est facile d'alarmer.

Alarmamment, adv.; d'une manière alarmante, en alarmant.

Alarmement, s. m.; action d'alarmer, état alarmé.

Alarmisme, s. m.; système d'alarme, d'alarmement; continuelles alarmes.

Alchimiser, v. n.; faire de l'alchimie.

Alchimisme, s. m.; système alchimique, d'alchimie.

Alcoholable, adj. des 2 g.; qui peut être alcoholé, qui est susceptible de s'alcoholer, de prendre une force spiritueuse, liquoreuse; dans quoi on peut, on doit faire entrer de l'alcohol.

Alcoholant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'alcoholer; qui donne de l'alcohol, une force d'alcohol: une continuelle chaleur alcoholante, qui mûrit le raisin au point de donner beaucoup d'alcohol au vin.

Alcoholé, e, part. pas. et adj.; qui a de l'alcohol, dans quoi il y a de l'alcohol: ce vin est alcoholé.

Alcoholement, s. m.; action d'alcoholer, de s'alcoholer; état alcoholé.

Alcoholer, v. act. et pron. s'-; donner prendre de l'alcohol, une force d'alcohol, une force, une qualité spiritueuse, liquoreuse.

Alcôvé, e, part. pas. et adj.; à alcôve, qui est en alcôve, qui a une alcôve: une chambre alcôvée.

Alcôvement, s. m.; action d'alcôver, état alcôvé.

Alcôver, v. act.; faire une alcôve, en alcôve, donner une alcôve à une pièce, meubler, orner au moyen d'une alcôve: alcôver une chambre.

Alevinable, adj. des 2 g.; qui peut être alevinè; que l'on doit aleviner: cet étang est alevinable.

Algarader, v. act.; faire une algarade, effrayer, épouvanter par une algarade; neut.: faire de l'algarade.

Algaradisme, s. m.; système d'algarade, continuelle algarade.

Algébrisme, s. m.; système algébrique, d'algèbre.

Alibilité, s. f.; état, qualité alibile.

Aliénabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être aliénabilisé, rendu aliénable.

Aliénabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'aliénabiliser; qui aliénabilise, rend aliénable, qui consacre l'aliénabilité; une loi aliénabilisante.

Aliénabilisation, s. f.; action d'aliénabiliser; état aliénabilisé.

Aliénabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu aliénable: propriété aliénabilisée.

Aliénabiliser, v. act.; rendre aliénable, cédable, transférable; établir l'aliénabilité, soumettre à cette aliénabilité: aliénabiliser un droit, une propriété.

Aliénabilisme, s. m.; système d'aliénabilisation.

Aliénabilité, s. f.; état, qualité aliénable, de ce qui est aliénable.

Alignable, adj. des 2 g.; qui peut être aligné, que l'on doit aligner.

Alimentable, adj. des 2 g.; qui peut être alimenté, que l'on doit alimenter.

Alimentairement, adv.; d'une manière alimentaire.

Alimentant, e, adj.; qui alimente, qui nourrit, qui entretient: un revenu, un bénéfice alimentant la dépense.

Alimentarisme, s. m.; système alimentaire.

Alimentarité, s. f.; état, qualité de ce qui est alimentaire.

Alimentateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui alimente, qui nourrit, qui fournit des aliments.

Alimentatif, ve, adj.; d'alimentation, qui est de l'alimentation, qui la marque, la concerne: un traité alimentatif.

Alimentativement, adv.; d'une manière alimentative, par alimentation.

Alinéisable, adj. des 2 gen.; qui peut être alinéisé, que l'on doit alinéiser.

Alinéisation, s. f.; action d'aliéniser; état alinéisé.

Alinéisé, e, part. pas. et adj.; qui est à la ligne, en alinéa, qui présente des alinéas, qui est mis en alinéa, divisé par alinéas qui est compris dans un alinéa.

Alinéiser, v. act.; mettre à la ligne, en alinéa, former des alinéas; diviser par alinéas, en alinéas, comprendre dans un alinéa.

Alinéisme, s. m.; système d'alinéisation.

Alitable, adj. des 2 g.; qui doit être alité, astreint à garder le lit: cette personne est alitable.

Digitized by Google

Alitant, e, adj.; qui alite: une maladie, une indisposition alitante.

Alitation; s. f.; action d'aliter, de s'aliter: état alité: son alitation.

Allanguir, v. pr. s'—; tomber dans l'allanguissement, devenir languissant; cette personne s'allanguit.

Allanguissable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de s'allanguir, de tomber dans l'allanguissement: cette personne est naturellement allanguissable.

Allanguissant, e, adj.; qui cause l'allanguissement, qui rend languissant.

Allégable, adj. des 2 g.; ce qui peut être allégué, que l'on doit alléguer.

Allégatif, ve, adj.; d'allégation; qui est de l'allégation, qui la concerne, la marque, qui l'exprime: une réplique allégative

Allégativement, adv.; d'une manière allégative; par, avec allégation.

Allégeable, adj. des 2 g.; qui peut être allégé, que l'on doit alléger.

Allégeant, e, adj.; qui allége, qui décharge d'une partie du fardeau.

Allégisme, s. m.; système d'allégement, tout ce qui tend à alléger.

Allégrosé, e, part. pas. et adj.; qui a un mouvent d'allégro, vif, gai.

Allégroser, v. act.; donner un mouvent d'allégro, vif, gai.

Allemandé, e, part. pas. et adj.; qui est dans le goût allemand, selon la mode allemande.

Allemander, v. act.; donner une forme allemande, imiter le gout allemand, les habitudes allemandes.

Alliable, adj. des 2 g.; qui peut être allié, que l'on doit allier.

Alliageable, adj. des 2 g.; qui peut être alliagé, dans quoi on doit faire entrer de l'alliage: monnaie alliageable.

Alliagé, e; part. pas. et adj.; dans quoi il y a de l'alliage: une monnaie trop alliagée.

Alliagement, s. m.; action d'alliager; état alliagé: l'alliagement de la monnaie.

Alliager, v. act.; mettre, faire entrer de l'alliage dans une chose: alliager la monnaie.

Allidable, adj. des 2 g.; qui peut être allidé, qui est susceptible d'allision.

Allidant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'allider; qui allide, froisse, heurte, blesse, qui cause un choc: des événements allidants.

Allidé, e, part. pas. et adj.; qui est froissé; heurté; blessé; qui éprouve, qui a éprouvé un échec, un dommage: des intérêts allidés.

Allider, v. act. et pr. s'—; froisser, blesser, heurter; faire échouer, causer un choc, un échec, un dommage; s'exposer à un choc, a un échec, à un dommage.

Allision, s. f.; froissement, heurtation, choc, brisement.

Allongeable, adj. des 2 g.; qui peut être allongé, que l'on doit allonger: cette chose est allongeable.

Allumable, adj. des 2 g.; qui peut être allumé, que l'on doit allumer, qui est susceptible de s'allumer: un bois allumable.

Allumant, e, adj.; qui allume, fait allumer qui excite la flamme: un vent allumant, des discours allumants, des passions allumantes.

Allumement, s. m.; action d'allumer, état allumé: les allumements de guerres, de discordes.

Allusionisme, s. m.; système d'allusion: ce n'est que de l'allusionisme.

Allusionnel, le, adj.; d'allusion, qui est de l'allusion, qui tient de l'allusion, qui la marque, qui appartient à l'allusion: un récit allusionnel.

Allusionnellement, adv.; d'une manière allusionnelle; par, avec allusion.

Allusionner, v. n.; faire allusion, de l'allusion, des allusions.

Alluvionnel, le, adj.; d'alluvion, qui est de l'alluvion, qui la marque, qui appartient à l'alluvion: un terrain alluvionnel.

Alluvionnellement, adv.; d'une manière alluvionnelle, par alluvion.

Alogne, s. f.; terme dont on se sert dans un grand nombre de lieux, pour exprimer le long morceau de bois percé de trous qui, dans les chars de campagne sert à lier le train de derrière avec celui de devant, à faire suivre les roues de devant.

Alogné, e, p. pas. et adj.; qui a une alogne, dont les roues de devant et de derrière sont plus ou moins espacées par l'allongement de l'alogne: un char plus ou moins alogné.

Alognement, s. m.; action d'alogner, état alogné: l'alognement d'un char.

Alogner, v. n.; garnir d'alogne, mettre, poser une alogne; donner de l'alogne, espacer plus ou moins les roues de devant et de derrière d'un char par l'allongement de l'alogne.

Alourdissable, adj. des 2 g.; qui peut être alourdi, qui est susceptible de s'alourdir: ce jeune homme est alourdissable.

Alourdissant, e, adj.; qui alourdit, qui rend lourd: des plaisirs alourdissants.

Alourdissement, s. m.; action d'alourdir, état alourdi.

Alphabétisable, adj. des 2 g.; qui peut être alphabétisé, que l'on doit alphabétiser, placer, classer dans un ordre alphabétique.

Alphabétisation, s. f.; action d'alphabétiser; état alphabétisé.

Alphabétisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis dans un ordre alphabétique, qui est classé par ordre alphabétique: toutes les pièces sont alphabétisées.

Alphabétiser, v. act.; mettre, classer par ordre, dans un ordre alphabétique.

Alphabétisme, s. m.; système d'alphabétisation.

Altérativement, adv.; d'une manière altérative, avec altération.

Alternable, adj. des 2 g.; qui peut être alterné, que l'on doit alterner.

Digitized by Google

Altérisme, s. m.; système d'altération.

Altérité, s. f.; état, qualité de ce qui est altier: l'altérité du regard, du geste, des manières du caractère.

Altérisme, s. m.; système d'altérité; ce qui n'est, ne présente qu'une incessante altérité.

Amabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être amabilisé, que l'on doit amabiliser

Amabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'amabiliser, de s'amabiliser, qui rend aimable, qui cause, qui donne l'amabilité.

Amabilisation, s. f.; action d'amabiliser, état amabilisé.

Amabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu aimable, qui a de l'amabilité.

Amabiliser, v. act. et pron. s'–; rendre, devenir aimable, donner, prendre de l'amabilité: cette personne s'amabilise.

Amabilisme, s. m.; continuelle, incessante amabilité.

Amadouable, adj. des 2 g.; qui peut être amadoué, que l'on doit amadouer.

Amadouant, e, adj.; qui amadoue, qui gagne, qui attire par caresses: des manières amadouantes.

Amaigrissable, adj. des 2 g.; qui peut être amaigri, que l'on doit amaigrir.

Amaigrissant, e, adj.; qui amaigrit, qui cause, amène une diminution d'embonpoint: un amaigrissant travail, une amaigrissante peine.

Amalgamable, adj. des 2 g.; qui peut être amalgamé, que l'on doit amalgamer.

Amalgamisme, s. m.; système d'amalgame, continuelle incohérence de mélange: c'est de l'amalgamisme.

Amasion, s. f.; passion, langueur amoureuse.

Amassable, adj. des 2 g.; qui peut être amassé, que l'on doit amasser: ces choses sont amassables.

Amassant, e, adj.; qui amasse: une amassante avarice.

Amassement, s. m.; action d'amasser, état amassé.

Amatrice, s. f.; d'amateur; celle qui a un goût particulier pour une chose. L'usage n'a pas jusqu'alors admis ce féminin, ni celui d'autrice. Cette inadmission vient plutôt d'une vieille habitude que jusqu'alors on a pas osé combattre, quoique paralysant le principe, de la raison; car, on dit bien actrice, et assurément aujourd'hui on ne dirait pas une femme acteur. Il y a dans la langue française une foule de cas où l'habitude seule entrave la locution et contrarie l'enrichissement de cette langue.

Ambiguisé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de l'ambiguité.

Ambiguiser, v. n.; faire de l'ambiguité, donner un sens équivoque: vous ambiguisez.

Ambiguisme, s. m.; système d'ambiguité; tout ce qui n'est, ne présente que de l'ambiguité.

Ambitionnable, adj. des 2 g.; qui peut être ambitionné, que l'on doit ambitionner: cette position est ambitionnable.

Ambitionnel, le, adj.; d'ambition, qui tient de l'ambition, qui la marque: des tendances ambitionnelles.

Ambitionnellement, adv.; d'une manière ambitionnelle, par impulsion d'ambition.

Améliorable, adj. des 2 g.; qui peut être amélioré, que l'on doit améliorer: cette terre est améliorable.

Amélioratif, ve, adj.; d'amélioration; qui est, qui tient de l'amélioration, qui la marque, qui est cause d'amélioration.

Améliorativement, adv.; d'une manière améliorative, avec amélioration.

Améliorisme, s. m.; système d'amélioration

Amenable, adj. des 2 g.; qui peut être amené, que l'on doit amener.

Aménageable, adj. des 2 g.; qui peut être aménagé, que l'on doit aménager: des bois aménageables.

Aménagisme, s. m.; système d'aménagement.

Aménement, s. m.; action d'amener, état amené: l'aménement des choses, des événements

Aménisable, adj. des 2 g.; qui peut être aménisé, que l'on doit aménisier, qui est susceptible d'aménité: cette personne est aménisable.

Aménisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'aménisier, de s'aménisier, qui aménise, qui donne de l'aménité: une éducation aménisante.

Aménisé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de l'aménité: une personne aménisée, des manières aménisées, pleines d'aménité; il a des formes aménisées.

Aménisier, v. act. et pron. s'–; donner, prendre de l'aménité, rendre, devenir doux, affable, agréable, poli: cette personne commence à s'aménisier

Aménisme, s. m.; système d'aménité, continuelle, incessante action d'aménité.

Aménitif, ve, adj.; d'aménité, qui est de l'aménité, qui la concerne, qui la marque.

Aménitivement, adv.; d'une manière aménitive, avec aménité.

Aménuisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être aménuisé

Aménuisement, s. m.; action d'aménuiser, état aménuisé.

Amertumable, adj. des 2 g.; qui peut être amertumé, qui est susceptible de devenir amer, qui peut être rempli d'amertume, d'afflictions, de chagrins amers: une vie, une existence amertumable

Amertumant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'amertumer, qui amertume, qui rend amer, qui cause des amertumes, des afflictions, des chagrins: vos lettres m'apportent toujours quelque chose d'amertumant.

Amertumé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu amer, qui a de l'amertume, qui est rempli d'amertume. Au fig.: qui a de grandes afflictions, des cruels et continuels chagrins: des jours amertumés.

Digitized by Google

Amertumement, s. m.; action d'amertumer, état amertumé.

Amertumer, v. act. et pron. s'–; rendre, devenir amer, donner, causer, prendre de l'amertume, remplir, se remplir d'amertume. Au fig.: causer des afflictions, des peines, des chagrins: amertumer la vie.

Amertumisme, s. m.; ce qui ne cause que des amertumes continuelles.

Ameutable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement ameuté, attroupé pour entrer en sédition, pour former une sédition.

Ameutant, e, adj.; qui ameute, attroupe, qui occasionne un rassemblement pour l'exécution d'un projet de trouble, qui excite la sédition.

Ameutisme, s. m.; système d'ameutement, d'exécution, par l'émeute.

Amicalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être amicalisé, rendu amical.

Amicalisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'amicaliser, de rendre amical, qui cause, qui produit l'amicalité.

Amicalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu amical, qui présente de l'amicalité, qui a de l'amicalité.

Amicaliser, v. act. et pron.; s'–; rendre, devenir amical, donner à l'action, le cachet, le caractère de l'amitié; se livrer à des démonstrations d'amitié, marquer de l'amitié: amicaliser son action, ses formes, ses manières.

Amicalisme, s. m.; continuelle, incessante amitié, ce qui n'est qu'action d'amitié.

Amicalité, s. f.; état, qualité de ce qui est amical.

Amincissable, adj. des 2 g.; qui peut être aminci, que l'on doit amincir, qui est susceptible de s'amincir: cette chose est amincissable.

Amincissant, e, adj.; qui amincit, qui rend plus mince, qui fait paraître plus mince: cette forme de vêtement est très amincissante.

Amitieusement, adv.; d'une manière amitieuse; par, avec amitié: il ma reçu très amitieusement.

Amitieux, se, adj.; d'amitié, qui est, qui tient de l'amitié, qui la marque, l'exprime, qui porte de l'amitié: cette personne est amitieuse; une lettre amitieuse; un langage, un style amitieux.

Amnistiable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être amnistié, pardonné, compris dans une amnistie: ces condamnés sont amnistiables.

Amnistiant, e, adj.; qui pardonne, qui opère une remise de condamnation ou libère, ou modifie les condamnations: une humanité amnistiante.

Amnistieur, s. m., f. *se*; celui, celle qui donne une amnistie, qui est porté à amnistier.

Amnistif, ve, adj.; d'amnistie, qui est de l'amnistie, qui la concerne, la marque, qui présente, qui contient, qui renferme une amnistie: une ordonnance, une loi amnistive; un prince amnistieur.

Amnistisme, s. m.; système amnistif, d'amnistie.

Amnistivement, adv.; d'une manière amnistive.

Amodiable, adj. des 2 g.; qui peut être amodié, que l'on doit amodier.

Amoindrissable, adj. des 2 g.; qui peut être amoindri, que l'on doit amoindrir: la peine était amoindrissable, est amoindrissable dans ce cas.

Amoindrissant, e, adj.; qui amoindrit, qui cause l'amoindrissement.

Amoitant, e, adj.; qui amoite, qui cause l'amoiteur: une température amoitante.

Amoitement, s. m.; action d'amoiter, état amoité.

Amolissable, adj. des 2 g.; qui peut être amoli, qui est susceptible de s'amolir. Au fig.: qui peut devenir mou, efféminé, moins vigoureux.

Amolissant, e, adj.; qui amolit, qui cause l'amollissement. Au fig.: qui rend mou, efféminé, invigoureux.

Amoncelable, adj. des 2 g.; qui peut être amoncelé, qui est susceptible de s'amonceler.

Amoncelant, e, adj.; qui amoncelle: une amoncelante inconduite, perfidie, mauvaise foi.

Amorçable, adj. des 2 g.; qui peut être amorcé, que l'on doit attirer par un appât.

Amorçant, e, adj.; qui amorce, qui attire: des caresses, des agaceries amorçantes.

Amorcement, s. masc; action d'amorcer; état amorcé, l'amorcement d'un fusil.

Amortisme, s. m.; système d'amortissement.

Amortissant, e, adj.; qui amortit, qui cause l'amortissement.

Amourachement, s. m.; action de s'amouracher; état amouraché.

Amouréisable, adj. des 2 g.; qui peut être amouréisé, rendu amoureux, qui est susceptible d'amour: cette personne est très amouréisable.

Amouréisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'amouréiser, de s'amouréiser, qui donne, qui cause l'amour, de l'amour: une amouréisante beauté.

Amouréisation, s. m.; action de s'amouréiser, état amouréisé.

Amouréisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu amoureux, qui a de l'amour: cet homme est plus amouréisé par la fortune que par la beauté de sa femme.

Amouréiser, v. act. et pron., s'–; rendre, devenir amoureux, donner, causer de l'amour; inspirer une passion amoureuse.

Amovibilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être amovibilisé, rendu amovible: des juges amovibilisables.

Amovibilisation, s. f.; action d'amovibiliser, état amovibilisé.

Amovibilisé, e, part. pas. et adj., qui est rendu amovible, destituable: des juges amovibilisés.

Amovibiliser, v. act.; rendre amovible, destituable, ne pas fixer irrévocablement un magistrat, un fonctionnaire, ne pas prolonger indéfiniment la durée de leurs fonctions.

Digitized by Google

Amovibilisme, s. m.; système d'amovibilité, d'amovibilisation.

Amphibique, adj. des 2 g.; d'amphibie, qui tient de l'amphibie.

Amphibiquement, adv.; d'une manière amphibique: vivre amphibiquement.

Amphibologier, v. n.; faire de l'amphibologie, parler ambiguement, donner un sens obscur.

Amphibologisme, s. m.; système amphibologique, d'amphibologie; ce qui n'est, ne présente que de l'amphibologie.

Amphigourié, *e*, part. pas. et adj.; qui est en amphigouri, dans l'amphigouri.

Amphigourier, v. n.; faire de l'amphigouri, rendre obscur, sans ordre, sans liaison: amphigourier une narration, le style.

Amphigourisme, s. m.; système amphigourique, d'amphigouri, ce qui n'est, ne présente que de l'amphigouri: ce n'est que de l'amphigourisme.

Amphithéatrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être amphithéatré, fait en amphithéâtre.

Amphithéatré, *e*, part. pas. et adj.; qui est en amphithéâtre, qui a la forme d'un amphithéâtre, qui a un amphithéâtre: un lieu amphithéâtré.

Amphithéatrement, s. m.; action d'amphithéâtrer, état amphithéâtré.

Amphithéâtrer, v. act.; faire un amphithéâtre, en amphithéâtre, donner une forme d'amphithéâtre, orner d'un amphithéâtre.

Ampliativement, adv.; d'une manière ampliative, par, avec ampliation.

Amplifiable, adj. des 2 g.; qui peut être amplifié, que l'on doit amplifier.

Amplificatif, *ve*, adj.; d'amplification, qui est, qui tient de l'amplification, qui la marque, qui la concerne.

Amplificativement, adv.; d'une manière amplificative; par, avec amplification.

Amplifisme, s. m.; système d'amplification.

Ampoulation, s. f.; action d'ampouler, etat ampoulé: ampoulation du style.

Ampoulé, *e*, part. pas. et adj.; qui est emphasé, boursoufflé, enflé.

Ampouler, v. act.; enfler, emphaser, boursouffler: ampouler le style.

Amputable, adj. des 2 g.; qui peut être amputé, que l'on doit amputer.

Amputateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ampute, qui fait des amputations: bon, adroit, habile amputateur.

Amunitionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être amunitionné, que l'on doit amunitionner: cette place est amunitionnable.

Amusamment, adv.; d'une manière amusante, en amusant, par amusement.

Amygdalique, adj. des 2 g.; de l'amygdale, qui concerne l'amygdale: un remède amygdalique.

Anachorétisable, adj. des 2 g.; qui peut être anachorétisé, rendu anachorète, qui peut être porté à la retraite, à vivre retiré du monde.

Anachorétisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'anachorétiser, qui anachorétise, rend anachorète, qui inspire, qui commande la retraite, la vie retirée, d'anachorète: une religion anachorétisante.

Anachorétisation, s. f.; action d'anachorétiser, de s'anachorétiser, état anachorétisé: l'anachorétisation d'une personne.

Anachorétisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu achorète.

Anachorétiser, v. act. et pron., s'–; rendre, devenir anachorète, imposer, s'imposer une vie d'anachorète, retirée, de retraite; vivre retiré du monde: anachorétiser l'homme, c'est en faire un extravagant.

Anachorétisme, s. m.; système d'anachorétisation, de retraite, de vie retirée.

Anachroniser, v. n.; faire de l'anachronisme, commettre une faute contre la chronologie.

Anacomidique, adj. des 2 g.; qui rétablit, qui rend la santé, qui opère le rétablissement de la santé: remède anacomidique.

Anactésique, adj. des 2 g.; qui rend des forces, qui les rétablit, qui concerne l'anactésie: un traitement anactésique.

Analogable, adj. des 2 g.; ce qui peut être analogué, rendu analogue.

Analogué, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu analogue.

Analoguer, v. act.; rendre analogue.; neut.: faire de l'analogie.

Analysable, adj. des 2 g.; qui peut être analysé, que l'on doit analyser: ce passage, ce discours est analysable.

Analyseur, s. m., f., *se*; celui, celle qui analyse, qui fait de l'analyse.

Analysme, s. m.; ce qui ne présente qu'une analyse, que de l'analyse, système d'analyse: ce n'est que de l'analysme.

Anapétique, adj. des 2 g.; qui a du rapport avec l'anapétie, qui la concerne.

Anaphoriquement, adv.; d'une manière anaphorique, en se servant de l'anophore.

Anaphoriser, v. n.; faire de l'anaphore, entrer dans l'anaphore.

Anaphorisme, s. m.; système anaphorique, d'anaphore.

Anarchisable, adj. des 2 g.; qui peut être anarchisé, précipité dans l'anarchie.

Anarchisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'anarchiser, de s'anarchiser, qui cause l'anarchie, qui précipite dans l'anarchie.

Anarchisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est dans l'anarchie, à l'anarchie.

Anarchiser, v. act. et pron. s'–; causer, produire l'anarchie, précipiter, tomber dans l'anarchie; neut.: faire de l'anarchie, adopter des principes anarchiques: ce peuple s'anarchise.

Anathématif, *ve*, adj.; d'anathème, qui est, qui tient de l'anathème, qui le marque, qui le concerne.

Anathématisable, adj. des 2 g.; qui peut être

Digitized by Google

mérite être anathématisé, frappé d'anathème.

Anathématisant, e, adj ; qui anathématise, qui lance l'anathème, qui a l'anathème pour base ou pour aide d'action.

Anathématisation, s. f.; action d'anathématiser; état anathématisé.

Anathématiseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui anathématise, qui lance l'anathème : des prêtres anathématiseurs.

Anathématiquement, adv.; d'une manière anathématique ; par, avec l'anathème.

Anatocif, ve, adj.; d'anatocisme, qui est, qui tient de l'anatocisme, qui le marque, qui concerne l'intérêt usuraire : un calcul anatocif, une spéculation, une avidité anatocive.

Anatocier, v. neut.; faire de l'anatocisme, se livrer à une sordide usure, faire payer les intérêts des intérêts.

Anatocivement, adv.; d'une manière anatocive.

Anatomisme, s. m.; système d'anatomie.

Anaudique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de l'anaudie, qui cause un défaut de voix.

Anchoisé, e, adj.; qui est préparé avec des anchois, dans quoi il y a des anchois : un ragoût anchoisé, une salade anchoisée.

Anéantissable, adj. des 2 g.; qui peut être anéanti, qui est susceptible de s'anéantir.

Anéantissant, e, adj.; qui anéantit, qui cause l'anéantissement : force anéantissante : événement anéantissant.

Anéantisme, s. m.; système d'anéantissement, ce qui ne peut produire qu'un anéantissement total, général.

Anecdotification, s. f.; action d'anecdotifier.

Anecdotifier, v. act.; recueillir, raconter des anecdotes.

Anévrismalité, s. f.; état, qualité anévrismale, de ce qui est anévrismal, de l'anévrisme.

Anglaisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être anglaisé, fait à la manière anglaise, selon la mode anglaise.

Anglaisation, s. f.; action d'anglaiser ; état anglaisé.

Anglaisé, e, part. pas. et adj.; qui est fait à l'anglaise, dans le goût anglais, selon la mode anglaise ; qui a une forme anglaise.

Anglaiser, v. act.; imiter la forme, la mode anglaise; faire selon le goût, le modèle anglais.

Anglomanisme, s. m. ; système d'anglomanie, ce qui n'est, ne présente qu'une imitation anglaise.

Angoissable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement angoissé, qui est susceptible de s'angoisser : cette personne est naturellement angoissable.

Angoissant, e, adj. ; qui angoisse, qui cause l'angoisse, qui jette dans l'angoisse : des angoissantes himiliations : une angoissante attente.

Angoisseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui cause des angoisses, qui jette dans l'angoisse.

Angoisseusement, adv. ; d'une manière angoisseuse ; par, avec angoisse.

Angoisseux, se, adj. ; d'angoisse, qui est, qui tient de l'angoisse, qui cause une tourmente d'angoisse : un serrement angoisseux.

Angoissisme, s. m.; système d'angoisse, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle angoisse.

Anguillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être anguillé, fait en queue d'anguille, allongé en queue d'anguille.

Anguillé, e, part. pas. et adj.; qui est fait en queue d'anguille, allongé en queue d'anguille : des bois de charpente anguillés.

Anguillement, s. m. ; action d'anguiller ; état anguillé.

Anguiller, v. act. ; faire en queue d'anguille, allonger en queue d'anguille : anguiller une pièce de bois.

Angularité, s. f.; état, qualité de ce qui est angulaire.

Anicrocher, v. act.; faire des anicroches, apporter, susciter des difficultés, des embarras, des entraves dans une affaire.

Animable, adj. des 2 g. ; qui peut être animé, que l'on doit animer, qui est susceptible d'activité, d'action ; qui est susceptible de s'irriter.

Animadversable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être animadversé, pris en haine : cette femme est animadversable par l'impériosité de son caractère.

Animadversant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action d'animadverser ; qui cause l'animadversion, l'aigreur, la haine : une animadversante impériosité.

Animadversé, e, part. pas. et adj.; qui est objet d'animadversion, qui est censuré, critiqué avec aigreur ; qui est pris en animadversion, en haine.

Animadverser, v. act. et pr. s'— ; tourner, ranger, se tourner, se ranger contre avec aigreur, irritation ; inapprouver, censurer, critiquer avec aigreur ; prendre en animadversion, concevoir de la haine contre quelqu'un, se prendre en haine : animadverser quelqu'un; ces personnes s'animadversent.

Animadversionisme, s. m. ; ce qui n'est qu'une continuelle animadversion, système d'animadversion.

Animalement, adv. ; d'une manière animale, comme l'animal : user animalement de la vie.

Animalique, adj. des 2 g. ; d'animalité, qui est, qui tient de l'animal, qui est de la vie animale, qui maintient dans une vie animale.

Animalisable, adj. des 2 g.; qui peut être animalisé, assimilé à l'animal, qui est susceptible de s'animaliser.

Animalisant, e, adj.; qui animalise, qui assimile à l'animal, qui porte à la vie animale.

Animant, e, adj. ; qui anime, qui donne de la vivacité d'action, qui donne de l'irritation : un animant enthousiasme.

Digitized by Google

Animatif, ve, adj. ; d'animation, qui est de l'animation, qui la concerne ; qui porte, qui pousse à un acte d'irritation.

Animation, s. f. ; état animé, de vie forte, active ; grande activité d'esprit, d'inteligence, des facultés intellectuelles et physiques ; action de donner du mouvement, une grande activité d'action : l'animation de l'homme, des choses.

Animativement, adv. ; d'une manière animative.

Animositable, adj. des 2 g. ; qui est susceptible d'animosité, de haine, d'aversion, de ressentiment : cette personne est animositable.

Animositant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'animositer, de s'animositer ; qui cause de l'animosité, de la haine, de l'aversion, du ressentiment : une animositante envie, jalousie, disc ntion d'intérêt.

Animosité, e, part. pas. et adj. ; qui a de l'animosité, de la haine, de l'aversion, du ressentiment : cette personne est animositée par des propos d'envie, de jalousie.

Animositer, v. act. et pron. s'— ; donner, causer, occasionner, prendre de l'animosité, de la haine, de l'aversion, du ressentiment : cette femme s'animosite.

Animositif, ve, adj. ; d'animosité, qui est, qui tient de l'animosité, qui la marque : une tendance animositive.

Animositisme, s. m. ; continuel et haineux ressentiment, ce qui ne présente qu'une incessante animosité.

Animositivement, adv. ; d'une manière animositive ; par, avec animosité.

Anisable, adj. des 2 g. ; qui peut être anisé, dans quoi on doit faire entrer de l'anis.

Anisation, s. f. ; action d'aniser ; état anisé : l'anisation d'une liqueur.

Ankylosable, adv. des 2 g. ; qui peut être ankylosé, qui est susceptible de s'ankyloser : son genou est ankylosable.

Ankylosant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'ankyloser ; qui ankylose, qui cause, qui produit une ankylose ; vous le tenez dans une ankylosante position.

Ankylosation, s. f. ; action d'ankyloser ; état ankylosé.

Ankylosé, e, part. pas. et adj. ; qui a une ankylose, qui est en ankylose.

Ankyloser, v. act. et pron. s'— ; causer, produire une ankylose, se convertir en ankylose : ce membre s'ankylose.

Annalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être annalisé, mis, compris, inséré dans les, dans des annales : ces faits sont annalisables.

Annalisation, s. f. ; action d'annaliser ; état annalysé : l'annalisation des évènements.

Annalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est mis, compris, inséré dans les, dans des annales : ces évènements sont annalisés.

Annaliser, v. act. ; faire, écrire, rédiger des annales ; mettre, comprendre, insérer dans les, dans des annales : annaliser des faits, des évènements.

Annalisme, s. m. ; système d'annales, d'annalisation.

Annexabilité, s. f. ; état, qualité annexable.

Annexable, adj. des 2 g. ; qui peut être annexé, que l'on doit annexer : pièces annexables.

Annexation, s. f. ; action d'annexer ; état annexé : l'annexation des pièces.

Annexisme, s. m. ; système d'annexation, d'annexe.

Annihilisme, s. m. ; système d'annihilation, son vice.

Anniversairement, adv. ; d'une manière anniversaire, par anniversaire : célébrer anniversairement un événement.

Anniversariable, adj. des 2 g. ; qui peut être anniversarié, que l'on doit anniversarier.

Anniversarié, e, part. pas. et adj. ; qui a un anniversaire, qui est célébré par un anniversaire.

Anniversarier, v. act. ; établir un anniversaire, célébrer par un anniversaire, perpétuer par un anniversaire.

Anniversarisme, s. m. ; système d'anniversaire.

Annonçable, adj. des 2 gen. ; qui peut être annoncé, que l'on doit annoncer.

Annosité, s. f. ; grand nombre d'années.

Annotable, adj. des 2 g. ; qui peut être annoté, que l'on doit annoter.

Annualisable, adj. des 2 g. ; qui peut être annualisé, que l'on doit annualiser, rendre annuel : ces choses sont annualisables.

Annualisation, s. f. ; action d'annualiser, état annualisé.

Annualisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu annuel : une fête annualisée.

Annualiser, v. act. ; rendre annuel, ne donner que la durée d'un an ; faire reproduire chaque année.

Annualisme, s. m. ; système d'annualisation, d'annualité.

Annulativement, adv. ; d'une manière annulative ; par, avec annulation.

Annumérable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être annuméré, mis au nombre, joint, ajouté à un nombre.

Annumération, s. f. ; action d'annumérer, état annuméré.

Annumératif, ve, adj. ; d'annumération, qui est de l'annumération, qui la marque, qui annumère.

Annumérativement, adv. ; d'une manière annumérative, par annumération.

Annuméré, e, part. pas. et adj. ; qui est mis au nombre, qui est entré dans le nombre, qui est joint, ajouté à un nombre.

Annumérer, v. act. ; mettre au nombre, faire entrer dans un nombre, joindre, ajouter à un nombre.

Digitized by Google

Annumérisme, s. m.; système d'annumération.

Anoblissable, adj. des 2 g.; qui peut être anobli, rendu, fait noble.

Anoblissant, *e*, adj.; qui anoblit, rend noble, qui donne, qui cause la noblesse.

Anoblisme, s. m.; système d'anoblissement.

Anodinement, adv.; d'une manière anodine.

Anodinisable; qui peut être anodinisé, que l'on doit anodiniser, rendre anodin, propre à adoucir, à calmer, à apaiser.

Anodinisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'anodiniser; qui anodinise, rend anodin, qui calme, qui apaise.

Anodinisation, s. f.; action d'anodiniser; état anodinisé.

Anodinisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu anodin, propre à adoucir, à calmer, à apaiser.

Anodiniser, v. act.; rendre anodin, propre à adoucir, à calmer, à apaiser: anodiniser un remède: anodiniser son langage, le style.

Anodinisme, s. m.; système d'anodinisation, tout ce qui est propre à anodiniser.

Anodinité, s. f.; état, qualité de ce qui est anodin.

Anomalique, adj. des 2 g., d'anomalie, qui est, qui tient de l'anomalie, qui la marque.

Anomaliquement, adv.; d'une manière anomalique; par, avec anomalie.

Anomalisable, adj. des 2 g.; qui peut être anomalisé, qui est susceptible de s'anomaliser.

Anomalisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'anomaliser; qui anomalise, qui cause l'anomalie, qui conduit à l'anomalie, qui jette dans l'anomalie.

Anomalisation, s. f.; action d'anomaliser; état anomalisé.

Anomalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui présente de l'anomalie, de l'inégalité, de la contradiction, des opposés contradictoires.

Anomaliser, v. act. et pron. s'—; Créer, former, présenter une anomalie; présenter des opposés, des contradictions, entrer dans l'irrégularité d'action; tomber dans l'anomalie, livrer, se livrer à l'anomalie: neut.; faire de l'anomalie.

Anomalisme, s. m.; vicieux système qui tend à jeter dans l'anomalie, continuelle anomalie, ce qui ne présente que de l'anomalie: ce n'est que de l'anomalisme.

Anomique, adj. des 2 g.; d'anomie, qui est, qui tient de l'anomie, qui la concerne, qui la marque.

Anomiquement, adv.; d'une manière anomique; par, avec anomie.

Anomisable, adj. des 2 g.; qui peut être anomisé, qui est susceptible d'anomie, qui peut tomber dans l'anomie, qui est exposé à être, à rester sans lois.

Anomisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'anomiser; qui anomise, qui cause l'anomie, l'absence de lois; qui précipite dans l'anomie.

Anomisation, s. f.; action d'anomiser, état anomisé.

Anomisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est dans l'anomie, sans lois: un peuple anomisé: cette nation est anomisée.

Anomiser, v. act. et pron. s'—; causer l'anomie, tomber dans l'anomie; laisser, rester sans lois: anomiser un peuple.

Anomisme, s. m.; système d'anomie, son effet, son vice.

Anonymisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être anonymisé, rendu anonyme.

Anonymisation, s. f.; action d'anonymiser, état anonymisé.

Anonymisé, *e*, part, pas. et adj.; qui est rendu anonyme.

Anonymiser, v. act.; rendre anonyme; agir, faire agir anonymement dans les choses. neut.; faire de l'anonyme.

Anonymisme, s. m.; système d'anonymisation, d'anonyme.

Anonymité, s. f.; état, qualité de ce qui est anonyme.

Anordable, adj. des 2 gen.; qui peut être anordé, mis, placé au nord.

Anordé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis, placé au nord: une maison anordée.

Anordement, s. m.; action d'anorder, état anordé.

Anorder, v. act.; mettre, placer au nord.

Anormalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu anormal, qui a de l'anormalité; qui est contraire aux règles, qui est contre les principes.

Anormaliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir anormal, agir contre les règles, les principes, les subverser, les détruire; sortir, s'écarter des règles.

Anormalisme, s. m.; ce qui est en tout contraire aux règles, ce qui ne présente que de l'anormalité: ce n'est que de l'anormalisme.

Anormalité, s. f.; état, qualité de ce qui est anormal, contre les règles.

Antagonisable, adj. des 2 g.; qui peut être antagonisé, rivalisé, qui est susceptible de rencontrer une rivalité, une opposition.

Antagonisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a un ou des antagonistes, qui a rencontré, qui rencontre une rivalité, une opposition.

Antagoniser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir antagoniste; porter, se porter à une rivalité, a une opposition; mettre, entrer en rivalité, en opposition.

Anté-action, s. f., action qui précède.

Antécédable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être antécédé, précédé, qui est susceptible d'antécédent.

Antécédé, *e*, part. pas. et adj.; qui est précédé, qui a quelqu echose avant, qui a des antécédents.

Digitized by Google

Antécéder, v. act. ; faire précéder, mettre, placer avant, au premier rang, rendre antécédent.

Antécession, s. f. ; action d'antécéder, de mettre avant, état de ce qui est placé avant.

Antéchrisme, s. m.; système des antechrists; tout ce qui est contraire, opposé à jésus-christ.

Antérioràble, adj. des 2 g. ; qui peut être antérioré, que l'on doit antérioror, qui est susceptible d'antériorité de tems, de date.

Antérioration, s. f. ; action d'antérioror ; état antérioré.

Antérioré, *e*, part. pas. et adj. ; qui est mis avant un temps, qui a une antériorité de tems, de date, qui est rendu antérieur.

Antérioror, v. act. ; rendre antérieur, placer avant un, avant tel temps, donner de l'antériorité, une priorité de temps, de date.

Antériorisme, s. m. ; système d'antériorité.

Anthropophageable, adj. des 2 gen. ; qui peut être anthropophagé, qui pent dévenir anthropophage ; qui est exposé à être dévoré par les anthropophages, a être sacrifié à la manière des anthropophages.

Anthropophageant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'anthropophager ; qui rend anthropophage : une férocité anthropophageante.

Anthropophagé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu anthropophage ; qui a été dévoré par les anthropophages, qui a été, qui est sacrifié à la manière des Anthropophages.

Anthropophagement, s. m.; action d'anthropophager ; état anthropophagé.

Anthropophager, v. act. et pr. s'—; rendre devenir anthropophage, tomber dans l'anthropophagie ; dévorer, sacrifier quelqu'un barbarement comme le font les Anthropophages ; faire anthropophager, livrer aux anthropophages pour être dévoré. au fig. livrer à une grande férocité, entrer dans ses excès, placer sous l'empire d'une fureur anthropophagique ; livrer, se livrer à l'action d'une férocité anthropophagique. neut.; faire l'anthropophage, de l'anthropophagie.

Anthropophagiquement, adv.; d'une manière anthropophagique.

Anthropophagisme, s. m.; ce qui n'est que de l'anthropophagie, continuelle action de cruauté, de férocité anthropophagique.

Anti-Action, s. f.; ce qui est contraire, opposé à l'action première, principale ; ce qui est un renversement, une destruction d'action.

Anti-Base, s. f.; ce qui est contraire, opposé à la base, ce qui est un renversement de base.

Antichambré, *e*, part. pas. et adj.; qui a son antichambre, qui a une, des antichambres : maison antichambrée, appartement antichambré. Qui est placé, qui attend dans une antichambre : on l'a antichambré.

Antichambrement, s. m.; action d'antichambrer; état antichambré.

Antichambrer, v. act.; faire des antichambres, donner des antichambres aux appartements ; faire faire antichambre.

Anticipable, adj. des 2 g.; qui peut être anticipé, sur quoi on peut anticiper, qui est exposé à une anticipation : une dépense, un paiement anticipable.

Anticipateur, s. m.; f. *trice;* celui, celle quianticipe.

Anticipatif, *ve*, adj.; d'anticipation, qui est, qui tient de l'anticipation, qui la marque, la concerne : une dépense anticipative.

Anticipativement, adv.; d'une manière anticipative ; par, avec anticipation.

Anticivilisant, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'anticiviliser ; qui anticivilise, qui rend contraire, opposé à la civilisation, qui lui est nuisible.

Anticivilisateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui propage des principes contraires, opposés à la civilisation, qui se livre à une action nuisible à la civilisation.

Anticivilisation, s. f.; action d'anticiviliser; état, qualité de ce qui est contraire, opposé à la civilisation.

Anticivilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu contraire, opposé à la civilisation.

Anticiviliser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir contraire, opposé à la civilisation, ennemi de la civilisation ; propager des principes opposés à la civilisation. neut.; faire de l'anticivilisation : vous anti-civilisez.

Anti-Civilisme, s. m., système qui tend à mettre en action des principes contraires, opposés à la civilisation.

Anti-Constitutionnalisation, s. f.; action d'anti-constitutionnaliser, de rendre anti-constitutionnel.

Anti-Constitutionnalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'anti-constitutionnaliser ; qui anti-constitutionnalise, rend anti-constitutionnel, qui tend à l'anticonstitutionnalité.

Anti-Constitutionnalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu anti-constitutionnel, contraire, opposé à la constitution, qui présente de l'anti-constitutionnalité.

Anti-Constitutionnaliser, v. act. et pr. s'— ; rendre, devenir anti-constitutionnel, contraire, opposé à la constitution; donner aux actes de l'anti-constitutionnalité.

Anti-Constitutionnalisme, s. m.; système d'anti-constitutionnalité, ce qui ne présente qu'une continuelle anti-constitutionnalité.

Anti-Datable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être anti-daté, que l'on peut anti-dater sans inconvénient, qu'il est nécessaire d'anti-dater.

Anti-Datation, s. f., action d'anti-dater, état antidaté.

Anti-Datisme, s. m.; système d'anti-datation, d'anti-date.

Digitized by Google

Anti-Démocrate, s. des 2 g.; celui, celle qui est contraire, opposé à la démocratie, qui a la démocratie en horreur.

Anti-Démocratie, s. f.; état, qualité de ce qui est contraire, opposé à la démocratie.

Anti-Démocratique, adj. des 2 g; d'anti-démocratie, qui est, qui tient de l'anti-démocratie, qui la concerne, qui lui appartient.

Anti-Démocratiquement, adv.; d'une manière anti-démocratique.

Anti-Démocratisme, s. m.; système anti-démocratique, d'anti-démocratie.

Anti-Dotable, adj. des 2 g; qui peut être anti-doté, que l'on doit anti-doter.

Anti-Doticité, s. f.; état, qualité de ce qui est antidote, antidotique, de ce qui a le caractère, la vertu de l'anti-dote.

Anti-Dotif, ve, adj.; qui tient lieu d'anti-dot; qui a la propriété de corriger, d'apaiser un mal, d'empêcher ou de détruire l'effet du mal.

Antidotique, adj. des 2 g.; d'antidote, qui appartient à l'anti-dote, qui y a des rapports, qui le concerne.

Anti-Dotiquement, adv.; d'une manière anti-dotique, par l'application, l'administration des anti-dotes.

Anti-Dotisme, s. m.; système d'anti-dote, ce qui est considéré comme devant servir d'anti-dote à tout.

Anti-Dotivement, adv.; d'une manière anti-dotive, par l'effet de l'anti-dote, des anti-dotes.

Anti-Dynastique, adj. des 2 g.; qui est contraire, opposé au dynastisme, qui le repousse, qui tend à renverser la dynastie, le dynastisme.

Anti-Dynastiquement, adv.; d'une manière anti-dynastique.

Anti-Dynastisme, s. m.; système anti dynastique; ce qui est généralement contraire, opposé au dynastisme, au système dynastique, de dynastie.

Anti-Fortificationisme, s. m.; système opposé, contraire au fortificationisme, système de destruction de fortification.

Anti-Fortificationiste, s. des 2 g.; celui, celle qui est contraire, opposé au fortificationisme: ce mot sert à désigner ceux qui sont contre l'emmastillement de Paris.

Anti Libéral, e, adj.; qui est contraire, opposé à l'esprit libéral, aux idées libérales.

Anti-Libéralisme, s. m.; système contraire, opposé au libéralisme, qui tend à le renverser, à le détruire.

Anti-Libéralité, s. f.; état, qualité de ce qui est contraire, opposé à la libéralité.

Anti-Liberté, s. f.; état, qualité de ce qui est contraire, opposé à la liberté.

Anti-Libertisme, s. m.; système contraire, opposé à la liberté, qui a pour objet de renverser, de détruire la liberté.

Anti-Narcotique, adj. des 2 gen.; qui est propre à empêcher l'assoupissement: il nous faut quelque chose de fantastique et d'anti-narcotique.

Anti-Nationalement, adv.; d'une manière anti-nationale: vous actionnez anti-nationalement.

Anti-Nationalique, adj. des 2 g.; d'anti-nationalité, qui est, qui tient de l'anti-nationalité, qui la marque: il suivit une marche anti-nationalique.

Anti-Nationalisable, adj. des 2 g.; qui peut être anti-nationalisé, qui est susceptible de s'anti-nationaliser.

Anti-Nationalisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'anti-nationaliser; qui anti-nationalise, qui rend anti-national, qui cause l'anti-nationalité: un système anti-nationalisant.

Anti-Nationalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu anti-national, contraire, opposé à la nationalité, à l'esprit national; qui a, qui présente de l'anti-nationalité.

Anti-Nationaliser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir anti-national, contraire, opposé à la nationalité, à l'esprit national; donner, prendre un caractère anti-national, d'anti-nationalité. neut.; faire de l'anti-nationalité, agir contre la nation, en sens contraire, opposé à l'esprit national, à la nationalité: vous anti-nationalisez.

Anti-Nationalisme, s. m.; système anti-national, contraire, opposé au nationalisme, ce qui ne présente que de l'anti-nationalité.

Anti-Nationalité, s. f.; état, qualité de ce qui est anti-national, contraire, opposé à la nationalité.

Anti-Parlementaire, adj. des 2 g.; qui est contraire, opposé au mode, aux usages, aux formes, aux habitudes, aux convenances parlementaires: votre proposition est anti-parlementaire.

Anti-Parlementairement, adv.; d'une manière anti-parlementaire: vous discutez anti-parlementairement.

Anti-Parlementarisme, s. m.; système anti-parlementaire, d'anti-parlementarité; ce qui n'est, ne présente que de l'anti-parlementarité, une continuelle anti-parlementarité.

Anti-Parlementarité, s. f.; état, qualité de ce qui est anti-parlementaire.

Antipathiquement, adv.; d'une manière antipathique, par, avec antipathie.

Antipathisé, e, part. pas. et adj.; qui est objet d'antipathie, d'aversion, de répugnance.

Antipathiser, v. act. et pr. s'—; porter, se porter de l'antipathie, concevoir de l'antipathie, s'y livrer.

Antipathisme, s. m.; continuelle, incessante antiphathie, ce qui n'est, ne présente que de l'antipathie.

Anti-Patriote, s. des 2 g.; celui, celle qui n'aime pas la patrie, qui agit contre la patrie.

Anti-Patrioticité, s. f.; état, qualité de ce qui est anti-patriotique.

Digitized by Google

Anti-Patriotique, adj. des 2 g.; qui est contraire, opposé à la patrie, qui est contre la patrie.

Anti-Patriotiquement, adv.; d'une manière anti-patriotique : agir anti-patriotiquement.

Anti-Patriotisable, adj. des 2 g.; qui peut être anti-patriotisé, rendu anti-patriote, anti-patriotique.

Anti-Patriotisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'anti-patriotiser, de s'anti-patriotiser; qui anti-patriotise, qui cause, qui amène l'anti-patriotisité.

Anti-Patriotisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu anti-patriote, anti-patriotique, contraire, opposé à la patrie; qui a, qui présente de l'anti-patriotisité.

Anti-Patriotiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir anti-patriote, anti-patriotique, contraire, opposé à la patrie. neut.; faire de l'anti-patriotisme, agir contre la patrie : vous anti-patriotisez.

Anti-Patriotisme, s. m.; système des anti-patriotes; tout ce qui est contraire, opposé, nuisible au patriotisme, à la patrie.

Antipodique, adj. des 2 g.; d'antipode, qui est de l'antipode, qui concerne les antipodes, qui appartient aux antipodes.

Antipodiquement, adv.; d'une manière antipodique.

Antipodisé, e, part pas. et adj.; qui est mis, placé aux antipodes. Au fig. : qui est renvoyé aux antipodes, qui est rejeté, repoussé loin, bien loin, de manière à ne le plus revoir.

Antipodiser, v. adt.; mettre, placer aux antipodes. Au fig. : renvoyer, repousser, rejeter loin, de manière a ne plus revoir.

Antipodisme, s. m.; système d'antipodes.

Antipodité, s. f.; état, qualité de ce qui est antipode.

Anti-Populaire, adj. des 2 g.; qui est contre le peuple, contraire au peuple.

Anti-Populairement, adv.; d'une manière anti-populaire : parler, agir anti-populairement.

Anti-Popularisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu anti-populaire, contre le peuple, contraire au peuple.

Anti-Populariser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir anti-populaire, contre le peuple, contraire au peuple. neut.; faire de l'anti-popularité, agir contre le peuple : vous anti-popularisez.

Anti-Popularisme, s. m.; système d'anti-popularité.

Anti-Popularité, s. f.; état, qualité de ce qui est anti-populaire.

Anti-Progressif, ve, adj.; qui est contraire, opposé au progrés.

Anti-Progressivement, adv.; d'une manière anti-progressive.

Antiquisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu antique.

Antiquiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir antique : les temps antiquisent tout.

Anti-religieux, se, adj.; qui est contraire, opposé à l'acte religieux, qui est destructif de l'acte religieux. subst. : un anti-religieux.

Anti-religion, s. m.; ce qui est contraire, opposé à la religion, destructif de la religion.

Anti-religionalisme, s. m.; ce qui est contraire, opposé au religionalisme, système anti-religieux.

Anti-républicain, e, adj.; se prend aussi substantivement; qui est contraire, opposé à ce qui est républicain, au republicanisme, qui professe des opinions, des principes opposés au système républicain.

Anti-républicainement, adv.; d'une manière anti-républicaine : agir anti-républicainement.

Anti-républicainelé, s. f.; état, qualité de ce qui est anti-républicain.

Anti-républicanisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu devenu anti-républicain; qui est contraire, opposé aux principes républicains, au républicanisme.

Anti-républicaniser, v. act. et pr. s'—; rendre devenir anti-républicain, contraire, opposé aux principes du républicanisme; inculquer, suivre, prendre des sentiments opposés au républicanisme; entrer, faire entrer dans une action anti-républicaine. neut.; faire de l'anti-républicanisme : vous anti-républicanisez.

Anti-républicanisme, s. m.; système contraire, opposé au républicanisme.

Anti-sansculottisme, s. m.; ce qui est en tout contraire, opposé au sans sculottisme, au système des sansculottes de la première révolution française, à l'action principale, exclusive du bas-peuple.

Anti-socialement, adv.; d'une manière anti-sociale.

Anti-socialité, s. f.; état, qualité de ce qui est anti-social.

Anti-thèser, v. act.; faire une anti-thèse, des anti-thèses.

Anti-thètiquement, adv.; d'une manière anti-thètique.

Anti-tolérance, s. f.; état, qualité de ce qui est contraire, opposé à la tolérance, ce qui l'efface, la détruit.

Anti-tolérant, e, adj.; qui est contraire, opposé à l'action de tolérance, qui repousse le tolérantisme, le principe de tolérance. subst. : un anti-tolérant.

Anti-tolérantisme, s. m.; système contraire, opposé au tolérantisme.

Antoisable, adj. des 2 g.; qui peut être antoisé, que l'on doit antoiser.

Antoisement, s. m.; action antoiser, état antoisé.

Anuitement, s. m.; action d'anuiter, de s'anuiter, état anuité.

Anversois, s. m.; f. *e.*; habitant de la ville d'Anvers.

Anxiétisable, adj. des 2 g.; qui peut être facile-

Digitized b

ment anxiétisé, qui est susceptible de s'anxiétiser, de se tourmenter l'esprit de peu et pour peu.

Anxiétisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'anxiétiser, de s'anxiétiser; qui anxiétise, qui donne, qui cause de l'anxiété : une anxiétisante nouvelle.

Anxiétisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui cause de l'anxiété, une peine, une tourmente d'esprit.

Anxiétisation, s. f.; action d'anxiétiser; état anxiétisé : son anxiétisation.

Anxiétisé, e, part. pas. et adj.; qui a de l'anxiété, qui est à l'anxiété.

Anxiétiser, v. act. et pr. s'—; donner, causer, prendre de l'anxiété; apporter, susciter des soins, des tourments, des peines morales, de l'inquiétude : cette nouvelle l'anxiétise.

Anxiétisme, s. m.; continuelle, incessante anxiété.

Aoûtement, s. m.; état aoûté, son effet.

Apaisable, adj. des 2 g.; qui peut être apaisé, adouci, calmé, que l'on peut apaiser : cette colère est apaisable; des troubles apaisables.

Apaisant, e, adj.; qui apaise, qui adoucit, qui calme : une satisfaction apaisante.

Apaisement, s. m.; action d'apaiser; état apaisé, calmé : les apaisements de la faim, des souffrances.

Apanageable, adj. des 2 g.; qui peut être apanagé, que l'on doit apanager.

Apanageant, e, adj.; qui apanage, qui donne, qui distribue, qui constitue des apanages : loi apanageante : apanageante aristocratie : dynastisme apanageant.

Apanagement, s. m.; action d'apanager, de donner, de constituer un apanage, des apanages; état apanagé : l'apanagement des princes.

Apanagisme, s. m.; système d'apanage, d'apanagement.

Apathiquement, adv.; d'une manière apathique, avec apathie.

Apathisable, adj. des 2 g.; qui peut être apathisé, qui est susceptible de s'apathiser, de tomber dans l'apathie : cet homme est apathisable.

Apathisant, e, adj.; qui apathise, qui cause l'apathie, qui plonge dans l'apathie : une apathisante indifférence.

Apathisme, s. m.; continuelle, incessante apathie, système d'apathie.

Apepsique, adj. des 2 g.; d'apepsie, qui est, qui tient de l'apepsie, qui la concerne.

Apetissable, adj. des 2 g.; qui peut être apetissé, que l'on peut apetisser.

Apetissant, e, adj.; qui apetisse, qui rend plus petit.

Aphilanthropiquement, adv.; d'une manière aphilanthropique; par, avec aphilanthropie.

Aphilanthropisable, adj. des 2 g.; qui peut être aphilanthropisé, qui est susceptible d'aphilanthropie.

Aphilanthropisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'aphilanthropiser, de s'aphilanthropiser; qui aphilanthropise, rend aphilanthrope, qui cause l'aphilanthropie, le dégoût des hommes, de la société.

Aphilanthropisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu aphilanthrope, qui a de l'aphilanthropie, qui a un dégoût des hommes, de la société.

Aphilanthropiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir aphilanthrope; donner, causer, prendre de l'aphilanthropie; dégoûter, se dégoûter des hommes, de la société; inspirer, concevoir de la haine contre les hommes, la société; neut., faire de l'aphilanthropie : cet homme s'aphilanthropise.

Aphilanthropisme, s. m.; continuelle, incessante aphilanthropie, ce qui ne présente que de l'aphilanthropie.

Apiétrissant, e, adj; qui apiétrit, qui fait décroître, dépérir, qui rend piétre : c'est un apiétrissant régime.

Apitoiement, s. m.; action d'apitoyer, de s'apitoyer; état apitoyé : son apitoiement.

Apitoyable, adj. des 2 g.; qui peut être apitoyé, que l'on peut apitoyer, qui est susceptible de s'apitoyer : cette personne est apitoyable.

Apitoyant, e, adj.; qui apitoie, qui inspire, qui commande la pitié : sa position est apitoyante.

Aplanissable, adj. des 2 g.; qui peut être aplani, que l'on peut aplanir, dont on peut faire disparaître les difficultés : ces difficultés sont aplanissables.

Aplanissant, e, adj.; qui aplanit, qui fait disparaître, qui lève les difficultés.

Aplatissable, adj. des 2 g.; qui peut être aplati, que l'on doit aplatir.

Aplatissant, e, adj.; qui aplatit, qui cause l'aplatissement.

Aplombable, adj. des 2 g.; qui peut être aplombé, mis d'aplomb, à qui, à quoi on peut donner de l'aplomb, qui est susceptible de prendre de l'aplomb.

Aplombant, e, part prés. et adj.; qui fait l'action d'aplomber; qui aplombe, qui maintient d'aplomb, dans son aplomb; qui donne de l'aplomb : les malheurs sont aplombants, parcequ'ils donnent de l'expérience.

Aplombé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé, posé d'aplomb, qui est dans son aplomb, qui a de l'aplomb, un bel aplomb.

Aplomber, v. act. et pr. s'—; mettre, placer, poser d'aplomb; donner, prendre de l'aplomb, un bel aplomb : aplomber une chose, l'esprit, le jugement.

Apogéisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être apogéisé, qui mérite une apogée, à qui on doit une apogée : ce citoyen est apogéisable.

Apogéisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'ac-

Digitized by Google

tion d'apogéiser, de s'apogéiser ; qui apogésie, qui cause l'apogée, qui porte à l'apogée : des actions apogéisantes.

Apogéisation, s. f. ; action d'apogéiser ; état apogéisé.

Apogéisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est à l'apogée. Au fig., qui est élevé au plus haut dégré de gloire, d'illustration : ce grand homme fut apogéisé et le mérita bien.

Apogéiser, v. act. et pr. s'— ; décerner une apogée, élever, s'élever à l'apogée. Au fig., élever, s'élever à un rang, à un honneur supérieur, au plus haut degré de gloire, d'illustration : l'homme ne s'apogéise que par de grandes actions.

Apogéisme, s. m. ; système d'apogée.

Apologétiquement, adv. ; d'une manière apologétique.

Apologisme, s. m. ; système d'apologie.

Apophthegmatiquement, adv. ; d'une manière apophthegmatique.

Apophthegmatiser, v, neut. ; ne parler que par apophthegmes.

Apophthegmatisme, s. m. ; système apophthegmatique, d'apophthegme.

Apoplectisable, adv. des 2 g. ; qui peut être apoplectisé, qui est susceptible d'une attaque apoplectique.

Apoplectisant, *e*, part. prés. et adj ; qui fait l'action d'apoplectiser ; qui apoplectise, qui cause l'apoplexie. Au fig., paresse, inaction apoplectisante.

Apoplectisé, *e*, part. prés. et adj. ; qui est en apoplexie, dans l'apoplexie.

Apoplectiser, v. act. et pr. s'— ; causer, produire, amener une apoplexie, tomber en apoplexie, dans l'apoplexie ; une nourriture trop sensuelle apoplectise.

Aposcepsique, adj. des 2 g. ; d'aposcepsie, qui est, qui tient de l'aposcepsie, qui lui appartient, qui la concerne, qui a rapport à l'aposcepsie : un remède aposcepsique.

Apostable, adj. des 2 g. ; qui peut être aposté, que l'on doit aposter.

Apostasif, *ve*. adj. ; d'apostasie, qui est, qui tient de l'apostasie, qui lui appartient, qui marque, qui contient, renferme une apostasie : discours apostasif, déclaration apostasive.

Apostasisme, s. m. ; système d'apostasie.

Apostasivement, adv. ; d'une manière apostasive ; par, avec apostasie.

Apostation, s. f. ; action d'aposter ; état aposté.

Apostillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être apostillé, qui mérite une apostille : votre demande est apostillable.

Apostolisme, s. m. ; système apostolique, tout ce qui imite la manière de vivre, d'agir des apôtres.

Apostrophable, adj. des 2 g. ; qui peut être, mérite d'être apostrophé, que l'on doit apostropher.

Apostrophant, *e*, adj. ; qui apostrophe, qui présente, qui contient une apostrophe : un geste, un regard apostrophant.

Apothéosable, adj. des 2 g. ; qui peut être, mérite d'être apothéosé, que l'on doit apothéoser, mettre au nombre des Dieux, élever au rang des Dieux. Au fig. : à qui on doit donner des éloges pompeux, des honneurs extraordinaires.

Apothéosé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est objet d'une apothéose, qui a été mis au nombre des Dieux, qui a été élevé au rang des Dieux. Au fig. : qui a obtenu des éloges pompeux, des honneurs extraordinaires : Napoléon fut apothéosé par tous les peuples, et il le mérita.

Apothéoser, v. act. et pr. s'— ; rendre, devenir digne d'une apothéose ; décerner une apothéose, mettre au nombre des Dieux, élever au rang des Dieux. Au fig. : donner des éloges pompeux, des honneurs extraordinaires.

Apothéosisme, s. m. ; système d'apothéose.

Apparaissable, adj. des 2 g. ; qui peut apparaître, devenir visible.

Appareillable, adj. des 2 g. ; qui peut être appareillé, que l'on doit appareiller.

Apparençable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être apparencé, rendu apparent : ces choses sont apparençables.

Apparençant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'apparencer ; qui rend apparent, qui donne de l'apparence : un luxe, des dehors apparençants.

Apparencé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu apparent, qui a reçu de l'apparence : cette chose est bien apparencée.

Apparencer, v. act. et pr. s'— ; rendre, devenir apparent ; donner, prendre de l'apparence : apparencer une chose.

Appariable, adj. des 2 g. ; qui peut être apparié, que l'on doit apparier.

Appariant, *e*, adj. qui apparie : un soin, un goût appariant.

Appauvrisme, s. m. ; système d'appauvrissement, ce qui ne peut produire qu'un continuel, un général appauvrissement.

Appauvrissable, adj. des 2 g. ; qui peut être appauvri, qui peut tomber dans la pauvreté : cette nation est appauvrissable.

Appauvrissamment, adv. ; d'une manière appauvrissante, en appauvrissant.

Appauvrissant, *e*, adj. ; qui appauvrit, qui cause, qui amène l'appauvrissement, la pauvreté : une appauvrissante inéconomie, prodigalité.

Appauvrisseur, s. m., f. *se*, ; celui, celle qui appauvrit, qui cause un appauvrissement, la pauvreté : un gouvernement appauvrisseur.

Appelable, adj. des 2 g. ; qui peut être appelé ; que l'on doit appeler.

Appendable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être appendu.

Appesantissable, adj. des 2 gen. ; qui peut être

Digitized by Google

appesanti, rendu plus lourd, plus pesant, que l'on doit appesantir.

Appesantissant, e, adj.; qui appesantit, qui rend plus lourd, plus pesant.

Applaudissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite d'être applaudi, que l'on doit applaudir : cet homme, cette proposition est applaudissable.

Applaudissamment, adv.; d'une manière applaudissante, en applaudissant.

Applaudissant, e, adj.; qui applaudit, qui approuve, qui marque l'approbation, l'applaudissement : des gestes applaudissants, une démonstration applaudissante.

Applicant, e, adj.; qui applique, qui attache, qui fixe l'attention, l'esprit : ce travail est applicant.

Applicatif, ve, adj.; qui applique, qui inflige; qui est de l'application, qui la marque, la concerne : jugement applicatif, sentence applicative.

Applicativement, adv.; d'une manière applicative; par, avec application.

Appointable, adj. des 2 g.; qui peut être appointé, que l'on doit appointer : ce garde national est appointable.

Appointissable, adj. des 2 g.; qui peut être appointi, que l'on doit appointir, aiguiser en pointe, rendre pointu.

Appointissement, s. m.; action d'appointir; état appointi.

Apportable, adj. des 2 g.; qui peut être apporté, que l'on doit apporter : cette chose est apportable.

Apportement, s. m.; action d'apporter; état apporté : l'apportement d'une chose.

Apposable, adj. des 2 g.; qui peut être apposé, que l'on doit apposer : les scellés sont apposables en ce cas, en ce lieu.

Appréciant, e, adj.; qui apprécie : un appréciant discernement.

Appréciativement, adv.; d'une manière appréciative; par, avec appréciation.

Appréhensivement, adv.; d'une manière appréhensive; par, avec appréhension.

Apprenable, adj. des 2 g.; ce qui peut être appris, ce que l'on doit apprendre : toutes ces choses sont apprenables.

Apprenant, e, adj.; qui apprend bien : une méthode apprenante.

Appreneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui apprend facilement.

Apprêtable, adj. des 2 g.; qui peut être apprêté, que l'on doit apprêter.

Apprivoisant, e, adj.; qui apprivoise, qui rend plus familier : un apprivoisant accueil.

Approchable, adj. des 2 g.; qui peut être approché, que l'on peut approcher.

Approchement, s. m.; action d'approcher; état approché.

Approfondissable, adj. des 2 g.; ce qui peut être approfondi, ce que l'on doit approfondir : cette chose est approfondissable.

Approfondissant, e, adj.; qui approfondit, qui fait approfondir : une approfondissante étude.

Approposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être approposé, fait à propos; qui peut être rendu propre, convenable à une chose, à un temps : des choses approposables.

Approposant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'approposer; qui appropose, qui rend, qui fait à propos, qui rend propre, convenable à une chose, à un temps.

Approposé, e, part. pas. et adj.; qui est fait à propos, dans son temps; qui est rendu propre, convenable à une chose, à un temps : toutes ces démarches sont bien approposées.

Approposement, s. m.; action d'approposer; état approposé : l'approposement des choses.

Approposément, adv.; d'une manière approposée, avec à propos.

Approposer, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir à propos, faire à propos; rendre propre, convenable à une chose, à un temps, à une circonstance, à une action : si l'homme n'appropose, tout ce qu'il fait peut tourner contre lui-même.

Appropriable, adj. des 2 g.; qui peut être approprié, que l'on doit approprier.

Approuvable, adj. des 2 g.; qui peut être approuvé, que l'on doit approuver : cette personne est approuvable.

Approuvant, e, adj.; qui approuve, qui autorise : une approuvante déclaration.

Approvisionnable, adj. des 2 g.; qui doit être approvisionné, que l'on peut approvisionner facilement : ce pays, cette ville, cette place est approvisionnable.

Approvisionnant, e, adj.; qui approvisionne, qui donne, qui fournit un approvisionnement, qui facilite l'approvisionnement : des contrées approvisionnantes, une rivière approvisionnante par sa navigation.

Appuyable, adj. des 2 g.; qui peut être appuyé, que l'on doit appuyer.

Appuyant, e, adj.; qui appuie, qui soutient, qui protége, aide, favorise : une chose, une circonstance appuyante.

Aptitudisable, adj. des 2 g.; qui peut être aptitudisé, rendu apte, propre à quelque chose, qui est susceptible d'aptitude.

Aptitudisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'aptitudiser, de s'aptitudiser; qui rend apte, qui aptitudise, qui donne, cause l'aptitude : la persévérance dans le travail est toujours aptitudisante.

Aptitudisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu apte, qui a de l'aptitude.

Aptitudiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir apte, propre à quelque chose; donner, prendre, acquérir de l'aptitude.

Aptitudisme, s. m.; aptitude générale, état d'une personne propre à tout.

Digitized by Google

Apurable, adj. des 2 g.; qui peut être apuré, que l'on doit apurer.

Apurament, adv.; d'une manière apurante, en apurant.

Apurant, e, adj.; qui apure.

Apyrexique, adj. des 2 g.; d'apyrexie, qui est, qui tient de l'apyrexie, qui lui appartient, qui la marque, qui la concerne.

Aquaticité, s. f.; état, qualité de ce qui est aquatique : son aquaticité.

Aquatiquement, adv.; d'une manière aquatique.

Aquatisable, adj. des 2 g.; qui peut être aquatisé, qui est susceptible de s'aquatiser, de devenir aquatique : ces lieux sont aquatisables.

Aquatisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'aquatiser; qui aquatise, rend aquatique, qui cause l'aquaticité : des pluies aquatisantes.

Aquatisation, s. f.; action d'aquatiser; état aquatisé.

Aquatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu aquatique.

Aquatiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir aquatique, marécageux : ces lieux s'aquatisent.

Aranéisé, e, part. pas. et adj.; qui est couvert, qui est rempli de toiles d'araignées : il habitait une chambre mal propre, toute aranéisée.

Aranéiser, v. act. et pr. s'—; couvrir, se couvrir, se remplir de toiles d'araignées.

Arasable, adj. des 2 g; qui peut être arasé, que l'on doit araser.

Arbitrable, adj. des 2 g; qui peut être arbitré, ce qui doit être remis, confié au jugement d'arbitres : ces intérêts, ces discussions sont arbitrables.

Arbitrarisme, s. m.; système arbitraire, d'action, de volonté absolue, indépendante.

Arbitrarité, s. f.; état, qualité de ce qui est arbitraire.

Arborable, adj. des 2 g.; qui peut être arboré, que l'on doit arborer : ce drapeau est arborable.

Arboration, s. m.; action d'arborer; état arboré : l'arboration d'un, du drapeau.

Arbré, e, part. pas. et adj.; qui est en arbre, qui a la forme d'un arbre; qui est garni d'arbres, dans lequel il y a des arbres : un jardin bien arbré.

Arbrement, s. m.; action d'arbrer; état arbré.

Arbrer, verbe act.; donner la forme d'un arbre; planter des arbres, garnir d'arbres : arbrer un jardin, un terrain.

Arbustation, s. f.; action d'arbuster; état arbusté.

Arbusté, e, part. pas. et adj.; qui est en arbuste, qui a la forme d'un arbuste; qui est orné, garni d'arbustes : un jardin arbusté.

Arbuster, v. act.; tailler, dresser un arbuste, donner la forme d'un arbuste; orner, garnir d'arbustes.

Arcadable, adj. des 2 g.; qui peut être arcadé, que l'on doit arcader.

Arcadé, e, part. pas. et adj.: qui est en arcade, qui a la forme d'une arcade; qui est orné, garni d'arcades.

Arcadement, s. m.; action d'arcader; état arcadé.

Arcadément, adv.; d'une manière arcadée, en arcade.

Arcader, v. act.: faire une arcade, des arcades, mettre en arcade, donner la forme d'une arcade; orner, garnir d'arcades.

Arcenalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être arcenalisé, converti en arcenal; où l'on peut, où l'on doit multiplier les arcenaux, concentrer un grand, un immense amas, approvisionnement d'armes, de munitions de guerre, de choses propres à la guerre; qui peut être, doit être placé, renfermé dans un arcenal.

Arcenalisation, s. f.; action d'arcenaliser; état arcenalisé.

Arcenalisé, e, part. pas. et adj.; qui est placé, renfermé dans un arcenal, qui est converti en arcenal, où les arcenaux sont multipliés, en grand nombre, où il y a beaucoup de constructions dans lesquelles il y a amas d'armes, de munitions de guerre : une ville arcenalisée, dans laquelle il y a plusieurs arcenaux, qui en quelque sorte ne présente qu'un grand arcenal, un arcenal général.

Arcenaliser, v. act.; mettre, placer, renfermer dans un arcenal; construire un arcenal, des arcenaux; convertir en arcenal; multiplier les arcenaux dans un lieu, dans une ville; élever des constructions propres à renfermer des amas d'armes, de munitions de guerre, un matériel de guerre : arcenaliser une ville, en faire un grand arcenal, la rendre telle, par de nombreuses constructions de guerre, qu'elle ne présente plus qu'un arcenal général.

Arcenalisme, s. m.; système d'arcenalisation.

Arc-en-ciellisation; action d'arc-en-cielliser, de s'arc-en-cielliser; état arc-en-ciellisé.

Arc-en-ciellisé, e, part. pas. et adj.; qui est en arc-en-ciel, qui a la forme, qui a la couleur d'un arc-en-ciel; qui est garni d'arc-en-ciel, qui en montre beaucoup : un ciel arc-en-ciellisé.

Arc-en-cielliser, v. act. et pr. s'—; faire un arc-en-ciel; donner, prendre la forme, la couleur d'un arc-en-ciel; se garnir d'arcs-en-ciel, en montrer beaucoup : le ciel s'arc-en-ciellise, cela nous annonce encore de la pluie.

Ardentifiable, adj. des 2 g.; qui peut être ardentifié, rendu ardent, enflammé, violent, véhément, auquel on peut donner de l'ardeur.

Ardentifiant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'ardentifier, de s'ardentifier; qui ardentifie, donne de l'ardeur, qui rend ardent, violent, véhément, qui enflamme outrément.

Ardentification, s. f.; action d'ardentifier; état ardentifié.

Digitized by Google

Ardentifié, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ardent, qui a de l'ardeur, de la violence, de la véhémence, qui est outrément enflammé.

Ardentifier, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir ardent, inspirer, causer de l'ardeur, se livrer à une grande ardeur; rendre, devenir violent, véhément, outrément enflammé.

Ardoisable, adj. des 2 g.; qui peut être ardoisé, que l'on doit garnir d'ardoises.

Ardoisé, e, part. pas. et adj.; qui tire sur la couleur ardoise; qui est garni, couvert d'ardoises.

Ardoisement, s. m.; action d'ardoiser; état ardoisé: l'ardoisement d'une maison.

Ardoiser, v. act.; donner la couleur ardoise; garnir d'ardoises, couvrir en ardoise.

Arduable, adj. des 2 g.; qui peut être ardué, rendu ardu, difficile, mal aisé, épineux, qui est susceptible de s'arduer.

Arduant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'arduer; qui rend ardu, difficile, mal aisé, épineux.

Arduation, s. f.; action d'arduer; état ardué.

Ardué, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ardu, difficile, mal aisé, épineux.

Arduer, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir ardu, difficile, mal aisé, épineux.

Argentable, adj. des 2 g.; qui peut être argenté, que l'on doit argenter.

Argentement, s. m.; action d'argenter; état argenté.

Argentifique, adj. des 2 g.; d'argent, qui concerne l'argent, qui rapporte de l'argent.

Argentifiquement, adv.; d'une manière argentifique; par, avec argent.

Argilable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être argilé, mêlé, mélangé d'argile, enduit d'argile.

Argilation, s. f.; action d'argiler; état argilé.

Argilé, e, part. pas. et adj.; qui est mêlé, mélangé avec de l'argile, dans quoi il y a de l'argile, qui est composé avec de l'argile, qui est enduit d'argile.

Argiler, v. act.; mêler, mélanger avec de l'argile, composer avec de l'argile, faire entrer de l'argile dans une chose, enduire d'argile.

Argileusement, adv.; d'une manière argileuse, par, avec l'argile, de l'argile.

Arguable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être argué, que l'on doit arguer.

Arguant, e, adj.; qui argüe: une arguante réplique.

Argucité, s. f.; état, qualité de l'action d'un argus.

Argucisme, s. m.; continuelle, incessante action de l'argus; système d'argus, d'argucité.

Argumentable, adj. des 2 g.; qui peut être argumenté, qui est susceptible d'arguments: votre proposition, votre opinion est très argumentable.

Argumentatif, ve, adj.; d'argument, qui est de l'argument, qui appartient à l'argument, qui le concerne; qui présente, qui contient un argument, des arguments: un rapport argumentatif.

Argumentativement, adv.; d'une manière argumentative; par, avec argument, des arguments.

Argumentisme, s. m.; système d'argumentation.

Arguser, v. n.; faire l'argus. Au fig.: espionner, observer clairvoyamment; vouloir tout voir, tout connaître.

Argutier, v. n.; faire de l'argutie, tomber dans l'argutie, se livrer à l'argutie: vous argutiez.

Argutique, adj. des 2 g.; d'argutie, qui est de l'argutie, qui présente de l'argutie: un raisonnement argutique.

Argutiquement, adv.; d'une manière argutique; par, avec argutie.

Argutisme, s. m.; système d'argutie, ce qui n'est, ne présente que de l'argutie, une continuelle argutie: ce n'est que de l'argutisme.

Aridisable, adj. des 2 g.; qui peut être aridisé, qui est susceptible de s'aridiser: cette terre est aridisable.

Aridisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'aridiser; qui aridise, qui cause l'aridité: sécheresse aridisante.

Aridisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu aride, qui est frappé d'aridité: cette terre est aridisée: un sol aridisé.

Aridiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir aride, causer l'aridité; ne pas entretenir, détruire les germes et les sources de la fécondité: cette terre s'aridise.

Aridisme, s. m.; générale aridité, continuelle aridité; système qui ne peut produire qu'une complète aridiié.

Aristobureaucratie, s. f.; aristocratie de bureau.

Aristobureaucratique, adj. des 2 g.; d'aristobureaucratie, qui est, qui tient de l'aristobureaucratie, qui appartient à l'aristobureaucratie, qui la concerne.

Aristobureaucratiquement, adv.; d'une manière aristobureaucratique; par l'aristobureaucratie.

Aristobureaucratisation, s. f.; action d'aristobureaucratiser; état aristobureaucratisé.

Aristobureaucratisé, e, part. pas. et adj.; qui est érigé en aristobureaucratie; qui est sous une influence, soumis à une domination aristobureaucratique: une administration aristobureaucratisée.

Aristobureaucratiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir aristobureaucratique; ériger une aristobureaucratie, former une aristocratie de bureau; placer, se placer sous l'influence, sous la domination d'une aristocratie de bureau; neut., faire de l'aristobureaucratie.

Aristobureaucratisme, s. m.; système d'aristobureaucratie, d'aristocratie de bureau: ce n'est que de l'aristobureaucratisme.

Aristocratisable, adj. des 2 g., qui peut être

Digitized by Google

aristocratisé, rendu aristocrate, aristocratique ; qui est susceptible d'être soumis à une aristocratie, d'être placé sous son exigence, son influence, sous son action, son autorité ; qui peut faire partie des priviléges aristocratiques.

Aristocratisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'aristocratiser, de s'aristocratiser, qui rend aristocrate, aristocratique, qui aristocratise, érige une aristocratie, en aristocratie; qui place sous l'influence aristocratique, qui soumet à l'aristocratie : des lois aristocratisantes.

Aristocratisation, s. f.; action d'aristocratiser ; état aristocratisé.

Aristocratisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu aristocrate, aristocratique; qui est érigé en aristocratie, qui est sous l'influence, sous la domination de l'aristocratie.

Aristocratiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir aristocrate, aristocratique; créer, ériger, former une aristocratie, en aristocratie; placer sous l'influence, sous l'action, sous la domination d'une aristocratie ; neut., faire l'aristocrate.

Aristocratisme, s. m. ; système d'aristocratie.

Aristocratiste, s. des 2 g. ; partisan, propagateur de l'aristocratie.

Aristodémocratisable, adj. des 2 g. ; qui peut être aristodémocratisé, qui est susceptible de s'aristodémocratiser.

Aristodémocratisant, *e*, part. prés. et adj ; qui fait l'action d'aristodémocratiser, qui aristodémocratise, qui forme, qui érige une aristodémocratie, qui place sous une aristodémocratie.

Aristodémocratisation, s. f. ; action d'aristodémocratiser; état aristodémocratisé.

Aristodémocratisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est érigé, formé en aristodémocratie, qui est soumis à l'action aristodémocratique.

Aristodémocratiser, v. act. ; former une aristodémocratie, ériger en aristodémocratie, placer sous l'action aristodémocratique ; neut, faire de l'aristodémocratie.

Aristodémocratisme, s. m.; système d'aristodémocratie.

Arithmétical, *e*, adj.; d'arithmétique, qui est de l'arithmétique, qui appartient à l'arithmétique, qui concerne l'arithmétique : calcul arithmétical, science arithméticale.

Arithméticalement, adv.; d'une manière arithméticale; par un calcul arithmétical, d'arithmétique.

Arithméticalisme, s. m.; système arithmétical, d'enseignement arithmétical.

Arithméticalité, *e*, s. f.; état, qualité arithmétical, de ce qui est arithmétical.

Arithmétisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être arithmétisé.

Arithmétisation, s f. ; action d'arithmétiser ; état arithmétisé.

Arithmétisé, *e*, part. pas. et adj ; qui est résolu par les règles, par les calculs de l'arithmétique, par la science arithméticale.

Arithmétiser, v. act. ; étudier l'arithmétique, résoudre par les règles, par les calculs de l'arithmétique, par la science arithméticale.

Arithmétisme, s. m.; système arithmétique, de calcul arithmétique.

Arlequinisment, s. m.; action d'arlequiner : vos arlequinements.

Arlequinément, adv. ; d'une manière arlequine.

Arlequiner, v. neut. ; faire l'arlequin. Au fig. : se jouer, par injugement ou mauvaise foi, des hommes, des principes et des choses, n'être retenu par aucune convenance : vous arlequinez.

Arlequinisme, s. m. ; système d'arlequinement. Au fig. : ce qui n'est qu'un continuel jeu de mauvaise foi sous des apparences de légèreté, d'étourderie : ce n'est que de l'arlequinisme.

Armable, adj. des 2 g.; qui peut être armé, que l'on doit armer : cette place est armable.

Armant, *e*, adj. ; qui arme, qui sert d'arme, qui tient lieu d'arme : cet instrument est armant.

Armistisme, s. m. ; système d'armistice.

Armoiriable, adj. des 2 g. ; qui peut être armoirié, que l'on doit armoirier.

Armoiriant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'armoirier ; qui armoirie, qui tient lieu d'armoirie.

Armoiriation, s. f. ; action d'armoirier ; état armoirié.

Armoirié, *e*, part. pas. et adj. ; qui est mis, converti en armoirie ; qui est garni, orné, décoré d'armoiries : une voiture armoiriée.

Armoirier, v. act. ; mettre, convertir en armoirie ; garnir, orner, décorer d'armoiries.

Armoirisme, s. m. ; système d'armoiriation, d'armoirie.

Aromable, adj. des 2 g. ; qui peut être aromé, que l'on doit aromer.

Aromant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'aromer ; qui donne de l'arome, du parfum.

Aromation, s. f.; action d'aromer ; état aromé.

Aromé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a de l'arome, du parfum, dans quoi il y a de l'arome.

Aromer, v. adj. et pr. s'—; donner, prendre de l'arôme, du parfum, faire entrer de l'arome dans une chose.

Arpentable, adj. des 2 g.; qui peut être arpenté, que l'on doit arpenter.

Arquement, s. m. ; action d'arquer, de courber en arc ; état arqué.

Arrachable, adj. des 2 g. . qui peut être arraché, que l'on doit arracher : cette dent est arrachable.

Arrachant, *e*, adj. ; qui arrache : un vent arrachant. Au fig. : qui obtient avec peine, par la force.

Arrangeable, adj. des 2 g.; qui peut être arrangé, que l'on doit arranger.

Arrangeant, *e*, adj.; qui arrange, qui accommode

Digitized by Google

qui contribue à un arrangement, l'aide, le facilite : une proposition, une concession arrangeante.

Arrasable, adj. des 2 g. ; qui peut être arrasé, que l'on doit arraser.

Arrêtable, adj. des 2 g. ; qui peut être arrêté, que l'on doit arrêter : cet homme est arrêtable.

Arrêtant, e, adj. ; qui arrête, qui empêche, qui porte obstacle : un refus arrêtant.

Arriérable, adj. des 2 g. ; qui peut être arriéré, que l'on doit arriérer : cette affaire est arriérable.

Arriérant, e, adj. ; qui arrière, qui fait rester en arrière, qui cause un arriéré, des arriérés : il y eut, dans l'administration des dépenses publiques, d'arriérants désordres.

Arriérisme, s. m. ; système d'arriéré.

Arrisable, adj. des 2 g. ; qui peut être arrisé, que l'on doit arriser.

Arrisation, s. f. ; action d'arriser ; état arrisé.

Arrisement, s. m. ; action d'arriser ; état arrisé.

Arrivable, adj. des 2 g. ; qui peut arriver, ce qui peut arriver : ce cas est arrivable.

Arrogancer, v. neut. ; faire l'arrogant, dire, faire des arrogances.

Arrondissable, adj. des 2 g. ; qui peut être arrondi, que l'on doit arrondir.

Arrondissant, e, adj. ; qui arrondit. Au fig. : qui ajoute, qui augmente.

Arrosable, adj. des 2 g. ; qui peut être arrosé, que l'on doit arroser : des terres arrosables.

Arrosant, e, adj. ; qui arrose, humecte, mouille : on aurait besoin d'une pluie bien arrosante.

Arroutable, adj. des 2 g. ; qui peut être arrouté, que l'on doit arrouter, mettre en route : ce malade est arroutable.

Arrouté, e, adj. ; qui est en route, qui est mis, qui s'est mis en route.

Arrudissable, adj. des 2 g. ; qui peut être arrudi, qui est susceptible de s'arrudir.

Arrudissant, e, adj. ; qui arrudit, qui rend rude, qui donne de l'arrudité, de la grossièreté, de la rudesse, de l'incivilité : des traitements arrudissants.

Arrudisme, s. m. ; incessante action d'arrudité, ce qui ne présente qu'une continuelle arrudité.

Arrudité, subs. f. ; état, qualité de ce qui n'est que de la rudesse, de la dureté de formes, de caractère et de cœur, de ce qui n'est que de l'incivilité, de la grossièreté.

Arseniable, adj. des 2 g. ; qui peut être arsenié, qui est susceptible de s'arsenier, de prendre de l'arsenic : ce chaudron est arseniable.

Arseniant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'arsenier ; qui arsenie, qui s'arsenie ; qui cause l'arsenic, la présence de l'arsenic.

Arseniation, s. f. ; action d'arsenier, de s'arsenier ; état arsenié : son arseniation.

Arsenié, e, part. pas. et adj. ; qui est combiné avec l'arsenic, dans quoi il y a de l'arsenic, qui présente de l'arsenic : cette personne a été arseniée, est morte par l'arsenic.

Arsenier, v. act. et pr. s'— ; combiner avec l'arsenic, faire entrer de l'arsenic dans une chose ; détruire, tenter de détruire par l'arsenic ; prendre de l'arsenic : arsenier une boisson, une nourriture, un médicament.

Arsenisme, s. m. ; système d'arseniation.

Arsouille, s. des 2 g. ; un arsouille, une arsouille ; terme injurieux, de mépris, bas et populaire. Se dit d'une personne toujours sale, malpropre, qui se livre avec la crapule à une sale et dégoûtante débauche, à l'ivrognerie ; qui se livre à un honteux et dégradant libertinage.

Arsouiller, v. neut. ; faire l'arsouille, se livrer à une action d'arsouille, fréquenter des arsouilles, faire des parties de plaisir, de débauche avec des arsouilles : vous arsouillez.

Arthrodique, adj. des 2 g. ; qui a rapport à l'arthrodie, qui la concerne : un traitement arthrodique.

Articulable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être articulé, prononcé. Au fig. : qui peut être, doit être affirmé, circonstancié : faits articulables.

Artificiellisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu artificiel, qui n'est qu'artificiel, qui n'a, ne présente que de l'artificiellité, qui n'a rien de naturel, qui n'est que le résultat de l'art.

Artificielliser, v. act. ; rendre artificiel, donner de l'artificiellité, remplacer la nature par l'art, substituer l'art à la nature.

Artificiellisme, s. m. ; système artificiel, qui tend à tout artificielliser.

Artificiellité, s. f. ; état, qualité de ce qui est artificiel, de ce qui n'est qu'artificiel.

Artillable, adj. des 2 g. ; qui peut être artillé, que l'on doit artiller, garnir d'artillerie : ce fort est artillable.

Artillement, s. m. ; action d'artiller ; état artillé, garni d'artillerie.

Artisonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être artisonné, qui est susceptible d'être mangé, rongé par les artisons : ces étoffes sont artisonnables.

Ascendantiel, le, adj. ; d'ascendance, qui est de l'ascendance, qui la marque.

Ascendantiellement, adv. ; d'une manière ascendantielle ; par, avec ascendance.

Ascensionnable, adj. des 2 g. ; qui peut être ascensionné, qui est susceptible de s'ascensionner, de monter, de s'élever dans l'air. Au fig. : qui peut être élevé, tiré de sa sphère pour être placé dans une plus haute.

Ascensionnalisme, s. m ; système ascensionnel, d'ascensionnalité.

Ascensionnalité, s. f. ; état, qualité de ce qui est ascensionnel : l'ascensionnalité de l'opinion, de la rente publique.

Ascensionnant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'ascensionner, de s'ascensionner ; qui ascensionne, qui fait monter, élever dans

Digitized by Google

l'air. Au fig.: qui élève, qui tire d'une sphère pour placer dans une plus haute.

Ascensionné, e, part. pas. et adj.; qui est élevé dans l'air, qui a reçu un mouvement ascensionnel. Au fig. : qui est élevé, qui est tiré de sa sphère pour être placé dans une plus haute.

Ascensionnellement, adv.; d'une manière ascensionnelle; par, avec ascension.

Ascensionner, v. act. et pr. s'—; donner, prendre un mouvement ascensionnel, monter, élever dans l'air. Au fig.: élever, s'élever bien haut, tirer, faire sortir de sa sphère pour entrer, faire entrer dans une plus élevée.

Ascétiquement, adv.; d'une manière ascétique, par l'ascétisme.

Ascétisable, adj. des 2 g.; qui peut être ascétisé, rendu ascète; qui est susceptible de s'ascétiser, que l'on peut facilement rendre ascète, assujétir à des pratiques religieuses, à des exercices de piété extraordinaires.

Ascétisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'ascétiser, de s'ascétiser; qui ascétise, rend ascète : une ascétisante religion.

Ascétisation, s. f.; action d'ascétiser; état ascétisé.

Ascétisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ascète, qui est livré aux exercices d'une piété exagérée, ridicule : une personne ascétisée.

Ascétiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir ascète; assujétir, s'assujétir à des pratiques religieuses extraordinaires, ridicules; livrer, se livrer exclusivement à des exercices de piété.

Ascétisme, s. m.; système d'ascétisation, d'assujétissement à des exercices de piété extraordinaires, ridicules.

Ascétiste, s. des 2 g.; partisan, propagateur de l'ascétisme.

Asiatisation, s. f.; action d'asiatiser; état asiatisé.

Asiatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu asiatique; qui a, qui présente les mœurs, les goûts, les habitudes de l'Asie.

Asiatiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir asiatique; donner, prendre les goûts, les mœurs, les habitudes de l'Asie.

Asiatisme, s. m.; système d'asiatisation; ressemblance en tout aux mœurs, aux goûts, aux habitudes de l'Asie.

Asinalement, adj.; d'une manière asinale; par, avec ânerie.

Asinement, s. m.; action d'asiner.

Asiner, v. neut.; faire, dire des âneries.

Aspecté, e, part. pas. et adj.; qui a des aspects variés, des vues différentes, variées : une maison bien, mal aspectée, qui est placée à un bon ou à un mauvais aspect.

Aspecter, v. act; donner un aspect, placer à un aspect; donner des aspects, des vues différentes, variées.

Aspérisable, adj. des 2 g.; qu peut être aspérisé, qui est susceptible de s'aspériser.

Aspérisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'aspériser, de s'aspériser; qui cause, qui donne de l'aspérité, qui donne au caractère de la rudesse, de la dureté.

Aspérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu âpre, rude, dont le caractère a pris de la dureté, de la rudesse, de l'aspérité.

Aspériser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir âpre, rude; donner, prendre de l'aspérité; donner au caractère de la rudesse, de la dureté.

Aspérisme, s. m.; continuelle, incessante aspérité, ce qui ne montre qu'une continuelle rudesse, dureté de caractère.

Asphyxiable, adj. des 2 g.; qui peut être asphyxié, qui est exposé à l'asphyxie.

Asphyxiant, e, adj.; qui asphyxie, qui cause une asphyxie.

Asphyxiquement, adv.; d'une manière asphyxique; par l'asphyxie.

Asphyxisme, s. m.; système d'asphyxie, tout ce qui est susceptible de produire l'asphyxie.

Aspirable, adj. des 2 g.; qui peut être aspiré, que l'on doit aspirer.

Aspirativement, adv.; d'une manière aspirative; par, avec aspiration.

Assablable, adj. des 2 g.; qui peut être assablé, qui est susceptible de s'assabler, que l'on doit assabler, couvrir de sable.

Assaillisme, s. m.; système d'assaillissement.

Assaillissable, adj. des 2 g.; qui peut être assailli, que l'on doit assaillir.

Assaillissement, s. m.; action d'assaillir; état assailli.

Assainisme, s. m.; système d'assainissement, assainissement général.

Assainissable, adj. des 2 g.; qui peut être assaini, que l'on doit assainir : ce pays est assainissable.

Assainissant, e, adj.; qui assainit, qui cause l'assainissement : un asséchement assainissant.

Assaisonnable, adj. des 2 g.; qui peut être assaisonné, que l'on doit assaisonner.

Assaisonnant, e, adj.; qui assaisonne.

Assassinable, adj. des 2 g.; qui peut être assassiné, qui est exposé à être assassiné.

Asséchable, adj. des 2 g.; qui peut être asséché, que l'on doit assécher, mettre à sec.

Asséchant, e, adj.; qui assèche, qui met à sec, qui rend sec, qui cause l'asséchement : un écoulement asséchant.

Asséchement, s. m.; action d'assécher, de rendre sec, de mettre à sec, de faire retirer les eaux, de leur donner un écoulement; état asséché.

Assemblable, adj. des 2 g.; qui peut être assemblé, que l'on doit assembler.

Assemblant, e, adj.; qui assemble, qui opère un assemblement.

Assoyable, adj. des 2 g.; qui peut être assis, que l'on doit asseoir. Au fig.: que l'on peut fonder, établir, consolider.

Digitized by Google

Asseoyant, *e*, adj.; qui asseoit. Au fig. : qui fonde, qui établit, qui consolide.

Assermentable, adj. des 2 g.; qui peut être assermenté, lié, obligé par serment, à qui on peut, on doit déférer le serment.

Assermentation, s. f.; action d'assermenter, de s'assermenter, de lier, d'obliger, de se lier, de s'obliger par serment, sous la foi du serment; état assermenté.

Assermentisme, s. m.; système d'assermentation.

Asservisme, s. m.; système d'asservissement; asservissement total, général.

Assiduable, adj. des 2 g.; qui peut être assidué, que l'on peut rendre assidu, à qui on peut donner de l'assiduité.

Assiduant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'assiduer; qui assidue, qui rend assidu, qui donne de l'assiduité : un zèle assiduant.

Assidué, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu assidu; qui a de l'assiduité; qui travaille à une chose avec continuité, sans relâche : cette personne est assiduée.

Assiduer, v. act. et pr. s'— ; rendre, devenir assidu, donner, prendre de l'assiduité, attacher, s'attacher sans relâche, avec continuité à une chose, à un travail, à une action : assiduer l'homme à ses devoirs, s'assiduer à ses devoirs.

Assiégeable, adj. des 2 g.; qui peut être assiégé, que l'on doit assiéger, dont on peut former le siége : cette place est assiégeable.

Assigniant, *e*, adj.; qui assigne, qui détermine avec précision, qui marque, qui place, qui fixe, qui destine : un règlement assignant à chacun.

Assimilable, adj. des 2 g.; qui peut être assimilé, que l'on doit assimiler.

Assimilant, *e*, adj.; qui assimile, rend semblable : une passion assimilante à d'animal.

Assimilatif, *ve*, adj.; d'assimilation, qui tient de l'assimilation, qui la marque.

Assimilativement, adv.; d'une manière assimilative; par, avec assimilation.

Assimilisme, s. m.; système d'assimilation.

Assistable, adj. des 2 g.; qui peut être assisté, que l'on doit assister.

Assistamment, adv.; d'une manière assistante, en assistant, avec assistance.

Associable, adj. des 2 g.; qui peut être associé, que l'on doit associer.

Associant, *e*, adj.; qui associe, qui lie, joint, unit : le mal est associant comme le bien.

Associément, adv.; d'une manière associée; par, avec société.

Assolable, adj. des 2 g.; qui peut être assolé, que l'on doit assoler.

Assolisme, s. m.; système d'assolement.

Assombrissable, adj. des 2 g.; qui peut être assombri, qui est susceptible d'assombrissement.

Assombrissant, *e*, adj.; qui assombrit, qui cause l'assombrissement : une nouvelle assombrissante.

Assombrissement, s. m.; action d'assombrir, de s'assombrir; état assombri : l'assombrissement du caractère.

Assommable, adj. des 2 g.; qui peut être assommé, que l'on doit assommer.

Assortissable, adj. des 2 g.; qui peut être assorti, que l'on doit assortir.

Assortissant, *e*, adj.; qui assortit, qui complète un assortiment.

Assoupissable, adj. des 2 g.; qui peut être assoupi, que l'on peut, que l'on doit assoupir.

Assouplissable, adj. des 2 g.; qui peut être assoupli; rendu souple, que l'on doit assouplir.

Assouplissant, *e*, adj.; qui assouplit, rend souple, qui donne de la souplesse.

Assouplissement, s. m.; action d'assouplir; état assoupli.

Assourdissement, s. m.; action d'assourdir; état assourdi.

Assouvissable, adj. des 2 g.; qui peut être assouvi, que l'on peut parvenir à assouvir, à rassasier : faim, vengeance assouvissable.

Assouvissant, *e*, adj.; qui assouvit, rassasie : et tout ce sang par vous répandu n'est donc pas encore assez assouvissant?

Assujétissable, adj. des 2 g.; qui peut être assujéti, que l'on doit assujétir : cette personne, cette chose est assujétissable.

Assujétisme, s. m.; système d'assujétissement.

Assumable, adj. des 2 g.; qui peut être assumé, que l'on doit assumer.

Assumant, *e*, adj.; qui assume : une action, une persistance assumante.

Assumation, s. f.; action d'assumer; état assumé : l'assumation des faits.

Assumisme, s. m.; système d'assumation.

Assurable, adj. des 2 g.; qui peut être assuré, que l'on doit assurer.

Assurant, *e*, qui assure, qui donne la tranquillité, la sécurité : un acte assurant, une transaction, une promesse assurante.

Astérisé, *e*, part. pass. et adj.; qui est marqué d'astériques, par des astériques.

Astériser, v. act.; faire des astériques, marquer d'astériques, par des astériques.

Asthénie, s. f.; insensibilité, indifférence causée par l'insensibilité.

Asthénique, adj. des 2 g.; d'asthénie, qui est, qui tient à l'asthénie, qui la marque, qui montre de l'insensibilité, une indifférence causée par l'insensibilité : un acte asthénique.

Asthéniquement, adv.; d'une manière asthénique.

Asthénisable, adj. des 2 g.; qui peut être asthénisé, qui est susceptible d'asthénie, de perte de toutes les forces, de toutes les possibilités, de toutes les puissances d'action.

Asthénisant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action d'asthéniser; qui asthénise, qui produit l'asthénie, la cessation des forces; qui cause l'impossibilité, l'impuissance d'action.

Asthénisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est tombé dans l'asthénie, dans la cessation des forces,

dans l'impossibilité, dans l'impuissance d'action.

Asthéniser, v. act. et pr. s'—; causer, produire l'asthénie, la cessation des forces, l'impossibilité, l'impuissance d'action; tomber dans l'asthénie.

Asthénisme, s. m.; continuelle incessante asthénie, ce qui ne montre que de l'insensibilité, qu'une indifférence causée par l'insensibilité; système d'insensibilité.

Asthmatisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'asthmatiser; qui asthmatise, rend asthmatique, qui cause l'asthme, un asthme.

Asthmatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu asthmatique, qui a un asthme.

Asthmatiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir asthmatique, causer l'asthme, un asthme.

Asticotable, adj. des 2 g.; qui peut être asticoté, que l'on doit asticoter.

Asticotant, e, adj.; qui asticote, qui tourmente, contrarie, qui taquine.

Asticotement, s. m., action d'asticoter; état asticoté.

Astiquement, s. m.; action d'astiquer; état astiqué.

Astreignable, adj des 2 g.; qui peut être astreint, que l'on doit astreindre: il est astreignable.

Astreignant, e, adj.; qui astreint, qui assujétit à...

Astriction, s. f.; action d'astreindre, état astreint.

Astrologier, v. n.; faire de l'astrologie, étudier l'astrologie, s'y livrer.

Astronomiser, v. n.; faire de l'astronomie, étudier l'astronomie, se livrer à la science astronomique.

Astronomisme, s. m.; système astronomique, d'astronomie.

Astucisme, s. m.; système d'astuce, de mauvaise foi, ce qui ne présente que de l'astuce.

Asylable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être asylé, à qui on peut, on doit donner un asyle.

Asylaire, adj. des deux g.; qui est de l'asyle, qui concerne l'asyle.

Asylant, e, part. prés. et adj; qui fait l'action d'asyler; qui asyle, donne, fournit un asyle, qui recueille, qui donne un abri, un asyle à qui n'en a pas: une asylante charité, humanité.

Asylé, e, part. pas. et adj.; qui a un asyle, qui est dans un asyle.

Asyler, v. act. et pr. s'—; donner, procurer un asyle à quelqu'un qui n'a pas de lieu pour se retirer, s'abriter; mettre, placer, se placer dans un asyle.

Asylisable, adj. des 2 g.; qui peut être asylisé, que l'on doit asyliser, convertir en lieu d'asyle.

Asylisation, s. f.; action d'asyliser; état asylisé.

Asylise, e, part. pas. et adj.; qui est converti en lieu d'asyle.

Asyliser, v. act.; créer des asyles; convertir en lieu d'asyle; former des établissements où l'hospitalité est gratuite, où des pauvres sont entretenus et nourris gratuitement.

Asylisme, s. m.; système d'asyle, d'asylisation.

Atechnie, s. f.; manque, défaut d'art; ignorance, inaptitude, incapacité totale: l'atéchnie des moyens de l'esprit.

Atechnique, adj. des 2 g.; d'atechnie, qui est, qui tient de l'atechnie, qui la marque: une œuvre atechnique.

Atermoyable, adj. des 2 g.; qui peut être atermoyé, que l'on doit atermoyer.

Atermoyant, e, adj.; qui atermoie, qui recule le terme d'un paiement.

Atermoyeur, se; celui, celle qui atermoie: un gouvernement atermoyeur.

Atermoyisme, s. m.; système d'atermoiement.

Athéiser, v. n.; faire l'athée, de l'athéisme: vous athéisez.

Athéistiquement, adv.; d'une manière athéistique, par l'athéisme, avec athéisme: vous agissez athéistiquement, en athée.

Athymique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de l'athymie, qui la marque, qui la concerne.

Athymiquement, adv.; d'une manière athymique; par, avec athymie.

Athymisable, adj. des 2 g.; qui peut être athymisé, qui peut tomber dans l'athymie.

Athymisant, e, part. prés. et adjectif; qui fait l'action d'athymiser; qui athymise, qui cause l'athymie.

Athymisé, e, part pas. et adj; qui est dans l'athymie, qui est tombé dans un découragement, dans la pusillanimité.

Athymiser, v. act. et pr. s'—; causer, produire l'athymie, tomber dans l'athymie; décourager, perdre le courage, la force morale; causer, prendre un découragement, de la pusillanimité.

Athymisme, s. m.; continuelle, incessante athymie, son résultat; ce qui ne présente que de l'athymie, un découragement, de la pusillanimité.

Atmosphérisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé dans une atmosphère.

Atmosphériser, v. act. et pro. s'—; mettre, placer, se placer dans une atmosphère.

Atomisant, e, part. prés. et adj; qui fait l'action d'atomiser; qui atomise, rend atome, qui réduit à l'état d'atome.

Atomisation, s. f.; action d'atomiser; état atomisé.

Atomisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu atome, qui est réduit à l'état d'atome.

Atomiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir atome, réduire à l'état d'atome.

Atonisable, adj. des 2 g.; qui peut être atonisé, qui peut tomber dans l'atonie.

Atonisant, e, part. prés. et adj; qui fait l'action d'atoniser, de s'atoniser; qui atonise qui cause l'atonie.

Atonisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans l'atonie. Au fig.; qui a perdu ses forces morales,

Digitized by Google

son énergie : cette personne est tout à fait atonisée.

Atoniser, v. act. et pr. s'—; causer, produire l'atonie, tomber dans l'atonie; rendre, devenir faible, détruire les forces, opérer le relâchement. Au fig., amener, causer, produire l'inénergie, la faiblesse morale, l'apathie, le relâchement de l'action : cette personne s'atonise.

Atonisme, s. m.; ce qui ne présente qu'une continuelle atonie; atonie complète, générale, publique, son effet. Au fig. : paralysation totale des moyens moraux; système qui tend à affaiblir la force morale, l'énergie d'un peuple.

Atrabilairement, adv.; d'une manière atrabilaire, avec atrabilarité.

Atrabilariable, adj. des 2 g.; qui peut être atrabilarié, rendu atrabilaire, qui peut devenir maussade, triste, morne, farouche, soucieux.

Atrabilariant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'atrabilarier, de s'atrabilarier; qui atrabilarie, rend atrabilaire, qui cause l'atrabilarité : de continuels malheurs sont attrabilariants.

Atrabilariation, s. f.; action d'atrabilarier; état atrabilarié.

Atrabilarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu atrabilaire, qui a de l'atrabilarité, une humeur sombre, noire, maussade.

Atrabilarier, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir atrabilaire, maussade, triste, morne, farouche, soucieux, difficile à vivre; causer, prendre de l'atrabilarité, une humeur sombre, noire, s'y livrer.

Atrabilarisme, s. m.; ce qui n'est, ne montre qu'une incessante atrabilarité.

Atrabilarité, s. f.; état atrabilaire, qualité de ce qui est atrabilaire : son atrabilarité.

Atrocément, adv.; d'une manière atroce; par l'atrocité, avec atrocité.

Atroci, e, part. pas. et adj. qui est rendu, devenu atroce, cruel, inhumain, qui a, qui présente de l'atrocité.

Atrocir, v. act. et pr. s'—; donner, prendre de l'atrocité; rendre, devenir atroce, cruel, inhumain; neut., agir avec atrocité, par l'atrocité : vous atrocissez.

Atrocisme, s. m.; système d'atrocité, ce qui ne présente qu'une continuelle atrocité.

Atrocissable, adj. des 2 g.; qui peut être atroci, rendu atroce, qui est susceptible de tomber dans l'atrocité.

Atrocissant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'atrocir, de s'atrocir; qui rend atroce; qui donne de l'atrocité, qui la cause.

Atrocissement, s. m.; action d'atrocir; état atroci.

Attablement, s. m.; action d'attabler, de s'attabler, état attablé.

Attachable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit attacher; qui peut être attaché, qui est susceptible de s'attacher, d'attachement : cette personne, cette chose est attachable.

Attardement, s. m.; action d'attarder, état attardé.

Atteignable, adj. des 2 g.; qui peut être atteint, que l'on doit atteindre : ce but est atteignable.

Atteignant, e, adj. qui atteint, qui porte atteinte.

Attelable, adj. des 2 g.; qui peut être attelé, que l'on doit atteler : ce cheval est attelable.

Attellement, s. m.; action d'atteler; état attelé.

Attendable, adj. des 2 g.; qui peut être attendu, que l'on doit attendre : cette personne est attendable.

Attendrissable, adj. des 2 g.; qui peut être attendri, que l'on peut facilement attendrir.

Attentateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui attente, qui commet un attentat.

Attentatif, ve, adj.; qui est de l'attentat, qui le marque, qui le concerne, qui lui appartient : une démonstration, une embûche attentative.

Attentativement, adv.; d'une manière attentative; par, avec attentat.

Atténuable, adj. des 2 g.; qui peut être atténué, que l'on doit atténuer, qui est susceptible d'atténuation : cette faute est atténuable.

Atténuance, s. f.; état, qualité de ce qui atténue : les atténuances de fautes, de crimes.

Atténuativement, adv. d'une manière atténuative; par, avec atténuation.

Atterrable, adj. des 2 g.; qui peut être atterré; mis à terre; qui peut être facilement atterré, abattu, accablé, consterné.

Atterrant, e, adj.; qui atterre, qui abat, qui accable, qui consterne : une nouvelle atterrante.

Atterrement, s. m.; action d'atterrer, de mettre à terre; action d'abattre, d'accabler, de consterner; état atterré.

Attestable, adj. des 2 g.; qui peut être attesté, que l'on doit attester : ce fait est attestable.

Attestant, e, adj.; qui atteste, qui assure : une déposition, une déclaration attestante.

Attestateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui atteste.

Attestatif, ve, adj.; d'attestation, qui est de l'attestation, qui la marque, la concerne : un acte attestatif.

Attestativement, adv.; d'une manière attestative; par, avec attestation.

Attiédissable, adj. des 2 g.; qui peut être attiédi, que l'on doit attiédir.

Attiédissant, e, adj.; qui attiédit, qui cause un attiédissement.

Attirable, adj. des 2 g.; qui peut être attiré, que l'on doit attirer.

Attirement, s. m.; action d'attirer; état attiré.

Attractivement, ad.; d'une manière attractive; par, avec attraction.

Attractisme, s. m.; système d'attraction.

Attrapable, adj. des 2 g.; qui peut être attrapé, que l'on peut attraper facilement.

Digitized by Google

Attrapamment, adv.; d'une manière attrapante, en attrapant.

Attrapant, e, adj.; qui attrape, trompe, surprend.

Attractation, s. f.; caresse, attouchement, action de poser la main sur...

Attribuable, adj. des 2 g.; qui peut être attribué, que l'on doit attribuer.

Attributivement, adv.; d'une manière attributive; par, avec attribution.

Attristable, adj. des 2 g., qui peut être attristé, qui est susceptible de s'attrister facilement, de peu, pour peu.

Attristation, s f ; action d'attrister, de s'attrister; état attristé.

Attristément, adv.; d'une manière attristée, avec tristesse.

Attroupable, adj. des 2 g.; qui peut être attroupé, que l'on peut facilement attrouper.

Attroupant, e, adj.; qui attroupe; qui cause, qui occasionne un attroupement.

Aubainement, adv.; par aubaine : cela m'est venu aubainement.

Aubépiné, e, adj.; qui est planté d'aubépine, dans lequel il y a de l'aubépine : un bosquet aubépiné.

Aubépineux, se, adj.; qui tient de l'aubépine, qui produit beaucoup d'aubépine : un terrein aubépineux.

Aubois, s. et adj. m., f. *e*; habitant du département de l'Aube, qui appartient au département de l'Aube : un aubois : industrie auboise.

Audaçable, adj des 2 g ; qui peut être audacé, à qui l'on peut donner, inspirer de l'audace, qui est susceptible de s'audacer, de prendre de l'audace, d'agir avec audace : cet homme est audaçable.

Audaçant, e, part. prés. et adj ; qui fait l'action d'audacer, de s'audacer, d'agir, de faire avec audace ; qui rend audacieux, qui donne, inspire de l'audace : une hardiesse audaçante.

Audacé, e, part. pas. et adj ; qui est fait avec audace, qui est rendu, devenu audacieux, qui a, qui montre beaucoup d'audace.

Audacément, adv. d'une manière audacée, avec l'intrépidité de l'audace : agir audacément.

Audacer, v. act. et pr. s'—; donner, prendre de l'audace ; rendre, devenir audacieux, excessivement hardi, téméraire; neut.; faire de l'audace, agir avec audace : pour porter l'homme au hasard des actions périlleuses il faut l'audacer.

Audacisme, s. m.; système d'audace, incessante audace.

Augmentable, adj. des 2 gen.; qui, ce qui peut être augmenté, que l'on doit augmenter : ces traitements sont augmentables.

Augmentant, e, adj. des 2 g.; qui augmente, qui rend plus grand, plus gros, plus considérable : un travail augmentant : une prospérité augmentante.

Augmentativement, adv.; d'une manière augmentative; par, avec augmentation.

Augurable, adj. des 2 g.; qui peut être auguré, présagé, que l'on doit augurer, présager : cet événement était augurable.

Auguralement, adv.; d'une manière augurale, par augure.

Auguralisme, s. m.; système augural, d'augure.

Auguralité, s. f.; état, qualité de ce qui est augural : l'auguralité de ses avis.

Aumônable, adj. des 2 g ; qui peut être aumôné, que l'on doit aumôner,

Aumônaire, adj. des 2 g.; qui est de l'aumône, qui la marque, la concerne : œuvre aumônaire.

Aumônairement, adv ; d'une manière aumônaire ; par, avec aumône.

Aumônant, e, part, prés. et adj.; qui fait l'action d'aumôner; qui aumône, qui assiste, aide, par l'aumône : une aumônante charité.

Aumôné, e, part. pas. et adj.; qui a reçu l'aumône, qui est soulagé, aidé par l'aumône : cette personne est constamment aumônée.

Aumônement, s. m.; action d'aumôner; état aumôné.

Aumôner, v. act.; faire, donner l'aumône à quelqu'un, soulager, aider quelqu'un par une aumône, par l'aumône : aumôner les pauvres.

Aumôneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait, qui donne l'aumône, qui soulage, qui aide par l'aumône.

Aumônisme, s. m.; système d'aumône, aumônaire.

Aunable, adj. des 2 g.; qui peut être auné, que l'on doit auner.

Auréolisable, adj. des 2 g.; qui peut être auréolisé, que l'on doit auréoliser, entourer d'une auréole. Au fig. qui peut être, doit être élevé au plus haut degré de gloire, entouré des signes de la gloire.

Auréolisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'auréoliser, de s'auréoliser; qui auréolise, qui procure, donne, une auréole de gloire.

Auréolisation, s. f.; action d'auréoliser, état auréolisé.

Auréolisé, e, part. pas. et adj.; qui a une auréole, qui est entouré d'auréoles.

Auréoliser, v. act. et pr. s'—; mettre une auréole, orner, environner, s'environner d'auréoles, d'une auréole, des signes de la gloire. Au fig. élever, s'élever au plus haut degré de gloire ; accorder, mériter les plus éclatants honneurs.

Auriculariable, adj. des 2 g ; qui peut être auricularié, que l'on doit auriculariser, rendre auriculaire.

Auriculariation, s. f.; action d'auriculariser; état auricularié.

Auriculariié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu auriculaire.

Auriculariser, v. act.; rendre auriculaire, de nature à être confié en secret à l'oreille; faire

Digitized by Google

exprimer par la parole : auriculariser la confession.

Auricularisme, s. m.; système auriculaire, d'auriculariation.

Auricularité, s. f.; état, qualité de ce qui est auriculaire.

Aurigation, s. f.; art de conduire un char, un carosse.

Auroral, e, adj.; d'aurore, de l'aurore, qui est de l'aurore, qui appartient à l'aurore, qui tient de la couleur aurore : lumière, clarté aurorale.

Auroralité, s. f.; état, qualité de ce qui est auroral, de ce qui est couleur d'aurore, de ce qui présente la couleur d'aurore : son auroralité.

Auroré, e, part. pas. et adj.; qui a la couleur aurore. Au fig. qui est encore dans son aurore.

Aurorer, v. act. et pr. s'—; donner, prendre la couleur aurore. Au fig. : rester à son aurore, dans son aurore.

Austérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être austérisé, rendu austère : cette personne est austérisable.

Austérisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'austériser, de s'austériser; qui austérise, rend austère, qui donne de l'austérité, qui impose l'austérité : attaché à des mœurs austérisantes.

Austérisation, s. f.; action d'austériser, de s'austériser; état austérisé.

Austérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu austère, qui a, qui présente de l'austérité.

Austériser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir austère; inculquer l'austérité; plonger, se plonger dans l'austérité; livrer, se livrer à des rigueurs excessives contre soi-même.

Austérisme, s. m.; système d'austérité, incessante action d'austérité.

Authentisable, adj. des 2 g.; qui peut être authentisé, rendu authentique, auquel on doit donner une authenticité, de l'authenticité : cet acte est authentisable.

Authentisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'authentiser; qui authentise, rend authentique, qui donne de l'authenticité, une authenticité.

Authentisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu authentique, qui a, qui présente de l'authenticité : cet acte est authentisé.

Authentiser, v. act. et pr. s'—; donner, prendre de l'authenticité; rendre, devenir authentique : la grande publicité actuelle authentise pour l'avenir.

Authentisme, s. m.; système qui tend à donner de l'authenticité, par lequel on donne de l'authenticité.

Autocratique, adj. des 2 g.; d'autocrate, d'autocratie; qui est de l'autocrate, de l'autocratie; qui appartient à l'autocrate, à l'autocratie, qui en est l'action, la conséquence, le résultat.

Autocratiquement, adv.; d'une manière autocratique, par l'action de l'autocrate, de l'autocratie.

Autocratisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu autocratique : l'action du prince est autocratisée, devenue absolue, despotique.

Autocratiser, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir autocrate, autocratique : la volonté du prince franchit la limite constitutionnelle, elle s'autocratise, et l'action gouvernementale n'est plus qu'absolue et despotique.

Autocratisme, s. m; système d'autocratie, ce qui ne présente plus qu'une action d'autocrate, autocratique.

Autodaféisable, adj. des 2 g.; qui peut être, qui est exposé à être autodaféisé; qui peut être objet, faire partie d'un autodafé, puni par l'autodafé.

Autodaféisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'autodaféiser; qui autodaféise, qui commande l'autodafé, qui punit, qui actionne, par l'autodafé : une justice autodaféisante.

Autodaféisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui fait, ordonne des autodafés, qui punit par l'autodafé; partisan de l'autodafé : des prêtres autodaféisateurs ne sont pas les ministres d'un Dieu; ils ne sont que ceux de l'atrocité et de la férocité.

Autodaféisation, s. f.; action d'autodaféiser; état autodaféisé.

Autodafeisé, e, part. pas. et adj.; qui a été l'objet d'un autodafé; qui a péri dans un autodafé.

Autodaféiser, v. act.; faire des autodafés, faire périr par, dans un autodafé, exécuter un jugement par autodafé; faire subir une peine au sujet de la foi religieuse, élever des bûchers, exécuter, brûler les hommes par ordre, par jugement de prêtres.

Autodaféisme, s. m.; affreux système d'autodafé.

Automatisable, adj. des 2 g.; qui peut être automatisé, qui est susceptible de s'automatiser.

Automatisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de s'automatiser; qui automatise, qui rend automate : une automatisante absence d'émulation.

Automatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu automate.

Automatiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir automate, lourd, pesant, inintelligent, grossier, stupide; donner, prendre de l'automatité, un mouvement purement machinal : sans envie, sans émulation, sans passion, l'homme s'automatise.

Automatisme, s. m.; système des automates; ce qui ne présente que de l'automatité, une continuelle action d'automate.

Automatité, s. f.; état d'un mouvement stupide, ou de mouvement machinal dans lequel est l'automate : son automatité le rend impropre à tout.

Digitized by Google

Automnisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est à son automne; qui est entré dans son automne; qui représente l'automne : la saison est déjà automnisée : cette dame est déjà automnisée, pour : est déjà dans son automne.

Automniser, v. act. et pr., s'—; causer, produire, amener, imiter l'automne, entrer dans l'automne: cette personne s'automnise, entre dans son automne.

Autopsiable, adj. des 2 g.; qui peut être autopsié, dont on doit faire l'autopsie : ce cadavre est autopsiable.

Autopsié, *e*, part. pas. et adj.; dont on a fait l'autopsie : il a demandé à être autopsié.

Autopsier, v. act.; faire une autopsie, inspecter toutes les parties d'un cadavre pour découvrir les causes de la mort.

Autopsisme, s. m.; système d'autopsie.

Autorisable, adj. des 2 g.; qui peut être autorisé, que l'on doit autoriser : cette dépense est autorisable.

Autorisant, *e*, adj ; qui autorise, qui donne pouvoir, la permission, la faculté de faire : une lettre autorisante lui a été adressée.

Autoriseur, s. m.,f. *se* ; celui, celle qui autorise.

Autrice, s. f.; d'auteur, celle qui invente, qui crée, qui a composé un ouvrage : auteur, autrice, comme on dit *acteur*, *actrice* (Voir ce qui est dit à *amatrice*.

Auxésique, adj des 2 g.; d'auxésie, qui appartient à l'auxésie.

Auxiliable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être auxilié, aidé, secouru par des auxiliaires, auquel on peut être adjoint comme auxiliaire.

Auxiliariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être auxiliarié, rendu auxiliaire, propre à aider.

Auxiliariation, s. f.; action d'auxiliarier; état auxiliarié.

Auxiliarié, *e*. part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu auxiliaire, propre à aider.

Auxiliarier, v. act. et pr. s'—; rendre, devenir auxiliaire, propre à aider, à servir d'aide, à secourir.

Auxiliarisme, s. m.; système auxiliaire, d'auxiliariation.

Auxiliateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui aide, assiste, donne des secours : Notre-Dame auxiliatrice.

Auxiliation, s. f.; action d'auxilier; état auxilié.

Auxilié, *e*, part. pas. et adj. ; qui est aidé, secouru.

Auxilier, v. act.; aider, secourir, assister, donner des secours.

Auxiliisme, s. m.; action générale d'auxiliation, son système.

Avalable, adj. des 2 g. ; qui peut être avalé, que l'on doit avaler ; cette chose est avalable.

Avalement, s. m. ; action d'avaler; état avalé.

Avançable, adj. des 2 g. ; qui doit être avancé, que, ce l'on doit avancer, qui mérite de l'avancement : cet officier est avançable ; ces faits sont avançables.

Avançant, *e*, adj. ; qui fait des avances, qui avance : cette personne est avançante, qui cause, fait obtenir de l'avancement : une bonne conduite est toujours avançante.

Avancisme, s. m. ; système d'avancement.

Avaniable, adj. des 2 g.; qui peut être avanié, que l'on doit avanier, qui est susceptible de recevoir une avanie, des avanies, qui est exposé à une avanie, à des avanies.

Avaniant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'avanier ; qui cause l'avanie, qui fait planer l'avanie, qui jette l'avanie : c'est une avaniante administration.

Avanié, *e*, part. pas. et adj ; qui a été, qui est encore objet d'avanie, qui a reçu, qui reçoit une avanie, des avanies : une personne avaniée.

Avanier, v. act.; faire des avanies à quelqu'un ; neut., faire de l'avanie : vous avaniez.

Avanieur, s, m., f. *se* ; celui, celle qui avanie, qui ne fait que des avanies.

Avanique, adj. des 2 g. ; d'avanie, qui est de l'avanie, qui tient de l'avanie, qui marque l'avanie.

Avaniquement, adv. ; d'une manière avanique; par, avec avanie.

Avanisme, s. m. ; système d'avanie, continuelle avanie, ce qui n'est, ne présente que de l'avanie, des avanies : c'est de l'avanisme.

Avantageable, adj. des 2 g.; qui peut être avantagé, que l'on doit avantager.

Avantageant, *e*, adj. ; qui avantage, qui donne, qui cause, qui procure un avantage, qui fixe, détermine un avantage.

Avariable, adj. des 2 g. , qui peut être avarié, qui est susceptible de s'avarier, qui est exposé à une avarie : ces marchandises sont avariables.

Avariant, *e*, adj. ; qui avarie, qui cause, occasionne une avarie : des pluies avariantes.

Avariciable, adj. des 2 g.; qui peut être avaricié, qui peut devenir avare, qui est susceptible d'avarice.

Avariciant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'avaricier, de s'avaricier ; qui avaricie, rend avare, qui donne, cause l'avarice, de l'avarice.

Avaricié, *e*, part. pas. et adj ; qui est rendu, devenu avare, qui a, qui présente de l'avarice ; qui est fait avec avarice.

Avaricier, v. act. et pr. s'— ; rendre, devenir avare ; donner, causer, prendre l'avarice, de l'avarice ; neut., faire de l'avarice, avec avarice, se livrer à l'avarice : vous aviriciez.

Avaricisme, s. m. ; système d'avarice, avarice qui s'étend à tout.

Aveignable, adj. des 2 g.; qui peut être aveint, que l'on doit aveindre : cette chose est aveignable.

Aventurable, adj. des 2 g. ; qui peut être aven-

Digitized by Google

turé, que l'on doit aventurer : c'est aventurable.

Aventurant, *e*, adj. ; qui aventure, qui laisse, livre à l'aventure, qui expose, livre au hasard : commerce aventurant, spéculation aventurante.

Avérable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être avéré, que l'on peut, que l'on doit avérer : ce fait est avérable.

Avérant, *e*, adj. ; qui avère, qui fait voir, qui fait connaître la vérité : une franchise avérante.

Avérateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui avère : soyez avérateur en tout, et vous aurez la conscience tranquille, et vous jouirez de l'indulgence des hommes.

Avération, s. f. ; action d'avérer, état avéré.

Avérément, adv. ; d'une manière avérée : narrer avérément.

Avérisme, s. m. ; système d'avération.

Aversionisme, s. m. ; système d'aversion, aversion qui s'étend inconsidérément, sans jugement.

Aversionnable, adj. des 2 g. ; qui peut être aversionné, que l'on doit prendre en aversion.

Aversionnant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'aversionner ; qui aversionne, qui donne, cause, occasionne l'aversion : les méfaits sont toujours aversionnants.

Aversionné, *e*, part. pas. et adj. ; qui est objet d'aversion, qui est pris en aversion.

Aversionnel, *le*, adj. ; d'aversion, qui marque l'aversion : un mouvement, un geste aversionnel.

Aversionnellement, adv. ; d'une manière aversionnelle, avec aversion.

Aversionner, v. act. et pr. s'— ; prendre, se prendre en aversion, en haine ; prendre, concevoir un dégoût des personnes, des choses.

Avertissable, adj. des 2 g ; qui peut être averti, que l'on doit avertir.

Avertissant, *e*, adj. ; qui avertit, informe, qui éveille l'attention : un bruit avertissant.

Aveuglable, adj. des 2 g. ; qui peut être aveuglé, qui peut s'aveugler facilement : il est aveuglable.

Aveuglant, *e*, adj. ; qui aveugle, qui cause l'aveuglement.

Aveuglisme, s. m. ; système d'aveuglement continuel, incessant aveuglement, ce qui n'est que de l'aveuglement.

Avidique, adj. des 2 g. ; d'avidité, qui est de l'avidité, qui la marque, qui appartient à l'avidité : c'est une action avidique.

Avidisable, adj. des 2 g. ; qui peut être avidisé, rendu avide, qui est susceptible d'avidité.

Avidisant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action d'avidiser, de s'avidiser, qui avidise, rend avide, qui cause, donne l'avidité, de l'avidité : une avidisante ambition.

Avidisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu avide, qui a de l'avidité.

Avidiser, v. act. et pr. s'— , rendre, devenir avide ; donner, causer, prendre de l'avidité ; exciter l'avidité, porter à l'avidité ; désirer immodérément, par avidité, rendre insatisfait de ce que l'on a, vouloir toujours avidement.

Avidisme, s. m. ; système d'avidité, qui porte à vouloir sans cesse et sans mesure ; continuelle, incessante avidité, qui s'étend à tout.

Avilisme, s. m. ; système d'avilissement, d'action, qui ne peut produire que de l'avilissement.

Avilissable, adj. des 2 g. ; qui peut être avili, qui est susceptible de s'avilir, qui mérite l'avilissement : cet homme est avilissable.

Avinement, s. m. ; action d'aviner ; état aviné.

Avisable, adj. des 2 g. ; qui peut être avisé, que l'on peut, que l'on doit aviser.

Avisant, *e*, adj. ; qui avise, donne avis, qui prévient, qui éveille l'attention : une lettre avisante.

Avitaillable, adj. des 2 g. ; qui peut être avitaillé, que l'on doit avitailler.

Avitaillant, *e*, adj. ; qui avitaille : cette place est entourée de contrées avitaillantes.

Avivable, adj. des 2 g. ; qui peut être avivé, que l'on doit aviver.

Avoisinable, adj. des 2 g. ; qui peut être avoisiné, que l'on doit avoisiner.

Avoisinant, *e*, adj. ; qui avoisine : les villages, les lieux avoisinants.

Avortable, adj. des 2 g. ; que l'on peut faire avorter : projet avortable.

Avortant, *e*, adj. ; qui fait avorter, qui cause un avortement.

Avouable, adj des 2 g. ; qui peut être avoué, que l'on doit avouer : ce fait est avouable.

Avouamment, adv. ; d'une manière avouante, en avouant : il s'explique fort avouamment et on obtient d'avouantes déclarations.

Avouant, *e*, adj., qui avoue, confesse, fait connaître, qui contient, présente un aveu.

Avouement, s. m. ; action d'avouer ; état avoué.

Avustable, adj. des 2 g. ; qui peut être avusté, que l'on doit avuster, nouer l'une au bout de l'autre. T. de marine.

Avustation, s. f. ; action d'avuster ; état avusté. T. de marine.

Axilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être axilisé, couverti en axe, qui peut, doit devenir pivot, centre de mouvement et d'action.

Axilisation, s. f. ; action d'axiliser ; état axilisé.

Axilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est couverti en axe, qui est rendu, devenu pivot, centre de mouvement et d'action.

Axiliser, v. act. et pr. s'— ; rendre, devenir axe, convertir, former en axe. Au fig. : rendre, devenir pivot autour duquel tout doit se mouvoir, centre de mouvement, d'action.

Axiômable, adj. des 2 g. ; qui peut être axiômé, que l'on doit axiômer, convertir en axiôme, donner en axiôme.

Digitized by Google

Axiômé, *e*, part. pas. et adj.; qui est converti en axiôme, qui est donné, présenté comme axiôme.

Axiômer, v. act.; faire des axiômes, convertir en axiôme; donner, présenter comme axiôme; neut., parler par axiômes : vous axiômez.

Axiômique, adj. des 2 g.; d'axiôme, qui est, qui tient de l'axiôme, qui appartient à l'axiôme.

Axiômiquement, adv.; d'une manière axiômique, par axiôme.

Azotable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être azoté, dans quoi on peut, on doit faire entrer de l'azote.

Azoté, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi on a fait entrer de l'azote, qui contient de l'azote.

Azotement, s. m.; action d'azoter; état azoté.

Azoter, v. act.; faire entrer de l'azote dans une chose, composer avec de l'azote.

Azotisme, s. m.; système d'azotement.

Azurable, adj. des 2 g.; qui peut être azuré, qui est susceptible de s'azurer.

Azurement, subst. masc.; action d'azurer; état azuré : l'azurement de ces lambris.

B

Bacchanalement, adj.; avec grand bruit, avec dévergondage de débauche.

Bacchanalisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de bacchanaliser; qui cause un grand bruit de débauche : une licence bacchanalisante.

Bacchanalisation, s. f.; action de bacchanaliser, de rendre d'une bruyante obscénité; état bacchanalisé.

Bacchanalisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui fait bacchanal, du bacchanal.

Bacchanalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est devenu un bacchanal, qui est converti en bruyante débauche : une fête bacchanalisée.

Bacchanaliser, v. neut.; faire bacchanal, du bacchanal, un grand bruit; act., changer, convertir en bacchanale, en bruyante débauche : bacchanaliser une fête.

Bacchanalisme, s. m.; système de bruyante débauche, ce qui ne présente qu'une bruyante débauche dans laquelle le désordre et l'obscénité sont portés à leur comble : ce n'est que du bacchanalisme.

Bâchable, adj. des 2 g.; qui peut être bâché, que l'on doit bâcher.

Bâchement, s. m.; action de bâcher; état bâché.

Bachiquement, adv.; d'une manière bachique : s'amuser bachiquement.

Bâclable, adj. des 2 g.; qui peut être bâclé, qui est susceptible de se bâcler : cette affaire est bâclable.

Bâclement, s. m.; action de bâcler; état bâclé : le bâclement d'une affaire.

Bâcleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui bâcle : bâcleur d'affaires.

Bâclisme, s. m.; système de bâclement.

Badigeonnable, adj. des 2 g.; qui peut être badigeonné, que l'on doit simplement badigeonner.

Badigeonnement, s. m.; action de badigeonner; état badigeonné : le badigeonnement de ce mur.

Badinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être badiné; dont on peut, dont on doit badiner, rire, se moquer.

Badinamment, adv.; d'une manière badinante, en badinant.

Badinant, *e*, adj; qui présente de la badinerie : des manières badinantes.

Badinement, s. m.; action de badiner; état badiné.

Badineur, s. m., f. *se*; celui, celle qui badine, qui aime à badiner.

Bafouable, adj. des 2 g.; qui peut être bafoué, que l'on doit bafouer : cette personne est bafouable.

Bafouamment, adv.; d'une manière bafouante, en bafouant.

Bafouant, *e*, adj.; qui bafoue, qui raille, qui présente de la raillerie, de la moquerie : des discours bafouants, des paroles bafouantes.

Bafoueur, s. m., f. *se*; celui, celle qui bafoue, qui aime à bafouer.

Bâfrement, s. m.; action de bâfrer.

Bagable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être bagué : cette étoffe est bagable, que l'on peut, que l'on doit orner de bagues.

Bagagé, *e*, part. pas. et adj.; qui a du bagage, un bagage, son bagage : un voyageur bien bagagé, une armée bien bagagée.

Bagager, v. act. et pr. s—; donner, fournir du bagage, un bagage, se munir de bagage, de son bagage.

Bagatelisable, adj. des 2 g.; qui peut être bagatellisé, considéré comme bagatelle, de peu d'importance.

Bagatellisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de bagatelliser, de considérer comme bagatelle de peu d'importance; qui bagatellise, qui porte à considérer comme bagatelle, peu important ce qui exige une sérieuse attention : une bagatellisante insouciance.

Bagatellisation, s. f.; action de bagatelliser, état bagatellisé : la bagatellisation des choses.

Bagatellisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu bagatelle, qui est considéré, traité comme ba-

gatelle : ces choses sont trop bagatellisées.

Bagatelliser, v. act.; rendre bagatelle; croire, juger, considérer comme peu important, frivole ce qui par nature et convenance doit fixer l'attention et commander des soins, de l'ordre et des prudences. neut.; faire, dire des bagatelles : vous bagatellisez.

Bagatellisme, s. m.; système de bagatellisation.

Bagatellité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est que bagatelle.

Bagué, e, part. pas. et adj.; qui a des bagues, qui est orné de bagues : des doigts richement bagués.

Baguement, s. m.; action de bagner; état bagué : le baguement des doigts, d'une étoffe.

Baguer, v. act. et pr. se —; orner, enrichir de bagues, mettre des bagues : se baguer les doigts.

Baignable, adj. des 2 g.; qui peut être baigné, que l'on doit baigner, faire baigner.

Baignant, e, adj.; qui baigne; une pluie une sueur baignante.

Baignement, s. m.; action de baigner; état baigné.

Baillonnable, adj.; des 2 g.; qui peut être baillonné, que l'on doit baillonner.

Baillonnant, e, adj.; qui baillonne, qui empêche de parler, de s'exprimer, de rendre la pensée : une loi baillonnante.

Baillonnement, s. m.; action de baillonner; état baillonné. Au fig. : impossibilité de parler, de s'exprimer, d'émettre sa pensée : le baillonnement de la presse.

Baillonnisme, s. m ; système de baillonnement.

Baïonnetté, e, part. pas. et adj.; qui est dispersé, détruit, renversé par la baïonnette.

Baïonnettement, s. m.; action de baïonnetter; état baïonnetté.

Baïonnetter, v. act. et pr. se —; disperser, renverser, détruire par la baïonnette; se battre à la baïonnette, se détruire par la baïonnette.

Baïonnettisme, s. m ; système de baïonnettement.

Baisable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit baiser.

Baisottement, s. m ; action de baisotter, de ne faire que baisotter.

Baissable, adj. des 2 g.; qui peut être baissé, que l'on doit baisser : le prix du pain est baissable.

Baissement, s. m.; action de baisser; état baissé : le baissement du prix du pain, des denrées.

Baladiner, v. neut.; faire le baladin, des choses bouffonnes, de mauvais goût.

Baladinement, adv.; d'une manière baladine.

Balançable, adj. des 2 g.; qui peut être balancé, que l'on doit balancer : ce compte est balançable.

Balançant, e, adj.; qui balance, qui fait, qui opère la balance.

Balconnable, adj. des 2 g.; qui peut être balconné, que l'on doit balconner.

Balconné, e, part. pas. et adj.; qui est fait en balcon, qui a un, des balcons : maison, façade balconnée.

Balconnement, s. m.; action de balconner; état balconné : le balconnement d'une croisée, d'une façade.

Balconner, v. act ; faire des balcons, orner, décorer de balcons : balconner une maison, une façade.

Ballotable, adj. des 2 g.; qui peut être balloté, que l'on doit balloter. Au fig. : dont on peut se jouer.

Ballotant e, adj.; qui ballotte qui tient en suspens : des promesses ballotantes.

Balsamisation, s. f.; action de balsamiser, état balsamisé : la balsamisation de l'air.

Balsamisé, e, part. pas. et adj.; qui a quelque chose de balsamique, qui fait jouir d'une odeur balsamique, de baume : un air balsamique.

Balsamiser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir balsamique, répandre une odeur b lsamique, faire jouir d'une odeur balsamique, de baume : une grande quantité de fleurs odorantes balsamise l'air.

Bambinement, s. m.; action de bambiner, de s'amuser comme un bambin.

Bambiner, v. n.; faire le bambin, jouer avec des bambins, s'amuser à des jeux de petits enfants : Henri quatre ne dédaignait pas de bambiner avec ses enfants.

Bambocher, v n.; faire bamboche, des fredaines, se livrer au libertinage.

Banalement; adv.; d'une manière banale.

Banalisable, adj. des 2 g.; qui peut être banalisé, qui est susceptible de se banaliser.

Banalisation, s. f.; action de banaliser; état banalisé.

Banalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu banal, qui est à la banalité.

Banaliser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir banal; imposer la banalité, rendre un objet à l'usage d'un grand nombre, à un usage commun et y assujétir. Au fig. : se prodiguer inconsidérément, se livrer à tous, s'assujétir à un grand nombre sans discernement et sans appréciation des personnes : cet homme se banalise, pour : est à tout le monde.

Banalisme, s. m.; système de banalisation, de banalité.

Bandable, adj. des 2 g.; qui peut être bandé, que l'on doit bander.

Bandant, e, adj.; qui bande, qui fait tendre : une force, une vis bandante.

Bandement, s. m.; action de bander; état bandé : le bandement d'une corde.

Bannissant, e, adj.; qui bannit, qui cause le bannissement, qui exprime un bannissement, qui l'impose : une sentence bannissante.

Banqueroutant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de banqueronter, de faire banqueroute; qui cause amene la banqueroute, qui conduit à la banqueroute : une spéculation,

Digitized by Google

une opération, une administration banqueroutante, un désordre banqueroutant.

Banqueroutement, adv,; par la banqueroute, au moyen de la banqueroute.

Banquerouter, v. n.; faire banqueroute, ineffectuer, irréaliser, ses paiements, ne pas acquitter ses dettes, ne pas remplir ses obligations financières.

Banqueroutisme, s. m.; système de banqueroute.

Barbarisable, adj. deg 2 g.; qui peut être précipité dans la barbarie, qui est susceptible de tomber dans l'état de barbarie.

Barbarisant, e, part. prés. et adj ; qui fait l'action de barbariser, de se barbariser; qui barbarise, qui cause, amène la barbarie, qui plonge dans la barbarie, qui rend barbare.

Barbarisateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui reproduit la barbarie, qui ramène l'état de barbarie, qui se livre à des actes de barbarie: prince, gouvernement barbarisateur.

Barbarisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu barbare, qui est dans la barbarie; dans un état de barbarie.

Barbariser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir barbare, causer la barbarie, amener un état de barbarie, plonger, dans la barbarie, se livrer à la barbarie.

Barbotement, s. m. action de barboter.

Barbouillable, adj. des 2 g ; que l'on doit seulement barbouiller : cette porte n'est que barbouillable.

Barbouillement, s. m.; action de barbouiller; état brrbouillé : le barbouillement d'un tableau, d'une porte, d'une cloison.

Barémé, e, adj ; qui est fait en forme de barème, qui présente la commodité d'un barème, qui est compris dans un barème.

Barillé, e, part. pas. et adj.; qui a la forme d'un baril; qui est mis en baril, dans un baril.

Barillement, s. m.; action de bariller ; état barillé.

Bariller, v. act.; faire des barils, donner la forme d'un baril; mettre en baril, dans un baril.

Bariolement, s. m.; action de barioler, état bariolé.

Baronial, e, adj.; de baron, de baronie, qui est du baron, de la baronie, qui leur appartient, les concerne : dans le château baronial : la protection baroniale, des barons.

Baronialement, adv.; d'une manière baroniale, avec des airs de baron, la morgue baroniale.

Barrable, adj. des 2 g.; qui peut être barré, que l'on doit barrer.

Barrant, e, adj.; qui barre, ferme, obstrue, qui empêche de passer.

Barricadable, adj.; des 2 g.; qui peut être barricader, que l'on doit barricade : ces rues sont barricadables.

Barricadant, e, adj.; qui barricade, qui empêche de forcer une porte, un passage.

Barricadement, s. m., action de barricader, de construire, d'élever des barricades; état barricadé : le barricadement des rues.

Basable, adj. des 2 g.; qui peut être basé, que l'on doit baser : cette demande est basable sur....

Basanant, e, adj. qui basane, qui donne à la peau une teinte noirâtre : chaleur basanante, soleil basanant.

Basané, e, part. pas. et adj. ; qui a une teinte noirâtre, qui est hâlé, brûlé.

Basanement, s. m.; état basané.

Basaner, v. act. et pr. se—; donner, prendre une teinte basanée, noirâtre : une peau blanche, délicate se basane facilement.

Basant, e, adj.; qui base, asseoit sur une base, qui établit une base, offre une base, sert de base : ce cours est basant.

Basculable, adj. des 2 g ; qui peut être basculé, que l'on doit basculer, faire aller de bas en haut.

Basculant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de basculer, de se basculer ; qui bascule, qui donne, imprime un mouvement alternatif de bas en haut : une politique basculante.

Basculé, e, part. pas. et adj. ; qui est en bascule, qui est à un mouvement de bascule, a un mouvement alternatif de bas en haut.

Basculement, s. m. ; action de basculer, de se basculer ; état basculé.

Basculer, v. act. et pr. s'— ; faire, établir une bascule, mettre en bascule; donner, imprimer un mouvement de bascule, un mouvement alternatif de bas en haut ; s'amuser à la bascule.

Basculisme, s. m. ; système du bascule, continuel mouvement alternatif de bas en haut. Au fig. ; système gouvernemental qui donne la supériorité tantôt à une action politique, tantôt à une autre ; qui favorise, tantôt une opinion, tantôt celle opposée.

Basement, s. m., action de baser, d'asseoir sur une base; état basé : le basement des idées.

Bassinable, adj. des 2 g.; qui peut être bassiné, que l'on doit bassiner.

Bassinement, s. m. ; action de bassiner; état bassiné : le bassinement d'un lit, d'une plaie.

Bastionnable, adj. des 2 g. ; qui peut être bastionné, que l'on doit bastionner, environner de bastions, défendre par des bastions.

Bastionnement, s. m. ; action de bastionner ; état bastionné : le bastionnement de la place, d'une place.

Bâtable, adj. des 2 g. ; qui peut être bâté, que l'on doit bâter.

Bataclaner, v. n.; faire bataclan, du bataclan.

Bataillable, adj. des 2 g.; qui peut être bataillé, contesté fortement, disputé avec chaleur; au sujet de quoi on doit batailler.

Bataillant, e, adj. ; qui bataille, qui présente une contestation forte, animée : une bataillante discussion.

Bataillement, s. m. ; action de batailler ; état

Digitized by Google

bataillé : et les discussions de cette chambre corrompue n'offrirent plus que les bataillements de l'astuce et de la mauvaise foi contre la nationalité.

Batailleusement, adv. ; d'une manière batailleuse, par un batailleement.

Bâtant, *e*, adj. ; qui bâte : un pouvoir bâtant, une loi bâtante, qui impose le bât.

Bâtardement, adv. ; d'une manière bâtarde.

Bâtardité, s. f. ; état, qualité du bâtard, de ce qui est bâtard.

Bâtement, s. m. ; action de bâter ; état bâté.

Bâteur, s. m, f. *se* ; celui, celle qui bâte, qui impose le bât : un gouvernement bâteur.

Bâtissable, adj. des 2 g ; qui peut être bâti, que l'on doit bâtir.

Bâtonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, mérite être bâtonné, que l'on doit bâtonner.

Bâtonnant, *e*, adj. ; qui bâtonne, qui conduit, dirige, gouverne par le bâton : une discipline bâtonnante.

Bâtonnement, s. m ; action de bâtonner, de diriger, gouverner par le bâton ; état bâtonné : le bâtonnement des soldats.

Bâtonnisme, s. m. ; système de bâtonnement.

Battable, adj. des 2 g. ; qui peut être battu, que l'on doit battre : ces troupes sont battables.

Baugé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est en bauge, qui est couché dans une bauge : ce sanglier était baugé.

Baugement, s. m. ; action de bauger, de se bauger ; état baugé.

Bauger, v. act. et pr. se— ; mettre, se mettre en bauge ; coucher, se coucher dans une bauge.

Bavardeur, *se*, adj. ; qui est du bavardage, qui n'offre, ne présente que du bavardage : bavardeuse narration.

Bavardeusement, adv. ; d'une manière bavardeuse.

Bavement, s. m. ; action de baver : le bavement de cet enfant est causé par la formation de ses dents.

Béatement, adv. ; d'une manière béate.

Béchable, adj. des 2 g. ; qui peut être bêché, remué, cultivé avec la bêche, que l'on doit bêcher : cette terre est bêchable.

Béchage, s. m. ; état de culture avec la bêche : bon, mauvais bêchage.

Bégueulement, s. m. ; action de bégueuler.

Bégueuler, v, neut. ; faire la bégueule, de la bégueulerie.

Bégueulisme, s. m. ; système des bégueules, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle et incessante bégueulerie.

Béguinement, adv. ; d'une manière béguine.

Béguité, s. f. ; état dans lequel est une personne qui bégaie, qui ne peut s'exprimer sans bégayer ; difficulté de parler, de s'exprimer.

Belligérance, s. f. ; action de guerre, état de guerre.

Belliqueusement, adv. ; d'une manière belliqueuse.

Bémolisation, s. f. ; action de bémoliser ; état bémolisé : la bémolisation de cette note, de la clef.

Bénéficiairement, adv. ; d'une manière bénéficiaire, par bénéfice : agir bénéficiairement.

Bénéficiellement, adv. ; d'une manière bénéficielle, avec bénéfice.

Bénévolisable, adj. des 2 g. ; qui peut être bénévolisé, rendu bénévole, que l'on doit bénévoliser, rendre bénévole.

Bénévolisant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de bénévoliser ; qui bénévolise, rend bénévole, qui porte à agir sans intérêt : un bénévolisant désintéressement.

Bénévolisation, s. f. ; action de bénévoliser ; état bénévolisé.

Bénévolisé, *e*, part. pas. et adj. qui est rendu, devenu bénévole.

Bénévoliser, v. act. et pr. s'- : rendre, devenir bénévole ; ne pas attacher de profit, de traitement à une fonction, à un travail.

Bénévolisme, s. m. ; système bénévole, de bénévolisation.

Bénévolité, s. m. ; état, qualité bénévole, de ce qui est bénévole.

Bénignissable, adj. des 2 g. ; qui peut être bénigniser, que l'on doit bénigniser.

Bénignisant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de bénigniser, de se bénigniser ; qui bénignise, qui donne de la bénignité, de la douceur, de la bonté.

Bénignisation, s. f. ; action de bénigniser, de se bénigniser ; état bénignisé.

Bénignisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a de la bénignité, qui est rendu, devenu bénin, doux, indulgent, humain : un caractère bénignisé.

Bénigniser, v. act. et pr. s'- ; rendre, devenir bénin ; donner, inculquer, prendre de la bénignité, de la douceur, de la bonté, de la tolérance, de l'humanité ; porter au bien, n'agir que par le bien : bénigniser le caractère.

Bénignisme, s. m. ; système de bénignité, ce qui ne présente qu'une continuelle bénignité en tout.

Bénissant, *e*, adj. ; qui bénit : une main bénissante.

Bénissement, s. m. ; état béni : le bénissement des personnes, des choses.

Berçable, adj. des 2 g. ; qui peut être bercé, que l'on doit bercer.

Berçant, *e*, adj. ; qui berce, amuse : des berçantes promesses.

Berçation, s. f. ; action de bercer ; état bercé.

Bercement, s. m. ; même signification que berçation.

Berceur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui berce, qui ne fait que bercer.

Bercisme, s. m. ; système de bercement : le bercisme des princes, des grands.

Besançonnais, s. m., f. *e* ; habitant de la ville

Digitized by Google

de Besançon : un Besançonnais ; adj. , l'industrie Besançonnaise.

Bestialique, adj. des 2 g.; de bestialité, qui est, qui tient de la bestialité, qui la marque.

Bestialisable, adj. des 2 g ; qui peut être bestialisé, qui est susceptible de se bestialiser.

Bestialisant, e, part. prés. et adj., qui fait l'action de bestialiser, de se bestialiser ; qui bestialise, qui rend moralement semblable à la bête, à l'animal, qui cause la bestialité : une bestialisante dureté, ignorance qui interdit l'action de l'esprit et empêche le développement de l'intelligence.

Bestialisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a que les instincts de la bestialité ; qui est rendu, devenu moralement semblable à la bête, à l'animal.

Bestialiser, v. act. et pr. se- ; causer, prendre de la bestialité ; rendre, devenir moralement semblable à l'animal ; ne laisser, ne conserver, n'avoir que les instincts de la bestialité. neut., agir bestialement : vous bestialisez.

Bestialisme , s. m.; continuelle, entière, complète bestialité; ce qui ne présente qu'une incessante bestialité.

Bêtiser , v. neut.; faire la bête ; faire , dire des bêtises, des riens : vous bêtisez.

Betteravienne, adj. f.; de la betterave, qui concerne la betterave : la culture betteravienne. On a dit aussi substantivement : betteravien, en parlant de celui qui cultive la betterave.

Bicentenaire , adj. des 2 g. ; qui présente deux cents ans ; qui se produit , se représente tous les deux cents ans : célébration bicentenaire.

Bicoqué, e , part. pas. et adj.; qui est dans une bicoque , logé dans une bicoque.

Bicoquement , s. m.; action de bicoquer , de se bicoquer ; état bicoqué : son bicoquement.

Bicoquer, v. act. et pr. s'— ; enfermer , loger, se loger dans une bicoque : vous le bicoquez.

Bicoquisme, s. m.; système de bicoquement.

Bienfaisantisme, s. m.; système de bienfaisance, continuelle action de bienfaisance.

Bienséantifiant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de bienséantifier; qui bienséantifie, qui rend bienséant, qui donne de la bienséance.

Bienséantifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu bienséant , qui a , qui présente de la bienséance.

Bienséantifier, v. act. et pr. se-; rendre, devenir bienséant ; donner, prendre de la bienséance, des habitudes de bienséance.

Bienveillamment, adv.; d'une manière bienveillante, avec bienveillance.

Biffable, adj. des 2 g ; qui peut être biffé, que l'on doit biffer : ce mot est biffable.

Biffement, s. m.; action de biffer ; état biffé.

Bigamer , v. neut.; vivre dans la bigamie , se livrer à l'action de bigamie.

Bigamement , s. m.; action de bigamer.

Bigamément, adv.; d'une manière bigame : vivre bigamément , en bigame.

Bigamique , adj. des 2 g.; de bigamie, qui est, qui tient de la bigamie , qui appartient à la bigamie, qui la concerne.

Bigamisme, s. m.; système de bigamie.

Bigarrement , s. m.; action de bigarrer ; état bigarré.

Bigarrément, adv.; d'une manière bigarrée.

Bigornement , s. m.; action de bigorner ; état bigorné.

Bigotement, s. m.; action de bigoter.

Bigotement , adv. ; d'une manière dévote, avec fausse dévotion.

Bigoter, v. neut.; faire le bigot, de la bigoterie.

Bigotisable, adj. des 2 g.; qui peut être bigotisé, rendu bigot , porté , poussé à des actes de fausse dévotion.

Bigotisant, e, part prés. et adj ; qui fait l'action de bigotiser , de se bigotiser , de rendre, de devenir faux dévot ; qui bigotise, rend bigot, qui porte au bigotisme, qui pousse à des actes de fausse dévotion.

Bigotisation , s. f.; action de bigotiser, de rendre bigot ; état bigotisé.

Bigotisé , e part. prés. et adj. ; qui est rendu, devenu bigot, qui est sous l'influence de l'hypocrisie religieuse.

Bigotiser , v. act. et pr. se— ; rendre, devenir bigot, faux dévot, inculquer une fausse dévotion , pousser , se porter à des actes d'une fausse dévotion ; placer sous l'influence de l'hypocrisie religieuse, se livrer à cette action.

Billotable , adj. des 2 g. ; qui peut être , doit être billoté, entravé, empêché, maintenu par un billot.

Billoté , e , part. pas. et adj. ; qui est entravé, empêché, maintenu par un billot.

Billotement , s. m. ; action de billoter ; état billoté : le billotement d'un chien , d'un cheval.

Billoter, v. act.; poser, mettre en billot, entraver, empêcher, maintenir par un billot ; billoter un chien, un cheval.

Binable, adj. des 2 g.; qui peut être biné, qu'il est nécessaire de biner ; terme de jardinage.

Binage , s. m.; terme de jardinage ; second labour, seconde façon à la vigne.

Biographiable , adj. des 2 g.; qui peut être biographié , dont on doit faire la biographie.

Biographié , e , part. pas. et adj. ; dont on a fait la biographie , qui fait partie d'une biographie.

Biographier, v. act. ; faire une biographie, faire entrer , comprendre dans une biographie, neut., s'adonner à la biographie.

Biographiquement, adv.; d'une manière biographique, par la biographie.

Biographisme , s. m. ; système de biographie.

Bisaïeulisable, adj. des 2 g.; qui peut être bisaïeulisé, qui peut devenir bisaïeul.

Digitized by Google

Bisaïeulisation, s. f.; état bisaïeuliser : sa bisaïeulisation.

Bisaïeulisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu bisaïeul.

Bisaïeuliser, v. act. rendre bisaïeul.

Biseauté, e, part. pas. et adj.; qui est fait en biseau, qui est préparé, disposé en biseau : cartes biseautés.

Biseautement, s. m.; action de biseauter; état biseauté : le biseautement des cartes.

Biseauter, v. act.; faire un biseau, préparer, disposer en biseau : biseauter des cartes.

Bis-coloré, e, adj.; qui a, qui présente, deux couleurs.

Biscuitable, adj. des 2 g.; qui peut être biscuité, converti en biscuit, dont on peut faire du biscuit.

Biscuitation, s. f.; action de biscuiter, état biscuité : bonne biscuitation.

Biscuité, e, part. pas. et adj.; qui est converti en biscuit, dont on a fait du biscuit.

Biscuiter, v. act. et pr. se—; faire du biscuit, convertir, se convertir en biscuit.

Bituminable, adj. des 2 g.; qui peut être bituminé, que l'on doit bituminer.

Bitumination, s. f.; action de bituminer; état bituminé.

Bituminisable, adj. des 2 g.; qui peut être bituminisé, transformé en bitume.

Bituminisme, s. m.; système de bituminisation.

Bivouacable, adj. des 2 g.; que l'on peut faire bivouaquer; terrein sur lequel on peut établir un bivouac : ces troupes sont bivouacables : ce terrein est bivouacable.

Bivouaqué, e, adj.; qui est au bivouac, dans un bivouac : les troupes étaient bivouaqués hors du village malgré le froid et le mauvais temps.

Bivouaquement, s. m.; action de bivouaquer, de faire bivouaquer; état bivouaqué : le bivouaquement des troupes.

Bizarrisable, adj. des 2 g.; qui peut être bizarrisé, qui est susceptible de se bizarriser, de devenir bizarre.

Bizarrisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de bizarriser, de se bizarriser; qui bizarrise, rend bizarre, qui donne de la bizarrerie, de la singularité.

Bizarrisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu bizarre, qui a, qui présente de la bizarrerie : cette femme est singulièrement bizarrisée : une tenue, une expression bizarrisée.

Bizarriser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir bizarre; donner prendre de la bizarrerie, une originale, extravagante singularité, n.; faire de la bizarrerie, se livrer à la bizarrerie.

Bizarrisme, s. m.; système de bizarrerie, ce qui ne présente qu'une continuelle bizarrerie; ce n'est que du bizarrisme.

Blâmant, e, adj.; qui blame désapprouve : une lettre blâmante.

Blâmatif, ve, adj.: qui est du blâme qui marque le blâme : un geste blâmatif.

Blâmatisme, s. m.; système de blâme; ce qui n'est, ne présente, qu'un continuel blâme.

Blâmativement, adv.; d'une manière blâmative, avec blâme.

Blâmeur, s. m., celui, celle qui blâme, qui aime à blâmer.

Blanchissable, adj. des 2 g.; qui peut être blanchi, que l'on doit blanchir : ce linge est blanchissable.

Blanchissement, s. m. action de blanchir, état blanchi : blanchissement du linge.

Blanchissant, e, adj. qui fait blanchir, qui rend blanc, qui donne un beau blanc à la toile, au linge, à l'étoffe : une eau blanchissante : des rosées blanchissantes.

Blasable, adj des 2 g.; qui peut être blasé, qui est susceptible de se blaser.

Blasant, e, adj.; qui cause, amène le blasement : une jouissance blasante.

Blasement, s. m.: action de blaser de se blaser; état blasé : le blasement du goût.

Blasément, adv; d'une manière blasée; avec dégoût, fatigue des choses de la vie.

Blasonnable, adj. des 2 g.; qui peut être blasonné, que l'on doit blasonner.

Blessable, adj. des 2 g.; qui peut être blessé, qui est susceptible de se blesser, de se choquer facilement, de peu.

Blessamment, adv.; d'une manière blessante, en blessant : vous lui parlez blessamment.

Blessement, s. m.; action de blesser, état blessé : le blessement des personnes, des convenances.

Bletti, e, part. pas. et adj.; qui est devenu blet, blette : des fruits blettis.

Blettir, v. act. et pr. se—; rendre devenir blet, blette : Ces poires se blettissent.

Blettissable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de blettir, de devenir blet, de se blettir : ces poires sont blettissables.

Blettissement, s. m.; action de blettir, de se blettir; état bletti : le blettissement des fruits.

Bleuissable, adj. des 2 g.; qui peut bleuir, devenir bleu, que l'on doit bleuir.

Bleuissant, e, adj.; qui bleuit, rend bleu, qui donne une teinte bleue.

Bleuissement, s. m.; action de bleuir; état bleui : le bleuissement de l'étoffe.

Blocable, adj. des 2 g.; qui peut être bloqué, dont on peut, on doit faire le blocus : cette place est blocable.

Bloquement, s. m.; action de bloquer; état bloqué : le bloquement de la bille.

Bocagé, e, adj.; qui est garni de bocages; ces lieux bocagés par la nature et par l'art,

Bocardable, adj. des 2 g.; qui peut être bocardé, que l'on doit bocarder : cette mine est bocarcardable.

Bocardement, s. m.; action de bocarder; état bocardé : le bocardement du minerais.

Boisable, adj. des 2 g.; qui peut être boisé, que

Digitized by Google

l'on doit boiser : ces lieux sont boisables.

Boîtable, adj des 2 g.; qui peut être boîté, que l'on doit boîter, enfermer dans une boîte.

Boîté, e, part. pas. et adj. qui a une boîte, qui est enfermé dans une boîte : une montre bien, richement boîtée.

Boîtement, s. m.; action de boîter; état boîté : le boîtement d'une chose.

Boîter, v. act.; mettre, enfermer dans une boîte.

Boîtier, s. m., f. *ère;* marchand, fabricant de boîte.

Bombable, adj. des 2 g.; qui peut être bombé, que l'on doit bomber : ce chemin est bombable.

Bombancément, adv.; avec bombance, par la bombance, dans la bombance : vivre bombancément.

Bombancer, v. n.; faire bombance, chair, extraordinaire : vous bombancez.

Bombardable, adj. des 2 g.; qui peut être bombardé, que l'on doit bombarder : cette ville est bombardable.

Bombardant, e, adj.; qui bombarde, qui lance, qui pousse quelque chose de foudroyant : un instrument, un moyen bombardant.

Bondonnable, adj. des 2 g.; qui peut être bondonné, que l'on doit bondonner : ce tonneau est bondonnable.

Bonhomique, adj. des 2 g.; de la bonhomie, qui est de la bonhomie, de la simplicité, qui la marque : des manières bonhomiques.

Bonhomiquement, adv.; d'une manière bonhomique : il agit bonhomiquement.

Bonhomisable, adj. des 2 g.; qui peut être bonhomisé, rendu homme bon, amené à une bonté naturelle; qui est susceptible de bonhomie.

Bonhomisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de bonhomiser, de se bonhomiser; qui bonhomise, rend homme bon, qui donne de la bonhomie, qui cause la bonté, la simplicité naturelle.

Bonhomisation, s. f.; action de bonhomiser; état bonhomisé.

Bonhomisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu homme bon, simple, qui a, qui présente, de la bonhomie; une bonté, une simplicité naturelle.

Bonhomiser, v. act. et pr. se-; inculquer la bonhomie, rendre, devenir homme bon, prendre de la bonté, la simplicité naturelle, neut; faire de la bonhomie, l'homme ne se bonhomise que par la constante action du cœur.

Bonhomisme, s. m.; système de bonhomie, incessante bonhomie, ce qui ne présente que de la bonhomie, une continuelle bonhomie.

Bonifiable, adj.; des 2 g.; qui peut être bonifié; que l'on doit bonifier : cette chose est bonifiable.

Bonifiant, e, adj.; qui bonifie, qui cause la bonification : un travail bonifiant.

Bonificateur, s. m.. f. *trice;* celui celle qui bonifie.

Bonifisme, s. m.; système de bonification.

Bonzesses, s. f.; de bonze : les bonzesses.

Bordable, adj. des 2 g.; qui peut être bordé, que l'on doit border : ce terrein est bordable de plan ations.

Bordurable, adj. des 2 g ; qui peut être bordurré, que l'on doit bordurer, garnir, orner d'une bordure.

Bordurré, e, part. pas. et adj.; qui a une bordure qui est en bordure.

Bordurement, s. m.; action de bordurer; état bordurré

Bordurer, v. act.; planter des bordures, garnir orner de bordures, mettre en bordure : bordurer un jardin, des plates bandes.

Bornable, adj. des 2 g.; qui peut être borné, que l'on doit borner.

Bornant, e, adj.; qui limite, qui restreint : une prescription bornante.

Bornément, adv.; d'une manière bornée : faire, parler, agir bornément.

Bosquetable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être bosqueté, orné de bosquets, converti en bosquet : cette partie de jardin est bosquetable.

Bosqueté, e, part. pas. et adj.; qui est orné, garni de bosquets, qui est converti en bosquet; des jardins bosquetés.

Bosquettement, s. m.; action de bosqueter; état bosqueté.

Bosqueter, v. act.; planter un bosquet, des bosquets, garnir, orner de bosquets, convertir en bosquet : bosqueter un jardin.

Bossuable, adj. des 2 g.; qui peut être bossué, qui est susceptible de se bossuer, d'avoir des bosses, de devenir bossu.

Bossuant, e, adj.; qui cause des bosses, qui rend bossu : vous prenez une posture bossuante.

Botaniser, v. n.; faire de la botanique, étudier la botanique, s'amuser à la botanique, : cette personne ne fait, ne sait que botaniser.

Botelable, adj. des 2 g.; qui peut être botelé, que l'on doit botteler, mettre en bottes.

Botterie, s. f.; méti-r, ouvrage du bottier, commerce de bottes.

Bouable, adj. des 2 g.; qui peut être boué, qui est susceptible de se bouer, de se mettre plein de boue, de se remplir de boue.

Bouant, e, adj. et part. prés.; qui fait l'action de bouer, de se bouer; qui donne de la boue, qui la cause; qui convertit en boue, qui remplit de boue : une pluie bouante.

Bouchable, adj. des 2 g.; qui peut être bouché, que l'on doit boucher : ce trou est bouchable.

Bouchant, e, adj.; qui bouche, ferme; qui intercepte la circulation, le passage : cette pièce est bouchante.

Bouchement, s. m.; action de boucher; état bouché : le bouchement d'un trou.

Bouchonnable, adj. des 2 g.; qui peut être bou-

Digitized by Google

chonné, que l'on doit bouchonner : ce cheval est bouchonnable.

Bouchonnement, s. m.; action de bouchonner, état bouchonné : le bouchonnement d'un cheval.

Boué, e, part. pas. et adj ; qui est rempli de boue : un habit tout boué.

Bouement, s. m.; action de bouer, de se bouer; état bouë.

Bouer, v. act. et pr. se—; remplir, se remplir de boue ; couvrir, se couvrir de boue.

Bouillance, s, f.; vivacité ardente, impétueuse : Bouillance d'esprit, d'imagination.

Bouleversable, adj. des 2 g ; qui peut être bouleversé, que l'on doit bouleverser, qui est susceptible de bouleversement : le gouvernement est bouleversable.

Bouleversant, e, adj.; qui bouleverse, renverse; qui cause, amène un bouleversement : cette mesure, cette action est boulversante.

Bouleversateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui bouleverse, qui opère un bouleversement.

Bouleversif, ve, adj.; de bouleversement, qui est, qui tient du bouleversement, qui appartient au bouleversement : il y a là tendance bouleversive.

Bouleversisme, s. m.; système de bouleversement.

Bouleversivement, adv.; d'une manière bouleversive; par un bouleversement.

Boulonnable, adj. des 2 g.; qui peut être boulonné, que l'on doit boulonner, assurer, consolider par un boulon, par des boulons.

Boulonnement, s. m.; action de boulonner, état boulonné.

Bourdonnant, e, adj.; qui bourdonne, qui cause, qui fait un bruit sourd, confus : une colère bourdonnante.

Bourgeoisement, s. m.; action de bourgeoiser, de faire le bourgeois : son bourgeoisement.

Bourgeoisement, adv.; d'une manière bourgeoise.

Bourgeoiser, v. act.; faire le bourgeois, vivre en bourgeois : vous bourgeoisez.

Bourreaucrate, s. des 2 g.; partisan de la bourreaucratie ; celui, celle qui actionne, qui comprime, qui persécute par le supplice de l'échafaud : c'est un prince bourreaucrate.

Bourreaucratie, s. f.; persécution par le bourreau, par le supplice de l'échafaud. Au fig. : tyrannie par la plus révoltante injustice, par la plus cruelle inhumanité, férocité, par un continuel versement de sang sur les échafauds.

Bourreaucratique, adj. des 2 g.; de bourreaucratie, qui est, qui tient de la bourreaucratie, qui la concerne.

Bourreaucratiquement, adv.; d'une manière bourreaucratique, par la bourreaucratie.

Bourreaucratisme, s. m.; système de bourreaucratie, sa continuelle action : c'est du bourreaucratisme.

Bourrelable, adj.; des 2 g.; qui peut être, doit être bourrelé, qui est susceptible d'être bourrelé par les remords : une conscience bourrelable.

Bourrelant, e, adj.; qui bourrelle, qui tourmente l'esprit, la conscience : méfaits, crimes bourrelants de remords.

Bourrellement, s. m.; action de bourreller ; état bourellé : le bourrellement de la conscience.

Bourruement, adv.; d'une manière bourrue, brusque : parler, répondre bourruement.

Bousculable, adj. des 2 g.; qui peut être bousculé ; que l'on doit bousculer.

Bousculant, e, adj.; qui bouscule, met sans dessus dessous ; qui cause un bousculement : une bousulante secousse, un bousculant désordre.

Bousculateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui bouscule, qui opère un bousculement.

Bouscule, s. f.; renversement sans dessus dessous, changement rapide et opposé dans les choses; opérer une bouscule, faire faire une bouscule.

Bousculément, adv.; d'une manière bousculée ; par, avec bouscule.

Bousillement, s. m.; action de bousiller ; état bousillé.

Boutadement, s. m.; action de boutader, de n'agir que par boutades.

Boutadément, adv.; par, avec boutade : faire boutadément les choses.

Boutader, v. n.; se livrer à des boutades, faire, agir par boutades : il ne fait que boutader.

Bouturable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être bouturé, que l'on peut reproduire, multiplier par bouture : ce bois, cette plante est bouturable.

Bouturement, s. m.; action de bouturer, état bouturé : le bouturement de cette plante.

Braconnable, adj. des 2 g.; qui peut être braconné, qui est exposé au braconnage : cette propriété est braconnable.

Brandissable, adj. des 2 g.; qui peut être brandi, que l'on peut brandir.

Brandissant, e, adj.; qui brandit, fait brandir : une main brandissante.

Brandissement, s. m.; action de brandir ; état brandi.

Bravable, adj des 2 g.; qui peut être bravé, que l'on doit braver : cette homme, cette défense est bravable.

Bravamment, adv.; d'une manière bravante, en bravant.

Bravant, e, adj.; qui brave, affronte : un bravant courage : une bravante fermeté.

Bravement, s. m.; action de braver, d'affronter; état bravé : le bravement des lois.

Bravément, adv.; d'une manière brave, avec bravoure.

Brellable, adj. des 2 g.; qui peut être brellé, que l'on doit breller ; mettre en brelle : ces bois de charpente sont brellables.

Brellé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en brelle : ces bois de charpente sont bien brellés.

Digitized by Google

Brellement, s. m.; action de breller; état brellé: un bon, un mauvais brellement.

Breller, faire une brelle, mettre en brelle: breller du bois. Les mariniers, les brelleurs prononcent brêler, et cette prononciation est si générale qu'elle paraît devoir être adoptée.

Brelleur, s. m.; ouvrier qui fait une brelle, qui met le bois en brelle.

Breloquer, v. act.; orner de breloques, de petits bijoux de peu de valeur; neut., battre la breloque, dire des choses sans suite, qui annoncent peu de raison.

Brévetable, adj. des 2 g.; qui peut être breveté, que l'on doit breveter, à qui on doit donner un brevet: cet auteur est brevetable.

Brevetation, s. f.; action de breveter; état breveté: sa brevetation.

Brevetisme, s. m.; système de brevetation, de brevet.

Brillance, s. f.; état brillant, éclat; action de briller.

Briquable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être briqué, garni de briques, construit en briques: ce mur est briquable.

Briquage, s. m.; action de briquer; état briqué: un bon, un solide briquage.

Briqué, e, part. pas. et adj.; qui est garni de briques, qui est fait, construit en tout ou en partie, vec de la brique.

Briquer, v. act.; faire de la brique, construire avec de la brique, garnir de briques: briquer des parois, un tuyau de cheminée.

Briqueur, s. m.; ouvrier en briques, qui brique.

Brisant, e, adj.; qui brise, rompt, met en pièces: une force brisante, un vent brisant.

Brisation, s. f.; action de briser; état brisé: la brisation d'une chose, des choses.

Britannisation, s. f.; action de britanniser; état britannisé.

Britannisé, e, part. pas. et adj.; qui est entré dans les mœurs, dans les habitudes, dans les intérêts britanniques: protégés par les Anglais, ils se sont britannisés.

Britanniser, v. act. et pr. s'—; faire entrer dans les mœurs, dans les habitudes, dans les intérêts britanniques, les adopter.

Britannisme, s. m.; système britannique, de britannisation.

Brocantable, e, adj. des 2 g.; qui peut être brocanté, objet de brocantage.

Brocantisme, s. m.; système de brocantage, continuel brocantage.

Brochuré, e, adj; qui est en brochure, qui est objet d'une brochure.

Brochurément, s. m.; action de brochurer; état brochuré.

Brochurément, adv.; par une brochure, par des brochures.

Brochurisme, s. m.; système de brochure, de publication par des brochures.

Brodequiné, e, part. pas. et adj.; qui est en forme de brodequin, qui est chaussé avec un brodequin: les pieds brodequinés.

Brodequinement, s. m.; action de brodequiner; état brodequiné.

Brodequiner, v. act.; faire des brodequins, donner la forme d'un brodequin; chausser, se chausser avec des brodequins: les pieds se brodequinent dans l'eau par sa chaleur.

Brossable, adj. des 2 g.; qui peut être brossé, que l'on doit brosser.

Brouillable, adj. des 2 g.; qui peut être brouillé, qui est susceptible de se brouiller: ces personnes sont brouillables.

Brouillant, e, adj.: qui brouille, qui cause, qui amène la brouille, une brouille, qui détruit la bonne intelligence: c'est une cause brouillante.

Broyable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement broyé, que l'on doit broyer: ce sel, ce sucre est broyable.

Broyant, e, ad.; qui broie, met en poudre: ce moulin est broyant, broie bien.

Bruinable, adj. des 2 g.; terme d'agriculture, dont on se sert en beaucoup de lieux pour exprimer que les blés, par un tel temps, peuvent prendre de la bruine, du brun; qui peut être bruiné, qui est susceptible de se bruiner.

Bruinant, e, part. pr. et ad.; qui fait l'action de bruiner, de se bruiner; qui cause la bruine, le brun: des brouillards bruinants.

Bruiné, e, part. pas. et adj.; qui a de la bruine, du brun: blés bruinés.

Bruinement, s. m.; état bruiné: le bruinement des emblaves.

Bruiner, v. act. et pr., s'—; causer aux blés de la bruine, du brun; convertir, se convertir en bruine, en brun; prendre de la bruine, du brun: les blés se bruinent lorsqu'en fleur il fait des brouillards.

Bruiter, v. n.; faire du bruit, se livrer au bruit: jour et nuit ils bruitent et fatiguent tous les voisins.

Brumable, adj. des 2 g.; qui peut être, qui est susceptible de se brumer, de se couvrir de brumes, de brouillard.

Brumairien, s. m., f. *ne*; partisan du coup-d'état du 18 brumaire.

Brumant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de brumer, de se couvrir de brumes; qui brume, qui cause la brume, le brouillard.

Brumé, e, part. pas. et adj.; qui est couvert, chargé de brume, de brouillard.

Brumer, v. pr., s'—; se couvrir, se charger de brume: le temps se brume.

Brumosité, s. f.; état brumeux, chargé de brume; qualité de ce qui est brumeux: la brumosité du climat.

Brusquable, adj. des 2 g.; qui peut être brusqué, que l'on doit brusquer: cette affaire est bruscable.

Brutalisme, s. m.; système de brutalité, continuelle brutalité.

Digitized by Google

Brutifiable, adj. des 2 g ; qui peut être brutifié, qui peut devenir brut.

Brutifiant, e, adj.; qui brutifie, rend brut; qui cause la brutalité : des traitements brutifiants.

Brutisme, s. m.; continuelle action du brut, ce qui ne présente que de la brutalité.

Brutité, s. f.; état de la brute, qualité de ce qui est brut.

Budgetable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être budgeté, porté au budget, compris dans le budget, fixé, déterminé par le budget : ces dépenses sont budgetables.

Budgetaire, adj. des 2 g. ; qui est du budget, qui appartient au budget, qui découle du budget, qui tient, reçoit du budget, qui est donné, fixé, déterminé par le budget : un traitement, une pension budgetaire : des fonctionnaires budgetaires.

Budgetairement, adv.; d'une manière budgetaire, par le budget : établir budgetairement les dépenses, les recettes d'un état, d'une administration : dépenser, payer, solder budgetairement, conformément au budget.

Budgetarisme, s. m. ; système budgetaire, de budget.

Budgetarité, s. f. ; état, qualité de ce qui est budgetaire, de ce qui émane du budget.

Budgetation, s. f. ; action de budgeter ; état budgeté.

Budgeté, part. pas. et adj. ; qui est porté au budget, compris dans le budget, qui est fixé, déterminé par le budjet, qui reçoit aux causes du budget.

Budgeter, v. act.; faire, dresser un budget; comprendre d'avance dans le budget; fixer, déterminer par le budget; donner, assigner une part au budget. Prou., *se* — ; mettre de l'ordre dans sa dépense, se rendre un compte exact : cette personne sait se budgeter, se budgette bien.

Budgetvorant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de budgetvorer, de dévorer un budget; qui dévore un budget : une budgetvorante bureaucratie.

Budgetvoration, s. f ; action de budgetvorer, de dévorer un budget ; état budgetvoré.

Budgetvoré, e, part. pas. et adj.; qui est dévoré par un budget : une nation budgetvorée.

Budgetvorer, v. act.; dévorer un budget, ruiner par un budget.

Budgetvorisme, s. m.; système de budgetvoration.

Budgetvort, s. des 2 g.; celui, celle qui dévore un budget, qui ruine par un budget : des fonctionnaires budgetvorts, un gouvernement budgetvort.

Buissonnable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de buissonner, de devenir en buisson, comme un buisson : telle plante est buissonnable.

Buissonné, e, part. pas. et adj.; qui est placé, caché dans un buisson; qui a la forme, la grosseur d'un buisson : cette plante est bien buissonnée.

Buissonnement, s. m.; état buissonné : le buissonnement d'une plante.

Buissonner, v. act. et pr., s'— ; placer, cacher; se placer, se cacher dans un buisson; battre, traquer un buisson pour en faire sortir le gibier ; ces chiens, ces traqueurs buissonnent bien. donner; prendre la forme, la grosseur d'un buisson : cette plante se buissonne bien. se garnir, se couvrir de buissons : ces prés, ces pâturages se buissonnent.

Buitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être buité, garni, entouré de buis, qu'il est mieux de garnir de buis.

Buitage, s. m. ; même signification que buitement.

Buité, e, part. pas. et adj.; qui est garni, entouré de buis : jardin bien buité.

Buitement, s. m.; action de buiter, état de buité; plantation de buis : un beau buitement. On dit aussi *buitage*.

Buiter, v. act.; terme de jardinier; planter des buis, garnir, entourer de buis : buiter un jardin, des plates-bandes.

Bureaucratiquement, adv.; d'une manière bureaucratique, par la bureaucratie.

Bureaucratisable, adj. des 2 g.; qui peut être bureaucratisé, livré à l'action des bureaux, de la bureaucratie, qui peut entrer dans les attributions des bureaux, de la bureaucratie : ces affaires sont bureaucratisables.

Bureaucratisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de bureaucratiser, de former, composer une bureaucratie ; qui livre à l'action des bureaux, de la bureaucratie, qui place sous leur influence : un système bureaucratisant.

Bureaucratisation, s. f.; action de bureaucratiser; état bureaucratisé.

Bureaucratisé, e, part. pas. et adj.; qui est encombré de bureaux, de bureaucratie ; qui est placé sous l'influence, l'action bureaucratique, des bureaux : une administration bureaucratisée.

Bureaucratiser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir bureaucrate, bureaucratique : bureaucratiser l'administration. créer, former de nombreux bureaux, ériger une bureaucratie; étendre, essentielliser, indispensabiliser l'œuvre, l'action des bureaux, de la bureaucratie; donner à la bureaucratie une haute et continuelle action sociale, placer sous l'influence, sous la dépendance de la bureaucratie, neut.; faire de la bureaucratie, régir, gouverner par la bureaucratie.

Bureaucratisme, s. m.; système de bureaucratisation, de bureaucratie.

Burinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être buriné.

Burinement, s. m.; action de buriner; état buriné.

Bursalement, adv.; d'une manière bursale.

Bursalisable, adj. des 2 g.; qui peut-être, doit

Digitized by Google

être bursalisé, rendu bursal, propre à produire de l'argent.

Bursalisante, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de bursaliser; qui bursalise, qui rend propre à produire de l'argent : des impôts, des droits bursalisants.

Bursalisation, s. f.; action de bursaliser; état bursalisé.

Bursalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu bursal, propre à produire de l'argent.

Bursaliser, v. act.; rendre bursal, propre à produire de l'argent par des impôts, des amendes, des confiscations: bursaliser les lois.

Bursalisme, s. m.; système de bursalisation.

Bursalité, s. f.; état, qualité de ce qui est bursal.

Buscable, adj. des 2 g.; qui peut être busqué, que l'on doit busquer : cette jeune personne est buscable.

Buscation, s. f.; action de busquer; état busqué : sa buscation.

Buson, ne, subst. et adj.; celui, celle qui a la stupidité de la buse; qui est, qui tient de la stupidité de la buse : des manières busonnes.

Busonnément, adv.; d'une manière busonne : agir busonnément.

Busonnement, s. m.; action de busonner.

Busonner, v. n.; faire le buson, de la busonnerie. Au fig. : ne se livrer qu'à des actes d'ignorance, de stupidité : vous busonnez.

Busonnerie, s. f.; ce qui n'est qu'acte de buson, ce qui ne présente que de l'ignorance, de la stupidité.

Bustable, adj. des 2 g.; qui peut être bustée; qui est susceptible de se buster.

Bustation, s. f.; action de buster; état busté.

Busté, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente un beau buste : cette femme est bien bustée, qui est représenté en buste, dont on a fait le buste.

Buster, v. act. et pr., s'-; faire un buste, représenter en buste, par un buste, acquérir, prendre du buste, un beau buste; cette jeune personne se buste bien.

Butable, adj. des 2 g.; qui peut être buté, qui est susceptible de se buter, de s'attacher obstinément à une chose : cet homme est butable.

Butement, s. m.; action de buter, de se buter, d'attacher, de s'attacher obstinément; état buté.

Butinable, adj. des 2 g.; où on peut butiner, faire du butin.

Butinement, s. m.; action de butiner, de faire butin, du butin : le butinement de l'abeille.

Butordement, adj; d'une manière butorde, grossièrement incivile.

Butordité, s. f.; état de grossièreté, de stupidité dans lequel est le butor, l'homme stupidement grossier.

Butorisable, adj. des 2 g.; qui peut être butorisé, qui est susceptible de se butoriser, de tomber dans la stupidité du butor.

Butorisant, e, part. pr., et adj.; qui fait l'action de butoriser, de se butoriser, de tomber dans la stupidité du butor; qui butorise, rend butor : l'ivrognerie est toujours butorisante.

Butorisation, s. f.; action de butoriser, de se butoriser, état butorisé : la butorisation de son caractère.

Butorisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu butor, qui a, qui présente de la butordité, la stupidité du butor.

Butoriser, v. act. et pr. s'-; rendre, devenir butor; inintelligent, grossier, fat, stupide; donner, causer, prendre la stupidité du butor. Neut.; faire le butor, agir en butor.

Buttable, adj. des 2 g.; qui peut être butté, que l'on doit butter : ces arbres sont buttables.

Buttement, s. m.; action de butter, de soutenir par une butte; état butté : le buttement des arbres.

Buvant, e; qui boit, qui dessèche, se dessèche : une terre buvante.

Buvottement, s. m.; action de buvotter.

C

Cabalable, adj. des 2 g.; qui peut être cabalé, pourquoi on peut, on doit cabaler, ce qui peut être objet d'une cabale : cette place, cette nomination est cabalable.

Cabalamment, adv.; d'une manière cabalante; par, avec cabale : vous avez obtenu cabalamment.

Cabalisme, s. m.; système de cabale, ce qui ne présente que de la cabale : ce n'est que du cabalisme.

Cabanable, adj. des 2 g.; qui peut être cabané, que l'on doit cabaner, mettre, enfermer dans une cabane.

Cabanement, s. m., action de cabaner, de mettre, d'enfermer, de se loger dans une cabane; le cabannement des lapins.

Cabaretement, s. m.; action de cabareter, de fréquenter les cabarets : Quand cesserez-vous vos cabaretements?

Câblable, adj. des 2 g.; qui peut être câblé, mis en câble, que l'on doit câbler, garnir d'un câble, de câbles.

Câblé, e, part. pas. et adj.; qui est en câble; qui est garni de câbles.

Câblement, s. m.; action de câbler, état câblé.

Câbler, v. act.; faire un câble, convertir en câ-

Digitized by Google

ble, réunir plusieurs fils et les tortiller pour n'en faire qu'une corde ; garnir de câbles.

Caboché, e, part. pas. et adj.; qui est garni de caboches : des chaussures cabochées

Cabocher, v. act.; garnir de caboches : cabocher des sabots, des souliers, neut. au fig : faire la caboche, le cabochard, l'entêté.

Cabrement, s. m.; action de se cabrer; état cabré : son cabrement.

Cabriolement, s. m.; action de cabrioler, de faire des cabrioles.

Cachable, adj. des 2 g.; qui peut être caché, que l'on doit cacher : ces choses, ces objets sont cachables.

Cachant, e, adj.; qui cache, qui ne laisse pas voir, qui ne découvre pas, qui tait, dissimule, qui tient, qui laisse dans le secret, qui couvre : une personne cachante : un vêtement cachant.

Cachetable, adj. des 2 g.; qui peut être cacheté, que l'on doit cacheter : cette lettre est cachetable.

Cachetement, s. m.; action de cacheter; état cacheté : le cachetement d'une lettre.

Cacisable, adj. des 2 g.; qui peut être cacisé, dans quoi on doit mettre, faire entrer du cacis.

Cacisation, s. f.; action de caciser ; état cacisé.

Cacisé, e, part. pas. et adj.; qui a un goût, une odeur de cacis, dans quoi il y a du cacis : une boisson, une liqueur cacisée.

Caciser, v. act.; donner un goût, une odeur de cacis, mettre, faire entrer du cacis dans une chose.

Cacophoniant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de cacophonier ; qui cause, occasionne une cacophonie.

Cacophonier, v. n.; faire cacophonie, de la cacophonie, une cacophonie. : vous cacophoniez.

Cacophonisme, s. m.; continuelle cacophonie, ce qui n'est, ne présente que de la cacophonie ; ce concert était un cacophonisme.

Cacopragique, adj. des 2 g.; qui est de la cacopragie, qui appartient à la cacopragie, qui cause la cacopragie, la dépravation des viscères qui servent à la nutrition.

Cadastrable, adj. des 2 g.; qui peut être cadastré, que l'on doit cadastrer : ces terreins sont cadastrables.

Cadastration, s. f.; action de cadastrer; état cadastré : la cadastration d'un pays.

Cadavérisable, adj. des 2 g.; qui peut être cadavérisé, qui est susceptible de se cadavériser, de prendre une odeur cadavéreuse.

Cadavérisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de cadavériser ; qui cadavérise, qui rend cadavre; qui cause la maigreur, l'exténuation; qui occasionne une odeur cadavéreuse ; qui cause une grande destruction, qui couvre de cadavres : une peste cadavérisante.

Cadavérisation, s. f.; action de cadavériser ; état cadavérisé.

Cadavérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu cadavre, comme un cadavre ; qui est maigre, exténué, qui ne présente plus qu'un cadavre ; qui a une odeur cadavéreuse ; qui est en proie à une grande destruction, qui est couvert de cadavres : ce lieu est cadavérisé.

Cadavériser, v. act. et pron., s'–; rendre, devenir cadavre, comme un cadavre; exténuer, s'exténuer, causer la maigreur, ne plus présenter qu'un cadavre ; causer, donner, répandre, communiquer une odeur cadavéreuse. au fig.: exterminer, porter la destruction, la mort, faire mourir, couvrir un lieu de cadavres : cadavériser un peuple, le frapper de destruction, actionner par le supplicisme, massacrer les hommes, faire partout des victimes, couvrir des lieux, tous les lieux de cadavres.

Cadavérisme, s. m.; système qui tend à faire planer la mort et qui a pour résultat de couvrir un lieu, tous les lieux de cadavres.

Cadenassable, adj. des 2 g.; qui peut être cadenassé, que l'on doit cadenasser, fermer avec un cadenas.

Cadenassement, s. m.; action de cadenasser, état cadenassé.

Cadrable, adj. des 2 g.; que l'on peut faire cadrer : ce compte est cadrable, ces opinions sont cadrables, peuvent cadrer ensemble.

Cadrané, e, part. pas. et adj.; qui a un cadran : montre bien, richement cadranée.

Cadranement, s. m.; action de cadraner, état cadrané.

Cadraner, v. act.; mettre, poser un cadran.

Cadrement, s. m.; action de cadrer, de faire cadrer ; état cadrés : le cadrement des dépenses et des recettes.

Caduciable, adj. des 2 g.; qui peut être caducié, frappé de caducité, qui peut tomber dans la caducité.

Caduciant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de caducier, de se caducier ; qui caducie, qui cause, amène la caducité : le libertinage est toujours caduciant.

Caducié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu caduc, qui est frappé de caducité, qui a, qui présente de la caducité.

Caducier, v. act. et pron. s'–; rendre, devenir caduc, causer, produire, hâter la caducité, tomber dans la caducité : cette personne se caducie.

Cafardement, adv.; d'une manière cafarde, avec cafarderie : il fait tout cafardement.

Cafardisme, s. m.; continuelle action de cafarderie ; système de cafarderie.

Cafardité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est qu'hypocritement affecté dans l'action religieuse ; caractère du cafard.

Caferie, s. f.: lieu planté de cafiers, où l'on cultive le café.

Cafétisation, s. f.; action de cafétiser ; état cafétisé.

Cafétisé, e, part. pas. et adj. qui a un goût de

Digitized by Google

café, dans quoi il y a du café, qui a une force suffisante de café.

Cafétiser, v. act.; donner un goût de café, mettre, faire entrer du café dans une chose, donner une force suffisante de café.

Cafière, adj. f.; qui produit le café, qui alimente de café : nos îles cafières.

Cagotement, s. m.; action de cagoter, de faire le cagot.

Cagoter, v. neut.; faire le cagot, de la cagoterie : vous cagotez.

Caillable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se cailler : ce lait est caillable.

Cailloutable, adj. des 2 g ; qui peut être caillouté, que l'on doit cailloutter, garnir de cailloux : ce chemin est cailloutable.

Caillouté, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni de cailloux : une route cailloutée.

Cailloutement, s. m.; action de cailloutter; état caillouté : le cailloutement des chemins, des rues, des routes.

Caillouter, v. act.; garnir de cailloux, consolider avec du caillou : caillouter une route.

Cajolamment, adv.; d'une manière cajolante, en cajolant; avec cajolerie.

Cajolant, *e*, adj.; qui cajole, qui tend à capter, à séduire, : des manières cajolantes.

Calable, adj.; des 2 gen.; qui peut être, doit être calé, mis d'aplomb par le moyen d'une cale.

Calamitable, adj.; des 2 g.; qui peut être calamité, qui est exposé à une calamité : ce pays est calamitable.

Calamitant, *e*, part. prés. et adj. qui fait l'action de calamiter; qui calamite, qui cause, produit, amène une calamité : des troubles calamitants, une malveillance calamitante.

Calamitatif, v. adj.; qui est de la calamité, qui la marque, qui est source, principe, activité de calamité, qui la propage, l'étend : une administration calamitative.

Calamitation, s. f.; action de calamiter; état calamité.

Calamitativement, adv.; d'une manière calamitative; par, avec calamité.

Calamité, *e*, part. pas. et adj.; qui est en proie à la calamité, qui est l'objet d'une calamité, qui est sous le coup de la calamité, d'un malheur continuel, irréparable : cette contrée est calamitée.

Calamiter, v. act. et pron. s'–; causer, produire une calamité, la calamité; frapper l'homme, les populations de grands maux, les accabler de douleurs et de misères, leur causer des malheurs irréparables; tomber dans la calamité : calamiter un pays : vous calamitez le pays.

Calamitisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de la calamité; continuelle iocessante calamité : ce n'est que du calamitisme.

Calcarité, s. f.; état, qualité de ce qui est calcaire.

Calcinable, adj. des 2 g.; qui peut être calciné, qui est susceptible de se calciner.

Calcinant, *e*, adj.; qui calcine : un feu calcinant.

Calculément, adv.; d'une manière calculée, avec calcul : faire, agir calculément.

Calculisme, s. m.; système de calcul.

Caleçonné, *e*, part. pas. et adj.; qui a un caleçon, qui porte un caleçon, qui est en caleçon : cette femme est caleçonnée.

Caleçonnement, s. m.; action de caleçonner, de se caleçonner; état caleçonné.

Caleçonner, v. act. et pron. s'–; mettre, porter, faire porter un caleçon, se mettre en caleçon.

Calembourger, v. neut.; faire des calembourgs.

Calement, s. m.; action de caler; état calé, mis d'aplomb par une cale.

Calibrable, adj. des 2 g.; qui peut être calibré, que l'on doit calibrer.

Calibration, s. f.; action de calibrer; état calibré.

Caliçable, adj. des 2 g.; qui peut être calicé, au fig. : qui est susceptible de peines, d'amertumes : une vie caliçable.

Caliçant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de calicer; qui calice, qui cause, qui produit, qui amène des peines, des chagrins, des amertumes, qui en environne l'existence, la vie : des malheurs caliçants.

Calicé, *e*, part. pas. et adj.; au propre, qui présente un calice, qui a la forme d'un calice. au fig. : dont la vie est remplie d'amertumes, qui est environné de peines : des jours continuellement calicés.

Calicement, s. m.; action de calicer; état calicé : le calicement de la vie.

Calicer, v. act. et pron. s'–; au propre, donner, prendre la forme d'un calice. Au fig. : environner, s'environner, remplir de peines, de chagrins, de douleurs, d'amertumes : calicer sa vie, l'existence des hommes, des peuples.

Calicisme, s. m.; continuelles douleurs, chagrins, amertumes; ce qui ne produit que d'incessantes peines, douleurs, d'ininterruptible chagrins : ce n'est que du calicisme.

Calicoté, *e*, part. pas. et adj; qui est couverti en calicot, qui imite le calicot.

Calicoter, v. act.; faire du calicot, couvertir en calicot, imiter le calicot.

Calicotier, s. m., f. *ère*; marchand, fabricant de calicot.

Calinable, adj. des 2 g.; qui peut être caliné, que l'on doit caliner, qui est susceptible de se laisser gagner par la calinerie.

Calinement, adv.; d'une manière caline.

Calligraphiquement, adv.; d'une manière calligraphique.

Calmable, abj. des 2 g.; qui peut être calmé, que l'on peut parvenir à calmer : cette douleur est calmable.

Calmément, adv.; d'une manière calme; avec calme.

Digitized by Google

Calomniable, adj. des 2 g.; qui peut être calomnié, qui est exposé à la calomnie.

Calomniatif, ve, adj.; de calomnie, qui est de la calomnie, qui appartient à la calomnie, qui contient de la calomnie, qui sème la calomnie.

Calomniativement, adv.; d'une manière calomniative; par, avec calomnie.

Calomnisme, s. m.; continuelle calomnie, système de calomnie, ce qui n'est, ne présente que de la calomnie: c'est du calomnisme.

Calottiner, v. neu.; donner dans la calotte; se livrer à la calotte, expression dont le peuple se sert pour désigner l'action des bigots, de ceux qui sont attachés aux prêtres, qui veulent que le clergé soit prépondérant.

Calquement, s. m.; action de calquer; état calqué.

Calviniser, v. neut.; faire du calvinisme, propager les doctrines de Calvin.

Cambouisable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se cambouiser, de se former en cambouis, de devenir comme du cambouis, que l'on doit cambouiser, graisser avec du cambouis.

Cambouisation, s. f.; action de cambouiser; état cambouisé.

Cambouisé, e, part. pas. et adj.; qui est graissé avec du cambouis, qui est enduit de cambouis, qui est converti en cambouis.

Cambouiser, v. act. et pr. se-; graisser, enduire de cambouis, convertir, se convertir en cambouis; transformer en cambouis, rendre, devenir comme du cambouis.

Caméléonique, adj. des 2 g.; de caméléon, qui est du caméléon, qui tient du caméléon, qui marque l'œuvre du caméléon: ses habitudes caméléoniques furent enfin connues et appréciées.

Caméléoniquement, adv.; d'une manière caméléonique.

Caméléonisable, adj. des 2 g.; qui peut être caméléonisé, qui est susceptible de se caméléoniser. Au fig.: qui est susceptible de versatilité, de rampance, d'adopter alternativement toutes les couleurs, tous les partis.

Caméléonisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de caméléoniser, de se caméléoniser; qui caméléonise, rend caméléon, qui rend versatile, rampant, qui porte à quitter, à adopter alternativement toutes les couleurs, tous les partis: une caméléonisante ambition, cupidité.

Caméléonisation, s. f.; action de caméléoniser, de se caméléoniser; état caméléonisé.

Caméléonisé, e, part. pass. et adj.; qui est rendu, devenu caméléon.

Caméléoniser, v. act. et pr. se-, rendre, devenir caméléon. Au fig.: quitter, adopter alternativement toutes les couleurs, tous les partis; prendre toutes les formes pour arriver à un but; neut., faire le caméléon, du caméléonisme: vous caméléonisez.

Caméléonisme, s. m.; système des caméléons, de rampance, de changement de forme, d'opinion, de parti: ce n'est que du caméléonisme.

Campable, adj. des 2 g.; où l'on peut camper: terrein campable, que l'on doit camper, faire camper: ces troupes sont campables.

Campagnardement, adj.; d'une manière campagnarde, en campagnard.

Camphrable, adj. des 2 g.; qui peut être camphré, dans quoi on doit mettre, faire entrer du camphre.

Camphrement, s. m.; action de camphrer; état camphré.

Canailler, v. neut.; faire la canaille, mener une vie de canaille: vous canaillez.

Canalisme, s. m.; système de canalisation.

Cancanisme, s. m.; système de cancan, ce qui n'est, ne présente qu'un continuel cancan: c'est du cancanisme.

Cancérisable, adj. des 2 g.; qui peut être cancérisé, qui est susceptible de se cancériser, de se changer, de se convertir en cancer: ce mal est cancérisable.

Cancérisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de cancériser, de se cancériser; qui cancérise, qui cause, occasionne un cancer.

Cancérisation, s. f.; action de cancériser; état cancérisé.

Cancérisé, e, part. pas. et adj.; qui a un cancer, qui est converti en cancer.

Cancériser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir cancéreux, se former en cancer; causer, occasionner un cancer: ce mal se cancérise.

Cancrer, v. neut.; faire le cancre, se livrer à une excessive avarice: vous cancrez.

Cancreté, s. f.; état, qualité de ce qui est action de cancre, de ce qui est acte d'excessive avarice: cette femme devrait rougir de sa cancreté.

Candorisable, adj. des 2 g.; qui peut être candorisé, qui est susceptible de se candoriser, de prendre de la candeur: cette jeune fille est candorisable.

Candorisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de candoriser, de se candoriser; qui candorise, qui donne de la candeur, de la douceur, la simplicité et la sincérité du vrai; l'innocence est toujours candorisante.

Candorisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la candeur, de la douceur, de l'innocence, qui est dans la simplicité, dans la sincérité du vrai: cette personne est candorisée.

Candoriser, v. act. et pr. se-, rendre devenir candide; donner, inculquer, prendre de la candeur, de la bienveillance, de la franchise, de la vérité, de la bonne foi, de l'intégrité, de la douceur, de l'innocence; donner au caractère et au cœur, la pureté, la simplicité et la sincérité du vrai.

Candorisme, s. m.; système de candeur, continuelle candeur, ce qui n'est, ne présente que de la candeur.

Cannibalique, adj. des 2 g.; de cannibale, qui est du cannibale, qui appartient au cannibale, qui tient de la férocité du cannibale : c'est une atrocité cannibalique.

Cannibaliquement, adv.; d'une manière cannibalique, avec la férocité d'un cannibale : agir cannibaliquement.

Cannibalisable, adj. des 2 gen.; qui peut être cannibalisé, rendre cannibale, cannibalique; qui est susceptible de se cannibaliser : cet homme est cannibalisable.

Cannibalisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de cannibaliser, de se cannibaliser; qui cannibalise, rend cannibale, qui porte à la cruauté, à la férocité d'un cannibale : il s'est livré à une cannibalisante cruauté.

Cannibalisation, s. f.; action de cannibaliser; état cannibalisé : la cannibalisation des tendances, des caractères.

Cannibalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu cannibale, qui a la cruauté, la férocité du cannibale, qui présente de la cannibalité; qui est l'objet d'une action cannibalique, qui est victime d'une férocité cannibalique.

Cannibaliser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir cannibale; livrer, se livrer à une action cannibalique; rendre, devenir avide de sang; porter, se livrer à la cruauté, à la férocité d'un cannibale, déchirer par, avec une férocité cannibalique; neut., faire le cannibale, agir cannibaliquement : vous cannibalisez.

Cannibalité, s. f.; état, qualité de ce qui est de la cruauté, de la férocité du cannibale; caractère du cannibale.

Canonisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être canonisé : cette personne est canonisable.

Canonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être canonné, battu, détruit par le canon.

Canonnement, s. m.; action de canonner; état canonné : le cannonnement de la place.

Cantharidé, *e*, adj., dans quoi il y a de la cantharide : un emplâtre cantharidé.

Cantical, *e*, adj.; du cantique, qui est du cantique, qui a rapport au cantique, qui concerne le cantique : des chants canticaux, une cérémonie canticale, pendant la durée de laquelle on chante des cantiques.

Canticalisme, s. m.; système canticale, de chant de cantique.

Canticalité, s. f.; état, qualité de ce qui est cantical.

Cantonnable, adj. des 2 g.; qui peut être cantonné, mis en cantonnement, que l'on doit cantonner.

Cantonnalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être cantonnalisé, rendu cantonnal, attribué à un canton, que l'on doit cantonnaliser.

Cantonnalisation, s. f; action de cantonnaliser; état cantonnalisé.

Cantonnalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu cantonnal, qui est attribué à un canton, au canton : une administration cantonnalisée.

Cantonnaliser, v. act.; rendre cantonnal, attribuer à un canton, au canton, faire ressortir d'un canton, du canton; soumettre, livrer à l'action cantonnale : cantonnaliser l'administration.

Cantonnalisme, s. m.; système de cantonnalisation.

Cantonnalité, s. f.; état, qualité de ce qui est cantonnal.

Cantonnallement, adv.; d'une manière cantonnale; par, avec la cantonnalité.

Capabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu capable.

Capabiliser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir capable.

Capabilité, s. f.; état, qualité capable.

Capacisable, adj. des 2 g.; qui peut être capacisé, qui est susceptible de capacité : ce jeune homme est capacisable.

Capacisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de capaciser, de se capaciser; qui capacise, qui donne de la capacité, qui développe l'intelligence, l'aptitude, l'habileté de l'esprit : l'étude est toujours capacisante.

Capacisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a acquis de la capacité, de l'intelligence, de l'aptitude, de l'habileté d'esprit : ce jeune homme est bien capacisé.

Capaciser, v. act. et pr. se-; donner, prendre, acquérir de la capacité, de l'intelligence, de l'aptitude, de l'habileté d'esprit.

Capacisme, s. m.; capacité qui s'étend à tout.

Capitalisable, adj. des 2 g.; qui peut être capitalisé; converti en capital, ajouté au capital, que l'on doit capitaliser : des intérêts capitalisables.

Capitalisation, s. f.; action de capitaliser; état capitalisé : la capitalisation des intérêts ruine plus vite le débiteur et n'enrichit pas toujours le créancier.

Capitalisme, s. m.; système de capitalisation.

Caponnement, s. m.; action de caponner.

Caponnerie, s. f.; action du capon, caractère du capon.

Caponneusement, adv.; d'une manière caponne; par, avec caponnerie.

Caponnisme, s. m.; système de caponnerie, ce qui ne présente qu'une continuelle caponnerie : ce n'est que du caponnisme.

Capriciable, adj. des 2 g.; qui peut être capricié, rendu capricieux, qui est susceptible de prendre des caprices, de s'y livrer : cette femme est capriciable.

Capriciant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de capricier, de se capricier; qui donne, qui cause des caprices : une capriciante coquetterie.

Capriciation, s. f.; action de capricier, de se capricier, de rendre, de devenir capricieux; état capricié.

Capricié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu capricieux, qui a beaucoup de caprices : cette femme est on ne pas plus capriciée.

Capricier, v. act. et pr. se-; rendre, devenir capricieux ; donner, causer, prendre des caprices. neut., faire le capricieux, n'agir que par caprice.

Capricisme, s. m.; système d'action par caprice, ce qui n'est que l'action, le résultat de continuels caprices.

Capsulable, adj. des 2 g.; qui peut être capsulé, que l'on doit capsuler, auquel on peut facilement mettre, adapter une capsule.

Capsulé, e, part. pas. et adj.; qui a des capsules, qui a la forme de capsule; qui est muni, garni de sa capsule.

Capsulement, s. m.; action de capsuler ; état capsulé : le capsulement du piston d'un fusil.

Capsuler, v. act.; mettre, poser une capsule : capsuler le piston d'un fusil.

Captable, adj. des 2 g.; qui peut être capté, que l'on peut facilement capter : personne captable.

Captant, e, adj. ; qui capte, qui gagne, attire : elle a des qualités captantes.

Captatif, ve, adj. ; de captation, qui est de la captation, qui la marque, la concerne : des moyens captatifs.

Captatisme, s. m. : système de captation.

Captativement, adv.; d'une manière captative ; par, avec captation.

Captivable, adj. des 2 g. ; qui peut être facilement captivé, que l'on peut rendre captif : cet homme est captivable.

Captivant, e, adj.; qui captive, qui attache, qui assujétit : une bonté captivante.

Captivisme, s. m.; système de captivité.

Capucinage, s. m.; action de capuciner, d'affecter une dévotion outrée qui n'est qu'hypocrite : défaites vous donc de votre capucinage.

Capucinement, adv.: d'une manière capucine, en imitant les capucins : mendier capucinement.

Capuciner, v. neut.; faire le capucin, du capucinisme, mendier comme un capucin, affecter une dévotion outrée qui n'est qu'hypocrite.

Capucinisme, s. m. ; système de capucinage, continuelle capucinade : ce n'est que du capucinisme.

Caqueteusement, adv.; d'une manière caqueteuse.

Caquetisme, s. m.; système de caquet, de caquetage, ce qui n'est qu'un continuel caquet, du caquetage : ce n'est que du caquetisme.

Carabinement, s. m. ; action de carabiner; état carabiné : le carabinement de ce canon.

Caracolement, s. m.; action de caracoler, de faire des caracoles.

Caractérisable, adj. des 2 g.; qui peut être caractérisé, que l'on doit caractériser : ce fait est caractérisable.

Caractérisant, e, adj.; qui caractérise, qui donne du caractère, un caractère qui donne de la force, de l'énergie au caractère : un jugement droit est toujours caractérisant.

Caractérisme, s. m.; continuelle incessante force, énergie de caractère.

Caractéristiquement, adv.; d'une manière caractéristique.

Carafée, s. f.; ce que contient une carafe : une carafée d'eau.

Caramélisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être caramélisé, dans quoi on doit mettre un caramel.

Carbonisable, adj. des 2 g. ; qui peut être carbonisé, qui est susceptible de se carboniser : ce bois est carbonisable.

Carbonisant, e, adj. ; qui carbonise, réduit en charbon.

Carêmer, v. pr., s'—; entrer dans le carême, se livrer au jeûne, à l'abstinence du carême.

Caressable, adj. des 2 g.; qui peut être caressé, que l'on doit caresser.

Caresseur, s. m.; f. *se;* celui, celle qui caresse, qui cherche à obtenir par des caresses : cette personne est carressable.

Caressisme, s. m.; système de caresse, incessantes caresses.

Cariable, adj. des 2 g.; qui peut être carié, qui peut se carier : cette dent est cariable.

Cariant, e, adj.; qui carie, qui cause la carie, une carie.

Caricaturable, adj. des 2 g.; qui peut devenir caricature; qui peut être, doit être, mérite d'être caricaturé, représenté, peint d'une manière ridicule.

Caricatural, e, adj. ; de caricature, qui est, qui tient de la caricature, qui la concerne.

Caricaturalement, adv.; d'une manière caricaturale.

Caricaturant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de caricaturer, de se caricaturer; qui caricature, rend caricature, ridicule. Au fig. : qui donne, qui cause du ridicule : cette personne a une mise, une tournure caricaturante.

Caricaturer, v. pr., s'—; devenir caricature. Au fig. : prendre des airs, une tournure ridicule qui font de la personne une caricature.

Caricaturisme, s. m.; système de caricature qui a pour objet de tourner les personne en ridicule, d'appeler contre elles le mépris public, de les rendre objet de la risée publique en les caricaturant.

Carlisation, s. f.; action de carliser.

Carliser, v. n.; faire du carlisme, reproduire le système gouvernemental de Charles X, ses buts, son action, ses erreurs, ses abus, son innationalité.

Carminé, e, part. pas. et adj.; qui imite le carmine, qui présente un beau rouge vif : des lèvres carminées.

Carminer, v. act. et pr., s'—; couvrir, se couvrir de carmin; donner, prendre la couleur du carmin, d'un beau rouge vif : vos lèvres, vos joues se carminent.

Digitized by Google

Carnassièrement, adv. ; d'une manière carnassière, en mangeant beaucoup de viande : se nourrir carnassièrement.

Carnavalement, s. m.; action de carnavaler.

Carnavaler, v. n.; faire carnaval, le carnaval, se livrer à la licence, aux amusements, à la débauche du carnaval.

Carnavalesque, adj. des 2 g.; de carnaval, qui tient du carnaval, qui a rapport au carnaval, qui appartient au carnaval : une partie carnavalesque.

Carnavalesquement, adv.; d'une manière carnavalesque.

Carnavalisme, s. m.; continuel carnaval, système de licence, de débauche, de plaisirs carnavalesque : ce n'est que du carnavalisme.

Carnivoration, s. f.; action de carnivorer.

Carnivorer, v. n.; faire le carnivore, manger beaucoup de chair, de viande : vous carnivorez.

Carnivorisme, s. masc.; système de carnivoration.

Carottable, adj. des 2 g.; qui peut être carotté, mis en carotte : ce tabac est carottable, que l'on doit carotter, dans quoi on doit mettre, faire entrer de la carotte.

Carotté, e, part. pas. et adj.; qui est mis en carotte; dans quoi il y a de la carotte.

Carottement, s. m.; action de carotter; état carotté : le carottement du tabac.

Carotter, v. act.; mettre en carotte : carotter le tabac, mettre, faire entrer de la carotte dans une chose : carotter un ragoût, un pot au feu

Casable, adj. des 2 g.; qui peut être casé, que l'on doit caser: cette personne est casable.

Casement, s. m.; action de caser, de se caser; état casé.

Casané, part. pas. et adj.; qui reste renfermé chez soi, qui mène une vie retirée : cette personne est casanée.

Casanement, s. m.; action de casaner, de se casaner; état casané : son casanement.

Casaner, v. n.; faire le casanier, du casanisme, pr., se –; s'enfermer chez soi, vivre chez soi, mener une vie retirée chez soi.

Casanisme, s. m.; habitudes du casanier, système de casanement, de vie retirée, d'isolement.

Cascadé, e, part. pas. et adj.; qui est en cascade, qui a une cascade, qui est orné de cascades.

Cascadement, s. m.; action de cascader; état cascadé.

Cascader, v. act.; faire une cascade, en cascade.

Casernable, adj. des 2 g.; qui peut être caserné, que l'on doit caserner : ces troupes sont casernables.

Casernisme, s. m.; système de casernement.

Casqué, e, part. pas. et adj.; qui est couvert, coiffé d'un casque.

Casquement, s. m.; action de casquer, de se casquer; état casqué.

Casquer, v. act. et pr., s'—; couvrir, coiffer, se couvrir, se coiffer d'un casque : casquer des troupes.

Casquetté, e, part. pas. et adj.; qui est couvert, coiffé d'une casquette, avec une casquette : cet homme n'est jamais que casquetté.

Casquettement, s. m.; action de casquetter, de se casquetter; état casquetté.

Casquetter, v. act. et pr., s'—; couvrir, se couvrir d'une casquette, coiffer, se coiffer d'une casquette : casquetter des troupes, leur donner la casquette pour uniforme de coiffure.

Casquettier, s. m.; f. *ère*; marchand, fabricant de casquettes.

Casquier, s. m.; marchand, fabricant de casques.

Cassable, adj des 2 g.; qui peut être cassé, qui est expose à être cassé : ce jugement est cassable.

Cassement, s. m.; action de casser; état cassé : à Londres le cassement des vitres des hommes d'état, est une chose fort ordinaire.

Cassetiné, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé, distribué dans les cassetins : la lettre est cassetinée; terme d'imprimerie.

Cassetinement, s. m., t. d'imp.; action de cassetiner; état cassetiné : le cassetinement de la lettre.

Cassetiner, v. act.; mettre, placer, distribuer dans les cassetins : cassetiner la lettre, terme d'imprimerie.

Casticité, s. f.; état, qualité de caste, de ce qui est castique.

Castique, adj. des 2 g.; de caste, qui est de la caste, qui tient de la caste, qui concerne la caste, qui appartient à la caste, qui se reporte à la caste : un intérêt castique.

Castiquement, adv.; d'une manière castique; par caste, par la caste, par, avec une caste.

Castisable, adj. des 2 g.; qui peut être castisé, divisé en caste, par caste, placé dans une caste; que l'on peut attribuer à une caste : ce droit social, politique est castisable.

Castisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de castiser; qui castise, érige une caste, qui établit une caste, qui divise en caste, par caste, qui attribue, soumet à une caste : toutes les monarchies sont castisantes ou ont besoin de l'être.

Castisation, s. f.; action de castiser, état castisé.

Castisé, e, part. pas. et adj.; qui est divisé par caste, qui est placé dans une caste, qui est attribué à une caste : tous ces droits sociaux, politiques sont castisés.

Castiser, v. act.; ériger une caste, former des castes, diviser par castes; faire entrer, placer dans une caste; attribuer, soumettre à une caste.

Castisme, s. m.; système de castisation, de caste, de division par caste.

Casualisable, qui peut être casualisé, rendu casuel, fortuit accidentel; qui doit jouir d'un casuel, d'un profit accidentel; que l'on doit

Digitized by Google

soumettre à un casuel, à un paiement rétributif.

Casualisation, s. f. ; action de casualiser ; état casualisé : la casualisation des mariages, des décès.

Casualisé, e, part. pas. et adjectif qui jouit d'un casuel, qui est soumis au casuel, à un paiement rétributif : l'église romaine a tout casualisé au profit de ses prêtres.

Casualiser, v. act. ; rendre casuel, fortuit, accidentel, faire jouir d'un casuel ; assujétir à un casuel, à un paiement rétributif ; soumettre à la casualité.

Casualisme, s. m. ; système de casualisation, de casualité.

Cataclysable, adj. des 2 g. ; qui peut être cataclysé, qui est exposé à un cataclysme.

Cataclysant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de cataclyser ; qui cataclyse, qui cause, amène un cataclysme, une grande inondation ; qui frappe d'une destruction totale par un débordement, par ses débordements.

Cataclysation, s. f. ; action de cataclyser ; état cataclysé.

Cataclysé, e, part. pas. et adj. ; qui est à un cataclysme, qui est inondé, submergé. Au fig. : qui est frappé d'une destruction totale par suite des inondations, des débordements de toute nature.

Cataclyser, v. act. et pr., s'— ; causer un cataclysme, plonger, tomber dans un cataclysme. Au fi. : anéantir, détruire par un déluge de maux ; causer, amener, produire une combustion, une grande destruction par une inondation, des débordements de toute nature : cataclyser les peuples, les sociétés, les nations ; leur amener des désordres, des troubles, des destructions d'ordre de prospérité, de liberté, les inonder de maux et de calamités.

Cataclystique, adj. des 2 g. ; qui est du cataclysme, qui appartient au cataclysme, qui le concerne.

Cataclystiquement, adv. ; d'une manière cataclystique, par un cataclysme.

Catarrhalement, adv. ; d'une manière catarrhale, par un catarrhe.

Catarrhalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être catarrhalisé, qui peut se convertir en catarrhe : ce rhume est catarrhalisable.

Catarrhalisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de catarrhaliser, de se catarrhaliser ; qui catarrhalise, qui rend catarrhal, qui cause un catarrhe.

Catarrhalisation, s. f. ; action de catarrhaliser ; état catarrhalisé.

Catarrhalisé, e, part. pas. et adj. ; qui a un catarrhe, qui est converti, qui s'est converti en catarrhe : son rhume s'est catarrhalisé.

Catarrhaliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir catarrhal ; causer, occasionner un catarrhe, se convertir en catarrhe : son rhume se catarrhalise.

Catastrophant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de catastropher ; qui cause, amène une catastrophe : c'est un événement catastrophant.

Catastropher, v. act. ; causer, amener, occasionner une catastrophe.

Catastrophique, adj. des 2 g. ; qui est de la catastrophe, qui tient de la catastrophe, qui appartient à la catastrophe, qui la concerne.

Catastrophiquement, adv. ; d'une manière catastrophique ; par, avec catastrophe.

Catastrophisme, s. m. ; système de catastrophe, tout ce qui tend à produire, à causer, à amener, une catastrophe.

Catégorisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être catégorisé, mis, divisé en catégorie, par catégorie, que l'on doit placer dans une catégorie : ces personnes, ces choses sont catégorisables.

Catégorisation, s. m. ; action de catégoriser ; état catégorisé.

Catégorisé, e, part. pas. et adj. ; qui est divisé par catégorie, qui est mis, placé dans une catégorie, qui est attribué à une catégorie : ces personnes, ces choses sont catégorisées.

Catégoriser, v. act. et pr., s'— ; former des catégories, mettre, diviser en catégorie, par catégorie ; placer, se placer dans une catégorie ; attribuer à une catégorie : catégoriser les personnes, les choses.

Catégorisme, s. m. ; système de division par catégorie, de classement catégorique.

Catholicisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, est susceptible d'être catholicisé, rendu universel.

Catholicisation, s. f., action de catholiciser ; état catholicisé.

Catholicisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu universel.

Catholiciser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir général, universel. Se dit principalement en parlant de religion.

Catiner, v. n. ; expression libre et populaire ; faire la catin, se livrer à une vie déréglée.

Caucasien, ne, adj. ; qui est du caucase, qui appartient au caucase, qui concerne le caucase, qui lui est relatif : la ligne caucasienne. Substantivement, un caucasien, un habitant du caucase.

Caudal, e, adj. ; qui est de la queue, fait suite à la queue, qui dépend de la queue, qui appartient à la queue : son appendice caudale.

Caudalité, s. f. ; état, qualité de ce qui est caudal.

Caustiquement, adv. ; d'une manière caustique, avec causticité : vous narrez bien caustiquement.

Caustisable, adj. des 2 g. ; qui peut être caustisé, rendu caustique, où, dans quoi on peut mettre, on peut apporter de la causticité.

Caustisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de caustiser; qui donne, qui cause de la causticité, qui rend caustique : le mauvais esprit est caustisant.

Caustisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu caustique, qui a, qui présente de la causticité, qui est rendu, narré avec causticité.

Caustiser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir caustique; donner, prendre de la causticité : caustiser l'esprit, le style, le rendre piquant, mordant, finement méchant; n., faire le caustique, de la causticité, converser caustiquement : vous caustisez.

Caustisme, s. m.; système, caustique, de causticité, habitude de causticité, ce qui n'est, ne présente que de la causticité.

Cautérisable, adj. des 2 g.; qui peut être cautérisé, que l'on doit cautériser.

Cautérisant, e, adj; qui cautérise

Cautérisme, s. m.; système de cautérisation.

Cautionisme, s. m.; système de caution, de cautionnement.

Cautionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être cautionné, garanti, assuré par une caution, un cautionnement; que l'on peut cautionner, dont on peut être la caution sans danger : il est cautionnable.

Cautionnaire, adj. des 2 g.; qui est de la caution, du cautionnement, qui concerne l'un et l'autre; qui sert de caution, qui assure un cautionnement : une garantie cautionnaire.

Cautionnairement, adv.; d'une manière cautionnaire; avec caution, par une caution, sous caution : cet homme ne vend, n'opère que cautionnairement.

Cautionnant, adj.; qui cautionne, qui sert à cautionner, qui garantit suffisamment un remboursement.

Cavitant, e, adj.; qui cause la cavité.

Cécitant, e, adj.; qui cause, amène, occasionne la cécité.

Cédable, adj. des 2 g.; qui peut être cédé, que l'on doit céder, ce à quoi on doit céder : cette chose est cédable.

Cédataire, s. et adj. des 2 g.; celui, celle au profit de qui on a cédé, fait l'abandon d'une chose; qui transporte, transmet à. . .; un acte cédataire.

Cédatairement, adv. d'une manière cédataire, par un acte cédataire.

Cédement, s. m.; action de céder; état cédé : le cédement d'une chose.

Cédillable, adj. des 2 g.; qui doit être cédillé, auquel on doit ajouter la cédille : en grand nombre de cas le c est cédillable, doit recevoir la cédille.

Cédillé, e, part. pas. et adj.; qui a une cédille : un ç cédillé.

Cédillement, s. m.; action de cédiller, état cédillé.

Cédiller, v. act.; poser une cédille, ajouter une une cédille : cédiller un c.

Ceignable, adj. des 2 g.; qui peut être ceint, que l'on doit ceindre.

Ceignement, s. m.; action de ceindre; état ceint.

Ceinturable, adj. des 2 g.; qui peut être ceinturé, orné d'une ceinture, maintenu, assuré par une ceinture.

Ceinturé, e, part pas. et adj.; qui a une ceinture; qui est maintenu, assuré par une ceinture : il est bien ceinturé.

Ceinturement, s. m.; action de ceinturer; état ceinturé.

Ceinturer, v. act. et pr. se—; mettre une ceinture, garnir d'une ceinture, se parer d'une ceinture; maintenir, assurer par une ceinture.

Celable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être celé, que l'on doit taire, cacher.

Célébrable, adj. des 2 g.; qui peut être, célébré, que l'on doit célébrer.

Célérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être célérisé, à qui on peut donner de la célérité.

Célérisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de célériser, de se célériser; qui célérise, qui donne de la célérité, de la promptitude, de la vitesse : un moyen célérisant.

Célérisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la célérité, de la promptitude, de la vitesse.

Célériser, v. act. et pr. se—; donner, prendre de la célérité, de la promptitude, de la vitesse.

Célérisme, s. m.; système de célérité, continuelle et extraordinaire célérité.

Célibatairement, adv.; d'une manière célibataire, dans le célibat : vivre célibatairement.

Célibatérisme, s. m.; système célibataire, de célibat.

Célibatériable, adj. des 2 g.; qui peut être célibatérié, rendu célibataire, à qui on peut, on doit imposer le célibat.

Célibatériant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de célibatérier, de rendre célibataire; qui célibatérie, qui impose le célibat.

Célibatériation, s. f.; action de célibatérier, d'imposer le célibat; état célibatérié.

Célibatérié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu célibataire, contraint de rester célibataire, à qui on a imposé le célibat : une religion célibatériante.

Célibatérier, v. act.; rendre célibataire, contraindre à rester célibataire, imposer le célibat, forcer à rester dans le célibat : célibatérier les prêtres.

Célisable, adj. des 2 g.; qui peut être célisé, placé dans le ciel, porté au ciel.

Célisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de céliser, de se céliser; qui célise, qui porte au ciel, qui place dans le ciel, qui rend digne du ciel : des œuvres célisantes.

Célisation, s. f.; action de céliser; état célisé : la célisation de l'âme.

Célisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans le ciel,

Digitized by Google

qui habite le ciel, qui est porté au ciel : les âmes célisées jouissent du bonheur éternel.

Céliser, v. act. et pr. se—; placer au ciel, porter au ciel ; rendre, devenir digne du ciel ; faire habiter le ciel : céliser les âmes.

Célisme, s. m.; système de célisation.

Cellement, s. m. action de céler ; état célé : le cellement des choses.

Cellulable, adj· des 2 g.; qui peut être cellulé, que l'on doit celluler, enfermer dans une cellule : ces religieux sont cellulables.

Cellulairement, adv.; d'une manière cellulaire, par le moyen de cellule, des cellules.

Cellulé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en forme de cellule, qui présente des cellules ; qui a des cellules, qui est garni de cellules ; qui est enfermé dans une cellule: une voiture, une prison cellulée : des prisonniers cellulés : des religieux cellulés.

Cellulement, s. m.; action de celluler ; état cellulé : le cellulement des religieux.

Celluler, v. act. et pr. se—; faire une cellule, des cellules, donner la forme d'une cellule, garnir de cellules ; mettre, enfermer, s'enfermer dans une cellule : celluler une maison, une voiture, une prison : celluler des prisonniers, des religieux. Au fig. : ne pas sortir de sa chambre.

Cellulisme, s. m.; système cellulaire, de cellulement.

Cenise, s. f.; très petite braise, qui n'est presque que de la cendre, et c'est ce qui fait que beaucoup disent : de la cendre chaude.

Cenisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en cenise; qui est garni, rempli de cenise.

Cenisement, s. m.; état cenisé, action de ceniser, de garnir de cenise : ceniser un foyer.

Ceniser, v. act. et pr. se—; garnir, remplir de cenise ; se convertir en cenise.

Censitaire, adj. des 2 g.; qui est du cens, qui lui est relatif, qui appartient au cens, qui le concerne, qui dépend du cens ; s. des 2 g.; celui, celle qui paie un cens, le cens : les censitaires.

Censitairement, adv.; d'une manière censitaire, par le cens.

Censitariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être censitarié, soumis au cens, qui ne doit dépendre que du sens, n'émaner que du sens.

Censitariation, s. f.; action de censitarier ; état censitarié : la censitariation d'un droit politique.

Censitarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu censitaire, qui est soumis au cens, qui ne tient son droit, son action politique que du cens ; qui n'émane que du cens.

Censitarier, v. act.; rendre censitaire, attacher un droit, une action politique à un cens, au cens ; soumettre au cens, faire dépendre du cens, ne faire émaner que du cens.

Censitarisme, s. m.; système censitaire de cens, de censitariation.

Censitarité, s. f.; état, qualité de ce qui est censitaire.

Censorialement, adv. d'une manière censoriale, par le censeur.

Censorialité, s. f.; état, qualité censoriale, fonctions du censeur.

Censural, *e*, adj.; de censure, qui est, qui tient de la censure, qui la marque, la concerne. Censorial exprime spécialement ce qui est relatif au censeur.

Censuralement, adv. d'une manière censurale, par la censure, avec censure.

Censurisme, s. m.; système de censure, ce qui n'est, ne présente que de la censure, une haineuse censure.

Centainement, adv.; par centaine : compter, évaluer centainement.

Centénarité, s. f.; état, qualité centenaire, de ce qui dure cent ans : la centenarité de l'homme, des choses.

Centralement, adv.; d'une manière centrale.

Centralique, adj. des 2 g.; de centralisation, qui est, qui tient, de la centralisation, qui appartient à la centralisation, qui marque la centralisation, qui la concerne.

Centraliquement, adv. d'une manière centralique; par, avec centralisation.

Centralisable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être centralisé, que l'on doit centraliser.

Centralisant, *e*, adj.; qui centralise, qui opère la centralisation : une loi centralisante.

Centralisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui centralise, qui opère une centralisation.

Centralisme, subst. masc.; système de centralisation.

Centraliste, s. des 2 g.; partisan du centralisme, de la centralisation.

Centralité, s. f.; état, qualité de ce qui est central.

Centuplable, adj. des 2 g.; ce qui peut être centuplé, que l'on doit centupler.

Centuplant, *e*, adj.; qui centuple, qui fait rendre cent fois plus.

Centuplation, s. f.; action de centupler ; état centuplé.

Centuplatif, *ve*, adj. de centuplation; qui est de la centuplation, qui la marque, la concerne.

Centuplativement, adv.; d'une manière centuplative, par, avec centuplation.

Centuplisme, s. m.; système de centuplation.

Cerbérisable, adj. des 2 g.; qui peut être cerbérissé, qui est susceptible de se cerbériser, de devenir comme un cerbère. Au fig.; qui peut devenir dur, intraitable, qui peut prendre les habitudes d'une grossièreté repoussante de dureté, de formes dures : un caractère cerbérisable.

Cerbérisant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de cerbériser, de se cerbériser, qui cerbérise, rend cerbère, qui donne la méchanceté, qui rend dur, intraitable comme un cerbère.

Digitized by Google

Cerbérisation, s. f.; action de se cerbériser; état cerbérisé.

Cerbérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu devenu cerbère, dur, méchant, intraitable comme un cerbère : cette femme est cerbérisée.

Cerbériser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir cerbère, méchant, dur, intraitable, comme un cerbère. Au fig. : donner, prendre des habitudes d'une grossièreté repoussante, de méchanceté, de dureté, de formes dures : elle se cerbérise.

Cerbérisme, s. m.; système de cerbérité, de formes dures, ce qui est, ne présente qu'une continuelle cerbérité : corrigez-vous donc de vos cerbérisants emportements.

Cerbérité, s. f.; état, qualité de ce qui est de la dureté, de la méchanceté, d'un cerbère; dureté intraitable : la cerbérité des formes, de l'humeur, du caractère.

Cerclable, adj. des 2 g.; qui peut être cerclé, que l'on doit cercler, entourer de cercles.

Cerclement, s. m.; état cerclé : un solide cerclement.

Cérémonier, v. n.; faire le cérémonieux, de la cérémonie, des cérémonies : vous cérémoniez.

Cérémonieusement, adv.; d'une manière cérémonieuse, avec cérémonie : vous agissez bien cérémonieusement.

Cérémonisme, s. m.; système de cérémonie continuelles cérémonies, l'ensemble d'une cérémonie : le cérémonisme de cette fête était bien ordonné.

Cerfeuillable, adj. des 2 g.; qui peut être cerfeuillé, que l'on doit cerfeuiller, dans quoi on doit mettre, faire entrer du cerfeuil.

Cerfeuillé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du cerfeuil : une boisson cerfeuillée.

Cerfeuillement, s. m.; action de cerfeuiller; état cerfeuillé.

Cerfeuiller, v. act.; accomoder au cerfeuil, mettre, faire entrer du cerfeuil, du jus de cerfeuil dans une chose : cerfeuiller une salade, un ragoût.

Cerisable, adj. des 2 g.; qui peut être cerisé, que l'on doit ceriser, dans quoi on doit mettre, faire entrer de la cerise, du jus de cerise.

Cerisé, e, part. pas. et adj.; qui a le goût, un goût de cerise, dans quoi il y a de la cerise, du jus de cerise : boisson cerisée, tarte bien cerisée.

Cerisement, s. m.; action de ceriser; état cérisé.

Ceriser, v. act.; mettre, faire entrer de la cerise, du jus de cerise dans une chose : ceriser une boisson, une liqueur.

Cernable, adj. des 2 g.; qui peut être cerné, que l'on doit cerner : cette place est cernable.

Cernement, s. m.; action de cerner; état cerné : l'étroit cernement de la place.

Certifiable, adj. des 2 g.; qui peut être certifié, que l'on doit certifier : cette chose est certifiable.

Certifiant, e, adj. qui certifie, qui assure, qui atteste une chose : une nouvelle certifiante.

Certificatif, ve, adj.; de certification, qui est de la certification, qui la marque, la concerne.

Certificativement, adv.; d'une manière certificative, avec certification.

Cessable, adj. des 2 g.; qui peut être cessé, que l'on doit cesser : ces secours sont cessables.

Céylanais, s. m., f. *e*; habitant de Ceylan. Adj.: les mœurs céylanaises.

Céylanique, adj. des 2 g.; de céylan, qui est propre à l'île, qui concerne l'île de Céylan : un ciel céylanique.

Chagrinable, adj. des 2 g.; qui peut être chagriné, qui est susceptible de se chagriner de peu, pour peu; cette personne est chagrinable.

Chaleurable, adj. des 2 g.; qui peut être chaleuré, que l'on doit chaleurer, à qui on peut donner, rendre de la chaleur, la chaleur; ce malade est chaleurable.

Chaleurant, e, part. prés. et adj. qui fait l'action de chaleurer, de se chaleurer; qui donne de la chaleur, qui rend la chaleur : ce mode de chauffage est chaleurant.

Chaleuré, e, part. prés. et adj.; qui a de la chaleur, qui a repris sa chaleur : cet appartement est bien chaleuré.

Chaleurement, s. m.; action de chaleurer; état chaleuré.

Chaleurer, v. act. et pron. s'-; donner, prendre de la chaleur, sa chaleur; rendre, devenir chaleureux, répandre la chaleur : le temps va se chaleurer.

Chaleureusement, adv.; d'une manière chaleureuse, avec chaleur.

Châlonnais, s. m., f. *e*; habitant de la ville de Châlons, adjectiv. : le commerce Châlonnais.

Chamaillerie, s. m.; action du chamailleur, dispute, contestation avec beaucoup de bruit : la chamaillerie n'est jamais raison.

Chamailleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui chamaille, adjectiv. : un caractère chamailleur, une humeur chamailleuse.

Chamailleusement, adv.; d'une manière chamailleuse, avec chamaillerie.

Chamaillisme, s. m.; système de chamaillerie, ce qui n'est, ne présente que de la chamaillerie, continuelle chamaillerie.

Champêtrement, adv.; d'une manière champêtre, dans, selon la simplicité champêtre : cette personne dit champêtrement.

Champêtrisable, adj. des 2 g.; qui peut être champêtrisé, que l'on doit champêtriser, rendre champêtre.

Champêtrisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de champêtriser, de se champêtriser, qui rend champêtre, qui donne une forme, un air champêtre.

Champêtrisation, s. f.; action de champêtriser; état champêtrisé.

Champêtrisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu champêtre, qui a une forme, un air

Digitized by Google

champêtre, qui présente un goût, un ordre, une simplicité champêtre : la champêtrisation de ses goûts, de ses habitudes.

Champêtriser, v. act. et pron. s'-; rendre, devenir champêtre; donner, prendre des formes, des airs, des goûts champêtres : champêtriser sa demeure, ses habitudes, ses goûts.

Champêtrisme, s. m.; système champêtre, de champêtrisation.

Champignonnable, adj. des 2 g.; qui peut être champignonné, que l'on doit champignonner, dans quoi on peut mettre, faire entrer du champignon.

Champignonné, *e*, part. pas. et adj.; qui a le goût, un goût de champignon, dans quoi il y a du champignon : un ragout champignonné.

Champignonnement, s. m.; action de champignonner; état champigoné.

Champignonner, v. act.; donner un goût de champignon; mettre, faire entrer du champignon dans une chose : champignonner des mets.

Chancelable, adj. des 2 g.; qui peut chanceler, qui est susceptible de chanceler.

Chancelance, s. f.; variation, alternative qui cause l'infermeté, l'irrésolution.

Chanceusement, adv.; d'une manière chanceuse, avec chance.

Chandeliste, s. des 2 g.: celui, celle qui fabrique, qui vend de la chandelle. Ce mot diffère de chandelier qui n'exprime et ne peut exprimer que l'instrument sur lequel, dans lequel on pose la chandelle pour la tenir, pour la porter.

Changeable, adj. des 2 g.; qui peut être changé; que l'on doit changer : ce mot est changeable.

Chanlattable, adj. des 2 g.; qui peut être chanlatté, que l'on doit chanlatter, garnir de chanlattes : ces toits sont chanlattables.

Chanlatté, *e*, part. pas. et adj.; qui a une chanlatte, des chanlattes, qui est garni de chanlattes : ces toits sont bien chanlattés.

Chanlattement, s. m.; action de chanlatter; état chanlatté.

Chanlatter, v. act.; mettre, poser une chanlatte, garnir de chanlattes, garantir par des chanlattes, donner la forme d'une chanlatte : chanlatter des bois de charpente.

Chansonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être chansonné, que l'on doit chansonner.

Chansonnement, s. m.; action de chansonner; état chansonné.

Chansonnique, adj. des 2 g.; de chanson, qui est de la chanson, qui tient de la chanson, qui la concerne, qui appartient à la chanson : la science, l'esprit chansonnique.

Chansonniquement, adv.; d'une manière chansonnique, par la chanson : se railler de quelqu'un chansonniquement.

Chansonnisme, s. m.; système de chanson, de chansonnement, qui a pour objet de mettre en évidence, de tourner en ridicule par des chansons.

Chansonniste, s. des 2 g.; celui, celle qui fait, qui vend des chansons : un célèbre chansonniste. Chansonnier se dit d'un livre qui contient des chansons, d'un recueil de chansons.

Chaourçois, s. m., f. *e*, celui, celle qui habite Chaource.

Chapellé, *e*, part. pas. et adj.; qui est converti en chapelle, qui a une chapelle, des chapelles : une église bien chapellée.

Chapeller, v. act.; faire une chapelle, en chapelle, donner la forme d'une chapelle; orner, garnir de chapelles : chapeller une église.

Chapitrable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite d'être chapitré, réprimandé, tancé : cet enfant est chapitrable, que l'on doit chapitrer, mettre en chapitre, diviser par chapitres.

Chapitré, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis en chapitre, divisé par chapitres, qui est dans un chapitre : ce livre est bien chapitré. Au fig.: qui a été, qui est réprimandé, tancé : cette personne a été vivement chapitrée.

Chapitrement, s. m.; action de chapitrer; état chapitré.

Chapitrer, v. act.; faire un chapitre, former des chapitres, mettre en chapitre, diviser par chapitres; placer, faire entrer dans un chapitre. Au fig.: réprimander, tancer quelqu'un.

Chaponnable, adj. des 2 g.; qui peut être chaponné, que l'on doit chaponner : ces poulets sont chaponnables.

Chaponnement, s. m; action de chaponner, état chaponné.

Charader, v. neut.; faire des charades, s'amuser à des charades : vous charadez.

Charançonnable, adj. des 2 g.; qui peut être charançonné, qui est susceptible de se charançonner, de prendre le charançon, de se remplir de charançons.

Charançonné, *e*, part. pas. et adj.; qui est rempli de charançons : grenier charançonné, qui est mangé, rongé par les charançons : des blés charançonnés.

Charançonnement, s. m.; état charançonné, rongé par le charançon : le charançonnement de ces blés ôte tout leur prix.

Charançonner, v. act. et pron. s'-; donner, causer, produire, prendre le charançon : ces greniers, ces blés se charançonnent.

Charbonnable, adj. des 2 g; qui peut être charbonné, qui est susceptible de se charbonner : ce bois est charbonnable.

Charbonnement, s. m.; action de charbonner, de se charbonner; état charbonné : le charbonnement du bois.

Chardonnable, adj. des 2 g.; qui peut être chardonné, qui est susceptible de se chardonner, de se remplir de chardons : ces emblaves sont chardonnables.

Chardonné, *e*, part. pas. et adj.; qui a des chardons, qui est rempli de chardons : ces emblaves sont chardonnées.

Digitized by Google

Chardonnement, s. m.; état chardonné : le chardonnement des emblaves.

Chardonner, v. act. et pron. s'–; causer, faire produire des chardons, se remplir de chardons : ces emblaves se chardonnent. Refaire le poil d'un habit avec des chardons.

Chargeable, adj. des 2 g.; qui peut être chargé, que l'on doit charger : ces choses sont chargeables.

Charitabilisant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de charitabiliser, de se charitabiliser ; qui charitabilise, rend charitable, qui porte à la charité : des principes charitabilisants.

Charitabilisation, s. f.; action de charitabiliser, de rendre charitable; état charitabilisé.

Charitabilisé, e, part, pas. et adj.; qui est rendu, devenu charitable, qui a de la charité, qui est porté à la charité.

Charitabiliser, v. act.; et pron. s'–; rendre, devenir charitable, porter à la charité ; inculquer, prendre un sentiment de charité; rendre, devenir secoureur, humain ; entrer, faire entrer dans l'esprit de charité.

Charitarisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être charitarisé, à qui on peut, on doit faire la charité, donner la charité, par charité ; tous les malheureux sont charitarisables.

Charitarisant, part. pr. et adj., qui fait l'action de charitariser ; qui charitarise, assiste, aide, secourt ; qui met en action la charité : une charitarisante piété.

Charitarisation, s. f.; action de charitariser, de faire la charité; état charitarisé.

Charitarisé, e, part. pas. et adj.; qui a reçu, qui reçoit la charité, qui a été aidé, secouru par la charité : les pauvres en ce pays sont tous charitarisés.

Charitariser, v. act.; faire, donner la charité, assister, secourir par charité, mettre en action la charité : charitariser les pauvres.

Charitariseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui charitarise, qui fait la charité.

Charitarisme, s. m.: système de charité ; continuelle, incessante action de charité.

Charivarisable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être charivarisé, que l'on doit charivariser : ce député est charivarisable.

Charivarisant, e, adj.; qui charivarise, qui cause, amène un charivari, qui fait charivari : un charivarisant concert.

Charivarisation, s. f.; action de charivariser; état charivarisé.

Charivarisme, s. m.; système de charivari.

Charlataner, v. neut. ; faire le charlatan, de la charlatanerie : vous charlatanez.

Charlatanique, adj. des 2 g.; de charlatanerie, qui est, qui tient de la charlatanerie, qui la concerne, qui appartient à la charlatanerie, qui présente de la charlatanerie : par des moyens charlataniques.

Charlataniquement, adv.; d'une manière charlatanique, par le moyen de la charlatanerie.

Charlatanisable, adj. des 2 g.; qui peut être charlatanisé, rendu charlatan, que l'on peut facilement séduire, duper par le charlatanisme.

Charlatanisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de charlataniser, de se charlataniser ; qui charlatanise, rend charlatan, qui porte à la charlatanerie, qui actionne par un charlatanisme, qui trompe, dupe par le charlatanisme : une religion charlatanisante.

Charlatanisation, s. f.; action de charlataniser ; état charlatanisé.

Charlatanisé, e, part. pas. et adj., qui est rendu, devenu charlatan, qui est trompé, dupé par le charlatanisme : ces populations sont charlatanisées.

Charlataniser, v. act. et pron. s'–; rendre, devenir charlatan ; duper, tromper quelqu'un par un charlatanisme.

Charnellisable, adj. des 2 g.; qui peut être charnellisé, rendu charnel, qui est susceptible de se charnelliser, de ne s'attacher qu'à ce qui peut satisfaire les sens, la chair, la sensualité, la matérialité, qui peut prendre de la charnellité.

Charnellisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de charnelliser, de se charnelliser ; qui charnellise, rend charnel; qui porte à la charnellité, à la satisfaction exclusive des sens, de la chair, de la sensualité, de la matérialité.

Charnellisation, s. f.; action de charnelliser, de se charnelliser ; état charnellisé.

Charnellisé, e, part pas. et adj. ; qui est rendu, devenu charnel, qui a, qui présente de la charnellité ; qui est par préférence ou exclusivement attaché à la satisfaction de la chair, des sens, de la sensualité, de la matérialité.

Charnelliser, v. act. et pron. s'–; rendre, devenir charnel ; donner, prendre les goûts, les désirs de la charnellité, s'y livrer ; attacher, s'attacher, par préférence ou exclusivement à ce qui peut satisfaire la chair, les sens.

Charnellisme, s. m.; système de satisfaction charnelle, de la chair, des sens, de la matérialité.

Charnellité, s. f.; état, qualité de ce qui est charnel, de ce qui n'est que charnel.

artiste, s. des 2 g.; partisan d'une charte ; de la charte : les chartistes.

Chastisable, adj. des 2 g.; qui peut être chastisé, rendu chaste, a qui on peut donner, inculquer un sentiment de chasteté.

Chastisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de chastiser, de se chastiser; qui chastise, rend chaste, maintient dans la chasteté, qui donne, inculque, imprime la chasteté, la continence.

Chastisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu chaste, qui a de la chasteté, de la continence.

Chastiser, v. act. et pron. s'–; rendre, devenir

Digitized by Google

chaste ; donner, inculquer, prendre de la chasteté, de la continence.

Chastisme, s. m. : système de chasteté ; chasteté, continence qui s'étend à tout.

Châtiant, e, adj. ; qui châtie, qui punit : des lois châtiantes.

Chauffable, adj. des 2 g. ; qui peut être chauffé, que l'on doit chauffer : cette chose est chauffable.

Chauffant, e, adj. ; qui chauffe, qui donne de la chaleur : c'est un bois très chauffant.

Chaussable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être chaussé, que l'on peut facilement bien chausser : cette personne est chaussable.

Chaussement, s. m. ; action de chausser ; état chaussé.

Chemisé, e, adj. ; qui a une chemise, qui est bien monté en chemises : une personne bien chemisée, qui a une belle chemise.

Chemisier, s. m., f. *ère* ; marchand, fabricant de chemises.

Chenilable, adj. des 2 g. ; qui peut être chenilé, que l'on doit cheniler, mettre, enfermer dans un chenil : ces chiens sont chenilables.

Chenilé, e, part. pas. et adj. ; qui est mis, enfermé dans un chenil ; les chiens sont chenilés.

Chenilement, s. m. ; action de cheniler ; état chenilé : le chenilement des chiens.

Cheniler, v. act. ; mettre, enfermer dans un chenil : cheniler ses, des chiens.

Chenillable, adj. des 2 g. ; qui peut être chenillé, qui est susceptible de se cheniller ; de prendre de la chenille, beaucoup de chenilles.

Chenillant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de cheniller ; qui cause, qui engendre, qui amène beaucoup de chenilles, qui les propage : une température chenillante.

Chenillé, e, part. pas. et adj. ; qui est orné d'une chenille : un casque chenillé, qui a, qui présente de la chenille, beaucoup de chenilles : des arbres chenillés.

Chenillement, s. m. ; action de cheniller ; état chenillé : le chenillement des arbres.

Cheniller, v. act. et pron. s'- ; orner d'une chenille, donner, causer, engendrer, propager, prendre la chenille, des chenilles : ces arbres se chenillent.

Chenilleux, se, adj. ; qui est rempli de chenilles, qui est mangé par les chenilles : des arbres, des choux tout chenilleux.

Cherchable, adj. ; des 2 g. ; qui peut être cherché, que l'on doit chercher : cette chose, ce moyen est cherchable.

Cherchement, s. m. ; action de chercher ; état cherché.

Chétivisable, adj. des 2 g. ; qui peut être chétivisé, que l'on doit chétiviser, rendre chétif, mesquin.

Chétivisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de chétiviser ; qui chétivise, rend chétif, mesquin.

Chétivisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu chétif, mesquin, qui a, qui présente de la chétiveté.

Chétiviser, v. act. et pron. s'- ; rendre, devenir chétif ; neut. ; agir avec chétiveté, mesquinerie : vous chétivisez.

Chétivisme, s. m. ; ce qui ne présente que de la chétiveté en tout.

Chevillable, adj. des 2 g. ; qui peut être chevillé, que l'on doit cheviller : ces pièces de charpente sont chevillables.

Chevillement, s. m. ; action de cheviller ; état chevillé.

Chicanable, adj. des 2 g. ; qui peut être chicané, que l'on doit chicaner.

Chicaneusement, adv. ; d'une manière chicaneuse, avec chicane.

Chicanisme, s. m. ; système de chicane, chicane qui s'étend à tout.

Chiffonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être chiffonné ; qui est susceptible de se chiffonner, de se tourmenter l'esprit.

Chiffonnant, e, adj. ; qui chiffonne, qui embarrasse, qui donne de l'inquiétude, du tourment : une nouvelle chiffonnante.

Chiffonnement, s. m. ; action de chiffonner ; état chiffonné : le chiffonnement de son esprit.

Chimérisable, adj. des 2 g. ; qui peut être chimérisé, qui peut devenir chimérique, une chimère : tout est chimérisable quand tout est sans bases, sans véritables, principes et n'a pas les appuis de la raison.

Chimérisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de chimériser, qui chimérise, rend chimérique, qui réduit à l'état de chimère, qui cause, amène la chimérité.

Chimérisation, s. f. ; action de chimériser, de rendre chimérique ; état chimérisé.

Chimérisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu chimérique, qui n'est plus qu'une chimère.

Chimériser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir chimérique, réduire à l'état de chimère ; causer, amener la chimérité, tomber dans la chimérité : tout se chimérise, quand tout est hors ses bases et ses principes.

Chimérisme, s. m. ; système qui ne peut rendre que chimérique, qui fait tout rentrer dans le domaine de la chimérité.

Chimérité, s. f. ; état, qualité de ce qui est chimérique, de ce qui n'est que de la chimère.

Chinoisé, e, part. pass. et adj. ; qui est imité de la Chine, qui présente un dessin chinois, qui est dans le goût, le genre chinois, selon la mode chinoise : une étoffe chinoisée ; un dessin, un tableau chinoisé.

Chinoisement, s. m. action de chinoiser, état chinoisé.

Chinoiser, v. act. ; imiter le goût, le mode chinois, la forme chinoise : chinoiser une étoffe, un dessin, un tableau.

Digitized by Google

Chipotement, s. m.; action de chipoter; état chipoté.

Chipoterie, s. m.; action de chipoter; vétillerie, chicane.

Chipoteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui chipote; adject. : un caractère chipoteur.

Chipoteusement, adv.; d'une manière chipoteuse; par, avec chipoterie.

Chipotisme, s. m.; système de chipoterie; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle chipoterie : ce n'est que du chipotisme.

Chirurgicalement, adv.; d'une manière chirurgicale; par l'art chirurgical, par le moyen de la science chirurgicale.

Chirurgicalité, s. f.; état, qualité de ce qui est chirurgical, selon la science chirurgicale, conforme à l'art chirurgical.

Chirurgisme, s. m.; système de chirurgie.

Chlorurable, adj. des 2 g.; qui peut être chloruré, que l'on doit chlorurer, dans quoi on doit mettre, faire entrer du chlore.

Chloruration, s. f.; action de chlorurer; état chloruré.

Chloruré, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du chlore.

Chlorurer, v. act.; mettre, faire entrer du chlore dans une chose, se servir de chlorure comme moyen, pour opérer un résultat.

Chocolaterie, s. f.; lieu où l'on fabrique le chocolat : sa chocolaterie est bien montée, toujours propre.

Choisissable, adj. des 2 g.; qui peut être choisi, ce que l'on peut choisir : ce mal est encore choisissable : cette personne est choisissable.

Choisissant, *e*, adj.; qui choisi, sait choisir : cette personne est choisissante.

Choquable, adj. des 2 g.; qui peut être choqué, qui est susceptible de se choquer facilement : cette personne est très choquable.

Choral, *e*, adj.; qui est du chœur, qui concerne le chœur; qui est en chœur, qui enseigne à chanter en chœur : la société chorale.

Choralement, adv.; d'une manière chorale, en chœur.

Choralisable, adj. des 2 g.; qui peut être choralisé, mis en chœur, que l'on doit arranger pour être chanté en chœur.

Choralisation s. f.; action de choraliser; état choralisé.

Choralisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis en chœur, qui est arrangé pour être chanté en chœur.

Choraliser, v. act.; rendre choral, mettre en chœur, arranger pour être chanté en chœur.

Choralisme, s. m.; système choral, de choralisation.

Chrêmable, adj. des 2 g.; qui peut être chrêmé, que l'on doit chrêmer, oindre de chrême.

Chrémation, s. f.; action de chrêmer; état chrêmé.

Chrêmé, *e*, part. pas. et adj.; qui est oint de chrême.

Chrémer, v. act.; oindre de chrême.

Christicolisme, s. m.; système christicole, des christicoles.

Christicolité, s. f.; religion, secte qui a pour objet l'adoration de Jésus-Christ comme Dieu : la christicolité papale, luthérienne.

Chronisable, adj. des 2 g.; qui peut se chroniser, devenir chronique : cette maladie est chronisable.

Chronisation, s. f.; action de chroniser; état chronisé : la chronisation de sa maladie.

Chronisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu chronique.

Chroniser, v. act. et pr, s'—; rendre, devenir chronique, de nature à durer longtemps : cette maladie se chronise : neut.; faire de la chronique. Au fig. : faire courir de mauvais bruits contre quelqu'un, se livrer à des discours médisants : vous chronisez.

Cicatrisable, adj. des 2 g.; qui peut être cicatrisé, qui est susceptible de se cicatriser.

Cigarré, part. pas. et adj. m.; qui est en cigarre : tabac cigarré.

Cigarrement, s. m.; action de cigarrer, état cigarré : le cigarrement du tabac.

Cigarrer, v. act.; mettre en cigarre : cigarrer du tabac.

Cigarette, s. f.; petit cigarre. On devrait ne dire que cigaret, diminutif du cigarre.

Ciliçable, adj. des 2 g.; qui peut être cilicé, que l'on doit cilicer, à qui on doit faire porter le cilice.

Ciliçant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de cilicer, de se cilicer; qui cilice, qui impose le cilice, qui commande une continuelle, gênante pénitence, une incessante mortification des sens, de la chair : une religion ciliçante.

Cilicé, *e*, part. pas. et adj.; qui a pris le cilice, qui est couvert d'un cilice, qui est dans le cilice; qui est livré à une continuelle, gênante pénitence, à une incessante mortification des sens, de la chair, humilité.

Cilicement, s. m.; action de cilicer, de se cilicer; état cilicé : le cilicement de ce dévot n'est qu'extérieur; car il n'est pas dans le cœur.

Ciliçer, v. act. et pr., s'—; ordonner, imposer le cilice, contraindre à porter le cilice, prendre le cilice, couvrir, se couvrir d'un cilice. Au fig. : imposer, s'imposer une continuelle, gênante, dure pénitence, la continuelle mortification des sens, de la chair, une incessante humilité.

Ciliçisme, s. m.; système de cilicement, de cilice; ce qui n'est, ne présente que l'extravagance d'une continuelle mortification de la chair, des sens.

Cillable, adj. des 2 g.; qui peut être cillé, que l'on peut ciller, à qui on peut faire fermer

Digitized by Google

les yeux. Au fig. : que l'on peut aveugler, qui est susceptible d'aveuglement.

Cillant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de ciller; qui cille, qui cause, opère un aveuglement.

Cillé, e, part. pas. et adj. ; qui a des cils: une personne bien cillée. Au fig. : personne à qui on a fermé les yeux, à qui on a causé un aveuglement par adresse, supercherie.

Cillement, s. m. ; action de ciller; état cillé.

Ciller, v. act. et pr., s'—; ses yeux se cillent bien, prennent des cils; faire fermer les yeux. Au fig. : causer un aveuglement par ruse, adresse, supercherie ; aveugler, s'aveugler; neut. ; personne ne cille devant lui, n'ose remuer les yeux.

Cimentable, adj. des 2 g.; au propre; qui peut être, doit être cimenté, enduit de ciment. Au fig. : qui doit être bien consolidé, bien établi, bien affermi : ce marché est cimentable.

Cimentant, e, adj. qui cimente, qui lie, qui affermit : une rédaction cimentante.

Cimentation, s. f. ; action de cimenter; état cimenté : la cimentation d'un marché, d'un traité.

Cimentisme, s. m.; système de cimentation.

Cimisable, adj. des 2 g. ; qui peut être cimisé, élevé au plus haut, porté, placé à la cime; qui est susceptible de se cimiser, de prendre une cime, de s'élever à une cime.

Cimisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de cimiser, de se cimiser; qui cimise, place au sommet, qui porte, élève à la cime, au plus haut : un mérite, un talent cimisant.

Cimisation, s. f. ; action de cimiser, de se cimiser ; état cimisé.

Cimisé, e, part. pas. et adj. ; qui a une cime; qui est porté, élevé jusqu'à la cime, au sommet, au plus haut.

Cimiser, v. act. et pr., s'—; prendre une cime ; monter, porter, élever, placer, se placer à la cime, s'élever jusqu'à la cime, au sommet, au plus haut : se cimiser, s'élever à la cime des honneurs, de la gloire.

Cimisme, s. m.; système de cimisation.

Cinérisable, adj. des 2 g. ; qui peut être cinérisé, réduit en cendres, qui est susceptible de se cinériser : cette ville est cinérisable.

Cinérisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de cinériser ; qui cinérise, réduit en cendre : un cinérisant bombardement.

Cinérisation, s. f. ; action de cinériser ; état cinérisé ; destruction par le feu.

Cinérisé, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est réduit en cendres : cette ville a été cinérisée.

Cinériser, v. act. ; réduire en cendres, causer, amener une cinérisation : cinériser la ville.

Cinérisme, s. m.; système de cinérisation, de destruction par le feu, l'incendie : le cinérisme de la guerre.

Cintrable, adj. des 2 g.; qui peut être cintré, que l'on doit cintrer.

Cintrement, s. m. ; action de cintrer ; état cintré.

Circoncisme, s. m.; système de circoncision.

Circonlocutionique, adj. des 2 g. ; de circonlocution, qui est de la circonlocution, qui la marque, la concerne, qui appartient à la circonlocution.

Circonlocutioniquement, adv. ; d'une manière circonlocutionique; avec circonlocution, par la circonlocution.

Circonlocutionisme, s. m. ; système de circonlocution.

Circonlocutionner, v. n.; faire de la circonlocution, user de la circonlocution. Au fig. : agir par des moyens détournés, qui cachent le véritable but, la véritable intention.

Circonscriptibilité, s. f.; état, qualité circonscriptible, de ce qui doit être circonscrit.

Circonscriptible, adj. des 2 g. ; qui peut être circonscrit, que l'on doit circonscrire.

Circonspectisme, s. m.; système de circonspection ; continuelle, incessante circonspection en tout.

Circonstanciable, adj. des 2 g.; qui peut être circonstancié, que l'on doit circonstancier.

Circonstanciant, e, adj.; qui circonstancie, qui établit, présente les circonstances, toutes les circonstances : cette narration est très circonstanciante.

Circonstancisme, s. m. ; système par lequel on adapte à la circonstance, aux circonstances.

Circonstantiel, le, adj.; de circonstance, qui est de la circonstance, qui tient de la circonstance, à la circonstance.

Circonstantiellement, adv. ; d'une manière circonstantielle, par circonstance.

Circonvenable, adj. des 2 g. ; qui peut être circonvenu, qu'il est facile de circonvenir : ce juge, cette personne est circonvenable.

Circonvenant, e, adj. ; qui circonvient, qui trompe, surprend, abuse artificieusement : des ruses, des adresses, des manières circonvenantes.

Circulable, adj. des 2 g. ; qui peut circuler, que l'on doit faire circuler, mettre en circulation : son sang est circulable.

Circulationisme, s. m. ; système de circulation, de mise en circulation.

Circulationel, le, adj. ; de circulation, qui est propre, qui appartient à la circulation.

Circulationnellement, adv. ; d'une manière circulationnelle, avec circulation, par la circulation.

Citoyennement, adv. ; d'une manière citoyenne, en citoyen, en bon citoyen : se conduire, agir citoyennement.

Citoyenneté, s. f. ; état, qualité de citoyen, caractère de citoyen.

Citoyennisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être citoyennisé, rendu citoyen.

Digitized by Google

Citoyennisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de citoyenniser, de se citoyenniser; qui citoyennise, rend citoyen, qui élève à la dignité de citoyen, qui confère le droit de citoyen : la liberté est toujours citoyennisante.

Citoyennisation, s. f. ; action de citoyenniser ; état citoyennisé.

Citoyennisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu citoyen, qui a la qualité de citoyen, qui jouit du droit de citoyen.

Citoyenniser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir citoyen ; tirer, sortir de l'état de sujet pour rendre, pour devenir citoyen ; rendre, devenir propre à être citoyen, capable d'en remplir les devoirs ; donner, prendre l'état, la qualité, l'action de citoyen, le droit de citoyenneté.

Citoyennisme, s. m.; système de citoyennisation, constante et continuelle action de citoyenneté.

Citronnement, s. m. ; action de citronner; état citronné : le citronnement d'une boisson.

Civilisant, e, adj. ; qui civilise, qui propage la civilisation : il faut à tous les peuples une civilisante liberté.

Civilisateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui civilise, qui propage la civilisation : un gouvernement civilisateur.

Civilisme, s, m. ; système de civilisation, civilisation qui s'étend à tout et à tous.

Clabaudeusement, adv. ; d'une manière clabaudeuse, un clabaudant.

Clair-voyamment, adv. ; d'une manière clairvoyante : agir clair-voyamment.

Clameusement, adv.; avec clameur, grands cris : s'exprimer clameusement.

Clampine, adj. f.; une marche lente, traînante, en boitant.

Clampinement, s, m.; action de clampiner, de faire le clampin.

Clampinément, adv.; d'une manière clampine, lente, en traînant, en boitant : marcher clampinément.

Clampiner, v. n.; faire le clampin : vous clampinez.

Clandestinable, adj. des 2 g.; qui peut être clandestiné, que l'on doit clandestiner, rendre clandestin, tenir secret, caché, par respect pour les mœurs : tous les plaisirs illicites, dévergondés, sont clandestinables.

Clandestinant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de clandestiner ; qui clandestine, rend clandestin, qui contraint à la clandestinité, qui met dans la nécessité de clandestiner : la clandestinante rigueur, tyrannie de la police.

Clandestination, s. f.; action de clandestiner ; état clandestiné : la clandestination de la débauche.

Clandestiné, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, tenu clandestin, qui est fait en secret, en cachette : ces choses sont bien clandestinées : des opérations clandestinées.

Clandestiner, v. act.; rendre, devenir clandestin ; neut., agir clandestinement, faire en secret, en cachette, contre la loi, la morale, contre un intérêt que l'on veut tromper, trahir : vous clandestinez.

Clandestinisme, s. m.;; système clandestin, de clandestination.

Clandestinité, s. f.; qualité de ce qui est clandestin.

Clarifiable, adj. des 2 g ; qui peut être clarifié, que l'on doit clarifier : cette liqueur est clarifiable.

Clarifiant, e, adj.; qui clarifie, qui rend clair ce qui est trouble ; ce moyen est clarifiant.

Clarifisme, s. m.; système de clarification.

Classable, adj. des 2 g.; qui peut être classé, que l'on doit classer : ces papiers, toutes ces choses sont classables.

Classisme, s. m.; système de classement.

Claustrable, adj. des 2 g.; qui peut être claustré, que l'on doit claustrer, enfermer étroitement, mettre sous les verroux, tenir dans un cachot étroit, bien barré : des criminels claustrables.

Claustration, s. fém.; action de claustrer; état claustré, étroitement resserré : la claustration d'une personne.

Claustré, e, part. pas. et adj.; qui est dans un lieu étroit, resserré. En parlant d'un prisonnier qui est sous les verroux, dans un lieu d'où il ne peut s'échapper, dans un cachot : des prisonniers claustrés.

Claustrer, v. act. et pr. se—; loger, se loger dans un lieu étroit, resserré, peu agréable, peu commode. En parlant d'un prisonnier, d'un criminel ; qui est sous les verroux, dans un lieu d'où il ne peut s'échapper, dans un cachot.

Claustrisme, s. m.; système de claustration.

Clayonnable, adj. des 2 g.; qui peut être clayonné, que l'on doit clayonner.

Clayonné, e, part. pas. et adj. ; qui est garni, entouré de claies, qui est maintenu, retenu par des claies : un bateau de charbon clayonné.

Clayonnement, s. m.; action de clayonner ; état clayonné.

Clayonner, v. act.; faire des claies; garnir, entourer de claies ; maintenir, retenir par des claies, étendre sur des claies.

Clémencisme, s. m. ; système de clémence ; continuelle, incessante clémence.

Clémentement, adv. ; d'une manière clémente, avec clémence.

Clientable, adj. des 2 g.; qui peut être clienté, qui peut avoir des clients, qui est susceptible de se former une clientèle : ce notaire, cette étude est clientable.

Clientant, e, part. prés. et adj ; qui fait l'action de clienter, de se clienter ; qui cliente, donne des clients, qui cause, amène une clientèle, qui forme une clientèle : cet avoué est d'une exactitude et d'une probité clientante.

Digitized by Google

Clienté, *e*, part. pas. et adj.; qui a des clients, une clientèle : une étude bien clientée.

Clientement, s. m.; action de clienter, de se clienter; état clienté : le clientement d'une étude.

Clienter, v. act. et pr. se—; donner, gagner, acquérir des clients, une clientèle : clienter une maison, une étude; lui donner, lui procurer des clients.

Clientisme, s. m.; système d'action par l'aide d'une protection, d'une grande prépondérance, d'une puissance : le clientisme monarchique n'abrite jamais les peuples pour eux-mêmes, mais pour les rois seuls; aussi, par ce clientisme, les populations sont-elles toujours plus ou moins subjuguées.

Clinquantification, s. f.; action de clinquantifier; état clinquantifié.

Clinquantifié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est orné que de clinquant, qui ne présente que du clinquant.

Clinquantifier, v. et pr. se—; orner, parer, s'orner, se parer de clinquant, ne porter que du clinquant : clinquantifier les choses, les goûts, la parure.

Clinquantisme, s. m.; système de clinquant, ce qui n'est, ne présente que du clinquant.

Cliquer, v. pr. se—; se mêler avec la clique, ne fréquenter que de la clique, ne s'environner que de clique, d'intrigants, de gens de mauvais ton.

Cliquetiser, v. neut.; faire du cliquetis : cliquetiser en parlant, en mangeant, faire claquer les os de la mâchoire.

Clochable, adj. des 2 g.; que l'on doit mettre sous cloche : ces melons, ces plantes sont clochables.

Cloisonnable, adj. des 2 g.; qui peut être cloisonné, que l'on doit cloisonner, fermer, séparer par une cloison : ce local est cloisonnable.

Cloisonnement, s. m.; action de cloisonner; état cloisonné : le cloisonnement d'une maison.

Clôturable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être clôturé : ce terrein est clôturable.

Clouable, adj. des 2 g.; qui peut être cloué, que l'on doit clouer. Au fig. : cet homme est clouable.

Clouage, s. m.; action de clouer, de garnir de clous; état cloué, garni de clous : un bon, un mauvais clouage.

Clouant, *e*, adj.; qui cloue, qui retient, qui attache fortement : une occupation clouante.

Clouement, s. m.; action de se clouer, de s'attacher fortement.

Cloutable, adj. des 2 g.; que l'on doit clouter, garnir de clous : ces souliers sont cloutables.

Coaccusable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être coaccusé, accusé avec plusieurs.

Coactionisme, s. m.; système de coaction, son vice.

Coactionnalité, s. f.; état, qualité de ce qui est coactionnel.

Coactionnel, *le*, adj.; de coaction, qui est de la coaction, qui la marque, la concerne, qui appartient à la coaction.

Coactionnellement, adv.; d'une manière coactionnelle; par, avec coaction.

Coalisable, adj. des 2 g., qui peut être coalisé, que l'on peut coaliser, lier, unir par une coalition : ces princes, ces peuples sont coalisables.

Coalitionisme, s. m.; système de coalition.

Cochléariation, s. f.; action de cochléarier, état cochléarié.

Cochléarié, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du cochléaria : eau-de-vie cochléariée.

Cochléarier, v. act.; mettre, faire entrer du cochléaria dans une chose.

Codifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être codifié, mis en code, réuni en code, inséré dans un code.

Codification, s. f.; action de codifier, de former un code, de réunir en code; état codifié : la codification de toutes les lois françaises.

Codifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est formé, réuni en code; qui est inséré dans un code, qui fait partie d'un code.

Codifier, v. act.; ériger un code, former un code, réunir en code, insérer, faire entrer, comprendre dans un code : codifier toutes les lois.

Codifisme, s. m.; système de codification.

Cœnique, adj. des 2 g.; de cœnité, qui est de la cœnité, qui la marque, la concerne, qui appartient à la cœnité.

Cœniquement, adv.; d'une manière cœnique, avec cœnité.

Cœnisable, adj. des 2 g.; qui peut être cœnisé, qui est susceptible de se cœniser, de tomber dans la déconsidération, le déshonneur, dans la bassesse, l'infamie, de se vautrer dans la fange, dans la boue : sans éducation des convenances, sans principes de moralité, l'homme est toujours cœnisable.

Cœnisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de cœniser, de se cœniser; qui cœnise, qui rend infame, qui cause, amène la déconsidération, le déshonneur, l'infamie, qui précipite dans la fange, dans la boue : ce jeune homme se livre à la plus cœnisante immoralité.

Cœnisation, s. f.; action de cœniser, de se cœniser; état cœnisé.

Cœnisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est tombé dans la déconsidération, le déshonneur; qui est rendu, devenu infame, qui est couvert d'infamie, qui est précipité dans la fange, dans la boue, qui s'y vautre.

Cœniser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir infame; couvrir, se couvrir d'infamie; précipiter, se précipiter dans la fange, dans la boue, s'y vautrer; causer, amener la déconsidération, le déshonneur : toujours l'homme se cœnisera quand il bravera et heurtera les néces-

Digitized by Google

saires convenances, les règles et les freins de la moralité.

Cœnisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle et incessante cœnité.

Cœnité, s. f.; état d'infamie, de déshonneur, d'humiliante déconsidération, de chute dans la fange, dans la boue.

Coercibilité, s. f.; état, qualité coercible, de ce qui est coercible.

Coercitisme, s. m.; système de coercition.

Coercitivité, s. f.; état, qualité coercitive, de ce qui est coercitif, de ce qui a en soi le pouvoir, la force de contraindre : la coercitivité de la loi.

Coffrable, adj. des 2 g.; expres. fam.; qui peut être coffré, que l'on doit coffrer, mettre en prison.

Coffrant, *e*, adj.; qui coffre, qui met d'abord en prison : une police coffrante.

Cohérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être cohéré, qui est susceptible de cohérence.

Cohéré, *e*, part. pas. et adj.; qui a la liaison nécessaire, qui a toute la cohérence propre à la chose : ces idées sont bien cohérées : des raisonnements cohérés.

Cohérentisme, s. m.; système de cohérence.

Cohérer, v. act. et pr. se— ; rendre, devenir cohérent; donner, prendre de la cohérence, de la liaison; établir une union entre toutes les parties : cohérer des raisonnements : ces idées se cohèrent.

Co-légataire, adv.; comme co-légataire.

Co-législatif, *ve*, adj; les corps co-législatifs, qui font les lois ensemble.

Colériquement, adv.; d'une manière colérique, avec colère, par colère : agir colériquement.

Coliquable, adj. des 2 g.; qui peut être coliqué, qui est sujet à la colique.

Coliquant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de coliquer; qui cause, donne, occasionne la colique, une colique.

Coliqué, *e*, part. pas. et adj.; qui a la colique, qui souffre d'une colique.

Coliquer, v. act. et pr. se— ; causer, donner, occasionner, prendre la colique, une colique.

Coliqueux, *se*, adj.; de colique, qui est de la colique, qui tient de la colique : une douleur coliqueuse.

Coliqueusement, adv.; d'une manière coliqueuse, avec colique.

Collable, adj. des 2 g.; qui peut être collé, que l'on doit coller : ce papier, cette chose est collable.

Collaborable, adj. des 2 g.; qui peut être collaboré, fait par des collaborateurs, par plusieurs conjointement ensemble : ce travail est collaborable.

Collaboré, *e*, part. pas. et adj.; qui est fait par des collaborateurs, par plusieurs, de concert, ensemble, conjointement : cet ouvrage est, a été collaboré.

Collaborer, v. act.; faire, travailler à une chose plusieurs ensemble, de concert, conjointement, comme collaborateurs : mettre en collaboration un travail, un ouvrage : ces personnes collaborent.

Collaborisme, s. m.; système de collaboration, de travail entre plusieurs ensemble.

Collatéralement, adj.; d'une manière collatérale, par la collatéralisé : hériter collatéralement.

Collatéralisable, adj. des 2 g.; qui peut être collatéralisé, que l'on doit collatéraliser, rendre collatéral.

Collatéralisation, s. f.; action de collatéraliser; état collatéralité.

Collatéralisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu collatéral : une succession collatéralisée.

Collatéraliser, v. act. et pr. se- ; rendre, devenir collatéral.

Collatéralisme, s. m.; système de collatéralisation.

Collatéralité, s. f.; état, qualité collatérale, de ce qui est collatéral.

Collectionner, v. n.; faire une collection : vous collectionnez.

Collectionneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui collectionne, fait une collection d'objet.

Collégable, adj. des 2 g.; qui peut être collégué, remis, confié à des collègues, à plusieurs ensemble ayant même droit, même pouvoir, même autorité, même action : il est des pays où le pouvoir exécutif est collégable; mais en France, assez généralement on a l'opinion qu'il est incollégable, et le Directoire par ses faiblesses et ses incessantes intrigues, n'a pas peu fondé cette opinion.

Collégalité, s. f.; état, qualité de ce qui est action de collègue.

Collégué, *e*, part. pas. et adj.; qui est remis, confié à des collègues.

Colléguer, v. act.; remettre, confier à des collègues, à des personnes qui remplissent ensemble la même fonction, qui concourent ensemble avec la même autorité à l'accomplissement d'une action.

Colléguisme, s. m.; système de collégation, qui a pour objet de remettre, de confier à des collègues.

Collineux, *se*, adj.; qui a, qui présente des collines : ce pays est collineux : contrée collineuse.

Collisionisme, s. m.; système de collision, ce qui ne peut que produire, amener une collision.

Collissionnable, adj. des 2 g.; qui peut être collisionné, livré à une collision, déchiré par une collision.

Collisionnaire, adj. des 2 g.; qui est le résultat d'une collision : un succès collisionnaire, qui émane d'une collision : un trouble collisionnaire.

Collisionnairement, adv.; d'une manière collisionnaire, par l'effet d'une collision.

Collisionnant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait

Digitized by Google

l'action de collisionner, de se collisionner; qui collisionne, qui cause, amène une collision.

Collisionné, e, part. pas. et adj.; qui est en collision, a une collision, qui est déchiré par une collision.

Collisionnel, le, adj.; de collision, qui est, qui tient de la collision : un mouvement collisionnel, une agitation collisionnelle.

Collisionnellement, adv.; d'une manière collisionnelle; par, avec collision.

Collisionner, v. act. et pr. se-; occasionner, former, établir une collision, des luttes, des combats; entrer en collision, se livrer à une collision; causer des chocs, des troubles politiques, se livrer à ces chocs, à ces troubles.

Collisionneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ouvre, établit une collision.

Collocution, s. f.; action de s'aboucher, entrevue, conférence où l'on discute : les permanentes collocutions diplomatiques furent sans résultat avantageux pour la France.

Colluctation, s. f.; effort simultané, lutte d'opposition, combat, résistance : la colluctation des opposants, des partis.

Collustration, s. f.; action de donner du lustre, de l'éclat : les collustrations données par la victoire aux généraux de l'armée.

Cologné, e, adj.; dans quoi il y a de l'eau de Cologne : une eau colognée, se laver avec une eau colognée.

Colonisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui colonise, qui contribue à l'établissement d'une colonie.

Colonisme, s. m; système de colonisation.

Coloniste, s. des 2 g.; habitant d'une colonie, celui qui travaille dans une colonie : les colonistes : nos malheureux colonistes.

Colonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être colonné, orné de colonnes; qui doit être mis, formé en colonne, disposé en colonnes.

Colonné, e, part. pas. et adj.; qui est orné de colonnes; qui est mis en colonne, divisé par colonnes : des troupes bien colonnées.

Colonnement, s. m.; action de colonner; état colonné : le colonnement des troupes.

Colonner, v. act. et pr. se-; garnir, orner de colonnes, mettre, former, se former en colonnes, diviser par colonnes, faire marcher en colonnes : pour l'attaque vous colonnerez vos troupes.

Colophané, e, part. pas. et adj.; qui est enduit de colophane, qui est frotté avec de la colophane, qui est empreint de colophane : un archet colophané.

Colophanement, s. m.; action de colophaner; état colophané.

Colophaner, v. act.; enduire, empreindre de colophane, frotter avec de la colophane : colophaner un archet.

Colorable, adj. des 2 g.; qui peut être coloré, que l'on doit colorer, qui est susceptible de se colorer : cette chose est colorable.

Colossable, adj. des 2 g.; qui peut être colossé, que l'on doit colosser, rendre colosse.

Colossalisable, adj. des 2 g.; qui peut être colossalisé, rendu colossal; que l'on doit colossaliser, rendre colossal.

Colossalisant, e, part prés. et adj.; qui fait l'action de colossaliser, de se colossaliser; qui colossalise, rend colossal, qui donne de la colossalité.

Colossalisation, s. f.; action de colossaliser; état colossalisé.

Colossalisé, e, part pas. et adj.; qui est rendu, devenu colossal, qui a, qui présente de la colossalité.

Colossaliser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir colossal; donner, prendre de la colossalité.

Colossalisme, s. m.; système de colossalisation.

Colossalité, s. f.; état, qualité de ce qui est colossal : la colossité de ce monument.

Colossant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de colosser, de se colosser; qui colosse, rend colosse, qui donne, cause une grandeur, une grosseur, une élevation démesurée, exagérée.

Colossation, s. f.; action de colosser; état colossé.

Colossé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu colosse; qui est hors de toutes les proportions ordinaires.

Colosser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir colosse; donner, prendre une grandeur, une grosseur, une élévation démesurée, hors de toutes les proportions ordinaires.

Colossisme, s. m.; système de colossation.

Colossité, s. f.; état de colosse, de ce qui est d'une grandeur, d'une grosseur, d'une élévation démesurée, hors des proportions ordinaires : sa colossité.

Combinément, adv.; d'une manière combinée; par, avec combinaison : agir combinément.

Combinisme, s. m.; système de combinaison.

Comblable, adj. des 2 g.; qui peut être comblé, que l'on doit combler.

Comblant, e, adj.; qui comble, qui porte au comble : un comblant désordre, une comblante immoralité, qui met le comble à tout.

Combustibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu combustible, qui a de la combustibilité.

Combustibiliser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir combustible, donner, prendre de la combustibilité.

Combustif, ve, adj.; de combustion; qui est de la combustion, qui la marque, la concerne, qui appartient à la combustion.

Combustionnable, adj. des 2 g.; qui peut être combustionné, mis en combustion, qui est exposé à une combustion : cet état est combustionnable.

Combustionnant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de combustionner, de se combustionner; qui combustionne, qui cause, amène une

Digitized by Google

combustion, qui met en combustion : une combustionnante mesure, opération gouvernementale.

Combustionné, e, part. pas. et adj. ; qui est en combustion, à la combustion, qui est dans un grand désordre, dans un grand trouble.

Combustionner, v. act. et pr. se–; causer, produire, amener une combustion; mettre, se mettre, entrer en combustion. Au fig. : causer, produire, amener des grands troubles, s'y livrer.

Combustionnisme, s. m.; système de combustion, d'action par une combustion.

Combustivement, adv. ; d'une manière combustive ; par, avec combustion.

Commédiable, adj. des 2 g.; qui peut être comédié, mis en comédie, dont on doit faire une comédie.

Comédial, e, adj. ; de comédie, qui est, qui tient de la comédie, qui ressemble à la comédie, qui lui appartient, qui imite le ton, la forme, la représentation, le luxe décoral de la comédie.

Comédialement, adv.; d'une manière comédiale, en imitant la forme, le ton, le luxe décoral de la comédie : les cérémonies religieuses, même avec la plus grande simplicité ont beaucoup de dignité; mais partout elles sont trop comédiales, et partout les prêtres les comédialisent trop et fonctionnent trop comédialement.

Comédialisation, s. f. ; action de comédialiser ; état comédialisé.

Comédialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu comédial.

Comédialiser, v. act. ; rendre comédial.

Comédialisme, s. m.; système de comédialisation.

Comédialité, s. f. ; état, qualité de ce qui est comédiable.

Comédié, e, part. pas. et adj. ; qui est mis en comédie, dont on a fait une comédie.

Comédiennement, adv. ; d'une manière comédienne : agir comédiennement, feindre comme un comédien, un sentiment que l'on a pas.

Comédier, v. act.; faire une comédie, mettre en comédie, jouer la comédie. Au fig. : se rire, se jouer, se moquer gaiment et impunément de tout pour arriver au but que l'on s'est proposé. neut.; agir en comédien, comme un comédien, feindre un sentiment que l'on a pas.

Comédisme, s. m. ; système de comédie, faire une comédie de tout. Au propre et au fig. : action de se rire, de se jouer, de se moquer gaiment et impunément de tout pour arriver au but que l'on s'est proposé, de feindre continuellement, comme un comédien, un sentiment que l'on n'a pas: finissez votre comédisme amoureux.

Comestibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu comestible, propre à servir de comestible, à nourrir.

Comestibiliser, v. act.; convertir en comestible, rendre comestible, propre à servir de comestible, à nourrir.

Comestibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est comestible, propre à nourrir.

Commandable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peut être commandé, que l'on doit commander.

Commandant, e, adj. ; qui commande, qui ordonne de faire, qui exige l'action : une commandante bonté, charité, humanité.

Commençable, adj. des 2 g. ; qui peut être commencé, que l'on doit commencer : ce travail est commençable.

Commensalement, adv.; d'une manière commensale, en commensal : vivre commensalement.

Commensalisme, s. m. ; action du commensal ; système commensal, de commensalité.

Commentable, adj des 2 g.; qui peut être commenté, que l'on doit commenter.

Commentation, s. f.; action de commenter ; état commenté.

Commentatif, ve, adj. ; de commentation, qui est, qui tient de la commentation, qui la marque, la concerne, qui appartient à la commentation.

Commentativement, adv. ; d'une manière commentative ; par, avec commentation.

Commercialisable, adj. des 2 g.; qui peut être commercialisé, rendu commercial, que l'on peut faire entrer dans le commerce, rendre objet de commerce.

Commercialisation, s. f.; action de commercialiser ; état commercialisé.

Commercialisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu commercial, de nature à entrer dans le commerce, à être objet de commerce.

Commercialiser, v. act. et pr. se–; rendre, devenir commercial, de nature à entrer dans le commerce, à devenir objet de commerce.

Commercialisme, s. m.; système de commercialisation.

Commercialité, s f.; état, qualité de ce qui est commercial.

Commictilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être commictilisé, qui est susceptible de se commictiliser, qui peut devenir méprisable.

Commictilisant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de commictiliser, de se commictiliser; qui commictilise, qui rend vil, bas, méprisable.

Commictilisation, s. f.; action de commictiliser, de se commictiliser ; état commictilisé.

Commictilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vil, bas, méprisable, qui a, qui présente de la commictilité, de la bassesse.

Commictiliser, v. act. et pr. se–; rendre, devenir vil, bas, méprisable ; causer, prendre la bassesse, de la bassesse.

Commictilisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de la commictilité, de la vilité, de la bassesse.

Commictilité, s. f.; état méprisable, vil, de bassesse.

Digitized by Google

Commigration, s. f.; changement de lieu, de demeure : la commigration des populations, leur transport et leur fixation dans un autre lieu.

Comminatoirement, adv.; d'une manière comminatoire.

Commisériable, adj. des 2 g.; qui peut être commisérisé, qui est susceptible de commisération, de pitié.

Commisérisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de commiséricr, de se commiséricr; qui commisérise, qui donne, inspire de la commisérisation, de la pitié.

Commisérisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la commisération, de la pitié, qui est charitable, qui porte un vif intérêt aux malheureux.

Commisériser, v. act. et pr. se-; inspirer, prendre de la commisération, de la pitié, de la charité, de l'humanité; porter un vif intérêt aux malheureux, suivre l'impulsion de cet intérêt.

Commisérisme, s. m.; système de commisération; incessant intérêt porté aux malheureux, continuelle action de pitié.

Commissionnable, adj. des 2 g.; qui peut être commissionné, que l'on doit commissionner.

Commissionnement, s. m.; action de commissionner; état commissionné.

Commodifiable, adj. des 2 g.; qui peut être commodifié; rendu commode, que l'on doit commodifier.

Commodifiant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de commodifier; qui commodifie, rend commode, qui donne, procure de la commodité.

Commodification, s. f.; action de commodifier; état commodifié.

Commodifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu commode.

Commodifier, v. act. et pr. se-; rendre, devenir commode; donner, multiplier des commodités, les commodités.

Communalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être communalisé; rendu communal, placé dans les attributions de la commune, laissé à la volonté, à la liberté de la commune.

Communalisation, s. f.; action de communaliser; état communalisé.

Communalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu communal, qui est attribué à la commune, qui est dans la volonté, la liberté, dans l'action directe et indépendante de la commune.

Communaliser, v. act.; rendre communal, attribuer à la commune; placer sous l'autorité directe de la commune, laisser à la volonté, à la liberté, à l'action directe, indépendante et incontrôlée de la commune.

Communalisme, s. m.; système de communalisation.

Communalité; s. m.; état, qualité de ce qui est communal.

Communisme, s. m.; système qui tend à mettre tout, ou en grande partie en commun, à faire posséder, à faire jouir en commun.

Communiste, s. des 2 g.; partisan, propagateur du communisme.

Commutatisme, s. m.; système de commutation.

Comparaissable, adj des 2 g.; qui peut comparaître, que l'on peut faire comparaître.

Compassable, adj. des 2 g.; qui peut être compassé, que l'on doit compasser.

Compatibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu compatible : ces fonctions sont compatibilisées.

Compatibiliser, v. act.; rendre compatible : compatibiliser des fonctions.

Compatibilisme, s. m; système de compatibilité.

Compatrioticité, s. f.; état, qualité de compatriote, de ce qui est du compatriote, de ce qui est acte de compatriote.

Compatriotique, adj. des 2 g; de compatriote, qui est du compatriote, qui présente de la compatrioticité : acte, obligeance compatriotique.

Compatriotiquement, adv.; d'une manière compatriotique, en compatriote.

Compatriotisation, s. f.; action de compatriotiser, de se livrer à des actes de bonne compatrioticité.

Compatriotiser, v. neut.; agir en bon compatriote, vivre avec ses compatriotes; act., aider, obliger, protéger son compatriote, ses compatriotes, remplir envers la personne de son pays un devoir de compatriote.

Compatriotisme, s m; système de compatriotisation.

Compensisme, s. m.; système de compensation.

Compilable, adj. des 2 g.; qui peut être compilé, dans quoi on doit faire un choix.

Compilatif, *ve*, adj.; de compilation, qui est de la compilation, qui la concerne; un travail compilatif.

Compilativement, adv.; d'une manière compilative; par la compilation, avec compilation.

Complécité, s. f.; état, qualité de ce qui est complet, de ce qui a tous ses compléments.

Complémentable, adj des 2 g.; qui peut être complémenté, qui est susceptible de complément.

Complémentateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui complémente, qui fait un complément, qui augmente par un complément.

Complémentation, s. f.; action de complémenter; état complémenté.

Complémenté, e, part. pas. et adj.; qui a son complément, qui est augmenté par un complément.

Complémenter, v. act.; faire, donner un complément à une chose, l'augmenter par un complément.

Complémentisme, s. m.; système de complémentation, de complément.

Complétable, adj. des 2 g.; qui peut être complété, que l'on doit compléter.

Digitized by Google

Completant, *e*, adj.; qui complète, rend complet, qui opère un complet.

Complétation, s. f.; action de compléter; état complété.

Complexionnant, *e*, adj.; qui complexionne, donne de la complexion, qui fortifie la complexion.

Complicable, adj. des 2 g.; qui peut être compliqué, qui est susceptible de se compliquer.

Complicant, *e*, adj.; qui complique, rend compliqué, qui donne, cause de la complication.

Complicatif, *ve*, adj.; de complication, qui est, qui tient de la complication, qui la marque, la concerne.

Complicativement, adv.; d'une manière complicative, avec complication.

Compliciable, adj. des 2 g., qui peut être complicié, rendu complice, considéré comme tel.

Compliciant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de complicier, de se complicier; qui complicie, rend complice, qui cause la complicité.

Compliciation, s. f.; action de complicier, de se complicier; état complicié.

Compliciatif, *ve*, adj.; de complicité, qui est, qui tient de la complicité, qui fait considérer comme complice, qui porte à la complicité, qui fait présumer complice : des discours compliciatifs, des paroles compliciatives.

Compliciativement, adv.; d'une manière compliciative; par, avec complicité.

Complicié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu complice, qui est tombé dans la complicité, qui est considéré comme complice.

Compliciel, *le*, adj.; de complice, qui a rapport au complice, qui concerne le complice : c'est une action complicielle.

Complicier, v. act. et pr. se-; rendre, devenir complice, faire entrer, entrer dans la complicité; supposer complice, considérer, faire considérer comme complice.

Complicisme, s. m.; système de complicité, tout ce qui a pour objet l'extension d'une complicité.

Complimentable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être complimenté, que l'on doit complimenter : cette personne est complimentable.

Complimentant, *e*, adj.; qui complimente : des paroles complimentantes.

Complimentatif, *ve*, adj.; de compliment, qui complimente, qui porte, qui contient, qui présente des compliments : une lettre complimentative.

Complimentation, s. f.; action de complimenter; état complimenté.

Complimentativement, adv.; d'une manière complimentative; avec compliment, par le moyen de compliments.

Complimentisme, s. m.; système de complimentation, de compliment, ce qui n'est, ne présente que de continuels compliments, de fastidieux compliments.

Complotable, adj. des 2 g.; ce qui peut être comploté, ce qui peut devenir l'objet d'un complot : pour les fripons et les brigands tous les attentats sont complotables.

Complotant, *e*, adj.; qui complote, qui forme des complots : la complotante intrigue des ambitieux.

Comploteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui forme un complot, des complots.

Complotisme, s. m.; système de complots, d'action par un, par des complots.

Composable, adj. des 2 g.; qui peut être composé, que l'on doit composer.

Compréhensibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu compréhensible, facile à comprendre, saisissable.

Compréhensibiliser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir compréhensible, facile à comprendre, saisissable.

Compréhensivement, adv.; d'une manière compréhensive, avec compréhension, parfaite connaissance.

Comprenable, adj. des 2 g.; qui peut être compris; que l'on doit faire entrer comme partie dans un tout.

Comprenant, *e*, adj.; qui comprend, qui fait entrer comme partie dans un tout.

Compressisme, s. m.; système de compression.

Compressivement, d'une manière compressive, par la compression.

Comprimant, *e*, adj.; qui comprime, qui aplatit, qui réduit à un moindre volume : une machine comprimante.

Comprimateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui comprime.

Comprimation, s. f.; action de comprimer, d'aplatir, de réduire à un moindre volume.

Compromettable, adj. des 2 g.; qui peut être compromis, qui est exposé à être compromis.

Compromettant, *e*, adj., qui compromet, expose à une atteinte, à un danger : par une suite de compromettantes paroles : une compromettante déclaration.

Compromission, s. f.; action de compromettre; état compromis.

Compromissisme, s. m.; système de compromission, tout ce qui tend à compromettre.

Compromissoire, adj. des 2 g.; terme de jur.; qui est du compromis, qui le concerne, lui appartient; qui est arrêté, fixé par un compromis : une stipulation compromissoire.

Compromissoirement, adv.; d'une manière compromissoire; par un compromis.

Comptabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu comptable, qui est assujetti à rendre compte.

Comptabiliser, v. act.; rendre comptable, assujettir à rendre compte.

Comptabilisme, s. m.; système de comptabilité.

Compulsable, adj des 2 g.; qui peut être compulsé, que l'on doit compulser.

Digitized by Google

Compulsibilité, s. f.; état compulsible.

Compulsible, adj. des 2 g.; même signification que compulsable.

Compulsif, ve, adj. des 2 g.; de compulsion, qui est de la compulsion, qui la marque, la concerne : un résultat compulsif.

Compulsisme, s. m.; système de compulsion.

Compulsivement, adv.; d'une manière compulsive; par la compulsion.

Computable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être computé, objet de computation : des époques computables.

Computateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui compute, qui se livre à des computations.

Computatif, ve, adj., de computation, qui est de la computation, qui la concerne : un travail computatif.

Computativement, adv.; d'une manière computative; par, avec computation.

Computé, e, part. pas. et adj.; qui est supputé, qui est entré en ligne de compte.

Computer, v. act.; faire une computation, compter, supputer les temps, les époques, les classer, les faire entrer en ligne de compte.

Computisme, s. m.; système de computation.

Concassable, adj. des 2 g.; qui peut être concassé, que l'on doit concasser : cette pierre est concassable.

Concassant, e, adj.; qui concasse, qui brise, qui réduit en petites parties : une machine concassante.

Concassement, s. m.; action de concasser; état concassé : le concassement de la pierre.

Concaver, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir concave.

Concédable, adj des 2 g.; qui peut être concédé, que l'on doit concéder : cette chose est concédable.

Concédant, e, adj.; qui concède, accorde, qui donne : une concédante transaction.

Concédateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui concède, qui fait une concession : un ministre trop facilement concédateur.

Concentrable, adj. des 2 g.; qui peut être concentré, que l'on doit concentrer.

Concentrant, e, adj.; qui concentre, réunit dans un centre, qui opère une concentration.

Concentrément, adv.; d'une manière concentrée, avec concentration.

Concentrisme, s. m.; système de concentration.

Conceptibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu conceptible, facile à concevoir.

Conceptibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir conceptible, facile à concevoir.

Conceptivement, adv.; d'une manière conceptive, avec conception, par conception.

Concertable, adj. des 2 g.; qui peut être concerté, que l'on doit concerter : cette mesure est concertable.

Concertation, s. f.; action de concerter; état concerté.

Concessibilité, s. f.; état, qualité concessible, de ce qui peut être concédé.

Concessible, adj. des 2 g.; même signification que concédable; qui peut être concédé, que l'on doit concéder.

Concessif, ve, adj.; de concession, qui est de la concession, qui la marque, la concerne, qui tient de la concession, qui fait une concession, des concessions successives : un acte concessif : une politique concessive.

Concessisme, s. m.; système de concession.

Concessivement, adv.; d'une manière concessive, par, avec concession.

Conciliatif, ve, adj.; de conciliation, qui est, qui tient de la conciliation, qui est propre à concilier, qui marque la conciliation, qui la concerne, qui l'exprime : un acte conciliatif.

Conciliativement, adv.; d'une manière conciliative; par, avec conciliation.

Concilisme, s. m.; système de conciliation : le concilisme judiciaire.

Concluable, adj. des 2. g.; qui peut être conclu, que l'on doit conclure : ce marché est concluable.

Conclusivement, adv.; d'une manière conclusive; par, avec conclusion.

Concréfiable, adj. des 2 g.; qui peut être concréfié, rendu concret, qui est susceptible de se concréfier.

Concréfiant, e, qui concréfie, rend concret.

Concupiscenciable, adj. des 2 g.; qui peut être concupiscencié, rendu concupiscent, qui est susceptible de concupiscence, qui peut être facilement porté à la concupiscence.

Concupiscenciant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de concupiscencier, de se concupiscencier; qui concupiscencie, qui donne de la concupiscence, qui porte à la concupiscence : des passions concupiscenciantes.

Concupiscencié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu concupiscent, qui a de la concupiscence.

Concupiscencier, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir concupiscent; donner, causer, prendre de la concupiscence; des désirs déréglés, s'y livrer. Neut.; vivre dans la concupiscence.

Concupiscencisme, s. m.; système de concupiscence, continuelle concupiscence, ce qui n'est, ne présente que de la concupiscence.

Concurrencisme, s. m.; système de concurrence.

Concussif, ve, adj.; de concussion, qui est de la concussion, qui la marque, la concerne, qui tient de la concussion : les magistrats dégradent et font bannir la justice quand ils se livrent à des exigences concussives.

Concussionisme, s. m.; système de concussion, ce qui n'est qu'une continuelle concussion.

Concussionner, v. n.; faire de la concussion, commettre une, ou des concussions, se livrer à la concussion; s'approprier par la ruse, la surprise, la force, la violence, par une illicite

Digitized by Google

et criminelle exigence, ce que la justice, le droit et l'équité ne donnent pas, refusent.

Concussivement, d'une manière concussive ; par, avec concussion.

Condamnabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu condamnable, susceptible d'être condamné, passible de condamnation.

Condamnabiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir condamnable, susceptible d'être condamné, passible de condamnation ; tomber, faire tomber dans la condamnabilité.

Condamnabilité, s. f.; état condamnable, d'une personne, d'une action qui doit être condamnée.

Condamnant, e, adj.; qui condamne, qui porte condamnation : vous émettez là une opinion non pas discutante, mais tout-à-fait condamnante.

Condamnatoirement, adv.; d'une manière condamnatoire ; par, avec condamnation.

Condamneur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui condamne, qui improuve.

Condensatif, ve, adj.; de condensation, qui est de la condensation, qui lui est relatif, lui appartient.

Condensativement, adv.; d'une manière condensative, par la condensation.

Condensisme, s. m.; système de condensation.

Condescendancisme, s. m.; système de condescendance, continuelle condescendance.

Confectionisme, s. m.; système de confection.

Confectionnable, adj. des 2 g.; qui peut être confectionné, que l'on doit confectionner.

Confectionnant, e, adj. ; qui confectionne, achève : une industrie confectionnante.

Conférencisme, s. m.; système de conférence : le conférencisme religieux.

Confessable, adj. des 2 g.; qui peut être confessé, que l'on doit confesser.

Confessant, e, adj ; qui confesse, déclare, révèle, fait connaître : une confessante déclaration.

Confessement, s. m. ; action de confesser, état confessé.

Confessionnisme, s. m.; système de confession.

Confiable, adj. des 2 g.; ce qui peut être confié, ce que l'on doit confier : ce secret est confiable.

Confiamment, adv.; d'une manière confiante, avec confiance.

Confirmable adj.; des 2 g.; qui peut être confirmé, que l'on doit confirmer.

Confirmativement, adv. ; d'une manière confirmative, avec confirmation.

Confiscant, e, adj.; qui confisque, qui opère une confiscation : une loi confiscante.

Confiscateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui confisque : un gouvernement confiscateur.

Confiscatif, ve, adj. ; de confiscation; qui est, qui tient de la confiscation, qui la remarque, la concerne, qui appartient à la confiscation : une mesure confiscative.

Confiscationnisme, s. m.; système de confiscation.

Confiscativement, adv.; d'une manière confiscative, avec confiscation, par la confiscation.

Confiturable, adj. des 2 g.; qui peut être mis en confiture, dont on doit faire des confitures : ces fruits sont confiturables, leur maturité permet leur confiturage.

Confiturage, s. f.; action de confiturer; état confituré : la confiturage de ces fruits.

Confituré, e, part. pas. et adj.; qui est mis en confiture, dont on a fait des confitures : des fruits confiturés.

Confiturer, v. act. faire des confitures ; mettre, convertir en confiture : confiturer des fruits, en faire des confitures.

Conflagitant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de conflagiter, qui conflagite; qui, avec, ensemble, cause une flagitation, une grande humiliation, de la honte, un déshonneur, des traitements indignes, infâmes, déshonorants, l'infamie; qui, avec ensemble déshonore, porte au déshonneur : une conflagitante collégalité.

Conflagitatif, ve, adj.; de conflagitation, qui est, qui tient de la conflagitation, qui la marque.

Conflagitation, s. f.; action de conflagiter, de concourir avec, ensemble, pour opérer des mauvais traitements, indignes, infâmes, déshonorants ; pour déshonorer, pour amener une grande humiliation, la honte, le déshonneur, l'infamie ; état conflagité.

Conflagitativement, adv.; d'une manière conflagitative, avec conflagitation, par la conflagitation.

Conflagité, e, part. pas. et adj.; qui est flagité par une collégalité, par l'action de plusieurs ensemble : un peuple conflagité par les ministres, par le gouvernement.

Conflagiter, v. act.; flagiter avec, ensemble, de concert ; porter ensemble, de concert, des traitements indignes, infâmes, déshonorants; travailler avec, ensemble, conjointement à déshonorer, à opérer une grande humiliation, la honte, l'infamie, le déshonneur.

Conflagitisme, s. m.; système de conflagitation, ce qui ne présente qu'une continuelle conflagitation.

Conflagrationisme, s. m.; système de conflagration, incessante conflagration, tout ce qui ne peut produire, amener qu'une conflagration, un embrâsement général.

Conflagrationnable, adj. des 2 g.; qui peut tomber dans une conflagration, y être entraîné.

Conflagrationnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de conflagrationner ; qui conflagrationne, qui cause, amène une conflagration, un embrâsement général.

Conflagrationné, e, part. pas. et adj.; qui est à une conflagration, à un embrâsement général.

Conflagrationner, v. act. et pron. se—; causer, amener une conflagration, une commotion générale, un embrâsement général; tomber dans une conflagration, l'alimenter, s'y livrer.

Confliction, s. f.; rencontre, heurtation, choc de deux corps.

Confondabilité, s. f.; état, qualité confondable, de ce qui peut être, doit être confondu.

Confondable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être confondu, que l'on doit confondre : ces intérêts sont confondables.

Confondant, e, adj.; qui confond, mêle, brouille; qui cause une honte.

Confondation, s. f.; action de confondre, état confondu.

Conformable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être conformé; rendu conforme, que l'on doit rendre conforme, qui est susceptible de prendre de la conformation.

Conformant, e, adj.; qui rend conforme, qui donne de la conformité; qui cause, donne une belle conformation.

Confractif, ve, adj.; de confraction, qui est de la confraction, qui la marque, la concerne.

Confraction, s. f.; rupture, cassement, mise en pièces : la confraction de l'ordre, des lois.

Confractisme, s. m.; système de confraction, ce qui ne présente que de la confraction.

Confractivement, adv.; d'une manière confractive; avec confraction, par la confraction

Confrontable, adj. des 2 g.; qui peut être confronté, que l'on doit confronter.

Confrontatif, ve, adj.; de confrontation, qui est de la confrontation, qui la concerne.

Confrontativement, adv.; d'une manière confrontative, avec confrontation, par la confrontation.

Confrontisme, s. m.; système de confrontation.

Confusionisme, s. m.; système de confusion, continuelle confusion, tout ce qui ne peut que produire, amener de la confusion, une confusion.

Congédiable, adj. des 2 g.; qui peut être congédié, que l'on doit congédier : cette personne est congédiable.

Congédiant, e, adj.; qui congédie, renvoie, fait retirer : un geste congédiant, une réponse congédiante.

Congédiation, s. f.; action de congédier; état congedié : sa congédiation.

Congédiement, s. m.; même signification que congédiation.

Congréganisable, adj. des 2 g.; qui peut être congréganisé, formé, réuni en congrégation, incorporé dans une congrégation; qui peut être attribué à une congrégation, placé sous son influence, son action.

Congréganisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de congréganiser, de se congréganiser; qui congréganise, qui lie, attache à une congrégation, qui actionne par des congrégations, qui place sous l'influence, l'action de congrégations, qui lui donne des attributions.

Congréganisation, s. f.; action de congréganiser, de se congréganiser; état congréganisé.

Congréganisé, e, part. pas. et adj.; qui est formé en congrégation, qui est incorporé dans une congrégation, qui est lié, attaché à une congrégation, qui est sous l'influence, l'action d'une congrégation.

Congréganiser, v. act. et pron., se—; organiser, former une congrégation; faire entrer, entrer dans une congrégation; incorporer, s'incorporer dans une congrégation; lier, attacher, se lier, s'attacher à une congrégation, attribuer à une congrégation; placer, se placer sous l'influence, l'action d'une congrégation. neut., faire du congréganisme.

Congruer, v. neut.; faire avec congruité, d'une manière congrue; parler, écrire congruement, avec netteté, purement, correctement.

Conjonctibilité, s. f.; état, qualité conjonctible, de ce qui peut être conjoint, joint, uni ensemble.

Conjonctible, adj. des 2 g.; qui peut être conjoint, que l'on doit conjoindre, lier, unir ensemble.

Conjonctivement, adv.; d'une manière conjonctive, par la, par une conjonction.

Conjugalisable, adj. des 2 g.; qui peut être conjugalisé, rendu conjugal, que l'on doit conjugaliser, rendre conjugal : dans le mariage, les devoirs, les intérêts mutuels ne sont conjugalisables et ne se conjugalisent réellement que quand il y a entre les époux estime et amitié, et quand ils se gardent toutes les fidélités d'attachement et d'honneur.

Conjugalisation, s. f.; action de conjugaliser; état conjugalisé.

Conjugalisé, e, part. pas et adj.; qui est rendu, devenu conjugal, qui est sous l'empire du lien conjugal, de l'obligation conjugale.

Conjugaliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir conjugal, unir, s'unir par un lien conjugal; ranger, se ranger dans le devoir conjugal, placer, se placer sous l'empire du lien conjugal; donner, accorder au lien, au devoir conjugal.

Conjugalisme, subst. masc.; système de devoir conjugal, ce qui ne présente que les continuels ordres et devoirs de la conjugalité.

Conjugalité, subst. fém.; état, qualité de ce qui est conjugal.

Conjurable, adj. des 2 g.; qui peut être conjuré, que l'on doit conjurer, prier instamment.

Conjurant, e, adj.; qui conjure, par lequel, par laquelle on demande, on prie instamment : une lettre conjurante.

Conjurisme, subs. masc.; système de conjuration.

Connivencer, v. neut.; faire de la connivence, agir de connivence : vous connivencez.

Digitized by Google

et criminelle exigence, ce que la justice, le droit et l'équité ne donnent pas, refusent.

Concussivement, d'une manière concussive ; par, avec concussion.

Condamnabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu condamnable, susceptible d'être condamné, passible de condamnation.

Condamnabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir condamnable, susceptible d'être condamné, passible de condamnation ; tomber, faire tomber dans la condamnabilité.

Condamnabilité, s. f.; état condamnable, d'une personne, d'une action qui doit être condamnée.

Condamnant, e, adj.; qui condamne, qui p[r]
condamnation : vous émettez là une op[i]
non pas discutante, mais tout-à-fait
damnante.

Condamnatoirement, adv.; d'une mani[ère]
damnatoire ; par, avec condamnatio[n]

Condamneur, s. m., f. *se* ; celui, cel[le]
damne, qui improuve.

Condensatif, ve, adj.; de conden[sation]
de la condensation, qui lui
appartient.

Condensativement, adv.; d'une
sative, par la condensatio

Condensisme, s. m.; systèm[e]

Condescendancisme, s. m
cendance, continuelle

Confectionisme, s. m.;

Confectionnable, adj
confectionné, que

Confectionnant, e
achève : une in

Conférencisme, s
le conférenci

Confessable, a
fessé, que l

Confessant,
vèle, fai
tion.

Confess
confe

Confe

Conf
c

(

Confiscation
tion.

Confiscativ
tive, av

Confiture
en co
ces
m

Cor

(

Consciencisme, subst. masc.; système de conscience, de règles générales de conduite et d'action morale.

Conscriptionnellement, d'une manière conscriptionnelle, par la conscription.

Conscriptionisme, subst. masc.; système de conscription.

Conseillable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut

conseillé, que l'on doit, ce que
ller : cette chose est conseil-
.; qui donne, porte con-
eilleuse.
d'une manière con
; ce qui peu
i on doit ce
ui peut
n,
une manière conser-
ervation.
es 2.; qui peut être, doit
ces soldats sont consignables.
, adj.; d'une manière consolante,
consolation.
able, adj.; des 2 g.; qui peut être con-
dé, affermi, que l'on doit consolider.
nsolidaire, adj. des 2 g.; qui est solidaire,
avec, ensemble ; substantivement : les conso-
lidaires.

Consolidairement, adv.; d'une manière consolidaire.

Consolidarisme, s. m.; système de consolidarité.

Consolidarité, s. m.; solidarité qui pèse sur plusieurs, avec, ensemble; garantie donnée par plusieurs ensemble.

Consolidamment, adv.; d'une manière consolidante, en consolidant.

Consolidant, e, adj.; qui consolide, qui affermit.

Consolidisme, s. m.; système de consolidation, de consolidé.

Consommable, adj. des 2 g.; qui peut être consommé, accompli, que l'on doit consommer ; qui peut être détruit par une consommation.

Consommant, e, adj.; qui consomme, achève, qui accomplit ; qui détruit par une consommation : et la France fut couvertes d'armées étrangères affamées et consommantes.

Consomptivemement, adv ; d'une manière consomptive, par la consomption.

Consororisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être consororisé, fait par des consorts, livré, confié à des consorts ; ce qui peut, doit entrer dans la consorité, dans l'action de plusieurs réunis, associés ensemble pour faire une même chose.

Consororisation, s. f. ; action de consororiser ; état consororisé.

Consororisé, e, part. pas. et adj. ; qui est dans la consororité, qui émane d'une consororité ; qui est fait par des consorts, par plusieurs personnes liées, unies, associées ensemble pour

Digitized by Google

Connivencisme, subst. masc.; système de connivence.

Conniventiel, le, adj.; de connivence, qui est, qui tient de la connivence, qui la marque, la concerne.

Conniventiellement, adv.; d'une manière conniventielle, par, avec connivence.

Conquérable, adj. des 2 g.; qui peut être conquis, que l'on doit conquérir, soumettre par la conquête.

Conquérance, subst. fém.; action de conquérir, de faire une conquête, de soumettre par la conquête.

Consacrable, adj. des 2 g.; qui peut être consacré, que l'on doit consacrer : ce temps est consacrable.

Consacratoire, adj. des 2 g.; de consécration, qui est de la consécration, qui la marque, la concerne.

Consacratoirement, adv.; d'une manière consacratoire, avec consécration, avec consécration.

Consacrisme, subst. masc.; système de consécration.

Conscienҫable, adj. des 2 g.; qui peut être conscienҫé, que l'on doit conscienҫer, qui est susceptible de conscience, que l'on doit faire avec conscience, dans quoi on doit apporter de la conscience.

Conscienҫant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de conscienҫer, de se conscienҫer, qui conscience, qui donne, forme la conscience : une éducation conscienҫante.

Conscienҫé, e, part. pas. et adj ; qui a la conscience, de la conscience, qui est fait avec conscience; qui a la connaissance, le sentiment des beaux devoirs, de l'équité, de la probité, de la délicatesse.

Conscienҫer, v. act. et pron, se —; donner, prendre de la conscience, former la conscience, enseigner, apprendre, concevoir les devoirs de justice, d'honneur et de probité; inculquer dans l'esprit et le cœur d'une personne le sentiment d'une conscience générale et précise; éclairer, étendre la conscience, développer l'intelligence des devoirs moraux et sociaux, de l'équité, de la probité, de la délicatesse; donner, imprimer des freins aux tendances emportées; donner, prendre des règles de droiture. neut.; faire, agir avec conscience, apporter dans les actes, dans les actions la conscience qui leur est nécessaire.

Conscienciation, subst. fém ; action de conscienҫer, état conscienҫé.

Conscienҫisme, subst. masc.; système de conscience, de règles générales de conduite et d'action morale.

Conscriptionnellement, d'une manière conscriptionnelle, par la conscription.

Conscriptionisme, subst. masc.; système de conscription.

Conseillable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être conseillé, que l'on doit, ce que l'on doit conseiller : cette chose est conseillable.

Conseilleuse, adj. fém.; qui donne, porte conseil : conscience conseilleuse.

Conseilleusement, adv.; d'une manière conseilleuse, par, avec conseil.

Consentable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être consenti; ce à quoi on doit consentir.

Conservable, adj. des 2 g.; qui peut être conservé, que l'on doit conserver.

Conservant, e, adj.; qui conserve, qui facilite la conservation, qui empêche de gâter, de se corrompre.

Conservatif, ve, adj.; de conservation, qui est de la conservation, qui la marque, qui est cause, principe de conservation, qui appartient à la conservation.

Conservativement, adv.; d'une manière conservative; par, avec conservation.

Consignable, adj. des 2.; qui peut être, doit être consigné : ces soldats sont consignables.

Consolamment, adj.; d'une manière consolante, par, avec consolation.

Consolidable, adj.; des 2 g.; qui peut être consolidé, affermi, que l'on doit consolider.

Consolidaire, adj. des 2 g.; qui est solidaire, avec, ensemble; substantivement : les consolidaires.

Consolidairement, adv.; d'une manière consolidaire.

Consolidarisme, s. m.; système de consolidarité.

Consolidarité, s. m.; solidarité qui pése sur plusieurs, avec, ensemble; garantie donnée par plusieurs ensemble.

Consolidamment, adv.; d'une manière consolidante, en consolidant.

Consolidant, e, adj.; qui consolide, qui affermit.

Consolidisme, s. m.; système de consolidation, de consolidé.

Consommable, adj. des 2 g.; qui peut être consommé, accompli, que l'on doit consommer; qui peut être détruit par une consommation.

Consommant, e, adj.; qui consomme, achéve, qui accomplit; qui détruit par une consommation : et la France fut couvertes d'armées étrangères affamées et consommantes.

Consomptivement, adv ; d'une manière consomptive, par la consomption.

Consororisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être consororisé, fait par des consorts, livré, confié à des consorts; ce qui peut, doit entrer dans la consorité, dans l'action de plusieurs réunis, associés ensemble pour faire une même chose.

Consororisation, s. f.; action de consororiser; état consororisé.

Consororisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans la consororité, qui émane d'une consoririté; qui est fait par des consorts, par plusieurs personnes liées, unies, associées ensemble pour

Digitized by Google

faire une chose, pour accomplir une œuvre; qui est remis, confié à des consorts.

Consororiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir consorts, former, établir une consororité; remettre, confier à des consorts, à des personnes liées, unies, associées en qualité de consorts pour faire une chose, pour accomplir une œuvre.

Consororisme, s. m.; système de consororisation.

Consororité, s. f.; réunion de personnes liées, unies, associées comme consorts pour agir ensemble, pour faire une chose, pour accomplir une œuvre; état, qualité de ce qui est action de consorts : on doit honorer et vénérer la consororité du bien; mais on doit toujours s'indigner et sévir contre la consororité du crime.

Conspirable, adj. des 2 g.; qui peut être conspiré, objet de conspiration, contre qui on doit conspirer : la perte de ce tyran est conspirable.

Conspirant, e, adj;. qui conspire : l'indignation d'un peuple opprimé est toujours sourdement conspirante contre les oppresseurs et les tyrans.

Conspuable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être conspué, méprisé fortement, d'une manière marquée, humiliante.

Conspuant, e, adj; qui conspue, qui cause, amène la conspuation, un mépris marqué, humiliant.

Conspuatif, ve, adj.; de conspuation, qui est, qui tient de la conspuation, qui la marque.

Conspuateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui conspue.

Conspuation, s. f.; action de conspuer; état conspué; position d'une personne qui a mérité un mépris marqué, humiliant.

Conspuativement, adv.; d'une manière conspuative, par, avec conspuation.

Conspuisme, s. m; système de conspuation, continuelle conspuation, ce qui n'est, ne présente que de la conspuation.

Constatable, adj. des 2 g.; qui peut être constaté, que l'on doit constater : ce fait est constatable.

Constatamment, adv.; d'une manière constatante, en constatant.

Constatant, e, adj.; qui constate, établit, rend constant : une preuve constatante.

Constatation, s. f.; action de constater; état constaté : la constatation d'un fait.

Constateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui constate.

Constatisme, s. m.; système de constatation.

Consternable, adj. des 2 g; qui peut être consterné, que l'on peut facilement consterner, qui est susceptible de consternation.

Consternant, e, adj.; qui consterne, qui cause une consternation : un événement consternant.

Consternateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui consterne, qui cause une consternation.

Consternatif, ve, adj.; de consternation, qui est, qui tient de la consternation, qui la marque : une immobilité consternative, de consternation.

Consternativement, adv.; d'une manière consternative; par, avec consternation.

Constipable, adj. des 2 g.; qui peut être constipé, qui est susceptible de constipation.

Constipatif, ve, adj.; de constipation, qui est de la constipation, qui produit, amène, cause une constipation.

Constipativement, adv.; d'une manière constipative, avec constipation, par la constipation.

Constituable, adj. des 2 g.; qui peut être constitué, que l'on doit constituer.

Constitutionnalisable, adj. des 2 g.; qui peut être constitutionnalisé, que l'on doit constitutionnaliser, à qui on doit donner de la constitutionnalité.

Constitutionnalisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de constitutionnaliser; qui constitutionnalise, rend constitutionnel; qui donne le caractère de constitutionnalité, qui en sévérise le principe, l'action.

Constitutionnalisation, s. f.; action de constitutionnaliser; état constitutionnalisé.

Constitutionnalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu constitutionnel, qui a, qui présente de la constitutionnalité.

Constitutionnaliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir constitutionnel, donner, prendre de la constitutionnalité; agir par les principes constitutionnels, selon le droit constitutionnel; renfermer, se renfermer dans la constitutionnalité; dans les limites constitutionnelles, dans l'ordre, l'exigence du principe constitutionnel; donner aux actes, aux actions la forme constitutionnelle, la constitutionnalité : constitutionnaliser l'action gouvernementale.

Constitutionnalisme, s. m.; système constitutionnel, de constitutionnalisation, de constitutionnalité : le constitutionnalisme français.

Constitutionnable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de prendre une bonne constitution, de se bien former, qui peut être, doit être constitutionné, régi par une constitution : par le droit naturel et imprescriptible, tous les peuples sont constitutionnables, et il n'y a que l'usurpation, l'abus de la force et la tyrannie qui les place sous des gouvernements absolus.

Constitutionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de constitutionner; qui constitutionne, qui donne de la constitution, une bonne, une forte constitution, un bon tempérament.

Constitutionné, e, part. pas. et adj.; qui a une constitution forte, délicate, un tempérament fort, délicat, qui a une constitution, qui est régi par une constitution : une nation libéralement constitutionnée.

Constitutionner, v. act. et pron. se—; donner,

Digitized by Google

prendre, acquérir une constitution, du tempérament, faire, rédiger, établir une constitution; donner, se donner une constitution qui règle l'ordre social, l'action royale, gouvernementale, et la limite : quand les différents peuples concevront qu'ils se doivent exclusivement à eux-mêmes, qu'ils ne doivent point se sacrifier, ni s'entr'égorger pour les princes; ils concevront alors la liberté, ils se constitutionneront, et il n'y aura plus d'absolutisme gouvernemental possible.

Constitutionnicidant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de constitutionnicider; qui constitutionnicide, qui attente à la constitution, qui la renverse, la détruit : une action royale, gouvernementale, constitutionnicidante.

Constitutionnicide, s. des 2 g.; celui, celle qui attente à la constitution, qui la renverse, la détruit : un roi constitutionnicide.

Constitutionnicider, v. act.; attenter à la constitution, la renverser, la détruire; neut.; fait le constitutionnicide.

Constitutionnisme, s. m.; système de constitution.

Constitutivement, adv.; d'une manière constitutive; par, avec constitution.

Constructible, adj. des 2 g.; qui peut être construit, que l'on doit construire.

Consulariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être consularié, rendu consulaire, qui doit être mis, placé sous l'autorité, l'action d'un consul, jugé par un consul; que l'on doit faire entrer dans les attributions consulaires.

Consulariation, s. f.; action de consularier; état consularié.

Consularié, e, part. pas. et adj., qui est rendu consulaire, qui est placé sous l'autorité, l'administration, l'influence d'un consul, dans les attributions d'un consul; qui est remis au jugement d'un consul.

Consularier, v. act.; rendre consulaire, attribuer à un consul, faire entrer dans ses attributions; placer sous l'autorité, l'administration, la gestion d'un consul, sous l'action consulaire; remettre au jugement d'un consul.

Consularisme, s. m.; système consulaire.

Consularité, s. f.; état, qualité consulaire, de ce qui est consulaire, émane du consul.

Consultable, adj. des 2 g.; qui peut être consulté, que l'on doit consulter : cet homme est consultable.

Consultateur, s. m. f. *trice*; celui, celle qui consulte, qui dirige par un avis, des conseils dans la prescription de la loi. Consulteur est celui qui demande des avis, des conseils.

Consultativement, adv.; d'une manière consultative; par, avec consultation.

Consumable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement consumé, qui est exposé à être consumé.

Consumation, s. f.; action de consumer; état consumé.

Contactable, adj. des 2 g.; qui peut être contacté, qui est exposé à un contact.

Contactant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de contacter, de mettre en contact; qui cause, établit un contact, qui met en contact, livre à un contact.

Contacté, e, part. pas. et adj.; qui est en contact, qui est attiré par un contact, par des contacts.

Contacter, v. act. et pron., se—; former, établir un contact, des contacts; mettre, entrer en contact; livrer, se livrer à un contact, à des contacts.

Contactisme, s. m.; système de contact.

Contagieusement, adv.; d'une manière contagieuse, avec contagion, par la contagion.

Contagionnable, adj. des 2 g. qui peut être contagionné, qui est susceptible de contagion.

Contagionnant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de contagionner, de se contagionner; qui répand, qui porte la contagion.

Contagionné, e, part. pas. et adj.; qui est à la contagion, en proie à une contagion.

Contagionner, v. act. et pron. s'—; donner, causer, porter, répandre, prendre la contagion, une contagion; la propager, s'y livrer.

Contagionnisme, s. m.; tout ce qui tend à répandre la contagion : c'est du contagionnisme.

Contagiosité, s. f.; état, qualité de ce qui est contagieux : la contagiosité des principes, des choses.

Contemplable, adj. des 2 g.; qui peut être contemplé, que l'on doit contempler.

Contemplatisme, s. m.; système de contemplation.

Contemplativement, adv.; d'une manière contemplative; par, avec contemplation.

Contemplativité, s. f.; état de contemplation, qualité de ce qui est contemplatif.

Contemporanisable, adj. des 2 g.; qui peut être contemporanisé, rendu contemporain; mis, placé dans un même temps, à une époque contemporaine.

Contemporanisation, s. f.; action de contemporaniser; état contemporanisé.

Contemporanisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu contemporain, mis, placé dans un même temps avec...

Contemporaniser, v. act.; rendre contemporain, donner de la contemporanéité, placer ensemble, avec, dans un même temps, à une même époque.

Contemporanisme, s. m.; système de contemporanisation.

Contenable, adj. des 2 g.; qui peut être contenu; que l'on peut contenir, retenir dans de certaines bornes.

Contentable, adj. des 2 g.; qui peut être contenté, que l'on peut facilement contenter.

Contentant, e, adj.; qui contente, satisfait, qui donne de la satisfaction.

Digitized by Google

Contentivement, adv.; d'une manière contentive; par, avec contention.

Contestabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu contestable, de nature à produire des contestations, à être contesté.

Contestabiliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir contestable, de nature à produire, à causer des contestations.

Contestabilité, s. f.; état, qualité contestable, de ce qui est contestable, de nature à être contesté.

Contestateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui conteste, qui élève des contestations.

Contestatif, *ve*, adj.; de contestation, qui est, qui tient de la contestation, qui la marque, la concerne, qui présente, établit une contestation.

Contestativement, adv.; d'une manière contestative; par, avec contestation.

Contestisme, s. m.; système de contestation; ce qui ne présente qu'une continuelle ou ridicule contestation.

Continemment, adv.; d'une manière continente; par, avec continence.

Continentalisable, adj. des 2 g.; qui peut être continentalisé, que l'on doit continentaliser, rendre continental, propre au continent, à un continent, dépendant du, d'un continent.

Continentalisation, s. f.; action de continentaliser; état continentalisé.

Continentalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu continental, propre au continent, à un continent, dépendant d'un, du continent; qui est attribué au continent; qui est mis, placé dans le continent, dans, sur un continent.

Continentaliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir continental, propre au continent, dépendant du continent, d'un continent; attribuer, affecter au continent, à un continent; mettre, dans le continent, sur un continent.

Continentalisme, s. m.; système de continentalisation.

Continentalité, s. f.; état, qualité de ce qui est continental.

Continuable, adj. des 2 g.; ce qui peut être continué, ce que l'on doit continuer.

Contorsionner, v. n.; faire des contorsions, entrer en contorsions, s'amuser, se livrer à des contorsions: ses membres se contorsionnent.

Contractable, adj. des 2 g.; qui peut être contracté, que l'on doit contracter.

Contractivement, adv.; d'une manière contractive; par, avec contraction.

Contraignant, *e*, adj; qui contraint, oblige à...: une loi, une autorité contraignante.

Contrainctibilité, s. f.; état contrainctible, ce qui peut être contraint.

Contrainctible, adj. des 2 g.; qui peut être contraint, que l'on doit contraindre.

Contrainctif, *ve*, adj.; de contrainte, qui est, qui tient de la contrainte, qui la marque, qui force à faire: une menace, une violence contrainctive, un emportement contrainctif.

Contrainctivement, adv.; d'une manière contrainctive; par, avec contrainte.

Contrariable, adj. des 2 g.; qui peut être contrarié que l'on doit contrarier, qui est susceptible d'être contrarié facilement, par peu de chose: cet homme est d'une nature contrariable.

Contrariement, s. m.; action de contrarier, de porter des contrariétés.

Contraventionisme, s. m.; système de contravention; ce qui n'est, ne présente que de la contravention, une continuelle contravention.

Contraventionner, v. n.; faire de la contravention, entrer en contravention, se livrer à la contravention: vous contraventionnez.

Contre-action, s. f.; action contraire, opposée à l'action apparente; ce qui est occultement destructif de l'action imposée, exigée, dans laquelle on est obligé d'entrer.

Contre-actionisme, s. m; système de contraction, son effet.

Contre-actionner, v. act.; agir contrairement, opposément à l'action, à la chose commandée, imposée; renverser occultement cette action, cette chose, en affectant de rester dans les bases, dans les principes, dans les exigences de cette action, de cette chose; neut., faire de la contre-action, user de contre-action.

Contre-balançable, adj. des 2 g.; qui peut être contre-balancé, que l'on doit contre-balancer.

Contre-balançant, *e*, adj.; qui contre-balance. Au fig.: qui donne, établit une proportion entre deux choses opposées.

Contre-balancement, s. m.; action de contre-balancer; état contre-balancé.

Contre-balancisme, s. m.; système de contre-balancement, de proportion entre deux choses opposées.

Contre-dansable, adj.; des 2 g; qui peut être contredansé, mis en contredanse: cet air, cette musique est contredansable.

Contredansation, s. f.; action de contredanser, de mettre en contredanse; état contredansé.

Contredansé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis en contredanse: air contredansé, musique contredansée.

Contredanser, v. act.; composer, créer une contredanse; mettre en contredanse: contredanser un air, un morceau de musique. neut., danser en contredanse, une contredanse.

Contredictibilité, s. f.; état, qualité contredictible, de qui, de ce qui doit être contredit.

Contredictible, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être contredit; que, ce que l'on doit contredire.

Contrefaisable, adj. des 2 g.; qui peut être contrefait, devenir contrefait, que l'on peut contrefaire.

Contre-mandable, adj. des 2 g.; qui peut être contre-mandé, que l'on doit contre-mander.

Digitized by Google

Contre-mandant, e, adj.; qui contre-mande : une missive contre-mandante.

Contre-marquable, adj. des 2 g.; qui peut être contre-marqué, que l'on doit contre-marquer.

Contre-minable, adj. des 2 g.; qui peut être contre-miné, que l'on doit contre-miner.

Contre-version, subs. f.; version contraire, opposée.

Contristable, adj. des 2 g.; qui peut être contristé, fâché ; qui est susceptible de contristation, de chagrin.

Contristant, e, adj.; qui contriste, fâche; qui donne, cause du chagrin.

Contristateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui contriste, qui donne, cause du chagrin.

Contristation, s. f.; action de contrister; état de peine, de chagrin.

Contrôlable, adj. des 2 g.; qui peut être contrôlé, que l'on doit contrôler. Au fig. : qui peut être, doit être censuré, critiqué.

Contrôlamment, adv.; d'une manière contrôlante, en contrôlant.

Contrôlant, e, adj.; qui contrôle. Au fig. : qui critique, censure.

Controversabilité, s. f.; état controversable, de ce qui peut être controversé.

Controversable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être controversé, objet d'une controverse.

Controversé, e, part. pas. et adj.; qui est disputé, contesté, qui est objet d'une controverse.

Controverser, v. n.; faire de la controverse, se livrer à l'étude de la controverse. act.; disputer, contester, rendre objet de controverse.

Controversif, ve, de controverse; qui est, qui tient de la controverse, qui la marque, lui appartient.

Controversisme, s. m.; système de controverse.

Controversivement, adv.; d'une manière controversive; avec controverse, par la controverse.

Convaincable, adj. des 2 g.; qui peut être convaincu, qu'il est facile de convaincre.

Convenabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu convenable, qui a, qui présente de la convenabilité.

Convenabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir convenable, donner, prendre de la convenabilité.

Convenabilité, s. f.; état, qualité convenable, de ce qui est convenable.

Conventionnalité, s. f.; état, qualité conventionnel, de ce qui est conventionnel.

Conversateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui converse : beau, agréable conversateur.

Conviable, adj. des 2 g.; qui peut être convié, invité, que l'on doit convier.

Conviant, e, adj.; qui convie, invite, engage : des manière conviantes.

Convictibilité, s. f.; état convictible, qualité de ce qui peut convaincre.

Convictible, adj. des 2 g.; qui peut convaincre, persuader, donner la conviction; qui est propre à cette œuvre.

Convictif, ve, adj.; de conviction, qui est de la conviction, qui la marque, qui sert à la conviction, qui porte sa conviction, qui est base, principe de conviction.

Convictivement, adv.; d'une manière convictive, avec conviction, par la conviction : cet orateur parle convictivement, de conviction, de manière à convaincre : agir convictivement, avec conviction, par la conviction.

Convulsable, adj. des 2 g.; qui peut être convulsé, qui est susceptible de convulsion.

Coobligeable, adj. des 2 g.; qui peut être coobligé, obligé avec un ou plusieurs autres pour l'accomplissement d'une même chose, que l'on doit coobliger.

Coobligeant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de coobliger, de se coobliger; qui coobligе, qui oblige avec un ou plusieurs autres pour l'accomplissement d'une même chose : un acte coobligeant.

Coobligé, e, part. pas. et adj.; qui est obligé avec un ou plusieurs autres pour concourir à l'accomplissement d'une même chose.

Coobliger, v. act. et pr., se—; obliger, s'obliger ensemble, avec un ou plusieurs autres pour concourir à l'accomplissement d'une même chose.

Coopérant, e, adj.; qui coopère, qui opère en même temps, avec, dans le même sens.

Coopératif, ve, adj.; de coopération, qui est, qui tient de la coopération, qui l'établit, qui la marque, la concerne; qui appartient à la coopération, qui astreint à une coopération : un traité coopératif, une convention coopérative.

Coopérativement, adv.; d'une manière coopérative; avec coopération.

Coordonnable, adj. des 2 g.; qui peut être coordonné, que l'on doit coordonner.

Coopérisme, s. m.; système de coopération.

Coordonnel, le, adj.; de coordonnement, qui est du coordonnement, qui le concerne, y a rapport, qui sert à l'établir : une entente coordonnelle.

Coordonnellement, adv.; d'une manière coordonnelle.

Coordonnement, s. m.; action de coordonner; état coordonné.

Coordonnément, adv.; d'une manière coordonnée.

Coordonnisme, s. m.; système de coordonnement.

Copiable, adj. des 2 g.; que l'on doit copier, imiter, sur quoi on doit se modeler : cette personne est copiable.

Copiant, e, adj.; qui copie, imite bien, qui prend bien les manières des autres : cette jeune personne est adroitement copiante.

Coquettisable, adj. des 2 g.; qui peut être coquettisé, rendu coquet, qui est susceptible de

Digitized by Google

se coquettiser, de tomber dans la coquetterie : la femme qui ne voudra plaire que par la toilette, que par les futilités de l'esprit et des manières, sera toujours coquettisable et ne sera qu'une coquette. mais si elle ambitionne de plaire, par la modestie, par un véritable esprit, par les qualités du cœur; elle sera toujours aimable et toujours recherchée par tout ce qu'il y a de bien dans la société.

Coquettisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de coquettiser, de se coquettiser; qui coquettise, rend coquet, qui donne de la coquetterie, qui cause, amène la coquetterie, qui jette dans la coquetterie : une coquettisante légèreté, frivolité.

Coquettisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu coquet, qui a, qui présente de la coquetterie.

Coquettiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir coquet; donner, prendre de la coquetterie; jeter, se jeter dans la coquetterie. n., faire le coquet, le galant, se livrer à la coquetterie.

Coquettisme, s. m ; système de coquetterie; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle coquetterie.

Coquillé, e, part. pas. et adj.; qui a la forme d'une coquille, qui est orné de coquilles; qui est en coquille, qui est enfermé dans une coquille.

Coquillement, s. m ; action de coquiller, de se coquiller; état coquillé.

Coquiller, v. act. et pr., se—; faire une coquille, en coquille; orner de coquilles; enfermer, s'enfermer dans une coquille.

Coquinement, adv.; d'une manière coquine; avec coquinerie, par la coquinerie : cette personne s'est coquinement enrichie.

Coquinisme, s. m.; système de coquinerie; ce qui est, ne présente que de la coquinerie; m'éfiez-vous du coquinisme des brigands; mais plus encore de celui des intrigants.

Cordialisable, adj. des 2 g.; qui doit être cordialisé, rendu cordial, fait avec cordialité, que l'on doit cordialiser, dans quoi on doit apporter de la cordialité.

Cordialisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de cordialier, de rendre cordial; qui cordialise, rend cordial, qui donne, cause la cordialité, qui porte à faire avec cordialité : une cordialisante franchise, aménité.

Cordialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu cordial, qui est fait avec cordialité, qui a, qui présente de la cordialité.

Cordialiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir cordial; donner, prendre, montrer de la cordialité; faire avec cordialité, rendre action du cœur.

Cordialisme, s. m.; système de cordialité.

Cornichable, adj, des 2 g.; qui peut être, doit être corniché, fait en corniche, orné d'une corniche.

Corniché, e, part. pas. et adj.; qui est fait en corniche, qui a la forme d'une corniche, qui est orné d'une corniche.

Cornichement, s. m.; action de cornicher; état corniché.

Cornicher, v. act.; faire une corniche, donner la forme d'une corniche, orner d'une corniche.

Cornichonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être cornichonné, dans quoi on doit mettre, faire entrer du cornichon.

Cornichonné, e, part. pas. et adj ; dans quoi il y a du cornichon : ce ragoût est trop, ou n'est pas assez cornichonné.

Cornichonnement, s. m.; action de cornichonner; état cornichonné.

Cornichonner, v. act.; mettre, faire entrer du cornichon dans une chose; neut., fig., fam. et inj.; faire le cornichon : vous cornichonnez.

Corollariable, adj. des 2 g.; à quoi on doit donner des corollaires; que l'on doit rendre corollaire.

Corollariation, s. f.; action de corollarier, de donner des corollaires; état corollarié.

Corollarié, e, part. pas. et adj.; qui a un corollaire, ses corollaires; qui est rendu, devenu corollaire.

Corollarier, v. act. et pr. se-; donner, prendre un corollaire, des corollaires, son corollaire, ses corollaires; créer un corollaire, des corollaires, rendre corollaire.

Corollarisme, s. m.; système corollaire, de corollariation, des corollaires.

Corollarité, s. f.; état, qualité de ce qui est corollaire.

Corollé, e, part. pas. et adj.; qui a une corolle, qui porte une corolle.

Corollement, s. m.; état corollé.

Coroller, v. pr. se-; prendre une corolle, porter une corolle.

Correctibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est correctible, de nature à être corrigé, adouci.

Correctible, adj. des 2 g.; qui peut être corrigé, adouci, que l'on doit corriger, adoucir.

Correctionalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être jugé par un tribunal de police correctionnelle, que l'on doit punir correctionnellement.

Correctionnalisation, s. f.; action de faire juger par un tribunal de police corectionnelle, de punir correctionnellement, par la correctionnalisé.

Correctionalisme, s. m.; système de correctionalisation.

Correctionalité, s. f.; état, qualité de ce qui est correctionel.

Correctivement, adv.; d'une manière corrective, avec adoucissement.

Correctivité, s. f.; état, qualité de ce qui est correctif.

Correspondément, adv.; en correspondant; par, avec correspondance.

Digitized by Google

Corrigibilité, s. m.; état corrigible.

Corroborativement, adv.; d'une manière corroborative; avec corroboration, par la corroboration.

Corrodable, adj. des 2 g.; qui peut être corrodé, qui est susceptible de ce corroder.

Corrodamment, adv.; d'une manière corrodante, en corrodant.

Corrodant, e, adj.; qui corrode.

Corroiement, s. m.; action de corroyer; état corroyé.

Corrosisme, s. m.; ce qui ne présente que du corrosif, de la corrosion.

Corroyable, adj. des 2 g.; qui peut être corroyé, que l'on doit corroyer.

Corruptisme, s. m.; système de corruption; continuelle, incessante corruption; ce qui n'est, ne présente que de la corruption; le corruptisme électoral, députarial.

Corruptivement, adv.; d'une manière corruptive; avec corruption, par la corruption.

Corsariation, s. f.; action de corsarier; état corsarié.

Corsarié, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été pris par un corsaire, rançonné par un corsaire. Au fig.: qui est, qui a été impitoyablement traité, usurairement, méchamment traité, à la manière des corsaires.

Corsarier, v. neut.; faire le corsaire, agir en corsaire; act. Au fig.: traiter quelqu'un méchamment, durement, avidement, impitoyablement, à la manière des corsaires, lui tout prendre, ne lui rien laisser.

Corsarisme, s. m.; système de corsariation.

Corsarité, s. f.; état, qualité de ce qui est action de corsaire.

Corsé, e, part. pas. et adj.; qui a un corset, qui est maintenu, retenu par un corset: femme bien corsée: criminel, fou corsé.

Corser, v. act. et pr. se-; mettre un corset à quelqu'un; maintenir, se maintenir par un corset; faire ressortir la taille par, au moyen d'un corset. retenir, contenir un criminel, un fou par un corset.

Cortégeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être cortégé, que l'on doit cortéger, à qui ou doit donner les honneurs d'un cortège; qui est susceptible de se cortéger.

Cortégeant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de cortéger, de se cortéger; qui cortège, accompagne en cortège. Aux funérailles de l'honorable Jacques Laffitte, il y eut une foule cortégeante. qui forme un cortège, en cortège; qui réunit ensemble pour environner, accompagner, honorer; qui fait cortège: les cortégeantes actions de sa vie se turent et furent sa plus éloquente oraison funèbre.

Cortégé, e, part. pas. et adj.; qui est en cortège, rassemblé, réuni en cortège: une foule cortégée. qui a, qui a eu un cortège, un beau cortège; qui réunit autour de soi un cortège, comme en cortège: toute sa vie fut cortégée par la vertu, et ses restes furent cortégés par la réconnaissance publique.

Cortéger, v. act. et pr. se—; former une réunion qui accompagne, environne; former un cortège, ne cortège, se former en cortège: un peuple en se cortège de gloires véritables et durables que par ses belles mœurs, sa civilisation, que par les sciences, les arts, une noble énergie et la liberté.

Corvéabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être corvéabilisé, rendu corvéable, qui est exposé à un assujétissement de corvée, à qui il est possible d'imposer la corvée, que l'on peut soumettre, obliger à la corvée, à des corvées.

Corvéabilisant, e, part. prés. et adj; qui fait l'action de corvéabiliser; qui corvéabilise, rend corvéable, qui assujetit, soumet à la corvée.

Corvéabilisation, s. f.; action de corvéabiliser; état corvéabilisé.

Corvéabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu corvéable, qui est soumis, assujéti à la corvée: une population corvéabilisée est toujours pauvre et malheureuse; parcequ'elle ne jouit ni de son temps ni de son travail qui ne lui appartient pas; parcequ'elle n'a ni les ordres ni les intelligences de travail et d'industrie, et n'a rien de social; parce que tout en elle et chez elle est servitude.

Corvéabiliser, v. act.; rendre corvéable, passible de corvée; soumettre, assujétir à la corvée.

Corvéabilisme, s. m.; système de corvéabilisation.

Corvéabilité, s. f.; état corvéable, d'assujétissement à la corvée.

Coryphéisable, adj. des 2 g.; qui peut être coryphéisé, rendu coryphée, considéré comme coryphée.

Coryphéisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de coryphéiser, de se coryphéiser; qui coryphéise, qui rend coryphée.

Coryphéisation, s. f.; action de coryphéiser, de se coryphéiser; état coryphéisé.

Coryphéisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu coryphée; qui est distingué, placé à la tête.

Coryphéiser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir coryphée; distinguer, se distinguer; placer, se placer à la tête d'une chose, d'une partie; ériger, s'ériger en chef de parti.

Coryphéisme, s. m.; système de coryphéisation; continuelle action de coryphée.

Cosmocratiquement, adv.; d'une manière cosmocratique, par la cosmocratie.

Cosmocratisation, s. f; action de cosmocratiser; état cosmocratisé.

Cosmocratisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu cosmocrate; qui est formé en cosmocratie, qui est sous une cosmocratie.

Cosmocratiser, v. act. et pr. se-; rendre, devenir cosmocrate; former une cosmocratie;

Digitized by Google

rendre une monarchie universelle ; placer, ranger, se placer, se ranger sous une cosmocratie. Au fig. : réunir, s'emparer de tous les pouvoirs et faire peser la, sa puissance, son autorité sur plusieurs peuples. Neut., faire le cosmocrate, de la cosmocratie, agir cosmocratiquement.

Cosmocratisme, s. m. ; système de cosmocratie de cosmocratisation.

Cosmologiquement, adv. ; d'une manière cosmologique, par le cosmologisme : baser, démontrer cosmologiquement.

Cosmologisme, s. m. ; système de démonstration par la cosmologie.

Cosmopolitique, adj. des 2 g. ; qui tient des mœurs cosmopolites, qui y a rapport.

Cosmopolitiquement, adv. ; d'une manière cosmopolitique, en cosmopolite : penser, agir cosmopolitiquement.

Cosmopolisation, s. f. ; action de cosmopoliser, de se cosmopoliser ; état cosmopolisé.

Cosmopolisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu cosmopolite ; qui n'a point épousé, qui n'épouse point de patrie ; qui ne tient pas plus à un lieu qu'à un autre.

Cosmopoliser, v. act. et pr. se- ; rendre, devenir cosmopolite ; ne point attacher, ne point s'attacher à une patrie ; être dans un lieu sans y tenir plus qu'à un autre ; ne point inspirer d'attachement spécial pour un lieu, une patrie. *Neut.* ; faire le cosmopolite, penser, agir en cosmopolite.

Cosmopolisme, s. m. ; système de cosmopolisation ; ce qui n'est qu'action de cosmopolite.

Cosmopolité, s. f. ; état, qualité de ce qui est œuvre, action du cosmopolite.

Cossant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de cosser, de se cosser ; qui cosse, fait entrer en cosse ; qui la fait croître, la fait allonger : une saison, une pluie, une chaleur cossante.

Cossé, e, part. pas. et adj. ; qui est en cosse, qui a de la cosse, dont la cosse s'allonge : des petits pois bien cossés.

Cosser, v. act. et pr. se— ; donner, faire croître, prendre de la cosse, entrer en cosse : voilà une pluie, une chaleur qui font cosser : ces petits pois se cossent bien.

Cossuant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de cossuer, de se cossuer ; qui cossue, rend cossu, fait paraître cossu, riche, opulent : une propreté cossuante : ce vêtement est cossuant.

Cossuement, adv., d'une manière cossue, riche, opulente : cette personne est cossuement mise, vêtue.

Cossue, e, part. pas. et adj ; qui est rendu cossu, qui a les apparences de la richesse, de l'opulence.

Cossuer, v. act. ; rendre cossu, cossue : cossuer sa mise, sa toilette.

Costumable, adj. des 2 g. ; qui peut être costumé, que l'on doit costumer, à qui on doit donner un costume.

Costumant, e, adj. ; qui costume bien, habille bien, fait paraître richement vêtu.

Cotable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être coté.

Cotation, s. f. ; action de coter ; état coté.

Coterisable, adj des 2 g. ; qui est, peut être cotérisé, qui est susceptible d'être livré à un coterisme, à l'action d'une coterie, qui peut être envahi par une coterie.

Coterisant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de coteriser ; qui coterise, qui forme une coterie, des coteries ; qui livre à une coterie, aux coteries ; qui place sous l'influence, la dépendance d'une coterie : c'est un système administratif coterisant.

Coterisation, s. f. ; action de coteriser ; état coterisé.

Coterisé, e, part. pas. et adj. ; qui est en coterie, a une coterie, qui est placé sous l'influence, la dépendance d'une coterie : cette administration est coterisée.

Coteriser, v. act. et pr. se- ; former, se former en coterie, tomber en coterie ; livrer à une coterie, placer sous l'influence, l'action d'une coterie, rendre dépendant d'une coterie. Neut. ; faire coterie, de la coterie : vous coterisez.

Coterisme, s. m., système de coterie, ce qui n'est que de la coterie, ce qui ne présente qu'une continuelle action de coterie : c'est un coterisme politique.

Cotillonnement, s. m. ; action de cotillonner : quand finirez-vous donc vos cotillonnements ?

Cotillonner, v. neut. ; expr. pop. et fam. ; s'occuper, ne s'occuper que du cotillon, s'amuser avec le cotillon. Au fig. : courir après les femmes, passer son temps à s'amuser avec les femmes, donner dans la débauche, le libertinage des femmes : vous cotillonnez, vous ne faites que cotillonner.

Cotoiement, s. m. ; action de cotoyer ; état cotoyé.

Cotonnier, ère, adj. ; qui a rapport au coton, qui concerne le coton, qui fournit du coton. travail cotonnier, industrie cotonnière : nos îles cotonnières. subst. : arbre qui produit le coton, marchand de coton.

Cotoyable, adj. des 2 g. ; qui peut être cotoyé, que l'on doit cotoyer.

Couardable, adj. des 2 g. ; qui peut être rendu couard, qui est susceptible de couardité.

Couardant, e, part prés. et adj. ; qui fait l'action de couarder ; qui couarde, rend couard, qui cause la couardité : il est d'une timidité couardante.

Couardé, e, part. pas et adj. ; qui est rendu, devenu couard, poltron, lâche ; qui a, qui présente de la couardité, de la couarderie : cette personne est couardée.

Couardement, s. m. ; action de couarder.

Couardement, adv. ; d'une manière couarde, par, avec couarderie, poltronnerie, lâcheté : combattre couardement.

Digitized by Google

Couarder, v. act. et pr. se—; rendre, devenir couard, poltron, lâche. Neut., faire le couard, le lâche : vous couardez.

Couardisme, s. m.; système de couarderie, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle, incessante couardité.

Couardité, s. f.; état dans lequel est le couard, caractère du couard, effet de ce caractère, de son action.

Couchable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être couché, que l'on doit coucher.

Coudable, adj. des 2 g.; qui peut être coudé, à quoi on doit faire faire le coude, donner un angle : cette route est coudable.

Coudement, s. m.; action de couder, état coudé : le coudement de la route.

Coudoiement, s. m.; action de coudoyer; état coudoyé : le coudoiement d'une personne.

Coudoyable, adj. des 2 g.; qui peut être coudoyé, qui est exposé à être coudoyé.

Coudoyeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui coudoie.

Coulable, adj. des 2 g.; qui peut être coulé, que l'on doit couler, qui est susceptible de couler.

Coupable, adj. des 2 g.; qui peut être coupé, facilement coupé, que l'on doit couper : ce bois est coupable.

Coupablement, adv.; d'une manière coupable, avec culpabilité : vous agissez coupablement.

Coupement, s. m.; action de couper; état coupé : le coupement de la retraite de l'ennemi tripla le résultat de la victoire.

Courable, adj. des 2 g.; qui peut être couru, que l'on doit courir : cette chance était courable, on hasarda l'opération et tout réussit.

Courrouçable, adj. des 2 g.; qui peut être courroucé, facilement courroucé, qui est susceptible de se courroucer pour peu : cette personne est très courrouçable.

Courrouçant, é, adj.; qui courrouce, qui donne, cause du courroux : il n'en reçut que de courrouçantes injures.

Courroucément, adv.; d'une manière courroucée, avec courroux, par courroux : même avec les plus graves mécontements, on ne doit pas toujours agir courroucément; la raison, l'intérêt et les convenances imposent souvent des retenues et des modérations.

Courtisaner, v. neut; faire le courtisan. Au fig. : caresser, flatter bassement, rampamment.

Cousinement, s. m.; action de cousiner.

Coussinable, adj. des 2 g.; qui peut être coussiné, que l'on doit coussiner, garnir de coussins : cette voiture est coussinable.

Coussiné, e, part. pas. et adj.; qui est garni de coussins : voiture coussinée; personne coussinée pour faire disparaître les défectuosités de la taille.

Coussinement, s. m.; action de coussiner; état coussiné.

Coussiner, v. act. et pr. se-; garnir de coussins pour la commodité, se garnir de coussins pour paraître mieux fait : coussiner une voiture.

Coutrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être coutré, qu'il est nécessaire de garnir d'un coutre : pour cette nature de terre, la charrue est coutrable.

Coutré, e, part. pas. et adj.; qui a un coutre, qui est garni de son coutre : charrue coutrée; qui a été frappé avec un coutre.

Coutrement, s. m.; action de coutrer; état coutré : le coutrement d'une charrue.

Coutrer, v. act.; mettre un coutre, garnir d'un coutre, de coutre : coutrer une charrue; frapper avec un coutre.

Couvanable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être couvané, que l'on doit couvaner, enfermer dans un couvent; que l'on peut attacher à un couvent.

Couvané, e, part. pas. et adj.; qui est mis, enfermé dans un couvent; qui est attaché à un couvent, rendu dépendant d'un couvent, attribué à un couvent.

Couvanement, s. m.; action de couvaner; état couvané.

Couvaner, v. act. et pron. se—; élever un couvent, des couvents; mettre, enfermer, s'enfermer dans un couvent; attacher à un couvent, donner, attribuer à un couvent, rendre dépendant d'un couvent : couvaner des hommes, des femmes, des propriétés. Neut.; mener une vie de couvent : vous couvanez.

Couvanier, ère, adj.; de, du couvent, qui est, qui tient du couvent, qui appartient au couvent : les ridicules couvaniers; les mœurs, les habitudes couvanières.

Couvanièrement, adv.; d'une manière couvanière, avec des habitudes couvanières; par le couvent : vous agissez couvanièrement.

Couvanisme, s. m.; système de couvanement.

Couvrable, adj. des 2 g.; qui peut être couvert, que l'on doit couvrir : cette chose est couvrable.

Couvrant, e, adj.; qui couvre, qui sert à couvrir : ce vêtement est couvrant.

Coxalgique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de la coxalgie, qui la concerne : une affection coxalgique, un remède coxalgique.

Craïé, e, part. pas. et adj.; qui est marqué avec de la craie.

Craiement, s. m.; action de craieer; état craieé.

Craieer, v. act.; marquer avec de la craie, tracer avec de la craie.

Craignable, adj. des 2 g.; qui peut être craint, que l'on doit craindre : ceci est craignable.

Craminement, s. m.; T. de tanneur, action de craminer; état craminé.

Crampable, adj. des 2 g.; qui peut être crampé; qui est sujet aux crampes.

Crampé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui a eu une crampe, des crampes.

Crampement, s. m.; action de cramper; état crampé.

Digitized by Google

Cramper, v. act. et pron. se—; causer une crampe, des crampes.

Cramponnable, adj. des 2 g.; qui peut être cramponné, que l'on doit cramponner, attacher à des crampons.

Cramponnement, s. m.; action de cramponner; état cramponné.

Crânable, adj. des 2 g.; qui peut être crâné, qui est susceptible de se crâner, de devenir crâne.

Crânant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de crâner, de se crâner; qui rend crâne, qui cause la crânerie, un entêtement, une irascibilité d'orgueil qui porte à la jactance, aux bravades.

Crâné, e, part. pas. et adj.; qui a du crâne, un bon crâne : une personne bien crânée. qui est rendu, devenu crâne, qui est porté, poussé à des actes de crânerie.

Crâner, v. act. et pron. se—; donner, prendre du crâne, un bon crâne. Rendre, devenir crâne, causer, prendre de la crânerie, un entêtement, une irascibilité, une extravagance d'orgueil qui porte à la jactance, aux bravades, à tout braver par des actes d'exagération. Neut.; faire le crâne, de la crânerie.

Crânisme, s. m.; système de crânerie, continuelle crânerie; ce qui n'est, ne montre qu'une incessante crânerie.

Crapulable, adj. des 2 g.; qui peut être crapulé, rendu crapule, crapuleux; qui est susceptible de crapuler, de tomber dans la crapule, de n'avoir de commerce de vie qu'avec la crapule.

Crapulant, e, part prés. et adj.; qui fait l'action de crapuler, de se crapuler; qui rend crapule, crapuleux, qui fait tomber dans la crapule : de crapulantes habitudes.

Crapulé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu crapule, crapuleux, qui est tombé dans la crapule, qui vit au milieu de la crapule, qui n'est environné que de crapule.

Crapuler, v. act. et pron. se—; rendre, devenir crapule, crapuleux; précipiter, se précipiter dans la crapule, au milieu de la crapule, s'environner de crapule. Neut.; vivre dans la crapule, faire le crapuleux : vous crapulez.

Crapulisme, s. m.; vice, habitude de crapule, de continuelle et dégoûtante débauche; ce qui ne présente que des actes de crapule, crapuleux.

Crapulité, s. f.; état, qualité de ce qui est crapuleux, de ce qui est acte de crapule : la crapulité de ses habitudes.

Craqueusement, adv.; d'une manière craqueuse, en mentant, en exagérant, en se vantant faussement.

Crassable, adj. des 2 g.; qui peut être crassé, qui est susceptible de se crasser, de prendre de la crasse; qui peut devenir crasseux.

Crassant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de crasser, qui cause la crasse, la saleté, la malpropreté, qui rend crasseux, sordidement avare : un crassant insoin : une crassante épargne.

Crasser, v. neut.; faire le crasseux, agir d'une manière sordidement avare; vivre dans la crasse : vous crassez.

Crassisme, s. m.; système des crasseux, ce qui n'est, ne présente que l'action de la plus sordide avarice. : c'est du crassisisme.

Cratérisable, adj. des 2 g.; qui peut être cratérisé, qui est susceptible de se cratériser.

Cratérisant, e, part. pr. et adj; qui fait l'action de cratériser, de se cratériser; qui cratérise, qui forme, ouvre des cratères, des gouffres, qui y précipite. Au fig. : une politique, une administration cratérisante.

Cratérisation, s. f.; action de cratériser; état cratérisé.

Cratérisé, e, part. pas. et adj.; qui présente un cratère; qui est précipité dans un cratère, dans un gouffre.

Cratériser, v. act. et pron. se—; former, créer, ouvrir un cratère, un gouffre; précipiter, se précipiter dans un cratère, dans un gouffre où tout doit être anéanti.

Cratérisme, s. m.; système qui ne peut produire, amener qu'une cratérisation.

Cravaché, e, part. pas. et adj.; qui a reçu des coups de cravache.

Cravacher, v. act.; donner de la cravache à quelqu'un, battre avec une cravache : en cravachant dans les rues de Londres Hudson Lowe, le heideux et féroce geolier de Ste.-Hélène; le jeune Las-Cases a prouvé au monde que des hommes sbirisés par des pouvoirs machiavéliques ne sont que des lâches, ne peuvent être que cela, et il a vengé la plus grande illustration de la terre des tourments suppliciels qui feront éternellement la honte et l'ignominie du gouvernement anglais.

Créable, adj. des 2 g.; qui peut être créé, que l'on peut, que l'on doit créer : cette chose est créable.

Créant, e, adj.; qui crée, fait naître, donne la vie : voilà un créant génie.

Créatif, ve, adj.; qui est de la création, qui met au jour, qui crée, imagine, produit : un esprit créatif, une imagination créative.

Créditable, adj. des 2 g.; qui peut être crédité, que l'on doit créditer : ce compte est créditable.

Créditant, e, adj.; qui crédite, qui donne crédit, qui cause, procure le crédit : un ordre créditant, une exactitude créditante.

Crèmable, adj. des 2 g.; qui peut être crèmé, que l'on doit crèmer, dans quoi on doit mettre, faire entrer de la crème.

Crémaillé, e, part. pas. et adj.; qui a une crémaillère, qui est garni de sa crémaillère : une cheminée crémaillée, un foyer crémaillé, qui est fait en crémaillère.

Crémailler, v. act.; mettre, poser une crémail-

Digitized by Google

lère, garnir d'une crémaillère, faire en forme de crémaillère.

Crémant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de crémer; qui crème, qui donne de la crème, qui fait produire de la crème : il faut au lait une température crémante.

Crémé, e, part. pas.; dans quoi il y a de la crème, il est entré de la crème.

Crémement, s. m.; action de crémer, état crémé : le crémement d'une sauce.

Crémer, v. act.; mettre, faire entrer de la crème dans une chose : crémer une sauce.

Cressonnable, adj. des 2. g.; qui peut être, doit être cressonné, dans quoi on peut, on doit mettre, faire entrer du cresson, du jus de cresson.

Cressonné, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du cresson, du jus de cresson : une boisson cressonnée.

Cressonnement, s. m.; action de cressonner; état cressonné.

Cressonner, v. act.; mettre, faire entrer du cresson, du jus de cresson dans une chose.

Cretonné, e, adj ; qui tient de la cretonne, qui imite la cretonne : une toile cretonnée.

Creusable, adj. des 2 g.; qui peut être creusé, que l'on doit creuser : cette fontaine est creusable.

Creusante, adj.; qui creuse, rend profond, plus profond : ce courant d'eau est creusant.

Crevable, adj. des 2 g.; qui peut être crevé, que l'on doit crever, qui est susceptible de crever, de se crever : ce fusil est crevable.

Crevant, e, adj ; qui crève, fait crever.

Crevassement, s. m.; état crevassé.

Criblable, adj. des 2 g.; qui peut être criblé, que l'on doit cribler, qui est exposé à être criblé : ce grain est criblable. Au fig.: cette troupe, l'ennemi est criblable.

Criblant, e, adj.; qui crible : une mitraille criblante.

Criblement, s. m.; action de cribler; état criblé : le criblement de la fusillade.

Criminalisable, adj. des 2 g.; qui peut être criminalisé, rendu criminel, qui est susceptible de tomber dans la criminalité.

Criminalisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de criminaliser, de se criminaliser; qui criminalise, rend criminel, qui cause, amène la criminalité.

Criminalisation, s. f.; action de criminaliser; état criminalisé.

Criminalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu criminel; qui a, qui présente de la criminalité : le fait est criminalisé par l'intention.

Criminaliser, v. act., et pron., se—; rendre, devenir criminel, précipiter, tomber dans le crime, la criminalité; livrer, se livrer au crime; donner, prendre de la criminalité; faire considérer comme criminel : vous le criminalisez.

Criminalisme, s. m.; affreux système de crime, continuelle action de crime, incessante criminalité.

Crisable, adj. des 2 g.; qui peut être crisé, livré à une crise, qui est susceptible de crise.

Crisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de criser, de se criser, qui cause, produit, amène une crise, qui livre à une crise : une crisante opération financière.

Crisé, e, part. pas. et adj ; qui a une crise, est à une crise, est déchiré par une crise.

Criser, v. act., et pron., se—; créer, causer, amener une crise; précipiter, tomber dans une crise; ne pas éviter les causes qui produisent, amènent une crise.

Crisisme, s. m ; système de crise, ce qui ne peut qu'amener une crise, des crises.

Crispable, adj. des 2 g.; qui peut être crispé, qui est susceptible de se crisper : cette personne est crispable.

Crispant, e, adj., qui est cause de crispation : une nouvelle crispante.

Crispatif, ve, adj.; de crispation, qui est, qui tient de la crispation, qui la cause : un effet crispatif.

Crispativement, adv.; d'une manière crispative, par, avec crispation.

Critériant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de critérier, qui critérie, qui rend critérium, qui forme un critérium, qui imprime la marque à laquelle on reconnaît la vérité.

Critériation, s. f.; action de critérier; état critérié.

Critérié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu critérium, qui est, qui porte la marque, le cachet de la vérité.

Critérier, v. act., et pron., se—; rendre, devenir critérium, former un critérium, en critérium; rendre, devenir propre à convaincre par la vérité : critérier une déclaration, une action; leur donner la marque, le cachet, le caractère de la vérité.

Critiquamment, adv.; d'une manière critiquante, en critiquant : vous ne parlez jamais que critiquamment des personnes.

Critiquant, e, adj.; qui critique, qui contient, qui présente une critique : un discours critiquant.

Croisable, adj. des 2 g.; qui peut être croisé, que l'on doit croiser.

Croisant, e, adj.; qui croise : une robe croisante.

Croissable, adj. des 2 g.; qui peut croître, qui est susceptible de croître.

Crottable, adj. des 2 g.; qui peut être crotté, qui est susceptible d'être crotté : un vêtement long est crottable.

Crottant, e, adj.; qui crotte, qui occasionne la crotte, la boue : une pluie, une humidité crottante.

Crotteux, se, adj.; qui est plein, rempli de

crotte, de boue : des chemins crotteux, des rues crotteuses.

Croulable, adj. des 2 g.; qui peut crouler, qui est susceptible de crouler : cette maison est croulable.

Croupissable, adj. des 2 g.; qui peut croupir, qui est susceptible de croupir.

Croûté, *e*, part. pas. et adj.; qui a de la croûte, qui est garni de croûte : un pain croûté, bien croûté.

Croûter, v. act.; garnir de croûte, enfermer dans une croûte, dans de la croûte : croûter un pâté. Neut. et au fig.: faire de la mauvaise peinture, une croûte : vous croûtez.

Croûtonné, *e*, part. pas. et adj.; qui est en croûton, mis en croûton; qui est rempli, garni de croûtons : des épinards croûtonnés.

Croûtonnement, s. m.; action de croûtonner; état croûtonné.

Croûtonner, v. act ; faire des croûtons, mettre en croûtons ; fam. et pop. : manger un morceau de pain avec appétit. Neut. et au fig.: faire de la mauvaise peinture, du vrai croûton.

Croyancisme, s. m.; système de croyance : un croyancisme religieux, politique.

Crudisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, narré crûment, avec crudité.

Crudiser, v. neut. au fig.; se livrer à des discours peu obligeants, grossiers; parler crûment, narrer avec crudité.

Cruellisable, adj. des 2 g.; qui peut être cruellisé, traité avec cruauté; qui est susceptible de devenir cruel, de prendre de la cruauté.

Cruellisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de cruelliser, de se cruelliser; qui cruellise, fait agir avec cruauté, qui rend cruel, donne de la cruauté, qui porte à la cruauté : la rigueur est souvent cruellisante.

Cruellisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est traité avec cruauté, qui est rendu, devenu cruel, qui a, qui présente de la cruauté.

Cruelliser, v. act., et pron., se—; traiter quelqu'un avec cruauté; rendre, devenir cruel; donner, prendre de la cruauté; porter, se laisser aller à la cruauté. Neut.: faire de la cruauté, déshonorer ses actes par la cruauté.

Cruellisme, s. m.; système de cruauté, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle cruauté.

Crûment, adv.; d'une manière crue, sale, avec crudité : parler crûment.

Cristallier, s. m.; fém., *ère ;* marchand, fabricant de cristal, ouvrier qui taille les cristaux, qui grave sur le cristal ; endroit où l'on place les cristaux ; fém.; mine d'où l'on tire le cristal.

Cristallique, adj. des 2 g.; qui tient du cristal, qui est de la nature du cristal; qui concerne le cristal, les cristaux.

Cubable, adj. des 2 g.; qui peut être cubé, que l'on doit cuber : cette chose est cubable.

Cueillable, adj. des 2 g.; qui peut être cueilli, que l'on doit cueillir : ces fruits sont cueillables.

Cuirassable, adj. des 2 g.; qui peut être cuirassé, que l'on doit cuirasser.

Cuirassant, *e*, adj.; qui cuirasse, qui garantit le corps : un objet cuirassant.

Cuirassement, s. m.; action de cuirasser, de se cuirasser ; état cuirassé.

Cuisable, adj. des 2 g.; qui peut cuire, que l'on doit faire cuire : cette viande est cuisable.

Cuisant, *e*, adj.; qui fait cuire, qui cuit. Au fig. : dont la température est extrêmement chaude : soleil cuisant, journée cuisante.

Culbutable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être culbuté, que l'on doit culbuter.

Culbutant, *e*, adj.; qui culbute, renverse.

Culbutement, s. m.; action de culbuter; état culbuté : le culbutement de l'ennemi.

Culinarié, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu culinaire, qui est appliqué à l'art culinaire.

Culinarier, v. act.; rendre culinaire, appliquer à l'art culinaire : culinarier la chimie.

Culinarisme, s. m.; système culinaire.

Culinarité, s. f.; état, qualité de ce qui est culinaire.

Culminamment, adv.; d'une manière culminante, en culminant, avec culmination.

Culminance, s. f.; état culminant, de la plus haute élévation : la culminance du pouvoir.

Culpatif, *ve*, adj. ; qui est de la culpation, qui la marque, la concerne, qui fait tomber dans une faute : une tentation culpative.

Culpation, s. f.; faute, manque au devoir, action blâmable, répréhensible, punissable.

Culpativement, adv.; d'une manière culpative, avec culpation.

Cumulable, adj. des 2 g.; qui peut être cumulé, que l'on doit cumuler : ces traitements sont cumulables.

Cumulant, *e*, adj.; qui cumule, amasse, entasse : une cumulante avarice.

Cumulateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui cumule.

Cumulisme, s. m.; système de cumulation, de cumul.

Cupidement, adv.; d'une manière cupide, avec cupidité : agir cupidement.

Cupidisable, adj. des 2 g.; qui peut être cupidisé, rendu cupide, qui est susceptible de cupidité.

Cupidisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de cupidiser, de se cupidiser; qui cupidise, rend cupide, qui cause, donne, produit, amène la cupidité.

Cupidisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est fait avec cupidité; qui est rendu, devenu cupide, qui a, qui présente de la cupidité.

Cupidiser, v. act. et pr , s'—; rendre, devenir cupide ; causer, donner, prendre de la cupidité, porter à la cupidité. N., faire de la cupidité, avec cupidité, agir cupidement : vous cupidisez.

Digitized by Google

Cupidisme, s. m.; système de cupidité, ce qui est, ne présente qu'une continuelle cupidité.

Curiositisme, s. m.; curiosité déplacée, ridicule, indiscrète et qui est incessante.

Cylindrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être cylindré, passé au cylindre.

Cylindrement, s. m.; terme d'agriculture; action de cylindrer; état cylindré.

Cyniquement, adv.; d'une manière cynique, avec cynisme : il vit cyniquement.

Cynisable, adj. des 2 g.; qui peut être cynisé, devenir cynique, tomber dans le cynisme : cet homme est cynisable.

Cynisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de cyniser, de se cyniser; qui cynise, rend cynique, qui cause, produit, amène le cynisme : un cynisant orgueil, égoïsme.

Cynisation, s. f.; action de cyniser, de se cyniser; état cynisé : sa cynisation.

Cynisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu cynique, qui est tombé dans le cynisme, qui a abjuré les bienséances et les brave; qui a, qui présente du cynisme.

Cyniser, v. act. et pr., s'—; pousser une action jusqu'au cynisme; rendre, devenir cynique; causer, produire, amener le cynisme; porter, se livrer à l'oubli des bienséances, les braver : vous cynisez.

N., faire du cynisme; aller jusqu'au cynisme.

Cynité, s. f.; état, qualité de ce qui est cynique, résultat du cynisme : la cynité de son caractère et de ses tendances sociales et politiques le firent repousser partout.

D

Dadaisement, s. m.; action de dadaiser.

Dadaiser, v. n.; faire le dadais, de la dadaiserie, agir machinalement, en nigaud : vous dadaisez.

Dadaiserie, s. f.; action du dadais, de dadais.

Daguerréotypation, s. f.; action de daguerréotyper; état daguerréotypé.

Daguerréotype, s. m.; méthode inventée par Daguerre, au moyen de laquelle les traits du visage sont pris, saisis, rendus par la lumière : le daguerréotype.

Daguerréotypé, *e*, part. pas. et adj.; qui est fait, pris, rendu au daguerréotype, par le daguerréotype.

Daguerréotyper, v. act.; faire au daguerréotype; prendre, saisir, rendre les traits du visage par le daguerréotype, faire un portrait au daguerréotype : le roi s'est fait daguerréotyper.

Daignement, s. m.; action de daigner.

Dallable, adj. des 2 g.; qui peut être dallé, que l'on doit daller.

Dallement, s. m.; action de daller, de garnir de dalles; état dallé.

Damasquinement, s. m.; action de damasquiner; état damasquiné.

Damassement, s. m.; action de damasser, de faire en façon de damas; état damassé.

Damiste, s. des 2 g.; celui, celle qui joue aux dames, qui connaît le jeu de dames : bon, faible damiste.

Damnabilité, s. f.; état damnable, qualité de ce qui est damnable.

Damnant, *e*, adj.; qui damne, fait damner : c'est un péché damnant.

Dandinisme, s. m.; habitude de continuel dandinement.

Dangerisable, adj. des 2 g.; qui peut être dangerisé, rendu dangereux, environné de dangers.

Dangerisant, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dangeriser, de se dangeriser; qui cause, amène des dangers, qui environne de dangers : il ne sont pas sortis de leur dangerisante politique.

Dangerisation, s. f.; action de dangeriser; état dangerisé.

Dangerisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu dangereux, qui est environné de dangers.

Dangeriser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir dangereux, créer des dangers; environner, s'environner de dangers : l'inexpérience cause l'imprudence qui dangerise tout.

Dansable, adj. des 2 g.; qui peut être dansé, que l'on peut danser.

Dansant, *e*, adj.; qui danse; qui excite à danser, qui fait danser, où l'on danse : musique dansante, air dansant, soirée dansante.

Dansottement, s. m.; action de dansotter.

Dansotter, v. n.; danser irrégulièrement, ne faire que sautiller.

Danubien, *ne*, adj.; qui est du Danube, qui avoisine le Danube : les principautés danubiennes.

Dardable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de darder.

Dardant, *e*, adj.; qui darde, qui lance, se lance; une pluie dardante, un soleil dardant.

Dardement, s. m.; action de darder; état dardé : le dardement des rayons du soleil.

Dartrant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de dartrer; qui donne, cause, occasionne des dartres.

Dartré, *e*, part. pas. et adj.; qui a des dartres.

Dartrement, s. m.; état dartré.

Dartrer, v. act. et pr., s'—; donner, causer des dartres, se couvrir de dartres.

Digitized by Google

Datable, adj. des 2 g.: qui peut être daté, que l'on doit dater.

Datant, e, adj.; qui date, qui fixe, qui rappelle une époque : un événement datant, une circonstance datante.

Datation, s. f.; action de dater, de donner une date; état daté.

Daubable, adj. des 2 g.; sur qui, sur quoi on peut dauber.

Daubamment, adv.; d'une manière daubante, en daubant.

Daubant, e, adj.; qui daube : un discours daubant, des paroles daubantes.

Daubement, s. m.; action de dauber; état daubé.

Débâchable, adj. des 2 g.; qui peut être débâché, que l'on doit débâcher.

Débâchement, s. m.; action de débâcher; état débâché : le débâchement d'une voiture.

Débâclable, adj. des 2 g.; qui peut être débâclé, que l'on doit débâcler, débarrasser.

Déballable, adj. des 2 g.; qui peut être déballé, que l'on doit déballer.

Débandable, adj. des 2 g.; qui peut être débandé, qui est susceptible de se débander.

Débarbarisable, adj. des 2 g.; qui peut être débarbarisé, tiré de la barbarie.

Débarbarisant, e, adj.; qui débarbarise, qui tire, fait sortir de la barbarie : une débarbarisante civilisation.

Débarbarisation, s. f.; action de débarbariser, état débarbarisé.

Débarbarisme, s. m.; système de débarbarisation, tout ce qui tend à tirer de la barbarie.

Débarbouillable, adj. des 2 g.; qui peut être débarbouillé, que l'on doit débarbouiller.

Débarbouillement, s. m.; action de débarbouiller; état débarbouillé.

Débarcable, adj. des 2 g.; qui peut être débarqué, que l'on doit débarquer.

Débardable, adj. des 2 g.; qui peut être débardé, que l'on doit débarder.

Débardement, s. m.; action de débarder; état débardé : le débardement du bois.

Débarrable, adj. des 2 g.; qui peut être débarré, que l'on doit débarrer.

Débarrassable, adj. des 2 g.; qui peut être débarrassé, que l'on doit débarrasser.

Débarrassant, e, adj.; qui débarrasse, fait disparaître les embarras, qui tire d'embarras.

Débarrasseur, s. m., f. *se*, celui, celle qui débarrasse.

Débarrement, s. m.; action de débarrer; état débarré : le débarrement d'un passage.

Débarricadable, adj des 2 g.; qui peut être débarricadé, que l'on doit débarricader.

Débarricadé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de barricades, dont les barricades sont ôtées, enlevées : les rues sont débarricadées.

Débarricadement, s. m.; action de débarricader; état débarricadé : le débarricadement des rues.

Débarricader, v. act. et pr., se—; ôter, renverser, détruire des barricades; se débarrasser de barricades qui tiennent enfermé.

Débattant, e, adj.; qui débat, qui fournit à un débat, l'établit, l'alimente, qui soutient, entretient une discussion : un débattant examen; il a l'humeur débattante.

Débattement, s. m.; action de se débattre; état débattu : ses débattements.

Débatteur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui soutient un débat, qui discute.

Débattif, ve, adj.; de débat, qui est, qui tient du débat, qui le marque : le zèle débattif de l'orateur.

Débattisme, s. m., système de débat.

Débattivement, adv.; d'une manière débattive, avec débat, par le débat.

Débauchable, adj. des 2 g.; qui peut être débauché, que l'on peut débaucher, entraîner facilement dans la débauche.

Débauchant, e, adj.; qui débauche, qui porte, qui conduit à la débauche, qui entraîne dans la débauche : une débauchante envie.

Débauchement, s. m.; action de débaucher, d'entraîner dans la débauche; état débauché.

Débauchément, adv.; d'une manière débauchée, avec débauche, par la débauche.

Débellant, e, adj.; qui fait cesser la guerre, les causes de la guerre : c'est un motif débellant.

Débestialisable, adj. des 2 g.; qui peut être débestialisé, que l'on doit débestialiser.

Débestialisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de débestialiser, de se débestialiser; qui débestialise, qui fait cesser, qui détruit, efface la bestialité : une instruction débestialisante.

Débestialisation, s. f.; action de débestialiser, de se débestialiser; état débestialisé.

Débestialisé, e, part. pas. et adj.: qui a cessé d'être à la bestialité, dans l'état de la bête, qui a cessé de croupir dans la bêtise.

Débestialiser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester dans la bestialité; tirer, sortir de l'état de bête, de bêtise; donner à l'homme une animation morale, d'intelligence.

Débestialisme, s. m.; système de débestialisation : c'est du débestialisme.

Débestialité, s. f.; cessation de bestialité, d'état de bête, de bêtise.

Débigotisable, adj des 2 g; qui peut être débigotisé, tiré du bigotisme, que l'on peut débigotiser : cette femme est débigotisable.

Débigotisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de débigotiser, de se débigotiser; qui débigotise, qui détruit le bigotisme.

Débigotisation, s. f.; action de débigotiser; état débigotisé : sa débigotisation.

Débigotisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être bigot, qui n'est plus au bigotisme.

Débigotiser, v. act. et pr., se—; tirer, sortir du bigotisme; cesser d'être bigot.

Débigotisme, s. m.; système de destruction du bigotisme.

Digitized by Google

Débilitable, adj. des 2 g ; qui peut être débilité, qui est susceptible de se débiliter, de s'affaiblir : cette personne est débilitable.

Débinable, adj. des 2 g. ; qui est exposé à une débine, qui peut tomber en débine.

Débinant, e, adj. ; qui cause, amène la débine : un débinant désordre.

Débitable, adj. des 2 g. ; qui peut être débité, que l'on peut débiter : ces marchandises sont débitables.

Déblaiement, s. m. ; action de déblayer ; état déblayé : le déblaiement des rues.

Déblanchissable, adj. des 2 g. ; qui peut être déblanchi, qui est susceptible de se déblanchir, de perdre son blanc.

Déblanchissant, e, adj. ; qui déblanchit, ôte le blanc.

Déblanchissement, s. m. ; action de déblanchir ; état déblanchi.

Déblatérateur, s. m. ; f. *trice* ; celui, celle qui déblatère, qui se livre à la déblatération : vous n'êtes qu'un grossier déblatérateur.

Déblatérisme, s. m. ; habitude de déblatération, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle déblatération : corrigez-vous de cet injurieux, repoussant déblatérisme.

Déblavable, adj. des 2 g. ; qui peut être déblavé, que l'on doit déblaver, la maturité étant à son point ; qui est exposé à être déblavé, dont l'emblave peut être endommagée, détruite.

Déblavant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de déblaver, de récolter une emblave ; qui déblave, qui cause un dommage à une emblave, la détruit : grêle déblavante.

Déblave, s. f. ; mot dont on se sert en plusieurs lieux dans l'agriculture pour exprimer le produit d'un champ, d'une pièce de terre, et même la qualité de ce produit : faible, abondante déblave ; bonne, mauvaise déblave.

Déblavé, e, part. pas. et adj. ; dont l'emblave est ôtée, recueillie, enlevée, a disparu, est détruite en tout ou en partie : ce champ est déblavé : cette contrée est déblavée, il n'y a plus d'emblave dedans.

Déblavement, s. m. ; action de déblaver ; état déblavé.

Déblaver, v. act. ; ôter, recueillir, enlever une emblave, dans un grand nombre de lieux agricoles on se sert de ce verbe pour exprimer que la récolte est faite, ou que l'emblave a été en tout ou partie détruite : l'orage, la pluie, la grêle a déblavé ce champ, cette contrée.

Déblayable, adj. des 2 g ; qui peut être déblayé, que l'on doit déblayer : ces lieux sont déblayables.

Déblayant, e, adj. ; qui déblaie, débarrasse, qui remet tout en ordre : et bientôt il remit tout en ordre par sa déblayante activité.

Déblocable, adj. des 2 g ; qui peut être débloqué, que l'on doit débloquer.

Déblocant, e, qui débloque : cette blouse est deblocante.

Débloquement, s. m. ; action de débloquer, état débloqué.

Déboisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être déboisé, dont on doit détruire tout ou partie des bois.

Déboisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de déboiser, qui déboise, qui détruit les bois : une mesure déboisante.

Déboisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'a plus de bois, dont les bois sont détruits : cette contrée est maintenant déboisée.

Déboisement, s. m. ; action de déboiser ; état déboisé.

Déboiser, v. act ; ne pas laisser boisé ; détruire, arracher les bois : déboiser un pays, une étendue de terrain, une contrée.

Déboisisme, s. m. ; système de déboisement.

Déboitable, adj. des 2 g. ; qui peut être déboité, qui est susceptible de se déboiter.

Déboitant, e, adj. ; qui déboite, qui cause un déboitement.

Débondement, s. m. ; action de débonder, d'ôter la bonde ; état débondé. action de faire sortir avec abondance, impétuosité.

Débondonnable, adj. des 2 g. ; que l'on peut, que l'on doit débondonner.

Débonnariable, adj. des 2 g. ; qui peut être débonnarié, rendu débonnaire, qui est susceptible de se débonnarier, de devenir débonnaire.

Débonnariant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de débonnarier, de se débonnarier ; qui débonnarie, rend débonnaire, bienfaisant, doux et bon, qui actionne par la débonnarité : des principes débonnariants, une administration débonnariante.

Débonnariation, s. f. ; action de débonnarier, de se débonnarier, état débonnarié.

Débonnarié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu débonnaire, bienfaisant, doux, bon et humain ; qui a, qui présente de la débonnarité.

Débonnarier, v. act. et pron., se — ; rendre, devenir débonnaire, bienfaisant, doux, bon et humain ; donner, prendre de la débonnarité, porter, se porter à des actes de débonnarité.

Débonnarisme, s. m. ; système débonnaire, continuelle, incessante débonnarité.

Débonnarité, s. f. ; état, qualité de ce qui est débonnaire ; caractère de douceur, de bienfaisance, de bonté et d'humanité.

Débordable, adj. des 2 g. ; qui peut être débordé, qui est susceptible de déborder, de se déborder : cette rivière est débordable en toutes saisons.

Débordant, e, adj. ; qui cause, amène un débordement, qui porte à un débordement, qui déborde : pendant quelques mois de l'année, ces contrées sont submergées et sont abîmées

Digitized by Google

par une débordante pluvialité : des passions débordantes, une rivière débordante.

Débossable, adj. des 2 g.; qui peut être débossé, que l'on doit débosser, ne pas laisser embossé.

Débossement, s. m.; action de débosser, de ne pas laisser en bosse : état d bossé.

Débossuable, adj. des 2 g.; qui peut être débossué, que l'on doit débossuer, dont on peut faire ôter, faire disparaître les bosses.

Débossuant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de débossuer, qui ôte, fait disparaître les bosses.

Débossuation, s. f.; action de débossuer, état débossué.

Débossué, *e*, part. pas. et adj ; qui n'a plus de bosses, dont on a fait disparaître les bosses.

Débossuer, v. act. et pron , se —; ôter les bosses, faire disparaître une bosse, les bosses, sa bosse, ses bosses; cacher, effacer sa bosse.

Débottelable, adj. des 2 g.; qui peut être débottelé, qui est susceptible de se débotteler.

Débotteté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus bottelé : votre foin et tout débottelé.

Débottellement, s. m.; action de débotteler; état débottelé.

Débotteler, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester bottelé, en botte : débotteler le foin, la paille pour les donner aux bestiaux.

Débottable, adj. des 2 g.; qui peut être débotté, que l'on peut débotter.

Débottement, s. m.; action de débotter, état débotté.

Débouchable, adj. des 2 g.; qui peut être débouché, que l'on doit déboucher.

Débouclable, adj. des 2 g.; qui peut être débouclé, qui est susceptible de se déboucler.

Débouclant, *e*, adj.; qui déboucle, ôte, défait les boucles : pluie débouclante, mouvement débouclant.

Déboucler, s. m ; action de déboucler; état débouclé : le débouclement des cheveux.

Déboutonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déboutonné, qui est susceptible de se déboutonner : cette pièce de charpente est déboutonnable.

Déboutonné, *e*, part. pas. et adj., qui n'a plus de bouton, dont le bouton est ôté.

Déboutonnement, s. m. ; action de boutonner, état déboutonné.

Déboulonner, v. act.; ôter le boulon, les boulons, ne pas laisser boulonné.

Débourbable, adj. des 2 g.; qui peut être débourbé, tiré de la bourbe, dont on peut tirer, ôter la bourbe : ce lieu, cette chose est débourbable.

Débourbant, *e*, adj.; qui débourbe, qui tire de la bourbe. Au fig., qui tire de la fange, de la bassesse : une débourbante conduite, intelligence.

Débourbement, s. m.; action de débourber, état débourbé : le débourbement des rues.

Débourrable, adj. des 2 g.; qui peut être débourré, que l'on doit débourrer.

Débourrement, s. m.; action de débourrer, état débourré.

Déboursable, adj. des 2 g.; qui peut être déboursé, que l'on doit débourser : argent déboursable, dont on peut disposer.

Déboursant, *e*, adj.; qui fait débourser, qui occasionne des déboursés, un déboursement.

Déboutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être débouté : vous êtes déboutable de votre demande.

Déboutant, *e*, adj.; qui déboute : une sentence déboutante.

Déboutement, s. m.; action de débouter, état débouté.

Débraillement, s. m; action de débrailler, de se débrailler; état débraillé.

Débraisable, adj. des 2 g.; qui peut être débraisé, dont on doit ôter, tirer la braise.

Débraisé, *e*, adj.; qui n'a plus de braise : un feu débraisé.

Débraisement, s. m.; action de débraiser, d'ôter, de tirer la braise; état débraisé.

Débrellé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus en brelle : ces bois sont débrellés.

Débrellement, s. m.; action de débreller ; état débrellé : le débrellement du bois.

Débreller, v. act.; ne pas laisser en brelle, défaire une brelle, sortir de la brelle ; généralement on prononce débrêler : débreller des bois de charpente.

Débrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être débrouillé, que l'on peut débrouiller.

Débrouillant, *e*, adj.; qui débrouille, qui cause, qui opère un débrouillement : un travail débrouillant.

Débridable, adj. des 2 g.; qui peut être débridé, qui peut se débrider.

Débrutalisable, adj. des 2 g.; qui peut être débrutalisé, en qui on peut faire cesser, détruire la brutalité : cette personne est débrutalisable.

Débrutalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action qui fait cesser, de débrutaliser; qui détruit la brutalité, qui débrutalise : une débrutalisante éducation.

Débrutalisation, s. f.; action de débrutaliser, de se débrutaliser; état débrutalisé : la débrutalisation est l'œuvre des mœurs et de l'éducation.

Débrutifiable, adj. des 2 g.; qui peut être débrutifié, tiré de l'état de brute, en qui on peut faire cesser, détruire la brutité.

Débrutifiant, *e*, part. pr. et adj ; qui fait l'action de débrutifier, de se débrutifier ; qui débrutifie, qui fait cesser l'état brut, qui détruit la brutité : une instruction, une éducation débrutifiante.

Débrutification, s. f.; action de débrutifier ; état débrutifié.

Débrutifié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus brut, qui a cessé d'être brut, qui n'a plus de brutité.

Digitized by Google

Débrutifier, v. act. et pr., se— ; ne pas laisser, ne pas rester brut ; effacer, détruire la brutité.

Débuissonnable, adj. des 2 g.; qui peut être débuissonné, que l'on peut faire sortir d'un buisson, des buissons; que l'on doit débuissonner, ne pas laisser garni de buissons.

Débuissonné, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus dans un buisson, que l'on est parvenu à faire sortir d'un buisson, des buissons ; qui n'a plus la forme, la grosseur d'un buisson ; qui n'est plus garni de buissons.

Débuissonnement, s. m.; action de débuissonner; état débuissonné.

Débuissonner, v. act. et pr., se—; faire sortir, sortir d'un buisson; ne pas laisser, ne pas rester en buisson : dégarnir un lieu de buissons, les ôter. T. de chasse : débuissonner un lièvre, le faire sortir du buisson où il s'est placé, caché.

Débuscable, adj. des 2 g.; qui peut être débusqué, que l'on doit débusquer, faire sortir : l'ennemi est débuscable.

Débuscant, e, qui fait débusquer, qui force à débusquer, qui opère un débusquement.

Décachable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décaché, que l'on ne doit plus laisser caché.

Décachant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de décacher, de se décacher; qui décache, ne laisse plus caché, qui fait découvrir, voir.

Décaché, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus caché, qui a cessé d'être caché, qui est découvert.

Décachement, s. m.; action de décacher, de se décacher; état décaché.

Décacher, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester caché; découvrir, se découvrir; ne plus empêcher de voir ; ne pas laisser, ne pas rester dans l'obscurité.

Décachetable, adj. des 2 g.; qui peut être décacheté, que l'on doit décacheter.

Décachetement, s. m.; action de décacheter; état décacheté : le décachetement d'une lettre.

Décadenassable, adj. des 2 g.; qui peut être décadenassé, dont on peut rompre, briser les cadenas.

Décadenassé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être cadenassé, qui n'a plus de cadenas, dont on a ôté, rompu, brisé le cadenas, les cadenas.

Décadenassement, s. m.; action de décadenasser; état décadenassé.

Décadenasser, v. act.; ne pas laisser cadenassé; ôter, rompre, briser le cadenas, les cadenas.

Décadençable, adj. des 2 g.; qui peut décadencer, tomber en décadence.

Décadençant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de décadencer; qui décadence, qui cause, amène, produit une décadence, la décadence, un commencement de ruine.

Décadencer, v. neut.; entrer, tomber en décadence, arriver à son déclin, tendre à un abaissement, à une ruine : vous commencez à décadencer.

Décadencisme, s. m.; tout ce qui tend à produire, à causer, à amener une décadence: votre opération n'est que du décadencisme.

Décadranable, adj. des 2 g.; qui peut être décadrané, dont le cadran n'est pas solide, peut se détacher : cette montre est décadranable.

Décadrané, e, part. pas. et adj.; qui est sans cadran, dont le cadran est ôté.

Décadranement, s. m., action de décadraner; état décadrané.

Décadraner, v. act.; ôter le cadran : il faudra décadraner cette montre pour la raccommoder.

Décaissable, adj. des 2 g.; qui peut être décaissé, que l'on doit décaisser.

Décaissement, s. m.; action de décaisser; état décaissé.

Décanalisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de décanaliser ; qui décanalise, qui détruit les canaux : c'est un décanalisant vandalisme.

Décanalisation, s. f.; action de décanaliser; état décanalisé : la décanalisation d'une rivière, d'un pays.

Décanalisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être canalisé, qui n'a plus de canaux, dont les canaux sont détruits : cette rivière est décanalisée : ce pays est décanalisé.

Décanaliser, v. act.; supprimer les, des canaux, négliger, laisser péricliter, détruire les, des canaux ; décanaliser une rivière, un pays.

Décanalisme, s. m.; système de décanalisation, tout ce qui tend à produire une décanalisation : ce n'est que du décanalisme.

Décanonisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décanonisé, que l'on doit rayer de la liste des saints : ce personnage est décanonisable.

Décanonisation, s. f.; action de décanoniser; état décanonisé : sa décanonisation.

Décantonnalisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de décantonnaliser; qui décantonnalise, renverse, détruit le système cantonnal : un décantonnalisant système.

Décantonnalisation, s. f.; action de décantonnaliser; état décantonnalisé.

Décantonnalisé, e, part. pr. et adj.; qui a cessé d'être cantonnalisé : administration décantonnalisée.

Décantonnaliser, v. act.; détruire le système cantonnal, l'administration cantonnale : décantonnaliser l'administration.

Décantonnalisme, s. m.; système de décantonnalisation : c'est du décantonnalisme.

Décapitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être décapité.

Décapitalisable, adj. des 2 g.; qui peut être décapitalisé, que l'on ne doit pas laisser capitale ; que l'on doit décapitaliser, ne plus laisser en capitale.

Digitized by Google

Décapitalisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de décapitaliser; qui décapitalise, ne laisse plus en capital, ne laisse plus productif d'intérêt: mesure, opération financière décapitalisante.

Décapitalisation, s. f.; action de décapitaliser; état décapitalisé.

Décapitalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus capitale, qui a cessé d'être capitale. qui n'est plus laissé en capital, qui n'est plus destiné à produire des intérêts par des prêts ou par des opérations commerciales.

Décapitaliser, v. act., ne pas laisser capitale. ne pas laisser, ne pas conserver en capital, propre à produire des intérêts par des prêts ou par des opérations commerciales: décapitaliser les intérêts.

Décapitalisme, s. m.; système de décapitalisation.

Décaptable, adj. des 2 g.; qui peut être décapté, en qui la captation peut cesser.

Décaptant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de se décapter; qui décapte, qui fait cesser, qui détruit la captation: une décaptante découverte, un décaptant renseignement.

Décaptation, s. f.; cessation, destruction de la captation.

Décapté, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus capté, dont la captation a cessé.

Décapter, v. act. et pr., se—; faire cesser, détruire une captation; ne pas rester capté, cesser de l'être.

Décaractérisable; adj. des 2 g.; qui peut être décaractérisé, dont l'énergie, la force de caractère peut être effacée, détruite; qui est susceptible de se décaractériser.

Décaractérisant, e, adj.; qui décaractérise, qui altère, ôte, détruit l'énergie, la force, la précision du caractère.

Décaractérisation, s. f.; action de décaractériser, de se décaractériser; état décaractérisé: la décaractérisation de cet homme.

Décarêmable, adj. des 2 g; qui peut être décarêmé, que l'on doit décarêmer, à qui on peut, on doit faire cesser le jeûne, l'abstinence du carême.

Décarêmant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de se décarêmer; qui fait rompre le jeûne, l'abstinence du carême, qui décarême.

Décarêmé, e, part. pas. et adj.; qui a rompu, abandonné le jeûne, l'abstinence du carême; terme d'agricul.; qui n'est plus dans la saison des carêmes.

Décarêmement, s. m.; action de décarêmer, de se décarêmer; état décarêmé.

Décarêmer, v. act. et pr., se—; faire rompre à quelqu'un le jeûne, l'abstinence du carême. aussi t. d'agric.; car, dans grand nombre de lieux, on dit: décarêmer des terres, les changer de saison, ne pas leur donner l'ensemencement qu'elles doivent recevoir au moment du carême.

Décavable, adj. des des 2 g.; qui peut être décavé, que l'on doit décaver.

Décavement, s m.; action de décaver; état décavé.

Décédable, adj. des 2 g.; qui peut être décédé.

Décelable, adj. des 2 g.; qui peut être decelé, que l'on doit déceler, qui est susceptible de se déceler.

Décelant, e, adj.; qui décèle, qui fait découvrir ce qui est caché.

Décelateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui décèle, découvre, fait découvrir ce qui est caché.

Décelatif, ve, adj.; de décelation, qui est, qui tient de la décelation, qui la marque, la concerne.

Décelation, s. m.; action de déceler; état décelé.

Décelativement, d'une manière décelative; par, avec décelation.

Décemviralement, adv.; d'une manière décelative; avec, par décemvirs, leurs lois.

Décemviralité, s. f; qualité de ce qui est décemviral, de ce qui émane des décemvirs, de ce qui est résultat du décemvirat.

Décenciable, adj. des 2 g.; qui peut être décencié, rendu décent, qui est susceptible de décence.

Décenciant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de décencier, de se décencier; qui décencie, rend décent, qui donne de la décence, de la bienséance, un sentiment des convenances.

Décencié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu décent, qui a, qui montre de la décence; qui est attaché aux convenances, aux bienséances.

Décentiel, le, adj.; de décence, qui est, qui tient de la décence, qui la marque: une rigueur décentielle.

Décenciement, s. m.; action de décencier, de se décencier; état décencié.

Décencier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir décent, inculquer la décence; porter, se livrer à la décence; faire entrer, entrer dans les convenances, les bienséances: décencier sa mise, sa tenue, son action.

Décenceisme, s. m.; système de décence; ce qui est, ne montre qu'une continuelle décence.

Décenisé, e, part. pas. et adj.; dont on a ôté la cenise, la cendre: un feu tout décenisé.

Décenisement, s. m.; action de déceniser; état décenisé.

Déceniser, v. act.; ôter la cenise, la cendre: vous décenisez le feu, le foyer.

Décennalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décennalisé, rendu décennal.

Décennalisé, e, part. pas et adj.; qui est rendu décennal, qui a la durée de dix ans.

Décennaliser, v. act.; rendre décennal, donner

Digitized by Google

la durée de dix ans, faire renouveler tous les dix ans.

Décennalisme, s. m.; système de décennalité.

Décentralisable, adj. des 2 g.; qui peut être décentralisé, que l'on doit décentraliser.

Décentralisme, s. m.; système de décentralisation.

Décentralité, s. f.; cessation, destruction de centralité.

Déceptable, adj. des 2 g.; qui peut être décepté, qui peut éprouver une déception.

Déceptant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de décepter; qui décepte, qui cause une déception: un résultat déceptant.

Décepté, *e*, part. pas. et adj.; qui est trompé, qui éprouve une déception.

Décepter, v. act.; surprendre, tromper; causer une déception.

Décepteur, s. m, f. *se*; celui, celle qui décepte, qui cause une déception.

Déceptionisme, s. m.; système de déception; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle déception: ce n'est que du déceptionisme.

Déceptivement, adv.; d'une manière déceptive; par, avec déception.

Décerclable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décerclé, qui est susceptible de se décercler: ces tonneaux sont décerclables.

Décerclement, s. m.; action de décercler; état décerclé: le décerclement d'un tonneau.

Décernable, adj. des 2 g.; qui peut être décerné, que l'on doit décerner: la couronne est décernable: cet os est décernable.

Décernation, s. f.; action de décerner; état décerné: la décernation de la couronne: la décernation d'un os.

Décession, s. f.; cessation, diminution, déclin: décession de pouvoir, d'autorité.

Déchagrinant, *e*, adj.; qui fait cesser, qui efface le chagrin: une déchagrinante nouvelle.

Déchaînable, adj. des 2 g.; qui peut être déchaîné, qui est susceptible de se déchaîner.

Déchalandable, adj. des 2 g.; qui peut être déchalandé, qui est exposé à perdre ses chalands.

Déchalandant, *e*, adj.; qui déchalande, qui fait perdre les chalands: ce marchand est d'une incomplaisance déchalandante.

Déchalandement, s. m.; action de déchalander, de se déchalander; état déchalandé: opérer un, son déchalandement: il est lui même la cause de son déchalandement.

Décharançonnable, adj. des 2 g.; qui peut être décharançonné, où l'on peut détruire le charançon, les charançons: ce grenier, ces bâtiments sont décharançonnables.

Décharançonné, *e*, part. pas. et adj.; où on est parvenu à détruire le charançon, les charançons: ce grenier est maintenant décharançonné.

Décharançonnement, s. m.; action de décharançonner; état décharançonné: le décharançonnement d'un grenier, des blés.

Décharançonner, v. act.; faire mourir, détruire les charançons: décharançonner un grenier, des blés; v. pr.—; ce grenier se décharançonne.

Déchardonnable, adj. des 2 g.; qui peut être déchardonné, où, dans lequel on peut ôter, détruire les chardons: ces champs sont déchardonnables.

Déchardonné, *e*, part. pas. et adj.; où, dans lequel on a ôté, détruit les chardons: ces emblaves sont déchardonnées.

Déchardonnement, s. m; action de déchardonner; état déchardonné.

Déchardonner, v. act.; ôter, détruire les chardons: déchardonner un champ, une emblave.

Déchargeable, adj. des 2 g.; qui peut être déchargé, soulagé, que l'on doit décharger.

Déchargeant, *e*, adj.; qui décharge, soulage, qui diminue une charge, un poids, un fardeau: votre déchargeante déposition l'a fait acquitter.

Décharitabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être décharitabilisé, en qui on peut détruire le sentiment de charité, qui peut ne pas rester charitable.

Décharitabilisant, *e*, part. pr. et adj. qui fait l'action de décharitabiliser, de se décharitabiliser; qui décharitabilise, qui ne laisse pas charitable, qui détruit le sentiment de charité: un décharitabilisant égoïsme.

Décharitabilisation, s. f.; action de décharitabiliser, de se décharitabiliser: état décharitabilisé: la décharitabilisation d'une personne.

Décharitabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être charitable, en qui le sentiment de charité est détruit: cette personne est tout à fait décharitabilisée.

Décharitabiliser, v. act. et pron. se—; ne pas laisser, ne pas rester charitable, cesser d'être charitable; détruire, perdre le sentiment de charité: cette personne se décharitabilise.

Décharnant, *e*, adj.; qui décharne, qui ne laisse que la peau sur les os: tous ces jeûnes décharnants le rendirent méconnaissable.

Décharnellisable, adj. des 2 g.; qui peut être décharnellisé, corrigé de sa charnellité; que l'on peut décharnelliser: cette personne est décharnellisable.

Décharnellisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de décharnelliser, de se décharnelliser; qui corrige de la charnellité, qui donne des tendances destructives de la charnellité, qui porte à écarter la seule satisfaction des sens.

Décharnellisation, s. f.; action de décharnelliser, de se décharnelliser; état décharnellisé: la décharnellisation des goûts, des tendances, des passions.

Décharnellisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus charnel, qui a renoncé à une exclusive charnellité, qui admet des principes con-

Digitized by Google

traires, opposés à la charnellité : cette personne est tout à fait décharnellisée.

Décharnelliser, v. act. et pron. se— ; ne pas laisser, ne pas rester charnel, à la charnellité, cesser de vouloir exclusivement la satisfaction des sens, de la chair ; inculquer, adopter de principes opposés à la charnellité, modifier les tendances charnelles, des sens.

Décharnement, s. m. ; action de décharner ; état décharné : son décharnement.

Déchirable, adj. des 2 g. ; qui peut être déchiré, qui est susceptible de déchirement.

Déchirannment, adv. ; d'une manière déchirante, en déchirant : vous parlez bien déchirannment de cette personne.

Décidable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peut être, doit être décidé, que l'on peut décider : cette personne est décidable.

Décidant, *e*, adj. ; qui décide, détermine à faire : c'est une raison, une cause décidante.

Décidateur, s. m. f. *trice* ; celui, celle qui décide : c'est un décidateur.

Décillable, adj. des 2 g. ; qui peut être décillé, tiré de son aveuglement, de son erreur, qui est susceptible de se déciller : cet homme est décillable.

Décillant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de décilier, de se déciller ; qui décille, détruit les cils, qui décille, ouvre les yeux, fait voir clair ; qui détrompe, désabuse, tire de l'aveuglement, de l'erreur : voilà une décillante découverte, vérité.

Décillé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'a plus de cils : des yeux décillés, qui n'ont plus de cils, dont les paupières, les yeux sont ouverts. Au fig. : qui est détrompé, désabusé, tiré de son aveuglement, de son erreur : cette personne est décillée.

Décillement, s. m. ; action de déciller ; état décillé : son décillement.

Déciller, v. act. et pron. se— ; détruire les cils, perdre les cils, dégarnir, se dégarnir de cils ; ouvrir les paupières, les yeux. Au fig. : détromper, désabuser, se désabuser ; tirer, sortir de l'aveuglement, de l'erreur : déciller une personne.

Décimable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être décimé, soumis à la rigueur, à la peine de la décimation : ces troupes sont décimables.

Décimalement, adv. ; d'une manière décimale, par le décimalisme.

Décimalisable, adj. des 2 g : qui peut être, doit être décimalisé, rendu décimal, que l'on doit faire entrer dans le mode décimal : tous les calculs sont décimalisables.

Décimalisation, s. f. ; action de décimaliser ; état décimalisé.

Décimalisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu décimal, qui est selon le mode, le calcul décimal.

Décimaliser, v. act. ; rendre décimal, faire entrer dans le mode, dans le calcul décimal, établir le mode décimal, faire adopter la décimalité.

Décimalisme, s. m. ; système décimal, son effet.

Décimalité, s. f. ; état, qualité de ce qui est décimal.

Décimant, *e*, adj. ; qui décime, qui punit, qui actionne par la, par une décimation : une décimante tyrannie.

Décimatif, *ve*, adj. ; de décimation, qui est, qui tient de la décimation, qui la marque, la concerne, qui appartient à la décimation : un ordre décimatif, une discipline décimative.

Décimativement, adv. ; d'une manière décimative, par la décimation : et ce corps fut décimativement puni.

Décimisme, s. m. ; système de décimation : et l'armée ne se révolta point contre ce si cruel et si barbare décimisme.

Décintrable, adj. des 2 g. ; qui peut être décintré, qui est susceptible de se décintrer.

Décirable, adj. des 2 g. ; qui peut être déciré, qui est susceptible de se décirer.

Décirant, *e*, adj. ; qui décire, qui cause un décirement.

Décirement, s. m. ; action de décirer ; état déciré.

Décitoyennisable, adj. des 2 gen. ; qui peut être, doit être décitoyennisé, qui mérite perdre, la qualité, le droit de citoyen.

Décitoyennisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de décitoyenniser ; qui décitoyennise, qui ôte, qui fait perdre la qualité, le droit de citoyen.

Décitoyennisation, s. f. ; action de décitoyenniser ; état décitoyennisé.

Décitoyennisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est plus citoyen, qui a perdu la qualité, le droit de citoyen : les hommes ont été décitoyennisés et sont devenus sujets.

Décitoyenniser, v. act. et pron. se— ; ne pas laisser, ne pas rester citoyen ; ôter, perdre la qualité, le droit de citoyen : décitoyenniser les hommes pour les rendre sujets.

Décitoyennisme, s. m. ; système de décitoyennisation.

Décivilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être décivilisé, qui est susceptible de perdre sa civilisation : ce peuple est décivilisable.

Décivilisant, *e*, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de décivilisier, de se décivilisier ; qui décivilise, qui fait perdre la civilisation ; la détruit : les guerres sont souvent de très décivilisantes époques.

Décivilisateur, s. m. f. *trice* ; celui, celle qui décivilise.

Décivilisation, s. f ; action de décivilisier, de se décivilisier ; état décivilisé : sa décivilisation.

Décivilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'a plus de civilisation, qui a perdu sa civilisation.

Décivilisier, v. act. et pron. se— ; renverser, détruire, perdre la civilisation, attenter à la civilisation.

Digitized by Google

Décivilisme, s. m.; système qui ne peut qu'amener la décivilisation; ce qui ne présente qu'une continuelle, complète décivilisation.

Déclamable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être déclamé.

Déclamant, e, adj.; qui déclame, qui rend avec chaleur contre... : des paroles déclamantes.

Déclamateur, subst. masc. fém. *trice*; celui, celle qui déclame contre...

Déclamatoirement, adv.; d'une manière déclamatoire, avec déclamation.

Déclarable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être déclaré, que l'on doit déclarer : ce fait est déclarable.

Déclarant, e, adj.; qui déclare, qui fait connaître : une circonstance déclarante.

Déclarativement, adv.; d'une manière déclarative, par, avec déclaration.

Déclassable, adj. des 2 g.; qui peut être déclassé, que l'on doit déclasser.

Déclassant, e, adj.; qui déclasse : une mesure déclassante.

Déclassement, s. m.; action de déclasser; état déclassé : son déclassement.

Déclientable, adj. des 2 g.; qui peut être déclienté, qui est est susceptible de se déclienter.

Déclientant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déclienter, de se déclienter; qui décliente, qui détruit une clientèle, fait perdre les clients, des clients.

Déclienté, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus, ou qui a moins de clients, qui a perdu sa clientèle, ses clients : une étude déclientée.

Déclienter, v. act. et pron. se—; ôter, détruire une clientèle; perdre sa clientèle ses clients : déclienter une étude, un notaire, un avoué, un avocat.

Déclimatable, adj. des 2 g.; qui peut être déclimaté, qui est susceptible de se déclimater.

Déclimatement, s. m.; action de déclimater; état déclimaté : le déclimatement des plantes.

Déclouable, adj. des 2 g.; qui peut être déclové, que l'on doit déclouer.

Déclouement, s. m.; action de déclouer; état déclové : le déclouement d'une chose.

Décœnisable, adj. des 2 g.; qui peut être décœnisé, tiré de l'infamie, qui peut se décœniser, sortir de la fange, de la boue.

Décœnisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de décœniser, de se décœniser; qui décœnise, qui tire, fait sortir de la fange, de la boue, qui efface la cœnité, le déshonneur.

Décœnisation, s. f.; action de décœniser; état décœnisé : sa décœnisation.

Décœnisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus cœnisé, n'a plus de cœnité, qui est tiré, sorti de l'infamie.

Décœniser, v. act. et pr., se—; détruire, effacer la cœnité, faire cesser la cœnité, tirer; sortir de la cœnité, du déshonneur, de l'infamie, de la fange, de la boue : cet homme se décœnise.

Décœnisme, s. m.; tout ce qui tend à détruire, à effacer la cœnité; système de décœnisation, son effet.

Décœnité, s. f.; cessation, effaçation de cœnité.

Décoiffable, adj. des 2 g.; qui peut être décoiffé, qui est susceptible de se décoiffer.

Décoiffement, s. m.; action de décoiffer; état décoiffé : son décoiffement.

Décollable, adj. des 2 g.; qui peut être décollé, qui est susceptible de se décoller.

Décollant, e, adj.; qui décolle, fait décoller.

Décolorable, adj. des 2 g.; qui peut être décoloré, qui est susceptible de se décolorer.

Décolorant, e, adj.; qui décolore, détruit la couleur : une souffrance décolorante.

Décombrable, adj. des 2 g.; qui peut être décombré, que l'on doit décombrer.

Décombrement, s. m.; action de décombrer; état décombré : faire, opérer un décombrement.

Décommandable, adj. des 2 g.; qui peut être décommandé, que l'on doit décommander.

Décompticable, adj. des 2 g.; qui peut être décompliqué, que l'on doit décompliquer.

Décomplicant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de décompliquer; qui décomplique, qui ôte les difficultés, les embarras, la complication, ou au moins les amoindrit.

Décomplication, s. f.; action de décompliquer; état décompliqué, cessation de complication : la décomplication d'une chose, d'un calcul.

Décompliqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus compliqué, qui est rendu plus simple, qui n'a plus de difficultés, ses embarras, sa complication : cette chose est bien décompliquée.

Décompliquer, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester compliqué; effacer, faire cesser la complication; rendre plus simple, faire disparaître les difficultés, les embarras, ou au moins les diminuer.

Décomposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décomposé, qui est susceptible de se décomposer : cette chose est décomposable.

Déconcertable, adj. des 2 g.; qui peut être déconcerté, que l'on doit déconcerter, qui est susceptible de se déconcerter; cet homme est déconcertable.

Déconcertant, e, adj.; qui déconcerte, trouble, contrarie : un événement déconcertant, une nouvelle déconcertante.

Déconcertation, s. f.; action de déconcerter, de se déconcerter; état déconcerté.

Déconcertement, adv.; d'une manière déconcertée : il fait les choses tout déconcertément.

Déconsciençable, adj. des 2 g.; qui peut être déconsciencé, en qui on peut amoindrir, détruire la conscience, dont on peut corrompre la conscience.

Déconsciençant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de déconsciencer, de se déconsciencer; qui déconscience, qui corrompt,

Digitized by Google

détruit la conscience : vous triomphez par les plus déconsciençants encouragements.

Déconsciencé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus de conscience, qui a perdu sa conscience : cette personne est déconsciencée.

Déconsciencer, v. act. et pr., se—; corrompre, ôter, effacer, détruire, perdre la conscience : par une vénalité occulte ou publique, un gouvernement déprave tout; parce cette vénalité déconscience tout.

Déconscienciation, s. f.; action de déconsciencer, de se déconsciencer ; état déconsciencé.

Déconscienciste, s. m.; système de déconscienciation, tout ce qui tend à corrompre, à détruire la conscience.

Déconsidérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être déconsidéré, qui est susceptible de perdre sa considération : cette personne est déconsidérable.

Déconsidérant, *e*, adj ; qui fait déconsidérer, qui cause la déconsidération : vous êtes à une conduite tout à fait déconsidérante.

Déconsidératif, *ve*, adj.; qui est de la déconsidération, qui tient de la déconsidération, qui la marque : des propos déconsidératifs, qui opèrent la déconsidération.

Déconsidérativement, adv.; d'une manière déconsidérative, par, avec déconsidération.

Déconsignable, adj. des 2 g.; qui peut être déconsigné, que l'on doit déconsigner.

Déconsigné, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être consigné : les troupes sont déconsignées.

Déconsigner, v. act.; ne pas laisser consigné : déconsigner des troupes.

Déconstitutionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déconstitutionné, privé de sa constitution : un peuple déconstitutionnable. qui peut perdre de sa constitution, de sa force.

Déconstitutionnalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déconstitutionnaliser, qui déconstitutionnalise, qui attaque, porte atteinte à la constitutionnalité, la détruit, qui renverse l'ordre constitutionnel : un système gouvernement deconstitutionnalisant.

Déconstitutionnalisation, s. f.; action de déconstutitionnaliser ; état déconstitutionnalisé : la déconstitutionnalisation des actes.

Déconstitutionnalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être constitutionnel, qui n'a plus, ne présente plus de constitutionnalité : les formes sont déconstitutionnalisées.

Déconstitutionnaliser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester constitutionnel, renverser l'ordre constitutionnel, attenter à la constitutionnalité, la détruire : déconstitutionnaliser des actes.

Déconstitutionnalisme, s. m.; système de déconstitutionnalisation, continuel attentat à la constitutionnalité.

Déconstitutionnalité, s. f.; cessation, renversement de constitutionnalité : c'est du déconstitutionnalisme.

Déconstituant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déconstituer ; qui déconstitue, détruit la force, le tempérament. qui fait cesser l'effet de la constitution, qui détruit la constitution, qui prive des avantages politiques résultants de la constitution.

Déconstitué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus de constitution, de force, de tempérament, qui a perdu sa constitution. dont la constitution est anéantie, soit par le prince, soit par des partis.

Déconstituer, v. act. et pr., se—; faire perdre, perdre sa constitution, la force, le tempérament. ôter à un peuple sa constitution, la faire disparaître, l'anéantir.

Déconstructibilité, s. f.; état, qualité déconstructible.

Déconstructible, s. m.; qui peut être, doit être déconstruit : ce bâtiment est déconstructible.

Déconstruction, s. f.; action de déconstruire ; état déconstruit : sa déconstruction.

Décontenançable, adj. des 2 g.; qui peut être décontenancé facilement, qui est susceptible de perdre sa contenance.

Décontenançant, *e*, adj. ; qui décontenance, fait perdre la contenance : un regard décontenençant : une apostrophe décontenançante.

Décontenancement, adv.; d'une manière décontenancée.

Décorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être décoré ; ce soldat est décorable.

Décorant, *e*, adj.; qui décore, qui donne de la beauté, qui embellit : des vertus décorantes.

Décorantisme, s. m.; système de décoration, son abus, son vice.

Décortégé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus cortégé, qui a perdu son cortége, qui a perdu ses entours, qui n'est plus accompagné de rien, par rien.

Décortéger, v. act. et pr., se—; ôter un cortége, perdre son cortége, faire disparaître les entours qui accompagnaient.

Décorticable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décortiqué, que l'on peut facilement décortiquer.

Décotable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décoté, ôté, retiré de la cote ; a qui on doit cesser de faire payer sa cote.

Décotation, s. f.; action de décoter ; état décoté.

Décoté, *e*, part. pas. et adj.; qui à cessé d'être coté.

Décoter, v. act.; ôter d'une cote, rayer de la cote, cesser de faire payer la cote.

Décôtable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être décôté, dont on peut, dont on doit ôter, extraire la côte, les côtes.

Décôté, *e*, part. pas. et adj.; dont on a ôté, extrait la côte, les côtes.

Digitized by Google

Décôtement, s. m.; action de décôter; état décôté.

Décôter, v. act.; ôter, extraire la côte, les côtes, ne pas laisser de côtes.

Découpable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement découpé, que l'on peut découper convenablement.

Découpement, s. m.; action de découper; état découpé.

Découplement, s. m.; action de découpler; état découplé : le découplement des chiens.

Décourageable, adj. des 2 g.; qui peut être découragé facilement, qui est susceptible de se décourager : cet homme est décourageable.

Découronnement, s. m.; action de découronner; état découronné.

Découtrable, adj. des 2 g.; qui peut être découtré, qui est susceptible de se découtrer : cette charrue est découtrable.

Découtré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus de coutre, qui est dégarni de son coutre: une charrue découtrée.

Découtrement, s. m.; action de découtrer; état découtré : le découtrement de la charrue.

Découtrer, v. act.; ôter le coutre, dégarnir du coutre, ne pas laisser coutré : découtrer une charrue.

Découvrable, adj. des 2 g.; qui peut être découvert, que l'on peut parvenir à découvrir, à connaître; que l'on doit découvrir.

Découvrant, *e*, adj.; qui découvre, fait connaître; une imagination découvrante, qui ôte, enlève la couverture d'une maison, d'un édifice : un vent découvrant.

Découvrement, s. m.; action de découvrir; état découvert : le découvrement de la maison.

Découvreur, s. m., f. *se;* celui, celle qui découvre : il n'en fut par le premier découvreur.

Décrassable, adj. des 2 g.; qui peut être décrassé, qu'il est facile de décrasser.

Décrassant, *e*, adj.; qui décrasse, qui ôte la crasse : un savon décrassant : c'est un moyen décrassant : une terre décrassante.

Décrassement, s. m.; action de décrasser; état décrassé : le décrassement des mains, du visage, du linge.

Décrépitable, adj. des 2 g.; qui peut devenir décrépit, cassé, infirme.

Décrépitant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de décrépiter, de se décrépiter; qui décrépite, rend décrépit, cassé, infirme : décrépitante vieillesse.

Décrépité, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu devenu décrépit, cassé, infirme : cette personne est toute décrépitée.

Décrépiter, v. act. et pr., se—; rendre, devenir décrépit, cassé, infirme : cette femme se décrépite.

Décriable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être décrié, que l'on doit décrier : cette personne est décriable.

Décriant, *e*, adj.; qui décrie, qui ôte la réputation : la décriante calomnie.

Décriement, s. m.; action de décrier, d'ôter la réputation; état décrié : vous pouvez me décrier, mais, soyez-en certain, vos décriements vous flétriront plus que moi.

Décrieur, s. m., f. *se;* celui, celle qui décrie : vous n'êtes qu'un méprisable décrieur.

Décrochable, adj. des 2 g.; qui peut être décroché, que l'on doit décrocher, qui est susceptible de se décrocher.

Décroisable, adj. des 2 g.; qui peut être décroisé, que l'on doit décroiser.

Décroissable, adj. des g.; qui peut décroître, qui est susceptible de décroître.

Décroissance, s. f.; perte de croissance, état dans lequel est une personne, une chose qui a décrû : il touche à l'âge de la décroissance.

Décroissant, *e*, adj.; qui décroît, qui fait décroître : une personne, une chose décroissante; une température décroissante.

Décuplable, adj des 2 g.; qui peut être décuplé, qui est susceptible de décupler.

Décuplant, *e*, adj.; qui décuple, qui fait décupler : un travail intelligent est presque toujours décuplant.

Décuplement, s, m.; action de décupler; état décuplé : le décuplement des profits ne s'opère pas par la volonté seule, il faut lui adjoindre le travail et l'intelligence du travail.

Dédaignable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être, mérite être dédaigné : un si petit profit était pour lui dédaignable.

Dédaigneur, s. m., f. *se;* celui, celle qui dédaigne, qui porte du mépris aux personnes, aux choses.

Dédaignisme, s. m.; continuelle affectation de dédain, fou ridicule dédain.

Dédalisable, adj. des 2 g.; qui peut être dédalisé, qui est susceptible de se dédaliser, de devenir un dédale, de tomber dans un dédale.

Dédalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dédaliser, de se dédaliser; qui dédalise, qui cause un dédale, qui jette, précipite dans un dédale : prenez-y garde, vous entrez dans de bien dédalisants systèmes.

Dédalisateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui dédalise, qui occasionne un dédale, qui jette dans un dédale : un ministre dédalisateur est un fléau pour le pays, et il lui est toujours plus funeste que la guerre.

Dédalisation, s. f.; action de dédaliser; état dédalisé : une dédalisation administrative a toujours lieu quand cette administration est encombrée de bureaucrates avides et désœuvrés.

Dédalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en dédale, dans un dédale.

Digitized by Google

Dédaliser, v. act. et pr., se—; créer, former un dédale; mettre, jeter, enfermer dans un dédale; tomber, se précipiter dans un dédale. Au fig. : créer des embarras nombreux, environner d'embarras, les compliquer.

Dédalisme, s. m.; système de dédalisation; ce qui n'est, ne présente, n'amène qu'un continuel dédale.

Dédalité, s. f.; état, qualité de ce qui est dédale, du dédale.

Dédallable, adj. des 2 g.; qui peut être dédallé, que l'on doit dédaller, dont il est nécessaire d'ôter les dalles.

Dédallement, s. m.; action de dédaller, d'ôter les dalles; état dédallé.

Dédédalisable, adj. des 2 g.; qui peut être dédédalisé, tiré d'un dédale.

Dédédalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dédédaliser; qui dédédalise, qui tire, fait sortir d'un dédale.

Dédédalisation, s. f.; action de dédédaliser; état dédédalisé.

Dédédalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être dédalisé, qui est tiré, sorti d'un dédale.

Dédédaliser, v. act. et pr., se—; tirer, faire sortir, sortir d'un dédale; ne pas laisser en dédale, dans un dédale : dédédalisez la vérité.

Dédeuillable, adj. des 2 g.; qui peut être dédeuillé, dont on peut faire cesser les causes de deuil, de tristesse, de chagrin.

Dédeuillant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dédeuiller; qui dédeuille, qui fait cesser les causes de deuil, de tristesse, de chagrin.

Dédeuillé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus deuillé, dont le deuil a cessé, dont les causes de deuil, de tristesse, de chagrin, sont dissipées : cette personne est dédeuillée.

Dédeuillement, s. m.; action de dédeuiller; état dédeuillé.

Dédeuiller, v. act. et pr., se—; tirer, sortir de deuil, faire cesser le deuil, un deuil. Au fig. : faire cesser les causes de tristesse, de chagrin: dédeuiller une personne, une famille.

Dédédalisme, s. m.; système de dédédalisation.

Dédiable, adj. des 2 g.; qui peut être dédié, que l'on doit dédier, dont on peut faire hommage : cet ouvrage est dédiable.

Dédicatoirement, adv.; d'une manière dédicatoire.

Dédignisable, adj. de 2 g.; qui peut être dédignisé, qui est susceptible de perdre sa dignité.

Dédignisant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de dédigniser, de se dédigniser; qui dédignise, qui ôte, détruit, la dignité, l'importance, le rang, l'élévation, la noblesse, qui fait perdre le caractère de dignité.

Dédignisation, s. f.; action de dédigniser, de se dédigniser; état dédignisé.

Dédignisé, *e*, part. pas. et ad.; qui a perdu de sa dignité, toute sa dignité.

Dédigniser, v. act. et pr., se—; ôter, détruire, perdre sa dignité, de sa dignité, toute sa dignité, l'importance, le rang, la noblesse, l'élévation de caractère.

Dédignité, s. f.; cessation, destruction de dignité.

Dédivinisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dédivinisé, que l'on ne doit plus considérer comme divin; en qui, en quoi on ne doit plus reconnaître un caractère de divinité.

Dédivinisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action; de dédiviniser qui dédivinise, efface, détruit le caractère de divinité.

Dédivinisateur, s. m.; f., *trice*; celui, celle qui dédivinise.

Dédivinisation, s. f.; action dedédiviniser; état dédivinisé : sa dédivination.

Dédivinisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être divinisé, qui n'est plus considéré comme divin, dont le caractère de divinité est effacé, perdu : il est dédivinisé.

Dédiviniser, v. act. et pr.; se—; effacer, détruire, perdre le caractère de divinité, ne plus reconnaître, ne plus honorer comme divin, cesser de vénérer comme divinité.

Dédivinisme, s. m.; système de dédivinisation.

Dédocilisable, adj. des 2 g.; qui peut être dédocilisé, en qui on peut détruire la docilité.

Dédocilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dédociliser, de se dédociliser; qui dédocilise, qui efface, détruit la docilité : vous le laissez à des habitudes d'insubordination tout à fait dédocilisantes.

Dédocilisé, *e*, part. et adj.; qui n'est plus docilisé, qui n'a plus de docilité, en qui la docilité est effacée, détruite : cet enfant est dédocilisé.

Dédociliser, v. act. et pr., se—; effacer, détruire, perdre la docilité, ne pas laisser, ne pas rester docile; abjurer, porter à abjurer la docilité : cette personne se dédocilise.

Dédocilisme, s. m.; ce qui ne montre, ne présente qu'une incessante abjuration de docilité.

Dédocilité, s. f.; cessation, destruction de docilité : la dédocilité de la mémoire.

Dédommageable, adj. des 2 g.; qui peut être dédommagé, que l'on doit dédommager.

Dédommageant, *e*, adj; qui dédommage, indemnise, qui répare un dommage causé : vous lui devez une dédommageante indemnité.

Dédommageur, s. m., fém., *se*; celui, celle qui dédommage, qui répare un dommage : vous avez causé un dommage, sachez être dédommageur.

Dédorable, adj. des 2 g.; qui peut être dédoré, qui est susceptible de se dédorer.

Dédorement, s. m.; action de dédorer; état dédoré : le dédorement d'un cadre.

Digitized by Google

Déloublable, adj. des 2 g.; qui peut être déloublé, que l'on doit déloubler.

Déloublement, s. m.; action de déloubler; état déloublé : le déloublement d'une chose.

Déductibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est déductible.

Déductible, adj. des 2 g.; qui peut être déduit, que l'on doit déduire; qu'il est juste de rabattre.

Déductif, ve, adj.; de déduction, qui est de la déduction, qui la marque, la concerne; un calcul déductif, une retenue déductive.

Déductisme, s. m.; système de déduction.

Déductivement, adv.; d'une manière déductive; par, avec déduction.

Dédynastisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dédynastisé, que l'on doit dédynastiser, ne pas laisser dynastique, ne pas laisser en dynastie, à une dynastie, sous une dynastie.

Dédynastisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dédynastiser; qui dédynastise, qui ne laisse pas dynastique, qui affranchit d'une dynastie, qui renverse, détruit une dynastie : vous entrez dans un dédynastisant système.

Dédynastisation, s. f.; action de dédynastiser; état dédynastisé.

Dédynastisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être dynastique, sous une dynastie.

Dédynastiser, v. act. et pron. se—; ne plus laisser, ne pas rester dynastique; affranchir, s'affranchir d'une dynastie, la renverser.

Dédynastisme, s. m.; système de dédynastisation.

Défabulable, adj. des 2 g.; qui peut être défabulé, que l'on ne doit pas laisser fabuleux.

Défabulant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défabuler; qui ne laisse pas fabuleux.

Défabulation, s. f., action de défabuler; état défabulé.

Défabulé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être fabuleux.

Défabuler, v. act.; ôter le caractère fabuleux, ne pas laisser fabuleux.

Défabulisme, s. m.; système de défabulation.

Défâchable, adj. des 2 g.; qui peut être défâché, que l'on peut parvenir à défâcher : il est défâchable.

Défâchant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défâcher, de se défâcher; qui défâche, apaise, fait cesser la colère : ils ont eu entre eux une défâchante explication.

Défâché, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être fâché.

Défâchement, s. m.; action de défâcher, de se défâcher; état défâché.

Défâcher, v. act. et pron. se—; défâcher quelqu'un, apaiser sa colère, faire cesser son animosité; se défâcher, cesser d'être fâché, apaiser sa colère.

Défaiseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui défait.

Défaisable, adj. des 2 g.; qui peut être défait, que l'on doit défaire.

Défaisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de défaire; qui défait : une défaisante ignorance, étourderie.

Défalcable, adj. des 2 g.; qui peut être défalqué, que l'on doit défalquer.

Défamiliarisable, adj. des 2 g.; qui peut être défamiliarisé, que l'on doit défamiliariser.

Défamiliarisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défamiliariser, de se défamiliariser; qui défamiliarise, qui corrige de la familiarité, qui détruit la familiarité.

Défamiliarisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de familiarité, qui s'est corrigé de sa familiarité.

Défamiliariser, v. act. et pron. se—; faire cesser, détruire la familiarité; corriger, se corriger de la, de sa familiarité.

Défangeable, adj. des 2 g.; qui peut être défangé, que l'on peut tirer, faire sortir de la fange.

Défangeant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défanger, de se défanger; qui défange, qui tire, qui fait sortir de la fange : si vous ne commencez à entrer dans des habitudes défangeantes, vous ne ferez point cesser le mépris public qui vous accable.

Défangé, e, part. pas. et adj.; qui est sorti, tiré de la fange.

Défangement, s. m.; action de défanger; état défangé.

Défanger, v. act. et pr., se—; tirer, sortir de la fange.

Défanatisable, adj. des 2 g.; qui peut être défanatisé, corrigé de son fanatisme.

Défanatisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défanatiser, de se défanatiser; qui défanatise, qui fait cesser, qui détruit le fanatisme.

Défanatisation, s. f.; action de défanatiser, de se défanatiser; état défanatisé.

Défanatisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être fanatique, qui n'a plus de fanatisme, n'est plus au fanatisme.

Défanatiser, v. act. et pron. se—; ne pas laisser, ne pas rester fanatique; détruire le fanatisme; tirer, sortir du fanatisme.

Défanatiseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui défanatise, qui opère, propage la défanatisation.

Défanatisme, s. m.; système de défanatisation; tout ce qui tend à faire cesser, à détruire le fanatisme.

Défatigant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défatiguer, de se défatiguer; qui défatigue, qui ôte la fatigue : un défatigant amusement : il faut de temps en temps à l'homme de cabinet, quelques défatigantes récréations.

Défatigué, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de fatigue, qui ne se sent plus de ses fatigues.

Défatiguer, v. act. et pr., se—; ôter, dissiper la fatigue, se remettre de sa fatigue.

Défatuité, s. f.; cessation, effaçation de fatuité.

Digitized by Google

Défavorisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être défavorisé, que l'on doit cesser de favoriser.

Défavorisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de défavoriser; qui défavorise, qui cesse de favoriser, d'aider, de seconder: vous êtes entré envers moi dans un bien défavorisant changement de manière de voir.

Défavorisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être favorisé, aidé, secondé.

Défavoriser, v. act.; ne plus favoriser, cesser de favoriser, d'aider, de seconder. C'est à tort que l'on se sert de ce verbe pour dire: ne pas favoriser; infavoriser, rend plus directement la chose et l'idée.

Défavoritisme, s. m.; cessation, destruction du favoritisme.

Défébrilisable, adj. des 2 g.; qui peut être défébrilisé, en qui on peut faire cesser, détruire la fébrilité.

Défébrilisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de défébriliser, de se défébriliser; qui défébrilise, qui fait cesser, détruit la fébrilité.

Défébrilisation, s. f.; action de défébriliser, de se défébriliser; état défébrilisé.

Défébrilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus fébrilisé, qui a cessé d'être fébrilisé, qui n'a plus, ne montre plus de fébrilité.

Défébriliser, a. act. et pr., se —, faire cesser, détruire la fébrilité, en corriger, s'en corriger, cesser d'être fébrile.

Défébrilité, s. f.; cessation, extinction de fébrilité; état, qualité de ce qui a cessé d'être fébrile.

Défécondable, adj. des 2 g.; qui peut être défécondé, que l'on peut déféconder, qui est susceptible de se déféconder, dont on court le risque de détruire la fécondité.

Défécondant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de déféconder; qui déféconde, qui détruit la fécondité: une défécondante ignorance agriculturale.

Défécondé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus fécond, qui a perdu sa fécondité.

Déféconder, v. act. et pr., se—; rendre, devenir moins fécond; détruire, perdre la fécondité, sa fecondité, le principe, les causes de production.

Défécondisme, s. m.; ce qui ne peut produire qu'une destruction de fécondité; défécondité générale, son effet.

Défécondité, s. f.; cessation, destruction de fécondité; état, qualité de ce qui a cessé d'être fécond.

Défectionisme, s. m.; système de défection.

Défenêtré, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de fenêtres, dont on a ôté, cassé, rompu, brisé les fenêtres: ce bâtiment est tout défenêtré.

Défenêtrement, s. m.; action de défenêtrer; état défenêtré.

Défenêtrer, v. act.; ôter, supprimer les fenêtres, des fenêtres; rompre, casser, briser les fenêtres d'une maison: défenêtrer une maison, un bâtiment.

Défensisme, s. m.; système de défense.

Déférable, adj. des 2 g.; qui peut être déféré, que l'on doit déférer.

Déférencisme, s. m.; système de déférence, ce qui présente une continuelle déférence.

Déférentiel, le, adj.; de déférence, qui est de la déférence, qui la marque.

Déférentiellement, adv.; d'une manière déférentielle; par, avec déférence.

Déferlement, s. m.; action de déferler; état déferlé.

Déferrable, adj. des 2 g.; qui peut être déferré, qui peut se déferrer, qui est susceptible de se déferrer.

Déferrement, s. m.; action de déferrer; état déferré.

Défertilisable, adj. des 2 g.; qui peut être défertilisé, qui est susceptible de perdre sa fertilité: cette terre est défertilisable.

Défertilisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de défertiliser; qui défertilise, qui détruit la fertilité: une défertilisante température.

Défertilisation, s. f.; action de défertiliser; état défertilisé: la défertilisation d'un champ.

Défertilisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être fertile, qui a perdu sa fertilité.

Défertiliser, v. act. et pr., se—; faire cesser, détruire la fertilité, perdre sa fertilité; cette propriété se défertilise.

Défertilisme, s. m.; système, opération qui tend à défertiliser, défertilité générale: ce pays offre partout le défertilisme de l'ignorance et de la paresse.

Défertilité, s. f.; cessation, destruction de fertilité; état, qualité de ce qui n'est plus fertile.

Défervation, s. f.; refroidissement, calme, apaisement, modération, cessation d'ardeur, d'emportement, de violence d'action.

Défétidisable, adj. des 2 g.; qui peut être défétidisé, qui est susceptible de se défétidiser, de perdre sa fétidité; ce lieu est défétidisable.

Défétidisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de défétidiser, de se défétidiser; qui défétidise, qui détruit la fétidité, ses causes: un défétidisant assainissement.

Défétidisation, s. f.; action de défétidiser; état défétidisé.

Défétidisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être fétide, qui a perdu ses causes de fétidité.

Défétidiser, v. act. et pr., se—; ôter, faire cesser, détruire la féditidé, ses causes; perdre de sa fétidité, sa fétidité: défétidiser un lieu, une localité.

Défétidisme, s. m.; système de défétidisation.

Défétidité, s. f.; cessation, extinction de fétidité; état, qualité de ce qui n'a plus de fétidité: la défétidité de ce lieu.

Défeuillable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se défeuiller, que l'on peut, que l'on doi

Digitized by Google

défeuiller : ces arbres sont défeuillables par la sécheresse ou le moindre froid.

Défeuillement, s. m.; action de défeuiller; état défeuillé : le défeuillement de cet arbre.

Défiable, adj. des 2 g.; qui peut être défié, que l'on doit défier, provoquer.

Défiant, e, adj.; qui défie, provoque : un geste, un regard défiant.

Défidéisable, adj. des 2 g.; qui peut être défidéisé, que l'on peut défidéiser, en qui on peut détruire, corrompre la foi, les croyances, les rectitudes d'équité, de justice.

Défidéisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de défidéiser, de se défidéiser; qui défidéise, détruit, corrompt la foi, les croyances, les rectitudes d'équité, de justice.

Défidéisation, s. f.; action de défidéiser; état défidéisé.

Défidéisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de foi, de croyance, qui a perdu toutes les rectitudes d'équité, de justice, le sentiment d'honneur.

Défidéiser, v. act. et pr., se—; corrompre, détruire, perdre la foi, les croyances, les rectitudes d'équité, de justice, le sentiment d'honneur.

Défidéisme, s. m.; tout ce qui tend à corrompre la foi, les croyances, les rectitudes d'équité, de justice, le sentiment d'honneur; système qui a pour objet la destruction de toutes les foi.

Défidéité, e, s. f.; disparution, extinction, cessation de foi.

Défidélisable, adj. des 2 g.; qui peut être défidélisé, en qui on peut corrompre, détruire la fidélité.

Défidélisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de défidéliser, de se défidéliser; qui porte atteinte à la fidélité, qui la détruit, la corrompt.

Défidélisation, s. f.; action de défidéliser, de se défidéliser; état défidélisé.

Défidélisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus fidèle, qui n'a plus de fidélité, dont la fidélité a cessé.

Défidéliser, v. act. et pron. se—; ne pas laisser, ne pas rester fidèle; corrompre, détruire, perdre la, sa fidélité.

Défidélisme, s. m; système de défidélisation; ce qui ne présente, ne produit qu'une corruption de fidélité.

Défidélité, s. f.; extinction, cessation de fidélité.

Défigurable, adj. des 2 g.; qui peut être défiguré, qui est exposé à être défiguré.

Défigurant, e, adj.; qui défigure, rend difforme : un coup défigurant; une cicatrice défigurante.

Défilialisable, adj. des 2 g.; qui peut être défilialisé, qui est susceptible de perdre le sentiment de filialité.

Défilialisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défilialiser, de se défilialiser; qui défilialise, qui détruit le sentiment de filialité.

Défilialisation, s. f.; action de défilialiser; état défilialisé.

Défilialisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être filial, qui n'a plus, ne montre plus un sentiment de filialité.

Défilialiser, v. act. et pron. se—; ne pas laisser filial, cesser d'être à la filialité; corrompre le sentiment de filialité; agir contrairement au devoir filial, sortir des devoirs de la filialité.

Défilialisme, s. m.; ce qui est une continuelle action de défilialité.

Défilialité, s. f.; état, qualité de ce qui a cessé d'être filial; cessation, extinction de sentiment de filialité.

Définissable, adj. des 2 g.; qui peut être défini, que l'on doit définir : cette chose est définissable.

Définissant, e, adj.; qui définit, fait connaître, comprendre clairement : un système, un mode définissant.

Définisseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui définit.

Défiscalisable, adj. des 2 g.; qui peut être défiscalisé, dont on doit changer, supprimer, détruire la fiscalité : loi défiscalisable.

Défiscalisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défiscaliser; qui défiscalise, qui ôte, qui détruit la fiscalité, qui restreint ou annule les droits du fisc : loi défiscalisante.

Défiscalisation, s. f.; action de défiscaliser; état défiscalisé : la défiscalisation de la loi.

Défiscalisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être fiscal, de produire au fisc, qui n'a plus, ne présente plus de fiscalité : loi défiscalisée.

Défiscaliser, v. act. ne pas laisser fiscal, propre à produire au fisc, détruire la fiscalité : défiscaliser une loi.

Défiscalisme, s. m.; système de défiscalisation.

Défiscalité, s. f., état, qualité de ce qui n'est plus fiscal; extinction, cessation de fiscalité.

Défixable, adj. des 2 g.; qui peut être défixé, que l'on ne doit pas laisser fixé, fixe.

Défixant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de défixer; qui défixe, qui ne laisse pas fixe, fixé : une défixante nomadité.

Défixé, e, part. pas. et adj. qui n'est plus, qui a cessé d'être fixé, fixe, invariable : les denrées sont défixées.

Défixer, v. act. et pron. se—; ne pas laisser, ne pas rester fixe, fixé; faire cesser l'invariabilité : défixer le prix des denrées.

Défléchissable, adj. des 2 g.; qui peut être défléchi, qui est susceptible de défléchir.

Défléchissant, e, adj.; qui défléchit, détourne de la direction naturelle, qui cause un défléchissement : un mouvement défléchissant.

Défléchissement, s. m.; action de défléchir; état défléchi, hors de sa direction naturelle : le défléchissement d'une chose.

Défleurissable, adj. des 2 g.; qui peut défleurir, qui est susceptible de se défleurir facilement.

Défleurissant, e, adj.; qui défleurit; qui fait

Digitized by Google

passer, tomber la fleur, qui cause une déflo raison : une pluie défleurissante.

Défonçable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement défoncé, qui est susceptible de se défoncer : des routes, des chemins défonçables.

Défonçant, e, adj ; qui défonce : l'armée fut retardée, entravée dans sa marche par des pluies défonçantes et qui rendaient les routes impraticables.

Déformable, adj. des 2 g.; qui peut être déformé, qui est susceptible de se déformer.

Déformidabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être déformidabilisé, dont on peut diminuer ou détruire entièrement la formidabilité.

Déformidabilisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de déformidaliser; qui déformidabilise, ne laisse plus formidable, qui diminue ou détruit la formidabilité.

Déformidabilisation, s. f.; action de déformidabiliser; état déformidabilisé.

Déformidabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas laissé, resté formidable; qui n'a plus toute sa formidabilité.

Déformidabiliser, v. act. et pron. se—; ne pas laisser formidable, détruire la formidabilité; perdre sa, de sa formidabilité.

Défortifiable, adj. des 2 g.; qui peut être défortifié, qui est susceptible de perdre de ses forces, ses forces, que l'on doit défortifier. dont on doit détruire, renverser les fortifications : cette ville est défortifiable.

Défortifiant, e, adj.; qui défortifie, qui ôte des forces, qui détruit les forces : un régime défortifiant. est aussi part. pr.; qui fait l'action de défortifier.

Défortification, s. f.; action de défortifier; état défortifié.

Défortifié, e, part. pas. et adj.; qui a perdu tout ou partie de ses forces : une personne défortifiée : un tempérament défortifié. on dit aussi : une armée défortifiée. dont les fortifications sont détruites : une ville défortifiée.

Défortifier, v. act. et pron. se —; diminuer les forces, détruire les forces; perdre de ses forses, ses forces : défortifier une personne. détruire, renverser des fortifications : défortifier une ville, un poste, un camp.

Défortunable, adj. des 2 g.; qui peut être défortuné, qui est dans une position à perdre tout ou partie de sa fortune.

Défortunant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défortuner, de se défortuner, qui défortune, qui cause, amène la perte, la destruction de la fortune : il ne tint aucun compte des conseils de ses amis, et il se hasarda dans la plus défortunante spéculation.

Défortuné, e, part. pas. et adj.; qui a perdu tout ou partie de sa fortune : cette maison est défortunée.

Défortunement, s. m.; action de défortuner, de se défortuner; état défortuné : le défortunement d'une personne, d'une maison.

Défortuner, v. act. et pron. se—; causer la perte de la fortune; perdre tout ou partie de sa fortune : défortuner une personne, une maison.

Défournable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être défourné.

Défournement, s. m.; action de défourner, d'ôter du four; état défourné.

Défournement, s. m.; action de défourrer; état défourré.

Défrancisable, adj. des 2 g; qui peut être défrancisé, qui est susceptible de perdre son droit, sa qualité de français.

Défrancisant, e, adj.; qui défrancise, qui ôte, fait perdre le droit, la qualité de français.

Défrancisation, s. f.; action de défranciser, état défrancisé.

Défraiement, s. m ; action de défrayer, état défrayé : le défraiement de route fut fait par le ministre.

Défrayable, adj. des 2 g.; qui peut être défrayé, que l'on doit défrayer.

Défrayam, e, adj.; qui défraie, qui indemnise des frais, des dépenses : on n'osa pas le payer avouamment; mais il obtint de riches et plus que défrayantes allocations.

Défrénisable, adj. des 2 g.; qui peut être défrénisé, que l'on peut défréniser, porter à rejeter tous les freins, à s'affranchir de tous freins.

Défrénisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de défréniser, de se défréniser; qui défrénise, qui écarte, éloigne de tous freins, qui renverse tous les freins, qui porte à rejeter tous les freins, à s'affranchir de tous freins : une licence défrénisante.

Défrénisation, s. f.; action de défréniser, de se défréniser; état défrénisé : c'est par la défrénisation que l'homme entre dans toutes les roueries et dans le crime.

Défrénisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être frénisé, qui n'a plus de freins, de retenue, de décence, de modération, de convenance d'action.

Défréniser, v. act. et pron., se—; ne plus laisser, ne pas rester frénisé, a des freins, dans des freins; faire rompre, rompre les freins; faire abjurer, abjurer tous freins; ne plus maintenir, ne plus rester dans des bornes, dans des retenues, dans des décences, dans des modérations, dans des convenances d'action.

Défrénisme, s. m.; système de défrénisation; ce qui ne présente qu'une continuelle abnégation, rupture de tous freins.

Défrichable, adj. des 2 g.; qui peut être défriché, que l'on doit défricher.

Défruitant, e, adj.; qui défruite, qui ôte, fait tomber, détruit les fruits; température défruitante; vent défruitant.

Digitized by Google

Dégageable, adj. des 2 g.; qui peut être dégagé, que l'on doit dégager.

Dégageant, e, adj.; qui dégage, qui cause, opère un dégagement.

Dégarnissable, adj. des 2 g.; qui peut être dégarni, que l'on doit dégarnir.

Dégarnissant, e, adj.; qui dégarnit, qui fait disparaître une partie, en partie : tout est à un dégarnissant désordre.

Dégarnissement, s. m.; action de dégarnir; état dégarni : le dégarnissement d'une chambre, d'une maison, d'un magazin.

Dégarrottable, adj. des 2 g.; qui peut être dégarrotté, que l'on doit dégarrotter.

Dégarrotté, e, part. pas et adj.; au propre et au fig. : qui n'est plus garrotté.

Dégarrottement, s. m.; action de dégarrotter; état dégarrotté.

Dégarroter, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester garotté.

Dégauchissable, adj. des 2 g.; qui peut être dégauchi, que l'on doit dégauchir.

Dégazable, adj. des 2 g.; qui peut être dégazé, que l'on peut dégazer. Au fig. : que l'on peut narrer crument, avec des expression libres, indécentes : cette femme a si peu de pudeur que devant elle tout est dégazable.

Dégazé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus gazé. Au fig. : qui est narré crument, avec des expressions libres, indécentes : cette narration est obscènement dégazée.

Dégazement, s. m.; action de dégazer; état dégazé.

Dégazer, v. act. et pr., se—; ôter, lever le gaze, se débarrasser du gaze qui sert à couvrir une chose, à cacher ce que la décence ne permet de montrer, ni de voir. Au fig. : dégazer un conte, le narrer crument, avec des expressions libres, indécentes : on peut tout dégazer devant cette femme.

Dégazonnable, adj. des 2 g.; qui peut être dégazonné, qui est susceptible de se dégazonner, dont on doit ôter le gazon : cette plate-bande est dégazonnable.

Dégazonnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dégazonner; qui fait périr, qui détruit le gazon : sécheresse dégazonnante.

Dégazonné, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de gazon, dont le gazon est péri, détruit.

Dégazonnement, s. m.; action de gazonner, état dégazonné.

Dégazonner, v. act. et pron.; se—; ôter, renverser, faire périr un gazon, perdre son gazon, sa verdure : dégazonner une plate bande.

Dégelable, adj. des 2 g.; qui peut être dégelé, qui est susceptible de dégeler.

Dégelant, adj. ; qui dégèle, qui cause, amène un dégel : température dégelante.

Dégellement, s. m.; action de dégeler; état dégel : le dégellement de la terre, d'une chose gelée.

Dégénable, adj. des 2 g.; qui peut être dégêné, dont on peut faire cesser la gêne.

Dégênant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dégêner, de se dégêner, qui dégêne, fait cesser la gêne, qui met à l'aise, à même d'agir librement : on lui a donné une dégênante latitude.

Dégêné, e, part. pas. et adj. qui n'est plus gêné, qui est tiré, sorti de la gêne.

Dégênement, s. m.; action de dégêner; état dégêné.

Dégêner, v. act. et pron., se—; ôter, faire sortir de la gêne.

Dégénérable, adj. des 2 g.; qui peut dégénérer, qui est susceptible de dégénérer.

Dégénéralisable, adj. des 2 g.; qui peut être dégénéralisé, que l'on doit dégénéraliser, ne pas laisser général, à une généralité, dans sa généralité.

Dégénéralisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dégénéraliser, qui dégénéralise, qui ne laisse plus général, a la dégénéralité, dans la généralité.

Dégénéralisation, s. f.; action de dégénéraliser; état dégénéralisé.

Dégénéralisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être généralisé, qui n'est plus général : cet avantage est dégénéralisé.

Dégénéraliser, v. act. et pron., se—; ne pas rester général, ôter à la généralité, faire sortir, sortir de la généralité.

Dégénéralisme, s. m.; système de dégénéralisation.

Dégénéralité, s. f.; cessation, extinction de généralité.

Dégénérant, e, adj.; qui dégénère : cette plante, cette race est dégénérante.

Dégénératif, ve, adj.; de dégénération, qui est de la dégénération, qui la marque, qui est cause de dégénération, qui fait dégénérer.

Dégénérativement, adv.; d'une manière dégénérative, avec dégénération.

Déglaçable, adj. des 2 g.; qui peut être déglacé; dont on peut ôter la glace, faire disparaître les glaces : ce bassin est déglaçable.

Déglacé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de glace, dont la glace a disparu, qui est dégarni de ses glaces : une rivière, une pièce d'eau déglacée : un appartement déglacé.

Déglacement, s. m.; action de déglacer; état déglacé.

Déglacer, v. act.; ôter la glace, faire fondre la glace ; dégarnir de glaces, de ses glaces : déglacer une pièce d'eau : déglacer un appartement.

Déglébéisable, adj. des 2 g.; qui peut être déglébéisé, que l'on doit déglébéiser, tirer, faire sortir de la glèbe : ce peuple est déglébéisable.

Déglébéisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déglébéiser, de se déglébéiser; qui déglébéise, tire de la glèbe, qui détruit tous

Digitized by Google

lés jougs : bientôt le peuple russe sentira le besoin d'une déglébéisante révolution : une déglébéisante liberté.

Déglébéisation, s. f.; action de déglébéiser; état déglébéisé : la déglébéisation d'un peuple.

Déglébéisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus glébéisé, qui est tiré de la glèbe, qui n'est plus au joug de la glèbe : ce peuple est déglébéisé.

Déglébéiser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester attaché à la glèbe, affranchir, s'affranchir du joug de la glèbe : déglébéiser un peuple.

Déglébéisme, s. m ; système de déglébéisation.

Déblobulant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de déglobuler; qui déglobule, qui ôte, dissipe, fait disparaître les globules.

Déglobulé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de globules, dont les globules ont disparu.

Déglobulement, s. m. ; action de déglobuler; état déglobulé.

Déglobuler, v. act. ; ôter, faire disparaître les globules.

Dégoisable, adj. des 2 g ; qui peut être dégoisé, que l'on peut dégoiser, dégourdir, déniaiser : ce jeune homme est dégoisable.

Dégoisant, e, adj.; qui dégoise, dégourdit, déniaise : l'amour est presque toujours dégoisant : un dégoisant amour propre.

Dégoisement, s. m.; action de dégoiser, de se dégoiser ; état dégoisé.

Dégonflable, adj. des 2 g.; qui peut être dégonflé, qui est susceptible de se dégonfler.

Dégonflant, e, adj.; qui dégonfle, qui fait dégonfler, qui cause, amène un dégonflement.

Dégourdissable, adj. des 2 g.; qui peut être dégourdi, qu'il est possible de dégourdir, de tirer de son engourdissement : cet homme est dégourdissable.

Dégourdissant, e, adj. ; qui dégourdit, qui tire de l'engourdissement, qui facilite, opère le dégourdissement : un dégourdissant exercice.

Dégoûtamment, adv.; d'une manière dégoûtante : vous mangez dégoûtamment.

Dégradable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être dégradé, qui est susceptible de se dégrader : ce militaire est dégradable.

Dégradant, e, adj. ; qui dégrade, qui cause, amène la dégradation : vous vous livrez à une dégradante conduite.

Dégrévable, adj. des 2 g. ; qui peut être dégrévé, que l'on doit dégréver, dont on doit diminuer l'imposition, les charges : cette personne est dégrévable.

Dégrevant, e, adj.; qui dégrève, décharge d'impots, qui opère un degrèvement.

Dégrisable, adj. des 2 g.; qui peut être dégrisé, que l'on peut dégriser.

Dégrisant, e, adj.; qui dégrise, qui dissipe l'ivresse : le sommeil est dégrisant.

Déguisable, adj. des 2 g.; qui peut être déguisé, que l'on doit déguiser : cette chose est déguisable.

Déguisant, e, adj.; qui déguise, qui cache : une déguisante adresse.

Dégustable, adj. des 2 g. ; qui peut être dégusté, que l'on doit déguster.

Déifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être déifié, que l'on doit déifier, honorer comme Dieu.

Déifiant, e, adj. ; qui déifie, fait honorer, porte à honorer comme Dieu.

Déifique, adj. des 2 g. ; de déification, qui est, qui tient de la déification, qui la marque, la concerne, qui est de Dieu, qui appartient à la déification.

Déifiquement, adv. ; d'une manière déifique; par la déification, avec déification.

Déifisme, s. m. ; système de déification.

Déjouable, adj. des 2 g. ; qui peut être déjoué, que l'on peut, que l'on doit déjouer.

Déjouant, e, adj.; qui déjoue, déconcerte : une ruse, une adresse déjouante.

Déjouement, s. m.; action de déjouer ; état déjoué : le déjouement des personnes, des projets.

Déjuger, v. pron. se—; agir contrairement a ce l'on a décidé, contre ce que l'on a fait, ne pas entrer dans les conséquences de son action, ne pas être conséquent avec soi-même : vous ne pouvez ni ne devez vous déjuger.

Déjutable, adj. des 2 g. ; qui peut être déjuté; dont on peut, dont on doit ôter, extraire le jus; qui est susceptible de se déjuter, de perdre son, de son jus.

Déjutant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de déjuter; qui déjute, ôte, fait perdre le jus ; qui sert à faire sortir, à extraire le jus : une presse déjutante.

Déjuté, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de jus, qui a perdu son jus : un rôti, un gigot déjuté, dont le jus est ôté, extrait : des fleurs, des fruits bien déjutés.

Déjutement s. m.; action de déjuter ; état déjuté : le déjutement de la viande.

Déjuter, v. act. et pron, se— ; faire perdre, perdre le jus, son jus : ce rôti, ce morceau de viande se déjute. Oter, extraire le jus d'une chose : déjuter des fleurs, des fruits.

Délabrable adj. des 2 g.; qui peut être délabré, qui est susceptible de se délabrer : il est d'une constitution délabrable, dont le tempérament peut se délabrer facilement.

Délabrant, e, adj.; qui délabre, qui cause, amène une délâbrement : un régime délabrant, des pertes délabrantes.

Délaçable, adj. des 2 g. ; qui peut être délacé, qui peut se délacer : cette femme est délaçable.

Délacement, s. m. ; action de délacer ; état délacé : le délacement d'un corset, d'un brodequin.

Délainable, adj. des 2 g.; qui peut être délainé, dont on peut, dont on doit ôter la laine, de

Digitized by Google

la laine ; qui est susceptible de se délainer : ces draps, ces moutons sont délainables.

Délainant, e, part. pat. et adj.; qui fait l'action de délainer; qui délaine, détruit la laine, qui fait tomber la laine, en dépouille le corps des moutons : ce troupeau est endommagé par une gale délainante.

Délainé, e, part. pas. et adj. ; dont on a ôté la laine, de la laine ; qui a perdu sa laine, de sa laine, qui est dépouillé de sa laine : mouton délainé.

Délainement, s. m.; action de délainer ; état délainé.

Délainer, v. act. et pron. se — ; ôter la laine, une partie de la laine; perdre sa, de sa laine : ces moutons se délainent, la gale les délaine.

Délaissable, adj. des 2 g.; qui peut être délaissé, que l'on doit délaisser : les mauvaises gens sont toujours délaissables.

Délaissant, e, adj ; qui délaisse, qui porte à délaisser : vous êtes une personne bien délaissante : une indifférence délaissante.

Délaisseur, s. m., f. *se ;* celui, celle qui délaisse, abandonne tout, qui ne persiste en rien, qui est sans persévérance.

Délaissisme, s. m. ; système de délaissement, d'abandon, son effet, son vice.

Délassable, adj. des 2 g.; qui peut être délassé, qui peut se délasser : il est délassable.

Délassant, e, adj. ; qui délasse, qui repose le corps, l'esprit : un amusement délassant, une lecture délassante.

Délassitude, s. f.; cessation de lassitude.

Délationisme, s. m. ; système de délation : c'est du délationisme.

Délationnant, e, part pr. et adj.; qui fait l'action de délationner ; qui présente, énonce une délation : lettre délationnante.

Délationner, v. act. faire une délation ; accuser quelqu'un en secret : vous délationnez.

Délattable, adj. des 2 g.; qui peut être délatté; qui est susceptible de se délatter.

Délattant, e, adj.; qui délatte, qui ôte, enlève, arrache les lattes : un vent délattant.

Délattement, s. m.; action de délatter ; état délatté : le délattement d'une parois, d'un pignon.

Délayable, adj. des 2 g. ; qui peut être délayé, que l'on doit délayer cette chose est délayable.

Délébilité, s. f.; état, qualité de ce qui est délébile.

Délégable, adj. des 2 g.; qui peut être délégué, que l'on doit déléguer : ce pouvoir est délégable.

Délégatoirement, adv. ; d'une manière délégatoire ; par, avec délégation.

Déliable, adj. des 2 g.; qui peut être délié, que l'on doit délier : ces choses sont déliables.

Déliant, e, adj. ; qui délie, qui dégage d'une obligation, d'un serment : un décret déliant, une loi, une ordonnance déliante.

Délibérable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être délibéré, sur quoi on peut, on doit délibérer : cette affaire est délibérable.

Délibérativement, adv. ; d'une manière délibérative ; par, avec délibération.

Déliberté, s. f.; cessation, renversement, destruction de liberté.

Délibertif, ve, adj.; qui est cause, source, principe, activité, destruction de liberté.

Délibertisable, adj. des 2 g.; qui peut être délibertisé, privé de sa liberté, qui est exposé à la perdre ; que l'on doit délibertiser, priver de la liberté.

Délibertisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de délibertiser; qui délibertise, qui ôte la liberté, qui prive de la liberté, qui amène la chûte de la liberté : rien n'est plus délibertisant que l'abus de la liberté; parce que les abus dépravent et détruisent tout.

Délibertisation, s. f.; action de délibertiser; état délibertisé.

Délibertisé, e, part. pas. et adj.; qui est privé de la liberté, à qui on a ôté la liberté.

Délibertiser, v. act. et pron. se — ; ôter la liberté, priver de la liberté; perdre sa liberté.

Délibertisme, s. m.; système de délibertisation: ce n'est que du délibertisme.

Délibertiste, s. des 2 g. ; partisan du délibertisme, de la suppression de la liberté.

Délibertivement, adv.; d'une manière délibertive pag la destruction de la liberté, avec destruction de liberté.

Délicatisable, adj des 2 g.; qui peut être délicatisé, rendu délicat; qui est susceptible de délicatesse, de prendre de la délicatesse : cette personne est délicatisable.

Délicatisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de délicatiser ; qui délicatise, rend délicat, qui donne, inspire de la délicatesse : l'honneur est toujours délicatisant.

Délicatisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu délicat, qui a de la délicatesse.

Délicatiser, v. act. et pr., se- ; rendre devenir délicat ; donner, inspirer, prendre de la délicatesse : cette personne se délicatise.

Délicatisme, s. m.; continuelle, incessante action de délicatesse.

Déliciable, adj. des 2 g. ; qui peut être délicié, rendu délicieux, rempli de délices.

Déliciant, e, part prés. et adj.; qui fait l'action de délicier ; qui délicie, rend délicieux, qui cause un delice.

Déliciation, s. f.; action de délicier ; état délicié: la déliciation de cette chose.

Délicié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu délicieux, qui présente du délice, qui est rempli de délices ; qui est converti en lieu de délice : déliciés des lieux, des choses.

Délicier, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir délicieux, extrêmement bon, agréable ; causer un délice, convertir en lieu de délice.

Délicisme, s. m.; ce qui ne présente qu'une lieu de délice.

Digitized by Google

Déliement, s. m.; action de delier; état délié : le déliement d'une obligation, d'un serment.

Délimitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être délimité, qu'il est possible de délimiter.

Délimitant, e, adj.; qui délimite, qui opère une délimitation : un traité délimitant, une transaction délimitante.

Délimitatif, ve, adj.; de délimitation, qui sert à délimiter : un fossé délimitatif, une borne, une ligne délimitative.

Délimitativement, adv.; d'une manière délimitative; par, avec délimitation.

Délimitisme, s. m.; système de délimitation.

Délissable, adj. des 2 g.; qui peut être délissé, qui est susceptible de se délisser.

Délissé, e, part. pas. et adj.; qui est dégarni de ses lisses : une haie délissée.

Délissement, s. m.; action de délisser; état délissé : le délissement d'une treille.

Délisser, v. act. et pr., se-; ôter les, des lisses; dégarnir, se dégarnir de lisses. T. de papetier, trier le papier.

Délivrable, adj. des 2 g.; qui peut être délivré, que l'on doit délivrer.

Délivrant, e, adj.; qui délivre, affranchit, qui cause, amène une délivrance : une délivrante aide, des secours délivrants.

Délogeable, adj. des 2 g.; qui peut être délogé, que l'on doit déloger.

Délonganimisable, adj. des 2 g.; qui peut être délonganimisé, que l'on peut délonganimiser, qui est susceptible de délonganimité.

Délonganimisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de délonganimiser, de se délonganimiser; qui délonganimise, qui fait cesser la longanimité, qui cause la délonganimité : un délonganimisant abus de pouvoir, d'autorité, de possibilité.

Délonganimisation, s. f.; action de délonganimiser, de se délonganimiser; état délonganimisé.

Délonganimisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de longanimité, qui a perdu sa longanimité : un peuple délonganimisé.

Délonganimiser, v. act. et pr., se—; effacer, détruire la longanimité; perdre la, de sa longanimité : cette personne se délonganimise.

Délonganimisme, système de délonganimité, ce qui ne présente qu'une continuelle délonganimité : c'est du délonganimisme.

Délonganimité, s. f.; cessation, extinction, destruction de longanimité.

Délongévisable, adj. des 2 g.; qui peut être délongévisé, dont on peut faire cesser, effacer, détruire la longévité naturelle ou acquise.

Délongévisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de délongéviser; qui fait cesser, qui efface, détruit la longévité naturelle ou acquise.

Délongévisation, s. f.; action de délongéviser; état délongévisé.

Délongévisé, e, part pas. et adj.; qui a perdu sa, de sa longévité naturelle ou acquise.

Délongéviser, v. act. et pr., se-; faire cesser, effacer, détruire, perdre la, sa longévité naturelle ou acquise : délongéviser la vie, la durée des choses.

Délongévisme, s. m.; tout ce qui tend a délongéviser, système de délongévisation.

Délongévité, s. f.; cessation, extinction de longévité.

Déloyalisable, adj. des 2 g.; qui peut être déloyalisé, rendu déloyal, en qui on peut détruire la loyauté.

Déloyalisant, e, part. prés.; qui fait l'action de déloyaliser, de se déloyaliser; qui déloyalise, qui corrompt, détruit la loyauté, qui rend déloyal.

Déloyalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu déloyal, qui n'a plus de loyauté, qui a perdu sa loyauté.

Déloyaliser, v. act. et pr., se-; rendre, devenir déloyal, corrompre, détruire, perdre la loyauté.

Déloyalisme, s. m.; système de déloyauté, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle déloyauté.

Délustrable, adj. des 2 g.; qui peut être délustré, qui est susceptible de perdre son lustre.

Délustration, s. f.; action de délustrer, de se délustrer; état délustré.

Démaçonnable, adj. des 2 g.; qui peut être démaçonné, que l'on doit démaçonner.

Démaçonnement, s. m.; action de démaçonner; état démaçonné.

Démagnétisable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit démagnétiser : cette personne est démagnétisable.

Démagnétisation, s. f.; action de démagnétiser; état démagnétiser : la démagnétisation d'une personne.

Démagnétisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être magnétisée, qui n'est plus sous l'influence du magnétisme : cette personne est démagnétisée.

Démagnétiser, v. act. et pr., se—; faire cesser l'effet du magnétisme; ne pas laisser, ne pas rester sous l'influence du magnétisme : démagnétiser quelqu'un.

Démagogisé, e, part pas. et adj.; qui est rendu, devenu démagogue, démagogique, qui est impulsé par la démagogie, qui est sous la démagogie.

Démagogiser, v. act. et pr.; se—; rendre, devenir démagogue, démagogique; former, établir une démagogie; placer, se placer sous une démagogie. Neut., faire le démagogue, de la démagogie : vous démagogisez.

Démagogisme, s. m.; système de démagogie : c'est du démagogisme.

Démanchable, adj. des 2 g.; qui peut être démanché, qui est susceptible de se démancher : cet outil est démanchable.

Digitized by Google

Demandable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être demandé, ce que l'on doit demander : c'est demandable.

Démansuétudisable, adj. des 2 g.; qui peut être démansuétudisé, qui est susceptible de perdre sa mansuétude : cette personne est démansuétudisable.

Démansuétudisant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de démansuétudiser, de se démansuétudiser ; qui démansuétudise, qui ôte, qui détruit la mansuétude.

Démansuétudisation, s. f. ; action de démansuétudiser, de se démansuétudiser ; état démansuétudisé : sa démansuétudisation.

Démansuétudisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'a plus de mansuétude, qui a perdu sa mansuétude : cette personne est démansuétudisée.

Démansuetudiser, v. act. et pr., se — ; ôter, effacer, détruire, perdre la, sa mansuétude, la bonhomie, la patience, la douceur : cette personne se démansuétudise.

Démansuétudisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle disparution, effaçation de mansuétude : ce n'est que du démansuétudisme.

Démantelable, adj. des 2 g.: qui peut être démantelé, qui est susceptible de se démanteler; ces forts sont démantelables.

Démantelant, *e*, adj.; qui démantelle, qui cause une démantelation : des batteries démantelantes.

Démantelation, s. f.; action de démanteler; état démantelé.

Démantibulable, adj. des 2 g.; qui peut être démantibulé, que l'on peut démantibuler, qui est susceptible de se démantibuler, de démantibulation.

Démantibulant, *e*, part. pr. et adj.; qui démantibule, qui cause une démantibulation : une démantibulante secousse, explosion.

Démantibulation, s. f.; action de démantibuler; état démantibulé.

Démantibulément, adv.; d'une manière démantibulée; par la démantibulation.

Démantibuleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui démantibule.

Démarcable, adj. des 2 g.; qui peut être démarqué, que l'on doit démarquer.

Démarcant, *e*, adj.; qui démarque, qui ôte, efface, la marque.

Démarcatif, *ve*, adj.; de démarcation, qui établit, qui fixe une, la démarcation : une ligne démarcative.

Démarcativement, adv.; d'une manière démarcative; par une démarcation.

Démarquement, s. m.; action de démarquer, d'ôter une marque; état démarqué.

Démarrable, adj. des 2 g.; qui peut être démarmarré, que l'on peut, que l'on doit démarrer, faire démarrer : cette chose est démarrable.

Démarrement, s. m.; action de démarrer; état démarré : le démarrement d'une voiture arrêtée, empêchée de rouler par un obstacle.

Démasquable, adj. des 2 g.; qui peut être démasqué, que l'on doit démasquer.

Démasquant, *e*, adj.; qui démasque, fait connaître.

Démasquement, s. m.; action de démasquer; état démasqué.

Démastiquable, adj. des 2 g.; qui peut être démasqué, qui est susceptible de se démastiquer : cette chose est démastiquable.

Démastiquement, s. m.; action de démastiquer; état démastiqué.

Démâtable, adj. des 2 g.; qui peut être démâté, qui est exposé à être démâté.

Dématérialisable, adj. des 2 g.; qui peut être dématérialisé, que l'on doit dématérialiser, tirer, faire sortir, sortir de sa matérialité.

Dématérialisant, *e*, adj.; qui dématérialise, qui efface, détruit la matérialité.

Dématérialisation, s. f.; action de dématérialiser; état dématérialisé : sa dématérialisation.

Dématérialisme, s. m.; système de dématérialisation.

Dématérialiste, s. des 2 g.; partisan, propagateur du dématérialisme.

Dématérialité, s. f.; cessation, extinction de matérialité.

Démêlable, adj. des 2 g.; qui peut être démêlé, que l'on doit démêler.

Démêlant, *e*, adj.; qui démêle, qui débrouille, éclaircit : se livrer à un travail démêlant.

Démembrable, adj. des 2 g.; qui peut être démembré, que l'on doit démembrer.

Démembrant, *e*, adj.; qui démembre, qui cause, amène un démembrement, qui stipule, fixe un démembrement : un traité de paix démembrant.

Démembrateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui démembre.

Démembrément, adv.; d'une manière démembrée; par, avec démembrement.

Démembrisme, s. m.; système de démembrement.

Déménageable, adj. des 2 g.; qui peut être déménagé, qu'il est facile de déménager.

Déménageant, *e*, adj.; qui déménage : une foule déménageante, qui emporte tout.

Déménageur, s. m., f. *se*; celui, celle qui déménage : des voleurs hardis déménageurs, qui emporte tout.

Démençant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de démencer; qui cause la démence.

Démencer, v. act.; causer, amener la démence. N.; faire de la démence, de la folie, tomber en démence, dans la démence : vous démencez.

Démencisme, s. m.; incessante démence; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle démence : c'est du démencisme.

Démentable, adj. des 2 g.; qui peut être démenti, que l'on doit démentir : ces nouvelles sont démentables.

Digitized by Google

Démentant, e, adj.; qui dément, qui présente un démenti : une déclaration, une affirmation démentante.

Démentateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui dément, donne un démenti.

Démentiel, le, adj.; de démence, qui est, qui tient de la démence, qui la marque : une atteinte démentielle, des discours démentiels.

Démentiellement, adv.; d'une manière démentielle, par, avec démence.

Démentisme, s. m.; système de démenti, qui tend à tout démentir; ce qui ne présente que de continuels démentis.

Déméritant, e, adj.; qui fait démériter, qui prive de l'affection : une œuvre déméritante.

Démettable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être démis, que l'on doit démettre.

Démettant, e, adj.; qui démet, qui cause un renvoi, une déposition, une destitution : c'est un acte démettant.

Démeublable, adj. des 2 g.; qui peut être démeublé, facilement démeubler, que l'on doit démeubler; il est démeublable.

Demeurable, adj. des 2 g.; qui peut demeurer, que l'on doit laisser a demeure.

Démisérisable, adj. des 2 g.; qui peut être démisérisé, que l'on peut tirer; faire sortir de la misère.

Démisérisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de démiséricer; qui démisérise, qui tire, *fait sortir* de la misère : une démisérisante laboriosité.

Démisérisation, s. f.; action de démiséricer; état démisérisé.

Démiserisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de misère, qui est tiré, sorti de la misère : une personne démisérisée.

Démiséricer, v. act. et pr., se—; tirer, sortir de la misère; faire disparaître, effacer, faire cesser la misère : on ne se démisérise que par l'ordre, l'économie et le travail.

Démisérisme, s. m.; système de démisérication; tout ce qui tend à détruire les causes de misère.

Démissionnairement, adv.; d'une manière démissionnaire, par, avec démission : quitter un poste, un emploi, donner ses biens démissionnairement.

Démissionner, v. act. et pr., se—; donner sa démission; renoncer à un emploi, à une fonction, à ses biens par une démission.

Démitoyennisable, adj. des 2 g.; qui peut être démitoyennisé, dont on doit faire cesser la mitoyenneté : ce mur, cette paroi est démitoyennisable.

Démitoyennisation, s. m.; action de démitoyenniser; état démitoyennisé : la démitoyennisation d'un mur, d'une paroi.

Démitoyennisé, e, part. pas et adj.; qui n'est plus mitoyen, dont la mitoyenneté à cessé : ce mur est démitoyennisé.

Démitoyenniser, v. act.; ne pas laisser mitoyen, faire cesser la mitoyenneté : combien me demandez-vous pour à mon profit démitoyenniser ce mur, cette paroi.

Démocraticidant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de démocraticider; qui porte atteinte à la démocratie, qui attente à la démocratie, à l'ordre, à l'action démocratique, qui tend à renverser la démocratie.

Démocraticide, s. des 2 g.; celui, celle qui porte atteinte à la démocratie, qui attente à la démocratie, à l'ordre, à l'action démocratique.

Démocraticider, v. act.; attenter à la démocratie, à l'ordre, à l'action démocratique; porter une atteinte à la démocratie; renverser, détruire la démocratie.

Démocraticidisme, s. m.; tout ce qui porte atteinte à la démocratie; système qui tend à renverser, à détruire la démocratie, l'ordre, l'action démocratique.

Démocratisable, adj. des 2 g.; qui peut être démocratisé, rendu démocrate, démocratique; qui peut être placé sous une démocratie, gouverné par une démocratie, formé en démocratie.

Démocratisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de démocratiser; qui rend démocrate, démocratique, qui forme en démocratie, qui place sous une démocratie.

Démocratisation, s. f.; action de démocratiser; état démocratisé.

Démocratisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu démocrate, démocratique; qui est en démocratie, placé sous une démocratie, gouverné par la démocratie.

Démocratiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir démocrate, démocratique; ériger une démocratie, organiser, s'organiser en démocratie, gouverner par la démocratie, placer sous une démocratie. N.; faire le démocrate, de la démocratie : vous démocratisez.

Démocratisme, s. m.; système de démocratie; continuelle action démocratique.

Démolissable, adj. des 2 g.; qui peut être démoli, que l'on doit démolir : cette maison est démolissable.

Démonarchique, adj. des 2 g.; qui a cessé d'être monarchique, qui porte atteinte aux principes monarchiques, qui tend à renverser la monarchie.

Démonarchiquement, adv.; d'une manière démonarchique, en sapant la monarchie.

Démonarchisable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être démonarchisé, que l'on doit démonarchiser, tirer, faire sortir de l'état monarchique.

Démonarchisant, e, adj.; qui démonarchise, qui ne laisse plus monarchique, en monarchie, à une monarchie, sous une monarchie.

Démonarchisation, s. f.; action de démonarchiser, de ne plus laisser, de ne plus rester monarchique, de renverser une monarchie,

Digitized by Google

d'affranchir d'une monarchie ; état démonarchisé.

Démonarchisme, s. m.; système de démonarchisation.

Démondanisable, adj. des 2 g.; qui peut être démondanisé, détaché du monde, que l'on doit démondaniser.

Démondanisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de démondaniser, de se démondaniser; qui démondanise, qui détache, dégoûte du monde, qui porte à se retirer du monde, à renoncer au monde, à ses joies, à ses plaisirs : une religion démondanisante.

Démondanisation, s. m.; action de démondaniser; état démondanisé.

Démondanisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus mondanisé, qui est détaché, dégoûté, retiré du monde, qui a cessé d'être mondain, qui a renoncé à la mondanité ; une personne démondanisée.

Démondaniser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester mondain, mondanisé, attaché au monde, à ses joies, à ses plaisirs; faire renoncer, renoncer à la mondanité, la faire cesser; faire renoncer au monde, abjurer les vanités du monde; faire retirer, détacher, dégoûter, se retirer, se détacher, se dégoûter du monde.

Démondanisme, s. m.; système de démondanisation ; tout ce qui tend à détacher, à dégoûter de la mondanité, du monde : c'est un dangereux démondanisme.

Démondanité, s. f.; état, qualité de ce qui a cessé d'être mondain ; cessation, extinction de mondanité : sa démondanité est causée par un enthousiasme religieux.

Démonétisable, adj. des 2 g.; qui peut être démonétisé, que l'on doit démonétiser : ce papier est démonétisable.

Démonétisme, s. m.; système de démonétisation.

Démonomanisme, s. m.; système de démonomanie, ce qui ne présente qu'une continuelle démonomanie.

Démonotisable, adj. des 2 g.; qui peut être démonotisé, en qui on peut faire cesser, détruire la monotomie : cette personne est démonotisable.

Démonotisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de démonotoniser, de se démonotoniser; qui démonotonise, qui dissipe, fait cesser la monotonie : une démonotisante récréation.

Démonotonisation, s. f.; action de démonotiser; état démonotisé : la démonotisation du caractère.

Démonotonisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus monotonisé; dont la monotonie a cessé, est dissipé : cette personne est tout à fait démonotisée.

Démonotoniser, v. act. et pr., se—; ôter, faire cesser, dissiper la monotonie, perdre sa monotonie, sortir de sa monotonie : cette personne se démonotonise.

Démonotonisme, s. m.; tout ce qui tend à dissiper, à faire cesser la monotonie : c'est du démonotonisme.

Démontable, adj. des 2 g.; qui peut être démonté, que l'on doit démonter.

Démontant, e, adj.; qui démonte ; au fig., qui déconcerte : une réponse démontante, un procédé démontant.

Démontation, s. f.; action de démonter; état démonté.

Démontrant, e, adj.; qui démontre, prouve d'une manière évidente.

Démoralisable, adj. des 2 g.; qui peut être démoralisé, que l'on peut facilement démoraliser : cette personne est démoralisable.

Démoralisant, e, adj.; qui démoralise, qui tend à détruire la moralité : vous donnez à vos enfants, à tout ce qui vous entoure des exemples démoralisants.

Démoralisateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui démoralise : vous êtes un dangereux démoralisateur.

Démoralisme, s. m.; système de démoralisation, tout ce qui tend à détruire la moralité : ce n'est que du démoralisme.

Démoralité, s. f.; état, qualité de ce qui attente à la moralité, la détruit ; cessation, extinction de moralité : la démoralité de vos principes.

Démottable, adj des 2 g ; qui peut être démotté, dont on doit ôter la motte, qui peut se démotter : ces arbres, ces plantes sont démottables.

Démotté, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de motte, dont on a ôté la motte : ces champs, ces arbres sont démottés : ces plantes sont démottées.

Démottement, s. m.; action de démotter; état démotté.

Démotter, v. act. et pr., se—; ôter, briser la motte, les mottes ; perdre, ne pas conserver sa motte : démotter un champ, en briser les mottes.

Démoulable, adj. des 2 g.; qui peut être démoulé, que l'on doit démouler.

Démoulement, s. m.; action de démouler, ôter du moule ; état démoulé : le démoulement d'une chose.

Démoussable, adj. des 2 g.; qui peut être démoussé, qui est nécessaire de démousser, que l'on doit démousser : des arbres démoussables.

Démoussé, e, part. pas. et adj.; dont on a ôté la mousse, qui n'a plus de mousse : ces arbres sont bien démoussés.

Démoussement, s. m.; action de démousser, d'ôter la mousse ; état démoussé : le démoussement des arbres.

Démousser, v. act. et pr., se—; ôter, faire disparaître la mousse ; démousser des arbres : ces arbres se démoussent bien.

Digitized by Google

Démunissable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être démuni, qui est susceptible de se démunir.

Démunissant, e, adj.; qui démunit : une consommation démunissante.

Démunissement, s. m.; action de démunir; état démuni : le démunissement d'une place forte.

Démurable, adj. des 2 g.; qui peut être démuré, que l'on doit démurer.

Démurant, e, adj.; qui démure, qui rompt, brise les murs, qui fait tomber les murs : une force démurante : une artillerie démurante.

Démurement, s. m.; action de démurer; état démuré : le démurement de ces sous-murs provient de l'humidité.

Démuselable, adj. des 2 g.; qui peut être démuselé sans risque, que l'on doit démuseler : cet animal est démuselable.

Démuselé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus muselé, qui a cessé d'être muselé, à qui on a ôté la muselière.

Démusellement, s. m.; action de démuser ; état démuselé.

Démuseler, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester muselé, ôter la muselière : démuseler un animal.

Dénantissable, adj. des 2 g.; qui peut être dénanti, que l'on doit dénantir.

Dénantissant, e, adj.; qui dénantit, qui opère un dénantissement : un jugement dénantissant, qui ordonne le dénantissement.

Dénantissement, s. m.; action de dénantir, de se dénantir ; état dénanti : de sa propre volonté il opéra son dénantissement.

Dénantisme, s. m.; système de dénantissement, tout ce qui tend à dénantir.

Dénationalisable, adj. des 2 g.; qui peut être dénationalisé, en qui on peut détruire le sentiment, le caractère de nationalité.

Dénationalisant, e, adj ; qui dénationalise, qui ôte, efface le sentiment, le caractère de nationalité, qui ne laisse plus national : une dénationalisante administration, de dénationalisants systèmes.

Dénationalisation, s. f.; action de dénationaliser, d'ôter le caractère national : état dénationalisé.

Dénationalisme, s. m.; système de dénationalisation; tout ce qui tend à ôter, à détruire le caractère, le sentiment, l'esprit national, de nationalité : ce n'est que du dénationalisme.

Dénationalité, s. f.; état, qualité de ce qui porte atteinte à la nationalité ; la dénationalité des actes, de l'action.

Dénattable, adj. des 2 g.; qui peut être dénatté, ce qui est susceptible de se dénatter.

Dénattement, s. m.; action de dénatter; état dénatté.

Dénaturable, adj. des 2 g.; qui peut être dénaturé, qui est susceptible de se dénaturer.

Dénaturant, e, adj., qui dénature, qui change, altère la nature des choses : un dénaturant travail, une dénaturante argumentation.

Dénaturation, s. f. ; action de dénaturer, de changer, d'altérer la nature des choses : la dénaturation est toujours l'œuvre ou de l'ignorance, ou de la méchanceté, ou de la friponnerie.

Dénaturement, s. m.; état dénaturé : le dénaturement des choses.

Dénaturisme, s. m.; système de dénaturation, de dénaturement ; tout ce qui tend à dénaturer, à changer, à altérer la nature des choses : évitez de tomber dans le dénaturisme.

Dénéantisation, s. f.; action de dénéantiser, de tirer du néant, état dénéantisé : la dénéantisation de tout n'a pu être opérée que par une action surhumaine.

Dénéantisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus dans le néant, qui est tiré du néant.

Dénéantiser, v. act. et pron.; se—; ne pas laisser, ne rester dans le néant; tirer, faire sortir, sortir du néant. Au fig., découvrir, faire connaître ce qui est profondément caché : et tout se dénéantise par le génie.

Déniable, adj. des 2 g.; qui peut être dénié, que l'on doit dénier.

Déniant, e, adj.; qui dénie : une déclaration déniante.

Deniatif, ve, adj.; de déniation, qui est, qui tient de la déniation, qui la marque: un geste déniatif.

Déniation, s. f.; action de dénier : quand la déniation blesse l'honneur ou l'intérêt de quelqu'un, elle est un crime.

Déniativement, adv.; d'une manière déniative ; avec déniation, par la déniation.

Déniement, s. m.; état dénié : le déniement d'un fait. On peut également se servir de déniation pour exprimer cet état.

Dénieur, s. m. f., se; celui, celle qui dénie.

Dénigrable, adj. des 2 g.; qui peut être dénigré, que l'on doit dénigrer.

Dénigrament, adv.; d'une manière dénigrante, avec mépris : il m'a reçu, il m'a parlé dénigrament.

Dénigration, s. f.; action de dénigrer ; état dénigré : la dénigration de l'orgueil est toujours un vice de caractère et d'éducation, elle fait haïr la personne qui s'y livre.

Dénombrable, adj. des 2 g.; qui peut être dénombré, que l'on doit dénombrer, dont on doit faire le dénombrement.

Dénominativement, adv.; d'une manière dénominative, avec dénomination.

Dénommable, adj. des 2 g.; qui peut être dénommé, que l'on doit dénommer.

Dénonçant, e, adj.; qui dénonce, qui révèle : une marque, une hésitation dénonçante.

Dénonciatif, ve, adj.; de dénonciation; qui est, qui tient de la dénonciation, qui la marque, qui appartient à la dénonciation ; qui con-

Digitized by Google

tient, exprime une dénonciation : une lettre dénonciative.

Dénonciativement, ad. ; d'une manière dénonciative, avec dénonciation, par dénonciation.

Dénoncisme, s. m.; système de dénonciation : le dénoncisme des jalousies de parti.

Dénotable, adj. des 2 g. ; qui peut être dénoté, que l'on doit dénoter, désigner par certains signes.

Dénouant, e, adj.; qui dénoue, qui cause, amène un dénouement : une dénouante adresse, intelligence.

Dentellement, s. m.; action de denteler, état dentelé : le dentellement de l'œillet, d'une chose.

Dénuable, adj. des 2 g.; qui peut être dénué, qui est exposé à un dénuement.

Dénuant, e, adj.; qui dénue, qui cause, amène un dénuement : un malheur dénuant, une calamité dénuante : un dénuant désordre.

Dénuateur, s. m. f., *trice*, celui, celle qui dénue, qui dépouille de tout : ces hommes ne sont que des dénuateurs politiques.

Dénudable, adj. des 2 g.; qui peut être dénudé, que l'on doit dénuder, découvrir totalement, mettre à nu

Dénudant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dénuder; qui dénude, découvre totalement, qui met à nu, qui cause une complète dénudation : un dénudant ulcère

Dénudé, e, part. pas. et adj.; qui est totalement découvert, mis à nu : os dénudé, partie du corps dénudée.

Dénuder, v. act. et pr., se— ; découvrir, se découvrir totalement ; mettre, se mettre à nu.

Dépactolisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dépactoliser, qui dépactolise, ne laisse plus pactole. Au fig. : qui ne laisse plus source, production de richesses, qui détruit les principes, les causes d'une riche prospérité : un dépactolisant vandalisme industriel.

Dépactolisation, s. f. ; action de dépactoliser; état dépactolisé : la dépactolisation d'un état est toujours plus l'œuvre d'un gouvernement que des peuples.

Dépactolisé, e, part. pas et adj.; qui n'est plus pactole, qui a perdu son pactole. Au fig. : qui n'est plus source de richesses, qui a perdu toutes ses sources de richesses, tous les principes, toutes causes de riche prospérité : un état dépactolisé.

Dépactoliser, v. act. et pron., se— ; détruire un pactole, tous les pactoles ; ne plus laisser, ne plus rester pactole, faire perdre un pactole, perdre son pactole. Au fig, ne plus laisser source de richesses, de sources de richesses ; détruire, perdre toutes les causes de riche prospérité.

Dépanneautable, adj. des 2 g. ; qui peut être dépanneauté, que l'on peut, que l'on doit dépanneauter ; dégarnir de ses panneaux : par le temps qu'il fait, cette couche est dépanneautable.

Dépanneauté, e, part. pas. et adj. ; qui n'a plus ses panneaux, qui est dégarni de ses panneaux, dont on a ôté les panneaux : une couche dépanneautée.

Dépanneautement, s. m.; action de dépanneauter; état dépanneauté : le dépanneautement des couches.

Dépanneauter, v. act.; ôter les, des panneaux, dégarnir de panneaux : dépanneauter des couches.

Dépapisable, adj. des 2 g ; qui peut être facilement dépapisé, que l'on doit dépapiser, faire sortir de la soumission au pape, affranchir du papisme.

Dépapisation, s. f.; action de dépapiser, de se dépapiser ; état dépapisé.

Dépapisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être papisé, qui n'est plus sous le pouvoir, l'autorité du pape, qui en est affranchi, qui a abjuré le papisme : des populations dépapisées.

Dépapiser, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester sous le pouvoir, l'autorité du pape, en affranchir, s'en affranchir; tirer, sortir du papisme : toutes les nations finiront par se dépapiser.

Dépaquettement, s. m.; action de dépaqueter; état dépaqueté.

Dépareillable, adj. des 2 g.; qui peut être dépareillé, qui l'est pas mal de laisser dépareillé.

Dépareillement, s. m.; action de dépareiller; état dépareillé.

Déparessable, adj. des 2 g. ; qui peut être déparessé, que l'on peut tirer, faire sortir de l'état de paresse.

Déparessant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déparesser, de se déparesser ; qui déparesse, qui tire, faire sortir de l'état de paresse : on doit donner aux jeunes gens une émulation déparessante.

Déparessé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de paresse, qui est tiré, sorti de l'état de paresse.

Déparessement, s. m.; action de déparesser, état déparessé.

Déparesser, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester dans la paresse, tirer, sortir de l'état de paresse.

Déparessisme, s. m.; système de déparessement: bon, mauvais déparessisme.

Déparoissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déparoissé, que l'on ne peut laisser en paroisse, attaché à une paroisse, que l'on doit faire sortir de sa paroisse, changer de paroisse, auquel on doit ôter sa paroisse : un prêtre déparoissable.

Déparoissé, e, part. pas. et adj.; qui est chassé retiré de sa paroisse, qui a quitté sa paroisse, qui n'est plus attaché à une paroisse, qui est sans paroisse, qui n'est plus en paroisse, un prêtre déparoissé : la révolution française a

Digitized by Google

déparoissé les villages, ne les a plus laissé sous la dénomination de paroisse.

Déparoissement, s. m.; action de déparoisser, état déparoissé.

Déparoisser, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester dans une, dans sa paroisse, attaché à une, à sa paroisse; ôter d'une paroisse, quitter sa paroisse, changer de paroisse; chasser, faire sortir d'une paroisse de sa paroisse, ne plus laisser, ne plus rester, paroisse divisé en paroisse, sous la dénomination de paroisse : se déparoisser, pour aller ailleurs remplir ses devoirs de piété, de religion.

Déparoissisme, s. m. ; système de déparoissement.

Départageable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit départager.

Départementalement, adv.; d'une manière départementale, par l'action départementale, par département.

Départementalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être départementalisé, divisé en départements, par départements. Que l'on peut rendre départemental, faire entrer dans les attributions d'une administration départementale, placer sous son action.

Départementalisation, s. f.; action de départementaliser; état départementalisé.

Départementalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est divisé en départements, par départements. Qui est rendu départemental, qui est soumis à l'action départementale, qui est placé sous une administration pépartementale, qui est attribué à la départementalité.

Départementaliser, v. act. et pron., se—; diviser en départements, par départements. Rendre, devenir départemental, attribuer à la départementalité; placer, se placer sous une administration, sous une autorité départementale.

Départementalisme, s. m.; système de départementalisation.

Départementalité, s. f.; état, qualité de ce qui est départemental.

Départibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est départible.

Départible, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être départi, donné, partagé, distribué.

Dépassable, adj. des 2 g.; qui peut être dépassé, que l'on peut, que l'on doit dépasser.

Dépassant, e, adj.; qui dépasse : le vêtement de dessous est dépassant : la robe de dessous est dépassante.

Dépassionnable, adj. des 2 g.: qui peut être dépassionné, que l'on peut dépassionner, corriger de ses passions, en qui on peut détruire une passion, au moins la modifier.

Dépassionnant, e, part. pr. et adj; qui fait l'action de dépassionner; qui dépassionne, qui guérit d'une passion, qui fait cesser, ou qui au moins modifie une passion : l'âge ne dépassionne pas toujours, et la raison est plus dépassionnante.

Dépassionné, e, part. pas. et adj.; qui est guéri d'une passion, qui n'a plus de passion, dont la passion a cessé, dont les passions sont éteintes ou au moins bien modifiées.

Dépassionnement, s. m.; action de dépassionner; état dépassionné.

Dépassionner, v. act. et pron., se—; guérir, se guérir d'une passion; corriger, se corriger de ses passions; faire cesser, détruire, éteindre une passion, les passions ou au moins les bien modifier : cette personne se dépassionne.

Dépâtissable, adj. des 2 g.; t. d'imprimerie, qui peut être dépâtissé, que l'on peut, que l'on doit dépâtisser.

Dépâtissement, s. m.; t. d'imprimerie; action de dépâtisser, état dépâtissé : le dépâtissement des caractères.

Dépatrioticité, s. f.; état, qualité de ce qui porte atteinte à la patrioticité : vous irritez la nation par la dépatrioticité de vos principes et de vos actes.

Dépatriotisable, adj. des 2 g.; qui peut être dépatriotisé, en qui on peut détruire le patriotisme, le sentiment de la patrie : les hommes sont toujours dépatriotisables par la servitude ou par l'égoïsme.

Dépatriotisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dépatriotiser; qui dépatriotise, qui ôte, efface, détruit le patriotisme, le sentiment de la patrie : l'indifférence en politique de la part des peuples est toujours dépatriotisante, parce qu'elle les conduit à l'apathie.

Dépatriotisation, s. f.; action de dépatriotiser; état dépatriotisé.

Dépatriotisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus patriote, qui n'a plus de patriotisme, qui a perdu le sentiment de la patrie, qui a cessé d'être patriotique, qui ne présente plus de patriotisme : un peuple dépatriotisé n'est plus qu'une troupe d'esclaves.

Dépatriotiser, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester patriote, patriotique; corrompre, détruire, perdre le patriotisme, le sentiment de la patrie, l'attachement, le dévouement à la patrie : un peuple ne se dépatriotise jamais impunément, car aussitôt il tombe dans la servitude.

Dépatriotisme, s. m.; système de dépatriotisation; cessation, destruction générale de patriotisme.

Dépaupérisable, adj. des 2 g.; qui peut être dépaupérisé, que l'on peut dépaupériser, dont on peut faire cesser la pauvreté : un peuple n'est dépaupérisable que par l'active intelligence d'industrie agricole ou commerciale qui lui est propre.

Dépaupérisant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de dépaupériser, de se dépaupériser; qui dépaupérise, qui fait cesser, disparaître la

Digitized by Google

pauvreté, qui tire de la pauvreté : un dépaupérisant travail, commerce.

Dépaupérisation, s. f.; action de dépaupériser; état dépaupérisé.

Dépaupérisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus pauvre, qui est tiré, sorti de la pauvreté : une famille dépaupérisée.

Dépaupériser, v. act. et pron. se—; faire cesser la pauvreté, tirer, sortir de la pauvreté; ne pas laisser, ne pas rester pauvre : on ne se dépaupérise que par une grande persévérance dans le travail, que par une sage économie, que par un grand ordre et une bonne conduite.

Dépaupérisme, s. m.; système de dépaupérisation; tout ce qui tend à tirer, à faire sortir de la pauvreté.

Dépavable, adj. des 2 g.; qui peut être dépavé, que l'on doit dépaver, dont on doit ôter le pavé.

Dépavage, s. m.; action de dépaver; état dépavé : le dépavage des rues.

Dépavant, e, adj.; qui dépave, qui dérange, dégrade le pavé : de lourdes voitures dépavantes.

Dépaysanisable, adj. des 2 g.; qui peut être dépaysanisé, que l'on peut corriger de ses manières, de ses habitudes paysannes, gauches, lourdes, grossières : ce jeune homme est dépaysanisable.

Dépaysanisant, e, part. pr.; qui fait l'action de dépaysaniser, de se dépaysaniser; qui dépaysanise : le séjour de la ville est toujours dépaysanisant.

Dépaysanisation, s. f.; action de dépaysaniser; état dépaysanisé : la paysanisation va vite, s'avance.

Dépaysanisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'a plus les manières, les habitudes paysannes; qui s'est corrigé de la gaucherie, de la grossièreté de la campagne, du village : cette personne est déjà bien dépaysanisée.

Dépaysaniser, v. act. et pron. se — ; corriger, se corriger des manières, des habitudes paysannes, de la gaucherie, de la grossièreté du village, de la campagne : cette jeune fille se dépaysanise bien.

Dépaysanisme, s. m.; système de dépaysanisation.

Dépeçable, adj. des 2 g.; qui peut être dépecé, qu'il est possible de dépecer.

Dépeçation, s. f.; action de dépecer; état dépecé : la dépeçation d'un morceau de viande, d'une pièce de gibier.

Dépêchable, adj. des 2 g.; qui peut être dépêché, que l'on doit dépêcher : cette besogne est dépêchable.

Dépêchant, e, adj.; qui dépêche, qui fait faire vite, promptement : une intelligence, une activité, une laboriosité dépêchante.

Dépêchement, s. m.; action de dépêcher, de se dépêcher; état dépêché : le dépêchement de la besogne, du travail.

Dépêchable, adj. des 2 g., qui peut se dépêcher, qui est susceptible de se dépêcher : un verveux dépêchable, duquel le poisson peut sortir lorsqu'il est entré dedans : le poisson est dépêchable quand les fers du filet ne traînent pas entièrement par terre.

Dépêché, e, part. pas. et adj.; qui est parvenu à sortir des verveux, du filet.

Dépêchement, s. m. ; action de dépêcher ; état dépêché : le dépêchement du poisson : le dépêchement du poisson cause presque toujours une grande perte aux pêcheurs.

Dépêcher, v. act. et pron. se — ; pêcher mal, sortir du verveux, du filet, ne pas conserver dans le verveux, dans le filet le poisson qui y est entré ; ce verveux dépêche : le poisson se dépêche.

Dépeignable, adj. des 2 g. ; qui peut être dépeint, que l'on doit dépeindre, qu'il est facile de dépeindre : ces lieux, ces choses sont dépeignables.

Dépeignant, e, adj.; qui dépeint : un discours dépeignant : une narration dépeignante.

Dépeignement, s. m.; action de dépeindre; état dépeint : le dépeignement des embarras, des misères.

Dépensable, adj. des 2 g. ; qui peut être dépensé, que l'on doit dépenser.

Dépensant, e, adj.; qui dépense, qui cause, nécessite de la dépense : une vie dépensante : c'est un travail dépensant.

Dépenseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui dépense, qui a fait une grande dépense, qui aime à dépenser : c'est un dépenseur.

Dépérissable, adj. des 2 g.; qui peut dépérir, qui est susceptible de dépérir ces choses sont dépérissables.

Dépérissant, e, adj.; qui dépérit, qui cause un un dépérissement, qui fait dépérir : ces arbres sont périssants : une température dépérissante, qui fait tout dépérir.

Dépersuadable, adj. des 2 g.; qui peut être dépersuadé: que l'on peut dépersuader : cette personne est dépersuadable.

Dépersuadant, e, adj. ; qui dépersuade, qui ôte, qui efface la persuasion : une raison, une argumentation, une discution dépersuadante.

Dépersuasion, s. f.; action de dépersuader; état dépersuader, cessation de persuasion : sa dépersuasion.

Dépeuplable, adj. des 2 g.; qui peut être dépeuplé, qui est susceptible de se dépeupler : ce pays est dépeuplable.

Dépeuplant, e, adj.; qui dépeuple, qui opère un dépeuplement : une épidémie dépeuplante.

Dépeuréisable, adj. des 2 g.; qui peut être dépeuréisé, en qui on peut faire cesser la peur, une crainte timide, couarde, un manque de résolution.

Dépeuréisant, e, part, pr. et adj.; qui fait l'ac-

Digitized by Google

tion de dépeuréiser, de se dépeuréiser ; qui dépeuréiser, fait cesser la peur, une crainte timide, couarde, le manque de résolution : un dépeuréisant encouragement : une dépeuréisante excitation.

Dépeuréisation, s. f. ; action de dépeuréiser ; état dépeuréisé.

Dépeuréisé, e, part. pas. et adj. ; qui a cessé d'être peureux, qui n'a plus de peur, de crainte timide, couarde; qui est corrigé d'une trop craintive irrésolution.

Dépeuréiser, v. act. et pron. se— ; ne pas laisser, ne pas rester peureux, faire cesser, perdre la peur, une crainte timide, couarde, un manque de résolution ; corriger, se corriger de la peur.

Dépinglement, s. m. ; action de dépingler, de dégarnir d'épnigles ; état dépinglé : le dépinglement de son mouchoir.

Dépistable, adj. des 2 g. ; qui peut être dépisté, qu'il est facile de dépister.

Dépistation, s. f. ; action de dépister ; état dépisté : la dépistation d'un lièvre.

Dépitable, adj. des 2 g. ; qui peut être facilement dépité, qui est susceptible de se dépiter : cet homme est dépitable.

Dépitant, e, adj. ; qui dépite, qui cause le dépit, un dépit : une contrariété dépitante.

Dépitément, adv. ; d'une manière dépitée; par, avec dépit.

Déplaçable, adj. des 2 g. ; qui peut être déplacé, que l'on doit déplacer.

Déplaçant, e, adj. ; qui déplace, qui fait déplacer, qui cause un déplacement : un bouleversement déplaçant, qui déplace tout : une occupation déplaçante, qui exige un déplacement.

Déplacément, adv. ; d'une manière déplacée : vous parlez, vous citez déplacément.

Deplaisamment, adv. ; d'une manière déplaisante.

Déplantable, adj. des 2 g ; qui peut être déplanté, que l'on doit déplanter : ces arbres sont déplantables.

Déplantation, s. f. ; action de déplanter ; état déplanté : la déplantation de ces arbres, de ces arbustes est nécessaire.

Déplâtrable, adj. des 2 g. ; qui peut être déplâtré, qui est susceptible de se déplâtrer : ce mur est déplâtrable.

Déplâtrement, s. m. ; action de déplâtrer, d'ôter le plâtre, du plâtre, état déplâtré : le déplâtrement de cette paroi, de ce foyer.

Dépliable, adj. des 2 g. ; qui peut être déplié, qui est susceptible de se déplier : cette chose est dépliable.

Déplissable, adj. des 2 g. ; qui peut être déplissé, qui est susceptible de se déplisser : ce bonnet, cette chemise est déplissable.

Déplissement, s. m. ; action de déplisser ; état déplissé : le déplissement de ce bonnet, de cette chemise.

Déplorabilisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de déplorabiliser, qui déplorabilise, rend déplorable, qui cause la déplorabilité : à une œuvre déplorable vous faites succéder une œuvre de plus en plus déplorabilisante.

Déplorabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu déplorable; qui a, qui présente de la déplorabilité.

Déplorabiliser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir déplorable, causer la déplorabilité : tout se déploralise quand tout repose sur une fausse base, sur de faux principes.

Déplorabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est déplorable.

Déployable, adj. des 2 g. ; qui peut être déployé, que l'on doit déployer, que l'on peut faire déployer : cette armée, quoique dans une position resserrée était, encore déployable.

Déplumable, adj. des 2 g. ; qui peut être déplumé, qui est susceptible de se déplumer : cette volaille est déplumable.

Déplumement, s. m. ; action de déplumer, de se déplumer; état déplumé : le déplumement des oies, de la volaille.

Dépoétisation, s. f. ; action de dépoétiser ; état dépoétisé.

Dépoétisé, e, part. pas. et adj. ; qui a perdu toute sa teinte poétique. Au fig. : qui a perdu tout le charme, tout le séduisant de l'illusion.

Dépoétiser, v. act. ; ôter, effacer, détruire toute la teinte poétique, tout l'art poétique. Au fig. : détruire tout le charme, tout le séduisant de l'illusion de l'amour, de l'amitié, du bonheur : cet événement dépoétise toutes mes amitiés, en éteint la force, la vivacité.

Dépoitrinant, e, adj. ; qui ôte de la poitrine, qui la diminue, la fait disparaître : un dépoitrinant malaise, souffrottement.

Dépoitriné e, adj. ; qui n'a plus ou presque plus de poitrine : cette femme est tout à fait dépoitrinée.

Dépolissable, adj. des 2 g. ; qui peut être dépoli, qui est susceptible de se dépolir, de perdre son poli : cette chose est dépolissable.

Dépolissant, e, adj. ; qui dépolit, qui ôte le poli : une rouille dépolissante.

Dépolissement, s. m. ; état dépoli : le dépolissement d'une chose.

Dépopularisable, adj. des 2 g. ; qui peut être dépopularisé, qui est susceptible de se dépopulariser, de perdre sa popularité.

Dépopularisamment, adv. ; d'une manière dépopularisante : vous agissez bien dépopularisamment.

Dépopularisant, e, adj. ; qui dépopularise, qui détruit la popularité, qui cause la perte de la popularité : un acte dépopularisant ; des formes, des manières dépopularisante.

Dépopulatif, adj. ; de dépopulation, qui est une cause, un principe, une activité de dépopulation.

Digitized by Google

Dépopulativement, d'une manière dépopulative.

Déportable, adj. des 2 g ; qui peut être déporté, que l'on doit déporter, punir de la déportation.

Déposable, adj. des 2 g.; ce dont on doit déposer en justice; qui peut être déposé : un secret déposable dans le sein d'un ami ; qui mérite être déposé, privé de sa charge, de ses fonctions.

Dépossédable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dépossédé, privé de ce qu'il possède, qui est exposé à subir une dépossession.

Dépossédant, e, adj.; qui dépossède, qui prive de ce que l'on possède, qui ôte la possession : un jugement dépossédant; une usurpation dépossédante.

Dépostable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déposté, renvoyé, chassé d'un poste : ce corps de troupe est dépostable.

Dépostation, s. f.; action de déposter ; état déposté : la dépostation d'un corps de troupe ennemie.

Dépotable, adj. des 2 g.; qui peut être dépoté, que l'on doit dépoter : ce vin est dépotable.

Dépotement, s. m.; action de dépoter; état dépoté : le dépotement du vin, d'une liqueur.

Dépouillable, adj. des 2 g.; qui peut être dépouillé; qui est exposé à être dépouillé, à qui, auquel on peut tout prendre par la violence.

Dépouillamment, adv.; d'une manière dépouillante, en dépouillant.

Dépouillant, e, adj.; qui dépouille, qui ôte, qui fait disparaître tout ou en grande partie : un traité dépouillant; une grêle dépouillante.

Dépouilleur, s. m., f. *se;* celui, celle qui dépouille.

Dépravable, adj. des 2 g.; qui peut être dépravé, qui est susceptible de se dépraver.

Dépravant, e, adj.; qui déprave, qui amène une dépravation.

Dépravatif, ve, adj.; de dépravation, qui est, qui tient de la dépravation, qui la marque, qui appartient à la dépravation, qui la constitue : des tendances dépravatives.

Dépravativement, adv.; d'une manière dépravative, en portant à la dépravation.

Dépravément, adv.; d'une manière dépravée : vous vous conduisez dépravément.

Dépréciable, adj. des 2. g.; qui peut être, doit être, mérite être déprécié.

Dépréciatif, ve, adj.; de dépréciation, qui est de la dépréciation, qui la marque, qui déprécie : vous avez de mon ouvrage rendu un compte dépréciatif.

Dépréciativement, adv.; d'une manière dépréciative; par, avec dépréciation.

Déprédatif, ve, adj.; de déprédation, qui est, qui tient de la déprédation, qui la marque : un acte déprédatif, une conduite, une action déprédative.

Déprédativement, adv.; d'une manière déprédative; avec déprédation, par la déprédation : cet homme a acquis bien déprédativement.

Déprémiçable, adj. des 2 g.; qui peut être déprémicé, qui peut perdre ses prémices. Au fig.: qui peut perdre, est exposé à perdre ses beaux commencements, ses premiers avantages obtenus.

Déprémiçant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déprémicer; qui déprémice, qui ôte, qui détruit les prémices : une gelée, une température déprémiçante. Au fig. : qui fait perdre, les beaux commencements, les premiers avantages obtenus : des revers déprémiçants.

Déprémicé, e, part. pas. et adj.; qui a perdu ses prémices, ses beaux commencements, ses premiers avantages obtenus : et la campagne ne présente plus maintenant qu'une nature déprémicée.

Déprémicement, s. m.; action de déprémicer, de se déprémicer; état déprémicé : le déprémicement des personnes, des choses.

Déprémicer, v. act. et pr., se— ; détruire les prémices, faire perdre, perdre ses prémices. Au fig. : détruire, perdre les beaux commencements, les premiers avantages obtenus : pour les choses et pour l'homme, tout se déprémice quand rien ne seconde et n'appuie les causes qui ont fait naître.

Déprémicisme, s. m.; tout ce qui tend a déprémicer.

Dépréoccubable, adj des 2 g.; qui peut être dépréoccupé, tiré de sa préoccupation.

Dépréoccupant, e, adj.; qui dépréoccupe, qui tire de la préoccupation : un travail dépréoccupant : une distraction dépréoccupante.

Déprésomptionnable, adj. des 2 g.; qui peut être déprésomptionné, en qui on peut faire cesser, détruire la présomption : cette personne est déprésomptionnable.

Déprésomptionnant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de déprésomptionner; qui déprésomptionne, qui fait cesser la présomption, qui en corrige : l'homme a toujours besoin d'une déprésomptionnante appréciation de lui-même.

Déprésomptionné, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de présomption, qui cesse de présumer trop de soi, qui est corrigé de sa présomption : il est déprésomptionné.

Déprésomptionner, v. act. et pr., se—; corriger, se corriger de sa présomption; faire cesser la présomption : cette personne se déprésomptionne.

Dépressable, adj. des 2 g.; qui peut être dépressé, que l'on doit dépresser : ces jeunes plantes sont dépressables.

Dépressement, s. m.; action de dépresser; état dépressé : le dépressement des arbres, des plantes.

Dépriable, adj. des 2 g.; qui peut être déprié, que l'on doit déprier.

Dépriement, s. m.; action de déprier; état dé-

Digitized by Google

prié : le dépriement des personnes invitées à une réunion, à une fête.

Déprimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être déprimé, rabaissé, avili : plus l'homme a d'éducation, plus il est déprimable quand il sort de cette éducation et lui manque.

Déprimation, s. f.; action de déprimer; état déprimé.

Déprinciellisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déprinciellisé, qu'il est nécessaire de déprincielliser, que l'on ne doit pas laisser à la volonté, sous le bon plaisir du prince : partout l'action publique est déprinciellisable.

Déprinciellisation, s. f.; action de déprincielliser : état déprinciellisé : la déprinciellisation de l'action gouvernementale.

Déprinciellisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être princiellisé, qui n'est plus laissé au bon plaisir du prince, qui n'est plus dans les attributions, sous l'influence, l'autorité exclusive du prince, qui a cessé d'être princiel.

Déprincielliser, v. act.; ne pas laisser princiel, ne pas laisser dans, sous le bon plaisir du prince; ôter, faire sortir des attributions du prince, ne pas laisser sous son exclusive influence, autorité; affranchir de l'action personnelle du prince.

Déprinciellisme, s. m.; système de déprinciellisation, tout ce qui tend à affranchir du bon plaisir, de l'action personnelle du prince : c'est du déprinciellisme.

Déprisable, adj. des 2 g.; qui peut être déprisé, que l'on doit dépriser.

Déprisation, s. f.; action de dépriser, d'ôter du prix, du mérite; état déprisé : la déprisation des choses est souvent plus l'œuvre de l'ignorance ou de la méchanté de ceux qui la font, que d'une juste appréciation ou d'une justice.

Déprobifiable; adj. des 2 g.; qui peut être déprobifié, en qui on peut détruire les principes, le sentiment de probité.

Déprobifiant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de déprobifier, de se déprobifier; qui déprobifie, qui corrompt, détruit les principes, le sentiment de probité : si vous ne donnez à l'élève une juste et précise idée de la probité, et si vous laissez à sa jeune imagination l'interprétation de cette probité, il la faussera et entrera dans le plus déprobifiant esprit.

Déprobification, s. f.; action de déprobifier; état déprobifié : la déprobification de l'homme ne vient pas toujours de lui-même, elle vient souvent des mauvais conseils et des dangéreux exemples qu'il reçoit.

Déprobifié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus probe, n'a plus de probité, qui a perdu le sentiment de probité, en a abjuré les principes.

Déprobifier, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester probe; effacer, détruire, perdre la probité; faire abjurer, abjurer les principes, le sentiment de probité : un intérêt cupide déprobifie cet homme.

Déprogrès, s. m.; extinction de progrès, rétrogradation.

Déprogressable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de déprogresser.

Déprogressant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de déprogresser; qui fait déprogresser, qui détruit le progrès, qui produit l'extinction du progrès : une déprogressante action politique, administrative.

Déprogressé, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé de progresser, qui n'a pas conservé son progrès, qui a perdu de son progrès, qui a abandonné son progrès : ce peuple a singulièrement déprogressé.

Déprogresser, v. act.; ne pas laisser durer un progrès, le détruire; faire cesser de progresser; abandonner son progrès, y renoncer; rétrograder.

Déprogression, s. f.; action de déprogresser, de faire cesser, de détruire l'accroissement du progrès.

Déprogressisme, s. m.; système de déprogression; tout ce qui tend à détruire les progrès : la déprogression des sciences, des arts.

Déprolétariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déprolétarié, affranchi du prolétariat; qui ne doit plus rester l'indigent esclave d'un grand, à qui on doit laisser la liberté de devenir propriétaire.

Déprolétariant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déprolétarier, de se déprolétarier; qui déprolétarie, qui ne laisse plus prolétaire, qui tire du prolétariat, qui donne la liberté de devenir propriétaire. Au fig.; qui ne laisse plus l'indigent esclave d'un grand : le premier besoin d'un peuple est une socialité déprolétariante.

Déprolétariation, s. f.; action de déprolétarier; état déprolétarié.

Déprolétarié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est prolétarié, qui a cessé d'être prolétaire, qui est affranchi du prolétariat. Au fig. : qui n'est plus l'indigent esclave d'un grand.

Déprolétarier, v. act. et pr., se—; ne pas rester prolétaire; affranchir, s'affranchir du prolétariat; laisser, donner la liberté de devenir propriétaire. Au fig. : ne pas laisser, ne pas rester l'indigent esclave d'un grand

Déprolétarisme, s. m.; système de déprolétariation.

Dépropriétariable, adj. des 2 g.; qui est dépropriétariable, que l'on ne doit plus laisser propriétaire : cet homme, ce débiteur est dépropriétariable.

Dépropriétariation, s. f.; action de dépropriétarier; état dépropriétarié : la dépropriétariation de cette personne fut causée par ses malheurs et ordonnée par un jugement du tribunal.

Dépropriétarié, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé

Digitized by Google

d'être propriétaire : cette personne est entièrement dépropriétariée de tout.

Dépropriétarier, v. act.; ne pas laisser propriétaire, faire cesser le droit d'être propriétaire d'une chose.

Dépropriétarisme, s. m.; système de dépropriétariation.

Déprospérité, s. m.; décroissement, cessation, destruction de propriété.

Déprovincialisable, adj. des 2 g.; qui peut être déprovincialisé, que l'on peut corriger de sa gaucherie, de ses formes, de ses manières provinciales.

Déprovincialisant, e, adj.; qui déprovincialise, qui corrige de la gaucherie, des manières provinciales : de toutes les capitales, c'est la ville de Paris qui est la plus déprovincialisante.

Déprovincialisation, s. f.; action de déprovincialiser; état déprovincialisé : la déprovincialisation des formes, des manières.

Dépudifiable, adj. des 2 g.; qui peut être dépudifié, en qui on peut facilement faire cesser, détruire la pudeur, la décence, un sentiment honnête : cette personne est dépudifiable.

Dépudifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dépudifier, de se dépudifier; état dépudifié, qui fait cesser, qui détruit la pudeur, la décence, un sentiment honnête : il n'est pas une licence de mœurs qui ne soit dépudifiante.

Dépudification, s. f.; action de dépudifier; état dépudifié : la dépudification d'une personne.

Dépudifié, e, part. pas. et adj.; qui a perdu la pudeur, la décence, le sentiment honnête : cette jeune personne est dépudifiée.

Dépudifier, v. act. et pr., se—; effacer, détruire, perdre la pudeur, la décence, un sentiment honnête, l'abjurer : cette femme se dépudifie.

Dépudifisme, s. m.; ce qui ne présente qu'une continuelle abnégation de pudeur, de décence, d'un sentiment honnête : ce n'est que du dépudifisme.

Dépurable, adj. des 2 g.; qui peut être dépuré, que l'on doit dépurer.

Députable, adj. des 2 g.; qui peut être député, envoyé, que l'on doit députer.

Députarial, e, adj.; de député, des députés, qui est du député, des députés, qui concerne le député, les députés, le corps des députés : omnipotence députariale : les élections députariales, comme on dit les élection communales.

Députarialement, adv.; d'une manière députariale, par les députés, par l'action des députés.

Députarialisme, s. m.; système d'action politique par des députés.

Dépusillanimisable, adj. des 2 g.; qui peut être dépusillanimisé, que l'on peut corriger de sa pusillanimité, en qui on peut faire cesser, détruire la pusillanimité.

Dépusillanimisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dépusillanimiser, de se dépusillanimiser; qui dépusillanimise, qui corrige de la pusillanimité, la fait cesser, la détruit : on ne porte l'homme à des actes de courage qu'en le dépusillanimisant : un dépusillanimisant enthousiasme.

Dépusillanimisation, s. f.; action de dépusillanimiser; état dépusillanimisé.

Dépusillanimisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus pusillanimisé, qui a perdu sa pusillanimité : cet homme est tout-à-fait dépusillanimisé.

Dépusillanimiser, v. act. et pr., se—; corriger de la pusillanimité, s'en corriger, faire cesser, détruire, perdre la pusillanimité.

Dépusillanimisme, s. m.; système de dépusillanimisation, tout ce qui tend à dépusillanimiser.

Dépusillanimité, s. f.; cessation, extinction de pusillanimité; résultat de cette cessation, de cette extinction : il s'est enfin décidé à un acte de dépusillanimité.

Dépygmisable, adj. des 2 g.; qui peut être dépygmisé, que l'on peut dépygmiser.

Dépygmisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dépygmiser, de se dépygmiser; qui dépygmise. Au fig.; qui tire, fait sortir de la petitesse d'âme, d'esprit, de talent, de mérite, du plus infime état moral : ce n'est qu'en dépygmisant le talent qu'on le rend supérieur.

Dépygmisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus pygmée. Au fig. : qui est tiré, sorti de la petitesse d'âme, d'esprit, de talent, de mérite, du plus infime état moral : cette personne se dépygmise.

Dépygmiser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester pygmée. Au fig. : tirer, sortir de la petitesse d'âme, d'esprit, de talent, de mérite, du plus infime état moral : cette personne se dépygmise.

Dépygmité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est plus pygmée, ce qui n'est plus œuvre de pygmée.

Déqualifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être déqualifié, que l'on doit cesser de qualifier : cet homme est déqualifiable.

Déqualification, s. f.; action de déqualifier; état déqualifié : cet homme a mérité sa déqualification.

Déqualifié, e, part. pas. et adj.; qui a perdu sa qualité : ce vin est déqualifié, qui a perdu sa considération, qui a cessé d'être qualifié : cette personne est déqualifiée.

Déqualifier, v. act. et pr., se—; en parlant des choses, détruire, perdre la qualité : ce vin se déqualifie. en parlant des personnes, ôter, perdre la considération; cesser de qualifier : déqualifier une personne.

Déquotidiennisable, adj. des 2 g.; qui peut être doit être déquotidiennisé, que l'on ne doit

Digitized by Google

plus laisser, qui ne doit plus rester quotidien : ce travail est déquotidiennisable.

Déquotidiennisation, s. f. ; action de déquotidienniser ; état déquotidiennisé : la déquotidiennisation du travail, d'une occupation.

Déquotidiennisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus quotidiennisé, qui a cessé d'être quotidien : son travail est déquotidiennisé.

Déquotidienniser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester quotidien; cesser de quotidienniser; faire sortir, sortir de la quotidienneté, ne plus assigner à chaque jour, pour chaque jour : déquotidienniser son travail, ses bonnes œuvres.

Déquotidiennisme, s. m.; système de déquotidiennisation.

Déquotidienneté, s. f.; cessation, rupture de quotidienneté, d'ordre quotidien, de régularité quotidienne.

Déracinable, adj. des 2 g.; qui peut être déraciné, que l'on doit déraciner : ces vices sont déracinables.

Déracinant, *e*, adj. ; qui déracine, qui arrache de terre : il fait un vent déracinant. qui corrige des vices ; une règle de vie déracinante de vices.

Déraillable, adj. des 2 g.; qui peut être déraillé, qui est susceptible de se dérailler, de quitter ses rails, de sortir de ses rails.

Déraillant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dérailler, de se dérailler; qui déraille, qui fait sortir des rails, qui jette hors des rails : une secousse déraillante.

Déraillé, *e*, part. pas. et adj.; qui a quitté ses rails, qui est hors des rails; des wagons déraillés.

Déraillement, s. m.; action de dérailler; état déraillé.

Dérailler, v. act. et pr., se— ; ôter, faire sortir des rails, jeter hors des rails ; quitter ses rails : dérailler des wagons.

Dérangeable, adj. des 2. g.; qui peut être dérangé, que l'on doit déranger.

Dérangeant, *e*, adj; qui dérange, qui cause un dérangement : voilà une mort bien dérangeante.

Dérangeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui dérange, qui aime à déranger : vous avez des enfants bien dérangeurs.

Dératement, s. m. ; action de dérater, d'ôter la rate, état dératé : le dératement des chiens.

Dérationalisable, adj. des 2 g ; qui peut être dérationalisé, qui est susceptible de perdre sa rationalité : cette personne est dérationalisable.

Dérationalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dérationaliser. de se dérationaliser; qui dérationalise, ne laisse plus rationel, qui ôte, détruit la rationalité : une dérationalisante ambition, cupidité, avarice.

Dérationalisation, s. f.; action de dérationaliser; état dérationalisé : la dérationalisation des idées, de la personne.

Dérationalisé, *e*, part. pas et adj. ; qui a cessé d'être rationnel, qui a perdu desa, ou toute sa rationalité : cette personne est dérationalisée.

Dérationaliser, v. act. et pr., se—; ne plus laisser, ne plus rester rationnel; détruire, perdre la rationalité, sa rationalité : cette personne se dérationalise.

Dérationalisme, s. m.; tout ce qui tend à détruire la rationalité : ce n'est que du dérationalisme.

Dérationalité, s. f.; cessation, extinction de rationalité.

Déréglable, adj. des 2 g.: qui peut être déréglé, qui est susceptible de se dérégler : cette personne est déréglable dans sa conduite.

Déréglant, *e*, adj.: qui dérègle, qui cause un dérèglement : vous cédez à un entraînement déréglant et qui ne vous fait pas honneur.

Déridable, adj. des 2 g.; qui peut être déridé, que l'on peut dérider.

Déridant, *e*, adj.; qui déride. Au fig. ; qui rend plus gai, moins grave.

Déridement, s. m.; action de dérider, de se dérider; état déridé.

Déridigisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être dérigidisé, dont on peut, dont on doit faire cesser ou amoindrir la régidité : cette personne, ce caractère est dérigidisable.

Dérigidisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a perdu de sa rigidité, qui n'est plus aussi rigide : cette personne est bien dérigidisée.

Dérigidiser, v. act et pr, se—; ne pas laisser, ne pas rester rigide, aussi rigide, perdre de sa rigidité; dérigidiser le caractère, son caractère, ses mœurs : cette personne se dérigidise.

Dérigidisme, s. m. ; tout ce qui présente une abnégation ou une diminution de rigidité.

Dérigidité, s. f. ; cessation, extinction de rigidité.

Dérigorisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dérigorisé, que l'on ne doit pas laisser aussi rigoureux : ce réglement est dérigorisable.

Dérigorisation, s. f.; action de dérigoriser; état dérigorisé : la dérigorisation d'un réglement, celle du temps.

Dérigorisé, *e*, part. pr. et adj.; qui n'est pas laissé aussi rigoureux ; qui a perdu de sa rigueur ou toute sa rigueur : ce réglement est dérigorisé, la température est dérigorisée.

Dérigoriser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser rigoureux, aussi rigoureux; faire cesser ou diminuer la rigueur ; perdre de sa rigueur ou toute sa rigueur : dérigoriser un réglement : la température se dérigorise.

Dérigorisme, s. m.; système de dérigorisation.

Dérisionner, v. n.; faire de la dérision, tourner tout en dérision : vous dérisionnez.

Dérobable, adj. des 2 g.; qui peut être dérobé, qui est exposé à être dérobé : ces objets sont dérobables.

Dérogatif, ve, adj.; de dérogation ; qui est, qui tient de la dérogation, qui la marque, qui appartient à la dérogation : une action, une loi, une alliance dérogative.

Dérogativement, adv.; d'une manière dérogative, avec dérogation, par la dérogation, en dérogeant : vous agissez dérogativement.

Dérogeable, adj. des 2 g.; ce à quoi on peut, on doit déroger.

Dérogisme, s. m.; système de dérogation.

Déraidissable, adj. des 2 g. ; qui peut être déraidi, que l'on doit déraidir : un caractère déraidissable.

Déraidissant, e, adj.; qui déraidit, qui cause un déraidissement. On doit donner aux personnes une déraidissante aménité, et elles doivent toujours entrer dans cette aménité sans laquelle il n'est pas de beau caractère. Substantivement : un déraidissant, quelque chose qui fait déraidir, détendre.

Déraidissement, s. m.; action de déraidir, de se déraidir ; état déraidi : le déraidissement du caractère.

Dérouillable, adj. des 2 g.; qui peut être dérouillé, qui est susceptible de se dérouiller : ce fer est dérouillable.

Dérouillant, e, adj. ; qui dérouille, qui opère un dérouillement.

Déroulable, adj. des 2 g.; qui peut être déroulé, que l'on doit dérouler.

Déroulant, e, adj.; qui déroule. Au fig. : qui fait connaître, qui présente tous les détails : un déroulant discours, une déroulante narration.

Déroutable, adj. des 2 g. ; qui peut être facilement dérouté, déconcerté, qui est susceptible de se dérouter : cette personne est déroutable.

Déroutant, e, adj.; qui déroute, rompt les mesures, qui déconcerte : une réponse, une réplique déroutante.

Dérustisable, adj. des 2 g.; qui peut être dérustisé, en qui on peut ôter, effacer, détruire la rusticité : cette personne est dérustisable.

Dérustisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dérustiser, de se dérustiser; qui dérustise, qui ôte, efface, détruit la rusticité : une éducation, une civilisation dérustisante.

Dérustisation, s. f. ; action de dérustiser, état dérustisé : la dérustisation du caractère, des formes.

Dérustisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus rustique, qui a perdu sa rusticité : une personne dérustisée.

Dérustiser, v. act. et pr., se— ; ôter, effacer, détruire la rusticité, ne pas laisser, ne pas rester dans la rusticité; perdre sa rusticité, sa grossièreté ; on est parvenu à le dérustiser.

Désustisme, s. m.; système de dérustisation; tout ce qui tend à dérustiser.

Désabêti, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus abêti, stupide, qui a cessé d'être bête, inintelligent : ce jeune homme est désabêti.

Désabêtir, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester abêti ; donner, prendre de l'intelligence, développer les facultés intellectuelles, cesser d'être bête,

Désabêtisme, s. m.; système de désabêtissement; tout ce qui tend à désabêtir.

Désabêtissable, adj. des 2 g ; qui peut être désabêti, en qui on peut développer les facultés intellectuelles : cette personne est désabêtissable.

Désabêtissant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désabêtir, de se désabêtir; qui désabêtit, qui tire de l'abêtissement, qui développe les facultés intellectuelles : si on ne donne à l'homme la haute instruction, il faut au moins lui donner celle désabêtissante.

Désabêtissement, s. m.; action de désabêtir; état désabêti : sans au moins un certain désabêtissement, non seulement l'homme n'est rien pour la société, mais encore il n'est rien pour lui-même.

Désabruti, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus abruti, qui est tiré, sorti de l'abrutissement; cette personne est maintenant tout à fait désabrutie.

Désabrutir, v. act. et pr., se— ; tirer, sortir de l'abrutissement, d'une grossière stupidité; remettre, rentrer dans une raison éclairée : on est parvenu à désabrutir cet homme.

Désabrutisme, s. m.; système de désabrutissement; tout ce qui tend à désabrutir.

Désabrutissable, adj. des 2 g.; qui peut être désabruti, que l'on peut tirer de l'abrutissement; cet homme est désabrutissable.

Désabrutissant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désabrutir, de se désabrutir, qui désabrutit, qui tire de l'abrutissement : l'amour propre est souvent plus désabrutissant que la raison.

Désabrutissement, s. m. ; action de désabrutir; état désabruti : le désabrutissement de l'homme.

Désabusable, adj. des 2 g.; qui peut être désabusé, détrompé, tiré de son erreur, que l'on doit désabuser : malgré sa faiblesse, il est encore souvent désabusable.

Désabusant, e, adj.; qui désabuse, qui est de nature à détromper, à tirer de l'erreur, à causer, à amener un désabusement : je vous présente là de bien désabusants faits, une désabusante vérité.

Désabymisable, adj. des 2 g.; qui peut être désabymisé, tiré d'un abyme, qui peut cesser d'être environné d'abymes.

Désabymisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désabymiser, de se désabymiser; qui désabymise, qui tire de l'abyme, qui désenvi-

Digitized by Google

ronne d'abymes : voilà une désabymisante opération financière.

Désabymisation, s. f.; action de désabymiser; état désabymisé : la désabymisation des personnes, des choses.

Désabymisé, e, part. pas. et adj.; qui est tiré, sorti de l'abyme; qui n'est plus environné d'abymes : et la nation fut désabymisée par le génie et l'énergie d'un seul homme.

Désabymiser, v. act. et pr., se—; tirer, sortir d'un abyme; désenvironner, se désenvironner d'abymes.

Désaccordable, adj. des 2 g.: qui peut être désaccordé, qui est susceptible de se désaccorder, que l'on peut parvenir à désaccorder, dont on peut parvenir à rompre l'accord : ces personnes seront bientôt désaccordables.

Désaccordant, e, adj.; qui désaccorde, qui rompt l'accord, qui est de nature à faire cesser, à rompre l'accord : il y a maintenant entre eux un intérêt désaccordant; apporter une opinion désaccordante.

Désaccouplable, adj. des 2 g.; qui peut être désaccouplé, que l'on doit désaccoupler.

Désaccouplement, s. m.; action de désaccoupler; état désaccouplé : le désaccouplement de ces animaux.

Désaccoutumable, adj. des 2 g.; qui peut être désaccoutumé, que l'on peut désaccoutumer : cette personne est désaccoutumable.

Désaccoutumant, e; qui désaccoutume, qui corrige d'une habitude : pour se corriger de mauvaises coutumes, il faut se raisonner et ne pas sortir d'une désaccoutumante rationalité.

Désaccoutumement, s. m.; action de désaccoutumer, de se désaccoutumer; état désaccoutumé : cette personne présente un frappant désaccoutumement.

Désachalandable, adj. des 2 g.; qui peut être désachalandé, qui est susceptible de se désachalander : cette maison est désachalandable par la mauvaise qualité de ses marchandises.

Désachalandant, e, adj.; qui désachalande, qui fait perdre les chalands : on est dans ce magasin d'une impolitesse, d'une inconvenance désachalandante.

Désachalandement, s. m.; action de désachalander; état désachalandé : le désachalandement d'un marchand, d'un magasin.

Désacrimoniable, adj. des 2 g.; qui peut être désacrimonié, corrigé de son acrimonie.

Désacrimoniant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désacrimonier, de se désacrimonier; qui désacrimonie, qui ôte l'acrimonie, qui corrige de l'agrimonie : c'est en désacrimoniant le caractère que l'on arrive à l'améniser.

Désacrimoniation, s. f.; action de désacrimonier; état désacrimonié : la désacrimoniation du caractère.

Désacrimonié, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus acrimonié, qui est corrigé de son acrimonie : cette personne est maintenant tout à fait désacrimoniée.

Désacrimonier, v. act. et pron. se—; faire cesser l'acrimonie, corriger de l'acrimonie, se corriger de son acrimonie; cette personne se désacrimonie.

Désacrimonisme, s. m.; système de désacrimoniation; tout ce qui tend à détruire l'acrimonie.

Désaffabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être désaffabilisé, qui est susceptible de perdre son affabilité : cette personne est désaffabilisable.

Désaffabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désaffabiliser, de se désaffabiliser; qui désaffabilise, qui fait perdre, qui détruit l'affabilité.

Désaffabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'affabilité, qui a perdu son affabilité : cette dame est tout à fait désaffabilisée.

Désaffabiliser, v. act. et pron. se—; faire perdre, détruire, perdre l'affabilité, son affabilité : cette jeune personne se désaffabilise.

Désaffabilité, s. f.; cessation, extinction d'affabilité : il y a maintenant une étonnante désaffabilité dans ses formes, dans ses manières.

Désaffamable, adj. des 2 g.; qui peut être désaffamé, que l'on doit désaffamer.

Désaffamant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désaffamer, de se désaffamer; qui désaffame, qui apaise sa faim : une abondance désaffamante : en me donnant ce pain, vous m'avez fait une désaffamante charité.

Désaffamation, s. f.; action de désaffamer; état désaffamé : la désaffamation du peuple.

Désaffamé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus affamé, dont la faim a cessé : ce malheureux est désaffamé.

Désaffamer, v. act. et pron. se—; faire cesser, apaiser la faim, sa faim.

Désaffamisme, s. m.; système de désaffamation; tout ce qui tend à désaffamer.

Désaffectionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être désaffectionné, que l'on doit désaffectionner : cette personne est désaffectionnable.

Désaffectionnant, e, adj.; qui désaffectionne, qui fait perdre, qui détruit l'affection : des procédés désaffectionnants.

Désaffermi, e, part. pas, et adj.; qui n'est plus affermi, qui a cessé de l'être, qui a perdu de sa solidité, de sa stabilité.

Désaffermir, v. act. et pron. se—; ne pas laisser, ne pas rester affermi; détruire la solidité, la stabilité, perdre de sa solidité, de sa stabilité.

Désaffermissable, adj. des 2 g.; qui peut être désaffermi, qui est susceptible de se désaffermir : ce prince est désaffermissable : ces institution sont désaffermissables.

Désaffermissant, e, part. pr. et adj.; qui fait

Digitized by Google

l'action de désaffermir, de se désaffermir ; qui désaffermit, qui cause un désaffermissement : vous entrez dans une politique désaffermissante.

Désaffermissement, s. m. ; action de désaffermir ; état désaffermi : le désaffermissement du gouvernement, du trône.

Désagglomérable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être désagglomeré, que l'on ne doit pas laisser en agglomération : ces populations sont désagglomérables.

Désagglomération, s. f. ; action de désagglomérer ; état désagglomeré.

Désagglomeré, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus agglomeré, qui a cessé d'être agglomeré.

Désagglomérer, v. act. ; ne pas laisser agglomeré, en désagglomération.

Désagglomérisme, s. m. ; système de désagglomération.

Désalignable, adj. des 2 g. ; qui peut être désaligné, qui est susceptible de se désaligner.

Désalignant, e, adj. ; qui désaligne, qui dérange, qui rompt un alignement : un vent, un mouvement, un remument désalignant, une secousse désalignante.

Désallangui, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus allangui, dans l'allanguissement, qui n'est plus languissant, dans un état de langueur : cette personne est totalement désallanguie.

Désallanguir, v. act. et pron. se—; tirer, faire sortir, sortir de l'allanguissement, de l'état de langueur ; ne pas laisser, ne pas rester languissant.

Désallanguissable, adj. des 2 g. ; qui peut être désallangui, tiré de son allanguissement, de son état de langueur.

Désallanguissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désallanguir ; qui désallanguit, qui fait cesser l'allanguissement, l'état de langueur, qui ne laisse plus languissant : il adopta un traitement désallanguissant qui lui réussit.

Désallanguissement, s. m. ; action de désallanguir, état désallangui ; cessation d'allanguissement, d'état languissant, de langueur : il dût son désallanguissement à son médecin sans doute ; mais il le dût encore plus au succès de ses affaires.

Désalourdi, e, part. pas. et adj ; qui n'est plus alourdi, qui n'est plus aussi lourd, dont la pesanteur a diminué : il a bien délourdi son fardeau : cette personne s'est bien désalourdie.

Désalourdir, v. act. et pron. se—; ne pas laisser, ne pas rester alourdi, lourd ; diminuer la pesanteur, sortir de sa pesanteur ; rendre, devenir moins lourd.

Désalourdissable, adj. des 2 g. ; qui peut être délourdi, qui est susceptible de se désalourdir : pour les peuples, tous les fardeaux du despotisme sont désalourdissables quand ils le veulent.

Désalourdissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désalourdir ; qui désalourdit, rend moins lourd : d'un temps alourdissant nous sommes passés à un temps désalourdissant.

Désalourdissement, s. ; action de désalourdir, de se désalourdir ; état désalourdi : le désalourdissement d'un fardeau d'une personne.

Désaltérable, adj. des 2 g. ; qui peut être désaltéré, dont on peut étancher la soif.

Désaltération, s. f. ; action de désaltérer ; état désaltéré : et chacun attendit avec anxiété sa désaltération de sang.

Désamabilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être désamabilisé, qui est susceptible de perdre son amabilité, de son amabilité.

Désamabilisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désamabiliser, de se désamabiliser ; qui désamibilise, ôte l'amabilité, qui fait perdre de l'amabilité : prendre un ton désamabilisant, des manières désamabilisantes.

Désamabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus aimable, qui a cessé d'être aimable, qui a perdu de son amabilité : cette personne est presqu'entièrement désamabilisée.

Désamabiliser, v. act. et pr., se—; ôter, détruire l'amabilité, perdre son amabilité, de son amabilité, cesser d'être aimable : cette personne se désamabilise tout à fait.

Désamabilité, s. f. ; cessation, extinction d'amabilité.

Désaméliorable, adj. des 2 g. ; qui peut être désamélioré, qui est susceptible de se désaméliorer.

Désaméliorant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désaméliorer, de se désaméliorer, qui désaméliore, qui cause une désamélioration : ce cultivateur a une manière de labourer tout à fait desaméliorante : mode de culture désaméliorant.

Désaméliorateur, s. m., f., *trice* ; celui, celle qui désaméliore.

Désaméliorati f, ve, adj ; de désamélioration, qui est de la désamélioration, qui la marque, qui est cause, principe de désamélioration : ils adoptèrent un système qui fut désaméliorati f et le sol se stérilisa.

Désamélioration, s. f. ; cessation d'amélioration ; action de désaméliorer ; état désamélioré ; la désamélioration d'un sol, d'une propriété.

Désaméliorativement, adv. ; d'une manière désaméliorative, avec désamélioration, en désaméliorant.

Désamélioré, *e*, part. pas. et adj. ; qui a perdu son amélioration : ce terrein est désamélioré.

Désaméliorer, v. act. et pr., se—; faire cesser, détruire une amélioration, perdre son amélioration : cette terre se désaméliore.

Désaménisable, adj. des 2 g. ; qui peut être désaménisé, qui est susceptible de perdre son aménité.

Désaménisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désaméniser, de se désaméniser, qui désamenise, qui ôte, détruit l'aménité :

Digitized by Google

les habitudes de grossièreté, de dureté, sont toujours désaménisantes pour la personne qui s'y livre, comme pour celle qui en est l'objet.

Désaménisation, s. f.; action de désaméniser; état désaménisé : la désaménisation des manières, des formes.

Désaménisé, e, part. pas. et adj ; qui n'est plus aménisé, qui a perdu son aménité : cette personne est maintenant désaménisée.

Désaménisément, adv.; d'une manière désaménisé; avec dureté, rudesse, de grossièreté : vous agissez désaménisément.

Désaméniser, v. act. et pr., se—; ôter, détruire l'aménité, perdre son aménité : cette personne se désaménise.

Désaménité, s. f.; cessation, extinction d'aménité.

Désamical, e, adj.; qui n'est plus amical, qui a cessé d'être amical, qui ne part plus de l'amitié, qui n'en exprime plus, qui a cessé d'être inspiré par l'amitié : il m'a écrit une lettre fort désamicale.

Désamicalement, adv.; d'une manière désamicale, avec cessation d'amitié : ils se voient maintenant désamicalement.

Désamicalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus rien d'amical, qui a cessé d'être amical : leurs rapports sont désamicalisés.

Désamicaliser, v. act. et pr., se—; ne plus laisser, ne plus rester amical; cesser d'agir par un sentiment d'amitié; effacer, détruire l'amicalité.

Désamicalité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est plus amical, de ce qui a cessé d'être amical : la désamicalité des manières.

Désamorcé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus amorcé, dont l'amorce est ôté : les ameçons sont désamorcés.

Désamorcement, s. m.; action de désamorcer; état désamorcé.

Désamorcer, v. act.; ôter l'amorce, une amorce.

Désamourachable, adj. des 2 g.; qui peut être désamouraché, que l'on peut désamouracher, détacher de ses folles amours : il est désamourachable.

Désamourachant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de démouracher, de se démouracher; qui désamourache, qui détache de ses folles amours : ce n'est qu'en se démourachant que l'on arrive aux vraies, aux solides et honorables amours : la lassitude de l'objet est souvent plus désamourachante que la raison.

Désamouraché, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être amouraché, qui n'est plus à de folles amours : ce jeune homme est complétement désamouraché.

Désamourachement, s. m.; action de désamouracher, de se désamouracher; état désamouraché : le désamourachement d'une personne.

Désamouracher, v. act. et pr., se—; dissiper, faire cesser de folles amours, renoncer à ses folles amours : ce jeune homme se désamourache.

Désamouréisable, adj. des 2 g.; qui peut être désamouréisé, qui peut cesser d'être amoureux, à l'amour : l'amour est une tendance et une action des sens, la nature le donne, cet amour faisant toujours partie d'elle-même; aussi est-il toujours selon la force physique et tempéramentale de la personne. Ainsi l'homme n'est désamouréisable, que par des accidents de santé, que par l'extinction successive de l'activité des sens et de la vigueur tempéramentale.

Désamouréisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désamouréiser, de se désamouréiser; qui désamouréise, qui fait cesser l'amour, le détruit, qui ne laisse plus amoureux, à l'amour : l'âge qui amène l'amour et sa force est lui-même désamouréisant; mais l'abus de l'amour est plus vîte désamouréisant, et désamouréise prématurément.

Désamouréisation, s. f.; action de désamouréiser; état désamouréisé : la désamouréisation de l'homme.

Désamouréisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus amoureux, qui a cessé d'être à l'amour, tourmenté par l'amour : cette personne est presque entièrement désamouréisée.

Désamouréiser, v. act. et pron. se—; ôter, effacer, détruire l'amour; cesser d'être amoureux, à l'amour : ce jeune homme se désamouréise déjà.

Désamovilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désamovibilisé, dont il est nécessaire de faire cesser l'amovibilité.

Désamovibilisation, s. f.; action de désamovibiliser; état désamovibilisé.

Désamovibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'es plus amovible, qui a cessé d'être amovible ce fonctionnaire est désamovibilisé.

Désamovibiliser, v. act.; ne plus laisser amovible, à l'amovibilité, faire cesser l'amovibilité : désamovibiliser un fonctionnaire.

Désamovibilisme, s. m.; système de désamovibilisation.

Désamovibilité, s. f.; cessation, extinction d'amovibilité.

Désamunitionnable, adj. des 2 g.; qui peut être désamunitionné, que l'on doit désamunitionner.

Désamunitionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus amunitionné, dont les amunitions sont usées, ôtées : cette place est désamutionnée de tout.

Désamunitionnement, s. m.; action de désamunitionner; état désamunitionné : le désamunitionnement d'une place, d'un parc d'artillerie.

Désamunitionner, v. act. et pron. se—; ôter, détruire les amunitions, dégarnir d'amunitions; user, perdre ses amunitions.

Digitized by Google

Désanarchie, s. f; cessation, extinction d'anarchie : opérer la désanarchie.

Désanarchisable, adj. des 2 g.; qui peut être désanarchisé, que l'on peut tirer, faire sortir de l'anarchie : ce peuple est désanarchisable.

Désanarchisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désanarchiser; qui désanarchise, tire, fait sortir de l'anarchie : l'ordre est toujours désanarchisant.

Désanarchisation, s. f.; action de désanarchiser; état désanarchisé : la désanarchisation d'un état tient souvent à peu de chose.

Désanarchisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus anarchisé, dans l'anarchie, qui est tiré, sorti de l'anarchie : cette nation est désanarchisée.

Désanarchiser, v. act. et pron. se—; tirer, sortir de l'anarchie, faire cesser l'anarchie : ce n'est point par la force et les tourmens des supplices que l'on désanarchise un peuple; car, par ce moyen, on crée et on irascibilise les vengeances et l'animosité publiques. On ne le désanarchise qu'en ne frustrant point son droit, qu'en ne luttant point contre son droit.

Désanarchisme, s. m.; système de désanarchisation, tout ce qui tend à faire cesser l'anarchie.

Désanchement, s. m.; action de désancher, d'ôter l'anche; état désanché : le désanchement d'un instrument.

Désanctifiable, adj. des 2 g.; qui peut être désanctifié, que l'on doit désanctifier.

Désanctifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désanctifier; qui désanctifie, qui détruit la sainteté, la vénération religieuse : par une désanctifiante impiété.

Désanctification, s. f.; action de désanctifier; état désanctifié : la désanctification de l'homme, des dimanches, des jours ouvrables.

Désanctifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être sanctifié, qui n'est plus considéré comme saint, qui a perdu sa vénération religieuse.

Désanctifier, v. act. et pron. se—; ne plus laisser, ne plus rester saint, ne plus considérer comme saint; ôter, détruire, perdre la sainteté, la vénération religieuse : la révolution désanctifia tout, hommes, dimanches et jours.

Désanctifisme, s. m.; système de désanctification.

Désanxiété, s. f.; cessation, extinction d'anxiété, calme de l'esprit après une grande inquiétude, une tourmentante inquiétude.

Désanxiétisable, adj. des 2 g.; qui peut être désanxiétisé, tiré de son état d'anxiété, dont on peut faire cesser l'anxiété.

Désanxiétisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désanxiétiser, de se désanxiétiser; qui désanxiétise, qui fait cesser l'anxiété, qui tire de l'anxiété : un succès désanxiétisant, une nouvelle désanxiétisante.

Désanxiétisation, s. f.; action de désanxiétiser; état de anxiétisé.

Désanxiétisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'anxiété, dont l'anxiété est passée, dissipée : les espérances qu'il a conçues d'un heureux changement de position l'avaient entièrement désanxiétisé.

Désanxiétiser, v. act. et pron. se—; dissiper, faire cesser l'anxiété; tirer, sortir d'anxiété; faire succéder le calme de l'esprit à une grande, tourmentante inquiétude : cette personne se désanxiétise.

Désanxiétisme, s. m.; tout ce qui tend, est propre à amener la désanxiété.

Désapathisable, adj. des 2 g.; qui peut être désapathisé, que l'on peut tirer, faire sortir de son apathie : cette personne est désapathisable.

Désapathisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désapathiser, de se désapathiser; qui désapathise, qui tire, fait sortir de l'apathie : donner prendre une désapathisante émulation, un désapathisant amour propre.

Désapathisation, s. f.; action de désapathiser; état désapathisé : sa désapathisation s'est opérée par l'ambition d'arriver à quelque chose.

Désapathisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'apathie, ou qui en a beaucoup moins; qui est tiré, sorti de son apathie, dont l'apathie a cessé:

Désapathiser, v. act. et pron. se—; tirer, sortir de l'apathie; faire cesser, détruire l'apathie : on est enfin parvenu à le désapathiser.

Désapathisme, s. m.; système de désapathisation; tout ce qui tend à faire cesser l'apathie, à tirer de l'apathie.

Désaplombable, adj. des 2 g.; qui peut être désaplombé, qui est susceptible de perdre son aplomb : cette chose est désaplombable.

Désaplombant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désaplomber, de se désaplomber; qui désaplombe, qui fait perdre, qui détruit l'aplomb : un mouvement désaplombant, une secousse désaplombante.

Désaplombé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus d'aplomb, qui a perdu son aplomb : cette construction est désaplombée.

Désaplomber, v. act. et pron. se—; détruire, faire perdre de l'aplomb, perdre de son aplomb : ce mur se désaplombe.

Désaplomb, s. m.; cessation, destruction d'aplomb : cette construction, cette chose présente un désaplomb.

Désapogée, s. f.; cessation, extinction d'apogée.

Désapogéisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite d'être désapogéisé, renversé de son apogée. Au fig. : dont la haute élévation peut ou doit cesser.

Désapogéisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désapogéiser, de se désapogéiser, qui désapogéise, qui fait cesser l'apogée, la dé-

Digitized by Google

truit, qui cause le renversement d'une apogée, au fig. : qui fait tomber de la plus haute élévation : un désapogéisant revers.

Désapogéisation, s. f. ; action de désapogéiser; état désapogéisé : et sa désapogéisation fut la justice méritée de deux actes qui le flétrirent.

Désapogéisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être à l'apogée, qui est tombé de son apogée, au fig. : qui est tombé du plus haut dégré de gloire, d'élévation : il fut apogéisé pendant sa vie et désapogéisé après sa mort.

Désapogéiser, v. act. et pron., se—; renverser, détruire un apogée, ne pas laisser, ne pas rester dans son apogée, tomber de son apogée, au fig. : faire tomber, tomber d'un honneur supérieur, détruire, perdre l'illustration, précipiter, se précipiter du plus haut degré de gloire : le beau et utile dévouement à son pays apogéise toujours; mais souvent l'ambition désapogéise, parce que souvent elle heurte, blesse les peuples et flétrit la gloire.

Désappauvri, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus pauvre, si pauvre, qui est tiré, sorti de la pauvreté, qui n'est plus appauvri, : cette personne est bien désappauvrie.

Désappauvrir, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester appauvri, pauvre, si pauvre, tirer, sortir de la pauvreté : il est parvenu à se désappauvrir par son travail.

Désappauvrissable, adj. des 2 g.; qui peut être désappauvri, que l'on peut tirer, faire sortir de la pauvreté : cet homme est désappauvrissable.

Désappauvrissant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désappauvrir; qui désappauvrit, qui tire, fait sortir de la pauvreté : un ordre, un travail désapauvrissant, une économie désappauvrissante.

Désappauvrissement, s. m.; action de désappauvrir, état désappauvri.

Désapésanti, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus lourd, pesant, au fig. : qui a pris de la vivacité : cette personne est bien désappésantie.

Désappésantir, v. act. et pron., se—; ôter de la pesanteur, toute la pesanteur, la faire cesser, sortir de sa pesanteur, au fig. : donner, prendre de la vivacité, de l'activité : toujours on désappésantit l'esprit par l'émulation.

Désapésantissable, adj. des 2 g.; qui peut être désappésanti, au fig. : qui est susceptible de prendre de la vivacité, de l'activité : il est désapésantissable.

Désapésantissant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désapésantir, de se désapésantir, au fig. : qui donne de la vivacité, de l'activité : une température désapésantissante.

Désapésantissement, s. m.; action de désapésantir, état désapésanti.

Désappointable, adj. des 2 g.; qui peut être désappointé, qui est exposé à être désappointé : il est fort désappointé dans ses espérances.

Délappointant, e, adj. ; qui désappointe, qui cause un contre-temps : un événement désappointant.

Désappointif, ve, adj., de désappointement, qui est du désappointement, qui le marque : une stupéfaction désappointive.

Désappointivement, adv.; d'une manière désappointive, par, avec désappointement.

Désappréciable, adj des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être, mérite d'être désapprécié.

Désappréciateur, s. m. f.; *trice*, celui, celle qui désapprécie, ne fait que désapprécier ; c'est un désappréciateur.

Désappréciatif, ve, adj.; de désappréciation, qui est, qui tient de la désappréciation qui la marque, l'exprime : une évaluation, une énumération désappréciative.

Désappréciation, s. f ; action de désapprécier; état désapprécié : la désappréciation des hommes, des choses.

Désappréciativement, adv.; d'une manière désappréciative, avec désappréciation, par la désappréciation : vous en jugez fort désappréciativement.

Désapprécié, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus apprécié, qui a cessé d'être apprécié : cette chose, cette personne est maintenant désappréciée.

Désapprécier, v. act. et pron., se—; cesser d'apprécier, de s'apprécier, ne plus donner aux choses leur valeur, ne plus juger les personner aussi avantageusement qu'elles l'étaient : l'ignorance et l'injugement désapprécient tout.

Désappréhendé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus appréhendé, qui a cessé d'être appréhendé, craint.

Désappréhender, v. act. et pron., se—; ne plus appréhender, ne plus craindre, ne plus s'appréhender, ne plus se craindre : cet homme désappréhende tout, cesse de craindre qui que ce soit.

Désapprivoisable, adj. des 2 g.; qui peut être désapprivoisé, au fig. : que l'on peut corriger de son trop de familiarité.

Désapprivoisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désapprivoiser, de se désapprivoiser, qui désapprivoise, au fig. : qui corrige de la trop grande familiarité : une réserve désapprivoisante.

Désapprivoisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être apprivoisé, au fig. : qui est corrigé de son apprivoisement, de sa trop grande familiarité : cette personne est maintenant bien désaprivoisée.

Désapprivoisement, s. m.; action de désapprivoisé, état désapprivoisé : le désapprivoisement des personnes, des animaux.

Désapprivoiser, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester apprivoisé, faire cesser, cesser d'être apprivoisé, au fig. : corriger, se corriger de son apprivoisement, de sa trop

Digitized by Google

grande familiarité : cette personne se désapprivoise.

Désapprobatif, ve, adj.; de désapprobation, qui est de la désapprobation, qui la marque, l'exprime : geste, signe désapprobatif.

Désapprobativement, adv. ; d'une manière désapprobative, avec désapprobation.

Désapprouvable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désapprouvé, qui mérite une désapprobation.

Désapprovisionnable, adj. des 2 g.; qui peut être désapprovisionné, que l'on doit désapprovisionner, qui est susceptible de se désapprovisionner : cette place est désapprovisionnable.

Désapprovisionnant , e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désapprovisionner, de se désapprovisionner ; qui désapprovisionne, qui use, consomme , détruit l'approvisionnement, les provisions : une désapprovisionnante prodigalité, inentente ; un désapprovisionnant désordre.

Désapprovisionné , e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être approvisionné, qui n'est plus approvisionné : cette place et complètement désapprovisionnée· armée désapprovisionnée.

Désapprovisionnement, s. m.; action de désapprovisionner; état désapprovisionné : le désapprovisionnement des magasins.

Désapprovisionner , v. act. et pr. , se— ; ôter, perdre , détruire l'approvisionnement , son approvisionnement ; ne pas laisser , ne pas conserver de provisions, les user, les consommer : les magasins commencent à se désapprovisionner.

Désarborable, adj. des 2 g.; qui peut être désarboré, que l'on doit désarborer.

Désarboration, s. f.; action de désarborer ; état désarboré : la désarboration du pavillon , du drapeau.

Désarçonnable , adj. des 2 g. ; qui peut être désarçonné , mis hors des arçons.

Désarçonnement, s. m.; action de desarçonner ; état désarçonné : le désarçonnement du cavalier.

Désardoisable, adj. des 2 g.; qui peut être désardoisé, qui est susceptible de se désardoiser.

Désardoisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désardoiser; qui désardoise , qui détache, enlève l'ardoise, qui la brise : un vent désardoisant : la grêle fut même désardoisante, car elle brisa beaucoup d'ardoises.

Désardoisé , e, part. pas. et adj. ; qui n'a plus sa couleur ardoise ; qui est dégarni d'ardoises : une couverture, une maison désardoisée.

Désardoisement , s. m. ; action de désardoiser ; état désardoisé : le désardoisement de cette couverture, de ce pavillon.

Désardoiser , v. act. et pr. , se— ; détruire, effacer la couleur ardoise ; dégarnir , se dégarnir dardoises : désardoiser une couverture, une maison.

Désargentable, adj. des 2 g.; qui peut être désargenté, est susceptible de se désargenter.

Désargentement , s. m. ; action de désargenter ; état désargenté.

Désaridisable, adj. des 2 g. ; qui peut être désaridisé, dont on peut faire cesser l'aridité, l'improduction : cette terre est désaridisable.

Désaridisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de désaridiser; qui désaridise, qui fait cesser l'aridité , l'improduction : un désaridisant travail, une désaridisante culture, température.

Désaridisation, s. f.; action de désaridiser ; état désaridise : la désaridisation d'un sol.

Désaridisé , e , part. pas. et adj. ; qui a cessé d'être aride, qui est rendu, devenu productif : cette terre est désaridisée.

Désaridiser , v. act et pr., se— ; ne pas laisser, ne pas rester aride ; faire cesser l'aridité, l'improduction ; rendre productif : ce sol commence à se désaridiser.

Désaridisme , s. m. ; système de désaridisation ; tout ce qui tend à désaridiser.

Désaridité, s. f.; état, qualité de ce qui a cessé d'être aride ; cessation complète d'aridité.

Désaristocratisable, adj. des 2 g.; qui peut être désaristocratisé , que l'on doit ne pas laisser aristocratique, à l'aristocratie, sous une aristocratie.

Désaristocratisant , e , part. prés. et adj. ; qui fait l'action de désaristocratiser ; qui désaristocratise , qui affranchit de la dépendance, du joug aristocratique : il faut à un peuple une désaristocratisante égalité politique.

Désaristocratisation, s. f. ; action de désaristocratiser ; état désaristocratisé : la désaristocratisation d'un gouvernement.

Désaristocratisé, e, part. pas. et adj ; qui n'est plus, qui a cessé d'être aristocrate , aristocratique ; qui est affranchi de l'aristocratie, d'une aristocratie : un homme , un peuple désaristocratisé.

Désaristocratiser, v. act. et pr., se— ; ne pas laisser , ne pas rester aristocrate , aristocratique ; affranchir, s'affranchir d'une aristocratie ; rompre, briser le joug d'une aristocratie : ce peuple se désaristocratise.

Désaristocratisme, s. m. ; système de désaristocratisation ; tout ce qui tend à un renversement, à une destruction d'aristocratie.

Désarmable, adj. des 2 g.; qui peut être désarmé , que l'on doit désarmer : cet homme est désarmable : cette place est désarmable.

Désarômable, adj.; qui peut être désaromé, qui est susceptible de se désaromer, de perdre son arome : cette chose est de sa nature désaromable.

Désaromant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de désaromer; qui désarome , qui ôte, fait perdre l'arome, le parfum : une évaporation désaromante.

Digitized by Google

Désaromé, *e*, part. pas. et adj.; qui a perdu son arome : ce café est désaromé.

Désaromement, s. m.; action de désaromer; état désaromé.

Désaromer, v. act. et pr., se— ; ôter, faire perdre, perdre l'arome, son arome, son parfum : ce café se désarome.

Désarrimable, adj. des 2 g.; qui peut être désarriné, qui est susceptible de se désarrimer.

Désarrimement, s. m.; action de désarrimer; état désarrimé.

Désarrondi, *e*, eadj.; qui n'est plus du tout ou plus entièrement rond; qui a cessé d'être rond.

Désarrondir, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester rond, arrodi.

Désarrondisable, adj. des 2 g.; qui peut être désarrondi, qui est susceptible de se désarrondir.

Désarrondissement, s. m.; action de désarrondir; état désarrondi.

Désarrudi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être arrudi, rude, dur, incivil, grossier : cet homme est bien désarrudi.

Désarrudir, v. act. et pr. se—; ne pas laisser, ne pas rester arrudi, rude, dur, incivil, grossier : cette personne commence à se désarrudir.

Désarrudissable, adj. des 2 g.; qui peut être désarrudi, qui est susceptible de se désarrudir : son caractère est désarrudissable.

Désarrudissant, *e*, part. près. et adj.; qui fait l'action de désarrudir, de se désarrudir; qui désarrudit, qui efface, détruit l'arrudité : donner une désarrudissante éducation : c'est en désarrudissant, ses paroles, ses habitudes, que l'on s'aménise et que l'on aménise les autres.

Désarrudissement, s. m.; action de désarrudir, état désarrudi : le désarrudissement du caractère.

Désarrudisme, s. m.; système de désarrudissement; tout ce qui tend à désarrudir.

Désarrudité, s. f.; état, qualité de ce qui ne présente plus d'arrudité.

Désassimilable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désassimilé

Désassimilant, *e*, adj; qui désassimile : une désassimilante idée, comparaison.

Désassortissable, adj. des 2 g.; qui peut être désassorti, qui est susceptible de se désassortir : ces objets sont désassortissables.

Désassortissant, *e*, adj; qui désassortit : cette chose est désassortissante.

Désassoupi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus assoupi, qui a cessé d'être assoupi; qui est tiré, sorti de son assoupissement : ce malade est désassoupi; cette personne est désassoupie.

Désassoupir, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester assoupi; tirer, sortir de l'assoupissement, de son assoupissement. Au fig. : tirer, faire sortir, sortir de l'engourdissement; on est parvenu à le désassoupir, et il a maintenant quelque activité.

Désassoupissable, adj. des 2 g.: qui peut être désassoupi. Au fig. : que l'on peut tirer, faire sortir de son engourdissement : cette personne est désassoupissable.

Désassoupissant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de désassoupir, de se désassoupir; qui désassoupit, fait cesser l'assoupissement : un remède désassoupissant. Au fig., qui tire de l'engourdissement, de la paresse d'action : une désassoupissante ambition.

Désassoupissement, s. m; action de désassoupir, état désassoupi : le désassoupissement des passions, de son esprit.

Désassujéti, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus assujéti, qui a cessé d'être assujéti, qui n'est plus dans l'obligation d'endurer, de souffrir, de faire, qui n'est plus dans l'assujétissement : cette personne est entièrement désassujétie.

Désassujétir, v. act. et pr., se—; cesser d'assujétir, ne plus rester assujéti; tirer, sortir de l'assujétissement; ne plus laisser, ne plus rester dans l'obligation, dans la contrainte d'endurer, de souffrir, de faire : cet homme se désassujétit tant qu'il peut.

Désassujétissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désassujéti, délivré, affranchi d'un assujétissement, d'une contrainte de faire : cette personne est désassujétissable.

Désassujétissant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désassujétir, de se désassujétir; qui désassujétit, qui affranchit d'un assujétissement, d'une contrainte : il faut aux peuples une désassujétissante liberté.

Désassujétissement, s. m.; action de désassujétir; état désassujéti : le désassujétissement de l'homme, des peuples, résultant de la loi, de la constitution.

Désassujétisme, s. m.; système de désassujétissement; tout ce qui tend à désassujétir.

Désassurable, adj. des 2 g.; qui peut être désassuré, en qui on peut détruire l'assurance.

Désassurance, s. f.; cessation, perte, effaçation d'assurance, de sécurité, de confiance, de fermeté.

Désassurant, *e*, part. pr. et adj; qui fait l'action de désassurer, qui fait cesser, qui détruit l'assurance, la confiance, la fermeté, la sécurité, qui est de nature à détruire, faire cesser l'assurance en soi-même : il prit des avis de lui un ton désassurant, des manières désassurantes.

Désassuré, *e*, part. pas. et adj; qui n'est plus assuré, qui a perdu son assurance, sa confiance en lui-même, qui n'a plus de hardiesse, de fermeté, de sécurité, qui n'est plus sans crainte; une personne désassurée : il s'est complètement désassuré.

Désassurer, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester assuré; ôter, détruire, perdre

Digitized by Google

l'assurance, la confiance en soi-même, la hardiesse, la fermeté, la sécurité ; concevoir des craintes.

Désastiqué, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus astiqué : cette giberne est désastiquée.

Désastiquement, s. m.; action de désastiquer, de se désastiquer; état désastiqué : le désastiquement d'un fusil, d'un fourniment.

Désastiquer, v. act. et pr., se—; ôter, détruire la propreté, le poli d'un fusil, d'une giberne, perdre sa propreté, son poli : ce fusil, ces fournimens se désastiquent facilement.

Désastrable, adj. des 2 g.; qui peut être désastré, qui est exposé à un désastre : ces pays, ces contrées sont bien désastrables quand on a la guerre.

Désastrant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désastrer, qui désastre, fait un désastre; qui cause, amène un désastre : ce n'est quelquefois qu'en désastrant un pays que l'on parvient à le soumettre : des armées désastrantes.

Désastré, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est objet, victime d'un désastre; qui a été, qui est détruit par un désastre : toutes ces contrées sont bien désastrées.

Désastreignable, adj. des 2 g.; qui peut être désastreint, que l'on doit désastreindre.

Désastreignant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désastreindre, qui désastreint, qui affranchit d'une contrainte de faire : une loi, une liberté désastreignante.

Désastreindre, v. act. et pr., se—; cesser d'astreindre, ne pas rester astreint, affranchir, s'affranchir d'une contrainte de faire : chacun aime assez à se désastreindre.

Désastreint, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus astreint, qui a cessé d'être astreint, qui n'est plus dans la contrainte de faire : cette personne est absolument désastreinte.

Désastrer, v. act. et pr., se ; détruire par un désastre, envelopper dans un désastre; causer, amener, produire un désastre; tomber en désastre : cette maison se desastre.

Désastrisme, s. m.; système de désastre, tout ce qui tend à produire, à amener un continuel désastre : ce n'est que du désastrisme.

Désastucié, e, part pas. et adj. ; qui n'est plus astucieux, qui est corrigé de son astuce.

Désastucier, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester astucieux ; corriger, se corriger d'une continuelle astuce. Neut., cesser de faire de l'astuce.

Désatrabilariable, adj. des 2 g. ; qui peut être désatrabilarié, en qui on peut faire cesser, détruire l'atrabilarité : il est désatrabilariable.

Désatrabilariant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désatrabilarier, de se désatrabilarier ; qui désatrabilarie, qui ne laisse plus atrabilaire, qui détruit l'atrabilarité : il a adopté un train de vie tout à fait désatrabilariant.

Désatrabilariation, s. f.; action de désatrabilarier; état désatrabilarié : il ne doit sa désatrabilariation qu'à son changement d'habitudes de vie.

Désatrabilarié, e, part. pas. et adj.; qui a perdu tout ou beaucoup de son atrabilarité, qui a cessé d'être d'une humeur sombre, noire, qui n'est plus maussade, morne, triste, difficile à vivre : cette personne est désatrabilariée.

Désatrabilarier, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester atrabilaire, maussade, morne, triste, difficile à vivre; faire cesser, détruire l'atrabilarité, perdre tout ou beaucoup de son atrabilarité ; on est parvenu à le désatrabilarier.

Désatrabilarisme, s. m.; tout ce qui tend à faire cesser l'atrabilarité, à en corriger.

Désatroci, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être atroce, qui a perdu tout ou beaucoup de son atrocité : ces animaux sont bien désatrocis.

Désatrocir, v. act. et pr., se—; ne plus laisser, ne plus rester atroce, cruel, inhumain; corriger, se corriger de l'atrocité, de son atrocité : les hommes se désatrocissent souvent moins vite et moins bien que les animaux.

Désatrocissable, adj. des 2 g.; qui peut être désatroci, en qui on peut faire cesser, détruire l'atrocité, la cruauté, l'inhumanité : l'homme est souvent moins désatrocissable que la bête la plus cruelle.

Désatrocissant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de désatrocir, de se désatrocir; qui désatrocit, qui corrige de l'atrocité, qui fait cesser la cruauté, l'inhumanité : pour civiliser un peuple, il faut commencer par lui donner des lois désatrocissantes.

Désatrocissement, s. m.; action de désatrocir; état désatroci : le désatrocissement de l'homme.

Désattachable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement désattaché, qui est susceptible de se désattacher : cette personne est désattachable.

Désattachant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désattacher, de se désattacher; qui désattache, qui fait cesser, qui rompt, détruit l'attachement : vous avez des formes désattachantes, vous vous livrez à des procédés désattachants.

Désattaché, e, part. pass. et adj.; qui a cessé d'être attaché, qui n'a plus d'attachement : elle m'est tout à fait désattachée.

Désattachement, s. m.; cessation, extinction, destruction d'attachement : je dois son désattachement à de mauvais propos, à des calomnies.

Désattacher, v. act. et pr., se—; rompre, détruire un attachement; renoncer à un attachement; ne pas laisser, ne pas rester attaché : ces mauvais procédés désattachent.

Digitized by Google

Désattelable, adj. des 2 g.; qui peut être désatteléé, que l'on doit désatteler

Désattelé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus attelé : un cheval désattelé.

Désattellement, s. m.; action de désatteler; état désattelé.

Désatteler, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester attelé.

Désattendri, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus attendri, qui a cessé d'être attendri, qui n'a plus de compassion : cette personne est désattendrie.

Désattendrir, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester attendri, sensible; effacer, détruire l'attendrissement, ne pas rester à un sentiment de bonté, de compassion : on remarque que tous les jours il se désattendrit de plus en plus.

Désattendrissable, adj. des 2 g.; qui peut être désattendri, qui est susceptible de se désattendrir : cette personne est désattendrissable.

Désattendrissant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désattendrir, de se désattendrir; qui désattendrit, qui détruit l'attendrissement, la sensibilité, la compassion : un désattendrissant égoïsme, une dure sévérité désattendrissante.

Désattendrissement, s. m.; état désattendri : le désattendrissement dessèche le cœur et le rend mauvais.

Désattristable, adj. des 2 g.: qui peut être désattristé, qui est susceptible de se désattrister.

Désattristant, e, adj.; qui désattriste, qui ôte, dissipe la tristesse : une nouvelle désattristante.

Désattristement, s. m.; action de désattrister; état désattristé : je l'ai trouvé dans un entier désattristement.

Désattristément, adv.; d'une manière désattristée, avec oubli de tristesse.

Désaudacé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'audace; qui a perdu son audace.

Désaudacer, v. act. et pr., se—; ôter l'audace, faire perdre son audace.

Désautomatisable, adj. des 2 g.; qui peut être désautomatisé, que l'on peut tirer, faire sortir de l'automatité, en qui on peut faire cesser la pesanteur d'etpsit, la grossièreté stupide.

Désautomatisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désautomatiser, de se désautomatiser; qui désautomatise, ne laisse plus automate, qui fait cesser la pesanteur d'esprit, la grossièreté stupide : pour le bien, pour le mal, l'homme est impulsé par des envies qui font son émulation, sans elles il ne fait rien et s'automatise, et pour le désautomatiser, il faut lui donner les envies les plus fortes; car, c'est par elles seules qu'il entrera dans les plus désautomatisantes émulations.

Désautomatisation, s. f.; action de désautomatiser, état désautomatisé : la désautomatisation d'un individu est souvent le résultat d'une passion amoureuse. Il est donc vrai de dire que ce sont les grandes envies qui portent l'homme à faire, et qui souvent lui apportent les étincelles du génie.

Désautomatisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus automate, qui n'a plus, ne présente plus d'automatité; qui n'est plus à une pesanteur d'esprit, à une stupide grossièreté : cet homme est déjà bien désautomatisé.

Désautomatiser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester automate, dans l'automatité; faire cesser la pesanteur de l'esprit; tirer, sortir d'une stupide grossièreté : cet homme se désautomatise.

Désautomatisme, s. m.; système de désautomatisation; tout ce qui tend à désautomatiser.

Désautorisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désautorisé, à qui on doit retirer l'autorisation de faire : ce mandataire est désautorisable.

Désautorisant, e, adj.; qui désautorise, qui fait cesser une autorisation, la révoque : une lettre, une signification désautorisante.

Désavantageable, adj des 2 g.; qui peut être désavantagé, que l'on doit cesser d'avantager.

Désavantageant, e, adj.; qui désavantage, qui ôte un avantage, le fait cesser : après avoir été pour moi si avantageante, cette dame est tout à fait désavantageante.

Désavariciable, adj. des 2 g.; qui peut être désavaricié, que l'on peut corriger de son avarice.

Désavariciant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désavaricier, de se désavaricier; qui désavaricie, fait cesser l'avarice, qui corrige de l'avarice : la conscience du vrai, d'un honorable ordre de dépense et d'économie, voilà l'action désavariciante.

Désavariciation, s. f.; action de désavaricier; état désavaricié.

Désavaricié, e, part pas. et adj.; qui n'est plus avare, qui est corrigé de son avarice : cette personne est déjà bien désavaricié.

Désavaricier, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester avare; corriger, se corriger de l'avarice, de son avarice : cette personne se désavaricie chaque jour.

Désavaricisme, s. m.; système de désavariciation; tout ce qui tend à désavaricier, à corriger de l'avarice.

Désaveuglable, adj. des 2 g.; qui peut être désaveuglé, tiré de son aveuglement.

Désaveuglant, e, adj.; qui désaveugle, qui cause, amène le désaveuglement : un exposé désaveuglant, la désaveuglante vérité.

Désavidisable, adj. des 2 g.; qui peut être désavidisé, corrigé de son avidité.

Désavidisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désavidiser, de se désavidiser; qui désavidise, qui corrige de l'avidité : quand les

Digitized by Google

hontes de l'avidité sont senties, elles deviennent désavidisantes.

Désavidisation, s. f ; action de désavidiser; état désadivisé.

Désavidisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus avide, qui s'est corrigé de son avidité.

Désavidiser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester avide; corriger, se corriger de l'avidité, de son avidité ; nos gouvernants sentent maintenant l'a nécessité de se désavidiser de désavidiser les hauts fonctionnaires.

Désadivisme, s. m.; système de désavidisation; tout ce qui tend à désavidiser, à corriger de l'avidité.

Désavouable, adj. des 2 g.; qui peut être désavoué, que l'on doit désavouer ; cet agent est désavouable.

Désavouant, e, adj ; qui désavoue, qui nie, ne reconnait pas, qui rétracte, dément : une réponse désavouante, un discours désavouant.

Déscélératisable, adj. des 2 g.; qui peut être déscélératisé, corrigé de sa scélératesse.

Déscélératisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de déscélératiser, de se déscélératiser, qui déscélératise, qui ne laisse plus scélérat, qui corrige de la scélératesse : propager des principes déscélératisants.

Déscélératisation, s. f.; action de déscélératiser; état déscélératisé.

Déscélératisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus scélérat, qui est corrigé de sa scélératesse : cet homme est déscélératisé.

Déscélératiser, v. act. et pr., se— ; ne plus laisser, ne plus rester scélérat; corriger, se corriger de la scélératesse; détruire les penchants à la scélératesse : les lois ne déscélératisent généralement que quand elles s'harmonient avec les mœurs.

Descendable, adj. des 2 g.; qui peut être descendu, que l'on doit descendre.

Descriptibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est descriptible.

Descriptible, adj. des 2 g.; qui peut être décrit, que l'on doit décrire.

Descriptivement, adv. ; d'une manière descriptive; par, avec description.

Déséboui, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus ébloui, qui a cessé d'être ébloui : il est maintenant déséboui de son ouvrage, de son mérite.

Déséblouir, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester ébloui; faire sortir, sortir d'un éblouissement, de son éblouissement. Au fig.: tirer, sortir d'une erreur de soi-même, d'une erreur causée par quelque chose qui flatte : jusqu'alors on est pas parvenu à le déséblouir.

Déséblouissable, adj des 2 g.; qui peut être déséboui, qui est susceptible de se déséblouir.

Déséblouissant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déséblouir, de se déséblouir; qui déséblouit, qui n'éblouit plus, qui a cessé déblouir: cette femme, si éblouissante il y a peu, est maintenant bien déséblouissante.

Déséblouissement, s. m. ; action de déséblouir; état déséboui ; cessation déblouissement.

Désécurisable, adj. des 2 g. ; qui peut être désécurisé, qui est exposé à perdre sa sécurité.

Désécurisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désécuriser; qui désécurise, qui ôte, détruit la sécurité : un désécurisant événement: une désécurisante nouvelle.

Désécurisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de sécurité, dont la sécurité est détruite : cette famille est désécurisée.

Désécuriser, v. act. et pr., se— ; ôter, détruire la sécurité; perdre sa sécurité : pour un rien il se désécurise.

Désembarrassable, adj. des 2 g. ; qui peut être désembarrassé, qu'il est possible de tirer d'embarras.

Désembarrassant, e, adj.; qui désembarrasse, qui tire d'embarras : la succession qu'il vient d'avoir, quoique peu considérable, est pour lui tout à fait désembarrassante.

Désembourbable, adj. des 2 g.; qui peut être désembourbé, que l'on doit désembourber : cette personne, cette chose est désembourbable.

Désembourbement, s. m.; action de désembourber; état désembourbé : le désembourbement d'une personne, d'une chose.

Désembrâsable, adj. des 2 g.; qui peut être désembrâsé, qui est susceptible de se désembrâser ; toutes les foules ameutées sont désembrâsables si on paraît ne pas les craindre.

Désembrâsant, e, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de désembrâser ; qui désembrâse, qui calme, fait cesser un embrassement : il employa contre cette troupe courroucée le moyen peut être le plus désembrâsant : le mépris.

Désembrâsé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus embrâsé; qui n'est plus dans l'embrâsement.

Désembrâsement, s. m. , action de désembrâser; état désembrâsé ; cessation d'embrâsement.

Désembrâser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester embrâsé, dans un embrâsement, à un embrâsement : les têtes commencent à se désembrâser.

Désembrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être désembrouillé, que l'on doit désembrouiller : ces affaires sont désembrouillables.

Désembrouillant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désembrouiller ; qui désembrouille: un désembrouillant classement, ordre.

Désembrouillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus embrouillé, qui est tiré de la confusion, de l'embarras : ses affaires sont maintenant bien désembrouillées.

Désembrouillement, s. m.; action de désembrouiller; état désembrouillé, cessation d'embrouillement : le désembrouillement des affaires, des choses.

Désembrouiller, v. act. et pr , se—; ne pas laisser, ne pas rester embrouillé, dans l'em-

Digitized by Google

brouillement, de l'embarras, de la confusion, de l'incompréhensibilité : les choses se désembrouillent.

Désemmanchable, adj. des 2 g.; qui peut être désemmanché, qui est susceptible de se désemmancher : cet outil est désemmanchable.

Désemmanchement, s. m.; état désemmanché : le désemmanchement d'un outil.

Désempoisonnable, adj. des 2 g.; qui peut être désempoisonné, chez qui on peut empêcher, détruire l'action du poison.

Désempoisonnant, *e*, adj.; qui désempoisonne, qui empêche, détruit l'effet du poison : un remède désempoisonnant, une boisson désempoisonnante.

Désemprisonnable, adj. des 2 g.; qui peut être désemprisonné, que l'on doit désemprisonner.

Désencaissable, adj. des 2 g.; qui peut être désencaissé, que l'on doit désencaisser.

Désencaissé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas laissé en caisse : des marchandises désencaissées.

Désencaissement, s. m.; action de désencaisser; état désencaissé.

Désencaisser, v. act.; tirer d'une caisse, ne pas laisser en caisse : désencaisser des marchandises.

Désenchaînable, adj. des 2 g.; qui peut être désenchaîné, que l'on doit désenchaîner.

Désenchaînant, *e*, adj.; qui désenchaîne, qui porte à se déchaîner, à se débarrasser de ses liens : une désenchaînante liberté : elle m'a montré une indifférence désenchaînante.

Désenchaînement, s. m.; état désenchaîné : le désenchaînement du cœur.

Désenchantable, adj. des 2 g.; qui peut être désanchanté, dont on peut rompre, faire finir, faire cesser l'enchantement : cette personne est desenchantable.

Désenchantant, *e*, adj.; qui désenchante, qui rompt, qui fait cesser, finir l'enchantement : relativement à elle, il a appris des choses fort désenchantantes.

Désenchéri, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus aussi cher, dont le prix a diminué : ces denrées sont bien désenchéries.

Désenchérir, v. neut.; devenir moins cher, diminuer de prix : les denrées, les marchandises désenchérissent beaucoup.

Désenchérissable, adj. des 2 g.; qui peut désenchérir, qui est susceptible de désenchérir, de devenir moins cher, de diminuer de prix : ces denrées, ces marchandises sont désenchérissables.

Désenchérissant, *e*, part pr. et adj.; qui fait l'action de désenchérir, de diminuer le prix; qui désenchérit : ces denrées, ces marchandises sont désenchérissantes, qui cause un désenchérissement : il y aura cette année une abondance désenchérissante.

Désencherissement, s. m.; état désenchéri : le désenchérissement des denrées, des marchandises.

Désencombrable, adj. des 2 g.; qui peut être désencombré, que l'on doit désencombrer : ce passage est désencombrable.

Désencombrant, *e*, adj.; qui désencombre, désembarrasse, qui ôte les encombres, les empêchements : il est pour les affaires de bureau d'une activité désencombrante.

Désencombrement, s. m.; action de désencombrer; état désencombré.

Désendettable, adj. des 2 g.; qui peut être désendetté, qui peut arriver à s'acquitter de ses dettes.

Désendettant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de se désendetter; qui désendette, qui aide, facilite l'acquittement des dettes : le travail et l'ordre avec une économie sévérisée, sont toujours désendettants; parce qu'ils donnent des ressources successives et ininterrompues.

Désendetté, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être endetté, qui n'a plus ou presque plus de dettes : cette maison est totalement désendettée.

Désendettement, s. m.; état désendetté : le complet désendettement des grands états de l'europe est bien difficile et même impossible.

Désendetter, v. act. et pr., se-; payer les dettes de quelqu'un, ou donner à quelqu'un les moyens de les acquitter; payer ses dettes, sortir des dettes.

Désenduit, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus enduit, dont l'enduit est tombé : ce mur est désenduit.

Désenduire, v. act.; ôter, faire tomber l'enduit, dégarnir d'enduit : désenduire un mur.

Désendurci, *e*, adj.; qui n'est pas toujours dur, qui n'est pas aussi dur.

Désénergie, s. f.; cessation, extinction d'énergie; chute d'énergie dans une grande faiblesse de caractère, d'action.

Désénergisable, adj. des 2 g.; qui peut être désénergisé, qui est susceptible de perdre son énergie : cette personne est désénergisable.

Désénergisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de désénergiser, de se désénergiser; qui désénergise, qui ôte, détruit l'énergie : une désénergisante mollesse, sensualité.

Désénergisation, s. f.; action de désénergiser, d'opérer la désénergie; état désénergisé.

Désénergisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'énergie, qui a perdu de son énergie, toute son énergie : cet homme si ferme est maintenant tout à fait désénergisé.

Désenergiser, v. act. et pr., se-; ôter, effacer, détruire l'énergie; perdre de son énergie, toute son énergie.

Désenfermable, adj. des 2 g.; qui peut être désenfermé, que l'on ne doit plus laisser enfermé.

Désenfermé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus

Digitized by Google

enfermé, qui a cessé d'être enfermé : tous ces objets sont maintenant désenfermés.

Désenfermement, s. m.; action de désenfermer; état désenfermé : le désenfermement des personnes, des choses.

Désenfermer, v. act.; ne plus laisser enfermer; pr. se-; ne pas rester enfermé, aller, venir dans le monde : enfin vous vous décidez à vous désenfermer.

Désenflable, adj. des 2 g.; qui peut désenfler, est susceptible de désenfler.

Désenflammable adj. des 2 g.; qui peut être désenflammé, qui est susceptible de se désenflammer. Au fig. : chez qui on peut diminuer, ôter l'ardeur de courage, d'action; faire cesser, éteindre une passion amoureuse : cette personne est désenflammable.

Désenflammant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de désenflammer, de se désenflammer; qui désenflamme, qui diminue, qui ôte totalement l'ardeur d'action, de courage, celle d'amour : l'armée reçut un échec, qui pour le soldat et même pour les officiers est presque toujours désenflammant : l'âge est désenflammant.

Désenflammation, s. f.; action de désenflammer; état désenflammé : la désenflammation du cœur.

Désenflammé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus enflammé, qui a cessé d'être enflammé : ce quartier est désenflammé, n'est plus en flamme : cette personne est désenflammée.

Désenflammer, v. act. et pr., se-. ne plus laisser enflammé, allumé. Au fig., éteindre les passions, cesser de s'enflammer; ôter, éteindre l'ardeur de courage, d'action, celle amoureuse : tout désenflamme quand on obtient succès en rien.

Désenflement, s. m.; état désenflé : le désenflement de la joue, de la jambe.

Désengageant, *e*, adj.; qui a cessé d'être engageant; qui désengage, qui a perdu son attrayant, tout ce qui flatte, attire : un ton désengageant, des manières désengageantes.

Désengelurable, adj. des 2 g.; qui peut être désengelure, que l'on peut guérir des engelures : les mains, les pieds sont désengelurables.

Désengelurant, *e*, qui fait l'action de désengelurer; qui désengelure, qui guérit des engelures les fait passer : on vend à Paris et dans quelques villes de provinces une eau désengelurante.

Désengeluré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'engelures, dont les engelures sont guéries, passées : il est tout à fait désengeluré.

Désengelurement, s. m.; action de désengelurer; état désengeluré : le désengelurement des mains.

Désengelurer, v. act. et pr., se-; guérir, faire passer des engelures, se guérir de ses engelures : mes mains, mes pieds commencent à se désengelurer.

Désengouable, adj. des 2 g.; qui peut être désengoué, que l'on peut désengouer, dont on peut faire cesser l'engouement : cette personne est désengouable.

Désengouant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de désengouer, de se désengouer; qui désengoue, qui ôte, détruit l'engouement : une désengouante réception, de désengouants procédés.

Désengoué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus engoué, qui a perdu son engouement, dont l'engouement a diminué, cessé : cette personne est bien désengouée.

Désengouement, s. m.; action de désengouer; état désengoué : la possession des personnes ou des choses opère presque toujours un désengouement.

Désengouer, v. act. et pr., se—; débarrasser, se débarrasser le gosier. Au fig. : faire cesser un goût de caprice, d'entêtement; désentêter, se désentêter de quelqu'un, de quelque chose, détruire l'engouement : un grand de nombre de personnes s'engouent de ce qu'elles désirent, et se désengouent presque aussitôt qu'elles possèdent.

Désengourdi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus engourdi, qui n'a plus d'engourdissement; qui a repris le mouvement, l'activité, l'énergie, de la vivacité d'esprit, d'action : mes jambes sont désengourdies : cette personne est tout à fait désengourdie.

Désengourdir, v. act. et pr., se—; faire cesser l'engourdissement, en sortir; rendre, reprendre le mouvement l'activité, l'énergie, de la vivacité d'esprit, d'action : allons, désengourdissez-vous, tachez de vous désengourdir.

Désengourdissable, adj. des 2 g.; qui peut être désengourdi, qu'il est possible de tirer de son engourdissement.

Désengourdissant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de désengourdir, de se désengourdir; qui désengourdit, qui dissipe, détruit l'engourdissement : un remuement désengourdissant : une émulation désengourdissante.

Désengourdissement, s. m.; action de désengourdir; état désengourdi; cessation d'engourdissement : le désengourdissement de l'esprit.

Désenivrable, adj. des 2 g.; qui peut être désenivré qu'il est facile de désenivrer.

Désenivrant, *e*, adj; qui désenivre, qui cause, amène le, un désenivrement : on m'a donné sur cette femme de bien désenivrants renseignements.

Désennuyable, adj. des 2 g.; qui peut être désennuyé, qu'il est facile de désennuyer : cette personne est désennuyable.

Désennuyant, *e*, adj.; qui désennuit, qui dissipe l'ennui : une occupation désennuyante.

Désenrhumable, adj. des 2 g.; qui peut être

Digitized by Google

désenrhumé, que l'on peut guérir de son rhume : cette personne est désenrhumable.

Désenrhumant, *e*, adj. ; qui désenrhume, qui guérit du rhume : une boisson désenrhumante, c'est un remède désenrhumant.

Désenrichi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus riche, si riche, qui a perdu sa, de sa richesse : cette maison est bien désenrichie.

Désenrichir, v. act. et pr., se—; ôter de la richesse ; ne pas laisser, ne pas rester riche ; détruire en tout ou en partie la richesse, perdre sa, de sa richesse, sa, de sa fortune : les pertes, les malheurs désenrichissent sans doute ; mais le désordre et la prodigalité désenrichissent plus et plus souvent encore.

Désenrichissable, adj. des 2 g.; qui peut être désenrichi ; qui est susceptible de perdre sa richesse, ses richesses, sa fortune, de sa fortune.

Désenrichissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désenrichir, de se désenrichir; qui désenrichit, qui fait perdre, qui détruit la richesse, qui ne laisse plus riche : une désenrichissante opération, spéculation.

Désenrichissement, s. m.; action de désenrichir, état désenrichi : le désenrichissement d'un pays, de l'état, d'une maison, d'une famille.

Désenrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être désenrouillé, que l'on peut parvenir à désenrouiller : ces objets sont désenrouillables.

Désenrouillant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de désenrouiller ; qui désenrouille : il y a une infinité de choses désenrouillantes, mais qui n'opèrent que par un plus ou moins long, plus ou moins pénible frottement.

Désenrouillé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus enrouillé, dont on a ôté la rouille : mon fusil est bien désenrouillé.

Désenrouillement, s. m.; action de désenrouiller; état désenrouillé : le désenrouillement d'une chose.

Désenrouiller, v. act. et pr., se—; ôter, détruire la rouille, perdre sa rouille : cet objet se désenrouille facilement.

Désentêtable, adj. des 2 g.; que l'on peut corriger de son entêtement.

Désentêtant, *e*, adj. ; qui désentête, qui dissipe l'entêtement.

Désentortillement, s. m ; action de désentortiller, état désentortillé : le désentortillement d'une plaie, d'un membre.

Désenthousiasmable, adj. des 2 g.; qui peut être désenthousiasmé, qui est susceptible de se désenthousiasmer : cet homme est désenthousiasmable.

Désenthousiasmant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désenthousiasmer, de se désenthousiasmer; qui désenthousiasme, qui efface, fait cesser l'enthousiasme, le détruit : cela est bien désenthousiasmant.

Désensibilisable, adj. des 2 g ; qui peut être désensibilisé, chez qui on peut faire cesser, effacer la sensibilité : cette personne est désensibilisable.

Désensibilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désensibiliser, de se désensibiliser, qui désensibilise, qui ôte, efface, détruit la sensibilité : je ne prends plus part à vos peines; votre ingratitude, votre mauvaise conduite sont pour moi désensibilisantes.

Désensibilisation, s. f.; action de désensibiliser quelqu'un; état désensibilisé.

Désensibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus sensible, qui a perdu de sa, toute sa sensibilité : cette personne est entièrement désensibilisée.

Désensibiliser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester sensible; ôter, détruire la sensibilité, perdre de sa, toute sa sensibilité ; souvent le malheur personnel désensibilise, endurcit.

Désensibilité, s. m.; cessation, extinction de sensibilité.

Désensualisable, adj. des 2 g.; qui peut être désensualisé, que l'on peut corriger de sa sensualité.

Désensualisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désensualiser, de se désensualiser; qui désensualise, qui corrige de la désensualité, la fait cesser, la détruit : une régularité de vie, une frugalité désensualisante : contracter des habitudes de vie désensualisantes.

Désensualisation, s. f. ; action de désensualiser quelqu'un ; état désensualisé : travailler à la désensualisation d'une personne.

Désensualisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus sensuel, qui s'est corrigé de sa sensualité : cette personne est désensualisée.

Désensualiser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester sensuel; corriger, se corriger de la, de sa sensualité; perdre sa sensualité, ou au moins l'amoindrir beaucoup ; cette personne se désensualise.

Désensualisme, s. m.; système de désensualisation ; tout ce qui tend à corriger de la sensualité.

Désensualité, s. m. cessation de sensualité, extinction; état, qualité de ce qui n'est plus sensuel.

Désenthousiasme, s. m. ; cessation, extinction d'enthousiasme.

Désenthousiasmé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'enthousiasme, dont l'enthousiasme a cessé, est détruit : il est bien désenthousiasmé.

Désenthousiasmément, adv. ; d'une manière désenthousiasmée, avec désenthousiasme.

Désenthousiasmer, v. act. et pr., se—; faire cesser, détruire l'enthousiasme, ou au moins le bien amoindrir ; perdre, revenir de son enthousiasme : la raison veut que l'on se désenthousiasme de ce qui ne peut réussir, et avoir son succès; et la légèreté d'enthousiasme inconsidérément de tout.

Digitized by Google

Désentravable, adj. des 2 g.; qui peut être désentravé, que l'on doit désentraver, inempêcher; pour qui on doit faire cesser, disparaître tous les obstacles.

Désenvenimable, adj. des 2 g.; dont on peut ôter le venin, qui peut être désenvenimé.

Désenvenimant, *e*, adj.; qui désenvenime, qui ôte, détruit le venin. Au fig. : qui fait cesser l'aigreur, l'irritation : des procédés désenvenimants, une repentance désenvenimante.

Désenvironnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désenvironné, que l'on doit cesser d'environner : cette personne est désenvironnable de soins, d'attentions, ne sachant ou ne voulant les apprécier.

Désenvironné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus environné par personne, de rien, dont on a détruit les environs : cette personne est totalement désenvironnée: cette ville, cette place est désenvironnée.

Désenvironnement, s. m.; action de désenvironner, état désenvironné : le désenvironnement d'une place, d'une ville.

Désenvironner, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester environné, entouré; détruire les environs, perdre ses environs.

Désépiscopalisable, adj. des 2 g.; qui ne doit plus rester épiscopalisé, qui ne doit plus appartenir à l'épiscopat; qui ne doit plus rester dans les attributions des évêques, sous leur administration, leur autorité, leur influence.

Désépiscopalisation, s. f.; action de désépiscopaliser, état désépiscopalisé : la désépiscopalisation d'une action sociale, politique, de l'éducation publique.

Désépiscopalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus épiscopalisé, qui a cessé d'être dans les attributions de l'évêque, dans le droit de l'évêque, sous l'administration, l'autorité, l'influence de l'évêque : en France la révolution a tout désépiscopalisé, excepté l'action religieuse.

Désépiscopaliser, v. act.; ne plus rendre épiscopal; ne plus donner, attribuer à l'évêque, aux évêques; ne plus attacher à un évêché, n'en plus rendre dépendant; ne plus laisser en la possession des évêques, sous leur administration, leur autorité, leur influence : désépiscopaliser les biens, la propriété, une action sociale, politique, l'instruction publique.

Désépiscopalisme, s. m.; système de désépiscopalisation.

Désérénisable, adj. des 2 g.; qui peut être désérénisé, qui est susceptible de perdre sa sérénité : cette personne est désérénisable.

Désérénisant, *e*, part. pas. et adj; qui fait l'action de désérèniser, qui désérénise, qui ôte, détruit la sérénité : il est continuellement à des inquiétudes désérénisantes.

Désérénisation, s. f.; action de désérèniser; état désérénisé.

Désérénisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus de sérénité, qui a perdu sa sérénité : il est bien désérénisé.

Désérèniser, v. act. et pron. se—; ôter, effacer, détruire la sérénité, le calme, la tranquillité d'esprit; perdre sa, de sa sérénité : les revers, les chagrins désérénisent.

Désérénité, s. f.; cessation, extinction de sérénité : les revers de fortune et les pertes de parents, opèrent sa désérénité.

Désertable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déserté, abandonné : ce lieu, ce parti est désertable.

Désertatif, *ve*, adj.; qui fait déserter, qui pousse à la désertion : voilà une cause désertative.

Désertativement, adv.; d'une manière désertative, avec désertion.

Déservitude, s. f.; cessation, extinction de servitude.

Déservitudisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être déservitudisé, affranchi de la servitude : ce peuple est déservitudisable.

Déservitudisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déservitudiser, de se déservitudiser; qui déservitudise, affranchit de la servitude : la civilisation est toujours déservitudisante; parce qu'elle éclaire les hommes, leur fait comprendre leur droit, et parce qu'elle apporte les beaux modes de jouissance de liberté.

Déservitudisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus dans la servitude, qui est tiré, sorti de la servitude : ce peuple est déservitudisé.

Déservitudiser, v. act. et pron. se-; tirer, sortir de la servitude, faire cesser la servitude : déservitudiser un peuple.

Désespérable, adj. des 2 g.; dont on peut, dont on doit désespérer : ce succès est désespérable.

Désestimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être désestimé : cette personne est tout à fait désestimable.

Désestimatif, *ve*, adj.; qui fait désestimer, qui commande la désestime.

Désestimativement, adv.; d'une manière désestimative, avec désestime

Désestime, s. m.; cessation, extinction d'estime.

Déséventualisable, adj. des 2 g.; qui peut être déséventualisé, que l'on ne doit plus laisser à l'éventualité : ces choses sont déséventualisables.

Déséventualisation, s. f.; action de déséventualiser; état déséventualisé : la déséventualisation des choses, des opérations commerciales.

Déséventualisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus rien d'éventuel, dont l'éventualité a cessé : cette opération est maintenant déséventualisée.

Déséventualiser, v. act. et pron. se-; ne plus laisser éventuel, à l'éventualité; tirer, sortir de l'éventualité : il déséventualise ses opérations.

Digitized by Google

Déséventualisme, s. m.; système de déséventualisation.

Déséventualité, s. f.; cessation, extinction d'éventualité.

Désévérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désévérisé, dont on doit faire cesser ou diminuer la sévérité : cette loi est désévérisable.

Desévérisé, e, part. pas. et adj.; qui a perdu de sa sévérité, dont la sévérité a cessé : la discipline est désévérisée.

Désévériser, v. act. et pron. se— ; ôter de sa sévérité, toute la sévérité ; rendre, devenir moins sévère : désévériser les règlements : cette personne se désévérise.

Désévérisme, s. m., système de désévérité ; tout ce qui tend à désévériser.

Désévérité, s. f.; amoindrissement, cessation, extinction de sévérité.

Désexagérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désexagéré, que l'on doit désexagérer, dont on doit diminuer ou détruire l'exagération : ces choses sont désexagérables.

Désexagérant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désexagérer; qui désexagère, qui diminue l'exagération ou l'ôte entièrement : votre narration est désexagérante.

Désexagération, s. f. ; action de désexagérer ; état désexagéré : la désexagération des choses.

Désexagéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être exagéré, dont l'exagération est bien amoindrie ou détruite entièrement : maintenant tout ce qui le concerne est bien désexagéré.

Désexagérer, v. act. ; cesser d'exagérer, ne pas laisser exagéré ; amoindrir ou détruire entièrement l'exagération.

Désexagérisme, s. m.; système de désexagération.

Désexemptable, adj. des 2 g.; qui peut être désexempté, que l'on doit désexempter.

Désexempté, e, part. pas. et adj. ; qui a cessé d'être exempté, qui ne jouit plus d'un bénéfice, d'un avantage d'exemption : ils sont désexempté de la corvée.

Désexempter, v. act. ; ne plus exempter, faire cesser un avantage, un bénéfice d'exemption : désexempter de la corvée, de l'impôt.

Désexemption, s. f. ; action de désexempter ; état désexempté.

Déshabilitable, adj. des 2 g. ; qui peut être déshabilité, qui est susceptible de perdre son habilité, l'aptitude nécessaire pour jouir, posséder.

Déshabilitant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déshabiliter ; qui déshabilite, qui cause, amène la déshabilité : des lois déshabilitantes : une incapacité déshabilitante.

Déshabilitation, s. f. ; action de déshabiliter ; état déshabité : la déshabilitation des personnes, d'un peuple.

Déshabilité, s. f.; cessation, destruction d'habilité, d'aptitude nécessaire pour jouir, posséder.

Déshabilité, e, part. pas. et adj. ; qui n'a plus, qui a perdu son habilité, sa possibilité morale et légale d'action, son aptitude pour posséder, jouir : cette personne est déshabilitée, ce peuple est deshabilité.

Déshabillable, adj. des 2 g. ; qui peut être déshabillé, que l'on doit déshabiller.

Déshabillant, e, adj. ; qui désabille, qui dépouille ; se dit des personnes, mais principalement des arbres, des moulins, des couvertures de maison : un vent déshabillant ; en parlant des vaisseaux : une tempête déshabillante.

Déshabillement, s. m.; action de déshabiller; état déshabillé.

Déshabiliter, v. act. et pron. se— ; ôter l'habilité, la possibilité morale et légale d'action ; ne pas laisser habile, propre à, capable de faire, de jouir, de posséder ; perdre son habilité, son aptitude.

Déshabituable, adj. des 2 g. ; qui peut être déshabitué, que l'on doit déshabituer.

Déshabituant, e, adj. ; qui déshabitue, qui fait cesser, qui détruit l'habitude : une déshabituante observation de soi-même.

Déshabitude, s. f.; cessation, disparution d'habitude.

Désharmoniable, adj. des 2 g. ; qui peut être désharmonié, dont l'harmonie peut être rompue, détruite : ces choses sont désharmoniables.

Désharmoniant, e, adj. ; qui désharmonie, qui rompt, détruit l'harmonie : une mesure, une opération désharmoniante.

Désharmonie, s. f.; cessation, rupture, destruction d'harmonie.

Désharmonieux, se, adj. ; de désharmonie, qui est, qui tient de la désharmonie, qui la marque.

Désharmonieusement, adv. ; d'une manière désharmonieuse, avec rupture d'harmonie.

Désharmonisme, s. m.; système de désharmonie, tout ce qui tend à désharmonier : ce n'est que du désharmonisme.

Déshéritable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être déshérité, privé d'une succession, d'un droit, d'un avantage, d'un honneur : ce parent est déshéritable.

Déshéritant, e, adj ; qui déshérite, qui fait déshériter, qui cause un déshéritement : un testament déshéritant : tenir envers un parent une conduite déshéritante.

Déshéritement, s. m.; action de déshériter ; état déshérité : son déshéritement n'est dû qu'à lui-même.

Désheurable, adj. des 2 g.; qui sans inconvénient peut être désheuré, changé d'heure ; qui ne doit plus rester fixé, assujéti à l'heure.

Désheurant, e, adj.; qui dérange de l'heure, qui

Digitized by Google

empêche l'exactitude à l'heure : une paresse, une négligence désheurante.

Désheurement, s. m.; action de désheurer; état désheuré : le désheurement du travail, des repas.

Désheuréisable, adj. des 2 g.; qui peut être désheuréisé, dont le bonheur est susceptible de cesser : cette personne est désheuréisable.

Désheuréisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désheuréiser, de se désheuréiser; qui désheuréise, qui ôte le bonheur, ne laisse pas heureux : tout une conduite désheuréisante.

Désheuréisation, s. f.; action de désheuréiser; état désheuréisé : la désheuréisation de la vie.

Désheuréisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être heureux, qui a perdu de son bonheur, son bonheur; dont le bonheur est détruit : cette personne est entièrement désheuréisée.

Désheuréiser, v. act. et pr., se —; ne pas laisser, ne pas rester heureux; ôter, détruire, perdre le bonheur : on est certain de se désheuréiser quand on perd les ententes du travail, de l'ordre et de l'économie.

Désheuréisme, s. m.; tout ce qui tend à détruire le bonheur.

Déshonorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être déshonoré; qui est susceptible de causer du déshonneur : cet homme est déshonorable.

Déshonorablement, adv.; d'une manière déshonorable, propre à causer du déshonneur : vous agissez, vous vous conduisez déshonorablement.

Déshonorantment, adv.; d'une manière déshonorante, en se déshonorant.

Déshumanisable, adj. des 2 g.; qui peut être déshumanisé, chez qui on peut effacer, détruire les sentiments naturels d'humanité.

Déshumanisant, e, adj.; qui déshumanise, qui ôte, détruit les sentiments naturels d'humanité : vous cherchez à propager de bien déshumanisants principes.

Déshumanisation, s. f; action de déshumaniser; état déshumanisé : la déshumanisation du caractère, du cœur, de la personne.

Déshumanisme, s. m.; système de déshumanisation; tout ce qui tend à détruire les sentiments naturels d'humanité.

Désignable, adj. des 2 g.; qui peut être désigné, que l'on doit désigner : le vice de cette chose, de cette opération est désignable.

Désignant, e, adj.; qui désigne : des signes désignants.

Désignativement, adv.; d'une manière désignative; par, avec désignation.

Désignominisable, adj. des 2 g.; qui peut être désignominisé, dont l'ignominie peut s'effacer; qui peut sortir de l'état d'ignominie.

Désignominisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désignominiser, de se désignominiser; qui désignominise, qui efface l'ignominie, qui lave de l'ignominie : vous ne vous désignominiserez jamais, si vous n'adoptez pas une conduite désignominisante.

Désignominisé, e, part. pas. et adj.; dont l'ignominie est effacée, détruite : cette personne est entièrement désignominisée.

Désignominiser, v. act. et pr., se —; effacer, détruire l'ignominie, sortir de l'ignominie : on ne parvient à se désignominiser que par des actes irréprochables et de bien.

Désignominisme, s. m.; tout ce qui tend à désignominiser, à laver de l'ignominie.

Désignorantifiable, adj. des 2 g.; qui peut être désignorantifié, que l'on peut tirer, faire sortir de l'ignorance : tous les hommes en général sont désignorantifiables.

Désignorantification, s. f.; action de désignorantifier; état désignorantifié : la désignorantification des masses est nécessaire chez un peuple; parce que ce n'est que par elle que chacun entre dans les intelligences d'un travail utile à tous.

Désignorantifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus ignorant, qui est tiré, sorti de l'état d'ignorance : des masses désignorantifiées.

Désignorantifier, v. act. et pr., se —; ne pas laisser, ne pas rester ignorant; tirer, sortir de l'ignorance : cette personne se désignorantifie.

Désignorantifisme, s. m.; système de désignorantification.

Désillusion, s. f.; cessation, extinction, destruction d'illusion.

Désillusionisme, s. m.; tout ce qui tend à détruire l'illusion.

Désillusionnable, adj. des 2 g.; qui peut être désillusionné, dont on peut, on doit faire cesser l'illusion : cette personne est désillusionnable.

Désillusionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désillusionner; qui désillusionne, qui fait cesser, qui détruit l'illusion : un revers désillusionnant, une nouvelle désillusionnante.

Désillusionné, e, part. pas. et adj.; dont l'illusion a cessé, est détruite, qui a perdu son illusion : il est maintenant bien désillusionné.

Désillusionner, v. act. et pr., se —; tirer, sortir de l'illusion; faire cesser, détruire, perdre l'illusion : il commence à se désillusionner.

Désillustrable, adj. des 2 g.; qui peut être désillustré; qui peut perdre son lustre, son éclat, sa célébrité.

Désillustratif, ve, adj.; de désillustration, qui produit, amène la désillustration.

Désillustration, s. f.; perte, cessation d'illustration; action de désillustrer; état désillustré.

Désillustré, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus illustré, qui a perdu son lustre, son éclat, sa célébrité : cet homme si vanté pendant sa vie fut désillustré après sa mort.

Désillustrer, v. act. et pr., se —; ne pas laisser, ne pas rester illustré; ôter, détruire perdre,

Digitized by Google

l'illustration, le lustre, l'éclat, la célébrité : cet homme si grand a fini par se désillustrer dans les derniers temps de sa vie.

Désilotisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désilotisé, affranchi de l'ilotisme : ce peuple est désilotisable.

Désilotisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désilotiser; qui désilotise, qui tire, affranchit de l'ilotisme : des lois, des institutions sociales désilotisantes.

Désilotisation, s. f.; action de désilotiser; état désilotisé : la désilotisation de l'homme, d'un peuple.

Désilotisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus ilotisé, qui est affranchi de l'ilotisme. Au fig.: qui n'est plus à aucune servitude sociale, politique : ce peuple est désilotisé.

Désilotiser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester ilote; tirer, sortir de l'ilotisme. Au fig : affranchir, s'affranchir de toute servitude sociale, politique : désilotiser l'homme, un peuple.

Désilotisme, s. m.; système de désilotisation; tout ce qui tend à désilotiser.

Désimbécillisable, adj. des 2 g.; qui peut être désimbécillisé, que l'on peut tirer, faire sortir de son imbécilité : cette personne est désimbécillisable.

Désimbécillisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus imbécille, qui est tiré sorti de l'imbécillité : il est désimbécillisé tout à fait.

Désimbécilliser, v. act. et p., se-; ne pas laisser, ne pas rester imbécille; tirer, sortir de l'imbécilité : il commence à se désimbécilliser.

Désimbécillisme, s. m.; tout ce qui tend à tirer à faire sortir de l'imbécillité.

Désimbécillité, s. f; cessation, extinction d'imbécillité.

Désimmunisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désimmunisé, dont on doit faire cesser l'immunité, la dispense d'une charge onéreuse.

Désimmunisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de désimmuniser; qui désimmunise, fait cesser l'immunité : une loi désimmunisante.

Désimmunisation, s. f.; action de désimmuniser; état désimmunisé : la désimmunisation du clergé.

Désimmunisé, e, part. pas. et adj.; dont l'immunité a cessé, qui ne joint plus de son immunité : une église désimmunisée, des prêtres désimmunisés.

Désimmuniser, v. act.; faire cesser, détruire l'immunité, la dispense d'une charge onéreuse : désimmuniser les biens, les personnes, les corporations.

Désimmunisme, s. m.; système de désimmunisation.

Désimmunité, s. f.; cessation, extinction d'immunité.

Désimplable, adj. des 2 g.; qui peut être désimplé, que l'on doit désimpler.

Désimplacabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être désimplacabilisé, que l'on peut, que l'on doit corriger de son implacabilité.

Désimplacabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désimplacabiliser, de se désimplacabiliser; qui désimplacabilise, fait cesser l'implacabilité : une désimplacabilisante excuse, soumission.

Désimplacabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus implacable, dont l'implacabilité a cessé : cet homme est désimplacabilisé.

Désimplacabiliser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester implacable; corriger, se corriger de l'implacabilité, de la persévérance dans le ressentiment; ôter, faire cesser l'implacabilité, en sortir : on doit désimplacabiliser la vengeance.

Désimplacabilité, s. f.; cessation, extinction d'implacabilité.

Désimplé, e, part. pas. et adj.; dont on a ôté ce qui est simple pour ne conserver que ce qui est double : des giroflées désimplées.

Désimplement, s. m.; action de désimpler; état désimplé : le désimplement des fleurs.

Désimpler, v. act.; t. de fleuriste; ôter, extraire les simples pour ne laisser, ne conserver que les doubles : désimpler des plantes, des fleurs.

Désimpressionnable, adj. des 2 g.; qui peut être désimpressionné, qui est susceptible de se désimpressionner.

Désimpressionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désimpressionner, de se désimpressionner; qui désimpressionne, qui ôte, efface une impression, un sentiment imprimé dans l'esprit, dans le cœur : des cas désimpressionnants, des circonstances désimpressionnantes.

Désimpressionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus impressionné, dont l'impression a cessé, est effacée : cette personne est désimpressionnée.

Désimpressionner, v. act. et pr., se—; ôter, effacer, faire cesser une impression, un sentiment imprimé dans le cœur, dans l'esprit; cesser d'être à une impression : vous vous désimpressionnez et vous faites bien.

Désinaliénabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être désinaliénabilisé, dont on doit faire cesser l'inaliénabilité, que l'on doit faire rentrer dans l'aliénabilité.

Désinaliénabilisant, e, part. pr. et adj., qui fait l'action de désinaliénabiliser; qui désinaliénabilise, qui fait cesser l'inaliénabilité, faire rentrer dans l'aliénabilité : une loi désinaliénabilisante.

Désinaliénabilisation, s. f.; action de désinaliénabiliser; état désinaliénabilisé : la désinaliénabilisation des bois, des propriétés de l'état.

Désinaliénabilisé, e, part. pas. et adj.; qui a

Digitized by Google

cessé d'être inaliénable, qui est rentré dans l'aliénabilité : ces propriétés, ces actions sont désinaliénabilisées.

Désinaliénabiliser, v. act.; faire cesser l'inaliénabilité, faire rentrer dans l'aliénabilité : désinaliénabiliser, des biens fonds, une propriété.

Désinaliénabilisme, s. f.; système de désinaliénabilisation.

Désinaliénabilité, s. f.; cessation, extinction d'inaliénabilité.

Désincorporable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désincorporé, tiré du corps où il a été placé : ces militaires sont désincorporables.

Désincorporisme, s. f.; action de désincorporer; état désincorporé : sa désincorporation eut lieu aussitôt : une désincorporation d'hommes, de soldats.

Désincorporation, s. m.; système de désincorporation.

Désindexable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désindexé, qui ne doit plus rester à l'indexe : ce livre est désindexable.

Désindexé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être à l'indexe, prohibé : son livre est maintenant désindexé.

Déseindexer, v. act.; ne pas laisser à l'indexe, prohibé; faire cesser l'indexité : désindexer un ouvrage, un livre.

Désindividualisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désindividualisé, qui ne doit pas rester individuel, à l'individu.

Désindividualisation, s. f.; action de désindividualiser; état désindividualisé : la désindividualisation des avantages sociaux.

Désindividualisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus individualisé, à l'individualité; qui n'est plus laissé individuel, à l'individu.

Désindividualiser, v. act.; ne plus laisser individuel, à l'individu; faire cesser le droit, l'action de l'individualité : on doit toujours désindividualiser les avantages sociaux et les généraliser, car le privilège tue tout, même la civilisation.

Désindividualisme, s. m.; système de désindividualisation.

Désindividualité, s. f.; cessation, extinction d'individualité.

Désinécurisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désinécurisé, qui ne doit pas rester sinécure, en sinécure.

Désinécurisation, s. f.; action de désinécuriser; état désinécurisé : la désinécurisation des places, des emplois, des traitements.

Désinécurisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus en sinécure, une sinécure : ces charges, toutes les places sont désinécurisées.

Désinécuriser, v. act.; ne plus laisser sinécure en sinécure, supprimer les sinécures : désinécuriser des traitements, des places.

Désinécurisme, s. m.; système de désinécurisation.

Désinfectable, adj. des 2 g.; qui peut être désinfecté, dont on peut faire cesser, ôter l'infection : ces lieux sont désinfectables.

Désinfectant, e, adj.; qui désinfecte, qui dissipe, ôte l'infection : donner à lair une circulation désinfectante : un déséchement désinfectant.

Désinfimisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désinfimisé; qui peut être tiré de l'infimité, qui ne doit pas rester infime.

Désinfimisant, e, part. pr. adj.; qui fait l'action de désinfimiser, de se désinfimiser; qui désinfimise, tirer, faire sortir de l'infimité : il rentre dans une conduite désinfimisante : une désinfimisante action, distinction.

Désinfimisation, s. f.; action désinfimiser; état désinfimisé : la désinfimisation d'une personne.

Désinfimisé, e; part. pas. et adj.; qui n'est plus infime, qui est tiré, sorti de l'infimité : cette personne est désinfimisée.

Désinfimiser, v. act. et pron., se—; ne plus rester infime, tirer, sortir de l'infimité, la faire cesser : l'homme ne se désinfimise que par une belle moralité et du mérite.

Désinfimisme, s. m; système de désinfimisation; tout ce qui tend à produire la désinfimité.

Désinfimité, s. f.; cessation, extinction d'infimité.

Désinnocentable, adj. des 2 g.; qui peut être désinnocenté, en qui on peut détruire l'innocence, la grande simplicité d'habitude et d'action, la pureté de mœurs, l'intégrité de vie.

Désinnocentant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désinnocenter, de se désinnocenter; qui désinnocente, détruit l'innocence, la pureté des mœurs, l'intégrité de vie : des tendances désinnocentantes.

Désinnocenté, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus d'innocence, qui a perdu toute son innocence, sa simplicité, sa pureté de mœurs : cette jeune personne est déjà désinnocentée.

Désinnocentement, s. m.; action de désinnocenter; état désinnocenté : cette jeune personne doit son désinnocentement aux mauvaises connaissances qu'on lui a laissé faire.

Désinnocenter, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester dans l'innocence, détruire, perdre l'innocence, la grande simplicité d'habitudes et d'action, la pureté des mœurs, l'intégrité de vie : vous désinnocentez ces jeunes personnes.

Désinnocentisme, s. m.; continuelle atteinte à l'innocence, tout ce qui tend à la détruire.

Désinquiétable, adj. des 2 g.; qui peut être désinquiété, dont on peut faire cesser l'inquiétude.

Désinquiétant, e, adj.; qui désinquiète, qui ôte, qui dissipe l'inquiétude : j'ai reçu des nouvelles désinquiétantes.

Digitized by Google

Désinsectable, adj. des 2 g.; qui peut être désinsecté, dont on peut ôter, détruire les insectes : ce jardin, ces arbres sont désinsectables.

Désinsectant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désinsecter; qui désinsecte, qui détruit les insectes : une température désinsectante, un hiver désinsectant.

Désinsectation, s. f.; action de désinsecter; état désinsecté : la désinsectation des jardins, des haies, des champs.

Désinsecté, e, part. pas. et adj ; qui n'a plus d'insectes, dont les insectes sont ôtés, détruits : ce jardin, ces arbres sont désinsectés.

Désinsecter, v. act.; ôter, faire disparaître, détruire les insectes.

Désinsectisme, s. m.; système de désinsectation.

Désinstallé, e, adj.; qui n'est pas laissé installé : on l'a désinstallé.

Désinstantanéisable, adj. des 2 g.; qui peut être désinstantanéisé, que l'on ne doit plus laisser à l'instantanéité.

Désinstantanéisateur, s. m. f, *trice*; celui, celle qui désinstantanéise.

Désinstantanéisation, s. f.; action de désinstantanéiser; état désinstantanéisé.

Désinstantanéisé, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être instantané, qui n'a plus, qui ne présente plus d'instantanéité.

Désinstantanéiser, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester instantané; tirer, sortir de l'instantanéité ; substituer la durée à l'instantanéité.

Désinstantanéisme, s. m.; système de désinstantanéisation.

Désinstantanéité, s. f.; cessation, extinction d'instantanéité.

Désintensité, s. f.; cessation, extinction d'intensité : la désintensité du froid.

Désintéressable, adj. des 2 g.; qui peut être désintéressé, que l'on doit désintéresser.

Désinviolabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus inviolabilisé, dont l'inviolabilité a cessé: ce lieu est désinviolabilisé : cette personne est désinviolabilisée.

Désinviolabiliser, v. act.; ne pas laisser inviolable, faire cesser l'inviolabilité : désinviolabiliser un lieu, une personne, un prince.

Désireusement, adv.; d'une manière désireuse, avec désir : demander désireusement.

Désirritable, adj.; des 2 g.; qui peut être désirrité, dont on peut faire cesser l'irritation : cette personne est désirritable.

Désirritant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désirriter, de se désirriter ; qui désirrite, fait cesser l'irritation : une désirritante soumission, docilité.

Désirritation, s. f.; action de désirriter; état désirrité : la désirritation du peuple fut amenée, opérée par les promesses qui lui furent faites par le gouvernement, par le prince.

Désirrité, e, part. pas. et adj. ; qui n'est plus irrité, qui n'a plus d'irritation : je l'ai trouvé bien désirrité.

Désirriter, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester irrité ; effacer, faire cesser l'irritation : il est parvenu à désirriter ses parents.

Désisolable, adj. des 2 g.; qui peut être désisolé, que l'on ne doit pas laisser dans l'isolement.

Désisolé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus isolé, qui a cessé d'être dans l'isolement : vous êtes maintenant bien désisolé, car je vous vois bien des voisins.

Désisolement, s. m.; action de désisoler, de se désisoler ; état désisolé : le désisolement d'une personne, d'une habitation.

Désisoler, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester isolé ; tirer, sortir de l'isolement, de son isolement : je viens passer quelques temps avec vous pour vous désisoler.

Désisolisme, s. m. système de désisolement.

Désobéissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désobéi, à qui, à quoi on doit cesser d'obéir, ne plus obéir.

Désobérable, adj. des 2 g.; qui peut être désobéré, qui peut se désober, dont on peut faire cesser l'obération.

Désobérant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désobérer, de se désobérer ; qui désobère, qui tire de l'obération, la fait cesser : une opération financière, commerciale désobérante.

Désobération, s. f.; cessation d'obération; action de désobérer, état désobéré: la désobération de cette maison, de ce commerçant.

Désobéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus obéré, qui a cessé d'être dans l'obération: il est bien désobéré, totalement désobéré.

Désobérer, v. act. et pron., se—; ne pas laisser, ne pas rester obéré; tirer, sortir de l'obération : un Etat ne se désobère que par des diminutions de dépense, et que par un ordre sévérisé dans l'administration des finances.

Désobérisme, s. m.; système de désobération.

Désobésitable, adj. des 2.; qui peut être désobésité, dont on peut faire cesser l'obésité, diminuer l'extraordinaire, le gênant embonpoint.

Désobésitant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de désobésiter, de se désobésiter; qui désobésite, qui fait disparaître, qui ôte l'obésité, un embonpoint extraordinaire, gênant : un traitement, un régime désobésitant.

Désobésité, s. f. ; cessation, disparution d'obésité, d'embonpoint extraordinaire, gênant.

Désobésité, e, part. pas. et adj ; qui n'a plus d'obésité, qui est débarrassé de son obésité : cette personne est tout à fait désobésitée.

Désobésiter, v. act. et pr., se—; ôter, faire dis-

Digitized by Google

paraître l'obésité, un embonpoint extraordinaire, gênant; débarrasser, se débarrasser de l'obésité.

Désobscénisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désobscénisé, dont on doit faire disparaître l'obscénité : ce livre présentant des parties obscénisées, est désobscénisable.

Désobscénisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus, qui a perdu son obscénité.

Désobscéniser, v. act. et pr., se—; faire disparaître, faire cesser l'obscénité, perdre son obscénité, s'en corriger : désobscéniser le langage, le style.

Désobscénisme, s. f.; tout ce qui tend à faire disparaître, à faire cesser l'obscénité.

Désobscénité, s. f.; cessation, disparution d'obscénité.

Désobstruable, adj. des 2 g.; que l'on peut désobstruer.

Désociabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être désociabilisé, qui peut perdre sa sociabilité.

Désociabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désociabiliser, de se désociabiliser; qui désociabilise, qui ôte, fait perdre la sociabilité : une action générale, des habitudes désociabilisantes.

Désociabilisé, e, part. pas. et adj ; qui n'a plus, qui a perdu sa sociabilité : cette personne est désociabilisée.

Désociabiliser, v. act. et pr., se— ne plus laisser, ne plus rester sociable; ôter, détruire perdre la sociabilité : l'homme se sociabilise par les qualités du caractère, du cœur et par l'éducation; mais les vices et la grossièreté le désociabilisent bien vite.

Désociabilité, s. f.; cessation de sociabilité; état d'une personne qui a perdu sa sociabilité.

Désolable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement désolé, qui est susceptible de se désoler, de s'affliger de peu.

Désolatrice, s. f.; de désolateur; celle qui désole, qui cause, qui porte la désolation.

Désolément, adv.; d'une manière désolée, avec chagrin.

Désoligarchisme, s. m.; système de renversement, de destruction d'oligarchie.

Désolisme, s. m.; tout ce qui ne cause, n'amène que de continuels chagrins.

Désopiniâtrable, adj. des 2 g.; qui peut être désopiniâtré, que l'on peut corriger de son opiniâtreté, de son entêtement obstiné.

Désopiniâtré, e, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être opiniâtre, qui a perdu son, de son opiniâtreté : cet enfant est bien désopiniâtré.

Désopiniâtrément, adv.; d'une manière désopiniâtrée, avec cessation d'opiniâtreté.

Désopiniâtrer, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester opiniâtre; modifier l'opiniâtreté; corriger, se corriger de son opiniâtreté, d'un entêtement obstiné.

Désoppression, adj. des 2 g.; qui peut être désoppressé, dont on peut, fait cesser l'oppression, a qui ont peut rendre la liberté de la respiration.

Désoppressant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de désoppresser; de se désoppresser; qui est désoppressant, qui désoppresse : ce moyen est désoppressant.

Désoppressé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus oppressé, dont l'oppression a cessé, qui a repris sa liberté de respiration : cette personne est désoppressée.

Désoppresser, v. act. et pr., se—; tirer, sortir de l'oppression, la faire cesser; rendre, reprendre la liberté de respiration : désoppresser la poitrine, la poitrine se désoppresse.

Désoppression, s. f; destruction d'oppression; action de désoppresser; état désoppressé : la désoppression d'une personne.

Désoppressisme, s. m.; système de désoppression; tout ce qui tend à désoppresser.

Désopprimable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être désopprimé, affranchi de l'opprimation, tiré de l'opprimation, que l'on doit cesser d'opprimer.

Désopprimation, s.f.; action de désopprimer; état désopprimé : la désopprimation d'un peuple.

Désopprimé, e, part. pas et adj.; qui n'est plus, qui a cessé d'être opprimé; qui est tiré, affranchi de l'opprimation : cette personne, cette nation est désopprimée.

Désopprimer, v. act. et pr., se—; tirer, sortir d'opprimation; affranchir, s'affranchir de l'opprimation : une révolution ne désopprimera jamais un peuple, si ce peuple s'écarte du but, de l'objet, des conséquences de cette révolution et s'il les perd de vue.

Désordonnant, e, adj. qui désordonne, qui cause un désordonnement, une rupture de règle : un scandal désordonnant, une licence désordonnante.

Désordonnel, le, adj.: de désordonnement, d'une rupture de règle, qui est qui tient du désordonnement, qui en est le résultat : action, conséquence désordonnelle.

Désordonnement, s. m.; action de désordonner; état désordonné : le désordonnement des choses.

Désordonnisme, s. m.; système de désordonnement, par lequel on amène une rupture de règles, la licence.

Désorganisable, adj. des 2 g.; qui peut être désorganisé, qui est susceptible de se désorganiser.

Désorganisant, e, adj.; qui désorganise, détruit l'organisation : une inentente, une licence désorganisante.

Désorganisme, s. m.: système de désorganisation; tout ce qui tend à désorganiser.

Désorientable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement désorienté, qui est susceptible de se désorienter : cet homme est désorientable.

Digitized by Google

ésorientement, s. m.; état désorienté : son désorientement.

ésoriginalisable, adj. des 2 g.; qui peut être désoriginalisé, en qui on peut faire cesser, détruire l'originalité, la bizarrerie, la singularité.

ésoriginalisé, *e*, part. pas. et adj; qui n'a plus d'originalité, qui a perdu son originalité, sa bizarrerie, de sa singularité : cette personne est bien désoriginalisée.

ésoriginaliser, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester original; ôter, détruire, perdre l'originalité, la bizarrerie, la singularité, de son originalité, de la bizarrerie, de sa singularité : désoriginaliser le caractère : cette personne se désoriginalise.

ésornable, adj. des 2 g; qui peut être désorné, qui est susceptible de se désorner.

ésornement, s. m.; action de désorner; état désorné : le désornement de cet appartement, de cet édifice, de ce palais.

ésossable, adj. des 2 g.; qui peut être désossé, que l'on doit désosser : ce morceau de viande est désossable.

ésourdissable, adj. des 2 g; qui peut être désourdi, qui est susceptible de se désourdir.

ésourdissement, s. m.; action de désourdir; état désourdi.

espotisable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être despotisé, soumis à l'action du despotisme.

espotisant, *e*, adj.; qui fait agir par le despotisme, qui asseoit le despotisme : une loi, une constitution despotisante.

espotisé, *e*, adj.; qui est à l'action, soumis à l'action du despotisme.

essalable, adj. des 2 g.; qui peut être dessalé, que l'on doit dessaler, faire dessaler.

essalant, *e*, adj.; qui dessale, qui emporte le goût du sel par un autre goût, la force du sel par une saveur opposée : des choses dessalantes.

essalement, s. m.; action de déssaler, de faire dessaler, état dessalé : le dessalement d'une chose, de la viande.

essanglable, adj. des 2 g.; qui peut être dessanglé, que l'on doit dessangler.

essanglement, s. m.; action de dessangler, état dessanglé.

essséchable, adj. des 2 g.; qui peut être desséché, que l'on doit dessécher : ce marais est desséchable.

essellable, adj. des 2 g.; qui peut être desselle, que l'on doit desseller.

*esselle*ment, s. m.; action de desseller, état desselle : le dessellement des chevaux.

esserrable, adj. des 2 g.; qui peut être desserré, que l'on doit desserrer.

esserrement, s. m; action de desserrer, état desserré : le desserrement de cordons, d'une corde.

Desservable, adj. des 2 g.; qui peut être desservi, que l'on doit desservir.

Dessinable, adj. des 2 g.; qui peut être dessiné, que l'on doit dessiner.

Dessinant, *e*, adj.; qui dessine. Au fig. : un vêtement dessinant, une robe dessinante, qui fait ressortir les formes, la taille.

Dessinement, s. m.; action de dessiner, état dessiné : le dessinement d'une tête, d'un paysage.

Dessolable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dessolé. T. d'agric.; que l'on peut, que l'on doit dessoler, dessaisonner, dont on peut changer l'ordre d'ensemencement : ce cheval est dessolable: ces terres sont dessolables.

Dessolement, s. m.; action de dessoler, état dessolé : le dessolement d'un cheval : le dessolement des terres.

Dessoudable, adj. des 2 g.; qui peut être dessoudé, qui est susceptible de se dessouder : cette chose est dessoudable.

Dessoudement, s. m.; action de dessouder, état dessoudé : le dessoudement d'une chose, d'un instrument.

Dessouillable, adj. des 2 g.; qui peut être dessouillé, dont on peut effacer la souillure.

Dessouillant, *e*, part. pas. et adj; qui fait l'action de dessouiller, de se dessouiller; qui dessouille, qui efface une souillure, qui lave d'une souillure : si vous voulez faire oublier votre scandaleux et déshonorant passé, entrez dans un dessouillant retour à la vertu : une dessouillante action.

Dessouillé, *e*, part. pas. et adj.; dont la souillure est lavée, effacée : cette personne est entièrement dessouillée.

Dessouillement, s. m.; action de dessouiller; état dessouillé : le dessouillement des personnes, des choses.

Dessouiller, v. act. et pr., se—; laver, se laver d'une souillure, effacer une souillure : on ne se dessouille que par le retour à l'action de bien, que par de continuels actes qui font oublier ceux qui ont déshonoré.

Dé-stabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être déstabilisé, qui est exposé à perdre sa, de sa stabilité : tout est dé-stabilisable, quand rien ne repose sur le consciencieux, la justice et le vrai.

Dé-stabilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dé-stabiliser; qui dé-stabilise, qui détruit la stabilité : un système dé-stabilisant; une politique incertaine et dé-stabilisante.

Dé-stabilisation, s. f; action de dé-stabilser, état dé-stabilisé : la dé-stabilisation des institutions, des choses.

Dé-stabilisé, *e*, part. pas. et adj; qui n'a plus de stabilité, qui a perdu de sa stabilité : le gouvernement est dé-stabilisé.

Dé-stabiliser, v. act. et pr., se—; détruire, perdre la stabilité, de sa stabilité; renverser la stabilité des choses, ne pas laisser, ne pas

Digitized by Google

rester stable : on dé-stabilise tout quand on sort des principes et de la vérité des choses.

Dé-stabilisme, s. m.; système de dé-stabilisation; tout ce qui tend à renverser, à détruire la stabilité.

Destinable, adj. des 2 g.; qui peut être destiné, que l'on doit destiner : cette chose est destinable pour... a...

Destructibilisation, s. f.; action de destructibiliser; état destructibilisé.

Destructibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu destructible.

Destructibiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir destructible, susceptible de destruction; donner aux choses une cause, un principe de destructibilité.

Destructisme, s. m.; système de destruction, tout ce qui tend à amener, à continuer une destruction.

Destructivement, adv.; d'une manière destructive, avec destruction, par la destruction.

Désubjugable, adj. des 2 g.; qui peut être désubjugué, qui est susceptible de se désubjuguer, de s'affranchir d'un joug : tous les peuples sont désubjugables, quand ils ont le sentiment d'eux-mêmes et la connaissance de leur droit.

Désubjugatif, ve, adj.; qui affranchit d'une subjugation, la renverse.

Désubjugation, s. f.; cessation, destruction de subjugation, action de désubjuguer; état désubjugué : la désubjugation d'une nation.

Désubjugativement, adv.; d'une manière désubjugative, avec renversement de subjugation; rupture de joug.

Désubjugué, e,, part. pas. et adj.; qui n'est plus subjugué, qui n'a plus de subjugation, qui est affranchi de jougs : ces populations sont maintenant désubjuguées.

Désubjuguer, v. act. et pr., se—; tirer, sortir de la subjugation; affranchir, s'affranchir de jougs; rompre, briser ses jougs.

Désucrable, adj. des 2 g.; que l'on doit désucrer, ne pas laisser aussi sucré.

Désucrant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désucrer, de ne pas laisser aussi sucré; qui désucre, qui ôte au sucre sa qualité.

Désucré, e, part. pas et adj.; qui n'est pas laissé aussi sucré : c'est maintenant trop désucré.

Désucrement, s. m.; action de désucrer; état désucré : le désucrement d'une boisson, d'une chose.

Désucrer, v. act.; ne pas laisser trop sucré, aussi sucré : ôter au sucre de sa qualité.

Désuétudisable, adj. des 2 g.; qui peut être désuétudisé, qui peut tomber en désuétude : tout est promptement désuétudisable par la versatilité des hommes.

Désuétudisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désuétudiser; qui désuétudise, qui cause, amène la désuétude : les temps sont quelquefois promptement désuétudisants; mais la versatilité humaine est toujours plus vite désuétudisante.

Désuétudisé, e, part. pas. et adj.; qui est tombé en désuétude : toutes ces choses sont désuétudisées.

Désuétudiser, v. act. et pr., se—; causer, amener la désuétude des choses par l'inusage ou tout autre cause; laisser tomber, tomber en désuétude : le droit des particuliers et celui des peuples se désuétudise, lorsque les uns et les autres ne donnent pas à ce droit toute l'active vitalité dont il a constamment besoin.

Désujettisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désujettisé, tiré, affranchi de la condition de sujet.

Désujettisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désujettiser, de se désujettiser; qui désujettise, qui tire, affranchit de la condition de sujet.

Désujettisation, s. f.; action de désujettiser; état désujettisé : la désujettisation des Français.

Désujettisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus sujet, qui est tiré, sorti de l'humiliante condition de sujet, qui est devenu libre, citoyen.

Désujettiser, v. act. et pron. se—; tirer, faire sortir, sortir de la condition, de l'humiliation de sujet, en affranchir, s'en affranchir; cesser d'être sujet; rendre, devenir libre, citoyen.

Désujettisme, s. m.; système de désujettisation.

Désulcérable, adj. des 2 g.; qui peut être désulcéré, guéri d'un ulcère. Au fig.: en qui on peut faire cesser, détruire l'irritation, le ressentiment.

Désulcérant, e, part pr. et adj.; qui fait l'action de désulcérer, de se désulcérer; qui fait cesser, qui détruit l'ulcération, l'irritation, le ressentiment : il vous apporte une soumission et des déférences désulcérantes.

Désulcération, s. f.; action de désulcérer; état désulcéré : la désulcération d'une personne qui a des ulcères : la désulcération d'une personne irritée, qui a du ressentiment.

Désulcéré, e, part. pas. qui n'est plus ulcéré, qui n'a plus d'ulcère. Au fig.: qui n'a plus d'irritation, de ressentiment : ses parents sont désulcérés.

Désulcérer, v. act. et pron. se—; guérir quelqu'un, se guérir d'un ulcère. Au fig.: faire cesser, détruire, perdre l'irritation, le ressentiment, en effacer les causes.

Désultratisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être désultralisé, qui est susceptible de se désultratiser.

Désultratisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de désultratiser, de se désultratiser; qui désultratise, désexagère l'imagination, qui fait cesser l'ultration : en politique, en religion comme en tout, vous devez entrer dans une désultratisante rationalité, modération et vous devez y rester.

Désultratisation, s. f.; action de désultratiser;

Digitized by Google

état désultratisé : la désultratisation de son imagination, de son opinion.

Désultratisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a cessé d'être ultra ; qui n'est plus porté, poussé au-delà. Au fig. : qui a cessé d'être exagéré, outré, porté, poussé à l'excès.

Désultratiser, v. act. et pron. se— ; ne pas laisser, ne pas rester ultra ; ne plus porter, ne plus pousser au-delà. Au fig. : cesser d'exagérer, d'outrer, de porter, de pousser, à l'excès : désultratiser ses opinions.

Désunanimisable, adj. des 2 g. ; qui peut être désunanimisé, dont on peut faire cesser, rompre l'unanimité : des ententes désunanimisables.

Désunanimisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désunanimiser ; qui désunanimise, qui rompt, détruit l'unanimité : vous apportez ici de bien désunanimisantes prétentions, et vous venez y propager de bien désunanimisants principes.

Désunanimisation, s. f. ; action de désunanimiser, de rompre, de détruire une unanimité.

Désunanimisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'a plus d'unanimité, dont l'unanimité est rompue, détruite : leurs décisions sont maintenant désunanimisées et n'ont plus cette sagesse, ce pouvoir et cette force que leur donnait l'unanimité.

Désunanimiser, v. act. et pron. se— ; rompre, détruire l'unanimité ; ne pas laisser, ne pas rester dans l'unanimité : quand dans une opposition délibérante telle qu'elle soit, les hommes et les ententes se désunanimisent, cette opposition n'est plus rien et ne peut rien.

Désunanimisme, s. m. ; système de désunanimisation ; tout ce qui tend à rompre, à détruire l'unanimité.

Désunanimité, s. f., cessation, extinction, rupture d'unanimité : la désunanimité de plusieurs réunis pour parer à un danger, augmente ce danger et l'imminise.

Désunissable, adj. des 2 g. ; que l'on peut désunir, dont on peut rompre l'union.

Désunissant, *e*, adj. ; qui désunit, qui romp l'union : un intérêt désunissant, une désunissante envie, jalousie.

Désunisme, s. m. ; système de désunion ; tout ce qui tend à causer, à amener une désunion.

Désuniversalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être doit être désuniversalisé, que l'on ne doit pas laisser universel.

Désuniversalisation, s. f. ; action de désuniversaliser ; état désuniversalisé.

Désuniversalisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est plus universalisé, qui a cessé d'être universel.

Désuniversaliser, v. act. et pron. se— ; ne pas laisser, ne pas rester universel.

Désuniversalisme, s. m. ; système de désuniversalisation.

Désurbanisable, adj. des 2 g ; qui peut être désurbanisé, qui est susceptible de perdre son urbanité : la personne la plus urbanisée devient désurbanisable si elle fréquente une société, des personnes grossières.

Désurbanisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de désurbaniser, de se désurbaniser ; qui désurbanise, qui fait perdre l'élégance, la belle politesse, les usages du monde : il fréquente un monde désurbanisant, qui n'offre que des habitudes de grossièreté.

Désurbanisation, s. f. ; action de désurbaniser ; état désurbanisé : la désurbanisation des formes, des procédés.

Désurbanisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'a plus d'urbanité, qui a perdu de son urbanité, toute son urbanité : cette personne est désurbanisée.

Désurbaniser, v. act. et pron. se— ; faire perdre, perdre l'urbanité, l'élégance, la belle politesse, les beaux usages du monde : cette personne se désurbanise.

Désusitable, adj. des 2 g. ; qui peut être désusité, qui est susceptible de sortir de l'usage, de ne pas rester en usage, dans l'usage.

Désusitation, s. f. ; action de désusiter ; état désusité.

Désusité, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est plus usité, qui a cessé d'être en usage, dans l'usage.

Désusiter, v. act. et pr., se— ; ne pas laisser, ne pas rester usité, en usage, dans l'usage.

Désusitisme, s. m. ; système de désusitation ; tout ce qui tend à faire sortir de l'usage.

Dé-sympathie, s. f. ; cessation, extinction de sympathie.

Dé-sympathisable, adj. des 2 g. ; qui peut être dé-sympathisé, dont on peut faire cesser, rompre, détruire la sympathie.

Dé-sympathisant, *e*, part. prés. et adj ; qui fait l'action de dé-sympathiser ; qui dé-sympathise, qui fait cesser, qui rompt, qui détruit la sympathie : il existe entre eux maintenant les plus désympathisantes jalousies.

Dé-sympathisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'a plus de sympathie, dont la sympathie a cessé, est rompue, détruite : ces personnes sont dé-sympathisées, il n'y a plus de sympathies entre elles.

Dé-sympathiser, v. act. et pr., se— ; faire cesser, rompre la sympathie, perdre ses sympathies : les opposés d'intérêts, d'opinions dé sympathisent toujours : cette personne se dé sympathise.

Désympathisme, s. m. ; tout ce qui tend à dé-sympathiser, à faire cesser, à rompre, à détruire la sympathie, les sympathies.

Détachable, adj. des 2 g. ; qui peut être détaché ; qui est susceptible de renoncer facilement à ses attachements.

Détachant, *e*, adj. ; qui détache ; qui cause la rupture d'un attachement : vous tombez dans une indifférence détachante : vous êtes toujours envers vos amis d'une exigence détachante. qui ôte, enlève les taches : un savon détachant, une eau détachante.

Digitized by Google

Détaillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être détaillé : toutes ces choses sont détaillables : ce compte est détaillable.

Détassable, adj. des 2 g.; qui peut être détassé, que l'on doit détasser.

Détassement, s. m.; action de détasser; état détassé : le détassement de ces choses était nécessaire.

Dételable, adj. des 2 g.; qui peut être dételé, que l'on doit dételer.

Détellement, s. m.; action de dételer; état dételé : le détellement des chevaux.

Détenable, adj. des 2 g.; qui peut être détenu, que l'on doit détenir : cet homme est détenable.

Détendable, adj. des 2 g.; qui peut être détendu, qui est susceptible de se détendre : ce ressort est détendable.

Détériorabilité, s.; état, qualité de ce qui est détériorable.

Détériorable, adj. des 2 g.; qui peut être détérioré, qui est susceptible de se détériorer : toutes ces choses sont détériorables.

Détériorant, e, adj.; qui détériore, qui cause une détérioration : la pluie était nécessaire il y a quelques jours, elle est maintenant détériorante.

Déterminable, adj. des 2 g.; qui peut être déterminé, que l'on peut déterminer à faire : cet homme est déterminable.

Déterrable, adj. des 2 g.; qui peut être déterré, que l'on peut déterrer, découvrir : cette personne est déterrable.

Déterrant, e, adj.; qui déterre, qui découvre : soyez en repos, je me livrerai aux plus déterrantes recherches.

Déterrement, s. m.; action de déterrer; état déterré : le déterrement d'une chose, des personnes.

Déterrestréisable, adj. des 2 g.; qui peut être déterrestréisé, détaché, dégoûté des choses de la terre : il n'y a que les sots qui sont déterrestréisables.

Déterrestréisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déterrestréiser, de se déterrestréiser; qui déterrestréise, qui détache, qui dégoûte des choses de la terre, qui y fait renoncer : une religion, une morale déterrestréisante.

Déterrestréisation, s. f.; action de déterrestréiser; état déterrestréisé : la déterrestréisation des tendances de l'homme.

Déterrestréisé, e, part. pas. et adj.; qui est détaché; dégoûté de la terrestréité, des choses de la terre, qui y a renoncé; cette personne est tout à fait déterrestréisée.

Déterrestréiser, v. act. et pr., se—; dégoûter, détacher, se dégoûter, se détacher de la terrestréité, des choses de la terre, y renoncer; imposer la déterrestréité comme devoir : plus les religions déterrestréisent, plus elles sont absurdes.

Déterrestréisme, s. m.; système de déterrestréisation.

Déterrestréité, s. f.; renonciation à la terrestréité, aux choses de la terre, dégoût, abnégation des choses de la terre.

Détestateur, s. m.; f., *trice*; celui, celle qui déteste.

Détestisme, s. m.; système de détestation; détestation qui ne naît pas seulement de la vilaineté des choses, mais qui naît d'un travers de goût ou d'esprit.

Détimidisable, adj. des 2 g.; qui peut être détimidisé, en qui on peut faire cesser, détruire la timidité : à la guerre, les plus peureux et les plus timides sont détimidisables, par l'appât de la gloire ou du butin.

Détimidisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de détimidiser, de se détimidiser; qui détimidise, qui ôte, fait cesser la timidité : il est maintenant à une détimidisante force, fermeté de caractère, de cœur et d'âme.

Détimidisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de timidité, dont la timidité a cessé : cette personne est bien détimidisée maintenant.

Détimidiser, v. act. et pr., se—; ôter, effacer, faire cesser, détruire la timidité; ne pas laisser, ne pas rester timide, perdre sa timidité : toujours la victoire détimidise les soldats et les peuples.

Détirable, adj. des 2 g.; qui peut être détiré, qui a besoin d'être détiré : ce linge est détirable.

Détirement, s. m.; action de détirer; état détiré : le détirement du linge.

Détisonné, part. pas. et adj.; dont on a ôté les tison, les tisons : ce feu est détisonné.

Détisonnement, s. m.; action de détisonner; état détisonné : le détisonnement du feu.

Détisonner, v. act.; ôter, éteindre les tisons du feu : détisonner un feu.

Détissable, adj. des 2 g.; qui peut être détissé, qui est susceptible de se détisser.

Détissement, s. m.; action de détisser, de défaire un tissu; état détissé.

Détorcable, adj. des 2 g.; qui peut être détorqué, qu'il est facile de détorquer : cet homme cet artiste est détorcable.

Détorcation, s. f.; action de détorquer, de tourner d'un autre sens; état détorqué : la détorcation d'un raisonnement, d'une autorité.

Détordable, adj. des 2 g.; qui peut être détordu, qui est susceptible de se détordre.

Détordement, s. m.; action de détordre; état détordu : le détordement de la corde, d'une tresse.

Détortillable, adj. des 2 g.; qui peut être détortillé, qu'il est nécessaire de détortiller.

Détortillement, s. m; action de détortiller, état détortillé : le détortillement d'une chose.

Détournable, adj. des 2 g.; qui peut être détourné, qu'il est facile de détourner, que l'on doit détourner.

Digitized by Google

Détremplable, adj. des 2 g.; qui peut être détrempé, que l'on doit détremper, qui est susceptible de se détremper : si vous faites ainsi l'acier sera détremplable.

Détrempement, s. m.; action de détremper; état détrempé : le détrempement du vin, de l'acier

Détressable, adj. des 2 g.; qui peut être détressé, qui est susceptible de se détresser; qui peut tomber dans la détresse, dans une affliction, une peine d'esprit, une situation malheureuse.

Détressant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de détresser; qui détresse, qui cause, amene une détresse, une affliction, une peine d'esprit, une situation malheureuse : des événements, des revers détressants : une circonstance, une nouvelle détressante.

Détressé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus en tresse : des cheveux détressés. qui est dans une détresse, tourmenté par la détresse : cette personne est bien détressée.

Détressement, s. m.; action de détresser; état détressé : le détressement de cheveux.

Détresser, v. act. et pr., se—; défaire une tresse; ne pas laisser, ne pas rester en tresse, tressé : vos cheveux se détressent. causer, amener la détresse, une détresse, une affliction, une peine d'esprit, une situation malheureuse : ces événements, ces circonstances vous détressent.

Détrochable, adj des 2 g.; qui peut être détroché, que l'on doit détrocher, dont on doit diminuer, diviser la trochée, qui est susceptible de se détrocher : cette plante est détrochable.

Détroché, e, part. pas. et adj; qui n'est plus en trochée, dont la trochée est diminuée, amoindrie : cette plante a été détrochée.

Détrochement, s. m., action de détrocher; état détroché; le détrochement d'une plante.

Détrocher, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester en trochée; diminuer une trochée pour lui donner de la force; diviser une trochée en plusieurs parties pour multiplier la plante : cette plante se détroche bien.

Détrompable, adj. des 2 g.; qui peut être détrompé désabusé, tiré d'erreur; que l'on doit détromper : cette personne est détrompable.

Détrompant, e, adj.; qui détrompe, désabuse, qui tire d'erreur : donner un éclaircissement détrompant, des renseignements détrompants

Détrompateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui détrompe.

Détrompement, s. m; action de détromper; état détrompé : le détrompement d'une personne.

Détronçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être détroncé, séparé du tronc.

Détronçé; e, part. pas. et adj.; qui est coupé d'après le tronc, qui est ôté, séparé du tronc : des branches détronçées, une chose détronçée.

Détroncement, s. m.; action de détroncer; état détroncé : le détroncement de ces branches, de ces rejets feront du bien à l'arbre.

Détroncer, v. act.; couper après le tronc, ôter, séparer du tronc, dégarnir un tronc.

Détrônabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu détrônable.

Détrônabiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir détrônable, susceptible d'être renversé, chassé du trône : un prince se détrônabilise par de continuels manquements aux peuples.

Détrônabilité, s. f.; état détrônable : la détrônabilité du prince résulte de ses manquements de foi, de tous ses travers politiques.

Détrônable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être détrôné.

Détrônant, e, adj; qui détrône, fait détrôner, qui cause un détrônement : vous entrez dans un détrônant système politique, d'administration; dans une détrônante action gouvernementale.

Détuilable, adj. des 2 g.; qui peut être détuilé, qui est susceptible de se détuiler.

Detuilant, e, part. pr. et adj; qui fait l'action de détuiler; qui détuile, qui ôte, qui enlève la tuile, les tuiles : un détuilant orage.

Détuilé, e, part. pr. et adj.; dont on a ôté la tuile, qui est dégarni de tout ou de partie de sa tuile, de ses tuiles : cette couverture est presqu'entièrement détuilée.

Detuilement, s m; action de détuiler; état détuilé : le détuilement de ce toit a été causé par l'orage.

Détuiler, v. act. et pr., se—; ôter tout ou partie de la tuile, des tuiles; dégarnir, se dégarnir de tuiles : cette couverture est trop haute, trop droite, trop rapide, elle se détuilera par le moindre vent.

Deuillable, adj. des 2 g.; qui peut être deuillé, qui peut avoir un deuil, de grands chagrins, de grandes tristesses : chacun est plus ou moins deuillable dans la vie.

Deuillant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de deuiller; qui deuille, qui cause un deuil, des deuils, une grande tristesse, de grandes douleurs, de grands chagrins : voilà une mort bien deuillante, généralement deuillante.

Deuillé, e, part. pas. et adj.; qui est vêtu de deuil, habillé en deuil; qui est dans le deuil, qui a de grandes douleurs, de grands chagrins, qui est à une grande tristesse : cette famille est bien deuillée.

Deuiller, v. act. et pr., se—; vêtir, se vêtir de deuil, prendre le deuil; causer, occasionner un deuil, des deuils; amener, produire une grande tristesse, de grandes douleurs, de grands chagrins privés ou publics; se livrer au deuil, à la tristesse : la mort de ce grand homme deuille la patrie.

Dévalable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dévalé, descendu; qui est susceptible de dévaler.

Dévalement, s. m.; action de dévaler; état dévalé : le dévalement d'un toit.

Digitized by Google

Dévalisable, adj. des 2 g.; qui peut être dévalisé, qui est exposé à être dévalisé.

Dévalisant, *e*, adj.; qui dévalise, qui ruine, ne laisse rien : il a été victime de la plus dévalisante friponnerie.

Dévalisation, s. f.; action de dévaliser; état dévalisé : la dévalisation de ce magasin, de cette maison.

Devançable, adj. des 2 g.; qui peut être devancé, que l'on doit devancer.

Dévassalisable, adj. des 2 g.; qui peut être dévassalisé, affranchi de la vassalité, que l'on doit devassaliser.

Dévassalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dévassaliser, de se dévassaliser; qui dévassalise, qui tire, affranchit de la vassalité : une révolution, une liberté dévassalisante.

Dévassalisation, s. f.; action de dévassaliser; état dévassalisé : la dévassalisation de l'homme.

Dévassalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus vassalisé, à la vassalité, qui ne relève plus de personne, d'une cause, d'une chose.

Dévassaliser, v. act. et pron. se—; ne pas laisser, ne pas rester vassal, à la vassalité; affranchir, s'affranchir de la vassalité, faire cesser, rompre, détruire la vassalité. Au fig. : dévassaliser la, sa politique, s'affranchir d'une domination, d'une exigence intérieure ou extérieure, ne pas la faire relever d'une puissance, d'une action qui la domine, la subjugue.

Dévassalisme, s. f.; système de dévassalisation.

Dévassalité, s. f.; cessation, extinction de vassalité.

Dévastable, adj. des 2 g.; qui peut être dévasté, qui est exposé à une dévastation.

Dévastant, *e*, adj.; qui dévaste, qui amène une dévastation, une ruine : une guerre, une grêle dévastante.

Dévastatif, *ve*, adj.; de devastation, qui est de la dévastation, qui la marque, la concerne, qui appartient à la dévastation, qui est un principe, une activité de dévastation : vous vous livrez à des actes dévastifs.

Dévastativement, adv.; d'une manière dévastative, avec dévastation, par la dévastation.

Développisme, s. m.; système de développement.

Dévénérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être dévénéré, qui est susceptible de perdre sa vénération.

Dévénérant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dévénérer, de se dévénérer; qui dévénère, qui fait cesser la vénération, qui ôte, détruit la vénération : vous tenez une conduite dévénérante.

Dévénération, s. f.; cessation de vénération; action de dévénérer; état dévénéré : la dévénération de cette personne est causée par telle action.

Dévénéré, *e*, part. pas. et adj.; qui a cessé d'être vénéré, qui a perdu sa, de sa vénération : cette personne est dévénérée : la dévénération des choses est souvent amenée par l'abus que l'homme en fait.

Dévénérer, v. act. et pron. se—; causer, amener la dévénération; faire cesser, ôter, détruire la vénération; perdre sa, de sa vénération.

Dévénérisme, s. m.; système de dévénération; tout ce qui tend à faire dévénérer.

Dévergondable, adj. des 2 g.; qui peut être dévergondé, qui est susceptible de se dévergonder : celui qui aime les licences de plaisirs, qui ne cherchera point à modifier au moins ses passions, sera toujours dévergondable et se dévergondera par elles.

Dévergondant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dévergonder, de se dévergonder; qui dévergonde, qui détruit toute honte, toute pudeur, qui cause, amène le dévergondage : la licence et l'irretenue sont toujours dévergondantes en tout.

Dévergondé, *e*, part. pas. et adj.; qui est sans honte, sans pudeur, sans décence, sans retenue dans la tenue, dans l'action.

Dévergondément, adv.; d'une manière dévergondée : vous agissez bien dévergondément.

Dévergonder, v. act et pron. se—; détruire, perdre toute honte, toute pudeur, toute retenue, toute décence; causer, amener le dévergondage; livrer, se livrer à une action impudique, licencieuse, immorale.

Dévernissable, adj. de 2 g.; qui peut être déverni, qui est susceptible de se dévernir.

Dévernissant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dévernir; qui dévernit, qui ôte, fait perdre, détruit le vernis : une continuelle humidité est dévernissante.

Déverni, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus verni, qui a perdu son vernis : cette chose est dévernie.

Dévernissement, s. m.; action de dévernir; état déverni : le dévernissement d'une chose.

Dévernir, v. act. et pron. se—; ôter, détruire le vernis, perdre son vernis.

Déverrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être déverrouillé, qui est susceptible de se déverrouiller.

Déverrouillement, s. m., action de déverrouiller; état déverrouillé : le déverrouillement d'une porte.

Déversable, adj. des 2 g.; qui peut être déversé, qui est susceptible de déverser, de pencher, d'incliner.

Déversement, s. m.; action de faire déverser; état déversé : le déversement de cette charpente.

Déversif, *ve*, adj.; de déversion, qui est, qui tient de la déversion, qui la marque : une induction déversive.

Déversion, s. f.; action de jeter, de repandre le mépris, le ridicule : la déversion des méchants n'atteint et ne déshonore jamais l'homme de bien.

Digitized by Google

Déversivement, adv.; d'une manière déversive, par la déversion.

Déversisme, s. m.; système de déversion.

Déviable, adj. des 2 g.; qui peut dévier, est susceptible de dévier.

Déviant, e, adj.; qui dévie, qui fait dévier : une chose déviante : des habitudes déviantes.

Déviciable, adj. des 2 g.; qui peut être dévicié, dont on peut faire disparaître les défauts, les vices, que l'on peut corriger de ses vices.

Déviciant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dévicier, de se dévicier; qui dévicie, qui fait disparaître les défauts, les vices, qui corrige les vices, des vices : une éducation, une retenue déviciante.

Déviciation, s. f.; action de dévicier; état dévicié : la déviciation des mœurs, du caractère de l'homme doit toujours être l'objet constant de celui qui se charge d'une éducation.

Dévicié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus de défauts, de vices, qui est corrigé en tout ou en partie de son vice, de ses vices : cette personne est bien déviciée.

Dévicier, v. act. et pr., se—; ne pas laisser, ne pas rester vicieux, adonné au vice; faire disparaître les défauts, les vices; corriger, se corriger d'un vice, de ses vices.

Dévicissitudisable, adj. des 2 g.; qui peut être dévicissitudisé, affranchi de vicissitudes, des vicissitudes ordinaires : en beaucoup de choses, la vie du sage est dévicissitudisable et se dévicissitudise d'elle même.

Dévicissitudisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dévicissitudiser; qui dévicissitudise, diminue les vicissitudes, qui empêche, arrête le cours, l'effet des vicissitudes, les fait cesser, les détruit : une régularité, une prévoyance dévicissitudisante : un ordre de vie, d'action dévicissitudisant.

Dévicissitudisation, s. f.; action de dévicissitudiser; état dévicissitudisé.

Dévissitudisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a plus à craindre de vicissitudes, qui est hors des vicissitudes, en est exempt : une vie dévicissitudisée.

Dévissitudiser, v. act. et pron., se—; exempter de vicissitudes, diminuer les vicissitudes, les amoindrir; faire cesser, faire disparaître les vicissitudes; mettre, se mettre à l'abri des vicissitudes.

Dévissitudisme, s. m.; tout ce qui tend à empêcher, à arrêter, à faire cesser les vicissitudes.

Dévidable, adj. des 2 g.; qui peut être dévidé, que l'on doit dévider : ce fil est dévidable.

Dévié, *e*, adj.; qui est détourné de sa route, de sa direction.

Dévirilisable, adj. des 2 g.; qui peut être dévirilisé, qui peut perdre sa virilité. Au fig. : en qui on peut détruire la force morale, le courage, l'énergie : cet homme est dévirilisable.

Dévirilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de déviriliser; de se déviriliser; qui dévirilise, qui ôte, détruit la virilité. Au fig. : qui ôte la force morale, le courage, l'énergie : la mollesse est toujours dévirilisante.

Dérivilisation, s. f.; action de déviriliser; état dévirilisé : la dérivilisation du caractère.

Dévirilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a perdu sa virilité. Au fig. : qui a perdu sa force morale, son courage, son énergie : cet homme est tout à fait dévirilisé.

Déviriliser, v. act. et pron., se—; ôter, détruire, perdre la virilité. Au fig. : détruire, perdre la force morale, le courage, l'énergie.

Dévirilisme, s. m.; tout ce qui tend à effacer, à détruire la virilité, la force morale, le courage, l'énergie.

Dévirilité, s. f.; cessation, extinction de virilité.

Dévissable, adj. des 2 g.; qui peut être dévissé, que l'on doit dévisser, qui est susceptible de se dévisser.

Dévissement, s. m.; action de dévisser; état dévissé : le dévissement d'une serrure.

Dévitalisable, adj. des 2 g.; qui peut être dévitalisé, qui est susceptible de perdre sa vitalité, ses principes de vie : tout est dévitalisable quand l'unique et véritable vitalité n'est plus la base des choses.

Dévitalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dévitaliser; qui dévitalise, qui ôte, détruit la vitalité, les principes de vie, de durée : vous êtes dans un système dévitalisant : vous entrez dans une action dévitalisante.

Dévitalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a perdu sa vitalité, ses bases de vie, d'activité : cette industrie est dévitalisée.

Dévitaliser, v. act. et pron., se—; faire cesser, ôter, détruire, perdre la vitalité, les principes de vie, de durée.

Dévitalisme, s. m.; tout ce qui tend à détruire la vitalité,

Dévitalité, s. f.; cessation, extinction de vitalité, de principes de vie, de durée.

Dévoilable, adj. des 2 g.; qui peut être dévoilé, que l'on doit dévoiler. Au fig. : que l'on doit découvrir, évidencier : ce secret, cette intrigue est dévoilable.

Dévoilant, *e*, adj.; qui dévoile, fait découvrir, évidencie : il est entré dans une dévoilante narration.

Dévolutble, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dévolu.

Dévorable, adj. des 2 g.; qui peut être dévoré, qui est exposé à être dévoré.

Dévoramment, adv.; d'une manière dévorante, en dévorant : il a mangé, il mange dévoramment.

Dévoration, s. f; action de dévorer; état dévoré : la dévoration des choses, des ressources, des finances de l'Etat.

Dévorisme, s. m.; système de dévoration; ce qui

Digitized by Google

n'est qu'une continuelle, incessante dévoration.

Dévoter, v. n.; faire le dévot, se livrer à la dévotion, faire de la dévotion : dans cette maison on ne fait que dévoter.

Dévotisme, s. m.; système de dévotion, habitude de dévotion, continuelle dévotion : votre dévotisme.

Dévouable, adj. des 2 g.; qui peut être dévoué, que l'on doit dévouer, qui est susceptible de se dévouer.

Dévoyable, adj. des 2 g.; qui peut être dévoyé, qui est susceptible de se dévoyer.

Dévoyant, *e*, adj ; qui dévoie, t. de méd.; qui dérange l'estomac, qui donne un flux, un cours de ventre : des choses dévoyantes, des aliments dévoyants, substantivement un dévoyant : donner, administrer un dévoyant.

Dextérisable, adj. des 2 g.; qui peut être dextérisé, qui est susceptible de se dextériser.

Dextérisant, *e*, part. pr. et adj., qui fait l'action de dextériser de se dextériser ; qui dextérise, qui donne de la dextérité : cet homme est doué d'une intelligence si dextérisante qu'elle le rend propre à tout.

Dextérisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a de la dextérité, de l'adresse : depuis que cet homme a pris goût au travail il s'est singulièrement dextérisé.

Dextériser, v. act. et pron., se —; donner, prendre, acquérir de la dextérité, de l'adresse : cet homme se dextérise de plus en plus.

Dézizanisable, adj. des 2 g.; qui peut être dézizanisé : ces blés sont dézizanisables.

Dézizanisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dézizaniser; qui dézizanise, qui ôte la zizanie : un instrument dézizanisant. Au fig. : qui fait cesser les causes de discorde, de division : une dézizanisante action gouvernementale, administrative : un dézizanisant accord domestique, public.

Dézizanisation, s. f.; action de dézizaniser; état dézizanisé : la dézizanisation du blé.

Dézizanisé, *e*, part. pas. et adj.; dont la zizanie est ôtée : ce blé est bien dézizanisé. Au fig.: dont les causes de discorde ont cessé, dont la discorde, la division a entièrement cessé.

Dézizaniser, v act.; ôter, extraire la zizanie : dézizaniser les blés. Au fig. : faire cesser la discorde, la division; faire disparaître toutes leurs causes.

Diabolisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu diabolique, extrêmement méchant. Au fig. : qui est devenu tourmentant, inquiétant, épineux, difficile, dont on a peine à sortir.

Diaboliser, v. act. et pron., se —; rendre, devenir diabolique, extrêmement méchant. Au fig.: rendre, devenir tourmentant, inquiétant, épineux, difficile à terminer, tel que l'on n'en peut sortir : ce procès, cette affaire se diabolise.

Diadémable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite d'être diadémé, honoré du diadème : cette princesse est diadémable par ses grandes vertus.

Diadémé, *e*, part. pas. et adj.; dont la tête est parée, ornée d'un diadème : une tête diadémée, qui porte le diadème, qui est honorée du diadème ; un prince diadémé.

Diadémement, s. m. ; action de diadémer ; état diadémé : le diadémement de ce prince fut la récompense de ses hauts faits et de son dévouement à la patrie.

Diadémer, v. act. et pr., se— ; parer, se parer d'un diadème, en orner la tête, sa tête ; donner, accorder le diadème, honorer du diadème.

Diadexique, adj. des 2 g.; qui est de la diadexie, qui la marque, la concerne : un mouvement, un changement diadexique.

Diagonalisable, adj. des 2 g.; qui peut être diagonalisé, que l'on doit diagonaliser, rendre diagonal.

Diagonalisation, s. f.; action de diagonaliser; état diagonalisé.

Diagonalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en diagonal, qui a une diagonale.

Diagonaliser, v. act. ; rendre diagonal, faire en diagonal; donner une diagonale, des diagonales.

Diagonalité, s. f.; état qualité de ce qui est diagonal en diagonale.

Dialectiquer, v. n.; faire de la dialectique.

Diamantable, adj. des 2 g.; qui peut être diamanté, que l'on doit diamanter, orner de diamants.

Diamantaire, adj. des 2 g.; qui est du diamant, qui tient du diamant, qui concerne le diamant.

Diamantation, s. m.; action de diamanter, d'enrichir de diamants; état diamanté : la diamantation d'un objet.

Diamanté, *e*, part. pas. et adj.; qui est orné, enrichi de diamants : une tabatière diamantée.

Diamanter, v. act. et pr., se—; arranger, monter des diamants, les travailler; orner, enrichir de diamants; se couvrir de diamants.

Diamanteux, *se*, adj.; qui produit le diamant : sol diamanteux, contrées diamanteuses.

Diamantiste, s. des 2 g.; ouvrier en diamants, celui, celle qui vend des diamants.

Diatribement, adv.; avec diatribe, par la diatribe.

Diatribisme, s. m.; système de diatribe, habitude de diatribe.

Diatribiste, s. des 2 g.; celui, celle qui aime, qui se sert de la diatribe, qui lance des diatribes. Adj. des 2.; qui présente, qui contient des diatribes : un écrit, une lettre diatribiste.

Dictable, adj. des 2 g. ; qui peut être dicté, que l'on doit dicter : ce devoir est dictable.

Dictatorialement, adv. ; d'une manière dictato-

Digitized by Google

riale; par, avec une autorité, un absolutisme dictatorial.

Dictatorialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dictatorialisé, rendu dictatorial : en certains cas, le pouvoir, l'autorité souveraine est dictatorialisable.

Dictatorialisation, s. f.; action de dictatorialiser; état dictatorialisé : la dictatorialisation du pouvoir, de l'autorité souveraine.

Dictatorialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu dictatorial.

Dictatorialiser, v. act. et pr.; se—; rendre, devenir dictatorial. N., faire le dictateur, agir en dictateur.

Dictatorialisme, s. m.; système de dictatorialisation; continuelle action dictatoriale, de dictature.

Dictatorialité, s. f.; état, qualité de ce qui est dictatorial : la dictatorialité de l'action gouvernementale.

Dictionnariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dictionnarié, mis, inséré dans un dictionnaire : ces mots sont dictionnariables.

Dictionnarial, *e*, adj.; qui concerne le dictionnaire, qui est relatif au dictionnaire, qui a du rapport avec un dictionnaire : science dictionnariale, une forme dictionnariale.

Dictionnariation, s. f.; action de dictionnarier; état dictionnarié : la dictionnariation des mots.

Dictionnarié, *e*, part. pas. et adj.; qui a la forme d'un dictionnaire; qui est mis, classé, inséré dans un dictionnaire : tous ces mots sont dictionnariés.

Dictionnarier, v. act.; donner la forme d'un dictionnaire, faire un dictionnaire; mettre, classer, insérer, faire entrer dans un dictionnaire : dictionnarier des mots créés.

Dictionnarisme, s. m.; système de dictionnaire, de composition de dictionnaire : le dictionnarisme français.

Diésable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être diésé: cette note est diésable.

Diésation, s. f.; action de diéser; état diésé : la diésation de ces notes.

Diétique, adj. des 2 g.; de la diète, qui concerne la diète, qui émane d'une diète, d'une assemblée des états: une organisation diétique: une décision, une loi diétique. de diète, qui est relatif au régime de vie : un traitement, un régime diétique.

Diétiquement, adv.; d'une manière diétique, par une diète ou assemblée des états. par la diète, avec un régime de vie singulièrement et sévèrement restreint.

Diétisable, adj. des 2 g.; qui peut être diétisé, mis à la diète, à qui on doit imposer la diète, un régime sévèrement restreint : cette personne est diétisable.

Diétisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est soumis à la diète, à qui on a imposé un régime de vie singulièrement restreint.

Diétiser, v. act. et pr., se—; mettre, se mettre à la diète; imposer, s'imposer un régime de vie singulièrement restreint : ce medecin ne fait que diétiser ses malades.

Diétisme, s m.; continuelle diète, système de diète, de régime de vie singulièrement restreint : le diétisme médical a quelquefois ses abus et ses inconvénients.

Diffamable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être diffamé : cette personne est diffamable.

Diffamatoirement, adv.; d'une manière diffamatoire : vous avez écrit diffamatoirement contre moi.

Diffamisme, s. m.; système de diffamation, tout ce qui tend à diffamer; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle diffamation.

Différable, adj. des 2 g.; qui peut être différé, que l'on doit différer : cette chose, cette affaire est différable.

Difficilisable, adj des 2 g.; qui peut être difficilisé, rendu difficile, qui est susceptible de se difficiliser, de s'environner de difficutés.

Difficilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu difficile; qui est environné de difficultés, dont les difficultés sont multipliées, agrandies.

Difficiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir difficile; environner, s'environner de difficultés; augmenter, multiplier, agrandir les difficultés.

Diffluation, s. f.; action de faire couler, de répandre de tous côtés : on remarqua dans cette partie de la maison une grande diffluation de sang.

Difformément, adv.; d'une manière difforme : cette maison est difformément bâtie.

Diffuser, v. act.; rendre diffus, entrer dans une diffusion de style : vous diffusez trop vos narrations, vos écrits.

Diffusibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est diffusible.

Digestibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est digestible, de ce qui peut se digérer.

Digestible, adj. des 2 g.; qui peut être digéré : ces aliments sont digestibles.

Dignisable, adj. des 2 g.; qui peut être dignisé, qui est susceptible de prendre de la dignité, de la noblesse. qui peut être élevé en dignité.

Dignisant, *e*, part pas. et adj.; qui fait l'action de digniser, de se digniser; qui dignise, qui donne, qui marque de la dignité, de la noblesse : une éducation, des manières dignisantes.

Dignisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a de la dignité, de la noblesse, qui est plein de dignité : un ton dignisé, des manières dignisées, qui est élevé en dignité.

Digniser, v. act. et pr., se—; donner, prendre de la dignité, de la noblesse de tenue, d'ac-

Digitized by Google

tion, remplir de dignité. donner une dignité, élever quelqu'un en dignité.

Digresser, v. act.; faire une digression, entrer dans une digression, s'y livrer : vous digressez.

Dijonnais, s. m., f., *e*; habitant de la ville de Dijon.

Dilapidabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est dilapidable, de ce qui est exposé à être dilapidé.

Dilapidable, adj. des 2 g.; qui peut être dilapidé, qui est exposé à une dilapidation.

Dilapidant, *e*, adj.; qui dilapide : administration dilapidante.

Dilapidatif, *ve*, adj.; de dilapidation, qui est de la dilapidation, qui la marque, la concerne, qui tend à dilapider : les tendances dilapidatives.

Dilapidativement, adv.; d'une manière dilapidative; avec dilapidation, par la dilapidation.

Dilettantisme, s. m.; goût de musique, délectation continuelle dans la musique.

Dimensionnable, adj. des 2 g.; qui peut être dimensionné, qui ne peut se faire, être fait sans dimension, toutes ses dimensions.

Dimensionné, *e*, part pas et adj.; qui a des dimensions, toutes ses dimensions, qui est dans ses dimensions : cette construction est bien dimensionnée.

Dimensionner, v. act. et pr., se—; donner de la dimension, toutes les dimensions à une chose, la faire dans les dimensions qu'elle exige. Au fig.: prendre bien toutes ses mesures.

Diminuable, adj. des 2 g.; qui peut être diminué, que l'on doit diminuer, qui est susceptible de diminuer naturellement : cette chose est diminuable : la quantité, la peine, la somme est diminuable.

Diminutivement, adv.; d'une manière diminutive, avec amoindrissement, retranchement.

Dindonner, v. n.; faire le dindon. Au fig.: ne s'occuper que de choses bêtes, stupides : cette personne ne fait que dindonner.

Diocésation, s. f.; action de diocéser; état diocésé : la diocésation d'une étendue de pays, d'une contrée.

Diocésé, *e*, part. pas. et adj.; qui est divisé par diocèse, qui est érigé en diocèse, qui forme un diocèse : cette ville est diocésée avec ses environs seulement, qui, quoique peu étendue, forment un diocèse. qui a un diocèse, administre un diocèse, qui jouit d'un diocèse : un évêque diocésé, opposé d'évêque *in partibus*, qui n'a ni siége, ni diocèse.

Diocéser, v. act.; diviser, partager en diocèse; ériger en diocèse, former un diocèse. donner, accorder un diocèse a quelqu'un pour y siéger, l'administrer : diocéser un évêque.

Diplômable, adj. des 2 g.; qui peut être diplômé, à qui on doit donner un diplôme.

Diplomatisable, adj. des 2 g.; qui peut être diplomatisé, rendu objet de diplomatie, qui peut, qui doit entrer dans la diplomatie.

Diplomatisation, s. f.; action de diplomatiser; état diplomatisé.

Diplomatisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu diplomate, diplomatique; qui fait partie de la diplomatie, qui est rendu objet de diplomatie.

Diplomatiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir diplomate, rendre objet de diplomatie. Neut.; faire de la diplomatie.

Diplomatisme, s. m.; système diplomatique, de diplomatie, des diplomates.

Diplômé, *e*, part. pas. et adj.; qui a un diplôme, son diplôme : ce jeune homme est diplômé pour exercer la médecine.

Diplômement, s. m.; action de diplômer; état diplômé : le diplômement de ce jeune homme a eu lieu telle année, après tel examen.

Diplômer, v. act.; donner, accorder un diplôme, l'autorisation d'exercer une profession.

Directibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est directible.

Directible, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dirigé, se dit des choses.

Directisme, s. m.; système de direction.

Directivement, adv.; d'une manière directive; par, avec direction.

Dirigeable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement dirigé, qu'il est possible de bien diriger.

Discalable, adj. des 2 g.; qui peut être discalé, qui peut subir un déchet, une diminution de poids, qui est susceptible de se discaler : ces marchandises sont discalables.

Discalation, s. f.; déchet, diminution de poids : la discalation de ces toiles, de ces marchandises.

Disciplinairement, adv.; d'une manière disciplinaire; avec discipline, par la discipline.

Disciplinant, *e*, adj.; qui tient dans l'ordre, qui établit, produit la discipline : une loi, une règle disciplinante : une disciplinante sévérité.

Disciplinarisme, s. m.; système disciplinaire, de discipline.

Disciplinarité, s. f.; état, qualité de ce qui est disciplinaire : la disciplinarité d'une loi, d'un réglement.

Discontinuité, s. f.; interruption d'un travail commencé, d'une opération : la discontinuité de cette construction a lieu par le manque d'argent.

Discréditable, adj. des 2 g.; qui peut être discrédité, qui est susceptible de perdre son crédit.

Discréditant, *e*, adj.; qui discrédite, qui fait perdre le crédit : vous avez tenu contre moi des propos discréditants.

Discrétionnairement, adv.; d'une manière discrétionnaire, par le pouvoir, le droit discrétionnaire; à discrétion : vous en usez discrétionnairement.

Discrétionnarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu discrétionnaire; qui est mis, livré à la discrétion de quelqu'un; qui est dans le droit discrétionnaire.

Discrétionnarier, v. act.; rendre discrétionnaire, livrer à la discrétion de quelqu'un, faire entrer dans le droit discrétionnaire.

Discrétionnarisme, s. m.; système discrétionnaire.

Discrétionnarité, s. f.; état, qualité de ce qui est discrétionnaire : la discrétionnarité.

Disculpable, adj. des 2 g.; qui peut être disculpé, que l'on doit disculper : cette personne est disculpable.

Disculpatif, *ve*, adj.; de disculpation, qui est de la disculpation, qui la marque; qui disculpe : une déclaration, une déposition disculpative.

Disculpativement, adv.; d'une manière disculpative, avec disculpation, par la disculpation.

Discutable, adj. des 2 g.; qui peut être discuté, que l'on doit discuter : cette proposition, cette affaire est discutable.

Discutant, *e*, part. pr. et adj.; qui discute, qui établit un examen, qui présente une recherche exacte : il y a eu entre eux de bien discutants pourparlers.

Discuteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui discute : vous êtes un bon, un fat discuteur.

Discutisme, s. m.; système de discussion; continuelle, incessante discussion.

Disettisable, adj. des 2 g.; qui peut être disettisé, qui est susceptible d'avoir, d'éprouver une disette, de manquer de vivres.

Disettisant, *e*, part. pas. et adj.; de disettiser; qui disettise, qui cause, amène une disette, un manque de vivres: une guerre disettisante: un manque de travail disettisant.

Disettisé, *e*, part. pas. et adj; qui a éprouvé, qui éprouve une disette, qui a été, qui est dans la disette, qui manque de provisions, de vivres : ce pays a été et est encore bien disettisé.

Disettiser, v. act. et pr., se—; causer, occasionner, amener produire une disette, un manque de provisions, de vivres; tomber dans la disette.

Disettisme, s. m.; affreux système de disette; tout ce qui tend à causer, à produire à amener une disette, un manque de provisions, de vivres.

Disgraciable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être disgracié; qui est susceptible de tomber dans la disgrâce : tous les courtisans sont disgraciables, parce qu'à la cour tout se fait par l'intrigue et les intrigants.

Disgraciant, *e*, adj.; qui cause, amène la disgrâce, qui fait tomber dans la disgrâce : à la cour des rois, la franchise et la vérité sont toujours disgraciantes.

Disjonctibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu disjonctible, susceptible de disjonction.

Disjonctibiliser, v. act. et pr.,—; rendre, devenir disjonctible, susceptible de disjonction.

Disjonctibilité, s. f.; état, qualité disjonctible, de ce qui peut être disjoint.

Disjonctible, adj des 2 g.; qui peut être disjoint, qui est susceptible de se disjoindre.

Disjonctiblement, adv.; d'une manière disjonctible.

Disjonctisme, s. m.; système de disjonction.

Dispendié, *e*, part. pas. et adj; qui est rendu, devenu dispendieux, de nature à causer beaucoup de dépenses.

Dispendier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir dispendieux, de nature à causer beaucoup de dépenses.

Dispensable, adj. des 2 gen.; qui peut être dispense, que l'on doit dispenser.

Dispersable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dispersé; qu'il est facile de disperser : ces troupes sont dispersables.

Dispersant, *e*, adj.; qui disperse, qui fait disperser, qui contraint à se disperser : une manœuvre, une charge dispersante.

Disponibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu disponible, qui est mis dans un état tel que l'on en puisse disposer à volonté.

Disponibiliser, v. act.; rendre disponible, mettre, tenir dans un état tel qu'on puisse disposer à volonté.

Disposable, adj. des 2 g.; qui peut être disposé, préparé à.... pour....

Disposant, *e*, adj.; qui dispose à faire, à accorder : des politesses : des complaisances, des prévenances sont toujours favorablement disposantes.

Disproportionnisme, s. m.; système de disproportion.

Disproportionnable, adj. des 2 g.; qui peut être disproportionné, que l'on doit même disproportionner.

Disproportionnel, *le*, adj.; de disproportion, qui est de la disproportion, qui la marque : des mesures, des étendues disproportionnelles.

Dissécable, adj. des 2 g.; qui peut être disséqué, que l'on doit disséquer.

Disséminable, adj. des 2 g.; qui peut être disséminé, qui est susceptible de se disséminer, que l'on peut disséminer : cet attroupement est disséminable.

Disséminant, *e*, adj.; qui dissémine, qui cause, opère une dissémination : un désordre disséminant, qui laisse tout çà et là sans soin : une force disséminante qui emporte tout, écarte tout p r place, çà et là.

Dissëminisme, s m.; système de dissémination; tout ce qui tend à disséminer.

Dissensionisme, s. m.; système de dissension; tout ce qui tend à causer, à amener une dissension.

Dissensionnable, adj. des 2 g.; qui peut être dissensionné, qui est susceptible de se dissensionner, d'entrer en dissension.

Digitized by Google

Dissensionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dissensionner; qui dissensionne, qui cause, amène une dissension : des intérêts dissensionnants : une question, une définition politique dissensionnante.

Dissensionné, *e*, part. pas. et adj.; qui est, a une dissension, qui est déchiré par des dissensions : de longtemps on ne sera en repos et heureux dans ce pays, il est trop dissensionné.

Dissensionner, v. act. et pr., se—; causer, amener une dissension, des dissensions; entrer en dissension : on est certain de dissensionner un pays, et toujours on finit par là, lorsque l'on heurte constamment ses intérêts et sa volonté; et toujours le pays se dissensionne de lui-même quand rien ne lui offre sécurité et ne l'attache à un intérêt commun.

Dissentimentable, adj. des 2 g.; qui peut être dissentimenté, qui peut entrer en dissentiment, qui est susceptible de tomber dans une opinion contraire.

Dissentimental, *e*, adj.; de dissentiment, qui est du dissentiment, qui le marque : il y a eu aujourd'hui à l'assemblée une singulière scène dissentimentale.

Dissentimentalité, s. f.; état, qualité de ce qui est dissentimental.

Dissentimentalement, adv.; d'une manière dissentimentale; avec dissentiment, par un dissentiment : on a aujourd'hui discuté bien dissentimentalement à l'assemblée.

Dissentimentant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dissentimenter; qui dissentimente qui cause, amène un dissentiment, qui suscite des contraires, des opposés d'opinion : si vous [illegible] d'accord, et la grande chose publique sera perdue.

Dissentimentateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui cause un dissentiment.

Dissentimenté, *e*, part. pas. et adj.; qui est, a un dissentiment, divisé par un dissentiment, par des contraires, des opposés d'opinion : cette assemblée est bien dissentimentée.

Dissentimenter, v. act. et pr., se—; causer, amener un dissentiment entre des personnes, dans une assemblée; jeter, se jeter dans des contraires, des opposés d'opinion : cette assemblée se dissentimente de plus en plus.

Dissentimentisme, s. m.: tout ce qui tend continuellement à causer, à amener un dissentiment, des dissentiments, des contraires, des opposés d'opinion.

Dissertable, adj. des 2 g.; qui peut être disserté, sur quoi on peut disserter, discourir.

Dissertisme, s. m.; système de dissertation.

Dissidable, adj. des 2 g.; qui peut être dissidé, mis en désaccord, en différent, en débat; qui est susceptible d'entrer en dissidence.

Dissidé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en dissidence en désaccort, en différent, en débat; qui est divisé par des opinions, des intérêts.

Dissidentiel, *le*, adj.; de dissidence, qui est, qui tient de la dissidence, qui la marque : vous avez une manière de voir dissidentielle.

Dissidentiellement, adv.; d'une manière dissidentielle; avec dissidence, par la dissidence.

Dissidentisme, s. m.; système de dissidence; tout ce qui tend à former, établir une dissidence, des dissidences.

Dissider, v. act. et pr., se—; établir, créer, former une dissidence, des dissidences; entrer en dissidence; causer des désaccords, des différents, des débats, une scission, des scissions.

Dissimulable, adj. des 2 g.; qui peut être dissimulé, que l'on doit dissimuler, ne pas montrer, ne pas faire paraître : cette injure est dissimulable ainsi que le ressentiment qu'elle cause.

Dissimulatif, *ve*, adj.; de dissimulation, qui est de la dissimulation, qui la marque, qui n'est que dissimulé : un oubli dissimulatif : sous des apparences dissimulatives.

Dissimulativement, adv.; d'une manière dissimulative; avec dissimulation, par la dissimulation.

Dissimulément, adv.; d'une manière dissimulée, déguisée.

Dissimulisme, s. m.; système de dissimulation; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle dissimulation.

Dissipable, adj. des 2 g.; qui peut être dissipé, qui est exposé à être dissipé : par le désordre et la débauche, la plus grande fortune est dissipable. [illegible] : cet objet.

Dissipant, *e*, adj.; qui dissipe, récrée, qui donne de la dissipation, du désennui : il se livre à de dissipants amusements.

Dissipatif, *ve*, adj.; de dissipation, qui est de la dissipation, qui la marque; qui porte à dissiper, qui est cause de dissipation : il se livre à la plus dissipative débauche.

Dissipativement, adv.; d'une manière dissipative, avec dissipation, par la dissipation : il s'est dissipativement ruiné.

Dissocialisable, adj. des 2 g.; qui peut être dissocialisé, dont les harmonies sociales peuvent cesser, se corrompre, se détruire.

Dissocialisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dissocialiser, de se dissocialiser; qui dissocialise, qui cause, amène la rupture d'une société, d'un ordre social, des harmonies sociales : un dissocialisant désordre public, une dissocialisante anarchie.

Dissocialisation, s. f.; action de dissocialiser; état dissocialisé.

Dissocialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est plus en société, dont la société est rompue.

Dissocialiser, v. act.; rompre, dissoudre, renverser, détruire une société; intervertir l'ordre social.

Digitized by Google

Dissocialisme, s. m.; système de dissocialisation; tout ce qui tend à intervertir l'ordre social.

Dissocialité, s. f.; cessation, extinction de société, d'état social; état, qualité de ce qui est propre à corrompre, à dissoudre une société.

Dissolubilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu dissoluble, de nature à se dissoudre.

Dissolubiliser, v. act. et pr., se-; rendre, devenir dissoluble, de nature à pouvoir être dissous.

Dissolubilité, s. f.; état, qualité de ce qui est dissoluble, de ce qui peut se dissoudre.

Dissuadable, adj. des 2 g.; qui peut être dissuadé, que l'on doit dissuader: cette personne est dissuadable.

Dissuadant, e, adj.; qui dissuade; des discours dissuadants: donner une raison dissuadante.

Distançable, adj. des 2 g.; qui peut être distancé, que l'on doit distancer, placer de distance en distance, à une certaine distance: pour la sûreté de tous ou des voisins, cette construction est distançable.

Distancé, e, part. pas. et adj.; qui a des distances, ses distances, qui est placé à des distances: ces constructions sont convenablement distancées.

Distancer, v. act.; donner, établir des distances; mettre, placer à des distances; distancer des choses, des objets.

Distancisme, s. m.; système de distance, de placement à des distances.

Distendable, adj. des 2 g.; qui peut être distendu, que l'on doit distendre: des nerfs distendables.

Distillable, adj. des 2 g.; qui peut être distillé, que l'on doit distiller: ces choses sont distillables.

Distillisme, s. m.; système de distillation.

Distinctibilité, s. f.; état, qualité distinctible.

Distinctible, adj. des 2 g.; qui doit être distinct, qui peut être vu, aperçu, remarqué. se dit des choses: cette chose est distinctible.

Distinctivement, adv.; d'une manière distinctive.

Distingable, adj. des 2 g.; qui peut être distingué, inconfondu parmi, qui est susceptible de se distinguer. se dit des personnes.

Distingant, e, adj.; qui distingue, fait remarquer, fait sortir du commun; un distingant mérite: il est toujours à l'action d'une distingante bravoure.

Distractibilité, s. f.; état, qualité distractible, de ce qui doit être distrait: la distractibilité de cette somme.

Distractible, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être distrait, dont on doit faire distraction.

Distractif, ve, adj.; de distraction, qui est de la distraction, qui la marque, la concerne, qui a pour objet d'opérer une distraction: un calcul distractif.

Distractivement, adv.; d'une manière distractive, avec distraction, au moyen d'une distraction.

Distrayable, adj. des 2 g.; qui peut être distrait, que l'on doit distraire de son application, de son ennui: cette personne est distrayable.

Distrayant, e, adj; qui distrait, qui récrée, qui dissipe l'ennui: il a reçu aujourd'hui des distrayantes visites: c'est une distrayante occupation.

Distribuable, adj. des 2 g.; qui peut être distribué, que l'on doit distribuer: des secours distribuables.

Disyllabique, adj des 2 g.; qui a deux syllabes: mots disyllabiques.

Divagable, adj. des 2 g.; qui peut divaguer, qui est susceptible de divaguer.

Divagant, e, adj.; qui divague, qui fait divaguer: une imagination divagante, un transport divagant, une fièvre divagante.

Divagateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui divague.

Divanique, adj. des 2 g.; du divan, qui est du divan, qui le concerne, qui émane du divan: l'organisation divanique: une décision divanique.

Divaricable, adj. des 2 g.; qui peut être divariqué, qui est susceptible de se divariquer, de s'ouvrir, de s'étendre, de s'écarter, de s'élargir: cette plaie est divaricable.

Divergisme, s. m.; système de divergence; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle divergence.

Diversification, s. f.; action de diversifier; état diversifié: la diversification des choses, des objets.

Diversisme, s. m.; système de diversification.

Diversionisme, s. m.; système de diversion: le diversionisme de la guerre.

Divertissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être divertissé: pour le sot et le superstitieux tout est divinisable.

Divinisation, s. f.; action de diviniser; état divinisé: les divinisations humaines ne sont jamais que de l'extravagance, un écart de raison en faveur d'une grande imposture, d'un puissant charlatanisme.

Divinisme, s. m.; système de divinisation.

Divorçable, adj. des 2 g.; qui peut être divorcé, que l'on doit autoriser à divorcer: si l'infidélité conjugale était un cas de divorce, combien de gens seraient divorçables.

Divorçant, e, adj.; qui occasionne le divorce, le fait autoriser: partout l'adultère devrait être un cas divorçant, et surtout celui de la femme; parce qu'il amène des étrangers et des charges dans la famille.

Divorcisme, s. m.; système de divorce.

Divulgable, adj. des 2 g.; qui peut être divulgué, ce que l'on doit divulguer dans l'intérêt de la société: tous les méfaits politiques, administratifs, sont divulgables.

Divulgatif, ve, adj.; de divulgation, qui est de la divulgation, qui la marque, la concerne;

qui divulgue, fait connaître à tous ou à un grand nombre : un débat divulgatif, une discution publique divulgative.

Divulgativement, adv.; d'une manière divulgative, avec divulgation, par la divulgation.

Divulsif, ve, adj.; de divulsion, qui est, qui tient de la divulsion, qui contribue à l'opérer : un mouvement divulsif; une opération divulsive.

Divulsivement, adv.; d'une manière divulsive, avec divulsion, par une divulsion.

Dizainé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé en dizaine, par dizaine.

Dizainement, s. m; action de dizainer; état dizainé.

Dizainer, v. act.; mettre en dizaine, composer de dix; placer par dizaine : dizainer de la soie, du fil, du coton.

Docilisable, adj. des 2 g.; qui peut être docilisé, que l'on doit dociliser, qui est susceptible de prendre de la docilité : cet enfant est docilisable.

Docilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dociliser; qui docilise, qui rend docile, qui donne, imprime la, de la docilité : pour l'homme, la crainte est rarement, convenablement docilisante; le raisonnement est toujours plus rationellement docilisant.

Docilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu docile, qui a, qui présente de la docilité.

Docilisement, s. m.; action de dociliser; état docilisé : le docilisement des animaux.

Dociliser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir docile, donner, imprimer, prendre la docilité de l'animalement, et il a rarement quelque chose de beau de la docilité. mais par le raisonnement, par le sentiment de bien et d'honneur, on le docilise noblement, dignement, et il entre par conviction et intérêt dans tous ses devoirs.

Docilisme, subst. masc.; continuelle, inaltérable docilité.

Doctrinarisme, s. m.; système de doctrines, d'enseignement de doctrines : le doctrinarisme religieux, social, politique.

Dodinement, s. m.; action de dodiner, de se dodiner, d'avoir grand soin de sa personne : son dodinement habituel ne contribue pas peu à le ridiculiser.

Doduant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de doduer, de se doduer; qui dodue, rend dodu, gros, gras, qui donne de l'embonpoint : son embonpoint ne doit point étonner; car toujours il fait une chair doduante.

Doduer, v. act. et pr., se —; rendre, devenir dodu, gros, gras; donner, prendre de l'embonpoint.

Dolence, s. f.; état d'une personne dolente; habitude plaintive résultant plus de l'affectation maniérée que de la réalité : cette femme fatigue et est insipide avec sa dolence.

Dolorable, adj. des 2 g.; qui peut être doloré, qui est susceptible de douleur.

Dolorant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de colorer; qui dolore, qui donne; cause de la douleur : une température dolorante, celle qui agit sur les personnes nerveuses, rhumatisées.

Doloré, e, part. pas. et adj.; qui a, qui ressent des douleurs.

Dolorer, v. act.; causer, occasionner, produire des douleurs : cette température dolore.

Domanialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être domanialisé, donné, abandonné au domaine, attaché à un domaine : ces propriétés sont domanialisables.

Domanialisation, s. f.; action de domanialiser; état domanialisé : la domanialisation des terreins délaissés.

Domanialisme, s. m.; système de domanialisation.

Domanialité, s. f.; état, qualité de ce qui est domanial.

Dômable, adj. des 2 g.; qui peut être dômé, fait en dôme, que l'on doit dômer, orner d'un dôme : cet édifice est dômable.

Dôme, e, part. pas. et adj.; qui est fait en dôme, qui a un dôme : construction dômée; édifice dômé.

Dômement, s. m.; action de dômer; état dômé : le dômement de cet édifice.

Dômer, v. act.; faire un dôme, donner la forme d'un dôme, orner d'un dôme.

Domestisable, adj. des 2 g.; qui peut être domestiqué, que l'on doit domestiser, rendre domestique, d'une utilité domestique : cet animal est domestisable.

Domestisation, s. f.; action de domestiser; état domestisé : la domestisation des animaux domptables est toujours d'une grande utilité.

Domestisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu domestique, qui est apprivoisé, rendu propre à une utilité domestique.

Domestiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir domestique, propre à une utilité domestique; apprivoiser, s'apprivoiser pour un travail domestique : domestiser des animaux : ces animaux se domestisent fort bien.

Domestisme, s. m.; système de domestisation; Tout ce qui se fait à gage en qualité de domestique. Au fig.: continuel acte de domesticité, docilité servile, rampante comme les domestiques : le domestisme de ses habitudes, de ses formes.

Domiciliable, adj. des 2 g.; qui peut être domicilié, que l'on doit domicilier, fixer à domicile, dans un domicile : cette personne est domiciliable.

Domiciliant, e, adj.; qui fixe dans un domicile, qui attache à un domicile : une loi domiciliante, qui retient au domicile, empêche de la

Digitized by Google

quitter, d'en sortir : il a une occupation domiciliante. Au fig.: qui retient, qui fixe chez soi, qui empêche d'aller chercher des amusements ailleurs : il ne sortait pas de chez lui, il était retenu par ce conciliant bonheur dont il faisait souvent la description et qui lui était apporté par sa bonne et vertueuse épouse, par ses aimables enfants.

Dominable, adj. des 2 g.; qui peut être dominé, commandé avec autorité, despotisme.

Dominatif, ve, adj.; de domination, qui est de la domination, qui la concerne, qui la marque : des tendances dominatives.

Dominativement, d'une manière dominative, avec domination, par la domination.

Dommageable, adj. des 2 g.; qui peut être dommagé, qui est susceptible de recevoir un dommage : par un grand orage, ces emblaves seront bien dommageables.

Dommageamment, adv.; d'une manière dommageante, en causant du dommage.

Dommageant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de dommager; qui dommage, qui cause un dommage : un orage, un vent dommageant.

Dammagé, e, part. pas. et adj.; qui reçoit, qui a reçu un dommage.

Dommager, v. act. causer, opérer un dommage.

Domptant, e, adj.; qui dompte, qui détruit, qui assujétit : une force domptante.

Domptation, s. f.; action de dompter; état dompté : la domptation des résistances.

Domptement, s. m.; même signification que domptation qui paraît plus élégant.

Domptisme, s. m.; système de domptation.

Donjonnable, adj. des 2 g.; qui peut être donjonné, que l'on doit donjonner, garnir, environner de donjons, défendre par des donjons; que l'on doit enfermer, qui mérite être enfermé dans un donjon.

Donjonné, e, part. pas. et adj.; qui est garni, entouré de donjons, défendu par des donjons : place formidablement donjonnée : qui est enfermé dans un donjon.

Donjonnement, s. m.; action de donjonner; état donjonné : le donjonnement de Paris.

Donjonner, v. act.; garnir, environner, entourer de donjons; défendre par des donjons; enfermer quelqu'un dans un donjon.

Donnable, adj. des 2 g.; qui peut être donné, que l'on doit donner.

Dorable, adj. des 2 g.; qui peut être doré, que l'on doit dorer.

Dorement, s. m.; action de dorer; état doré : le dorement d'une chose.

Dorlotable, adj. des 2 g.; qui peut être dorloté, que l'on doit dorloter.

Dorlotant, e, adj.; qui fait dorloter, qui porte à dorloter; une tendresse, une faiblesse, une complaisance dorlotante.

Dorlotement, s. m.; action de dorloter; état dorloté : le dorlotement des enfants, d'une grande personne.

Dorloteur, se; s. m.; f.; celui, celle qui dorlote.

Dosable, adj. des 2 g.; qui peut être dosé, que l'on doit doser, diviser, donner, administrer par doses.

Dosement, s. m.; action de doser; état dosé : le dosement des remèdes.

Dossable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dossé, garni de dosses, maintenu, soutenu par des dosses, de grosses planches.

Dossé, e, part. pas. et adj.; qui est garni de dosses, soutenu, maintenu par des dosses, de grosses planches : des terres dossées lorsque l'on fait des excavations.

Dossement, s. m.; action de dosser; état dossé : le dossemet des terres dans une excavation.

Dosser, v. act.; garnir de dosses, de grosses planches; maintenir, soutenir par des dosses, de grosses planches.

Dossoiement, s. m.; T. d'agric.; action de dossoyer; état dossoyé : le dossoiement des champs, des sillons.

Dossoyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être dossoyé, formé en ados, à quoi on doit donner la forme d'un dos : ces champs, ces sillons sont dossoyables.

Dossoyé, e, part. pas. et adj.; qui est en ados, qui forme le dos : ces champs, ces sillons sont bien dossoyés.

Dossoyer, v. act.; T. d'agric.; faire, former un ados, en ados, mettre en ados, donner la forme d'un ados : dossoyer des terres, des champs, des sillons.

Dotable, adj. des 2 g.; qui peut être doté, que l'on doit doter : ces établissements sont dotables.

Douable, adj.; des 2 g.; qui peut être doué, pourvu d'avantages : tout homme est douable de belles qualités et des plus honorables impulsions, s'il entre dans les modérations et les sages retenues d'action, s'il se livre aux belles ductions de la morale et de l'éducation, s'il entre dans l'action de justice et de bien, s'il reste aux penchants d'une belle âme, d'un noble cœur, s'il a horreur du vice et s'il honore et pratique la vertu.

Douant, e, adj.; qui doue : l'étude est douante d'instruction et de science; et l'éducation est douante du sentiment et des habitudes des belles convenances sociales, des beaux modes de vie.

Douanable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être douané, fournis à la douane, à l'impôt de la douane.

Douané, e, part. pas. et adj.; qui est soumis à la douane à l'impôt de la douane : ces marchandises, ces denrées sont douanées.

Douanement, s. m.; action de douaner; état douané : le douanement des marchandises, des denrées.

Douaner, v. act.; soumettre à la douane, à un droit de douane, à l'impôt de la douane.

Douanier, ère, adj. m., f.; de douane, qui con-

Digitized by Google

cerne la douane, qui appartient à la douane, qui en dépend : l'administration douanière, un impôt douanier.

Douanièrement, adv.; d'une manière douanière, par la douane.

Douanisme, s. m.; système de douane.

Douariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être douarié, à qui on doit donner, accorder un douaire.

Douariation, s. f.; action de douarier; état douarié : la douariation matrimoniale.

Douarié, e, part. pas. et adj.; qui a, qui jouit d'un douaire : cette femme est bien, richement douariée.

Douarier, v. act.; donner, accorder un douaire à quelqu'un, constituer un douaire, au profit de quelqu'un.

Douarisme, s. m.; système de douariation, de douaire : le douarisme matrimonial.

Douation, s. f.; état doué : pour l'homme, la belle douation peut être naturelle; mais elle sera toujours plus belle si elle résulte de l'éducation.

Doublable, adj. des 2 g.; qui peut être doublé, que l'on doit doubler.

Doucereusement, d'une manière doucereuse; avec une douceur étudiée, calculée, hypocrite.

Douchable, adj. des 2 g; qui peut être douché, que l'on doit doucher, à qui on doit administrer la douche, des douches : ce malade est douchable.

Douchement, s. m.; action de doucher; état douché : le douchement de ce malade est nécessaire.

Dramaticité, s. f.; état, qualité de ce qui est dramatique : la dramaticité d'une pièce.

Dramatisable, adj. des 2 g.; qui peut être dramatisé, mis en drame, dont on peut faire, composer un drame; qui est susceptible de se dramatiser.

Dramatisation, s. f.; action de dramatiser, état dramatisé : la dramatisation d'un fait, d'un événement, d'une scène.

Dramatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu dramatique; qui tient du drame, qui est mis en drame; qui est devenu dramatique, qui est terminé par une catastrophe : quand la cour fut arrivée avec le criminel sur le lieu où le crime avait été commis, la scène s'est dramatisée.

Dramatiser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir dramatique; composer un drame, mettre en drame; occasionner, amener quelque chose de dramatique; terminer, se terminer par un drame; donner lieu à un drame, à une catastrophe. N., faire du drame, du dramatique, s'habituer à des formes, à des gestes dramatiques : lorsque les événements, même les plus naturels sont incompris, insaisis et heurtés, souvent ils se dramatisent bien funestement; et alors des malheurs qui pouvaient être facilement évités deviennent inévitables et imparables.

Drapable, adj. des 2 g.; qui peut être drapé, qui mérite être drapé, dont on doit se railler fortement.

Drapement, s. m.; action de draper; état drapé.

Drapément, adv.; d'une manière drapée.

Dressable, adj. des 2 g.; qui peut être dressé, que l'on doit dresser.

Dressement, s. m.; action de dresser; état dressé : le dressement de ce jardin est régulier.

Drogable, adj des 2 g.; qui peut être drogué, que l'on doit droguer.

Droguement, s. m.; action de droguer; état drogué : le droguement de ce malade est une charlatanerie du médecin.

Droussable, adj. des 2 g.; terme de manuf; qui peut être droussé, que l'on doit drousser : cette laine est droussable.

Droussement, s. m.; t. de manuf; action de drousser; état droussé : le droussement de la laine.

Dualisable, adj. des 2 g., qui peut être dualisé, que l'on doit dualiser, mettre au nombre de deux, faire entrer dans un nombre de deux, diviser par deux, partager en deux : toutes ces choses sont dualisables : tel pouvoir est dualisable, doit être confié à deux.

Dualisation, s. f.; action de dualiser; état dualisé : la dualisation du consulat romain.

Dualisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis au nombre de deux, qui est divisé en deux, partagé en deux; qui est attribué à deux, qui est confié à deux : un pouvoir dualisé, une action politique, financière dualisée.

Dualiser, v. act.; mettre au nombre, faire entrer dans le nombre de deux; diviser en deux, partager en deux; attribuer à deux, confier à deux.

Dubitabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu douteux, incertain.

Dubitabiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir douteux, incertain.

Ductibilité, s. f.; état ductible, qualité de ce qui est ductible.

Ductible, adj. des 2 g.; qui peut être conduit, dirigé, qui est susceptible de duction.

Ductif, ve, adj.; de duction, qui est de la duction, la concerne, qui conduit, qui sert à conduire, à diriger : de beaux principes ductifs.

Ductilement, adv.; d'une manière ductile.

Ductilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de ductiliser; qui ductilise, rend ductile, qui donne de la ductilité. Au fig. : qui facilite la direction : ce moyen est toujours avantageusement ductilisant.

Ductilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu ductible, qui a de la ductilité. Au fig. : qui est rendu, devenu facile à conduire, à diriger.

Ductiliser, v. act. et pr., se—; rendre, deveni

Digitized by Google

ductile ; donner, prendre de la ductilité. Au fig. : faciliter la direction, rendre, devenir facile à conduire, à diriger.

Duction, s. f.; règle de conduite; action de conduire : une duction morale.

Ductivement, adv.; d'une manière ductive, avec duction.

Dupable, adj. des 2 g.; qui peut être dupé, qui est exposé à être dupé.

Dupamment, adv.; d'une manière dupante, en dupant.

Dupant, e, adj.; qui dupe : voilà une stipulation bien dupante, méfiez-vous-en ; et tâchez qu'elle ne soit pas insérée dans l'acte.

Duplicativement, adv. ; d'une manière duplicative, avec duplication.

Durabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu durable.

Durabiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir durable.

Durabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est durable.

Durcissable, adj. des 2 g.; qui peut être durci, qui est susceptible de durcir.

Durcissant, e, adj. ; qui durcit, qui rend dur : un moyen durcissant, une sécheresse durcissante.

Durillonnable, adj. des 2 g.; qui peut être durillonné, qui est susceptible de se durillonner.

Durillonnant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de durillonner, de se durillonner; qui durillonne, qui donne, cause, occasionne des durillons : un travail, un outil durillonnant : une marche, des chaussures durillonnantes.

Durillonné, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente des durillons : ses mains sont durillonnées.

Durillonnement, s. m.; action de durillonner ; état durillonné : le durillonnement des mains.

Durillonner, v. act. et pr., se—; donner, causer, prendre des durillons.

Duvetable, adj. des 2 g.; qui peut être duveté, dans quoi on doit mettre, faire entrer du duvet.

Duveté, e, part. pas. et adj.; qui a du duvet, dans quoi on a mis du duvet.

Duvetement, s. m.; action de duveter ; état duveté.

Duveter, v. act. et pr., se—; garnir, se garnir de duvet, mettre du duvet dans une chose, se couvrir de duvet.

Dynasticité, s. f.; état, qualité de ce qui est dynastique.

Dynastiquement, adv.; d'une manière dynastique.

Dynastisable, adj. des 2 g ; qui peut être dynastisé, rendu dynastique, placé sous un régime dynastique, attribué à une dynastie.

Dynastisant, e, part pr. et adj.; qui fait l'action de dynastiser ; qui dynastise, qui érige une dynastie, en dynastie, qui assujétit à une dynastie : une loi, une constitution dynastisante.

Dynastisation, s. f.; action de dynastiser; état dynastisé.

Dynastisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu dynastique, dynastiste ; qui est attribué à une dynastie, qui est placé sous une dynastie, rendu dépendant d'une dynastie.

Dynastiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir dynastique, dynastiste ; ériger une dynastie, en dynastie ; attribuer à une dynastie ; rendre dépendant d'une dynastie ; soumettre, se soumettre à une dynastie ; abandonner la puissance souveraine à une famille. Neut., faire du dynastisme : vous dynastisiez.

Dynastisme, s. m.: système dynastique, de dynastie ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle action dynastique.

Dynastiste, s. des 2 g.; partisan d'une dynastie, du dynastisme.

E

Ébahissant, e, adj.; qui ébahit, qui cause l'étonnement, la stupéfaction : il reçut une nouvelle fort ébahissante.

Ébarbable, adj. des 2 g.; qui peut être ébarbé, que l'on doit ébarber : ce papier est ébarbable.

Ébarbement, s. m. ; action d'ébarber; état ébarbé : l'ébarbement de ce papier.

Ébauchable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être ébauché, que l'on doit commencer par ébaucher : cet objet est ébauchable.

Ébauchement, s. m.; action d'ébaucher ; état ébauché : l'ébauchement de cette chose, de cet objet.

Ébénable, adj. des 2 g.; qui peut être ébéné, qui est susceptible de prendre la couleur d'ébène : ce bois est ébénable.

Ébénant, e, adj.; qui ébène, qui fait ressembler à l'ébène : ce coloris est bien ébénant, celui-là l'est moins.

Ébènement, s. m.; action d'ébéner ; état ébéné : l'ébènement du bois.

Ébêtissable, adj. des 2 g.; qui peut être ébêti, qui est susceptible de s'ébêtir, de devenir bête, stupide : cet enfant est naturellement trop timide, trop craintif, il est ébêtissable ; ménagez-le, ne le rudoyez pas trop.

Ébêtissant, e, adj. ; qui ébêtit, rend bête, stu-

Digitized by Google

pide : vous êtes trop dur pour ces enfants, vous les grondez sans cesse et sans raison, et ils sont rebutés, dégoûtés par vos traitements ébêtissants.

Ébêtissement, s. m.; action d'ébêtir; état ébêti : l'ébêtissement des enfants est plus l'œuvre des mauvais traitements que de la nature.

Éblouisme, s. m.; tout ce qui ne tend qu'à surprendre par un certain éclat, du spécieux : ce n'est que de l'éblouisme.

Éblouissable, adj. des 2 g.; qui peut être ébloui, que l'on peut facilement éblouir : cette personne est éblouissable par son ignorance et son inappréciation des choses.

Éblouissance, s. f.; état, qualité de ce qui éblouit : l'éblouissance des choses.

Éblouisseur, s. m., f., *se*; celui, celle qui éblouit.

Éborgnement, s. m.; action d'éborgner; état éborgné : l'éborgnement de cette personne est le résultat de tel accident.

Ébottable, adj. des 2 g.; qui peut être ébotté, que l'on doit ébotter, dont on doit ôter les petites branches : cet arbre est ébottable.

Ébottement, s. m.; action d'ébotter; état ébotté : l'ébottement de cet arbre.

Éboulable, adj. des 2 g.; qui peut être éboulé, qui est susceptible de s'ébouler, de tomber en s'affaissant, en ruine : cette maison est éboulable.

Éboulant, *e*, adj.; qui éboule, renverse, qui cause, amène un éboulement : une secousse éboulante.

Ébourgeonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ébourgeonné, qui est susceptible de s'ébourgeonner.

Ébourgeonnant, *e*, adj.; qui ébourgeonne, qui ôte, fait tomber, qui détruit les bourgeons : vent, froid ébourgeonnant; pluie, grêle ébourgeonnante.

Ébranchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ébranché, qu'il est nécessaire d'ébrancher : cet arbre est ébranchable.

Ébranlable, adj. des 2 g.; qui peut être ébranlé, qu'il est facile d'ébranler : cette personne est ébranlable.

Ébranlant, *e*, adj.; qui ébranle, qui cause un ébranlement : un vent ébranlant, une secousse ébranlante. Au fig.: qui fait changer, qui ne laisse plus ferme dans la résolution : des discours ébranlants; des paroles ébranlantes.

Ébranleur, s. m.; f., *se*; celui, celle qui ébranle.

Ébrasable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être ébrasé, élargi en-dedans : porte, croisée ébrasable.

Ébréchable, adj. des 2 g.; qui peut être ébréché, qui est susceptible de s'ébrécher.

Ébrechant, *e*, adj.; qui ébrèche, qui cause un ébrèchement : relativement à la fortune, l'inéconomie et l'inconduite sont toujours ébréchantes et même entièrement destructives.

Ébrèchement, s. m.; action d'ébrécher; état ébréché : l'ébrèchement de la fortune.

Ébruitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ébruité, divulgué, rendu public : cette nouvelle est ébruitable.

Ébruitant, *e*, adj.; qui ébruite, divulgue, rend public : vous êtes l'ébruitante trompette du quartier.

Ébruitement, s. m.; action d'ébruiter; état ébruité : l'ébruitement de ce fait.

Ébullitionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ébullitionner, de s'ébullitionner; qui ébullitionne, qui cause une ébullition, qui met en ébullition : donnez-lui un feu ébullitionnant : vous entrez journellement dans une ébullitionnante colère, voilà pourquoi vous avez de si fréquentes ébullitions.

Ébullitionné, *e*, part. pas. et adj.; qui est en ébullition, qui a une ébullition.

Ébullitionner, v. act. et pr., se-; mettre, faire entrer en ébullition; causer, amener une ébullition : cette eau s'ébullitionne : son sang s'ébullitionne.

Écaillable, adj. des 2 g.; qui peut être écaillé, que l'on peut facilement écailler : ce poisson est écaillable.

Écaillement, s. m.; action d'écailler; état écaillé : l'écaillement du poisson.

Écalable, adj. des 2 g.; qui peut être écalé, que l'on peut facilement écaler : ces noix sont écalables.

Écalement, s. m.; action d'écaler; état écalé : l'écalement des noix.

Écarlatable, adj. des 2 g.; qui peut être écarlaté, qui est susceptible de prendre la couleur écarlate : cette étoffe est écarlatable.

Écarlaté, *e*, part. pas. et adj.; qui a la couleur écarlate : une étoffe écarlatée.

Écarlatement, s. m.; action d'écarlater; état écarlaté : l'écarlatement d'une étoffe.

Écarlater, v. ac.; donner la couleur écarlate : écarlater des draps.

Écartable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être écarté, mis à part, éloigné, dispersé, rejeté : cette proposition, cette objection est écartable.

Écartant, *e*, adj.; qui écarte, éloigne, fait rejeter, qui disperse : combien de mérites l'écartante faveur n'étouffe-t-elle pas : une force écartante.

Ecclésiasticité, s. f.; état, qualité de ce qui est ecclésiastique : l'ecclésiasticité romaine.

Ecclésiastisable, adj. des 2 g.; qui peut être fait ecclésiastique; qui peut entrer dans le droit de l'Eglise, appartenir à l'Eglise, aux ecclésiastiques.

Ecclésiastisation, s. f.; action d'ecclésiastiser; état ecclésiastisé : l'ecclésiastisation des biens, d'un droit public, politique, social.

Ecclésiastisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ecclésiastique, qui est dans le droit de

Digitized by Google

l'Eglise, qui appartient à l'Eglise, aux ecclésiastiques.

Ecclésiastiser, v. act.; rendre, faire ecclésiastique; placer sous l'influence, l'autorité ecclésiastique; faire entrer dans le droit de l'Eglise, faire posséder par l'Eglise: ecclésiatiser des biens, des droits sociaux.

Ecclesiastisme, s. m.; système d'ecclésiastisation; action générale des ecclésiastiques, d'un corps d'ecclésiastiques.

Ecervelance, s. f.; action de l'écervelé, son effet, son résultat.

Echafaudable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être échafaudé afin que l'on puisse y élever la construction: ce mur est échafaudable.

Echalassable, adj. des 2 g.; qui peut être échalassé, que l'on doit échalasser, garnir d'échalas: cette vigne est échalassable.

Echalotable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être échaloté, dans quoi on doit mettre, faire entrer de l'échalote: ce ragoût, cette sauce, cette salade est échalotable.

Echaloté, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de l'échalote: un ragoût échaloté.

Echalotement, s. m.; action d'échaloter; état échaloté: l'échalotement d'un ragoût, d'une sauce.

Echaloter, v. act.; mettre, faire entrer de l'échalote dans une chose; donner un goût d'échalote: échaloter un ragoût, une sauce, une salade.

Echancrable, adj. des 2 g.; qui peut être échancré, que l'on doit échancrer.

Echancrement, s. m.; action d'échancrer; état échancré: l'échancrement d'une chose.

Echantillonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être échantillonné, confronté.

Echantillonnement, s. m.; action d'échantillonner; état échantillonné: l'échantillonnement des poids, des mesures.

Echappable, adj. des 2 g.; qui peut être échappé, qui peut s'échapper: ces criminels sont échappables.

Echappément, adv.; par échappe, inattention: il a fait échappément cette faute.

Echardonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être échardonné, dont on peut, on doit ôter les chardons: ces emblaves sont échardonnables.

Echardonnement, s. m.; action d'échardonner; état échardonné: l'échardonnement des avoines, des emblaves.

Écharnable, adj. des 2 g.; qui peut être écharné, que l'on doit écharner: ce cuir est écharnable.

Echarnement, s. m.; action d'écharner; état écharné: l'écharnement d'un cuir.

Echarpable, adj. des 2 g.; qui peut être écharpé, qui est exposé à être écharpé: ces troupes sont écharpables.

Echaudable, adj. des 2 g.; qui peut être échaudé, que l'on doit échauder.

Echaudement, s. m.; action d'échauder; état échaudé: l'échaudement d'une volaille.

Echauffable, adj. d. 2 g.; qui peut être échauffé, qu'il est facile d'échauffer: cette chambre est échauffable.

Echelonnable, adj. des 2 g.; qui peut être échelonné, que l'on doit échelonner.

Echelonnement, s. m.; action d'échelonner, état échelonné: l'échelonnement des troupes.

Echenillable, adj. des 2 g.; qui peut être écheniillé, que l'on doit écheniller: ces arbres sont échenillables.

Echenillement, s. m.; action d'écheniller; état écheniillé: l'échenillement des arbres, des jardins.

Echevellement, s. m.; action d'écheveler; état échevelé: l'échevellement de cette femme est plus causé par la colère que par le chagrin.

Echinable, adj. des 2 g.; qui peut être échiné. Au fig.: qui peut être facilement excédé de fatigue: cet homme, ce cheval est échinable.

Echinant, e, adj.; qui échine, excède de fatigue: un travail échinant.

Echinement, s. m.; état échiné, fatigue excessive: l'échinement de cet homme, de ce cheval.

Echouable, adj. des 2 g.; qui peut échouer, que l'on peut faire échouer: ce vaisseau est échouable.

Echouant, e, adj.; qui fait échouer: des écueils échouants, des circonstances échouantes.

Echoyable, adj. des 2 g.; qui peut échoir, qui est susceptible d'échoir: ce cas est échoyable.

Écimant, e, adj.; qui écime, abat la cime des arbres, leur tête: un vent écimant.

Écimement, s. m.; état écimé: l'écimement d'un arbre.

Eclaboussable, adj. des 2 g.; qui peut être éclaboussé.

Eclaboussant, e, adj.; qui éclabousse: il fait une figure éclaboussante.

Eclairable, adj. des 2 g.; qui peut être éclairé, que l'on doit éclairer.

Eclairant, e, adj.; qui éclaire, qui donne de la lumière: une lampe éclairante: une critique consciencieuse est toujours éclairante.

Eclaircissable, adj.; des 2 g.; qui peut être, doit être éclairci, qui mérite être éclairci: cette affaire est éclaircissable.

Eclaircissant, e, adj. qui éclaircit: une discussion éclaircissante.

Eclatable, adj. des 2 g.; qui peut être éclaté, qui est susceptible d'éclater.

Eclipsable, adj. des 2 g.; qui peut être éclipsé, qu'il est facile d'éclipser.

Eclipsant, e, adj.; qui éclipse, efface: un mérite éclipsant: une beauté éclipsante.

Eclipsation, s. f.; action d'éclipser: les éclipsations du luxe.

Eclipsément, adv.; d'une manière éclipsée; par, avec éclipse.

Eclissable, adj. des 2 g.; qui peut être éclissé,

Digitized by Google

soutenu par une éclisse, défendu par des éclisseaux : ce terrein est éclissable.

Eclisseau, s. masc.; t. dont on se sert dans un grand nombre de lieux. Ouvrage en bois fait le long des rivières ou ruisseaux pour défendre les terreins contre les courants d'eau.

Eclissement, s. m.; action d'éclisser, de soutenir, de défendre par une éclisse, un éclisseau, des éclisseaux; état éclissé : l'éclissement d'un terrein.

Ecloppable, adj. des 2 g.; qui peut être écloppé; qui est susceptible de s'éclopper.

Ecloppant, *e*, adj.; qui écloppe, qui cause une blessure, une infirmité : une chute écloppante.

Ecloppement, s. m.; état écloppé : son écloppement provient d'une chute.

Eclosable, adj. des 2 g.; qui peut éclore, qui est susceptible d'éclore.

Eclosant, *e*, adj.; qui fait éclore : une chaleur éclosante.

Eclosement, s. m.; état éclos : l'éclosement des poulets.

Eclusable, adj. des 2 g.; qui peut être éclusé, qu'il est nécessaire d'écluser, de garnir d'écluses : ce canal est éclusable.

Eclusé, *e*, part. pas. et adj.; qui a des écluses, qui est garni d'écluses : ce canal est bien éclusé.

Eclusement, s. m.; action d'écluser; état éclusé : l'éclusement de ce canal est mal fait, peu commode.

Ecluser, v. act.; faire, construire des écluses, garnir d'écluses; commodifier la navigation par des écluses : écluser un canal, une rivière.

Ecolletement, subst. m.; action d'écolleter; état écolleté : l'écolletement d'une pièce d'orfévrerie.

Econduit, *e*, adj.; qui a été renvoyé, chassé d'une maison, d'une société : cette personne a été éconduite.

Economisable, adj. des 2 g.; qui peut être économisé, que l'on doit économiser : toutes ces choses sont économisables.

Economisme, s. m.; système d'économie.

Ecorçable, adj. des 2 g.; qui peut être écorcé, dont on peut lever, ôter l'écorce : ces perches, ces arbres sont écorçables.

Ecorchable, adj. des 2 g.; qui peut être écorché, que l'on doit écorcher : ce cheval est écorchable.

Ecorchant, *e*, adj.; qui écorche : ce couteau est incoupant, il n'est qu'écorchant.

Ecorchement, s. m., action d'écorcher; état écorché : l'écorchement de la main, de la jambe.

Ecornable, adj. des 2 g.; qui peut être écorné, qui est susceptible de s'écorner, de se rompre la corne : ce bœuf est écornable.

Ecornement, s. m; action d'écorner; état écorné : l'écornement d'une vache, d'un bœuf.

Ecorniflable, adj. des 2 g.; qui peut être, est susceptible d'être écorniflé.

Ecorniflant, *e*, adj.; qui écornifle : il est toujours chez un de ses amis à l'heure des repas, et il est d'une écornifflante assiduité.

Ecornifflement, s. m; action d'écornifler; état écornifflé : je me fatigue de vos écornifflements.

Ecossable, adj. des 2 g.; qui peut être écossé, que l'on doit écosser.

Ecossage, s. m.; action d'écosser; état écossé : l'écossement des pois, des fèves.

Ecôtable, adj. des 2 gen.; qui peut être écôté, dont on doit ôter les côtes.

Ecôtement, s. m.; action d'écôter; état écôté : l'écôtement des feuilles de tabac.

Ecoulable, adj. des 2 g.; qui peut être écoulé, que l'on peut écouler, faire écouler : ces marchandises sont écoulables.

Ecoulant, *e*, adj.; qui fait écouler, qui écoule : un débit écoulant : il a une vente écoulante : sa plaie est écoulante.

Ecoutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être écouté; que l'on doit écouter : en tout la raison est écoutable.

Ecoutamment, adv.; d'une manière écoutante, en écoutant.

Ecoutement, s. m.; action d'écouter; état écouté : tous les écoutements de la raison et du devoir sont des acheminements vers le bonheur; car l'accomplissement de ce qu'ils commandent prépare toutes les félicités de la vie.

Ecrasable, adj. des 2 g.; qui peut être écrasé, que l'on doit écraser.

Ecrasant, *e*, adj.; qui écrase : une nouvelle, une argumentation écrasante.

Ecrivable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être écrit : ces choses sont écrivables.

Ecrivaine, s. f.; femme qui écrit, qui fait des ouvrages d'esprit : de bons ouvrages : c'est une écrivaine agréable.

Ecrouable, adj. des 2 g.; qui peut être écroué, que l'on doit écrouer.

Ecrouement, s. m.; action d'écrouer; état écroué : l'écrouement d'un détenu dans une prison.

Ecroulable, adj. des 2 g.; qui peut être écroulé, qui est susceptible de s'écrouler : cette maison est écroulable.

Ecroulant, *e*, adj.; qui écroule, s'écroule, qui fait écrouler : cette maison est écroulante : une écroulante secousse.

Ecuissable, adj. des 2 g.; qui peut être écuissé, qui est susceptible de s'écuisser en tombant : l'arbre que vous coupez est de sa nature écuissable étant très tendre, méfiez-vous du vent.

Ecuissage, s. m.; état écuissé. T. de forestier : l'écuissage de jeunes rejets.

Ecuissement, s. m.; action de faire écuisser, éclater en abattant : l'écuissement de cet arbre.

Eculable, adj. des 2 g.; qui peut être éculé, qui est susceptible de s'éculer : ces souliers sont éculables.

Digitized by Google

Éculement, s, m.; action d'éculer; état éculé : l'éculement d'un soulier.

Ecumable, adj. des 2 g.; qui peut être écumé, que l'on doit écumer : le pot au feu est écumable.

Ecumement, s. m.; action d'écumer; état écumé : l'écumement du pot au feu.

Ecuissonnement, s. m.; action d'écuissonner; état écuissonné : l'écuissonnement de cet arbre.

Edennisable, adj. des 2 g.; qui peut être édennisé, rendu éden, délicieux : ces lieux sont édennisables.

Edennisation, s. f.; action d'édenniser; état édennisé : l'édennisation d'un jardin.

Edennisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu éden, délicieux : ce jardin est édennisé.

Edenniser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir éden, délicieux; édenniser un jardin.

Edentable, adj. des 2 g.; qui peut être édenté, qui est susceptible de s'édenter : cette scie est édentable.

Edentant, *e*, adj.; qui édente; un corps édentant, qui édente la scie.

Edentement, s. m.; état édenté; action d'édenter : l'édentement d'une personne, d'une scie.

Édiction, s. f.; ordre, commandement, manifestation qui impose.

Édifiable, adj. des 2 g; qui peut être édifié, que l'on doit édifier; ces choses sont édifiables.

Édifisme, s. m.; système d'édification.

Éditable, adj. des 2 g.; qui peut être édité, que l'on doit éditer : ce livre, cet ouvrage est éditable.

Éducable, adj. des 2 g.; qui peut être éduqué, que l'on doit éduquer.

Éducatif, *ve*, adj.; d'éducation, qui est de l'éducation, qui la concerne, qui est base, principe d'éducation, qui sert à l'éducation : des soins éducatifs.

Éducativement, adv.; d'une manière éducative, par, avec éducation.

Édulcorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être édulcoré, adouci.

Édulcorant, *e*, adj.; qui édulcore, qui adoucit, rend plus doux.

Effaçablement, adv.; d'une manière effaçable.

Effaçant, *e*, adj.; qui efface, qui ôte, qui fait disparaître : un présent effaçant un passé.

Effaçation, s. f; action d'effacer; état effacé : l'effaçation du péché, d'une faute.

Effaçateur, s. m. f., *trice*; celui, celle qui efface.

Effanement, s. m.; action d'effaner; état effané : l'effanement des blés.

Effarable, adj. des 2 g.; qui peut être effaré, troublé, mis hors de lui-même.

Effarant, *e*, adj.; qui effare, trouble, agite : un accident effarant.

Effarement, s. m.; état effaré; l'effarement de cette personne.

Effarément, adv.; d'une manière effarée : vous allez, vous marchez effarément.

Effarouchable, adj. des 2 g.; qui peut être effarouché, qu'il est facile d'effaroucher : vous êtes bien effarouchable.

Effarouchant, *e*, adj.; qui effarouche, effraie, épouvante : une surprise effarouchante.

Effarouchement, s. m.; action d'effaroucher; état d'une personne effarouchée : son effarouchement.

Effectivisable, adj. des 2 g.; qui peut être effectivisé, rendu effectif, mis au complet de l'effectif : ces choses sont effectivisables.

Effectivisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu effectif, mis au complet de l'effectif.

Effectiviser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir effectif, mettre au complet de l'effectif : effectiviser une armée, la rendre effective, la porter au complet effectif.

Effectivité, s. f.; état, qualité de ce qui est effectif : son effectivité.

Effectuable, adj. des 2 g; qui peut être effectué, que l'on doit effectuer : ces paiements sont effectuables.

Effectuant, *e*, adj.; qui effectue, réalise; il est en paiement d'une exactitude effectuante.

Effectuateur, s. m. f., *trice*; celui, celle qui effectue.

Effectuation, s. f.; action d'effectuer, état effectué; l'effectuation d'un paiement.

Efféminable, adj. des 2 g.; qui peut être efféminé, qui est susceptible de s'efféminer : ce jeune homme est efféminable.

Efféminance, s. f; état, qualité de ce qui est propre à efféminer.

Efféminant, *e*, adj.; qui efféminе, qui cause, amène l'efféminement : une efféminante manière de vivre; des habitudes efféminantes.

Efféminement, s. m.; état dans lequel est une personne efféminée.

Effervescable, adj. des 2 g.; qui peut être effervescé, qui est susceptible d'effervescence.

Effervesçant, *e*, part. pr. et adj; qui fait l'action d'effervescer, de s'effervescer; qui effervesce, qui rend effervescent, qui cause l'effervescence : des passions effervesçantes.

Effervescé, *e*, part pas. et adj.; qui a, qui présente de l'effervescence.

Effervescer, v. act. et pr, s'—; rendre, devenir effervescent, causer, amener, produire l'effervescence. Neut., faire de l'effervescence, se livrer à l'effervescence; vous effervescez.

Effervescif, *ve*, adj.; qui marque l'effervescence, qui est de l'effervescence; un acte, un mouvement effervescif.

Effervescisme, s. m.; ce qui n'est qu'une continuelle effervescence.

Effervescivement, adv.; d'une manière effervescive, avec effervescence.

Digitized by Google

Effeuillable, adj. des 2 g.; qui est nécessaire d'effeuiller, dont on doit ôter les feuilles.

Efficaçable, adj. des 2 g.; qui peut être efficacé, rendu efficace.

Efficaçant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'efficacer; qui efficace, qui donne de l'efficacité, qui rend efficace, propre à produire son effet: ces remèdes, ces médicaments sont d'une qualité efficaçante.

Efficacé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu efficace.

Efficacer, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir efficace, propre à produire son effet; donner, prendre de l'efficacité.

Effractionnable, adj. des 2 g.; qui peut être effractionné, sur quoi l'effraction est possible, aisée.

Effractionnaire, adj. des 2 g.; d'effraction, qui est de l'effraction, qui la marque, la concerne: un examen, une constatation effractionnaire. qui fait effraction: un voleur effractionnaire.

Effractionnairement, adv.; d'une manière effractionnaire; par, avec effraction.

Effractionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'effractionner; qui cause une effraction, qui effractionne: ce voleur est doué d'une intelligence, d'une adresse effractionnante.

Effractionné, e, part. pas. et adj.; qui a été l'objet d'une effraction, rompu, brisé.

Effractionner, v. act.; faire effraction, commettre une effraction; rompre, briser.

Effractionnisme, s. m.; système d'effraction.

Effraiement, s. m.; action d'effrayer; état effrayé, d'une personne effrayée.

Effrayable, adj. des 2 g; qui peut être effrayé, qui est susceptible de s'effrayer de peu.

Effrayance, s. f.; peur, effroi, épouvante; état, qualité de ce qui effraie.

Effrénable, adj. des 2 g.; qui peut être effrené, en qui il peut y avoir absence, cessation de tous freins.

Effrénant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action d'effréner, de s'effréner; qui effrène, qui laisse sans frein, fait abjurer tous freins, qui cause l'effrènement: une licence, des passions effrénantes.

Effréné, e, part. pas. et adj.; qui est sans frein, sans retenue.

Effrénéité, s. f.; état, qualité de ce qui est effréné, de ce qui ne présente qu'un effrènement, une absence de tous freins: son effrénéité.

Effréner, v. act. et pr., s'—; porter, pousser à la rupture de tous freins, à toutes irretenues, au dévergondage; se laisser aller, se livrer au débordement, au désordre des passions et à leur déchaînement; rompre, briser tous freins.

Effronter, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir effronté, effrontément hardi; donner, prendre de l'effronterie. N., faire de l'effronterie: vous effrontez.

Effrontisme, s. m.; système d'effronterie, ce qui n'est qu'une continuelle effronterie: ce n'est que de l'effrontisme.

Egaiement, s. m.; action dégayer; état égayé: l'égaiement d'une personne.

Egalable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être égalé, rendu égal: ce terrein est égalable.

Égalant, e, adj.; qui égal, rend égal: une chose égalante.

Egalisable, adj. des 2 g.: qui peut être égalisé, que l'on doit égaliser: ces lots sont égalisables.

Egalisant, e, adj.; qui égalise, qui compense, qui établit une égalité: une égalisante équité, justice, liberté.

Egalisme, s. m.; système d'égalité, sa continuelle action, son effet.

Egalitaire, adj. des 2 g.; d'égalité, qui est de l'égalité, qui la concerne, qui la marque: une action, une loi égalitaire.

Egarable, adj. des 2 g.; qui peut être égaré, qui est susceptible de s'égarer: cette personne est égarable.

Egarant, e, adj.; qui égare, qui cause un égarement: un raisonnement égarant.

Egarantisme, s. m.; système qui tend à égarer, à tromper; tout ce qui ne peut qu'égarer.

Egarateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui égare: c'est un dangéreux égarateur.

Egaratif, ve, adj.; d'égarement, qui est, qui tient de l'égarement, qui le marque.

Egarément, adv.; d'une manière égarée, avec égarement: vous allez égarément.

Egayable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être égayé: ce malade est égayable.

Egayant, e, adj.; qui égaie, qui donne, inspire de la gaieté: son caractère est d'une bien égayante sociabilité.

Egayeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui égaie, qui répand la gaieté.

Egénisable, adj. des 2 gen.; qui peut être égénisé, qui peut tomber dans une gêne extrême, dans la pauvreté, qui peut devenir nécessiteux: cette personne est égénisable par son inconduite.

Egénisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'égéniser, de s'égéniser; qui égénise, qui cause la gêne, la pauvreté, l'indigence: une égénisante inconduite.

Egénisation, s. f.; action d'égéniser; état égénisé: son égénisation.

Egénisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans une grande gêne, extrême, qui est tombé dans l'indigence, dans la pauvreté: cette personne est égénisée par ses folles dépenses.

Egéniser, v. act. et pr., s'—; causer la gêne, faire tomber, tomber dans une gêne extrême, dans la pauvreté; rendre, devenir nécessiteux. Au fig.: causer, amener de pénibles privations; détruire les aisances de la fortune.

Egénisme, s. m. ; tout ce qui tend à égéniser, à causer une incessante gêne, pauvreté, indigence : c'est de l'égénisme.

Egidisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'égidisier; qui égidise. Au fig. : qui défend, garde; préserve : une égidisante vertu.

Egidisation, s. f.; action d'égidiser; état égidisé: la meilleure égidisation est souvent dans le courage et la force morale.

Egidisé, e, part. pas. et adj ; qui est couvert d'une égide. Au fig. : qui est défendu, gardé, préservé : cette personne est bien égidisée.

Egidiser, v. act. et pr., s'—; couvrir, se couvrir d'une égide. Au fig. : défendre, garder, préserver, se préserver : pour la guerre, on s'égidise par le fer; dans la société, on doit s'égidiser par le sentiment de bien et la vertu.

Eglisable, adj. des 2 g.; qui peut être églisé, converti en église, réuni, formé en corps d'église, rendu dépendant de l'église, placé sous l'autorité de l'église, qui peut être attribué, donné en possession à l'eglise.

Eglisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'égliser; qui place sous l'autorité, la domination de l'église, qui donne à l'église, met en sa possession : des lois églisantes.

Eglisation, s. f. ; action d'égliser ; état églisé : l'églisation de biens, de propriétés.

Eglisé, e, part. pas. et adj.; qui est converti en église : jadis, les plus modeste locaux étaient églisés; aujourd'hui la plus haute science architecturale a peine à satisfaire l'orgueil et la vanité du luxe. qui est réuni en corps d'église, qui est sous la domination de l'Eglise, qui appartient à l'Eglise, qui est en sa possession.

Egliser, v. act. ; convertir un local en église former un corps d'église, réunir en corps d'église : égliser les populations. mettre, placer sous l'autorité, la domination de l'Eglise ; donner à l'église, faire entrer dans la propriété, la possession de l'église : égliser sa succession, la donner à l'église.

Egoïcité, s. f. ; état, qualité de ce qui n'est que de l'égoïsme : l'égoïcité de son action.

Egoïsable, adj. des 2 g.; qui peut être égoïsé, qui est susceptible de devenir égoïste.

Egoïsant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'égoïser, de s'égoïser ; qui égoïse, rend égoïste, qui porte à l'égoïsme : un égoïsant amour de soi-même, des égoïsantes tendances : quand l'homme n'est point par devoir rigoureux, par amour-propre, par honneur, obligé de s'occuper essentiellement des autres ; quand il est sans charge de famille et n'a à s'occuper que de lui ; sa position est toujours égoïsante ; parce que, débarrassé de tous soins obligés envers des personnes, il reporte tout à lui et prend dans cette position des habitudes qui lui font tout oublier pour ne penser qu'à lui.

Egoïsé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu égoïste, qui a, qui présente de l'égoïsme: on ne lui connaît que des actions égoïsées.

Egoïsément, adv.; d'une manière égoïsée, avec égoïsme : vous agissez égoïsément.

Egoïser, v. act. et pron. s' — ; rendre, devenir égoïste, porter à l'égoïsme. Neut. ; faire l'égoïste, de l'égoïsme, ne vouloir que pour soi, reporter tout à soi, ne parler que de soi.

Egorgeable, adj. des 2 g.; qui peut être égorgé, qui est exposé à être égorgé : ce poste est égorgeable.

Egorgeant, e, adj.; qui égorge : une égorgeante tyrannie.

Egorgement, s. m.; action d'égorger; état égorgé: l'égorgement de la victime, celui d'un animal.

Egrainable, adj. des 2 g.; qui peut être égrainé, qui est susceptible de s'égrainer.

Egrainant, e, adj.; qui égraine, fait sortir, tomber la graine de l'épi : un vent égrainant.

Egrainement, s. m.; action d'égrainer; état égrainé : l'égrainement de l'épi.

Egratignement, s. m. ; action d'égratigner ; état égratigné.

Eguenillé, e, part. pas. et adj.; qui est en guenilles, qui est couvert de guenilles : cette personne est tout éguenillée.

Eguenillement, s. m. ; action d'éguenniller ; état éguenillé : son éguenillement.

Eguenniller, v. act. et pron. se— ; mettre en guenilles; couvrir, vêtir; se couvrir, se vêtir de guenilles : il éguenille tous ses habits : vous éguenillez vos enfants.

Ehanchable, adj. ; qui peut être éhanché, qui est susceptible de s'éhancher.

Ehanchement, s. m. ; état éhanché : l'éhanchement d'un cheval.

Eherbable, adj. des 2 g.; qu'il est nécessaire d'éherber; dont on doit ôter l'herbe.

Eherbement, s. m.; action d'éherber; état éherbé: l'éherbement du jardin.

Ehontable, adj. des 2 g.; qui peut être éhont, qui est susceptible de perdre toute honte, toute pudeur.

Ehontant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'éhonter, de s'éhonter ; qui éhonte, qui ôte la honte, la pudeur, qui porte au bravement de la honte : tous les vices sont éhontants ; parce qu'aucun ne s'allie avec une pudeur qui naturellement les repousse et les milite.

Ehonté, e, part. pas. et adj. ; qui n'a plus de honte, qui a perdu toute pudeur.

Ehontement, s. m.; action d'éhonter, état éhonté: l'éhontement de cette personne.

Ehontément, adv,; d'une manière éhontée ; sans honte, sans pudeur.

Ehonter, v. act. et pron. s'— ; détruire, perdre toute honte, toute pudeur, toute retenue, toute crainte de déshonneur ; effacer, perdre le sentiment de honte, abjurer toute honte.

Ejulation, s. f. ; plainte douloureuse, lamentation, cri de douleur : les éjulations de ces collatéraux ne sont qu'hypocrites, ils ont la joie dans le cœur.

Digitized by Google

Elagable, adj. des 2 g. ; qui peut être élagué, que l'on doit élaguer.

Elagant, e, adj. ; qui élague, qui retranche : il a été victime d'une élagante partialité.

Elaguement, s. m. ; action d'élaguer, de retrancher; état élagué : un élaguement de phrases, de pièces, de choses.

Elainable, adj. des 2 g. ; qui peut être élainé, qui est susceptible de s'élainer.

Elainé, e, part. pas. et adj. ; dont la laine est usée, qui n'a plus de laine : un habit élainé, qui n'a plus que la corde.

Elainement, s. m. ; action d'élainer ; état élainé : l'élainement de ce drap.

Elainer, v. act. et pron. s' — ; ôter de la laine, perdre sa laine ; user, consommer le lainage, perdre son lainage : élainer un matelas : cet habit s'élaine.

Elargissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être élargi : cette route est élargissable.

Elastiquement, adv. ; d'une manière élastique, avec élasticité.

Elastisable, adj. des 2 g. ; qui peut être élastisé, qui est susceptible de prendre de l'élasticité : sa conscience est fort élastisable.

Elastisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'élastiser ; qui élastise, qui donne de l'élasticité, de la souplesse.

Elastisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu élastique, qui a pris de l'élasticité. Au fig. ; rendre, devenir souple, propre à se prêter facilement à tout : une conscience fort élastisée.

Elastiser, v. act. et pron. — ; rendre, devenir élastique ; donner, prendre de l'élasticité. Au fig. : rendre, devenir souple, propre à se prêter à tout : élastiser sa conscience,

Elastisme, s. m. ; système de souplesse de conscience, qui tend à se prêter facilement à tout.

Electisme, s. m. ; système qui a pour objet de remettre toutes les nominations ou au moins le plus grand nombre et les principales à l'élection.

Electivement, adv. ; d'une manière élective, par l'élection : il est électivement nommé.

Electoralisme, s. m. ; système électoral.

Electoralité, s. f. ; état, qualité électoral, de ce qui est électoral, du droit de l'électeur.

Electorifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être électorifié, fait, rendu électeur, à qui on doit donner le droit d'élire : cet homme est électorifiable.

Electorifiant, e, part pas. et adj. ; qui fait l'action d'électorifier ; qui électorifie, qui confère le droit d'élire : un cens électorifiant.

Electorification, s. f. ; action d'électorifier, de faire électeur ; état électorifié : son électorification lui vient du cens.

Electorifié, part. pas. et adj., sans f. ; qui est fait, qui est nommé électeur, qui a le droit d'élire : cet homme est électorifié par l'acquisition qu'il vient de faire.

Electorifier, v. act. ; faire, nommer, rendre électeur ; donner, conférer à quelqu'un le droit d'élire.

Electriquement, adv. ; d'une manière électrique ; par l'électricité.

Electrisant, e, adj. ; qui électrise, qui donne de l'électricité, qui transporte : un discours électrisant, des paroles électrisantes ; un enthousiasme électrisant.

Electrisme, s. m. ; système électrique, d'électricité.

Elégantisme, s. m. ; système d'élégance ; élégance recherchée qui se représente continuellement en tout et par tout : c'est de l'élégantisme.

Elémentairement, adv. ; d'une manière élémentaire.

Elémentarisme, s. m. ; système élémentaire.

Elémentarité, s. f. ; état, qualité de ce qui est élémentaire.

Elevable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être élevé : cette construction est élevable.

Elevant, e, adj. ; qui élève, qui donne de l'élévation : des élevantes actions.

Elidable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être élidé, supprimé, retranché, qui est susceptible de s'élider : ce mot est élidable.

Elidant, e, adj. ; qui élide, supprime : manière de parler, d'écrire élidante.

Elidisme, s. m. ; système d'élision.

Eligibilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être éligibilisé, rendu éligible, susceptible d'être élu : cet homme est éligibilisable.

Eligibilisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'éligibiliser ; qui éligibilise, rend éligible, qui donne l'éligibilité : le droit seul doit rester éligibilisant et non un cens qui aristocratise l'éligibilité.

Eligibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu éligible.

Eligibiliser, v. act. et pr., se —, ; rendre, devenir éligible ; donner, acquérir le droit, la possibilité d'être élu : éligibiliser quelqu'un.

Eligibilisme, s. m. ; système d'éligibilité.

Eliminable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être éliminé, expulsé, chassé, mis dehors : cet homme est éliminable de toute société par sa grossièreté.

Eliminant, e, adj. ; qui élimine, qui fait éliminer : il est d'une impolitesse éliminante.

Eliquation, s. f. ; adoucissement de la voix, action de prendre une voix flûté : éliquation de la voix.

Elitation, s. f. ; action d'éliter ; état élité : une belle élitation.

Elité, e, adj ; qui est bien choisi : un corps élité, qui n'est composé que d'élite, de ce qu'il y a de meilleur : compagnie, société élitée, qui n'est composé que de ce qu'il y a de mieux,

Digitized by Google

Elitément, adv.; d'une manière élitée, avec choix : société élitément composée.

Ellipsant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ellipser; qui ellipse : une locution ellipsante.

Ellipsé, e, part. pas. et adj.; qui subit une ellipse, une suppression de mots : phrase ellipsée.

Ellipser, v. act.; faire une ellipse, tomber dans une ellipse : ellipser une phrase.

Ellipsisme, s. m.; système d'ellipse.

Elogiable, adj. des 2 g.; qui peut être élogié, dont on doit faire l'éloge.

Elogiant, e, adj.; qui fait l'éloge, qui contient, qui présente un éloge : un écrit élogiant.

Elogisme, s. m.; système d'éloge, ce qui présente un continuel éloge.

Eloignable, adj. des 2 g.; qui peut être éloigné, que l'on doit doit éloigner : cet arrangement, la conclusion de cette affaire est éloignable.

Eloignant, e, adj.; qui éloigne, qui cause l'éloignement, de l'éloignement : c'est une cause éloignante.

Eluation, s. f.; action de laver, nettoiement en lavant : les éluations journalières que commande la propreté.

Eluctation, s. f.; lutte opiniâtre pour se délivrer, action de surmonter par des efforts pénibles et persévérants; dans un péril, l'homme se doit à une courageuse et énergique éluctation.

Elucubrativement, adv.; d'une manière élucubrative; par, avec élucubration.

Elucubré, e, part. pas. et adj.; qui est fait à force de peines, de travail, de veilles : on voit que cet ouvrage a été péniblement élucubré.

Elucubrer, v. n.; travailler difficilement, n'arriver à terminer un travail d'esprit, qu'à force de peines, de temps, de veilles : vous élucubrez.

Eludable, adj. des 2 g.; qui peut être éludé, que l'on doit éluder : cette promesse est éludable.

Eludant, e, adj.; qui élude, qui évite : j'en ai reçu une réponse éludante.

Eludateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui élude : c'est un éludateur.

Eludatif, ve, adj.; d'éludation, qui est de l'éludation, qui la marque : des moyens éludatifs.

Eludation, s. f.; action d'éluder; état éludé : l'éludation des devoirs, des promesses est toujours un manquement à l'honneur, à soi-même.

Eludativement, adv.; d'une manière éludative; par, avec éludation.

Elyséisation, s. f.; action d'élyséiser; état élyséisé : l'élyséisation d'un lieu.

Elyséisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu élysée, lieu d'agrément, de délice : ces lieux sont élyséisés.

Elyséiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir élysée. Au fig; créer, former un lieu de délice; faire d'un terrein, d'un jardin un lieu d'agrément, de délice : élyséiser son habitation, sa campagne.

Emaillable, adj. des 2 g.; qu'il est bien nécessaire d'émailler, d'orner d'émail.

Emaillement, s. m.; action d'émailler, d'orner d'émail, d'appliquer de l'émail : cet émaillement est bien fait : l'émaillement des prairies.

Emanable, adj. des 2 g.; qui peut émaner, découler : le bien et le beau ne sont émanables que de la vertu et du vrai; comme le hideux et le crime ne sont émanables que du vice et de la corruption.

Emancipable, adj. des 2 g.; qui peut être émancipé, que l'on doit émanciper.

Emancipant, e, adj.; qui émancipe, qui apporte l'émancipation : une révolution émancipante est dans le droit de tous les peuples asservis.

Emancipateur, s. m., f., *trice*, celui, celle qui émancipe, s'émancipe.

Emancipatif, ve, adj.; d'émancipation, qui est de l'émancipation, qui constate, qui autorise l'émancipation : un acte, un jugement émancipatif.

Emancipativement, adv.; d'une manière émancipative, avec émancipation, par l'émancipation : vous agissez fort émancipativement.

Emargeable, adj. des 2 g.; qui peût être émargé, que l'on doit émarger : une demande, un compte émargeable.

Embâclable, adj. des 2 g.; qui peut être embâclé, est susceptible de s'embâcler : ce pont, ces arches sont embâclables.

Embâclé, e, part. pas. et adj; dont le libre cours, le libre passage est empêché, intercepté par une embâcle, par des amas de glace, de bois, de choses propres à empêcher la libre circulation : ce pont, ce passage est embâclé.

Embâcler, v. act. et pr., s'—; former, faire former une embâcle; amonceler des glaces, des bois, toutes choses propres à obstruer un libre cours : embâcler un pont : ce pont s'embâcle.

Emballable, adj. des 2 g.; qui peut être emballé, que l'on doit emballer : ces marchandises sont emballables.

Embarcable, adj. des 2 g.; qui peut être embarqué, que l'on doit embarquer.

Embarrassable, adj. des 2 g.; qui peut être embarrassé : cet homme est toujours embarrassable, étant susceptible de s'inquiéter de peu, de rien.

Embastilleur, s. m. f., *se*; celui, celle qui fait construire des bastilles, qui fait enfermer dans une bastille : les monarchies absolues sont, de leur nature, embastilleuses, ayant toujours tout à craindre des peuples, qui tôt ou tard secoûront leur joug.

Embastionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être embastionné, entouré, garni de bastions, fermé, défendu par des bastions.

Embastionné, e, part. pas. et adj.; qui est en-

Digitized by Google

touré, garni de bastions, formé, défendu par des bastions : cette place, cette ville est bien embastionnée.

Embastionnement, s. m.; action d'embastionner; état embastionné : l'embastionnement de Paris.

Embastionner, v. act.; environner, entourer, garnir de bastions; fermer, défendre par des bastions : embastionner une ville, l'environner de bastions, de forts, de fortifications.

Embastionnisme, s. m.; système d'embastionnement.

Embataillonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être embataillonné, mis, formé en bataillon, divisé par bataillons : cette troupe est embataillonnable.

Embataillonnement, s. m.; action d'embataillonner; état embataillonné : l'embataillonnement de la garde nationale.

Embattable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être embattu : ces roues sont embattables.

Embauchable, ad. des 2 g.; qui peut être embauché, qu'il est facile d'embaucher.

Embauchement, s. m.; action d'embaucher; état embauché : son embauchement.

Embaumable, adj. des 2 g.; qui peut être embaumé, que l'on doit embaumer : ce corps, ce cadavre est embaumable.

Embaumant, e, adj.; qui embaume, qui répand une odeur agréable : ces fleurs sont embaumantes.

Embellissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être embelli, qui est susceptible d'embellissement : cette maison est embellissable.

Emblavable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être emblavé : ce jardin est emblavable.

Emblavement, s. m.; action d'emblaver, état emblavé : l'emblavement des terres.

Emblémable, adj. des 2 g.; qui peut être emblémé, présenté sous des emblèmes; que l'on doit emblémer : ces choses sont emblémables.

Emblémé, e, part. pas. et adj.; qui est présenté sous l'emblème, qui est couvert, entouré d'emblèmes : ces choses sont emblémées.

Emblémer, v. act. et pr., s'— ; faire des emblèmes; cacher, se cacher sous l'emblème; couvrir, entourer d'emblèmes : emblémer les choses.

Emboîtable, adj. des 2 g.; qui peut être emboîté, que l'on doit emboîter : ces tuyaux sont emboîtables.

Embouteillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être embouteillé, mis en bouteille : ce vin est embouteillable.

Embouteillé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en bouteille : vin embouteillé.

Embouteillement, s. m.; action d'embouteiller; état embouteillé : l'embouteillement du vin.

Embouteiller, v. act.; mettre en bouteille, enfermer dans une bouteille : embouteiller du vin.

Embrâsable, adj. des 2 g.; qui peut être embrâsé, est susceptible de s'embrâser : il est fort embrâsable.

Embrâsant, e, adj.; qui embrâse, qui cause un embrâsement : une embrâsante proclamation: une embrâsante beauté.

Embrâsément, adv.; d'une manière embrâsée, avec embrâsement.

Embrassable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être embrassé : ce parti est embrassable.

Embrochable, adj. des 2 g.; qui peut être embroché, que l'on doit mettre en broche : cette chose est embrochable : ce morceau est embrochable.

Embrochement, s. m.; action d'embrocher; état embroché : l'embrochement de ce morceau, de cette chose.

Embrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être embrouillé, qui est susceptible de s'embrouiller: cette affaire est embrouillable.

Embrouillant, e, adj.; qui embrouille, qui cause de l'embrouillement, de la confusion, de l'embarras : un embrouillant désordre, une embrouillante étourderie.

Embruinable, adj. des 2 g.; qui peut être embruiné, qui est susceptible de s'embruiner, de se gâter par la bruine : blés embruinables.

Embruinant, adj.; qui embruine, cause la bruine, qui gâte les blés par la bruine : pluies embruinantes, brouillards embruinants.

Embruinement, s. m.; état embruiné : l'embruinement des blés.

Embuscable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être embusqué, qu'il est nécessaire d'embusquer : cette troupe est embuscable.

Embusquement, s, m.; action d'embusquer; état embusqué : l'embusquement d'un corps de troupes.

Emendabilité, s. f.; état émendable, de ce qui doit être émendé.

Emendable, adj. des 2 g.; qui doit être émendé, corrigé, dont on doit faire disparaître l'inconvénient, les défauts : ces lois sont émendables.

Emerveillance, s. f.; état, qualité de ce qui émerveille; état émerveillé : son émerveillance.

Emerveillisme; s. m.; continuel, incessant émerveillement.

Émétisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être émétisé, dans quoi on doit faire entrer de l'émétique.

Émétisation, s. f.; action d'émétiser; état émetisé : l'émétisation d'un remède.

Emettable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être émis : avis émettable.

Emeutable, adj. des 2 g.; qui peut être émeuté, mis facilement en état d'émeute, de sédition; population émeutable.

Emeutant, e, adj.; qui provoque l'émeute, la sédition, qui cause une émeute : une émeutante disette, famine.

Digitized by Google

Emeutisme, s. m.; système d'émeute.

Emeutiste, subst. des 2 g.; partisan de l'émeute, de l'émeutisme.

Emeutuel, le, adj.; d'émeute, qui est, qui tient de l'émeute, à rapport à l'émeute, qui appartient à l'émeute : l'action émeutuelle n'est jamais que source de désordre, et elle fortifie peut être plus un gouvernement qu'elle ne l'ébranle.

Emeutuellement, adv.; d'une manière émeutuelle, par l'émeute.

Emigrable, adj. des 2 g.; qui peut être émigré, que l'on peut émigrer, établir dans un autre lieu : des hommes, des enfants émigrables.

Emigrantisme, s. m.; système d'émigration, continuelle émigration.

Emiçable, adj. des 2 g.; qui peut être émincé, que l'on doit émincer.

Emiçant, e, adj.; qui émince, qui fait paraître mince, plus mince : un vêtement émiçant.

Emincement, s. m.; action d'émincer; état émincé : l'émincement d'une personne, d'une chose.

Emissibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu émissible, propre à être mis en émission : ce papier est émissibilisé.

Emissibiliser, v. act.; rendre émissible, donner aux choses un caractère d'émissibilité, rendre propre à pouvoir être mis en émission : émissibiliser du papier.

Emissibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est émissible.

Emissible, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mis en émission.

Emissivement, adv.; d'une manière émissive, par émission.

Emmagasinable, adj. des 2 g.; qui peut être emmagasiné, que l'on doit emmagasiner : marchandises emmagasinables.

Emmagasinement, s. m.; action d'emmagasiner; état emmagasiné : l'émmagasinement des marchandises.

Emmaillotable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être emmailloté : enfant emmaillotable.

Emmallable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être emmallé, mis enfermé dans une malle : des effets emmallables.

Emmallement, s. m.; action d'emmaller; état emmallé : l'emmallement des effets.

Emmanchable, adj. des 2 g.; qui peut être emmanché, que l'on doit emmancher : outil emmanchable.

Emmanequinable, adj. des 2 g.; qui peut être emmanequiné, que l'on doit emmanequiner, mettre dans un manequin : denrées emmanequinables.

Emmanequinement, s. m.; action d'emmanequiner; état emmanequiné : l'emmanequinement de certaines denrées.

Emmélable, adj. des 2 g.; qui peut être emmêlé, qui est susceptible de s'emmêler : toutes ces choses sont emmélables.

Emmélant, e, adj.; qui emmêle, brouille, qui cause un emmêlement; une emmélante vivacité, impatience.

Emmélement, s. m.; action d'emmêler; état emmêlé : l'emmêlement des choses.

Emêleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui emmêle.

Emmenable, adj. des 2 g.; qui peut être emmené, que l'on doit emmener : cet enfant est emmenable : toutes ces choses sont emmenables.

Emménageable, adj. des 2 g.; qui peut être emménagé : meubles emménageables.

Emmenement, s. m.; action d'emmener; état emmené : l'emménement d'une personne, des choses.

Emmenottable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être emmenotté, auquel on doit mettre des menottes : un voleur emmenottable.

Emmenottement, s. m.; action d'emmenotter; état emmenotté : l'emmenottement d'un criminel, d'un voleur.

Emmètrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être emmètré, mis par tas donnant, faisant un ou plusieurs mètres : cette grève, cette pierraille est emmètrable.

Emmètré, e, part. pas. et adj.; qui est mis en mètre, en tas faisant, donnant un ou plusieurs mètres : la grève, la pierraille est emmètrée sur les côtés de la route.

Emmètrement, s. m.; action d'emmètrer; état emmètré : l'emmètrement de la grève, de la pierraille.

Emmètrer, v. act.; arranger en mètre, mettre en tas donnant, faisant un ou plusieurs mètres : emmètrer la grève, la pierraille sur les côtés d'une route.

Emolumentable, adj. des 2 g.; qui peut être émolumenté, à quoi on doit attacher des émoluments : place, fonction émolumentable.

Emolumentation, s. f.; action d'émolumenter; état émolumenté : l'émolumentation d'une place, d'une charge.

Emolumenté, e, part. pas. et adj.; qui produit des émoluments, à quoi sont attachés des émoluments : cette place est bien émolumentée.

Emolumenter, v. act.; donner, fixer des émoluments; attacher des émoluments à une chose, à un travail, à un emploi : émolumenter une place, des fonctions

Emolumentisme, s. m.; système d'émolumentation.

Emondable, adj. des 2 g.; qui peut être, a besoin d'être émondé; ces arbres sont émondables.

Emotionisme, s. m.; système d'émotion, tout ce qui tend à donner, à causer des émotions.

Emotionnable, adj. des 2 g.; qui peut être émotionné, qui est susceptible de s'émotionner : cette personne est émotionnable.

Emotionnant, e, adj.; qui émotionne, qui cause une émotion, des émotions : une scène émotionnante.

Digitized by Google

Emottable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être émotté, dont il n'est nécessaire de casser les mottes : ce champ est émottable.

Émottement, s. m.; action d'émotter; état émotté : l'émottement d'un champ.

Émouchable, adj. des 2 gen.; qui peut être émouché, que l'on doit émoucher, qui peut s'émoucher : ce cheval est émouchable.

Émouchement, s. m.; action d'émoucher; état émouché : l'émouchement d'un cheval.

Émoussable, adj. des 2 gen.; qui peut être émoussé; qui est susceptible d'être émoussé; dont on doit ôter la mousse : ces arbres sont émoussables.

Émoussant, *e*, adj.; qui émousse, qui cause un émoussement : au fig., qui hébète, qui ôte la vivacité de l'esprit : une émoussante matérialité, sensualité.

Émoussement, s. m.; action d'émousser; état émoussé : l'émoussement d'un couteau, de l'âme, de l'esprit, des arbres.

Émouvable, adj. des 2 g.; que l'on peut émouvoir, remuer, exciter : une âme, un cœur émouvable : cet homme est émouvable.

Émouvant, *e*, adj.; qui émeut, remue, excite : une scène, une catastrophe, une misère émouvante.

Empageable, adj. des 2 gen.; t. d'impr., qui peut être, doit être empagé : ces pelotes ou paquets de composition sont empageables.

Empagé, *e*, part. pass. et adj.; t. d'impr.; qui est mis en page, qui est compris dans une page : la composition est empagée.

Empagement, s. m.; t. d'impr.; action d'empager, état empagé : l'empagement des pelotes ou paquets de composition.

Empager, v. a.; t. d'impr.; mettre en page, composer une page, faire entrer dans une page.

Empageur, s. m.; celui qui met en page, qui compose les pages dans une imprimerie.

Empaillable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être empaillé : cet oiseau est empaillable.

Emparable, adj. des 2 gen.; dont on peut s'emparer, qui peut être emparé : cet homme est emparable par le premier venu.

Emparation, s. f.; action d'emparer, de s'emparer; état emparé : toutes ces emparations de pouvoir et de puissance furent, par plusieurs, considérées comme des usurpations.

Empâtable, adj. des 2 gen.; qui peut être empâté, qui est susceptible de s'empâter.

Empâtant, *e*, adj.; qui empâte, qui cause un empâtement.

Empêchable, adj. des 2 gen.; qui peut être empêché, que l'on doit empêcher de faire; ce que l'on doit empêcher : cette affaire est empêchable.

Empêchant, *e*, adj.; qui empêche, qui cause un empêchement, un obstacle : votre refus est empêchant : une circonstance empêchante.

Empestant, *e*, adj.; qui empeste, infecte : une empestante exhalaison.

Empestation, s. f. action d'empester; état empesté : l'empestation de l'air.

Emphaser, v. n.; faire de l'emphase, parler, s'exprimer avec emphase, rendre avec emphase : vous emphasez toujours beaucoup trop. Pron. s'—; parler de soi avec avantage, se donner pour plus que l'on est en réalité : le mal s'emphase plus que le bien, parce que l'orgueil emphase tout, même la sottise.

Emphaseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui emphase.

Emphasisme, s. m.; système d'emphase; ce qui n'est, ne se présente que de l'emphase.

Empiétable, adj. des 2 gen.; qui peut être empiété, usurpé, pris, qui est exposé à un empiétement : le pouvoir est toujours empiétable quand les citoyens ne savent empêcher les empiétements, ou n'osent s'y opposer.

Empiétant, *e*, adj.; qui empiète, usurpe, prend : vous prenez une marche empiétante.

Empiéteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui empiète.

Empiétisme, s. m.; système d'empiétement.

Empiffrement, s. m.; action d'empiffrer; état empiffré : l'empiffrement de cette personne.

Empilable, adj.; des 2 gen.; qui peut être, doit être empilé, mis en pile : ces planches sont empilables.

Empirable, adj. des 2 gen.; qui est susceptible d'empirer : ce mal est empirable.

Empirant, *e*, adj.; qui empire, rend pire : votre remède est empirant.

Emplaçable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être emplacé, mis en place : ces marchandises sont emplaçables.

Emplanchable, t. de jard., adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être emplanché, mis, dressé en planche, planté en planche, dans une planche.

Emplanché, *e*, part. pass. et adj.; t. de jard.; qui est mis, formé, dressé en planche, divisé par planche; qui est semé, planté dans une planche.

Emplanchement, s. m.; action d'emplancher; état emplanché : l'emplanchement d'un terrein, d'un jardin, des légumes.

Emplancher, v. a., t. de jard.; mettre, dresser, former en planches; diviser par planches; planter, semer en planches : ces jardiniers fleuristes emplanchent leurs pots de fleurs.

Emplettable, adj. des 2 gen.; dont on peut, dont on doit faire emplette : cette chose est emplettable.

Empletter, v. n.; faire emplette, des emplettes.

Emplissable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être empli, que l'on doit emplir : cette mesure est emplissable.

Emplissement, s. m.; action d'emplir; état empli : l'emplissement d'un vase.

Empoisonnable, adj. des 2 gen.; qui peut être empoisonné, infecté de poison, d'une mauvaise odeur, désagréable : ces lieux sont empoisonnables par les exhalaisons d'un marais voisin.

Digitized by

Empoisonnant, *e*, adj.; qui empoisonne; qui infecte par une mauvaise odeur: c'est un empoisonnant voisinage.

Empoissonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être empoissonné: cet étang est empoissonnable.

Emportable, adj. des 2 g; qui, ce qui peut être, doit être emporté: cette chose est emportable.

Emportant, *e*, adj; qui emporte, entraîne, qui arrache; qui fait mourir en peu de temps: tempête, fièvre emportante.

Emportément, adv.; d'une manière emportée; par, avec emportement: vous agissez trop emportément.

Empotable, adj. des 2 g.; qui peut être empoté, que l'on doit empoter, mettre en pot: ces fleurs sont empotables.

Empotement, s. m.; action d'empoter; état empoté: l'empotement des fleurs.

Empoteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui empote, qui met en pot: adroit empoteur, celui qui met bien des fleurs en pot.

Empourprement, s. m.; action d'empourprer, de colorer de rouge pourpre; état empourpré: l'extrême empourprement de ses joues ne provient que d'une continuelle boisson, d'un fréquent état d'ivresse.

Empreignable, adj. des 2 g.; qui peut être empreint, qui est susceptible de s'empreindre: tout est empreignable dans un jeune caractère.

Empreignant, *e*, adj.; qui empreint, imprime: des images, des exemples empreignants.

Empreignement, s. m.; action d'empreindre; état empreint: ce n'est que par les empreignements de sentiments de bien que l'on parvient à faire de l'enfant un homme loyal et juste.

Empressément, adv.; d'une manière empressée, avec empressement.

Emprisonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être emprisonné, mis en prison.

Emprisonnant, *e*, adj.; qui fait emprisonner, encourir la prison: une emprisonnante culpabilité: cet homme est emprisonnable.

Empruntable, adj. des 2 g.; qui peut être emprunté: une chose empruntable.

Empuantissable, adj. des 2 g.; qui peut être empuanti, ce qui est susceptible de s'empuantir: ce quartier, cette chose est empuantissable.

Empuantissant, *e*, adj.; qui empuantit, fait sentir mauvais: un empuantissant amas d'ordures.

Emulationnable, adj. des 2 g.; qui peut être émulationné, qui est susceptible de prendre de l'émulation.

Emulationnant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'émulationner; qui émulationne, qui donne de l'émulation: un succès est toujours émulationnant.

Emulatif, *ve*, ad.; d'émulation, qui est de l'émulation, qui la marque: un travail émulatif.

Emulationné, *e*, part. pass. et adj.; qui a pris de l'émulation, qui a de l'émulation.

Emulationner, v. act. et pr., s'—; donner, prendre de l'émulation, exciter l'émulation, s'y livrer: si on ne s'émulationne, on ne fait rien et on arrive à rien.

Emulativement, adv.; d'une manière émulative; avec émulation, par l'émulation.

Encadrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être encadré, mis, enfermé dans un cadre.

Encageable, ad. des 2 g.; qui peut être, doit être encagé, mis en cage.

Encagement, s. m.; action d'encager; état encagé: l'encagement d'un oiseau.

Encaissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être encaissé, mis en caisse; des billets encaissables.

Encanaillable, adj. des 2 g.; qui peut être encanaillé, qui est susceptible de s'encanailler: si vous fréquentez souvent de la canaille, vous êtes dès lors encanaillable.

Encanaillant, *e*, adj.; qui encanaille, qui fait tomber dans la canaille: vous n'avez que d'encanaillantes habitudes.

Encanaillement, s. m.; action de s'encanailler; état encanaillé: l'encanaillement de cette personne.

Encastrable, adj. des 2 g.; qui peut être encastré, joint par le moyen d'une entaille.

Encavable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être encavé, mis en cave: ce vin est encavable.

Enceignable, adj. des 2 g; que l'on peut enceindre, environner, entourer.

Encensable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être encensé.

Encensant, *e*, adj.; qui encense, jette de l'encens: une encensante harangue.

Encenseuse, s. f.; d'encenseur; femme qui flatte, louange, encense.

Enchaînable, adj. des 2 g.; qui peut être enchaîné, que l'on doit enchaîner. Au fig.: qui peut être facilement épris, attaché.

Enchaînant, *e*, adj.; qui enchaîne, lie, attache: amabilité, caresses enchaînantes.

Enchantable, adj. des 2 g; qui peut être facilement enchanté, charmé, séduit.

Enchantant, *e*, adj., qui enchante, charme, séduit: j'en ai reçu une lettre enchantante.

Enchâssable, adj. des 2 g.; que l'on doit enchâsser, mettre en châsse.

Enchâssement, s. m.; action d'enchâsser; état enchâssé: l'enchâssement des reliques.

Enchérissable, adj. des 2 g.; qui peut être enchéri, qui est susceptible d'enchérir.

Enchérissant, *e*, adj.; qui enchérit; augmente de prix; qui élève le prix d'une chose: denrée enchérissante; une offre enchérissante.

Enclouable, adj. des 2 g.; qui peut être encloué, que l'on doit enclouer; qui est susceptible de s'enclouer: ce cheval est enclouable.

Enclouement, s. m.; action d'enclouer, de s'en-

Digitized by Google

clouer ; état encloué : l'enclouement d'une pièce de canon, d'un cheval.

Encombrable, adj. des 2 g.; qui peut être encombré, qui est susceptible de s'encombrer : quand il y a négligence, une administration est toujours encombrable.

Encombrant, e, adj.; qui encombre, qui cause un encombrement : il est d'une négligence, d'une paresse encombrante.

Encourageable, adj. des 2 g.; que l'on doit encourager, qu'il est nécessaire d'encourager : cet homme, cet enfant est encourageable.

Endémisable, adj. des 2 g.; qui peut être indémisé, qui peut devenir endémique.

Endémisante, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'endémiser; qui endémise, rend endémique : une température endémisante.

Endémisation, s. f.; action d'endémiser ; état endémisé : l'endémisation d'une fièvre, d'une maladie.

Endémisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu endémique, particulier à.... qui est entré dans les habitudes, qui est devenu naturel : telle maladie s'est endémisée en Europe.

Endémiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir endémique, naturel, particulier à.... Au fig. ; faire entrer dans le besoin, les habitudes.

Endettable, adj. des 2 g.; qui peut être endetté, qui est susceptible de s'endetter : cette personne est endettable.

Endettant, e, adj.; qui endette, qui cause, occasionne des dettes : un désordre endettant : une spéculation, une prodigalité endettante.

Endettement, s. m.; action d'endetter; état endetté : l'endettement de cette maison.

Endommageable, adj. des 2 g.; qui peut être endommagé, qui est susceptible d'être endommagé : cette chose est endommageable.

Endommageant, e, adj.; qui endommage, qui cause, occasionne un dommage : une pluie, une gelée, une sécheresse endommageante.

Endormable, adj. des 2 g. ; qui peut être endormi, que l'on peut facilement endormir : cet homme est endormable.

Endormement, s. m. ; action d'endormir; état endormi. Au fig. : action d'amuser afin de tromper; état d'une fausse sécurité : l'endormement d'un peuple.

Endossable, adj. des 2 g.; qui peut être endossé, que l'on doit endosser : ces billets sont endossables.

Endouzainable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être endouzainé, mis en douzaine, par douzaine : toutes ces choses sont endouzainables.

Endouzainé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en douzaine, par douzaine : du linge endouzainé.

Endouzainement, s. m.; action d'endouzainer; état endouzainé : l'endouzainement des serviettes, des chemises.

Endouzainer, v. act. ; mettre en douzaine, par douzaine : endouzainer des mouchoirs, des marchandises.

Endurable, adj. des 2 g.; qui peut être enduré, que l'on doit endurer : cela est endurable.

Endurcissable, adj. des 2 g.; qui peut être endurci, qui est susceptible d'endurcir, de devenir dur : cette chose est endurcissable.

Endurcissant, e, adj.; qui endurcit, rend dur, qui cause l'endurcissement : une endurcissante habitude de colère, de mauvais traitements.

Energisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être énergisé, rendu énergique; qui est susceptible d'énergie, de prendre de l'énergie : cette personne est énergisable.

Energisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'énergiser; qui énergise, qui donne, cause de l'énergie : en tout et pour tout, il faut à l'homme une grande émulation, une énergisante ambition.

Energisation, s. f.; action d'énergiser : de donner de l'énergie; état énergisé.

Energisé, e, part. pr. et adj.; qui a, qui a pris, qui montre de l'énergie : cette personne s'est bien énergisée.

Energiser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir énergique; donner, causer, prendre de l'énergie; rendre, agir avec énergie : énergiser le caractère, l'esprit, la volonté, l'action : cet homme s'énergise.

Energisme, s. m.; système d'énergie; continuelle énergie, tout ce qui présente une incessante énergie.

Energuménéité, s. f.; état de l'énergumène, qualité de ce qui est de la folie d'enthousiasme, d'un enthousiasme de fureur : l'énergumènéité de l'esprit, de l'action.

Energuménement, adv.; avec folie, fureur d'enthousiasme : vous agissez énergumènement.

Energuménisable, adj. des 2 g. ; qui peut être énergumènisé, rendu énergumène, qui est susceptible de s'enthousiasmer jusqu'à la fureur, la folie.

Energuménisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action d'énergumèniser, de s'énergumèniser; qui énergumènise, rend énergumène, qui cause un enthousiasme extravagant, de folie, de fureur : un énergumènisant amour des personnes, des choses : une énergumènisante envie, opinion.

Energuménisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu énergumène, qui est dans un enthousiasme de folie, de fureur : cette personne est ridiculement énergumènisée.

Energuméniser, v. act. et pron.; s'—; rendre, devenir énergumène; enthousiasmer, s'enthousiasmer jusqu'à l'extravagance, la folie, la fureur. neut.; faire de l'énergumènéité : vous vous énergumènisez; vous énergumènisez.

Energuménisme, s. m.; système des énergumènes, tout ce qui n'est, ne présente que de l'énergumènéité : c'est de l'énergumènisme.

Digitized by Google

Enervable, adj. des 2 g ; qui peut être énervé, qui est susceptible de s'énerver.

Enervant, e, adj.; qui énerve, qui cause de l'énervation, l'énervement : des plaisirs énervants.

Enervément, adv.; d'une manière énervée, sans force, sans énergie.

Enférisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite d'être enférisé, mis en enfer : une âme enférisable.

Enférisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'enférisер ; qui enférise, qui cause, attire les peines de l'enfer : des péchés enférisants ; une action enférisante.

Enférisation, s. f.; action d'enférisер, de s'enférisер ; état enférisé : l'enférisation des âmes.

Enférisé, e, part. pas. et adj.; qui est en enfer, qui subit les peines de l'enfer. Au fig. : qui est terriblement tourmenté : une personne enférisée.

Enférisер, v. act. et pron. s'—; punir de l'enfer, mettre en enfer, précipiter, se précipiter dans l'enfer. Au fig. : causer des peines, des maux, en accabler; se mettre dans un enfer, prendre des peines, des embarras, des tourments incessants : cette personne s'enférise.

Enfériseur, s. m.; celui qui enférise : un prêtre enfériseur.

Enférisme, s. m.; système d'enférisation.

Enfermable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite d'être enfermé : ces choses sont enfermables.

Enfermement, s. m.; action d'enfermer; état enfermé : l'enfermement de cet homme.

Enferrable, adj. des 2 g.; qui peut être enferré, qui est susceptible de s'enferrer.

Enflable, adj. des 2 g.; qui peut enfler, est susceptible d'enfler : sa joue est enflable.

Enflant, e, adj.; qui enfle, qui augmente : sa joue est enflante.

Enflammable, adj. des 2 g. ; qui peut être enflammé, facilement enflammé, qui est susceptible de s'enflammer : un cœur enflammable.

Enflammant, e, adj.; qui enflamme, met en feu; qui donne de l'ardeur, de l'amour : une passion, une beauté enflammante.

Enflammement, s. m. ; action d'enflammer, de s'enflammer ; état enflammé : l'enflammement du cœur.

Enflamenément, d'une manière enflammé : il en est enflamément amoureux.

Enfonçable, adj. des 2 g.; qui peut être enfoncé, que l'on doit enfoncer : cette porte est enfonçable.

Enforcissable, adj. des 2 g.; qui peut être enforci, qui est susceptible de s'enforcir : ce malade est enforcissable.

Enforcissant, e, adj ; qui enforcit, qui donne des forces, les augmente : une nourriture enforcissante; un régime enforcissant.

Enforcissement, s. m. ; action d'enforcir ; état enforci : l'enforcissement de ce malade.

Enfouissable, adj. des 2 g. ; qui peut être enfoui : pour l'avare tout est enfouissable.

Enfouissant, e, adj. ; qui enfouit : une avarice enfouissante.

Enfournable, adj. des 2 g. ; qui peut être enfourné, que l'on doit enfourner : cette pâte est enfournable.

Enfreignable, adj. des 2 g. ; qui peut être enfreint, que l'on doit enfreindre : toutes les lois du despotisme et de la tyrannie sont enfreignables.

Enfreignablement, adv. ; d'une manière enfreignable.

Enfreignant, e, adj.; qui enfreint, qui viole, qui transgresse : une licence enfreignante.

Enfreignement, s. m.; action d'enfreindre, de se livrer à l'enfreinte ; état enfreint : l'enfreignement de l'ordre, des lois.

Enfreigneur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui enfreint, qui viole la loi, un contrat, une promesse : c'est un enfreigneur.

Enfreinte, s. f.; violation, transgression, contravention : l'enfreinte d'un règlement, d'une promesse.

Enfutaillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être enfutaillé, mis, enfermé dans une futaille : ce vin est enfutaillable.

Enfutaillement, s. m.; action d'enfutailler ; état enfutaillé : l'enfutaillement du vin.

Engageable, adj. des 2 g. ; qui peut être engagé, que l'on doit engager : cette personne est engageable.

Engainement, s. m.; action d'engainer ; état engainé : l'engainement d'un arme tranchante.

Engantable, adj. des 2 g. ; qui peut être enganté, attrapé, trompé, qu'il est facile d'enganter : cette personne est engantable.

Engantant, e, adj. ; qui engante, qui attrape, trompe : des promesses engantantes.

Engantement, s. m.; action d'enganter ; état enganté : l'engantement de cette personne.

Enganteur, s. m , f. *se* ; celui, celle qui engante: c'est un enganteur.

Engelurable, adj. des 2 g.; qui peut être engelure, qui est susceptible de prendre facilement des engelures : mes mains, mes pieds sont engelurables.

Engelurant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'engelurer ; qui donne, cause des engelures : un froid engelurant, une température engelurante.

Engelure, e, part. pas. et adj. ; qui a des engelures : il a les pieds engelurés, les mains engelurées.

Engelurement, s. m.; état engelure ; l'engelurement des pieds, des mains.

Engelurer, v. act. et pron. s'— ; donner, causer, prendre des engelures.

Engendrable, adj. des 2 g. ; qui peut être engendré : la nature engendre tout, par elle tout

Digitized by Google

est engendrable : dans une société toutes les combustions sont engendrables par l'ambition et la mauvaise foi du prince.

Engendrant, e, adj.; qui engendre : une nature engendrante.

Engendrement, s. m.; action d'engendrer; état engendré : l'engendrement de la mélancolie.

Engerbable, adj. des 2 g.; qui peut être engerbé, que l'on doit engerber : ces tonneaux sont engerbables.

Engerbement, s. m.; action d'engerber; état engerbé : l'engerbement des tonneaux.

Englobable, adj. des 2 g.; qui peut être englobé, que l'on doit englober.

Englobant, e, adj.; qui englobe, renferme : une mesure, une rédaction englobante.

Englobement, s. m.; action d'englober; état englobé : l'englobement des choses.

Engloutissable, adj. des 2 g.; qui peut être englouti, qui est susceptible de s'engloutir, qui est exposé à un engloutissement : tant de personnes sur un petit bateau sont engloutissables.

Engloutissant, e, adj.; qui engloutit, qui cause un engloutissement : une engloutissante tempête.

Engloutissement, s. m.; action d'engloutir; état englouti : l'engloutissement de ces personnes, de ces passagers.

Engorgeable, adj.; des 2 g.; qui peut être engorgé, qui est susceptible de s'engorger, de se boucher : ces conduits sont engorgeables.

Engorgeant, e, adj.; qui engorge, qui bouche : une abondance engorgeante.

Engouable, adj. des 2 g.; qui peut être engoué, qui est susceptible de s'engouer facilement : cette personne est très engouable.

Engouant, e, adj.; qui engoue, qui cause un engouement : il, elle est d'un attrait engouant.

Engouemanie, s. f.; manie d'engouement.

Engouffrable, adj. des 2 g.; qui peut être engouffré, qui est susceptible de s'engouffrer. Au fig.: qui peut se perdre, s'absorber.

Engouffrant, e, adj.; qui engouffre. Au fig.: qui perd, qui absorbe tout : un désordre engouffrant, une prodigalité engouffrante.

Engouffrement, s. m.; action d'engouffrer; état engouffré : l'engouffrement des finances, des ressources.

Engourdissable, adj. des 2 g.; qui peut être engourdi, qu'est susceptible de s'engourdir.

Engourdissant, e, adj.; qui engourdit, qui stupidise : toutes les débauches, toutes les paresses et l'inactivité sont engourdissantes; car elles portent à l'homme toutes les sortes de paralysations physiques et morales qui le nullifient, ou stupidisent son action et leur effet.

Engraissable, adj. des 2 g.; qui peut être engraissé, qu'il est nécessaire d'engraisser, qu'il faut engraisser : ces champs, ces volailles sont engraissables.

Engraissant, e, adj.; qui engraisse, fertilise, qui rend plus gras : des putifs engraissants; une nourriture engraissante.

Engrangeable, adj. des 2 g.; qui peut être engrangé, que l'on doit engranger : ces gerbes sont engrangeables.

Enhardissable, adj. des 2 g.; qui peut être enhardi, qui est susceptible de s'enhardir : cet enfant est enhardissable.

Enhardissant, e, adj.; qui enhardit, qui donne de la hardiesse : un succès enhardissant; une résolution enhardissante.

Enhardissement, s. m.; action d'enhardir; état enhardi : l'enhardissement des troupes à la fin de la campagne fut dû à la cessation de leurs revers.

Enigmatisable, adj. des 2 g.; qui peut être énigmatisé, qui est susceptible de s'énigmatiser, de devenir énigmatique, obscur, impénétrable.

Enigmatisation, s. f.; action d'énigmatiser, de rendre énigmatique, obscur, impénétrable; état énigmatisé : l'énigmatisation des choses.

Enigmatiseur, se; s. m., f., celui, celle qui énigmatise, fait des énigmes, qui rend obscur, impénétrable.

Enigmatisme, s. m.; système d'énigmatisation; état complet d'obscurité, d'impénétrabilité.

Enivrable, adj. des 2 g.; qui peut être énivré, qui est susceptible de s'énivrer facilement.

Enivrément, adv.; d'une manière énivrée; par, avec énivrement.

Enjablement, s. m.; action d'enjabler; état enjablé : l'enjablement d'un fond de tonneau.

Enjavellement, s. m.; action d'enjaveler; état enjavelé : l'enjavellement du blé scié, faucillé.

Enjoignable, adj. des 2 g.; qui peut être enjoint, que l'on doit enjoindre : devoir, obligation enjoignable.

Enjoignant, e; adj.; qui enjoint, ordonne, commande : d'un ton enjoignant.

Enjôlable, adj. des 2 g., qui peut être enjôlé, que l'on peut facilement enjôler, attirer, tromper, surprendre par des caresses : cette personne est très enjôlable.

Enjôlamment, adv.; d'une manière enjôlante, en enjôlant.

Enjôlant, e, adj. qui enjôle, attire, surprend : des paroles, des promesses enjôlantes.

Enjôlement, s. m.; action d'enjôler; état enjôlé : on a jamais pu parvenir à le prévenir contre les enjôlements de cette rusée coquète.

Enjolivable, adj. des 2 g.; qui peut être enjolivé, qui est susceptible d'enjolivement : cette maison est bien belle et est encore enjolivable.

Enjolivant, e, adj.; qui enjolive, qui orne, qui donne de l'enjolivement : ce nouveau travail est très enjolivant

Enjouable, adj. des 2 g.; qui est susceptible d'enjouement : un caractère enjouable.

Digitized by Google

Enjouant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'enjouer, de s'enjouer; qui enjoue, qui donne de l'enjouement, qui occupe agréablement : un enjouant divertissement.

Enjoué, e, part. pas. et adj.; qui a de l'enjouement, qui est gaie, badin, d'une humeur divertissante.

Enjouer, v. act. et pr., s'—; donner, prendre de l'enjouement, de la gaieté, s'y livrer; amuser, récréer, occuper les autres agréablement : il enjoue son monde.

Enlaçable, adj. des 2 g.; qui peut être enlacé, que l'on peut facilement enlacer. Au fig. : qui peut être facilement surpris embarrassé.

Enlaçant, e, adj.; qui enlace. Au fig.: qui surprend, embarrasse : des ruses, des adresses enlaçantes.

Enlaidissable, adj. des 2 g.; qui peut être enlaidi, qui est susceptible d'enlaidir.

Enlaidissant, e, adj.; qui enlaidit, qui cause la laideur, de la laideur : l'enlaidissante petite vérole, vieillesse, maigreur.

Enlégionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être enlégionné, mis, formé en légion.

Enlégionné, e, part. pas. et adj.; qui est mis, formé en légion, incorporé dans une légion : la garde nationale est enlégionnée.

Enlégionnement, s. m.; action d'enlégionner; état enlégionné : l'enlégionnement de la garde nationale.

Enlégionner, v. act.; mettre, former en légion; incorporer dans une légion.

Enlégionnisme, s. m.; système d'enlégionnement.

Enlevable, adj. des 2 g.; qui peut être enlevé, que l'on doit enlever : toutes ces choses sont enlevables. qui peut être ravi, transporté, que l'on peut facilement enlever.

Enlevant, e, adj.; qui enlève, transporte, ravit : une musique enlevante.

Enliement, s. m.; T. de maçon; action d'enlier, de joindre des pierres ensemble en élevant un mur; état enlié : un bon enliement.

Enlignable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être enligné, qui est susceptible d'enlignement : c'est enlignable.

Enlingé, e, part. pas. et adj.; qui est enveloppé dans un linge; qui a beaucoup de linge, qui est bien monté en linge : cette maison est bien, richement enlingée.

Enlingement, s. m; action d'enlinger; état enlingé.

Enlinger, v. act. et pr., s'—; envelopper dans un linge, d'un linge; munir, se munir de linge; monter, se monter en linge.

Enluminant, e, adj.; qui enlumine, enflamme le teint : une débauche enluminante.

Enluminement, s. m.; état enluminé : l'enluminement du teint.

Emoblissable, adj. des 2 g.; qui peut être ennobli, qui est susceptible de s'ennoblir.

Ennoblissement, s. m.; action d'ennoblir; état ennobli : l'ennoblissement de l'action.

Ennuyable, adj. des 2 g.; qui peut être ennuyé, qui est susceptible de s'ennuyer : l'homme oisif, inoccupé et qui n'est pas susceptible des récréations de l'esprit, est toujours ennuyable, parce qu'il n'a rien en lui-même, avec lui-même pour le récréer.

Enodable, adj. des 2 g.; qui peut être énodé, dont on peut ôter, faire disparaître les nœuds. Au fig.: que l'on peut éclaircir, dont on peut faire disparaître les difficultés : cette affaire est énodable.

Enodant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'énoder, d'ôter les nœuds; qui énode, ôte les nœuds. Au fig.; qui tranche, applanit les difficultés, qui explique, éclaircit : une patience, une intelligence énodante.

Enodation, s. f.; action d'énoder; état énodé : l'énodation de cette affaire.

Enodé, e, part. pas. et adj.; dont les nœuds sont ôtés. Au fig.: qui est expliqué, éclairci, dont les difficultés sont tranchées, détruites : cette affaire est énodée.

Enoder, v. act.; ôter, rompre les nœuds. Au fig.: expliquer, développer, éclaircir, trancher, faire disparaître les difficultés : énoder une affaire.

Enonçable, adj. des 2 g.; qui peut être énoncé, que l'on doit énoncer : cette stipulation est énonçable.

Enonciativement, adv.; d'une manière énonciative, avec énonciation.

Enorgueillissable, adj. des 2 g.; qui peut être énorgueilli, qui est susceptible de s'énorgueillir, de prendre de l'orgueil, de devenir orgueilleux.

Enorgueillissant, e, adj.; qui énorgueillit, qui donne de l'orgueil, qui rend orgueilleux, un succès énorgueillissant.

Enorgueillissement, s. m.; action d'énorgueillir; état énorgueilli : l'énorgueillissement du caractère.

Enorgueillisme, s. m.; continuel, incessant orgueil, ce qui n'est, ne présente que de l'orgueil, système d'orgueil.

Enormisable, adj. des 2 g.; qui peut être énormisé, qui est susceptible de s'énormiser, de devenir énorme : les pertes sont toujours énormisables quand on ne sait point s'arrêter à temps dans une fausse spéculation.

Enormisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'énormiser; qui énormise, rend énorme, qui donne de l'énormité : il le tua avec une férocité et un sang froid énormisant l'horreur de l'action.

Enormisation, s. f.; action d'énormiser; état énormisé : de telles' nature qu'elles soient, les énormisations sont toujours résultat des énormités d'abus ou d'excès.

Enormisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu énorme, excessif, qui a, qui présente

Digitized by Google

de l'énormité ; il s'est ruiné parce qu'il a trop énormisé ses dépenses.

Enormiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir énorme; excessif, d'émesuré; donner de l'énormité aux choses, aux actions : énormiser un fait, un sacrifice, la, sa dépense.

Enormisme, s. m. ; système d'énormisation ; ce qui tend à tout énormiser inconsidérément.

Enracinable, adj. des deux g.; qui peut être enraciné, qui est susceptible de s'enraciner : toutes les sortes de vices sont enracinables dans le cœur de l'homme quand il est sans vertu.

Enracinant, e, adj.; qui enracine, fait enraciner : toutes les enracinantes tendances aux vices: des habitudes enracinantes.

Enracinement, s. m. ; action d'enraciner ; état enraciné : par tel vice que ce soit l'homme se dégrade, et un enracinement de vice en son cœur lui interdit toutes vertus distinguées.

Enraillable, adj. des 2 g.; qui peut être enraillé, mis, posé sur des rails.

Enraillé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, posé, placé sur des rails : des wagons enraillés.

Enraillement, s. m. ; action d'enrailler; état enraillé : l'enraillement des wagons.

Enrailler, v. act.; mettre, poser, placer sur des rails : enrailler des wagons.

Enramable, adj. des 2 g.; t. de papeterie; qui peut être, doit être enramé, mis en rame : ce papier est enramable.

Enramé, e, part pas. et adj.; qui est mis en rame ; ce papier est enramé.

Enramement, s. m.; action d'enramer; état enramé : l'enramement du papier, des mains de papier.

Enramer, v. act., t. de papeterie; faire des rames, composer une, des rames; mettre du papier, des mains de papier en rame : enramer du papier, des mains de papier.

Enrégimentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être enrégimenté, formé en régiment, mis, placé, incorporé dans un régiment : ces hommes sont enrégimentables.

Enrégimentation, s, f. ; action d'enrégimenter; état enrégimenté : l'enrégimentation d'hommes, de soldats, de petits corps de troupes.

Enrégimentisme, s. m.; système d'enrégimentation.

Enrhumable, adj. des 2 g. ; qui peut être enrhumé, qui est susceptible de s'enrhumer facilement, de peu : cette personne est très enrhumable.

Enrhumant, e, adj. ; qui enrhume, qui cause un rhume, des rhume : des transitions d'air enrhumantes; une humidité enrhumantes.

Enrhumement, s. m.; action d'enrhumer, de s'enrhumer; état enrhumé : son enrhumement est le résultat de ses imprudences.

Enrichissable, adj. des 2 g. ; qui peut être enrichi, qui est susceptible de s'enrichir.

Enrichissant, e, adj. ; qui enrichit, qui donne de la richesse, de la fortune : une spéculation, une économie enrichissante ; un travail, un ordre enrichissant.

Enrichisseur, s. m., f. *se;* celui, celle qui enrichit, qui donne, fait acquérir de la fortune, qui multiplie les aisances : un gouvernement enrichisseur.

Enrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être enrouillé, qui est susceptible de s'enrouiller.

Enrouillant, e, adj. ; qui enrouille, qui cause l'enrouillement : une fraîcheur, une humidité enrouillante.

Enroulable, adj. des 2 g.; qui peut être enroulé, que l'on doit enrouler.

Enroulant, e, adj.; qui enroule; qui amène aux fins que l'on se propose : des ruses, des adresses, des protestations, des cajoleries enroulantes.

Ensanglantable, adj. des 2 g.; qui peut être ensanglanté, qui est exposé à être ensanglanté.

Ensanglantant, e, adj.; qui ensanglante, qui verse le sang, qui fait périr, sacrifie les hommes : une tyrannie, une férocité ensanglantante.

Ensanglantement, s. m.; action d'ensanglanter; état ensanglanté : l'ensanglantement d'une ville, d'un peuple, de la patrie.

Ensanglantisme, s. m.; système d'ensanglantement; continuel ensanglantement, meurtre.

Enseignable, adj. des 2 g.; qui peut être enseigné, que l'on doit enseigner : cette chose est enseignable.

Enseignant, e, adj.; qui enseigne, instruit, éclaire : une méthode enseignante, bien enseignante.

Ensemblable, adj. des 2 g.; qui peut être ensemblé; formé en ensemble, réuni dans un ensemble : toutes les vertus sont de leur nature ensemblables, parce que toutes n'ont qu'un but : la rectitude et l'amélioration de l'homme.

Ensemblé, e part. pas. et adj.; qui est réuni dans un ensemble, qui compose un ensemble : toutes ces choses sont bien ensemblées.

Ensembler, v. act. et pr., s'— ; donner, prendre de l'ensemble ; donner un ensemble aux choses, former un ensemble, réunir des parties pour en former un tout; se joindre, se lier, se réunir ensemble : ensembler des mouvements, des accords, des spéculations, leur donner de l'ensemble. donner de l'ensemble à différentes actions qui tendent au même but.

Ensemençable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ensemencé : ces terres sont ensemençables.

Enserrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être enserré, mis, conservé dans une serre : ces fleurs sont enserrables.

Enserrement, s. m.; action d'enserrer, de mettre, enfermer dans une serre; état enserré : l'enserrement des fleurs, des arbustes.

Ensevelissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être enseveli. Au fig. : qui doit être mis en oubli, dans l'oubli : toutes ces choses sont ensevelissables.

Ensillonnable, adj. des 2 g.; t. d'agric.; qui peut être, doit être ensillonné, mis, dressé en sillon, divisé par sillons, cultivé en sillon : ces terrains sont ensillonnables.

Ensillonné, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis, dressé, tiré en sillon, divisé par sillons, cultivé en sillon : ces terres sont bien ensillonnées.

Ensillonnement, s. m.; action d'ensillonner; état ensillonné : l'ensillonnement des terres.

Ensillonner, v. act.; t. d'agric.; mettre, dresser, former, tirer, cultiver en sillon; diviser par sillons : ensillonner des terres.

Ensomnelant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ensomnoler, de s'ensomnoler; qui endort, qui appesantit : un discours ensomnolant; une chaleur ensomnolante.

Ensomnolé, *e*, part. pas. et adj.; qui dort légèrement, qui est légèrement endormi : cet homme est toujours ensomnolé. Au fig. : qui a l'esprit lourd, inactif, qui repose dans une fausse sécurité, qui oublie dans le repos, la paresse.

Ensomnolement, s. m.; action d'ensomnoler, de s'ensomnoler : état ensomnolé.

Ensomnoler, v. act. et pron., s'—; porter au sommeil, endormir, s'endormir légèrement : cet orateur ensomnole ses auditeurs. Eteindre l'activité, le courage; s'endormir continuellement, devenir lourd, inactif. Au fig. : endormir quelqu'un pour le tromper, lui donner une fausse sécurité, s'oublier dans le repos, se livrer à une fausse sécurité.

Ensouffrement, s. m.; action d'ensouffrer; état ensouffré, imprégné de souffre.

Entachable, adj. des 2 g.; qui peut être entaché, gâté, souillé: cette réputation est devenue entachable.

Entachant, *e*, adj.; qui entache, gâte, souille : une calomnie entachante.

Entachement, s. m.; action d'entacher; état entaché : l'entachement de sa réputation.

Entamable, adj. des 2 g.; qui peut être entamé : ce corps de troupe est entamable.

Entamant, *e*, adj.; qui entame : une opération, une manœuvre entamante : un désordre entamant,

Entamement, s. m.; action d'entamer; état entamé : l'entamement des troupes.

Entassable, adj. des 2 g., qui peut être entassé, que l'on doit entasser : cette paille, ce foin est entassable.

Entendable, adj, des 2 g.; qui peut être, doit être, entendu : ce témoin est entendable.

Entérinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être entériné : un acte entérinable.

Entérinant, *e*, adj.; qui entérine : jugement entérinant, ordonnance entérinante.

Enterrable, adj. des 2 g.; qui peut être enterré, que l'on doit enterrer. Au fig. : qu'il faut tenir caché : cette affaire est enterrable.

Entêtement, adv.; d'une manière entêtée; par, avec entêtement.

Enthousiasmable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement enthousiasmé, qui est susceptible de s'enthousiasmer.

Enthousiasmant, *e*, adj.; qui enthousiasme, qui cause, donne de l'enthousiasme : un succès enthousiasmant : la gloire est toujours enthousiasmante.

Enthousiasmément, adv.; d'une manière enthousiasmée; par, avec enthousiasme.

Entichable, adj. des 2 g.; qui peut être entiché, qui est susceptible de s'enticher : cette personne est très entichable.

Entichement, s. m.; action d'enticher, de s'enticher; état entiché : l'entichement de cette personne.

Entortillable, adj. des 2 g.; qui peut être entortillé, qui est susceptible de se laisser entortiller : vous êtes trop entortillable.

Entortillant, *e*, adj.; qui entortille, qui amène au but que l'on s'est proposé : discours entortillants; promesses entortillantes.

Entortilleur, s. m. f., *se*—; celui, celle qui entortille.

Entourable, adj. des 2 g.; qui peut être entouré que l'on doit entourer.

Entourement, s. m.; action d'entourer; état entouré : l'entourement de cette propriété.

Entravamment, adv.; d'une manière entravante, en entravant; par, avec entrave.

Entravant, *e*, adj.; qui entrave, qui apporte des entraves : une opposition entravante.

Entravateur, s. m. f., *trice*; celui, celle qui entrave.

Entrave, s. m. f. sing.; obstacle, empêchement : vous apportez une bien grande entrave dans cette affaire.

Entre-écharpé, *e*, part. pas. et adj.; qui s'est écharpé ensemble, avec quelqu'un : ces troupes se sont entre-écharpées.

Entre-écharpement, s. m.; action de s'entre-écharper; état entre-écharpé : l'entre-écharpement de ces femmes est causé par la jalousie.

Entre-écharper, v. pron.; s'— ; s'écharper entre soi. Au fig. : se déchirer mutuellement par des propos : ces femmes s'entre-écharpent.

Entremêlable, adj. des 2 g.; qui peut être entremêlé, que l'on doit entremêler.

Entremêlement, s. m.; action d'entremêler, de mettre parmi; état entremêlé : l'entremêlement des choses.

Entreposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être entreposé, mis dans un entrepôt, ces marchandises sont entreposables.

Entreposage, s. m.; action d'entreposer; état entreposé : l'entreposage des marchandises.

Entreprenable, adj. des 2 g.; ce qui peut être,

Digitized by Google

doit être entrepris ; cette affaire est entretenable.

Entretenable, adj. des 2 g.; qui peut être entretenu : cette maison est entretenable.

Enucléable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être énucléé, mis à nu : des os énécléables. dont on peut ôter le noyau : des fruits énucléables. que l'on peut rendre clair. net, évident, dont on peut faire disparaître les difficultés, les embarras : une affaire énucléable.

Enucléant, e, part. pr. et adj., qui fait l'action d'énucléer; qui met à nu, qui facilite le retranchement du noyau. qui rend clair, net, évident, qui tranche, fait disparaître les difficultés, les embarras : une adresse, une intelligence, une persévérance énucléante.

Enucléation, s. f.; action d'énucléer; état énucléé : l'énucléation des os, des fruits d'une affaire.

Enucléé, e, part. pas. et adj.; qui est mis à nu; dont le noyau est ôté; qui est rendu clair, net, évident, dont les difficultés, les embarras sont disparus.

Enucléer, v. act. ; mettre à nu, ôter le noyau, éclaicir, rendre clair, net, évident, faire disparaître les difficultés, les embarras.

Enumérable, adj. des 2 g.; qui peut être énuméré, que l'on doit énumérer : toutes ces choses sont énumérables.

Enumérativement, adv.; d'une manière énumérative; par, avec énumération.

Envahisme, s. m.; système d'envahissement.

Envahissable, adj. des 2 g.; qui peut être envahi, qui est exposé à être envahi : la justice n'envahit rien; mais tout est envahissable pour la force et la tyrannie.

Envahissance, s. f. ; tendance à envahir, passion d'envahissement.

Envahissant, e, adj.; qui envahit : une politique, une force envahissante.

Envahitif, ve, adj. ; d'envahissement, qui est, qui tient de l'envahissement, qui le marque ; qui contient, renferme un principe d'envahissement ; qui est cause, activtié d'envahissement : une loi envahitive.

Envahitivement, ad.; d'une manière envahitive; par, avec envahissement.

Envaisselable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être envaisselé, mis dans des vaisseaux, des futailles : ce vin est envaisselable.

Envaisselé, e, adj.; qui est mis en vaisseau, en futaille : vin envaisselé.

Envaisseler, v. act.; mettre dans des vaisseaux, dans des futailles, dans des tonneaux : envaisseler le vin ou tout autre liquide.

Envaissellement, s. m. ; action d'envaisseler, état envaisselé : l'envaissellement du vin.

Enveloppable, adj. des 2 g.; qui peut être enveloppé, que l'on doit envelopper : vous êtes enveloppable dans cette affaire.

Enveloppant, e, adj.; qui enveloppe : un vêtement, un manteau enveloppant.

Envenimable, adj. des 2 g.; qui peut être envenimé, qui est susceptible de s'envenimer, de s'aigrir, de s'irriter : cette personne et très envenimable.

Envenimant, e, adj ; qui envenime aigrit, irrite : une résistance envenimante ; des propos envenimants.

Envenimation, s. f.; action d'envenimer, d'aigrir, d'irriter : les envenimations que vous portez partout ne vous honorent nulle part.

Envenimement, s. m. ; état envenimé : l'envenimement de cette personne.

Envenimément, adv.; d'une manière envenimée; avec aigreur, irritation.

Environnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être environné, entouré, enfermé.

Environnement, s. m.; action d'environner, de s'environner ; état environné.

Envisageable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être envisagé, considéré.

Envolumable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être envolumé, mis en volume : cet ouvrage est envolumable : ces feuilles sont envolumables.

Envolumé, e, part. pas. et adj. ; qui est mis en volume : ces feuilles sont envolumées.

Envolumement, s. m.; action d'envolumer ; état envolumé : l'envolumement de ces feuilles.

Envolumer, v. act.; faire un volume, mettre en volume, faire entrer dans un volume, réunir des feuilles de papier écrites ou imprimées pour en faire un volume : envolumer un ouvrage.

Envoyable, adj. des 2 g.; qui peut être envoyé, que l'on doit envoyer : cette chose est envoyable.

Epaississable, adj. des 2 g.; qui peut épaissir, qui est susceptible d'épaissir.

Epaississant, e, adj. ; qui épaissit, rend épais : une matière épaississante. qui fait paraître épais : cette étoffe est épaississante.

Epargnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être épargné : cette personne est épargnable.

Epargnant, e, adj. ; qui épargne : une épargnante économie. *Au fig.* : qui porte des ménagements : vous avez été d'une justice bien épargnante.

Eparsable, adj. ces 2 g.; qui peut être éparsé, semé, répandu, jeté ça et là ; que l'on doit éparser : ces graines, ces troupes sont éparsables.

Eparsamment, adv. ; d'une manière éparsante, en éparsant.

Eparsant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'éparser ; qui éparse, qui sème, répand, jète ça et là : il fait un vent trop éparsant.

Eparsé, e, part. pas. et adj ; qui est éparse, qui est semé, répandu, jeté ça et là ; vos troupes sont trop éparsées, il faut les resserrer.

Eparsement, s. m ; action d'éparser ; état éparsé : l'éparsement des troupes.

Digitized by Google

Eparser, v. act. et pr., s'—; rendre éparse; semer, répandre, jeter ça et là; se rependre ça et là; se semer, croître ça et là : éparser des choses, des troupes.

Eparsisme, s. m.; système d'éparsement.

Ephémérisable, adj. des 2 g.; qui peut être éphémérisé, qui est susceptible de s'éphémériser, de devenir éphémère : tout ce qui est hors des bases de durée est toujours éphémérisable.

Ephémérisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'éphémériser; qui éphémérise, détruit la durée, qui rend éphémère : une éphémérisante imprévoyance des événements.

Ephémérisation, s. f.; action d'éphémériser; état éphémérisé : l'éphémérisation des choses.

Ephémérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu éphémère : cette prospérité est bien éphémérisée.

Ephémériser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir éphémère; rendre de peu de durée, détruire la durée : vous éphémériserez tout, si vous ne faites reposer tout sur les bases naturelles.

Ephémérisme, s. m.; tout ce qui tend à éphémériser et peut être considéré comme un système d'éphémérisation.

Ephémérité, s. f.; état, qualité de ce qui est éphémère.

Epiable, adj. des 2 g.; qui peut être épié, que l'on doit épier : cette personne est épiable.

Epiant, e, adj.; qui épie, qui observe les actions : une police épiante.

Epiçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être épicé : toutes ces viandes sont épiçables.

Epiçant, e, adj.; qui épice, qui donne du piquant : des plantes épiçantes, comme l'ognion, le persil : des jus épiçants, comme celui du citron.

Epicement, s. m.; action d'épicer; état épicé : l'épicement d'un ragoût, d'une sauce.

Epicurier, v. neut.; faire l'épicurien, de l'épicurisme.

Epidémisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'épidémiser; qui épidémise, qui cause, amène une épidémie : une température épidémisante.

Epidémisé, e, part. pas. et adj.; qui est tourmenté, déchiré, décimé par une épidémie : des contrées épidémisées.

Epidémiser, v. act. et pr., s'—; causer, amener une épidémie, la propager; prendre une épidémie : cette saison chaleureuse et pluvieuse épidémise le pays : je vais quitter l'Espagne, elle s'épidémise.

Epiement, s. m.; action d'épier; état épié : vos épiements m'occupent peu, je les dédaigne et les méprise.

Epieur, s. m., f. *se*, est aussi adj.; celui, celle qui épie, observe quelqu'un.

Epieusement, adv.; d'une manière épieuse : vous allez toujours épieusement.

Epigrammatiquement, adv.; d'une manière épigrammatique.

Epinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être épiné, entouré d'épines, défendu par des épines : ces jeunes arbres sont épinables.

Epiné, e, part. pas. et adj.; qui est entouré d'épines, défendu par des épines : ces jeunes arbres sont bien épinés.

Epinement, s. m.; action d'épiner; état épiné : l'épinement de ces arbres.

Epiner, v. act.; garnir, entourer d'épines, défendre par des épines : épiner de jeunes arbres.

Episcopalisation, s. f.; action d'épiscopaliser; état épiscopalisé.

Episcopalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu épiscopal, qui est attaché à l'épiscopat, qui est attribué aux évêques, placé sous l'administration, l'autorité des évêques, qui est dans le droit des évêques, qui appartient aux évêques.

Episcopaliser, v. act.; rendre épiscopal; donner, attribuer à l'évêque, aux évêques; attacher à un évêché en rendre dépendant; placer sous l'influence, l'administration, l'autorité des évêques; faire entrer dans le droit des évêques : épiscopaliser des droits, des privilèges.

Episcopalisme, s. m.; système d'épiscopalisation.

Episcopalité, s. f.; état, qualité de ce qui est épiscopal.

Episodiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être épisodié, embelli par des épisodes.

Episodial, e, adj.; d'épisode, qui présente, qui contient un recueil d'épisode, qui est intéressant par ses épisodes, qui est mélangé d'épisodes : un écrit épisodial, une rédaction épisodiale.

Episodialement, adv.; d'une manière épisodiale, par, avec un enrichissement, un embellissement d'épisodes : narrer, écrire épisodialement.

Episodisme, s. m.; système d'embellissement par des épisodes.

Episodieur, s. des 2 g.; celui, celle qui embellit par des épisodes.

Epistolarité, s. f.; état, qualité de ce qui est épistolaire : l'épistolarité du style.

Epitaphé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui porte une épitaphe : un tombeau épitaphé.

Epitapher, v. act.; faire une épitaphe, des épitaphes, marquer d'une épitaphe; perpétuer le souvenir par une épitaphe.

Epithétique, adj. des 2 g.; qui est de l'épithète, qui appartient à l'épithète, qui la marque : une désignation épithétique.

Epithétiquement, adv.; d'une manière épithétique; par, avec épithète.

Epithétisé, e, part. pas. et adj.; qui a reçu une épithète, qui est désigné par une épithète qualificative ou injurieuse : cette personne est épithétisée selon son mérite.

Epithétiser, v. act., faire des épithètes, donner

Digitized by Google

une épithète à quelqu'un, désigner une personne par une épithète qualificative ou injurieuse : vous l'épithétisez injurieusement.

Epithétisme, s. m.; système d'épithète.

Eplorant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'éplorer; qui éplore, qui cause des pleurs : une nouvelle, une perte éplorante.

Eploration, s. f ; action d'éplorer, de s'éplorer, état éploré : l'éploration de cette personne est causée par le délaissement de celui qu'elle aimait.

Eploré, *e*, part. pas. et adj.; qui est en pleurs : cette femme est bien éplorée.

Eplorer, v. act. et pr., s'—; causer, occasionner des pleurs, se livrer à des pleurs.

Eplorisme, s. m.; continuelles, incessantes pleurs; ce qui ne tend qu'à occasionner de continuelles pleurs.

Epluchable, adj. des 2 g.; qui peut être épluché, que l'on doit éplucher.

Epoilé, *e*, part. pas. et adj.; qui est sans poil, dont le poil est ôté, tombé : une peau époilée.

Epoilement, s. m.; action d'époiler, état époilé : l'époilement d'une peau.

Epoiler, v. act. et pr.; s'— ; ôter, faire tomber le poil ; perdre son poil : époiler une peau : cet animal s'époile.

Epointement, s. m.; action d'épointer, d'ôter la pointe; état épointé : l'épointement d'un couteau, d'une chose pointue.

Epongeable, adj. des 2 g.; qui peut être épongé, nettoyé avec une éponge, que l'on doit éponger, ôter, faire disparaître avec l'éponge : cette eau est épongeable.

Epongement, s. m.; action d'éponger; état épongé : l'épongement d'une eau renversée.

Epongiste, s. des 2 g.; marchand, fabricant d'éponges.

Epousable, adj. des 2 g.; que l'on peut épouser. Au fig. : dont on doit prendre les intérêts, auquel, à quoi on doit s'attacher particulièrement : cette affaire, cette querelle est épousable.

Epousement, s. m., action d'épouser, de prendre les intérêts : l'épousement d'une affaire, d'une querelle.

Epouvantable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement épouvanté, qui est susceptible de s'épouvanter : cette personne est si épouvantable qu'un rien l'épouvante, lui fait peur, lui tourne le sang.

Epouvantant, *e*, adj.; qui épouvante, qui cause l'épouvante, qui donne de l'épouvante : un danger épouvantant : une menace épouvantante.

Epouvanteur, s. m. f., *se* ; celui, celle qui épouvante.

Eprenable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement épris, qui est susceptible de s'éprendre, de se laisser surprendre par une passion : ce jeune homme est éprenable.

Eprenant, *e*, adj.; qui éprend, qui cause une passion : une éprenante beauté.

Eprennement, s. m.; état épris; action d'éprendre, de s'éprendre : les éprennements de l'amour.

Eprouvable, adj. des 2 g.; qui peut être éprouvé, que l'on doit éprouver : cet homme, cet animal, cette chose est éprouvable.

Eprouvant, *e*, adj.; qui éprouve, met à l'épreuve : une éprouvante tentative.

Epuisamment, adv., d'une manière épuisante, en épuisant; par, avec épuisement, jusqu'à épuisement.

Epuisant, *e*, adj.; qui épuise, qui cause un épuisement : un épuisant travail.

Epurable, adj. des 2 g.; qui peut être épuré, que l'on doit épurer.

Epurativement, adv.; d'une manière épurative; par, avec épuration.

Equilibrément, adv.; d'une manière équilibrée; avec équilibre, par l'équilibre.

Equilibriste, adj. des 2 g.; d'équilibre, s. des 2 g.; celui, celle qui fait des équilibres, des tours d'équilibres.

Equinoxialité, s. f.; état, qualité de ce qui est équinoxial.

Equipable, adj. des 2 g.; qui peut être équipé, que l'on doit équiper.

Equitabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu équitable, conforme à l'équité, selon l'équité.

Equitabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir équitable, conforme à l'équité, selon l'équité; inculquer, prendre des principes, des sentiments d'équité, conformes à l'équité.

Equitabilité, s. f.; état, qualité équitable, de ce qui est conforme à l'équité.

Ereintement, s. m.; état éreinté, de fatigue excessive.

Erigeable, adj. des 2 g.; qui peut être érigé, que l'on doit ériger : ce monument est érigeable.

Eroncé, *e*, part. pas. et adj.; dont on a ôté, détruit les ronces : ces bosquets sont bien éroncés, on n'y voit pas de ronces.

Eroncement, s. m.; action d'éroncer ; état éroncé : l'éroncement d'un bois, d'un buisson, d'un bosquet.

Eroncer, v. act.; ôter, détruire les ronces : éroncer un bosquet.

Eroticité, s. f.; état, qualité de ce qui est érotique.

Erotiquement, adv.; d'une manière érotique.

Erotisation, s. f.; action d'érotiser, état érotisé : l'érotisation poétique, des tendances, des goûts, de l'action.

Erotisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu érotique ; qui est livré à l'amour, qui ne pense qu'à l'amour, ne s'occupe que de l'amour : cette personne est par trop érotisée.

Erotiser, v. act. et pr., s'—; rendre érotique ; livrer, se livrer exclusivement à l'amour, ne

Digitized by Google

s'occuper que de l'amour. Neut., faire de l'érotique, de l'éroticité.

Errance, s. f.; action d'errer; état dans lequel est la personne qui erre, qui va, qui se jette çà et là.

Erronable, adj. des 2 g.; qui est susceptible d'erroner, qui peut être jeté dans le faux, conduit à l'erreur.

Erronant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'erroner; qui errone, qui jette dans l'erreur, induit en erreur : calcul, discours erronant.

Erroné, *e*, part. pas. et adj.; qui est plein d'erreur, qui n'est qu'erreur, qui est jeté dans l'erreur, dans le faux.

Erronement, s. m.; action d'erroner; état erroné : l'erronement de l'esprit.

Erroner, v. act. neut. et pr. s'—; fausser par suite d'erreur : erroner les principes, être dans l'erreur, causer, produire l'erreur; jeter, se jeter dans l'erreur, induire en erreur; aveugler, s'aveugler par le faux; faire de l'erreur, de l'erronisme : vous erronez.

Erronisme, s. m.; continuelle erreur; ce qui n'est, ne présente que d'incessantes erreurs.

Escaladable, adj. des 2 g.; qui peut être escaladé : ce mur est escaladable.

Escamotable, adj. des 2 g.; qui peut être escamoté : cette chose est escamotable.

Escamotant, *e*, adj.; qui escamote, facilite l'escamotement : adresse, agilité escamotante.

Escamotement, s. m.; action d'escamoter, état escamoté : l'escamotement de cette chose, de cet argent, de cette somme.

Esclavable, adj. des 2 g.; qui peut être esclavé, rendu esclave : une personne esclavable : un peuple esclavable.

Esclavant, *e*, adj; qui rend esclave, qui précipite dans l'esclavage : un despotisme esclavant.

Escomptable, adj. des 2 g.; qui peut être escompté, que l'on doit escompter : ces billets sont escomptables.

Escortable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être escorté par honneur ou pour la sûreté.

Escortant, *e*, adj.; qui escorte par honneur ou pour la sûreté, qui protége, conduit, accompagne : une troupe, une foule escortante.

Esimplable, adj. des 2 g.; T. de fleur.; qui peut être ésimplé, dont on peut extraire les simples : œillets, giroflées, plantes ésimplables.

Esimplé, *e*, part. pas. et adj.; dont on a ôté, extrait les simples : cette planche de giroflées est ésimplée.

Esimplement, s. m.; action d'ésimpler; état ésimplé : l'ésimplement des giroflées, des plantes, des fleurs.

Esimpler, v. act.; T. de fleuriste; ôter, extraire les simples, ne laisser que les doubles : ésimpler des œillets, des giroflées.

Espaçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être espacé : ces plantes sont espaçables.

Esparteriser, v. neut.; faire l'Espartero, de l'esparterisme; agir, administrer, gouverner à la manière d'Espartero, suivre le système d'Espartero; bombarder, incendier les villes comme l'a fait Espartero pour les soumettre à son pouvoir, pour faire exécuter sa volonté.

Esparterisme, s. m.; système gouvernemental d'Espartero régent d'Espagne, qui tend à tout sacrifier, tout égorger, tout incendier pour soumettre à son pouvoir, à sa volonté.

Esparteriste, s. des 2 g.; partisan d'Espartero.

Espiégler, v. neut.; faire l'espiègle, des espiègleries, se livrer à des espiègleries.

Espionnable, adj.; des 2 g.; qui peut être espionné, que l'on doit faire espionner.

Espionnant, *e*, adj.; qui espionne, fait espionner : une police espionnante.

Espionnement, s. m.; action d'espionner; état espionné : l'espionnement d'une personne.

Esplanadé, *e*, part. pas. et adj.; qui a une esplanade, qui est fait en forme d'esplanade : une construction militaire esplanadée.

Esplanadement, s. m.; action d'esplanader; état esplanadé : l'esplanadement d'un terrein.

Esplanader, v. act.; faire une esplanade, donner la forme d'une esplanade; orner, garnir d'esplanade : esplanader un terrein, un édifice.

Esquivable, adj. des 2 g.; qui peut être esquivé, que l'on doit esquiver : cette promesse est esquivable.

Esquivamment, adv.; d'une manière esquivante, en esquivant.

Esquivant, *e*, adj.; qui esquive : une adresse, une ruse esquivante.

Esquivation, s. f.; action d'esquiver; état esquivé : l'esquivation d'une promesse.

Esquiveur, s. m.; f. *se*; celui, celle qui esquive.

Essaiement, s. m.; action d'essayer, de faire un essai; état essayé : l'essaiement d'une chose.

Essayable, adj. des 2 g.; qui peut être essayé, que l'on doit essayer : un habit, une chose essayable.

Essayant, *e*, adj.; qui essaie, qui donne un essai : une épreuve, une tentative essayante.

Essençable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être essencé, parfumé d'essence.

Essencé, *e*, part. pas. et adj.; qui est parfumé d'essence : une personne toujours essencée.

Essencement, s. m.; action d'essencer; état essencé : l'essencement des vêtements.

Essencer, v. act. et pron. s'—; parfumer, se parfumer d'essence.

Essencier, s. m. f. *ère*; marchand, fabricant, compositeur d'essence.

Essentiellisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être essentiellisé, rendu essentiel.

Essentiellisé, *e*, part. pas. et adj; qui est rendu, devenu essentiel : cet événement a essentiellisé cette mesure.

Essentielliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir essentiel, absolument nécessaire : vous essentiellisez son intervention : le plus

Digitized by Google

souvent les plus petites choses s'essentiellisent pour les grandes, et leur rejet fait tout manquer

Essentiellité, s. f.; état, qualité de ce qui est essentiel, absolument nécessaire.

Essuiement, s. m.; action d'essuyer; état essuyé : l'essuiement d'une chose, d'une injure.

Essuyable, adj. des 2 g.; qui peut être essuyé, que l'on doit essuyer : cette chose, cette injure est essuyable.

Estampable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être estampé, mis en estampe, qu'il est bien d'orner, d'enrichir d'estampes : un livre estampable.

Estampé, ***e***, part. pas. et adj.; qui est en estampe; qui est orné, garni, enrichi d'estampes : ce livre est obscènement estampé.

Estampement, s. m.; action d'estamper : l'estampement d'un livre.

Estamper, v. act.; mettre en estampe, faire des estampes; garnir, orner, enrichir d'estampes : estamper obscènement un livre.

Estimabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est estimable, de ce qui mérite être estimé.

Estimativement, adv.; d'une manière estimative; par, avec estimation.

Estropiable, adj. des 2 g.; qui peut s'estropier, qui est exposé à être estropié.

Estropiement, s. m.; action d'estropier, de s'estropier; état estropié : l'estropiement d'une personne, des choses.

Etablissable, adj. des 2 g.; qui peut être établi, que l'on doit établir : ce compte est établissable.

Etanchable, adj. des 2 g.; qui peut être étanché, qu'il est facile d'étancher : ses larmes sont étanchables.

Etanchant, ***e***, adj.; qui étanche, arrête, qui fait cesser l'écoulement : un pansement, un terrassement étanchant.

Etançonnable, adj. des 2 g.; qui peut être étançonné, qu'il est nécessaire d'étançonner, de soutenir avec, par des étançons : cette paroi, ce plancher est étançonnable.

Etançonnement, s. m.; action d'étançonner, de soutenir par des étançons; état étançonné : l'étançonnement de cette paroi, de ce plancher.

Etaticidant, ***e***, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'étaticider; qui étaticide, qui renverse, bouleverse l'état : vous adoptez et suivez un système politique étaticidant.

Etaticide, s. des 2 g.; celui, celle qui bouleverse, renverse l'état.

Etaticider, v. n.; attenter à la sûreté de l'état, à son repos; renverser, bouleverser l'état : vous étaticidez.

Etaticidisme, s. m.; système qui tend à troubler l'état, à le renverser, à le bouleverser : c'est de l'étaticidisme.

Etaupinable, adj. des 2 g.; qui peut être étaupiné, dont on doit détruire les taupes; dont on peut ou doit abattre les taupinières, les monceaux de terre élevés, formés par les taupes : ce pré est étaupinable, a besoin d'être étaupiné.

Etaupiné, ***e***, part. pas. et adj.; dont les taupes sont détruites; dont les taupinières, les monceaux de terre élevés, formés par les taupes, sont abattus : ce pré est bien étaupiné.

Etaupinement, s. m.; action d'étaupiner; état étaupiné : l'étaupinement de ce pré.

Etaupiner, v. act.; détruire les taupes, abattre les taupinières, les monceaux de terre élevés, formés par les taupes : étaupiner un pré.

Etayable, adj. des 2 g.; qui peut être étayé, que l'on doit étayer.

Etayant, ***e***, adj.; qui étaie, soutient : il a de bien étayantes protections.

Eteignable, adj. des 2 g.; qui peut être éteint, qui est susceptible de s'éteindre : cette sédition est éteignable.

Eteignant, ***e***, adj.; qui éteint, étouffe le feu, les lumières : un souffle éteignant, une pluie éteignante. qui diminue ou fait cesser des charges, des dettes; des paiements, des versements éteignants. qui affaiblit, anéantit, diminue les forces de la vie : une maladie, une fièvre éteignante.

Eteignement, s, m; action d'éteindre; état éteint : l'éteignement de la sédition.

Etendable, adj. des 2 g.; qui doit être étendu, qui est susceptible de s'étendre, d'augmenter : cette mesure, ce mal est étendable.

Eternisable, adj. des 2 g.; qui peut être éternisé, qui est susceptible de s'éterniser : cette querelle est éternisable.

Eternisant, ***e***, adj.; qui éternise, rend éternel : une éternisante rancune, implacabilité.

Eternisateur, s. m., f. ***trice***; celui, celle qui éternise.

Eternisation, s. f.; action d'éterniser; état éternisé : l'éternisation d'une haine, d'une rancune.

Ethérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être éthérisé, dans quoi on doit mettre, faire entrer de l'éther : ce remède est éthérisable.

Ethérisation, s. f.; action d'éthériser; état éthérisé : l'éthérisation d'une boisson.

Ethérisé, ***e***, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de l'éther, qui est humecté, imbibé d'éther : du sucre éthérisé.

Ethériser, v. act.; mettre, faire entrer de l'éther dans une chose : éthériser une boisson.

Ethnographier, v. n.; faire de l'ethnographie, écrire les mœurs d'une nation : vous ethnographiez.

Ethnographisme, s. m.; système d'ethnographie.

Ethocratiser, v. act.; rendre éthocratique, baser un gouvernement sur la morale. N.; faire de l'éthocratie.

Ethocratisme, s. m.; système d'éthocratie.

Digitized by Google

Etincelance, s. f.; état, qualité de ce qui est étincelant, brillant.

Étiquetable, adj. des 2 g.; qui peut être étiqueté, que l'on doit étiqueter.

Etiquetement, s. m; action d'étiqueter; état étiqueté : l'étiquetement des liasses, des sacs, des paquets.

Etisable, adj. des 2 g.; qui peut devenir étique; qui est susceptible de tomber en étisie : par une trop grande sécheresse, le plus grand nombre des plantes est étisable.

Etisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'étiser; qui étise, qui cause l'étisie, qui rend étique : une maladie étisante, une sécheresse étisante.

Étisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu étique, qui est en étisie, dans l'étisie : cette personne est tout à fait étisée.

Étiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir étique; causer, produire l'étisie, tomber en étisie : une longue maladie étise, cette personne s'étise.

Etonnance, s. f.; état d'une personne qui est saisie d'étonnement.

Etouffable, adj. des 2 g.; qui peut être étouffé, qu'il est nécessaire d'étouffer : cette affaire est étouffable.

Etouffement, s. m., action d'étouffer. Au fig. : de dompter : l'étouffement de la révolte, de la sédition.

Etrécissable, adj. des 2 g.; qui peut être étréci, que l'on doit étrécir.

Etudiable, adj. des g.; qui peut être étudié, que l'on doit étudier, qui mérite être étudié : ce terrein, cette chose, cette découverte est étudiable.

Etymologiquement, adv.; d'une manière étymologique, par l'étymologie, selon l'étymologie : définir étymologiquement un mot.

Etymologisable, adj. des 2 g.; qui peut être étymologisé, qui est susceptible d'étymologie : ce mot est étymologisable.

Etymologisme, s. m.; système d'étymologie.

Euchymique, adj. des 2 g.; d'euchymie, qui est de l'enchymie, qui concerne l'euchymie : la science euchymique.

Eunuquable, adj. des 2 g.; qui peut être eunuqué, fait eunuque.

Eunuqué, *e*, part. pas et adj.; qui est fait, rendu eunuque.

Eunuquement, s. m.; action d'eunuquer; état eunuqué.

Eunuquer, v. act.; faire, rendre eunuque : eunuquer un homme, lui ôter la faculté d'engendrer.

Eunuquisme, s. m.; système d'eunuquement.

Européennisable, adj. des 2 g.; qui peut être européennisé, rendu européen, qui est susceptible de s'européenniser, de se répandre, d'être connu dans toute l'Europe : cette découverte est européennisable.

Européennisation, s. f.; action d'européenniser; état européennisé : l'européennisation de cette découverte, de cet homme, de cet ouvrage.

Européennisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu européen, qui est connu de toute l'Europe, qui est répandu dans toute l'Europe; qui est rendu propre, utile à toute l'Europe : homme, ouvrage européennisé : science européennisée.

Européenniser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir européen; rendre, devenir utile à toute l'Europe; faire connaître, se faire connaître dans toute l'Europe; répandre, se répandre dans toute l'Europe.

Européennisme, s. m.; système d'européennisation.

Européennité, s. f.; état, qualité de ce qui est européen.

Evacuable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être évacué, qu'il est nécessaire d'évacuer.

Evacuativement, adv.; d'une manière évacuative, par évacuation.

Evadable, adj. des 2 g.; qui peut s'évader : ce prisonnier est évadable.

Evaluable, adj. des 2 g.; qui peut être évalué, que l'on doit évaluer; cette chose est évaluable.

Evaluateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui évalue, bien, juste, précisément.

Evaluatif; *ve*, adj., d'évaluation; qui est de l'évaluation, qui la marque, la concerne : un mode évaluatif.

Evaluativement, adv.; d'une manière évaluative; par, avec évaluation, par un mode évaluatif.

Eveillable, adj. des 2 g., qui peut être éveillé, qui est susceptible de s'éveiller facilement.

Eveillant, *e*, adj.; qui éveille, qui donne l'éveil : un avis éveillant, une nouvelle éveillante.

Eventaillable, adj. des 2 g.; qui peut être éventaillé, mis, disposé en éventail : cet arbuste est éventaillable.

Eventaillé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis, disposé, taillé en éventail : arbuste éventaillé.

Eventaillement, s. m.; action d'éventailler; état éventaillé : l'éventaillement d'un arbuste.

Eventailler, v. act.; mettre, disposer, tailler en éventail; donner la forme d'un éventail : éventailler un arbuste.

Eventualisable, adj. des 2 g.; qui peut être éventualisé, rendu éventuel, que l'on peut laisser à l'éventualité.

Eventualisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu éventuel, qui est remis, livré à l'éventualité, aux événements : des spéculations trop éventualisées.

Eventualiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir éventuel; laisser, livrer à l'éventualité; calculer, spéculer par l'éventualité : pour un gouvernement comme pour un particulier, il sera toujours très périlleux d'éventualiser ce qui veut une base certaine et fixe.

Digitized by Google

Eventualisme, s. m.; système d'éventualité; tout ce qui tend à éventualiser.

Everrable, adj. des 2 g.; qui peut être éverré, dont on peut ôter, faire disparaître les vers: ces choses sont éverrables.

Everré, e, part. pas. et adj.; dont on a ôté, fait disparaître les vers.

Everrement, s. m.; action d'éverrer; état éverré l'éverrement d'une chose.

Everrer, v. act.; ôter, faire disparaître les vers: éverrer une plaie, les viandes, les fromages.

Eversable, adj. des 2 g.; qui peut être éversé, ruiné de fond en comble, renversé sens dessus dessous: une maison, une ville, un état éversable.

Eversant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'éverser; qui éverse, qui ruine de fond en comble, qui détruit, qui renverse sens dessus dessous: cette administration est plus que mauvaise et malfaisante, elle est éversante: un luxe éversant.

Eversé, e, part. pas. et adj.; qui est ruiné de fond en comble, qui est détruit, renversé sens dessus dessous: le commerce de ce pays, de cette ville est éversé.

Everser, v. act. et pr., s'—; détruire sans ressource; ruiner, se ruiner de fond en comble; renverser sens dessus dessous: cet état s'éverse.

Eversisme, s. m; tout ce qui n'est, ne présente que de l'éversion.

Eversivement, adv.; d'une manière éversive.

Evertuable, adj. des 2 g.; qui peut être évertué, qui est susceptible de s'évertuer: l'homme n'est évertuable que par l'émulation.

Evertuant, e, adj.; qui évertue, qui excite à l'action: une évertuante ambition.

Evertuation, s. f.; action d'évertuer, de s'évertuer; état évertué: il faut à l'homme l'évertuation de l'ambition sans doute; mais avec cette seule évertuation il n'acquerra pas toutes les estimes, et pour cela il lui faut l'évertuation de l'honneur, du sentiment de bien et de l'action de bien.

Evidenciable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être évidencié, mis en évidence, rendu évident: tout le bien est évidenciable, mais le mal doit être soigneusement et discrétement caché; la bonne morale et la belle charité le commandent.

Evidenciant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'évidencier; qui évidencie, rend évident, met en évidence: une dépense, une démonstration évidenciante.

Evidencié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu évident, qui est mis en évidence: par votre propre indiscrétion tous vos méfaits sont évidenciés.

Evidencier, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir évident, mettre en évidence; prouver, démontrer jusqu'à l'évidence: la presse évidencie tout quand elle a sa liberté, et c'est par cela qu'elle soutient les gouvernements et les peuples. sans doute elle aurait gêné Napoléon, mais elle l'aurait sauvé; parcequ'avec l'impartialité que lui donne sa liberté, en évidenciant tout, elle aurait averti, éclairé les peuples et Napoléon lui-même.

Evidencisme, s. m: système d'évidence; tout ce qui tend à mettre continuellement en évidence: c'est de l'évidencisme.

Evidentiel, le, adj.; d'évidence, qui est de l'évidence, qui la marque, la concerne: une feinte évidentielle.

Evidentiellement, adv.; d'une manière évidentielle; par, avec évidence.

Evinçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être évincé, dépossédé.

Evinçant, e, adj.; qui évince, dépossède: un jugement évinçant: une ordonnance évinçante.

Evinçation, s. f.; action d'évincer, état évincé: son évinçation de cette propriété.

Evincement, s. m.; même signification qu'évinçation.

Evincif, ve, adj.; qui est de l'évincement, de l'évinçation, qui concerne l'un et l'autre, qui tend à faire évincer: des poursuites évincives.

Evincisme, s. m.; système d'évincement, d'évinçation.

Evincivement, adv.; d'une manière évincive; par évincement, évinçation.

Evitant, e, adj.; qui évite, qui fait éviter: une prudence, une sagesse évitante.

Evitation, s. f., action d'éviter; état évité: l'évitation d'un danger.

Exactionisme, s. m.; système d'exaction; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle exaction: ce n'est que de l'exactionisme.

Exactivement, adv.; d'une manière exactive; par, avec exaction.

Exagérable, adj. des 2 g.; qui peut être exagéré, qui est susceptible d'exagération: la perte, le succès est toujours exagérable.

Exagérant, e, adj.; qui exagère, qui grossit: la peur est toujours exagérante: l'enthousiasme est toujours exagérant.

Exagérément, adv.; d'une manière exagérée: vous rendez, vous narrez exagérément.

Exagérisme, s. m.; système d'exagération; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle exagération.

Examinable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être examiné: cette affaire est examinable.

Exaspérable, adj. des 2 g.; qui peut être exaspéré, qui est susceptible de s'exaspérer: cette personne est exaspérable.

Exaspérant, e, adj.; qui exaspère, qui cause, donne de l'exaspération: des succès exaspérants.

Exaspérément, adv.; d'une manière exaspérée: toujours vous parlez, vous agissez exaspérément.

Digitized by Google

Exauçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être exaucé : cette prière, cette demande est exauçable.

Exauçant, e, adj.; qui exauce, qui accueille favorablement : une exauçante bonté.

Excentricisme, s. m.; système d'excentricité.

Excentrifiable, adj. des 2 g.; qui peut être excentrifié, rendu excentrique, qui est susceptible d'excentricité.

Excentrification, s. f.; action d'excentrifier; état excentrifié : l'excentrification du caractère, de l'imagination.

Excentrifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu excentrique, qui a, qui présente de l'excentricité : un esprit excentrifié, des idées excentrifiées.

Excentrifier, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir excentrique; donner, prendre de l'excentricité : excentrifier le caractère, l'imagination, l'esprit, les idées.

Exceptable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être excepté : cette personne est exceptable.

Exceptamment, adv; d'une manière exceptante, en exceptant.

Exceptant, e, adj.; qui excepte, qui ne fait pas entrer dans un nombre, dans un choix : une libéralité, une justice, une sévérité exceptante.

Exceptif, ve, adj.; d'exception, qui est, qui tient de l'exception, qui la marque, la concerne, qui frappe d'exception : un réglement exceptif.

Exceptionnalité, s. f.; état, qualité de ce qui est exceptionnel.

Exceptionnellement, adv.; d'une manière exceptionnelle, avec exception.

Exceptisme, s. m.; système d'exception.

Exceptivement, adv.; d'une manière exceptive; par, avec un mode exceptif.

Excessivité, s. f.; état, qualité de ce qui est excessif.

Excipable, adj. des 2 g.; qui peut être excipé, que l'on doit exciper : une pièce excipable.

Excipation, s. f.; action d'exciper; état excipé : l'excipation d'une pièce.

Excitable, adj. des 2 g.; qui peut être excité, qui est susceptible d'excitation, que l'on doit exciter : douleur, personne excitable.

Excitant, e, adj.; qui excite, encourage, porte à l'action : une émulation excitante.

Excitativement, adv.; d'une manière excitative; par, avec excitation.

Excluabilité, s. f.; état, qualité excluable, de ce qui est excluable.

Excluable, adj. des 2 g.; qui peut être exclu, que l'on doit exclure : personne excluable.

Excluant, e, adj.; qui fait exclure, qui cause l'exclusion : un vice excluant.

Exclusivisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu exclusif.

Exclusiviser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir exclusif.

Excorticable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être excortiqué, dépouillé de son écorce : cette graine est excorticable.

Excorticant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'excortiquer; qui excortique, qui sert à excortiquer : machine excorticante.

Excortiqué, e, part. pas. et adj.; qui est dépouillé de sa peau, de son écorce : des graines excortiquées.

Excortiquer, v. act.; ôter la peau, l'écorce, en dépouiller : excortiquer de l'orge, des graines. Prov., s'—; ces graines s'excortiquent bien.

Excursable, adj. des 2 g.; qui peut être excursé, qui est exposé à une excursion, où l'on peut faire une excursion : ce pays est excursable.

Excursé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est objet, victime d'une excursion : cette contrée a été excursée par l'ennemi.

Excurser, v. act.; faire une excursion, courir çà et là à droite et à gauche : cet homme excurse tout Paris pour ses dîners.

Excursif, ve, adj.; qui est, qui tient de l'excursion, qui la concerne, qui la marque.

Excursisme, s. m.; système d'excursion.

Excursivement, adv.; d'une manière excursive, par excursion, en courant çà et là, à droite et à gauche : vous passez votre temps excursivement, en excursions.

Exécrabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'exécrabiliser, de s'exécrabiliser; qui exécrabilise, rend exécrable, qui donne de l'exécrabilité : une exécrabilisante préméditation, criminalité.

Exécrabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu exécrable, détestable, horrible, abominable : cette personne est exécrabilisée par ses grossiers insavoirs vivre.

Exécrabiliser, v. act. et p., s'—; rendre, devenir exécrable, détestable, horrible, abominable; donner, prendre de l'exécrabilité : cette personne s'exécrabilise de plus en plus par sa méchanceté, par ses actes d'immoralité.

Exécrabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est exécrable.

Exécrabilisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle exécrabilité.

Exécrateur, subst. m., f. *trice*; celui, celle qui exècre.

Exécutivement, adv.; d'une manière exécutive.

Exécutoirement, adv.; en vertu d'un exécutoire : poursuivre exécutoirement.

Exemplable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être exemplé, qui est susceptible de comprendre, de saisir un exemple : vos enfants sont maintenant exemplables.

Exemplant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'exempler; qui exemple, qui porte, donne, sert d'exemple : une personne exemplante.

Exemplé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui re-

Digitized by Google

çoit des exemples : ces enfants sont bien exemplés.

Exempler, v. act. et pr. s'— ; donner, prendre exemple, des, ses exemples : si vous voulez que vos enfants deviennent des gens de bien, exemplez-les par une continuelle action de bien.

Exemptable, adj. des 2 g.; qui peut être exempté, que l'on doit exempter : ce conscrit est exemptable du service militaire.

Exemptant, *e*, adj.; qui exempte, qui est cause d'exemption : une infirmité exemptante.

Exemptif, *ve*, adj.; d'exemption, qui est, qui tient de l'exemption, qui la concerne, qui la marque : un cas exemptif : une décision exemptive.

Exemptivement, adv.; d'une manière exemptive; par, avec exemption.

Exfodiable, adj. des 2 g.; qui peut être exfodié, que l'on doit exfodier, tirer de la terre en la fouillant : là, le minerai est exfodiable.

Exfodiation, s. f.; action d'exfodier; état exfodié : les exfodiations du minerai.

Exfodié, *e*, part. pas. et adj.; qui a été déterré, tiré de la terre en la fouillant : ce minerai a été exfodié avec peine.

Exfodier, v. act.; déterrer, tirer de la terre en la fouillant : exfodier du minerai ou toute autre matière enfouie dans la terre.

Exhaussable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être exhaussé : ce mur est exhaussable.

Exhaussant, *e*, adj ; qui exhausse, élève plus haut : faire faire un travail exhaussant : un sous-mur exhaussant.

Exhérédable, adj. des 2 g.; qui peut être exhérédé, que l'on doit exhéréder, déshériter : ces enfants sont exhérédables.

Exhérédant, *e*, adj.; qui exhérède, qui prive d'une succession : une loi exhérédante.

Exhibable, adj. des 2 g.; qui peut être exhibé, qu'il est nécessaire d'exhiber : toutes ces pièces sont exhibables.

Exhibitif, *ve*, adj.; d'exhibition, qui est de l'exhibition, qui commande, ordonne l'exhibition : un acte, un jugement exhibitif.

Exhibitivement, adv.; d'une manière exhibitive; par, avec exhibition.

Exhortable, adj. des 2 g.; qui peut être exhorté, que l'on doit exhorter : cette personne est exhortable.

Exhortamment, adv.; d'une manière exhortante, en exhortant.

Exhortant, *e*, adj.; qui exhorte, qui excite, qui porte à quelque chose : une prière, une supplique exhortante.

Exhortateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui exhorte.

Exhortativement, adv.; d'une manière exhortative; par, avec exhortation.

Exhumable, adj. des 2 g.; qui peut être exhumé, que l'on doit exhumer : ce cadavre est exhumable.

Exidable, adj. des 2 g.; qui peut être exidé, qui est susceptible de s'exider.

Exidant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'exider; qui exide, qui mange, devore, ronge, ruine, fait dépérir : une exidante humidité.

Exidation, s. f.; action d'exider; état exhidé; l'exidation d'une chose.

Exidé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mangé, dévoré, rongé, consumé, ruiné : coffre, boîte, ferrement exidé par l'humidité, la rouille : édifice exidé par le temps.

Exider, v. act. et pr., s'—; fait dépérir, manger, dévorer, ronger, ruiner, consumer; tomber en ruine, se consumer : par l'inentretien, les constructions les plus solides s'exident vite : ce fer s'exide.

Exigibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu exigible.

Exigibiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir exigible; donner l'appui, la forme de l'exigibilité : exigibiliser une créance, des paiements.

Exiguisable, adj. des 2 g.; qui peut être exiguisé, rendu exigu, qui est susceptible d'exiguité.

Exiguisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'exiguiser; qui exiguise, rend exigu, qui fait avec exiguité : une personne exiguisante.

Exiguisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu exigu; qui a, qui présente de l'exiguité, de la petitesse : il ne donne que quand il est forcé, aussi ses dons sont toujours exiguisés.

Exiguiser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir exigu, modique, donner de l'exiguité aux choses, les faire avec petitesse : cette personne exiguise trop ses dons.

Exiguisme, s. m.; système d'exiguité, continuelle exiguité en tout, ce qui ne présente que de l'exiguité.

Exilable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être exilé, que l'on doit exiler : ce conspirateur est au moins exilable.

Exilateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui exile, qui force à s'exiler, qui frappe de la peine de l'exile . un prince, un gouvernement exilateur

Exilisable, adj. des 2 g.; qui peut être exilisé, qui est susceptible de s'exiliser, de devenir exile, mince, petit, menu, maigre, chétif.

Exilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'exiler; qui exilise, qui rend exile, qui cause l'exilité, la maigreur, la faiblesse : une maladie lente est toujours exilisante.

Exilisé, *e*, pas. et adj.; qui est rendu, devenu exile; qui a, qui présente de l'exilité. Au fig.: quand pour rendre, pour peindre de grandes chose, le style est exilisé, les choses ont tout perdu.

Exiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir exile, menu, mince, maigre, faible, petit, chê-

tif, médiocre ; donner, prendre de l'exilité. Au fig. : exiliser le style.

Exilisme, subst. m. Au fig. : ce qui ne présente qu'une exilité de science, de talent.

Existentialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu existentiel, propre à l'existence, à soutenir l'existence, les forces : entrer dans un régime un peu plus existentialisé.

Existentialiser, v. act.; à rendre existentiel, propre à l'existentialité, à l'existence, à soutenir l'existence, à soutenir, à rendre les forces : existentialiser un peu plus son régime de vie.

Existentialisme, s. m.; système qui tend à faire entrer un malade dans un régime plus existentiel, d'existentialité.

Existentiel, le, adj.; d'existence, qui est de l'existence, qui la concerne, qui est propre à l'existence, à maintenir, à conserver l'existence, les forces.

Exonérant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'exonérer ; qui exonère, qui allége une charge, un fardeau, un impôt ; qui soulage d'un poids onéreux : une loi exonérante : un budget exonérant.

Exonération, s. f.; action d'exonérer; état exonéré : une exénoration d'impôt.

Exonéré, e, part. pas. et adj.; qui est déchargé, débarrassé, soulagé d'un fardeau; d'un poids, de quelque chose d'onéreux : cette année, les peuples seront un peu exonérés.

Exonérer, v. act.; alléger une charge, un fardeau, un impôt, diminuer l'onéreux ; décharger, débarrasser, soulager d'un fardeau, d'un poids : exonérer l'impôt, une chose sur laquelle frappe l'impôt, en diminuer l'onéreux.

Exonérisme, s. m ; système d'exonération.

Exorabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu exorable, facile à fléchir.

Exorabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir exorable, facile à fléchir, à gagner; donner, prendre de l'exorabilité : il s'exorabilise.

Exorabilité, s. f.; état exorable, disposition à être fléchi par le malheur, la misère, la prière : l'exorabilité de son caractère, de son cœur.

Exorbitation, s. f.; état exorbitant, excessif : l'exorbitation du prix des denrées.

Expansivement, adv.; d'une manière expansive.

Expatriable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être expatrié, repoussé de la patrie : ce prince est expatriable.

Expectativement, adv.; en expectative, par expectative.

Expédiable, adj. des 2 g.; qui peut être expédié, que l'on doit expédier : ces marchandises sont expédiables.

Expéditivement, adv.; d'une manière expéditive : il travail très expéditivement.

Expiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être expié : toutes ces fautes sont expiables.

Expiant, e, adj.; qui expie, répare, efface une faute, une peine, un crime ; une pénitence, une réparation expiante.

Expiatif, ve, adj.; d'expiation, qui est de l'expiation, qui la concerne, qui fait expier: une condamnation, une peine expiative.

Expiativement, adv.; d'une manière expiative, par, avec expiation.

Expirable, adj. des 2 g.; qui est de nature à expirer, qui peut, qui doit expirer : pour bien des gens, un terme de paiement est toujours trop tôt expirable.

Explicativement, adv.; d'une manière explicative, avec explication : on doit toujours converser explicativement avec les enfants.

Explicisme, s. m.; système, habitude d'explicité.

Explicité, s. f.; état, qualité de ce qui est explicite : l'explicité de son discours.

Explorable, adj. des 2 g.; qui peut être exploré, que l'on doit explorer : il ne pouvait s'arracher de ces contrées si utilement explorables.

Explorantisme, s. m.; système d'exploration, continuelle exploration.

Explosibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est explosible.

Explosible, adj. des 2 g.; qui peut faire explosion, qui est sujet à explosion, qui peut faire explosion : un bateau, une machine explosible.

Explosivement, adv.; d'une manière explosive ; par, avec explosion.

Exportable, adj. des 2 g.; qui peut être exporté, qui est susceptible d'exportation : denrées, marchandises exportables.

Exportatif, ve, adj.; d'exportation, qui a rapport à l'exportation, qui l'autorise, la règle, qui la concerne : une loi exportative : un règlement, un droit exportatif.

Exportativement, adv.; d'une manière exportative, par l'exportation.

Exposable, adj. des 2 g.; qui peut être exposé, que l'on doit exposer : des marchandises exposables.

Expressivement, adv.; d'une manière expressive, énergique.

Expropriable, adj. des 2 g.; qui peut être exproprié, que l'on doit exproprier : un débiteur expropriable.

Expropriatif, ve, adj.; d'expropriation qui marque l'expropriation, qui la concerne, qui exproprie, qui ordonne l'expropriation : un jugement, un arrêt expropriatif.

Expropriativement, adv.; d'une manière expropriative ; par l'expropriation.

Expulsable, adj. des 2 g.; qui peut être expulsé, que l'on doit expulser, chasser, déposséder : cette personne est expulsable.

Expulsivement, adv ; d'une manière expulsive, par l'expulsion.

Exquicité, s. f.; état exquis, qualité exquise : l'exquicité des choses.

Digitized by Google

Exquisable, adj. des 2 g.; qui peut être exquisé, rendu exquis : c'est exquisable.

Exquisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'exquiser, qui exquise, rend exquis : ce cuisinier a un exquisant talent culinaire.

Exquisé, e, part. pas et adj.; qui est rendu, devenu exquis, excellent, parfait en son espèce.

Exquiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir exquis, excellent, parfait en son espèce : exquiser les choses.

Exscision, s. f.; entaille, coupure, retranchement en coupant : son exscision à la main, au bras.

Extasément, adv.; par, avec extase : vous ne voyez les choses qu'extasément.

Extasiable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement extasié, qui est susceptible de s'extasier : cette personne est par trop extasiable.

Extasiant, e, adj.; qui extasie, met en extase, qui cause l'extase, le ravissement de l'esprit : une beauté, une richesse extasiante : un luxe extasiant.

Extensionisme, s. m.; système d'extension.

Extensionnable, adj. des 2 g.; qui peut être extensionné, qui est susceptible d'extension : un commerce extensionnable.

Extensionnalité, s. f.; état, qualité de ce qui est extensionnel.

Extensionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'extensionner, de s'extensionner, qui extensionne, qui donne de l'extension : une politique extensionnante.

Extensionné, e, part. pas. et adj.; qui a reçu, qui a pris de l'extension : depuis cette époque, son pouvoir s'est bien extensionné.

Extensionnel, le, adj.; d'extension, qui est de l'extension, qui la marque, qui tend à étendre, à s'étendre : un pouvoir extensionnel : des mesures, des tendances extensionnelles.

Extensionnellement, adv.; d'une manière extensionnelle; par, avec extension.

Extensionner, v. act. et pr., s'—; donner, prendre de l'extension, de l'étendue, de l'augmentation : tout pouvoir politique, gouvernemental qui s'extensionne au-delà de ses limites arrêtées, est un pouvoir déchu, parce que, tôt ou tard, la nation le renverse.

Exténuable, adj. des 2 g.; qui peut être exténué, qui est susceptible de s'exténuer : un jeune homme constamment livré aux plaisirs est exténuable.

Exténuant, e, adj.; qui exténue, abat, affaiblit : une diète exténuante.

Exténuatif, ve, adj.; d'exténuation, qui est, qui tient de l'exténuation, qui la marque, qui hâte l'exténuation : il n'est pas une débauche qui ne soit exténuative, parce que chacune se cortége de son excès.

Exténuativement, adv.; d'une manière exténuative, avec exténuation, par l'exténuation : dompter exténuativement.

Extériorable, adj. des 2 g.; qui peut être extérioré, que l'on doit extérioriser, rendre, extérieur : les décences nécessaires d'action et de mode de vie seront rarement bien extériorables, si elles ne sont dans l'éducation et les habitudes.

Extérioration, s. f.; action d'extérioriser; état extérioré.

Extérioré, e, part. pas. et adj.; qui est rendu extérieur, apparent.

Extérioriser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir extérieur, apparent : quand le vice peut effrontément s'extérioriser, il n'y a plus de bonnes mœurs publiques; et alors les sociétés sont à une corruption qui provoque leur chûte et leur entière dissolution.

Exterminable, adj. des 2 g.; qui peut être exterminé, que l'on doit exterminer : quand les rois sacrifient les peuples à leur ambition, ils sont exterminables; car alors ils sont les exterminateurs du genre humain.

Exterminant, e, adj.; qui extermine : une force, une tyrannie exterminante.

Exterminativement, adv.; d'une manière exterminative, avec, par extermination.

Extinctivement, adv.; d'une manière extinctive, par, avec extinction.

Extinguibilité, s. f.; état, qualité extinguible, de ce qui peut s'éteindre.

Extinguible, adj. des 2 g.; qui peut être éteint, qui est susceptible de s'éteindre.

Extirpatibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est extirpable.

Extirpable, adj. des 2 g.; qui peut être extirpé, que l'on doit extirper : les vices ne sont bien extirpables que quand il y a dans le cœur des germes et des principes de vertu.

Extirpatif, ve, adj.; qui extirpe, arrache, qui détruit entièrement.

Extirpativement, adv.; d'une manière extirpative, par, avec extirpation.

Extorqueur, s. m. f., *se*; celui, celle qui extorque.

Extorsionnaire, adj. des 2 g.; d'extorsion, qui est de l'extorsion, qui en tient, qui y a rapport, qui lui appartient, qui la marque, qui la concerne : un acte, une force extorsionnaire.

Extorsionnairement, adv.; d'une manière extorsionnaire; par, avec extorsion.

Extorsisme, s. m.; système d'extorsion, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle extorsion : ce n'est que de l'extorsisme.

Extractivement, adv.; d'une manière extractive; avec extraction, par l'extraction.

Extra-légal, e, adj.; qui est en dehors, au-delà de la légalité : la suppression des mesures extra-légales.

Extra-légalement, adv.; d'une manière extra-légale.

Extra-légalité, s. f.; état, qualité de ce qui est extra-légale, en dehors, au-delà de la légalité : l'extra-légalité constitue une tyrannie.

Digitized by Google

Extraordinarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu extraordinaire.

Extraordinarier, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir extraordinaire.

Extraordinarisme, s. m.; tout ce qui n'est, ne montre qu'une continuelle extraordinarité.

Extraordinarité, s. f.; état, qualité de ce qui est extraordinaire : l'extraordinarité des personnes, des choses.

Extravagantisme, s. m.; système d'extravagance, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle extravagance.

Extravaguément, adv.; d'une manière extravaguée : vous dansez, vous courez, vous faites tout extravaguément.

Extravasable, adj. des 2 g.; qui peut être extravasé, qui est susceptible de s'extravaser.

Extrayable, adj. des 2 g.; qui peut être extrait, que l'on doit extraire : cette pierre, cette matière, ce minerai est extrayable.

Extricable, adj. des 2 g.; qu'il est possible, nécessaire d'extriquer, de démêler, de débrouiller : cette affaire est extricable.

Extrication, s. f.; action d'extriquer, état extriqué : l'extrication de cette affaire.

Extriqué, e, part pas. et adj.; qui est démêlé, débrouillé, dans quoi on a fait un choix pour éclaircir, dégager d'embarras : cette affaire est extriquée : les pièces sont extriquées.

Extriquer, v. act.; démêler, débrouiller; faire un choix parmi pour éclaircir, dégager d'embarras : extriquer une affaire, les pièces d'un procès, d'une contestation.

F

Fabricable, adj. des 2 g.; qui peut être fabriqué, mis en œuvre : ce fil, ce coton, cettesoie, cette laine est fabricable.

Fabulable, adj. des 2 g.; qui peut être fabulé, rendu fabuleux, dont on peut faire une fable: cet événement, cette circonstance est fabulable, peut donner lieu à une fable.

Fabulation, s. f.; action de fabuler; état fabulé: la fabulation d'un événement, d'une circonstance.

Fabulé, e, part pas. et adj.; qui est mis en fable, dont on a fait une fable : cet épisode est fabulé.

Fabuler, v. act.; faire une fable, des fables, mettre en fable. N.; narrer, réciter des fables.

Fabulisme, s, m.; système de fabulation : ce n'est que du fabulisme.

Fabulité, s. f.; état, qualité de ce qui est fable, fabuleux.

Façadé, e, part. pas. et adj.; qui a une façade : cette maison est bien façadée.

Façader, v. act.; faire, donner une façade, orner d'une façade : façader une maison, un édifice.

Facétier, v. neut.; faire le facétieux, des facéties: facétier spirituellement, amusamment : cette personne facétie bien.

Facétisme, s. m.; système de facétie; ce qui n'est, ne présente que de la facétie : c'est du facétisme.

Fâchable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement fâché, qui est susceptible de se fâcher de peu, pour peu : cette personne est très fâchable, naturellement fâchable.

Fâchant, e, adj.; qui fâche, qui cause, amène de la fâcherie : une opposition, une résistance fâchante.

Fâcheusement, adv.; d'une manière fâcheuse, avec fâcherie : vous me parlez fâcheusement.

Facilitable, adj. des 2 g.; qui peut être facilité: cette chose est très facilitable.

Facilitant, e, adj.; qui facilite, rend facile : un moyen facilitant.

Facilitement, s. m.; action de faciliter; état facilité : le facilitement des choses.

Façonnable, adj. des 2 g.; qui peut être façonné, arrangé : cette vigne est façonnable. Au fig.: qui peut être habitué, accoutumé à une chose, à une occupation : cette personne est aisément façonnable pour tout, à tout.

Façonnant, e, adj.; qui façonne, habitue, accoutume à une occupation, à une chose : le grand désir de faire est toujours façonnant.

Façonnement, s. m.; action de façonner, d'habituer, d'accoutumer à une chose, à une occupation; état façonné : le façonnement d'une personne.

Facticement, adv.; d'une manière factice : la question est facticement agrandie.

Facticité, s. f.; état, qualité de ce qui est factice : la facticité des choses.

Factionisme, s. m.; système de faction, de ligue, de cabale.

Factionnable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement factionné, divisé en factions, livré aux factions : les habitants de cette ville sont très factionnables.

Factionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de factionner, de se factionner, qui factionne, qui cause, occasionne des factions, des ligues, des cabales : des ambitions, des intrigues factionnantes.

Factionné, e, part. pas. et adj.; qui est divisé en factions, déchiré par des factions, des ligues, des cabales : cette ville est factionnée.

Factionner, v. act. et pr., se —; former, établir

Digitized by Google

des factions, déchirer par des factions, des ligues, des cabales : vous factionnez ce pays. Se former, se diviser en factions : les habitants de cette ville se factionnent. Neut.; faire faction : on vous voit toujours factionner dans la rue, devant la porte de cette dame.

Factitation, s. f.; action de faire souvent, habitude de faire : toutes les méshabitudes naissent des vices, et ne sont que le résultat des factitations funestes dans lesquelles ils entraînent et auxquels ils livrent.

Factotisme, s. m.; système du factotum; caractère, œuvre du factotum.

Factotonnement, s. m.; action de factotonner, de faire le factotum.

Factotonner, v. n.; faire le factotum, se mêler de tout dans une maison : vous factotonnez.

Facultativement, adv.; d'une manière facultative, avec faculté.

Fadaisement, s. m.; action de fadaiser, de faire, de dire des fadaises.

Fadaiser, v. n.; faire, dire des fadaises, des niaiseries : vous fadaisez.

Fadaiseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait, qui dit des fadaises, qui ne s'occupe que de fadaises, de niaiseries. Est aussi adj. : une conversation fadaiseuse, qui n'a pour objet que des fadaises.

Fadaiseusement, adv.; d'une manière fadaiseuse, par des fadaises : se distraire fadaiseusement.

Fafiot, s. m.; du fafiot, des fafiots, très petites écailles ou copeaux que font les charpentiers, menuisiers en travaillant le bois, et dont on se sert pour allumer plus facilement le feu. Au fig. : mince objet de toilette, de parure qui est sans valeur réelle, et dont l'importance n'est que dans un goût passager, de caprice de mise, et qui ordinairement est jeté ou retravaillé quand on s'en est servi deux ou trois fois.

Fafiotement, s. m.; action de fafioter, de faire du fafiot, des fafiots.

Fafioter, v. act.; faire du fafiot, des fafiots. Neut.; ne s'occuper que de fafiots de toilette, de parure : cette femme ne fait, ne sait que fafioter.

Faillibilisable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de faillibilité, de devenir faillible : tous les hommes sont plus ou moins faillibilisables.

Faillibilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de faillibiliser; qui faillibilise, rend faillible; qui cause, amène la faillibilité : la présomption est toujours faillibilisante; car elle égare la raison et fausse le jugement.

Faillibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu faible, qui a de la faillibillité.

Faillibiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir faillible; donner, causer, prendre de la faillibilité : la nature a faillibilisé l'homme, et lui-même se faillibilise encore par ses travers d'esprit et de jugement.

Faillibilisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle faillibilité.

Fainéantement, adv.; d'une manière fainéante : vivre fainéantement, en fainéant.

Fainéantisme, s. m.; continuelle fainéantise, incessante paresse, nullité absolue d'action, absence de toute espèce d'activité.

Faisandable, adj. des 2 g.; qui peut être faisandé, qu'il est nécessaire de laisser faisander : cette viande est faisandable.

Faisandement, s. m.; état faisandé : le faisandement de la viande.

Fallacisme, s. m.; tout ce qui n'est que fallacieux, ne présente que du fallacieux.

Fallacité, s. f.; état, qualité de ce qui est fallacieux.

Falsificatif, ve, adj.; de falsification, qui est, qui tient de la falsification, qui sert à falsifier : une fraude falsificative : un spiritueux falsificatif.

Falsificativement, adv.; d'une manière falsificative, avec falsification, par la falsification : dénaturer falsificativement les spiritueux.

Falsifisme, s. m.; système de falsification : ce n'est que du falsifisme.

Famable, adj. des 2 g.; qui peut être famé, mis en réputation : cette personne est honorablement famable.

Famation, s. f.; action de famer; état famé : la belle et honorable famation de cette personne.

Famé, *e*, part. pas. et adj.; qui a du renom, de la réputation : cette personne est bien famée.

Famer, v. act. et pr., se—; mettre en renom, en réputation, donner, prendre du renom, de la réputation : entrez dans la belle et noble action du cœur, ne sortez jamais de l'action de bien, et vous vous famerez toujours honorablement.

Famigérateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui fait courir, qui répand des bruits, des nouvelles : c'est un dangereux famigérateur.

Famigération, s. f.; action de famigérer : les famigérations de la méchanceté, de la calomnie.

Famigérer, v. act.; répandre, faire courir des bruits, des nouvelles.

Famigérisme, s. m.; système de famigération : le famigérisme des méchants.

Familiarisable, adj. des 2 g.; qui peut être familiarisé, rendu familier; qui est susceptible de se familiariser : cette personne est familiarisable.

Familiarisant, *e*, adj.; qui familiarise, qui donne, cause la familiarité : vous prenez des habitudes trop familiarisantes.

Familiarisme, s. m.; système, abus de familiarité.

Famillisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en famille, mis en famille, renfermé dans la famille; qui a beaucoup de famille, d'enfants : cet homme est très famillisé.

Familliser, v. act.; mettre en famille, renfermer dans la famille. Pron., se—; avoir beaucoup de famille, d'enfants : vous vous familliserez bien.

Digitized by Google

Faminable, adj. des 2 g.; qui peut être famine, est susceptible d'éprouver une famine : ce pays est faminable.

Famînant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de famîner; qui famine, qui cause, amène une famine : une sécheresse, une aridité famînante.

Famîné, *e*, part. pas. et adj; qui a la famine, qui est persécuté, dévoré, déchiré par la famine; qui manque de toutes les choses nécessaires à la vie : cette ville est terriblement famînée.

Famîner, v. act.; causer, amener, produire la famine, priver de toutes les choses nécessaires à la vie; détruire toutes les abondances : famîner méchamment une ville, un peuple, pour le faire entrer en révolte.

Famînisme, s. m.; affreux système de famine : c'est du famînisme.

Fanable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se faner, qui peut être, doit être fané : cette herbe est fanable et doit être convertie en foin.

Fanant, *e*, adj.; qui fane : soleil fanant, chaleur fanante.

Fanatiquement, adv.; d'une manière fanatique, par le fanatisme, avec fanatisme.

Fanatisable, adj. des 2 g.; qui peut être fanatisé, qui est susceptible de se fanatiser : un peuple ignorant est toujours fanatisable.

Fanatisant, *e*, adj.; qui fanatise, qui cause, produit, amène le fanatisme, un fanatisme.

Fanatisation, s. f.; action de fanatiser; état fanatisé : la fanatisation des populations.

Fanatiste, s. des 2 g.; partisan du fanatisme, celui, celle qui propage le fanatisme, l'érige en système.

Fanement, s. m.; état fané, flétri; action de faner, de convertir en foin : le fanement du teint, de la fraîcheur, de l'herbe.

Fanfaronner, v. n.; faire le fanfaron, des fanfaronnades : vous fanfaronnez.

Fanfaronisme, s. m.; système de fanfaronnades, continuelles fanfaronnades : ce n'est que du fanfaronisme.

Fanfreluché, *e*, part. pas. et adj.; qui est chargé de fanfreluches; dont la toilette n'est composée que de fanfreluches : cette dame est drôlement fanfreluchée.

Fanfreluchement, s. m.; action de fanfrelucher; état fanfreluché : le fanfreluchement de cette personne est ridicule.

Fanfrelucher, v. act. et pr., se —; mettre des fanfreluches; parer, se parer de fanfreluches, ne composer sa toilette que de fanfreluches.

Fangeable, adj. des 2 g.; qui peut être fangé, plongé dans la fange : l'homme qui n'a pas, ouqui abjure le sentiment de lui-même, d'honneur et de dignité, est toujours fangeable; parce qu'alors il est sans principes nobles, sans élévation d'âme, et parce que tout ce qui ne peut s'élever à une hauteur morale n'est propre qu'à la fange de l'abjection.

Fangeant, *e*, part. pr. et adj. qui fait l'action de fanger, de se fanger; qui fange, qui jette, plonge, précipite dans la fange : tous les vices sont fangeants, parce que tous dégradent l'âme, déconsidèrent l'homme ou le déshonorent en flétrissant le caractère.

Fangé, *e*, part. pas. et adj.; qui est jeté, plongé dans la fange : cette personne est complètement fangée.

Fangement, s. m.; action de fanger, de se fanger : le fangement de cette personne résulte de la corruption des sociétés qu'elle fréquente.

Fanger, v. act. et pr., se —; jeter, précipiter, tomber dans la fange, se traîner dans la fange : vous vous fangez.

Fangeusement, adv.; d'une manière fangeuse : vivre fangeusement, dans la fange.

Fantasmagoriser, v. n.; faire de la fantasmagorie, s'amuser à la fantasmagorie.

Fantasmagorisme, s. m.; système de fantasmagorie, ce qui n'est, ne présente que de la fantasmagorie.

Fantasticité, s. f.; état, qualité de qui est fantasque, fantastique.

Fantastiser, v. n.; faire le fantasque, du fantastisme.

Fantastisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que du fantasque, du fantastique, de la fantasticité.

Faquiner, v. neut.; faire le faquin, de la faquinerie : vous faquinez.

Farcement, adv.; d'une manière farce, par farce, avec farce : il raconte les choses tout farcement.

Fardable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fardé, déguisé : ce propos, cette narration est fardable.

Fardant, *e*, adj.; qui farde, donne un faux lustre, qui déguise : donner à une étoffe un apprêt fardant.

Fardeur, s. m., fém. *se*; celui, celle qui farde bien.

Fascinant, *e*, adj.; qui fascine, charme, séduit : des discours fascinants, une conversation fascinante.

Fascinatif, *ve*, adj.; de fascination, qui est, qui tient de la fascination, qui la marque : un résultat fascinatif.

Fascinativement, adv.; d'une manière fascinative, avec fascination, par la fascination.

Fascinateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui fascine, qui charme, éblouit : méliez-vous des fascinateurs, ils n'ont ordinairement qu'un but : celui de tromper pour remplir leurs vues.

Fascinisme, s. m.; système de fascination; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle fascination : le fascinisme de la galanterie.

Fashionalité, s. f.; état, qualité de ce qui est fashionnel.

Fashionnel, *le*, adj.; de fashion, qui est, qui

tient de la fashion, qui la marque : des manières fashionnelles.

Fashionellement, adv.; d'une manière fashionnelle; avec fashion, par la fashion.

Fashionner, v. n.; faire de la fashion, le fashionable.

Fasinable ou *Fazinable*, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fasiné, garni, couvert de fasin: ce fourneau est fasinable.

Fasiné, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni, couvert de fasin : ce fourneau est bien fasiné.

Fasinement, s. m.; action de fasiner; état fasiné : le fasinement de ce fourneau à charbon.

Fasiner ou *Fazíner*, v. act.; couvrir, garnir de fasin, faire un mélange de fasin : fasiner un fourneau à charbon : fasiner des terres, les ameublir avec, par le moyen du fasin.

Fastidiosité, s. f.; état, qualité de ce qui est fastidieux : la fastidiosité de sa conversation.

Fastique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient du destin, qui appartient au destin, qui se rattache au destin : quel homme plus fastique !

Fastiquement, adv.; d'une manière fastique, par le destin.

Fatalique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de la fatalité, qui la marque : il a un malheur fatalique.

Fatalisable, adj. des 2 g.; qui peut être fatalisé, frappé de fatalité; qui [est] susceptible de se fataliser, de devenir fatal, funeste : un succès est toujours en tout ou en quelque chose fatalisable, du moment où on ne sait en jouir ni approposer ses résultats.

Fatalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fataliser; qui fatalise, rend fatale, qui cause, produit une fatalité : vous entrez dans de fatalisants principes, une fatalisante action.

Fatalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu fatal : tout, jusqu'à la température qui s'est fatalisée contre lui.

Fataliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir fatal, causer la fatalité, frapper de fatalité; donner, causer, imprimer aux choses la terribilité, le périlleux du hasard, de la fatalité : tant que l'homme n'approposera convenablement les moyens, tout se fatalisera de plus en plus contre lui.

Fatuitisme, s. m.; tout ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle fatuité : ce n'est que du fatuitisme.

Fauchable, adj. des 2 g.; qui peut être fauché, que l on doit faucher.

Faucillable, adj. des 2 g.; t. d'agric. dans grand nombre de lieux; qui peut être, doit être faucillé, qu'il est nécessaire de fauciller.

Faucillage, s. m.; action de fauciller; état faucillé : le faucillage de ce champ : un bon faucillage.

Faucillé, *e*, part. pas. et adj.; qui est coupé, scié avec une faucille : ce champ est faucillé, bien faucillé.

Fauciller, v. act., t. d'agric. usité en grand nombre de lieux; couper, scier le blé, une emblave avec une faucille : on va bientôt fauciller les blés.

Faucilleur, s. m. f., se—; celui, celle qui coupe le blé, une emblave quelconque avec une faucille : un bon faucilleur.

Faufilable, adj. des 2 g.; qui peut être faufilé, que l'on ne doit que faufiler.

Faufilement, s. m., action de faufiler; état faufilé: le faufilement d'un ouvrage de couture.

Faunable, adj. des 2 g.; t. d'agric.; qui peut être, doit être fauné : ce blé, cette emblave est faunable.

Fauné, *e*, part. pas, et adj.; dont le haut du feuillet est coupé avec une faucille pour faire trocher et empêcher de monter trop vite : ces blés sont faunés.

Faunement, s. m., action de fauner; état fauné : le faunement d'un blé: un bon faunement.

Fauner, v. act.; t. d'agric.; couper avec une faucille le haut du feuillet du blé pour l'empêcher de monter trop vite et le faire trocher. Cette opération se fait avant que l'épi ne paraisse : fauner un champ de blé.

Faussable, adj. des 2 g.; qui peut être faussé, qui est susceptible de se fausser.

Faussement, s. m.; action de fausser; état faussé: le faussement de la la loi, d'un règlement, d'une convention,

Fautement, s. m.; action de fauter : les fautements journaliers.

Fauter, v. neut.; faire une faute. des fautes, manquer à un devoir, à ce que l'on doit.

Fautivement, adv.; d'une manière fautive, avec faute: vous agissez fautivement.

Fautivité, s. f.; état, qualité de ce qui est fautif: la fautivité d'une personne, d'une action.

Favorabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu favorable.

Favorabiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir favorable : beaucoup d'événements se favorabilise quand on sait les utiliser.

Favorisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être favorisé, qui mérite qu'on le favorise : cette personne est favorisable.

Favorisant, *e*, adj.; qui favorise : un favorisant appui: une favorisante protection.

Fébriciation, s. f.; état fiévreux, accès de fièvre: sa fébriciation.

Fébrilement, adv.; d'une manière fébrile, avec fébrilité : agir fébrilement.

Fébrilisable, adj. des 2 g.; qui peut être fébrilisé, rendu fébrile, qui est susceptible de se fébriliser, de fébrilité : l'homme est fébrilisable par ses passions.

Febrilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fébriliser, de se fébriliser; qui fébrilise, rend fébrile, qui cause, amène, produit la fébrilité. Au fig. : qui cause l'égarement de l'imagination, de l'esprit, du jugement: une fébrilisante joie, un fébrilisant amour.

Digitized by Google

Fébrilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu fébrile, qui a, qui présente de la fébrilité : une tête fébrilisée. se prend aussi substantivement : un fébrilisé.

Fébriliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir, fébrile, ardent, enflammé; produire un délire égal à celui causé par une fièvre ardente. Au fig. : causer l'égarement de l'imagination, de l'esprit, du jugement; faire entrer, entrer dans un emportement, dans une exhaltation, dans une violence qui tiennent d'une fièvre ardente, délirante. neut.; faire de la fébrilité : vous fébrilisez.

Fébrilisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle fébrilité.

Fébrilité, s. f.; état, qualité de ce qui est fébrile: sa fébrilité.

Fécalité, s. f.; état, qualité de ce qui est fécale : la fécalité de la matière.

Fécondable, adj. des 2 g.; qui peut être fécondé, rendu fécond : cette terre est fécondable.

Fécondisme, s. m.; système de fécondité; tout ce qui tend à produire la fécondité.

Fédérativement, adv.; d'une manière fédérative; avec fédération, par la, par une fédération.

Féerien, ne, adj., de fée, des fées, qui appartient à la fee, aux fées : la science féerienne, l'esprit féerien.

Féerique, adj. des 2 g.; de féerie, qui est, qui tient de la féerie, qui représente une féerie : des fêtes féeriques.

Féeriquement, adv.; d'une manière férique; avec féerie, par la féerie.

Féerisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu féerie, qui est embelli étonnamment comme par enchantement : des lieux féerisés.

Féeriser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir, féerie, féerique; embellir, s'embellir extraordinairement, étonnamment, comme par magie, par enchantement : féeriser un lieu.

Féerisme, s. m.; système de féerie, ce qui présente une continuelle férie.

Feignable, adj. des 2 g.; qui peut être feint, que l'on doit feindre : pour la ruse hypocrite tout est feignable: la belle vérité ne feint rien.

Feignant, e, adj.; qui feint : une feignante adresse, ruse.

Feignement, s. m.; action de feindre, d'user, de feinte : les feignements de la fausseté, de l'hypocrisie.

Feigneur, s. m. f., se—; celui, celle qui feint : les feignements de la fausseté, de l'hypocrisie.

Félicisé, e, part. pas. et adj.; qui présente du bonheur, de la félicité, dont les félicités sont multipliées : une vie félicisée.

Féliciser, v. act et pron., se—; causer, produire, acquérir des félicités, multiplier les félicités; environner, s'environner de félicités : la vie ne se félicise que par le travail, que par tous les beaux ordres d'action.

Félicisme, s. m.; continuelle félicité; tout ce qui tend à apporter des félicités.

Félicitable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite d'être félicité, complimenté : une personne félicitable.

Félicitant, e, ad.; qui félicite, qui présente, qui contient des félicitations : des paroles félicitantes : une lettre félicitante.

Féliciteur, s. m. f., *se*; celui, celle qui félicite.

Féminisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être féminisé, rendu féminin, à quoi on peut, on doit donner le genre féminin : ceci est féminisable, comme ceci est masculinisable.

Féminisation, s. f.; action de féminiser; état féminisé.

Féminisme, s. m.; système de féminisation.

Femmelettisable, adj. des 2 g.; qui peut être femmelettisé, qui est susceptible de devenir femmelette : ce jeune homme est femmelettisable.

Femmelettisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de femmelettiser, de se femmelettiser; qui femmelettise, rend femmelette, comme une femmelette, d'un esprit simple, borné, sans courage, sans énergie : il passe sa vie dans une femmelettisante mollesse.

Femmelettisation, s. f.; action de femmelettiser; état femmelettisé : la femmelettisation de ce jeune homme.

Femmelettisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu femmelette : ce jeune homme est femmelettisé par les plaisirs et la mollesse.

Femmelettiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir femmelette, d'un esprit simple, borné, sans force de caractère, sans énergie : de continuels plaisirs femmelettisent l'homme, parce qu'ils absorbent tout.

Femmelettisme, s. m.; tout ce qui ne présente qu'une continuelle action de femmelette.

Fendable, adj. des 2 g.; qui peut être fendu, qui est susceptible de se fendre : ce bois, cette chose est fendable.

Fendement, s. m.; action de fendre; état fendu : le fendement du bois, d'une chose.

Fenêtré, e, part. pas et adj.; qui a des fenêtres : maison bien, mal fenêtrée.

Fenêtrement, s. m.; action de fenêtrer; état fenêtré : le fenêtrement de cette maison : un beau fenêtrement.

Fenêtrer, v. act.; faire, poser des fenêtres; donner des fenêtres, éclairer par des fenêtres, laisser des ouvertures pour y poser des fenêtres : fenêtrer une maison.

Fenêtrier, s. m.; ouvrier qui fait des fenêtre : bon, mauvais fenêtrier.

Féodalique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de la féodalité, qui la marque, qui appartient à la féodalité : une organisation féodalique.

Féodalisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de féodaliser; qui féodalise, qui impose la servitude, le joug de la féodalité : une organisation féodalisante.

Digitized by Google

Féodalisé, *e*, part pas et adj. ; qui est rendu féodal : un droit, un privilège féodalisé.

Féodaliser, v. act ; rendre féodal, soumettre à la féodalité; imposer la servitude, le joug de la féodalité: un corps qui, dans une nation, féodalise et impose à son profit une servitude, un droit privilégiaire, une immuabilité propriétariale, est un corps ennemi du peuple et du droit commun.

Fériation, s. f. ; action de férier ; état férié : la fériation de certains jours.

Fermable, adj. des 2 g. ; qui peut être fermé, que l'on doit fermer : cette porte, cette ville est fermable.

Fermentativement, adv.; d'une manière fermentative; avec fermentation, par la fermentation.

Fermentescibilité, s. f.; état qualité de ce qui est fermentescible, disposé a fermenter.

Férocement, adv.; d'une manière féroce; par, avec férocité : il l'a férocement égorgé.

Férocer, v. n.; faire le féroce, agir avec férocité : vous férocez.

Férocisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de ferociser ; qui férocise, rend féroce, qui donne de la férocité : le spectacle d'une exécution à mort n'est que férocisant; car, la vue du sang férocise toujours.

Férocisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu féroce, qui a, qui présente de la férocité.

Férocisme, s. m.; système de férocité : ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle férocité : ce n'est que du férocisme.

Férocissement, s. m. ; action de férociser ; état férocisé : le férocissement du caractère.

Ferrable, adj. des 2 g.; qui peut être ferré, que l'on doit ferrer : ce cheval est ferrable.

Ferrifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être ferrifié, changé, converti en fer, dont on peut faire du fer : ce minerai est ferrifiable.

Ferrifié, *e*, part pas. et adj. ; qui est changé, converti en fer : ce minerai est ferrifié.

Ferrifier, v. act.; faire du fer, changer, convertir en fer. Est aussi pr., s'—; ce minerai se ferrifie bien.

Ferruginable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ferruginé, qu'il est nécessaire indispensable de ferruginer : une boisson ferruginable.

Ferruginé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu ferrugineux, qui a un goût de fer : eau ferruginée.

Ferruginement, s. m ; action de ferruginer ; état ferruginé : le ferruginement de l'eau, d'une boisson, d'un remède.

Ferruginer, v. act. ; rendre ferrugineux, donner un goût de fer : ferruginer l'eau, un remède, une boisson ; lui donner quelque chose de la nature du fer.

Ferrugineusement, adv. ; d'une manière ferrugineuse, en donnant le goût, la nature du fer.

Ferruginosité, s. f.; état, qualité de ce qui est ferrugineux.

Fertilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être fertilisé, rendu fertile, qui est susceptible de fertilité : cette terre est fertilisable.

Fertilisant, *e*, adj. ; qui fertilise, rend fertil, qui cause, amène la fertilité · une température, une industrie fertilisante.

Fertilisateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui fertilise, qui rend un sol fertile par le travail.

Férulable, adj. des 2 g.; qui peut être, a mérité être férulé ; un écolier férulable.

Férulé, *e*, part. pas. et adj.; qui est puni par la férule; qui a reçu des férules : cet écolier a été bien férulé, trop férulé.

Férulement, s. m. ; action de férule ; état férulé : le férulement des écoliers, des élèves n'est qu'un abus d'autorité et une brutalité de force.

Férule, v. act. donner des férules, punir par la férule ; férule des écoliers, des élèves.

Férulisme, s. m.; vieux et vicieux ; système de férulement : le férulisme de l'école.

Fervérisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fervériser, de se fervériser ; qui fervérise, rend fervent, qui donne de l'ardeur, de la ferveur : une piété fervérisante.

Fervérisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu fervent, qui a de l'ardeur, du zèle, qui est rempli de ferveur : une personne fervérisée.

Fervériser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir fervent; donner, prendre de la ferveur, de l'ardeur, du zèle : la véritable piété fervérise pour l'action de bien, grave dans le cœur l'action de bien; mais l'hypocrisie fausse tout et corrompt tout, action, cœur et caractère.

Festival, s. m.; fête en réjouissance, réunion en fête, pour un jour de fête : ce festival sera divisé en deux journées.

Fêtable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être fêté : cette personne est fêtable.

Fêtant, *e*, adj.; qui fête, qui accueille avec des démonstrations de plaisir, de joie : on m'a fait un réception véritablement fêtante.

Fêtement, s. m. ; action de fêter, état fêté : le fêtement de cette personne.

Fêteur, s. m , f. *se* ; celui, celle qui fait fête, qui donne des fêtes, qui passe son temps, qui dépense sont argent dans les fêtes, en fêtes.

Fétidisable, adj. des 2 g.; qui peut être fétidisé, qui est susceptible de se fétidiser, de devenir fétide : ce lieu est fétidisable par les temps humides, de brouillards.

Fétidisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fétidiser ; qui fétidise, rend fétide, qui cause, donne de la fétidité : des marais fétidisants : ces contrées sont contagionnées par des exhalaisons qui corrompent l'air et qui résultent de la nature du sol et du climat.

Fétidisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu fétide, qui a, qui présente de la féti-

dité : l'air de ces contrées est pestilentiellement fétidisé.

Fétidiser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir fétide ; donner, causer, prendre de la fétidité : les marais de ces contrées en fétidisent l'air.

Fétidisme, s. m. ; continuelle fétidité, ce qui n'est que de la fétidité. Au fig. : un fétidisme de paroles ; pour exprimer leur saleté, leur grossièreté.

Feuilletonner, v. act. ; faire, rédiger un feuilleton. Neut. ; s'amuser à lire des feuilletons de journaux.

Feuilletonniste, s. des 2 g. ; celui, celle qui fait des feuilletons pour les journaux : bon, faible, mauvais feuilletonniste.

Fiançable, adj. des 2 g. ; qui peut être fiancé, que l'on doit fiancer.

Ficelable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être ficelé : ce paquet est ficelable.

Ficellement, s. m. ; action de ficeler ; état ficelé : le ficellement d'un paquet.

Fichable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être fiché : ce terrein est fichable.

Fichage, s. m. ; action de ficher ; assemblage de fiches plantées pour une construction sur l'eau : bon, mauvais fichage.

Fictifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être fictifié, rendu fictif ; qui est susceptible de se fictifier, de devenir fictif.

Fictification, s. f. ; action de fictifier, de rendre fictif ; état fictifié : la fictification des choses.

Fictifié, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu fictif, sans réalité.

Fictifier, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir fictif, sans réalité.

Fidéisable, adj. des 2 g. ; qui peut être fidéisé, qui est susceptible de foi, d'être attaché à une foi, à une croyance : l'homme sera toujours fidéisable quand on ne lui enseignera que l'action de bien, que la justice, et quand on le convaincra par l'évidence et la vérité.

Fidéisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de fidéiser, de se fidéiser ; qui fidéise, qui donne la foi, qui attache à la foi : la belle vérité d'action, celle du bon sens et du cœur sera toujours fidéisante, parce qu'elle est l'honorable action de l'homme.

Fidéisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a de la foi, qui est attaché à la foi, qui se gouverne par une foi : cette personne est convictivement fidéisée.

Fidéiser, v. act. et pr., se— ; inculquer, prendre de la foi, une foi ; attacher, s'attacher à une foi ; faire adopter, adopter des croyances, des principes d'honneur, de probité ; rendre, devenir fidèle à sa parole, à ses engagements : sans l'honneur l'homme n'est rien, il ne peut être moral et reste inconsidéré ; et s'il ne se fidéise par l'honneur, aucunes des autres foi ne lui resteront.

Fidéisme, s. m. ; continuelle, incessante action de foi.

Fidéité, s. f. ; état, qualité de ce qui est foi, action de foi, résultat de foi.

Fidélisable, adj. des 2 g. ; qui peut être fidélisé, rendu fidèle, qui est susceptible de fidélité : l'homme n'est fidélisable que par la justice et la bonne foi de ceux à qui il doit un devoir.

Fidélisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de fidéliser, de se fidéliser ; qui fidélise, rend fidèle, qui cause, qui produit, amène la fidélité : un beau sentiment de devoir est toujours fidélisant, et la dignité de soi-même est tous jours fidélisante.

Fidélisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu fidèle, qui a, qui présente de la fidélité : cette personne est fidélisée par un sentiment de devoir et d'honneur.

Fidéliser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir fidèle ; donner, prendre de la fidélité, attacher, s'attacher incorruptiblement à un devoir ; se faire un devoir de la fidélité, garder une foi inviolable : je dis aux princes : si vous voulez vous fidéliser les hommes et les peuples, ne les trompez jamais.

Fidélisme, s. m. ; système de fidélité ; continuelle, incessante action de fidélité.

Fielleusement, adv. ; d'une manière fielleuse, avec fiel : narrer fielleusement, mettre, apporter du fiel dans un récit.

Fielleux, *se*, adj. ; de fiel, qui est, qui tient du fiel, qui le marque. Au fig. : qui est de l'aigreur, de la haine, du ressentiment, qui marque l'un et l'autre.

Fiellisable, adj. des 2 g ; qui peut prendre du fiel, qui est susceptible de se fielliser, de prendre du fiel, de l'aigreur, de la haine, du ressentiment : cette personne est naturellement fiellisable.

Fiellisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de fielliser, de se fielliser ; qui fiellise, donne du fiel. Au fig. : qui cause de l'aigreur, de la haine du ressentiment : une fiellisante animosité.

Fiellisation, s. f. ; action de fielliser ; état fiellisé : la fiellisation du cœur, du caractère.

Fiellisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a, qui présente du fiel. Au fig : qui a, qui présente de l'aigreur, de la haine, du ressentimeut : cette animosité contre lui est trop fiellisée.

Fielliser, v. act. et pr., se— ; donner, causer, prendre du fiel ; mettre, apporter du fiel dans une action, dans ses paroles, dans ses écrits. Au fig. : aigrir, s'aigrir, causer, concevoir de la haine, du ressentiment : cet écrivain fielliso trop ses ouvrages et sa plume et toujours trop fiellisée.

Fiellisme, s. m. ; ce qui n'est, ne montre que du fiel, de l'aigreur, de la haine, du ressentiment.

Fiellité, s. f. ; état, qualité de ce qui est fielleux : la fiellite de l'action.

Figeable, adj. des 2 g. ; qui peut figé, qui est susceptible de se figer : cette chose est figeable

Digitized by Google

Figué, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de la figue : une boisson figuée.

Figuement, s. m.; action de figuer; état figué : le figuement d'une boisson.

Figuer, v. act.; mettre, faire entrer de la figue pour adoucir : figuer une boisson.

Figurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être figuré; que l'on doit faire figurer : cette dépense est figurable dans ce compte.

Figuration, s. f.; action de figurer; état figuré : des symboles et des figurations mythologiques

Filable, adj. des 2 g.; qui peut être filé, dont on peut faire du fil : ce lin est filable.

Filement, s. m.; action de filer; état filé : le filement du lin, du chanvre.

Filialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être filialisé, que l'on doit imposer au fils, qui doit entrer dans les devoir des fils : des obligations filialisables.

Filialisation, s. m.; action de filialiser; état filialisé.

Filialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu filial, qui est dans le devoir du fils, qui a, qui présente de la filialité : un devoir filialisé, des obligations, des actions filialisées.

Filialiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir filial, faire entrer dans le devoir du fils; inspirer un sentiment de filialité, d'attachement filial, de tendresse, de bonté filiale; se conduire en bon fils : filialiser des devoirs, des obligations.

Filialisme, s. m.; continuelle, incessante action de filialité.

Filialité, s. f.; état, qualité de ce qui est filial.

Filoutable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement filouté, qui est exposé à être filouté : cette personne est filoutable.

Filoutisme, s. m.; système de filouterie; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle filouterie : ce n'est que du filoutisme.

Filtrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être filtré; cette eau est filtrable.

Financement, s. m.; action de financer; état financé : le financement d'une somme.

Financisme, s. m.; système de finance.

Finassisme, s. m., système de finasserie; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle finasserie.

Finoter, v. neut.; faire le finot, user, de finoterie : vous avez beau finoter, vous n'obtiendrez rien; vous finotez trop, sans cesse.

Finotisme, s. m.; système de finoterie; continuelle, incessante finoterie.

Fiscalisation, s. f.; action de fiscaliser; état fiscalisé.

Fiscalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu fiscal, qui a, qui présente de la fiscalité, qui est de nature à produire au fisc, à prendre pour donner au trésor public : vos lois sont trop fiscalisées.

Fiscaliser, v. act.; rendre fiscal, donner de la fiscalité, étendre les droits du fisc, rendre de nature à produire au fisc; prendre, faire prendre pour donner au trésor public, enrichir le trésor public par le moyen de la fiscalité : fiscaliser une loi, la rendre propre à produire au trésor public.

Fiscalisme, s. m.; système de fiscalité, de fiscalisation.

Fistucation, s. f.; action d'enfoncer et de consolider par le moyen du mouton, d'affermir le pavé avec la hie, de battre avec un mouton, un billot : la fistucation du plâtre, du ciment, de la terre.

Fistulé, *e*, adj.; qui a la, une fistule; cette personne est fistulée.

Fistulement, s. m.; état fistulé : le fistulement de cette personne.

Fixable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fixé : un paiement, un traitement fixable.

Fixage, s. m.; action de fixer à demeure; état fixé à demeure.

Fixativement, adv.; par, avec fixation; d'une manière fixative.

Flagellable, adj. des 2 g.; qui peut être flagellé, qui est exposé à une flagellation. Au fig : qui peut être mal traité dans ses affaires, dans son honneur, qui est exposé à de grands dommages, à de grandes pertes; qui peut être détruit en tout ou en partie par une force majeure.

Flagellant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de flageller, de se flageller; qui est flagellant, qui flagelle, qui maltraite dans l'honneur, la fortune, les intérêts, qui cause de grands dommages, de grandes pertes, qui amène une déstruction de récolte : des propos, des malheurs flagellants : une grêle flagellante.

Flagellation, s. f.; action de flageller, de causer un grand dommage dans l'honneur, la réputation, la fortune.

Flagellé, *e*, part. pas. et adj.; qui est fouetté. Au fig. : qui est maltraité, frappé dans son honneur, sa réputation, sa fortune, ses intérêts, qui a éprouvé de grands dommages, de grandes pertes : ces personnes, ses pays sont flagellés par le malheur, par la guerre, la peste, la grêle.

Flageller, v. act. et pr., se-; fouetter, se fouetté. Au fig. : maltraiter, frapper quelqu'un dans son honneur, sa réputation, sa fortune, ses intérêts; causer de grands dommages, de grandes pertes; détruire en tout ou en partie des choses dont la perte cause la ruine, telles que les récoltes: la grêle flagelle: dont la vengeance flagellait leur ridicule.

Flagellisme, s. m.; système de flagellation : ce n'est que du flagellisme.

Flagitable, adj. des 2 g.; qui peut être flagité, qui est exposé à une flagitation, a des traitements indignes, déshonorants, à l'humiliation, à la honte, au déshonneur, à l'infamie : cette personne est flagitable.

Flagitant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de flagiter; qui flagite, qui cause, amène des

Digitized by Google

traitements indignes, infâmes, déshonorants, l'humiliation, la honte, le déshonneur, l'infamie : une colère, une dureté, une méchanceté, une injustice, une conduite flagitante.

Flagatitif, ve, adj.; de flagitation, qui est, qui tient de la flagitation, qui la marque : un traitement flagitatif, une peine flagitative.

Flagitativement, adv.; d'une manière flagitative, avec flagitation, par la flagitation.

Flagitation, s. f.; action de flagiter; état flagitaté; traitement indigne, infâme, déshonorant; honte, déshonneur, infâmie résultant d'une action.

Flagité, e, part. pas. et adj.; qui est livré à des traitements indignes, infâmes, déshonorants; qui est déshonoré, qui est livré, en proie à l'humiliation, à la honte, au déshonneur, à l'infâmie : cette personne est flagitée autant qu'il est possible de l'être.

Flagiter, v. act.; faire subir un traitement indigne, infâme, déshonorant; causer, amener, faire peser l'humiliation, la honte, le déshonneur, l'infamie; déshonorer : flagiter une personne, un peuple, une nation.

Flagitisme, s. m.; système de flagitation.

Flairable, adj. des 2 g.; qui peut être flairé, que l'on doit flairer : cette chose est flairable.

Flairement, s. m.; action de flairer; état flairé : le flairement des choses.

Flascidifiable, adj. des 2 g.; qui peut être flascidifié, rendu flasque, mou, lâche, paresseux, sans force; qui est susceptible de se flascidifier : par un continuel libertinage, l'homme est en tout flascidifiable.

Flascidifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de flascidifier, de se flascidifier; qui flascidifie, qui cause la flascidité, qui rend flasque, mou, lâche, paresseux, qui détruit les forces : un libertinage flascidifiant; une maladie flascidifiante.

Flascidification, s. f.; action de flascidifier; état flascidifié : la flascidification du caractère, des chairs.

Flascidifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu flasque, mou, lâche, paresseux, qui a de la flascidité, qui est privé de force : un esprit flascidifié : des chairs flascidifiées.

Flascidifier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir flasque, mou, lâche, paresseux; détruire les forces : flascidifier le caractère, l'esprit, le style, les chairs.

Flascidité, s. f.; état, qualité de ce qui est flasque.

Fléausant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fléauser, qui fléause. Au fig.: qui cause, amène un fléau, de grands maux, de grandes pertes, de longues douleurs publiques : une guerre fléausante.

Fléausé, e, part. pas. et adj.; qui est passé au fléau, battu au fléau : des gerbes fléausées, bien, mal fléausées. Au fig.: qui est en proie à un fléau, a de grands maux, a de grandes douleurs publiques : cette nation a été, est encore fléausée par la guerre.

Fléauser, v. act.; faire passer au fléau, battre avec un fléau pour faire sortir le grain : fléauser des gerbes. Au fig.; causer, amener un fléau, de grands maux, de grandes pertes, de grandes douleurs publiques : la guerre fléause les peuples.

Fléchissant, e, adj.; qui fléchit, qui efface, détruit le courroux : des prières fléchissantes.

Flegmatisable, adj. des 2 g.; qui peut être flegmatisé, qui peut devenir flegmatique, qui est susceptible de flegme, de calme, de sang-froid : cette personne est flegmatisable.

Flegmatisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de flegmatiser, de se flegmatiser; qui flegmatise, donne du flegme, du sang-froid, qui rend posé : l'âge flegmatise sans doute; mais la raison, la sagesse et la force d'âme sont toujours plus flegmatisants que l'âge.

Flegmatisation, s. f. action de flegmatiser; état flegmatisé, de flegme, de sang-froid : la flegmatisation du caractère, de l'esprit.

Flegmatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu flegmatique, qui a, qui présente du flegme. Au fig.: qui a du sang-froid, un esprit posé : cette personne s'est bien flegmatisée.

Flegmatiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir flegmatique; donner, prendre du flegme. Au fig.: rendre, devenir posé, se posséder; donner, prendre du sang-froid.

Flétrisme, s. m.; système de flétrissement, tout ce qui tend à flétrir.

Flétrissable, adj. des 2 g.; qui peut être flétri, doit être, mérite être flétri.

Flétrissement, s. m.; état flétri : le flétrissement du teint, des fleurs.

Fleurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fleuré, garni de fleurs : cette fenêtre est fleurable, devant laquelle on peut mettre, poser des fleurs.

Fleuré, e, part. pas. et adj.; qui est paré, garni, orné de fleurs : cette chambre est bien fleurée : ce jardin est fleuré.

Fleurer, v. act. et pron. se—; parer, se parer, garnir, orner de fleurs : fleurer un jardin.

Fleureux, se, adj.; qui contient de la fleur de farine : ce blé est fleureux, bien fleureux. Qui donne de la fleur, des fleurs : cette plante, la saison est fleureuse.

Fleurimane, s. des 2 g.; celui, celle qui aime beaucoup les fleurs, qui leur donne beaucoup de soins, qui a la manie des fleurs.

Fleurimanie, s. f.; grand amour, manie des fleurs.

Fleurissable, adj. des 2 g.; qui peut fleurir, est susceptible de donner des fleurs : toutes ces plantes sont fleurissables.

Fleurissement, s. m.; action de fleurir; état fleuri. Au fig.: prospérité croissante : le fleurissement de ses bonheurs, de sa fortune.

Flexibilisable, adj. des 2 g.; qui peut être

Digitized by Google

flexibilisé, rendu flexible, qui est susceptible de flexibilité.

Flexibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu flexible, souple, aisé, qui a de la flexibilité. Au fig.: qui est rendu, devenu doux, soumis, facile à diriger.

Flexibiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir flexible, souple, aisé ; donner, prendre de la flexibilité. Au fig.: rendre, devenir doux, soumis, facile à diriger.

Flexiblement adv.; d'une manière flexible, avec flexibilité.

Flouable, adj. des 2 g.; qui peut être floué, qui est susceptible d'être floué, mal traité, traité avec le dernier mépris; qui peut devenir victime de la méchanceté, de la mauvaise foi; qui est exposé à un tort, à un dommage, à être volé par ruse, adresse : cette personne est flouable par sa négligence et par son ignorance des affaires.

Flouant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de flouer; qui floue, dupe, cause un tort, un dommage : une ruse, une adresse, une action flouante.

Floué, e, part. pas. et adj.; qui est mal traité, traité avec le dernier mépris; dont les intérêts sont blessés, qui est victime de la mauvaise foi, de la méchanceté : cette personne a été et est encore bien flouée.

Flouement, s. m., action de flouer; état floué : le flouement des gens de mauvaise foi, celui d'une personne.

Flouer, v. act. ; mal traiter, traiter avec le dernier mépris, de manière à déconsidérer; blesser les intérêts, causer un dommage, voler par ruse, adresse; agir avec méchanceté, mauvaise foi.

Floueur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui floue.

Fluidifiable, adj. des 2 g.; qui peut être fluidifié, réduit à l'état de liquide, de fluide.

Fluidique, adj. des 2 g.; qui a rapport aux fluides, qui concerne les fluides.

Flûtement, s. m.; action de donner, de rendre tout l'agréable du son de la flûte : le flûtement de la voix.

Fluvialité, s. f.; état, qualité de ce qui est fluvial, de ce qui concerne un fleuve, les fleuves.

Fluxionnable, adj. des 2 g.; qui peut être fluxionné, qui est susceptible de se fluxionner, qui est sujet aux fluxions : cette personne est fluxionnable.

Fluxionnaire, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de la fluxion, qui la concerne, qui y est relatif : une douleur fluxionnaire.

Fluxionnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fluxionner, de se fluxionner; qui fluxionne, qui donne, cause, produit une fluxion : un froid, un courant d'air fluxionnant.

Fluxionné, e, part. pas. et adj.; qui a une fluxion : cette personne est toute fluxionnée.

Fluxionner, v. act. et pron. se—; causer, produire, occasionner, prendre une fluxion : je me fluxionne.

Folliculairement, adv.; d'une manière folliculaire.

Folliculairisme, s. m.; système folliculaire, de follicularité.

Folliculairité, s. f.; état, qualité de ce qui est folliculaire.

Folloiement, s. m.; action de folloyer, de se livrer à une folie gaie : le folloiement de l'esprit.

Fomentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, qu'il est nécessaire de fomenter continuellement.

Fomentant, e, adj.; qui fomente, entretient : une union fomentante, un accord fomentant la paix, l'amitié : une intrigue fomentante de troubles.

Fomentativement, adv.; d'une manière fomentative; avec fomentation, par la fomentation.

Fomentisme, s. m.; système de fomentation : un fomentisme de troubles.

Fonçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être foncé; auquel, à laquelle on doit mettre un fond : ce tonneau, cette cuve est fonçable.

Foncement, s. m.; action de foncer; état foncé : le foncement d'un tonneau, d'une cuve : le foncement sur l'ennemi.

Fonctionnable, adj. des 2 g.; qui peut fonctionner, qui est susceptible de fonctionner, que l'on peut faire fonctionner : cette machine est fonctionnable.

Fonctionnant, e, adj.; qui fonctionne : cette machine est bien, avantageusement fonctionnante.

Fonctionnement, s. m.; action de fonctionner : le fonctionnement de cette machine est vicieux.

Fondable, adj. des 2 g.; qui peut être fondé, que l'on doit fonder : cette chose est fondable. Qui peut fondre, est susceptible de se fondre.

Fondamentalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fondamentalisé, rendu fondamental; base sur laquelle tout doit reposer : ces principes sont fondamentalisables.

Fondamentalisation, s. f.; action de fondamentaliser; état fondamentalisé : la fondamentalisation de ces principes.

Fondamentalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu fondamental, base sur quoi tout repose : ces principes fondamentalisés dérivent eux-mêmes du droit des peuples et amènent conséquamment la plus large liberté.

Fondamentaliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir fondamental, base sur quoi tout repose : si, dans un état, des principes épurés de liberté se fondamentalisent; on aura une liberté forte, vaste et bien consolidée. mais, si les principes se lient à quelque chose qui entrave leur action, on aura que le vague, et la route des révolutions restera ouverte.

Digitized by Google

Fondamentalisme, s. m.; système de fondamentalisation.

Fondamentalité,, s. m.; état, qualité de ce qu est fondamental.

Fondatif, ve, adj.; qui fonde, qui établit : la piété fondative des siècles passés.

Fondativement, adv.; d'une manière fondative; par, avec fondation: sa fondation.

Fondable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fondé : un établissement de ce genre est fondable. qui peut être, doit être établi sur des principes : ce raisonnement, cette réplique est fondable.

Fondément, adv.; d'une manière fondée : il faut discuter fondément.

Fontainerie, s. f.; endroit d'une maison ou sont placées les fontaines; art qui concerne la confection des fontaines : travaux de fontainerie.

Fontanable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fontané, auquel on peut donner l'utilité d'une fontaine.

Fontané, e, part. pas. et adj.; qui est en fontaine, qui a, qui présente des fontaines, qui est garni, orné de fontaines : vallée fontanée : Paris est bien fontané.

Fontanement, s. m.; action de fontaner; état fontané : le fontanement d'un lieu.

Fontaner, v. act.; donné la forme, l'utilité d'une fontaine: faire des fontaines, garnir, orner de fontaines, donner des fontaines à une rue, à une ville.

Forçable, adj. des 2 g.; qui peut être forcé, contraint; qui peut être rompu avec force, violence.

Forçant, e, adj.; qui force, qui contraint, qui romp avec force, violence : un moyen, un instrument forçant.

Forçation, s. f.; action de forcer; état forcé : la forçation d'une personne, d'une porte, d'une serrure.

Forcenement, s m.; état forcené, de fureur et hors de sens : le forcenement de l'homme, de l'action.

Forfaiteur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui se livre à un forfait, à une prévarication.

Forfaitif, ve, adj.; qui est du forfait, qui marque le forfait, la prévarication, qui concerne l'un et l'autre : un acte forfaitif, une action forfaitive.

Forfaitisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que du forfait, de la prévarication.

Forfaitivement, adv.; d'une manière forfaitive; avec forfaiture, prévarication, par l'une et par l'autre.

Forfanter, v. n.; faire le forfante, de la forfanterie : vous forfantez.

Forfantisme, s. m.; continuelle forfanterie, ce qui n'est, ne présente que de la forfanterie.

Forgement, s. m.; action de forger; état forgé : le forgement du fer. Au fig.: action d'inventer, de supposer : vos forgements de nouvelles.

Formable, adj. des 2 g.; qui peut être formé, qui est susceptible de se former, que l'on doit former : un dépôt est formable dans cette plaie.

Formalisable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement formalisé, qui est susceptible de se formaliser : cette personne est très formalisable.

Formalisant, e, adj.; qui formalise, choque, fâche, offense : vous tenez des propos très formalisants : vous m'adressez une question formalisante.

Formalisation, s. f.; action de formaliser, de se formaliser; état formalisé : la formalisation n'est souvent que le résultat de l'inappréciation des choses.

Formalisme, s. m.; système de formalité; habitude des formes.

Formateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui forme, qui donne la forme.

Formatif, ve, adj.; qui forme, établit, constitue, qui impose, ordonne une formation : un règlement formatif, une ordonnance formative.

Formellisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être formellisé, rendu formel, exprès, précis : un tel ordre est toujours formellisable.

Formellisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de formelliser, de rendre formel; qui formellise, rend formel, exprès, précis : un despotisme formellisant, une impériosité formellisante.

Formellisation, s. f.; action de formelliser; état formellisé : la formellisation d'un ordre.

Formellisé, e, v. act.; rendre formel, exprès, précis; donner de la formellité : formelliser une loi, un ordre.

Formellisme, s. m.; système de formellisation, ce qui ne présente rien que de formel.

Formellité, s. f.; état, qualité de ce qui est formel : la formellité d'un ordre.

Formidabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de formidabiliser; qui formidabilise, rend formidable : une formidabilisante autorité, un formidabilisant pouvoir.

Formidabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu formidable, propre à défendre, à se défendre, à résister à une puissance de force, à écraser par une puissance de force : une place, une armée formidabilisée.

Formidabiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir formidable, propre à défendre, à se défendre, à maintenir, à résister à une puissance de force, à écrasser par une puissance de force : formidabiliser une place, une armée.

Formidabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est formidable.

Formosan, s. m., f. *ne;* habitant de Formose. Adj. : les habitudes formosannes.

Formulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être formulé, qu'il est nécessaire de formuler : cette convention, cet accord est formulable.

Formulateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui formule : bon, mauvais formulateur.

Formulation, s. f.; action de formuler; état formulé : la formulation d'une convention, d'un accord, d'un traité : belle, bonne, vicieuse, mauvaise formulation.

Formulisme, s. m.; système de formule.

Fortifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fortifié, qu'il est nécessaire de fortifier : cette ville, cette place est fortifiable.

Fortificationisme, s. m.; système de fortification.

Fortificationiste, s. des 2 g.; partisan du fortificationisme : ce mot sert a désigner celui, celle qui veut l'embastillement de Paris.

Fortifisme, s. m.; système d'administration de fortifiants, tout ce qui tend à donner de la force, à rendre les forces : le fortifisme des aliments.

Fortitude, s. f.; force, grandeur d'âme, bravoure, courage.

Fortunable, adj. des 2 g.; qui peut être fortuné, qui est susceptible d'acquérir de la fortune : cet homme est très fortunable par le genre de travail auquel il se livre.

Fortunant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fortuner; qui fortune, qui donne, procure, fait acquérir de la fortune : cette spéculation est très fortunante.

Fortuné, e, part. pas. et adj.; qui a de la fortune : cette personne est très fortunée.

Fortunel, le, adj.; de fortune, de la fortune, qui est de la fortune, qui tient à la fortune, qui émane de la fortune, qui a rapport à la fortune : des considérations fortunelles l'ont déterminé.

Fortunellement, adv.; d'une manière fortunelle, par la fortune, par le moyen de la fortune.

Fortuner, v. act. et pr., se—; donner, acquérir de la fortune, devenir fortuné.

Foudroyable, adj. des 2 g.; qui peut être foudroyé, qui est exposé à être foudroyé : cette ville, cette armée est foudroyable.

Foudroyamment, adv.; d'une manière foudroyante, en foudroyant.

Foudroyance, s. f.; état, qualité de ce qui foudroie : la foudroyance des choses, du pouvoir, de la colère, de l'emportement.

Fouettable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fouetté : un cheval, un bœuf fouettable, qui ne va qu'a force de fouet, de coups de fouet.

Fouettant, e, adj.; qui fouette : une grêle fouettante.

Fougueusement, adv.; d'une manière fougueuse, par fougue, avec fougue.

Fouillable, adj. des 2 g.; qui peut être fouillé, que l'on doit fouiller : cette terre est fouillable.

Fouillant, e, adj.; qui fouille. Au fig. : qui cherche à découvrir par tous les moyens possibles, approuvables ou inapprouvables : une police fouillante.

Fouillement, s. m.; action de fouiller; état fouillé : le fouillement des terres.

Fouilleur, s. m. f., *se;* animal fouilleur, celui qui fouille la terre pour trouver sa subsistance.

Foulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être foulé; qui est exposé à être foulé : une chose foulable, comme les raisins. Au fig. : un homme, un peuple foulable.

Foulement, s. m.; action de fouler; état foulé : le foulement des choses, des hommes, des peuples.

Fournissable, adj. des 2 g.; qui peut être fourni, que l'on doit fournir : la quantité demandée est fournissable.

Fournissant, e, adj.; qui fournit, rend, donne beaucoup.

Fourrageable, adj. des 2. g.; qui peut être, est exposé à être fourragé : ce champ est fourrageable.

Fourrageamment, adv.; d'une manière fourrageante, en fourrageant.

Fourrageant, e, adj; qui fourrage, qui cause un grand dommage, qui ravage : des animaux fourrageants, des troupes fourrageantes.

Fourragement, s. m.; action de fourrager; état fourragé : le fourragement d'une contrée, des emblaves.

Fourvoyable, adj. des 2 g.; qui peut être fourvoyé, qui est susceptible de se fourvoyer : le présomptueux est en tout fourvoyable.

Fourvoyant, e, adj.; qui fourvoie, qui trompe, égare : l'illusion est bien fourvoyante.

Fracassable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être fracassé, rompu, mis en pièces.

Fracassant, e, adj. des 2 g.; qui fracasse, casse, rompt, brise, met en pièce avec bruit, violence : il y a dans les rues une fusillade tuante et fracassante.

Fracassement, s. m.; action de fracasser, état fracassé : le fracassement d'une chose, des membres.

Fractionnisme, s. m.; système de fractionnement, son effet.

Fractionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fractionné, qu'il est nécessaire de fractionner : toutes ces choses sont fractionnables.

Fractionnement, s. m.; action de fractionner; état fractionné : le fractionnement des choses, des troupes.

Fracturable, adj. des 2 g.; qui peut être fracturé, est exposé à être fracturé : un os, un membre fracturable.

Fragilisable, adj. des 2 g.; qui peut être fragilisé, rendu fragile, qui est susceptible de se fragiliser : par nature, l'homme est fragilisable; mais il l'est aussi par toutes ces faiblesses, par

Digitized by Google

toutes ces inconduites qui égarent son esprit, sa raison et son jugement.

Fragilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fragiliser, de se fragiliser, qui fragilise, rend fragile, qui cause, donne, amène la fragilité, de la fragilité : toutes les passions d'amour et de grandes débauches sont les plus fragilisantes, parce que ce sont celles qui égarent le plus la raison et le jugement.

Fragilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu fragile, qui a, qui présente de la fragilité.

Fragiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir fragile, causer, amener, donner, pendre la fragilité, de la fragilité : l'homme perfectionne les beaux principes, et les beaux principes infaillibilisent l'homme. Mais si l'homme fragilise ces mêmes principes, lui-même est aussitôt fragilisé; parce qu'alors il est à une mobilité qui lui ôte toute belle rectitude, et ne lui permet aucune stabilité, ni dans ses mœurs, ni dans ses actes.

Fragilisme, s. m.; continuelle fragilité, ce qui n'est, ne présente que de la fragilité : c'est du fragilisme.

Fragmentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fragmenté, donné, divisé par fragments : cet ouvrage est fragmentable.

Fragmentation, s. f.; action de fragmenter; état fragmenté : la fragmentation d'une chose, d'un ouvrage.

Fragmenté, e, part. pas. et adj.; qui est mis en fragments, qui est donné, divisé par fragment: une chose fragmentée :

Fragmenter, v. act.; faire des fragments, mettre en fragments; donner, diviser par fragments.

Fragmentisme, s. m.; système de fragmentation.

Fraisable, adj. des 2 g.; qui peut être fraisé, dans quoi on peut, on doit mettre, faire entrer de la fraise.

Fraisé, e, part. pas. et adj.; qui a le goût, l'odeur de fraise; dans quoi il y a de la fraise, qui est à la fraise : des confitures, des crèmes fraisées.

Fraisement, s. m.; action de fraiser; état fraisé: le fraisement des confitures, d'une crème.

Fraiser, v. act.; donner le goût, l'odeur de fraise, mettre, faire entrer de la fraise dans une chose : fraiser une tarte, des confitures.

Framboisement, s. m.; action de framboiser; état framboisé : le framboisement d'une liqueur.

Françaisement, adv.; d'une manière française, à la française.

Franchissable, adj. des 2 g.; qui peut être franchi, qu'il est facile de franchir : ce fossé est franchissable.

Franchissement, s. m.; action de franchir; état franchi : le franchissement d'un espace.

Francisable, adj. des 2 g.; qui peut être francisé, que l'on doit franciser : ce mot est francisable.

Franc-maçonner, v. neut.; faire de la franc-maçonnerie, se livrer à la franc-maçonnerie : vous franc-maçonnez.

Frappable, adj. des 2 g.; qui peut être frappé; qui est susceptible de se frapper l'esprit, l'imagination : cet homme est très frappable.

Frappement, s. m.; action de frapper; état frappé : le frappement de l'imagination.

Fraternellisable, adj. des 2 g.; qui peut être fraternellisé, que l'on doit fraternelliser, rendre fraternel : ces devoirs sont fraternellisables.

Fraternellisation, s. f.; action de fraternelliser; état fraternellisé : la fraternellisation de l'affection, de la bienveillance, de l'action, du devoir.

Fraternellisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu fraternel, qui a, qui présente de la fraternellité : des réciprocités de bienveillance fraternellisées.

Fraternelliser, v. act. et pron., se —; rendre, devenir fraternel; donner, causer, prendre de la fraternellité, un sentiment, un attachement, une bienveillance de frère; rendre propre au frère; établir une bonne intelligence entre des frères; faire entrer dans le devoir, dans les obligations de frère à frère.

Fraternellisme, s. m.; système de fraternellisation, incessante action de fraternellité.

Fraternellité, s. f.; état, qualité de ce qui est fraternel, de ce qui est du devoir, du lien, de l'attachement fraternel.

Fratricider, v. act.; tuer son frère, porter atteinte à la sûreté d'un frère.

Fratricidisme, s. m.; haine incessante contre le frère, ce qui n'est que piége contre le frère.

Fraudable, adj. des 2 g.; qui peut être fraudé, qui est susceptible de fraude : cette chose est fraudable: des marchandises fraudables.

Fraudement, s. m.; action de frauder; état fraudé : le fraudement du vin.

Frayable, adj. des 2 g.; qui peut être frayé, qu'il est possible, nécessaire de frayer, de tracer : ce chemin est frayable.

Frayant, e, adj.; qui fraie, qui trace, qui ouvre : un moyen, un travail frayant : un état, une application, une intelligence, une possibilité, une intrigue, une popularité, une découverte frayante.

Fredainement, s. m.; action de fredainer : quand cesserez-vous vos fredainements.

Fredainer, v. neut.; faire des fredaines, se livrer à des fredaines : vous fredainez.

Fredaineur, s. m., f. *se;* celui, celle qui fait des fredaines.

Frêlable, adj. des 2 g.; qui peut être frêlé, qui est susceptible de se frêler, de devenir frêle, faible : cette personne, cette chose est bien frêlable.

Frelatable, adj. des 2 g.; qui peut être frelaté,

Digitized by Google

qui est susceptible de frelatement : cette chose est frelatable, méfiez-vous, on la frelatera avant de vous la livrer.

Frelatement, s. m.; action de frelater; état frelaté : le frelatement de l'eau-de-vie.

Frelatisme, s. m.; système de frelatement, continuelle frelaterie.

Frêlé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu frêle, faible : cette personne, cette chose s'est bien frêlée.

Frêlement, s. m.; action de frêler; état frêlé : le frêlement d'une personne, d'une chose.

Frêler, v. act. et pron. se —; rendre, devenir frêle, faible : vous vous frêlez.

Freluquement, s. m.; action de freluquer : son freluquement.

Freluquer, v. neut.; faire le freluquet : vous freluquez.

Frénétisable, adj. des 2 g.; qui peut être frénétisé, rendu frénétique; qui est susceptible de frénésie, de passions violentes, de colère furiense, d'aliénation accompagnée de fureur : plus l'homme se livrera à ses emportements naturels, plus il sera frenétisable en tout; parce qu'il alimentera toutes ses tendances à la plus étrange extravagance. Toute la machine humaine est comme ces choses vicieuses qui ne se perfectionnent que par de l'étude, le soin et le travail, et l'homme doit s'assimiler à ces mêmes choses.

Frénétisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de frénétiser, de se frénétiser; qui frénétise, rend frénétique, qui cause, amène la frénésie; qui rend violent, furieux : l'amour, la jalousie doivent être considérées comme étant des plus frénétisantes passions.

Frénétisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu frénétique. Se prend aussi substantivement : c'est un frénétisé.

Frénétiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir frénétique; causer la frénésie, tomber dans le frénésie : cet homme se frénétise. Neut.; faire de la frénésie, agir par un mouvement de fureur frénétique : vous frénétisez.

Frénétisme, s, m.; continuelle, incessante frénésie, ce qui ne présente que de la frénésie : ce n'est que du frénétisme.

Frénétiquement, adv.; d'une manière frénétique; par, avec frénésie.

Frenisable, adj. des 2 g.; qui peut être frénisé, a qui on peut donner des freins, des retenues; qui peut être retenu par quelque chose dans le devoir, dans des bornes, dans des décences d'action : quoique déjà fort dépravée, cette personne est encore frénisable.

Frénisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de fréniser, de se fréniser; qui frénise, qui donne, impose des freins, des retenues, qui maintient dans le devoir, dans des bornes, dans des décences d'action : une éducation, une religion frénisante.

Frénisation, s. f.; action de fréniser; état frénisé.

Frénisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a des freins, des retenues : cette personne est frénisée par des principes solides.

Fréniser, v. act. et pron. se —; donner, imposer, adopter des freins, des retenues; maintenir, rester dans le devoir, dans des bornes, dans des décences, dans des modérations d'action : Les vices déshonorent l'homme, il doit se corriger de tous. Il n'en est pas ainsi des passions, il lui en faut, elles lui sont nécessaires; mais il doit les modifier, et sans modification rationnelle, elles deviennent vices. Des freins lui sont nécessaires pour cette même modification, et il doit constamment se fréniser par l'honneur, par un sentiment de bien et de vrai, ou il ne sera jamais qu'un dépravé.

Fréquentable, adj. des 2 g.; qui peut être fréquenté, que l'on doit fréquenter : cette personne, cette société est fréquentable.

Fréquentativement, adv.; d'une manière fréquentative.

Fréquentisme, s. m.; système, habitude de fréquentation : le fréquentisme des maisons de débauche.

Frêtable, adj. des 2 g.; qui peut être frêté, que l'on doit frêter.

Frêtement, s. m.; action de frêter; état frêté : le frêtement d'un vaisseau.

Frettable, adj. des 2 g.; qui peut être fretté, que l'on doit, qu'il est nécessaire de fretter : ce moyeu est frettable.

Frettement, s. m.; action de fretter; état fretté : le frettement du moyeu : un bon frettement.

Fricassable, adj. des 2 g.; qui peut être fricassé, que l'on doit fricasser : ces viandes sont fricassables.

Fricassement, s. m.; action de fricasser; état fricassé : le fricassement des viandes.

Frichable, adj. des 2 g.; qui peut être friché, qui est susceptible de tomber en friche : des terres frichables par la négligence.

Friché, *e*, part. pas. et adj.; qui est en friche, tombé en friche, qui est sans culture : des terres frichées.

Fricher, v. act. et pron. se—; laisser en friche, tomber en friche : faute de bras, de soins, de culture convenable, les terres se frichent.

Fricotement, s. m.; action de fricoter, de faire fricot, bonne chère.

Fricotisme, s. m.; continuel fricotement, son abus, son vice : le fricotisme de la paresse, de la débauche.

Frictionnable, adj. des 2 g.; qui peut être frictionné, que l'on doit frictionner : cette partie souffrante du corps est frictionnable.

Frictionnant, *e*, adj.; qui frictionne, qui opère la friction : un mouvement frictionnant : une étoffe bien frictionnante.

Frictionnement, s. m.; action de frictionner;

Digitized by Google

état frictionné : le frictionnement d'une personne, d'une partie du corps.

Frigidisable, adj. des 2 g ; qui peut être frigidisé, rendu froid, qui est susceptible de se frigidiser, de devenir froid : en cette saison, le temps, l'atmosphère est frigidisable.

Frigidisant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de frigidiser, de se frigidiser; qui frigidise, qui cause, amène la frigidité, le froid : un vent frigidisant. En parlant des personnes : un âge frigidisant.

Frigidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu froid : la saison, la température est frigidisée.

Frigidiser, v. act. et pr., se—; causer la frigidité ; rendre, devenir froid : le temps se frigidise.

Frileusement, adv.; d'une manière frileuse.

Frilositable, adj. des 2 g ; qui est susceptible de frilosité; qui peut être frilosité, rendu frileux, sensible au froid : cette personne est très frilositable.

Frilositant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de frilositer, de se frilositer; qui frilosite, rend frileux, sensible au froid : les variations de température sont toujours très frilositantes.

Frilosité, e, part. pas. et adj ; qui est rendu, devenu frileux, sensible au froid, qui a de la frilosité : cette personne est toute frilositée.

Frilositer, v. act. et pr., se—; rendre, devenir frileux, sensible au froid ; causer la, de la frilosité.

Frimatisation, s. f.; action de frimatiser, de se frimatiser ; état frimatisé : la frimatisation du temps.

Frimatisé, e, part. pas. et adj.; qui est changé, converti en frimats, qui est chargé, couvert de frimats : les temps frimatisés sont toujours les plus froids et les plus frilositants.

Frimatiser, v. act. et pr., se—; changer, convertir en frimats, se charger, se couvrir de frimats : le temps se frimatise.

Fringamment, adv., d'une manière fringante, en fringant.

Fringuer, v. n.; faire le fringant, donner dans le fringant : vous fringuez.

Fripement, s. m.; action de friper ; état fripé : le fripement des hardes.

Friponnable, adj. des 2 g.; qui peut être friponné, qu'il est facile de friponner : cette personne est friponnable.

Friponnement, s. m.; action de friponner; état friponné : le friponnement d'une personne, des choses.

Friponneusement, adv.; d'une manière friponneuse, avec friponnerie.

Friponneux, se, adj.; de friponnerie, qui est, qui tient de la friponnerie, qui est acte de friponnerie, qui la marque.

Friponnisme, s. m.; système de friponnerie, continuelle friponnerie : ce n'est que du friponnisme.

Frisable, adj. des 2 g ; qui peut être frisé, qui est susceptible de friser : des cheveux frisables.

Frisement, s. m.; action de friser; état frisé : le frisement des cheveux.

Frissonnant, e, adj ; qui fait frissonner, qui cause, donne le frisson : une fièvre frissonnante.

Frivolement, adv ; d'une manière frivole ; par, avec frivolité : parler, agir frivolement.

Frivolisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu frivole : des attachements, des goûts frivolisés.

Frivoliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir frivole; donner, prendre de la frivolité : frivoliser le caractère, ses goûts, ses attachements. Neut., faire de la frivolité, agir avec frivolité : vous frivolisez.

Frivolisme, s. m.; système de frivolité, continuelle frivolité ; ce qui n'est, ne présente que de la frivolité : ce n'est que du frivolisme.

Froissant, e, adj.; qui froisse, qui chiffonne : des procédés froissants : des paroles froissantes.

Fromageable, adj. des 2 g.; qui peut être fromagé, dans quoi on peut mettre, faire entrer du fromage : pâtisserie fromageable.

Fromagé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du fromage : pâtisserie fromagée.

Fromagement, s. m.; action de fromager; état fromagé : le fromagement d'un gâteau, d'une pâtisserie.

Fromager, v. act.; mettre, faire entrer du fromage dans une chose : fromager un gâteau.

Frondable, adj. des 2 g.; qui peut être frondé, que l'on doit fronder : un pouvoir, une personne frondable.

Frondant, e, adj.; qui fronde : une liberté, une hardiesse frondante.

Frondement, s. m.; action de fronder; état frondé : le frondement du pouvoir, du gouvernement.

Frottable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être frotté : cette chose est frottable.

Fructifiable, adj. des 2 g.; qui peut fructifier, qui est susceptible de fructifier; auquel, à laquelle on peut faire rapporter des fruits : rendre un arbre fructifiable.

Fructifiant, e, adj.; qui fait fructifier, rapporter des fruits : un travail fructifiant, une saison fructifiante.

Fructuosité, s. f.; état, qualité de ce qui est fructueux.

Frugalisable, adj. des 2 g.; qui peut être frugalisé, rendu frugal, sobre, tempérant, que l'on doit frugaliser, qui est susceptible de frugalité.

Frugalisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de frugaliser, de se frugaliser; qui frugalise, qui cause, donne la, de la frugalité, de la so-

Digitized by Google

briété, de la tempérance : une règle frugalisante : un ordre de vie, un régime très frugalisant.

Frugalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu frugal, sobre, tempérant, qui a, qui présente de la frugalité : cette personne est convenablement frugalisée.

Frugaliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir frugal, sobre, tempérant; causer, amener, produire la frugalité ; porter, se livrer à la frugalité : très souvent la nécessité frugalise ; mais la raison et l'intérêt de la santé doivent frugaliser plus encore.

Frugalisme, s. m.; système de frugalité, continuelle frugalité, ce qui est, ce qui présente une incessante frugalité : c'est du frugalisme.

Frugivorer, v. n.; manger beaucoup de fruits, ne vivre que de fruits : vous frugivorez.

Frustrable, adj. des 2 g.; qui peut être frustré facilement, qui est exposé à être frustré ; que l'on doit frustrer de son droit, de ce qui lui est dû : cet homme est frustrable.

Frustrateur, s. m., f., *trice ;* celui, celle qui frustre : vous êtes un frustrateur.

Frustration, s. f.; action de frustrer; état frustré : la frustration du droit, des intérêts d'une personne.

Frustratisme, s. m.; continuelle frustration, système de frustration : ce gouvernement est entré dans le plus immoral frustratisme.

Fulgérance, s. f.; brillance, vif éclat, resplandissance, étincelance : la fulgérance du feu, des yeux, de la blancheur du teint.

Fulgérant, e, adj.; qui a, qui jette un vif éclat, qui éblouit, qui est rayonnant, qui frappe par son éclat : une fulgérante beauté.

Fulguration, s. f.; foudroiement de l'éclair, effet de la foudre.

Fulminance, s. f.; éclat avec force, grand bruit. Au fig. : les fulminances de la colère n'effraient que l'enfance, la sotte et niaise timidité.

Fulminateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui fulmine.

Fumable, adj. des 2 g.; qui est susceptible d'être fumé : ce tabac est fumable. Terme de chasse, que l'on peut fumer : ce terrier est fumable. T. d'agric., qu'il est nécessaire de fumer, d'engraisser avec du fumier : ces terres sont fumables.

Fumeterrisé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du fumeterre : boisson fumeterrisée.

Fumeterriser, v. act.; mettre, faire entrer du fumeterre dans une chose : fumeterriser une boisson.

Fumisterie, s. f.; art du fumiste, travail qui a pour objet l'empêchement de la fumée.

Funébrisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu funèbre, triste, lugubre.

Funébriser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir funèbre, douloureusement triste, lugubre; répandre la douleur, l'effroi, la tristesse : faire naître des causes d'amertume, de désolation.

Funébrisme, s. m.; continuelle funébrité, incessant état lugubre.

Funébrité, s. f.; état, qualité de ce qui est funèbre.

Funérisant, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de funériser ; qui funérise, qui cause, occasionne, multiplie les funérailles. Au fig. : qui cause, amène la tristesse, le chagrin, le deuil, qui fait planer la destruction, la mort : une épidémie, une peste funérisante.

Funérisé, e, pert. pas. et adj.; qui est dans les funérailles. Au fig. : qui est dans la tristesse, dans le deuil, qui est environné de destruction, de mort : ces pays sont funérisés par la fièvre jaune.

Funériser, v. act. et pr., se—; causer, amener, produire quelque chose de funeste, des funérailles, les multiplier, répandre les deuils, se plonger dans le deuil. Au fig. : causer, amener la tristesse, le chagrin et le deuil, faire planer la destruction, la mort : funériser un lieu, un pays, le couvrir de deuil.

Funesteté, s. f.; état, qualité de ce qui est funeste.

Funestif, ve, adj.; de funesté, qui est, qui tient de la funesté, qui la marque : un résultat funeste.

Funestisant, e, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de funestiser ; qui funestise, rend funeste-malheureux : votre action et votre influence sont toujours funestisantes et funestisent tout.

Funestisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu funeste.

Funestiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir funeste, malheureux : quand l'homme agit sans sagesse, sans prudence, sans prévoyance ; toute son œuvre se funestise contre lui même.

Funestisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente, ne produit qu'une incessante funesteté, qu'un continuel malheur : ce n'est que du funestisme.

Furetage, s. m.; action de fureter : le furetage des lapins. Au fig. : chercher partout : vos continuels furetages.

Furibondant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de furibonder ; qui furibonde, rend furibond, furieux, qui cause un grand emportement de colère : une furibondante jalousie.

Furibondement, adv., d'une manière furibonde.

Furibonder, v. n.; faire le furibon, agir avec une colère, un emportement de fureur : vous furibondez. Act., rendre, devenir furibond ; mettre, entrer dans une colère, un emportement de fureur : les tracasseries de sa femme le furibondent.

Furibondisme, s. m. ; continuel acte de furibond : ce n'est que du furibondisme.

Furibondité, s. f.; état, qualité de ce qui est acte de furibond, de violence rageuse.

Furiorisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que

Digitized by Google

des actes de fureur : ne n'est que du furiorisme.

Furiosant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de furioser, de se furioser; qui furiose, rend furieux, qui pousse à quelque chose de furieux, à un acte de fureur : une furiosante haine, animosité.

Furiosé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu furieux, qui a, qui présente de la fureur.

Furioser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir furieux, causer la fureur; mettre, entrer en fureur, dans un violent transport de colère.

Furiosité, s. f.; état, qualité de ce qui est acte de furieux, de fureur : la furiosité de son action.

Furtiviser, v. n.; agir furtivement, en cachette, à la dérobée, user de furtivité : vous furtivisez.

Furtivisme, s. m.; système de furtivité, d'action en cachette, à la dérobée, continuelle furtivité : ce n'est que du furtivisme.

Furtivité, s. f.; état, qualité de ce qui est furtif.

Fuselement, s. m.; état fuselé : le fuselement de cette colonne.

Fusibilisé, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu fusible, propre à être fondu.

Fusibiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir fusible, propre à être fondu.

Fusillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être fusillé : ce soldat est fusillable.

Fusillement, s. m.; action de fusiller; état fusillé : le fusillement des coupables.

Fusilleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait fusiller.

Fustigatoire, adj. des 2 g.; qui est de la fustigation, qui la concerne, qui sert à fustiger.

Fustigatoirement, adv.; d'une manière fustigatoire; par, avec fustigation.

Fustigeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être fustigé : cet écolier est fustigeable.

Fustigeant, e, adj.; qui fustige : une discipline fustigeante.

Fustigeur, s. m., f. *se;* celui, celle qui fustige.

Futilement, adv.; d'une manière futile.

Futilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de futiliser; qui futilise, rend futile, qui ôte, détruit l'importance : la légèreté et l'injugement sont toujours futilisants.

Futilisé, e, part. pas. et adj; qui est rendu, devenu futile, qui a, qui présente de la futilité : toutes ces choses sont futilisées.

Futiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir futile; ôter, détruire l'importance. N., faire de la futilité : vous futilisez : on peut bien futiliser pour le délassement de l'esprit; mais, si on futilise continuellement et en tout, on dégrade, on pervertit tout, et on se dégrade et on se pervertit soi-même.

Futilisme, s. m.; continuelle futilité, ce qui n'est, ne présente que de la futilité : ce n'est que du futilisme.

Futurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être futuré, mis au futur; qui doit être mis, placé dans les avenirs.

Futuration, s. f.; action de futurer; état futuré : la futuration des choses, des avantages.

Futurer, v. act.; mettre, placer au futur, dans les futurs, dans les avenirs : vous futurez les choses, les avantages.

Futuriel, le, adj.; qui est dans les futurs, dans les avenirs.

Futuriellement, adv.; d'une manière futurielle : promettre futuriellement, faire une promesse qui ne doit s'accomplir que dans l'avenir, dans un temps éloigné.

Fuyable, adj. des 2 g.; qui doit être fui, que l'on doit fuir : cet homme, cette société est fuyable.

G

Gabegier, v. n.; faire de la gabegie, des gabegies, se livrer à la gabagie : vous gabegiez.

Gabegieur, s. m., f. *se;* celui, celle qui fait de la gabegie, des gabegies, qui se livre à la gabegie.

Gabegique, adj. des 2 g.; de gabegie, qui tient de la gabegie, qui la marque : des actes, des actions gabegiques.

Gabegiquement, adv.; d'une manière gabegique, avec gabegie, par la gabegie.

Gabegisme, s. m.; système de gabegie; continuelle action de gabegie : le gabegisme politique, religieux.

Gabionnable, adj. des 2 g.; qui peut être gabionné, que l'on doit gabionner.

Gabionnement, s. m.; action de gabionner, couvrir de gabions; état gabionné.

Gâchable, adj. des 2 g.; qui peut être, est susceptible d'être gâché.

Gâchage, s. m.; action de gâcher; état gâché. Au fig.; action de faire un ouvrage grossièrement, négligemment, sans goût, le gâter : ce n'est que du gâchage.

Gâchement, s. m.; action de gâcher; état gâché : le gâchement des choses.

Gaffable, adj. des 2 g.; qui peut être gaffé, accroché avec la gaffe.

Gaffement, s. m.; action de gaffer, d'accrocher avec la gaffe; état gaffé.

Gageable, adj. des 2 g.; qui peut être gagé, à qui on doit donner des gages, des appointements.

Digitized by Google

au sujet de quoi on peut gager : cette affaire est gageable.

Gagisme, s. m.; système de prêt sur gage : le gagisme usuraire.

Gagnement, s. m.; action de gagner, d'obtenir, d'acquérir : les gagnements de la science, de l'industrie, de la civilisation.

Gaillarder, v. n.; faire le gaillard, se livrer à des gaillardises : vous gaillardez.

Galantisme, s. m.; système de galanterie ; ce qui est, ce qui présente une continuelle galanterie : c'est du galantisme.

Galérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être galérisé, condamné à la peine de la galère : ce criminel est galérisable.

Galérisation, s. f.; action de galériser; état galérisé : sa galérisation a été causée par tel crime.

Galérisé, e, part. pas. et adj ; qui est à la galère, qui est, qui a été condamné à la galère : ce criminel est galérisé.

Galériser, v. act.; mettre, envoyer à la galère, condamner à la peine, aux peines de la galère : galériser des criminels.

Galérisme, s. m.; système de condamnation aux peines de la galère.

Galerné, part. pas. et adj.; qui est à galerne : le vent est galerné.

Galernement, s. m.; état galerné : le galernement du vent.

Galerner, v. pron., se —; se tourner, se mettre à galerne : le vent se galerne.

Galimathiasser, v. neut ; faire du galimathias : vous galimathiassez.

Galimathiasseur, s. m., f. *se;* celui, celle qui fait du galimathias.

Galimathiassisme, s. m.; continuel galimathias.

Galonnable, adj. des 2 g.; qui peut être galonné, que l'on doit galonner : cet habit est galonnable.

Galonnement, s. m. ; action de galonner; état galonné : le galonnement de cet habit.

Galopement, s. m.; action de galoper. Au fig.; action de courir çà et là, à droite et à gauche : vos galopements cesseront-ils bientôt?...

Galopiner, v. n.; faire le galopin.

Galvanisant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de galvaniser ; qui galvanise, donne la force galvanique ; qui donne, imprime un mouvement vif, prompt, d'électricité ; qui porte vivement à l'action, impétueusement à l'action ; qui donne la souplesse réunie à la force : c'est un moyen galvanisant : une excitation galvanisante.

Galvanisation, s f.; action de galvaniser ; état galvanisé.

Galvanisé, e, part. pas. et adj.; qui a la force, la vertu, la qualité galvanique ; qui est à un mouvement vif, prompt, d'électricité ; qui a la souplesse réunie à la force.

Galvaniser, v. act. et pr., se—; donner, prendre une qualité, une vertu, une force galvanique, la souplesse réunie à la force ; donner, imprimer un mouvement vif, prompt, d'électricité. Au fig. : porter, se porter vivement, impétueusement à l'action, comme par la force galvanique : une sorte d'irritation nerveuse le galvanise nuit et jour.

Gambadement, s. m ; action de gambader : quand finirez vous avec vos gambadements?...

Ganachement, adv.; d'une manière ganache, en ganache : agir ganachement.

Ganacher, v. n.; faire la ganache, de la ganacherie, agir en ganache. Au fig. et fam. : faire des choses qui montrent peu d'esprit, de jugement, de hardiesse : vous ganachez.

Ganacherie, s. fém.; action de ganache ; ce qui n'est qu'acte d'esprit lourd, borné, faible : c'est de la ganacherie.

Gangétique, adj. des 2 g.; du Gange, qui appartient au Gange, qui concerne le Gange : domaine tributaire du poste gangétique : l'industrie, une production gangetique.

Gangrenable, adj. des 2 g.; qui peut être gangrené, qui est susceptible de se gangrener : cette plaie est gangrenable.

Gangrenant, e, adj.; qui gangrène, qui cause, amène, propage la gangrène : une chaleur, une température gangrenante.

Gangrennement, s. m. ; le gangrennement de cette plaie.

Gantable, adj. des 2 g.; qui peut être bien, facilement ganté : une main gantable.

Gantant, e, adj.; qui ganto bien : une manière de faire, une façon gantante.

Gantement, s. m.; action de ganter ; état ganté : le gantement des mains.

Garable, adj. des 2 g ; qui peut être garé, que lon doit garer : ces personnes, ces choses sont garables.

Garantissable, adj. des 2 g ; qui peut être garanti, que l'on doit garantir, préserver de, défendre contre : ces personnes, ces choses sont garantissables.

Garantissant, e, adj.; qui garantit, qui tient lieu de garantie ; qui préserve, qui défend : une promesse, une caution garantissante : un mur, un travail garantissant; une précaution garantissante.

Garantissement, s. m.; action de garantir; état garanti : le garantissement de la plaie, des balles, du boulet.

Garcer, v. neut., t. inj. et pop.; faire la garce, mener une vie de garce, de femme débauchée, publique ; aller avec les garces, les femmes débauchées, publiques, les fréquenter, s'amuser avec les garces : vous garcez.

Garcettable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être garcetté, frappé, battu avec la garcette : ce matelot est garcettable.

Garcetté, e, part. pas. et adj. ; qui a été frappé, battu avec la garcette : ce matelot, ce mousse a été bien, trop garcetté.

Garcettement, s. m.; action de garcetter ; état

Digitized by Google

garcetté : le garcettement des matelots, des mousses, des marins.

Garcetter, v. act.; frapper, battre avec une garcette, donner de la garcette : garcetter les matelots, les mousses, les marins.

Garcettisme, s. m.; système de garcettement.

Gardable, adj. des 2 g.; qui peut être gardé, conservé; que l'on doit surveiller, défendre, protéger, préserver : toutes ces choses sont gardables : cette personne, cette ville est gardable.

Gardant, *e*, adj.; qui garde, conserve, qui défend, protège, préserve : un soin, un ordre gardant : une chose, une force gardante.

Gargarisable, adj. des 2 g.; qui peut être gargarisé, que l'on doit gargariser.

Gargarisant, *e*, adj.; qui gargarise bien : une chose gargarisante. Subst., un gargarisant : le medecin a ordonné, a administré un gargarisant, ce gargarisant.

Gargarisation, s. f.; action de gargariser, état gargarisé : la gargarisation de la bouche.

Garnisonnable, adj. des 2 g.; qui peut être garnisonné, que l'on doit garnisonner, mettre en garnison : ces troupes sont garnisonnables.

Garnisonné, *e*, part. pas. et adj.; qui est en garnison, mis, placé dans une garnison : ces troupes sont garnisonnées.

Garnisonnement, s. m.; action de garnisonner; état garnisonné : le garnisonnement des troupes.

Garnisonner, v. act.; mettre en garnison, dans une garnison : garnisonner des troupes.

Garnisonnisme, s. m.; système de garnisonnement : un bon garnisonnisme.

Garnissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être garni : cette chambre, cette chose est garnissable.

Garnissant, *e*, adj; qui garnit bien : une chose garnissante.

Garottable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être garotté : cet homme est garottable.

Garottant, *e*, adj.; qui garotte, qui lie. Au fig.: un acte garottant.

Garottement, s. m.; action de garotter; état garotté : le garottement d'une personne.

Garotteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui garotte.

Gaspillable, adj. des 2 g.; qui peut être gaspillé, qui est exposé à un gaspillage.

Gaspillant, *e*, adj.; qui gaspille : une administration gaspillante.

Gastralgique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de la gastralgie, qui la concerne.

Gastrisable, adj. des 2 g.; qui peut être gastrisé, qui est susceptible de se gastriser, qui a une disposition gastralgique : cette personne est gastrisable.

Gastrisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de gastriser, de se gastriser; qui gastrise, qui cause, amène une gastrique : des choses, des aliments gastrisants : une gastrisante intempérance dans le manger.

Gastrisation, s. f.; action de gastriser; état gastrisé : la gastrisation de son estomac.

Gastrisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a une gastrique : cette personne est gastrisée.

Gastriser, v. act. et pr., se-; causer, produire, prendre une gastrique : cette personne se gastrise; son estomac se gastrise.

Gastronomiquement, adv.; d'une manière gastronomique, en gastronome : vivre gastronomiquement.

Gastronomiser, v. neut.; faire de la gastronomie, ne s'occuper que de faire bonne chère : vous gastronomisez : nous gastronomiserons ensemble.

Gastronomisme, s. m.; système de gastronomie; ce qui n'est, ne présente qu'un exclusif attachement à la bonne chère : c'est du gastronomisme.

Gâtable, adj. des 2 g.; qui peut être gâté, qui est susceptible de se gâter : ces choses, ces denrées sont gâtables

Gâtant, *e*, adj.; qui gâte : une humidité gâtante.

Gâtement, s. m.; action de gâter; état gâté : les gâtements de la faiblesse.

Gauchissable, adj. des 2 g.; qui peut gauchir, est susceptible de gauchir : ce bois, cette planche est gauchissable.

Gaudrioler, v. neut.; faire, dire des gaudrioles : vous gaudriolez.

Gazable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être gazé. Au fig.: dont on doit couvrir, cacher l'indécence : ces choses, ses narrations sont gazables.

Gazant, *e*, adj.; qui gaze. Au fig.: qui couvre, qui cache l'indécence : des expressions gazantes.

Gazéification, s. f.; action de gazéifier, de réduire à l'état de gaz; état gazéifié.

Geigneux, *se*, adj.; qui marque de la souffrance, de la douleur : un son de voix geigneux, des paroles geigneuses, de geinte.

Geigneusement, adv.; d'une manière geigneuse, avec geinte.

Geindeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne fait que geindre : c'est un geindeur, une geindeuse : elle est toujours geindeuse.

Geinte, s. f.; expression, démonstration de souffrance, de douleur, de peine : un cri de geinte : les geintes ne guérissent pas des maux, mais quelquefois elles soulagent.

Gelant, *e*, adj.; qui gèle, qui cause un grand froid : un vent gelant, une matinée gelante.

Gémoniable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être gémonié, envoyé, exposé aux gémonies.

Gémoniant, *e*, part. pr. et adj; qui fait l'action de gémonier; qui amène les hontes gémoniques, qui fait mériter les gémonies : une action gémoniante : un méfait, un crime gémoniant.

Gémoniation, s. f.; action de gémonier; état

gémonié : sa gémoniation a été causée par tel fait.

Gémonié, e, part pas. et adj. ; qui est couverti en gémonies : un lieu gémonié. qui a été, qui est aux gémonies, qui a subit, qui subit les hontes gémoniques. Au fig. : qui succombe déshonorablement, qui subit une fin, une mort honteuse : il a été gémonié.

Gémonier, v. act. ; convertir en lieu de gémonies, établir des gémonies : gémonier un lieu. envoyer, exposer aux gémonies, faire subir à quelqu'un les hontes gémoniques. Au fig. : faire subir une fin, une mort honteuse.

Gémonique, adj. des 2 g. ; de gémonie, qui est, qui tient des gémonies, qui les marque, les concerne : les hontes gémoniques.

Gémoniquement, adv. ; d'une manière gémonique ; par, avec les gémonies.

Gémonisme, s. m., système de gémonies, de punition gémonique.

Gendarmant, e, adj. ; qui gendarme, irrite : une résistance gendarmante.

Gendarmement, s. m. ; action de se gendarmer ; état gendarmé : les gendarmements du caractère ne sont que le résultat d'un faux orgueil et en marquent les travers.

Généralisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être généralisé, rendu général : tous les avantages sociaux sont généralisables et imparticularisables.

Généralisant, e, adj. ; qui généralise, rend général, qui donne tout à tous indistinctement ; une généralisante impartialité gouvernementale.

Généralisme, s. m. ; système de généralisation.

Générant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de générer ; qui génère, produit, fait éclore, fait naître : une nature générante.

Généré, e, part. pas. et adj. ; qui est produit, éclos, né.

Générer, v. act. et pr., se—; produire, se produire, faire éclore, faire naître.

Géniisable, adj. des 2 g. ; qui peut être géniisé, qui est susceptible de génie.

Géniisant, e, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de géniiser ; qui géniise, qui donne du génie, de l'esprit, qui développe l'un et l'autre : une étude, une application géniisante.

Géniisation, s. f ; action de géniiser ; état géniisé : la géniisation de l'esprit, de l'intelligence.

Géniisé, e, part. pas. et adj. ; qui est parvenu à acquérir du génie, de l'esprit.

Géniiser, v. act. et pr., se—; donner, acquérir du génie, de l'esprit ; développer l'un et l'autre : l'homme ne se géniise que par l'étude.

Géographiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être géographié : ces lieux sont géographiables.

Géographiation, s. f. ; action de géographier ; état géographié : la géographiation de ces pays a été manquée.

Géographié, e, part. pas. et adj. ; dont la position est donnée telle qu'elle est, exactement, avec toutes les descriptions qui donnent la véritable situation ; qui est compris dans une géographie, qui est géographiquement classé : ce pays est bien géographié.

Géographier, v. act. ; faire, dresser une géographie, donner exactement la position d'un pays, en présenter toutes les dispositions ; comprendre dans une géographie, classer géographiquement. Neut., s'amuser à la géographie : vous géographiez.

Géographiquement, adv. ; d'une manière, dans un ordre géographique ; par la géographie : décrire géographiquement un pays.

Géographisme, s. m. ; système de géographie, de géographiation.

Géométrisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être géométrisé, démontré, mesuré par la géométrie, par une démonstration géométrique ; qui est susceptible d'une dimension géométrique, de se géométriser, de se développer d'une manière grande, vaste, dans d'immenses proportions : une nature géométrisable.

Géométrisation, s. f. ; action de géométriser, de se géométriser ; état géométrisé.

Géométrisé, e, part. pas. et adj. ; qui est géométriquement démontré, conservé ; qui est développé dans de vastes, dans d'immenses proportions : une nature agréablement géométrisée.

Géométriser, v. act. et pr., se—; mesurer, démontrer par la géométrie, géométriquement ; se développer dans de vastes, dans d'immenses proportions : la nature se géométrise. Neut., s'amuser à la géométrie.

Géométrisme, s. m. ; système de géométrie, arrangement géométrique.

Gerbable, adj. des 2 g. ; qui peut être gerbé, que l'on doit gerber.

Gerbement, s. m. ; action de gerber ; état gerbé : le gerbement des pièces de vin.

Gerçable, adj. des 2 g. ; qui peut être gercé, qui est susceptible de se gercer : des mains gerçables.

Gerçant, e, adj. ; qui gerce, qui cause un gercement : un froid gerçant, une sécheresse gerçante.

Gercement, s. m. ; état gercé : le gercement des mains, de la terre.

Germable, adj. des 2 g. ; qui est susceptible de germer, qui peut donner un germe.

Germement, s. m. ; action de faire germer ; état germé : tous les germements de moralité se montrent dans le cœur et le caractère de ce jeune homme, car il se soumet aux convenances et à un bel ordre d'action.

Germinatif, ve, adj. ; qui est du germe, qui concerne le germe, qui appartient au germe ; qui fait germer : une température germinative.

Gesticulamment, adv. ; d'une manière gesticulante ; par geste, avec des gestes.

Digitized by Google

Gesticulant, e, adj.; qui fait gesticuler, qui cause, amène des gestes : une déclamation gesticulante, un emportement gesticulant.

Gesticulatrice, s. f.; de gesticulateur; celle qui gesticule, qui fait trop de gestes.

Gigantéeité, s. f.; état, qualité de ce qui est gigantesque.

Gigantesquement, adv.; d'une manière gigantesque.

Ginantisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu gigantesque.

Gigantiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir gigantesque; grandir, se grandir outrément : l'extravagance gigantise tout : l'homme se gigantise par l'orgueil, et alors il n'est que ridicule, mais s'il rentre dans la véritable rationalité, alors il grandit et reste dans les beaux ordres d'action que l'opinion publique honore.

Gigantisme, s. m.; ce qui n'est que gigantesque, ne présente que du gigantesque.

Girondisme, s. m.; système des Girondins.

Girouetté, e, part. pas. et adj.; qui a une ou des girouettes : un édifice girouetté, une maison girouettée.

Girouettement, s. m.; action de girouetter; état girouetté : un girouettement politique : le girouettement d'un haut de maison, d'édifice.

Girouetter, v. act.; faire des girouettes; garnir de girouettes pour indiquer d'où vient le vent. Neut.; faire la girouette, tournoyer, ne pas rester fixe, ne pas être constant, tourner à tout vent comme une girouette, changer à tout moment de sentiment, d'opinion, de parti.

Girouettisme, s. m. Au fig.: continuel changement d'opinion, de parti, incessante légèreté.

Givré, e, part. pas. et adj.; qui est couvert de givre, qui est endommagé par le givre : les vignes sont, ont été givrées : chaque homme avait la barbe toute givrée.

Givrer, v. n., irrég. et pr., se—; faire du givre, se couvrir de givre : il a givré la nuit dernière, il givrera encore cette nuit : les arbres se givrent.

Givreux, se, adj.; qui occasionne du givre : un froid, un vent givreux, qui présente du givre, une nuit, une matinée givreuse.

Glaçable, adj. des 2 g.; qui peut être glacé, qui est susceptible de se couvrir de glace, qui peut devenir froid comme de la glace, qui peut perdre toute sa chaleur : rivière, homme, sang glaçable.

Glacement, s. m.; état glacé : le glacement de l'eau, d'une rivière, des mains, du sang, du cœur.

Glacialement, adv.; d'une manière glaciale, froide : j'ai été reçu glacialement.

Glacialisation, s. f.; action de se glacialiser, de devenir glacial, de prendre des manières glaciales : la glacialisation du ton, des formes.

Glacialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu glacial : pendant la nuit ou la journée le temps s'est glacialisé.

Glacialiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir glacial : l'air se glacialise. Au fig.: prendre un abord glacial, un air très froid : glacialiser une réception, son ton, ses manières.

Glacialité, s. f.; état, qualité de ce qui est glacial : la glacialité du vent, de l'air, du froid, des matinées : la glacialité du ton, des manières d'être, d'une réception.

Glandable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se glander, de se convertir en glande, d'avoir des glandes.

Glandé, e, part. pas. et adj.; qui a des glandes, qui présente des glandes : sa gorge est glandée.

Glandement., s. m.; état glandé : le glandement de la gorge.

Glander, v. act. et pr., se—; causer, occasionner des glandes, se convertir en glande, être gêné, incommodé par des glandes : sa gorge se glande.

Glébéisable, adj. des 2 g.; qui peut être glébéisé, qui est susceptible de tomber dans la servitude de la glèbe : ce peuple est glébéisable.

Glébéisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de glébéiser, qui glébéise, impose la servitude de la glèbe, qui attache à la glèbe : un pouvoir, un despotisme glébéisant, une aristocratie glébéisante.

Glébéisation, s. f.; action de glébéiser; état glébéisé : la glébéisation d'un peuple.

Glébéisé, e, part. pas. et adj.; qui est attaché à la glèbe, qui est parqué dans un domaine comme esclave et fait partie de ce domaine : des populations glébéisées.

Glébéiser, v. act.; attacher à la glèbe, parquer comme des troupeaux, les hommes, dans des domaines en qualité d'esclaves, leur imposer un travail continuel, gratuit, insalarié, de servitude; lier l'homme à une propriété, le rendre partie de cette propriété, le tenir dans la plus dure servitude; rendre l'homme serf, le priver de la liberté naturelle : glébéiser un peuple, une nation.

Glébéisme, s. m.; système de glébéisation.

Glébéité, s. f.; état, qualité de ce qui est servitude de la glèbe.

Globulé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente des globules : une peau globulée.

Globulement, s. m.; état globulé : le globulement de la peau.

Globuler, v. act. et pr., se—; rendre, devenir globuleux, causer, produire des globules, se couvrir de globules : la peau se globule.

Glorifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être glorifié : Dieu est glorifiable.

Glorifiant, e, adj.; qui donne de la gloire, qui

fait mériter des hommages, des honneurs : des actions glorifiantes.

Gloriolement, s. m.; action de glorioler.

Glorioler, v. neut.; faire de la gloriole, montrer de la gloriole, se livrer à la gloriole : vous gloriolez.

Gloriolisme, s. m.; continuelle, incessante gloriole, action de petite vanité : ce n'est que du gloriolisme.

Gloutonnement, s. m.; action de gloutonner, de manger avec précipitation : vous corrigerez-vous de votre gloutonnement ?

Gloutonnément, adv.; d'une manière gloutonne, avec gloutonnerie : vous mangez trop goulonnément.

Gloutonner, v. n.; faire le glouton; manger avec avidité, voracité, excès : vous gloutonnez.

Gobe-moucher, v. n.; faire le gobe-mouche. Au fig. : ne s'occuper que de niaiseries, de bagatelles, croire sans examen toutes les nouvelles que l'on débite : vous gobe-mouchez.

Gobe-moucherie, s. f.; action du gobe-mouche.

Gobelottement, s. m.; action de gobeloter, de boire souvent et à petits coups.

Goguenardable, adj. des 2 g.; qui doit être goguenardé, dont on peut plaisanter, railler : cette personne est goguenardable.

Goguenardé, *e*, adj.; dont on plaisante, que l'on raille : cette personne est continuellement goguenardée.

Goguenardement, adv.; d'une manière goguenarde, en goguenardant : vous le louangez goguenardement.

Goguenardisme, s. m.; continuelle, incessante goguenarderie : ce n'est que du goguenardisme.

Goitrable, adj. des 2 g.; qui peut être goitré, qui est susceptible de se goitrer : les personnes qui habitent un lieu humide, malsain, sont goitrables.

Goitrant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de goitrer, qui goitre, qui cause, amène, produit un goitre : un lieu, un air goitrant, une humidité, une malsaineté goitrante.

Goitré, *e*, part. pas. et adj.; qui a un goitre : une personne, une gorge goitrée.

Goitrement, s. m.; action de goitrer; état goitré : le goitrement de la gorge.

Goitrer, v. act. et pr., se —; causer, amener, produire un goitre, des goitres; prendre un goitre, se former en goitre : cette personne se goitre.

Gondable, adj. des 2 g.; qui doit être gondé, qu'il est nécessaire, indispensable de gonder.

Gondé, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni de gonds, qui a des, ses gonds : une porte bien gondée.

Gondement, s. m.; action de gonder; état gondé : le gondement d'une porte.

Gonder, v. act.; garnir de gonds; poser, attacher des gonds : gonder une porte.

Gonflable, adj. des 2 g.; qui peut gonfler, qui est susceptible de se gonfler : cette partie est gonflable.

Gonflant, *e*, adj.; qui gonfle, qui cause un gonflement : des aliments gonflants, une chose gonflante.

Gorgeable, adj.; des 2 g.; qui est susceptible de se gorger : vos jambes, ses jambes sont gorgeables.

Gorgement, s. m.; action de se gorger : état gorgé : son gorgement de richesses.

Gothicité, s. f.; état, qualité de ce qui est gothique.

Gothiquement, adv.; d'une manière gothique : édifice gothiquement construit.

Gothisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu gothique, hors de mode : sa mise est presque toujours gothisée.

Gothiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir gothique, hors de mode, se vêtir gothiquement : vous vous gothisez : les temps gothisent sans doute, parce qu'ils vieillissent tout; mais la légèreté gothise plus et plus vite encore que les temps, parce qu'elle frivolise les goûts.

Goudronnable, adj. des 2 g.; que l'on doit goudronner, enduire de goudron.

Goudronnement, s. m.; action de goudronner; état goudronné : le goudronnement d'une chose.

Gouffrable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se gouffrer, de devenir gouffre, de former un gouffre, de tomber dans un gouffre : tout est gouffrable quand la raison, la justice et l'équité ne président à rien et n'impulsent pas.

Gouffrant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de gouffrer, de se gouffrer; qui gouffre, qui forme un gouffre, qui précipite dans un gouffre : en cet endroit, le courant de la rivière est gouffrant : un désordre, un gaspillage gouffrant : une administration gouffrante.

Gouffré, *e*, part. pas. et adj.; qui est en gouffre, qui présente un gouffre; qui est précipité dans un gouffre : ce lieu, cet endroit est gouffré : cette personne est gouffrée par ses désordres et ses mauvaises spéculations.

Gouffrement, s. m.; action de gouffrer, de se gouffrer; état gouffré : le gouffrement d'un lieu, d'un endroit, des personnes, des choses.

Gouffrer, v. act. et pron. se—; causer un gouffre, former un gouffre, se convertir en gouffre; précipiter, se précipiter dans un gouffre.

Gourmandable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être gourmandé, réprimandé avec dureté : cette personne est toujours gourmandable.

Gourmandant, *e*, adj.; qui gourmande : des paroles gourmandantes : cette personne est d'un caractère par trop gourmandant.

Gourmandation, s. f.; action de gourmander;

Digitized by Google

état gourmandé ; les gourmandations de la grossièreté, de la colère ne corrigent de rien et ne font qu'irriter les personnes.

Gourmandeur, s. m., f. *se;* celui, celle qui gourmande : cette femme est trop gourmandeuse, elle tourmente et fatigue ceux qui l'entourent.

Gourmandisme, s. m.; système, habitude de gourmandation.

Goûtable, adj des 2 g ; qui peut être, doit être, mérite être goûté : cette chose, ce raisonnement est goûtable.

Goûtement, s. m.; action de goûter; état goûté : le goûtement des choses.

Gouttant, *e*, adj. ; qui cause, occasionne la goutte : de gouttantes habitudes de vie, de sensualité.

Gouvernabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est gouvernable : la gouvernabilité d'un peuple.

Gouvernementalement, adv.; d'une manière gouvernementale.

Gouvernementalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être gouvernementalisé, rendu gouvernemental, érigé en principe de gouvernement.

Gouvernementalisation, s. f. ; action de gouvernementaliser ; état gouvernementalisé : mise en action d'un système gouvernemental.

Gouvernementalisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu gouvernemental, qui est érigé en système, en action de gouvernement.

Gouvernementaliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir gouvernemental, ériger en système, en action de gouvernement.

Gouvernementalisme, s. m.; système de gouvernementalisation.

Gouvernementalité, s. f.; état, qualité de ce qui est gouvernemental, de ce qui est base, principe, action de gouvernement.

Gouvernementatif, *ve*, adj.; de gouvernementation, qui est, qui tient de la gouvernementation, qui est principe, activité de gouvernementation, tyrannie gouvernementale : c'est un acte gouvernementatif.

Gouvernementation, s. f. ; action de gouvernementer ; état gouvernementé ; tyrannie gouvernementale : les peuples doivent secouer le joug de toute espèce de gouvernementation telle quelle soit ; car il n'en est pas une qui n'attente au droit commun et qui n'ait pour objet l'étouffement de la liberté.

Gouvernementativement, adv. ; d'une manière gouvernementative; avec gouvernementation, par la gouvernementation.

Gouvernementé, *e*, part. pas. et adj.; qui est gouverné par une tourmente tyrannique, par un abus de pouvoir, par l'arbitraire, la prévarication, par l'écart des formes légales, ou par des lois abusivement exceptionnelles : cette nation est gouvernementée.

Gouvernementer, gouverner par une tourmente tyrannique, par l'abus de pouvoir, l'arbitraire, la prévarication, le despotisme, avec abjuration des formes légales, ou par des lois abusivement exceptionnelles : vous ne gouvernez pas ; vous gouvernementez.

Gouvernementicidant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de gouvernementicider ; qui gouvernementicide, qui tend à détruire, à renverser un, le gouvernement : un acte gouvernementicidant : une conspiration gouvernementicidante.

Gouvernementicide, s. des 2 g.; celui, celle qui renverse un gouvernement. On s'en sert aussi adjectivement : un acte gouvernementicide.

Gouvernementicider, v. act.: détruire, renverser un gouvernement.

Gouvernementicidisme, s. m.; système gouvernementicide.

Gouvernementisme, s. m. ; système de gouvernementation, incessante tourmente tyrannique d'un gouvernement, son continuel abus de pouvoir, de lois exceptionnelles, sa constante abjuration des formes légales : le gouvernementisme d'un prince est toujours un attentat contre les peuples.

Graciabilité, s f.; état graciable : la graciabilité d'un condamné.

Graciant, *e*, adj.; qui gracie, fait grâce, remise d'une peine; qui porte à gracier : une ordonnance, une loi graciante.

Graciateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui fait grâce : un prince graciateur.

Gradable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être gradé : ce militaire, cet homme est gradable.

Gradant, *e*, adj.; qui grade, qui fait mériter un grade, une dignité : un mérite gradant, une action gradante.

Graduable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être gradué : dans toute bonne législation criminelle, les peines sont graduables.

Graduant, *e*, adj.; qui gradue, qui augmente par degrés : une législation graduante.

Graillonnable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de prendre un goût de graillon : ce pot au feu est graillonnable.

Graillonné, *e*, adj.; qui sent le graillon, qui a un goût de graillon : ce pot au feu est graillonné.

Graillonnement, s. m.; état graillonné : le graillonnement de ce pot au feu.

Graillonneux, *se*, adj.; qui tient du graillon, qui donne un goût de graillon : un pot graillonneux, une casserole graillonneuse.

Graissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être graissé, garni, enduit de graisse ; qu'il est nécessaire de graisser : ces choses sont graissables.

Graissant, *e*, adj. ; qui graisse, qui prend la graisse, qui se graisse : cette chose est graissante.

Graissement, s. m. ; action de graisser; état graissé : le graissement d'une chose.

Digitized by Google

Grammairisme, s. m.; système de grammaire, des grammairiens : le grammairisme français.

Grammaticalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être grammaticalisé, qui est susceptible de se grammaticaliser, d'ordre, de classement grammatical.

Grammaticalisation, s. f.; action de grammaticaliser; état grammaticalisé.

Grammaticalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu grammatical, qui est dans un ordre, dans un classement grammatical, qui a de la grammaticalité, qui est selon les règles de la grammaire.

Grammaticaliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir grammatical, donner de la grammaticalité : faire entrer, entrer naturellement dans un ordre, dans un classement grammatical; rattacher, se rattacher aux règles grammaticales; entrer, rester dans les principes de la grammaire, définir selon l'esprit et l'exigence de la grammaticalité.

Grammaticalisme, s. m.; système de grammaticalisation.

Grammaticalité, s. f.; état, qualité de ce qui est grammatical, science grammaticale.

Grandiosable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être grandiosé, rendu grandiose : cette construction, cet édifice est grandiosable.

Grandiosant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de grandioser, qui grandiose, rend grandiose, qui donne de la grandiosité : ce plan, ce projet, ce goût est grandiosant.

Grandiosé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu grandiose : cet édifice est grandiosé.

Grandioser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir grandiose; donner, prendre de la grandiosité : grandioser une chose.

Grandiosement, s. m.; action de grandioser; état grandiosé : le grandiosement d'une chose.

Grandiosément, adv.; d'une manière grandiose : faire grandiosément, avec grandiose, donner une certaine grandiosité.

Grandiosisme, s. m.; système de grandiosité.

Grandissable, adj. des 2 g.; qui peut grandir, qui est susceptible de grandir : un peuple gouverné par l'honneur est toujours grandissable, et le principe de gouvernement par l'honneur est tout puissant et presque exclusif pour la nation française.

Grandissant, *e*, adj.; qui grandit, rend plus grand : un mérite grandissant, des actions grandissantes : l'homme ne grandit point dans la société par la médiocrité, il lui faut dans l'esprit et l'action quelque chose de grandissant, avec du mérite, il lui faut encore pour grandir, des accords et des harmonies avec l'opinion publique, puisqu'elle seule donne cette considération qui grandit le citoyen : et si vous ne vous soumettez à l'empire de la raison, reconnaissez du moins la puissance de l'opinion; car, si on la heurte, si on la brave, elle renverse et on de s'en relève jamais.

Grandissement, s. m.; action de grandir; état grandi : le grandissement de l'homme, des choses.

Graphiable, adj. des 2 g.; qui peut être graphié, décrit, dont on doit faire la description : cette chose, cet événement est graphiable.

Graphié, *e*, part. pas. et adj.; qui est décrit, dont on a fait la description : cette chose, cet événement est bien graphié.

Graphier, v. act.; décrire, faire, donner la, une description : graphier une chose, un événement.

Gratifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être gratifié, que l'on doit gratifier : cette personne est gratifiable.

Gratifiant, *e*, adj.; qui gratifie, qui donne des gratifications : une bonté, une générosité gratifiante.

Gratificatif, *ve*, adj.; de gratification, qui est, qui tient de la gratification : un don gratificatif, qui donne, accorde une gratification, qui règle la gratification, son mode; qui concerne la gratification : un réglement gratificatif.

Gratificativement, adv.; d'une manière gratificative; par, avec gratification.

Gratifisme, s. m.; système de gratification.

Grattable, adj. des 2 g.; qui peut être gratté, que l'on doit gratter : cette chose est grattable.

Grattant, *e*, adj.; qui gratte : un instrument grattant.

Grattement, s. m.; action de gratter; état gratté : le grattement d'une chose.

Gravable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être gravé, qui est susceptible de se graver dans la mémoire : cette chose est gravable.

Gravant, *e*, adj.; qui grave, qui imprime fortement dans la mémoire : une circonstance gravante.

Grecque, adj. des 2 g.; cette expression est usitée en beaucoup de lieux pour exprimer qu'une personne à le caractère difficile, présentant de l'aigreur, de l'inaménité, qui sort impérieusement, grossièrement des convenances. on dit : un caractère, une personne grecque, pour inaffable; on dit encore : des paroles, des réponses grecques, pour dures, peu polies, d'une insupportable et grossière impériosité.

Grecquement, adv.; d'une manière grecque : parler, répondre grecquement, avec une impériosité picante, d'une manière dure, inaffable, peu polie.

Grecqueté, *e*, s. m.; état, qualité de ce qui est grecque : la grecqueté du ton, des manières, des paroles, des réponses.

Grediner, v. neut.; faire le gredin, des grenideries : vous gredinez.

Greffable, adj. des 2 g.; qui peut être greffé, que l'on doit greffer : cet arbre est greffable.

Greffement, s. m.; action de greffer; état greffé : le greffement d'un arbre

Grêlable, adj. des 2 g.; qui peut être grêlé, qui

Digitized by Google

est exposé à être ravagé par la grêle : ces contrées sont plus grêlables que d'autres.

Grêlement, s. m.; état grêlé : le grêlement d'un finage, d'une contrée.

Grenoblois, s. m., f. *e*, habitant de la ville de Grenoble.

Grevable, adj. des 2 g., qui peut être grevé : cette propriété est grevable.

Grevant, e, adj.; qui greve, qui cause un grevement, qui amène, impose des charges. un acte grevant, une spéculation, une dilapidation grevante.

Grevement, s. m.; action de grever; état grevé : le grevement d'une propriété, d'hypothéque.

Greveux, se, adj.; qui tient de la grève, qui donne de la grève, en présente beaucoup : un terrein gréveux.

Grillable, adj. des 2 g.; qui peut être grillé, est exposé à être grillé, que l'on doit faire griller: cette chose est grillable.

Grillageable, adj. des 2 g.; qui peut être grillagé, que l'on doit grillager : cette porte est grillageable.

Grillagé, part. pas. et adj.; qui est garni d'un grillage : une porte, une croisée grillagée.

Grillagement, s. m.; action de grillager; état grillagé : le grillagement d'une porte, d'une croisée.

Grillager, v. act.; faire du grillage, garnir de grillage : grillager une croisée, une porte.

Grillageur, s. m., f. *se*; marchand, fabricant de grillage.

Grillant, e, adj.; qui grille : feu grillant, chaleur grillante.

Grimpable, adj. des 2 g.; que l'on peut grimper : côte, arbre grimpable.

Grossissable, adj. des 2 g.; qui peut être grossi, qui est susceptible de grossir : cette dépense, cette chose, cet animal est grossissable.

Grossissant, e, adj.; qui grossit, qui rend, fait paraître plus gros, qui fait grossir : une grossissante forme de vêtement : une foule grossissante.

Grossoiement, s. m.; action de grossoyer; état grossoyé : le grossoiement d'un acte.

Grossoyable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être grossoyé, délivré en forme de grosse : cet acte est grossoyable.

Grotécité, s. f.; état, qualité de ce qui est grotesque. Au fig.: la grotécité de cette personne.

Grottable, adj. des 2 g.; qui peut être grotté, qui peut être fait en grotte, qui est susceptible de recevoir la forme d'une grotte, où l'on peut former une grotte, : ce lieu est grottable.

Grotté, e, part. pas. et adj.; qui est converti en grotte, qui a, qui présente une grotte qui est fait en forme de grotte : ce lieu est grotté.

Grottement, s. m.; action de grotter, état grotté: le grottement d'un lieu.

Grotter, v. act.; faire une grotte, convertir en grotte, donner la forme d'une grotte, orner d'une grotte : grotter une lieu.

Groupable, adj des 2 g.; qui peut être groupé, que l'on doit grouper : ces têtes, ces personnages, ces troupes sont groupables.

Grugeable, adj. des 2 g.; que l'on doit gruger, qui peut être grugé. Au propre et au fig. : ce sel est grugeable : cette personne est grugeable.

Grugement, s. m.; action de gruger; état grugé. Au propre et au fig. : le grugement du sel, d'une personne.

Guéabilité, *e*, s: f.; état guéable : la guéabilité de cette rivière, de ce fleuve.

Guenillité, s. f.; état, qualité de ce qui est guenilleux, en guenille, de ce qui n'est que de pièces et de morceaux, de ce qui présente une extrême pauvreté. Au fig., état, qualité de ce qui ne présente que du dédaignable par son peu d'importance, sa bassesse, sa vilité, de ce qui n'est propre qu'à commander une pitié de dédain, de mépris : la guenillité d'un vêtement, d'un discours, d'un système gouvernemental, politique, administratif.

Guérissant, e, adj.; qui guérit, rend la santé; qui est en commencement de guérison : des remèdes guérissants : une personne guérissante.

Guerroiement, s. m.; action de guerroyer : un interminable guerroiement.

Guêtrable, adj. des 2 g.; qui peut être guêtré, que l'on doit guêtrer, à qui on doit faire porter des guêtres.

Guêtrement, s. m.; action de guêtrer, de se guêtrer; état guêtré : le guêtrement des troupes.

Guêtrier, s. m. f. *ère*; marchand, fabricant de guêtres.

Guettamment, adv.; d'une manière guettante, en guettant : il observe guettamment.

Guettant, e, adj.; qui guette : une jalousie, une envie, une curiosité guettante.

Guettement, s. m.; action de guetter; état guetté: les guettements de la méchanceté, de la vengeance.

Guidable, adj. des 2 g.; qui peut être guidé, que l'on doit, qu'il est nécessaire de guider : ce jeune homme est guidable.

Guidant, e, adj.; qui guide, conduit, qui dirige : une sagesse guidante.

Guillerettement, adv.; d'une manière guillerette: elle cheminait guillerettement.

Guillotinable, adj. des 2 g., qui peut être, doit être, mérite d'être guillottiné : ce criminel est guillotinable.

Guillotinisme, s. m.; système de guillontinement: le guillotinisme de 1793.

Guinguiste, s. des 2 g.; celui, celle qui tient une guinguette.

Guirlandable, adj. des 2 g.; qui peut être guirlandé, que l'on doit guirlander, orner de guirlandes.

Guirlandement, s. m.; action de guirlander; état guirlandé.

Gymnastiser, v. neut.; faire de la gymnastique, se livrer, s'amuser à des exercices de corps : vous gymnastisez beaucoup, bien.

Digitized by Google

H

Habilitable, adj. des 2 g.; qui peut être habilité, rendu habile a..., capable de... : cette personne est habilitable.

Habilitant, e, adj. ; qui habilite, rend habile a..., capable de... : un droit habilitant, une loi, une intelligence habilitante.

Habitabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu habitable : ce lieu est habilitabilisé.

Habitabiliser, v. act.; rendre habilitable : habitabiliser une maison, un appartement.

Habitabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est habitable ; son habitabilité.

Habitatif, ve, adj.; d'habitation, qui est de l'habitation avec quelqu'un, qui la concerne, qui rend propre à habiter avec quelqu'un : cette personne a toutes les qualités habitatives.

Habitativement, adv. ; d'une manière habitative, en habitation commune : ces personnes vivent habitativement.

Habitativité, s. f ; état, qualité habitatifs, habitative : on l'avait surnommé l'ange de l'habitativité.

Habituable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement habitué a..., accoutumé a..., auquel on peut faire prendre une habitude : cette personne est habituable.

Habitualisme, s, m.; système d'habitude, ce qui ne résulte que de l'habitude, tout ce qui présente une action d'habitude.

Habitualité, s. f.; état, qualité de ce qui est habituel, dans les habitudes, de ce qui ressort des habitudes : l'homme inordinairement méchant et inhabituellement débauché, redevient facilement bon et reprend d'honorables mœurs lorsqu'il s'est égaré. Mais celui qui prend toutes ses habitudes dans le mal, l'oisiveté et le vice, qui ne veut se corriger de rien ; reste toujours à une action d'habitualité déshonorante et criminelle.

Habituant, e, adj.; qui habitue, accoutume à...: mode habituant : méthode habituante.

Hachable, adj. des 2 g.; qui peut être haché, que l'on doit hacher : cette paille est hachable.

Huchant, e, adj.; qui hache, qui met en morceaux : un instrument hachant : une maladresse, une méchanceté, une férocité hachante.

Hachement, s. m.; action de hacher; état haché : le hachement des viandes.

Haillonnant, e, part pr. et adj.; qui fait l'action de haillonner ; qui haillonne, qui ne laisse que des haillons, en haillon : une débauche haillonnante, un désordre haillonnant.

Haillonné, e, part. pas. et adj.; qui est couvert de haillons : une personne haillonnée.

Haillonnement, s. m.; action de haillonner; état haillonné.

Haillonner, v. act. et pr., s'—; couvrir, se couvrir de haillon; ne laisser, ne conserver que des haillons.

Haissance, s. f. ; manisfestation de haine : les haïssances de rivalité.

Haissant, e, adj.; qui haït, qui montre, qui conserve de la haine : cette personne est par trop haïssante.

Haissement, s. m. ; action de haïr ; état haï : le haïssement des choses.

Hâlant, e, adj.; qui hâle, qui brunit, qui noircit le teint : un soleil hâlant, une chaleur hâlante.

Hallière, s. f.; marchande de la halle, femme de la halle. Au fig. : celle qui a la grossièreté, la vilaineté de mœurs, des habitudes, de langage des femmes de la halle : vous n'êtes qu'une hallière.

Harangable, adj. des 2 g.; qui peut être harangué, que l'on doit haranguer : un personnage harangable.

Harassable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement harassé, qui est susceptible de s'harrasser : un esprit harassable.

Harassant, e, adj.; qui harasse : un travail harassant, une harassante tension d'esprit.

Harcelable, adj. des 2 g.; qui peut être harcelé, qui est exposé à un harcellement, que l'on doit harceler : ces troupes sont harcelables.

Harcelamment, adv.; d'une manière harcelante, en harcelant.

Harcelant, e, adj.; qui harcelle : des gestes harcelants, des paroles harcelantes.

Harceleur, s. m. f., *se*; celui, celle qui harcelle, qui provoque.

Harcellisme, s. m.; système de harcellement, ce qui est un continuel harcellement.

Hargneusement, adv. ; d'une manière hargneuse.

Harmoniable, adj. des 2 g. ; qui peut être harmonié, qui est susceptible d'harmonie, que l'on doit harmonier : ces moyens, ces choses sont harmoniables.

Harmoniant, e, adj.; qui harmonie, qui établit une harmonie : une sagesse, une combinaison harmoniante.

Harmoniation, s. f. ; action d'harmonier ; état harmonié.

Harmonisme, s. m.; système d'harmonie, ce qui présente une continuelle harmonie.

Harnachable, adj. des 2 g.; qui peut être harnaché, que l'on doit harnacher : ce cheval est harnachable.

Digitized by Google

Harpagonnement, s. m.; action d'harpagonner.

Harpagonner, v. n.; faire l'harpagon, se livrer à une excessive avarice : vous harpagonnez.

Harponnable, adj. des 2 g.; qui peut être harponné, que l'on doit harponner : ce requin est harponnable.

Harponnement, s. m.; action de harponner; état harponné : le harponnement du requin.

Hasardable, adj. des 2 g.; ce qui peut être hasardé, ce que l'on doit hasarder : cette chose, cette affaire est hasardable.

Hasardant, *e*, adj.; qui hasarde, qui livre, remet au hasard : une hardiesse, une témérité hasardante.

Hasardement, s. m.; action de hasarder; état hasardé : le hasardement d'une chose, d'une somme.

Hasardisme, s. m.; système de hasardement, ce qui tend à remettre tout au hasard : c'est du hasardisme.

Hâtable, adj. des 2 g.; qui peut être hâté, que l'on doit hâter : ce travail, cette affaire, ce voyage est hâtable.

Hâtant, *e*, adj.; qui hâte, qui fait avancer l'ouvrage, la besogne : une activité, une adresse, une intelligence hâtante.

Hâtement, s. m.; action de hâter; état hâté : les hâtements de la vivacité, de l'impatience; le hâtement d'un travail.

Hâtement, adv.; d'une manière hâtée, avec hâte : vous faites bien hâtement les choses.

Haussable, adj. des 2 g.; qui peut être haussé, que l'on doit hausser : ce mur est haussable.

Haussant, *e*, adj.; qui hausse, élève, fait monter plus haut : cette pierre, cette marche, cette pièce de bois est assez haussante.

Hébergeable, adj. des 2 g.; qui peut être hébergé, que lon doit héberger : cette personne, ce voyageur est hébergeable.

Hebergeant, *e*, adj.; qui héberge : votre hébergeante bonté, humanité.

Hébergisme, s. m.; système d'hébergement : l'hébergisme électoral.

Hébétable, adj. des 2 g.; qui peut être hébété; qui est susceptible de s'hébéter : grand nombre d'enfants sont hébétables par les mauvais traitements.

Hébétant, *e*, adj.; qui hébète, stupidise : des réprimandes grossières, dures et répétées souvent, sont toujours hébétantes et ne peuvent manquer d'hébéter les enfants.

Hébétement, s. m.; action d'hébéter; état hébété : l'hébétement d'un enfant est le plus souvent le résultat des mauvais traitements.

Hébétement, adv.; d'une manière hébétée.

Hémisphérisation, s. f.; action d'hémisphériser, état hémisphérisé.

Hémisphérisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en hémisphère, qui est placé dans un hémisphère.

Hémisphériser, v. act.; donner la forme d'un hémisphère, placer dans un hémisphère.

Hémorrhoïdant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'hémorrhoïder, qui hémorrhoïde, qui cause des hémorrhoïdes : une dilatation hémorrhoïdante.

Hémorrhoïdé, *e*, part. pas. et adj.; qui a des hémorrhoïdes : une personne hémorrhoïdée.

Hémorrhoïder, v. act.; causer, occasionner des hémorrhoïdes. Pron. s'—; prendre, avoir des hémorrhoïdes.

Herculaire, adj. des 2 g.; d'Hercule, qui est, qui tient d'Hercule, qui présente, qui marque quelque chose d'Hercule, qui a de la ressemblance avec Hercule : des travaux herculaires.

Herculairement, adv.; d'une manière herculaire, en imitant Hercule.

Héréditariable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être héréditarié, rendu héréditaire : un pouvoir, une puissance héréditariable.

Héréditariation, s. f.; action d'héréditarier; état héréditarié : l'héréditariation du pouvoir, de l'autorité souveraine.

Héréditarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu héréditaire : droit, pouvoir héréditarié.

Héréditarier, v. act.; rendre héréditaire, donner, attribuer par droit d'hérédité : héréditarier une couronne, le pouvoir, la puissance.

Héréditarisme, s. m.; système d'hérédité.

Héréisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'héréiser; qui héréise, qui cause, crée, produit, amène une hérésie, qui jette dans l'hérésie : des propositions, des discussions héréisantes : des systèmes politiques, religieux héréisants.

Héréisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est converti en hérésie, qui présente une hérésie, qui est rempli d'hérésies : vos principes politiques, religieux présentent des opposés contradictoire, ils sont trop héréisés par vous-même.

Héréiser, v. act.; changer, convertir en hérésie, créer, produire, amener une hérésie, des hérésies, environner une croyance d'hérésies; créer des fausses croyances, des opposés contradictoires destructifs de croyance en matière de religion ou de politique. Neut.; faire de l'hérésie, tomber dans l'hérésie : vous héréisez.

Héréisme, s. m.; système d'héresie, ce qui n'est, ne présente que de l'hérésie, de continuelles hérésies : ce n'est que de l'héréisme.

Heritable, adj. des 2 g.; qui peut être hérité, qui est susceptible de s'hériter; dont on peut devenir possesseur par droit de succession : ce bien, ce droit, cette maladie est héritable.

Héritement, s. m.; action d'hériter; état hérité : l'héritement d'une maladie.

Hermaphrodi, *e*, part. pas. et adj.; au fig. : qui est rendu, devenu hermaphrodite, qui renferme, qui met en activité ensemble deux

Digitized by Google

principes d'action qui, dans l'ordre naturel doivent agir séparément.

Hermaphrodir, v. act.; au fig., mettre en activité, faire agir ensemble, réunir en un seul principe ce qui, par nature, doit agir séparément; faire découler d'une seule chose ce qui ne peut découler que du concours de plusieurs.

Hermaphrodité, s. f.; état, qualité hermaphrodite.

Hermétique, adj. des 2 g.; qui ferme hermétiquement, qui ne laisse pas pénétrer l'air : une fermeture hermétique.

Hermétisable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être hermétisé, fermé hermétiquement.

Hermétisation, s. f.; action d'hermétiser; état hermétisé : l'hermétisation d'une chose, d'une fermeture. Au fig. : d'une personne.

Hermétisé, e, part. pas. et adj.; qui est hermétiquement fermé. Par extension et au fig. : qui est rigoureusement enfermé chez soi sans prendre l'air : cette personne est tout à fait hermétisée.

Hermétiser, v. act.; fermer hermétiquement sans laisser prendre d'air. Par extension et au fig.: pr., s'— ; se renfermer absolument chez soi sans prendre l'air : cette personne s'hermétise : vous vous hermétisez.

Herminé, e, part. pas. et adj ; qui est garni, orné d'hermine : un costume herminé.

Herminer, v. act.; garnir, orner d'hermine : herminer une robe, un vêtement.

Héroïsable, adj. des 2 g.; qui peut être héroïsé, rendu héros, qui est susceptible d'héroïsme : l'homme n'est héroïsable que par le sentiment de la gloire et de la patrie.

Héroïsant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'héroïser, de s'héroïser; qui héroïse, rend héros, qui porte à l'héroïsme : la victoire et la gloire sont héroïsantes; parce qu'elles apportent tous les sentiments qui enflamment le courage, qui élèvent l'âme et l'action.

Héroïsé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de l'héroïsme, qui est rendu, devenu héros : tous ces braves se sont héroïsés dans telle bataille.

Héroïser, v. act. et pron.; s'—; rendre, devenir héros; donner, prendre de l'héroïsme; inspirer une très grande valeur, se livrer à des actes militaires éclatants; donner, prendre un sentiment d'honneur et de gloire; illustrer, s'illustrer : l'homme ne s'héroïse que par les émulations de la gloire.

Hésitable, adj. des 2 g.; qui peut être hésité, dans quoi, au sujet de quoi on peut hésiter.

Hésitamment, adv.; d'une manière hésitante, en hésitant : il opère, il agit toujours hésitamment.

Hésitateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui hésite, qui montre de l'hésitation.

Hésité, e, adj.; qui est fait avec hésitation : cette affaire a été, est hésitée.

Hésitisme, s. m.; continuelle, incessante hésitation, ce qui ne montre que de l'hésitation : ce n'est que de l'hésitisme.

Hétéroclisation, s. f; état hétéroclisé : l'hétéroclisation de la physionomie, du caractère, de l'action.

Hétéroclisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu hétéroclite, qui est contre les règles communes, ordinaires, qui a, qui présente de l'irrégularité. Au fig. : qui est rendu, devenu bizarre, ridiculement extraordinaire, qui a de l'originalité, de l'irrégularité dans ses mœurs, sa vie; qui s'écarte des règles ordinaires; qui travestit les principes : une personne, des actions, des manières hétéroclisées.

Hétérocliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir hétéroclite. Au fig. : rendre, devenir bizarre, extraordinairement ridicule; donner prendre des manières, des affectations extravagantes; changer ses mœurs, les irrégulariser, leur donner une extravagante originalité; faire écarter, s'écarter des règles, des convenances ordinaires de la vie, travestir les, ses principes : quand l'homme cesse de rationaliser son action, il s'hétéroclise et hétéroclise tout. N.; agir contre les règles communes, reçues, sortir des formes, des manières, des usages ordinaires : vous hétéroclisez.

Hétéroclisme, s. m.; continuel écart des règles communes, ordinaires, incessantes bizarreries dans les mœurs, les manières; caractère de l'hétéroclite.

Heurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être heuré, fixé, assujéti à l'heure : une occupation heurable.

Heuré, e, part. pas. et adj.; qui est fait à une heure fixée, qui a une heure fixée, qui est assujéti à l'heure : des repas exactement heurés : des ouvriers rigoureusement heurés.

Heuréisable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de devenir heureux : l'homme sage et vertueux est toujours heuréisable, parce que la sagesse et les vertus portent l'action qui heuréise.

Heuréisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'heuréiser, de s'heuréiser; qui heuréise, rend heureux : la fortune est matériellement heuréisante pour celui qui place son bonheur dans les éclats de la vie : mais l'action de bien est plus et plus durablement heuréisante; parce qu'elle apporte au cœur toutes les jouissances morales, et parce qu'elle apporte à l'homme toutes les paix et tous les repos de la conscience.

Heuréisation, s. f.; action d'heuréiser; état heuréisé.

Heuréisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu heureux, qui a du bonheur : cette personne est heuréisée par ses beaux ordres d'action.

Heuréiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir heureux : causer, produire le bonheur, en faire jouir : l'homme ne s'heuréise que par une belle moralité, que par une grande et constante régularité d'ordre, que par un tra-

Digitized by Google

vail intelligent, que par la persévérance dans l'action de bien.

Heurécisme, s. m.; système d'heurécisation, tout ce qui tend à rendre heureux.

Heurement, s. m.; action d'heurer, de fixer à l'heure, d'assujétir à l'heure; état heuré : l'heurement des repas, du travail, de la récréation.

Heurer, v. act. et pr., s'—; fixer, assujétir, s'assujétir à l'heure : heurer des ouvriers, un travail.

Heurtable, adj. des 2 g.; qui peut être heurté, que l'on doit heurter.

Heurtant, *e*, adj; qui heurte, choque, blesse : des procédés, des discours heurtants.

Heurtateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui heurte, blesse, choque.

Heurtatif, *ve*, adj ; de heurtation, qui est, qui tient de la heurtation, qui la marque, qui heurte violemment : un corps heurtatif.

Heurtation, s. f.; action de heurter; état heurté : la heurtation des principes, des convenances.

Heurtativement, adv.; d'une manière heurtative; par, avec heurtation : vous faites tout heurtativement.

Heurtement, s. m.; même signification que heurtation : le heurtement de deux corps.

Hexagonalement, adv.; d'une manière exagonale.

Hexagonalisable, adj. des 2 g.; qui peut être exagonalisé, rendu exagonal, fait en exagonal, qu'il est nécessaire d'hexagonaliser.

Hexagonalisation, s. f.; action d'hexagonaliser; état hexagonalisé.

Hexagonalisé, *e*, part. pas. et adj ; qui est rendu hexagonal, qui a six angles, six côtés, six faces.

Hexagonaliser, v. act.; rendre exagonal, donner six angles, six côtés, six faces.

Hexagonalisme, s. m.; système d'hexagonalisation.

Hidifier, v. act. et pr., s' —; rendre, devenir hideux. Ou hidiser; voir ce verbe.

Hidisable, adj. des 2 g.; qui peut être hidisé, rendu hideux, qui est susceptible de s'hidiser : tout est hidisable, quand tout sort du vrai.

Hidisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'hidiser, de s'hidiser; qui hidise, rend hideux, qui donne aux personnes, aux choses des apparences, un caractère d'hidité : l'immoralité, la dépravation, la mauvaise foi sont toujours hidisantes.

Hidisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu hideux, qui a, qui présente de l'hidité.

Hidiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir hideux, de nature à inspirer des dégoûts, tous les dégoûts; donner, prendre de l'hidité : vous hidisez de plus en plus votre conduite, vos actions par l'oubli de vos devoirs et de tout ce que vous vous devez à vous-même.

Hidisme, s. m.; ce qui est continuellement hideux, ce qui ne présente que de l'hidité.

Hidité, s. f.; état, qualité de ce qui est hideux, de ce qui a un caractère hideux : l'hidité des personnes, des choses.

Hiérarchisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est dans un ordre de hiérarchie, qui est soumis à l'action hiérarchique.

Hiérarchiser, v. act.; établir, former une hiérarchie, soumettre à l'action hiérarchique : hiérarchiser les pouvoirs.

Hiérarchisme, s. m.; système de hiérarchie, d'ordre hiérarchique.

Hilarier, v. neut.; faire de l'hilarité, se livrer à l'hilarité : vous hilariez.

Hilarieusement, adv.; d'une manière hilarieuse, avec hilarité.

Hilarisable, adj. des 2 g.; qui peut être hilarisé, à qui on peut donner de l'hilarité; qui est susceptible d'hilarité.

Hilarisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'hilariser, de s'hilariser; qui hilarise, qui donne de l'hilarité, qui excite l'hilarité : des jeux d'esprit hilarisants.

Hilarisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de l'hilarité.

Hilariser, v. act. et pr., s'—; donner, prendre de l'hilarité : hilariser le style.

Hilarisme, s. m.; continuelle, incessante hilarité.

Hissable, adj. des 2 g.; qui peut être hissé, que l'on doit hisser.

Hivernable, adj. des 2 g.; qui peut être hiverné, que l'on doit hiverner : les troupes sont hivernables en ce lieu, en ces lieux.

Hivernement, s. m.; action d'hiverner; état hiverné : l'hivernement des troupes.

Homélique, adj. des 2 g.; qui tient de l'homélie, qui concerne l'homélie, qui a du rapport avec l'homélie : un discours homélique.

Homéliquement, adv.; d'une manière homélique, par, avec l'homélie.

Homéliser, v. n.; faire de l'homélie : vous homélisez.

Homéliseur, s. m; celui, celle qui fait une homélie.

Homélisme, s. m.; système d'homélie.

Homicidant, *e*, adj.; qui cause un homicide, qui pousse à l'homicide : une vengeance, une cruauté homicidante.

Homicidement, adv.; d'une manière homicide; par, avec homicide.

Homicidisme, s. m.; système homicide, d'homicide.

Hommageable, adj. des 2 g.; qui peut être hommagé, à qui on doit rendre hommage, à qui on doit porter de la soumission, de la vénération, du respect : Dieu est hommageable pour tous.

Hommageant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'hommager; qui hommage : une reconnaissance, des paroles hommageantes.

Hommagé, e, part. pas. et adj.; à qui on rend, on fait hommage, qui est objet d'hommage.

Hommager, v. act.; faire hommage, rendre hommage, exprimer un hommage.

Hommagisme, s. m.; système d'hommage, continuel, incessant hommage.

Hommifier, v. act. et pr., s'—; même signification que hommiser. Voir ce verbe.

Hommisable, adj. des 2 g; qui peut être hommisé, rendu, fait homme; qui est susceptible de prendre un corps d'homme, la forme humaine: un Dieu hommisable.

Hommisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'hommiser, de s'hommiser; qui hommise, rend homme; qui donne la force, le caractère d'homme: un développement hommisant.

Hommisation, s. fém.; action d'hommiser; état hommisé: l'hommisation de Dieu, de la divinité.

Hommisé, e, part. pas. et adj.; qui est, qui s'est rendu homme, fait homme. Au fig.: qui a la force, le caractère d'homme.

Hommiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir homme, supposer homme; donner, prendre un caractère d'homme, une forme humaine. Au fig.: donner, prendre une force, un caractère d'homme.

Homogénisable, adj. des 2 g.; qui peut être homogénisé, rendu homogène, qui est susceptible d'homogénéité, d'une même nature.

Homogénisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'homogéniser; qui homogénise, rend homogène, qui donne l'homogénéité, de l'homogénéité.

Homogénisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu homogène, qui a, qui présente de l'homogénéité.

Homogéniser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir homogène, de même nature, de même genre, d'une même dimension; donner, prendre de l'homogénéité.

Homologable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être homologué: acte homologable.

Homologativement, adv.; d'une manière homologative; par, avec homologation.

Hongrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être hongré: ce cheval est hongrable.

Hongration, s. f.; action de hongrer: état hongré: la hongration d'un cheval.

Honnissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être honni, bafoué, couvert de honte, repoussé avec indignation: cette personne est honnissable.

Honnissant, e, adj.; qui fait honnir, qui cause une répulsion d'indignation: des actes, des vices honnissants, des manières honnissantes.

Honnisme, s. m.; continuel, incessant honnissement.

Honorable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être honoré, que l'on doit honorer: cet homme est honorable.

Honorant, e, adj.; qui honore, fait honneur, qui fait mériter de l'honneur: des louanges honorantes; une invitation, une considération honorante: une action honorante.

Honoration, s. f.; action d'honorer; état honoré: les honorations de la flatterie, de l'intérêt, de l'hypocrisie.

Honorisme, s. m.; système d'honneur, d'honoration.

Hontifiable, adj. des 2 g.; qui est susceptible d'une honte d'inosement, de stupidité; qui peut se couvrir de honte, qui est exposé à la honte.

Hontifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de hontifier; qui hontifie, rend honteux; qui cause un stupide inosement; qui couvre de honte, d'opprobre, de déshonneur: le plus souvent, un stupide inosement ne vient que de duretés, de traitements hontifiants des parents: une action hontifiante.

Hontifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu honteux, qui a un inosement stupide: cet enfant est hontifié par la dureté, les mauvais traitements de ses parents, qui est couvert de honte, d'opprobre, de déshonneur.

Hontifier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir honteux; entrer, faire entrer dans un inosement stupide, couvrir, se couvrir de honte, d'opprobre, de déshonneur.

Hontifisme, s. m.; tout ce qui ne tend qu'à produire de la honte.

Horizonnement, s. m.; action d'horizonner; état horizonné. Au fig.: l'horizonnement du génie.

Horizonné, e, part. pas. et adj.; qui a un horizon, qui est dans un horizon, dans un grand, bel horizon ou médiocre horizon. Au fig.: un génie petitement, grandement horizonné.

Horizonner, v. act. et pr., s'—; donner, prendre un horizon; placer, se placer dans un horizon; étendre, s'étendre dans un horizon. Au fig.: horizonner grandement, petitement le génie, l'homme, l'action.

Horizontalisation, s. f.; action d'horizontaliser; état horizontalisé.

Horizontalisé, e, part. pas. et adj; qui est rendu horizontal.

Horizontaliser, v. act.; rendu horizontal.

Horribilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'horribiliser; qui horribilise, rend horrible, qui donne de l'horribilité aux personnes, aux choses: une horribilisante immoralité.

Horribilisé, e, part. pr. et adj.; qui est rendu, devenu horrible, qui a, qui présente de l'horribilité: cette personne est horribilisée par ses méfaits.

Horribiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir horrible; donner, prendre de l'horribilité: tout en l'homme s'horribilise quand il sort des moralités, des devoirs et des règles que l'honneur et les bienséances imposent.

Horribilisme, s. m.; tout ce qui n'est propre

qu'à rendre horrible, qu'à causer de l'horreur : ce n'est que de l'horribilisme.

Horticole, adj. des 2 g.; d'horticulture, qui est consacré à l'horticulture : un établissement horticole.

Horticultrice, s. f.; d'horticulteur, celle qui se livre à l'horticulture, qui s'en occupe.

Horticulturalement, adv.; d'une manière horticulturale, par les procédés horticulturaux.

Horticulturer, v. act.; étudier l'horticulture, se livrer à des travaux d'horticulture.

Horticulturisme, s. m.; système d'horticulture.

Hospitalièrement, adv.; d'une manière hospitalière.

Hospitalisable, adj. des 2 g.; qui peut être hospitalisé, à qui on doit donner l'hospitalité.

Hospitalisme, s. m; système d'hospitalité.

Hostilateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui suscite, porte l'hostilité.

Hostilatif, ve, adj.; d'hostilité, qui est, qui tient de l'hostilité, qui la marque, qui pousse à l'hostilité : une politique hostilative.

Hostilativement, adj.; d'une manière hostilative; par, avec hostilité.

Hostilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu hostile, qui est objet d'hostilité.

Hostiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir hostile; porter, se porter réciproquement l'hostilité.

Hostilisme, s. m.; système d'hostilité : ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle, incessante hostilité.

Houblonnable, adj. des 2 g.; qui peut être houblonné, dans quoi on peut, on doit faire entrer du houblon : cette chose est houblonnable.

Houblonnement, s. m.; action de houblonner; état houblonné : l'houblonnement de la bière.

Huilable, adj. des 2 g.; qui peut être huilé, dans quoi on doit mettre, faire entrer de l'huile; cette chose est huilable.

Huilement, s. m.; action d'huiler; état huilé : l'huilement d'une salade.

Huitainisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être huitainisé, remis à huitaine : cette affaire est huitainisable.

Huitainisation, s. f.; action de huitainiser; état huitainisé : la huitainisation d'une affaire, d'une décision.

Huitainisé, e, part. pas. et adj.; qui est remis à huitaine : cette affaire est huitainisée.

Huitainiser, v. act.; remettre à huitaine : huitainiser une affaire, une décision.

Huîtré, e, adj.; qui tient de l'huître, qui ressemble à l'huître, qui a un goût d'huître : une chose huitrée.

Huîtrière, s. et adj. f.; lieu où l'on dépose les huîtres pour les avoir à son besoin : une huîtrière. endroit où on prend beaucoup d'huîtres : des côtes huîtrières.

Humanisable, adj. des 2 g.; qui peut être humanisé, que l'on doit humaniser, rendre plus humain, plus doux, plus traitable : cette personne est humanisable.

Humanisant, e, adj.; qui humanise, rend humain, plus doux, plus traitable : une civilisation, une religion humanisante.

Humanisme, s. m.; système d'humanité, continuelle, incessante humanité qui s'étend à tout, qui embrasse tout.

Humanitaire, adj. des 2 g.; qui concerne l'humanité, les secours d'humanité, qui a rapport à l'humanité : un règlement humanitaire.

Humanitarisme, s. m.; système humanitaire.

Humanitenx, s. m., f., *se*; celui, celle qui se livre à des actes d'humanité, qui se livre à la pitié envers les malheureux, les souffrants : cette personne est très humanitense.

Humanitif, ve, adj.; d'humanité, qui est acte d'humanité : des secours, des dons humanitifs : cette personne se livre à des actes humanitifs.

Humanitivement, adv.; d'une manière humanitive; par, avec humanité : cette personne donne, agit humanitivement.

Humectable, adj. des 2 g.; qui peut être humecté, qu'il est nécessaire d'humecter : cette chose est humectable.

Humectant, e, adj.; qui humecte, qui mouille légèrement : une pluie humectante.

Humidisable, adj. des 2 g.; qui peut être humidisé, qui est susceptible de s'humidiser, de devenir humide, de prendre de l'humidité : ce lieu est humidisable.

Humidisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'humidiser; qui humidise, rend humide, qui donne, cause de l'humidité : une température, une fraîcheur humidisante.

Humidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu humide, qui a, qui présente de l'humidité : ce local est humidisé par le voisinage d'une fontaine.

Humidiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir humide; donner, causer, prendre de l'humidité : la saison s'humidise.

Humiliable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être humilié : cette personne est humiliable.

Humiliamment, adv.; d'une manière humiliante, en humiliant.

Humilieur, s. m., f., *se*; celui, celle qui humilie.

Humilisme, s. m.; système d'humilité; continuelle, incessante humilité.

Humoralement, adv.; d'une manière humorale, par les humeurs.

Hurleur, s. m., f., *se*; celui, celle qui hurle : c'est un hurleur orateur.

Hurlisme, s. m.; ce qui n'est qu'un continue hurlement : le hurlisme de certaines gens.

Hymnisable, adj. des 2 g.; qui peut être hymnisé, que l'on doit hymniser, mettre, convertir en hymne : ces pensées sont hymnisables.

Hymnisation, s. m.; action d'hymniser, état

Digitized by Google

hymnisé : l'hymnisation des prières, des chants en l'honneur de la divinité, des héros.

Hymnisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis en hymne : ces pensées sont hymnisées.

Hymniser, v. act.; faire, composer des hymnes, chanter des hymnes : vous hymnisez.

Hymnisme, s. m.; système d'hymne, de composition d'hymne, d'hymnisation.

Hymnistique, adj. des 2 g.; d'hymne, qui est, qui tient de l'hymne : des chants hymnistiques.

Hymnistiquement, adv.; d'une manière hymnistique; par, avec des chants d'hymnes.

Hypocrisable, adj. des 2 g.; qui peut être hypocrisé, rendu hypocrite, qui est susceptible d'hypocrisie : par ces moyens, les personnes sont toujours hypocrisables.

Hypocrisant, *e*, Part. pr. et adj.; qui fait l'action d'hypocriser, de s'hypocriser, qui hypocrise, rend hypocrite, qui donne de l'hypocrisie : des principes, des modes hypocrisants; des pratiques religieuses hypocrisantes.

Hypocrisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu hypocrite, qui a, qui présente de l'hypocrisie.

Hypocriser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir hypocrite; inculquer l'hypocrisie, en faire le fond du caractère; donner, prendre des formes hypocrites, un air, des dehors artificieusement composés, des manières fausses, hypocrites, couvrir du voile de l'hypocrisie.

Hypocrisme, s. m.; système d'hypocrisie; continuelle, incessante action d'hypocrisie : ce n'est que de l'hypocrisme.

Hypocritement, adv.; d'une manière hypocrite; avec l'hypocrisie, par l'hypocrisie.

Hypocriter, v. neut.; faire l'hypocrite, de l'hypocrisie : vous hypocritez.

Hypothécable, adj. des 2 g.; qui peut être hypothéqué, que l'on doit hypothéquer : cette propriété est hypothécable.

Hypothétiser, v. act.; rendre hypothétique. Neut.; faire de l'hypothèse : vous hypothétisez.

Hypothétisme, s. m.; système hypothétique, d'hypothèse.

I

Ialêmique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de l'ialême, qui est triste, lugubre : des chants ialêmiques.

Ialêmiquement, adv.; d'une manière ialêmique.

Ialêmisable, adj. des 2 g.; qui peut être ialêmisé, que l'on doit ialêmiser : les jours néfastes et de deuil, tous les chants sont ialêmisables.

Ialêmisation, s. f.; action d'ialêmiser; état ialêmisé : l'ialêmisation des chants.

Ialêmisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu ialêmique, plaintif, triste, lugubre, lamentable : des chants ialêmisés, un discours ialêmisé.

Ialêmiser, v. act.; rendre ialêmique, plaintif, triste, lugubre, lamentable : ialêmiser des chants, un discours.

Ialêmisme, s. m.; ce qui ne présente que de l'ialême, de la tristesse, des lamentations : ce discours n'est que de l'ialêmisme.

Idéalisé, *e*, part, pas. et adj.; qui est rendu idéal, chimérique : toutes ces choses se sont idéalisées, et tous les avantages promis se sont idéalisés.

Idéaliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir idéal, chimérique : tout s'idéalise quand rien n'est arrêté, pesé par la raison, et quand rien ne repose sur un véritable droit et la justice. Neut.; ne s'occuper que d'idéal : vous idéalisez.

Identifiable, adj. des 2 g.; qui peut être identifié, qui est susceptible d'identification.

Idiotement, adv.; d'une manière idiote : vous faites, vous agissez idiotement.

Idioticité, s. f.; état dans lequel est l'idiot, qualité de ce qui est vide de sens, incombiné, de ce qui présente une incombinaison d'idée : l'idioticité d'une personne, d'un raisonnement.

Idiotisable, adj. des 2 g.; qui peut être idiotisé, rendu idiot, qui est susceptible de s'idiotiser; cet enfant, cette personne est idiotisable.

Idiotisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'idiotiser, de s'idiotiser; qui idiotise, rend idiot, qui donne de l'idioticité : des traitements idiotisants, une dureté idiotisante.

Idiotisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu idiot, qui a perdu le sens, le jugement, la pensée, la précision de l'esprit, qui présente de l'idioticité, de l'imbécillité : cette jeune personne est tout à fait idiotisée.

Idiotiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir idiot; faire perdre, perdre le sens, le jugement, la raison, la pensée, la précision de l'esprit : cet enfant s'idiotise. Neut.; faire l'idiot, des choses idiotes : vous idiotisez.

Idolâtrable, adj. des 2 g.; qui peut être idolâtré. Au fig.; qui peut être aimé avec beaucoup de passion : cette personne est idolâtrable.

Idolâtrisme, s. m.; système d'idolâtrie. Au fig. : continuel, incessant amour excessif : ce n'est que de l'idolâtrisme.

Ignarement, adv.; d'une manière ignare.

Digitized by Google

Ignarer, v. n.; faire l'ignare, de l'ignarerie : vous ignarez.

Ignarerie, s. f.; action de l'ignare, état dans lequel est l'ignare.

Ignobilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ignobiliser, de s'ignobiliser; qui ignobilise, rend ignoble : d'ignobilisantes habitudes de vie.

Ignobilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ignoble, qui est tombé dans l'ignobilité : des personnes, des actions ignobilisées.

Ignobiliser, v. act. et pr, s'—; rendre, devenir ignoble, bas, vil; donner, causer, prendre de l'ignobilité : l'immoralité ignobilise tout, les hommes et les actes. Neut.; tomber dans l'ignobilité, se livrer à des actions ignobles : vous ignobilisez.

Ignobilisme, s. m.; tout ce qui n'est qu'ignoble, ne montre que de l'ignobilité.

Ignominisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ignominiser, de s'ignominiser; qui ignominise, qui couvre d'ignominie : une ignominisante action, lâcheté, mauvaise foi, friponnerie.

Ignominisé, e, part. pas. et adj.; qui est couvert d'ignominie, qui est plongé dans l'ignominie, l'infamie : vous fréquentez des personnes ignominisées.

Ignominiser, v. act. et pr., s'—; couvrir, se couvrir d'ignominie, d'infamie, de déshonneur : il n'est pas un acte de mauvaise foi qui n'ignominise l'homme.

Ignominisme, s. m.; ce qui ne peut causer, amener que de l'ignominie; ce qui ne présente qu'une incessante ignominie : ce n'est que de l'ignominisme.

Ignorable, adj. des 2 g.; qui peut être ignoré, ce qui doit rester ignoré pendant un temps ou toujours : ces choses sont ignorables pour vous.

Ignorantifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu ignorant, plongé dans l'ignorance.

Ignorantifier, v. act.; rendre ignorant, plonger quelqu'un dans l'ignorance : vous l'ignorantifiez. Neut.; parler ignoramment des choses : vous ignorantifiez.

Ilable, adj. des 2 g.; qui peut être ilé, mis, converti en île; qui est susceptible de s'iler : ce terrein, cette portion de terre est ilable.

Ilation, s. f.; action d'iler; état ilé : l'ilation de ce terrein, de cette propriété, de cette portion de terre.

Ilé, e, part. pas. et adj.; qui est en île, formé en île, qui est fermé, environné d'eau de toutes parts : ces contrées sont ilées, composées d'iles : une propriété, une terre ilée.

Iler, v. act. et pr., s'—; former une île, entourer un lieu d'eau; se former en île : iler un terrein; une propriété, l'entourer entièrement d'eau.

Illation, s. f.; transport d'un lieu dans un autre, changement de place, de lieu : une illation de personne. Par extension : une illation de chiffres, de choses.

Illécébration, s. f.;; action d'attirer, de charmer, de séduire; état illécébré : les illécébrations de la beauté.

Illécébré, e, adj.; qui est charmé, séduit, dont le cœur est captivé par les attraits.

Illégalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas légalisé; qui est rendu illégal, contraire, opposé à la loi.

Illégaliser, v. act.; ne pas légaliser, ne pas rendre légal, selon la loi.

Illégalisme, s. m.; système d'illégalité : l'illégalisme gouvernemental.

Illéger, adj. m., f. *ère*; qui n'est pas léger, qui ne présente pas de légèreté.

Illégèrement, adv.; d'une manière illégère, sans légèreté : il a agi illégèrement.

Illégitimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas légitimable, que rien ne peut légitimer : cette action est illégitimable.

Illégitimation, s. f.; manque, défaut, absence de légitimation : l'illégitimation d'un droit.

Illégitimé, e, part. pas et adj.; qui n'est pas légitimé.

Illégitimer, v. act.; ne pas légitimer, ne pas rendre légitime.

Illégitimisme, s. m.; système d'illégitimation.

Illentillé, e, adj.; qui n'est pas lentillé : visage illentillé.

Illésin, s. m., f. *e*; celui, celle qui n'est pas lésin, qui ne se livre pas à la lésinerie. Est aussi adj.: une économie illésine.

Illésinable, adj; des 2 g; qui n'est pas lésinable, dans quoi on ne doit point apporter de lésinerie : cette dépense est illésinable.

Illésiné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas lésiné, dans quoi on ne doit point apporter de lésinerie : cette dépense a été illésinée.

Illésinement, adv.; d'une manière illésine, sans lésinerie : l'illésinement d'une dépense.

Illésiner, v. n.; ne pas lésiner, ne pas apporter de lésinerie dans les choses : vous illésinez.

Illésinerie, s. f.; absence de lésinerie, opposé de lésinerie.

Illésinisme, s. m.; système d'illésinerie : c'est de l'illésinisme.

Illésionisme, s. m.; système d'illésion.

Illésion, s. f.; absence de lésion, opposé de lésion.

Illettrable, adj. des 2 g.; qui ne peut être lettré, à qui on ne peut donner l'intelligence des lettres, qui est insusceptible d'érudition : cette personne est illettrable.

Illettration, s. f.; action d'illettrer; état illettré : l'illettration d'une personne.

Illettré, e, part. pas. et adj.; qui a peu de connaissance des lettres, en littérature, ou n'en a pas dutout.

Illettrer, v. act. ne pas lettrer, ne pas propager les lettres, l'instruction; tenir dans l'igno-

Digitized by Google

rance; causer, amener le renversement des lettres : illettrer un peuple, un homme.

Illettrisme, s. m.; système d'illettration, de renversement des lettres

Illibérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas libérable, ne peut, ne doit pas être libéré : ces soldats sont illibérables.

Illibérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de libérer, de se libérer; qui n'est pas libérant, ne libère pas, n'affranchit pas d'un devoir, d'une obligation : une loi illibérante; ce négociant se livre à une illibérante spéculation.

Illibération, s. f., état illibéré: son illibération.

Illibéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas libéré : la classe de telle année est illibérée et reste sous les drapeaux.

Illibérer, v. act. et pron. s'— ; ne pas libérer, ne pas se libérer; ne pas affranchir, ne pas s'affranchir d'un devoir, d'une obligation, ne pas en décharger. En parlant d'un soldat ; ne pas le renvoyer dans ses foyers

Illibérisme, s. m.; système d'illibération.

Illibéralisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'illibéraliser, de rendre illibérale; qui illibéralise, qui cause, produit, amène l'illibéralité : des institutions illibéralisantes.

Illibéralisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas libéralisé, qui manque de libéralité, qui présente de l'illibéralité : une action gouvernementale illibéralisée : des lois illibéralisées.

Illibéraliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir illibérale; donner, prendre de l'illibéralité; ne pas donner aux principes, aux actes toute la libéralité nécessaire.

Illibéralisme, s. m.; système d'illibéralité.

Illiberté, s. f.; manque, défaut, absence, privation de liberté : l'illiberté est la source des misères et des maux d'un peuple.

Illibertif, ve, adj.; d'illiberté, qui porte atteinte à la liberté : un acte illibertif.

Illibertisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'illibertiser; qui illibertise, qui restreint la libertité, qui maintient l'illiberté : des lois illibertisantes.

Illibertisation, s. f.; action d'illibertiser; état illibertisé

Illibertisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas, ne jouit pas de la liberté, qui manque de liberté : un peuple illibertisé n'est qu'un peuple esclave, et son gouvernement ne peut jamais être que tyrannique.

Illibertiser, v. act.; ne pas libertiser; amener, causer, fonder l'illiberté.

Illibertisme, s. m.; système d'illiberté; tout ce qui empêche, entrave l'établissement de la liberté : ce n'est que de l'illibertisme.

Illibertivement, adv.; d'une manière illibertive, par la privation de la liberté.

Illicisable, adj. des 2 g.; ce qui doit être rendu illicite, impermis.

Illicisation, s. f.; action d'illiciser; état illicisé.

Illicisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu illicite.

Illiciser, v. act.; rendre illicite, défendre, ne pas permettre de faire.

Illicisme, s. m.; système d'illicisation.

Illicité, s. f.; état, qualité de ce qui est illicite : l'illicité d'une action.

Illimitant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'illimiter; qui illimite, qui ne limite pas suffisamment, convenablement.

Illimitatif, ve, adj.; d'illimitation; qui ne limite pas, qui laisse toute la liberté de faire : une autorisation illimitative.

Illimitation, s. f.; manque, défaut, absence de limitation; état illimité.

Illimitativement, adv.; d'une manière illimitative, sans limite, sans borne, sans restriction.

Illimité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas limité, qui est sans limite, sans borne, sans restriction, qui a toute la liberté de faire.

Illimiter, v. act.; ne pas limiter, laisser sans limite, sans borne, sans terme; ne pas ôter la liberté de faire.

Illiquéfiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas liquéfiable, ne peut être liquéfié, réduit à l'état de liquide.

Illiquéfié, e, adj.; qui n'est pas liquéfié, fondu, réduit à l'état de liquide, ou qui l'est imparfaitement : ce minerai est illiquéfié.

Illiquidable, adj. des 2 g.; qui n'est pas liquidable, que l'on ne peut liquider : cette succession est illiquidable.

Illiquidant, e, adj.; qui n'est pas liquidant, qui ne liquide pas entièrement : ce paiement, ce versement, ce recouvrement est illiquidant.

Illiquidatif, ve, adj.; qui n'est pas liquidatif, qui n'opère pas la liquidation : ce moyen est illiquidatif, cette mesure est illiquidative.

Illiquidation, s. f.; manque, défaut, absence de liquidation; état illiquidé : l'illiquidation de cette succession, de cette faillite.

Illiquidativement, adv.; d'une manière illiquidative, sans complète liquidation.

Illiquidé, e, adj.; qui n'est pas liquidé : cette succession, cette faillite est illiquidée.

Illisibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu illisible, impossible de lire.

Illisibiliser, v. act.; rendre illisible, impossible de lire, dangereux à lire : illisibiliser son écriture, un ouvrage.

Illisiblement, adv.; d'une manière illisible : écrire illisiblement.

Illithographié, e, adj.; qui n'est pas lithographié, ou qui est mal, inconvenablement lithographié.

Illitigieux, se, adj.; qui n'est pas litigieux, qui ne peut être en litige, ni contesté en justice.

Illittéral, e, adj.; qui n'est pas littéral, à la lettre, selon la lettre.

Illittéralement, adv.; d'une manière illittérale, sans littéralité.

Illittéralité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est

Digitized by Google

pas littéral, inattachement scrupuleux à la lettre.

Illivrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas livrable, ne peut être livré; qui n'est pas selon les conditions arrêtés pour être livré : ces marchandises sont illivrables.

Illivraison, s. f.; manque, défaut, absence de livraison; état illivré : l'illivraison des marchandises.

Illivrament, adv.; d'une manière illivrante, sans livraison : vous prenez illivramment.

Illivrant, e, adj.; qui ne livre pas, qui ne fait pas livraison : un mode illivrant.

Illivré, e, adj.; qui n'est pas livré : ces marchandises sont illivrées, ou mal livrées.

Illocalisable, adj. des 2 g.; qui ne peut être localisé, rendu local, que l'on ne peut approprier à un local : ces choses sont illocalisable.

Illocalisation, s. f.; action de ne pas localiser, d'illocaliser; état illocalisé : l'illocalisation des choses.

Illocalisé, e, part. pas. et adj; qui n'est pas localisé, rendu local, fixé dans un lieu; qui n'est pas rendu propre aux lieux, à un local.

Illocaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas localiser, ne pas rendre local, propre à un lieu, à une localité; ne pas fixer, ne pas se fixer dans un lieu, dans un local.

Illocalisme, s. m.; système d'illocalisation.

Illocomobilité, s. f.; infaculté de se mouvoir.

Illogé, e, adj.; qui n'est pas logé du tout, ou qui l'est mal, inconvenablement : cette personne est illogée.

Illogeable, adj. des 2 g.; où l'on ne peut se loger, que l'on ne peut loger, placer : cet appartement est illogeable : cette personne est illogeable : ces meubles sont illogeables.

Illogeant, e, adj.; qui ne loge pas ou peu; qui n'est pas de nature à loger, à renfermer beaucoup de choses : une armoire, une commode illogeante.

Illogiquement, adv.; d'une manière illogique, sans logique : cette personne parle, écrit illogiquement.

Illonganimisable, adj. des 2 g.; à qui on ne peut donner de longanimité, qui est insusceptible de longanimité : cette personne est illonganimisable.

Illonganimisé, e, adj.; qui n'est pas longanimisé, qui manque de longanimité.

Illonganimité, s. f.; manque défaut, absence de longanimité, inclémence.

Illongévisable, adj. des 2 g.; qui ne peut être longévisé, qui n'est pas susceptible de longévité : son existence est illongévisable.

Illongévisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'illongéviser; qui illongévise, qui est contraire à la longévité : la continuelle bonne chère est illongévisante.

Illongévisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas longévisé, qui manque de longévité : cette vie, cette durée est illongévisée.

Illongéviser, v. act. et pr. s'—; ne pas longéviser, ne pas se longéviser, ne pas donner, ne pas causer, ne pas prendre de longévité.

Illongévisme, s. m.; tout ce qui cause, produit de l'illongévité.

Illongévité, s. f.; manque, défaut, absence de longévité.

Illonguement, adv.; opposé de longuement; d'une manière peu longue, durant peu de temps.

Illouable, adj. des 2 g.; qui n'est pas louable, que l'on ne doit pas louer : cette action est illouable.

Illouablement, adv.; d'une manière illouable, peu louable : vous agissez illouablement.

Illouangeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas louangeable, que l'on ne doit pas louanger, qui ne mérite pas de louanges : cette personne est illouangeable.

Illouangeant, e, adj.; qui n'est pas louangeant du tout, ou qu'il l'est peu, trop peu, qui ne contient pas, ne présente pas de louanges : un discours illouangeant.

Illouangé, e, adj.; qui n'est pas louangé, ou qui ne l'est pas suffisamment.

Illouangeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne louange pas, qui n'aime pas à louanger : c'est un illouangeur.

Illoyal, e, adj.; qui n'est pas loyal, qui manque de loyauté, de droiture, de franchise, de vérité : une personne illoyale encourt la répulsion des honnêtes gens.

Illoyalement, adv.; d'une manière illoyale, sans loyauté : vous vous conduisez, vous agissez illoyalement.

Illoyalisé, e, adj.; qui n'est pas loyalisé, rendu loyal; qui n'est pas fait avec loyauté : cette action est illoyalisée.

Illoyalisme, s. m.; système d'illoyauté, tout ce qui ne présente que de l'illoyauté : ce n'est que de l'illoyalisme.

Illoyauté, s. f.; manque, défaut, absence de loyauté.

Illucide, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas lucide, ne présente pas de lucidité : votre raisonnement est illucide.

Illucidement, adv.; d'une manière illucide, sans lucidité : vous raisonnez, vous écrivez illucidement.

Illucidité, s. f.; manque, défaut, absence de lucidité : son illucidité.

Illucratif, ve, adj.; qui n'est pas lucratif, qui n'apporte que peu de profit ou pas du tout : un commerce illucratif.

Illucrativement, adv.; d'une manière illucrative, sans profit : vous travaillez, vous spéculez illucrativement.

Illuminable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être illuminé, éclairé.

Illusionnable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement illusionné; qui est susceptible de s'il-

Digitized by Google

lusionner, de s'aveugler par des illusions : cette personne est très illusionnable.

Illusionnant, e, adj.; qui illusionne, qui cause, donne de l'illusion, des illusions : promesse, espérance illusionnante.

Illusionnel, le, adj.; d'illusion; qui est, qui tient de l'illusion, qui la marque : une joie, un enthousiasme illusionnel.

Illusionnellement, adv.; d'une manière illusionnelle; avec illusion, par l'illusion.

Illusionnisme, s. m.; continuelle, incessante illusion, son résultat : ce n'est que de l'illusionisme.

Illustrable, adj. des 2 g.; qui peut être illustré, qui peut devenir illustre, qui a mérité être illustré : cet homme est illustrable.

Illustrant, e, adj.; qui illustre, qui rend illustre : une action illustrante, un mérite illustrant.

Illustratif, ve, adj.; d'illustration, qui est, qui tient de l'illustration, qui la marque, qui est de nature à perpétuer l'illustration, la reconnaissance publique : un monument illustratif.

Illustrativement, adv.; d'une manière illustrative; par, avec illustration.

Illuttable, adj. des 2 g.; qui n'est pas luttable, qui ne peut être lutté, contre qui, contre quoi on ne peut lutter : cet homme, cet événement, est illuttable.

Illuttant, e, adj.; qui ne lutte pas du tout, ou qui lutte insuffisamment, inconvenablement : la résistance, l'opposition a été insignifiante, illuttante.

Illutté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas lutté, ou qui l'est peu, mal, insuffisamment.

Illutter, v. act.; ne pas lutter, ne pas faire des efforts contre : illutter les personnes, les événements.

Illuxueux, se, adj.; opposé de luxueux; qui est sans luxe, qui ne montre pas de luxe.

Illuxueusement, adv.; opposé de luxueusement; sans luxe.

Illuxurieusement, adv.; opposé de luxurieusement; sans luxure.

Illuxurieux, se, adj.; opposé de luxurieux; qui est sans luxure, qui ne montre pas de luxure.

Ilotif, ve, adj.; d'ilotisme, d'ilote, qui est qui tient de l'ilotisme, qui le marque, qui appartient à l'ilotisme, qui le concerne : des actes ilotifs, une soumission ilotive.

Ilotisable, adj.; qui peut être ilotisé, rendu ilote, qui court le risque d'être ilotisé : ce peuple est ilotisable.

Ilotisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ilotiser; qui ilotise, rend ilote : un despotisme ilotisant : une force, une contrainte, une tyrannie ilotisante.

Ilotisation, s. f.; action d'ilotiser; état ilotisé : l'ilotisation d'un peuple.

Ilotisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ilote, qui est plongé dans l'esclavage : une nation ilotisée.

Ilotiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir ilote; précipiter, tomber dans la servitude, dans l'esclavage : ce peuple s'ilotise de lui-même par sa lâche inénergie.

Ilotivement, adv.; d'une manière ilotive, par l'ilotisme.

Imaginairement, adv.; d'une manière imaginaire.

Imaginativement, adv.; par la force, par la puissance de l'imagination.

Imbâché, e, adj.; qui n'est pas bâché, couvert d'une bâche, ou qui l'est mal : cette voiture est imbâchée, les marchandises qu'elle transporte peuvent être mouillées.

Imbafouable, adj. des 2 g.; qui ne mérite pas être bafoué, dont on ne doit point se moquer par mépris : cette personne est imbafouable.

Imbaillonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas baillonnable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas baillonner. Au fig. : que l'on ne peut, que l'on ne doit pas empêcher de parler, de rendre, d'exprimer librement sa pensé : quand la presse est dans le vrai, elle est imbaillonnable, et si elle est baillonné il y a odieuse tyrannie.

Imbaillonnant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de baillonner; qui imbaillonne, ne baillonne pas. Au fig. : qui m'empêche pas de parler, de discuter, d'émettre, de rendre, d'exprimer sa pensée : des lois imbaillonnantes.

Imbaillonné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas baillonné. Au fig.; qui a la liberté de parler, d'émettre, de rendre, d'exprimer sa pensée : les écrivains sont imbaillonnés : la presse est imbaillonnée.

Imbaillonnement, s. m.; état imbaillonné : l'imbaillonnement des écrivains, de la presse.

Imbaillonner, v. act.; ne pas baillonner, ne pas mettre un baillon. Au fig. : ne pas empêcher de parler, de s'exprimer, de discuter, d'émettre, d'exprimer, de prendre la, sa pensée : imbaillonner les hommes, les écrivains, la presse.

Imbaillonnisme, s. m.; système d'imbaillonnement.

Imbalançable, adj. des 2 g.; qui n'est pas balançable, ne peut être balancé : cette affaire est imbalançable, ne peut balancer. T. de commerce : ce compte est imbalançable.

Imbalançant, e, part. pr. et adj., qui ne fait pas l'action de balancer; qui imbalance, qui ne balance pas : cette indemnité est imbalançante : un bénéfice imbalançant la perte.

Imbalançé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas balancé, qui n'est pas compensé. T. de commerce : ce compte est imbalancé.

Imbalançer, v act.; ne pas balancer. Au fig. : ne pas rester en suspens, incertain.

Imbandable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bandable, ne peut être bandé, tendu : cette chose est imbandable.

Digitized by Google

Imbandé, *e*, part. pas. et adj ; qui n'est pas bandé, qui n'est pas garni de bandes, qui n'est pas convenablement tendu : cette corde est imbandée.

Imbandement, s. m.; état imbandé : l'imbandement de cette plaie, de cette corde.

Imbander, v. act.; ne pas bander, ne pas garnir de bandes, ne pas tendre du tout ou le faire inconvenablement : imbander une plaie, une corde, ou tout autre objet.

Imbanni, *e*, adj.; qui n'est pas banni : cet usage est encore imbanni.

Imbannissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bannissable, qui ne peut, ne mérite pas, ne doit pas être banni : cette personne, cet usage est imbannissable.

Imbaptisé, *e*, adj. ; qui n'est pas baptisé : cet enfant est imbaptisé.

Imbarbare, s. et adj. des 2 g.; qui n'est pas barbare, qui n'a pas, ne présente pas de barbarie : cet homme est imbarbare. cet acte de justice est-peut-être trop sévère, même trop dur, mais il est imbarbare.

Imbarbarement, adv.; d'une manière imbarbare, sans barbarie.

Imbarbouillé, *e*, adj. ; qui n'est pas barbouillé, sali, souillé.

Imbarbouillement, s. m.; absence de barbouillement ; état imbarbouillé : l'imbarbouillement d'une chose.

Imbarrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas barrable, ne peut, ne doit pas être barré : ce chemin, cette porte est imbarrable.

Imbarrant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de barrer ; qui ne barre pas, n'empêche pas de passer : ce travail, ce moyen est imbarrant.

Imbarré, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas barré, ou l'est mal : ce chemin est imbarré, cette rue est imbarrée.

Imbarrement, s. m.; état imbarré, ou mal barré : l'imbarrement des chemins, des rues.

Imbarrer, v. act.; ne pas barrer, ou le faire mal : imbarrer une porte, une rue.

Imbarricadable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas barricadable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas barricader.

Imbarricadant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de barricader ; qui imbarricade, ne barricade pas, n'empêche pas de forcer : ce moyen est imbarricadant.

Imbarricadé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas barricadé : les portes, les croisées étaient imbarricadées.

Imbarricadement, s. m.; état imbarricadé : l'imbarricadement des portes appelle les voleurs.

Imbarricader, v. act.; ne pas barricader, ne pas faire, ne pas mettre de barricades ; imbarricader les portes, les fenêtres, les rues.

Imbasculable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas basculable, que l'on ne doit pas basculer, mettre en bascule, à quoi on ne doit pas donner un mouvement de bascule : des systèmes politiques imbasculables.

Imbasable, adj. des 2 g.; qui n'est pas basable, que l'on ne peut pas baser sur rien : ce soupçon est imbasable.

Imbasant, *e*, adj.; qui ne base pas, ne donne pas une base certaine : ce calcul est imbasant : cette preuve est encore imbasante.

Imbasculant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de basculer ; qui imbascule, qui n'a pas, qui ne donne pas un mouvement alternatif de haut en bas comme une bascule : une politique imbasculante.

Imbasculé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas livré à un mouvement de bascule, qui n'est pas en bascule.

Imbasculement, s. m.; état imbasculé : l'imbasculement des choses, des systèmes politiques.

Imbasculer, v. act.; ne pas basculer, ne pas faire faire la bascule, ne pas donner un mouvement alternatif de haut en bas : imbasculer la politique, les, ses systèmes politiques.

Imbasculisme, s. m.; système d'imbasculement.

Imbasé, *e*, adj.; qui est sans base, qui n'est pas basé, qui n'a rien de solide pour base : les arrêts de mise en accusation sont souvent trop imbasés.

Imbasement, s. m. ; état imbasé : l'imbasement des choses amène toujours des résultats funestes.

Imbassesse, s. f.; absense de bassesse : imbassesse, d'âme, de cœur, de sentiment : la bassesse de sentiment et d'action flétrit l'homme et le déshonore; et ce n'est que par une imbassesse d'âme qu'il entre dans des sentiments de beau, de bien et d'honneur.

Imbâti, *e*, adj.; qui n'est pas bâti, sur quoi il n'y a pas de bâtiments; dont la construction n'est pas finie : des terreins imbâtis, une maison imbâtie.

Imbâtissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bâtissable, que l'on ne peut bâtir ; sur quoi on ne peut bâtir : en s'attachant exclusivement à un tel plan, cette maison, cet édifice est imbâtissable ; ce terrein est imbâtissable.

Imbâtissement, s. m.; état imbati ; c'est le manque d'argent qui est cause de l'imbâtissement de ce pont, de cette maison.

Imbêchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bêchable, qui ne peut être cultivé à la bêche.

Imbêché, *e*, adj.; qui n'est pas bêché, ou qui l'est mal : cette terre est imbêchée.

Imbêchement, s. m.; état imbêché : l'imbêchement d'un terrein, de cette terre.

Imbécillisable, adj. des 2 g.; qui peut être imbécillisé, rendu imbécille, qui peut tomber dans l'imbécillité : l'enfant est imbécillisable par les mauvais traitements.

Imbécillisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'imbécilliser; qui s'imbécillise, rend imbécille, qui cause, amène l'imbécillité ; une du-

Digitized by Google

reté imbécillisante, des traitements imbécillisants.

Imbécillisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu imbécille, qui a, qui montre de l'imbécillité : cet enfant est embécillisé par les mauvais traitements de ses parents.

Imbécilliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir imbécille, causer l'imbécillité ; détruire, perdre l'esprit, le bon sens, l'intelligence : cet enfant est si continuellement maltraité par ses parents qu'il s'imbécillise.

Imbécillisme, s. m.; tout ce qui tend à causer l'imbécillité; tout ce qui ne présente qu'une incessante imbécillité : ce n'est que de l'imbécillisme.

Imbelliqueusement, adv.; opposé de belliqueusement; d'une manière imbelliqueuse.

Imbelliqueux, se, adj.; qui n'est pas belliqueux: prince imbelliqueux; action imbelliqueuse.

Imbénificiel, le, adj.; qui n'est pas bénéficiel, qui ne donne pas de bénéfice : un travail imbénificiel.

Imbénificiellement, adv.; d'une manière imbénéficielle.

Imbénificier, v. act.; ne pas bénéficier, ne pas faire de bénéfice : il imbénéficie sur cet objet.

Imbéni, e, adj.; qui n'est pas béni, qui n'est pas favorisé de Dieu.

Imbénissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bénissable, qui ne peut, ne doit, ne mérite pas d'être béni : cette personne, cette œuvre est imbénissable.

Imbénissant, e, adj.; qui n'est pas bénissant : une main imbénissante.

Imbénissement, s. m.; état imbéni : l'imbénissement des personnes, des choses.

Imbercé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été bercé. Au fig. : qui n'est pas, n'a pas été leurré.

Imbercement, s. m.; état imbercé : l'imbercement de cette personne.

Imbercer, v. act.; ne pas bercer. Au fig. : ne pas leurrer : on doit imbercer les enfants d'idées de grandeurs; car si on les berce dans ses idées, l'orgueil viendra gâter le cœur et l'esprit.

Imbétement, adv.; sans bêtise, sans stupidité : agir imbétement, avec une sorte d'intelligence.

Imbeurré, e, adj.; qui n'est pas beurré, dans quoi il n'y a pas de beurre du tout ou pas assez : une soupe imbeurrée.

Imbiaisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas biaisé.

Imbiaisement, s. m.; état imbiaisé.

Imbiaiser, v. neut.; ne pas biaiser, ne pas se servir de biais, ne pas user de détours, agir sincèrement, franchement. act. ne pas donner de biais à une chose, ne pas faire en biais.

Imbibable, adj. des 2 g.; qui peut s'imbiber, être facilement imbibé.

Imbibation, s. f.; action d'imbiber; état imbibé : l'imbibation d'une chose; par extension : une imbibation de principes.

Imbienfaisant, e, adj.; qui n'est pas bienfaisant, celui qui ne se livre à aucun acte de bienfaisance. substentivement : un imbienfaisant.

Imbienséamment, adv.; d'une manière imbienséante, sans bienséance : vous agissez imbienséamment.

Imbienséant, e, adj.; qui n'est pas bienséant, qui est contraire, opposé à la bienséance.

Imbiffable, adj. des 2 g.; que l'on ne doit pas biffer : ces mots sont imbiffables.

Imbiffé, e, adj.; qui n'est pas, qui n'a pas été biffé : ces mots sont imbiffés.

Imbigot, s. m. f. e; celui, celle qui n'est pas bigot, dévot, hypocrite, faux dévot. se prend aussi adjectivement : une imbigote piété.

Imbigoter, v. neut.; ne pas faire le bigot, de la bigoterie : cette personne aime à remplir ses devoirs religieux, mais elle imbigote.

Imbillieux, se, adj.; qui n'est pas billieux. Au fig : qui n'est pas colère, morose : cette personne est imbillieuse.

Imbinable, adj. des 2 g.; t de jardinage; qui n'est pas binable, que l'on ne peut biner, à quoi l'on ne peut donner un second labour : cette vigne est imbinable la terre étant trop dure.

Imbiné, e, adj.; t. de jardinage; qui n'est pas, n'a pas été biné, qui n'a pas eu son second labour : cette vigne est imbinée.

Imbinement, s. m.; état imbiné : l'imbinement des légumes, de la vigne.

Imbistourné, e, adj.; qui n'est pas bistourné : ses jambes sont imbistournées.

Imblâmabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est imblâmable : son imblamabilité.

Imblâmant, e, adj.; qui ne blâme pas, qui ne contient pas, qui ne présente pas de blâme : j'en ai reçu une réponse imblâmante.

Imblâmatif, ve, adj.; qui n'est pas blâmatif, qui n'est pas du blâme, qui ne marque pas de blâme : son geste était imblâmatif.

Imblâmativement, adv.; d'une manière imblâmative, sans blâme.

Imblâmeur, s. m. f. *se*; celui, celle qui ne blâme pas, qui n'aime pas à blâmer.

Imblanchement, adv.; d'une manière peu blanche : il est toujours imblanchement vêtu.

Imblanchi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas blanchi, ou qui l'est mal : ce linge est imblanchi.

Imblanchir, v. act.; ne pas blanchir, ou le faire inconvenablement.

Imblanchissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas blanchissable, que l'on ne peut blanchir, rendre blanc : ce linge est imblanchissable.

Imblanchissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de blanchir; qui imblanchit, qui ne blanchit pas ou blanchit mal, qui ne rend pas blanc : cette eau est imblanchissante.

Imblanchissement, s. m.; état imblanchi : l'imblanchissement du linge.

Digitized by Google

Imblasable, adj. des 2 g.; qui n'est pas blasable, qui n'est pas susceptible de se blaser : cette personne est imblasable.

Imblasant, e, adj.; qui ne blase pas, qui ne cause pas de blasement : ce régime de vie est imblasant.

Imblasé, e, adj.; qui n'est pas blasé : cet homme est imblasé.

Imblasement, s. m.; état imblasé : l'imblasement de l'homme.

Imblasonné, e, adj.; qui n'est pas blasonné, qui est sans armoiries : une voiture imblasonnée.

Imblassonnement, s. m.; état imblasonné : l'imblasonnement d'une voiture.

Imblessable, adj. des 2 g.; qui n'est pas blessable, qui n'est pas susceptible de se blesser de peu, pour peu : cette personne est imblessable.

Imblessamment, adv.; d'une manière imblessante ou peu blessante, sans blesser.

Imblessant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de blesser; qui ne blesse pas : des procédés, des modes imblessants; des manières, des paroles imblessantes.

Imblessé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas blessé, choqué : elle s'est imblessée de ce propos, et on ne l'aurait pas cru.

Imblessement, s. m.; état imblessé : l'imblessement de cette personne.

Imblesser, v. act.; ne pas blesser, ne pas causer de blessure; ne pas choquer, ne pas causer une impression fâcheuse.

Imbocagé, e, adj.; qui est sans bocages : ces lieux imbocagés présentent une nature triste et aride.

Imboisé, e, adj.; qui n'est pas boisé, qui n'est pas garni de bois, qui est sans bois : des pays imboisés, des contrées imboisées.

Imbombardable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bombardable, qu'il n'est pas possible de bombarder : cette place, cette ville est imbombardable.

Imbombardant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de bombarder; qui imbombarde, qui n'est pas bombardant, qui ne bombarde pas : on amena devant la place des pièces dont le calibre était trop faible, et l'artillerie fut imbombardante.

Imbombardé, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas bombardé : la ville fut imbombardée.

Imbombardement, s. m.; état imbombardé : l'imbombardement de la ville, de la place.

Imbombarder, v. act.; ne pas bombarder, ne pas détruire par, avec la bombe : vous bombarderez la citadelle, mais vous imbombarderez la ville.

Imbombé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas bombé : cette route est imbombée.

Imbombement, s. m.; état imbombé : l'imbombement d'une chose.

Imbomber, v. act.; ne pas bomber, ne pas élever le milieu plus que les bords : imbomber une chose qui par destination devait l'être.

Imbonheur, s. m.; manque, défaut, absence de bonheur : l'imbonheur de l'homme n'est que dans ses vices; car il ne peut être jamais malheureux par les vertus.

Imbonifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bonifiable, que l'on ne peut parvenir à bonifier : ce terrein est imbonifiable.

Imbonifiant, e, part. pr. et adj; qui ne fait pas l'action de bonifier; qui imbonifie, qui ne bonifie pas, qui n'est pas bonifiant, qui n'apporte pas de bonification : ce travail est imbonifiant.

Imbonification, s. f.; manque, défaut, absence de bonification; état imbonifié : l'imbonification d'un terrein, d'un sol.

Imbonifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas bonifié : ce champ, ce jardin est imbonifié.

Imbonifier, v. act.; ne pas bonifier, ne pas ne pas faire produire davantage : imbonifier un terrein, des terres.

Imbonté, s. f.; manque, défaut, absence de bonté : l'imbonté du caractère : la bonté du caractère, du cœur est une qualité nécessaire, elle fait estimer et aimer la personne. L'imbonté est un vice qui insociabilise l'homme et le fait inimiser.

Imbordable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bordable, ne peut être bordé, que l'on ne doit pas border : ce terrein, cette chose est imbordable.

Imbordé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas bordé : une chose imbordée.

Imbornable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bornable, qui ne peut être borné, à quoi, auquel on ne peut donner, imposer de bornes : tout est bornable dans la vie et la vertu elle-même a ses bornes. Il n'y a d'imbornable que le vice et le vicieux, parce qu'ils enfreignent tout et ne respectent rien.

Imborné, e, adj.; qui n'est pas borné, qui n'a pas de bornes : un pouvoir imborné dégénère toujours en tyrannie. Au fig. : qui n'est pas sans esprit, sans lumières, sans intelligence : cette personne est imbornée.

Imbornement, s. m.; état imborné : l'imbornement de pouvoir, d'action est toujours une cause principale de dépravation de ce pouvoir et de cette action.

Imbouchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bouchable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas boucher : trou, porte, fenêtre, chemin, passage imbouchable.

Imbouchant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de boucher; qui ne ne bouche pas du tout ou bouche mal : cette chose est imbouchante.

Imbouché, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas bouché : ce passage est imbouché.

Imbouchement, s. m.; état imbouché : l'imbou.

Digitized by Google

chement d'un trou, d'une ouverture, d'un passage.

Imboucher, v. act.; ne pas boucher, ne pas fermer une ouverture.

Imbouleversable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bouleversable, ne peut être bouleversé, qui n'est pas susceptible de bouleversement : le gouvernement est imbouleversable.

Imbouleversant, *e*, adj.; qui n'est pas bouleversant, qui ne bouleverse pas : une imbouleversante réforme sociale, gouvernementale, électorale.

Imbouleversateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne bouleverse rien.

Imbouleversé, *e*, adj. qui n'a pas été, qui n'est pas bouleversé : la crise fut terrible et pourtant l'ordre, l'état furent imbouleversés.

Imbouleversement, s. m.; état imbouleversé : l'imbouleversement de l'ordre.

Imbouleversif, *ve*, adj.; d'imbouleversement, qui n'est pas bouleversif : des actes imbouleversif.

Imbouleversivement, adv.; d'une manière imbouleversive, sans bouleversement.

Imbourré, *e*, adj.; qui n'est pas bourré : ces enfants sont imbourrés.

Imbourrelé, *e*, adj.; qui n'est pas bourrelé, tourmenté de remords : une conscience imbourrelée constitue l'état d'un honnête homme.

Imbourrellement, s. m.; état imbourrelé : l'imbourellement de la conscience.

Imbourrement, s. m.; état imbourré : l'imbourrement d'un fusil.

Imbraconner, v. n.; ne pas braconner, ne pas chasser furtivement sur les terres : il imbraconne.

Imbraqué, *e*, adj.; qui n'est pas braqué, ou l'est mal : ces canons sont imbraqués.

Imbrasillé, *e*, adj.; qui n'est pas brasillé, ou qui l'est mal : cette chose est imbrasillée.

Imbravable, adj. des 2 g.; qui n'est pas bravable, ne peut être bravé, que l'on ne doit pas braver : l'opinion publique est toujours imbravable et doit toujours être respectée.

Imbravant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de braver, d'affronter; qui ne brave pas; une rationnelle, mais imbravante opposition.

Imbravé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas bravé : le pouvoir est imbravé.

Imbravement, s. m.; état imbravé : l'imbravement des lois.

Imbravément, adv.; d'une manière qui n'est pas brave, peu brave, sans bravoure.

Imbraver, v. act.; ne pas braver, ne pas affronter : imbraver les lois, le pouvoir, un péril.

Imbrèvement, adv.; d'une manière peu brève : vous parlez, vous écrivez imbrèvement.

Imbrevetable, adj. des 2 g.; qui n'est pas brevetable, qui ne peut, ne doit pas être breveté : cet homme est imbrevetable.

Imbrevetation, s. f.; état imbreveté : son imbrevetation est une injustice.

Imbreveté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas breveté, qui est sans brevet : il est imbreveté.

Imbreveter, v. act.; ne pas breveter, ne pas accorder un brevet : imbreveter une personne.

Imbrièveté, s. f.; manque, défaut, absence de breveté : l'imbrièveté d'un récit.

Imbrigable, adj. des 2 g.; qui ne peut être brigué, que l'on ne doit pas briguer : ces fonctions sont imbrigables.

Imbrigué, *e*, adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas brigué : ces fonctions sont imbriguées.

Imbrisable, adj. des 2 g.; qui ne peut être brisé, que l'on ne doit pas briser : cette chose est imbrisable.

Imbrisant, *e*, adj.; qui ne brise pas, ne rompt pas : une force imbrisante, un vent imbrisant.

Imbrisation, s. f.; état imbrisé : l'imbrisation des choses.

Imbrisé, *e*, adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas brisé : cette chose est imbrisée

Imbroiement, s. m.; état de ce qui n'est pas broyé, ou l'est mal.

Imbrouillant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de brouiller; qui n'est pas brouillant, qui ne brouille pas, qui n'est pas une cause de brouille.

Imbrouillé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas brouillé : ces personnes sont imbrouillées.

Imbrouiller, v. act.; ne pas brouiller, ne pas causer une brouille.

Imbrouillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas brouillable, que l'on ne peut brouiller : ces amis sont imbrouillables.

Imbroyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas broyable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas broyer; qui ne peut se broyer que très difficilement : ce sucre est imbroyable.

Imbroyant, *e*, adj.; qui ne broie pas, ou qui broie mal : ce moulin est imbroyant.

Imbroyé, *e*, adj.; qui n'est pas broyé ou l'est mal : ce sel, ce sucre est imbroyé.

Imbrûlable, adj. des 2 g.; qui n'est pas brûlable, ne peut brûler : ce bois est imbrûlable.

Imbrûlant, *e*, adj. des 2 g.; qui n'est pas brûlant, qui ne brûle pas : le soleil est chaud, mais il est imbrûlant.

Imbrûlé, *e*, adj.; qui n'est pas brûlé : cette chose est imbrûlée.

Imbrûlement, s. m.; état imbrulé : l'imbrulement des choses.

Imbrutalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas brutalisable, qui ne doit pas être, ne mérite pas être brutalisé.

Imbrutalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas brutalisé, traité brutalement.

Imbrutaliser, v. act.; ne pas brutaliser quelqu'un, ne pas traiter brutalement.

Imbuissonneux, *se*, adj.; qui n'est pas buisson

Digitized by Google

neux, qui n'est pas rempli, couvert de buissons : ces pâtures sont imbuissonneuses.

Imbuité, *é*, part. pas. et adj.; qui n'est pas buité, qui n'est pas garni, entouré de buis, ou qui l'est mal : des plates-bandes imbuitées.

Imbuitement, s. m. ; état imbuité ou mal buité : l'imbuitement des plates-bandes.

Imbuiter, v. act. ; ne pas buiter, ne pas garnir, ne pas entourer de buis : imbuiter des plates-bandes.

Imbureaucratique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas bureaucratique.

Imbureaucratiquement, adv.; d'une manière imbureaucratique, sans bureaucratie.

Imbuvable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas buvable, que l'on ne peut boire : cette eau est imbuvable.

Imbuvant, *e*, adj.; qui ne boit pas. Au fig.: une terre imbuvante, qui garde de l'eau sur sa surface.

Imitant, *e*, adj.; qui imite: une adresse imitante; un savoir faire imitant.

Imitativement, adv. ; d'une manière imitative ; par, avec imitation : vous faites imitativement.

Immâchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mâchable, que l'on ne peut mâcher : cette viande est immâchable.

Immâché, *e*, adj.; qui n'est pas mâché, ce travail est immâché.

Immachiavéliqae, adj. des 2 g. ; qui n'est pas machiavélique : c'est immachiavélique.

Immachiavéliquement, adv.; d'une manière immachiavélique : vous agissez immachiavéliquement.

Immachiavéliser, v. n. ; ne pas agir d'après les maximes demachiavel, ne pas faire du machiavélisme : vous immachiavélisez

Immachinal, *e*, adj.; qui n'est pas machinal, qui est fait avec jugement, réflexion.

Immachinalement, adv.; d'une manière immachinale : agir immachinalement.

Immagnanime, adj. des 2 g. ; qui n'est pas magnanime : un prince immagnanime.

Immagnanimement, adv.; d'une manière immagnanime : ce prince agit immagnanimement.

Immagnanimisé, *e*, adj. ; qui n'est pas magnanimisé, qui ne présente pas de magnanimité : un caractère immagnanimisé.

Immagnanimité, s. f. ; manque, défaut, absence de magnanimité; état, qualité de ce qui n'a rien, ne présente rien de magnanime : l'immagnanimité du caractère, d'une action.

Immagnifique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas magnifique : cette chose est belle, mais elle est immagnifique.

Immaigreur, s. f.; absence de maigreur : son immaigreur.

Immaigri, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas maigri : cette personne est immaigrie.

Immaigrir, v. n.; ne pas maigrir : vous immaigrissez.

Immaigrissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas maigrissable, qui n'est pas susceptible de maigrir : cette personne est immaigrissable.

Immaigrissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de maigrir; qui ne maigrit pas, qui ne fait pas maigrir, qui ne cause pas la maigreur : cette personne est immaigrissante : ce travail est immaigrissant.

Immaigrissement, s. m.; état immaigri : son immaigrissement résulte d'une tempérance et d'une continance habituelle.

Immaintenable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas maintenable, ne peut être maintenu, que l'on ne doit pas maintenr : cette chose est immaintenable : cet homme est immaintenable dans son poste, dans ses fonctions.

Immaintenant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de maintenir; qui immaintient, qui n'est pas maintenant, qui n'assure pas, n'affermit pas : partout et en tout la corruption et la mauvaise foi sont toujours immaintenantes.

Immaintenir, v. act. et pron. s'—; ne pas maintenir, de pas se maintenir, ne pas tenir dans le même état : l'ordre public ne s'immaintient que par l'oubli ou l'abus des lois.

Immaintenu, *e*, part. pas, et adj. ; qui n'est pas maintenu : cet homme est immaintenu dans ses fonctions.

Immaintien, s. m. ; état immaintenu ; absence de maintien, de conservation : l'immaintien des mœurs amène toujours une dépravation et tous les vices.

Immaîtrisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas maîtrisable, que l'on ne peut maîtriser : l'homme immaîtrisable dans ses passions ne peut jamais être qu'un dépravé.

Immaîtrisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de maîtriser, de se maîtriser; qui ne maîtrise pas: quand l'honneur est immaîtrisant, l'homme se dégrade : quand les lois deviennent immaîtrisantes il n'y a plus d'ordre public possible.

Immaîtrisation, s. f.; état immaîtrisé : l'immaîtrisation des événements.

Immaîtrisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, qui n'est plus maîtrisé : un homme, un peuple immaîtrisé : quand l'homme est immaîtrisé par le beau et le bien, il est maîtrisé par le mal et le vice.

Immaîtriser, v. act. et pron. s'—; ne pas maîtriser, ne pas se maîtriser : celui qui immaîtrise ses passions en sera toujours la victime et ne pourra jamais être homme de bien et d'honneur.

Immajesté, s. m.; manque, défaut, absence de majesté : son immajesté.

Immajestueusement, adv.; d'une manière immajestueuse, sans majesté : il se tient immajestueusement sur son trône.

Immajestueux, *se*, adj. ; qui n'est pas majestueux, qui ne présente pas de majesté.

Immalfaisant, *e*, adj.; qui n'est pas malfaisant : ce remède est immalfaisant.

Digitized by Google

Immalhonnêtement, adv. ; sans malhonnêteté : en cela vous agissez immalhonnêtement.

Immalpropre, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas malpropre : ces lieux sont immalpropres.

Immalproprement, adj. ; sans malpropreté : il est immalproprement vêtu.

Immalpropreté, s. f. ; absence de malpropreté ; état, qualité de ce qui n'est pas malpropre : son immalpropreté.

Immaltraitable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas maltraitable, que l'on ne doit pas maltraiter : cet homme est immaltraitable.

Immaltraitant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de maltraiter ; qui n'est pas maltraitant, qui ne maltraite pas : il faut pour les troupes une discipline sévère, rigoureuse, mais immaltraitrante : un despotisme immaltraitant.

Immaltraité, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas maltraité : ils sont punis, mais immaltraités.

Immaltraiter, v. act. et pron. s'—; ne pas maltraiter, ne pas se maltraiter : punissez vos enfants, mais immaltraitez-les.

Immalveillant, e, adj. ; qui n'est pas malveillant : cette personne est immalveillante.

Immandable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas mandable, ne peut, ne doit pas être mandé.

Immandé, e, adj. ; qui n'est pas mandé : il fut immandé.

Immangé, e, adj. ; qui n'est pas mangé : ces choses sont immangées.

Immaniable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas maniable, que l'on ne peut manier.

Immanifestable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas manifestable, ne peut, ne doit pas être manifesté : cette opinion est immanifestable.

Immanifestant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de manifester ; qui n'est pas manifestant, qui ne manifeste pas, ne rend pas notoire évident : c'est un acte immanifestant.

Immanifestation, s. f. ; manque, défaut, absence de manifestation ; état immanifesté.

Immanifesté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas manifesté : un désir immanifesté.

Immanifester, v. act. ; ne pas manifester, ne pas rendre manifeste, ne pas faire connaître, ne pas mettre au jour, ne pas rendre notoire, évident : immanifester ses opinions.

Immanisable, adj. des 2 g. ; qui est susceptible de s'immaniser, de devenir dur, intraitable, insensible, cruel, féroce ; de se livrer à des habitudes de mauvais traitements, de dure grossièreté, d'emportement ; l'homme qui abnègue les principes de bien, de civilisation et d'aménité, est aussitôt immanisable.

Immanisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'immaniser, de s'immaniser ; qui immanise, qui cause l'immanité ; qui rend dur, intraitable, insensible, cruel, féroce ; qui fait prendre des habitudes de mauvais traitements, de grossièreté, d'emportement : un immanisant fanatisme.

Immanisation, s. f. ; action d'immaniser ; état immanisé : l'immanisation du caractère, du cœur.

Immanisé, e, part. pas. et adj. ; qui a, qui présente de l'immanité ; qui est rendu, devenu dur, intraitable, insensible, cruel, féroce ; qui a des habitudes de mauvais traitements, de dure grossièreté, d'emportement : cette personne est tout à fait immanisée.

Immaniser, v. act. et pr., s'—; donner, prendre de l'immanité, des habitudes de mauvais traitements ; rendre, devenir dur, intraitable, insensible, cruel, féroce ; se livrer aux emportements d'une colère, d'une grossièreté dure, terrible : cette personne s'immanise ; si l'homme ne grave dans son cœur des sentiments de beau et de bien, l'honnête social et la bienveillance d'action ; infailliblement il s'immanisera.

Immanisme, s. m. ; tout ce qui est, ne présente qu'une continuelle, incessante immanité ; ce n'est que de l'immanisme.

Immanité, s. f. ; dureté brutale, insensibilité sauvage qui rend impitieux, intraitable ; cruauté, férocité de caractère ; état, qualité de ce qui est mauvais traitement, traitement inhumain ; emportement de colère, de grossièreté, de violence : son immanité.

Immaniteusement, adv. ; d'une manière immaniteuse, dure, intraitable, grossière : vous parlez, vous agissez immaniteusement.

Immaniteux, se, adj. ; d'immanité, qui est, qui tient de l'immanité, qui la marque, des habitudes immaniteuses.

Immarchandable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas marchandable, ne doit pas être marchandé : ces choses sont immarchandables.

Immarécageux, se, adj. ; qui n'est pas marécageux : ces lieux sont immarécageux.

Immarginé, e, adj. ; qui n'est pas marginé : feuille immarginée.

Immariable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas mariable, ne peut être marié. Au fig. : que l'on ne peut joindre, lier, unir ensemble : ces couleurs sont immariables.

Immarié, e, adj. ; qui n'est pas marié. Au fig. : qui n'est pas joint à.... qui n'est pas lié, uni à.... opinions, couleurs immariées.

Immarquable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas marquable, ne peut, ne doit pas être marqué.

Immarquant, e, part. pas. et adj. ; qui ne fait pas l'action de marquer ; qui n'est pas marquant, qui ne marque pas : cette personne est immarquante.

Immarqué, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas marqué : du linge immarqué.

Immarquement, s. m. ; état immarqué : l'immarquement des choses.

Immarquer, v. act. ; ne pas marquer, ne pas donner de marque.

Digitized by Google

Immartialisable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas martialisable, que l'on ne peut martialiser, qui est insusceptible de martialité : cet homme est immartialisable.

Immartialisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de martialiser, de se martialiser; qui ne martialise pas, qui ne donne pas de martialité au caractère : l'inénergie est immartialisante.

Immartialisé, *e*, part. pas et adj.; qui n'est pas martialisé, qui est sans martialité.

Immartialiser, v. act. et pr. s'— ; ne pas martialiser ; ne pas rendre, ne pas devenir martial ; ne pas donner, ne pas inspirer, ne pas prendre de martialité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de martialité.

Immasquable, adj. des 2 g.; qui n'est pas masquable, ne peut être, ne doit pas être masqué.

Immasquant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de masquer ; qui ne masque pas, n'empêche pas de voir : cette construction ainsi faite sera immasquante.

Immasqué, *é*, part. pas. et adj.; qui n'est pas masqué : cette maison est immasquée.

Immasquement, s. m.; état immasqué ; l'immasquement d'une maison, d'un château, d'un édifice.

Immasquer, v. act.; ne pas masquer, ne pas déguiser, ne pas cacher, ne pas couvrir, ne pas empêcher de voir : immasquer une maison, un édifice.

Immassacrable, adj. des 2g.; qui n'est pas massacrable, ne peut être massacré, qui est inexposé à un massacre : cette troupe est immassacrable.

Immassacrant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de massacrer; qui n'est pas massacrant, qui ne massacre pas : la colère populaire fut cette fois immassacrante.

Immassacré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été massacré.

Immassacrer, v. act. et pr., s'— ; ne pas massacrer, ne pas se massacrer.

Immatérialisable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas matérialisable, qui ne peut être matérialisé, rendu matériel ; qui n'est pas susceptible de ne s'adonner qu'à la matérialité : cet homme est immatérialisable.

Immatinal, *e*, adj.; qui n'est pas matinal : cette personne est immatinale.

Immatinalement, adv.; d'une manière immatinale : il travaille immatinalement

Immatinalisable, adj. des 2 g.; que l'on ne peut matinaliser, habituer à se lever, à travailler matin : cette personne est immatinalisable.

Immatinalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de matinaliser, de se matinaliser, qui ne matinalise pas, n'est pas matinalisant, ne rend pas matinal : la paresse est immatinalisante.

Immatinalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas matinalisé, rendu matinal ; qui n'a pas des habitudes de matinalité : cette personne est immatinalisée.

Immatinaliser, v. act. et pr., s'— ; ne pas matinaliser, ne pas se matinaliser ; ne pas habituer, ne pas s'habituer à se lever, à travailler matin ; ne pas donner, ne pas prendre des habitudes de matinalité : cette personne s'immatinalise.

Immatinalisme, s. m.; système, habitude d'immatinalité.

Immatinalité, s. f.; manque, défaut, absence de matinalité.

Immaturisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas maturisable, que l'on ne peut maturiser, qui est insusceptible de maturité : ce jeune homme est immaturisable.

Immaturisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas maturisé, qui est sans maturité : son esprit est encore immaturisé.

Immaturiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas maturiser, ne pas se maturiser ; ne pas donner, ne pas prendre la maturité nécessaire : cette jeune tête s'immaturise.

Immaudir, v. act ; ne pas maudir quelqu'un, ne pas frapper de malédiction : un père doit réprimander son fils ; mais il doit toujours immaudire.

Immaudissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas immaudissable, qui ne doit pas, ne mérite pas être maudit : cette personne est immaudissable.

Immaudissant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de maudire ; qui n'est pas maudissant, qui ne maudit pas, ne frappe pas de malédiction : une immaudissante colère.

Immaudit, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas maudit : il est immaudit.

Immaussade, adj. des 2 g.; qui n'est pas maussade : cette personne est immaussade.

Immaussadement, adv.; d'une manière immaussade, par maussaderie.

Immédiatisable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être immédiatisé, rendu immédiat : ce résultat est immédiatisable.

Immédiatisation, s. f.; action d'immédiatiser, de rendre immédiat ; état immédiatisé.

Immédiatiser, v. act. et pr., s'— ; rendre immédiat, s'immédiatiser, devenir immédiat : il faut immédiatiser ce résultat.

Immédiatisme, s. m.; système, habitude d'immédiateté.

Immédiateté, s. f.; manque, défaut, absence de médiateté.

Immédiation, s. f.; manque, défaut, absence de médiation.

Immédicable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicable, que l'on ne peut médicaliser, qui est insusceptible de médicalité : cet homme est immédicable.

Immédicalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicalisable, que l'on ne peut médicaliser, qui est insusceptible de médicalité : cet homme est immédicalisable.

Immédicalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicaliser, de se médicaliser, qui ne médicalise pas, ne donne pas de médicalité au caractère : l'inénergie est immédicalisante.

Immédicalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicalisé, qui est sans médicalité.

Immédicaliser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicaliser, ne pas se médicaliser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicalité.

Immédicamentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentable, que l'on ne peut médicamenter, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentable.

Immédicamentalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentalisable, que l'on ne peut médicamentaliser, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentalisable.

Immédicamentalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicamentaliser, de se médicamentaliser, qui ne médicamentalise pas, ne donne pas de médicamentalité au caractère : l'inénergie est immédicamentalisante.

Immédicamentalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicamentalisé, qui est sans médicamentalité.

Immédicamentaliser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentaliser, ne pas se médicamentaliser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamenter, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamenter, ne pas se médicamenter ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentisable, que l'on ne peut médicamentiser, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentisable.

Immédicamentisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicamentiser, de se médicamentiser, qui ne médicamentise pas, ne donne pas de médicamentalité au caractère : l'inénergie est immédicamentisante.

Immédicamentisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicamentisé, qui est sans médicamentalité.

Immédicamentiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentiser, ne pas se médicamentiser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentoser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentoser, ne pas se médicamentoser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentosisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentosisable, que l'on ne peut médicamentosiser, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentosisable.

Immédicamentosisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicamentosiser, de se médicamentosiser, qui ne médicamentosise pas, ne donne pas de médicamentalité au caractère : l'inénergie est immédicamentosisante.

Immédicamentosisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicamentosisé, qui est sans médicamentalité.

Immédicamentosiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentosiser, ne pas se médicamentosiser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentososer, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentososer, ne pas se médicamentososer ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentososisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentososisable, que l'on ne peut médicamentososiser, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentososisable.

Immédicamentososisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicamentososiser, de se médicamentososiser, qui ne médicamentososise pas, ne donne pas de médicamentalité au caractère : l'inénergie est immédicamentososisante.

Immédicamentososisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicamentososisé, qui est sans médicamentalité.

Immédicamentososiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentososiser, ne pas se médicamentososiser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentosososer, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentosososer, ne pas se médicamentosososer ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentosososisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentosososisable, que l'on ne peut médicamentosososiser, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentosososisable.

Immédicamentosososisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicamentosososiser, de se médicamentosososiser, qui ne médicamentosososise pas, ne donne pas de médicamentalité au caractère : l'inénergie est immédicamentosososisante.

Immédicamentosososisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicamentosososisé, qui est sans médicamentalité.

Immédicamentosososiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentosososiser, ne pas se médicamentosososiser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentososososer, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentososososer, ne pas se médicamentososososer ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentososososisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentososososisable, que l'on ne peut médicamentososososiser, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentososososisable.

Immédicamentososososisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicamentososososiser, de se médicamentososososiser, qui ne médicamentososososise pas, ne donne pas de médicamentalité au caractère : l'inénergie est immédicamentososososisante.

Immédicamentososososisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicamentososososisé, qui est sans médicamentalité.

Immédicamentososososiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentososososiser, ne pas se médicamentososososiser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentosososososer, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentosososososer, ne pas se médicamentosososososer ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentosososososisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas médicamentosososososisable, que l'on ne peut médicamentosososososiser, qui est insusceptible de médicamentalité : cet homme est immédicamentosososososisable.

Immédicamentosososososisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de médicamentosososososiser, de se médicamentosososososiser, qui ne médicamentosososososise pas, ne donne pas de médicamentalité au caractère : l'inénergie est immédicamentosososososisante.

Immédicamentosososososisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas médicamentosososososisé, qui est sans médicamentalité.

Immédicamentosososososiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentosososososiser, ne pas se médicamentosososososiser ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Immédicamentososososososer, v. act. et pr., s'— ; ne pas médicamentososososososer, ne pas se médicamentososososososer ; ne pas donner, ne pas prendre de médicamentalité, une humeur guerrière, un caractère militaire ; causer l'absence, le défaut de médicamentalité.

Digitized by Google

Immédiatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu immédiat : un résultat immédiatisé.

Immédiatiser, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir immédiat : tous les beaux résultats s'immédiatisent quand ponr l'action tout est judicieusement et sagement approposé.

Immédiatisme, s. m.; tout ce qui tend à produire une immédiatisation.

Immédiocrisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas médiocrisé, rendu médiocre, qui est sans médiocrité : cette chose est immédiocrisée.

Immédiocriser, v. act.; ne pas médiocriser, ne pas rendre médiocre, ne pas donner de médiocrité aux choses ; immédiocriser une dépense.

Immédiocrité, s. f., absence de médiocrité; état, qualité de ce qui n'est pas médiocre.

Immédilable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas méditable, n'a pas besoin de méditation.

Immédilateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui ne médite pas.

Immédilation, s. f.; manque, défaut, absence de méditation; l'immédilation des projets est souvent cause de leur irréussite : d'où vient tout des choses de nos caractères? de l'imdimtation le travers; parce que tout ce qui n'est pas cortégé de réflexion, des précisions du jugement pèche dans sa base et dans ses résultats.

Immédité, e, adj.; qui u'est pas médité, approfondi : ce travail est immédité.

Immésiamment, adv.; d'une manière immésiante, sans mésiance : agir immésiamment.

Immésiance, s. f.; manque, défaut, absence de mésiance : son immésiance.

Immésiant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de se mésier; qui ne se mésie pas, qui n'est pas mésiant, soupçonneux : une personne immésiante.

Immésier, v. pron., s'—; ne pas se mésier : vous vous immésiez.

Immélable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas mêlable, ne peut, ne doit pas être mêlé : ces choses sont immélables.

Immélangeable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas mélangeable, ne pent, ne doit pas être mélangé : ces vins sont immélangeables.

Immélangé, e, adj.; qui n'est pas mèlangé : ces choses sont immélangées.

Immélodieusement, adv.; d'une manière immélodieuse, sans mélodie : elle chante immélodieusement.

Immélodieux, se, adj.; qui n'est pas mélodieux: des sons immélodieux.

Immémoire, s. f.; manque, défaut, absence de mémoire : son immémoire.

Immémorialisable, adj. des 2 g.; qui peut être immémorialisé, rendu immémorial, dont on on peut perdre facilement le souvenir.

Immémorialisé, e, part. pas, et adj.; qui est devenu immémorial, dont on á plus le souvenir, qui n'est plus dans la mémoire : toutes ces choses sont immémorialisées.

Immémorialiser, v. adj. s'—; rendre, devenir immémorial : il est dans la nature de bien des choses de s'immémorialiser promptement : les temps immémorialisent tout.

Immémorialité, s. f.; état, qualité de ce qui est immémorial.

Immenaçable, adj. des 2 g.; qui n'est pas menaçable, ne peut être menacé.

Immenaçant, e, adj.; qui n'est pas menaçant, qui ne menace pas : un temps immenaçant.

Imménacé, e, adj.; qui n'est pas menacé : ce pays est immenacé d'invasion.

Immménageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas menageable, que l'on ne doit pas ménager : cet homme est immménageable.

Immménageant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de ménager; qui n'est pas ménageant : vos paroles sont immménageantes, vos discours sont immménageants.

Immménagé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ménagé : il fut immménagé.

Immménagement, s. m.; manque, détaut, absence de ménagement; état immménagé : l'immménagement des personnes, des choses.

Immménager, v. act. et pron., s'—; ne pas ménager, ne pas se ménager.

Immménageur, s. m. f., *se;* celui, celle qui ne ménage pas, qui ne ménage rien : il est trop immménageur.

Immensisable, adj. des 2 g.; qui peut être immensisé qui peut s'immensiser; devenir immense, qui est susceptible d'immensité : il n'est pas un danger qui ne soit immensisable par la peur.

Immensisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'immensiser, de s'immensier; qui immensise, rend immense, qui devient immense, prend de l'immensité : le désordre est toujours immensisant et par lui les déficits vont en s'immensisants.

Immensisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu immense, qui a, qui présente de l'immensité : les dépenses publiques sont immensisées par le désordre ou la prodigalité; si elles le sont pour l'utilité générale, elles ne sont jamais un fardeau.

Immensiser, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir immense ; donner, prendre une extension extraordinaire, une grandeur démesurée, de l'immensité : tous les dangers s'immensisent lorsqu'on ne s'en occupe pas, lorsqu'on les dédaigne et lorsqu'on ne leur oppose ni ses sagesses, ni les prudeense les énergies qui peuvent les arrêter et les faire cesser.

Immensisme, s. m.; tout ce qui tend à produire, à causer de l'immensité : tous les immensismes du désordre, de la prodigalité.

Immensonge, s. m.; absence de mensonge, tout ce qui n'est pas mensonge.

Immensonger, adj. m, f., *ère;* ce qui n'est pas mensonger.

Immensongèrement, adv.; d'une manière im-

Digitized by Google

mensongère, sans mensonge : déposer, narrer immensongèrement.

Immensualisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas mensualisé, qui n'est pas rendu mensuel.

Immensualiser, v. act.; ne pas mensualiser, ne pas rendre mensuel

Immensurabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est immensurable.

Immentant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de mentir, qui ne ment pas, qui ne présente rien que de vrai : une narration, une déposition immentante.

Immenteur, s. m. f., *se;* celui qui n'est pas menteur, celle qui n'est pas menteuse : c'est un immenteur.

Immentir, v. neut.; ne pas mentir, ne rien dire contre la vérité : vous immentez.

Immentionable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mentionnable, ne peut être mentionné, dont on ne doit pas faire mention : cette personne, ce fait est immentionnable.

Immentionné, e, adj.; qui n'est pas mentionné, dont on a pas fait mention : ce fait est immentionné.

Imméprisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas méprisable, qui ne doit pas, ne mérite pas d'être méprisé : cet homme est imméprisable.

Imméprisamment, adv. ; d'une manière imméprisante, sans mépris.

Imméprisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de mépriser; qui ne méprise pas, qui ne porte pas, qui ne marque pas de mépris : une personne imméprisante: un ton imméprisant.

Imméprisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas méprisé, qui n'est pasobjet de mépris : une personne, une chose justement imméprisable.

Imméprisер, v. act. et pron., s'—; ne pas mépriser, ne pas se mépriser réciproquement; ne pas porter du mépris : ils s'imméprisent.

Immercantile, adj. des 2 g.; qui n'est pas mercantile.

Immercantilement, adv.; d'une manière immercantile.

Immercantilité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas mercantile.

Immériteant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de mériter; qui n'est pas méritant, qui ne mérite pas, qui est sans mérite : une personne immériteante. Se prend aussi substantivement : on a choisi le plus immériteant, les plus immériteants.

Immérite, s. m.; manque, défaut, absence de mérite : on connaissait son immérite, même avant les preuves qu'il en a donné.

Immérité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas mérité : cette récompense est immériteé.

Immériter, v. act.; ne pas mériter, ne pas être, ne pas se rendre digne de récompense : vous avez obtenu une récompense que vous immérитiez.

Immersibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est immersible.

Immersible, adj. des 2 g.; qui peut être immergé, que l'on doit immerger.

Immésestimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mésestimable, qui ne peut, ne doit pas, ne mérite pas être mésestimé : cette personne n'est peut être pas complétement estimable, mais elle est pourtant immésestimable.

Immésestimé, e, ad.; qui n'est pas mésestimé : cette personne ne jouit pas d'une bien grande estime, mais pourtant elle est immésestimée.

Immesquin, e, adj ; qui n'est pas mesquin. Subs.; c'est un immesquin.

Immesquinable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas mesquinable, qui ne doit pas être mesquiné, dans quoi on ne doit pas apporter de mesquinerie : cette chose est immesquinable.

Immesquiné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas mesquiné, dans quoi il n'y a pas de mesquinerie : cette chose est immesquinée.

Immesquinement, adv.; d'une manière immesquine, sans mesquinerie : agir immesquinement.

Immesquiner, v. n.; ne pas mesquiner, ne pas faire le mesquin, ne pas faire avec mesquinerie : cette personne immesquine en tout : vous immesquinez.

Immesquinerie, s. f.; absence de mesquinerie, opposé de mesquinerie.

Immesquinisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu mesquin, à qui on a point fait contracter des habitudes de mesquinerie : cette personne est immesquinisée.

Immesquiniser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir mesquin; ne pas porter, ne pas se porter à la mesquinerie, ne pas inculquer la mesquinerie dans le caractère : immesquiniser les tendances, les personnes.

Immesquinisme, s. m.; système d'immesquinerie : c'est de l'immesquinisme.

Immesurable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas mesurable, ne peut être mesuré. Au fig.: dont on ne peut se figurer, concevoir l'étendue : ces espaces sont immesurables.

Immesuré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas mesuré, ou qui l'est mal ; ce qui est sans mesure : sa conduite est immesurée.

Immesurément, adv.; d'une manière immesurée, sans mesure, sans modération, sans prudence : vous vous conduisez, vous agissez immesurément.

Immesurer, v. act.; ne pas mesurer, ou le faire mal.

Immétendance, s. f.; ce qui n'est pas de la métendance, absence de métendance : un caractère sans immétendances, n'est jamais, ni beau, ni heureux caractère.

Immettable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas mettable, ne peut, ne doit pas être mis : cet habit est immettable.

Immeubtable, adj. des 2 g.; qui n'est pas meu-

Digitized by Google

blable, que l'on ne peut meubler : cet appartement est immeublable.

Immeublant, e, adj.; qui n'est pas meublant, qui ne meuble pas bien : un meuble immeublant : cette pendule est immeublante.

Immeublé, e, adj.; qui n'est pas meublé du tout ou l'est peu, mal : cette chambre est immeublée.

Immeurtri, e, adj.; qui n'est pas meurtri : il est immeurtri.

Immilitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas militable, qui, ce qui ne peut, ne doit pas être milité, combattu : cet argument est immilitable.

Immilitaire, adj. des 2 g; qui n'est pas militaire, qui n'a pas de rapport à l'état militaire, ne lui appartient pas, ni à un corps militaire; qui n'aime pas ou aime peu l'état militaire : une administration, une discipline immilitaire, des goûts immilitaires.

Immilitairement, adv; d'une manière immilitaire.

Immilitant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de militer; qui immilite, ne combat pas : un argument, un raisonnement immilitant.

Immilitarisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas militarisable, ne peut, ne doit pas être militarisé, rendu militaire : ces hommes sont immilitarisables.

Immilitarisation, s. f.; l'action par laquelle on ne militarise pas; état immilitarisé : l'immilitarisation des hommes, des conscrits, de l'éducation, de l'instruction.

Immilitarisé, e; part. pas. et adj; qui n'est pas militarisé, rendu militaire, qui n'est pas mis en activité de service militaire, qui n'est pas rendu propre à l'état, au service militaire : ces hommes, ces conscrits sont immilitarisés. qui n'est pas de nature à donner le goût militaire, les connaissances nécessaires à l'état militaire: une éducation, une instruction immilitarisée.

Immilitariser, v. act.; ne pas militariser, ne pas rendre militaire, ne pas mettre en activité de service militaire, ne pas rendre propre à l'état, au service militaire : immilitariser des hommes, des conscrits. ne pas rendre de nature à inspirer le goût militaire, à donner les connaissances nécessaires pour l'état militaire : immilitariser l'éducation, l'instruction.

Immilitarisme, s. m.; système d'immilitarisation.

Immilitarité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas militaire : l'immilitarité des goûts, de l'action.

Immilitation, s. f.; absence de militation; état immilité; l'imilitation d'un projet, d'un argument.

Immilité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas milité, combattu, ou qui l'est mal : cette proposition a été immilitée.

Immiliter, v. act.; ne pas militer du tout, ou militer mal une personne, une proposition, un projet.

Imminable, adj. des 2 g.; qui n'est pas minable, que l'on ne peut miner : ce terrein est imminable.

Imminant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de miner; qui ne mine pas; qui ne cave pas en-dessous : ce courant d'eau est imminant.

Imminé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas miné : ce terrein est imminé.

Imminement, s. m.; état imminé : l'imminement d'un terrein, celui de la fortune.

Imminer, v. act.; ne pas miner un terrein, ou le faire mal.

Imminisable, adj. des 2 g; qui peut être imminisé, qui est susceptible de s'imminiser, de devenir imminant : ce danger est imminisable.

Imminisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'imminiser, de rendre imminent, qui imminise, rend imminent : un imminisant abus de pouvoir, d'autorité : une imminisante imprudence.

Imminisation, s. f.; action d'imminiser; état imminisé : l'imminisation d'un danger.

Imminisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu imminent : ce danger est imminisé : sa ruine est imminisée.

Imminiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir imminent, prochain, inévitable : imminiser une ruine, un renversement d'ordre, de durée : ce danger s'imminise.

Imministériel, le, adj.; qui n'est pas ministériel, qui n'est pas exclusivement, aveuglément ou spéculativement dévoué au ministère, aux ministres : ce député est imministériel.

Imminutieusement, adv. d'une manière imminutieuse; sans minutie.

Imminutieux, se, adj.; qui n'est pas minutieux. Substantivement : un imminutieux.

Immiscion, s. f.; action de s'immiscer, de se mêler d'une affaire sans en être requis, de s'ingérer mal à propos d'une chose : cette personne est insupportable par ses continuelles et indiscrètes immiscions.

Immisérisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas misérisable, ne peut être misérisé, qui est insusceptible de tomber dans la misère : l'homme d'ordre, actif, intelligent, est toujours immisérisable; parce qu'avec ces qualités il peut, par son travail, satisfaire à tous ses besoins et à ceux de sa famille.

Immisérisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de misériser, de se misériser; qui immisérise, qui ne cause pas la misère, qui l'empêche : une immisérisante laboriosité.

Immisérisation, s. f.; état immisérisé : l'immisérisation d'une personne, d'une famille, d'un peuple.

Immisérisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas misérisé. qui n'a pas de misère, qui n'est pas

Digitized by Google

plongé dans la misère : cet homme, ce peuple est immisérisé.

Immisériser, v. act. et pr., s'—; ne pas miséri-ser, ne pas se miséri-ser; ne pas causer, ne pas amener la misère ; ne pas précipiter, ne pas plonger dans la misère ; ne pas tomber dans la misère : l'homme ne s'immisérise que par l'ordre, le travail, l'intelligence et l'activité du travail, que par une sage économie, que par une conduite morale et régulière.

Immitigation, s. f.; absence de mitigation ; état immitigé : l'immitigation de la loi, d'une peine.

Immitigeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mitigeable, qui ne peut être, ne doit pas être mitigé, adouci : cette loi, cette peine est immitigeable.

Immitigeant, e, part. pr. et adj ; qui ne fait pas l'action de mitiger; qui immitige, qui n'adoucit pas ; une immitigeante sévérité.

Immitigé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, qui n'a pas été mitigé, adouci : sa peine a été immitigée.

Immitiger, v. act. et pr., s'—; ne pas mitiger, ne pas adoucir ; ne pas se mitiger.

Immitoyennisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mitoyennisable, qui ne peut, ne doit pas être mitoyennisé, rendu mitoyen, assujéti à une mitoyenneté : ce mur, cette paroi est immitoyennisable.

Immitoyennisé, e, part. pas. et adj., qui n'est pas mitoyennisé, qui n'est pas rendu mitoyen, assujéti à la mitoyenneté : ce mur est immitoyennisé.

Immitoyenniser, v. act. ; ne pas mitoyenner, ne pas rendre mitoyen ; ne pas assujétir à une mitoyenneté : immitoyenniser un mur, une paroi.

Immobilisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas mobilisable, qui ne peut être, ne doit pas être mobilisé : ce corps de troupe est immobilisable.

Immobilisme, s. m. ; système d'immobilisation.

Immodelable, adj. des 2 g.; qui n'est pas modelable, ne peut être modelé : c'est immodelable.

Immodelé, e, adj., qui n'est pas modelé ou qui l'est mal : c'est immodelé.

Immodérable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas modérable, ne peut être modéré : cet homme, son transport, cette peine est immodérable.

Immodérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de modérer, de se modérer ; qui immodère, qui ne modère pas, n'apporte pas de modération ; qui n'adoucit pas, rien : un immodérant système judiciaire ; une immodérante dureté, sévérité.

Immodérantisme, s. m.; système d'immodération, des immodérés : un immodérantisme judiciaire, religieux, politique.

Immodérateur, s. m. f., *trice* ; celui, celle qui ne modère, n'adoucit rien : des juges immodérateurs ne sont que des satellites du despotisme de la loi ; mais des juges par trop modérateurs cessent d'être les protecteurs de la société ; car ils déconsidèrent et la loi et la justice.

Immodéré, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas modéré, adouci : une peine, une douleur, une joie immodérée.

Immodérer, v. act. et pr., s'—; ne pas modérer, ne pas se modérer, ne pas adoucir, ne pas mettre des bornes, ne pas tempérer; rendre, devenir excessif, démesuré, outré : en tout une juste modération est indispensable, elle marque la rationalité d'action ; et si l'homme s'immodère dans ses passions il se perd.

Immoderne, adj. des 2 g. ; qui n'est pas moderne, qui a cessé d'être moderne.

Immoderneté, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas, n'est plus moderne : son immoderneté.

Immodicisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas modicisé, rendu modique, qui est sans modicité.

Immodiciser, v. act. et pr., s'—; ne pas modiciser, ne pas rendre, ne pas devenir modique, ne pas donner de modicité aux choses. N. ; ne pas faire de la modicité, avec modicité : vous immodicisez.

Immodicisme, s. m. ; immodicité en tout, système d'immodicité.

Immodicité, s. f. ; absence de modicité, sa disparition.

Immodifiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas modifiable, ne peut, ne doit pas être modifié : cette rédaction est immodifiable.

Immodifiant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de modifier, de se modifier, qui immodifie, ne modifie pas, rien : ces expressions sont immodifiantes.

Immodificatif, ve, adj.; d'immodification, qui est de l'immodification, qui la marque : votre moyen est immodificatif : votre mesure est immodificative.

Immodification, s. f.; manque, défaut, absence de modification; état immodifié : l'immodification du système.

Immodificativement, adv ; d'une manière immodificative, sans modification.

Immodifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ou qui est trop peu modifié ; la législation est encore immodifiée.

Immodifier, v. act. et pr., s'—; ne pas modifier, ne pas se modifier; ne pas tempérer, ne pas adoucir, ne pas restreindre : si l'homme immodifie ses tendances, il n'en aura jamais que de vicieuses.

Immodifisme, s. m. ; système d'immodification : c'est de l'immodifisme.

Immolable, adj. des 2 g. ; qui peut être immolé, qui est exposé à être immolé.

Digitized by Google

Immolant, *e*, adj.; qui immole : une immolante ambition.

Immomentané, *e*, adj.; qui n'est pas momentané, qui a de la durée.

Immomentanéisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas momentanéisable, qui ne peut, ne doit pas être momentanéisé, qui est insusceptiple de momentanéité.

Immomentanéisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de momentanéiser, qui ne momentanéise pas, ne produit pas que de la momentanéité : une prudence, une sagesse, une prévision immomentanéisante.

Immomentanéisation, s. f.; action d'immomentaniser, de donner de la durée; état immomentanéisé : son immomentanéisation : l'immomentanéisation des choses.

Immomentanéisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas momentanéisé, qui n'est pas rendu que momentané : ces choses sont immomentanéisées.

Immomentanéiser, v. act.; ne pas momentanéiser, ne pas rendre momentané, ne pas faire disparaître la momentanéité : immomentanéiser les choses.

Immomentanéisme, s. m.; système d'immomentanéisation.

Immomentanéité, s. f.; absence de momentanéité; état, qualité de ce qui n'est pas momentané, de ce qui a de la durée : l'immomentanéité des bons principes est la sauvegarde de tout.

Immomentanément, adv.; d'une manière immomentanée.

Immomeriser, v. n.; ne pas momeriser, ne pas se livrer au momerisme.

Immonarchique, adj. des 2 g.; qui n'est pas monarchique : c'est immonarchique.

Immonarchiquement, adv.; d'une manière immonarchique : vous régnez constitutionnellement, mais immonarchiquement.

Immonopolément, adv.; sans monopole.

Immondain, *e*, adj.; qui, ce qui n'est pas mondain, qui n'a pas de mondanité : les femmes immondaines ne sont pas toujours les plus vertueuses; car il en est, et beaucoup qui ne fréquentent pas le monde à cause des vices de leur éducation, et il en est beaucoup encore qui, dans la retraite, se livrent à des vices de domesticité que le monde repousse.

Immondainement, adv.; d'une manière immondaine, sans mondanité : vivre immondainement.

Immondanisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mondanisable, ne peut être mondanisé, rendu mondain, à qui on ne peut rien donner de la mondanité : cette personne est immondanisable.

Immondanisant, *e*, part. pr. et adj; qui ne fait pas l'action de mondaniser, de se mondaniser; qui ne mondanise pas, ne rend pas mondain, qui ne porte pas à la mondanité : il faut à l'homme toutes les piétés de devoir et du devoir; mais il n'est que ridicule avec une immondanisante piété qui extravague tout.

Immondanisation, s. f.; action d'immondaniser, de porter à fuir le monde; état immondanisé : une éducation immondanisante est toujours vicieuse; parce qu'elle fait haïr le monde, et l'immondanisation des mœurs est toujours de l'anti-civilisation et de l'anti-sociabilité.

Immondanisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas mondanisé, rendu mondain, qui est sans mondanité : cette personne n'est point immondanisée par vertu, ni par véritable esprit; mais par absurdité.

Immondaniser, v. act. et pr., s'—; ne pas mondaniser, ne pas se mondaniser, ne pas rendre, ne pas devenir mondain; ne pas donner, ne pas prendre de goût, d'esprit de mondanité : la véritable vertu n'immondanise point, puisqu'elle n'est que pour le monde, et que ce n'est que là qu'elle brille et prend tous ses éclats; l'homme ne s'immondanise donc que par stupidité ou sottise.

Immondanisme, s. m.; système d'immondanisation : c'est de l'immondanisme.

Immondanité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas mondain; inattachement au monde, aux choses du monde.

Immonstruosité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas monstrueux, en opposition à l'ordre de la nature : l'immonstruosité des choses.

Immoralement, adv.; d'une manière immorale, sans moralité.

Immoralisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas moralisable, qui est susceptible d'immoralité, qui peut devenir immoral : l'homme qui est sans véritable principe de vertu et de bien est toujours immoralisable et se précipite dans toutes les fanges de l'immoralité.

Immoralisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'immoraliser, de s'immoraliser, qui immoralise, rend immoral, qui conduit à l'immoralité : une vie licencieuse, désœuvrée, est toujours immoralisante; parce qu'elle appelle tous les vices.

Immoralisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu immoral; qui a, qui présente de l'immoralité : les personnes immoralisées n'appartiennent qu'aux vices et à la dépravation, la société les rejette et doit le faire.

Immoraliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir immoral; livrer, se livrer à l'immoralité; dépraver le cœur, les mœurs, l'action. Neut.; faire de l'immoralité, agir avec immoralité : quand les gouvernements s'immoralisent, les peuples sont obligés de les renverser ou de s'immoraliser avec eux.

Immoralisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle action d'immoralité, système d'immoralité : ce n'est que de l'immoralisme.

Immorcelable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mor-

Digitized by Google

celable, ne peut, ne doit pas être morcelé: cette propriété, cet héritage est immorcelable.

Immorcelé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas morcelé, qui n'est pas divisé en morceaux entre plusieurs : cette pièce de terre est immorcelée.

Immorcellement, s. m.; état immorcelé : l'immorcellement d'un domaine, d'une propriété, d'un héritage.

Immorceler, v. act.; ne pas morceler, ne pas diviser par morceaux, ne pas partager en morceaux entre plusieurs : immorceler des terres, un domaine.

Immordable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mordable, qui ne peut être mordu, dans quoi on ne peut mordre : ce pain est trop dur, il est immordable.

Immordamment, adv.; d'une manière immordante : plaisantez immordamment.

Immordant, e, adj.; qui n'est pas mordant, piquant, satirique : des expressions immordantes.

Immoriginable, adj. des 2 g.; qui n'est pas moriginable, ne peut être moriginé; qui n'est pas susceptible de se corriger de ses mauvaises mœurs; que l'on ne peut porter à des modifications de passions : cet homme est immoriginable.

Immorigination, s. f.; absence de morigination; état immoriginé.

Immoriginé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas moriginé, qui n'est pas corrigé dans ses mauvaises mœurs, qui n'a en rien modifié ses passions : cette personne est immoriginée.

Immoriginer, v. act. et pr., s'—; ne pas morigiuer, ne pas se morigiuer; ne pas corriger, ne pas se corriger de ses mauvaises mœurs; immodifier les, ses passions : celui qui s'immorigine n'entrera jamais dans les voies de la vertu, ne pourra dès lors jamais être homme de bien; parce qu'il appartiendra à des mœurs, à des tendances qui ferment le cœur à cette belle et généreuse sensibilité qui recherche les œuvres du beau et s'en alimente.

Immortalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être immortalisé, rendu immortel : cet homme, cette gloire est immortalisab'e.

Immortalisant, e, adj.: qui immortalise, qui rend immortel dans la mémoire des hommes : des actions immortalisantes.

Immortifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mortifiable, qui ne mérite pas être mortifié : cette personne est immortifiable.

Immortifiant, e, adj.; qui n'est pas mortifiant, qui ne cause pas de mortification.

Immotivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas motivable, que l'on peut, que l'on ne doit pas motiver : ce refus est immotivable.

Immotivation, s. f.; état immotivé : l'immotivation d'un refus.

Immotivé, e, adj.; qui n'est pas motivé : ce refus est immotivé.

Immotricité, s. f.; manque, défaut, absence de motricité : son immotricité.

Immouvable, adj. des 2 g.; que l'on ne peut mouvoir; que l'on ne peut remuer, faire changer de place : cette chose est immouvable.

Immouvement, s. m.; manque, défaut, absence de mouvement : son immouvement.

Immuabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être immuabilisé, rendu immuable, qui est susceptible d'immuabilité, d'inchangement : une volonté, un ordre immuabilisable.

Immuabilisation, s. f.; action d'immuabiliser; état immuabilisé.

Immuabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu immuable, qui est doué d'une grande immuabilité : un caractère, un esprit immuabilisé.

Immuabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir immuable; donner, prendre de l'immuabilité; assurer les choses par une immuabilité, ne pas laisser exposé au changement.

Immuabilisme, s. m.; système d'immuabilisation.

Immultiple, adj. des 2 g.; qui n'est pas multiple : c'est immultiple.

Immultipliable, adj. des 2 g.; qui n'est pas multipliable, ne peut être multiplié, qui n'est pas susceptible de se multiplier : cette espèce, cette chose est immultipliable.

Immultiplication, s. f.; absence de multiplication, inaugmentation de nombre.

Immultiplicité, s. f.; absence de multiplicité : son immultiplicité.

Immultiplié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas multiplié.

Immultiplier, v. act. et pr., s'—; ne pas multiplier, ne pas se multiplier.

Immunicipalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas municipalisable, ne peut être municipalisé, attribué à la municipalité, qui ne peut appartenir au système municipal.

Immunicipalisation, s. f.; action d'immunicipaliser; état immunicipalisé.

Immunicipalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas municipalisé, rendu municipal, qui n'est pas sous, selon le régime municipal : une administration immunicipalisée.

Immunicipaliser, v. act.; ne pas municipaliser; ne pas rendre municipal; ne pas introduire le régime municipal, ne pas laisser entière liberté municipal : immunicipaliser l'administration.

Immunicipalisme, s. m.; système d'immunicipalisation.

Immunisable, adj. des 2 g.; qui peut être immunisé, dispensé d'un impôt, d'une charge onéreuse : des biens, des propriétés immunisables.

Immunisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'immuniser; qui immunise, exempte d'impôts,

Digitized by Google

de charges onéreuses, qui donne l'immunité : un droit immunisant : loi immunisante.

Immunisation, s. f.; action d'immuniser; état immunisé.

Immunisé, e, part. pas. et adj.; qui est exempt d'impôts, de charges onéreuse : toutes ces propriétés sont immunisées.

Immuniser, v. act.; donner, accorder l'immunité; exempter d'impôts, de charges onéreuses: immuniser des biens, des propriétés. Pr. s'—; s'affranchir de toutes charges.

Immunisme, s. m.; système d'immunisation, d'immunité : l'immunisme religieux.

Immunitaire, adj. des 2 g.; d'immunité, qui est, qui tient de l'immunité, qui a du rapport avec l'immunité, qui la concerne : une droit immunitaire.

Immunitairement, adv.; d'une manière immunitaire; avec immunité, par l'immunité.

Immurable, adj. des 2 g.; qui n'est pas murable, que l'on ne peut murer, que l'on ne doit pas enfermer, entourer de murailles.

Immuré, e, adj.; qui n'est pas muré.

Immûri, e, adj.; qui n'est pas mûri : projet immuri.

Immûrissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mûrissable, ne peut mûrir : ces fruits sont immûrissables.

Immurmurant, e, adj.; qui ne murmure pas : ces eaux sont immurmurantes.

Immuselable, adj.; qui n'est pas muselable, ne peu, ne doit pas être muselé : un peuple immuselable.

Immuselé, e, adj.; qui n'est pas muselé. Au fig : qui n'est pas empêché de parler : il faut à un peuple libre une presse immuselée.

Immusqué, e, adj.: qui n'est pas musqué.

Immutilable, adj. des 2 g; qui ne peut être mutilé, que l'on ne doit pas mutiler : ces personnes, ces choses sont immutilables par nature et par la loi.

Immutilant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de mutiler, de se mutiler; qui immutile, ne mutile pas, qui ne cause pas, n'opère pas une mutilation : une censure immutilante.

Immutilation, s. f.; absence de mutilation; état mutilé : l'immutilation des personnes, des choses.

Immutilé, e, part. pas et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas mutilé : il est immutilé.

Immutiler, v. act. et pr.; s'—; ne pas mutiler, ne pas se mutiler : immutiler une personne.

Immutilisme, s. m; système d'immutilation.

Immutisable, adj. des 2 g; qui n'est pas mutisable, que l'on ne doit pas mutiser, rendre muet, empêcher de parler, d'exprimer son opinion, sa pensée : si dans un pays libre, les hommes, les publicistes, ne sont immutisables, il n'y a plus de liberté.

Immutisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de mutiser; qui ne mutise pas, qui n'ôte pas le droit de parler, de se plaindre, d'exprimer sa pensée : loi immutisante.

Immutisation, s. f.; état immutisé : l'immutisation de la presse, des publicistes.

Immutisé, e, part pas et adj.; qui n'est pas mutisé, rendu muet, qui a la faculté, le droit, la liberté de parler, d'exprimer sa pensée : écrivains, publicistes immutisés.

Immutiser, v. act.; ne pas mutiser, ne pas empêcher de parler; ne pas ôter le droit, la liberté d'exprimer son opinion, sa pensée : immutiser la presse, un peuple.

Immutualisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas mutualisable, que l'on ne peut mutualiser, rendre mutuel : des services d'une nature immutualisable.

Immutualisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de mutualiser; qui ne mutualise pas, ne rend pas mutuel, qui n'établit pas une mutualité : les égoïsmes sont tous et en tout immutualisant; parce qu'ils reçoivent, prennent tout et gardent tout sans rien rendre.

Immutualisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas mutualisé, rendu mutuel : des faveurs, des secours, des services immutualisés.

Immutualiser, v. act. et pr., s'—; ne pas mutualiser, ne pas rendre mutuel, réciproque; ne pas se mutualiser des secours, des services; ne pas laisser à la mutualité : quand les aides s'immutualisent, c'est que l'égoïsme a détruit même le sentiment d'humanité.

Immutualisme, s. m.; tout ce qui est contraire, opposé au mutualisme.

Immutualité, s. f.; manque, défaut, absence de mutualité : une immutualité de service immultiplie les obligeances.

Immystéristique, adj. des 2 g.; qui n'est pas du mystère, qui ne présente pas de mystère, qui est sans mystère.

Impacifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pacifiable, ne peut être pacifié, où l'on ne peut établir, rétablir la paix : ce pays est impacifiable.

Impacifiant, e, adj.; qui ne pacifie pas, qui ne cause pas le rétablissement de la paix, qui n'aime pas la paix : ce congrès sera encore impacifiant.

Impacification, s. f.; irrétablissement de la paix, continuité de querelles, de troubles, de guerres; état impacifié.

Impacifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas pacifié, qui n'a pas la paix, qui n'est pas en paix, qui ne jouit pas d'une tranquillité de paix : ces pays sont impacifiés.

Impacifier, v. act.; ne pas pacifier, ne pas donner, ne pas causer, ne pas produire la paix, la tranquillité de paix.

Impacifique, adj. des 2 g.; qui n'est pas pacifique, qui n'aime pas la paix : c'est impacifique.

Impacifiquement, adv.; d'une manière impacifique.

Digitized by Google

Impacifisme, s. m.; tout ce qui tend à empêcher le rétablissement de la paix.

Impactisation, s. f.; absence de pactisation, imparticipation a, dans un pacte.

Impactisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas lié par un pacte.

Impactiser, v. neut.; ne pas pactiser, ne pas faire un pacte, ne pas entrer dans un pacte.

Impactisme, s. m.; système d'impactisation.

Impaiement, s. m.; manque, défaut, absence de paiement; état impayé : l'impaiement d'un billet, d'une chose.

Impaisible, adj. des 2 g.; qui n'est pas paisible, qui n'est pas d'une humeur douce et tranquille : un caractère impaisible.

Impaisiblement, adv.; d'une manière impaisible : vous discutez impaisiblement.

Impalinodier, v. neut.; ne pas palinodier, ne pas faire de la palinodie.

Impalinodique, adj.; qui n'est pas palinodique, qui ne tient pas de la palinodie.

Impalinodiquement, adv.; d'une manière impalinodique, sans palinodie.

Impalissable, adj. des 2 g.; qui ne peut être palissé : cet arbre est impalissable.

Impalissadable, adj. des 2 g.; qui n'est pas palissadable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas palissader.

Impalissadé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas palissadé, qui n'est pas entouré de palissades : cette fortification est impalissadée.

Impalissadement, s. m.; absence de palissadement; état impalissadé.

Impalissader, v. act.; ne pas palissader, ou le faire mal; ne pas faire de palissades, ne pas entourer de palissades, laisser sans palissades.

Impalissé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas palissé, ou l'est mal : ce pêcher est impalissé.

Impalisser, v. act.; ne pas palisser ou le faire mal.

Impalliable, adj. des 2 g.; qui ne peut être pallié, que l'on ne doit pas pallier, qui est impalliable : ce fait, cette faute est impalliable.

Impalliateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne pallie pas, ne pallie rien.

Impalliation, s. f.; manque, défaut, absence de palliation.

Impallié, e, part. pas et adj.; qui n'est pas pallié : cette faute est impalliée.

Impallier, v. act.; ne pas pallier, ne pas déguiser, ne pas excuser : impallier un fait, une faute.

Impalpabilisable, adj. des 2 g.; qui ne peut être rendu palpable, que l'on ne peut palpabiliser.

Impalpabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu palpable, qui manque de palpabilité. Au fig.: qui est sans évidence, que l'intelligence ne peut saisir.

Impalpabiliser, v. act.; ne pas rendre palpable, ne pas donner de palpabilité aux choses, rendre impalpable. Au fig.: ne pas donner d'évidence, ne pas rendre saisissable à l'intelligence.

Impamphleter, v. act.; ne pas faire, ne pas écrire de pamphlet, ne pas faire des pamplets, ne pas s'occuper de pamplets.

Impanaché, e, adj.; qui n'est pas panaché.

Impanifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas panifiable, dont on ne peut faire du pain.

Impanification, s. f.; état impanifié, mauvaise panification.

Impanifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas panifié, ou qui l'est mal.

Impanifier, v. act.; ne pas panifier, ne pas convertir en pain ou le faire mal.

Impansable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pansable, que l'on ne peut panser : cette personne, cette plaie est impansable.

Impansé, e, adj.; qui n'est pas pansé : pendant plusieurs jours les blessés furent impansés.

Impansement, s. m.; manque, défaut, absence de pansement; état impansé : l'impansement des blessés.

Impapilloté, e, adj.; qui n'est pas papilloté, qui n'est pas mis en papillotes : des cheveux impapillotés, ou mal papillotés.

Impapillotement, s. m.; état impapilloté : l'impapillotement des cheveux.

Impapisé, e, adj.; qui n'est pas papisé, qui n'est pas papiste, qui n'est pas sous l'autorité, sous l'influence du pape.

Imparable, adj. des 2 g.; qui n'est pas parable, ne peut être paré, orné, embelli; que l'on ne peut parer, éviter : cette personne est imparable : ce coup était imparable.

Imparallélisable, adj. des 2 g.; qui ne peut être parallélisé, mis en parallèle : ces personnes, ces choses sont imparallélisables.

Imparallisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas parallélisé, mis en parallèle.

Imparalléliser, v. act et pron. s'—; ne pas paralléser, ne pas mettre en parallèle, ne pas établir de parallèle, ne pas entrer en parallèle; ne pas mettre, ne pas entrer en comparaison.

Imparant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de parer; qui ne pare pas, n'orne pas, n'embellit pas; qui ne fait pas éviter : cette étoffe est imparante : une imparante maladresse, une imparante précaution.

Imparasité, e, s. f.; absence de parasité; état, qualité de ce qui n'a rien du parasite.

Imparasiter, v. neut.; ne pas parasiter, ne pas faire le parasite : vous imparasitez.

Imparasitisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas parasitisé, rendu, devenu parasite.

Imparasitiser, v. act. et pron.; s'—; ne pas rendre, ne pas devenir parasite, ne pas donner, ne pas prendre de parasité.

Imparé, e, part. pas. et adj; qui n'est pas paré, orné, embelli, qui n'est pas vêtu avec élégance, recherche, ou l'est peu; qui n'est pas

Digitized by Google

évité : cette dame est presque toujours imparée : cette catastrophe a été imparée.

Imparer, v. act. et pron., s'—; ne pas parer, ne pas se parer; ne pas orner, ne pas embellir. Ne pas éviter un coup, ne pas parer à un malheur, à un accident.

Imparcimonie, s. f.; absence de parcimonie, ce qui n'est pas de la parcimonie.

Imparcimonié, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi il n'y a pas de parcimonie, qui est fait sans parcimonie.

Imparcimonier, v. neut.; ne pas user de parcimonie, ne pas faire les choses avec parcimonie : vous imparcimoniez.

Imparcimonieusemaut, adv.; d'une manière imparcimonieuse.

Imparcimonieux, *se*, adj.; qui n'a pas, qui ne présente pas de parcimonie. Substantivement : un imparcimonieux.

Imparcimonisme, s. m.; système d'imparcimonie.

Imparcourable, adj. des 2 g.; qui n'est pas parcourable, que l'on ne peut parcourir : ce livre est imparcourable, il faut qu'il soit lu et étudié.

Impardon, s. m.; absence de pardon; état impardonné : l'impardon des fautes, des offenses : sans doute un trop facile pardon à ses inconvénients; mais je préfère encore ce pardon à l'impardon, parce que l'impardon envenime les haines et implacabilise les vengeances.

Impardonnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de pardonner; qui impardonne, ne pardonne pas : c'est un esprit, un caractère impardonnant : une impardonnante irascibilité.

Impardonné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas pardonné, à qui on a pas pardonné : cette personne, cette faute est impardonnée.

Impardonner, v. act. et pr., s'—; ne pas pardonner, ne pas se pardonner : si les hommes s'impardonnent, ils ne seront jamais à l'action de bien; parce qu'ils ne pourront être qu'à l'action d'animosité, de haine et de vengeance.

Impardonneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne pardonne pas, qui n'aime pas à pardonner : l'impardonneur ignore toute la belle et noble action de l'âme, du cœur, et ne pourra jamais faire d'aillance avec elle; il est dévoré par la haine et ne peut que lui appartenir.

Imparesseusement, adv.; d'une manière imparesseuse, sans paresse.

Imparesseux, *se*, adj.; qui n'a pas, qui ne marque pas de paresse : un esprit imparesseux. Subst. : un imparesseux.

Imparlementaire, adj.; qui n'est pas parlementaire, qui n'est pas selon les formes, les règles, les usages parlementaires : un discours imparlementaire.

Imparlementairement, adv.; d'une manière imparlementaire : vous discutez imparlementairement.

Imparlementarité, s. f.; état, qualité de ce qui est imparlementaire.

Imparodié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas parodié, ou l'est mal.

Imparodier, v. act. ne pas parodier, ou le faire mal, ne pas faire de parodie.

Imparodique, adj. des 2 g.; qui n'est pas parodique, qui n'est pas de la parodie.

Imparodiquement, adv.; d'une manière imparodique.

Imparoissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas paroissable : ces personnes, ces prêtres sont imparoissables.

Imparoissé, *e*, part. pass. et adj.; qui n'est pas paroissé : les prêtres imparoissés n'ont pas, comme ceux paroissés, l'esprit d'ordre, de conciliation, de paix et de charité si nécessaire à la religion et à la société; parce qu'ils n'ont ni les mêmes liens, ni les mêmes rapports.

Imparoissement, s. m.; état imparoissé.

Imparoisser, v. act. et pr. s'—; ne pas paroisser, ne pas se paroisser.

Imparqueté, *e*, adj.; qui n'est pas parqueté : appartement imparqueté.

Impartagé, *e*, adj.; qui n'est pas partagé : cette chose est impartagée.

Impartialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas partialisé, qui est rendu, devenu impartial, qui a, qui présente de l'impartialité.

Impartialiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir impartial; faire entrer, entrer dans toute l'action de l'impartialité. Neut.; agir impartialement : vous impartialisez : la justice et l'honneur impartialisent; mais la faiblesse et la cupidité partialisent sans cesse, corrompent tout et dépravent tout.

Impartialisme, s. m.; système d'impartialité.

Imparticipation, s. f.; absence de participation, ce qui n'est pas de la participation.

Imparticularisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas particularisable, dont on ne peut marquer les particularités, que l'on ne doit pas particulariser, rendre particulier, attribuer particulièrement : ces avantages sont imparticularisables.

Imparticularisation, s. f.; état imparticularisé.

Imparticularisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas particularisé, dont les particularités ne sont pas marquées ou le sont mal; qui n'est pas rendu particulier, attribué particulièrement.

Imparticulariser, v. act.; ne pas particulariser.

Imparticularisme, s. mas.; opposé de particularisme; système d'imparticularisation.

Imparticularité, s. f.; absence de particularité; état, qualité de ce qui n'est pas particulier.

Imparticulation, s. fém.; état imparticulé : l'imparticulation des noms.

Imparticulé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas particulé, qui est sans particule : le ministère se compose de noms imparticulés.

Imparticuler, v. act.; ne pas mettre avant, ne pas faire précéder de particule, d'une parti-

Digitized by Google

cule : imparticuler les, des noms de personne.

Imparticulisme, s. m.; système d'imparticulation.

Impartisan, s. m., fém. *te*; celui, celle qui n'est pas partisan.

Impassibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas passibilisé, rendu passible de condamnation, de peine, de souffrance, de chagrin.

Impassibiliser, v. act.; ne pas passibiliser, ne pas rendre passible de condamnation, de peine. Pron., s'—. Au fig. : cet homme s'impassibilise, devient indifférent à tout, pour tout.

Impassion, s. f.; absence de passion; état impassionné : l'impatience pour les choses n'est pas toujours vertu et loin de là ; car cette impassion ne naît souvent que de la plus stupide indifférence. Les passions sont nécessaires à l'homme, il lui en faut ; mais ce qui lui faut aussi, c'est l'étude de ces passions, c'est la raison, le jugement, la force et le courage nécessaires pour les modifier, pour rationaliser leur action, pour corriger leur métendance.

Impassionnable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas passionnable, ne peut être passionné ; qui est insusceptible de passion : cette personne est impassionnable.

Impassionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas passionné, qui est sans passion : cette personne est impassionnée, qui n'a pas une grande passion pour....

Impassionnel, le, adj.; qui ne présente pas de passion ; qui n'agit pas par passion, qui n'est pas impulsé que par la passion : c'est un acte de justice, de raison, et tout à fait impassionnel.

Impassionnellement, adv.; d'une manière impassionnelle, sans passion.

Impassionnément, adv.; d'une manière impassionnée, sans grande passion : il l'aime, mais impassionément.

Impassionner, v. act. et pr., s'—; ne pas passionner, ne pas se passionner; laisser, rester sans passion; ne point agir par, avec passion ; ne point pousser, ne pas se livrer à des actes passionnels : l'homme qui s'impassionne pour ne point agir aveuglément, et qui ne conserve de la passion que ce qu'il faut pour être excité à l'action, est toujours un sage; parce qu'alors il est dans la véritable excitation sans danger de tomber dans leurs effervescences et dans les travers passionnels.

Impateliner, v. n.; ne pas pateliner, ne pas faire le patelin.

Impatentable, adj. des 2 g.; qui n'es pas patentable, qui ne peut être, ne doit pas être patenté, qu'il serait bien d'affranchir de l'impôt de la patente : tous les hommes exerçant une profession illucrative devraient être impatentables.

Impatenté, e, adj.; qui n'est pas pas patenté; qui n'est pas soumis à l'impôt de la patente : ces personnes sont impatentées.

Impaternel, le, adj.; qui n'est pas, ou peu paternel, qui n'a rien de paternel : c'est un acte impaternel, une action impaternelle.

Impaternellement, adv.; d'une manière impaternelle : vous agissez impaternellement.

Impaternellisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas paternellisé, rendu paternel, qui ne présente pas toute la bienveillance, toute la sollicitude paternelle.

Impaternelliser, v. act.; ne pas paternelliser, ne pas rendre paternel, ne pas donner aux actes le caractère de la paternellité : impaternelliser ses soins, sa sollicitude.

Impaternellité, s. m.; état, qualité de ce qui est impaternel,

Impatientable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement impatienté, qui est susceptible de s'impatienter.

Impatrimonialisable, adj. des 2 g.; qui ne peut, ne doit pas être patrimonialisé ; rendu patrimonial.

Impatrimonialisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas patrimonialisé, rendu patrimonial.

Impatronisation, s. f.; état impatronisé.

Impatronisé, e, adj.; qui n'est pas introduit, établit dans une maison pour y dominer.

Impatrioticité, s. f.; état, qualité de ce qui est patriotique.

Impatriotique, adj. des 2 gen.; qui n'est pas patriotique, qui n'a point exclusivement en vue, pour objet la patrie : sentiment, action opinion impatriotique.

Impatriotiquement, adv.; d'une manière impatriotique, sans intérêt pour la patrie, sans amour pour la patrie.

Impatriotisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas patriotisable, que l'on ne peut patriotiser, rendre patriotique, auquel on ne peut donner, inspirer, un grand sentiment de patrie, un exclusif attachement à la patrie.

Impatriotisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'impatriotiser, de s'impatriotiser ; qui impatriotise, qui ne patriotise pas, ne rend pas patriote ; qui ne porte pas à un grand, à un exclusif dévoûment à la patrie : un impatriotisant système, égoïsme : une impatriotisante politique.

Impatriotisation, s. f.; état impatriotisé, action d'impatriotiser, de rendre impatriote, impatriotique.

Impatriotisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu impatriote, qui n'a pas le sentiment, l'amour de la patrie ; qui n'est pas rendu patriotique, qui ne présente pas de patriotisme.

Impatriotiser, v. act. et pron., s'— ; ne pas patriotiser, ne pas se patriotiser, ne pas rendre patriotique ; rendre, devenir impatriote ; altérer, corrompre le sentiment de la patrie, l'amour de la patrie, le dévoûment à la patrie ; ne pas laisser, ne pas rester exclusivement attaché à la patrie : quand les pouvoirs politiques inharmonient leur action, quand ils sor-

Digitized by Google

tent de l'intérêt général pour entrer dans l'intérêt privé, ils impatriotisent tout.

Impatriotisme, s. m.; esprit d'indévoûment à la trie; tout ce qui n'est pas patriotisme.

Impaupérisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas paupérisable, ne peut être paupérisé, qui n'est pas susceptible de tomber dans la pauvreté: cet homme, ce peuple est impaupérisable.

Impaupérisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de paupériser, de se paupériser; qui ne paupérise pas, qui ne cause pas la pauvreté, ne plonge pas dans la pauvreté: une jouissance de fortune par l'ordre et avec ordre est toujours impaupérisante.

Impaupérisation, s. f.; état impaupérisé: l'impaupérisation d'une famille, d'une peuple; action de ne pas paupériser.

Impaupérisé, part. pas. et adj.; qui n'est pas paupérisé, qui n'est pas plongé dans la pauvreté; cette famille est impaupérisée.

Impaupériser, v. act. et pr., s'—; ne pas paupériser, ne pas se paupériser, ne pas rendre, ne pas devenir pauvre; ne pas plonger, ne pas tomber dans la pauvreté.

Impaupérisme, s. m.; système d'impaupérisation.

Impayé, *e*, adj.; qui n'est pas payé, ou qui est mal, insuffisamment payé.

Impeccabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être impeccabilisé, rendu impeccable.

Impeccabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu impeccable.

Impeccabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir impeccable, incapable de pécher, de faillir; donner, prendre l'impeccabilité.

Impéchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pêchable, ne peut être pêché: cet étang est impêchable.

Impêché, *e*, part pas. et adj; qui n'est pas pêché: cette rivière est impêchée.

Impêcher, v. act.; ne pas pêcher, ou le faire mal.

Impêcheur, s. m., fém. *impêcheresse*; celui, celle qui ne pêche pas: il y a beaucoup plus de pêcheurs que d'impêcheurs.

Impédantesque, adj. des 2 g.; qui n'est pas pédantesque, qui ne sent pas le pédant.

Impédantesquement, adv.; d'une manière impédantesque.

Impeignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas peignable, ne peut être peint.

Impeignant, *e*, adj.; qui n'est pas peignant, qui ne peint pas bien, qui ne décrit pas, ne rend pas, ne représente pas: cette description est impeignante.

Impeinant, *e*, part. pr. est adj.; qui ne fait pas l'action de peiner; qui ne peine pas, ne cause pas de peine: cette nouvelle est pour lui très impeinante.

Impeiné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas peiné, qui est sans peine: cette personne est impeinée.

Impeiner, v. act. et pr., s'—; ne pas peiner, ne pas causer, ne pas prendre de peine, des peines.

Impeineusement, adv.; d'une manière impeineuse, sans peine: cette personne vit impeineusement.

Impeineux, *se*, adj.; qui n'est pas peineux, qui n'est pas entouré de peine: une vie, une existence impeineuse.

Impénétrabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être impénétrabilisé, rendu impénétrable, qui est susceptible de s'impénétrabiliser: si vous faites ainsi, vos systèmes seront impénétrabilisables.

Impénétrabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu impénétrable, qui a de l'impénétrabilité: une science impénétrabilisée n'est utile à rien; parcequ'alors elle est connue de trop peu de monde.

Impénétrabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir impénétrable: quand les actions s'impénétrabilisent, elles mêmes appellent toutes les méfiances et les irritent.

Impénétrant, *e*, adj.; qui ne pénètre pas: raisonnement, discours impénétrant.

Impénétration, s. f.; manque défaut, absence de pénétration; état impénétré.

Impénétré, *e*, adj.; qui n'est pas pénétré.

Impénibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu pénible, plus pénible.

Impénibiliser, v. act.; ne pas pénibiliser, ne pas rendre pénible, plus pénible; inaugmenter, inétendre les difficultés.

Impénibilité, s. f.; état impénible, qualité de ce qui inaugmente les difficultés.

Impénible, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas pénible: ce travail est impénible.

Impéniblement, adv.; d'une manière impénible, sans peine.

Impensable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas pensable, ne peut, ne doit pas être pensé: c'est même impensable.

Impensé, *e*, adj.; qui n'est pas pensé: non seulement il n'a pas fait cette action, mais il ne la pas même pensée.

Impensionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pensionnable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être pensionné: cet homme n'a pas rendu assez de services, il est impensionnable.

Impensionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de pensionner; qui ne pensionne pas, qui ne donne pas, n'accorde pas de pension: une administration impensionnante.

Impensionné, *e*, part. pas. et adj; qui n'est pas pensionné, qui n'a pas, ne touche pas de pension: cette personne est impensionnée.

Impensionnement, s. m.; état impensionné: l'impensionnement de ce militaire.

Impensionner, v. act.; ne pas pensionner, ne pas donner, ne pas accorder de pension, une pension: impensionner des militaires, des fonctionnaires, des serviteurs.

Impénurie, s. f.; absence de pénurie, de grande disette, d'extrême pauvreté.

Impénuriant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de pénurier; qui ne pénurie pas, qui

Digitized by Google

ne cause pas la pénurie, qui ne plonge pas dans la pénurie : c'est une grande perte, mais pourtant impénuriante.

Impénurié, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas pénurié, qui n'est pas dans la pénurie.

Impénurier, v. act. et pr., s'—; ne pas pénurier, ne pas se pénurier, ne pas causer, ne pas amener la pénurie, ne pas plonger, ne pas tomber dans la pénurie.

Imperçable, adj. des 2 g ; qui n'est pas perçable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas percer : cette chose est imperçable.

Imperçé, *e*, adj.; qui n'est pas percé.

Imperceptibilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu imperceptible.

Imperceptibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir imperceptible, placer, se placer hors de la vue. Neut ; agir imperceptiblement.

Imperceuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas perceuable, ne peut être perçu : le mal aise général est tel dans ce pays, que l'impôt y est imperceuable.

Imperdu, *e*, adj.; qui n'est pas perdu.

Imperfectionnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas perfectionnable, ne peut être perfectionné : cette chose est imperfectionnable.

Imperfectionné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas perfectionné : cet ouvrage est imperfectionné.

Imperfectionnel, *le*, adj. ; d'imperfection, qui est, qui tient de l'imperfection, qui la marque : c'est un travail imperfectionnel.

Imperfectionnément, adv.; d'une manière imperfectionnée.

Imperfectionner, v. act. ; ne pas perfectionner, ne pas donner la, de la perfection, ne pas rendre parfait, accompli : par ce moyen vous imperfectionnerez toujours.

Imperfide, subs. et adj. des 2 g.; celui, celle qui n'est pas perfide : un imperfide. ce qui n'est pas perfide, n'a rien, ne présente rien de perfide : quand l'homme n'a que la vérité et la droiture dans le cœur, ses actes sont toujours imperfides et il ne sort jamais des devoirs de la loyauté.

Imperfidement, adv. ; d'une manière imperfide, sans perfidie ; agir imperfidement : l'homme doit entrer dans tous les principes de beau, de droit, de bien et de juste, autrement il tombe dans tout le faux et le perfide d'action. aussitôt qu'il sort des routes de la loyauté il n'a plus d'honneur, et sans honneur il ne peut agir imperfidement, parcequ'alors il n'a plus pour l'impulser que la perfidie et la déloyauté la plus active et la plus pervertissante, et alors aussi, au lieu de se cortéger des estimes et des reconnaissances des hommes, il ne se cortége plus que de leur juste mépris et de leurs imprécations.

Imperfidie, s. f.; absence de perfidie; état, qualité de ce qui n'est pas perfide : l'imperfidie de l'action sera toujours la règle de l'homme juste, et malheur à celui qui sort de cette règle; parce que s'il l'enfreint, chaque jour et à chaque pas dans la vie il est heurté par la déconsidération et par la répulsion des honnêtes gens.

Impérilleux, *se*, adj. ; qui n'est pas périlleux : cet endroit est impérilleux.

Impérimable, dj. des 2 g. ; qui n'est pas périmable, ne pas susceptible de se périmer : ce droit est impérimable.

Impérimé, *e*, adj.; qui n'est pas périmé.

Impérimement, s. m.; état impérimé : l'impérimement de l'instance.

Impériositisme, s. m. ; système d'impériosité; continuelle, incessante impériosité.

Impéritisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est dans l'impéritie, qui a, qui montre de l'impéritie.

Impéritiser, v. act. et pr., s'— ; donner, causer, prendre de l'impéritie, un manque ; un défaut d'habileté : l'homme qui ne s'adonne a rien de ce qui est propre à développer l'intelligence, s'impéritise en tout et pour tout.

Impéritisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de l'impéritie, une continuelle, incessante impéritie : ce n'est que de l'impéritisme.

Impermanence, s. f. ; absence de permanence, opposé de permanence.

Impermanent, *e*, adj.; qui n'est pas permanent.

Impermettable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas permettable, ne peut être permis, ce que l'on ne doit pas permettre : cette chose est impermettable.

Impermettant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de permettre ; qui impermet, ne permet pas, qui ne donne pas permission, pouvoir de faire : mais c'est alors une impermettante liberté.

Impermettre, v. act.; ne pas permettre, ne pas donner permission, pouvoir de faire.

Impermis, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas permis : cette une chose impermise.

Impermutabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas laissé permutable, qui est rendu impermutable : des places, des emplois impermutabilisés.

Impermutabiliser, v. act.; ne pas laisser permutable, rendre impermutable ; impermutabiliser des places, des emplois.

Imperpétuable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas perpétuable, ne peut ne doit pas être perpétué : cet homme est imperpétuable dans ses fonctions : ces querelles sont imperpétuables.

Imperpétuant, *e*, adj.; qui ne perpétue pas : ce monument est trop mesquin et insolidement construit, il sera imperpétuant.

Imperpétuation, s. f.; absence de perpétuation ; état imperpétué.

Imperpétué, *e*, adj.; qui n'est pas perpétué.

Impersécutable, adj. des 2 g.; qui n'est pas persécutable, qui ne peut être, ne doit pas être,

Digitized by Google

ne mérite pas être persécuté : cette personne est impersécutable.

Impersécutant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de persécuter; qui impersécute, ne persécute pas, qui ne vexe, n'inquiète pas injustement : cette loi est impersécutante.

Impersécuté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été persécuté, objet de persécution : cette personne est impersécutée.

Impersécuter, v. act.; ne pas persécuter; ne pas vexer; ne pas inquiéter, tourmenter; ne pas faire souffrir injustement par la violence, la cruauté.

Impersécuteur, s. m., f., *trice ;* celui, celle qui ne persécute pas.

Impersécutif, ve, adj.; d'impersécution ; qui n'est pas, qui ne tient pas de la persécution, qui ne la marque pas : ce moyen est impersécutif.

Impersécution, absence de persécution ; état impersécuté.

Impersécutisme, s. m.; système d'impersécution.

Impersécutivement, adv.; d'une manière impersécutive, sans persécution : agir impersécutivement

Impersévéramment, adv.; d'une manière impersévérante, sans persévérance.

Impersévérance, s. f.; manque, défaut, absence de persévérance: en tout la persévérance est nécessaire et le plus souvent ce n'est que par elle seule que l'on arrive au but que l'on s'est proposé, et si elle n'est pas une vertu, elle est au moins une grande et honorante qualité. mais l'impersévérance est un vice, une lâcheté de caractère, l'homme doit s'en corriger ou il n'arrivera jamais à rien.

Impersévérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de persévérer ; c'est en impersévérant dans les principes, dans l'action que l'on perd tout. qui ne porte point à la persévérance : un impersévérant courage.

Impersévérateur, s. m., f., *trice;* celui, celle qui ne persévère en rien : c'est un impersévérateur.

Impersévérer, v. n.; ne pas persévérer, ne pas rester ferme dans sa résolution, manquer de persévérance ; vous impersévérez.

Impersonnalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas personnalisé, rendu personnel.

Impersonnaliser, v. act.; ne pas personnaliser; ne pas rendre personnel; ne pas appliquer; ne pas attribuer à des personnages.

Impersonnalisme, s. m.; système d'impersonnalité.

Impersonnalité, s. f.; absence de personnalité ; état, qualité de ce qui est impersonnel.

Impersuadable, adj. des 2 g.; qui n'est pas persuadable, que l'on ne peut persuader : cette personne est impersuadable.

Impersuadant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de persuader ; qui ne persuade pas, n'engage pas : vos raisons sont impersuadantes : personne impersuadante.

Impersuadé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas persuadé, qui est sans persuasion, qui n'est pas convaincu : cette personne est impersuadée.

Impersuadément, adv.; d'une manière impersuadée, sans conviction.

Impersuader, v. act.; ne pas persuader, ne pas entraîner, ne pas déterminer, ne pas convaincre, ne pas faire adopter : impersuader les personnes.

Impersuasif, ve, adj.; qui n'a pas le pouvoir, la force de persuader, qui n'est pas de nature à persuader : des arguments impersuasifs.

Impersuasion, s. f.; absence de persuasion ; état impersuadé : son impersuasion.

Impersuasivement, adv.; d'une manière impersuasive, sans persuasion : vous discutez impersuasivement.

Impertinentisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu impertinent, déplacé, contraire au jugement, à la bienséance, qui a, qui présente de l'impertinence.

Impertinentiser, v. act.; rendre impertinent ; donner, causer de l'impertinence, rendre déplacé, contraire au jugement, à la bienséance, agir contre la bienséance : impertinenser son action, sa conduite, lui donner de l'impertinence : impertinentiser l'homme; le rendre impertinent, grossier, ne pas lui inculquer de règles de bienséance. Neut. : faire l'impertinent, de l'impertinence : vous impertinentisez.

Imperturbalisable, adj. des 2 g.; qui peut être rendu imperturbable, qui est susceptible d'imperturbabilité : cette personne est imperturbabilisable.

Imperturbabilisant, e, part pr. et adj.; qui fait l'action d'imperturbabiliser; qui imperturbabilise, qui donne de l'imperturbabilité : un imperturbabilisant aplomb.

Imperturbabilisé, e, part. pr. et adj.; qui est rendu, devenu imperturbable, qui est à une grande tranquillité d'âme, d'esprit : cette personne est imperturbabilisée.

Imperturbabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir imperturbable ; donner, causer, prendre de l'imperturbabilité, la tranquillité d'âme, d'esprit, le sang-froid ; rendre, devenir insusceptible de trouble, d'agitation, d'intranquillité d'esprit.

Imperturbateur, s. m., f., *trice;* celui, celle qui ne cause pas un trouble, qui n'excite pas le désordre : c'est un imperturbateur.

Imperturbation, s. f.; absence de perturbation, inémotion de l'âme.

Imperverti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas perverti : cette personne est impervertie.

Impervertir, v. act. et pr., s'—; ne pss pervertir, ne pas se pervertir.

Impervertissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait

Digitized by Google

pas l'action de pervertir, qui ne pervertit pas, ne cause pas la perversion : il faut à l'homme des plaisirs, mais des plaisirs impervertissants.

Impervertissement, s. m.; état imperverti : son impervertissement.

Impervertisseur, s. m., f., *se* ; celui, celle qui ne pervertit pas, qui ne corrompt pas, qui ne gâte pas les mœurs ; c'est un impervertisseur.

Impesé, e, adj.; qui n'est pas pesé, ou qui est mal pesé : ces choses sont impesées.

Impestiféré, e, adj.; qui n'est pas pestiféré : ce pays est impestiféré,

Impestilentiel, le, adj.; qui n'est pas pestilentiel : un air impestilentiel.

Impétillant, e, adj.; qui n'est pas pétillant : il est impétillant.

Impétrifiant, e, adj.; qui n'est pas pétrifiant, qui ne pétrifie pas : c'est impétrifiant.

Impétrifié, e, adj. qui n'est pas pétrifié : il est impétrifié.

Impétulance, s. f.; absence de pétulance, invivacité, impétuosité : son impétulance.

Impeuplable, adj. des 2 g.; qui n'est pas peuplable ; ne peut se peupler, être peuplé.

Impeuplant, e, adj.; qui n'est pas peuplant, qui ne peuple pas, qui ne se multiplie pas, ne se propage pas de soi-même : une chose impeuplante : cette espèce est impeuplante.

Impeuplé, e, adj.; qui n'est pas peuplé.

Impeureusement, adv.; d'une manière impeureuse, sans peur : faire, agir impeureusement.

Impeureux, se, adj.; qui n'est pas peureux. Substantivement : c'est un impeureux.

Imphénoménique, adj. des 2 g.; qui n'est pas phénoménique, qui n'a rien, ne présente rien de phénoménique, qui ne tient pas du phénomène.

Imphénoménisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas phénoménisé, qui n'a rien de phénoménique. Au fig.: qui n'a rien d'étonnamment extraordinaire, de surprenant, d'étrange.

Imphénoméniser, v. act. et pr., s'—; ne pas phénoméniser, ne pas croire, ne pas rendre, ne pas devenir phénomène; laisser les choses telles qu'elles sont, ne pas les exagérer; rendre, laisser imphénoménique. Au fig. : ne pas croire, ne pas rendre, ne pas devenir surprenant, étrange, étonnamment extraordinaire : une imagination exaltée phénoménise plus que la nature, et l'ignorance et la sottise phénoménise tout.

Imphilosophique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas philosophique.

Imphilosophiquement, adv.; d'une manière imphilosophique, sans philosophie.

Imphrasable, adj. des 2 g.; qui n'est pas phrasé, ne peut être phrasé. Au fig. : que l'on doit dire, exposer nettement, franchement, sans détour, sans phrases, sans verbiage : ces choses sont imphrasables.

Imphrasé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas phrasé, mis en phrase, ou qui est inconvenablement phrasé. Au fig. : qui est dit, rendu, exposé nettement, franchement, sans phrases, sans détour, sans verbiage.

Imphrasement, s. m.; état imphrasé : l'imphrasement de son discours.

Imphrasément, adv.; d'une manière imphrasée, sans phrases.

Imphraser, v. act.; ne pas phraser, ne pas faire de phrases, ne pas mettre en phrase ou le faire inconvenablement. Au fig. : dire, exposer nettement, franchement, sans phrases, sans détour, sans verbiage.

Impiégeant, e, adj. ; qui n'est pas piégeant, ne tend pas de piége : une polique impiégeante.

Impierrable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas pierrable, ne peut, ne doit pas être pierré : ce chemin est impierrable.

Impierré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas pierré, n'est pas garni de pierre : une route impierrée.

Impierrement, s. m.; état impierré : l'impierrement de cette route, de ce chemin.

Impierrer, v. act.; ne pas pierrer, ne pas garnir de pierre : impierrer un chemin.

Impiétiné, e, adj.; qui n'est pas piétiné : cette planche de légume est impiétinée.

Impiétisable, adj. des g.; qui n'est pas piétisable, que l'on ne peut piétiser, à qui on ne peut inspirer de la piété, qui n'est pas susceptible d'un sentiment de piété : les hommes sont impiétisables et ne s'attachent à aucun devoir, quand il n'y a pas chez eux principe de moralité et d'honneur.

Impiétisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de piétiser, de se piétiser; qui impiétise, qui ne donne pas, n'inspire pas de la piété, un sentiment de piété : vous donnez des exemples impiétisants,

Impiétisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas piétisé, qui manque de piété, qui est sans piété.

Impiétiser, v. act. et pr., s'—; ne pas piétiser, ne pas se piétiser; ne pas donner, ne pas inspirer de piété, un sentiment de piété, ne pas s'y livrer : l'homme s'impiétise par les vices de son cœur et de son esprit; mais il s'impiétise peut-être plus encore par les mésexemples.

Impiétisme, s. m.; système d'impiété, tout ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle impiété : c'est de l'impiétisme.

Impieusement, adv.; d'une manière impieuse, sans piété : vous vous conduisez impieusement.

Impieux, se, adj. ; qui n'est pas pieux, qui ne présente pas de piété : subst. : un impieux.

Impilable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas pilable, que l'on ne peut piler, écraser : cette graine est impilable.

Digitized by Google

Impilant, e, adj. ; qui est impilant, qui ne pile pas ou ne pile pas bien : ces mortiers en bois sont impilants.

Impilé, e, adj. ; qui n'est pas pilé, écrasé, ou l'est mal : cette chose est impilée.

Impilement, s. m., état impilé ou mal pilé : son impilement.

Impillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pillable, qui ne peut être pillé, que l'on ne doit pas piller, où il n'y a rien à piller : cette maison est impillable.

Impillant, e, adj.; qui ne pille pas : administration impillante.

Impillé, e, adj. ; qui n'est pas, qui n'a pas été pillé : cette personne, cette maison est impillée.

Impilleur, s. m. f., *se;* celui, celle qui ne pille pas : c'est un impilleur.

Impilonné, e, adj. ; qui n'est pas pilonné : cette laine est impilonée.

Impimbêcher, v. n. ; ne pas pimbêcher, ne pas faire la pimbêche : vous impimbêchez.

Impiochable, adj. des 2 g.; qui n'est pas piochable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas piocher : cette terre est impiochable.

Impioché, e, adj ; qui n'est pas pioché du tout ou qui l'est mal : cette terre est impiochée.

Impiochement, s. m.; état impioché ou mal pioché : l'impiochement de cette terre.

Impiquable, adj. des 2 g.; qui n'est pas piquable, que l'on ne peut facilement piquer. Au fig. : que l'on ne peut fâcher, qui n'est pas susceptible de se piquer : cette personne est impiquable.

Impiquamment, adv. ; d'une manière impiquante, sans piquer : vous lui avez parlé impiquamment.

Impiquant, e, adj.; qui n'est pas piquant, qui ne pique pas, ne choque pas. Part. pr. : qui ne fait pas l'action de piquer : ces paroles sont impiquantes.

Impiqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas piqué. Au fig. : qui n'est pas fâché, offensé.

Impiquer, v. act.; ne pas piquer. Au fig. : ne pas fâcher, ne pas offenser : impiquer les personnes.

Impitié, s. m.; manque, défaut, absence de pitié; inexorable dureté : quand la pitié habite le cœur et dirige l'âme, l'homme reste à une impulsion de bonté, de générosité, d'humanité et de vertu. Mais s'il entre dans l'impitié, si l'impitié devient son action, il pervertit de plus en plus son âme et son cœur, il tombe dans l'inhumanité, et souvent même dans la férocité.

Impitieusement, adv.; d'une manière impitieuse, sans pitié : vous agissez impitieusement.

Impitieux, se, adj.; qui n'est pas pitieux, qui ne ne montre pas de la pitié. Subst. : un impitieux.

Impitoyabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu impitoyable, inaccessible à la pitié.

Impitoyabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir impitoyable, inaccessible à la pitié : cette personne s'impitoyabilise.

Impitoyance, s. f.; état, qualité de ce qui est de l'insensibilité, de l'inflexibilité, de l'inexorabilité : son impitoyance.

Impitoyabilité, s. f ; état dans lequel est une personne impitoyable : vous voulez donc rester dans votre impitoyabilité.

Implacabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être rendu implacable, qui est susceptible d'implacabilité : les vengeances les plus implacabilisables sont celles qui naissent des jalousies de l'amour, qui naissent des blessements d'intérêts ; parce que ce sont celles qui enflamment et irritent le plus l'égoïsme.

Implacabilisant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action d'implacabiliser, qui implacabilise, qui rend implacable, qui donne, cause l'implacabilité : un implacabilisant méfait, manquement de foi.

Implacabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu implacable, qui a, qui présente de l'implacabilité : une vengeance implacabilisée conduit l'homme à l'atrocité et au crime ; et serait-elle sans effet qu'elle est toujours un vice chez lui, parce qu'elle déprave son cœur et son caractère par les projets qu'elle enfante et dont elle les nourrit.

Implacabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir implacable, rester dans la persévérance du ressentiment ; donner, causer, prendre de l'implacabilité : l'homme qui implacabilise ses haines, ses vengeances, se prépare toutes les répulsions sociales.

Implacabilisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle, incessante implacabilité.

Implaçable, adj. des 2 g.; qui n'est pas placable, que l'on ne peut placer : ce meuble est implaçable.

Implaçant, e, adj.; qui ne place pas : une personne implaçante.

Implacé, e, adj.; qui n'est pas placé : cette chose est implacée.

Implacement, s. m.; état implacé : l'implacement des choses montre une négligence dont il est toujours nécessaire de se corriger.

Implafonnable, adj.; des 2 g.; qui n'est pas plafonnable, que l'on ne doit pas plafonner.

Implafonné, e, adj.; qui n'est pas plafonné, qui est sans plafond.

Implafonnement, s. m ; état implafonné : l'implafonnement des chambres.

Implaidable, adj. des 2 g.; qui n'est pas plaidable, ne peut, ne doit pas être plaidé, soutenu, défendu en justice : cette cause est implaidable.

Implaidé, e, adj.; qui n'est pas, qui n'a pas été plaidé, ou l'a été mal.

Digitized by Google

Implaignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas plaignable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas plaindre : cet homme est implaignable, il a mérité son malheur.

Implantable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être implanté : ces principes sont implantables : ce terrein est implantable.

Implectibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas plectibilisé, rendu punissable; qui est exempt de pénalité, de châtiment, de punition.

Implectibiliser, v. act.; ne pas plectibiliser, ne pas rendre punissable, ne pas assujétir à une pénalité, à une punition, à un châtiment.

Implectibilité, s. f.; état implectible, impunissable.

Implectible, adj. des 2 g.; qui n'est pas plectible, qui ne peut être puni, châtié, à qui on ne peut, on ne doit pas infliger un châtiment, une peine, qui ne peut être rendu punissable.

Impleurable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pleurable, qui ne mérite pas être pleuré, que l'on ne doit pas pleurer : cette personne est impleurable.

Impleuré, e, adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas pleuré, vivement regretté : ce prince est impleuré.

Implicable, adj. des 2 g.; qui ne peut, ne doit pas être impliqué : cet homme est implicable dans cette affaire.

Implicitable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être implicité, rendu implicite.

Implicitation, s. f.; action d'impliciter; état implicité.

Implicité, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu implicite.

Impliciter, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir implicite, donner, prendre de l'implicité.

Implicitisme, s. m.; système d'implicitation, tout ce qui présente une continuelle implicité.

Implicité, s. f.; état, qualité de ce qui est implicite.

Implié, e, adj.; qui n'est pas plié, ou qui est mal plié : ce linge est implié.

Implissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas plissable, que l'on ne peut pas plisser : c'est implissable.

Implombé, e, adj.; qui n'est pas plombé, ou qui est mal plombé : sa dent est implombée.

Implorable, adj. des 2 g.; qui peut être imploré, que l'on doit implorer : cette personne est implorable.

Impluralisé, e, adj.; qui n'est pas pluralisé.

Impluralité, s. f.; manque, défaut, absence de pluralité.

Impoinçonné, e, adj.; qui n'est pas poinçonné : cette orfèvrerie est impoinçonnée.

Impoissonneux, se, adj.; qui n'est pas poissonneux, qui n'abonde pas en poisson : cette rivière est impoissonneuse.

Impoitriné, e, adj.; qui n'est pas poitriné, qui est sans poitrine : femme impoitrinée.

Impolisonner, v. neut.; ne pas polissonner, ne pas faire le polisson; ne pas dire, ne pas faire de polissonneries.

Impolitiquer, v. act.; rendre impolitique. Neut.; sortir des règles de la politique, agir impolitiquement.

Imponctualité, s. f.; absence de ponctualité, grande inexactitude.

Imponctué, e, adj.; qui n'est pas ponctué, ou qui l'est mal.

Imponctuellement, adv.; d'une manière imponctuelle, sans ponctualité.

Impondérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pondérable, que l'on ne peut pondérer, qui est insusceptible de mouvement de pondération.

Impondérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de pondérer; qui ne pondère pas : une politique, une administration impondérante.

Impondération, s. f.; manque, défaut, absence de pondération; état impondéré : une impondération sociale, de systèmes.

Impondéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas pondéré, qui n'a pas un mouvement équilibré : des systèmes impondérés.

Impondérer, v. act. et pr., s'—; ne pas pondérer, ne pas se pondérer; ne pas donner un mouvement d'équilibre, ne pas faire entrer, ne pas entrer dans un mouvement équilibré.

Impondérantisme, s. m.; système d'impondération : ce n'est que de l'impondérantisme.

Imponté, e, adj.; qui n'est ponté, qui n'a pas de pont, qui est sans pont : dans cet endroit la rivière est impontée.

Impopularisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas popularisable, ne peut être popularisé, qui est insusceptible de popularité : ces hommes, ces lois sont impopularisables.

Impopularisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de populariser, de se populariser; qui ne popularise pas, qui ne donne pas, ne cause pas de popularité : des manières, des formes, des habitudes impopularisantes.

Impopularisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas popularisé, qui est sans popularité, qui ne présente pas de popularité, qui n'a rien de populaire : des hommes impopularisés.

Impopulariser, v. act. et pron., s'—; ne pas populariser, ne pas se populariser; tomber dans l'impopularité; ne pas donner, ne pas prendre de la popularité, un caractère populaire : quand les lois s'impopularisent, elles ne sont plus que tyranniques.

Impopularisme, s. m.; système d'impopularité, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle incessante impopularité : ce n'est que de l'impopularisme.

Impopulation, s. f.; manque, défaut, absence de population : par son impopulation, une contrée montre une nature allanguie.

Impopuleux, se, adj.; qui n'est pas populeux : un pays impopuleux.

Digitized by Google

Imporeux, se, adj.; qui n'est pas poreux : cette chose est imporeuse.

Importabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est importable : son importabilité.

Importable, adj. des 2 g.; qui n'est pas portable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas porter; qui ne doit pas être importé : c'est importable.

Importionné, e, adj.; qui n'est pas portionné, mis à la portion, donné par portion.

Importunable, adj. nes 2 g.; qui peut être importuné, que l'on peut importuner sans crainte de fâcher : cette personne est importunable.

Importunant, e, adj.; qui importune, fatigue : importunante assiduité.

Imposément, adv.; d'une manière peu posée, sans gravité : vous agissez imposément.

Impositaire, adj. des 2 g.; d'impôt, qui concerne l'impôt, qui a rapport à l'impôt : les lois impositaires.

Impositairement, adv.; d'une manière impositaire, par l'impôt.

Impositarisme, s. m.; système impositaire.

Impositif, ve, adj.; qui n'est pas positif, qui n'a rien, ne présente rien de positif. : cette personne, cette loi est impositive.

Impositivement, adv.; d'une manière impositive, incertaine, imprécise, inexpresse.

Impositivité, s. f.; manque, défaut, absence de positivité.

Impossédable, adj. des 2 g.; qui n'est pas possédable, ne peut être possédé, dont on ne peut, dont on ne doit pas prendre, conserver la possession : cette chose est impossédable par tel ou par telle.

Impossédé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas possédé : cette chose est impossédée individuellement.

Impossséder, v. act.; ne pas posséder, ne pas avoir à soi : un peuple impossédé quand il ne reçoit que de ses maîtres et non de son droit.

Impossessionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas possessionnable, que l'on ne doit pas possessionner, mettre en possession : cet homme est impossessionnable.

Impossessionnant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de possessionner; qui ne possessionne pas, qui ne donne pas, ne confère pas durablement la possession; le droit est toujours légitimement possessionnant; mais la force est impossessionnante, parce que tôt ou tard elle disparaît devant le droit.

Impossessionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas possessionné, qui n'a pas la possession, qui n'est pas mis en possession : il est impossessionné.

Impossessionner, v. act.; ne pas possessionner, ne pas donner la possession, ne pas mettre en possession : ce jugement impossessionne.

Impossibilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'impossibiliser; qui impossibilise, rend impossible, qui cause une imossibilité, des impossibilités : un obstacle impossibilisant.

Impossibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu impossible : cette chose est impossibilisée.

Impossibiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir impossible; causer, apporter une impossibilité, des impossibilités, d'insurmontable obstacles : tout s'impossibilise pour l'homme quand il manque des intelligences nécessaire à l'action : chez tout peuple, l'action de liberté s'impossibilise quand il y a couardisme, impatriotisme, inentente, inénergie, absence de lois, insoumissions aux lois; car, la liberté veut tous les ordres publics, veut la réunion de toutes les forces morales publiques, tout le sentiment patriotique et de nationalité.

Impossibilisme, s. m.; tout ce qui ne tend qu'à causer, qu'à apporter de l'impossibilité, des impossibilités dans l'action : ce n'est que de l'impossibilisme.

Impostable, adj. des 2 g.; qui n'est pas postable, ne peut être posté : ce détachement est impostable en cet endroit.

Impossiblement, adv.; d'une manière impossible, sans possibilité.

Imposté, e, adj.; qui n'est pas posté, ou qui est inconvenablement posté : ces troupes sont impostées.

Imposturable, adj. des 2 g.; qui peut être imposturé, environné d'imposture : tout ce qui est inévident; tout ce qui peut tomber dans le domaine du charlatanisme est imposturable.

Imposturant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'imposturer, de se livrer à l'imposture; qui crée des impostures, en environne les croyances; qui fonde, base sur des impostures : un imposturant charlatanisme.

Imposturé, e, part. pas. et adj.; qui est environné d'impostures, qui est basé, fondé sur des impostures : des croyances imposturées.

Imposturer, v. n.; entrer dans l'imposture, se livrer à l'imposture; agir par l'imposture : vous imposturez. Act., environner d'impostures, fonder, baser sur des impostures.

Impostureusement, adv.; d'une manière imposturesse; avec imposture, par l'imposture.

Impostureux, se, adj.; d'imposture, qui est, qui tient de l'imposture, qui présente de l'imposture, qui la marque : par des moyens impostureux.

Imposturisme, s. m.; système d'imposture, ce qui n'est, ne présente que de l'imposture, des impostures : ce n'est que de l'imposturisme.

Impotable, adj. des 2 g.; qui n'est pas potable : ce vin est impotable.

Impoursuivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas poursuivable, qui ne peut, ne doit pas être poursuivi : ce débiteur est impoursuivable.

Impoursuivant, e, adj.; qui ne poursuit plus : une personne impoursuivante.

Digitized by Google

Impoursuivi, e, adj.; qui n'est pas poursuivi : cette personne est impoursuivie.

Impoussable, adj. des 2 g.; que l'on ne peut, que l'on ne doit pas changer de place, ôter de sa place avec effort : cette personne, cette chose est impoussable. qui ne peut pousser : cet arbre, cette plante est impoussable.

Impoussant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de pousser; qui ne pousse pas : cette tige, cette plante est impoussante.

Impoussement, s. m.; état impoussé : l'impoussement des personnes, des choses.

Impoussé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas poussé, qui n'est pas ôté de sa place avec effort : cette chose est impoussée.

Impousser, v. act.; ne pas pousser, ne pas ôter de sa place avec effort : impousser les personnes, les choses.

Impraticabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu praticable, qui au contraire est rendu impraticable : ces chemins sont impraticabilisés par leur inentretien.

Impraticabiliser, v, act. et pr., s'—; ne pas rendre praticable; rendre, devenir impraticable : les chemins s'impraticabilisme.

Imprécaire, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas précaire, n'a rien de précaire.

Imprécairement, adv.; d'une manière imprécaire, sans précarité.

Imprécariable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas précariable, ne doit pas rester précaire, que l'on ne doit pas précarier : l'homme n'est heureux dans le monde par sa position, que lorsque cette position est imprécariable.

Imprécariant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'imprécarier; qui imprécarie, rend imprécaire : une imprécariante prévision.

Imprécariation, s. f.; action d'imprécarier; état imprécarié : l'imprécariation de la fortune, de la position sociale.

Imprécarié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas précarié, rendu précaire, qui est exempt de précarité : fortune, position imprécariée.

Imprécarier, v. act. et pr., s'—; ne pas précarier, ne pas donner de précarité aux choses; ne pas rendre, ne pas devenir précaire, ne pas laisser précaire; fonder, consolider, rendre incessable, susceptible de ne pas cesser.

Imprécarisme, s. f.; système d'imprécariation, tout ce qui tend à amener, à causer l'imprécarité.

Imprécarité, s. f.; état, qualité imprécaire, de ce qui n'a rien de précaire.

Imprécationisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de l'imprécation, des imprécations.

Imprécationnable, adj. des 2 g.; qui peut être improcationné, qui mérite des imprécations

Imprécationnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'imprécationner; qui imprécationne : une imprécationnante haine, animosité.

Imprécationné, e, part. pas. et adj.; qui est objet d'imprécation, qui est voué au malheur.

Imprécationner, v. act.; faire des imprécations contre quelqu'un, vouer quelqu'un au malheur.

Imprécaution, s. f.; manque, défaut, absence de précaution : quand mal nous arrive, nous nous irritons et ne savons à quoi l'attribuer, et si nous examinons bien, nous verrons que le plus souvent il ne vient que de nos imprécautions.

Imprécautionner, v. pr., s'—; ne pas prendre ses précautions, ne pas se précautionner.

Imprécautionneusement, adv.; d'une manière imprécautionneuse, sans précaution.

Imprécautionneux, se, adj.; qui n'est pas précautionneux, qui agit sans précaution. Substantivement : un imprécautionneux.

Imprécédable, adj. des 2 g.; qui n'est pas précédable, que l'on ne doit pas précéder, faire précéder.

Imprécédé, e, adj.; qui n'est pas précédé, qui n'a rien qui précède.

Imprécipitable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas précipitable, ne peut, ne doit pas être précipité : cette affaire est imprécipitable.

Imprécipitamment, adv.; d'une manière imprécipitante, sans précipitation.

Imprécipitation, s. f.; absence de précipitation; état imprécipité: la précipitation est nécessaire en certains cas; mais l'imprécipitation sera et demeurera toujours une règle générale.

Imprécipitateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne précipite rien.

Imprécipité, e, adj.; qui n'est pas précipité : cette affaire a été imprécipitée et elle devait au contraire être précipitée.

Imprécis, e, adj.; qui n'est pas précis; une promesse imprécise.

Imprécisable, adj des 2 g.; qui n'est pas précisable, que l'on ne peut bien préciser : ces faits sont imprécisables.

Imprécisant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de préciser; qui imprécise, qui ne rend pas avec précision : une narration imprécisante.

Imprécisateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui n'est pas précisateur, qui ne donne pas de précision aux faits, aux choses, qui ne précise rien.

Imprécisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas précisé, qui n'est pas présenté d'une manière précise.

Imprécisément, adv.; d'une manière imprécise, imprécisée, sans précision.

Imprécíser, v. act.; ne pas préciser, ne pas rendre précis, ne pas donner de précision, ne pas rendre justement, exactement.

Imprécision, s. m., f.; manque; défaut, absence de précision : l'imprécision est la fille de la frivolité.

Imprécocité, s. f.; défaut, absence de précocité : son in précocité.

Impréeminence, s. f.; absence de prééminence.

Digitized by Google

Impréférable, adj. des 2 g.; qui n'est pas préférable, qui, ce qui, ne peut, ne doit pas être préféré : c'est impréférable.

Impréférablement, adv.; d'une manière impréférable.

Impréférateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'est pas préférateur; qui ne porte pas de préférence.

Impréféré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, qui n'a pas été préféré.

Impréférence, s. f.; absence de préférence, ce qui n'est pas une préférence.

Impréférentiel, *le*, adj.; d'impréférence, qui est de l'impréférence, qui la concerne, qui la marque.

Impréférentiellement, adv.; d'une manière impréférentielle, sans préférence.

Impréférer, v. act. ne pas préférer, ne pas donner, ne pas porter de préférence.

Impréférisme, s. m.; système d'impréférence.

Impréméditable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas préméditable, ne doit pas être prémédité : le mal est impréméditable, et il en est toujours assez sans préméditation.

Impréméditation, s. f.; absence de préméditation; état imprémédité : pour le crime l'impréméditation est une atténuance, et doit toujours l'être,

Imprémédité, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été prémédité : cette action, cette partie fut impréméditée : quand le crime est imprémédité, la loi et le juge doivent singulièrement dérigoriser la peine.

Impréméditer, v. act.; ne pas préméditer : impréméditer une démarche, une action, une partie, un crime.

Impréparable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas préparable, ne peut, ne doit pas être préparé, ce qui n'exige pas de préparation : cette chose est impréparable.

Impréparation, s. f.; manque, défaut, absence de préparation; état impréparé : l'impréparation est souvent bien funeste.

Imprépare, *e*, adj.; qui n'est pas préparé ou qui l'est mal : cette chose est imprépare.

Imprescriptibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu imprescriptible, qui a un caractère d'imprescriptibilité : ce droit est imprescriptibilisé.

Imprescriptibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir imprescriptible; donner, prendre un caractère, une condition d'imprescriptibilité; ne pas donner, ne pas laisser aux actes, aux droits une possibilité de prescription : imprestibiliser un droit.

Imprescribilisme, s. m.; système d'imprestibilité.

Imprescrit, *e*, adj.; qui n'est pas prescrit : c'est imprescrit par la loi, par le devoir.

Impresentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas présentable, ne peut être, ne doit qas être présenté : c'est, il est imprésentable.

Imprésenté, *e*, adj.; qui n'est pas présenté, n'a pas été présenté : il fut imprésenté.

Impréservable, adj. des 2 g.; qui n'est pas préservable, ne peut être préservé : cette personne, cette maison est impréservable.

Impréservant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de préserver, qui impréserve, ne préserve pas, ne préserve de rien : cette construction est impréservante : ce mur est impréservant.

Impréservateur, s. m. f., *trice*; celui, celle qui ne préserve pas, qui n'empêche aucun mal, aucun malheur d'arriver : c'est un impréservateur.

Impréservatif, *ve*, adj.; qui n'est pas préservatif, qui n'a pas la vertu de préserver : ce remède est impréservatif.

Impréservation, s. f.; absence de préservation; état impréservé.

Impréservativement, adv.; d'une manière impréservative, sans préservation.

Impréservé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été préservé : sa maison fut impréservée.

Impréserver, v. act. et pr., s'—; ne pas préserver, ne pas se préserver, ne pas garantir de quelque mal, ou le faire inconvenablement.

Imprésidé, *e*, adj.; qui n'est pas présidé, ou qui l'est mal, inconvenablement : cet assemblée est imprésidée.

Imprésomption, s. f.; absence de présomption : la présomption émane d'un extravagant orgueil; l'imprésomption émane de la raison.

Imprésomptueusement, adv.; d'une manière imprésomptueuse, sans présomption.

Imprésomptueux, *se*, s. et adj.; qui n'est pas présomptueux, qui est sans présomption, qui ne marque pas de présomption.

Impressable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pressable, que l'on ne peut presser. Au fig. : que l'on ne doit pas importuner, tourmenter, fatiguer : cette personne est impressable.

Impressamment, adv.; d'une manière impressante, sans presser.

Impressant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de presser; qui ne presse pas, n'est pas pressant, qui n'insiste pas sans relâche : un besoin impressant, une demande, une personne impressante.

Impressé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas pressé. Au fig. : qui n'est pas poussé vivement.

Impressement, s. m.; absence de pressement; état impressé.

Impressenti, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas pressenti : il fut impressenti.

Impressentir, v. act.; ne pas pressentir, ne pas prévoir par un mouvement intérieur; ne pas sonder les dispositions de quelqu'un : impressentir les personnes.

Impressentisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pressentisable, qui ne peut être pressenti, que l'on ne peut pressentir : cette personne est impressentisable.

Impresser, v. act.; ne pas presser, ne pas poursuivre sans relâche. Au fig. ; ne pas pousser vivement, ne pas solliciter une personne avec instance, force.

Impressionnant, e, adj.; qui impressionne, qui fait impression, qui cause une impression : une surprise impressionnante.

Impressionnel, le, adj.; d'impression, qui est de l'impression, qui la marque : un mouvement impressionnel

Impressionnellement, adv.; d'une manière impressionnelle; par, avec impression.

Imprésumabilité, s. f.; état imprésumable : son imprésumabilité.

Imprésumable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas présumable, ne peut, ne doit pas se présumer: c'est imprésumable.

Imprésumé, e, adj ; ce qui n'est pas, n'a pas été présumé : tout cela fut imprésumé.

Imprétextable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas prétextable, ne peut, ne doit pas être prétexté: cette cause est imprétextable.

Imprétexté, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été prétexté : cette circonstance fut imprétextée.

Imprévaricable, adj. des 2 g.; qui ne peut être, ne doit pas être prévariqué : si les lois ne sont imprévaricables pour tous et envers tous, elles ne stabilisent rien et inconsolident tout,

Imprévariçant, e, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de prévariquer; qui ne prévarique pas, qui ne se livre point à la prévarication : une administration imprévaricante.

Imprévariçateur, s. m. f., *trice* ; celui, celle qui ne prévarique pas : des juges imprévaricateurs.

Imprévaricatif, ve, adj.; d'imprévarication, qui n'est pas, qui ne tient pas de la prévarication, qui ne la marque pas : un acte imprévaricatif.

Imprévariçation, s. f.; absence de prévarication; état imprévariqué : l'imprévarication des lois est une grande vitalité sociale et gouvernementale.

Imprévaricativement, adv. ; d'une manière imprévaricative, sans prévarication.

Imprévaricatoire, adj. des 2 g.; même signification qu'imprévaricatif.

Imprévaricatoirement, adv.; même signification qu'imprévaricativement.

Imprévaricisme, s. m.; système d'imprévarication.

Imprévariqué, e, part pas. et adj.; qui n'est pas prévariqué ; des lois imprévariquées.

Imprévariquément, adv.; d'une manière imprévariquée.

Imprévariquer, v. n.; ne pas prévariquer, ne pas se livrer à la prévarication, ne pas agir contre la loi, son devoir, sa conscience.

Imprévenable, adj. des 2 g.; qui n'est pas prévenable, ne doit pas être, ne peut être prévenu ; cette personne, ce malheur était imprévenable.

Imprévenance, s. f.; manque, défaut, absence de prévenance : par la prévenance, l'homme entre dans la belle et délicate politesse, dans de belles habitudes d'aménité; omis par l'imprévenance, il entre dans l'inéducation et la grossièreté.

Imprévenant, e, adj. ; qui n'est pas prévenant, qui manque de prévenance : ce jeune homme est bien imprévenant, et tant qu'il ne se corrigera pas de son imprévenance, il ignorera les belles formes de la politesse et ne sera point recherché dans la société.

Imprévenir, v. act. ; ne pas prévenir : si vous l'imprévenez, il n'y aura rien de sa faute.

Impréventif, ve, adj.; qui n'est pas préventif, qui ne tient pas de la prévention.

Imprévention, s. f ; absence de prévention : son imprévention.

Impréventionisme, s. f.; terme de droit : système d'imprévention.

Imprévention nable, adj. des 2 g.; qui n'est pas préventionnable, ne peut, ne doit pas être mis en prévention : il est imprévention nable.

Imprévention né, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas préventionné ; qui est sans prévention, qui n'est pas mis en prévention.

Imprévention ner, v. act. et pr., s'—; ne pas donner ; ne pas causer, ne pas prendre de la prévention ; ne pas agir avec prévention, ne pas se livrer à la prévention. ne pas mettre en prévention.

Impréventivement, adv.; d'une manière impréventive, sans prévention.

Imprévenu, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas prévenu : il est imprévenu.

Imprévision, s. f.; manque, défaut, absence de prevision : son imprévision.

Imprévoyamment, adv.; d'une manière imprévoyante, sans prévoyance.

Impriable, adj. des 2 g.; qui n'est pas priable, que l'on ne doit pas prier.

Imprié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas prié.

Imprier, v. act.; ne pas prier ni pour soi, ni pour d'autres, ne pas demander avec prière : imprier une personne.

Imprimitisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas primitisable, ne peut, ne doit pas être primitisé, qui doit rester imprimitisé.

Imprimitisation, s. f.; absence de primitisation ; état imprimitisé ; l'imprimitisation d'une personne, d'une chose.

Imprimitisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas primitisé, qui n'est pas rendu primitif, premier, qui n'est pas fait, placé avant, le premier, de préférence à...

Imprimitiser, v. act. et pr., s'—; ne pas primi-

Digitized by Google

tiser, ne pas se primitiser, ne pas faire, ne pas faire faire, ne pas placer avant, le premier, de préférence à ...: imprimitiser ce qui devrait être primitisé.

Imprimitisme, s. m.; système d'imprimitisation.

Imprimorial, e, adj.; d'imprimerie, qui concerne l'imprimerie, qui appartient à l'imprimerie, qui la concerne : un travail, un règlement imprimorial, l'industrie imprimoriale.

Imprimorialement, adv.; d'une manière imprimoriale, par l'imprimerie : propager imprimorialement.

Imprinciellisable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas princiellisable, ne peut, ne doit pas être princiellisé, rendu princiel : ces intérêts sont imprinciellisables.

Imprinciellisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de princielliser; qui ne princielliser pas, qui n'est pas princiellisant : une imprinciellisante, mais nationalisante action constitutionnelle.

Imprinciellisation, s. f.; absence de princiellisation; état imprinciellisé : l'imprinciellisation du droit public.

Imprinciellisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas princiellisé, rendu princiel, qui n'est pas transmis au prince, qui n'est pas principalement, exclusivement attribué au prince, rendu dépendant du prince.

Imprinciellíser, v. act.; ne pas princielliser, ne pas rendre princiel; ne pas transmettre au prince, ne pas attribuer principalement, exclusivement au prince, ne pas placer sous son influence, sa volonté.

Imprinciellisme, s. m.; système d'imprinciellisation.

Imprivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas privable, qui ne doit pas être privé, que l'on ne peut priver : il est imprivable de son droit.

Imprivatif, ve, adj.; qui n'est pas privatif, qui ne prive pas, n'impose pas la privation, qui n'empêche pas l'effet.

Imprivation, s. f.; absence de privation, état imprivé : son imprivation des choses nécessaires.

Imprivativement, adv.; d'une manière imprivative, sans privation.

Imprivilège, s. m.; absence de privilège, opposé de privilége.

Imprivilégiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas privilégiable, qui ne peut être, ne doit pas être privilégié : ces corps sont imprivilégiables.

Imprivilégiaire, adj. des 2 g.; qui n'est pas privilégiaire, qui n'est pas, qui ne tient pas du privilége : ce droit est imprivilégiaire.

Imprivilégiairement, adv.; d'une manière imprivilégiaire, sans privilége.

Imprivilégiant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de privilégier; qui ne privilégie pas, qui ne donne pas, n'établit pas un privilége, des priviléges : une administration, une loi imprivilégiante.

Imprivilégié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas privilégié, qui ne jouit d'aucun privilége : dans tel état que ce soit, tôt ou tard les imprivilégiés se révoltent contre les privilégiés.

Imprivilégier, v. act.; ne pas privilégier quelqu'un, ne pas donner, ne pas accorder un privilége, des priviléges.

Improbabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu improbable, qui manque de probabilité.

Improbabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir improbable; ne pas rendre probable, ne pas donner de probabilité aux choses : l'ignorance et la sottise improbabilisent tout, même ce qui a le plus de probabilité.

Improbabilisme, s. m.; tout ce qui tend à détruire la probabilité.

Improbe, adj. des 2 g.; qui n'est pas probe, qui n'a pas, ne présente pas de probité. Substantivement : un improbe : l'homme probe honore toujours sa vie; mais l'improbe en étend toujours la honte et l'infâmie.

Improcédé, s. m.; manque, défaut, absence de procédé : ce n'est que par les beaux procédés que les hommes embellissent le commerce de la vie, et l'improcédé frappe la personne de répulsion.

Improcessif, ve, adj.; qui n'est pas processif, qui n'aime pas, ne recherche pas les procès.

Improcurable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas procurable, ne peut être procuré : ce que vous désirez est improcurable.

Improdigable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas prodigable, ne peut, ne doit pas être prodigué : cette chose est improdigable.

Improdigalement, adv.; sans prodigalité.

Improdigalité, s. f.; absence de prodigalité, opposé de prodigalité : l'avarice et la prodigalité sont deux vices que l'homme doit éviter ou dont il doit se corriger; parce que l'un le dégrade, et parce que l'autre le plonge dans la misère : l'improdigalité est une belle et grande qualité toujours nécessaire à l'homme; parce que c'est par l'improdigalité qu'il entre dans les beaux ordres et les belles régularités de dépense.

Improdigant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de prodiguer; qui ne prodigue pas, rien : une improdigante administration.

Improdigue, adj. des 2 g.; qui n'est pas prodigue. Substantivement : un improdigue : le prodigue détruit vite tous ses moyens d'existence, tels qu'ils soient, et l'improdigue les augmente en jouissant honorablement de sa fortune.

Improdigué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas prodigué.

Improdiguer, v. act.; ne pas prodiguer, ne pas dépenser sans mesure, ne pas donner avec profusion; calculer, sévériser convenablement sa dépense; ses dons, ses largesses.

Improduction, s. f.; manque, défaut, absence de production : l'improduction d'un sol résulte.

Digitized by Google

souvent plus de la paresse, de l'inintelligence de l'homme, que de la nature.

Improfanable, adj. des 2 g.; que l'on ne doit jamais profaner : ces lieux sont improfanables.

Improfané, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, qui n'a été profané : les temples furent improfanés.

Improfaner, v. act.; ne pas profaner, ne pas abuser des choses de la religion, ne pas traiter irrévéremment.

Improfitable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas profitable, ne peut être utile, avantageux, dont on ne peut tirer de profit, qui ne peut profiter : ces choses sont improfitables.

Improfitant, *e*, adj.; qui ne profite pas : ces plantes sont improfitantes.

Improfiter, v. neut.; ne pas profiter, ne pas faire un profit, ne pas tirer un avantage d'une chose.

Improfusion, s. f.; absence de profusion, inexcès de libéralité : l'improfusion est nécessaire en tout.

Improgrès, s. m.; manque, défaut, absence de progrès.

Improgressant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de progresser; qui ne progresse pas : une industrie improgressante.

Improgresser, v. n.; ne pas progresser, ne pas faire de progrès.

Improgresseur, s. m ; f. *se*; celui, celle qui ne propage pas le progrès, impartisan des progrès.

Improgressif, *ve*, adj.; qui n'est pas progressif, qui ne hâte pas, n'active pas le progrès : c'est un système improgressif.

Improgression, s. f.; inamélioration, inaccroissement d'esprit, d'idée, d'intelligence, d'industrie; immonvement de progrès.

Improgressivement, adv.; d'nne manière improgressive, sans progrès.

Improhibable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas prohibable, ne peut, ne doit pas être prohibé : ces denrées, ces marchandises sont improhibables.

Improhibé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas prohibé.

Improhiber, v. act.; ne pas prohiber, ne pas défendre, ne pas interdire la vente, l'usage, la circulation : improhiber des marchandises, des denrées.

Improjetable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas projetable, ne peut, ne doit pas être projeté : ce voyage est improjetable.

Improjeté, *e*, adj.; qui n'est pas projeté: cette construction est encore improjetée.

Improlétariat, s. m.; inclassement de bassesse, de condition, opposé de prolétariat.

Improlétariable, adj. des 2 g.; qui ne doit point être prolétarié, rendu prolétaire.

Improlétariation, s. f.; état improlétarié.

Improlétarié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas prolétarié, rendu prolétaire, qui n'est pas dans la prolétariat.

Improlétarier, v. act.; ne pas prolétarier, ne pas rendre prolétaire, ne pas placer dans le prolétariat, ne pas réduire au prolétariat.

Improlétarisme, s. m.; système d'improlétariation.

Improlongation, s. f.; absence, défaut de prolongation; état improlongé.

Improlongeable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas prolongeable, ne peut, ne doit pas être prolongé : ce terme est improlongeable.

Improlongé, *e*, adj, ; qui n'est pas, n'a pas été prolongé : les delais furent improlongés.

Impromettable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas promettable, ce que l'on ne peut, l'on ne doit pas promettre : c'est impromettable.

Impromettеur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne promet pas.

Impromiscuisable, adj. des 2 g.; pui n'est promiscuisable, qui ne peut, ne doit pas être promiscuisé : ces choses sont impromiscuisables.

Impromiscuisant, *e*, part.pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de promiscuiser; qui impromiscuise, qui ne cause pas, n'amène pas une promiscuité : le véritable ordre est impromiscuisant.

Impromiscuisation, s. f.; état impromiscuisé.

Impromiscuisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas promiscuisé, qui ne présente pas de promiscuité.

Impromiscuiser, v. act. et pr., s'—; ne pas promiscuiser, ne pas se promiscuiser; ne pas mêler, ne pas confondre ensemble, ne pas établir une confusion, ne pas tomber dans la confusion.

Impromiscuisme, s. m.; système d'impromiscuisation.

Impromiscuité, s f.; absence de promiscuité, qpposé de promiscuité.

Impromptitude, s. f.; absence de promptitude, opposé de promptitude.

Impromulgable, adj, des 2 g.; qui, ce qui n'est pas promulgable, ne peut, ne doit pas être promulgué : cette loi est impromulgable.

Impromulgation, s. f.; absence, défaut de promulgation; état impromulgué : l'impromulgation d'une loi la rend nulle.

Impromulgué, *e*, adj.; qui n'est pas promulgué : une loi impromulguée.

Impronominal, *e*, adj.; qui n'est pas prominal, qui n'appartient pas au pronom : c'est un verbe impronominal.

Impronominalement, adv.; d'nne manière impronominale.

Impronominalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas pronominalisable, ne peut, ne doit pas être pronominalisé, rendu pronominal : ce verbe est impronominalisable.

Impronominalisation, s. f.; état impronominalisé : l'impronominalisation des verbes, de ce verbe.

Digitized by Google

Impronominalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas pronominalisé, rendu pronominal : ce verbe est impronominalisé.

Impronominaliser, v. act.; ne pas pronominaliser, ne pas rendre pronominal : impronominaliser un verbe.

Impronominalisme, s. m.; système d'impronominalisation.

Impronominalité, s. f.; état, qualité de ce qui est impronominal.

Imprononçable, adj. des 2 g.; qui n'est pas prononçable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas prononcer : ce mot, ce nom est imprononçable.

Impronunciation, s. f.; défaut, vice de prononciation : l'impronunciation dénature les mots.

Impropagateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne propage pas.

Impropagation, s. f.; manque, défaut, absence de propagation : l'impropagation des principes.

Impropageable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est par propageable, ne peut, ne doit pas être propagé : ces principes sont impropageables.

Impropageant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de propager, de se propager; qui impropage, s'impropage, qui ne propage pas : des plantes impropageantes : quoique masservie, la presse est impropageante en ce pays.

Impropagé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas propagé du tout, ou ne l'est pas assez : ces ces principes sont impropagés.

Impropager, v. act. et pr., s'— ; ne pas propager, ne pas se propager, ne pas répandre, ne pas se répandre.

Improportionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas proportionnable, qui ne peut, ne doit pas être proportionné, renfermé dans de rigoureuses proportions : ces dépenses sont improportionnables.

Improportionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas proportionné, qui manque de proportion : ces traitements sont improportionnés.

Improportionner, v. act.; ne pas proportionner, ou le faire mal, ne pas donner les proportions nécessaires : improportionner les choses.

Impropriétariation, s. f.; état impropriétarié.

Impropriétarié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas propriétarié, rendu propriétaire.

Impropriétarier, v. act.; ne pas propriétarier, ne pas rendre propriétaire.

Improscriptible, adj. des 2 g.; qui n'est pas proscriptible, ne peut, ne doit pas être proscrit.

Improscrit, e, adj.; qui n'est pas proscrit, n'a pas été proscrit : il fut improscrit.

Improspérer, v. neut.; ne pas prospérer, irréussir, ne pas améliorer, ne pas accroître sa fortune, ne pas être en prospérité.

Improspérité, s. f.; absence de prospérité, opposé de prospérité : l'improspérité est dans les vicissitudes naturelles; mais elle est bien autant dans l'inintelligence et dans les vices de l'homme.

Improtégeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas protégeable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas protéger : cette personne est improtégeable.

Improtégeant, e, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de protéger; qui improtège, ne protége pas du tout, ou ne protège pas assez : des lois improtégeantes.

Improtégé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas protégé : cette personne est improtégée.

Improtéger, v. act.; ne pas protéger, ne pas donner de protection; ne pas défendre contre.

Improtestable, adj. des 2 g.; qui ne peut, ne doit pas être protesté; contre quoi on ne peut, on ne doit pas protester : ce billet est improtestable.

Improtesté, e, adj.; qui n'est pas protesté, contre quoi on a pas protesté : billet improtesté.

Improuvable, adj. des 2 g.; qui n'est pas prouvable, ne peut être prouvé : ne fait, ce crime est improuvable.

Improuvant, e, adj.; qui n'est pas prouvant, qui ne prouve pas, on ne donné pas une preuve suffisante : témoignage improuvant.

Improuvateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui ne prouve rien, ne donne pas de preuve : des témoins improuvateurs.

Improuvé, e, adj.; qui n'est pas prouvé : ce fait, ce crime est improuvé.

Improvidencisme, s. m.; manque, défaut, absence de providencisme; opposé de providencisme.

Improvidentialisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu providentiel, qui ne présente rien de providentiel : un système gouvernemental improvidentialisé.

Improvidentialiser, v. act. et pron., s'—; ne pas se providentialiser: ne pas rendre, ne pas devenir providentiel.

Improvidentiel, le, adj.; qui n'est pas providentiel; opposé de providentiel.

Improvignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas proviguable, que l'on ne peut proviguer; ces ceps de vignes sont improvignables.

Improvigné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas provigné : cette vigne est improvignée.

Improvignement, s. m.;; état improvigné : l'improvignement de la vigne.

Improviguer, v. atc.; ne pas proviguer : improviguer une vigne, ne pas faire de provins.

Improvocable, adj. des 2 g.; qui n'est pas provocable, que l'on ne doit pas provoquer, qu'il est trop dangereux de provoquer : cet homme est improvocable.

Improvocant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de provoquer, qui improvoque, ne provoque pas : des discours improvocants.

Improvocateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui ne provoque pas.

Improvocatif, ve, adj.; qui n'est pas, qui ne

Digitized by Google

tient pas de la provocation, qui ne la marque pas : des gestes inprovocatifs.

Improvocation, s. f.; absence de provocation ; état improvoqué : l'improvocation de la haine, de la vengeance.

Improvocativement, adv.; d'une manière improvocative, sans provocation.

Improvoqué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été provoqué.

Improvoquer, v. act.; ne pas provoquer, ne pas inciter, ne pas exiter à....

Imprudentifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu imprudent, qui est fait avec imprudence.

Imprudentifier, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir imprudent. neut.; faire, agir avec imprudence, se livrer à l'imprudence.

Imprudentisme, s. m.; ce qui n'est, ne montre aucune imprudence.

Impubliable, adj. des 2 g.; qui n'est pas publiable, que l'on ne doit pas publier : cette nouvelle, cet événement est impubliable.

Impublié, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été publié.

Impuériliser, v. act.; ne pas puériliser, ne pas rendre puéril, neut.; ne pas faire de la puérilité, ne pas agir puérilement, en enfant.

Impullulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas susceptible de pulluler.

Impullulation, s. f.; absence de pullulation, multiplication peu abondante ; l'impullulation des insectes.

Impullulé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas pullulé, multiplié, répandu : cette espèce est impullulée.

Impulluler, v neut.; ne pas pulluler : ces plantes, ces insectes impullulent.

Impulsable, adj. des 2 g.; qui peut être impulsé, poussé à faire, qui est susceptible d'impulsion : cette personne est impulsable.

Impulsant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'impulser ; qui donne de l'impulsion : un sentiment impulsant, une ambition impulsante.

Impulsé, *e*, part. pas. et adj.; qui est poussé, porté à faire, à agir, qui obéit à une impulsion ; cette personne est noblement impulsée.

Impulser, v. act. et pron., s'—; donner, prendre de l'impulsion; faire obéir, obéir à une impulsion, se livrer à une impulsion; pousser vers, contre ; porter à faire, à agir : l'homme ne s'impulse que par les sentiments et les passions. si ces sentiments, ces passions sont dignes et louables, il sera honorablement impulsé ; mais s'il y a bassesse, vice dans l'âme et dans le cœur, il ne sera impulsé que méchamment et déshonorablement.

Impulsisme, s. m.; système d'action par impulsion.

Impulsivement, adv.; d'une manière impulsive; par, avec impulsion.

Impuni, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été puni.

Impunir, v. act.; ne pas punir du tout, laisser sans punition, ou punir inconvenablement, insuffisamment : impunir les méchants, c'est encourager la méchanceté.

Impunissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas punissable, ne peut, ne doit, ne mérite pas d'être puni : cet enfant est impunissable.

Impunissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de punir ; qui impunit, ne punit pas, qui n'est pas de nature à punir : cette privation est pour lui impunissante.

Impunition, s. f.; manque, défaut, absence de punition, état impuni ; l'impunition du crime autorise et appelle le crime.

Impurgatif, *ve*, adj.; qui n'est pas purgatif, qui ne purge pas : ce remède est impurgatif.

Impurgeable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas purgeable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas purger ; cette personne est impurgeable.

Impurgé, *e*, adj.; qui n'est pas purgé.

Impusillanime, adj. des 2 g.; qui n'est pas pusillanime, qui n'a pas, ne présente pas de pusillanimité. substantivement ; c'est un impusillanime.

Impusillanimement, adv.; d'une manière impusillanime, sans pusillanimité.

Impusillanimité, s. f.; absence de pusillanimité, opposé de pusillanimité.

Inabaissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas abaissable, ne peut être descendu plus bas; qui ne peut être, ne doit, ne mérite pas être abaissé: un peuple est inabaissable tant qu'il conserve le sentiment de son droit, de sa dignité et de sa gloire, tant qu'il reste dans les précisions et dans les énergies d'ordre.

Inabaissant, *e*, adj.; qui n'abaisse pas, n'humilie pas : le travail tel qu'il soit est toujours inabaissant, il n'y a que le vice qui dégrade.

Inabaissé, *e*, adj.; qui n'est pas abaissé, descendu plus bas ; qui n'est pas déprimé, humilié.

Inabandon, s. m.; absence d'abandon, opposé d'abandon : l'inabandon de ses amis le consola dans ses maux.

Inabandonnable, adj. des 2 g ; qui, ce qui n'est pas abandonnable, ne peut, ne doit pas être abandonné : ces personnes, ces travaux sont inabandonnables.

Inabandonnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'abandonner ; qui inabandonne, n'abandonne pas, qui n'est pas abandonnant; une personne inabandonnante.

Inabandonné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas abandonné : cette personne est inabandonnée.

Inabandonnement, s. m.; état inabandonné : l'inabandonnement des malheureux est l'action des personnes charitables et de bien.

Inabandonner, v. act.; ne pas abandonner, ne pas quitter entièrement. : inabandonner la

Digitized by Google

vertu, c'est perpétuer l'honneur et le bonheur de sa vie.

Inabâtardi, *e*, adj.; qui n'est pas abâtardi.

Inabâtardissant, *e*, adj.; qui n'est pas abâtardissant, qui n'abâtardit pas, ne cause pas l'abâtardissement : des inabâtardissantes habitudes de vie.

Inabâtardissement, s. m.; état inabâtardi.

Inabattable, adj. des 2 g.; qui n'est pas abattable, ne peut être abattu, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas abattre : cet homme, cet arbre est inabattable.

Inabattant, *e*, adj.; qui n'abat pas, qui n'est pas abattant; qui ne diminue pas les forces, le courage : une nouvelle inabattante : un régime inabattant.

Inabattement, s. m.; absence d'abattement; état inabattu : l'inabattement des forces, du courage, de l'esprit.

Inabattre, v. act.; ne pas abattre, ne pas jeter par terre, ne pas causer un abattement.

Inabattu, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas abattu.

Inabdicable, adj. des 2 g.; qui n'est pas abdicable, qui ne peut être abdiqué, que l'on ne doit pas abdiquer : tous les principes d'honneur sont inabdicables.

Inabdication, s. f.; absence d'abdication; état inabdiqué : une inabdication de vices en amène d'autres et de plus grands.

Inabdicisme, s. m.; système d'inabdication.

Inabdiqué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas abdiqué.

Inabdiquer, v. act.; ne pas abdiquer, ne pas renoncer à.... : inabdiquer le pouvoir, ses principes.

Inabêti, *e*, adj.; qui n'est pas abêti.

Inabêtissant, *e*, adj.; qui n'abêti pas, ne stupidise pas : des traitements inabêtisants.

Inabêtissement, s. m; état inabêti.

Inaboli, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas aboli : cet usage est encore inaboli.

Inabolir, v. act.; ne pas abolir, ne pas casser, ne pas annuler : inabolir des droits, des impôts onéreux.

Inabolissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas abolissable, ne peut, ne doit pas être aboli : ce droit, cette coutume, cet usage est inabolissable.

Inabolissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'abolir; qui n'est pas abolissant, qui n'abolit pas : un inabolissant règlement.

Inabolissement, s. m.; absence d'abolissement; état inaboli : un inabolissement de servitude.

Inabondamment, adv.; d'une manière inabondante, sans abondance.

Inabondant, *e*, adj.; qui n'est pas abondant : une récolte inabondante.

Inabonnable, adj. des 2 g.; qui ne peut être abonné, que l'on ne doit pas abonner; à quoi on ne doit pas s'abonner.

Inabonné, *e*, adj.; qui n'est pas abonné : cette personne est inabonnée.

Inabrégeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas abrégeable, que l'on ne peut abréger : ce chemin est inabrégeable.

Inabrégeant, *e*, adj.; qui n'est pas abrégeant, qui n'abrége pas : cette direction est inabrégeante.

Inabrégé, *e*, adj.; qui n'est pas abrégé : ce travail est inabrégé : cet ouvrage est inabrégé.

Inabritable, adj. des 2 g.; qui n'est pas abritable, que l'on ne peut abriter, mettre à l'abri : cette personne, cette chose est inabritable.

Inabritant, *e*, adj.; qui n'est pas abritant, qui n'abrite pas : cette maison est mauvaise, il y pleut partout, elle est inabritante. Par extension et dans un sens figuré : les lois sont inabritantes.

Inabrogeant, *e*, adj.; qui n'est pas abrogeant, qui n'abroge pas, rien : c'est une législation inabrogeante.

Inabrogé, *e*, adj.; qui n'est pas abrogé : ces lois sont inabrogées.

Inabrouti, *e*, adj.; qui n'est pas abrouti : ces rejets sont inabroutis.

Inabsolu, *e*, adj.; qui n'est pas absolu : un caractère inabsolue. Qui n'est pas indépendant, dont la volonté n'est pas absolue.

Inabsolutisable, adj. des 2 g.; qui ne peut être, ne doit pas être absolutisé, rendu absolu : dans l'intérêt des peuples, les pouvoirs politiques sont toujours inabsolutisables.

Inabsolutisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas absolutisé, rendu absolu : un pouvoir inabsolutisé.

Inabsolutiser, v. act. et pron. s'—; ne pas absolutiser, ne pas s'absolutiser; ne pas rendre, ne pas devenir absolu : inabsolutiser le caractère, le pouvoir.

Inabsolvable, adj. des 2 g.; qui n'est pas absolvable, ne peut être absout, que l'on ne doit point absoudre : vous êtes inabsolvable.

Inabus, s. m.; absence d'abus, opposés d'abus : en quoique ce soit l'abus est destructif, et l'inabus est conservatif.

Inabusable, adj. des 2 g.; dont on ne peut, dont on ne doit pas abuser, user avec abus; que l'on ne peut tromper : cet homme est inabusable.

Inabusant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'abuser; qui n'est pas abusant, qui n'abuse pas : il est à d'inabusantes habitudes de vie.

Inabuser, v. act.; ne pas abuser, ne pas user inconvenablement, ne pas jouir irraisonnablement, immodérément des choses : inabuser des complaisances de quelqu'un.

Inabusif, *ve*, adj.; qui n'est pas abusif, qui n'est pas contraire aux règles.

Inabusivement, adv.; d'une manière inabusive, sans abus.

Inabymisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas abymisé, qui n'est pas converti, changé en

Digitized by Google

abyme, qui n'est pas environné, entouré d'abymes ; qui n'est pas dans un abyme.

Inabymiser, v. act. et pron. se— ; ne pas abymiser, ne pas s'abymiser, ne pas ouvrir des abymes, ne pas environner, ne pas entourer d'abymes ; ne pas se précipiter dans un abyme.

Inaccablable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas accablable, ne peut être accablé, que l'on ne doit pas accabler : cet homme, ce peuple est inaccablable.

Inaccablant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'accabler ; qui inaccable, n'accable pas : c'est un malheur, mais un malheur inaccablant. Au fig. : qui n'est pas importun, incommode : cette personne est inaccablante.

Inaccable, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas accablé : il est inaccablé.

Inaccablement, s. m. ; absence d'accablement ; état inaccablé.

Inaccabler, v. act. ; ne pas accabler, ne pas trop charger d'affaires, de soins, de peines, d'embarras.

Inaccaparable, adj. des 2 g ; qui n'est pas accaparable, ne peut être accaparé, que l'on ne doit pas accaparer : toutes ces choses sont inaccaparables.

Inaccaparammeut, adv. ; d'une manière inaccaparante, sans accaparement.

Inaccaparant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'accaparer ; qui inaccapare, qui n'est pas accaparant : une inaccaparante spéculation : des manières inaccaparantes.

Inaccaparé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas accaparé, dont on n'a pas fait un accaparement : les blés sont inaccaparés.

Inaccaparemeht, s. m. ; absence d'accaparement ; état inaccaparé : l'inaccaparement des blés, des denrées.

Inaccaparer, v. act. ; ne pas accaparer ; ne pas acheter pour vendre plus cher ; ne pas s'emparer de quelqu'un, des personnes.

Inaccapareur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui n'accapare pas, qui n'est pas accapareur.

Inaccaparisme, s. m. ; système d'inaccaparement.

Inacceptabilisé, e, part. pas et adj. ; qui n'est pas rendu acceptable, de nature à être accepté.

Inacceptabiliser, v. act. ; ne pas rendre acceptable, de nature à être accepté : vous inacceptabilisez vos propositions, vos conditions.

Inacceptabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est inacceptable.

Inacceptateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui n'accepte pas, qui ne fait pas acceptation.

Inacceptation, s. f. ; défaut, absence d'acceptation ; état inaccepté : l'inacceptation de ses traites à causé sa faillite.

Inaccepté, e, part. pas. et adj. ; qui n'a pas été, qui n'est pas accepté.

Inaccepter, v. act. ne pas accepter, ne pas faire acceptation.

Inacception, s. f ; absence, opposé d'acception.

Inacceptionisme, s. m. ; système d'inacception, d'impréférence.

Inapceptionnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas acceptionnable, dont on ne doit pas faire action : ces personnes, ces choses sont inacceptionnables.

Inacceptionnant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'acceptionner ; qui inacceptionne, ne fait pas acception : une inacceptionnante impartialité, justice.

Inacceptionné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas acceptionné, dont on ne fait pas, dont on a pas fait acception.

Inacceptionnel, le, adj. ; d'inacception, qui est de l'inacception, qui la concerne, qui la marque.

Inacceptionnellement, adv. ; d'une manière inacceptionnelle, sans acception.

Inacceptionner, v, act. ; ne pas acceptionner, ne pas faire acception de personnes, de choses, ne pas porter des égards préférentiels.

Inaccessibilisable, adj. des 2 g. ; que l'on peut rendre innaccessible.

Inaccessibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu inaccessible.

Inaccessibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inaccessible.

Inaccidentant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'accidenter, qui inaccidente ; qui ne cause pas d'accident, n'environne pas d'accident, qui ne fait pas résulter d'accident : une nature inaccidentante.

Inaccidenté, e, part. pr. et adj. ; qui n'est pas accidenté.

Inaccidentel, le, adj. ; qui n'est pas accidentel, qui ne résulte pas d'accident.

Inaccidentellement, adv. ; d'une manière inaccidentelle.

Inacclimatable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas acclimatable, que l'on ne peut acclimater : ces animaux, ces plantes sont inacclimatables.

Inacclimaté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas acclimaté : cette personne est inacclimatée.

Inacclimatement, s. m. ; état inacclimaté : l'inacclimatement, des personnes, des animaux, des plantes.

Inacclimater, v. act. es pr., s'—; ne pas acclimenter, ne pas s'acclimenter : ces animaux, ces plantes s'inacclimatent.

Inaccomodant, e, adj. qui n'est pas accomodant, qui n'accomode pas : cette proposition est inaccomodante : cette personne est inaccomodante.

Inaccomodé, e, adj. qui n'est pas accomodé, ou l'est mal

Inaccompagnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas accompagnable, ne peut être accompagné, que l'on ne doit pas accompagner.

Inaccompagné, e, adj. ; qui n'est pas accompagné.

Digitized by Google

Inaccompli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas accompli : cette personne est inaccomplie.

Inaccomplir, v. act.; ne pas accomplir; ne pas remplir, ne pas compléter, ne pas achever tout à fait.

Inaccomplissable, adj des 2 g.; qui n'est pas accomplissable, que l'on ne peut accomplir : vous m'imposez un devoir inaccomplissable.

Inaccomplissant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action d'accomplir; qui n'est pas accomplissant, qui n'accomplit pas : cette œuvre est encore inaccomplissante.

Inaccomplissement, s. m.; état inaccompli : l'inaccomplissement d'un devoir.

Inaccordant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action d'accorder, de s'accorder; qui n'est pas accordant, qui n'accorde pas, qui ne met pas d'accord : toutes ces importantes concessions furent inaccordantes.

Inaccordé, e, part. pas. et adj.; ce qui n'est pas, n'a pas été accordé; qui n'est pas accordé, mis d'accord, arrangé, pacifié.

Inaccorder, v. act. et pr., s'—; ne pas accorder, ne pas s'accorder, ne pas concilier, ne pas se concilier; ne pas mettre, ne pas se mettre d'accord, ne pas rester en bonne intelligence, ne pas conserver l'harmonie : ces personnes s'inaccordent.

Inaccouplable, adj. des 2 g.; qui n'est pas accouplable, ne peut être accouplé.

Inaccouplé, e, adj.; qui n'est pas accouplé.

Inaccouplement, s. m; état inaccouplé : l'inaccouplement des animaux.

Inaccoutumable, adj. des 2 g.; qui n'est pas accoutumable, ne peut être accoutumé à....., qu'il est impossible d'accoutumer à une chose, à un travail.

Inaccoutumant, e, adj.; qui n'accoutume pas, qui n'est pas accoutumant, : sans l'intelligence, le travail même continuel sera toujours inaccoutumant.

Inaccoutumement, s. m.; état inaccoutumé : l'inaccoutumement rend la chose plus difficile.

Inaccroupi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas accroupi : cette personne est inaccroupie dans le vice.

Inaccroupir, v. act. et pr., s'—; ne pas accroupir, ne pas s'accroupir : s'inaccroupir dans le vice, la débauche, la mollesse.

Inaccroupissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas accroupissable, ne peut être accroupi, n'est pas susceptible de s'accroupir.

Inaccroupissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'accroupir, de s'accroupir; qui n'est pas accroupissant, n'accroupit pas, ne cause pas, n'amène pas un accroupissement : pour un peuple, une paix de lâcheté est toujours accroupissante, et une guerre avec des défaites sera moins déshonorante pour lui qu'une telle paix qui, ne deviendra inaccroupissante que lorsqu'il saura en secouer le joug.

Inaccroupissement, s. m.; absence d'accroupissement; état inaccroupi.

Inaccueillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas accueillable, que l'on ne doit pas accueillir : cette personne, cette proposition est inaccueillable.

Inaccueillant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action d'accueillir; qui n'est pas accueillant; qui ne fait pas accueil, ne montre pas de l'accueil : une inaccueillante réception.

Inaccueilli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas accueilli du tout, ou n'est pas convenablement accueilli : cette personne a été inaccueillie.

Inaccueillir, v. act.; ne pas accueillir, ne pas faire bon accueil.

Inaccumulable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas accumulable, ne peut, ne doit pas être accumulé : ces traitements sont inaccumulables.

Inaccumulation, s. f.; état inaccumulé : une inaccumulation de charges d'intérêts, d'or.

Inaccumulé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas accumulé : des sommes inaccumulées.

Inaccumuler, v. act.; ne pas accumuler, ne pas entasser, ne pas mettre en monceau.

Inaccumulisme, s. m.; système d'inaccumulation.

Inaccusable, adj. des 2 g.; qui n'est pas accusable, ne peut être accusé, que l'on ne doit pas accuser : cette personne est inaccusable.

Inaccusant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'accuser; qui n'est pas accusant, qui n'accuse pas, ne décelle pas : cette marque est inaccusante.

Inaccusateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'accuse pas.

Inaccusé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas accusé : cette personne est inaccusée.

Inaccuser, v. act. et pr., s'—; ne pas accuser, ne pas s'accuser réciproquement.

Inacerbe, adj. des 2 g.; qui n'est pas acerbe, qui ne présente rien d'acerbe : des manières, des réponses inacerbes.

Inacerbité, s. f.; absence d'acerbité; état, qualité de ce qui n'est point acerbe, de ce qui n'a rien d'acerbe.

Inacéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas acéré. Au fig. : qui ne blesse pas, ne déchire pas : une plume inacérée.

Inacérer, v. act.; ne pas acérer. Au fig. : ne pas rendre blessant, déchirant : inacérer le, son style.

Inachalandable, adj. des 2 g.; qui n'est pas achalandable, ne peut être bien achalandé, qui n'est pas susceptible de s'achalander : ce marchand est inachalandable.

Inachalandant, e, adj.; qui achalande pas, ne donne pas, n'amène pas des pratiques : cette marchande a des manières tout à fait inachalandantes.

Inachalandé, e, adj.; qui n'est pas achalandé : cette maison est inachalandée.

Incharnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas acharnable, n'est pas susceptible de s'acharner.

Digitized by Google

Inacharné, *e*, adj.; qui n'est pas acharné.

Inacharnement, s. m.; état inacharné.

Inacharnement, adv.; d'une manière inacharnée sans acharnement.

Inachetable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas achetable, ne peut, ne doit pas être acheté : cette chose est inachetable.

Inachevable, adj. des 2 g.; qui n'est pas achevable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas achever : cet édifice est inachevable faute d'argent : cette narration est inachevable.

Inachevé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas achevé : ce travail est inachevé.

Inachèvement, s. m.; état inachevé : l'inachèvement d'un travail.

Inachever, v. act.; ne pas achever, ne pas finir, ne pas terminer une chose commencée : inachever une construction.

Inacide, adj. des 2 g; qui n'est pas acide, qui n'a rien d'acide : ces fruits sont inacides.

Inacidifiable, adj., adj. des 2 g.; que l'on ne doit point acidifier, rendre acide.

Inacidifiant, *e*, part. pr. et adj; qui ne fait pas l'action d'acidifier; qui ne rend pas acide : cette chose est inacidifiante. qui n'est pas acidifiant. ne convertit pas en acide : ce principe est inacidifiant.

Inacidification, s. f.; état inacidifié : l'inacidification d'une chose.

Inacidifié, *e*, part. pr. et adj.; qui n'est pas, ou pas assez acidifié, qui n'est pas rendu acide : cette boisson est inacidifiée.

Inacidifier, v. act.; ne pas acidifier, ne pas rendre acide, ne pas donner de l'acidité : inacidifier une chose qui doit être acidifiée.

Inacidité, s. f.; manque, défaut, absence d'acidité; état, qualité de ce qui est inacide : son inacidité.

Inacidulable, adj. des 2 g.; que l'on ne doit point aciduler : cette boisson est inacidulable.

Inacidulation, s. f.; état inacidulé : son inacidulation : l'inacidulation d'une boisson.

Inacidulé, *e*, part. pas et adj.; qui n'est point acidulé : cette boisson est inacidulée.

Inaciduler, v. act.; ne pas rendre légèrement acide : inaciduler une boisson.

Inaciérable, adj. des 2 g.; qui ne peut aciéré, convertit en acier : ce fer est inaciérable.

Inaciération, s. f.; état inaciéré : son inaciération : l'inaciération du fer.

Inaciéré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas aciéré, ou l'est mal : ce fer est inaciéré.

Inaciérer, v. act.; ne pas aciérer, ne pas convertir en acier ou le faire mal : inaciérer le fer, du fer.

Inacquiesçable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas acquiesçable, ce à quoi on ne doit pas acquiescer.

Inactionnable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas actionnable, ne peut être mis en action, dont on ne peut se servir pour actionner. contre qui on ne peut intenter une action en justice.

Inactionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de poursuivre quelqu'un en justice, qui n'actionne pas, ne travaille pas : une machine inactionnante.

Inactionné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas mis en action. contre qui on a pas intenté une action en justice : cette personne est inactionnée.

Inactionner, v. act. et pr., s'— ; ne pas actionner, ne pas mettre en action, ne pas se livrer à l'action. ne pas intenter une action en justice contre quelqu'un.

Inactivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas activable, ne peut être activé, mis en activité, que l'on ne peut activer, rendre actif : cet homme, cette machine est inactivable.

Inactivant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'activer, de s'activer; qui n'est pas activant, qui n'active pas, qui ne fait pas activement, vite; qui ne donne pas de l'activité: une machine, une personne inactivante : la molesse est toujours inactivante.

Inactivé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas activé, qui n'est pas fait avec activité : cette besogne est inactivée. qui n'est pas mis en activité : cette personne, cette machine est inactivée.

Inactivement, adv.; d'une manière inactive, sans activité : il travail inactivement.

Inactiver, v. act. et pr., s'— ; ne pas activer. ne pas faire un travail avec activité, l'inactiver, ne pas mettre en activité, ne pas rendre, ne pas devenir actif; tomber dans l'inactivité : inactiver une personne, une machine.

Inadaptable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas adaptable, ne peut, ne doit pas être adapté : c'est inadaptable.

Inadaptation, s. f.; état inadapté : son inadaptation.

Inadapté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas adapté, ou l'est mal : cette chose est inadaptée.

Inadapter, v. act.; ne pas adapter, ou le faire mal : vous l'inadoptez.

Inadhérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas adhérable, ne peut être adhéré, ce à quoi on ne peut, on ne doit pas adhérer : cette chose, ce traité est inadhérable.

Inadhéré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas adhéré, qui n'a pas reçu d'adhésion.

Inadhéremment, adv.; d'une manière inadhérente.

Inadhérence, s. f.; absence, opposé d'adhérence.

Inadhérent, *e*, adj.; qui n'est pas adhérent. subs. les inadhérents.

Inadhérer, v. act.; ne pas adhérer. Au fig.: ne pas acquiercer à...., ne pas consentir à....

Inadhésion, s. f.; manque, défaut, absence d'adhésion : son inadhésion.

Inadjudicatoire, adj. des 2 g.; qui n'est pas adjudicatoire.

Inadjugeable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas

Digitized by Google

adjugeable, ne peut, ne doit pas être adjugé : c'est inadjugeable à ce prix.

Inadjugé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été adjugé : cet objet est, est resté inadjugé.

Inadjuger, v. act.; ne pas adjuger : si vous inadjugez, les enchérisseurs se retireront.

Inadmettable, adj. des 2 g.; se dit des personnes, et inadmissible des choses; que l'on ne doit pas admettre : cet homme est inadmettable dans votre société.

Inadministrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas administrable, que l'on ne peut administrer : cette commune, ce pays est inadministrable. que l'on ne doit pas administrer : ce remède est inadministrable.

Inadministration, s. f.; manque, défaut, absence d'administration; état inadministré : son inadministration.

Inadministré, é, part. pas. et adj.; qui n'est pas administré, ou ne l'est pas convenablement : cet arrondissement est inadministré.

Inadministrer, v. act.; ne pas administrer, ou administrer inconvenablement.

Inadmirable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas admirable, ne peut être objet d'admiration : c'est fort bien; mais c'est inadmirable.

Inadmiré, e, adj.; qui n'est pas admiré : cette personne, cette chose est inadmirée.

Inadmis, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été admis : votre demande est inadmise.

Inadmissibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu inadmissible.

Inadmissibiliser, v. act.; rendre inadmissible : en agissant ainsi, vous inadmissibilisez vos propres moyens.

Inadmissif, ve, adj.; d'inadmission, qui présente, qui contient, qui exprime une inadmission, qui empêche d'admettre : il y a contre lui des causes inadmissives.

Inadmission, s. f.; absence, défaut d'admission; état inadmis : son ininstruction a nécessité son inadmission.

Inadmodiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas admodiable, qui ne peut, ne doit pas être admodié, mis en admodiation : ces biens sont inadmodiables.

Inadmodiation, s. f.; opposé d'admodiation; état inadmodié.

Inadmodié, e, adj.; qui n'est pas admodié, qui n'est pas mis en admodiation : ces biens sont inadmodiés.

Inadonnation, s. f.; état inadonné : l'inadonnation aux femmes, à la débauche, aux vices.

Inadonné, e, adj.; qui n'est pas adonné aux femmes, à la débauche, aux vices.

Inadoptable, adj. des 2 g.; qui n'est pas adoptable, ne peut, ne doit pas être adopté : ce projet est inadoptable.

Inadopté, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas adopté : son plan, son projet est inadopté.

Inadopter, v. act.; ne pas adopter : inadopter un plan, un projet.

Inadoption, s. f.; absence, d'adoption; état inadopté : l'inadoption d'un idée, d'une principe.

Inadorable, adj. des 2 g.; qui n'est pas adorable, ne peut, ne doit pas être adoré : l'aveuglement fait souvent adorer des objets bien inadorables.

Inadoré, e, adj., qui n'est pas adoré.

Inadouci, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas adouci : ses peines, ses souffrances sont inadoucies.

Inadoucir, v. act. et pr., s'—; ne pas adoucir, ne pas s'adoucir; ne pas rendre plus doux, ne pas corriger la rudesse, la dureté : inadoucir le sort de quelqu'un : inadoucir ses expressions, son caractère.

Inadoucissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas adoucissable, ne peut être adouci, qui n'est pas susceptible d'adoucissement : cet homme, ce caractère est inadoucissable.

Inadoucissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'adoucir, de s'adoucir; qui n'est pas adoucissant, qui n'adoucit pas. Subst. : c'est un inadoucissant.

Inadoucissement, s. m.; manque, défaut, absence d'adoucissement; état inadouci : l'inadoucissement des peines, du caractère, du froid, de sa cruauté.

Inadressable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas adressable, ne peut, ne doit pas être adressé : ce compliment lui est inadressable.

Inadresse, s. f.; manque, défaut, absence d'adresse : son inadresse.

Inadroit, e, adj.; qui n'est das adroit, qui manque d'adresse.

Inadroitement, adv.; d'une manière inadroite, sans adresse : il travaille inadroitement.

Inadvertamment, adv.; par inadvertance : il l'a fait inadvertamment.

Inaffabilité, s. f.; manque, défaut, absence d'affabilité : son inaffabilité.

Inaffable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affable, qui est sans affabilité : cette personne est inaffable : des manières inaffables.

Inaffablement, adv.; d'une manière inaffable, sans affabilité.

Inaffaibli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas affaibli : cette armée est inaffaiblie.

Inaffaiblir, v. act. et pr., s'—; ne pas affaiblir, ne das s'affaiblir : inaffaiblir un pays, un état.

Inaffaiblissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affaiblissable, ne peut être affaibli, que l'on ne doit pas affaiblir : cet homme est inaffaiblissable.

Inaffaiblissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'affaiblir, de s'affaiblir; qui n'affaiblit pas, qui ne cause pas, n'amène pas de la faiblesse : un régime inaffaiblissant.

Inaffaiblissement, s. m.; absence d'affaiblisse-

Digitized by Google

ment ; état inaffaibli : l'inaffaiblissement du corps, de l'esprit.

Inaffamé, *e*, part pas. et adj. ; qui n'est pas affamé : ce pays est pourtant inaffamé, malgré la faible récolte.

Inaffamant, *e*, part pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'affamer; qui n'est pas affamant, qui n'opère pas un retranchement des choses nécessaires à la vie, par l'empêchement des abondances : une inaffamante spéculation : les grands approvisionnements indispensables pour tant d'armées furent pourtant inaffamants.

Inaffamer, v. act.; ne pas affamer, ne pas faire disparaître les choses nécessaires à la vie, ne pas détruire l'abondance : inaffamer un pays, une armée.

Inaffamable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affamable, ne peut être affamé : ce pays, cette place est inaffamable.

Inaffamation, s. f.; absence d'affamation ; état inaffamé : l'inaffamation d'un pays, d'une place, d'une armée.

Inaffectable, adj. des 2 g ; ce qui n'est pas affectable, ne doit pas être affecté; qui n'est pas affectable, n'est pas susceptible de s'affecter, d'être touché : cette somme est inaffectable : cette personne est inaffectable.

Inaffectant, *e*, adj.; qui n'est pas affectant, qui ne touche pas, ne cause pas une grande peine, un grand chagrin : cette perte est inaffectante.

Inaffectation, s. f.; absence d'affectation ; état inaffecté.

Inaffecté, *e*, adj.; qui n'est pas affecté.

Inaffection, s. f.; manque, défaut, absence d'affection.

Inaffectionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affectionnable, ne peut, ne doit, ne mérite pas d'être affectionné : cette personne est inaffectionnable.

Inaffectionné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas affectionné.

Inaffectionnément, adv.; d'une manière inaffectionnée.

Inaffectionner, v. act. et pr., s'— ; ne pas affectionner, ne pas s'affectionner, ne pas aimer, ne pas s'attacher à quelqu'un par affection.

Inaffermi, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas affermi.

Inaffermir, v. act. et pr., s'— ; ne pas affermir, ne pas s'affermir; ne pas assurer, ne pas stabiliser; ne pas donner, ne pas prendre de la consistance, de la force, de la solidité : les princes s'affermissent par l'estime et la confiance des peuples, et par la force et la tyrannie ils s'inaffermissent.

Inaffermissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affermissable, ne peut être affermi, consolidé : un gouvernement qui heurte et blesse la nation en quelque chose est toujours inaffermissable.

Inaffermissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'affermir, de s'affermir; qui n'est pas affermissant, qui n'affermit, ne consolide rien : un système politique, gouvernemental inaffermissant.

Inaffermissement, s. m.; état inaffermi : l'inaffermissement des bases, des principes amène toujours le renversement des choses.

Inaffirmable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas affirmable, ne peut être affirmé : c'est inaffirmable.

Inaffirmatif, *ve*, adj.; qui n'est pas affirmatif : d'un ton inaffirmatif.

Inaffirmation, s. f.; absence d'affirmation ; état inaffirmé : l'inaffirmation d'un fait.

Inaffirmativement, adv.; d'une manière inaffirmative, sans affirmation.

Inaffirmé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas affirmé ; cette nouvelle est inaffirmée.

Inaffirmer, v. act.; ne pas affirmer : vous croyez, mais vous inaffirmez.

Inaffleurable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affleurable, que l'on ne peut affleurer.

Inaffleuré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas affleuré : ces planches sont inaffleurées.

Inaffleurement, s. m ; état inaffleuré : son inaffleurement.

Inaffleurer, v. act.; ne pas affleurer : inaffleurer des planches.

Inaffligeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affligeable, ne peut être affligé, qui n'est pas susceptible de s'affliger : cette personne est inaffligeable.

Inaffligeant, *e*, adj.; qui n'est pas affligeant, qui n'allige pas : cette perte, cette mort est inaffligeante.

Inaffligé, *e*, adj.; qui n'est pas affligé : cette personne est inaffligée.

Inaffranchi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas affranchi : quoique libre, ce peuple est encore inaffranchi de bien des servitudes.

Inaffranchir, v. act. et pr., s'— ; ne pas affranchir, ne pas s'affranchir : inaffranchir un peuple.

Inaffranchissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas affranchissable, ne peut être affranchi : ce peuple est encore inaffranchissable.

Inaffranchissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'affranchir, de s'affranchir; qui n'affranchit pas, qui n'est pas affranchissant, n'amène pas un affranchissement : une révolution sera toujours inaffranchissante, si le peuple ne comprend pas la liberté et ne se renferme pas dans tous ses ordres.

Inaffranchissement, s. m. ; état inaffranchi : l'inaffranchissement d'un peuple renverse et détruit le droit naturel des hommes en général ; mais il est toujours nécessaire que l'affranchissement soit bien compris par les masses.

Inaffrontable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas affrontable, ne peut, ne doit pas être affronté : ce danger est inaffrontable.

Inaffrontant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'affronter ; qui inaffronte, n'affronte pas : une attaque inaffrontante.

Inaffronté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas affronté : l'ennemi fut inaffronté.

Inaffrontement, s. m. ; état inaffronté : l'inaffrontement de l'ennemi, d'un danger.

Inaffronter, v. act. ; ne pas affronter : inaffronter l'ennemi, c'est toujours le rendre plus fort, et inaffronter un danger c'est souvent le rendre plus grand.

Inaffronteur, s. m. et adj., f. *se* ; celui, celle qui n'affronte pas, rien ; un inaffronteur, des troupes inaffronteuses.

Inaffûté, e, adj. ; qui n'est pas affûté, qui est sans affût : des canons inaffûtés.

Inaffûtement, s. m. ; état inaffûté : l'inaffutement des canons.

Inagglomérable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas agglomérable, ne peut être aggloméré.

Inagglomération, s. f. ; état inaggloméré : l'inagglomération des choses.

Inaggloméré, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aggloméré.

Inagglomérer, v. act. et pron. s'—; ne pas agglomérer, ne pas s'agglomérer, ne pas réunir en masse, ne pas former une agglomération.

Inaggravable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas aggravable ; ne peut être aggravé, que l'on ne doit pas aggraver, qui n'est pas susceptible de s'aggraver : ce mal, cette faute est inaggravable.

Inaggravant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'aggraver ; qui n'est pas aggravant, qui n'aggrave pas : ces circonstances sont inaggravantes.

Inaggravation, s. f. ; état inaggravé : l'inaggravation d'un mal, d'une faute.

Inaggravé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aggravé, qui n'est pas rendu plus grave : ce mal est inaggravé : cette faute est inaggravée.

Inaggraver, v. act. ; ne pas aggraver, ne pas rendre plus grave, plus difficile à supporter : inaggraver des chagrins, des peines, un mal, une faute.

Inagile, adj. des 2 g. ; qui n'est pas agile, qui n'a pas, ne présente pas d'agilité : ce jeune homme est inagile.

Inagilement, adv. ; d'une manière inagile, sans agilité : vous faites inagilement les choses.

Inagilité, s. f. ; manque, défaut, absence d'agilité : l'inagilité provient de l'engourdissement du sang et de l'esprit.

Inagir, v. neut. ; ne pas agir, ne rien faire, ne pas produire d'effet : vous inagissez : cette cause inagit sur lui.

Inagissant, e, adj. ; qui n'est pas agissant, qui n'agit pas : c'est un homme inagissant : une cause inagissante.

Inagitable, adj. ; des 2 g. ; qui n'est pas agitable, qui ne peut, ne doit pas être agité, discuté : cette question, cette proposition est inagitable. Qui ne peut être ébranlé, troublé : cette population est inagitable.

Inagitant, e, adj. ; qui n'est pas agitant, qui n'agite pas : des passions inagitantes, un remède inagitant. Substantivement ; un inagitant, des inagitants.

Inagitateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui n'agite pas, ne cause pas d'agitation, de trouble, de désordre, : c'est un inagitateur,

Inagitation, s. f. ; absence d'agitation ; état inagité.

Inagité, e, adj. ; qui n'est pas agité, discuté : cette question est demeurée inagitée. Qui n'est pas en proie à des troubles, à des désordres : cette ville, cette population est inagitée.

Inagrafable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas agrafable, ne peut être agrafé.

Inagrafé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas agrafé, tenu par une agrfe : sa robe est inagrafée.

Inagrafement, s. m. ; état inagrafé.

Inagrafer, v. act. ; ne pas agrafer, ne pas attacher avec une agrafe:

Inagrandi, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas agrandi, ou qui n'est pas assez agrandi : ce local est inagrandi.

Inagrandir, v. act. et pron., s'—; ne pas aggrandir, ne pas s'agrandir ; ne pas rendre plus grand, ne pas étendre sa propriété.

Inagrandissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas agrandissable, ne peut être agrandi, que l'on ne doit pas agrandir : ce local, cette propriété est inagrandissable.

Inagrandissant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'agrandir, de s'agrandir, qui n'agrandit pas, ou n'agrandit pas assez : cette construction est inagrandissante.

Inagrandissement, s. m. ; état inagrandi : l'inagrandissement d'un local, d'un état, d'un pays.

Inagréable, adj. des 2 g. ; qui ne peut être, ne doit pas être agréé, accueilli, reçu favorablement : cette proposition est inagréable. Qui n'a rien d'agréable, de gracieux : une personne inagréable, des manières inagréables.

Inagréablement, adv. ; d'une manière inagréable, ou peu agréable : il chante, il danse inagréablement.

Inagréé, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été agréé : sa demande est, a été inagréée.

Inagrégeable, adj. ; des 2 g. ; qui n'est pas agrégeable, ne peut, ne doit pas être agrégé : cette personne est inagrégeable dans ce corps, dans cette compagnie.

Inagrégation, s. f. ; état inagrégé : son inagrégation fut causée par ses vilains antécédents.

Inagrégé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été inagrégé : cette personne a été inagrégée

Digitized by Google

Inagréger, v. act. ; ne pas agréger, ne pas admettre dans un corps, dans une compagnie : si vous inagrégez cette personne, vous serez obligé de rejeter tel ou tel.

Inaguerri, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aguerri, qui n'est pas accoutumé aux fatigues de la guerre, qui n'est pas rendu propre à la guerre : ces troupes sont inaguerries.

Inaguerrir, v. act. et pron. s'—; ne pas aguerrir, ne pas s'aguerrir ; ne pas habituer, ne pas s'habituer aux fatigues de la guerre ; ne pas rendre, ne pas devenir propre à la guerre.

Inaguerrissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas aguerrissable, que l'on ne peut aguerrir ; ces hommes, ces troupes sont inaguerrissables.

Inaguerrissant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'aguerrir, de s'aguerrir ; qui est inaguerrissant, qui n'aguerrit pas : le repos et les loisirs de la paix sont inaguerrissants.

Inaguerrissement, s. m. ; état inaguerri : l'inaguerrissement des troupes.

Inaidable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas aidable, qui ne mérite pas être aidé, que l'on ne doit pas aider : cet homme est inaidable.

Inaidant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'aider ; qui n'est pas aidant, qui n'aide pas dutout, ou qui n'aide pas assez : ce moyen est inaidant : une personne inaidante mérite ne jamais être aidée en rien.

Inaidé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été aidé : cette personne fut toujours inaidée et ne s'aida que de son intelligence et de sa laboriosité.

Inaidement, s. m. ; état inaidé, absence d'aide : les inaidements de l'égoïsme.

Inaider, v. act. et pron. s'—; ne pas aider, ne pas s'aider mutuellement : inaider quelqu'un qui a besoin des aides qui sont dans la possibilité, c'est se manquer à soi-même, c'est manquer à l'action de bien, et c'est appeler contre soi la répulsion des hommes ; car celui qui n'aide en rien les autres n'a aucun droit à la bienveillance de qui que ce soit.

Inaigri, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aigri ; qui n'a pas d'aigreur, de ressentiment : cette personne est inaigrie.

Inaigrir, v. act. et pr., s'—; ne pas aigrir ; ne pas devenir aigre. Au fig. : ne pas irriter, ne pas causer, ne pas prendre de l'aigreur, un vif ressentiment : il est toujours sage d'inaigrir les esprits, et on se doit à soi-même de s'inaigrir.

Inaigrissable, adj. des 2 g ; qui n'est pas aigrissable, ne peut être aigri, qui n'est pas susceptible de s'aigrir : cette chose, cette personne est inaigrissable.

Inaigrissant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'aigrir, de s'aigrir ; qui inaigrit, qui n'est pas aigrissant, qui n'aigrit pas, qui ne cause pas d'aigreur, de ressentiment haineux : une inaigrissante conduite ; livrez-vous envers elle à d'aigrissants procédés.

Inaigrissement, s. m. ; état inaigri : l'inaigrissement du caractère, des esprits.

Inaiguillonnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas aiguillonnable, que l'on ne peut aiguillonner. Au fig. ; que l'on peut exciter, animer : ce jeune homme est inaiguillonnable.

Inaiguillonnant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'aiguillonner ; qui n'aiguillonne pas, qui n'est pas aiguillonnant. Au fig. ; qui n'excite pas, n'anime pas : ces encouragements sont toujours inaiguillonnants : laisser dans une inaiguillonnante indifférence.

Inaiguillonné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aiguillonné, ou ne l'est pas assez. Au fig. ; qui n'est pas excité, animé ; ces jeunes gens sont inaiguillonnés.

Inaiguillonnement, s. m. ; état inaiguillonné : l'inaiguillonnement éteint souvent tous les zèles.

Inaiguillonner, v. act. ; ne pas aiguillonner. Au fig. ; ne pas exciter, ne pas animer, ou le faire insuffisamment.

Inaiguisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas aiguisable, que l'on ne peut aiguiser, rendre aigu, plus pointu, tranchant : ce couteau est inaiguisable.

Inaiguisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'aiguiser ; qui n'est pas aiguisant, qui n'aiguise pas : cette pierre est inaiguisante.

Inaiguisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aiguisé, ou l'est mal : ce couteau est inaiguisé.

Inaiguisement, s. m. ; état inaiguisé ; l'inaiguisement d'un couteau.

Inaiguiser, v. act. ; ne pas aiguiser, ou le faire mal.

Inaimant, e, part. pas. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'aimer ; qui n'est pas aimant, une personne inaimante ne mérite pas être aimée, car elle ne peut entrer dans les belles réciprocités du cœur.

Inaimé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aimé : quand la vertu est inaimée, le vice seul s'empare de l'action, et les triomphes alors ne sont que ceux de l'immoralité.

Inaimer, v. act. ; ne pas aimer, ne pas porter de l'affection, de l'attachement : inaimer les hommes, c'est inaimer le bien ; car, c'est l'humanité qui appelle à la continuelle action de ce même bien.

Inaisance, s. f. ; manque, défaut, absence d'aisance : l'inaisance de cette maison est le résultat de continuels malheurs, de trop de charges.

Inaisé, e, adj. ; qui n'est pas aisé, a laise, dans l'aisance : cette personne est inaisée, qui présente de la difficulté dans l'exécution : ce travail est inaisé.

Inajournable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas ajournable, ne peut, ne doit pas être ajourné :

ce travail, cette affaire est inajournable : les intérêts d'un peuple sont inajournables.

Inajourné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ajourné, remis à un autre temps.

Inajournement, s. m.; état inajourné : l'inajournement d'une affaire, d'une discussion.

Inajourner, v. act.; ne pas ajourner, ne pas remettre, ne pas renvoyer à un autre temps.

Inajoutable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas ajoutable, ne peut, ne doit pas être ajouté : c'est inajoutable.

Inajouté, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas ajouté

Inajoutement, s. m.; état inajouté : son inajoutement : l'inajoutement de cette chose.

Inajouter, v. act.; ne pas ajouter une chose à une autre, ne rien ajouter : vous les inajoutez.

Inajustable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ajustable, ne peut être ajusté : c'est inajustable.

Inajusté, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas ajusté.

Inajustement, s. m.; état inajusté : l'inajustement des poids, des mesures.

Inajuster, v. act.; ne pas ajuster, ou le faire mal: inajuster des poids, des mesures.

Inalarmable, adj. des 2 g.; qui n'est pas alarmable, que l'on ne doit pas alarmer, qui n'est pas susceptible de s'alarmer : il est inalarmable.

Inalarmant, e, part. pr. et adj. ;qui ne fait pas l'action d'alarmer ; qui n'alarme pas, qui n'est pas alarmant, de nature à alarmer : cette nouvelle est inalarmante.

Inalarmé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas alarmé, ou ne l'est plus : cette personne est maintenant inalarmée.

Inalarmer, v. act.; ne pas alarmer, ne pas causer, ne pas donner une alarme : inalarmer une personne.

Inalerte, adj. des 2 g.; qui n'est pas alérte : cette personne est inalerte.

Inaleviné, e, adj.; qui n'est pas aleviné : cet étang est inaleviné, cette carpière est inalevinée.

Inaliénabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu inaliénable : cette propriété est inaliénabilisée.

Inaliénabiliser, v. act.; rendre inaliénable, invendable ; attacher l'inaliénabilité à une chose, afin qu'elle ne puisse être ni vendue, ni engagée : inaliénabiliser un domaine.

Inaliénabilisme, s. m.; système d'inaliénabilité : c'est de l'inaliénabilisme.

Inaliénation, s. m.; état inaliéné : l'inaliénation d'une propriété.

Inaliéné, e, part pas. et adj.; qui n'est pas aliéné, vendu : cette propriété est inaliénée.

Inaliéner, v. act.; ne pas aliéner, ne pas vendre, ne pas engager : inaliéner sa propriété. Au fig.; act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir malveillant, ennemi, ne pas perdre la raison, ne pas s'aliéner les esprits, les cœurs : on ne s'inaliène les cœurs que par la constante action de bien, que par cette grande bienveillance qui attire et conserve toutes les estimes, toutes les affections; que par ces beaux actes de justice, de bienfaisance et d'humanité qui honorent et font bénir la vie.

Inalignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas alignable, que l'on ne peut aligner : ces rues sont inalignables.

Inaligné, e, part pas. et adj.; qui n'est pas aligné, ou l'est inconvenablement : les rues de cette ville sont inalignées.

Inalignement, s. m.; absence d'alignement ; état inaligné : l'inalignement de ces arbres détruit la régularité de leur plantation et contrarie l'œil.

Inaligner, v. act.; ne pas pratiquer, ne pas ranger ou dresser sur une même ligne.

Inalimentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas alimentable, ne peut être alimenté, que l'on ne doit pas alimenter : la prospérité de ce pays est inalimentable par le fait improgressif de son gouvernement.

Inalimentant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'alimenter ; qui n'est pas alimentant, qui n'alimente pas, ne nourrit pas bien : ce pain est inalimentant.

Inalimentation, s. f.; absence d'alimentation ; état inalimenté : l'inalimentation des troubles ramène l'ordre public.

Inalimenté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été alimenté : l'ordre ne se rétablit que quand le désordre fut inalimenté.

Inalimenter, v. act.; ne pas alimenter, ne pas nourrir, ne pas entretenir : inalimenter une sédition, des troubles.

Inalitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas alitable, ne doit pas être alité, astreint à garder le lit : cette personne est inalitable.

Inalitant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'aliter, de s'aliter ; qui n'alite pas, n'est pas alitant, ne contraint pas à garder le lit, à rester au lit ; cette maladie est inalitante.

Inalitation, s. f.; état inalité : son inalitation.

Inalité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas alité, qui n'est pas dans la nécessité de garder le lit : cette personne est inalitée.

Inaliter, v. act. et pr., s'—; ne pas aliter, cesser de garder le lit : il commence à s'inaliter.

Inallégable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas allégable, ne peut, ne doit pas être allégué : ces moyens, ces excuses sont inallégables.

Inallégeable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas allégeable, ne peut être allégé.

Inallégé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été allégé : son fardeau est inallégé.

Inalléger, v. act.; ne pas alléger, ne pas rendre plus léger : inalléger un fardeau.

Inallégué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été allégué : ces faits sont inallégués

Digitized by Google

Inallégner, v. act.; ne pas alléguer : inalléguer des faits, des circonstances.

Inallider, v. act.; ne pas allider, ne pas froisser, ne pas heurter; ne pas causer un choc, un échec : par l'impartialité et la justice, toujours les gouvernements inallident les peuples et les états.

Inallongé, e, adj.; qui n'est pas allongé du tout ou ne l'est pas assez.

Inallouable, adj.; des 2 g.; ce qui n'est pas alloua, ne peut, ne doit pas être alloué : ces sommes, ces dépences sont inallouables.

Inallouant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'allouer; qui n'est pas allouant, qui n'alloue pas : ce compte est inallouant.

Inalloué, part. pas. et adj.; qui n'est pas alloué : ces dépenses sont inallouées.

Inallouer, v. act.; ne pas allouer, inaccorder, inapprouver, ne pas accepter en compte, ne pas admettre dans un compte.

Inallumable, adj. des 2 g.; qui n'est pas allumable, que l'on peut allumer, faire allumer : ce bois est inallumable.

Inallumé, e, adj.; qui n'est pas allumé.

Inaltérabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu inaltérable.

Inaltérabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inaltérable, insusceptible de changement; donner, prendre un caractère, une qualité d'inaltérabilité.

Inaltérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'altérer; qui n'est pas altérant, qui n'altère pas.

Inaltération, s. f.; état inaltéré.

Inaltéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas altéré.

Inaltérer, v. act. et pr., s'—; ne pas altérer, ne pas causer d'altération, ne pas s'altérer.

Inalternable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas alternable, ne peut, ne doit pas être alterné.

Inamalgamable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas amalgamable, ne peut être amalgamé, qui n'est pas susceptible d'amalgame : ces choses sont inamalgamables.

Inamalgamé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas amalgamé.

Inamalgamer, v. act.; ne pas amalgamer, ne pas s'amalgamer, ne pas faire d'amalgame, ne pas mêler des choses différentes : inamalgamer les choses.

Inambiguité, s. f.; absence d'ambiguité; état, qualité de ce qui n'a rien d'équivoque : l'inambiguité d'un discours.

Inambigument, adv.; d'une manière inambigue, sans ambiguité : parlez inambigument.

Inambitieusement, adv.; d'une manière inambitieuse; sans ambition.

Inambitieux, se, adj.; qui n'est pas ambitieux; ce qui n'est pas, ne montre pas de l'ambition. Substantivement : un inambitieux.

Inambition, s. f.; manque, absence d'ambition; l'ambition appauvrit beaucoup plus d'hommes qu'elle n'en enrichit, et l'inambition paresse l'homme et le nullifie, l'une n'est vice que lorsqu'on se laisse avengler par elle, l'autre n'est que l'expression de la nullité.

Inambitionnable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas ambitionnable, ne peut être, ne doit pas être ambitionné : les hauts honneurs sont inambitionnables pour le plus grand nombre, car, bien peu d'hommes y arrivent.

Inambitionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ambitionné ou l'est peu; cette chose est inambitionnée.

Inambitionner, v. act.; ne pas ambitionner, ne pas étendre son ambition : il inambitionne cet honneur.

Inaméliorable, adj.; des 2 g.; qui, ce qui n'est pas améliorable, que l'on ne peut parvenir à améliorer : cet homme, ce terrein est inaméliorable.

Inaméliorant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'améliorer; qui n'améliore pas, ne cause pas une amélioration : des engrais inaméliorants : un assolement inaméliorant.

Inaméliorateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'améliore pas, rien.

Inamélioratif, ve, adj.; qui n'est pas améliorатif, qui n'opère pas une amélioration, qui n'est pas de l'amélioration : un travail inaméliorатif.

Inamélioration, s. f.; absence d'amélioration; état inamélioré : l'inamélioration d'un terrein.

Inaméliorativement, adv.; d'une manière inaméliorative, sans amélioration.

Inamélioré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas amélioré : cette propriété est inaméliorée.

Inaméliorer, v. act.; ne pas améliorer, ne pas rendre meilleur, ne pas apporter, ne pas donner, ne pas causer d'amélioration : vous inaméliorez votre propriété.

Inamenable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas amenable, ne peut être amené. Au fig. : que l'on ne peut faire condescendre à...., que l'on ne peut déterminer à.... : ces choses, ces personnes sont inamenables.

Inamené, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas amené.

Inamener, v. act.; ne pas amener. Au fig; ne pas faire condescendre à...., ne pas déterminer à.... : inamener les choses, les personnes.

Inaménisable, adj. des g.; qui n'est pas aménisable, qui ne peut être aménisé, à qui on ne peut donner, faire prendre de l'aménité : cette personne est inaménisable.

Inaménisant, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'aménister, de s'aménister; qui inaménise, n'aménise pas, qui ne donne pas d'aménité : vous contractez de bien inaménisantes habitudes, vous ne vous ferez point aimer; parce qu'avec ces habitudes vous n'aurez rien

Digitized by Google

d'aménisé ni dans le cœur, ni dans l'action, ni dans les formes et les manières.

Inaménisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas aménisé, qui est sans aménité : sans doute l'aménité ne suffit pas pour rendre une personne complétement bien. Mais cette personne ne serait-elle qu'aménisée, elle sera bien, et sera aimée partout, parce qu'elle sera constamment à la belle action du cœur. Si au contraire elle est inaménisée, elle ne sera ni recherchée ni aimée nulle part ; parce qu'elle n'aura rien de la belle politesse dans les formes et les manières ; parce qu'elle ignorera complètement l'action du cœur et ne sera même que rarement à la plus ordinaire et à la plus commune action de bien.

Inaméniser, v. act. et pr., s'—; ne pas donner, ne pas prendre d'aménité ; ne pas améniser, ne pas s'améniser ; ne pas rendre, ne pas devenir doux, affable, poli, bon et humain : une personne qui a tous les beaux avantages que donne l'éducation, perd tout si elle s'inaménise; parce que sans l'aménité elle ne peut entrer dans les beaux modes et dans les belles applications de l'éducation.

Inaménisme, s. m. ; ce qui n'est, ne présente, qu'une continuelle inaménité : ce n'est que l'inaménisme.

Inaménité, s. f. ; manque, défaut, absence d'aménité : l'aménité est toujours indispensable, parce que sans elle, qui que ce soit, ne peut avoir un beau caractère, ni ne peut commander ni fixer l'intérêt. Dès lors l'inaménité sera toujours un grand vice dont on doit se corriger.

Inamical, e, adj ; qui, ce qui n'est pas amical, n'est pas inspiré pas l'amitié.

Inamicalement, adv. ; d'une manière inamicale, sans amitié : il m'a reçu tout à fait inamicalement.

Inamicalisable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas amicalisable, ne peut, ne doit pas être amicalisé, rendu amical : l'action de bien qui rentre dans les devoirs généraux est inamicalisable, parce que l'on ne peut et l'on ne doit même pas porter à tous un sentiment d'affection et d'amitié. Mais l'action particulière qui n'a lieu que par un intérêt spécial porté à la personne, pèche si elle est inamicalisée, parce qu'alors elle s'incorpore des sentiments qui la détermine et n'est plus qu'hypocrisie.

Inamicalisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas amicalisé, rendu amical

Inamicaliser, v. act ; ne pas amicaliser, ne pas rendre amical : si envers son ami, envers la personne qui nous inspire intérêt et affection, on inamicalise son action, on est plus à l'œuvre de l'amitié, on la fausse pour entrer dans l'œuvre de l'hypocrisie.

Inamicalité, s. f. ; état, qualité de ce qui n'est pas amical.

Inamicalement, adv. ; d'une manière inamicale, sans amitié : il m'a reçu inamicalement.

Inamitieux, se, adj ; qui, ce qui n'est pas amitieux, ne porte pas de l'amitié, n'est pas de l'amitié, ne marque pas, n'exprime pas de l'amitié : cette personne est inamitieuse : ce langage est inamitieux.

Inamnistiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas amnistiable, ne peut, ne doit pas être amnistié : ces personnes sont inamnistiables.

Inamnistiant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'amnistier, qui n'est pas amnistiant qui ne présente pas une amnistie ; qui ne cause pas, n'amène pas une amnistie : cette époque fut inamnistiante.

Inamnistié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas amnistié, qui n'est pas compris dans une amnistie : cette personne est inamnistiée. Substantivement : les inamnistiés.

Inamnistier, v. act. ; ne pas amnistier, ne pas accorder un pardon, un oubli partiel ou général.

Inamoindrie, e, part. pas. et adj ; qui n'est pas amoindri, rendu moindre : ses peines, ses dettes, ses charges sont inamoindries.

Inamoindrir, v. act. ; ne pas amoindrir, ne pas rendre moindre, ne pas diminuer.

Inamoindrissable, adj. des 2 g ; ce qui n'est pas amoindrissable, ne peut, ne doit pas être amoindri : toutes ces charges sont inamoindrissables

Inamoindrissant, e, part. pas. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'amoindrir ; qui n'est pas amoindrissant, qui n'amoindrit pas ou n'amoindrit pas suffisamment : ce paiement, ce soulagement est inamoindrissant : cette remise est inamoindrissante.

Inamoindrissement, s. m. ; état inamoindri : l'inamoindrissement des peines, des maux, des charges.

Inamouréisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas amouréisable, ne peut être rendu amoureux, qui est insusceptible d'amour : cette personne est inamouréisable.

Inamouréisant, e, part. pr. et adj ; qui ne fait pas l'action d'amouréiser, de s'amouréiser ; qui n'est pas amouréisant, qui ne donne pas, ne cause pas, n'inspire pas de l'amour : c'est une beauté inamouréisante.

Inamouréisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'a pas d'amour, n'est pas rendu amoureux.

Inamouréiser, v. act. et pr., s'—, ne pas amouréiser, ne pas s'amouréiser, ne pas rendre, ne pas devenir amoureux.

Inamoureusement, adv. ; d'une manière inamoureuse, sans amour.

Inamoureux, se, adj. ; qui n'est pas amoureux, qui n'a pas, ne présente pas d'amour.

Inamovibilisable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être inamovibilisé, rendu inamovible : ce magistrat est inamovibilisable.

Inamovibilisé, e, part. pas et adj. ; qui est ren-

Digitized by Google

du inamovible : se magistrat est inamovibilisé.

Inamovibiliser, v. acta; rendre inamobible, fixer inamoviblement, rendre indestituable, indéplaçable.

Inamovibilisme, s. m.; système d'inamovibilité.

Inamoviblement, adv.; d'une manière inamovible.

Inampoulé, *e*, adj.; qui n'est pas ampoulé : un style inampoulé : des phrases inampoulées.

Inamputable, adj. des 2 g.; qui n'est pas amputable, ne peut être, ne doit pas être amputé : ce membre est inamputable.

Inamputé, *e*, adj.; qui n'est pas amputé.

Inanalysable, adj. des 2 g.; qui n'est pas analysable, ne peut, ne doit pas être analysé.

Inanalysé, *e*, adj.; qui n'est pas analysé : c'est inanalysé.

Inanarchie, s. f.; absence d'anarchie, ce qui n'est pas anarchie.

Inanarchique, adj. des 2 g.; qui n'est pas anarchique, n'est pas, ne tient pas de l'anarchie : c'est inanarchique.

Inanarchiquement, adv.; d'une manière inanarchique, sans anarchie.

Inanarchisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas anarchisable, n'est pas susceptible de tomber dans l'anarchie : ce peuple est inanarchisable.

Inanarchisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'anarchiser; qui n'est pas anarchisant, qui ne cause pas l'anarchie, ne précipite pas dans l'anarchie : une révolution inanarchisante : un système inanarchisant.

Inanarchisé, *e*, part. pas. et adj : qui n'est pas anarchisé, livré à l'anarchie, dans l'anarchie: une nation inanarchisée.

Inanarchiser, v. act. et pr, s'— ; ne pas anarchiser, ne pas causer l'anarchie ; ne pas faire tomber, ne pas se précipiter dans l'anarchie. Neut. : ne pas faire de l'anarchie.

Inanéanti, *e*, part. pas et adj.; qui n'est pas anéanti : l'armée a éprouvé de grandes pertes; mais elle est inanéantie.

Inanéantir, v. act.; ne pas anéantir, ne pas réduire au néant, ne pas détruire entièrement.

Inanéantissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas anéantissable, que l'on ne peut anéantir, que l'on ne doit pas chercher à anéantir : toutes ces preuves sont inanéantisables, la défense ne pourra rien contre : cette armée est inanéantissable.

Inanéantissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'anéantir, qui n'est pas anéantissant, qui n'anéantit pas, ne cause pas un anéantissement : ce malheur, ce revers, cet échec est inanéantissant.

Inanéantissement, s. m.; état inéanti : l'inanéantissement des personnes, des choses.

Inanimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas animable, ne peut être animé, qui est insusceptible de vivacité, d'activité : cette personne est inanimable.

Inanimant, *e*, adj.; qui n'anime pas, ne donne pas de la vivacité, de l'activité. Au fig. : qui ne remue pas, n'inspire rien, qui n'excite pas : une inanimante musique.

Inanisé, *e*, part. pas et adj.; qui a, qui présente de l'inanité, des choses inconvenantes, grossières, qui est vide de sens : son style est par trop inanisé.

Inaniser, v. neut.; faire de l'inanité, ne dire, n'écrire que des choses inutiles, inconvenantes, vides de sens : vous inanisez. Act. : inaniser le style, le rendre inconvenant, grossier.

Inanitionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'inanitionner, qui inanitionne; qui fait tomber dans l'inanition : il s'impose des privations inanitionnantes : un jeûne inanitionnant.

Inanitionné, *e*, part. pas. et adj.; qui est dans l'inanition.

Inanitionner, v. act. et pr., s'—; causer l'inanition, les douleurs, les souffrances de l'inanition; tomber dans l'inanition.

Inannexable, adj. des 2 g.; qui n'est pas annexable, ne peut, ne doit pas être annexé : ces pièces sont inannexables.

Inannexé, *e*, adj.; qui n'est pas annexé : ces pièces sont inannexées.

Inannihilable, adj. des 2 g.; qui n'est pas annihilable, ne peut, ne doit pas être annihilé.

Inannihilation, s. f.; état inannihilé : l'inannihilation des choses, des moyens.

Inannihilé, *e*, part. pas. et adj.: qui n'est pas annihilé : ces choses, ces moyens sont inannihilés.

Inannihiler, v. act.; ne pas annihiler : inannihiler les choses, les moyens.

Inannonçable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas annonçable, ne peut, ne doit pas être annoncé : ce revers, cet événement était inannonçable.

Inannoncé, *e*, adj.; qui n'est pas annoncé : cette chose, cette personne est inannoncée.

Inannoté, *e*, adj.; qui n'est pas annoté : cet ouvrage est inannoté.

Inannulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas annulable; ne peut, ne doit pas être annulé : ce traité, cette convention est inannulable.

Inannulant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'annuler, qui n'est pas annulant, qui n'annule pas, rien : une proposition est toujours inannulante, tant qu'elle n'a point été arrêtée et acceptée.

Inannulation, s. f; état inannulé : l'inannulation d'un acte.

Inannulé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas annulé : cet acte est inannulé.

Inannuler, v. act.; ne pas annuler, ne pas ren-

Digitized by Google

dre nul : inannuler un contrat, une convention.

Inanobli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas anobli : il est inanobli.

Inanoblir, v. act. et pr., s'— ; ne pas anoblir, ne pas s'anoblir.

Inanoblissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas anoblissable, qui ne peut, ne doit pas être anobli.

Inanoblissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'anoblir, qui n'anoblit pas : cette action est inanoblissante.

Inanoblissement, s. f.; état inanobli : l'inanoblissement d'une personne.

Inanomalie, s. f.; absence d'anomalie, ce qui n'est pas anomalie.

Inanomalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas anomalisé, qui n'est pas contre la nature des choses.

Inanomaliser, v. neut.; ne pas anomaliser, ne pas faire de l'anomalie, ne pas créer dés irrégularités, des opposés contre l'ordre, la nature des choses.

Inanonner, v. neut.; ne pas anonner : il commence à inanonner.

Inansanglanteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui n'ansanglante pas.

Inanticipable, adj. des 2 g.; qui n'est pas anticipable, sur quoi on ne doit pas anticiper : ce paiement, cette propriété est inanticipable.

Inanticipateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'anticipe pas.

Inanticipatif, ve, adj.; qui n'est pas anticipatif, qui n'est pas de l'anticipation, qui ne la marque pas : cette mesure est inanticipative.

Inanticipativement, adv.; d'une manière inanticipative, sans anticipation.

Inanticipé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas anticipé : ce paiement est inanticipé, cette dépense est inanticipée.

Inanticiper, v. act.; ne pas anticiper, ne pas faire avant le temps. Neut.; ne pas anticiper sur...., ne pas commettre une anticipation.

Inanxiétisant, e, adj.; qui n'est pas anxiétisant, qui n'anxiétise pas, ne cause pas d'anxiété : pour l'indifférent, et l'insensible, tout est inanxiésant.

Inanxiétisé, e, adj.; qui n'est pas anxiétisé, qui est sans anxiété : cette personne est inanxiétisée.

Inapaisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas apaisable, ne peut être apaisé : sa colère est inapaisable : des troubles inapaisables.

Inapaisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'apaiser; qui n'est pas apaisant, qui n'apaise pas : toutes ses soumissions furent inapaisantes : toutes les mesures prises, toutes les concessions furent inapaisantes.

Inapaisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas apaisé : sa colère est inapaisée.

Inapaisement, s. m.; absence d'apaisement; état inapaisé : un inapaisement de trouble en amène toujours de nouveaux et de plus dangereux.

Inapaiser, v. act. et pr., s'—; ne pas apaiser, ne pas s'apaiser; ne pas adoucir, ne pas ramener le calme, la paix : inapaiser la colère d'un peuple, c'est l'irriter plus.

Inapanagé, é, part. pas. et adj.; qui n'est pas apanagé, qui est sans apanage : les princes inapanagés. subs. : les inapanagés.

Inapanager, v. act.; ne pas apanager, ne pas donner d'apanage : inapanager les princes.

Inapitoiement, s. m; état inapitoyé : l'inapitoiement, quand le mal et la douleur demandent prouve le plus mauvais cœur et appelle sur la personne toutes les malédictions divines et humaines.

Inapitoyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas apitoyable, que l'on ne peut apitoyer : cet homme est inapitoyable.

Inapitoyé, e, part. pr. et adj.; qui n'est pas apitoyé : elle est apitoyée.

Inapitoyer, v. act. et pr., s'—; ne pas apitoyer, ne pas s'apitoyer.

Inaplani, e, adj.; qui n'est pas aplani : les difficultés sont encore inaplanies.

Inaplanissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas aplanissable, que l'on ne peut aplanir : il y a dans cette affaire des difficultés inaplanissables.

Inaplanisant, e, adj.; qui n'aplanit pas, rien : c'est une concession inaplanissante.

Inaplomb, s. m.; manque, défaut, absence d'aplomb : l'aplomb aide l'intelligence et l'utilise; l'inaplomb la nullifie.

Inaplombable, adj. des 2 g.; qui n'est pas aplombable, ne peut être mis, posé d'aplomb : cette chose est inaplombable. qui n'est pas susceptible de prendre de l'aplomb : ce jeune homme est inaplombable.

Implombé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, qui n'a pas d'aplomb, qui manque d'aplomb.

Inaplomber, v. act. et pr., s'—; ne pas aplomber, ne pas s'aplomber; ne pas mettre d'aplomb; ne pas donner, ne pas prendre d'aplomb.

Inapologétique, adj. des 2 g.; qui n'est pas apologétique, qui ne contient pas, ne présente pas d'apologie.

Inapologétiquement, adv.; d'une manière inapologétique, sans apologie.

Inapostasier, v. neut.; ne pas apostasier, ne pas abandonner pour une autre la religion dans laquelle on est né.

Inapostillable, adj. des 2 g; qui n'est pas apostillable, ne peut être, ne doit pas être apostillé : cette demande, ce mémoire est inapostillable.

Inapostille, s. f.; manque, défaut, absence d'apostille : son inapostille.

Inapostillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas apostillé : cette pétition est inapostillé.

Inapostillement, s. m.; état inapostillé : l'inapostillement de cette pétition par tel personnage l'a fait rejeter dans les bureaux.

Digitized by Google

Inapostiller, v. act. ; ne pas apostiller, ne pas faire, ne pas donner une apostille à . . . . : inapostiller une pétition.

Inapostolicité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas conforme à la doctrine de l'Eglise apostolique : l'inapostolicité de sa doctrine, de ses principes.

Inapostoliquement, adv. ; d'une manière inapostolique, sans apostolicité.

Inapostrophable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas apostrophable, que l'on ne doit pas apostropher : cette personne est inapostrophable.

Inrpostrophé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas apostrophé : il est inapostrophé.

Inapostropher, v. act. ; ne pas apostropher, ne pas faire, ne pas se permettre une apostrohe : inapostropher des personnes.

Inapparaissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas apparaissable, ne peut apparaître.

Inapparation, s. f. ; défaut de préparation, négligence dans la précaution.

Inappareillable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas appareillable, ne peut être appareillé.

Inappareillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas appareillé : ces chevaux sont inappareillés.

Inappareiller, v. act.; ne pas appareiller : inappareiller les choses.

Inapparence, s. f. ; absence d'apparence ; état inapparent.

Inapparent, e, adj. ; qui n'est pas apparent : cette chose est inapparente.

Inappauvri, e, part. pas. et adj.; qui est inappauvri : cette personne est inappauvrie.

Inappauvrir, v. act. et pr., s'— ; ne pas appauvrir, ne pas s'appauvrir. Au fig. : ne pas épuiser, ne pas rendre moins fertile : inappauvrir les terres.

Inappauvrissable, ad. des 2 g. ; qui n'est pas appauvrissable, ne peut être appauvri : cette personne, cette maison, cette terre, ce pays est inappauvrissable.

Inappauvrissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'appauvrir, de s'appauvrir; qui n'est pas appauvrissant, qui n'appauvrit pas : cette perte est pour lui peu de chose, elle est inappauvrissante.

Inappauvrissement, s. m. ; état inappauvri : l'inappauvrissement d'une personne, d'une terre, d'un pays.

Inapplaudi, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été applaudi : il fut inapplaudi.

Inapplaudir, v. act. ; ne pas applaudir : inapplaudir une personne, à une action.

Inapplaudissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas applaudissable, ne peut être applaudi : vous êtes inapplaudissable.

Inapplaudissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'applaudir, qui n'est pas applaudissant, qui n'applaudit pas : l'auditoire fut inapplaudissant.

Inapplaudissement, s. m.; état inapplaudi : l'inapplaudissement du mal ramène l'action de bien.

Inappréciateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui n'apprécie pas.

Inappréciatif, ve, adj.; qui n'est pas appréciatif, qui n'est pas de l'appréciation, qui ne la marque pas : vous portez là un jugement fort inappréciatif.

Inappréciation, s. f.; manque, défaut, absence d'appréciation ; état inapprécié : c'est très souvent par l'inappréciation des choses que l'on en fait un mauvais usage, et pour bien jouir il faut savoir bien apprécier.

Inappréciativement, adv.; d'une manière inappréciative, sans appréciation.

Inapppécié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas apprécié, ou ne l'est pas convenablement : cette chose est encore inappréciée.

Inapprécier, v. act. et. pron s'—; ne par apprécier, ne pas s'apprérier.

Inapprivoisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas apprivoisable, ne peut être apprivoisé ; cette personne, cet oiseau est inapprivoisable.

Inapprivoisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas apprivoisé, ou qui l'est peu : cette bête est inapprivoisée.

Inapprivoisement, s. m.; état inapprivoisé : l'inapprivoisement d'un animal.

Inapprivoiser, v. act. ; ne pas apprivoiser, ne pas s'apprivoiser.

Inapprobatif, ve, adj.; qui n'est pas approbatif, qui est de l'inapprobation, qui la marque : un signe, un geste inapprobatif.

Inapprobation, s. f. ; manque, défaut absence d'approbation : l'approbation encourage, l'inapprobation corrige.

Inapprochable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas approchable, ne peut être approché : cette place est inapprochable.

Inapprofondi, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas approfondi ou ne l'est pas assez : cette science est encore inapprofondie.

Inapprofondir, v. act. ; ne pas approfondir ou le faire insuffisamment. Au fig. : ne pas examiner à fond, ne pas chercher à pénétrer.

Inapprofondissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas approfondissable, ne peut être bien approfondi : cette science, cette affaire est inapprofondissable.

Inapprofondissant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'approfondir; n'est pas approfondissant, qui n'approfondit pas : cette personne est inapprofondissante.

Inapprofondissement, s. m.; état inapprofondi : l'inapprofondissement des choses conduit à un faux jugement.

Inapproposable, adj. des 2 g.; qui n'est pas approposable, ne peut être toujours bien approposé : les circonstances rendent quelquefois les choses inapproposables.

Inapproposant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'approposer; qui n'est pas appro-

Digitized by Google

posant, qui n'appropose pas : cette personne est inapproposante.

Inapproposé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas approposé : cette action, cette chose est inapproposée.

Inapproposement, s. m.; état inapproposé : l'inapproposement des choses détruit les meilleures intentions.

Inapproposément, adv.; d'une manière inapproposée, sans à propos.

Inapproposer, v. act.; ne pas approposer, ne pas faire à propos, dans un temps convenable, opportun; ne pas rendre propre, convenable à une chose, à un temps, à une circonstance : inapproposer l'action, les choses.

Inappropriable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas appropriable, ne peut être approprié, adapté, rendu propre : cette chose est inappropriable pour cet usage.

Inapproprié, *e*, ad. et part. pas.; qui n'est pas approprié : cette chose est inappropriée.

Inapproprier, v. act.; ne pas approprier, ne pas adapter, ne pas rendre propre à une destination : inapproprier une chose.

Inapprouvable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas approuvable, ne peut, ne doit pas être approuvé : cette personne, cette conduite est inapprouvable.

Inapprouvant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'approuver, qui n'est pas approuvant, qui n'approuve pas : cette lettre est inapprouvante.

Inapprouvé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas approuvé : cette personne, cette action est généralement inapprouvée.

Inapprouver, v. act.; ne pas approuver, ne pas agréer, ne pas louer, ne pas autoriser.

Inapprovisionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas approvisionnable, ne peut être approvisionné : cette place, cette armée est inapprovisionnable.

Inapprovisionnant, *e*, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action d'approvisionner; qui n'est pas approvisionnant, qui n'approvisionne pas, ou n'approvisionne que peu : ce pays est inapprovisionnant.

Inapprovisionné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas approvisionné dutout ou l'est peu, mal : cette place, cette armée est inapprovisionnée.

Inapprovisionnement, s. m.; absence d'approvisionnement; état inapprovisionné : l'inapprovisionnement des troupes, d'une ville.

Inapprovisionner, v. act.; ne pas approvisionner, ne pas pourvoir des choses nécessaires aux besoins. Pron. s'—; ne pas s'approvisionner : inapprovisionner une place, une armée.

Inappuyable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas appuyable, ne peut, ne doit pas être appuyé : cette personne, cette proposition est inappuyable.

Inappuyant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'appuyer; qui n'est pas appuyant, qui n'appuie pas ou qui appuie peu, mal : cette proposition est inappuyante.

Inappuyé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas appuyé ou qui l'est peu, mal : cette personne, cette chose est inappuyée.

Inappuyer, v. act.; ne pas appuyer, ne pas donner un appui. Au fig. : ne pas protéger, ne pas aider, ne pas favoriser.

Inaptitudisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas aptitudisé, qui manque d'aptitude : cette personne est inaptitudisée.

Inaptitudiser, v. act. et pron. s'—; ne pas aptitudiser, ne pas s'aptitudiser, ne pas donner, ne pas prendre d'aptitude.

Inarbitraire, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas arbitraire : cet acte, cette mesure est arbitraire.

Inarbitrairement, adv.; d'une manière inarbitraire : vous agissez inarbitrairement.

Inaristocratique, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas aristocratique : c'est inaristocratique,

Inaristocratiquement, adv.; d'une manière inaristocratique : agir inaristocratiquement.

Inaristocratisation, s. f.; état inaristocratisé : l'inaristocratisation d'un droit politique.

Inaristocratisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas aristocratisé, rendu aristocrate, aristocratique : ce droit politique est inaristocratisé.

Inaristocratiser, v. act. et pron. s'—; ne pas rendre, ne pas devenir aristocrate, aristocratique; ne pas fonder une aristocratie, ne pas ériger une, en aristocratie; ne pas placer, ne pas se placer sous l'influence, l'autorité, la domination d'une aristocratie. Neut.; ne pas faire l'aristocrate, de l'aristocratie.

Inarmable, adj. des 2 g.; qui n'est pas armable, ne peut, ne doit pas être armé : cette place, ce peuple est inarmable.

Inarmé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas armé ou qui est mal armé : ces troupes sont inarmées.

Inarmement, s. m.; état inarmé : l'inarmement d'une place, d'un vaisseau.

Inarmer, v. act.; ne pas armer dutout ou armer mal; inconvenablement : vous inarmerez vos vaisseaux et leur armement sera une cause de guerre.

Inarrangeable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas arrangeable, ne peut être arrangé : cette affaire est inarrangeable.

Inarrangeant, *e*, adj.; qui n'est pas arrangeant : cette personne est inarrangeante.

Inarrangé, *e*, adj.; qui n'est pas arrangé : cette affaire est inarrangée.

Inarrangement, s. m.; état inarrangé : l'inarrangement de cette affaire.

Inarrêtable, adj. des 2 g.; qui n'est pas arrêtable, ne peut être arrêté : l'ennemi est inarrêtable.

Inarrêtant, *e*, adj.; qui n'est pas arrêtant, qui

Digitized by Google

n'arrête pas, n'empêche pas d'avancer : cet obstacle est inarrêtant.

Inarrêté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas arrêté : ce projet est inarrêté.

Inarriérable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas arriérable, ne peut être arriéré : ces paiements sont inarriérables. Que l'on ne doit pas mettre à l'arriéré : ces pensionnés sont inarriérables.

Inarriérant, e, adj. ; qui n'est arriérant, qui n'arrière pas, ne s'arriéré pas, qui ne laisse pas les affaires en arrière : cette personne, cette administration est inarriérante.

Inarriéré, e, adj.; qui n'est pas arriéré : ce fermier est inarriéré.

Inarrivable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas arrivable, ne peut arriver : ces choses, ces événements sont inarrivables.

Inarrosable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas arrosable, ne peut être arrosé, n'a pas besoin d'être arrosé : ces plantes, ces fleurs sont inarrosables. En parlant d'un pays, d'une propriété où l'on peut amener de l'eau, établir des courants d'eau, où l'on ne peut distribuer de l'eau : ce pays, cette propriété est inarrosable.

Inarrosé, e, adj ; qui n'est pas arrosé : ces plantes sont inarrosées : ce pays est inarrosé.

Inarrosement, s. m.; absence d'arrosement ; état inarrosé : l'inarrosement des plantes, d'une propriété, d'un pays.

Inassailli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été assailli ; l'armée fut inassaillie.

Inassaillir, v. act.; ne pas assaillir, ne pas attaquer vivement : inassaillir l'ennemi.

Inassaillissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assaillissable, ne peut être assailli : une armée est inassaillissable dans cette position.

Inassaillissement, s. m.; état inassailli : l'inassaillissement de l'armée.

Inassaini, e, part. pas. et adj ; qui n'est pas assaini, ou ne l'est pas convenablement ; ces contrées sont inassainies.

Inassainir, v. act.; ne pas assainir ou le faire mal : vous l'inassainissez.

Inassainissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assainissable, ne peut être bien, complètement assaini : ce pays est inassainissable.

Inassainissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'assainir ; qui inassainit, n'assainit pas, qui n'est pas assainissant : ce dessèchement est encore inassainissant.

Inassainissement, s. m.; état inassaini : l'inassainissement d'un pays, d'un lieu.

Inassaisonnable, adj. des 2 g.; qui ne doit pas être assaisonné, qui demande peu d'assaisonnement : ces ragoûts, ces viandes sont inassaisonnables.

Inassaisonné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas assaisonné ou ne l'est pas assez : ce ragoût est inassaisonné.

Inassaisonnement, s. m.; état inassaisonné : l'inassaisonnement d'un ragoût, des choses.

Inassaisonner, v. act.; ne pas assaisonner du tout ou ne pas assaisonner assez : inassaisonner un ragoût, les choses.

Inassemblable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assemblable, ne peut être assemblé : ces troupes ainsi disséminées sont inassemblables dans un cas, dans un temps donné.

Inassemblé, e, adj.; qui n'est pas assemblé : ces personnes, ces choses sont inassemblées.

Inassemblement, s. m.; état inassemblé : l'inassemblement des troupes cause plusieurs destructions partielles.

Inassentiment, s. m.; manque, défaut, absence d'assentiment : l'inassentiment de quelques uns empêcha tout le bien qui était projeté.

Inassermentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assermentable, ne peut être assermenté, à qui on ne doit pas déférer le serment : cette personne est inassermentable.

Inassermentation, s. f.; absence d'assermentation; état inassermenté.

Inasservi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas asservi : ce peuple est inasservi.

Inasservir, v. act.; ne pas asservir, ne pas assujétir : inasservir un peuple.

Inasservissable, adj.; qui n'est pas asservissable, que l'on ne peut asservir : un peuple qui inabuse de la liberté, qui conserve bien tous les ordres et toutes les énergies de la liberté, est toujours inasservissable.

Inasservissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'asservir ; qui n'est pas asservissant, qui n'asservit pas : les passions ne sont inasservissantes que quand l'homme sait les maîtriser et leur poser des freins.

Inasservissement, s. m; état inasservi : l'inasservissement de l'homme, d'un peuple.

Inassiégeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assiégeable, ne peut être assiégé : cette place, ce fort est inassiégeable.

Inassiégé, e, adj ; qui n'est pas, n'a pas été assiégé : la ville fut inassiégée.

Inassignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assignable, ne peut être assigné : ce débiteur est inassignable.

Inassigné, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été assigné.

Inassimilable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assimilable, ne peut être, ne doit pas être assimilé.

Inassimilé, e, adj.; qui n'est pas assimilé, mis en comparaison.

Inassistable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assistable, ne peut être assisté, aidé, secouru : cet homme est inassistable.

Inassistant, e, adj.; qui n'assiste pas, n'aide pas, ne secoure pas : cette personne est inassistante.

Inassisté, e, adj.; qui n'est pas assisté : ce malheureux est inassisté.

Inassoupissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas as-

Digitized by Google

soupissable : ne peut être assoupi : cette affaire est inassoupissable.

Inassoupissement, s. m.; état inassoupi : son inassoupissement.

Inassouvi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas assouvi : et sa vengeance est encore inassouvie.

Inassouvir, v. n ; ne pas assouvir, ne pas s'assouvir pleinement : pour se corriger de ses passions, et même seulement pour les modifier, l'homme doit journellement entrer en lutte avec elles; mais, pour triompher dans cette lutte, il doit les inassouvir.

Inassouvissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assouvissable, ne peut être assouvi : sa faim, sa vengeance est inassouvissable.

Inassouvissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'assouvir; qui n'est pas assouvissouvissant, qui inassouvi : ce n'est qu'en inassouvissant ses passions que l'homme parvient à les dompter. Il ne pourra sans doute pas les vaincre tout de suite; mais il devra toujours commencer par leur donner des satisfactions inassouvissantes.

Inassouvissement, s. m.; état inassouvi : l'inassouvissement des passions les irrite sans doute d'abord, mais il finit par les éteindre, et ce n'est qu'alors que l'homme est à lui-même et ne s'écarte plus des belles et grandes routes de la raison.

Inassujéti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas assujéti : il est inassujéti à....

Inassujétir, v. act.; ne pas assujétir, ne pas astreindre à... : inassujétir une personne.

Inassujétissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas assujétissable, ne peut, ne doit pas être assujéti : cette personne est inassujétissable.

Inassujétissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'assujétir, de s'assujétir, qui n'est pas assujétissant, qui n'assujétit pas ou que peu : ce sont des devoirs inassujétissants.

Inassujétissement, s. m.; état inassujéti : l'inassujétissement aux lois, aux convenances n'est pas de la liberté, ce n'est qu'une licence qui pervertit tout.

Inassurable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas assurable, ne peut être assuré, affirmé : ces faits sont inassurables. Que l'on ne peut garantir : ces paiements, ces marchandises sont inassurables.

Inassurant, e, adj.; qui n'est pas assurant, n'assure pas. Part. pr., qui ne fait pas l'action d'assurer : cette garantie est inassurante.

Inassuré, e, par. pas et adj.; qui n'est pas assuré : sa maison est inassurée.

Inassurer, v. act.; ne pas assurer, ne pas garantir, ne pas rendre ferme, durable.

Inastreignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas astreignable, ne doit pas être astreint, que l'on ne peut astreindre : cette personne est inastreignable.

nastreignant, e, adj.; qui n'est pas astreignant, qui n'astreint pas ou que peu : cette occupation est inastreignante.

Inastreint, e, adj.; qui n'est pas astreint : cette personne est inastreinte.

Inattachable, adj. des 2 g.; qui n'est pas attachable, ne peut être lié, joint. En parlant des personnes : qui n'est pas susceptible d'attachement par affection.

Inattachant, e, adj., qui n'est pas attachant, qui n'attache pas : cette personne a des qualités, mais aussi elle a des défauts bien inattachants.

Inattaché, e, adj.; qui n'est pas attaché : il est inattaché.

Inattachement, s. m.; manque, défaut, absence d'attachement : l'inattachement aux belles choses conduit naturellement aux vilaines et aux mauvaises.

Inattaquablement, adv.; d'une manière inattaquable.

Inattaquant, e, adj.; qui n'est pas attaquant, qui n'attaque pas : des discours inattaquants, qui ne touchent point à la réputation.

Inattaqué, e, adj.; qui n'est pas attaqué.

Inatteignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas atteignable, ne peut être atteint : ce but est inatteignable.

Inatteignant, e, adj.; qui n'est pas atteignant, n'atteint pas, ne fait pas atteindre le but : cette marche est inatteignante. Part. pr.; qui ne fait pas l'action d'atteindre.

Inatteint, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas atteint : ce but est inatteint.

Inatteinte, s. f.; absence d'atteinte, opposé d'atteinte : son inatteinte.

Inatteindre, v. act.; ne pas atteindre : inatteindre un but.

Inattendable, adj. des 2 g.; qui n'est pas attendable, ne peut, ne doit pas être attendu : cette personne est inattendable.

Inattendre, v. act.; ne pas attendre, ne pas différer : vous inattendez le résultat, les événements.

Inattendri, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas attendri : elle est inattendrie.

Inattendrir, v. act. et pr., s'-; ne pas attendrir, ne pas s'attendrir : il s'inattendrit.

Inattendrissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas attendrissable, ne peut être attendri : cette personne est inattendrissable.

Inattendrissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'attendrir; qui n'est pas attendrissant, qui n'attendrit pas, qui n'est pas de nature à attendrir : cet exposé de peines est inattendrissant.

Inattendrissement, s. m.; état inattendri. l'inattendrissement est une atroce dureté d'âme et de cœur quand tout commande l'attendrissement.

Inattentable, adj. des 2 g.; ce à quoi on ne doit point attenter : vous jurez prince, que pour vous la liberté sera toujours inattentable.

Inattentat, s. m.; absence d'attentat, ce qui n'est

Digitized by Google

pas attentat : l'inattentat à la liberté est toujours la sauvegarde d'un gouvernement.

Inattentation, s. f. ; action pour laquelle on attente à rien : son inattentation.

Inattenter, v. act. ; ne pas attenter, ne pas essayer, ne pas entreprendre contre : inattenter aux mœurs, à la pudeur, à l'ordre.

Inaudacer, v. neut. ; ne pas faire avec audace : vous inaudacez. pr. s'— ; ne pas prendre l'audace nécessaire : vous vous inaudacez.

Inaudacieusement, adv. ; d'une manière inaudacieuse, sans audace ; vous avez attaqué inaudacieusement.

Inaudacieux, se, adj. ; qui n'est pas audacieux, qui n'a pas d'audace, n'en présente pas.

Inaugmentable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas augmentable, ne peut être augmenté : ces traitements sont inaugmentable.

Inaugmentation, s. f. ; état inaugmenté : l'inaugmentation des charges, des impôts.

Inaugmenté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas augmenté : leurs charges sont inaugmentées.

Inaugmenter, v. act. ; ne pas augmenter : vous augmentez le travail et vous inaugmentez le prix, cela est injuste.

Inaugurable, adj. des 2 g. ; qui peut être inauguré, que l'on doit inaugurer.

Inauguration, adj. des 2 g. ; qui a pour objet une inauguration : les solennités inauguratives.

Inaumônable, adj. des 2 g. ; qui ne doit pas être aumôné, à qui on ne doit pas donner l'aumône : ce mendiant est inaumônable, ce n'est qu'un paresseux.

Inaumôné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été aumôné.

Inaumôner, v. act. ; ne pas faire, ne pas donner l'aumône à quelqu'un : inaumôner le véritable pauvre est un acte d'inhumanité, c'est mériter une partie de son malheur.

Inaustère, adj. des 2 g. ; qui n'est pas austère, qui n'a pas, ne présente pas l'austérité : cette personne est inaustère.

Inaustèrement, adv. ; d'une manière inaustère, sans austérité.

Inaustérité, s. f ; absence d'austérité ; état, qualité de ce qui est inaustère.

Inautorisable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas autorisable, ne peut être autorisé : cette action est inautorisable. à qui on ne doit pas donner pouvoir, autorité de faire : cet homme est inautorisable.

Inautorisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'autoriser ; qui n'est pas autorisant, qui n'autorise pas : cette lettre est inautorisante.

Inautorisation, s. f. ; absence d'autorisation ; état inautorisé.

Inautorisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas autorisé : cette personne est inautorisée.

Inautoriser, v. act. ; ne pas autoriser : inautoriser le mal, c'est déjà quelque chose ; mais c'est insuffisant, on doit l'empêcher.

Inautorité, s. f ; manque, défaut, absence d'autorité, autorité trop bornée : c'est de l'inautorité.

Inavançable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas avançable, ne doit pas être avancé : ce fait, cette proposition est inavançable. qui ne peut, ne doit pas être avancé, à qui on ne doit pas donner de l'argent d'avance ; auquel on ne doit pas donner d'avancement : cet homme est invançable.

Inavancé, e, adj. ; qui n'est pas avancé ou l'est peu : cette personne est inavancée.

Inavancement, s. m., état inavancé : son inavancemes en grade tient à son inconduite, à son incapacité.

Inavanie, s. f. ; absence d'avanie, opposé d'avanie.

Inavanier, v. neut. ; ne pas avanier, ne pas faire d'avanie : vous inavaniez.

Inavanieur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui ne fait pas d'avanie.

Inavanique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas avanique, qui n'est pas, ne tient pas de l'avanie, qui ne la montre pas.

Inavaniquement, adv. ; d'une manière inavanique, sans avanie.

Inavanisme, s. m. ; système d'inavanie : c'est de l'inavanisme.

Inavantageable, dj. des 2 g. ; qui n'est pas avantageable, ne doit pas être avantagé : cette personne est inavantageable.

Inavantagé, e, adj. ; qui n'est pas avantagé : cette femme est inavantagée.

Inavantageusement, adj. ; d'une manière inavantageuse.

Inavantageux, se, adj. ; qui n'est pas avantageux, qui ne présente pas, ne procure pas, des avantages : ce marché est inavantageux.

Inavare, s. et adj. des 2 g. ; qui n'est pas avare, qui ne présente pas d'avarice.

Inavarement, adv. ; d'une manière inavare, sans avarice : vous agissez inavarement.

Inavarice, s. f. ; absence d'avarice, opposé d'avarice.

Inaventurable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas aventurable, ne peut, ne doit pas être aventuré : cette chose est inaventurable.

Inaventuré, e, part. pas et adj. ; qui n'est pas aventuré : cette chose est inaventurée.

Inaventurer, v. act. et pr., s'— ; ne pas aventurer, ne pas s'aventurer, ne pas mettre à l'aventure, ne pas exposer au hasard, ne pas mettre en danger, en péril.

Inavenu, e, adj. ; ce qui ne pas avenu : cette chose est inavenue, sera considérée comme inavenue.

Inavérable, adj. des 2 g ; qui n'est pas avérable, ne peut être avéré : ce fait est inavérable.

Inavérant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'avérer ; qui n'est pas avérant, n'avère pas ; une inavérante mauvaise foi.

Inavération, s. f. ; absence d'avération ; état inavéré : l'inavération d'un fait.

Inavéré, part. pas. et adj.; qui n'est pas avéré; ce fait est inavéré.

Inavérer, v. act.; ne pas avérer, ne pas faire voir qu'une chose est vraie.

Inaversion, s. f.; absence d'aversion, ce qui n'est pas aversion : l'inaversion du vice plonge de plus en plus dans le vice et conduit à une complète dépravation.

Inaversionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas aversionnable, ne doit, ne mérite pas être aversionné, pris en aversion : cette personne est inaversionnable.

Inaversionnant, e, part. pr. et adj. qui ne fait pas l'action d'aversionner; qui ne cause pas, ne mérite pas d'aversion : cette personne, est inaversionnante.

Inaversionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas aversionné, qui n'est pas pris en aversion : cette personne est inaversionnée.

Inaversionnel, le, adj.; d'inaversion, qui ne marque pas d'aversion.

Inaversionnellement, adv.; d'une manière inaversionnelle, sans aversion.

Inaversionner, v. act. et pr., s'—; ne pas aversionner, ne pas s'aversionner; ne pas prendre, ne pas se prendre en aversion : ces personnes ne s'aiment peut être pas; mais elle s'inaversionnent.

Inaverti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas averti : cette personne est inavertie.

Inavertir, v. act.; ne pas avertir, ne pas donner avis, ne pas informer : inavertir quelqu'un.

Inavertissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas avertissable, ne peut être, ne doit pas être averti : cette personne est inavertissable.

Inavertissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'avertir; qui n'est pas avertissant, qui n'avertit pas, ou ne le fait pas convenablement, suffisamment : ce signe est inavertissant.

Inavertissement, s. m.; absence d'avertissement; état inaverti : l'inavertissement d'un malheur, rend toujours ce malheur plus peinant.

Inaveuglable, adj. des 2 g.; qui n'est pas aveuglable, ne peut être aveuglé, qui n'est pas susceptible de s'aveugler : cette personne est inaveuglable.

Inaveuglant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'aveugler, de s'aveugler; qui n'est pas aveuglant, qui n'aveugle pas : espérez, mais que vos espoir et vos succès soient toujours inaveuglants.

Inaveuglé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas aveuglé : cette personne est inaveuglée.

Inaveuglement, s. m.; absence d'aveuglement; état inaveuglé : l'inaveuglement laisse toute la liberté de raison et de jugement.

Inaveugler, v. act. et pr., s'—; ne pas aveugler, ne pas s'aveugler. Au fig. : ne pas ôter, ne pas perdre l'usage de la raison : cette personne s'inaveugle.

Inavide, adj. des 2 g.; qui n'est pas avide, qui n'a pas, ne montre pas d'avidité.

Inavidement, adv.; d'une manière inavide, sans avidité : désirez, mais inavidement.

Inavidité, s. f.; absence d'avidité; état, qualité de ce qui n'a rien d'avide : l'avidité vicie le caractère, le cœur et les désirs; l'inavidité est une qualité qui les embellit.

Inavili, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas avili; cette personne est inavilie.

Inavilir, v. act. et pr., s'—; ne pas avilir; ne pas rendre, ne pas devenir vil, méprisable : l'homme ne s'avilit jamais par le genre de travail, et en travaillant honnêtement et intelligemment n'importe à quoi que ce soit il s'inavilit; il n'y a que l'immoralité qui le précipite dans l'avilissement.

Inavilissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'avilir, de s'avilir; qui n'est pas avilissant, n'avilit pas, qui ne cause pas l'avilissement : c'est un acte inavilissant.

Inavilissement, s. m.; absence d'avilissement; état inavili : l'inavilissement de l'acte, amène l'inavilissement, de la personne et du caractère.

Inavouable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas avouable, ne peut, ne doit pas être avoué : ce fait est inavouable.

Inavouant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'avouer; qui n'est pas avouant, n'avoue pas : cette personne est inavouante.

Inavoué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas avoué : ce fait est inavoué.

Inavouement, s. m.; absence d'avouement; état inavoué : l'inavouement d'une faute doit nécessairement augmenter la peine si cette faute est reconnue et prouvée.

Inavouer, v. act.; ne pas avouer, ne pas confesser, ne pas reconnaître une chose, une faute : inavouer ses fautes aux autres c'est souvent un tort; mais se les inavouer à soi-même c'est le tort le plus grand, parce qu'alors on ne se corrige de rien.

Inazuré, adj.; qui n'est pas azuré : un ciel inazuré.

Incabaler, v. n.; ne pas cabaler, ne pas entrer dans une cabale : vous incabalez.

Incabareter, v. n.; ne pas cabareter, ne pas fréquenter les cabarets.

Incachable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas cachable, ne peut être caché : ce fait, cette chose est incachable.

Incaché, e, part. pas. et adj; qui n'est pas caché ou l'est mal : cette chose est incachée.

Incacher, v. act.; ne pas cacher, ou le faire mal; ne pas empêcher de voir, de découvrir une chose : incacher ses vices, un fait.

Icaduc, adj. m., f. *incaduque*; qui n'est pas caduc, qui n'est pas dans la caducité, qui ne montre pas de caducité : cette personne, cette chose est incaduque.

Incafarder, v. n.; ne pas cafarder, ne pas faire le cafard : vous incafardez.

Digitized by Google

Incafétisé e, adj.; dans quoi il n'y a pas du tout ou trop peu de café : cette eau est incafétisée.

Incalamiteusement, adv.; d'une manière incalamiteuse.

Incalamiteux, se, adj.; qui n'est pas calamiteux: ce règne est incalamiteux.

Incalciné, e, adj.; qui n'est pas calciné : cette chose est incalcinée.

Incalcul, s. m.; manque, défaut, absence de calcul; ce n'est souvent que par leur incalcul que les choses tournent mal.

Incalculabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est incalculable : son incalculabilité.

Incalculateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne calcul pas du tout ou calcul mal.

Incalculé, e, part. pas. et adj., qui n'est pas calculé du tout ou l'est mal : les résultat en ont été incalculés.

Incalculément, adv.; d'une manière incalculée, sans calcul : vous agissez incalculément.

Incalculer, v. act.; ne pas calculer, ne rien calculer, agir sans calcul ou calculer mal inexactement : incalculer les événements, c'est s'exposer à devenir leur victime : vous incalculez les choses.

Incalculisme, s. m.; système d'incalcul, d'action sans calcul, tout ce qui ne présente que de l'incalcul : c'est de l'incalculisme.

Incaliné, adj.; qui n'est pas caliné : il est incaliné.

Incaliner, v. act. et pr. s'—; ne pas caliner quelqu'un, ne pas se caliner. N., ne pas faire le calin : vous incalinez.

Incalmable, adj.; qui n'est pas calmable, ne peut être calmé, apaisé : sa colère est incalmable.

Incalmé, e, adj.; qui n'est pas calmé : sa colère est encore incalmée.

Incalmément, adv.; d'une manière incalmée, sans calme.

Incalomniable, adj. des 2 g.; qui n'est pas calomniable, ne mérite pas d'être calomnié, que l'on ne doit pas calomnier : cette personne est incalomniable.

Incalomniateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui ne calomnie pas.

Incalomnié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas calomnié : cette personne est incalomniée.

Incalomnier, v. act.; ne pas calomnier quelqu'un : on doit toujours incalomnier.

Incalomnieusement, adv.; d'une manière incalomnieuse, sans calomnie : il est incalomnieusement accusé.

Incalomnieux, se, adᵉ.; qui n'est pas calomnieux, qui ne contient pas de calomnie : ce discours est incalomnieux.

Incalviniser, v. adj.; ne pas faire du calvinisme, ne pas propager les doctrines de calvin : vous incalvinisez.

Incambré, e, adj.; qui n'est pas cambré : il est incambré.

Incampable, adj. des 2 g.; qui n'est pas campable, ne peut être campé : ces troupes sont incampables. où l'on ne peut camper : ce lieu est incampable.

Incampé, e, adj; qui n'est pas campé : les troupes sont incampées.

Incampement, s. m.; état incampé : l'incampement des troupes.

Incanalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas canalisable, que l'on ne peut canaliser : cette rivière est incanalisable.

Incanalisation, s. f.; état incanalisé, absence de canalisation : l'incanalisation de cette rivière.

Incanalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas canalisé : cette rivière est incanalisée.

Incanaliser, v. act.; ne pas canaliser, ne pas ouvrir de canaux, ne pas former en canal : incanaliser une rivière.

Incandescencié, e, part. pas. et adj.; qui a de l'incandescence, qui est rendu, devenu incandescent : il est incandescencié.

Incandescencier, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir incandescent; donner, causer, prendre de l'incandescence. Au fig. : embrâser, enflammer l'âme, l'imagination, la tête, l'esprit : vous l'incandescenciez, il s'incandescencie.

Incanonique, adj. des 2 g.; qui n'est pas canonique, selon les canons.

Incanoniquement, adv.; d'une manière incanonique.

Incanonisé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été canonisé.

Incanonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas canonnable, ne peut être canonné : ce corps de troupe, la ville est incanonnable.

Incanonné, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été canonné : la ville fut incanonnée.

Incantonnalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cantonnalisable, ne peut être cantonnalisé : l'administration est incantonnalisable.

Incantonnalisation, s. f.; absence de cantonnalisation; état incantonnalisé : l'incantonnalisation de l'administration.

Incantonnalisé, e, adj.; qui n'est pas cantonnalisé, rendu cantonnal : l'administration est incantonnalisée.

Incantonnaliser, v. act.; ne pas cantonnaliser, ne pas rendre cantonnal; ne pas adopter le système cantonnal, ne pas placer sous le système cantonnal : incantonnaliser l'administration.

Incantonnalisme, s. m.; système d'incantonnalisation.

Incapitalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas capitalisable, ne peut, ne doit pas être capitalisé, converti en capital : ces intérêts sont incapitalisables.

Incapitalisation, s. f.; état incapitalisé; l'incapitalisation des intérêts.

Incapitalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas capitalisé : les intérêts sont incapitalisés.

Incapitaliser, v. act.; ne pas capitaliser, ne pas convertir en capital : incapitaliser des intérêts.

Incaponner, v. neut.; ne pas caponner, ne pas faire le capon : il a incaponné, vous incaponnez.

Incapricieusement, adv.; d'une manière incapricieuse, sans caprice.

Incapricieux, se, adj.; qui n'est pas capricieux, qui ne montre pas de caprice.

Incapuciner, v. neut.; ne pas capuciner, ne pas faire le capucin, ne pas mendier comme un capucin, ne pas affecter une dévotion outrée qui n'est qu'hypocrite.

Incaractère, s. m.; manque, défaut, absence de caractère : c'est par son caractère que l'homme se fait remarquer dans la société, par l'incaractère il n'y est rien.

Incaractérisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas caractérisé, qui n'a pas, ne présente pas de caractère : c'est, il est incaractérisé.

Incaractériser, v. act. et pron., s'—; ne pas caractériser, ne pas se caractériser; ne pas donner, ne pas prendre de caractère; ne pas déterminer, ne pas marquer, ne pas faire connaître d'une manière caractéristique, avec force, énergie, ne pas agir avec caractère: vous incaractérisez votre action.

Incarbonisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas carbonisable, que l'on ne peut bien carboniser : le bois vert est incarbornalisable, on ne se carbonise que désavantageusement.

Incarbonisé, e, adj.; qui n'est pas carbonisé ou l'est mal, inconvenablement : ce bois est incarbonisé.

Incarcérable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être, mérite d'être incarcéré, mis en prison : cet homme est incarcérable.

Incarcérateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui incarcère, fait incarcérer.

Incarcératif, ve, adj.; d'incarcération, qui est de l'incarcération, qui la concerne; qui cause l'incarcération : c'est un fait incarcératif, qui fait incarcérer, qui condamne à l'incarcération : il y a contre lui deux jugements incarcératifs.

Incarcérativement, adv.; d'une manière incarcérative; par l'incarcération.

Incarcérisme, s. m.; système d'incarcération.

Incarressable, adj. des 2 g; qui n'est pas caressable, qui ne peut, ne doit, ne mérite pas être caressé : cette personne est incaressable.

Incaressant, e, adj. des 2 g.; qui n'est point carressant, qui ne caresse point : des manières incaressantes.

Incaresseur, s. m. f., *se;* celui, celle qui ne caresse pas, ne cherche point à séduire, à obtenir par des caresses, qui ne se livre point à des caresses hypocrites.

Incarié, e, adj.; qui n'est pas carié : cette dent est incariée.

Incarnable, adj. des 2 g.; qui est incarnable, peut s'incarner, être incarné.

Incarnivore, adj. des 2 g; qui n'est carnivore : cette personne est incarnivore.

Incarré, e, adj.; qui n'est pas carré.

Incartonné, e, adj.; qui n'est pas cartonné : ce livre est incartonné.

Incascadé, e, adj.; qui n'est pas cascadé, qui est sans cascade : ce lieu est incascadé, cette rivière est incascadée.

Incassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cassable, ne peut être cassé, que l'on ne doit pas casser: ce jugement est incassable.

Incassé, e, adj.; qui n'est pas cassé, rompu : ce jugement est incassé.

Incastique, adj; qui n'est pas castique, ne reporte pas à la caste.

Incastiquement, adv.; d'une manière incastique, sans caste.

Incastisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas castisable, ne doit pas être castisé, divisé par caste, qui ne peut, ne doit pas être attribué priviligiairement à une caste : ces droits sociaux, politiques sont incastisables.

Incastisation, s. f.; absence de castisation; état incastisé : l'incastisation de droits sociaux politiques.

Incastisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas castisé, divisé en caste, par caste; qui n'est point attribué priviligiairement à une caste : ces droits sociaux, politiques sont incastisés.

Incastiser, v. act.; ne pas castiser, ne pas diviser en caste, par caste, ne pas soumettre à une caste, ne pas attribuer priviligiairement à une caste : incastiser des droits sociaux, politiques.

Incastisme, s. m.; système d'incastisation.

Incatégorisable, adj. des 2 g; qui n'est pas catégorisable, ne peut, ne doit pas être catégorisé, divisé en catégorie, mis, placé dans une catégorie : ces choses sont incatégorisables.

Incatégorisation, s. f.; état incatégorisé : l'incatégorisation des choses.

Incatégorisé, e, part. pas. et adj; qui n'est pas catégorisé, divisé en catégorie; qui n'est pas mis, placé dans une catégorie : ces choses sont incatégorisées.

Incatégoriser, v. act.; ne pas catégoriser, ne pas former de catégorie, ne pas diviser en catégorie, ne pas mettre, ne pas faire entrer dans une catégorie ou le faire inconvenablement : incatégoriser les choses.

Incatégorisme, s. m.; système d'incatégorisation ou vicieuse catégorisation : c'est de l'incatégorisme.

Incaudé, e, adj.; qui n'est pas sans queue ou qui n'a pas une belle queue : cet animal est incaudé.

Digitized by Google

Incauseur, s. m. f., *se*, celui, celle qui cause peu, n'aime pas à causer.

Incausticité, s. f.; absence de causticité, état, qualité de ce qui n'est pas caustique.

Incaustique, adj. des 2 g.; qui n'est pas caustique, qui n'a rien, ne présente rien de caustique.

Incaustiquement, adv.; d'une manière incaustique, sans causticité : parler, écrire incaustiquement.

Incaustisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas caustisé, rendu caustique, mordant, satirique : son esprit, son style est incaustisé.

Incaustiser, v. act.; ne pas caustiser, ne pas rendre caustique, mordant, satirique : incaustiser le style. Neut. : ne pas faire de la causticité : il incaustise.

Incautionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cautionnable, que l'on ne doit pas cautionner, qu'il est imprudent de cautionner : cet homme est incautionnable.

Incautionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de cautionner, qui ne cautionne pas, qui n'est pas cautionnant, suffisant pour cautionner : cette chose, cette personnne, cette garantie est incautionnante.

Incautionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas cautionné : il est incautionné.

Incautionnement, s. m.; absence de cautionnement; état incautionné : l'incautionnement des personnes, des choses.

Incautionner, v. act.; ne pas cautionner, ne pas se rendre caution : incautionner une personne.

Incédable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cédable, ne peut être cédé : cette chose est incédable.

Incédé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été cédé : cette chose est incédée.

Incédement, s. m.; état incédé : l'incédement d'une chose.

Incéder, v. act.; ne pas céder, ne pas laisser, ne pas abandonner. Neut. : ne pas plier, ne pas cesser de résister : vous incédez.

Incélable, adj. des 2 g.; qui n'est pas célable, ne peut être celé, tû, caché : cette chose est incélable.

Incélé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas celé, tû, caché : cette chose est incélée.

Incellement, s. m.; état incélé : l'incellement d'une chose.

Incéler, v. act.; ne pas céler, ne pas taire, ne pas cacher : incéler des faits, des choses.

Incélébrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas célébrable, ne peut, ne doit pas être célébré : cette fête est incélébrable.

Incélébration, s. f.; absence de célébration; état incélébré : l'incélébration de la fête.

Incélébré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas célébré : ces fêtes, ces actions sont incélébrées.

Incélébrer, v. act.; ne pas célébrer, ne pas solenniser, ne pas louer avec éclat.

Incélérisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas célérisable, à qui, auquel on ne peut donner, faire prendre de la célérité : ce jeune homme est incélérisable.

Incélérisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas célérisé, qui est sans célérité : ce jeune homme est tout à fait incélérisé.

Incélériser, v. act. et pr., s'—; ne pas céléríser, ne pas se céléríser, ne pas donner, ne pas prendre de célérité : incélériser une jeune personne : vous l'incélérisez.

Incélérité, s. f.; manque, défaut, absence de célérité : en tout et pour tout la célérité est nécessaire à l'homme, car c'est par elle qu'il active et fait vite. L'incélérité le nullifie en tout et pour tout.

Incellulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cellulable, ne peut, ne doit pas être cellulé, enfermé dans une cellule : cette personne est incellulable.

Incellulé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas cellulé, enfermé dans une cellule : ces prisonniers sont incellulés.

Incellulement, s. m.; état incellulé : l'incellulement des prisonniers.

Incelluler, v. act.; ne pas celluler, ne pas enfermer dans une cellule; ne pas se celluler. Au fig.; ne pas se renfermer dans un lieu étroit, resserré : incelluler des prisonniers : il s'incellule.

Incellulisme, s. m.; système d'incellulement.

Incendiable, adj. des 2 g., qui peut être incendié, qui est exposé à être incendié : cette maison est incendiable.

Incendiairement, adv.; d'une manière incendiaire, par l'incendie : ce pays est incendiairement ruiné.

Incendiant, e, adj.; qui cause, qui propage l'incendie : un bombardement incendiant.

Incendisme, s. m.; système d'incendie : ce n'est que de l'incendisme.

Incensitaire, adj. des 2 g.; qui n'est pas censitaire, qui n'est pas du cens, ne résulte pas du cens, n'appartient point au cens, ne dépend pas du cens : des électeurs incensitaires.

Incensitairement, adv.; d'une manière incensitaire, hors le sens : choisir incensitairement.

Incensitariable, adj. des 2 g.; qui n'est pas censitariable, qui ne peut, ne doit pas être assujéti au cens, ne doit pas dépendre, ressortir du cens : ce droit est incensitariable.

Incensitariation, s. f.; absence de censitariation; état incensitarié : l'incensitariation d'un droit politique.

Incensitarié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas censitarié, qui ne ressort pas du cens : le droit d'élire est incensitarié.

Incensitarier, v. act.; ne pas censitarier, ne pas rendre censitaire, ne pas établir un cens pour

l'exercice d'un droit politique ou toute autre cause ; ne pas rendre dépendant du cens, ne pas attribuer au cens, ne pas assujétir au cens, ne pas faire émaner, ressortir du cens.

Incensitarisme, s. m.; système d'incensitariation : l'incensitarisme.

Incensurable, adj. des 2 g.; qui n'est pas censurable, ne peut, ne doit pas être censuré : cet homme, ce livre est incensurable.

Incensure, s. f.; absence de censure, opposé de censure : l'incensure des livres obscènes multipliera toujours leur nombre, et opèrera conséquemment la décadence des mœurs privées et publiques.

Incensuré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas censuré : les journaux sont incensurés.

Incensurer, v. act.; ne pas censurer, ne pas reprendre, ne pas blâmer.

Incentralisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas centralisable, ne peut, ne doit pas être centralisé : s'il est beaucoup de choses centralisables pour le bien de ces choses, il en est aussi beaucoup d'incentralisables pour le bien de la société.

Incentralisation, s. f.; absence de centralisation; état incentralisé : l'incentralisation du commerce, de l'administration.

Incentralisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas centralisé : un pouvoir politique centralisé a plus de force, plus de promptitude qu'un pouvoir incentralisé ; mais aussi il peut devenir despotique, et même tyrannique.

Incentraliser, v. act.; ne pas centraliser, ne pas réunir dans un centre, dans un même lieu, ne pas attribuer à une action centrale, ne pas placer sous cette action : incentraliser le commerce, l'administration, l'action publique, le pouvoir.

Incentralisme, s. m.; système d'incentralisation.

Incerclable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cerclable, ne peut être cerclé : cette cuve est incerclable.

Incerclé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas assez cerclé, qui est mal cerclé : ces tonneaux sont incerclés.

Incerclement, s. m.; état incerclé : l'incerclement des tonneaux.

Incercler, v. act.; ne pas cercler, cercler mal, ne pas mettre assez de cercles.

Incérémonieusement, adv.; d'une manière incérémonieuse, sans cérémonie.

Incérémonieux, se, adj.; qui n'est pas cérémonieux. Substantivement : un incérémonieux.

Incernable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cernable, ne peut être cerné : l'ennemi est incernable.

Incerné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas cerné : l'ennemi est incerné.

Incernement, s. m.; état incerné : l'incernement de la place.

Incerner, v. act.; ne pas cerner, ne pas entourer : incerner un lieu, une place.

Incertainisé, e, part. pas. et adj ; qui est rendu incertain, douteux.

Incertainiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir incertain, douteux, chancelant.

Incertifiable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas certifiable, ne peut être bien certifié : cette chose, ce fait est incertifiable.

Incertifiant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de certifier, qui n'est pas certifiant, qui ne certifie pas, ou ne le fait pas suffisamment : cette déclaration est encore incertifiante.

Incertification, s. f.; état incertifié : l'incertification d'une chose.

Incertifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas certifié : cette nouvelle est incertifiée.

Incertifier, v. act.; ne pas certifier, ne pas assurer une chose, ne pas témoigner qu'elle est vraie : incertifier les choses, c'est leur laisser un caractère d'invérité.

Incessable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cessable, ne peut, ne doit pas être cessé : ces travaux sont incessables.

Incessance, s. f.; durée sans interruption; état, qualité de ce qui ne cesse pas : l'incessance des passions, du bonheur : l'homme véritablement heureux, et le plus heureux, est celui qui ne sort point des routes de l'honneur, qui a une belle conscience, un beau caractère, une belle âme, et qui est à l'incessance d'action de bien et du cœur.

Incessation, s. f.; continuité, absence de cessation ; état incessé : l'incessation des travaux.

Incessé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas cessé, qui est continué.

Incesser, v. act.; ne pas cesser, continuer, ininterrompre, faire durer : incesser des travaux.

Incessibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu incessible, de nature à se continuer au profit de la même personne sans pouvoir être cédé, transmis à un autre : une rente viagere incessibilisée.

Incessibiliser, v. act.; rendre incessible, intransmissible, de nature à se continuer au profit de la même personne sans pouvoir être transmis à un autre : incessibiliser un droit, une rente.

Incessibilisme, s. m.; système d'incesssibilité.

Incester, v. n.; se livrer à l'inceste, commettre un inceste, vivre dans l'inceste : vous incestez.

Inchagrinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas chagrinable, ne peut être chagriné, qui n'est pas susceptible de prendre beaucoup de chagrin, que l'on ne doit pas chagriner.

Digitized by Google

Inchagrinant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de chagriner, de se chagriner; qui n'est pas de nature à chagriner, à causer du chagrin, un grand chagrin : cette perte, cette nouvelle est inchagrinante.

Inchagriné, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas chagriné : cette personne est inchagrinée.

Inchagriner, v. act.; ne pas chagriner, ne pas donner, ne pas causer de chagrin : inchagriner une personne.

Inchancelant, *e*, adj.; qui n'est pas chancelant, qui ne vacille pas : un esprit inchancelant. Part. prés.; qui ne fait pas l'action de chanceler.

Inchanceler, v. neut.; ne pas chanceler, rester ferme, résolu.

Inchanceusement, adv. ; d'une manière inchanceuse, sans chance, sans bonheur.

Inchanceux, *se*, adj. ; qui n'est pas chanceux, qui n'a pas de chance, dont le résultat est incertain.

Inchangé, *e*, part. pas et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été changé.

Inchangeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas changeable, ne peut être, ne doit pas être changé: cette chose est inchangeable.

Inchangeant, *e*, part pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de changer, qui n'est pas changeant : cet homme, cet esprit est inchangeant.

Inchangement, s. m.; absence de changement; état inchangé : l'inchangement des choses, des idées, de l'esprit.

Inchanger, v. act. ; ne pas changer, ne rien changer aux choses : inchanger les projets, les décisions, les plans.

Inchanté, *e*, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été chanté ou l'a été inconvenablement.

Inchargeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas chargeable, ne peut être chargé : ces caisses, ces blocs de pierre, ces pièces de bois sont inchargeables.

Inchargeant, *e*, adj.; qui n'est pas chargeant, ne charge pas, qui ne pèse pas.

Inchargé, *e*, adj.; qui n'est pas chargé.

Inchargement, s. m.; manque, défaut de chargement; état inchargé.

Incharitabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu incharitable.

Incharitabiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir incharitable.

Incharitablement, adv.; d'une manière incharitable, sans charité : agir incharitablement.

Incharitarisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a pas reçu la charité, qui n'est pas aidé, secouru par la charité : ce malheureux est incharitarisé.

Incharitariser, v. act.; ne pas charitariser, ne pas faire, ne pas donner la charité.

Incharité, s. f.; manque, défaut, absence de charité : la charité est un sentiment et une action du cœur; l'incharité est un vice de l'âme. Par la charité, l'homme s'honore, se fait aimer et vénérer; mais par l'incharité il se dégrade, il se fait mépriser et exécrer.

Incharivarisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas charivarisable, ne mérite pas être charivarisé; ce député est incharivarisable.

Incharivarisé, *e*, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été charivarisé : ce député fut incharivarisé.

Incharroyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas charroyable, ne peut être charroyé : ces vins sont incharroyables.

Incharroyé, *e*, adj.; qui n'est pas charroyé : ces bois sont incharroyés.

Inchassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas chassable, ne peut être chassé: l'ennemi est inchassable. où l'on ne doit pas chasser, que l'on ne doit pas chasser : cette contrée, cette espèce de gibier est inchassable.

Inchassé, *e*, adj.; qui n'est pas chassé, n'a pas été chassé : ce pays est inchassé : cette personne fut inchassée.

Inchaste, adj. des 2 g.; qui n'est pas chaste. Subs.; un inchaste.

Inchasteté, s. f ; manque, défaut, absence de chasteté; état, qualité de ce qui est contraire, opposé à la chasteté : l'inchasteté des amours plonge dans le libertinage.

Inchatouilleux, *se*, adj. ; qui n'est pas chatouilleux : elle est inchatouilleuse.

Inchaudement, adv. ; d'une manière qui n'est pas chaude : cette personne est inchaudement couchée, logée. Au fig. : sans ardeur, sans zèle, sans vivacité: vous discutez inchaudement.

Inchaussable, adj. des 2 g.; qui n'est pas chaussable, que l'on ne peut facilement chausser : cette personne est inchaussable.

Inchaussant, *e*, adj.; qui ne chausse pas bien : ces souliers sont inchaussants.

Inchaussé, *e*, adj.; qui est mal chaussé : cette personne est inchaussée,

Inchavirable, adj. des 2 g.; qui n'est pas chavirable, ne peut chavirer.

Inchemisé, *e*, adj. ; qui est sans chemise ou qui est mal chemisé : il est inchemisé.

Inchéri, *e*, adj. ; qui n'est pas chéri : il est inchéri de ses parents.

Incherté, *e*, s. f.; absence de cherté, prix inélevé : l'incherté du pain.

Inchétif, *ve*, adj.; qui n'est pas chétif; qui n'a rien de chétif : c'est inchétif.

Inchétivement, adv. ; d'une manière inchétive, sans chétiveté : donner inchétivement.

Inchétiveté, *e*, s. f.; état, qualité de ce qui est inchétif, immesquin.

Inchétivisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas chétivisé, rendu chétif, mesquin.

Inchétiviser, v act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir chétif. Neut. ; ne pas faire de la chétiveté, de la mesquinerie.

Inchétivisme, s. m.; système d'inchétiveté.

Inchevillé, *e*, adj.; qui n'est pas chevillé ou l'est mal : ces pièces de bois sont inchevillées.

Inchicanable, adj. des 2 g.; qui n'est pas chica-

nable, ne peut, ne doit pas être chicané : cet homme, cette affaire est inchicanable.

Inchicané, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas chicané : cet homme est inchicané.

Inchicaner, v. act. ; ne pas intenter mal à propos un procès à quelqu'un ; ne pas reprendre, ne pas critiquer pour des riens ; ne pas fâcher, ne pas chagriner quelqu'un. Neut. ; ne pas chicaner, ne pas chercher chicane.

Inchicaneur, *s.* m., f. *se* ; celui, celle qui ne chicane pas, n'aime pas la chicane.

Inchiffonné, *e*, adj. ; qui n'est pas chiffonné : ces étoffes sont inchiffonnées.

Inchimérique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas chimérique, n'a rien de chimérique : c'est inchimérique.

Inchloruré, *e*, adj. ; dans quoi il n'y a pas de chlore, de la chlorure.

Inchoation, *s.* f. ; commencement d'action : l'inchoation de la parole, de la sève.

Inchoativement, adv. ; d'une manière inchoative.

Inchoisi, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas choisi ou l'est mal : ces choses, ses expressions sont inchoisies.

Inchoisir, v. act., ne pas choisir ou choisir mal : vous inchoisissez vos expressions.

Inchoisissable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas choisissable, ne peut, ne doit pas être choisi : cette personne est inchoisissable.

Inchoisissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de choisir ; qui n'est pas choisissant, ne choisit pas ou choisit mal, qui ne choisit rien : cette personne est inchoisissante.

Inchoquable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas choquable, n'est pas susceptible de se choquer facilement de peu, pour peu : cette personne est inchoquable.

Inchoquant, *e*, adj. ; qui n'est pas choquant, offensant : des propos, des discours inchoquants.

Inchoqué, *e*, adj. ; qui n'est pas choqué, offensé : cette personne est inchoquée.

Inchoyé, *e*, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été choyé : il est inchoyé.

Inchristicole, adj. des 2 g. ; qui n'est pas christicole.

Incicatrisation, *s.* f. ; manque, défaut, absence de cicatrison, l'incicatrisation de cette plaie.

Incicatrisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas cicatrisé : sa plaie est incicatrisée.

Incicatriser, v. act. et pr., *s'*— ; ne pas cicatriser, ne pas se cicatriser : malgré tous les soins sa plaie s'incicatrise.

Incidentable, adj. des 2 g. ; qui peut être incidenté, est susceptible d'incident : cette affaire est incidentable.

Incidentalité, *s.* f. ; état, qualité de ce qui est incidentel : l'incidentalité.

Incidentation, *s.* f. ; action d'incidenter, de faire naître des incidents : cette incidentation.

Incidenté, *e*, part. pas. et adj. ; qui est entravé par des incidents : cette affaire est incidentée.

Incidentel, *le*, adj. ; qui est, qui tient de l'incident, qui le marque, y a du rapport : cette négotiation d'abord incidentelle, devint alors principale.

Incidentellement, adv. ; d'une manière incidentelle, sous la forme d'incident.

Incidenter, v. act. et pr., *s'*— ; créer, amener, produire, des incidents ; environner, s'environner d'incidents, se perdre dans les incidens : cette affaire s'incidente. N., chicaner au moyen des incidents, par des incidents : vous incidentez.

Incidentisme, *s.* m. ; système d'incidentation.

Incilié, *e*, adj. ; qui n'est pas cilié ou l'est mal : des yeux inciliés.

Incimentable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas cimentable, que l'on ne peut bien cimenter : cette paix est incimentable.

Incimentant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de cimenter ; qui n'est pas cimentant, qui ne cimente pas : ces nouvelles concessions seront encore incimentantes.

Incimentation, *s.* f. ; état incimenté : l'incimentation de la paix, de l'amitié, de l'union.

Incimenté, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas cimenté du tout ou l'est peu : cette paix est incimentée.

Incimenter, v. act. ; ne pas cimenter, ne pas lier, joindre par le moyen du ciment. Au fig. : ne pas affermir : incimenter la paix, une union, les affections.

Incinérisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas cinérisable, ne peut être cinérisé, n'est pas susceptible de se cinériser : cette chose est incinérisable, ne peut être réduit en cendre.

Incinérisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de cinériser, de réduire en cendre ; qui n'est pas cinérisant, qui ne cinérise pas : ces moyens sont incinérisants.

Incinérisation, *s.* f. ; état incinérisé : l'incinérisation du pays.

Incinerisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'a pas été, qui n'est pas cinérisé ; réduit en cendre : la ville fut incinérisée.

Incinériser, v. act. et pr., *s'*— ; ne pas cinériser, ne pas se cinériser, ne pas réduire en cendre, ne pas détruire par le feu : incinériser les villes, les habitations.

Incinérisme, *s.* m. ; système d'incinérisation.

Incirconvenable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas circonvenable, ne peut être circonvenu : cette personne est incirconvenable.

Incirconvenant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de circonvenir ; qui n'est pas circonvenant, ne circonvient pas, ne trompe pas, ne surprend pas, n'abuse pas artificieusement : des manières incirconvenantes.

Incirconvenir, v. act. ; ne pas circonvenir, ne pas chercher à circonvenir.

Incirconvenu, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas circonvenu : ce juge est incirconvenu.

Incirculable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas circulable, ne peut circuler : son sang est incircu-

Digitized by Google

lable : ce que l'on ne doit pas mettre en circulation.

Incirculation, s. f.; absence de circulation : l'incirculation du sang.

Incisivement, adv.; d'une manière incisive, par incision.

Incitativement, adv.; d'une manière incitative, par incitation.

Incitoyennisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas citoyennisable, ne peut être citoyennisé, rendu citoyen : ces hommes sont incitoyennisables.

Incitoyennisation, s. f.; état incitoyennisé : l'incitoyennisation de l'homme.

Incitoyennisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas citoyennisé, rendu citoyen.

Incitoyenniser, v. act.; ne pas citoyenniser, ne pas rendre citoyen, laisser dans la condition de sujet; ne pas rendre propre à être citoyen, capable d'en remplir les devoirs.

Incitoyennisme, s. m.; système d'incitoyennisation.

Incitronné, *e*, adj.; qui n'est pas citronné, dans quoi il n'y a pas de citron ou pas assez : cette limonade est incitronnée.

Incivilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas civilisable, que l'on ne peut civiliser : cet homme, ce peuple est incivilisable.

Incivilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de civiliser, de se civiliser; qui n'est pas civilisant, qui ne civilise pas : des lois trop dures sont incivilisantes et ne sont que terrifiantes.

Incivilisateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne civilise pas, ne propage pas la civilisation : ce gouvernement est incivilisateur.

Incivilisation, s. f.; état incivilisé : l'incivilisation d'un peuple résulte toujours de son gouvernement et de ses lois.

Incivilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas civilisé : cette personne est incivilisée : un homme incivilisé n'a jamais rien de beau, de grand et de noble dans l'action.

Inciviliser, v. act. et pr., s'—; ne pas civiliser, ne pas se civiliser; laisser, rester dans l'incivilisation : inciviliser un homme, un peuple.

Inclairement, adv.; d'une maninière peu claire : il s'explique inclairement.

Inclandestinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas clandestinable, que l'on ne doit pas rendre, tenir clandestin : ces choses sont inclandestinables.

Inclandestiné, *e*, part. pas et adj.; ce qui n'est pas clandestiné, rendu clandestin : ces opérations sont inclandestinées.

Inclandestinement, adv.; d'une manière inclandestinée : l'inclandestinement des choses, de l'action.

Inclandestinément, adv.; d'une manière inclandestinée : agir inclandestinément.

Inclandestiner, v. n.; ne pas clandestiner, ne pas agir clandestinement; inclandestiner ses opérations, ses actions.

Inclandestinisme, s. m.; système d'inclandestinité.

Inclandestinité, s. f.; état, qualité de ce qui n'a rien de clandestin.

Inclarifiable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas clarifiable, ne peut être clarifié : ce vin, cette eau, cette liqueur est inclarifiable.

Inclarification, s. f.; état inclarifié : l'inclarification de cette liqueur.

Inclarifié, *e*, adj.; qui n'est pas clarifié ou l'est mal : cette liqueur est inclarifiée.

Inclassable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas classable, ne peut être classé : ces personnes, ces choses sont inclassables.

Inclassé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas classé ou l'est mal : ces choses sont inclassées.

Inclassement, s. m.; absence de classement; état inclassé : l'inclassement des choses.

Inclasser, v. act.; ne pas classer; ne pas ranger, distribuer dans un ordre convenable ou le faire mal : inclasser les choses.

Inclientable, adj. des 2 g.; qui n'est pas clientable, ne peut être clienté : cette étude est inclientable.

Inclientant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de clienter, de se clienter; qui n'est pas clientant, qui ne cliente pas, n'attire pas des clients: cet homme est d'une inexactitude, d'une incomplaisance inclientante.

Inclienté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas clienté, n'a pas de clients : cette étude est inclientée.

Inclientement, s. m.; état inclienté : l'inclientement d'une étude.

Inclienter, v. act. et pr., s'—; ne pas clienter, ne pas se clienter; ne pas donner, ne pas attirer, ne pas acquérir des clients : cet homme s'incliente par son impolitesse et son imprévenance.

Inclinable, adj. des 2 g.; qui peut être incliné, que l'on doit incliner, faire pencher, qui est susceptible de s'incliner : cette chose est inclinable.

Inclochable, adj. des 2 g.; qui n'est pas clochable, ne doit pas être mis sous cloche : ces plantes sont inclochables.

Incloché, *e*, part. pas et adj.; qui n'est pas cloché, mis sous cloche : les melons sont inclochés.

Inclochement, s. m.; état incloché, l'inclochement des melons, des plantes.

*Incloche*r, v. act. ne pas clocher, ne pas garnir de cloches, ne pas mettre sous cloche.

Incloisonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cloisonnable, ne peut, ne doit pas être cloisonné : ce local est incloisonnable.

Incloisonné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas cloisonné, ou l'est mal : ce local est incloisonné.

Incloisonnement, s. m.; état incloisonné : l'incloisonnement d'un local, des chambres.

Incloisonner, v. act.; ne pas cloisonner, ne pas

Digitized by Google

diviser, séparer par des cloisons : incloisonner un local.

Inclôturable, adj. des 2 g.; qui n'est pas clôturable, ne peut, ne doit pas être clôturé : ce terrein est inclôturable.

Inclôturé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas clôturé, fermé par une clôture ou l'est mal : ce terrein est inclôturé.

Inclôturement, s. m.: état inclôturé : l'inclôturement d'une propriété, d'un terrein.

Inclôturer, v. act.; ne pas clôturer, ne pas fermer par une clôture : incloturer un terrein, une propriété.

Inclouable, adj. des 2 g.; qui n'est pas clouable, ne peut être, ne doit pas être cloué. Au fig. : qui ne peut être fortement attaché à quelqu'un, à quelque chose : cet homme est inclouable.

Inclouage, s. m.; état inattaché avec des clous : l'inclouage d'une chose.

Inclouant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de clouer, de se clouer; qui est inclouant, ne cloue pas, qui n'attache pas fortement : cette occupation est inclouante.

Inclué, *e*, part. pr. et adj.; qui n'est pas cloué, attaché avec des clous : cette chose est inclouée. Au fig. : qui n'est pas attaché fortement à quelqu'un, à quelque chose : cette personne est inclouée.

Inclouement, s. m.; au fig. : état inattaché fortement à quelqu'un, à quelque chose : l'inclouement de cette personne.

Inclouer, v. act. et pn., s'—; ne pas clouer, ne pas attacher avec des clous. Au fig. : ne pas attacher, ne pas s'attacher fortement à quelque chose : vous vous inclouez.

Incloutable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cloutable, ne doit pas être garni de clous.

Inclouté, *e*, part. pas et adj.; qui n'est pas clouté, qui est ingarni de clous : des souliers inclouté.

Incloutement, s. m.; état inclouté : l'incloutement des souliers.

Inclouter, v. act.; ne pas clouter ou clouter mal, ne pas garnir de clous : inclouter des souliers.

Inclure, v. act.; enfermer une chose dans une autre : j'inclus dans cette lettre un billet que je vous prie de remettre à....

Incohérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cohérable, que l'on ne peut cohérer, qui n'est pas susceptible de cohérence : non seulement ces idées manquent de cohérence, mais elles sont même incohérables.

Incohéré, part. pas. et adj.; qui n'est pas cohéré, qui est sans cohérence, qui manque de liaison nécesseire : ces idées sont incohérées.

Incohérantisme, s. m.; ce qui ne désente qu'une continuelle incohérence : ce n'est que de l'incohérentisme.

Incohérer, v. act. et pr., s'—; ne pas cohérer ne pas se cohérer; ne pas donner la cohérence, la liaison nécessaire; ne pas rendre cohérent; ne pas former, établir une possibilité d'union, de liaison entre les choses : incohérer des idées, des choses : ces idées s'incohèrent

Incohésion, s. m.; manque, défaut, absence de cohésion.

Incoïncident, *e*, adj.; qui est cohéincident : des symptômes incoïncidents.

Incollable, adj. des 2 g; qui n'est pas collable, ne peut être, ne doit pas être collé : ces choses sont incollables.

Incollant, *e*, adj.; qui n'est pas collant, qui ne colle pas : un pantalon incollant.

Incollé, *e*, adj.; qui n'est pas collé ou l'est mal : ces choses sont incoliées.

Incollégable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas collégable, ne peut, ne doit pas être collégué, remis, confié à des collègues, à plusieurs ensemble : ce pouvoir, cette action est incollégable.

Incollision, s. f.; absence de collision, ce qui n'est pas une collision.

Incolluder, v. n.; ne pas colluder, ne pas tromper par une collusion : vous incolludez.

Incolonisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas colonisable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas coloniser : ce pays est incolonisable.

Incolonisation, s. f.; état incolonisé : l'incolonisation d'un pays.

Incolonisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas colonisé : ce pays est incolonisé.

Incoloniser, v. act.; ne pas coloniser, ne pas former une colonie, en colonie : incoloniser un pays.

Incolonisme, s. m.; système d'incolonisation, son vice : c'est de l'incolonisme.

Incolorable, adj. des 2 g.; qui n'est pas colorable, ne peut être coloré, qui n'est pas susceptible de se colorer : sa peau est incolorable.

Incolorant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de colorer, de se colorer; qui n'est pas colorant, ne colore pas, ne donne pas de couleur : c'est incolorant. Subst., un incolorant.

Incoloration, s. f.; état incoloré : l'incoloration de ses joues, de sa figure.

Incoloré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas coloré, qui est sans couleur : un visage incoloré.

Incolorer, v. act. et pr., s'—; ne pas colorer, ne pas se colorer; ne pas donner, ne pas prendre de couleur : elle va mieux, et pourtant son visage s'incolore.

Incoloriable, adj. des 2 g.; qui n'est pas coloriable, ne peut être bien colorié : c'est incoloriable.

Incolorié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas colorié ou l'est mal : ce tableau est incoloriable.

Incolorier, v. act.; ne pas colorier, ne pas mettre en couleur ou le faire mal : incolorier une chose.

Incolorisation, s. f.; état incolorié : l'incolorisation d'une chose.

Incombattable, adj. des 2 g.; qui n'est pas com

Digitized by Google

battable, ne peut, ne doit pas être combattu : ce mal, ce projet est incombattable.

Incombattant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de combattre ; qui n'est pas combattant, qui ne combat pas : cette personne est incombattante : une incombattante vertu est une vertu nulle; car, ou sera son mérite, si elle ne terrasse pas le mal et le vice, si elle ne fait pas triompher le bien. Il faut à l'homme des vertus agissantes et actives, des vertus combattantes et fortes, ou il sera sans vertu et n'aura que des vices. Subst., un incombattant.

Incombattre, v. act.; ne pas combattre, ne pas entrer dans un combat, se rendre sans combat : incombattre le mal, le vice et ses passions, c'est augmenter leur intensité, c'est entrer volontairement dans leur action, ce que l'homme ne fait jamais impunément; c'est inutiliser contre soi-même les puissances de la raison, de la vertu ; et c'est se précipiter dans des abimes de maux.

Incombattu, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas combattu ou l'est inconvenablement : des passions et des vices incombattus entraînent tout dans leur torrent, et l'homme étonné alors qu'il ne peut plus les militer, invoque les vertus qu'il a dédaignées lorsqu'elles lui apportaient leurs moyens et leurs nobles aides.

Incombinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas combinable, ne peut être combiné : la marche du temps et des événements est souvent incombinable.

Incombinaison, s. f.; absence de combinaison : l'incombinaison des choses cause toujours leur ruine.

Incombinant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de combiner ; qui n'est pas combinant, ne combine pas : une politique, une administration incombinante.

Incombinateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne combine pas, rien : c'est un incombinateur.

Incombiné, e, part. pas et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas combiné ou l'est mal : cette marche a été incombinée : cette opération est incombinée.

Incombinément, adv ; d'une manière incombinée : agir incombinément.

Incombiner, v. act.; ne pas combiner, ne pas se livrer à des combinaisons : incombiner les choses.

Incombinisme, s. m.; ce qui ne présente qu'une continuelle, funeste incombinaison : ce n'est que de l'incombinisme.

Incomique, adj. des 2 g.; qui n'est pas comique, ne présente rien de comique : c'est incomique.

Incomiquement, adv.; d'une manière incomique : il narre incomiquement.

Incommandable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas commandable, ne peut, ne doit pas être commandé : cette personne, cette action est incommandable.

Incommandé, e, adj.; qui n'est pas commandé ou l'est mal : cette troupe est incommandée.

Incommençable, adj. des 2 g ; qui, ce qui n'est pas commençable, ne peut, ne doit pas être commencé : la saison est trop avancée, cette construction est incommençable.

Incommencé, e, adj ; qui n'est pas commencé : ce travail est incommencé

Incommencement, s. m.; état incommencé : l'incommencement d'une chose.

Incommentable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas commentable, ne peut, ne doit pas être commenté ; cet ordre est incommentable, il faut l'exécuter passivement.

Incommenté, e, adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas commenté : ce projet fut incommenté.

Incommerçable, adj. des 2 g ; qui n'est pas commerçable, ne peut, ne doit pas être commercé ; ce billet est incommerçable.

Incommerçant, e, part. pr.; et adj.; qui ne fait pas l'action de commercer ; qui ne fait pas le commerce, qui n'est pas commerçant : cette nation est incommerçante.

Incommercé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas commercé, qui n'est pas mis, émis dans le commerce, dans la circulation du commerce : votre billet est incommercé.

Incommercer, v. n.; ne pas commercer, ne pas trafiquer, ne pas faire du commerce ; vous incommercez.

Incommercial, e, adj.; qui n'est pas commercial, qui n'appartient pas au commerce : ces choses sont incommerciales.

Incommercialisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas commercialisable, ne peut, ne doit pas être commercialisé, rendu commercial, objet de commerce : ces choses sont incommercialisables.

Incommercialisation, s. f.; état incommercialisé.

Incommercialisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu commercial, objet de commerce : ces choses sont incommercialisées.

Incommercialiser, v. act.; ne pas commercialiser, ne pas rendre commercial, objet de commerce : incommercialiser des billets, des choses.

Incommercialisme, s. m., système d'incommercialisation.

Incommercialité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas commercial : son incommercialité.

Incommisération, s. f.; manque, défaut, absence de commisération : la commisération est une beauté du caractère et du cœur; l'incommisération en est un vice.

Incommisérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas commisérisable, ne peut être commisérisé, qui est insusceptible de commisération : l'homme incommisérisable ne mérite les pitiés de personne.

Digitized by Google

Incommisérisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de commiséricer, de se commiséricer ; qui incommisérise, n'est pas commisérisant, ne commisérise pas: le malheur causé par la paresse et la débauche sont toujours incommisérisant et doivent l'être, parce que jamais les vices n'alimentent la vertu.

Incommisérisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas commisérisé, qui est sans commisération, sans pitié : cette personne est incommisérisée.

Incommisériser, v. act. et pron., s'— ; ne pas commisériser, ne pas se commisériser; ne pas inspirer, ne pas prendre de la commisération, de la pitié : la personne que les malheurs incommisérisent mérite d'être accablé par tous les maux.

Incommisérisme, s. m. ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle incommisération : ce n'est que de l'incommisérisme.

Incommissionné, e, adj.; qui n'est pas commissionné, qui n'a pas de commission par laquelle on autorise à faire : cet homme est incommissionné.

Incommuabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui n'est pas commuable : son incommuabilité.

Incommuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas commuable ; ne peut, ne doit pas être commué : cette peine est incommuable.

Incommué, e, adj.; qui n'est pas commué : sa peine est commuée.

Incommunalisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas communalisable, ne peut, ne doit pas être communalisé : ce droit est incommunalisable.

Incommunalisation, s. f.; état incommulisé, absence de communalisation : l'incommunalisation d'un droit, d'une administration.

Incommunalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas communalisé, rendu communal ; qui n'est pas mis, placé dans les attributions de la commune, de l'autorité communale : ce droit est incommunalisé.

Incommunaliser, v. act. ; ne pas communaliser, ne pas rendre communal; ne pas attribuer à la commune, ne pas placer sous l'autorité directe de la commune ; ne pas laisser à l'action, à la volonté, à la liberté de la commune, de l'autorité communale : incommunaliser un droit, l'administration.

Incommunalisme, s. m.; système d'incommunalisation.

Incommuniqué, e, part. pas. et adj.; ce qui n'a pas été, n'est pas communiqué : les pièces de ce procès ont été incommuniquées.

Incommuniquer, v. act.; ne pas communiquer, ne pas donner communication : incommuniquer les pièces d'un procès.

Incompacte, adj. des 2 g. ; qui n'est pas compacte : ces choses sont incompactes.

Incompatibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu incompatible : ces fonctions sont incompatibilisées.

Incompatibiliser, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir incompatible; établir, former une incompatibilité ; ne pas permettre que deux charges soient possédées par la même personne : incompatibiliser des fonctions : leurs caractères commencent à s'incompatibiliser.

Incompatibilisme, s. m.; système d'incompatibilité : c'est de l'incompatibilisme.

Incompensablement, adv. ; d'une manière incompensable : vous donnez incompensablement.

Incompensant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de compenser ; qui n'est pas compensant, ne compense pas : ce que vous donnez est incompensant.

Incompensation, s. f.; absence de compensation; état incompensé : son incompensation.

Incompensé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas compensé ou ne l'est pas convenablement : cette chose est incompensée.

Incompenser, v. act. ; ne pas compenser ou le faire inconvenablement : incompenser les choses.

Incomplécité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas complet, de ce qui n'a pas tout ses compléments.

Incomplétable, adj. des 2 g.; qui n'est pas complétable, ne peut être complété: ces régiments, ces choses sont incomplétables.

Incomplétant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de compléter ; qui n'est pas complétant, ne complète pas : ce que vous donnez, ce que vous faites est encore incomplétant.

Incomplétation, s. f. ; état incomplété : l'incomplétation des corps.

Incomplété, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas complété, mis au complet, rendu complet : tous ces corps sont incomplétés.

Incomplètement, adv.; d'une manière incomplète: l'ennemi a été battu, mais incomplètement.

Incompléter, v. act.; ne pas compléter, ne pas rendre complet, ne pas mettre au complet : incompléter des corps de troupes.

Incomplexité, s. f.; manque, défaut, absence de complexité : l'incomplexité d'idées.

Incomplicable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas complicable, ne peut, ne doit pas être compliqué : cette affaire est incomplicable.

Incomplication, s. f. ; absence de complication ; état incompliqué : l'incomplication de cette affaire, de ce compte.

Incomplice, s. des 2 g.; celui, celle qui n'est pas complice : cet homme est incomplice.

Incomplicité, s. f.; absence de complicité, imparticipation au crime d'un autre.

Incomplimentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas complimentable, qui ne peut, ne doit, ne mérite pas être complimenté : cette personne est incomplimentable.

Incomplimentant, e, part. pr. at adj.; qui ne fait

Digitized by Google

pas l'action de complimenter; qui n'est pas complimentant, qui ne complimente pas : un discours incomplimentant, ces paroles sont incomplimentantes.

Incomplimentation, s. f.; absence de complimentation; état incomplimenté : l'incomplimentation n'est pas toujours improbation, comme la complimentation n'est pas toujours acte de vrai.

Incomplimenté, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas complimenté : cette personne est incomplimentée.

Incomplimenter, v. act.; ne pas complimenter, ne pas faire, ne pas adresser de compliments: incomplimenter une personne.

Incomplimenteur, s. m. f., *se*; celui, celle qui ne complimente pas ou complimente peu : c'est un incomplimenteur.

Incompliqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas compliqué ou l'est peu : cette affaire est incompliquée.

Incompliquer, v. act.; ne pas compliquer : incompliquer un compte, une affaire.

Incomplotable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas complotable, ne peut, ne doit pas être comploté, objet de complot : cette chose incomplotable.

Incomploté, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas comploté : sa chute arriva par la force naturelle des choses, elle fut incomplotée.

Incomploter, v. act.; ne pas comploter, ne pas former un complot contre quelqu'un : incomploter la ruine d'une personne, du gouvernement, du prince.

Incomploteur, s. m. f., *se*; celui, celle qui ne complote pas, rien.

Incomposable, adj. des 2 g.; qui ne peut être composé, que l'on ne peut composer : son visage est incomposable.

Incomposé, e, adj.; qui n'est pas composé ou l'est mal : ce mot est incomposé : cette chose est incomposée.

Incomposer, v. act. et pron.; ne pas composer une chose, ne pas se composer : incomposer avec sa conscience.

Incompréhensibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu incompréhensible.

Incompréhensibiliser, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir incompréhensible, impossible ou extrêmement difficile à comprendre, à saisir : vous incompréhensibilisez les choses : ces choses s'incompréhensibilisent.

Incomprenable, adj. des 2 g.; qui n'est pas comprenable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas comprendre, faire entrer comme partie dans un tout : c'est incomprenable dans ce compte.

Incomprimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas comprimable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas comprimer : un peuple est incomprimable lorsqu'il sait se respecter et se faire respecter.

Incomprimant, e, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de comprimer, qui n'est pas comprimant, ne comprime pas : les lois sont incomprimantes lorsqu'elles sont sanctionnées par l'opinion publique, lorsqu'elles n'acceptionnent qui que ce soit; hors de là elles peuvent être tyranniques.

Incomprimé, e, part pas. et adj.; qui n'est pas comprimé : un peuple incomprimé est toujours heureux, s'il sait jouir de sa liberté.

Incomprimer, v. act.; ne pas comprimer, ne pas user de compression contre un homme, un peuple : incomprimer une nation.

Incompris, se, adj.; qui n'est pas compris : cette personne, cette chose est incomprise.

Incompromettable, adj. des 2 g.; qui n'est pas compromettable, ne peut être compromis : cette personne est incompromettable.

Incompromettant, e, part pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de compromettre, de se compromettre; qui n'est pas compromettant, qui ne compromet pas : cette réponse est incompromettante.

Incompromettre, v. act. et pr.; ne pas compromettre, ne pas se compromettre : incompromettre une personne.

Incompromis, se, part. pas. et adj.; qui n'est pas compromis : elle s'est incompromise.

Incomptabilité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas comptable. En parlant des personnes qui ne sont pas comptables; on dit : toutes les incomptabilités.

Incomptable, adj. des 2 g.; qui n'est pas comptable, qui n'est pas assujéti à rendre compte : il est incomptable.

Incomptabilisé, e, part. pas et adj.; qui n'est pas rendu comptable, qui est inassujéti à rendre compte : il est incomptabilisé.

Incomptabiliser, v. act.; ne pas rendre comptable, inassujétir à rendre compte : incomptabiliser une personne.

Inconcédable, adj. des 2 g.; qui n'est pas concédable; même signification que inconcessible.

Inconcédé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas concédé : ce droit est inconcédé.

Inconcéder, v. act.; ne pas concéder, ne pas faire l'abandon : inconcéder un droit.

Inconcentrable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas concentrable, ne peut, ne doit pas être concentré : c'est une peine inconcentrable : ces troupes sont inconcentrables.

Inconcentration, s. f.; état inconcentré : l'inconcentration du pouls, celle d'un corps de troupes.

Inconcentré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas concentré : il a inconcentré ses troupes.

Inconcentrer, v. act.; ne pas concentrer, ne pas réunir à un centre : inconcentrer les troupes, les forces, les pouvoirs.

Inconception, s. f.; manque, défaut, absence de

Digitized by Google

conception : l'inconception des choses jette toujours dans une fausse direction.

Inconcessibilité, s. f.; qualité de ce qui n'est pas concessible : son inconcessibilité.

Inconcessible, adj. des 2 g.; qui n'est pas concessible, ne peut, ne doit pas être concédé : ce droit est inconcessible.

Inconcession, s. f.; absence, opposé de concession : l'inconcession d'un droit.

Inconcevabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inconcevable : cette personne, cette chose est inconcevabilisée.

Inconcevabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inconcevable : vous inconcevabilisez les choses : les choses s'inconcevabilisent ; cette personne s'inconcevabilise

Inconcevabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inconcevable : très souvent l'inconcevabilité des choses est plus dans l'inesprit et dans l'inintelligence que dans les choses elles mêmes.

Inconciliabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inconciliable : son inconciliabilité.

Inconciliant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de concilier, de se concilier; qui n'est pas conciliant, qui ne concilie pas : un esprit inconciliant : cette proposition, cette offre fut encore inconciliante.

Inconciliateur, s. m., f., *trice* ; celui, celle qui ne concilie pas, rien.

Inconciliatif, *ve*, adj.; d'inconciliation, qui est de l'inconciliation, qui la marque, en explique les causes : un procès verbal inconciliatif.

Inconciliation, s. f.; absence de conciliation; état inconcilié.

Inconciliativement, adv.; d'une manière inconciliative, sans conciliation.

Inconcilié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas concilié : ces personnes sont inconciliées.

Inconcilier, v. act. et pr., s'—; ne pas concilier, ne pas se concilier; ne pas mettre, ne pas se mettre d'accord ensemble, avec : inconcilier une affaire, des personnes.

Inconcis, *e*, adj.; qui n'est pas concis, court, resserré : un style inconcis.

Inconcision, s. f.; défaut, absence de concision : l'inconcision du style.

Inconcours, s. m.; manque, défaut, absence de concours : en toute affaire et en toutes choses, l'inconcours de tout ce qui doit les soutenir les fait tomber.

Inconcupiscence, s. f.; absence, opposé de concupiscence : son inconcupiscence.

Inconcupiscent, *e*, adj. et s.; qui n'est pas concupiscent : c'est inconcupiscent : il est inconcupiscent.

Incondamnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas condamnable, ne peut, ne doit pas être condamné : cette personne est incondamnable.

Incondamnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de condamner, qui n'est pas condamnant, ne condamne pas, qui n'emporte pas une condamnation : cette déclaration, la déposition des témoins est incondamnante.

Incondamnation, s. f.; absence de condamnation; état incondamné ; l'incondamnation des coupables en augmente le nombre.

Incondamné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas condamné : il fut incondamné.

Incondamner, v. act.; ne pas condamner, ne pas désapprouver, ne pas rejeter : incondamner une personne, les actions.

Incondescendance, s. f.; manque, défaut, absence de condescendance : la condescendance est quelquefois faiblesse blâmable, et l'incondescendance est souvent une grossièreté condamnable.

Incondescendre, v. n.; ne pas condescendre, ne pas se rendre aux sentiments, aux volontés de quelqu'un : vous incondescendez.

Inconfiable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas confiable, ne peut, ne doit pas être confié : ce secret est inconfiable.

Inconfiamment, adv., d'une manière inconfiante, sans confiance : vous agissez inconfiamment.

Inconfiance, s. f.; manque, défaut, absence de confiance : l'inconfiance en soi-même prouve une impossibilité d'action, ou un vice d'organisation dans l'esprit et les idées.

Inconfiant, *e*, adj.; qui n'est pas confiant. Part. pr.; qui ne fait pas l'action de confier : cette personne est inconfiante.

Inconfié, *e*, par.. pas. et adj.; qui n'est pas confié : cette chose est inconfiée : ce secret est inconfié.

Inconfier, v. act.; ne pas confier à quelqu'un une chose, un secret : il inconfie ses secrets et les garde.

Inconfiscable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas confiscable, ne peut, ne doit pas être confisqué : ces biens sont inconfiscables.

Inconfiscant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de confisquer ; qui n'est pas confiscant, qui ne confisque pas : des lois inconfiscantes.

Inconfiscateur, s. m. f., *trice*; celui, celle qui ne confisque pas : un gouvernement inconfiscateur.

Inconfiscatif, *ve*, adj.; d'inconfiscation, qui n'est pas de la confiscation, qui ne la marque pas : un règlement, un jugement inconfiscatif : une mesure inconfiscative.

Inconfiscation, s. f.; absence de confiscation; état inconfisqué : la confiscation des biens imposée aux condamnés par surcroit de peine, est un vol légal plus honteux et plus immoral que les vols faits sur les grands chemins, et l'inconfiscation des biens d'un condamné honore le législateur et la loi.

Inconfiscativement, adv.; d'une manière incon-

Digitized by Google

fiscative, sans confiscation : condamner inconfiscativement.

Inconfisqué, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas été qui n'est pas confisqué : ses biens furent inconfisqués.

Inconfisquer, v. act.; ne pas confisquer, ne pas adjuger au fisc, ne pas ravir pour le fisc : inconfisquer une chose, les, des biens, des propriétés.

Inconflagration, s. f.; absence de conflagration : son inconflagration.

Inconfondable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas confondable, ne peut, ne doit pas être confondu : ces personnes, ces choses sont inconfondables.

Inconfondre, v. act.; ne pas confondre, ne pas mêler ensemble : inconfondre les personnes, les choses.

Inconfondu, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas confondu : ces choses sont inconfondues.

Inconforme, adj. des 2 g.; qui n'est pas conforme, qui manque de conformité.

Inconformément, adv.; d'une manière inconforme, sans conformité.

Inconformité, s. f.; absence de conformité; état qualité de ce qui n'est pas conforme, ou est peu conforme : l'inconformité des caractères, des choses.

Inconfrontable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas confrontable, ne peut être confronté : ces choses sont inconfrontables.

Inconfrontation, s. f.; défaut, absence de confrontation; état inconfronté : l'inconfrontation des accusés.

Inconfronté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été confronté : ils furent inconfrontés.

Inconfronter, v. act.; ne pas confronter : inconfronter les personnes, les choses.

Incongédiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas congédiable, ne peut, ne doit pas être congédié : cette personne est incongédiable : les troupes sont incongédiables.

Incongédié, e, adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas congédié : ces personnes furent incongédiées : les troupes sont incongédiées.

Incongruer, v. n.; ne pas congruer, ne pas agir avec congruité, contre la bienséance : vous incongruez.

Inconjugable, adj. des 2 g.; qui n'est pas conjugable, ne peut se conjuguer : ce verbe est inconjugable.

Inconnivence, s. f.; absence de connivence, ce qui n'est pas de la connivence : leur inconnivence.

Inconniver, v. n.; ne pas conniver, ne pas faire de connivence, ne pas participer à un mal que l'on doit empêcher : vous inconnivez.

Inconsacrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas consacrable, ne peut être consacré, que l'on ne doit pas consacrer : ces lois, ces usages, ces principes sont inconsacrables.

Inconsacré, e, adj.; qui n'est pas consacré : ces principes, ces usages sont inconsacrés.

Inconscience, s. f.; manque, défaut, absence de conscience : la conscience est le guide moral de l'homme, sans elle il ne peut rien de bien; l'inconscience est sa duction dans le mal et le crime.

Inconsciencieusement, adv.; d'une manière inconsciencieuse, sans conscience : si vous faites inconsciencieusement, vous tombez dans le réprobable d'action et vous vous déshonorez.

Inconsciencieux, se, adj.; qui n'est pas consciencieux, qui n'a pas, ne présente pas de conscience : un acte inconsciencieux mène à un autre, et l'on finit par rester dans la voie des méfaits.

Inconseillable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas conseillable, ne peut, ne doit pas être conseillé : ces choses sont inconseillables.

Inconseillé, e, part. pas. et adj.; qui, ce qui n'est pas conseillé : il fut inconseillé : cette action est inconseillée par le bien.

Inconseiller, v. act.; ne pas conseiller, ne pas donner conseil, de conseil : inconseiller une personne.

Inconsentable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas consentable, ce à quoi on ne peut, on ne doit pas consentir : ce mariage, cette affaire est inconsentable.

Inconsentement, s. m.; manque, défaut, absence de consentement : son inconsentement.

Inconsenti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas consenti : cet arrangement est inconsenti.

Inconsentir, v. n. et act.; ne pas consentir; ne pas donner un consentement, ne pas acquiescer, ne pas adhérer à..... : inconsentir une vente, un marché.

Inconservable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas conservable, ne peut, ne doit pas être conservé : ces choses sont inconservables.

Inconservatif, ve, adj. qui n'est pas conservatif, n'est pas principe de conservation : ce moyen est inconservatif.

Inconservateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui ne conserve pas, ne sait pas conserver : c'est un inconservateur.

Inconservation, s. f.; absence de conservation; état inconservé : son inconservation.

Inconservé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas conservé : cette chose s'est inconservée.

Inconserver, v act.; ne pas conserver, ne pas garder : inconserver les choses.

Inconsidérable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas considérable : c'est inconsidérable.

Inconsignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas consignable, ne peut, ne doit pas être consigné : ces élèves sont inconsignables.

Inconsigné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas consigné : les troupes sont inconsignées.

Inconsolabilité, s. f.; état inconsolable : son inconsolabilité.

Digitized by Google

Inconsolant, e, adj., qui n'est pas consolant ou l'est peu : des nouvelles inconsolantes.

Inconsolateur, s. m. f.; *trice;* celui, celle qui ne porte pas des consolations.

Inconsolation, s. f.; absence de consolation; état inconsolé : son inconsolation.

Inconsolidable, adj. des 2 g.; qui n'est pas consolidable, ne peut être consolidé.

Inconsolidant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de consolider, qui n'est pas consolidant; qui ne consolide pas : ces mesures sont inconsolidantes.

Inconsolidation, s. f.; absence de consolidation; état inconsolidé : l'inconsolidation des gouvernements, des choses.

Inconsolidé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas consolidé : ce gouvernement est inconsolidé.

Inconsolider, v. act.; ne pas consolider, ne pas affirmir : au lieu de consolider, vous inconsolidez.

Inconsommable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas consommable, ne peut être consommé : ces choses sont inconsommables.

Inconsommateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui consomme peu : il est inconsommateur.

Inconsommation, s. f.; absence de consommation; état inconsommé; son inconsommation.

Inconsommé, e, adj. et part. pas.; qui n'est pas consommé, accompli, qui n'est pas détruit.

Inconsommer, v. act.; ne pas achever, ne pas accomplir; ne pas détruire par l'usage.

Inconstatable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas constatable, ne peut être constaté : ces faits sont inconstatables.

Inconstatant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de constater, qui n'est pas constatant, ne constate pas : cette preuve est inconstatante.

Inconstatation, s. f.; absence de constatation; état inconstaté : l'inconstatation des faits.

Inconstaté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas constaté : ces faits sont inconstatés.

Inconstater, v. act.; ne pas constater, ne rien constater : inconstater un fait.

Inconsternable, adj. des 2 g.; qui n'est pas consternable, ne peut être consterné : cet homme est inconsternable.

Inconsternation, s. f.; absence de consternation; état inconsterné : son inconsternation.

Inconsterné, e, adj.; qui n'est pas consterné : cette personne est inconsternée.

Inconstipable, adj. des 2 g.; qui n'est pas constipable, ne peut être constipé, n'est pas susceptible de constipation : cette personne est inconstipable.

Inconstipant, e, adj.; qui n'est pas constipant, ne constipe pas : ces aliments sont inconstipants.

Inconstipation, s. f.; absence de constipation; état inconstipé : son inconstipation.

Inconstipé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas constipé : elle est inconstipée.

Inconstiper, v. act. et pr., s'—; ne pas constiper, ne pas se constiper; ne pas causer une constipation : inconstiper une personne.

Inconstituable, adj. des 2 g.; qui n'est pas constituable, ne peut, ne doit pas être constitué : cette servitude est inconstituable : ce droit, cette rente est inconstituable.

Inconstitué, e, adj.; qui n'est pas constitué ou l'est inconvenablement : cette rente est inconstituée.

Inconstitutionnalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas constitutionnalisé, qui n'est pas rendu constitutionnel, qui manque de constitutionnalité : cet acte politique est inconstitutionnalisé.

Inconstitutionnaliser, v. act. et proo. s'—; rendre, devenir inconstitutionnel, ne pas donner aux actes, aux actions toute la constitutionnalité nécessaire : inconstitutionnaliser une action politique.

Inconstitutionnalisme, s. m.; continuelle action d'inconstitutionnalité, système d'inconstitutionnalité : ce n'est que de l'inconstitutionnalisme.

Inconsultable, adj. des 2 g.; qui n'est pas consultable, ne peut, ne doit pas être consulté : cet homme est inconsultable.

Inconsultateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne consulte pas, qui agit sans conseil.

Inconsultatif, ve, adj.; qui n'est pas consultative, qui ne marque pas, n'exprime pas une consultation : voix inconsultative : cette forme est inconsultative.

Inconsultation, s. f.; absence de consultation; état inconsulté : son inconsultation.

Inconsultativement, adv.; d'une manière inconsultative, sans consulter : agir inconsultativement.

Inconsulté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas consulté : cette personne est inconsultée.

Inconsulter, v. act.; ne pas consulter, ne pas prendre de conseil pour agir : inconsulter quelqu'un.

Inconsumable, adj. des 2 g.; qui n'est pas consumable, ne peut se consumer : ce bois est inconsumable.

Inconsumation, s. f.; état inconsumé : l'inconsumation de cette maison.

Inconsumé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été consumé : cette maison fut inconsumée.

Incontagieux, se, adj.; qui n'est pas contagieux : cette maladie est incontagieuse.

Incontagiosité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas contagieux : son incontagiosité.

Incontagion, s. f.; ce qui n'est pas contagion, absence de contagion : l'incontagion des vices.

Incontemplable, adj. des 2 g.; qui n'est pas

Digitized by Google

contemplable, ne peut, ne doit pas être contemplé : cette chose est incontemplable.

Incontemplateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne contemple pas.

Incontemplation, s. f.; absence de contemplation; état incontemplé : l'incontemplation des choses.

Incontempler, v. act.; ne pas contempler, ne pas considérer attentivement.

Incontemporain, s. m., f. *e*; celui, celle qui n'est pas contemporain.

Incontemporanéité, s. f.; absence de contemporanéité : son incontemporanéité.

Incontenable, adj. des 2 g.; qui n'est pas contenable, ne peut être contenu, retenu dans de certains bornes : ce torrent est incontenable.

Incontenance, s. f.; manque, défaut, absence de contenance; irretenue dans de certaines bornes : son incontenance la dépare, ôte de ses qualités.

Incontentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas contentable, que l'on ne peut contenter : cette personne est incontentable.

Incontenté, *e*, part. pas et adj.; qui n'est pas contenté : elle est incontentée.

Incontentement, s. m.; absence de contentement; état incontenté : son incontentement.

Incontenter, v. act.; ne pas contenter, ne pas donner de contentement, de satisfaction : incontenter quelqu'un.

Incontestabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu incontestable.

Incontestabiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir incontestable.

Incontestation, s. f.; absence de contestation; état incontesté : l'incontestation d'un droit, d'une chose.

Incontesté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas contesté; cette chose est incontestée.

Incontester, v. act.; ne pas contester, ne pas débattre, ne pas disputer : incontester un droit.

Incontinuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas continuable, ne peut, ne doit pas être continué : ce commerce, cette opération, cette discution est incontinuable.

Incontinuation, s. f.; état incontinué : l'incontinuation des travaux.

Incontinué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas continué : ces travaux sont incontinués.

Incontinuel, *le*, adj.; qui n'est pas continuel : un incontinuel bonheur.

Incontinuellement, adv.; d'une manière incontinuelle, sans continuité : il est incontinuellement occupé.

Incontinuer, v. act.; ne pas continuer, cesser de faire : incontinuer un travail.

Incontinuité, s. f.; absence de continuité; état, qualité de ce qui n'est pas continuel : une incontinuité de bonheur.

Incontractable, adj. des 2 g.; qui n'est pas contractable, ne peut, ne doit pas être contracté : cet engagement est incontractable.

Incontradicteur, s. m. f. *trice*; celui, celle qui ne contredit pas : il est incontradicteur.

Incontraignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas contraignable, ne peut, ne doit pas être contraint : cette personne est incontraignable.

Incontraignant, *e*, part. pr, et adj.; qui ne fait pas l'action de contraindre; qui n'est pas contraignant, ne contraint pas : cette mesure est incontraignante.

Incontraindre, v. act.; ne pas contraindre, ne pas par un moyen quelconque forcer quelqu'un à faire : incontraindre les hommes, mais les persuader, est le moyen d'avoir leur action consciencieuse en tout.

Incontraint, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas contraint : cette personne est incontrainte.

Incontrainte, s. f.; absence de contrainte; état incontraint : la contrainte est une tyrannie que l'homme cherche toujours à repousser; et s'il ne le peut, elle le force à des actes de servitude ou d'hypocrisie. L'incontrainte au contraire l'invite à faire; et par elle il fait avec plaisir et bien, parce qu'il n'obéit qu'au raisonnement et à sa conviction.

Incontraire, s. et adj. des 2 g.; ce qui n'est pas contraire, opposé : les incontraires, un temps incontraire.

Incontrairement, adv.; d'une manière incontraire : agir incontrairement.

Incontrariable, adj. des 2 g.; qui n'est pas contrariable, que l'on ne doit pas contrarier : cette opération, cette marche est incontrariable.

Incontrariant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de contrarier; qui n'est pas contrariant, ne contrarie pas : esprit incontrariant.

Incontrarié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas contrarié : elle est incontrariée dans ses goûts.

Incontrarier, v. act. et pron. s'—; ne pas contrarier, ne pas apporter de contrariété, ne pas se contrarier : ces choses s'incontrarient.

Incontrariété, s. f.; absence de contrariété : l'incontrariété n'est pas toujours une boune chose, car, c'est souvent la contrariété qui oblige à bien faire et alors on est plus heureux.

Incontravention, s. f.; absence de contravention; ce qui n'est pas contravention : l'incontravention aux lois.

Incontrevenant, *e*, adj.; qui n'est pas contrevenant, qui ne contrevient pas; il est incontrevenant.

Incontrôlable, adj. des 2 g.; qui n'est pas contrôlable, que l'on ne doit pas contrôler : son action, cette dépense est incontrôlable.

Incontrôle, s. m.; absence de contrôle. Au fig.: absence de critique, de censure : l'incontrôle des actions.

Digitized by Google

Incontrôlé, e, adj. ; qui n'est pas contrôlé : son action est incontrôlée.

Incontroversabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est incontroversable.

Incontroversable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas controversable, ne doit pas être controversé, disputé, rendu objet d'une contoverse : c'est incontreversable.

Incontroversé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas controversé, rendu objet de controverse : cette opération est incontroversée.

Incontroverser, v. neut. ; ne pas faire de la controverse : act.; ne pas rendre objet de controverse : vous incontroversez : incontroverser les principes.

Inconvénience, s. f.; état, qualité de ce qui est inconvénient : son inconvénience : l'inconvénience des personnes, des choses.

Inconviction, s. f.; absence de conviction ; état inconvaincu : la conviction est le flambeau de la raison et de l'esprit ; l'inconviction en est l'égarement et la fausseté.

Inconvocable, adj. des 2 g.; qui n'est pas convocable, ne peut, ne doit pas être convoqué : ces personnes sont inconvocables.

Inconvocation, s. f. ; absence de convocation ; état inconvoqué : l'inconvocation des membres de l'assemblée.

Inconvoqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été convoqué : ils furent inconvoqués.

Inconvoquer, v. act.; ne pas convoquer, ne pas réunir en assemblée : inconvoquer les citoyens.

Incoobligeable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas coobligeable, ne peut, ne doit pas être obligé avec plusieurs : cet homme est incoobligeable.

Incoobligé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas coobligé : cette personne est incoobligée.

Incoobliger, v. act. et pron. s'— ; ne pas coobliger, ne pas se coobliger ; ne pas obliger, ne pas s'obliger avec plusieurs : s'incoobliger : incoobliger des personnes.

Incoopération, s. f.; ne pas faire l'action de coopérer ; absence de coopération : son incoopération.

Incoopérer, v. act. ; ne pas coopérer, ne pas faire, ne pas travailler à un chose conjointement avec une ou plusieurs personnes : il a incoopéré à ce travail.

Incoordonnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas coordonnable, ne peut être coordonné : ces moyens sont incoordonnables.

Incoordonné, e, part, pas. et adj.; qui n'est pas coordonné ou l'est mal : toutes ces choses sont incoordonnées.

Incoordonnément, adv. ; d'une manière incoordonnée : combiner incoordonnément.

Incoordonner, v. act. et pron. s'— ; ne pas coordonner ou le faire mal, ne pas se coordonner ; ne pas combiner convenablement les rapports pour un but.

Incopiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas copiable, ne peut être copié, que l'on ne doit pas copier, imiter, sur quoi on ne doit pas se modeler : cette personne est incopiable.

Incopiant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de copier ; qui n'est pas copiant, ne copie pas ou le fait mal : cette jeune personne est incopiante.

Incopié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas copié, imité ou l'est mal : cette personne est incopiée.

Incopier, v. act. ; ne pas copier, ne pas imiter, ne pas se modeler sur une personne ou le faire mal : incopier une pièce, une personne.

Incopieusement, adv.; d'une manière incopieuse : manger incopieusement.

Incopieux, se, adj. ; ce qui n'est pas copieux : c'est incopieux.

Incordialisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas cordalisé, rendu cordial, qui est sans cordialité : son action est incordialisée.

Incordialiser, v. act. et pron. s'—; ne pas cordialiser, rendre cordial ; ne pas se cordialiser ; ne pas montrer, ne pas manifester de la cordialité ; ne pas donner aux actes, aux choses la cordialité nécessaire, ne pas prendre de la cordialité.

Incordialité, s. f.; manque, défaut, absence de cordialité.

Incorrectibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est incorrectible.

Incorrectible, adj. des 2 g.; qui n'est pas correctible, de nature à être corrigé, adouci.

Incorrectif, ve, adj. ; qui n'est pas correctif, qui ne corrige pas, qui n'a pas ou n'a plus la vertu de corriger : ce moyen est incorrectif.

Incorrectivité, s. f. ; état, qualité de ce qui n'est pas correctif : son incorrectivité.

Incorrespondant, e, adj.; qui n'est pas correspondant, ne correspond pas.

Incorrespondément, adv.; d'une manière incorrespondante, sans correspondance.

Incorrigé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas corrigé : cette personne est incorrigée.

Incorriger, v. act. et pron. s'— ; ne pas corriger, ne pas se corriger : incorriger un enfant.

Incorrigibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu incorrigible.

Incorrigibiliser, v. act. et pron. s'— ; rendre, devenir incorrigible, impossible à corriger : l'homme s'incorrigibilise par l'ignorance, par l'invétération des habitudes ; mais plus encore par ses faux orgueils et ses sots amours propres : l'irréprimande incorrigibilise ; parce que si l'homme, surtout dans sa jeunesse, n'est repris quand il a méfait, les méshabitudes s'invétèrent, et cette même irréprimande implante infailliblement des vices.

Incorrodable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas corrodable, ne peut se corroder, n'est pas sus-

Digitized by Google

ceptible de se corroder : ce terrein, cette chose est incorrodable.

Incorrodant, e, adj. ; qui n'est pas corrodant, ne corrode pas : une substance incorrodante : un courant d'eau incorrodant.

Incorrodé, e, adj.; qui n'est pas corrodé : cette chose est incorrodée : ces rives sont incorrodées.

Incorrompre, v. act. et pron. s'— ; ne pas corrompre, ne pas se corrompre : incorrompre une personne : ces choses s'incorrompent.

Incorrompu, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas corrompu : cette personne, cette chose est incorrompue.

Incorrupteur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne corrompt pas, n'emploie pas la corruption : un gouvernement incorrupteur.

Incorruptibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu incorruptible, impossible ou très difficile de corrompre : ces choses sont incorruptibilisées.

Incorruptibiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir incorruptible, impossible ou très difficile de corrompre : ces choses s'incorruptibilisent.

Incorruptiblement, adv. ; d'une manière incorruptible, sans corruption.

Incorruptif, ve, adj. ; qui n'est pas corruptif, qui n'est pas, ne tient pas de la corruption, qui ne corrompt pas, qui impropage la corruption : des principes incorruptifs.

Incorruption, s. f.; absence de corruption ; état incorrompu : par la corruption privée ou publique on a que des œuvres et des résultats de fraude, de dégradation, d'immoralité et de crime; par l'incorruption on a que ceux de l'honneur et de la vertu.

Incorruptivement, adv.; d'une manière incorruptive, par l'incorruption, sans la propagation de la corruption : gouvernez incorruptivement.

Incorsarié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas corsarié. Au fig. : qui n'est pas traité d'une manière méchante, dure, avide, impitoyable : ce débiteur est incorsarié.

Incorsarier, v. neut. ; ne pas corsarier, ne pas faire le corsaire, ne pas agir en corsaire. Au fig.: ne pas traiter avec méchanceté, dureté, impitoyabilité.

Incorsé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas corsé ou qui l'est mal : cette femme est incorsée.

Incorser, v. act. et pron. s'— ; ne pas corser, ne pas se corser ; vous vous incorsez.

Incortégeable, adj des 2 g.; qui n'est pas cortégeable, ne peut être cortégé, accompagné.

Incortégé, e, adj. ; qui n'est pas cortégé, qui est sans cortége, qui n'est pas accompagné, qui n'est entouré de rien : cette personne est incortégée d'amis, d'affections.

Incorvéable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas corvéable, ne peut, ne doit pas être assujéti à la corvée : cette personne est incorvéable.

Incossé, e, adj. ; qui n'est pas cossé, qui a peu de cosse : des fèves incossées.

Incotable, adj, des 2 g. ; qui n'est pas cotable, ne peut, ne doit pas être coté.

Incoté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas côté : ces marchandises sont incotées.

Incoter, v. act.; ne pas coter : incoter des marchandises, les fonds publics.

Incouard, e, s. et adj.; qui n'est pas couard, qui ne présente pas de lâcheté.

Incouardement, s. m.; action par laquelle on ne couarde pas : par son incouardement.

Incouardément, adv.: d'une manière incouarde, sans lâcheté : il s'est conduit incouardément.

Incouarder, v. neut. ; ne pas couarder, ne pas faire le couard ; faire, agir inlâchement. Act. et pron. s'—; ne pas rendre, ne pas devenir couard, lâche.

Incouchable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas couchable, ne peut, ne doit pas être couché, renversé : ces blés, ces branches sont incouchables.

Incouché, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas couché, renversé : cette personne est incouchée : les blés sont incouchés.

Incoucher, v. act.; ne pas coucher. Pron., s'—; ne pas se coucher.

Incoupable, adj. des 2 g.; qui n'est pas coupable : cet accusé est incoupable. que l'on ne peut couper : ce pain, cette viande est incoupable.

Incoupant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de couper ; qui n'est pas coupant; qui ne coupe pas ou ne coupe pas bien : ce couteau est incoupant: cette serpe est incoupante.

Incoupé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas coupé ou l'est mal : cette viande est incoupée.

Incoupement, s. m.; état incoupé : l'incoupement du bois, du pain, de la viande.

Incouper, v. act.; ne pas couper ou le faire mal.

Incourage, s. m.; manque, défaut, absence de courage : par le courage, les maux sont souvent peu de chose, et par l'incourage le moindre mal est grand.

Incourageusement, adv.; d'une manière incourageuse, sans courage, avec inhardiesse.

Incourageux, se, adj.; qui n'est pas courageux, qui manque de courage, de fermeté, de résolution : cette personne est incourageuse. Substantivement : un incourageux.

Incourbable, adj. des 2 g.; qui n'est pas courbable, ne peut être courbé, qui n'est pas susceptible de se courber.

Incourbaturé, e, adj.; qui n'est pas courbaturé, n'a pas une courbature.

Incourbé, e, adj.; qui n'est pas courbé : cette personne est incourbée.

Incouronnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cou-

Digitized by Google

ronnable, ne peut, ne doit pas être couronné.

Incouronné, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été couronné.

Incouru, e, adj.; qui n'est pas couru : cette personne, cette chose est incourue.

Incoûteux, se, adj.; qui n'est pas coûteux : cette chose est incoûteuse.

Incoutré, e, adj.; qui n'est pas coutré, qui est sans coutre ; cette charrue est incoutrée ou l'est mal.

Incouvané, e, adj.; qui n'est pas couvané, mis, enfermé dans un couvent : des religieuses incouvanées, des moines incouvanés.

Incouvanement, s. m.; état incouvané : l'incouvanement des jésuites.

Incraignable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas craignable, ne peut, ne doit pas être craint : cette personne, ce mal est incraignable.

Incraignant, e, adj.; qui n'est pas craignant, qui ne craint pas, rien : cette personne est incraignante. Substantivement : un incraignant.

Incravaté, e, adj.; qui n'est pas cravaté ou l'est mal : cet homme est incravaté.

Incravatement, s. m.; état incravaté : son incravatement.

Incrédibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu susceptible de perdre son crédit, qui est exposé à la perte du crédit, de son crédit.

Incrédibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir susceptible de perdre son crédit ; exposer, s'exposer à perdre le crédit, son crédit : cette personne s'incrédibilise.

Incréditable, adj. des 2 g.; qui n'est pas créditable, qui ne mérite pas être, qui ne peut, ne doit pas être crédité : cet homme est incréditable.

Incréditant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de créditer, de se créditer, qui n'est pas créditant, ne donne pas de crédit : dans le commerce l'inexactitude est incréditante.

Incrédité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas crédité : ce compte est incrédité. qui est sans crédit : cette personne est incréditée.

Incréditer, v. act. et pr., s'—; ne pas créditer : incréditer un compte. ne pas gagner, ne pas acquérir de crédit : cette personne s'incrédite.

Incrédulement, adj.; d'une manière incrédule, sans crédulité : vous raisonnez incrédulement.

Incrédulisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu incrédule, qui a perdu sa, de sa crédulité.

Incréduliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir incrédule, détruire la, perdre sa, de sa crédulité : une religion qui n'a pas un caractère d'incontestable vérité, qui présente de l'imposture et du charlatanisme, qui ne capte pas le cœur, dont les prêtres sont intolérants, despotes, orgueilleux, irascibles, avares et immoraux; incrédulise toujours les hommes, ou les foi qu'elle inspire ne sont que stupidité ou hypocrisie.

Incrédulisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente continuellement que des actes d'incrédulité : ce n'est que de l'incrédulisme : c'est un dangereux incrédulisme.

Incrépi, e, adj.; qui n'est pas crépi ou l'est mal.

Increusable, adj. des 2 g.; qui n'est pas creusable, ne peut, ne doit pas être creusé, qu'il est dangereux de creuser : cette fosse est increusable.

Increusé, e, adj. et part. pas.; qui n'est pas creusé ou qui est insuffisamment creusé : ce trou est increusé.

Increusement, s. m.; état increusé : l'increusement d'un trou, d'une fosse.

Increuser, v. act.; ne pas creuser, ne pas rendre plus creux : increuser des précipices.

Incriant, e, adj.; qui n'est pas criant, qui ne fait pas crier, n'est pas révoltant : c'est incriant.

Incriblable, adj. des 2 g.; qui n'est pas criblable, ne peut être criblé, que l'on ne peut bien cribler : ce grain est incriblable.

Incriblant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de cribler ; qui n'est pas criblant, qui ne crible pas bien : cet instrument est incriblant.

Incriblé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas criblé ou l'est mal : ce blé est incriblé.

Incriblement, s. m.; état incriblé : l'incriblement du blé

Incribler, v. act.; ne pas cribler du tout ou le faire mal, inconvenablement : incribler le blé.

Incriminalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas criminalisable, ne peut être rendu criminel.

Incriminalisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de criminaliser; qui n'est pas criminalisant; qui ne criminalise pas, ne rend pas criminel : cette action est incriminalisante, ne cause pas la criminalité, ne la constitue pas.

Incriminalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas criminalisé, rendu criminel ; qui est sans criminalité.

Incriminaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas criminaliser, ne pas rendre criminel ; ne pas tomber dans la criminalité : incriminaliser une personne.

Incriminel, le, adj.; qui n'est pas criminel : cet acte est incriminel.

Incriminellement, adv.; d'une manière incriminelle : elle a agit incriminellement.

Incritiquable, adj. des 2 g.; qui n'est pas critiquable, ne peut, ne doit pas être critiqué : cette personne, cet ouvrage, cette action est incritiquable.

Incritiquamment, adv.; d'une manière incritiquante, sans critique : il en parle incritiquamment.

Incritiquant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas

Digitized by Google

l'action de critiquer; qui n'est pas critiquant, ne critique pas : ce discours est incritiquant.

Incritique, s. f.; absence de critique : quelques-uns désirent l'incritique de leurs ouvrages et se réjouissent lorsqu'ils sont incritiqués : ils ignorent qu'une judicieuse et consciencieuse critique fait le bon auteur.

Incritique, adj. des 2 g.; qui n'est pas critique, qui ne présente rien de critique, de dangereux : son état est incritique.

Incritiqué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas critiqué : il fut incritiqué.

Incritiquer, v. act.; ne pas critiquer : incritiquer un ouvrage, un auteur.

Incrochu, *e*, adj.; qui n'est pas crochu : il est incrochu.

Incroisé, *e*, adj.; qui n'est pas croisé : race incroisée.

Incrotté, *e*, adj.; qui n'est pas crotté : il est incrotté.

Incrotteux, *se*, adj.; qui n'est pas crotteux, qui n'a pas, ne donne pas de crotte : des rues incrotteuses.

Incroulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas croulable, ne peut crouler : cet édifice est incroulable.

Incroulant, *e*, adj.; qui n'est pas croulant : cette maison est incroulante.

Incroulé, *e*, adj.; qui n'est pas croulé : sa maison est incroulée.

Incroulement, s. m.; absence de croulement, état incroulé : son incroulement.

Incroupé, *e*, adj.; qui n'a pas de croupe ou qui est mal croupé : un cheval incroupé.

Incroupi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas croupi : ce lieu présente des eaux incroupies, de belles eaux.

Incroupir, v. n.; ne pas croupir : par l'écoulement donné, les eaux incroupissent maintenant.

Incroupissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas croupissable, ne peut plus croupir : les eaux sont incroupissables,

Incroupissant, *e*, part. pr. et adj; qui ne fait par l'action de croupir; qui n'est plus croupissant, ne croupit pas : au moyen de cet écoulement, ses eaux seront incroupissantes.

Incroupissement, s. m.; état incroupi : l'incroupissement des eaux.

Incroustillant, *e*, adj.; qui n'est pas croustillant : cette pâtisserie est incroustillante.

Incroûté, *e*, adj.; qui est sans croute ou qui a peu de croute : pain incroûté.

Incroyabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu incroyable : ces choses sont incroyabilisées.

Incroyabiliser, v. act.; rendre incroyable : vous incroyabilisez vos récits.

Incroyance, s. f.; manque, défaut, absence de croyance.

Incroyant, s. m. f., *e*; celui, celle qui ne croit pas : un incroyant.

Incruauté, s. f.; absence de cruauté; état, qualité de ce qui n'a rien de cruel.

Incrudité, s. f.; absence de crudité : l'incrudité des choses.

Incrudivore, adj. des 2 g.; qui n'est pas crudivore, qui n'aime pas ce qui est cru. Substantivement : vous êtes un incrudivore.

Incruel, *e*, adj.; qui n'est pas cruel, qui est sans cruauté. On dit d'une femme faible : qui ne résiste pas, qui cède aux instances, qu'elle est incruelle. Substantivement : une incruelle.

Incruellement, adv.; d'une manière incruelle, sans cruauté.

Incruement, adv.; d'une manière peu dure, avec ménagement : vous dites incruement les choses.

Incrystallisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas crystallisable, ne peut se crystalliser.

Incrystallisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de crystalliser; qui n'est pas crystallisant, qui ne crystallise pas.

Incrystallisation, s. f.; état incrystallisé.

Incrystalliser, v. act. et pr., s'—; ne pas crystalliser, ne pas se crystalliser.

Incubable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cubable, que l'on ne peut cuber.

Incubé, *e*, adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas cubé ou l'est mal.

Incueillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cueillable, que l'on ne doit pas cueillir : ces fruits sont incueillables.

Incueillement, s. m.; ne pas faire l'action de cueillir; état incueilli : l'incueillement des fruits.

Incueilli, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas cueilli : les fruits sont incueillis.

Incueillir, v. act.; ne pas cueillir : incueillir des fruits.

Incuirassé, *e*, adj.; qui n'est pas cuirassé : ce cavalier, cet homme est incuirassé.

Incuirassement, s. m.; état incuirassé : son incuirassement.

Inculcable, adj. des 2 g.; que l'on doit inculquer dans le cœur, dans l'esprit : ces principes sont inculcables.

Inculminance, s. f.; absence de culminance : l'inculminance du pouvoir princiel.

Inculminant, *e*, adj.; qui n'est pas culminant.

Incultivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas cultivable, ne peut, ne doit pas être cultivé : cette terre est incultivable.

Incultivé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas cultivé ou l'est mal : cette terre est incultivée.

Invultiver, v. act.; ne pas cultiver ou le faire mal. Au fig. : ne pas prendre les soins nécessaires pour conserver : incultiver l'amitié d'une personne.

Incumber, v. n.; peser, tomber, fondre sur, accabler : les malheurs incumbent.

Digitized b

Incupide, adj. des 2 g.; qui n'est pas cupide Substantivement : un incupide.

Incupidité, s. f.; absence de cupidité; état, qualité de ce qui n'a rien, ne presente rien de cupide : l'incupidité des désirs, de l'action : la cupidité est un vice dont l'homme a toujours à rougir; l'incupidité est une qualité qui fait apercevoir en tout le bel ordre d'une rationalité supérieure.

Incurabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu devenu incurable.

Incurabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir incurable, impossible à guérir : au lieu de le guérir, vous l'incurabilisez.

Incynique, adj. des 2 g.; qui n'est pas cynique, qui n'a rien, ne présente rien de cynique.

Incyniquement, adv.; d'une manière incynique, sans cynisme.

Indallé, *e*, adj.; qui n'est pas dallé, qui n'est pas garni de dalles.

Indamnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas damnable, ne peut, ne doit pas, ne mérite être damné.

Indamnant, *e*, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de damner, de se damner, qui n'est pas damnant, ne cause pas la damnation : cette faute est indamnante.

Indamnation, s. f.; absence de damnation; état indamné.

Indamné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas damné : les âmes indamnées jouissent d'un bonheur éternel.

Indamner, v. act. et pr., s'—; ne pas damner, ne pas se damner.

Indangereusement, adv.; d'une manière indangereuse : il, elle est indangereusement malade.

Indangereux, *se*, adj.; qui n'est pas dangereux : ce mal est indangereux.

Indartreux, *se*, adj.; qui n'est pas dartreux. Substantivement : un indartreux.

Indaté, *e*, adj.; qui n'est pas daté : cette lettre est indatée.

Indéballé, *e*, adj.; qui n'est pas déballé : ces marchandises sont indéballées.

Indébattable, adj. des 2 g.; qui n'est pas débattable, ne peut être débattu, discuté : ce compte est indébattable.

Indébattant, *e*, adj.: qui n'est pas débattant, qui ne cause pas, n'amène pas de débat : la discussion fut indébattante, n'a rien débattu : son improvisation fut indébattante.

Indébattu, *e*, adj.; qui n'a pas été, qui n'est pas débattu : ce compte est indébattu.

Indébauchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas débauchable, que l'on ne peut débaucher : cet homme est indébauchable.

Indébauché, *e*, adj.; qui n'est pas débauché. Substantivement : c'est un indébauché.

Indébigotisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas débigotisable, que l'on ne peut débigotiser, tirer faire sortir de son bigotisme : cette femme est indébigotisable.

Indébigotisé, *e*, adj.; qui n'est pas débigotisé.

Indébitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas débitable, que l'on ne peut débiter : ces marchandises sont indébitables.

Indébité, *e*, adj.; qui n'est pas débité : ces choses, ces marchandises sont indébitées.

Indéblanchi, *e*, adj.; qui n'est pas déblanchi : il est indéblanchi.

Indéblanchissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déblanchissable, n'est pas susceptible de se déblanchir, : ce mur est indéblanchissable.

Indéblanchissement, s. m.; état indéblanchi : son indéblanchissement,

Indéblaiement, s. m.; absence de déblaiement; état indéblayé : l'indéblaiement des rues.

Indéblayable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déblayable, ne peut être déblayé : ces rues sont indéblayables.

Indéblayant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de déblayer, qui n'est pas déblayant, ne déblaie pas : une indéblayante paresse.

Indéblayé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas déblayé : les rues sont indéblayées.

Indéblayer, v. act.; ne pas déblayer ou le faire mal : indéblayer les rues.

Indéblocable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déblocable, que l'on ne peut débloquer : cette place est indéblocable.

Indébloqué, *e*, adj.; qui n'est pas débloqué : cette place est indébloquée.

Indébloquement, s. m.; état indébloqué : l'indébloquement d'une place.

Indéboisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déboisable, ne peut, ne doit pas être déboisé.

Indéboisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas déboisé : cette contrée est indéboisée.

Indéboisement, s. m.; état indéboisé.

Indéboiser, v. act.; ne pas déboiser, ne pas détruire, ne pas arracher les bois : indéboiser un pays.

Indéboité, *e*, adj.; qui n'est pas déboité : son genou est indéboité.

Indéboîtement, s. m.; état indéboîté : son indéboîtement.

Indébordable, adj. des 2 g.; qui n'est pas débordable, n'est pas susceptible de déborder : cette rivière est indébordable.

Indébordé, *e*, adj.; qui n'est pas débordé : la rivière est indébordée.

Indébotté, *e*, adj.; qui n'est pas débotté : il ne fait que d'arriver, vous le voyez encore indébotté.

Indébouchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas débouchable, que l'on ne peut déboucher : cette bouteille est indébouchable.

Indébouché, *e*, adj.; qui n'est pas débouché : cette bouteille est indébouchée.

Indébouchement, s. m.; état indébouché : l'indébouchement d'une chose.

Digitized by Google

Indébridé, *e*, adj ; qui n'est pas débridé : ce cheval est indébridé.

Indébridement, s. m. ; état indébridé : l'indébridement d'un cheval.

Indébrouillable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas débrouillable, que l'on ne peut débrouiller : cette affaire est indébrouillable.

Indébrouillé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas débrouillé : cette affaire est encore indébrouillée.

Indébrouillement, s. m ; état indébrouillé : l'indébrouillement de cette affaire.

Indébrouiller, v. act. et pr., s'— ; ne pas débrouiller, ne pas se débrouiller.

Indécachable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas décachable, que l'on ne doit pas décacher : ces choses sont décachables.

Indécaché, *e*, adj. ; qui n'est pas décaché : ces choses sont indécachées.

Indécachement, s. m. ; état indécaché : l'indécachement d'une personne, d'une chose.

Indécachetable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas décachetable, ne peut, ne doit pas être décacheté : ces lettres sont indécachetables.

Indécacheté, *e*, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été décacheté : ces lettres sont indécachetées.

Indécadence, s. f. ; absence de décadence : l'indécadence d'un état est dans la bonté, la nationalité, la droiture et l'aplomb de son gouvernement ; dans la moralité ; l'activité, l'intelligence, la persévérence, l'energie et le patriotisme des peuples.

Indécédé, *e*, adj. ; qui n'est pas décédé, mort : cette personne est indécédée.

Indécencié, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas décencié, n'a pas de décence, qui n'est pas selon la décence.

Indécencier, v. act. et pr., s'— ; ne pas décencier, ne pas se décencier ; ne pas rendre, ne pas devenir décent ; rendre, devenir indécent. Neut. : ne pas agir selon la décence, ne pas montrer de décence : vous indécenciez.

Indécentralisable, adj. ; des 2 g. ; qui n'est pas décentralisable, ne peut, ne doit pas être décentralisé : cette action administrative, politique est indécentralisable.

Indécentralisation, s. f. ; absence de décentralisation ; état indécentralisé.

Indécentralisé, *e* ; part. pas. et adj. ; qui n'est pas décentralisé : l'action administrative, politique est indécentralisée.

Indécentraliser, v. act. ; ne pas décentraliser : indécentraliser l'action administrative, politique.

Indécentralisme, s. m. ; système d'indécentralisation.

Indécerclable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas décerclable, n'est pas susceptible de se décercler : ces tonnaux sont indécerclables.

Indécerclé, *e*, adj. ; qui n'est pas décerclé : ces tonnaux sont indécerclés.

Indécerclement, s. m. ; état indécerclé : l'indécerclement des tonnaux.

Indécernable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas décernable, ne peut être décerné, que l'on ne doit pas décerner : ce prix est indécernable.

Indécernation, s. f. ; état indécerné : l'indécernation de récompense.

Indécerné, *e*, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été décerné : le prix fut indécerné.

Indécerner, v. act. ; ne pas décerner : indécerner un prix, des récompenses.

Indéchaînable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas déchaînable, ne peut, ne doit pas être déchaîné ; qui ne peut rompre sa chaîne, ses chaînes : cet homme est indéchaînable.

Indéchaîné, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas déchaîné, n'a pas rompu sa chaîne.

Indéchaînement, s. m. ; état indéchaîné : son indéchaînement.

Indéchaîner, v. act. et pr., s'— ; ne pas déchaîner, ne pas se déchaîner ; ne pas rompre sa chaîne, ses chaînes.

Indéchargeable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas déchargeable, ne peut, ne doit pas être déchargé : il est indéchargeable.

Indéchargeant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de décharger ; qui n'est pas déchargeant, ne décharge pas ou ne le fait pas convenablement, qui n'adoucit pas, n'allège pas les charges : les impôts resteront encore les mêmes, les fixations budgetaires sont indéchargeantes.

Indéchargé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas déchargé : les voitures sont indéchargées.

Indéchargement, s m. ; état indéchargé : l'indéchargement d'un vaisseau.

Indécharger, v. act. ; ne pas décharger, ne pas diminuer le poids, la charge, les charges : indécharger une personne, une arme à feu.

Indéchéance, s. f. ; absence de déchéance ; état indéchu : son indéchéance.

Indéchiffré, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas déchiffré : cette lettre est indéchiffrée.

Indéchiffrement, s. m. ; état indéchiffré : l'indéchiffrement d'une écriture.

Indéchiffrer, v. act. ; ne pas déchiffrer : vous l'indéchiffrez.

Indéchirable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas déchirable, ne peut être, ne doit pas être déchiré : cette personne, cette chose est indéchirable.

Indéchiré, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas déchiré : cette femme est indéchirée.

Indéchirement, s. m. ; état indéchiré : l'indéchirement des personnes, des choses.

Indéchirer, v. act. et pr., s'— ; ne ne pas déchirer, ne pas se déchirer : indéchirer les personnes, les choses.

Indécidable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas décidable, ne peut être décidé : cette personne, cette affaire est indécidable.

Indécidant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de décider, de se décider ; qui n'est

Digitized by Google

pas décidant, ne décide pas, ne fait pas décider : cet avantage offert quoique grand, est encore indécidant.

Indécidé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, ce qui n'est pas décidé : cette personne, cette affaire est indécidée.

Indécidément, adv.; d'une manière indécidée; sans décision : vous agissez presque indécidément.

Indécider, v. act. et pr., s'—; ne pas décider, ne pas se décider : il s'indécide toujours.

Indécimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décimable, ne peut, ne doit pas être décimé : ce corps est indécimable.

Indécimant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de décimer; qui n'est pas décimant, qui ne décime pas : une discipline, une épidémie indécimante.

Indécimation, s. f.; absence de décimation; état indécimé : l'indécimation des soldats.

Indécimé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été décimé : les soldats furent indécimés.

Indécimer, v. act.; ne pas décimer : indécimer les, des troupes.

Indécimisme, s. m.; système d'indécimation.

Indécintrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décintrable, ne peut, ne doit pas être décintré.

Indécintré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas décintré : cette chose est indécintrée.

Indécintrement, s. m.; état indécintré : l'indécintrement d'une chose.

Indécintrer, v. act.; ne pas décintrer.

Indécirable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décirable, qui n'est pas susceptible de se décirer : une substance indécirable.

Indécirant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de décirer; qui ne décire pas : une substance indécirante.

Indéciré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déciré : ce parquet est indéciré.

Indécirement, s. m.; état indéciré : l'indécirement d'une chose.

Indécirer, v. act. et pr. s'—; ne pas décirer, ne pas se décirer.

Indécisif, ve, adj.; qui n'est pas décisif, qui ne résout rien : c'est une belle victoire fut indécisive.

Indécision, s. f.; manque, défaut, absence de décision : l'indécision amène l'inénergie et l'imprécision d'action, dèslors elle gâte tout.

Indéclarable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas déclarable, ne peut, ne doit pas être déclaré : ces choses sont indéclarable.

Indéclarateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne déclare pas, rien.

Indéclaration, s. f.; absence de déclaration; état indéclaré : l'indéclaration d'une chose.

Indéclaré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déclaré : ce fait est indéclaré.

Indéclarer, v. act.; ne pas déclarer, ne pas faire connaître : indéclarer un fait.

Indéclassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déclassable, ne peut, ne doit pas être déclassé : ces choses sont indéclassables.

Indéclassé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déclassé, tiré, sorti de sa classe : ces choses sont indéclassées.

Indéclassement, s. m.; état indéclassé : l'indéclassement des choses.

Indéclasser, v. act.; ne pas déclasser : indéclasser les choses.

Indéclouable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déclouable, n'est pas susceptible de se déclouer : ses planches sont indéclouables.

Indécloué, e, adj.; qui n'est pas décloué : des souliers indéclouées.

Indécollable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décollable, n'est pas susceptible de se décoller : ce papier est indécollable.

Indécollé, e, adj.; qui n'est pas décollé : ces choses sont indécollées.

Indécolorable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décolorables, qui n'est pas susceptible de se décolorer.

Indécoloration, s. f.; état indécoloré : l'indécoloration d'une chose.

Indécoloré, e, adj.; qui n'est pas décoloré : cette chose est indécolorée.

Indécombrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décombrable, que l'on ne peut décombrer : ce terrein est indécombrable.

Indécombré, e, adj.; qui n'est pas décombré : les rues sont indécombrées.

Indécombrement, s. m.; état indécombré : l'indécombrement des rues.

Indécommandable, adj. des 2 g.; qui ne peut être décommandé, que l'on ne doit pas décommander : cette commande est indécommandable.

Indécommandé, e, par pas et adj.; qui n'est pas, n'a pas été décommandé : cette fourniture, cette commande fut indécommandée.

Indécommander, v. act.; ne pas décommander une commande qui est faite : si vous indécommandez ou vous expédiera votre commande.

Indécomplicable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décomplicable, ne peut être décompliqué : ce mécanisme est indécomplicable : cette affaire est indécomplicable.

Indécomplication, s. f.; état indécompliqué : l'indécomplication d'une chose.

Indécompliqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas décompliqué : cette affaire est indécompliquée.

Indécompliquer, v. act.; ne pas décompliquer : indécompliquer un mécanisme, une affaire.

Indécomposé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas décomposé : cette chose est indécomposée.

Indécomposer, v. act.; ne pas décomposer une chose : indécomposer une chose.

Indécomposition, s. f.; état indécomposé : son indécomposition.

Indéconcertable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dé-

Digitized by Google

concertable, ne peut être déconcerté : cet homme est indéconcertable.

Indéconcertant, e, adj.; qui n'est pas déconcertant, ne déconcerte pas : cette nouvelle, cette perte est indéconcertante.

Indéconcerté, e, adj.; qui n'est pas déconcerté : il est indéconcerté.

Indéconcertement, s. m.; état indéconcerté : son indéconcertement.

Indéconcertément, adv.; d'une manière indéconcertée : il s'est indéconcertément défendu.

Indéconsidération, s. f.; absence de déconsidération ; état indéconsidéré : l'homme restera toujours dans la belle considération acquise, si constamment il remplit toutes les tâches auxquelles l'indéconsidération est attachée.

Indéconsidéré, e, adj.; qui n'est pas indéconsidéré : cette personne est indéconsidérée.

Indécontenançable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas décontenançable, n'est pas susceptible de se décontenancer : cet homme est indécontenançable.

Indécontenançant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de décontenancer, de se décontenancer; qui n'est pas décontenançant, ne décontenance pas : son regard est indécontenançant.

Indécontenancement, s. m.; état indécontenancé : son indécontenancement.

Indécontenancément, adv.; d'une manière indécontenancée : il s'est indécontenancément expliqué.

Indécontenancer, v. act. et pr., s'— ; ne pas faire perdre, ne pas perdre la contenance.

Indécorable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas décorable, qui ne peut, ne doit, ne mérite pas être décoré : cet officier est indécorable.

Indécorant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de décorer, de se décorer; qui n'est pas décorant, ne décore pas : c'est une vertu indécorante.

Indécorantisme, s. m.; système d'indécoration.

Indécoration, s. f. ; état indécoré : son indécoration est une injustice.

Indécoré, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas décoré : cet officier est indécoré.

Indécorer, v. act.; ne pas décorer ; ne pas donner, ne pas accorder la décoration.

Indécorticable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décorticable, que l'on ne peut décortiquer.

Indécortiqué, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas décortiqué ou l'est mal.

Indécortiquer, v. act. ; ne pas décortiquer, ou décortiquer mal.

Indécoupable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas découpable, que l'on ne peut découper : cette volaille est indécoupable.

Indécoupé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas découpé, ou l'est mal : ce poulet est indécoupé.

Indécoupement, s. m.; état indécoupé : son indécoupement.

Indécouper, v. act,; ne pas découper ou découper mal : indécouper un poulet.

Indécourageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décourageable, n'est pas susceptible de se décourager : cet homme est indécourageable.

Indécourageant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de décourager, de se décourager ; qui n'est pas décourageant, ne décourage pas, ne fait pas perdre le courage : les revers sont indécourageants pour ceux qui ont de la raison et de l'énergie.

Indécouragé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas découragé : elle est indécouragée.

Indécourager, v. act. et pr., s'—; ne pas décourager, ne pas se décourager : rien ne le rebute, il s'indécourage.

Indécousu, *e*, adj. ; qui n'est pas décousu : ces morceaux sont indécousus.

Indécouvrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas découvrable, que l'on ne peut découvrir : les auteurs de ce crime sont indécouvrables.

Indécouvert, *e*, adj. ; qui n'est pas découvert : les auteurs de ce crime sont indécouverts.

Indécrétable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas décrétable, ne peut, ne doit pas être décrété.

Indécriable, adj. des 2 g.; qui n'est pas décriable, que l'on ne doit pas décrier : cette personne est indécriable.

Indécrié, e, adj.; qui n'est pas décrié : cette personne est indécriée.

Indécrochable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas décrochable, que l'on ne peut décrocher : c'est indécrochable.

Indécroché, e, adj.; qui n'est pas décroché : cette chose est indécrochée.

Indédaignable, adj. des 2 g ; qui, ce qui n'est pas dédaignable, ne peut être, ne doit pas être dédaigné : cette personne, cette chose est indédaignable.

Indédaignant, e, adj.; qui n'est pas dédaignant, ne marque pas de dédain : des manières indédaignantes.

Indédaigné, *e*, adj. ; qui n'est pas dédaigné, rejeté, méprisé : il est indédaigné.

Indédaigneusement, adv. ; d'une manière indédaigneuse, sans dédain : recevez le indédaigneusement.

Indédaigneux, se, adj.; qui n'est pas dédaigneux, ne marque pas de dédain : son geste est indédaigneux.

Indédaigneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne montre pas de dédain.

Indédale, s. m. ; ce qui n'est pas dédale : c'est un indédale.

Indédalisable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas dédalisable, ne doit pas être dédalisé, jeté dans un dédale : ces choses sont indédalisables.

Indédalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dédaliser ; qui n'est pas dédalisant, n'occasionne pas un dédale, ne jette pas dans un dédale : cette administration est indédalisante.

Indédalisation, s. f.; état indédalisé : l'indédalisation des choses : son indédalisation.

Indédalisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dédalisé, jeté dans un dédale.

Indédaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas dédaliser, ne pas se dédaliser; ne pas créer, ne pas former un dédale ; ne pas jeter dans un dédale ; ne pas tomber, se précipiter dans un dédale.

Indédalisme, s. m.; système d'indédalisation.

Indédalité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas dédale : l'indédalité administrative.

Indédallable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dédallable, dont on ne doit pas ôter les dalles.

Indédallé, e, adj.; qui n'est pas dédallé, dont on ne doit pas ôter les dalles.

Indédiable, adj. des 2 g ; qui n'est pas dédiable, que l'on ne doit pas dédier.

Indédié, e, adj.; qui n'est pas dédié : cet ouvrage est indédié.

Indédivinisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dédivinisable, ne peut être dédivinisé : Dieu peut être ignoré, méconnu de quelques-uns ; mais il est indédivinisable.

Indédivinisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dédiviniser, de se dédiviniser, qui n'est pas dédivinisant, qui ne dédivinise pas : l'impiété est dédivinisante ; mais la raison est indédivinisante, et le principe supérieur qui fait tout mouvoir reste objet de vénération pour tous les sages et pour tous les bons esprits.

Indédivinisation, s. f.; état indédivinisé : son indédivinisation.

Indédivinisé, part. pas. et adj.; qui n'est pas dédivinisé : il est indédivinisé.

Indédiviniser, v, act. ; et pr., s'—; ne pas dédiviniser, ne pas se dédiviniser ; ne pas effacer, ne pas détruire, ne pas perdre le caractère de divinité : Dieu ne s'indédivinise que parce qu'il n'a aucune des passions humaines.

Indédivinisme, s. m.; système d'indédivinisations : c'est de l'indédivinisme.

Indédommageable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas dédommageable, ne peut, ne doit pas être dédommagé : cet homme est indédommageable.

Indédommagé, e, adj.; qui n'est pas dédommagé ou l'est insuffisamment : cette personne est indédommagée.

Indédorable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dédorable, n'est pas susceptible de se dédorer.

Indédoré, e, adj.; qui n'est pas dédoré : cette chose est indédorée.

Indédoublable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dédoublable, ne peut, ne doit pas être dédoublé.

Indédoublé, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été dédoublé : cette chose est indédoublée.

Indédoublement, s. m.; état indedoublé : son indédoublement.

Indéductibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est indéductible.

Indéductible, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas déductible, ne peut, ne doit pas être déduit.

Indéduction, s. f. ; manque, défaut, absence de déduction : son indéduction.

Indéduire, v. act.; ne pas déduire, ne pas rabattre : mais, vous indéduisez telle somme.

Indéduit, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déduit : tel versement est indéduit.

Indéfait, e, adj.; qui n'est pas défait : cette personne est indéfaite.

Indéfalcable, adj. des 2 g.; qui n'est pas défalcable, ne peut, ne doit pas être défalqué : cette somme est indéfalcable.

Indéfalcation, s. f ; manque, défaut, absence de défalcation; état indéfalqué.

Indéfalqué, e, adj.; qui n'est pas défalqué : cette somme est indéfalquée.

Indéfangeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas défangeable, que l'on ne peut tirer, faire sortir de la fange : cette personne est indéfangeable,

Indéfendre, v. act.; ne pas défendre, ne pas empêcher; ne pas protéger contre.

Indéfendu, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas défendu ou l'est mal ; qui n'est pas empêché, interdit : ce passage est indéfendu.

Indéfense, s. f. ; manque, défaut, absence de défense : l'indéfense d'une chose n'en permet pas toujours l'usage.

Indéfensif, ve, adj.; qui n'est pas défensif, qui ne défend pas, ou qui est insuffisant pour défendre.

Indéfensivement, adv.; d'une manière indéfensive, sans défense.

Indéfeuillé, e, adj.; qui n'est pas défeuillé : les arbres sont indefeuillés.

Indéfiance, s. f.; manque, défaut, absence de défiance : son indéfiance.

Indéfiant, e, adj.; qui n'est pas défiant, soupçonneux : elle est trop indéfiante.

Indéfigurable, adj. des 2 g.; que l'on ne doit pas défigurer : cette chose est indéfigurable.

Indéfigurant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de défigurer ; qui n'est pas défigurant, qui ne défigure pas : cette cicatrice est indéfigurante.

Indéfiguré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas défiguré : cette personne est indéfigurée.

Indéfigurement, s. m.; état indéfiguré : son indéfigurement.

Indéfigurément, adv. ; d'une manière indéfigurée.

Indéfigurer, v. act. et pr., s'—; ne pas défigurer, ne pas se défigurer : indéfigurer les personnes, les choses.

Indéfini, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas défini ou l'est mal : cette chose est indéfinie.

Indéfinir, v. act.; ne pas définir ou le faire mal; ne pas expliquer clairement la nature d'une chose : indéfinir une chose : vous l'indéfinissez.

Digitized by Google

Indéfinitif, ve, adj.; qui n'est pas définitif : ce cours est indéfinitif.

Indéfinition, s. f.; manque, défaut, absence de définition; définition inexacte : l'indéfinition des choses les inintelligibilisent, les fait inapprécier et mal juger.

Indéfinitivement, adv.; d'une manière indefinitive : fixer indéfinitivement.

Indéfrichable, adj. des 2 g.; qui n'est pas défrichable, que l'on ne peut défricher : cette terre est indéfrichable.

Indéfriché, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas défriché : ces terreins sont indéfrichés.

Indéfrichement, s. m.; état indéfriché : l'indéfrichement d'un terrein.

Indéfricher, v. act.; ne pas défricher, ne pas mettre en culture, en rapport des terreins en frèche : indéfricher un terrein.

Indégageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégageable, ne peut être dégagé : ce corps de troupe est, était indégageable.

Indégagé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dégagé : son bien, ses effets sont indégagés.

Indégagement, s. m.; état indégagé : l'indégagement de ce corps d'armée.

Indégager, v. act. et pr., s'—; ne pas dégager, ne pas retirer ce qui est engagé, mis en gage; ne pas débarrasser, ne pas délivrer, ne pas rendre libre; ne pas rendre la parole donnée.

Indégarni, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dégarni : cette chambre est indegarnie.

Indégarnir, v. act. et pr., s'—; ne pas dégarnir, ne pas se dégarnir.

Indégarnissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégarnissable, ne peut, ne doit pas être dégarni : ce local est indégarnissable.

Indégarnissant, e, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de dégarnir; qui n'est pas dégarnissant, qui ne dégarnit pas : cette disparition d'objets est indégarnissante.

Indégarnissement, s. m.; état indégarni : son indégarnissement.

Indégauchi, e, adj.; qui n'est pas dégauchi : ce bois est indégauchi.

Indégauchissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégauchissable, ne doit pas être dégauchi, que l'on ne peut dégauchir : cette jeune personne est indégauchissable.

Indégauchissement, s. m.; état indégauchi : son indégauchissement.

Indégelable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégelable, n'est pas susceptible de se dégeler.

Indégelant, e, part pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dégeler; qui n'est pas dégelant, qui ne dégèle pas, ne cause pas, n'amène pas un dégel : cet adoucissement de température, ce soleil est indégelant.

Indégelé, e, part. pas. et adj., qui n'est pas dégelé : cette chose est indégelée.

Indégellement, s. m.; état indégelé : l'indégellement d'une chose.

Indégeler, v. act. et pr., s'—; ne pas dégeler, ne pas se dégeler.

Indégénable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégênable, ne peut être dégêné, que l'on ne peut tirer, faire sortir de la gêne : cette personne est indégênable.

Indégénant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dégêner, de se dégêner; qui n'est pas dégênant, ne dégêne pas, qui ne tire pas de la gêne : ces bénéfices sont encore indégênants.

Indégéné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dégêné, qui n'est pas sorti, tiré de la gêne : cette cette maison est indégênée.

Indégénement, s. m.; état indégêné : son indégênement.

Indégéner, v. act. et pr., s'—; ne pas dégêner, ne pas se dégêner, ne pas faire cesser la gêne; ne pas tirer, ne pas sortir de la gêne : indégêner une personne.

Indégénérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégénérable, n'est pas susceptible de dégénérer : une race indégénérable.

Indégénérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dégénérer; qui n'est pas dégénérant : cette race est indégénéraute.

Indégénération, s. f.; état indégénéré : l'indégénération de cette race.

Indégénéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dégénéré : cette race est indégénérée.

Indégénérer, v. act; ne pas dégénérer: cette race indégénère.

Indégoisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégoisable, que l'on ne peut dégoiser, qui n'est pas susceptible de se dégoiser : cette personne indégoisable.

Indégoisant, e, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de dégoiser, de se dégoiser; qui n'est pas dégoisant, ne dégoise pas : la solitude est indégoisante.

Indégoisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dégoisé : ce jeune homme est indégoisé.

Indégoisement, s. m.; état indégoisé : l'indégoisement de ce jeune homme.

Indégoiser, v. act. et pr., s'—; ne pas dégoiser, ne pas se dégoiser : ce jeune homme s'indégoise.

Indégonflable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégonflable, ne peut se dégonfler : sa gorge est indégonflable.

Indégonflant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de dégonfler, de se dégonfler; qui n'est pas dégonflant, ne dégonfle pas : son estomac est indégonflant : ce remède, ce moyen est indégonflant.

Indégonflé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dégonflé : sa gorge est indégonflée.

Indégonflement, s. m.; état indégonflé : son indégonflement d'orgueil.

Indégonfler, v. act. et pr., s'— ; ne pas dégonfler, ne pas se dégonfler : tant que l'homme

Digitized by Google

s'indégonfle de ses orgueils, il est a toutes les sottises d'action et d'esprit.

Indégourdi, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dégourdi : cette jeunne personne est indégourdie.

Indégourdir, v. act. et pr., s'—; ne pas dégourdir, ne pas se dégourdir.

Indégourdissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégourdissable, que l'on ne peut dégourdir,

Indégourdissant, e, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de dégourdir, de se dégourdir; qui n'est pas dégourdissant, ne dégourdit pas ou ne le fait pas convenablement : c'est un indégourdissant exercisse.

Indégourdissement, s. m.; état indégourdi : l'indégourdissement de ce jeune homme.

Indégoutant, e, adj. ; qui n'est pas dégoutant, ne dégoute pas : c'est indégoutant : elle est indégoutante.

Indégradable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégradable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être dégradé : cet homme est indégradable.

Indégradant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dégrader, de se dégrader ; qui n'est pas dégradant, ne dégrade pas : ce travail est indégradant : cette alliance est indégradaute.

Indégradation, s. f. ; absence de dégradation : état indégradé : l'indégradation de l'homme n'est que dans ses belles œuvres.

Indégradé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dégradé : cette personne est indégradée.

Indégrader, v. act. et pr., s'—; ne pas dégrader, ne pas se dégrader; ne pas abaisser, ne pas s'avilir : indégrader une personne.

Indégrévable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégrévable, ne peut être dégrévé, que l'on ne doit pas dégréver : cette personne, cette propriété est indégrévable.

Indégrévant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dégréver; qui n'est pas dégrévant, ne dégrève pas ou le fait insuffisamment : cette diminution d'impôts est trop faible, elle est indégrévante.

Indégrévé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dégrévé : cette personne, cette propriété est indégrévée.

Indégréver, v. act.; ne pas dégréver de charges, d'impôts, de taxes: indégréver de charges, d'impôts.

Indéguignonné, e, adj.; qui n'est pas déguignonné, n'a rien perdu de son guignon.

Indéguisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déguisable, que l'on ne doit pas déguiser. cette chose est indéguisable.

Indéguisant, e, part. et adj. ; qui ne fait pas l'action de déguiser, de se déguiser; qui n'est pas déguisant, ne déguise pas ou déguise mal : ce moyen est indéguisant.

Indéguisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas déguisé : cette chose est indéguisée.

Idéguiser, v. act.; ne pas déguiser, ne pas se déguiser : indéguiser la vérité devant la justice, est un acte nécessaire à la société; c'est celui de tous les honnêtes gens.

Indégustable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dégustable, ne peut être dégusté : ce vin est indégustable.

Indégusté, e, adj. ; qui n'est pas dégusté : cette chose est indégustée.

Indéifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déifiable, ne peut, ne doit pas être déifié : il est indéifiable.

Indéifié, e, adj.; qui n'est pas déifié : il est indéifié.

Indéjouable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas déjouable, ne peut être déjoué : ces hommes, ces projets sont indéjouables.

Indéjouant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de déjouer; qui est indéjouant, ne déjoue pas : cette ruse est indéjouante.

Indéjoué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déjoué : ce projet est indéjoué.

Indéjouement, s. m. ; état indéjoué : l'indéjouement des personnes, des projets.

Indéjouer, v. act. ; ne pas déjouer : indéjouer les projets des méchants, c'est appeler toutes leurs conséquences contre soi.

Indélabré, e, adj. ; qui n'est pas délabré : cette maison est indélabrée.

Indélabrement, s. m., état indélabré : son indélabrement.

Indélaissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas délaissable, que l'on ne doit pas délaisser : cette personne est indélaissable.

Indélaissé, e, adj.; qui n'est pas délaissé: elle est indélaissée.

Indélaissement, s. m.; état indélaissé : son indélaissement.

Indélassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas délassable, ne peut se délasser : il est indélassable.

Indélassé, e, adj. ; qui n'est pas délassé : il est indélassé.

Indélassement, s. m. ; état indélassé : l'indélassement de l'esprit.

Indélateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui n'est pas délateur : c'est un indélateur.

Indélation, s. f. ; absence de délation ; ce qui n'est pas délation.

Indélationisme, s. m.; système d'indélation.

Indélationnant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de délationner ; qui n'est pas délationnant, qui ne délationne pas : cette lettre est indélationnante.

Indélationner, v. act. ; ne pas délationner, ne pas faire une délation : on doit toujours indélationner.

Indélattable, adj. des 2 g.; qui n'est pas délattable, ne peut se délatter : ce plafond est indélattable.

Indélattant, e, adj.; qui n'est pas délattant, qui n'ôte pas, n'enlève pas, n'arrache pas les lat-

Digitized by Google

tes. Part. pr., qui ne fait pas l'action de délatter.

Indélatté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas délatté : cette paroi est indélattée.

Indélattement, s. m.; état indélatté.

Indélatter, v. act. et pr.; s'—, ne pas délatter, ne pas se délatter : ce bâtiment s'indélatte.

Indélayé, e, adj.; qui n'est pas délayé ou l'est inconvenablement : cette chose est indélayée.

Indélébilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu, indélébile, ineffaçable.

Indélébiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir indélébile, ineffaçable; donner, prendre la qualité, un caractère d'indélébilité : indélébiliser un caractère.

Indéliable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déliable, ne peut être délié, que l'on ne doit pas délier. Au fig. : que l'on ne doit pas dégager de sa promesse, de son serment.

Indélibérable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas délibérable, ne peut être délibéré, sur quoi on ne doit pas délibérer : cette affaire est indélibérable.

Indélibération, s. f.; absence de délibération; état indélibéré : l'indélibération d'une affaire.

Indélibéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas délibéré, sur quoi on n'a pas délibéré.

Indélibérer, v. act.; ne pas délibérer, ne pas examiner avec d'autre, ne pas mettre en délibération : indélibérer sur une affaire, sur un parti à prendre.

Indélicié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas délicié, rendu délicieux, qui n'est pas environné de délices : ces lieux, ces choses sont indélicies.

Indélicier, v. act.; ne pas délicier, ne pas rendre délicieux; ne pas environner de délices : indélicier les choses, des lieux.

Indélié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas délié : cette chose est indéliée.

Indéliement, s. m.; état indélié : son indéliement.

Indélier, v. act. et pr., s'—; ne pas délier, ne pas se délier. Au fig. : ne pas dégager, ne pas se dégager d'une promesse, d'une serment : indélier une personne de ses promesses.

Indélicieusement, adv.; d'une manière indélicieuse.

Indélicieux, se, adj.; qui n'est pas délicieux : cette chose est bonne; mais elle est indélicieuse.

Indémanchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démanchable, ne peut se démancher : ce couteau est indémanchable.

Indémanché, e, adj.; qui n'est pas démanché : son outil est indémanché.

Indemandable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas demandable, ne peut, ne doit pas être demandé : c'est indemandable; cette chose est indemandable.

Indemandé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas demandé : c'est indemandé.

Indemander, v. act.; ne pas demander, ne pas chercher à obtenir : indemander une chose.

Indemandeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne demande pas, rien.

Indémantelable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démantelable, ne peut, ne doit pas être démantelé, n'est pas susceptible de se démanteler : cette place est indémantelable.

Indémanteté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas démantelé : cette place est indémantelée.

Indémanteler, v. act.; ne pas démanteler. Pron., s'— ; ne pas se démanteler.

Indémantellement, s. m.; état indémantelé : l'indémantellement de cette place.

Indémantibulé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas démantibulé.

Indémantibuler, v. act.; ne pas démantibuler.

Indémasqué, e, adj.; qui n'est pas démasqué : cette maison est indémasquée.

Indémêlable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démêlable, que l'on ne peut démêler : ces choses sont indémêlables.

Indémêlé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas démêlé : ces choses sont indémêlées.

Indémêlement, s. m.; état indémêlé : l'indémêlement des choses.

Indémêler, v. act.; ne pa. démêler. Au figuré : 1° ne pas apercevoir, ne pas reconnaître les objets; 2° ne pas débrouiller, ne pas éclaircir : indémêler une affaire.

Indémembrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démembrable, ne peut, ne doit pas être démembré : cette propriété est indémembrable.

Indémembré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas membré : la monarchie fut indémembrée : l'état fut indémembré.

Indémembrement, s. m.; état démembré : l'indémembrement d'une propriété.

Indémembrer, v. act.; ne pas démembrer, inséparer, indiviser, impartager un état, une terre, un domaine : indémembrer une monarchie, une propriété.

Indéménageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déménageable, que l'on ne peut déménager, faire déménager : cette personne est indéménageable.

Indéménagé, e, ad.; qui n'est pas déménagé : cette personne est indéménagée.

Indéménagement, s. m.; état indéménagé : son indéménagement.

Indémeublable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démeublable, que l'on ne doit pas démeubler : cet appartement est indémeublable.

Indémeublé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas démeublé : cet appartement est indémeublé.

Indémeublement, s. m.; état indémeublé : son indémeublement.

Indémeubler, v. act.; ne pas démeubler, ne pas dégarnir de meubles : indémeubler un appartement.

Digitized by Google

Indemnisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être indemnisé : cet homme est indemnisable.

Indemnisant, *e*, adj.; qui indemnise, qui fait indemnité ou en tient lieu : cette chose est indemnisante.

Indemnisme, s. m.; système d'indemnité.

Indémocratie, s. f., absence de démocratie : l'indémocratie de la loi, de la constitution.

Indémocratique, adj. des 2 g.; qui n'est pas démocratique, n'a rien, ne présente rien de démocratique : c'est indémocratique.

Indémocratiquement, adv.; d'une manière indémocratique : agir indémocratiquement.

Indémoli, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas démoli : sa maison est indémolie.

Indémolir, v. act.; ne pas démolir : indémolir une construction.

Indémolissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démolissable, que l'on ne doit pas démolir : cette maison est indémolissable.

Indémonétisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démonétisable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas démonétiser ; ce papier est indémonétisable.

Indémonétisation, s. f.; état indémonétisé : l'indémonétisation du papier.

Indémonétisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas démonétisé : ce papier est indémonétisé.

Indémonétiser, v. act.; ne pas démonétiser : indémonétiser le papier.

Indémonétisme, s. m.; système d'indémonétisation.

Indémonstratif, *ve*, adj.; qui n'est pas démonstratif : cette personne est indémonstrative.

Indémonstration, s. f.; manque, défaut, absence de démonstration : les grandes et incessantes démonstrations d'affection ne sont pas toujours sincères. Chez beaucoup de personnes elles sont spéculation, et sont dès lors vicieuses ; d'ailleurs ces mêmes démonstrations usent vite l'affection. L'indémonstration de l'affection est un autre vice, car alors le cœur n'exprime rien, et cette même indémonstration refroidit toujours les personnes qui portent l'affection et celles qui en sont l'objet.

Indémonstrativement, adv.; d'une manière indémonstrative, sans démonstration.

Indémontable, adj. des 2 gen.; qui n'est das démontable, ne peut, ne doit pas être démonté : cette chose est indémontable.

Indémontant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de démonter ; qui n'est pas démontant, ne démonte pas. Au fig.: qui ne démonte pas : une indémontante réplique.

Indémontation, s. f.; état indémonté.

Indémonté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas démonté.

Indémonter, v. act. et pr., s'—; ne pas démonter, ne pas se démonter.

Indémontré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas démontré : cela m'est indémontré.

Indémontrer, v. act.; ne pas démontrer ou démontrer mal : indémontrer les choses.

Indémoralisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démoralisable, ne peut être démoralisé, qui n'est pas susceptible de se démoraliser : cette personne est indémoralisable.

Indémoralisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de démoraliser, de se démoraliser; qui n'est pas démoralisant, qui ne démoralise pas, qui ne détruit pas le moral, la moralité : ces principes sont indémoralisants.

Indémoralisation, s. f.; état indémoralisé, inattentat à la moralité : son indémoralisation.

Indémoralisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas démoralisé : cette personne est indémoralisée.

Indémoraliser, v. act. et pr., s'—; ne pas démoraliser ; ne pas détruire, ne pas perdre le moral, la moralité : indémoraliser une personne : cette personne s'indémoralise

Indémoralisme, s. m.; système d'indémoralisation : c'est de l'indémoralisme.

Indémottable, adj. des 2 g.; qui n'est pas démottable, dont on ne peut, dont on ne doit pas ôter la motte : ces plantes sont indémottables.

Indémotté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas démotté, dont on n'a pas ôté la motte : ces plantes sont indémottées.

Indémotter, v. act.; ne pas démotter, ne pas ôter la motte : indémotter des plantes.

Indémuni, *e*, adj.; qui n'est pas démuni : il est indémuni d'argent.

Indémuré, *e*, adj.; qui n'est pas démuré : cette clôture est indémurée.

Indénationalisable: adj. des 2 g.; qui n'est pas dénationalisable, qui ne peut, ne doit pas être dénationalisé, en qui on ne doit pas détruire le sentiment national, de nationalité : ces hommes, ces corps, ces peuples sont indénationalisables.

Indénationalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dénationaliser, de se dénationaliser ; qui n'est pas dénationalisant, qui ne dénationalise pas : ce système est indénationalisant.

Indénationalisation, s. f.; état indénationalisé ; action par laquelle on ne dénationalise pas : son indénationalisation.

Indénationalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas dénationalisé, qui n'a pas perdu son droit, son esprit national, sa nationalité, de sa nationalité : il est indénationalisé.

Indénationaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas dénationaliser, ne pas se dénationaliser; ne pas ôter, ne pas perdre le droit national ; ne pas détruire le caractère, l'esprit, l'énergie, le sentiment national, ne pas y renoncer : indénationaliser le caractère, l'esprit : cette personne, ce peuple s'indénationalise.

Indénationalisme, s. m.; système d'indénationalisation.

Digitized by Google

Indénationalité, s. f.; indestruction de nationalité.

Indénaturable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas dénaturable, ne peut, ne doit pas être dénaturé, n'est pas susceptible de se dénaturer : ces choses sont indénaturables.

Indénaturant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dénaturer, de se dénaturer; qui n'est pas dénaturant, qui ne dénature pas : un mode, un travail indénaturant.

Indénaturé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas dénaturé : ces choses sont indénaturées.

Indénaturement, s. m.; état indénaturé : l'indénaturement des choses.

Indénaturer, v. act.; ne pas dénaturer, ne pas changer l'état d'une question, d'une chose.

Indénié, *e*, part. pas. et adj; qui n'est pas dénié : ce fait est indénié.

Indéniement, s. m.; état indénié : l'indéniement de ce fait.

Indénier, v. act.; ne pas dénier, indésavouer : indénier un fait, une chose.

Indénonçable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dénonçable, que l'on ne doit pas dénoncer : cet homme, ce fait est indénonçable.

Indénonçant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dénoncer; qui n'est pas dénonçant, ne dénonce pas; le discours de ce député est indénonçant.

Indénoncé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas dénoncé : ce fait est indénoncé.

Indénoncer, v. act.; ne pas dénoncer, ne pas déclarer, ne pas publier : indénoncer une personne, un fait.

Indénonciation, s. f.; absence de dénonciation; état indénoncé : l'indénonciation d'un grand crime d'un autre est un crime envers la société.

Indénuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dénuable, ne peut être dénué; qui n'est pas susceptible de tomber dans le dénuement : cette personne est indénuable.

Indénué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas dénué : une personne indénuée.

Indénuement, s. m.; absence de dénuement; état indénué : son indénuement.

Indénuer, v. act. et pr., s'—; ne pas dénuer, ne pas se dénuer; ne pas causer un dénuement, ne pas tomber dans le dénuement.

Indépassable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas dépassable, ne peut, ne doit pas être dépassé : ce pouvoir, cette limite est indépassable.

Indépassant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dépasser; qui n'est pas dépassant, ne dépasse pas : cette chose est indépassante.

Indépassé, *e*, part pas. et adj.; qui n'est pas dépassé, n'a pas été dépassé; ce pouvoir est indépassé : cette limite est indépassée.

Indépassement, s. m.; absence de dépassement; état indépassé : il y a indépassement de pouvoir, de limite.

Indépasser, v. act.; ne pas dépasser, ne pas aller, ne pas passer au-delà : indépasser un pouvoir, une limite.

Indépavable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépavable, ne peut, ne doit pas être dépavé : ces rues sont indépavables.

Indépavé, *e*, adj.; qui n'est pas dépavé : les rues sont indépavées.

Indépavement, s. m.; état indépavé : l'indépavement des rues.

Indépeçable, adj. des 2 g; qui n'est das dépeçable, que l'on ne peut dépecer : ce morceau est indépeçable.

Indépeçation, s. f.; état indépecé : son indépeçation.

Indépecé, *e*, part pas. et adj.; qui n'est pas dépecé ou l'est mal : ce morceau est indépecé.

Indépecer, v. act.; ne pas dépecer ou le faire mal : indépecer un morceau.

Indépeignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépeignable, que l'on ne peut dépeindre.

Indépeint, *e*, adj.; qui n'est pas dédeint ou l'est mal : cette belle nature est indépeinte.

Indépersuadable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépersuadable, que l'on ne peut dépersuader : cet homme est indépersuadable.

Indépersuadant, *e*, adj.; qui ne dépersuade pas : ces raisons sont indépersuadantes.

Indépersuadé, *e*, adj.; qui n'est pas dépersuadé : il est indépersuadé.

Indépeuplable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépeuplable, que l'on ne doit, que l'on ne peut dépeupler : ce pays est indépeuplable.

Indépeuplant, *e*, adj.; qui n'est pas dépeuplant, ne dépeuple pas : la peste fut cette fois indépeuplante.

Indépeuplé, *e*, adj.; qui n'est pas dépeuplé : ces contrées sont indépeuplées.

Indéplaçable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas déplaçable, ne peut, ne doit pas être déplacé : ces choses sont indéplaçables.

Indéplaçant, *e*, qui ne déplace pas : des occupations indéplaçantes.

Indéplacé, *e*, adj.; qui n'est pas déplacé : c'est indéplacé : cette personne est indéplacée.

Indéplantable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déplantable, ne peut, ne doit pas être déplanté : ces arbres sont indéplantables.

Indéplanté, *e*, adj.; qui n'est pas déplanté : les arbres sont indéplantés.

Indéplissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déplissable, n'est pas susceptible de se déplisser : ce linge est indéplissable.

Indéplissé, *e*, adj.; qui n'est pas déplissé : ce bonnet est indéplissé.

Indéplissement, s. m.; état indéplissé : son indéplissement.

Indéploiement, s. m.; absence de déploiement; état indéployé : l'indéploiement de force.

Indéployable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas déployable, que l'on ne peut, que l'on doit pas déployer : ces forces sont indéployables.

Digitized by Google

Indéployé, e, part. pas et adj.; qui n'est pas déployé : son armée est indéployée.

Indéployer, v. act.; ne pas déployer : indéployer une chose, ses moyens, ses forces.

Indépopularisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépopularisable, ne peut être dépopularisé, ne peut perdre sa popularité : cet homme, ce magistrat, ce prince est indépopularisable.

Indépopularisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dépopulariser, de se dépopulariser ; qui n'est pas dépopularisant, ne fait pas perdre la popularité : une juste et nécessaire sévérité est toujours indépopularisante.

Indépopularisation, s. f.; état indépopularisé : son indépopularisation.

Indépopularisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dépopularisé, dont la popularité n'est pas détruite : il est indépopularisé.

Indépopulariser, v. act. et pr., s'—; ne pas dépopulariser, ne pas se dépopulariser ; ne pas détruire, ne pas perdre la popularité, de sa popularité : il s'indépopularise.

Indéposable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déposable, ne peut, ne doit pas être déposé; ce dont on ne doit pas déposer : ces pièces, ces choses sont indéposables.

Indéposé, e, adj.; qui n'est pas déposé : ces pièces, ces choses sont indéposées.

Indepossédable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépossédable, que l'on ne peut, que l'on doit pas déposséder : cet homme est indépossédable.

Indépossédant, e, part. pr. et adj.;qui ne fait pas l'action de déposséder ; qui n'est pas dépossédant, ne dépossède pas, qui n'ôte pas, ne détruit pas la possession : l'injustice n'ôte jamais le droit ni ne le fait cesser, elle est donc toujours indépossédante.

Indépossédé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dépossédé : il est indépossédé.

Indéposséder, v. act.; ne pas déposséder, ne pas ôter à quelqu'un tout ou partie de ce qu'il possède.

Indépostable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépostable, que l'on ne peut déposter : il est indépostable.

Indéposté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déposté : il est indéposté.

Indéposter, v. act.; ne pas déposter, ne pas chasser quelqu'un d'un poste : indéposter des troupes.

Indépouillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépouillable, ne peut, ne doit pas être dépouillé : il est indépouillable.

Indépouillant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dépouiller, de se dépouiller ; qui n'est pas dépouillant, ne dépouille pas : ce traité, cet acte, ce jugement est indépouillant.

Indépouillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dépouillé : il est indépouillé.

Indépouillement, s. m.; absence de dépouillement ; état indépouillé : son indépouillement : un indépouillement de pièces.

Indépouiller, v. act.; ne pas dépouiller ; ne pas prendre à quelqu'un tout ce qu'il a par la violence et l'injustice : indépouiller une personne de ce qu'elle possède.

Indépravable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dépravable, n'est pas susceptible de se dépraver : il est indépravable.

Indépravant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dépraver, de se dépraver ; qui n'est pas dépravant, ne déprave pas : il n'est pas plus d'indépravante licence qu'il n'y a d'honorable immoralité.

Indépravation, s. f.; absence de dépravation ; état indépravé : l'indépravation du cœur de l'homme amènera toujours chez lui de nobles sentiments et tout ce beau d'action qui honore et fait considérer.

Indépravé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dépravé, tombé dans la dépravation : il est de mœurs fort relachées; mais il est indépravé.

Indépraver, v. act. et pr., s'— ; ne pas dépraver, ne pas se dépraver : les écueils et les revers de la vie sont les mêmes pour tous, et la grande science de l'homme est de les éviter tous, ou au moins le plus possible. Il n'atteindra ce but qu'en réprimant ses passions, qu'en s'indépravant, qu'en pratiquant toutes les vertus protectrices nées de la vie, qu'en harmoniant tous ses devoirs, qu'en ne sortant jamais de l'action de beau et de bien, qu'en se conciliant l'estime et l'affection des honnêtes gens.

Indéprériable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas dépréciable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être déprécié : cette personnne est indéprériable.

Indéprériatif, ve, adj. ; qui n'est pas dépréciatif, qui ne déprécie pas : c'est indéprériatif.

Indéprériation, s. f. ; absence de dépréciation, état indéprécié : l'indéprériation des personnes, des choses.

Indéprériativement, adv. ; d'une manière indéprériative, sans dépréciation.

Indéprécié, e, adj. et part. pas. ; qui n'est pas déprécié : cette personne est indéprériée.

Indéprécier, v. act.; ne pas déprécier : indéprécier les personnes et les choses.

Indépressable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas dépressable, ne peut, ne doit pas être dépressé : ces plantes sont indépressables.

Indépressé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dépressé : ces plantes sont indépressées.

Indépressement s. m. ; état indépressé : l'indépressement des plantes.

Indépresser, v. act. ; ne pas dépresser : indépresser des arbres, des plantes.

Indéprimable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas dé-

Digitized by Google

primable, ne doit pas être déprimé, avili : cette personne est indéprimable.

Indéprimé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déprimé : cette personne est indéprimée.

Indéprimer, v. act.; ne pas déprimer, ne pas rabaisser, ne pas avilir : indéprimer les personnes.

Indéraciné, e; part. pas. et adj.; qui n'est pas déraciné : cette plante est indéracinée.

Indéracinement, s. m.; absence de déracinement; état indéraciné : l'homme doit s'observer, s'étudier et se surveiller lui-même jusqu'à complet déracinement de vices; car s'il reste avec l'indéracinement d'un seul, ceux extirpés se réencineront dans son cœur.

Indéraciner, v. act.; et pron. s'—; ne pas déraciner, ne pas se déraciner; ne pas arracher de terre. Au fig. : ne pas extirper, ne pas ôter entièrement : l'action de bien est toujours nécessaire partout et dans tous les temps, car, sans elle il n'y aurait point de lien entre les hommes et le mal dominerait tout, et intervertirait tous les ordres sociaux et renverserait toutes les belles harmonies sociales : voilà pourquoi toutes vertus les sont si utiles à l'homme et les vices si préjudiciables. Mais cette action de bien ne sera jamais ni grande ni complète si l'homme indéracine les vices qui naissent en son cœur; parce que le mal seul se lie aux vices, et parce que le bien ne peut se fixer, dans les domaines du crime.

Indéraisonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déraisonnable : cet homme est indéraisonnable : vos demandes sont indéraisonnables.

Indéraisonnablement, adv.; d'une manière indéraisonnable : parlez indéraisonnablement.

Indéraisonner, v. neut.; ne pas déraisonner, ne pas dire des choses contraires, opposées à la raison : il indéraisonne.

Indérangeable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas dérangeable, ne peut, ne doit pas être dérangé : ces choses sont indérangeables.

Indérangé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dérangé : ces choses sont indérangées.

Indérangement, s. m.; état indérangé : l'indérangement des personnes, des choses.

Indéranger, v. act. et pron. s'—; ne pas déranger; ne pas se déranger : indéranger les personnes, les choses : si mes visites vous indérangent je viendrai vous revoir.

Indéréglé, e, adj.; qui n'est pas déréglé, contraire aux règles : sa conduite est indéréglée.

Indéréglement, s. m.; absence de déréglement; état indéréglé : l'indérèglement des mœurs publiques est la sauvegarde des mœurs privées.

Indérobable, adj. des 2 g.; ce que l'on ne doit dérober : pour l'honnête homme le bien d'autrui est toujours indérobable.

Indérobé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dérobé : son argent est indérobé.

Indérober, v. act.; ne pas dérober, ne pas prendre en cachette : indérober une chose.

Indérouillable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas dérouillable, ne peut se dérouiller.

Indérouillé, e, adj.; qui n'est pas dérouillé : ce fer est indérouillé.

Indérouillement, s. m.; état indérouillé : son indérouillement.

Indéroulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déroulable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas dérouler : toutes ces choses sont indéroulables.

Indéroulé, e, part, pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été déroulé : toutes ces choses sont indéroulées.

Indéroulement, s. m.; état indéroulé : son indéroulement.

Indérouler, v. act. et pron. s'—; ne pas dérouler; ne pas se dérouler : indérouler une chose.

Indéroutable, adj. des 2g.; qui n'est pas déroutable, que l'on ne peut dérouter : cet homme est indéroutable.

Indéroute, e, adj.; qui n'est pas dérouté : cette personne est indéroutée.

Indésabêti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désabêti, qui n'est pas tiré, sorti de son désabêtissement : il, elle est indésabêtie.

Indésabêtir, v. act. et pron. s'—; ne pas désabêtir, ne pas se désabêtir; ne pas tirer, ne pas sortir de l'abêtissement, de la stupidité : indésabêtir une personne.

Indésabêtissable, adj. des 2 g.; qui ne peut être désabêti, que l'on ne peut désabêtir, tirer, faire sortir de son abêtissement : cette personne est indésabêtissable.

Indésabêtissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de désabêtir, de se désabêtir; qui n'est pas désabêtissant, ne désabêtit pas.

Indésabêtissement, s. m.; état indésabêti : son indésabêtissement.

Indésabusable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désabusable, que l'on ne peut désabuser : cette personne est indésabusable.

Indésabusé, e, adj.; qui n'est pas désabusé : elle est encore indésabusée.

Indésamourachable, adj. des 2 g.; que l'on ne peut désamourracher : cet homme est indésamourachable.

Indésamouraché, e, adj.; qui n'est pas désamouraché : il est indésamouraché.

Indésanimalisé, e, adj.; qui n'est pas désanimalisé, qui est toujours dans l'animalité, aux habitudes animales : cette personne est indésanimalisée.

Indésarmé, e, adj.; qui n'est pas désarmé : il fut indésarmé.

Indésarrudi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désarrudi, qui a conservé toute son arrudité : elle est indésarrudie.

Indésarrudir, v. act. et pron. s'—; ne pas désarrudir, ne pas se désarrudir; laisser, con-

Digitized by Google

server l'arrudité : vous vous indésarrudissez.

Indésaveuglable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas désaveuglable, que l'on ne peut désaveugler : vous serez donc toujours indésaveuglable.

Indésaveuglé, *e*, aj.; qui n'est pas désaveuglé, détrompé : elle est encore indésaveuglée.

Indésaveuglement, s. m. ; état indésaveuglé : son indésaveuglement.

Indésavouable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désavouable, que l'on ne peut, que l'on doit pas désavouer : il est indésavouable, c'est indésavouable.

Indésavoué, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas désavoué : il est indésavoué.

Indésavouement, s. m.; état indésavoué : son indésavouement.

Indésavouer, v. act.; ne pas désavouer, ne pas démentir, ne pas nier : indésavouer les personnes, les faits.

Indescendable, adj. des 2 g.; qui n'est pas descendable, n'est pas susceptible de descendre, ne peut être descendu : cette chose est indescendable.

Indescendu, *e*, adj. ; qui n'est pas descendu : cette chose est indescendue.

Indescriptibilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu indescriptible.

Indescriptibiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir indescriptible.

Indescriptibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est indescriptible : l'indescriptibilité des choses : son indescriptibilité.

Indescriptif, *ve*, adj.; qui n'est pas descriptif, qui ne présente pas une exacte description.

Indescription, s. f.; manque, défaut, absence de description ou description inexacte.

Indescriptivement, adv. ; d'une manière indescriptive, sans description.

Indésencombrable, adj. des 2 g. ; que l'on ne peut désencombrer : ces lieux sont indésencombrables.

Indésencombré, *e*, adj. ; qui n'est pas désencombré : il est indésencombré d'affaires.

Indésencombrement, s. m.; état indésencombré: l'indésencombrement des rues.

Indéshenrhumable, adj. des 2 g. ; qui ne peut se désenrhumer : je suis indésenrhumable.

Indésenrhumé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas désenrhumé : elle est indésenrhumée.

Indésenrhumement, s. m.; état indésenrhumé : son indésenrhumement.

Indéshenrumer, v. act. et pr., s'— ; ne pas désenrhumer, ne pas se désenrhumer.

Indésentortillé, *e*, adj ; qui n'est pas désentortillé : sa jambe est indésentortillée.

Indésentravé, *e*, adj.; qui n'est pas désentravé : ce travail est indésentravé,

Indésert, *e*, adj.; qui n'est pas désert : ces lieux sont indéserts.

Indéshéritable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déshéritable, ne peut, ne doit pas être déshérité : cet enfant est indéshéritable.

Indéshérité, *e*, adj.; qui n'est pas déshérité : il est indéshérité.

Indéshonorable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas déshonorable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être déshonoré : cet homme est indéshonorable.

Indéshonorant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de déshonorer, de se déshonorer; qui n'est pas déshonorant, ne déshonore pas : cette action est indéshonorante.

Indeshonoré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas déshonoré : cette personne est indéshonorée.

Indéshonorer, v. act. et pr., s'—; ne pas déshonorer, ne pas se déshonorer : indéshonorer une personne.

Indéshumanisé, *e*, adj.; qui n'est pas déshumanisé, qui n'a rien perdu de son humanité.

Indésignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désignable, que l'on ne peut bien désigner : c'est indésignable.

Indésignant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de désigner ; qui n'est pas désignant, ne désigne pas ou désigne mal : ce plan est indésignant.

Indésignation, s. f.; état indésigné : l'indésignation des choses, des lieux.

Indésigné, *e*, part. pas. ou adj. ; qui n'est pas désigné ou l'est mal : cette chose est indésignée.

Indésigner, v. act. ; ne pas désigner du tout ou désigner mal : indésigner les personnes, les choses.

Indésinsectable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désinsectable, ne peut être désinsecté, dont on ne peut ôter, détruire les insectes : ces lieux sont indésinsectables.

Indésinsectation, s. f.: état indésinsecté : l'indésinsectation d'un jardin, des arbres.

Indésinsecté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas désinsecté, dont on n'a pas ôté, détruit les insectes : ces lieux sont indésinsectés.

Indésinsecter, v. act.; ne pas désinsecter, ne pas ôter, détruire les insectes ou le faire mal: indésinsecter les haies, les arbres, les jardins.

Indésirascibilisable, adj. des 2 g.; qui ne peut être désirascibilisé, en qui on ne peut détruire l'irascibilité : l'homme indésirascibilisable ne peut jamais être qu'un méchant.

Indésirascibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas désirascibilisé, en qui on n'a pas détruit l'irascibilité, ou qui n'est pas corrigé de son irascibilité : cette personne est indésirascibilisée.

Indésiscirabiliser, v. act. et pr., s'—; ne pas détruire l'irascibilité, ne pas se corriger de son irascibilité : celui qui s'indésirascibilise ne peut jamais être qu'à des actes de méchanceté.

Digitized by Google

Indésirable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas désirable, ne peut, ne doit pas être désiré : ce malheur, cette chose est indésirable.

Indésiré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désiré : cette personne, cette chose est indésirée.

Indésirer, v. act.; ne pas désirer : indésirer une chose.

Indésireusement, adv.; d'une manière indésireuse, sans grand désir.

Indésireux, se, adj.: qui n'est pas désireux : il est indésireux de cet objet.

Indésobéi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désobéi : ce chef est toujours indésobéi.

Indésobéir, v. act.; ne pas désobéir : indésobéir à un ordre, à un chef.

Indésobéissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désobéissable, ne doit pas être désobéi, à qui, à quoi on ne peut, on ne doit pas désobéir : cette personne est indésobéissable.

Indésobéissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de désobéir, qui est indésobéissant : cet enfant est indésobéissant.

Indésobligeable, adj. des 2 g.; que l'on ne doit désobliger : cette personne est indésobligeable.

Indésœuvré, e, adj. des 2 g.; qui n'est pas désœuvré : l'homme est né pour le travail, il appartient au travail, et s'il abandonne le travail, il tombe dans le vice. Par le travail, il peut arriver à tout; par le désœuvrement, il perd tout, même la moralité; car le désœuvrement peut corrompre et dépraver tout. Pour son avantage matériel et moral, il est donc nécessaire que l'homme soit toujours indésœuvré.

Indésœuvrement, s. m.; absence de désœuvrement; état indésœuvré : c'est par l'indésœuvrement que l'homme évite beaucoup de vices, et c'est par l'indésœuvrement qu'il entre dans cette vie active qui honore chacun.

Indésolable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désolable, n'est pas susceptible de se désoler de peu, pour peu : cet homme est indésolable.

Indésolant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de désoler, de se désoler; qui n'est pas désolant, ne désole pas : cette nouvelle, quoique triste, est indésolante.

Indésolateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui ne désole pas : c'est un indésolateur

Indésolation, s. f.; état indésolé : son indésolation.

Indésolé, e, part pas. et adj.; qui n'est pas désolé : elle est peinée, mais elle est indésolée.

Indésoler, v. act. et pr., s'—; ne pas désoler, ne pas se désoler : indésoler une personne.

Indésordonnant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de désordonner; qui n'est pas désordonnant : ce scandale, quoique grand, est pourtant indésordonnant tant les hommes, en général, ont un naturel amour d'ordre.

Indésordonné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désordonné : une vie indésordonnée.

Indésordonnel, e, adj.; qui n'est pas désordonnel, qui ne cause pas une rupture de règle; qui n'amène pas la licence : des actions indésordonnelles.

Indésordonnement, s. m.; état indésordonné : son indésordonnement.

Indésordonnément, adv.; d'une manière indésordonnée : il se conduit indésordonnément.

Indésordonner, v. act.; ne pas désordonner, ne pas causer une rupture de règle, d'ordre.

Indésordonnisme, s. m.; système d'indésordonnement, de conservation de règle, d'ordre.

Indésordre, s. m.; absence de désordre, continuité d'ordre : c'est un indésordre.

Indésorganisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désorganisable, que l'on ne doit pas désorganiser, qui n'est pas susceptible de se désorganiser : ce parti, cette cabale est indésorganisable.

Indésorganisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de désorganiser, de se désorganiser, qui n'est pas désorganisant, ne désorganise pas, rien : ce système est indésorganisant.

Indésorganisateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui ne désorganise pas, rien.

Indésorganisation, s. f.; état indésorganisé : l'indésorganisation des choses, d'une administration.

Indésorganisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désorganisé : ces corps sont indésorganisés.

Indésorganiser, v. act. et pr., s'—; ne pas désorganiser, ne pas se désorganiser.

Indésorientable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désorientable, ne peut être désorienté, que l'on ne peut désorienter facilement : il est indésorientable.

Indésorienté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désorienté : il est indésorienté.

Indésorientement, s. m.; état indésorienté : son indésorientement.

Indésorienter, v. act. et pr., s'—; ne pas désorienter, ne pas se désorienter.

Indespote, s. des 2 g.; celui, celle qui n'est pas despote : il est indespote.

Indespotique, adj. des 2 g.; qui n'est pas despotique, ne présente plus de despotisme.

Indespotiquement, adv.; d'une manière indespotique, sans despotisme.

Indéssaisonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déssaisonnable, ne peut, ne doit pas être déssaisonné; dont on ne doit pas changer l'ordre de culture : ces terres sont indéssaisonnables.

Indéssaisonnement, s. m.; état indéssaisonné : l'indéssaisonnement des terres.

Indéssaisonner, v. act.; ne pas déssaisonner, ne pas changer l'ordre de culture des terres.

Digitized by Google

Indesséchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas desséchable, que l'on ne peut parvenir à dessécher : ces marais sont indesséchables.

Indesséchant, e, part. pa. et adj.; qui ne fait pas l'action de dessécher; qui n'est pas desséchant, ne dessèche pas ou ne dessèche pas bien : cet écoulement est indesséchant.

Indessécké, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas desséché : ce marais est indesséché.

Indessèchement, s. m.; état indessécké : son indessèchement.

Indessécher, v. act.; ne pas dessécher : indessécher un marais.

Indessoudable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dessoudable, ne peut se dessouder : cette chose est indessoudable.

Indessoudé, e, adj.; qui n'est pas dessoudé : cette chose est indessoudée.

Indestituable, adj. des 2 g.; qui n'est pas destituable, ne peut être destitué, que l'on ne doit pas destituer : ce fonctionnaire, cet homme est indestituable.

Indestitué, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été destitué : il est indestitué.

Indestructibilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'indestructibiliser, de rendre indestructible; qui rend indestructible, qui indestructibilise, rend indestructible : voilà une indestructibilisante prévoyance.

Indestructibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu indestructible : cette construction est indestructibilisée.

Indestructibiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir indestructible; donner, prendre de l'indestructibilité.

Indestructibilisme, s. m.; tout ce qui tend à rendre indestructible.

Indestructif, ve, adj.; qui n'est pas destructif, n'opère pas la destruction : c'est indestructif.

Indestruction, s. f.; absence de destruction; état indétruit : son indestruction.

Indésulcérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désulcérable, que l'on ne peut désulcérer : son cœur est indulcérable.

Indésulcérant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de désulcérer; qui n'est pas désulcérant, ne désulcère pas : des procédés indésulcérants.

Indésulcération, s. f.; état indésulcéré : son indésulcération.

Indésulcéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désulcéré : cette personne est indésulcérée.

Indésulcérer, v. act. et pron. s'—; ne pas désulcérer : indésulcérer une personne.

Indésuni, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas désuni : ils sont indésunis.

Indésunion, s. f; absence de désunion; état indésuni : leur indésunion,

Indésunir, v. act. et pron., s'—; ne pas désunir, ne pas se désunir; ne pas détruire l'union : ils s'indésunissent.

Indésunisme, s. m.; système d'indésunion : c'est de l'indésunisme.

Indésunissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas désunissable, ne peut être désuni, que l'on ne doit pas désunir : ils sont indésunissables.

Indésunissant, e, part. pas. et ad..; qui ne fait pas l'action de désunir; qui n'est pas désunissant, ne désunit pas, ne cause pas une désunion : leur dissidence d'opinion est indésunissante.

Indétachable, adj. des 2 g; qui n'est pas détachable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas détacher : cette chose est indétachable. qui ne peut se détacher d'une personne, d'une chose : cet homme est indétachable.

Indétachant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de détacher, de se détacher; qui n'est pas détachant, ne détache par : ce savon est indétachant : vos refus sont pour moi indétachants.

Indétaché, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas détaché : cette personne est indétachée : son habit est indétaché.

Indétachement, s. m.; absence de détachement; état indétaché.

Indétacher, v. act. et pron., s'—; ne pas détacher, ne pas se détacher.

Indétaillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas détaillable, ne peut, ne doit pas être détaillé : toutes ces choses sont indétaillables.

Indétaillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas détaillé ou l'est mal : les circonstances en sont indétaillées.

Indétailler, v. act.; ne pas vendre, ne pas livrer en détail. ne pas détailler des faits, des circonstances ou le faire mal : indétailler des marchandises : vous indétaillez les circonstances.

Indétériorabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est indétérioriable : son indétériorabilité.

Indétériorable, adj. des 2 g.; qui ne peut être détérioré, qui est insusceptible de se détériores : ces marchandises sont indétériorables.

Indétériorant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de détériorer; qui n'est pas détériorant, ne détériore pas, ne cause pas de détérioration : jusqu'alors l'humidité à été indétériorante.

Indétérioration, s, f.; état indétérioré : l'indétérioration des choses.

Indétérioré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas détérioré : ces marchandises sont indétériorées.

Indétériorer, v. act. et pron., s'—; ne pas détériorer, ne pas se détériorer.

Indétériorisme, s. m.; tout ce qui tend à empêcher une détérioration.

Indéterminable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déterminable, à qui on ne peut faire prendre une résolution : cet homme est indéterminable. que l'on ne peut décider, fixer : cet espace est indéterminable.

Digitized by Google

Indéterminant, e, adj.; qui n'est pas déterminant : cette raison est indéterminante. qui ne détermine rien.

Indéterminé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas déterminé.

Indéterminer, v. act. et pron., s'—; ne pas déterminer, de pas se déterminer, ne pas décider, ne pas fixer, ne pas régler : indéterminer une personne : vous indéterminez les époques.

Indéterrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déterrable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas déterrer; que l'on ne peut trouver, découvrir : cet homme est indéterrable.

Indéterré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été déterré : il est toujours indéterré.

Indéterrement, s. m.; état indéterré : son indéterrement.

Indéterrer, v. act.; ne pas déterrer, ne pas tirer de la terre; ne pas dégarnir de terre. Au fig.: ne pas trouver, ne pas découvrir : indéterrer une personne.

Indétestable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas detestable, ne doit pas, ne mérite pas être détesté : cela n'est ni beau, ni bon; mais c'est indétestable.

Indétestateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne déteste pas.

Indétestation, s. f.; état indétesté : l'indétestation des personnes, des choses.

Indétesté, e, part. pas et adj.; qui n'est pas détesté : il n'est pas aimé; mais il est indétesté.

*Indéteste*r, v. act. et pr., s'—; ne pas détester, ne pas se détester : ils ne s'aiment pas; mais ils s'indétestent.

Indétournable, adj. des 2 gen.; ce qui n'est pas détournable, que l'on ne doit pas détourner : ces objets sont indétournables.

Indétourné, e, adj.; qui n'est pas détourné : plusieurs choses furent indétournées.

Indétournement, s. m.; état indétourné : indétournement de choses, d'objets.

Indétrempé, e, adj.; qui n'est pas détrempé ou ne l'est pas convenablement : cette chose est indétrempée.

Indétrônabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu indétrônable.

Indétrônabiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir indétrônable; impossibiliser la chûte, sa chûte du trône : les rois ne s'indétrônabilisent que par leur bonne foi envers les peuples.

Indétrônabilité, s. f.; état indétrônable, qualité de ce qui rend indétrônable.

Indétrônable, adj. des 2 g.; qui n'est pas détrônable, ne peut être, ne doit pas être détrôné, renversé, chassé du trône : ce prince est indétrônable.

Indétrôné, e, adj.; qui n'est pas détrôné, renversé, chassé du trône : ce prince fut indétrôné.

Indétrônement, s. m.; état indétrôné : son indétrônement.

Indétruire, v. act.; ne pas détruire, ne pas abattre, ne pas ruiner, ne pas renverser : indétruire les choses.

Indétruit, e, part. pass. et adj.; qui n'est pas détruit : toutes ces choses sont indétruites.

Indévasté, e, adj.; qui n'est pas dévasté : ce pays est indévasté : ces contrées furent indévastées.

Indéveloppable, adj. des 2 g.; qui n'est pas développable, ne peut être développé : cette armée est indéveloppable.

Indéveloppant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de développer de se développer; qui n'est pas développant, ne développe pas l'esprit, l'intelligence : cette méthode d'enseignement, d'instruction est indéveloppante.

Indéveloppé, part. pas. et adj.; qui n'est pas developpé, ou l'est mal : c'est indéveloppé.

Indéveloppement, s. m.; état indéveloppé : l'indéveloppement de son esprit.

Indévelopper, v. act. et pr., s'—; ne pas développer, ne pas se développer : indévelopper un raisonnement, des choses.

Indévergondable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dévergondable, n'est pas susceptible de se dévergonder : cette personne est indévergondable.

Indévergondant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dévergonder; qui n'est pas dévergondant, ne dévergonde pas, n'amène pas de dévergondage : sans doute l'homme a besoin de plaisirs, il lui en faut; mais il ne doit rechercher que ceux honnêtes et il ne doit s'attacher qu'à ceux indévergondants.

Indévergondé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dévergondé : il est indévergondé.

Indévergonder, v. act. et pr., s'—; ne pas dévergonder, ne pas se dévergonder.

Indéviable, adj. des 2 g.; qui n'est pas déviable, ne peut dévier : il est indéviable. ce dont on ne peut, on ne doit pas dévier : ce principe est indéviable.

Indéviation, s. f.; absence de déviation, action par laquelle on ne dévie pas : l'indéviation du principe sera toujours la première base de l'ordre public.

Indévié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dévié, n'a pas dévié : il a indévié.

Indévier, v. n., ne pas dévier, ne pas être détourné de sa route, de sa direction : vous indéviez : cette personne indévie.

Indeviné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été deviné : cette personne est indevinée : toutes ces choses furent indevinées.

Indevinement, s. m.; état indeviné : l'indevinement des choses.

Indeviner, v. act. et pr., s'—; ne pas deviner ne pas se deviner : indeviner les choses.

Indévoilable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dévoi-

Digitized by Google

lable, ne peut être dévoilé : ce mystère est indévoilable.

Indévoilant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dévoiler, de se dévoiler ; qui n'est pas dévoilant, ne dévoile pas, rien : ce récit est indévoilant.

Indévoilé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dévoilé : ce mystère est indévoilé.

Indévoilement, s. m. ; état indévoilé : son indévoilement.

Indévoiler, v. act. et pr., s'—; ne pas dévoiler, ne pas se dévoiler.

Indevoir, s. m.; ce qui n'est pas devoir, ce qui est opposé au devoir.

Indévouable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dévouable, ne peut être dévoué, n'est pas susceptible de se dévouer : cette personne est indévouable.

Indévoué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dévoué : cette personne est indévouée.

Indévouement, s. m. ; absence de dévouement; état indévoué : son indévouement.

Indévouer, v. act. et pr., s'—; ne pas dévouer, ne pas se dévouer.

Indexable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être indexé, mis à l'indexe : ce livre est indexable.

Indexation, s. f.; action d'indexer; état indexé : l'indexation d'un livre, d'un ouvrage.

Indexé, e, part. pas. et adj.; qui est mis à l'indexe : ce livre est indexé.

Indexer, v. act. ; mettre à l'indexe, prohiber, défendre : indexer un livre, un ouvrage.

Indexisme, s. m.; système d'indexation : ce n'est que de l'indexisme.

Indexité, s. f.; état, qualité de ce qui prohibe, défend, de ce qui frappe de prohibation, relativement aux livres : l'indexité religieuse.

Indextérisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dextérisé, qui est sans dextérité : c'est une personne indextérisée.

Indextériser, v. act. et pr., s'—; ne pas dextériser, ne pas se dextériser; ne pas donner, ne pas prendre de dextérité : indextériser une personne ; il s'indextérise.

Indextérité, s. f. ; manque, défaut, absence de dextérité, inadresse.

Indianique, adj. des 2 g.; de l'Inde, qui est de l'Inde, la concerne, lui appartient, qui est propre à l'Inde, lui est spécial : les habitudes, les usages indianiques : les contrées, les sols, les régions indianiques : un ciel indianique.

Indianiquement, adv.; d'une manière indianique; à la manière des Indiens.

Indianisation, s. f. ; action d'indianiser, de s'indianiser ; état indianisé.

Indianisé, e, part. pas. et adj.; qui a pris, qui a adopté les goûts Indiens, les mœurs, les habitudes Indiennes; qui est dans l'intérêt, le système Indien.

Indianiser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir Indien ; donner, prendre, adopter les goûts Indiens: les mœurs, les habitudes Indiennes; entrer dans l'intérêt, le système Indien.

Indianisme, s. m.; système d'indianisation, Indien.

Indicable, adj.; qui peut être, doit être indiqué: ces lieux, ces choses sont indicables.

Indicativement, adv. ; d'une manière indicative; par, avec indication.

Indicé, e, adj.; qui a, qui présente des indices, qui s'annonce par des indices : tous ces événements furent indicé : tous ces faits sont indicés, mais improuvés.

Indicément, adv.; d'une manière indicée; par, sur des indices : juger indicément, sur de simples indices.

Indicibilité, s. f, état, qualité de ce qui est indicible ; son indicibilité.

Indiffamable, adj. des 2 g.; qui n'est pas diffamable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être diffamé : cette personne est indiffamable.

Indiffamant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de diffamer ; qui n'est pas diffamant, ne diffame pas : ces discours sont indiffamants.

Indiffamateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne diffame pas : c'est un indiffamateur.

Indiffamation, s. f. ; absence de diffamation; état indiffamé : son indiffamation.

Indiffamé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas diffamé : cette personne est indiffamée.

Indiffamer, v. act. ; ne pas diffamer, ne pas perdre de réputation.

Indifférable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas différable, ne peut, ne doit pas être différé : cette affaire est indifférable.

Indifféré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas différé, n'a pas été différé : cette affaire fut indifférée.

Indifférentiable, adj. des 2 g. ; qui peut être indifférentié, qui est susceptible d'indifférence.

Indifférentié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu indifférent, qui n'est touché de rien; qui porte de l'indifférence à tout, qui ne s'occupe pas sérieusement des choses : un peuple libre indifférentié pour ce qui regarde son administration et sa politique, est un peuple en voie de retour à la servitude.

Indifférentiel, le, adj. ; d'indifférence, qui est de l'indifférence, qui la marque, lui appartient : les actes indifférentiels.

Indifférentiellement, adv.; d'une manière indifférentielle, par l'indifférence.

Indifférentier, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir indifférent, n'être touché de rien, porter de l'indifférence aux choses.

Indifférer, v. act.; ne pas différer, ne pas retarder, ne pas remettre à un autre temps. Neutralement : ces personnes indifférent d'opinion.

Indifficultueusement, adv.; d'une manière indifficultueuse.

Digitized by Google

Indifficultueux, se, adj.; qui n'est pas difficultueux. Substantivement : un indificultueux.

Indigénique, adj. des 2 g.; ce qui concerne l'indigène, lui appartient, lui est propre : des réglements indigéniques spéciaux.

Indigéniquement, adv. ; d'une manière indigénique; selon les habitudes des indigènes.

Indigénisable, adj. des 2 g.; qui peut être indigénisé, rendu indigène, qui est susceptible de prendre la qualité, la nature indigène, de devenir indigène, propre au pays, au climat : toutes ces plantes son indigénisables.

Indigènisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'indigèniser, de s'indigèniser ; qui s'indigènise, rend indigène, qui donne l'indigénité.

Indigènisation, s. f. ; action d'indigèniser; état indigènisé : son indigènisation.

Indigènisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu indigène : cette plante est indigènisée.

Indigèniser, v. act. et pron. s'— ; rendre, devenir indigène, propre au pays, au climat; donner, prendre, acquérir la qualité, la nature indigène : indigèniser des plantes.

Indigentable, adj. des 2 g. ; qui peut être indigenté, rendu indigent, qui est susceptible de tomber dans l'indigence : par l'inconduite et la débauche l'homme est indigentable.

Indigentant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'indigenter, de s'indigenter : qui cause, produit, amène l'indigence, qui rend indigent : une indigentante prodigalité, un indigentantant désordre.

Indigenté, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu indigent, qui est tombé dans l'indigence, qui est accablé d'indigence : cette personne est bien indigentée.

Indigentement, adv. ; d'une manière indigente, dans l'indigence : cette personne vit indigentement.

Indigenter, v. act. et pron. s'— ; rendre, devenir indigent, tomber dans l'indigence ; causer, amener, produire l'indigence, précipiter dans l'indigence : indigenter une personne ; cette personne s'indigente.

Indigentisme, s. m. ; tout ce qui tend à produire, à amener l'indigence, la pénurie, l'extrême pauvreté; système qui a pour objet la domination par l'extrême besoin, l'extrême pauvreté : c'est de l'indigentisme.

Indigestif, ve, adj. ; qui n'est pas digestif, qui est de nature à causer une indigestion : c'est indigestif.

Indigéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas digéré : c'est indigéré.

Indigérer, v. act.; ne pas digérer : indigérer des aliments ; indigérer une injure.

Indigestibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est indigestible : son indigestibilité.

Indignable, adj. des 2 g. ; qui peut être facilement indigné, qui est susceptible de s'indigner de peu, pour peu : cette personne est indignable.

Indignant, e, adj.; qui indigne, qui cause de l'indignation : des procédés indignants.

Indignisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dignisable, ne peut être dignisé, élévé en dignité ; qui est insusceptible de dignité, n'en peut prendre.

Indignisant, e, part. pr. et adj. ; ne pas faire l'action de digniser, de se digniser ; qui n'est pas dignisant, ne donne pas de la dignité : ce costume est indignisant.

Indignisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dignisé, qui est sans dignité, qui n'est pas élevé à une dignité : il est indignisé.

Indigniser, v. act. et pron. s'— ; ne pas digniser, ne pas se digniser ; ne pas donner, ne pas prendre de la dignité. Rendre, devenir indigne de... ne pas élever en dignité, à une dignité.

Indigotable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit indigoter, dans quoi il est nécessaire de mettre, de faire entrer de l'indigo : couleur indigotable.

Indigoté, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a, il est entré de l'indigo : couleur indigotée.

Indigotement, s. m. ; action d'indigoter ; état indigoté : son indigotement.

Indigoter, v. act. ; mettre, faire entrer de l'indigo dans une chose; donner la couleur indigot : indigoter une couleur, une chose.

Indigotier, f., , *ère;* adj.; qui produit l'indigo; qui a pour objet l'emploi de l'indigo : les îles indigotières : l'industrie indigotière.

Indilapidable, adj. ; qui n'est pas dilapidable, n'est pas exposé à une dilapidation, ce que l'on ne doit pas dilapider : par le désordre tout est dilapidable, mais par l'ordre tout est indilapidable.

Indilapidant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dilapider ; qui n'est pas dilapidant, ne dilapide pas : une administration indilapidante.

Indilapidateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui ne dilapide pas, rien.

Indilapidation, s. f. ; absence de dilapidation ; état indilapidé : la dilapidation ruine le présent, interdit de beaux avenir ; et l'indilapidation améliore tout et multiplie les prospérités.

Indilapidé, e, part. pas. es adj. ; qui n'est pas dilapidé : les finances sont indilapidées.

Indilapider, v. act. ; ne pas dilapider, ne pas dépenser follement, avec désordre.

Indilapidisme, s. m.; système d'indilapidation : l'indilapidation des finances

Indilatable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dilatable, n'est pas susceptible de se dilater : c'est indilatable.

Ind latation, s. f. ; absence de dilatation ; état indilaté : son indilatation.

Indilaté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dilaté : ses poumons son indilatés.

Digitized by Google

Indilater, v. act. et pron. s'— ; ne pas dilater, ne pas se dilater : ses poumons s'indilatent.

Indiligemment, adv.; d'une manière indiligente, sans diligence, sans soins, sans activité d'action.

Indiligence, s. f.; manque, défaut, absence de diligence; inactivité, impromptitude dans l'action : son indiligence cause ses insuccès.

Indiminuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas diminuable, ne peut être diminué, n'est pas susceptible de diminuer : ces denrées sont indiminuables.

Indiminué, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas diminué : ces marchandises sont indiminuées.

Indiminuer, v act. ; ne pas diminuer, ne pas amoindrir.

Indiminution, s. f.; absence de diminution ; état indiminué : l'indiminution du prix des denrées.

Indiplomable, adj. des 2 g.; qui n'est pas diplômable, ne peut être diplômé, à qui on ne doit pas donner, délivrer un diplôme : ce jeune homme, ce charlatan est indiplômable.

Indiplômé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas diplômé, qui est sans diplôme : c'est un charlatan indiplômé.

Indiplômer, v. act.; ne pas diplômer une personne, ne pas lui donner, ne pas lui délivrer un diplôme : indiplômer une personne, un étudiant en médecine.

Indirigeable, adj. des 2 g.; même signification, qu'indirigible, que l'on ne peut diriger.

Indirigeant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de diriger ; qui n'est pas dirigeant, ne dirige pas, ou dirige mal : ces règles sont indirigeantes.

Indirigé, *e*, part. pr. et adj. ; qui n'est pas dirigé ou l'est mal : cette jeune personne est indirigée.

Indiriger, v. act. et pron. s'—; ne pas diriger, ne pas se diriger, ou diriger, se diriger mal : indiriger une personne.

Indirigibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est indirigible : son indirigibilité.

Indisciplinant, *e*, adj.; qui n'est pas displinant, qui ne discipline pas, qui n'établit pas, ne maintient pas la discipline, dans la discipline : c'est une règle indisciplinante.

Indisciplinisme, s. m.; continuel état d'indiscipline, système d'indiscipline.

Indiscontinuable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas discontinuable, ne peut être discontinué, n'est pas susceptible d'interruption : ces travaux sont indiscontinuables.

Indiscontinuation, s. f.; ininterruption ; état indiscontinué.

Indiscontinué, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas discontinué : les travaux sont indiscontinués, repris.

Indiscontinuer, v. act. ; ne pas discontinuer ; faire cesser l'interruption d'un travail commencé : indiscontinuer une construction.

Indiscontinuité, s. f.; cessation de discontinuité : son indiscontinuité.

Indiscréditable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas discréditable, ne peut être discrédité : cet homme est indiscréditable.

Indiscréditant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de discréditer ; qui est indiscréditant, qui ne discrédite pas: ce mode d'emprunt, de liquidation est indiscréditant.

Indiscrédité, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas discrédité : ce marchand est indiscrédité.

Indiscréditer, v. act.; ne pas faire tomber dans le discrédit, ne pas discréditer.

Indisculpable, adj. des 2 g.; qui n'est pas disculpable, ne peut être disculpé, justifié d'une faute : il est indisculpable.

Indisculpé, *e*, adj.; qui n'est pas disculpé, justifié d'une faute : elle est indisculpée.

Indiscussion, s. f. ; absence de discussion ; état indiscuté : l'indiscussion des choses les rend souvent vicieuses.

Indiscutant, *e*, part, pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de discuter ; qui n'est pas discutant, qui n'alimente pas convenablement une discution, ne l'éclaire pas : tout cela est indiscutant.

Indiscuté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été discuté : ce projet fut indiscuté.

Indiscuter, v. act.; ne pas discuter, ne pas examiner contradictoirement : indiscuter un projet.

Indiscutisme, s. m.; système d'indiscution ou de discussion restreinte : c'est de l'indiscutisme.

Indisgraciable, adj. des 2 g.; qui n'est pas disgraciable, ne peut être disgracié, que l'on ne doit pas disgracier : cet employé est indisgraciable.

Indisgracié, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été disgracié : il fut indisgracié.

Indispendieusement, adv.; d'une manière indispendieuse, sans dépense : il vit indispendieusement.

Indispendieux, *se*, adj. ; qui n'est pas dispendieux, ne cause pas une grande dépense : c'est indispendieux.

Indispensabilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu indispensable : partout et en tout, l'action de bien est indispensabilisée, et l'honneur et l'humanité en font un devoir.

Indispensabiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir indispensable : l'égoïste indispensabilise tout à son profit; mais la raison et la sagesse indispensabilisent tout au profit des véritables et honorants devoirs.

Indispensant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dispenser, de se dispenser; qui n'est pas dispensant, ne dispense pas : cette personne, la circonstance est indispensante.

Indispensé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas dispensé ; qui est mal dispensé.

Indispenser, v. act. ; ne pas dispenser ; ne pas distribuer; ne pas exempter d'un service, d'une

Digitized by Google

règle, d'un devoir : indispenser une personne d'un d'un travail, d'une peine.

Indispersable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dispersable, que l'on ne doit pas, que l'on ne peut disperser : ces troupes sont indispersables.

Indispersé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été dispersé : les troupes furent indispersées.

Indisperser, v. act. et pr., s'—; ne pas disperser, ne pas se disperser : indisperser des troupes.

Indispersion, s. f.; état indispersé : l'indispersion des troupes.

Indisproportionné, e, adj.; qui n'est pas disproportionné : ces choses sont indisproportionnées.

Indisputable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas disputable, ne peut être disputé, que l'on ne doit pas disputer : ces personnes, ces choses sont indisputables.

Indisputé, e, adj.; qui n'est pas disputé : ce droit lui fut indisputé.

Indissécable, adj. des 2 g.; qui n'est pas disséquable, ne peut être disséqué : ce corps, ce cadavre est indissécable.

Indissécation, s. f.; absence de dissécation; état indisséqué : son indissécation.

Indisséminable, adj. des 2 g.; qui n'est pas disséminable, que l'on ne doit pas disséminer.

Indissémination, s. f.; état indisséminé : son indissémination.

Indisséminé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas disséminé : ces choses, ces troupes sont indisséminées.

Indisséminer, v. act.; ne pas disséminer : indisséminer des graines, des plantes.

Indisséqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas disséqué ou l'est mal : il est indisséqué.

Iidisséquer, v. act.; ne pas disséquer, ou le faire mal : indisséquer un corps, un cadavre.

Indissidable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dissidable, ne peut tomber en dissidence, en désaccord : cette assemblée est indissidable.

Indissidant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dissider, de se dissider; qui n'est pas dissidant, ne cause pas, n'amène pas de dissidence : ces questions furent pourtant indissidantes et la majorité fut toujours la même dans l'assemhlée .

Indissidé, e, part. pas. et adj.; qui n'est point dissidé, qui est sans dissidence, sans désaccord, qui n'est point en débat, en division : cette assemblée est indissidée.

Indissidence, s. f.; absence de dissidence, de débat, de division : leur indissidence.

Indissider, v. act. et pr., ne point dissider, ne pas causer, ne pas créer, ne pas former de dissidence, de débat, de division, de désaccords ; ne pas entrer en dissidence.

Indissimulable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas dissimulable, que l'on ne doit pas, que l'on ne peut dissimuler : ses tendances sont indissimulables

Indissimalateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne dissimule pas, rien.

Indissimulation, s. f.; absence de dissimulation; état indissimulé : son indissimulation.

Indissimulé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas pas dissimulé: ses intentions sont indissimulées.

Indissimuler, v. act.; ne pas dissimuler, ne pas cacher ses intentions, ses desseins.

Indissimulisme, s. m.; système d'indissimulation : c'est de l'indissimulisme.

Indissipable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dissipable, ne peut être dissipé : cet homme est indissipable. Ce que l'on ne peut détruire, écarter, disposer : cette fortune, cette armée est indissipable : ces malheurs sont indissipables.

Indissipateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne dissipe pas, rien : c'est un indissipateur.

Indissipation, s. f.; absence de dissipation; état indissipé : l'indissipation de sa fortune.

Indissipé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas dissipé : sa fortune est indissipée.

Indissiper, v. act. et pr., s'—; ne pas dissiper, ne pas se dissiper : indissiper sa fortune.

Indissolubilisé, s, part. pas et adj.; qui est rendu, devenu indissoluble : une union indissolubilisée.

Indissolubiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir indissoluble; donner, prendre, acquérir le caractère, la durée, la force d'Indissolubilité : leur union s'indissolubise.

Indissolution, s. f.; absence de dissolution : ce n'est que par une indissolution de mœurs que l'homme reste dans une belle et honorable régularité d'action.

Indistingable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas distingable, ne peut être distingué : ces objets sont indistingables.

Indistribuable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas distribuable, ne peut, ne doit pas être distribué : ces choses sont indistribuables.

Indistribué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas distribué, ou l'est mal : ces choses sont indistribuées.

Indistribuer, v. act.; ne pas distribuer, ou distribuer mal : indistribuer des secours.

Indistributif, ve, adj.; qui n'est pas distributif, qui ne distribue pas, n'ordonne pas, ou distribue mal, ordonne mal : une administration indistributive.

Indistribution, s. f. absence de distribution; état indistribué : il y eut indistribution de pain de secours.

Indistributivement, adv.; d'une manière indistributive, sans distribution : on a donné indistributivement, aussi chacun s'est battu pour attraper quelque chose.

Iudivergence, s. f.; absence de divergence : il y eut indivergence d'opinion.

Digitized by Google

Indiversité, s. f.; absence de diversité : l'indiversité des choses.

Indiverti, e, part. et adj.; qui n'est pas diverti : il est indiverti.

Indivertir, v. act. et pr., s'—; ne pas divertir; ne pas détourner, ne pas distraire ; indivertir les choses. ne pas récréer, ne pas divertir, ne pas se divertir ou le faire mal : ces personnes s'indivertissent.

Indivertissable, adj. des 2 g.: qui n'est pas divertissable, ne peut être diverti: il est indivertissable.

Indivertissant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de divertir, de se divertir; qui n'est pas divertissant, ne divertit pas : cette personne est indivertissante : ces amusements sont indivertissants.

Indivertissement, s. m. ; absence de divertissement; etat indiverti.

Individualisable, adj. des 2 g. ; qui peut être individualisé, rendre individuel, attribué à l'individu : tous ces avantages sont individualisables.

Indivin, e, adj.; qui n'est pas divin, n'a rien de divin : c'est indivin.

Indivinement, adv.; d'une manière indivine : il fait bien les choses, mais indivinement.

Indivisibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu indivisible.

Indivisibiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir indivisible, insusceptible de division : indivisibiliser des intérêts.

Indivulgable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas divulgable, ne peut, ne doit pas être divulgué : ces choses sont indivulgables.

Indivulgateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne divulgue pas, rien.

Indivulgation, s. f., état indivulgué : l'indivulgation des choses.

Indivulgué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été divulgué.

Indivulguer, v. act. ; ne pas divulguer, ne pas découvrir à d'autres, à plusieurs.

Indocilement, adv.; d'une manière indocile, sans docilité.

Indocilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas docilisable, que l'on ne peut docíliser.

Indocilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas docilisé, rendu docile : il est indocilisé.

Indociliser, v. act. et pr., s'—; ne pas docíliser, ne pas se docíliser; ne pas donner, imprimer la docilité : indociliser une personne, des enfants.

Indocilisme, s. m.; continuelle indocilité, résistance à tout ordre, à toute discipline : ce n'est que de l'indocilisme.

Indolentisme, s. m ; habitude d'indolence, incessante indolence.

Indomicilié, e, adj.; qui n'est pas domicilié : il est indomicilié.

Indominable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dominable, ne peut être dominé : il est indominable.

Indominance, s. f. ; ce qui n'est pas dominance.

Indominant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de dominer ; qui n'est pas dominant, ne domine pas : un caractère indominant.

Indominateur, s. m. f., *tricè;* celui, celle qui ne domine pas.

Indomination, s. f.; absence de domination; état indominé : son indomination.

Indominé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dominé : il est indominé.

Indominer, v. n. ; ne pas dominer, ne pas commander avec autorité, ne pas avoir puissance absolue sur..... : vous indominez : il indomine.

Indomptabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu indomptable : son caractère est indomptabilisé.

Indomptabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir indomptable : son caractère s'indomptabilise.

Indomptabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est indomptable : son indomptabilité,

Indompté, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dompté : il est indompté.

Indompter, v. act.; ne pas dompter : indompter ses passions, c'est conserver en soi-même et contre soi-même de nombreuses causes d'infortune et d'intranquillité, c'est bannir de son cœur et le repos et la paix.

Indonnable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas donnable, ne peut être donné : ces choses sont indonnables.

Indonnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de donner, qui n'est pas donnant, ne donne pas : cette personne est indonnante.

Indonné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas donné : cette place est indonnée : ces choses sont indonnées.

Indonner, v. act. ; ne pas donner ou le faire inconvenablement : indonner une chose : indonner son cœur, son amitié.

Indoré, e, adj. ; qui n'est pas doré ou l'est mal: cette chose est indorée.

Indorement, s. m. ; état indoré : son indorement.

Indorloté, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas dorloté : il est indorloté.

Indorloter, v. act. et pr., s'—; ne pas dorloter, ne pas se dorloter : il s'indorlote.

Indosé, *e*, adj.; qui n'est pas dosé, ou l'est inconvenablement : ce remède est indosé.

Indotable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas dotable, ne peut, ne doit pas être doté : cet enfant est indotable.

Indotation, s. f. f.; état indoté : l'indotation de cet établissement.

Indoté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas doté ou l'est peu : cette fille est indotée.

Digitized by Google

Indoter, v. act ; ne pas doter, ne pas donner une dot : indoter un établissement.

Indouanable, adj. des 2 g.; qui n'est pas douanable, ne peut, ne doit pas être douané, soumis à l'impôt de la douane : ces marchandises sont indouanables.

Indouané, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas douané, soumis à la douane, à la contribution douanière : ces marchandises sont indouanées.

Indouanement, s. m.; état indouané : l'indouanement des marchandises.

Indouaner, v. act.; ne pas douaner, ne pas établir de douane, ne pas assujétir à la douane, ne pas soumettre à une imposition douanière : indouaner des denrées, des marchandises.

Indoublable, adj. des 2 g.; qui n'est pas doublable, ne peut, ne doit pas être doublé : cette chose, cette robe, ce vêtement est indoublable.

Indoublé, *e*, adj.; qui n'est pas doublé : ses profits sont indoublés.

Indoucereusement, adv.; d'une manière indoucereuse, sans douceur : il parle indoucereusement.

Indoucereux, *se*, adj.; qui n'est pas doucereux : des manières indoucereuses.

Indouceur, s. m.; manque, défaut, absence de douceur : la douceur est une belle qualité du caractère, l'indouceur en est un vice : la douceur se cortége d'une foule de belles qualités, l'indouceur se cortége d'une foule de défauts et souvent de vices.

Indoué, *e*, adj.; qui n'est pas doué, n'est doué de rien : cette personne est tout à fait indouée de belles qualités.

Indouloureusement, adv.; d'une manière indouloureure, sans douleur : elle a été presque indouloureusement opérée.

Indouloureux, *se*, adj.; qui n'est pas douloureux : c'est indouloureux.

Indouteusement, adv.; d'une manière indouteuse, sans doute : il parle, il affirme indouteusement.

Indouteux, *se*, adj.; qui n'est pas douteux : c'est indouteux.

Indressable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dressable, que l'on ne peut dresser : ce compte est indressable.

Indressé, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été dressé : ce compte est indressé.

Indrogable, adj. des 2 g.; qui n'est pas drogable, ne doit pas être drogué.

Inductible, adj. des 2 g.; qui peut être facilement induit, porté à quelque chose, jeté dans l'erreur : l'ignorant est toujours inductible.

Inductif, *ve*, adj.; d'induction, qui est de l'induction, qui la marque : par des adresses inductives.

Inductisme, s. m.; système d'induction : c'est de l'inductisme.

Inductivement, adv. ; d'une manière inductive, par induction.

Induisant, *e*, adj.; qui induit, qui porte à faire; qui jette dans l'erreur : paroles induisantes, discours induisants.

Indulgencisme, s. m.; système d'indulgence : c'est de l'indulgencisme.

Indupable, adj. des 2 g.; qui n'est pas dupable, que l'on ne peut parvenir à duper : cet homme est indupable.

Indupé, *e*, adj.; qui n'est pas dupé : elle est indupée.

Indurabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui n'est pas durable.

Indurable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas durable, ne peut durer : tout cela est indurable.

Indurci, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas durci, n'est pas devenu dur.

Indurcir, v. act. et pr., s'—; ne pas durcir, ne pas se durcir, ne pas rendre, ne pas devenir dur.

Indurcissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas durcissable, ne peut durcir : c'est indurcissable.

Indurcissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de durcir, qui ne durcit pas, ne rend pas dur, qui n'est pas durcissant : ce moyen est indurcissant.

Indurcissement, s. m.; état indurci.

Indurée, s. f.; manque, défaut, absence de durée : l'indurée des choses est dans la nature; mais elle est aussi dans l'imprévoyance et dans la légèreté de l'homme.

Indureté, s. f.; absence de dureté, de rudesse, d'insensibilité, d'inhumanité : la dureté du caractère, du cœur fait toujours inimiser l'homme; parce que cette dureté le tient dans une action réprobative. L'indureté, au contraire, le fait aimer, lui mérite toutes les bienveillances ; parce qu'elle le tient dans l'action d'aménité et de bienfaisance.

Industriable, adj. des 2 g.; ce qui peut être industrié, amélioré par l'industrie : ces choses sont industriables.

Industrialité, s. f.; état, qualité de ce qui est industriel, de ce qui appartient à l'industrie : son industrialité.

Indynasticité, s. f. ; état, qualité de ce qui n'est pas dynastique : l'indynasticité des principes, de l'action.

Indynastique, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas dynastique, qui n'a rien, ne présente rien de dynastique : c'est indynastique.

Indébauché, *e*, adj.; qui n'est pas débauché : ce jeune homme est indébauché.

Inébloui, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas ébloui : il est inébloui de sa fortune, de son succès.

Inéblouir, v. act.; ne pas éblouir. Au fig. : ne pas séduire : inéblouir les personnes.

Inéblouissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas

Digitized by Google

éblouissable, ne peut être ébloui, que l'on ne peut éblouir : cette personne est inéblouissable.

Inéblouissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'éblouir; qui n'est pas éblouissant, qui n'éblouit pas : cette beauté est inéblouissante.

Inéblouissement, s. m.; état inébloui : son inéblouissement.

Inébranlabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inébranlable.

Inébranlabiliser, v. act.; ne pas rendre ébranlable : on doit inébranlabiliser les principes, la vertu, les courages.

Inébranlabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inébranlable : son inébranlabilité.

Inébranlant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'ébranler, de s'ébranler; qui n'est pas ébranlant, n'ébranle pas : ce discours est inébranlant.

Inébranlé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas ébranlé : il est inébranlé.

Inébranlement, s. m.; état inébranlé : son inébranlement.

Inébranler, v. act. et pr., s'-; ne pas ébranler, ne pas s'ébranler : inébranler une personne, une chose.

Inébréché, *e*, adj.; qui n'est pas ébréché : sa fortune est inébréchée.

Inébruitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ébruitable, ne peut, ne doit pas être ébruité : cette affaire est inébruitable.

Inébruitant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'ébruiter; qui n'est pas ébruitant, n'ébruite pas : c'est une inébruitante publicité.

Inébruitement, s. m.; absence d'ébruitement; état inébruité : son inébruitement.

Inébruiter; v. act,; ne pas ébruiter, ne pas divulguer, ne pas rendre public.

Inécaillé, *e*, adj.; qui n'est pas écaillé ou est mal écaillé : ce poisson est inécaillé.

Inécartable, adj. des 2 g.; qui n'est pas écartable, ne peut, ne doit pas être écarté : ces considérations sont inécartables.

Inécarté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas écarté : ces considérations sont inécartées.

Inécartement, s. m.; absence d'écartement; état inécarté : l'inécartement des intrigants fit tout échouer.

Inécarter, v. act.; ne pas écarter, ne pas mettre à l'écart, ne pas éloigner l'un de l'autre, ne pas disperser : inécarter les personnes, des considérations.

Inéchangeable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas échangeable, ne peut, ne doit pas être échangé : ces choses sont inéchangeables.

Inéchangé, *e*, adj.; qui n'est pas échangé : ces choses sont inéchangées.

Inéchaudé, *e*, adj.; qui n'est pas échaudé : ce pot est inéchaudé : cette volaille est inéchaudée.

Inéchauffable, adj. des 2 g.; qui n'est pas échauffable, que l'on ne peut échauffer : cette chambre est inéchauffable.

Inéchauffant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'échauffer; qui n'est pas échauffant, qui n'échauffe pas : des aliments inéchauffants.

Inéchauffé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas échauffé : cette personne, cette chambre est inéchauffée.

Inéchauffement, s. m.; absence d'échauffement; état inéchauffé : son inéchauffement.

Inéchauffer, v, act. et pr., s'-; ne pas échauffer, ne pas s'échauffer.

Inéchenillable, adj des 2 g.; qui n'est pas échenillable, que l'on ne peut écheniller : ces arbres sont inéchenillables.

Inéchenillé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas échenillé du tout, ou qui l'est mal : ces arbres sont inéchenillés.

Inéchenillement, s. m.; état inéchenillé : l'inéchenillement des arbres.

Inécheniller, v. act.; ne pas écheniller ou le faire mal; ne pas ôter les chenilles : inécheniller les arbres, les hayes, un jardin.

Inéclaircissable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas éclaircissable, ce qui ne peut être bien éclairci : cette affaire est inéclaircissable.

Inéclaircissant, *e*, adj.; qui n'est pas éclaircissant : ces discutions, ces explications sont inéclaircissantes.

Inéclairable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éclairable, que l'on ne peut éclairer : cet escalier est inéclairable.

Inéclairant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'éclairer, qui n'est pas éclairant, n'éclaire pas : cette lampe est inéclairante.

Inéclairé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas éclairé : cette chambre est inéclairée.

Inéclairer, v. act. et pr, s'—; ne pas éclairer, ne pas s'éclairer.

Inéclatable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éclatable, ne peut éclater.

Inéclatant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'éclater, qui n'éclate pas : cette personne, cette chose est inéclatante. qui n'est pas éclatant, est sans éclat : ces couleurs sont inéclatantes.

Inéclaté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas éclaté : cette chose est inéclatée.

Inéclater, v. act.; ne pas éclater, ne pas faire éclat, grand bruit.

Inéclipsable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éclipsable, ne peut être éclipsé : cette personne est inéclipsable.

Inéclipsant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'éclipser; qui n'est pas éclipsant, n'éclipse pas : cette chose est inéclipsante.

Inéclipsé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas éclipsé : elle est inéclipsée.

Inéclipser, v. act.; ne pas éclipser. Au fig. : ne pas effacer : inéclipser une personne.

Inéconome, adj. des 2 g.; qui n'est pas économe,

ménager. Subs. ; un inéconome : l'économe ne manque jamais de rien, jouit même des abandondances ; mais l'inéconome manque toujours de tout et est souvent rongé par la misère.

Inéconomie, s. f.; absence d'économie, manque, défaut d'ordre dans la dépense : l'économie enrichit et heuréise; mais l'inéconomie appauvrit et misérise.

Inéconomique, adj. des 2 g.; qui n'est pas économique, qui ne présente pas d'économie : c'est inéconomique.

Inéconomiquement, adv. ; d'une manière inéconomique, sans économie : il vit inéconomiquement.

Inéconomisable, adj. des g.; ce qui n'est pas économisable, ne peut, ne doit pas être économisé : ces choses sont inéconomisables.

Inéconomisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'économiser; qui n'est pas économisant, n'économise pas : ce moyen, ce mode est inéconomisant.

Inéconomisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas économisé, qui n'est pas fait avec économie, dont on ne jouit pas avec économie : cette chose est inéconomisée.

Inéconomiser, v. act. ; ne pas économiser, ne pas apporter d'économie : cette personne inéconomise.

Inéconomisme, s. m.; économie mal entendue, continuelle inécomie, grand et continuel désordre dans la dépense, dans la consommation : ce n'est que de l'inéconomie.

Inécorçable, adj. des 2 g.; qui n'est pas écorçable, que l'on ne peut écorcer : ce bois est inécorçable.

Inécorcé, e, adj. ; qui n'est pas écorcé : ce bois est inécorcé.

Inécorcement; s. m. ; état inécorcé : l'inécorcement du bois.

Inécoulable, adj.; des 2 g.; qui n'est pas écoulable, que l'on ne peut écouler, faire écouler : ces marchandises sont inécoulables.

Inécoulant, e, part. pr. es adj.; qui ne fait pas l'action d'écouler; qui n'est pas écoulant, ne fait pas écouler ou ne le fait que peu, imparfaitement, insuffisamment : ce débit est inécoulant : cette vente est inécoulante.

Inécoulement, s. m.; absence d'écoulement ; état inécoulé : l'inécoulement de l'eau, des marchandises.

Inécouler, v. act.; ne pas écouler, ne pas faire écouler : inécouler des marchandises.

Inécoutable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas écoutable, ne peut, ne doit pas être écouté : cette proposition est inécoutable.

Inécouté, e, part. pas. et adj.; qui, ce qui n'est pas écouté, goûté : ce prédicateur est inécouté.

Inécouter, v. act.; ne pas écouter, ne pas donner de l'attention, ne pas goûter, réjeter les avis, les conseils d'une personne : inécouter quelqu'un; la raison.

Inécouteur, s. m.; f. *se*; celui, celle qui n'écoute pas, rien.

Inécrouable, adj. des 2 gen. ; qui n'est pas écrouable, ne peut, ne doit pas être écroué, mis, porté sur les registres d'emprisonnement ; cet homme est inécrouable.

Inécroué, e, adj. des 2 g. ; qui n'est pas, n'a pas été écroué : cet homme est incroué.

Inécroulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas écroulable, n'est pas susceptible de s'écrouler : cette maison est inécroulable.

Inécroulé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas pas écroulé : cette maison est inécroulée.

Inécroulement, s. m.; état inécroulé : son inécroulement.

Inécrouler, v. act. et pron., s' — ; ne pas faire écrouler, ne pas s'écrouler, ne pas tomber en ruine, cet édifice inécroule.

Inécuissé, e, adj.; qui n'est pas écuissé : cet arbre est inécuissé.

Inécumé, e, adj.; qui n'est pas écumé : ce pot au feu est inécumé.

Inédifiant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'edifier ; qui n'est pas édifiant, n'édifie pas : cette conduite est inédifiante.

Inédification, s. f.; manque, défaut, absence d'édification : son inédification.

Inédifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas édifié : ces personnes sont inédifiées.

Inédifier, v. act. ; ne pas édifier : inédifier les personnes.

Inédité, e, adj.; qui n'est pas édité : ouvrage inédité.

Inéducable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éducable, que l'on ne peut éduquer : il est inéducable.

Inéducation, s. f.; manque, défaut, absence d'éducation ; état inéduqué : son inéducation fait oublier son instruction et son esprit.

Ineffabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ineffable.

Ineffabiliser, v. act. et pron.; s'—; rendre, devenir ineffable : des foules de choses s'ineffabilisent par la seule impression de la disposition de l'esprit.

Ineffaçablement, adv.; d'une manière ineffaçable.

Ineffectuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas effectuable : ne peut être effectué : ce paiement est ineffectuable.

Ineffectuation, s. f.; état ineffectué : l'ineffectuation d'une promesse.

Ineffectué, e, part. pas. et adj ; qui n'est pas effectué : ses promesses sont ineffectuées.

Ineffectuer, v. act.; ne pas effectuer, ne pas mettre à effet, à exécution.

Inéfervescence, s. f.; absence, opposé d'efferverscence : son inéfervescence.

Ineffeuillé, e, adj.; qui n'est pas effeuillé ; ces arbres, ces rosiers sont ineffeuillés.

Inefficaçant, e, adj.; qui n'est pas efficace : c'est inefficaçant.

Digitized by Google

Ineffraction, s. f.; absence d'effraction: l'ineffraction d'un meuble, d'une porte.

Ineffraiement, s. m.; état ineffrayé : son ineffraiement.

Ineffayable, adj. des 2 g.; qui n'est pas effrayable, que l'on ne peut effrayer : cet homme est ineffrayable.

Ineffrayant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'effrayer; qui n'est pas effrayant, n'effraie pas : vos menaces sont ineffrayantes.

Ineffrayé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas effrayé : il est ineffrayé.

Ineffrayer, v. act. et pr., s'—; ne pas effrayer, ne pas s'effrayer: ineffrayer une personne.

Ineffronté, *e*, adj.; qui n'est pas effronté : elle est ineffrontée.

Ineffrontément, adv.; d'une manière ineffrontée, sans effronterie; regarder ineffrontément.

Inégalable, adj. des 2 g.; qui n'est pas égalable, ne peut être égalé : c'est inégalable.

Inégalant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'égaler; qui n'est pas égalant, n'égale pas, ne rend pas égal : son mérite est encore inégalant.

Inégalé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas égal : il est inégalé.

Inégaler, v. act.; ne pas égaler, ne pas rendre égal : inégaler une personne, des choses, un partage, des lots.

Inégard, s. m.; manque, défaut, absence d'égard : les égards sont toujours d'indispensable devoir, ils marquent l'éducation. Les inégards ne marquent que l'inéducation et la grossièreté.

Inégarable, adj. des 2 g.; qui n'est pas égarable, ne peut être égaré, qui n'est pas susceptible de s'égarer : cette personne est inégarable.

Inégarant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action d'égarer; qui n'est pas égarant, n'égare pas : cette route est inégarante.

Inégaré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été égaré : il s'est inégaré.

Inégarement, s. m.; état inégaré : l'inégarement de l'esprit.

Inégarer, v. act. et pr., s'— ; ne pas égarer, ne pas s'égarer : inégarer quelqu'un.

Inégoïsable, adj. des 2 g.; qui n'est pas égoïsable, ne peut être égoïsé, qui n'est pas susceptible d'égoïsme : cette personne est inégoïsable.

Inégoïsant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'égoïser, de s'égoïser; qui n'est pas égoïsant, ne rend pas égoïste : ces motifs d'intérêt sont inégoïsants.

Inégoïsé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas égoïsé, qui n'a pas, ne présente pas d'égoïsme.

Inégoïser, v. act. et pron. s'— ; ne pas égoïser, ne pas s'égoïser; ne pas rendre, ne pas devenir égoïste. Neut.; ne pas faire l'égoïste, de l'égoïsme : vous inégoïsez.

Inélagable, adj. des 2 g.; qui n'est pas élagable, que l'on ne doit pas, que l'on ne peut élaguer : ces arbres sont inélagables.

Inélagant, *e*, part. pr. et adj; qui ne fait pas l'action d'élaguer; qui n'est pas élagant, n'élague pas, ne retranche pas, ne rejette pas : ces choix sont inélagants.

Inélagué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas élagué : ces arbres sont inélagués.

Inélaguement, s. m.; état inélagué : l'inélaguement de ces arbres empêche leur fructuosité.

Inélaguer, v. act.; ne pas élaguer : inélaguer un arbre. Au fig.: ne pas ôter, ne pas retrancher d'une chose ce qui ne doit pas être conservé.

Inélançable, adj. des 2 g.; qui n'est pas élançable, ne peut être élancé, n'est pas susceptible de s'élancer : ces arbres sont inélançables.

Inélancé, *e*, adj.; qui n'est pas élancé : ces arbres sont inélancés.

Inélargi, *e*, part. pas. et adj., qui n'est pas élargi : cette route est inélargie.

Inélargir, v. act.; ne pas élargir, ne pas rendre plus large : inélargir un chemin, une route.

Inélargissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas élargissable, ne peut, ne doit pas être élargi : cette allée est inélargissable.

Inélargissement, s. m.; état inélargi : l'inélargissement de ce chemin.

Inélasticité, s. f.; manque, défaut, absence d'élasticité : son inélasticité.

Inélastique, adj. des 2 gen.; qui n'est pas élastique, qui manque d'élasticité : c'est inélastique.

Inélastiquement, adv.; d'une manière inélastique, sans élasticité.

Inélastisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas élastisable, ne peut être élastisé, n'est pas susceptible d'élasticité. Au fig.: qui ne peut être rendu propre à se prêter à tout : une conscience inélastisable.

Inélastisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas élastisé : une conscience inélastisée.

Inélastiser, v. act. et pr. s'—; ne pas rendre, ne pas devenir élastique, ne pas donner, ne pas prendre d'élasticité. Au fig. : ne pas rendre propre à se prêter à tout : inélastiser sa conscience.

Inélectrisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas électrisable, que l'on ne peut électriser, animer, enflammer : ces hommes sont inélectrisables.

Inélectrisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'électriser, de s'électriser; qui n'est pas électrisant, n'électrise pas: cette gloire fut pour eux inélectrisante.

Inélectrisation, s. f.; état inélectrisé : l'inélectrisation des troupes.

Inélectrisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas électrisé, animé, enflammé : état inélectrisé.

Inélectriser, v. act. et pron.; s'—; ne pas électriser, ne pas s'électriser; ne pas animer, ne pas enflammer; ne pas donner, ne pas prendre de l'électricité.

Inélevable, adj. des 2 g.; qui n'est pas élevable

Digitized by Google

que l'on ne peut, que l'on ne doit pas élever : cette construction est inélevable.

Inélevant, e, part. prés. et adj ; qui ne fait pas l'action d'élever ; qui n'est pas élevant, n'élève pas : cette action est inélevante.

Inélévation, s. f.; état inélevé: son inélévation : l'inélévation de l'âme.

Inélevé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas élevé ou l'est peu, inconvenablement; il a des sentiments inélevés.

Inélever, v. act. et pron., s'—; ne pas élever ; ne pas s'élever : inélever l'âme.

Inéligibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu éligible : cette personne est inéligibilisée.

Inéligibiliser, v. act. ; ne pas rendre éligible, ne pas donner la possibilté, le droit d'être élu: inéligibiliser une personne.

Inéliminable, adj. des 3 g.; qui n'est pas éliminable; ne peut, ne doit pas être éliminé : cette personne est inéliminable.

Inélimination, s. f.; état inéliminé : son inélimination.

Inéliminé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas éliminé : cette personne est inéliminée.

Inéliminer, v. act. ; ne pas éliminer, ne pas chasser : inéliminer une personne.

Inéloignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éloignable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas éloigner : la conclusion de cette affaire, cette personne est inéloignable.

Inéloigné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas éloigné : son retour est inéloigné.

Inéloigner, v. act. et pron., s'—; ne pas éloigner, ne pas s'éloigner : il s'inéloigne.

Inéludable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas éludable, ne peut, ne doit pas être éludé : cette personne, cette promesse, l'accomplissement de ce devoir est inéludable.

Inéludant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'éluder ; qui n'est pas éludant, n'élude pas : cette réponse est inéludante.

Inéludateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui n'élude pas : c'est un inéludateur.

Inéludation, s. f. ; absence d'éludation ; état inéludé : l'inéludation des promesses.

Inéludé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas éludé : cette promesse est inéludée.

Inéluder, v. act ; ne pas éluder, ne pas éviter avec adresse : inéluder ses promesses.

Inémanant, e, adj.; qui n'émane pas : cette nouvelle est inémanante de cette source.

Inémancipable, adj. des 2 g.; qui n'est pas émancipable, ne peut, ne doit pas être émancipé : cet homme, ce peuple est inémancipable.

Inémancipatif, ve, adj.; qui n'est pas émancipatif, qui n'émancipe pas.

Inémancipation, s. f.; absence d'émancipation ; état inémancipé.

Inémancipativement, adv.; d'une manière inémancipative, sans émancipation.

Inémancipé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas émancipé : ce jeune homme est inémancipé.

Inémanciper, v. act. et pron., s'—; ne pas émanciper, ne pas tirer, faire sortir de sujestion, ne pas rendre libre de ses actions ; ne pas s'émanciper, ne pas prendre trop de liberté : inémanciper un jeune homme, un peuple.

Inembarras, s. m.; absence d'embarras, d'irrésolution, de perplexité.

Inembarrassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas embarrassable, que l'on ne doit pas embarrasser : ces lieux sont inembarrassables.

Inembarrassant, e, adj.; qui n'est pas embarrassant, n'embarrasse pas : cette chose est inembarrassante.

Idembarrassé, e, adj.; qui n'est pas embarrassé: ces lieux sont inembarrassés.

Inembaumable, adj. des 2 g.; qui n'est pas embaumable, que l'on ne peut embaumer.

Inembaumé, e, adj.; qui n'est pas embaumé : ces lieux sont inembaumés.

Inembelli, e, part. pas. et adj., qui n'est pas embelli : toutes ces choses sont inembellies.

Inembellir, v. act. et pron., s'—; ne pas embellir. ne pas s'embellir; ne pas donner, ne pas prendre d'embellissement : vous inembellissez votre demeure.

Inembellissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas embellissable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas embellir : cette maison est inembellissable.

Inembellissant, e, adj.; qui ne fait pas l'action d'embellir; qui n'est pas embellissant, n'embellit pas : tout ce que vous venez de faire est inembellissant.

Inembellissement, s. m. ; état inembelli : son inembellissement.

Inemblavable, adj. des 2 g.; qui n'est pas emblavable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas emblaver : ces terres sont inemblavables.

Inemblavé, e, part. pas. et adj; qui n'est pas emblavé : ces terres sont inemblavées.

Inemblaver, v. act.; ne pas emblaver ; inemblaver un jardin, des terres.

Inemboité, e, adj.; qui n'est pas emboité : cette chose est inemboitée.

Inembossé, e, adj.; qui n'est pas embossé : les vaisseaux étaient inembossés.

Inembrassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas embrassable, que l'on ne peut embrasser : cette personne est inembrassable. que l'on ne doit pas prendre, préférer : ce parti est inembrassable.

Inémettable, adj. des 2 g.; qui n'est pas émettable, que l'on ne doit pas émettre : cette opinion est inémettable.

Inémettre, v. act. ne pas émettre, ne pas mettre en circulation : inémettre une opinion.

Inémincé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas émincé : ces choses sont inémincées.

Digitized by Google

Inémincement, s. m.; état inémincé : l'inémincement d'une chose.

Inémincer, v. act.; ne pas émincer, ne pas rendre mince : inémincer une chose.

Inémis, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas émis; cette opinion fut inémise.

Inémissibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inémissible : son inémissibilité.

Inémissible, adj. des 2 g.; qui n'est pas émissible, que l'on ne doit pas émettre.

Inémission, s. f.; absence d'émission; état inémis : son inémission.

Inemmêlable, adj. des 2 g.; qui n'est pas emmêlable, ne peut être emmêlé, que l'on ne doit pas emmêler : ces choses sont inemmêlables.

Inemmêlant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'emmêler; qui n'est pas emmêlant, n'emmêle pas : son discours est d'une précision inemmêlante.

Inemmêlé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas emmêlé : ces choses sont inemmêlées.

Inemmêler, v. act.; ne pas emmêler, ne pas brouiller : inemmêler les choses.

Inemménageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas emménageable; ne peut être emménagé; où l'on ne peut emménager : ce local est inemménageable.

Inemménagé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas emménagé : il est inemménagé.

Inemménagement, s. m.; état inemménagé : son inemménagement.

Inemménager, v. act. et pron., s'—, ne pas emménager, ne pas s'emménager.

Inemmettré, e, adj.; qui n'est emmettré. se dit de la grève, de la pierre déposée le long des routes pour en faire la réception : cette grève est inemmettré.

Inémotion, s. f.; absence d'émotion : son inémotion.

Inémotionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas susceptible d'émotion.

Inémotionnant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'émotionner, de s'émotionner; qui n'est pas émotionnant, n'émotionne pas, ne cause pas d'émotion : c'est inémotionnant.

Inémotionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas émotionné, qui est sans émotion : il inémotionne.

Inémotionner, v. act. et pron., s'—; ne pas émotionner, ne pas s'émotionner; ne pas causer, ne pas prendre d'émotion : inémotionner une personne : il s'inémotionne.

Inémoussable, adj. des 2 g.; qui n'est pas émoussable, n'est pas susceptible de s'émousser : son esprit, son caractère est inémoussable.

Inémoussé, e, adj.; qui n'est pas émoussé : un cœur inémoussé.

Inémouvable, adj. des 2 g.; qui n'est pas émouvable, que l'on ne peut émouvoir.

Inémouvoir, v. act. et pron., s'—; ne pas émouvoir, ne pas s'émouvoir.

Inempêchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas empêchable; ne peut être empêché, que l'on ne peut empêcher : cette chose est inempêchable.

Inempêchant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'empêcher; qui n'est pas empêchant, n'empêche pas; cette circonstance est inempêchante.

Inempêché, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas empêché : il est inempêché.

Inempêchement, s. m.; état inempêché : son inempêchement.

Inempêcher, v. act.; ne pas empêcher, ne pas porter entrave : inempêcher une personne de faire.

Inempestant, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'empester; qui n'est pas empestant, n'empeste pas : une inempestante odeur.

Inempestation, s. f.; état inempesté : l'inempestation de l'air, d'un lieu.

Inempesté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas empesté : ce lieu est inempesté.

Inempester, v. act. et pron. s'—; ne pas empester, ne pas infecter; ne pas s'empester, ne pas s'infecter : inempester une maison, un lieu, un voisinage.

Inemphase, s. f.; absence d'emphase; état inemphasé : son inemphase.

Inemphasé, e, qui n'est pas emphasé, qui est sans emphase : ce style, ce discours est inemphasé.

Inempilé, adj.; qui n'est pas empilé : ce bois est inempilé : ces planches sont inempilées.

Inempiré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas empiré.

Inempirement, s. m.; état inempiré : l'inempirement du mal.

Inempirer, v. neut.; ne pas empirer, ne pas devenir pire : ce mal inempire.

Inempirique, adj. des 2 g.; qui n'est pas empirique, qui n'a rien d'empirique.

Inempiriquement, adv.; d'une manière inempirique.

Inempli, e, adj.; qui n'est pas empli, ce vase est inempli.

Inemplir, v. act.; ne pas emplir : inemplir un vase.

Inemplissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas emplissable, ne peut, ne doit pas être empli : ce vase est inemplissable.

Inemplissement, s. m.; état inempli : l'inemplissement d'un vase.

Inemploi, s. m.; manque, défaut, absence d'emploi : son inemploi.

Inemployable, adj. des 2 g.; qui n'est pas employable, qui ne peut, ne doit pas être employé : cet homme, cette chose est inemployable.

Inemployé, e, part. pas. et ad..; qui n'est pas

Digitized by Google

employé : cette personne, cette chose est inemployée.

Inemployer, v. act. et pron. s'— ; ne pas employer, ne pas se servir d'une personne, d'une chose ; ne pas s'employer : inemployer une personne, une chose.

Inempoisonnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas empoisonnable, ne peut être empoisonné : ces personnes, ces lieux sont inempoisonnables.

Inempoisonnant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'empoisonner, qui n'est pas empoisonnant, n'empoisonne pas, qui n'infecte pas : un voisinage inempoisonnant : substantivement : c'est un inempoisonnant.

Inempoisonné, e, part. pas. et adj., qui n'est pas empoisonné : cette eau est inempoisonnée.

Inempoisonner, v. act. ; ne pas empoisonner, ne pas détruire, ne pas faire périr par le poison : inempoisonner une personne : inempoisonner l'air.

Inempreignable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas empreignable, ne peut être empreint, n'est pas susceptible de s'empreindre : ces caractères sont inempreignables.

Inempreint, e, adj. ; qui n'est pas empreint : pourtant le crime est inempreint sur sa figure.

Inempreinte, s. f. ; absence d'empreinte ; état inempreint ; l'empreinte des choses.

Inemportable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas emportable, ne peut être emporté, qui ne peut s'emporter : cette chose est inemportable.

Inemporté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas emporté, mis ailleurs : ces choses sont inemportées. Qui n'est pas violent, colère : cette personne est inemportée.

Inemportement, s. m. ; absence d'emportement ; état inemporté : son inemportement.

Inemporter, v. act. et pron. s'— ; ne pas emporter, ne pas s'emporter.

Inempotable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas empotable, ne peut, ne doit pas être empoté : ces fleurs sont inempotables.

Inempoté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas empoté, mis en pot : ces fleurs sont inempotées.

Inempotement, s. m. ; état inempoté : l'inempotement des fleurs.

Inempoter, v. act. ; ne pas empoter, ne pas mettre en pot : inempoter du vin, de la bière, des fleurs.

Inempressé, e, adj. ; qui n'est pas empressé. Substantivement ; qui n'agit pas avec empressement, ardeur, promptitude ; c'est un inempressé.

Inempressement, s. m. ; absence d'empressement ; état inempressé : son inempressement.

Inemprisonnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas emprisonnable, ne peut être emprisonné, que l'on ne doit pas emprisonner : cet homme est inemprisonnable.

Inemprisonné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas emprisonné ; il est inemprisonné.

Inemprisonnement, s. m. ; état inemprisonné : son inemprisonnement.

Inemprisonner, v. act. ; ne pas emprisonner, ne pas mettre en prison.

Inempruntable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas empruntable, ne peut, ne doit pas être emprunté : ces choses sont inempruntables.

Inemprunté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas emprunté. Au fig. : qui n'a rien de gauche, de faux dans les manières : cette personne est inempruntée.

Inemprunter, v. act. ; ne pas emprunter : inemprunter de l'argent, des objets.

Inampuanti, e, adj. ; qui n'est pas ampuanti : ces lieux sont inampuantis.

Inémulation, s. f. ; manque, défaut, absence d'émulation : par l'émulation, l'homme peut acquérir et développer les moyens de l'esprit et arriver à tout ; et par l'inémulation, il s'apathise et n'arrive à rien.

Inémulationné, e, adj. ; qui est sans émulation : cette personne est inémulationnée.

Inencadré, e, adj. ; qui n'est pas encadré, mis, enfermé dans un cadre ; cette gravure est inencadrée.

Inencaissable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas encaissable, ne peut, ne doit pas être encaissé : ces objets sont inencaissables.

Inencaissé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas encaissé : cette rivière est inencaissée.

Inencaissement, s. m. ; état inencaissé : son inencaissement.

Inencaisser, v. act. ; ne pas encaisser, ne pas mettre en caisse : inencaisser une rivière, ne pas resserrer son lit : inencaisser une somme, des billets.

Inencavable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas encavable, ne peut être encavé, que l'on ne doit pas encaver : ce vin est inencavable.

Inencavé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas encavé ou l'est mal . ce vin est inencavé.

Inencavement, s. m. ; état inencavé : l'inencavement du vin.

Inencaver, v. act. ; ne pas encaver, ne pas mettre en cave : inencaver le vin.

Inencensable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas encensable, que l'on ne doit pas encenser ; cette personne est inencensable.

Inencensant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'encenser ; qui n'est pas encensant, qui n'encense pas : ce discours est inencensant.

Inencensé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas encensé : cette personne est inencensée.

Inencensement, s. m. ; absence d'encensement ; état inencensé : son inencensement.

Inencenser, v. act. ; ne pas encenser. Au fig. : ne pas louer, ne pas flatter.

Inencenseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui n'encense pas : c'est un inencenseur.

Inenchanté, e, adj. ; qui n'est pas, ou plus enchanté : il est maintenant inenchanté.

Digitized by Google

Inenchantement, s. m.; absence d'enchantement; état inenchanté : son inenchantement,

Inenchantément, adv.; d'une manière inenchantée, sans enchantement : il en parle inenchantément.

Inenclavable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enclavable, ne peut, ne doit pas être enclavé : ce terrein est inenclavable.

Inenclavé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas enclavé : ce pays, ce terrein est inenclavé.

Inenclavement, s. m.; état inenclavé : son inenclavement : l'inenclavement d'un terrein.

Inenclaver, v.; ne pas enclaver.

Inencombrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas encombrable, ne peut, ne doit pas être encombré : ces rues, ces lieux sont inencombrables.

Inencombrant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'encombrer, qui n'est pas encombrant, n'encombre pas : ces dépôts d'objets, de choses sont inencombrants.

Inencombré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas encombré : ces rues, ces lieux, ces magasins sont inencombrés.

Inencombrement, s. m.; état inencombré : l'inencombrement d'une rue, d'un lieu.

Inencombrer, v. act.; ne pas encombrer, ne pas causer un encombrement.

Inencourageant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'encourager; qui n'est pas encourageant, n'encourage pas : c'est inencourageant : ce sont des récompenses inencourageantes.

Inencouragé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas encouragé : il est inencouragé.

Inencourager, v. act.; ne pas encourager ou le faire mal, inconvenablement : vous l'inencouragez.

Inendettable, adj. des 2 g.; qui n'est pas endettable, n'est pas susceptible de s'endetter : cet homme est inendettable.

Inendettant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de s'endetter; qui n'est pas endettant, ne cause pas de dettes : il est à d'inendettantes habitudes de vie : l'ordre et le travail sont inendettants.

Inendetté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas endetté : il est inendetté.

Inendettement, s. m.; état inendetté : son inendettement.

Inendetter, v. act. et pr., s'—; ne pas endetter, ne pas s'endetter, ne pas occasionner, ne pas contracter des dettes : il s'inendette : cette maison s'inendette.

Inendettisme, subst. masc.; système d'inendettement.

Inendommageable, adj. des 2 g; qui n'est pas endommageable, ne peut être endommagé, n'est pas exposé à être endommagé : ces emblaves, ces récoltes sont inendommageables.

Inendommageant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'endommager, qui n'est pas endommageant, ne cause pas de dommage : l'orage a été inendommageant.

Inendommagé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas endommagé : cette emblave est inendommagée.

Inendommager, v. act.; ne pas endommager, ne pas causer de dommages.

Inendormi, e, adj., qui n'est pas endormi : il est inendormi.

Inendurable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas endurable, ne peut être enduré : ce mal est inendurable.

Inendurant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'endurer; qui n'est pas endurant, n'endure rien : cette personne est inendurante.

Inenduré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas enduré : ces choses sont inendurées.

Inendurer, v. act.; ne pas endurer, ne pas souffrir, ne pas supporter avec patience; ne pas permettre : inendurer la faim, la soif : il inendure l'insulte.

Inénergie, s. f.; manque, défaut, absence d'énergie, de caractère, de force morale : les plus grandes et les plus nuisibles fautes d'action ne sont très souvent amenées que par l'inénergie.

Inénergique, adj. des 2 g.; qui n'est pas énergique, qui ne montre pas d'énergie.

Inénergiquement, adv.; d'une manière inénergique, sans énergie.

Inénergisé, e, part. pas. et adj.; qui manque d'énergie, qui n'a pas d'énergie.

Inénergiser, v. act. et pr., s'—; ne pas énergiser; ne pas s'énergiser; ne pas donner, ne pas prendre d'énergie; ne pas rendre, ne pas devenir énergique, ne pas montrer d'énergie.

Inénergisme, s. m.; continuelle inénergie, ce qui ne montre que de l'inénergie : c'est de l'inénergisme.

Inénergumène, subt. des 2 g.; qui n'est pas énergumène.

Inénervable, adj. des 2 g.; qui n'est pas énervable, n'est pas susceptible de s'énerver.

Inénervant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de s'énerver, qui n'est pas énervant, n'énerve pas : ces plaisirs sont inénervants.

Inénervation, s. f.; absence d'énervation, inabattement des forces.

Inénervé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas énervé : il est inénervé.

Inénervement, s. m.; absence d'énervement : son inénervement.

Inénerver, v. act. et pr., s'—; ne pas énerver, ne pas s'énerver : il s'inénerve.

Inenfermable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enfermable, ne peut être enfermé, que l'on ne doit pas enfermer : ces choses sont inenfermables.

Digitized by Google

Inenfermé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas enfermé : ces choses sont inenfermées.

Inenfermement, s. m. ; état inenfermé : l'inenfermement des choses.

Inenfermer, v. act. et pr., s'—; ne pas enfermer, ne pas s'enfermer : il commence à s'inenfermer.

Inenflammable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enflammable, ne peut être enflammé, qui n'est pas susceptible de s'enflammer : son cœur est inenflammable.

Inenflammant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'enflammer, de s'enflammer, qui n'est pas enflammant, n'enflamme pas : chez lui les passions sont inenflammantes.

Inenflammé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas enflammé : son cœur est inenflammé.

Inenflamement, s. m.; état inenflammé : l'inenflamement du courage.

Inenflammer, v. act. et pr., s'—; ne pas enflammer, ne pas s'enflammer.

Inenfreignable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas enfreignable, ne peut, ne doit pas être enfreint : les règles de décence, de convenance, de probité et d'honneur sont toujours inenfreignables pour tous les gens de bien.

Inenfreignant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'enfreindre, qui n'est pas enfreignant, qui n'enfreint pas : cette action est inenfreignante.

Inenfreignement, s. m. ; absence d'enfreignement; état inenfreint.

Inenfreigneur, s. m. f. *se*; celui, celle qui n'enfreint pas, rien.

Inenfreindre, v. act.; ne pas enfreindre, ne pas violer : inenfreindre la loi.

Inenfreint, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas enfreint : la loi est inenfreinte.

Inenfreinte, s. f.; absence d'enfreinte, inviolation, intransgression, incontravention : l'inenfreinte des lois, de la justice, de l'équité, de l'honneur assure le repos et la paix des consciences.

Inengageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas engageable, ne peut être engagé, mis, donné en gage : ces effets, ces biens sont inengageables. Au fig. : que l'on ne doit point engager, inviter, exciter à faire : cette personne est inengageable.

Inengageant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'engager; qui n'est pas engageant, qui n'engage pas : des manières inengageantes.

Inengagé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été engagé : il fut inengagé.

Inengagement, s. m.; état inengagé : son inengagement.

Inengager, v. act. et pr., s'— ; ne pas engager, ne pas s'engager à . . .

Inengelurable, adj. des 2 g.; qui n'est pas engelurable, susceptible de s'engelurer, d'avoir, de prendre des engelures : mes pieds, mes mains sont inengelurables.

Inengeluré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas engelurè : mes mains sont inengelurées.

Inengelurement, s. m.; état inengeluré : l'inengelurement des mains, des pieds.

Inengelurer, v. act. et pr., s'— ; ne pas engelurer, ne pas s'engelurer, ne pas causer, ne pas prendre des engelures : ses mains, ses pieds s'inengelurent.

Inengendrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas engendrable, ne peut être engendré : c'est inengendrable.

Inengendré, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été engendré.

Inenglobé, *e*, adj. ; qui n'est pas englobé : ces personnes, ces choses sont inenglobées.

Inengoufré, *e*, adj.; qui n'est pas engoufré. Au fig. : les ressources de l'état sont inengoufrées.

Inengourdi, *e*, adj.; qui n'est pas engourdi : il est inengourdi.

Inengraissé, *e*, adj.; qui n'est pas engraissé : il est inengraissé.

Inenhardi, *e*, adj.; qui n'est pas enhardi : il est inenhardi.

Inenivré, *e*, adj.; qui n'est pas énivré : il est inénivré.

Inénivrement, s. m.; état inénivré : son inénivrement.

Inenjoignable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas enjoignable, ne peut, ne doit pas être enjoint : cette chose est inenjoignable.

Inenjoint, e, adj. ; qui n'est pas enjoint : cette chose est inenjointe.

Inenjôlable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enjôlable, que l'on ne peut enjoler : cette personne est inenjôlable.

Inenjôlé, *e*, adj. ; qui n'est pas enjôlé : il est inenjôlé.

Inenjôleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui n'enjôle pas : c'est un inenjôleur.

Inenjolivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enjolivable, ne peut être enjolivé : cette maison est inenjolivable.

Inenjolivant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'enjoliver; qui n'est pas enjolivant, n'enjolive pas, ne s'enjolive pas : c'est inenjolivant : cette personne est inenjolivante.

Inenjolivé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas enjolivé : cette chose est inenjolivée.

Inenjolivement, s. m. : absence d'enjolivement; état inajolivé : son inenjolivement.

Inenjoliver, v. act. et pr., s'— ; ne pas enjoliver, ne pas s'enjoliver : inenjoliver un jardin, une maison.

Inenjoué, *e*, adj. ; qui n'est pas enjoué : son caractère est inenjoué.

Inenjouement, s. m.; absence d'enjouement : son inenjouement.

Inenlevable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas enlevable, que l'on ne peut enlever : cette chose est inenlevable.

Digitized by Google

Inenlevé, *e*, adj.; qui n'est pas enlevé : ces choses sont inenlevées.

Inenlèvement, s. m.; état inenlevé : son inenlèvement: l'inenlèvement de la marchandise.

Inenlignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enlignable, que l'on ne peut enligner : ces rues sont inenlignables.

Inenligné, *e*, adj.; qui n'est pas enligné : les rues sont inenlignées.

Inenlignement, s. m.; absence d'enlignement; état inenligné : l'inenlignement des rues.

Inennui, s. m.; absence d'ennui : le véritable inennui n'est que dans l'occupation et le travail.

Inennuyé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas ennuyé; cette personne est inennuyée.

Inennuyer, v. act. et pr., s'—; ne pas ennuyer, ne pas s'ennuyer : inennuyer quelqu'un.

Inénonçable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas énonçable, ne peut, ne doit pas être énoncé : cette pensée est inénonçable.

Inénoncé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas énoncé : cette pensée est inénoncée.

Inénoncer, v. act.; ne pas énoncer, ne pas exprimer : vous inénoncez vos pensées, vos opinions.

Inénonciation, s. f.; état inénoncé. l'inénonciation de la pensée.

Inénorme, adj. des 2 g.; qui n'est pas énorme : la perte est inénorme.

Inénormité, s. f.; absence d'énormité; état, qualité de ce qui n'est pas énorme : l'inénormité de la dépense.

Inenracinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enracinable, ne peut, n'est pas susceptible de s'enraciner : les vices ne sont inenracinables que lorsqu'on les combats, que lonsqu'on envisage leurs funestes conséquences.

Inenraciné, *e*, adj.; qui n'est pas enraciné : ces arbres sont inenracinés : le vice est inenraciné dans son cœur.

Inenracinement, s. m.; état inenraciné : l'inenracinement des vices dans le cœur.

Inenramable, adj. des 2 g.; t. de papéterie; qui n'est pas enramable, ne peut, ne doit pas être enramé, mis en rame : ce papier est inenramable, ces mains de papier sont inenramables.

Inenramé, *e*, part. pr. at adj.; qui n'est pas enramé; mis en rame : ce papier est inenramé : ces mains de papier sont inenramées.

Inenramement, s. m.; état inenramé : l'inenramement de ce papier, de ces mains de papier.

Inenramer, v. act.; ne pas enramer, ne pas faire, ne pas composer de rame, ne pas mettre en rame : inenramer du papier, des mains de papier.

Inenrégimentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enrégimentable, ne peut, ne doit pas être enrégimenté : ces hommes sont inenrégimentables.

Inenrégimenté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas enrégimenté : ces hommes sont inenrégimentés.

Inenrégimentement, s. m.; état inenrégimenté : son inenrégimentement.

Inenrégimenter, v. act.; ne pas enregimenter, ne pas former en régiment, ne pas faire entrer dans un régiment : inenrégimenter des hommes, des soldats.

Inenregistrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enregistrable, ne peut, ne doit pas être enregistré : c'est inenregistrable.

Inenregistré, *e*, adj.; qui n'est pas enregistré, porté au registre : cet acte est inenregistré.

Inenregistrement, s. m.; état inenregistré : son inenregistrement : l'inenregistrement d'un acte.

Ineurhumé, *e*, adj.; qui n'est pas enrhumé : elle est inenrhumée.

Inenrichi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas enrichi : il est inenrichi.

Inenrichir, v. act. et pr., s'—; ne pas enrichir, ne pas s'enrichir : vous vous inenrichissez.

Inenrichissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enrichissable, ne peut être enrichi, n'est pas susceptible de s'enrichir : cet homme est inenrichissable.

Inenrichissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'enrichir, de s'enrichir; qui n'est pas enrichissant, n'enrichit pas : ce commerce est inenrichissant.

Inenrichissement, s. m.; absence d'enrichissement; état inenrichi : son inenrichissement.

Ineurichisseur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'enrichit pas, rien.

Inenrouillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enrouillable, n'est pas susceptible de s'enrouiller : cette chose est inenrouillable.

Inenrouillant, *e*, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action d'enrouiller; qui n'est pas enrouillant, n'enrouille pas, ne cause pas un enrouillement : c'est inenrouillant.

Inenrouillé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas enrouillé : ce fer est inenrouillé.

Inenrouillement, s. m.; état inenrouillé : son inenrouillement.

Inenrouiller, v. act. et pron., s'—; ne pas enrouiller, ne pas s'enrouiller

Inenroulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enroulable, que l'on ne doit pas enrouler; que l'on ne peut enrouler : cette homme est inenroulable.

Inenroulant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'enrouler, qui n'est pas enroulant, qui n'enroule pas : des promesses inenroulantes.

Inenroulé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas enroulé : cette personne est inenroulée.

Inenroulement, sr m.; absence d'enroulement; état inenroulé : son inenroulement.

Inenrouler, v. act. et pr., s'—; ne pas inenrouler, ne pas s'enrouler, ne pas se laisser enrouler.

Digitized by Google

Inensablable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ensablable, n'est pas susceptible de s'ensabler.

Inensablé, e, adj.; qui n'est pas ensablé : ce bateau est inensablé.

Inensablement, s. m.; absence d'ensablement; état inensablé : son inensablement.

Inenseignable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas enseignable, ne peut, ne doit pas être enseigné : ces choses sont inenseignables.

Inenseigné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas enseigné : ces choses sont inenseignées.

Inenseignement, s. m.; absence d'enseignement; état inenseigné : son inenseignement.

Inenseigner, v. act.; ne pas enseigner, ne pas faire connaître, ou enseigner mal.

Inensemblable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ensemblable, ne peut être ensemblé, réuni dans un ensemble : les vertus et les vices sont inensemblables.

Inensemble, s. m.; manque, défaut, absence d'ensemble : l'inensemble des choses, des actions.

Inensemblé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ensemblé, qui manque d'ensemble : ces mouvements sont inensemblés.

Inensembler, v. act. et pr., s'—; ne pas ensembler, ne pas donner d'ensemble, ne pas prendre d'ensemble, ne pas entrer dans un ensemble; ne pas lier, ne pas joindre; ne pas donner d'union pour agir; inensembler les choses : vous inensemblez vos mouvements.

Inensemençable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ensemençable, ne peut être ensemencé, que l'on ne doit pas ensemencer : ces terres sont inensemençables.

Inensemencé, e, adj.; qui n'est pas ensemencé : ces terres sont inensemencées.

Inenseveli, e, adj.; qui n'est pas enseveli : cette affaire est inensevelie.

Inentaché, e, adj.; qui n'est pas entaché : il est inentaché de vice, d'avarice.

Inentachement, s. m.; état inentaché : son inentachement.

Inentamable, adj. des 2 g.; qui n'est pas entamable, ne peut être entamé : cette armée est inentamable.

Inentamé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été entamé : son armée fut inentamée.

Inentamement, s. m.; état inentamé : son inentamement.

Inentamer, v. act.; ne pas entamer : inentamer une affaire, une chôse.

Inentassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas entassable, ne peut être entassé, que l'on ne doit pas entasser : ces choses sont inentassables.

Inentassé, e, part. pr. et adj.; qui n'est pas entassé : ces choses sont inentassées.

Inentassement, s. m.; état inentassé : l'inentassement des choses.

Inentasser, v. act. et pr., s'—; ne pas entasser, ne pas s'entasser : inentasser les choses, affaire sur affaire : on doit inentasser les affaires.

Inentendement, s. m.; absence d'entendement : son inentendement.

Inentendu, e, adj.; ce qui n'est pas entendu; qui est mal conçu; qui est inintelligent.

Inentente, s. f.; manque, défaut, absence d'entente : par l'entente, les hommes coordonnent toujours bien leurs actes; mais, par l'inentente, ils précipitent tout dans le désordre.

Inenterrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enterrable, ne peut, ne doit pas être enterré, ou que l'on ne doit pas enterrer bien avant : ces choses, ces plantes sont inenterrables.

Inenterré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas enterré ou l'est peu : ces plantes sont inenterrées.

Inenterrement, s. m.; état inenterré : l'inenterrement des choses.

Inenterrer, v. act. et pr., s'—; ne pas enterrer, ne pas s'enterrer, ou enterrer peu.

Inentêté, e, adj.; qui n'est pas entêté : elle est inentêtée : une personne inentêtée sera toujours plus susceptible des ductions de la raison.

Inentêtement, s. m.; état inentêté : son inentêtement.

Inenthousiasmable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enthousiasmable, n'est pas susceptible de s'enthousiasmer : cette personne est inenthousiasmable.

Inenthousiasmant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'enthousiasmer, de s'enthousiasmer; qui n'est pas enthousiasmant, ne cause pas d'enthousiasme : ce succès est inenthousiasmant.

Inenthousiasmé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas enthousiasmé, qui manque d'enthousiasme : cette persone est inenthousiasmée.

Inenthousiasmer, v. act. et pr., s'—; ne pas enthousiasmer, ne pas s'enthousiasmer : vous vous inenthousiasmez de cette personne, de ce succès.

Inenthousiaste, s. et adj. des 2 g.; qui est sans enthousiasme, qui ne se livre à aucun enthousiasme : c'est un inenthousiaste.

Inentichable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas entichable, qui n'est pas susceptible de s'enticher : cette personne est inentichable.

Inentichant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'enticher, de s'enticher; qui n'est pas entichant, n'entiche pas, ne cause pas un entichement : cette chose est inentichante.

Inentiché, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas entiché : il est inentiché de cette personne, de cette chose.

Inentichement, s. m.; état inentiché : son inentichement.

Inenticher, v. act. et pr., s'—; ne pas enticher, ne pas s'enticher : s'inenticher des personnes, des choses : Pour juger sa[illegible]

Digitized by Google

convenablement des personnes et des choses, l'homme doit s'en inenticher.

Inentier, ère, adj.; qui n'est pas entier : cette chose est inentière.

Inentièrement, adv.; d'une manière inentière : vous me donnez inentièrement ce que vous me devez.

Inentoisé, e, adj.; qui n'est pas entoisé : cette pierre est inentoisée.

Inentourable, adj. des 2 g.; qui n'est pas entourable, ne peut, ne doit pas être entouré : cette personne est inentourable de soins.

Inentouré, e, adj.; qui n'est pas entouré : cette personne est inentourée de sa famille.

Inentourement, s. m.; état inentouré : l'inentourement de cette personne, de cette ville.

Inentourer, v. act., et pr., s'—; ne pas entourer, ne pas s'entourer : s'inentourer de fripons est un acte de sécurité pour soi-même.

Inentraînable, adj. des 2 g.; qui n'est pas entraînable, que l'on ne peut entraîner : cette personne est inentraînable.

Inentraînant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'entraîner; qui n'est pas entraînant : n'entraîne pas : son esprit est inentraînant.

Inentraîné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas entraîné : il est inentraîné dans la débauche.

Inentraînement, s. m.; absence d'entraînement; état inentraîné : son inentraînement.

Inentraîner, v. act.; ne pas entraîner : inentraîner les autres dans le mal, dans un désordre de vie, est un commencement de retour au bien et à la vertu.

Inentrant, e, adj.; qui n'entre pas : cette chose est inentrante.

Inentravable, adj. des 2 g.; qui n'est pas entravable, ne peut être entravé, que l'on ne doit pas entraver : cette marche est inentravable.

Inentravant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'entraver; qui n'est pas entravant, ne cause pas d'entrave : c'est une opposition inentravante.

Inentrave, s. f.; absence d'entrave : en quoi que ce soit l'entrave est contrariante, car toujours on veut l'inentrave; et pourtant c'est souvent l'inentrave qui nous conduit à bien des maux et à la perte de nous-même.

Inentravé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas entravé : cette opération fut inentravée.

Inentraver, v. act.; ne pas entraver, ne pas causer, ne pas apporter d'entraves.

Inentreprenable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas entreprenable, ne peut, ne doit pas être entrepris : cette guerre est inentreprenable.

Inentreprenant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'entreprendre, qui n'est pas entreprenant : cette personne est inentreprenante.

Inentrepris, e, adj.; qui n'est pas entrepris : cette affaire, cette construction est inentreprise.

Inentrer, v. n.; ne pas entrer : vous inentrez dans mes vues, dans mon sens.

Inentretenable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas entretenable, ne peut être entretenu, que l'on ne doit pas entretenir : cette personne, cette chose est inentretenable.

Inentretenir, v. act.; ne pas entretenir, ne pas tenir en bon état : vous inentretenez votre maison.

Inentretenu, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas entretenu : cette maison est inentretenue.

Inentretien, s. m.; absence d'entretien : l'inentretien des choses amène vite leur destruction : il ne voit pas que sa maison se ruine et tombe par son inentretien.

Inentr'ouvert, e, adj.; qui n'est pas entr'ouvert : cette porte est inentr'ouverte.

Inénumérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas énumérable, que l'on ne peut énumérer : ces pertes sont inénumérables.

Inénumération, s. f.; état inénuméré : l'inénumération des choses, des pertes.

Inénuméré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas énuméré ou l'est mal : ces choses, ces pertes sont inénumérées.

Inénumérer, v. act.; ne pas énumérer ou le faire mal, inexactement : inénumérer les choses, des profits, des pertes.

Inenvahi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été envahi : ce pays fut inenvahi.

Inenvahir, v. act.; ne pas envahir, ne pas usurper, ne pas s'emparer par fraude, force, violence : une administration publique doit actionner pour tous et doit toujours inenvahir pour elle.

Inenvahisme, s. m.; système d'inenvahissement : c'est de l'inenvahisme.

Inenvahissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas envahissable, ne peut être envahi, que l'on ne doit pas envahir : ce pays est inenvahissable.

Inenvahissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'envahir; qui n'est pas envahissant, n'envahit pas, rien : une tendance, une marche, une action inenvahissante.

Inenvahissement, s. m.; absence d'envahissement; état inenvahi : l'inenvahissement d'un pays : c'est un inenvahissement de pouvoir, d'autorité.

Inenveloppable, adj. des 2 g.; qui n'est pas enveloppable, ne peut être, ne doit pas être enveloppé : c'est, il est inenveloppable : cette troupe était inenveloppable.

Inenveloppant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'envelopper; qui n'est pas enveloppant, n'enveloppe pas : ce manteau est inenveloppant.

Inenveloppé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas enveloppé : il est inenveloppé dans cette affaire.

Inenveloppement, s. m.; état inenveloppé : sa tête est inenveloppée.

Digitized by Google

Inenvelopper, v. act. et pr., s'— ; ne pas envelopper, ne pas s'envelopper.

Inenvenimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas envenimable, n'est pas susceptible de s'envenimer: son cœur est inenvenimable.

Inenvenimant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'envenimer, de s'envenimer; qui n'est pas envenimant, n'envenime pas : des discours inenvenimants.

Inenvenimation, s. m.; ce qui n'est pas une action d'envenimation.

Inenvenimé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas envenimé : sa haine est inenvenimée.

Inenvenimement, s. m.; état inenvenimé : son inenvenimement.

Inenvenimément, adv.; d'une manière inenvenimée : agir inenvenimément.

Inenvenimer, v. act. et pr., s'— ; ne pas envenimer, ne pas s'envenimer.

Inenviable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas enviable, ne peut, ne doit pas être envié : toutes ces choses sont inenviables.

Inenviant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'envier, qui n'est pas enviant : ses désirs sont fort rationnels, ils sont toujours inenviants.

Inenvie, s. f.; absence d'envie : l'inenvie des choses : son inenvie.

Inenvié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas envié : son bonheur est inenvié.

Inenvier, v. act.; ne pas envier, ne pas porter envie : inenvier le bien, le bonheur des autres.

Inenvironné, e, adj.; qui n'est pas environné ou l'est peu : cette personne est inenvironnée.

Inenvoyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas envoyable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas envoyer : cette chose, cette personne est inenvoyable.

Inenvoyé, e, adj.; qui n'est pas envoyé : c'est inenvoyé : cette personne est inenvoyée.

Inépais, se, adj.; qui n'est pas épais : c'est inépais : cette chose est inépaisse.

Inépaissi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu, devenu épais, qui n'a pas épaissi : cette personne est inépaissie.

Inépaissir, v. act. et pr., s'— ; ne pas rendre, ne pas devenir épais : vous inépaississez.

Inépaississement, s. m.; état inépaissi : son inépaississement.

Inépargnable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas épargnable, ne peut, ne doit pas être épargné : ces personnes, ces choses sont inépargnables.

Inépargnant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'épargner; qui n'est pas épargnant, n'épargne pas : une administration inépargnante : d'inépargnants discours.

Inépargne, s. f.; manque, défaut, absence d'épargne : l'inépargne des choses amène des destructions et des misères.

Inépargné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas épargné : ces personnes, ces choses sont inépargnées.

Inépargner, v. act.; ne pas épargner, ne pas user d'économie, ne pas ménager son avoir, quelqu'un : inépargner son bien, c'est souvent appeler contre soi la gêne et la misère : inépargner les personnes, c'est provoquer contre soi la haine de tous.

Inépiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas épiable, que l'on ne peut épier : il est inépiable.

Inépicurier, v. n.; ne pas épicurier, ne pas faire l'épicurien, de l'épicurisme.

Inépié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas épié : cette personne est inépiée.

Inépier, v. act.; ne pas épier : inépier les personnes.

Inépicé, e, adj.; qui n'est pas épicé : ce ragoût est inépicé.

Inépilogable, adj. des 2 g.; qui n'est pas épilogable, que l'on ne doit pas épiloguer.

Inépilogué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été épiloguê : il est inépilogué.

Inépiloguement, s. m.; état inépilogué : son inépiloguement.

Inépiloguer, v. act.; ne pas épiloguer : inépiloguer les actions des autres.

Inépilogueur, s. m. f., se ; celui, celle qui n'épilogue pas, rien.

Inépiné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas épiné, entouré d'épines, qui n'est pas défendu, garanti par des épines : ces arbres sont inépinés.

Inépiner, v. act; ne pas épiner, ne pas entourer d'épines, ne pas défendre, ne pas garantir par des épines : inépiner des arbres.

Inépineux, se, adj.; qui n'est pas épineux : cette affaire est inépineuse.

Inépluchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas épluchable, que l'on ne peut éplucher : ces choses sont inépluchables : cette affaire est inépluchable.

Inépluché, e, adj ; qui n'est pas épluché ou l'est mal : ces choses sont inépluchées.

Inépluchement, s. m.; état inépluché : l'épluchement des choses, d'une affaire.

Inépousable, adj. des 2 g.; qui n'est pas épousable, que l'on ne peut épouser : cette personne est inépousable. Au fig. : dont on ne doit pas prendre la défense, le parti : ces intérêts sont inépousables.

Inépouser, v. act.; ne pas épouser. Au fig. : ne pas prendre les intérêts ou le parti de quelqu'un ; inépouser les querelles de ses voisins.

Inéprouvable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éprouvable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas éprouver : cette chose, cette personne est inéprouvable.

Inepticité, s. f.; état, qualité de ce qui est ineptique ; son inepticité.

Ineptique, adj, des 2 g.; qui est, qui tient de

Digitized by Google

l'ineptie, la montre, la marque : c'est ineptique.

Ineptiquement, adv.; d'une manière ineptique, sans ineptie.

Ineptisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inepte : cette personne est ineptisée.

Ineptiser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir inepte, absurde, inintelligent, causer l'ineptie : cette personne s'ineptise. N. : faire l'inepte, de l'ineptie : vous ineptisez.

Ineptisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle ineptie : ce n'est que de l'ineptisme.

Inépuisabilisé, e, part. pas, et adj.; qui est rendu, devenu inépuisable.

Inépuisabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inépuisable.

Inépuisabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inépuisable.

Inépuisamment, adv.; d'une manière inépuisante, sans épuiser.

Inépuisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'épuiser, de s'épuiser ; qui n'est pas épuisant, qui n'épuise pas : ces dépenses sont inépuisantes.

Inépuisé, e, part pas et adj. ; qui n'est pas épuisé : ses ressources sont inépuisées.

Inépuisement, s. m.; état inépuisé : l'inépuisement des ressources.

Inépuiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas épuiser, ne pas s'épuiser.

Inéquilibrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas équilibrable, ne peut être équilibré, mis en équilibre,

Inéquilibrant, e, part. pr. et adj,; qui ne fait pas l'action d'équilibrer, qui n'est pas équilibrant, qui ne cause pas, n'opère pas un équilibre : ce résultat est inéquilibrant.

Inéquilibre, s, m.; absence d'équilibre : son inéquilibre.

Inéquilibré, e,. part. pas. et adj. ; qui n'est pas équilibré, qui manque d'équilibre.

Inéquilibrer, v. act. et pr., s'— ; ne pas équilibrer, ne pas former, ne pas donner un équilibre: ne pas entrer en équilibre, ne pas donner, ne pas prendre l'équilibre nécessaire : inéquilibrer les pouvoirs, les choses.

Inéquité, s. f.; manque, défaut, absence d'équité; ce qui n'est pas équité : ce n'est que par l'équité que l'homme acquiert les confiances qui lui sont nécessaires, et l'inéquité lui apporte le mépris et la répulsion des hommes.

Inéquivoque, adj. des 2 g.; qui n'est pas équivoque : ces mots sont inéquivoques.

Inérigeable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas érigeable, ne peut, ne doit pas être érigé.

Inérigé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas érigé: elle s'est inérigée en bel esprit.

Inériger, v. act. ; ne pas ériger. Pron. : s'— ;ne pas s'ériger : s'inériger en censeur.

Inertement, adv. ; d'une manière inerte : agir inertement.

Inertisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans l'inertie, l'indolence, l'inactivité; qui est rendu, devenu inerte.

Inertiser, v. act. et pr., s'— ; causer l'inertie, l'indolence, l'inaction; rendre, devenir inerte. Neut. : faire de l'inertie.

Inertisme, s. m.; continuelle, incessante inertie: c'est de l'inertisme.

Inesclavé, e, adj.; qui n'est pas esclavé, rendu esclave : elle est inesclavée.

Inescomptable, adj. des 2 g.; qui n'est pas escomptable, ne peut, ne doit pas être escompté : ces billets sont inescomptables.

Inescompté, e, adj.; qui n'est pas escompté : billets inescomptés.

Inescorté, e, adj.; qui n'est pas escorté.

Inespaçable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas espaçable, ne peut, ne doit pas être espacé : ces choses sont inespaçables.

Inespacé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas espacé ou ne l'est pas convenablement : ces choses sont inespacées : ces jeunes plants sont inespacés.

Inespacer, v. act.; ne pas espacer, ne pas donner de l'espace : inespacer des jeunes plants.

Inespérable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas espérable, ne peut, ne doit pas être espéré : ce succès était inespérable.

Inespéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ou n'était pas espéré ; ce succès était inespéré.

Inespérer, v. act.; ne pas espérer, ne pas conserver d'espoir, n'espérer en rien.

Inesprit, s. m.; manque, défaut, absence d'esprit, inintelligence, incapacité : son inesprit.

Inestimation, s. f.; manque, défaut, absence d'estimation ; état inestimé.

Inestimé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas estimé ou l'est inconvenablement.

Inestimer, v. act. et pr. s'—; ne pas estimer, ne pas s'estimer : inestimer une personne, une chose.

Inestropié, e, adj.; qui n'est pas estropié : il est inestropié : ce travail est inestropié.

Inétançonné, e, adj. ; qui n'est pas étançonné, soutenu par un étançon.

Inéteint, e adj.; qui n'est pas éteint : la sédition est inéteinte : des passions, des haines inéteintes.

Inétendre, v. act. ; ne pas étendre, ou ne pas étendre assez : vous l'inétendez.

Inéternisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éternisable, que l'on ne doit pas éterniser : ces haines sont inéternisables.

Inéternisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas éternernisé, rendu éternel : leur haine est inéternisée.

Inéterniser, v. act.; ne pas éterniser, ne pas rendre éternel : inéternisez vos querelles, vos rancunes et vos haines, afin de ne pas rendre votre cœur méchant.

Inétude, s, f.; manque, défaut, absence d'étude : c'est toujours par l'inétude des choses qu'on

Digitized by Google

les inapprécie, parce qu'on les ignore ainsi que leurs applications.

Inétudiable, adj. des 2 g.; qui ne peut être étudié, bien étudié, dont on ne peut bien saisir la marche, le sens : ces événements, ces choses sont inétudiables.

Inétudié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas étudié ou l'est mal : cette chose est inétudiée.

Inétudier, v. act.; ne pas étudier : inétudier le caractère ou le faire mal.

Inévacuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas évacuable, ne peut, ne doit pas être évacué : cette place est inévacuable.

Inévacuation, s. f.; état inévacué : l'inévacuation du pays.

Inévacué, e, part. pas et adj.; qui n'est pas évacué : ce pays est inévacué.

Inévacuer, v. act.; ne pas évacuer, ne pas vider, ne pas faire sortir : inévacuer la bile.

Inévaluable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas évaluable, ne peut être bien évalué : ces choses sont inévaluables.

Inévaluation, s. f.; manque, défaut, absence d'évaluation; état inévalué : l'inévaluation des choses.

Inévalué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas évalué ou l'est mal : cette chose est inévaluée.

Inévaluer, v. act.; ne pas évaluer, ne pas estimer suivant sa valeur : inévaluer les choses.

Inéventualisable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas éventualisable, ne peut, ne doit pas être éventualisé, rendu éventuel : ces choses sont inéventualisables.

Inéventualisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas éventualisé, rendu éventuel, livré à l'éventualité : toutes ces choses sont inéventualisées : ces avantages sont inéventualisés.

Inéventualiser, v. act.; ne pas éventualiser, ne pas rendre éventuel, ne pas livrer à l'éventualité : inéventualiser une position, des profits, des avantages.

Inéversable, adj. des 2 g.; qui n'est pas éversable, ne peut être ruiné, renversé sans dessus dessous : ce gouvernement est inéversable.

Inéversant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'éverser; qui n'est pas éversant, ne renverse pas sans dessus dessous, ne cause pas une ruine, un renversement : une administration inéversante.

Inéversé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas éversé, ruiné, renversé sans dessus dessous.

Inéverser, v. act. et pr., s'—; ne pas éverser, ne pas s'éverser, ne pas ruiner de fond en comble, ne pas renverser sens dessus dessous : inéverser les principes.

Inéversion, s. f.; absence d'éversion; état inéversé : l'inéversion de l'état, d'une ville.

Inéversisme, s. m.; système d'inéversion; tout ce qui tend à la faire éviter : c'est de l'inéversisme.

Inévidenciable, adj. des 2 g.; qui n'est pas évidenciable, ne peut, ne doit pas être évidencié, rennu évident, mis en évidence : ces choses sont inévidenciables.

Inévidencié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas évidencié, rendu évident, mis en évidence : ces choses sont inévidenciées.

Inévidencier, v. act.; ne pas évidencier, ne pas rendre évident, ne pas mettre en évidence : inévidencier ses défauts et ses vices est une pudeur qui honore et qui conduit à la correction des principaux.

Inévitabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inévitable.

Inévitabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inévitable; causer, produire une inévitabilité : inévitabiliser un danger.

Inévitation, s. f.; action par laquelle on évite rien; état inévitable.

Inévité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas évité : ce danger est inévité.

Inéviter, v. act.; ne pas éviter : inéviter un danger, une perte, la ruine.

Inexagérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas exagérable, ne peut, ne doit pas être exagéré : ces choses sont inexagérables.

Inexagération, s. f; absence d'exagération; état inexagéré : l'inexagération est nécessaire en tout, si on veut que tout ait son cachet de vérité.

Inexagérateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui n'exagère pas, rien : l'inexagérateur est un homme sage qui ne sort point du vrai des choses.

Inexagéré, e, part. pas. et adj. qui n'est pas exagéré : cette perte est inexagérée.

Inexagérer, v. act.; ne pas exagérer : inexagérer les choses : vous inexagérez.

Inexamen, s. m.; manque, défaut, absence d'examen : pour bien juger il faut examiner, car l'inexamen fait toujours porter un jugement faux.

Inexaminable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas examinable, ne peut, ne doit pas être examiné : l'homme ne doit point chercher à voir ce que la pudeur rend inexaminable.

Inexaminé, e, part. pas. et adj.; qui, ce qui n'est pas examiné ou l'est mal.

Inexaminer, v. act.; ne pas examiner, ou le faire mal, imparfaitement.

Inexauçable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas exauçable, ne peut, ne doit pas être exaucé : vos prières sont inexauçables.

Inexauçant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'exaucer; qui n'est pas exaucant, n'exauce pas, n'écoute pas favorablement, n'accorde pas ce que l'on demande : cette personne est inexauçante : un dieu inexauçant serait l'ennemi des hommes.

Inexaucé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été exaucée : elle fut inexaucée.

Inexaucement, s. m.; absence d'exaucement;

Digitized by Google

état inexaucé : persisterez-vous donc toujours dans vos inexaucements.

Inexaucer, v. act.; ne pas exaucer, ne pas écouter favorablement.

Inexceptable, adj.; des 2 g.; qui, ce qui n'est exceptable : c'est inexceptable, il est inexceptable.

Inexcepté, e, part pas, et adj.; qui n'est pas excepté : elle est inexceptée.

Inexcepter, v. act.; ne pas excepter, ne pas exclure, ne pas mettre hors d'une règle : inexcepter une personne : inexcepter une localité d'une mesure générale.

Inexception, s. f.; absence d'exception; état inexcepté : son inexception.

Inexcès, s. m.; absence d'excès, modération : l'inexcès est une sagesse nécessaire et indispensable à l'homme; car c'est par les excès qu'il perd tout et se perd lui même.

Inexcessif, ve, adj.; qui n'est pas excessif : le froid est inexcessif.

Inexcitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas excitable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas exciter : cet homme est inexcitable.

Inexcitant, e, adj.; qui ne fait pas l'action d'exciter, de s'exciter; qui n'est pas excitant, n'excite pas, n'encourage pas ou encourage peu : ces sortes de récompenses sont inexcitantes : pour les belles âmes, l'honneur est plus excitant que l'intérêt.

Inexcitation, s. f.; absence d'excitation; état inexcité : l'homme a besoin d'excitation, l'inexcitation paralyse son action; mais les plus belles et les plus résultatives excitations sont celles qu'il prend de lui-même, ou lui-même par les émulations d'un noble amour-propre.

Inexcité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas excité ou l'est mal, inconvenablement : il est inexcité.

Inéxciter, v. act. et pr., s'—; ne pas exciter, ne pas s'exciter : vous l'inexcitez.

Inexcusé, e, adj.; qui n'est pas excusé : vous êtes inexcusé.

Inexécrable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas exécrable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être exécré : on peut bien ne pas l'aimer; mais il est inexécrable.

Inexécration, s. f.; état inexécré : son inexécration.

Inexécré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas exécré : cette personne est inexécrée.

Inexécrer, v. act. et pr., s'—; ne pas exécrer, ne pas s'exécrer : inexécrer une personne.

Inexempt, e, adj.; qui n'est pas exempt, qui reste assujéti, obligé : il est inexempt.

Inexemptable, adject. des 2 gen.; qui n'est pas exemptable, ne peut, ne doit pas être exempté : cet personne est inexemptable.

Inexemptant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'exempter, de s'exempter; qui est inexemptante, qui n'exempte pas : cette infirmité est inexemptante.

Inexempté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas exempté; il est inexempté.

Inexempter, v. act. et pr., s'—; ne pas exempter, ne pas s'exempter : inexempter d'une charge.

Inexemption, s. f.; absence d'exemption; état inexempté : son inexemption.

Inexigeamment, adv., d'une manière inexigeante, sans exigence.

Inexigeant, e, adj.; qui n'est pas exigeant ou l'est peu : il est inexigeant.

Inexigence, s. f.; absence d'exigence : son inexigence le fait aimer.

Inexigé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été exigé : cette condition est inexigée.

Inexiger, v. act.; ne pas exiger, ne pas vouloir impérieusement : inexiger des personnes.

Inexigibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu exigible.

Inexigibiliser, v. act.; ne pas rendre exigible : inexgibiliser une obligation.

Inexilable, adj. des 2 g.; qui n'est pas exilable, ne peut, ne doit pas être exilé.

Inexilé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été exilé : il fut inexilé.

Inexorabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inexorable.

Inexorabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inexorable : il s'inexorabilise.

Inexorabilité, s. f.; état inexorable : son inexorabilité.

Inexpédié, e, adj.; qui n'est pas expédié : ces choses sont inexpédiées.

Inexpiant, e, adj.; qui n'est pas expiant, n'expie pas, n'efface pas une faute.

Inexpié, e, adj.; qui n'est pas expié : sa faute est inexpiée.

Inexplicabilité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas explicable.

Inexplosibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu inexplosible, insujet à explosion : cette chose est inexplosibilisée : ce bateau est inexplosibilisé.

Inexplosibiliser, v. act.; rendre inexplosible, insujet à explosion.

Inexplosibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inexplosible, insujet à explosion : l'inexplosibilité de ce bateau.

Inexplosible, adj. des 2 g.; qui n'est pas explosible, qui n'est pas sujet à explosion : un bateau inexplosible.

Inexplosif, ve, adj.; qui ne cause pas, n'amène pas une explosion : c'est inexplosif.

Inexposable, adj. des 2 g.; qui n'est pas exposable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas exposer : ces choses sont inexposables.

Inexposé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été exposé : il est inexposé.

Inexposer, v. act. et pr., s'—; ne pas exposer, ne pas s'exposer : il s'inexpose.

Digitized by Google

Inexposition, s. f.; absence d'exposition; état inexposé.

Inexprès, adj.; m., f., *se*; qui n'est pas exprès, formel, précis.

Inexprimé, *e*, p. p. et ad.; qui n'est pas exprimé.

Inexprimer, v, act. et pr., s'—; ne pas exprimer, ne pas s'exprimer ou le faire mal.

Inexproprié, *e*, adj; qui n'est pas exproprié : cette personne est inexpropriée.

Inexquis, *e*, adj.; qui n'est pas exquis : c'est bon; mais c'est inexquis.

Inextension, s. f.; manque, défaut, absence d'extension : son inextension.

Inextensionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas extensionnable, ne peut, ne doit pas être extensionné, qui n'est pas susceptible d'extension : ce pouvoir est inextensionnable.

Inextensionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'extensionner, de s'extensionner; qui n'est pas extensionnant, ne donne pas d'extension.

Inextensionné, *e*, part. pr. et adj.; qui n'est pas extensionné : ce pouvoir est inextensionné.

Inextensionnel, *le*, adj.; d'inextension, qui est de l'inextension, qui la concerne.

Inextensionnellement, adv.; d'une manière inextensionnelle, sans extension.

Inextensionner, v. act. et pr., s'—; ne pas extensionner, ne pas s'extensionner; ne pas donner, ne pas prendre d'extension : ce pouvoir s'inextensionne.

Inextérioré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas extérioré, rendu extérieur.

Inextérioror, v. act.; ne pas extériorer, ne pas rendre extérieur.

Inexterminable, adj. des 2 g.; qui n'est pas exterminable, ne peut être exterminé, que l'on ne doit pas exterminer : ce peuple est, était inexterminable.

Inexterminant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'exterminer; qui n'est pas exterminant, n'extermine pas : ce moyen est inexterminant.

Inextermination, s. f.; état inexterminé : son inextermination.

Inexterminé, *e*, part. pr. et adj.; qui n'est pas exterminé : il est inexterminé.

Inexterminer, v. act. et pr., s'—; ne pas exterminer, ne pas s'exterminer.

Inextirpabilisé, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inextirpable.

Inextirpabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inextirpable : toujours les vices s'inextirpabilisent quand on ne les combat pas.

Inextorqué, *e*, adj. qui n'est pas extorqué : cette chose est inextorquée.

Inextrait, *e*, adj.; qui n'est pas extrait : il est inextrait.

Inextravagamment, adv.; d'une manière inextravagante, sans extravagance.

Inextravagant, *e*, adj.; qui n'est pas extravagant : ses manières sont inextravagantes.

Inextrême, adj.; qui n'est pas extrême : il est inextrême.

Infabuleux, *se*, adj.; qui n'est pas fabuleux, feint, controuvé, inventé à plaisir : c'est infabuleux.

Infaçadé, *e*, adj.; qui n'est pas façadé ou l'est mal, sans goût, inagréablement, qui est sans façade : cette maison est infaçadée.

Infâchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fâchable, que l'on ne peut fâcher, qui n'est pas susceptible de se fâcher : cette personne est infâchable.

Infâchant, *e*, adj.; qui n'est fâchant, qui n'est pas de nature à fâcher, qui ne fâche pas : c'est déplacé, mais c'est infâchant.

Infâché, *e*, adj.; qui n'est pas fâché : cette personne est infâchée.

Infâchousement, adv; d'une manière infacheuse, sans fâcherie.

Infâcheux, *se*, adj.; qui n'est pas fâcheux, n'est pas penible, ne cause pas de peine : pour un autre ce serait désolant, mais pour lui c'est infâcheux.

Infacile, adj. des 2 g.; qui n'est pas facile : un caractère infacile.

Infacilité, s. f.; absence de facilité, de moyens d'esprit; état, qualité de ce qui n'est pas facile : son infacilité.

Infacilitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas facilitable, ne peut être facilité, rendu facile : cette chose est infacilitable.

Infacilitant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de faciliter; qui n'est pas facilitant, ne facilite pas : ce moyen est infacilitant.

Infacilité, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas facilité : cette chose est infacilitée.

Infaciliter, v. act.; ne pas faciliter, ne pas rendre facile, aisé : infaciliter une chose.

Infaçonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas façonnable, ne peut être façonné, que l'on ne peut façonner, habituer, accoutumer à.....: cette personne est infaçonnable.

Infaçonné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas façonné ou l'est mal. Au fig. : qui n'est pas habitué, accoutumé à ....: cette personne est infaçonnée.

Infaçonner, v. act. et pron. s'—; ne pas façonner ou le faire mal. Au fig. : ne pas habituer, accoutumer, ne pas s'habituer à.....: infaçonner une personne.

Infactice, adj. des 2 g.; qui n'est pas factice : c'est infactice.

Infactieusement, adv.; d'une manière infactieuse, sans trouble.

Infactieux, *se*, adj.; qui n'est pas factieux. Substantivement : un infactieux.

Infacultatif, *ve*, adj.; qui n'est pas facultatif, qui n'est pas laissé à la volonté : c'est infacultatif.

Infacultativement, adv.; d'une manière infacultative.

Digitized by Google

Infaculté, s. f. ; absence de faculté ' son infaculté.

Infaiblement, adv. ; sans faiblesse : agir infaiblement.

Infaiblesse, s. f. ; absence de faiblesse : son infaiblesse : la faiblesse de caractère est plus qu'un défaut, c'est un vice ; car, elle conduit l'homme à l'action la plus nuisible pour lui-même. Ce n'est que par l'infaiblesse de caractère que l'homme reste dans une belle rationalité d'action.

Infaillibilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu infaillible, qui a la sagesse, le mérite de l'infaillibilité : il est infaillibilisé par l'expérience et son jugement.

Infaillibiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir infaillible ; donner, causer l'infaillibilité, inculquer, prendre toutes les sagesses qui la forment : il s'infaillibilise.

Infaillir, v. neut. ; ne pas faillir ; ne pas faire faillite, ne pas tomber en faillite.

Infamique, adj. des 2 g ; d'infamie, qui est, qui tient de l'infamie, qui la marque.

Infamisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est couvert d'infamie, qui est tombé dans l'infamie.

Infamiser, v. act. et pron. s'—; couvrir, se couvrir d'infamie : il s'infamise.

Infanable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas fanable, ne peut, ne doit pas être fané, converti en foin : cette herbe est infanable. Qui n'est pas susceptible de faner, de se faner.

Infanant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de faner ; qui n'est pas fanant, ne fane pas, ne fait pas faner. En parlant des foins, on dit : un temps infanant, qui ne facilite pas la fanaison.

Infanatique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas fanatique ; qui n'est pas, ne tient pas du fanatisme, ne montre pas de fanatisme : c'est infanatique. Substantivement : un infanatique.

Infanatiquement, adv. ; d'une manière infanatique, sans fanatisme : agir infanatiquement.

Infanatisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas fanatisable, que l'on ne peut fanatiser, qui n'est pas susceptible de se fanatiser : cette personne est infanatisable.

Infanatisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de fanatiser ; qui n'est pas fanatisant, ne fanatise pas, ne donne pas de fenatisme : une religion infanatisante, inimposant des pratiques absurdes, serait celle de la raison et ne serait jamais souillée de crimes occultes et publics.

Infanatisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas fanatisé, qui est sans fanatisme : les populations infanatisées sont toujours les plus rationnellement religieuses.

Infanatiser, v. act. et pron. s'— ; ne pas fanatiser, ne pas se fanatiser ; ne pas rendre, ne pas devenir fanatique ; ne pas inculquer, ne pas propager le fanatisme : s'il est bien de porter les populations à l'action religieuse, on doit toujours les infanatiser ; car le fanatisme détruit le sentiment religieux et d'humanité.

Infanatisme, s. m. ; absence, opposé de fanatisme : c'est de l'infanatisme.

Infané, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas fané : cette personne est infanée. Qui n'est pas converti en foin : cette herbe est infanée.

Infanement, s. m. ; état infané : l'infanement du teint ; d'une personne.

Infaner, v. act. et pron. s'—; ne pas faner, ne pas se faner : infaner l'herbe.

Infanfaronner, v. neut. ; ne pas fanfaronner, ne pas faire le fanfaron, des fanfaronnades : vous infanfaronnez : il infanfaronne.

Infangeusement, adv. ; d'une manière infangeuse, sans fange, hors de la fange : vivre infangeusement.

Infangeux, *se*, adj. ; qui n'est pas fangeux ; qui n'est pas, ne tient pas de la fange.

Infanticidant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'infanticider ; qui cause, amène un infanticide : une infanticidante tentative.

Infanticider, v. act. ; commettre un infanticide, tuer, détruire un enfant, son enfant.

Infaquiner, v. neut. ; ne pas faquiner, ne pas faire le faquin, des faquineries.

Infardé, *e*, adj. ; qui n'est pas fardé : cette personne, cette chose est infardée.

Infardement, s. m. ; état infardé : son infardement,

Infardément, adv. ; d'une manière infardée.

Infastique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas fastique, qui n'a rien, ne présente rien de fastique.

Infastueusement, adv. ; d'une manière infastueuse, sans faste.

Infastueux, *se*, adj. ; qui n'est pas fastueux, qui manque de faste : c'est infastueux.

Infatalisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rendu, qui n'est pas devenu fatal.

Infataliser, v. act. et pson. s'—; ne pas rendre, ne pas devenir fatal ; ne pas donner ; ne pas causer, ne pas imprimer aux choses le périlleux du hasard, de la fatalité : infataliser son action.

Infatigabilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu infatigable.

Infatigabiliser, v. act. et pron. s'— ; rendre, devenir infatigable : une grande émulation, l'ambition, le succès infatigabilise l'homme.

Infatigant, *e*, adj. ; qui n'est pas fatigant, ne fatigue pas : ce travail est infatigant.

Infatigué, *e*, adj. ; qui n'est pas fatigué : elle est infatiguée.

Infatuable, adj. des 2 g. ; qui peut être infatué, qui est susceptible de s'infatuer : il est très infatuable.

Infatuant, *e*, adj. ; qui infatue, qui prévient faussement en faveur d'une personne, d'une chose, de soi-même : un infatuant amour propre, orgueil.

Infatuité, s. f. ; absence de fatuité, ce qui n'est pas de la fatuité.

Digitized by Google

Infauchable, adj. des 2 g.; pui n'est pas fauchable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas faucher : ce pré est infauchable.

Infauché, e, adj.; qui n'est pas fauché : ces avoines sont infauchées.

Infaussable, adj. des 2 g.; qui n'est pas faussable, ne peut être faussé, que l'on ne doit pas fausser : cette chose est infaussable.

Infaussé, e, adj.; qui n'est pas faussé : cette chose est infaussée.

Infaussement, adv.; d'une manière qui n'est pas fausse, sans fausseté.

Infautif, ve, adj.; qui n'est pas fautif : cette personne est infautive.

Infautivement, adv.; d'une manière infautive, sans faute : agir infautivement.

Infavorable, adj. des 2 g.; qui n'est pas favorable : le temps, la circonstance est infavorable.

Infavorablement, adv.; d'une manière infavorable : juger infavorablement.

Infavorisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas favorisable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas favoriser : cette personne, ce projet est infavorisable.

Infavorisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de favoriser; qui n'est pas favorisant, ne favorise pas : le temps est infavorisant : la circonstance est infavorisante.

Infavorisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas favorisé : il est infavorisé.

Infavoriser, v. act.; ne pas favoriser, ne pas aider, ne pas appuyer : infavoriser une personne.

Infébrile, adj. des 2 g.; qui n'est pas fébrile, qui n'a pas, ne présente pas de fébrilité.

Infébrilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fébrilisable, qui est insusceptible de fébrilité : cette personne est infébrilisable.

Infébrilisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de fébriliser, de se fébriliser; qui n'est pas fébrilisant, ne fébrilise pas, ne cause pas de fébrilité : cette cause est infébrilisante.

Infébrilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu, devenu fébrile, qui n'a pas de fébrilité. Subs.; un infébrilisé : cette personne est infébrilisée.

Infébriliser, v. act. et pr., s'—; ne pas fébriliser, ne pas se fébriliser, ne pas rendre, ne pas devenir fébrile; ne pas donner, ne pas causer, ne pas prendre de fébrilité. Au fig. : ne pas exalter l'esprit, l'imagination, ne pas s'exalter.

Infébrilité, s. f.; absence de fébrilité; état infébrile : son infébrilité.

Infécondable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fécondable, que l'on ne peut féconder : cette terre est infécondable.

Infécondant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de féconder; qui n'est pas fécondant, ne féconde pas : un travail infécondant : une température infécondante.

Infécondateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne féconde pas, rien.

Infécondation, s. f.; absence de fécondation; état infécondé : son infécondation.

Infécondé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu fécond : cette terre est infécondée.

Inféconder, v. act. et pr., s'—; ne pas féconder, ne pas rendre, ne pas devenir fécond : cette terre s'inféconde.

Infectable, adj. des 2 g.; qui peut être infecté, qui est susceptible de s'infecter : ces lieux sont infectables.

Infectant, e, adj.; qui infecte, qui cause, produit l'infection : une odeur infectante.

Infélicitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas félicitable, ne peut, ne doit pas être félicité : cet homme est infélicitable.

Infélicité, e, adj.; qui n'est pas félicité, complimenté : cette personne est infélicitée.

Infendable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fendable, ne peut être fendu, que l'on ne doit pas fendre : ce bois est infendable.

Infendu, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été fendu : ce bois est infendu.

Inférié, e, adj.; qui n'est pas férié : ces jours sont inféries.

Inférioré, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inférieur; qui a, qui présente de l'infériorité : cette qualité, cette chose est inférioréc.

Inférioror, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inférieur; donner, prendre de l'infériorité : inférioror une chose, une qualité.

Inferme, adj. des 2 g.; qui n'est pas ferme : cette pâte est inferme.

Infermé, e, adj.; qui n'est pas fermé : ce jardin est infermé.

Infermement, adv.; sans fermeté : vous parlez, vous agissez infermement.

Infermenté, e, adj.; qui n'est pas fermenté du tout, ou n'a pas fermenté suffisamment : une boisson infermentée.

Infermeté, s. f.; manque, défaut, absence de fermeté, de force; irrésolution.

Infermeture, s, f.; état infermé : l'infermeture des portes.

Infertilisant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de fertiliser; qui n'est pas fertilisant, ne fertilise pas, ne rend pas fartile : ce travail est infertilisant.

Infertilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas fertilisé, rendu fertil : cette propriété est infertilisée.

Infertiliser, v. act.; ne pas fertiliser, ne pas rendre fertile, ne pas donner, ne pas causer la fertilité : infertiliser des terres, une propriété.

Infervemment, adv.; sans ferveur : vous priez infervemment.

Infervent, e, adj.; qui n'est pas fervent, qui est peu fervent : des prières inferventes.

Infété, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été fêté : il fut infété.

Digitized by Google

Infétide, adj. des 2 g.; qui n'est pas fétide : ces lieux sont infétides.

Infétidisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas susceptible de se fétidiser : ce lieu est infétidisable.

Infétidisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de fétidiser, de se fétidiser; qui n'est pas fétidisant, ne cause pas, ne donne pas de fétidité : ces exhalaisons sont désagreables, mais pourtant elles sont infétidisantes.

Infétidisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas fétidisé, qui est sans fétidité : des lieux infétidisés.

Infétidiser, v. act. et pr., s'—; ne pas fétidiser, ne pas se fétidiser; ne pas rendre, ne pas devenir fétide; ne pas causer, ne pas prendre une mauvaise odeur, insupportable : infétidiser un lieu.

Infétidité, *e*, s. f.; absence de fétidité; état, qualité de ce qui n'est pas fétide : son infétidité.

Inficelé, *e*, adj.; qui n'est pas ficelé du tout ou l'est mal : paquet inficelé.

Infictif, *ve*, adj.; qui n'est pas fictif, n'a rien de fictif : c'est infictif.

Infictification, s. f.; état infictifié : son infictification.

Infictifié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas fictifié, rendu fictif, qui ne présente pas de feinte.

Infictifier, v. act.; ne pas fictifier, ne pas rendre fictif. N.; ne pas agir avec feinte.

Infictivement, adv.; d'une manière infictive.

Infidéisé, *e*, adj.; qui est sans foi : cette personne est infidéisée.

Infidélisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fidélisable, ne peut être fidélisé, que l'on ne peut rendre fidèle : elle est infidélisable.

Infidélisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de fidéliser, de se fidéliser; qui n'est pas fidélisant, ne fidélise pas, ne rend pas fidèle, ne donne pas de la fidélité : l'intérêt est infidélisant, et l'honneur et un beau sentiment du cœur fidélisent seuls.

Infidélisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas fidélisé, rendu fidèle, qui est sans fidélité.

Infidéliser, v. act. et pr., s'— ; ne pas fidéliser, ne pas se fidéliser; ne pas rendre, ne pas devenir, ne pas rester fidèle; écarter, s'écarter de la fidélité.

Infiérement, adv.; sans fierté, sans orgueil : il m'a reçu infiérement.

Infiérté, s. f.; absence de fiérté, d'orgueil : son infiérté.

Infiévreux, *se*, adj.; qui n'est pas fiévreux, ne cause pas la fièvre : cette chose est infiévreuse.

Infiguré, *e*, adj.; qui n'est pas figuré : cette chose est infigurée sur ce plan.

Infilable, adj. des g.; qui n'est pas filable, que l'on ne peut filer : cette poupée, ce chauvre, ce lin est infilable.

Infilé, *e*, adj.; qui n'est pas filé ou qui est mal filé : ce lin, ce chauvre est infilé.

Infilialisation, s. f.; état infilialisé : l'infilialisation des devoirs.

Infilialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas filialisé, rendu filial : son action est infilialisée.

Infilialiser, v. act.; ne pas filialiser, ne pas rendre filial, ne pas entrer dans la filialité : infilialiser son action, ses devoirs.

Infilialisme, s. m.; continuel oubli des devoirs filiaux.

Infilialité, s. f.; état, qualité de ce qui est contraire au devoir filial : l'infilialité des actes.

Infimisable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être infimisé, rendu infime, abaissé, placé au dernier rang : cette personne est infimisable.

Infimisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'infimiser, de s'infimiser; qui cause l'infimité, l'abaissement; qui fait rétrograder jusqu'au dernier rang : une conduite infimisante : il se livre à des actes infimisants.

Infiminisation, s. fém.; action d'infimiser; état infimisé.

Infimisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu infime, qui est tombé dans l'infimité : cette personne est infimisée

Infimiser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir infime; faire descendre, tomber dans l'infimité; abaisser, mettre au dernier rang : l'homme s'infimise lui-même par ses vices et son inconduite; et il ne peut s'ininfimiser que par des actes d'honneur, de loyauté, de grandeur d'âme et de bien.

Infimisme, s. m.; système d'infimisation.

Infimité, s. f.; état infime, d'abaissement, de dégradation : son infimité.

Infinement, adv.; d'une manière peu fine, sans finesse : vous agissez infinement.

Infinissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas finissable, ne peut, ne doit pas être fini : ce travail est infinissable.

Infiscal, *e*, adj.; qui n'est pas fiscal, qui ne prend pas pour donner au fisc : un réglement infiscal.

Infiscalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fiscalisable, ne peut, ne doit pas être fiscalisé, rendu fiscal : ces lois sont infiscalisables.

Infiscalisation, s. f.; état infiscalisé : l'infiscalisation des lois.

Infiscalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu fiscal, de nature à prendre pour donner au fisc : ces lois sont infiscalisées.

Infiscaliser, v. act.; ne pas fiscaliser, ne pas rendre fiscal, ne pas rendre de nature à ruiner les personnes pour enrichir le fisc : infiscaliser les lois.

Infiscalisme, s. m.; système d'infiscalité : c'est de l'infiscalisme.

Infiscalité, s. f. absence de fiscalité; état, qualité de ce qui n'est pas fiscal.

Infixable, adj. des 2 gen.; qui, ce qui n'est pas fixable, ne peut être fixé; que l'on ne peut fixer, déterminer, faire rester à demeure dans

Digitized by Google

un lieu : cette personne, cette chose est infixable.

Infixant, *e*, part. pr.; et adj.; qui ne fait pas l'action de fixer, de se fixer; qui n'est pas fixant, ne fixe pas, ne rend pas invariable : cette occupation est infixante.

Infixation, s. f.; absence de fixation; état infixé : l'infixation d'une personne, d'une chose.

Infixé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas fixé, rendu invariable, solide : cette chose est infixée.

Infixer, v. act.; ne pas rendre fixe, invariable, solide : infixer les choses, les principes.

Infixité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas fixe, absence de fixité : son infixité.

Inflammabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu inflammable, facile à enflammer.

Inflammabiliser, v. act.; rendre inflammable, facile à enflammer : vous l'inflammabilisez.

Infléchi, *e*, adj.; qui n'est pas fléchi, adouci, attendri : cette personne est infléchie.

Infléchissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fléchissable, qui ne peut ployer, se courber; que l'on ne peut fléchir : cette personne est infléchissable.

Infléchissant, *e*, adj.; qui ne fléchit pas, n'adoucit pas, n'attendrit pas : cette personne est infléchissante.

Inflétri, *e*, part. pas et adj.; qui n'est pas, n'a pas été flétri : il est inflétri.

Inflétrir, v. act. et pr., s'—; ne pas flétrir, ne pas se flétrir; qui n'est pas flétrissant, ne flétrit pas. Au fig. : ne pas déshonorer, ne pas se déshonorer : inflétrir une personne.

Inflétrissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas flétrissable, qui ne peut, ne doit, ne mérite pas être flétri : cet homme est inflétrissable.

Inflétrissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de flétrir; qui n'est pas flétrissant, ne flétrit pas : en révolution, il est de nombreux cas où les condamnations pour délits politiques sont inflétrissantes.

Infleuri, *e*, adj.; qui n'est pas fleuri : ces arbres sont infleuris.

Inflexibilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas susceptible de flexibibilité : cette chose est inflexibilisable.

Inflexibilisant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'inflexibiliser, de s'inflexibiser; qui inflexibilise, rend inflexible.

Inflexibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu flexible, qui n'est pas flexibilisé. Au fig. : qui n'est pas rendu, devenu pardonnant, compatissant.

Inflexibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inflexible; ne pas flexibiliser, ne pas rendre souple, aisé, ne pas donner de la flexibilité. Au fig. : 1° ne pas rendre, ne pas devenir doux, soumis, facile à diriger; 2° ne pas rendre, ne pas devenir pardonnant, compatissant : cette personne s'inflexibilise.

Infligeable, adj. des 2 gen ; qui peut être, doit être infligé : cette peine, ce châtiment est infligeable.

Inflorissant, *e*, adj.; qui n'est pas florissant : ce commerce est inflorissant.

Inflottable, adj. des 2 g.; qui n'est pas flottable, que l'on ne peut faire descendre par la rivière : ce bois est inflottable.

Inflottant, *e*, adj.; qui n'est pas flottant, ne se soutient pas sur l'eau : ce bois est inflottant. Au fig. : qui n'est pas irrésolu, incertain : cette personne est inflottante.

Inflotté, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été flotté : des bois inflottés.

Influemment, adv.; d'une manière influente, avec influence, par influence.

Influençable, adj. des 2 gen.; qui peut être influencé, qui est susceptible de se laisser influencer : cette personne est influençable.

Influençant, *e*, adj.; qui influence, qui exerce une influence, qui porte son influence, de l'influence : des considérations influençantes.

Influentiel, *le*, adj.; d'influence, qui est de l'influence, qui la marque, qui résulte de l'influence, en découle : des résultats influentiels.

Influentiellement, adv.; d'une manière influentielle, par l'action de l'influence.

Infomentateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne fomente pas : un infomentateur de troubles.

Infomenté, *e*, adj.; qui n'est pas fomenté : la révolte fut infomentée.

Infoncier, adj.; qui n'est pas foncier : l'impôt, un revenu infoncier.

Infondatif, *ve*, adj.; qui n'est pas fondatif, ne fonde rien, n'établit rien.

Infondé, *e*, adj.; qui n'est pas fondé : votre raisonnement est infondé.

Infondement, s m.; absence de fondement; état infondé : l'infondement des choses.

Infondément, adv.; d'une manière infondée, sans fondement : vous punissez infondément.

Infontané, *e*, adj.; qui n'est pas fontané, qui est sans fontaine : ces lieux sont infontanés : cette ville est infontanée.

Inforçable, adj des 2 g.; qui n'est pas forçable, qui ne peut être forcé; que l'on ne peut pas forcer, contraindre à faire : cette personne est inforçable.

Inforcé, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été forcé.

Inforfaiture, s. f ; absence de forfaiture, ce qui n'est pas forfaiture.

Inforfaitisme, s. m.; système d'inforfaiture.

Inforgeable, adj. des 2 g.; qui ne peut être forgé; que l'on ne peut bien forger : ce fer est inforgeable.

Informable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être informé, instruit d'une chose : cette personne est informable : qui ne peut être formé, que l'on ne doit pas former : ce complot est informable.

Informé, *e*, adj.; qui n'est pas formé où l'est mal :

Digitized by Google

cette personne est informée: ces lettres sont informées.

Infortifié, e, adj. ; qui n'est pas fortifié ou l'est mal, inconvenablement : cette ville est infortifiée.

Infortuité, s. f. ; absence de fortuité ; état, qualité de ce qui n'est pas fortuit.

Infractionisme, s. m. ; système d'infraction, tout ce qui présente une continuelle infraction, enfreinte : l'infractionisme de la licence, du désordre ; système d'infractionnement, d'indivision par fraction, en fraction.

Infractionnable, adj. des 2 genres ; qui est susceptible d'être infractionné, objet d'infraction : ce réglement est infractionnable, qui ne peut, ne doit pas être fractionné, réduit, divisé en fractions, par fractions : ce sont des choses infractionnables.

Infractionné, e, part. pas. et adj. ; qui est violé, enfreint, objet d'infraction : ce réglement est infractionné ; la loi est infractionnée. qui qui n'est pas réduit, divisé en fractions, par fractions, en petites parties : ces biens sont infractionnés.

Infractionnement, s. m. ; état infractionné, d'indivision en fractions, par petites parties : l'infractionnement de la propriété.

Infractionner, v. act. ; commettre une infraction, violer, enfreindre : vous infractionnez. ne pas fractionner, ne pas réduire, ne pas diviser en fractions, par fractions, en petites parties : infractionner les choses, les objets.

infractrice, s. f., d'infracteur ; celle qui commet une infraction.

Infracturable, adj. des 2 genres ; qui ne peut être fracturé : ce secrétaire est infracturable.

Infracturant, e, part. prés et adj. ; qui ne fait pas l'action de fracturer ; qui n'est pas fracturant : c'est une cause infracturante.

Infracturé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas fracturé : cet os, ce meuble est infracturé.

Infracturer, v. act. ; ne pas faire fracturer, ne pas causer, ne pas occasionner une fracture.

Infragile, adj. des 2 gen. ; ce qui n'est pas fragile.

Infragilisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rendu, devenu fragile, qui est sans fragilité ; toutes ces choses sont infragilisées.

Infragiliser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir fragile, ne pas causer la fragilité : infragiliser les choses.

Infragilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est infragile ; absence de fragilité : l'infragilité des personnes et des choses.

Infranchement, adv. ; d'une manière peu franche : vous parlez, vous agissez infranchement.

Infranchise, s. f. ; manque, défaut, absence de franchise : son infranchise.

Infrappable, adj. des 2 gen. ; qui n'est pas frappable, ne peut être frappé, que l'on ne doit pas frapper, battre : cette personne est infrappable.

Infrappant, e, part. prés. et adj. ; qui ne fait pas l'action de frapper, de battre ; qui n'est pas frappant, qui ne fait aucune impression : la ressemblance est grande, mais elle est infrappante.

Infrappé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas frappé, battu : cet enfant est infrappé. Au fig., qui n'est pas frappé, ne ressent aucune impression : cette personne est infrappée.

Infrapper, v. act. ; ne pas frapper, ne pas battre, infrapper les enfants : au fig., ne pas faire impression : vous l'infrappez.

Infrauduleusement, adv. ; d'une manière infrauduleuse, sans fraude.

Infrauduleux, se, adj. ; qui n'est pas frauduleux, ne présente pas de fraude.

Infrénétisant, e, part. prés. et adj. ; qui ne fait pas l'action de frénétiser, de se frénétiser ; qui n'est pas frénétisant, ne cause pas de frénésie, ne rend pas frénétique : les passions sont d'abord infrénétisantes, mais elles le deviennent lorsque l'on cède à leur entraînement.

Infrénétisé, e, pas. pas. et adj. ; qui n'est pas frénétisé, rendu, devenu frénétique.

Infrénétiser, v. act. et pron., s'—; ne pas causer de frénésie ; ne pas rendre, ne pas devenir frénétique ; ne pas frénétiser, ne pas se frénétiser : l'homme ne s'infrénétise que lorsqu'il s'attache aux rationnalités d'action.

Infréquentable, adj. des 2 gen. ; qui n'est pas fréquentable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas fréquenter : cette personne, cette société est infréquentable.

Infréquentation, s. f. ; absence de fréquentation ; état infréquenté.

Infréquenté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas fréquenté : ces lieux sont infréquentés.

Infréquenter, v. act. et pron., s'—; ne pas fréquenter, ne pas se fréquenter : infréquenter des personnes, un lieu.

Infrileusement, adv. ; d'une manière infrileuse, sans frilosité : il est infrileusement vêtu.

Infrileux, se, adj. ; qui n'est pas frileux, qui est insensible au froid : il est infrileux.

Infrilosité, s. f. ; absence de frilosité ; état, qualité de ce qui est infrileux.

Infripon, ne, s. et adj. ; qui n'est pas fripon : c'est un infripon.

Infriponné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été friponné : cette personne est infriponnée.

Infriponnement, s. m. ; état infriponné : son infriponnement.

Infriponner, v. act. et pron., s'—; ne pas friponner quelqu'un, ne pas se friponner. Neut., ne pas faire de friponnerie : infriponner en affaires : vous infriponnez.

Infriponneusement, adv. ; d'une manière infriponneuse, sans friponnerie.

Digitized by Google

Infriponneux, *se*, adj.; qui n'est pas friponneux : cet acte est infriponneux.

Infriponnisme, s. m.; système d'infriponnerie

Infrivolisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas frivolisé; rendu, devenu frivole, qui est sans frivolité : des goûts infrivolisés.

Infrivoliser, v. act. et pron., s'— ; ne pas frivoliser, ne pas se frivoliser; ne pas rendre, ne pas devenir frivole, léger, inconstant, impositif : infrivoliser son caractère, ses goûts. Neut., ne pas faire le frivole, de la frivolité : vous infrivolisez.

Infrivolisme, s. m.; ce qui n'est pas du frivolisme, son opposé : c'est de l'infrivolisme.

Infrivolité, s. f.; absence de frivolité; état, qualité de ce qui n'est pas frivole.

Infrondable, adj. des 2 gen.; qui, ce qui n'est pas frondable, ne peut, ne doit pas être frondé : ces personnes, ces principes, ces usages, ces périls sont infrondables.

Infrondant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de fronder; qui n'est pas frondant, ne fronde pas : sa hardiesse est infrondante.

Infrondé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas frondé : cette personnne est infrondée.

Infrondement, s. m.; état infrondé : l'infrondement des personnes, des principes, de la loi, des usages, des convenances

Infronder, v. act.; ne pas fronder : infronder le gouvernement.

Infrondeur, *s.* m., f. *se;* celui, celle qui ne fronde pas, rien.

Infrugal, *e*, ad.; qui n'est pas frugal : c'est une table infrugale. Au plur., aux : des repas infrugaux; substant.: un infrugal.

Infrugalement, adv.; d'une manière infrugale, sans frugalité : il vit infrugalement.

Infrugalisant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de frugaliser, de se frugaliser; qui n'est pas frugalisant, ne rend pas frugal, ne donne pas de frugalité : la sensualité est toujours infrugalisante.

Infrugalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu, devenu frugal, qui est sans frugalité : cette personne est infrugalisée:

Infrugaliser, v. act. et pron., s'— ne pas frugaliser, ne pas se frugaliser; ne pas rendre, ne pas devenir frugal, sobre, tempérant; ne pas donner, ne pas prendre de frugalité : infrugaliser des enfants.

Infrugalisme, s. m.; continuelle action d'infrugalité, ce qui n'est, ne montre que de l'infrugalité : c'est de l'infrugalisme.

Infrugalité, s. f.; absence de frugalité; état, qualité de ce qui n'est pas frugal : par la frugalité l'homme conserve tous les ordres, toutes les régularités de vie; par l'infrugalité il tombe dans tous leurs opposés.

Infrustrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas frustrable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être frusté : cette personne est infrustrable.

Infrustratif, *ve*, adj.; qui n'est pas frustratif, ne frustre pas : cette action est infrustrative.

Infrustration, s. f.; absence de frustration; état infrustré : son infrustration.

Infrustrativement, adv.; d'une manière infrustrative, sans frustration.

Infrustré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas frustré : elle est infrustrée.

Infrustrer, v. act.; ne pas frustrer, ne pas priver d'une chose due : infrustrer une personne.

Infumable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fumable, que l'on ne doit pas fumer : cette terre est infumable.

Infumant, *e*, adj; qui n'est pas fumant, ne fume pas, qui ne donne pas de fumée : cette cheminée et infumante.

Infuneste, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas funeste : cet événement est infuneste.

Infunestement, adv.; d'une manière infuneste, ou peu funeste.

Infunesteté, s. s.; absence de funesteté; état, qualité de ce qui est infuneste.

Infurieusement, adv.; d'une manière infurieuse, sans fureur : agir infurieusement.

Infurieux, *se*, adj.; qui n'est pas furieux, n'a rien de furieux : il était infurieux.

Infurtif, *ve*, adj.; qui n'est pas furtif, qui n'est pas fait en cachette, à la dérobée.

Infurtivement, adv.; d'une manière infurtive, indérobée : agir infurtivement.

Infuyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas fuyable, ne peut être fui, que l'on ne doit pas fuir : cette personne est infuyable.

Ingageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas gageable, ne peut, ne doit pas être gagé : cette personne est ingageable.

Ingagé, *e*, adj.; qui n'est pas gagé : elle est ingagée.

Ingagnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas gagnable, que l'on ne peut gagner : il est ingagnable.

Ingagné, *e*, adj.; qui n'est pas gagné : cette personne est ingagnée.

Ingaiement, adv.; sans gaîté : il passe son temps fort ingaiement.

Ingaîté, s. f.; absence de gaîté : son ingaîté : l'ingaîté du caractère.

Ingalamment, adv.; d'une manière ingalante, peu agréable : vous agissez ingalamment.

Ingalant, *e*, adj.; qui n'est pas galant, qui est sans galanterie. substantivement : c'est un ingalant.

Ingalvaudable, adj. des 2 g.; qui n'est pas galvaudable, que l'on ne doit pas galvauder : ces choses sont ingalvaudables.

Ingalvaudé, *e*, adj.; qui n'est pas galvaudé : ce vin est ingalvandé.

Ingalvandeur, s. m. f., *se;* celui, celle qui ne galvaude pas, rien.

Ingambader, v. neut.; ne pas gambader, ne pas faire de gambades: vous ingambadez.

Digitized by Google

Ingangrenable, adj. des 2 g.; qui n'est pas gangrenable, n'est pas susceptible de se gangrener : cette plaie est ingangrenable.

Ingangrené, e, adj.; qui n'est pas gangrené : sa plaie est ingangrenée.

Ingarable, adj. des 2 g.; qui n'est pas garable, que l'on ne peut garer, préserver : cette personne, cette chose est ingarable.

Ingarant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de garer; de se garer, qui n'est pas garant, qui ne gare pas, ne préserve pas : ce moyen est ingarant.

Ingaranti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas garanti : cette chose est ingarantie.

Ingarantir, v. act.; ne pas garantir : ingarantir une promesse, une vente, un paiement.

Ingarantissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas garantissable, ne peut être garanti, que l'on ne doit pas garantir : ce succès est ingarantissable.

Ingarantissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de garantir; qui n'est pas garantissant, ne garantit pas, rien : cette caution est ingarantissante.

Ingardable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas gardable, que l'on ne peut garder : ces choses sont ingardables.

Ingardé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas gardé: la ville est ingardée.

Ingarder, v. act. ne pas garder; ne pas retenir, ne pas conserver : ingarder les choses.

Ingaré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas garé, préservé : ces personnes, ces choses sont ingarées.

Ingarer, v. act.; ne pas garer, ne pas préserver. pron. s'—; s'ingarer d'un malheur : ingarer les personnes, les choses.

Ingarni, e, adj.; qui n'est pas garni : cette chambre est ingarnie.

Ingaspillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas gaspillable, n'est pas exposé à être gaspillé : sous une monarchie, les finances d'un état ne sont ingaspillables que quand le prince est improdigue et homme d'ordre.

Ingaspillage, s. m.; état ingaspillé : l'ingaspillage des choses.

Ingaspillant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de gaspiller; qui n'est pas gaspillant, ne gaspille pas : une administration ingaspillante.

Ingaspillé, e, part. pas. et adj ; qui n'est pas, n'a pas été gaspillé : ces provisions sont ingaspillées.

Ingaspiller, v. act.; ne pas gaspiller, ne pas perdre, ne pas laisser perdre par mauvaise administration : ingaspiller sa fortune; des approvisionnements.

Ingaspilleur, s. m. f., *se;* celui, celle qui ne gaspille pas, rien.

Ingâtable, adj. des 2 g.; qui n'est pas gâtable, n'est pas susceptible de se gâter : ces marchandises, ces denrées sont ingâtables.

Ingâtant, e, adj.; qui n'est pas gâtant, ne gâte pas : quoique grande, cette humidité est ingâtante.

Ingâté, e, adj.; qui n'est pas gâté : ces choses sont ingâtées.

Ingazant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de gazer; qui n'est pas gazant, ne gaze pas, ne couvre pas, ne cache pas l'indécence : vos expressions sont ingazantes.

Ingazé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas gazé, dont l'indécence n'est pas couverte, cachée : ces choses sont ingazées.

Ingazer, v. act.; ne pas gazer. au fig. : ne pas cacher, ne pas couvrir l'indécence : ingazer un récit, une narration.

Ingazonné, e, adj.; qui n'est pas gazonné, n'est pas garni de gazon : ce terrein est ingazonné.

Ingelable, adj.; ce qui n'est pas gelable, n'est pas susceptible de geler : cette rivière est ingelable.

Ingelé, e, adj.; qui n'est pas gelé : la rivière est ingelée.

Ingénable, adj. des 2 g.; qui n'est pas gênable, ne peut être gêné que l'on ne doit pas gêner : cette personne est ingênable.

Ingénant, e, adj.; qui n'est pas gênant, ne gêne pas : c'est ingênant.

Ingêné, e, adj.; qui n'est pas gêné : elle est ingênée.

Ingénéral, e, adj.; qui n'est pas général : ces pluies sont ingénérales, elles ne sont que locales.

Ingénéralement, adv.; d'une manière ingénérale : parler ingénéralement.

Ingénéralisable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas généralisable, ne peut être généralisé, rendu général, que l'on ne doit pas généraliser : c'est ingénéralisable,

Ingénéralisation, s. f.; absence de généralisation; état ingénéralisé.

Ingénéralisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas généralisé, rendu général : ces avantages sont ingénéralisés.

Ingénéraliser, v. act.; ne pas généraliser, ne pas rendre général.

Ingénéreusement, adv.; d'une manière ingénéreuse : vous agissez ingénéreusement.

Ingénérosité, s. f.; manque, défaut, absence de générosité : son ingénérosité.

Ingiboyeux, se, adj.; qui n'est pas giboyeux, qui est sans gibier : contrée ingiboyeuse.

Ingigantisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas gigantisé, rendu gigantesque.

Ingigantiser, v. act.; ne pas gigantiser, ne pas rendre gigantesque, outré dans ses dimensions.

Inglacé, e, adj.; qui n'est pas glacé, qui n'est pas prix par la glace.

Inglandulé, e, adj.; qui n'est pas glandulé, n'a pas de glandes.

Inglapissant, e, adj.; qui n'est pas glapissant sa voix est inglapissante.

Digitized by Google

Inglissant, e, adj. ; qui n'est pas glissant : ce parquet est inglissant.

Inglorifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas glorifiable, ne peut, ne mérite pas être glorifié : cette personne est inglorifiable.

Inglorifiant, e, adj.; qui ne glorifie pas, ne donne pas de gloire, d'honneur.

Ingluant, e, adj. ; qui n'est pas gluant : c'est ingluant.

Ingoïtré, e, adj.; qui n'est pas goïtré, n'a pas de goître : une personne ingoïtrée.

Ingondé, e, adj. ; qui n'est pas gondé, n'a pas de gond : une porte ingondée.

Ingoudronné, e, adj. ; qui n'est pas goudronné, n'est pas enduit de goudron : ce bateau est ingoudronné.

Ingoûté, e, adj.; qui n'est pas goûté, approuvé, trouvé bon : c'est ingoûté.

Ingouverné, adj.; qui n'est pas gouverné, dirigé ou l'est mal : ce peuple est ingouverné.

Ingraciable, adj. des 2 g.; qui n'est pas graciable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être gracié : cet homme, ce condamné est ingraciable.

Ingraciant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de gracier ; qui n'est pas graciant, qui ne gracie pas, ne fait pas grâce : on a remarqué que les gouvernements républicains étaient plus ingraciants que ceux monarchiques.

Ingraciateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne gracie pas : un prince ingraciateur.

Ingraciation, s. f.; état ingracié : son ingraciation.

Ingracié, e, part. pas et adj.; qui n'est pas, n'a pas été gracié : il fut ingracié.

Ingracier, v. act.; ne pas gracier, ne pas faire grâce, ne pas donner la grâce : ingracier un condamné.

Ingracieusement, adv.; d'une manière ingracieuse, peu honnête : elle se présente ingracieusement.

Ingracieux, se, adj.; qui n'est pas gracieux : ces manières sont ingracieuses,

Ingradable, adj. des 2 g.; qui n'est pas gradable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être gradé : ce militaire est ingradable.

Ingradé, e, adj. ; qui est sans grade, qui n'est pas gradé : il est ingradé.

Ingraduable, adj. des 2 g.; qui n'est pas graduable, ne peut être gradué : il n'y a pas civilisation où les peines sont ingraduables.

Ingraduant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de graduer ; qui n'est pas graduant, ne gradue pas: des lois ingraduantes ne sont que des codes d'utopie judicaire ou d'atrocité.

Ingraduation, s. f.; absence de grdauation ; état ingradué : l'ingraduation des peines enhardit et propage le crime, utopise ou barbarise l'action de la répression.

Ingradué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas gradué ou l'est mal ; quand les peines sont ingraduées par la loi, la barbarie prend la plus de la justice.

Ingraduer, v. act.; ne pas graduer, ne pas augmenter pas dégré : ingraduer les peines.

Ingraissé, e, adj. ; qui n'est pas graissé, enduit de graisse : ces roues sont ingraissées.

Ingrammaticalité, s. f.; absence de grammaticalité ; état, qualité de ce qui n'est pas grammatical.

Ingrandiosable, adj. des 2 g.; ce qui ne'st pas grandiosable, ne peut être grandiosé, rendu grandiose : cette chose est ingrandiosable.

Ingrandiosant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de grandioser ; qui n'est pas grandiosant, ne grandiose pas : ce plan, ce projet est ingrandiosant.

Ingrandiose, adj. des 2 g. ; qui n'est pas grandiose : c'est bien, c'est beau ; mais c'est ingrandiose.

Ingrandiosé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas grandiosé, rendu grandiose : ce monument, cet édifice est ingrandiosé.

Ingrandiosement, s. m.; état ingrandiosé, d'ingrandiosité.

Ingrandiosément, adv. ; d'une manière ingrandiosée, sans igrandiosité : faire ingrandiosément une construction.

Ingrandioser, v. act.; ne pas grandioser, ne pas rendre grandiose, ne pas donner de la grandiosité : ingrandioser un édifice, un monument.

Ingrandiosité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas grandiose : l'ingrandiosité d'une chose.

Ingratifiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas gratifiable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être gratifié.

Ingratification, s. f. ; absence de gratification; état ingratifié.

Ingratifié, e, adj.; qui n'est pas gratifié.

Ingratisme, s. m. ; caractère de l'ingrat, continuelle, incessante ingratitude.

Ingratuit, e, adj.; qui n'est pas gratuit.

Ingratuité, s. f. ; état, qualité de ce qui n'est pas gratuit : l'ingratuité d'un travail.

Ingratuitement, adv.; d'une manière ingratuite : faire ingratuitement une démarche.

Ingravable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas gravable, que l'on ne peut graver : toutes ces choses sont ingravable dans sa mémoire.

Ingravé, e, adj. ; qui n'est pas gravé : cette chose est ingravée.

Ingravement, s. m.; état ingravé : l'ingravement des choses.

Ingrâvement, adv.; d'une manière peu grâve, sans grâvité : se tenir ingrâvement.

Ingravité, s. f.; manque, défaut, absence de gravité : son ingravité.

Ingrêlé, e, adj.; qui n'est pas grêlé : cette contrée est ingrêlée.

Ingrené, e, adj. ; qui n'est pas grené : des épis ingrenés.

Ingrévable, adj des 2 g.; qui n'est pas grévable,

Digitized by Google

ne peut, ne doit pas être grévé. que l'on ne peut, que l'on ne doit pas garnir de grève : cette propriété est ingrévable de charges : ces allées sont ingrévables.

Ingrévant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de gréver ; qui n'est pas grévant, ne grève pas : cette dépense est ingrévante.

Ingrévement, s. m. ; état ingrevé : son ingrévement d'hypothéque.

Ingrévé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas grévé : cette propriété est ingrévée. qui n'est pas garni de grève ou l'est mal : ces allées sont ingrévées.

Ingréver, v. act. ; ne pas gréver : ingréver une propriété de charges, d'impôts, d'hypothéque ne pas garnir de grève ou le faire mal : ingréver les allées d'un jardin.

Ingréveux, *se*, adj. ; qui n'est pas gréveux, qui ne tient pas de la grève, qui ne contient pas, ne présente pas, ne donne pas de la grève : cette terre est ingréveuse.

Ingrief, *ve*, adj. ; ce qui n'est pas grief.

Ingrièvement, adv. ; d'une manière ingrieve, peu grieve : il est ingrievement malade.

Ingriéveté, s. f. ; absence de grieveté : l'ingriéveté d'une offense.

Ingrondable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas grondable, que l'on ne doit pas gronder ; cet enfant est ingrondable.

Ingrondé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été grondé : il fut ingrondé.

Ingronder, v. act. ; ne pas gronder, ne pas reprendre durement : ingronder une personne.

Ingrondeur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui ne gronde pas, n'aime pas à gronder.

Ingrossier, *ère*, adj. ; qui n'est pas grossier : des réponses ingrossières.

Ingrossièrement, adv. ; d'une manière ingrossière, sans grossiéreté : parler ingrossièrement.

Ingrossiéreté, s. f. ; absence de grossiéreté ; état, qualité de ce qui n'est pas grossier.

Ingrossi, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas grossi, rendu plus gros : la somme est ingrossie.

Ingrossir, v. act. ; ne pas grossier, ne pas rendre plus gros. Au fig. : inaugmenter, inexayérer les choses : ingrossir un volume.

Ingrossissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas grossissable, qui ne peut, ne doit pas être grossi, qui n'est pas susceptible de grossir, de devenir plus gros : c'est ingrossissable.

Ingrossissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de grossir ; qui n'est pas grossissant, ne grossit pas, ne rend pas plus gros : c'est ingrossissant.

Ingrossissement, s. m. ; absence de grossissement état ingrossi : l'ingrossissement d'une personne, d'une chose.

Ingrossoyé, *e*, adj. ; qui n'est pas grossoyé : acte ingrossoyé.

Ingrotesque, adj. des 2 g. ; qui n'est pas grotesque ridicule, bizarre : elle est ingrotesque : son style est ingrotesque.

Ingrotesquement, adv. ; d'une manière ingrotesque : il parle, écrit ingrotesquement.

Ingrottable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas grottable, ne peut être grotté, ne peut recevoir la forme d'une grotte : ce lieu est ingrottable.

Ingrotté, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas grotté, n'est pas fait en forme de grotte, qui ne présente pas de grotte : ce lieu est ingrotté.

Ingrottement, s. m. ; état ingrotté : son ingrottement.

Ingrotter, v. act. ; ne pas grotter, ne pas donner la forme d'une grotte, ne pas faire en grotte : ingrotter un lieu.

Ingroupé, *e*, adj. ; qui n'est pas groupé ou l'est mal : ces personnages sont ingroupés.

Inguéable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas guéable, où l'on ne peut passer à gué : rivière inguéable : ce fleuve est inguéable.

Inguenilleux, *se*, adj. ; qui n'est pas guenilleux, n'est pas couvert de guenilles : il est ingueguenilleux.

Inguéri, *e*, adj. ; qui n'est pas guéri : elle est inguérie.

Inguérissant, *e*, adj. ; qui n'est pas guérissant, ne guérit pas, n'est pas propre à guérir : ce traitement est inguérissant.

Inguettable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas guettable, ne peut être guetté : il est inguettable.

Inguetté, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas guetté, épié, ou l'est mal : il est inguetté.

Inguetter, v. act. ; ne pas guetter, ne pas épier, ne pas observer à dessein de surprendre.

Inguidable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas guidable, ne peut être guidé : il est inguidable.

Inguidant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de guider ; qui n'est pas guidant, ne guide pas ou guide mal : ce renseignement est inguidant.

Inguidé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas guidé ou l'est mal : cette personne est inguidée.

Inguidement, s. m. ; état inguidé : son inguidement.

Inguider, v. act. ; ne pas guider ou guider mal : inguider une jeune personne.

Inhabillable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas habillable, que l'on ne peut bien, facillement habiller : cette personne est inhabillable.

Inhabillant, *e*, adj. ; qui n'est pas habillant, n'habille pas bien, ne toilette pas, ne pare pas : cette étoffe, cette robe est inhabillante.

Inhabillé, *e*, adj. ; qui n'est pas habillé ou l'est mal : cette femme est inhabillée.

Inhabité, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas habité : cette maison est inhabitée.

Inhabiter, v. act. ; ne pas habiter, ne pas occuper : vous l'inhabitez.

Inhabituable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas habituable, que l'on ne peut habituer à.....

Inhabituant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas

Digitized by Google

l'action d'habituer, de s'habituer; qui n'est pas habituant, n'habitue pas, ne donne pas l'habitude : cette manière est inhabituante.

Inhabitué, e, part. pas et adj.; qui n'est pas habitué : il est inhabitué.

Inhabituellement, adv. ; d'une manière inhabituelle, sans habitude : il va souvent en cet endroit, mais inhabituellement.

Inhabituer, v. act. et pron. s'— ; ne pas habituer, ne pas s'habituer à...

Inhaché, *e*, adj. ; qui n'est pas haché : cette viande est inhachée.

Inhaï, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas haï : elle est inhaïe.

Inhaineusement, adv.; d'une manière inhaineuse, sans haine : il a agit inhaineusement.

Inhaineux, se, adj.; qui n'est pas haineux : cette personne est inhaineuse.

Inhaïr, v. act. et pron. s'— ; ne pas haïr, ne pas se haïr : ils s'inhaïssent.

Inhaïssable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas haïssable, ne doit, ne mérite pas être haï : ces personnes, ces choses sont inhaïssables.

Inhâlé, e, adj.; qui n'est pas hâlé, noirci par le soleil : cette personne est inhâlée.

Inharangable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas harangable, qu'il est inutile de haranguer.

Inharangué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été harangué.

Inharanguer, v. act. ; ne pas haranguer, ne pas faire, ne pas prononcer une harangue.

Inhardi, e, adj.; qui n'est pas hardi : cette personne est inhardie.

Inhardiesse, s. f.; manque, défaut, absence de hardiesse : son inhardiesse.

Inhardiment, adv. ; d'une manière inhardie, sans hardiesse : il parle inhardiment.

Inharmoniable, adj. des 2 g.; qui n'est pas harmoniable, que l'on ne peut mettre, faire entrer en harmonie : ces causes, ces choses sont inharmoniables.

Inharmoniant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'harmonier ; qui n'est pas harmoniant, ne met pas en harmonie, n'établit pas d'harmonie : ce système est inharmoniant.

Inharmonie, *s.* m. ; manque, défaut, absence d'harmonie : en tout, l'inharmonie des principes amène l'inharmonie des actions et des choses.

Inharmonié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas harmonié, qui manque d'harmonie.

Inharmonier, v. act. et pron. s'— ; ne pas harmonier, ne pas mettre, ne pas entrer en harmonie; ne pas établir, ne pas former d'harmonie : si vous inharmoniez les moyens vous n'obtiendrez pas de résultats ou vous n'en obtiendrez que de faux : quand les choses s'inharmonient naturellement entre elles, il devient impossible d'obtenir par elles un succès d'action.

Inharmonique, adj. des 2 g.; d'inharmonie, qui est de l'inharmonie, qui marque l'inaccord de principes, de choses, l'inunion d'entente, d'intelligence entre les hommes : ce sont des actes inharmoniques.

Inharmonisme, s. m.; continuelle, incessante inharmonie ; tout ce qui ne produit que de l'inharmonie : c'est de l'inharmonisme.

Inharnaché, e, adj ; qui n'est pas harnaché, ou l'est mal : ce cheval est inharnaché.

Inhasardable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas hasardable, ne peut être hasardé, que l'on ne doit pas hasarder ; c'est inhasardable.

Inhasardant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'hasarder; qui n'est pas hasardant, ne met, ne livre rien au hasard : c'est une spéculation inhasardante.

Inhasardé, *e*, past. pas. et adj. ; qui n'est pas hasardé, mis au hasard : cette somme est inhasardée.

Inhasarder, v. act. ; ne pas hasarder, ne pas mettre, ne pas livrer au hasard : inhasarder son argent, sa fortune.

Inhâtif, ve, adj.; qui n'est pas hâtif : cette personne est inhâtive.

Inhâtivement, adv. ; d'une manière inhâtive : faire les choses inhâtivement.

Inhaussable, adj. des 2 g.; qui n'est pas haussable, ne peut être haussé, que l'on ne doit pas hausser : ce mur est inhaussable.

Inhaussant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de hausser ; qui n'est pas haussant, ne hausse pas dutout ou pas assez : ce travail est inhaussant : ces marchandises, ces denrées sont inhaussantes, n'augmentent pas de prix.

Inhaussé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas haussé ou l'est inconvenablement : ce mur est inhaussé.

Inhaussement, s. m.; état inhaussé : son inhaussement.

Inhausser, v. act. ; ne pas hausser, ne pas rendre plus haut, ne pas augmenter en élévation : inhausser un mur, un édifice.

Inhautain, *e*, adj.; qui n'est pas hautain : elle est inhautaine.

Inhautainement, adv.; d'une manière inhautaine, sans hauteur.

Inhéréditaire, adj. des 2 g ; qui n'est pas héréditaire : cette chose est inhéréditaire.

Inhéréditairement, adv.; d'une manière inhéréditaire.

Inhéréditariable, adj. des 2 g.; qui n'est pas héréditariable, que l'on ne peut, ne doit pas rendre héréditaire : ces choses sont inhéréditariable.

Inhérédítarié, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas héréditarié, rendu héréditaire : le pouvoir est inhéréditarié.

Inhéréditarier, v. act. ; ne pas héréditarier, ne pas rendre héréditaire, ne pas établir une hérédité, le principe d'hérédité, ne pas faire entrer dans l'hérédité, ne pas soumettre à

Digitized by Google

l'hérédité : inhéréditarier le pouvoir gouvernemental.

nhéréditarisme, s. m. ; système inhéréditaire.

Inhérédité, s. f.; absence, cassation d'hérédité; état, qualité de ce qui n'est pas héréditaire : l'inhérédité de droits politiques, de pouvoir.

Inhéritable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas héritable, ne peut être transmis par succession : cette rente, cet avantage est inhéritable.

Inhéritier, s. m. f., *ère;* celui, celle qui n'est pas héritier : il sera l'héritier des biens de son père, mais il sera l'inhéritier de ses vertus.

Inhésitable, adj. des 2 g.; qui ne peut être hésité, dans quoi on ne doit pas hésiter : cette affaire, cette opération est inhésitable.

Inhésitant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'hésiter; qui n'est pas hésitant, qui ne marque pas d'hésitation : une marche inhésitante.

nhésitateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui n'hésite pas, en rien.

Inhésitation, s. f.; absence, opposé d'hésitation: dans le combat, l'inhésitation donne le succès et la victoire, et elle est toujours nécessaire dans tout ce qui demande de l'audace.

Inhésité, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été hésité : cette attaque fut inhésitée.

Inhésiter, v. n.; ne pas hésiter, ne pas faire avec hésitation, ne pas rester incertain, imbalancer sur le parti que l'on doit prendre : inhésiter sur un parti à prendre, un choix à faire.

Inhésitisme, s. m.; système d'inhésitation : son inhésitisme.

Inheuréisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas heuréisable, ne peut être heureisé rendu heureux : cet homme est inheuréisable.

Inheuréisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'heuréiser, de s'heuréiser ; qui n'est pas heuréisant, n'heuréise pas, ne rend pas heureux : la satisfaction des envies, des désirs, des caprices, est très souvent inheuréisante, parce que ceux satisfaits en amènent d'autres plus impérieux : la fortune est inheuréisante quand on ne sait, ni la posséder, ni en jouir.

Inheuréisation, s. f.; état inheuréisé : son inheuréisation.

Inheuréisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas heuréisé, rendu heureux.

Inheuréiser, v. act. et pr.; ne pas heuréiser, ne pas s'heuréiser, ne pas rendre, ne pas devenir heureux : l'homme veut le bonheur, il en a besoin, il le cherche et il le manque le plus souvent par ses propres faits. Celui qui inapprécie les causes, qui inappropose les moyens, qui irrationalise l'action, ne peut que s'inheuréiser et s'inheuréise toujours.

Inheurcusement, adv.; d'une manière inheureuse, peu heureuse : cet homme s'exprime inheureusement.

Inheureux, se, adj.; qui n'est pas heureux, qui manque de bonheur.

Inheurtable, adj. des 2 g.; qui n'est pas heurtable, ne peut être heurté, que l'on ne doit pas heurter : ce caractère est inheurtable.

Inheurtant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de heurter ; qui n'est pas heurtant, ne heurte pas : des réponses, des observations inheurtantes.

Inheurtateur, s. m. f. trice ; celui, celle qui ne heurte, ne choque, ne blesse pas.

Inheurtation, s. f.; ce qui n'est pas heurtation, état inheurté : l'inheurtation des personnes, des principes.

Inheurté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas heurté : les principes sont inheurtés.

Inheurtement, subst. masc.; même signification qu'inheurtation.

Inheurter, v. act.; ne pas heurter, ne pas blesser, ne pas choquer : un grand résultat de l'étude des convenances, c'est celui d'inheurter les personnes.

Inhibitisme, s. m.; système d'inhibition.

Inhibitoirement, adv.; d'une manière inhibitoire; par, avec inhibition.

Inhidisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas hidisable, ne peut devenir hideux, qui n'est pas susceptible de s'hidiser : ces personnes, ces choses sont inhidisable.

Inhidisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'hidiser, de s'hidiser; qui n'est pas hidisant, ne rend pas hideux : sa cicatrice la dépare, mais elle est inhidisante.

Inhidisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas hidisé ; rendu, devenu hideux.

Inhidiser, v. act. et pr., s'—; ne pas hidiser, ne pas s'hidiser ; ne pas rendre, ne pas devenir hideux : ce ne sont pas les difformités physiques qui hidisent le plus l'homme, ce sont ses vices de caractère et ses mésactions. il ne s'inhidise que par la constante action de vertu, d'honneur et de bien.

Inhivernable, adj. des 2 g.; qui n'est pas hivernable, ne peut être hiverné, gardé pendant l'hiver : ces moutons sont inhivernables.

Inhiverné, e, adj.; qui n'est pas hiverné ; qui n'est pas habitué au froid.

Inhomologable, adj. des 2 g.; qui n'est pas homologable, ne peut, ne doit pas être homologué, confirmé, approuvé : cet acte est inhomologable.

Inhomologation, s. f.; état inhomologué: l'inhomologation d'un acte.

Inhomologué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été homologué : cet acte fut inhomologué.

Inhomologuer, v. act.; ne pas homologuer, ne pas approuver, ne pas confirmer judiciairement : inhomologuer un acte.

Inhonorable, adj. des 2 g ; qui n'est pas hon-

Digitized by Google

rable, qui ne peut, ne doit, ne mérite pas être honoré : cet homme est inhonorable.

Inhonorablement, adv.; d'une manière inhonorable : vous vous conduisez inhonorablement.

Inhonorant, e, adj.; qui n'est pas honorant, ne fait pas honneur : cet acte est inhonorant.

Inhostile, adj. des 2 g.; qui n'est pas hostile : c'est un acte inhostile.

Inhostilement, adv.; d'une manière inhostile, sans hostilité : agir inhostilement.

Inhostilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas hostilisable, ne peut, ne doit pas être hostilisé; contre qui on ne doit pas entrer en hostilité : cette personne est inhostilisable.

Inhostilisé, e, part. pas. et adj; qui n'est pas rendu hostile; qui n'est pas objet d'une hostilité : cette personne est inhostilisée.

Inhostiliser, v. act. et pr., s'—; ne pas devenir hostile; ne pas se livrer à des actes d'hostilité contre quelqu'un : inhostiliser les personnes : cette personne s'inhostilise.

Inhostilisme, s. masc.; système d'inhostilité : l'inhostilisme de la paix: c'est l'inhostilisme de la lâcheté.

Inhostilité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas hostile : c'est de l'inhostilité.

Inhumable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être inhumé : cette personne, ce corps est inhumable.

Inhumanisable, adj. des 2 g.; qui peut être inhumanisé, rendu inhumain, qui est susceptible de s'inhumaniser : un gouvernement qui actionne par les supplices est toujours de plus en plus inhumanisable.

Inhumanisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'inhumaniser, de s'inhumaniser; qui inhumanise, rend inhumain : l'impiété est toujours inhumanisante

Inhumanisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inhumain, qui manque d'humanité : cette personne est inhumanisée.

Inhumaniser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inhumain, ne point avoir d'humanité : inhumaniser son action : cette personne s'inhumanise.

Inhumanisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que des actes d'inhumanité : ce n'est que de l'inhumanisme.

Inhumblement, adv.; d'une manière peu humble, sans humilité, sans modestie.

Inhumecté, e, adj.; qui n'est pas humecté ou ne l'est pas assez : c'est inhumecté.

Inhumide, adj. des 2 g.; qui n'est pas humide, ces lieux sont frais, mais inhumides.

Inhumiliable, adj. des 2 g.; qui n'est pas humiliable, ne doit, ne mérite pas être humilié : cette personne est inhumiliable.

Inhumiliant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'humilier, de s'humilier; qui n'est pas humiliant, n'humilie pas : c'est inhumiliant.

Inhumiliation, s. f.; absence d'humiliation; état inhumilié : son inhumiliation.

Inhumilié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été humilié : elle en fut inhumiliée.

Inhumilier, v. act. et pr., s'—; ne pas humilier, ne pas s'humilier; ne pas mortifier, ne pas se mortifier : il est toujours bien d'inhumilier les personnes : cette personne s'inhumilie.

Inhumilisme, s. m.; système d'inhumiliation; c'est de l'inhumilisme.

Inhumilité, s. f.; manque, défaut, absence d'humilité : son inhumilité.

Inhypocrisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu, devenu hypocrite; ce qui ne présente pas de l'hypocrisie : cette action est inhypocrisée.

Inhypocriser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir hypocrite, ne pas porter à l'hypocrisie : inhypocriser une jeune personne, son caractère.

Inhypocriter, v. n.; ne pas hypocriter, ne pas faire l'hypocrite, de l'hypocrisie : vous inhypocritez.

Inidéal, e, adj.; qui n'est pas idéal : c'est inidéal.

Inidéalité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas idéal : c'est de l'inidéalité.

Inidentifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas identifiable, ne peut être identifié, qui n'est pas susceptible de s'identifier : ces personnes, ces choses sont inidentifiables.

Inidentification, s. f.; absence d'identification; état inidentifié : son inidentification.

Inidentifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas identifié : ces personnes, ces choses sont inidentifiées.

Inidentifier, v. act. et pr., s'—; ne pas identifier, ne pas s'identifier; ne pas confondre son existence avec celle d'un autre : inidentifier les personnes, les choses : ces personnes, ces choses s'inidentifient.

Inidentique, adj. des 2 g.; qui n'est pas identique.

Inidentiquement, adv.; d'une manière inidentique.

Inidentité, s. f.; absence d'identité; état, qualité de ce qui est inidentique.

Inidolâtrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas idolâtrable; qui ne peut, ne doit pas être idolâtré, aimé avec passion : cette personne mérite être aimée; mais elle est inidolâtrable.

Inidolâtré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas idolâtré : elle est aimée; mais idolâtrée.

Inidolâtrer, v. act.; ne pas idolâtrer, ne pas aimer avec passion : il l'aime; mais il l'inidolâtre.

Ignoble, adj. des 2 g.; qui n'est pas ignoble : c'est ignoble.

Inignoblement, adv.; d'une manière inignoble : agir, se conduire inignoblement.

Inignominie, s. f.; absence, opposé d'ignomini

Digitized by Google

Inignominieusement, adv.; d'une manière inignominieuse, sans ignominie.

Inignominieux, se, qui n'est pas ignominieux, ne présente pas d'ignominie.

Inignorable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas ignorable, ne peut rester ignoré : ces choses sont inignorables.

Inignoramment, adv.; sans ignorance, avec connaissance : il en parle inignoramment.

Inignorance, s. f.; absence d'ignorance, connaissance des choses : son inignorance des choses.

Inignorant, e, s. et adj.; celui, celle qui n'est pas ignorant : il est inignorant.

Inignoré, e, adj.; qui n'est pas ignoré, qui est connu, découvert : son crime est inignoré.

Inillégal, e, adj.; qui n'est pas illégal : cet acte est inillégal : cette action est inillégale.

Inillégalement, adv.; d'une manière inillégale, sans illégalité : agir inillégalement.

Inillégalité, s. f., état, qualité de ce qui n'est pas illégal : l'inilligalité de cet acte.

Inilluminé, e, adj.; qui n'est pas illuminé : la ville fut inilluminée.

Inillusion, s. f.; absence d'illusion : son inillusion.

Inillusionné, e, adj.; qui n'est pas illusionné, qui est sans illusion : elle est inillusionnée.

Inillusoire, adj. des 2 g.; qui n'est pas illusoire, qui ne tend pas à tromper par une fausse apparence : c'est inillusoire.

Inillusoirement, adv.; d'une manière illusoire : se bercer inillusoirement l'esprit, l'imagination.

Inillustrable, adj. des 2 g; qui n'est pas illustrable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être illustré : il est inillustrable.

Inillustration, s. f.; absence d'illustration; état inillustré : son inillustration.

Inillustré, e, part. pas. et ad.; qui n'est pas illustré : il est inillustré.

Inillustrer, v. act. et pr., s'—; ne pas illustrer, ne pas s'illustrer; ne pas rendre, ne pas devenir illustre : inillustrer une personne : cette personne s'inillustre.

Inilotisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ilotisable, que l'on ne peut ilotiser, rendre ilote : cet homme, ce peuple est inilotisable.

Inilotisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ilotisé : ce peuple est inilotisé.

Inilotiser, v. act.; ne pas ilotiser, ne pas rendre ilote : inilotiser un peuple.

Inimaginable, adj. des 2 g.; qui n'est pas imaginable, ce qui ne peut s'imaginer : c'est inimaginable.

Inimaginaire, adj. des 2 gen.; ce qui n'est pas imaginaire : sa maladie, son bonheur est inimaginaire.

Inimaginairement, adv.; d'une manière inimaginaire : il est inimaginairement affecté; car sa peine n'est que trop réelle.

Inimaginatif, ve, adj.; qui n'est pas imaginatif, qui n'imagine pas aisément : son esprit est inimaginatif.

Inimagination, s. f.; manque, défaut, absence d'imagination : c'est de l'inimagination.

Inimaginé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas imaginé, inventé; cette chose est inimaginée.

Inimaginer, v. act.; ne pas imaginer, ne pas créer, ne pas inventer; ne pas chercher à faire croire une chose que l'on invente pour un but : je vous prie de croire que j'inimagine les faits.

Inimbécille, s. et adj. des 2 g.; qui n'est pas imbécille : il est inimbécille.

Inimbécillement, adv.; d'une manière inimbécille, sans imbécillité; vous agissez inimbécillement.

Inimbécillité, s. f.; absence d'imbécillité; état d'une personne inimbécille, qualité de ce qui n'est pas imbécille : son inimbécillité.

Inimbu, e, adj.; qui n'est pas imbu : son esprit est inimbu de ces principes.

Inimisable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être mérité être inimisé, pris en haine; ces personnes, ces choses sont inimisables.

Inimisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'inimiser; qui fait inimiser, qui attire l'inimitié, la haine : votre caractère est inimisant : vous n'avez d'aménité que dans les formes, vous n'avez rien dans le cœur, et son action est continuellement inimisante.

Inimisé, e, part. pas. et adj.; qui est haï, pris en haine, qui est objet d'inimitié : cette personne est inimisée.

Inimiser, v. act. et pr., s'—; porter, se porter de l'inimitié, de la haine, de l'inimitié; haïr, devenir ennemi : ces personnes s'inimisent.

Inimisme, s. m.; incessante inimitié, ce qui n'est, ne montre qu'une continuelle action de haine, d'ennemi : c'est de l'inimisme.

Inimitateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui inimite pas, rien : il est inimitateur.

Inimitatif, ve, adj.; qui n'est pas imitatif, qui n'imite pas ou imite mal.

Inimitation, s. f.; manque, défaut, absence d'imitation; état inimité : l'inimitation des choses.

Inimitativement, adv.; d'une manière inimitative, sans imitation.

Inimité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas imité ou l'est mal : cette personne, cette chose est inimitée.

Inimiter, v. act.; ne pas imiter ne pas rendre semblable : inimiter les personnes, les choses.

Inimitieusement, adv.; d'une manière inimitieuse; par, avec inimitié, haine.

Inimitieux, se, s. et adj.; celui, celle qui porte de l'inimitié; ce qui est de l'inimitié, qui la marque, l'exprime : il est inimitieux : c'est inimitieux.

Inimmanité, s. f.; absence d'immanité, de dureté, de grossièreté, de caractère d'action : son inimmanité : l'inimmanité de caractère.

Inimmolable, adj. des 2 g.; qui n'est pas immolable, ne peut, ne doit pas être immolé, sacrifié : cette personne est inimmolable.

Digitized by Google

Inimmolation, s. f.; état inimmolé : son inimmolation.

Inimmolé, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a das été immolé : cette personne fut inimmolée.

Inimmoler, v. act. et pr., s'— ; ne pas immoler, ne pas s'immoler, ne pas se sacrifier : cette personne s'inimmole.

Inimmonde, adj. des 2 g.; qui n'est pas immonde : c'est inimmonde.

Inimpérieusement, adv. ; d'une manière impérieuse, sans impériosité : commander impérieusement.

Inimpérieux, *se*, s. et adj.; qui n'est pas impérieux : elle est inimpérieuse. ce qui n'est pas impérieux, n'a rien d'impérieux : c'est inimpérieux.

Inimpériosité, s. f. ; état, qualité de ce qui est inimpérieux : son inimpériosité

Inimpertinemment, adv.; d'une manière inimpertinente, sans impertinence.

Inimpertinent, *e*, s. et adj ; qui n'est pas impertinent : il est inimpertinent. ce qui n'est pas impertinent, de l'impertinence : c'est inimpertinent.

Inimpétueusement, adv.; d'une manière inimpétueuse, sans impétuosité : faire, agir inimpétueusement.

Inimpétueux, *se*, adj.; qui n'est pas impétueux : son action est toujours inimpétueuse. Subs. : un inimpétueux.

Inimpétuosité, s. f.; absence d'impétuosité, état, qualité de ce qui n'est pas impétueux : son inimpétuosité : l'inimpétuosité n'est pas toujours une qualité.

Inimplacabilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas implacabilisable, qui n'est pas susceptible de s'implacabiliser, d'implacabilité.

Inimplacabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas implacabilisé rendu, devenu implacable : sa vengeance est terrible, mais elle est inimplacabilisée.

Inimplacabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inimplacable ; ne pas laisser, ne pas rester implacable : on doit toujours inimplacabiliser ses courroux.

Inimplacabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inimplacable ; absence d'implacabilité.

Inimplacable, adj. des 2 g.; qui n'est pas implacable, que l'on peut appaiser : sa haine est forte et grande; mais son cœur est si bon quelle est toujours inimplacable.

Inimplantable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas implantable, ne peut, ne doit pas être implanté : ces principes sont inimplantables.

Inimplantation, s. f.; état inimplanté : son inimplantation.

Inimplanté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas implanté : si les vices sont inimplantés dans son cœur, il sera facile d'y implanter des vertus.

Inimplanter, v. act. ; ne pas implanter : inimplanter des vices dans le cœur.

Inimplexe, adj. des 2 g.; qui n'est pas implexe.

Inimplicable, adj. des 2 g.; qui n'est pas implicable, ne peut, ne doit pas être impliqué : il est inimplicable, ne peut, ne doit pas être impliqué : il est inimplicable dans cette affaire.

Inimplication, s. f.; état inimpliqué : son inimplication.

Inimpliqué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été impliqué : il fut inimpliqué dans cette affaire.

Inimpliquer, v. act. ; ne pas impliquer, ne pas envelopper dans une accusation.

Inimplorable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas implorable, ne peut, ne doit pas être imploré : ce secours est inimplorable : cette personne, le ciel est inimplorable.

Inimploration, s. f.; absence d'imploration; état inimploré ; dans les temps calamiteux, l'inimploration du ciel est la plus grande faute que l'on puisse commettre aux yeux d'une population fanatique.

Imploré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas imploré, prié avec instance, ardeur : le ciel est inimploré.

Inimplorer, v. act. ; ne pas implorer, ne pas prier, ne pas demander avec intance, ardeur : inimplorer le ciel.

Inimportun, *e*, adj.; qui n'est pas importun. Subs. : c'est un inimportun.

Inimportunément, adv.; d'une manière inimportune, sans importunité.

Inimportunable, adj. des 2 g.; qui n'est pas importunable, que l'on ne doit pas importuner : cette personne est inimportunable.

Inimportunant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'importuner; qui n'est pas importunant, n'importune pas : vos visites sont inimportunantes.

nimportuné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas importuné : il est inimportuné.

Inimportuner, v. act.; ne pas importuner, ne pas fatiguer par des assiduités, ne pas se rendre importun : inimportuner les personnes.

Inimportunité, s. f;; absence d'importunité; état qualité de ce qui n'est pas importun : c'est de l'inimportunité : son inimportunité.

Inimposable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas imposable, ne doit pas être imposé, donné comme condition, comme joug; ce qui ne doit pas être soumis à l'impôts : ces personnes, ces choses, ces propriétés sont inimposables.

Inimposant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'imposer; qui n'est pas imposant, qui manque de dignité, qui n'exprime pas de respect : cette personne est inimposant : il a des formes, des manières inimposantes.

Inimposé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas imposé, soumis à l'impôt : cette personne, cette propriété est inimposée. qui n'est pas donné

Digitized by Google

comme obligation : il est beaucoup de choses inimposées par le devoir et que la délicatesse et les bienséances commandent.

Inimposer, v. act. ; ne pas imposer, ne pas soumettre à l'impôt; ne pas obliger de supporter, de faire contre la volonté. Pr., s'—; ne pas s'imposer, ne pas se soumettre à....

Inimposteur, s. m., f. *se;* celui, celle qui n'est pas imposteur.

Inimpotent, e, s. et adj.; qui n'est pas impotent : il est inimpotent.

Inimprégné, e, adj. ; qui n'est pas imprégné : c'est inimprégné dans son esprit.

Inimprescriptibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu inimprescriptible : votre droit est inimprescriptibilisé, vous pouvez le perdre.

Inimprescriptibiliser, v. act.; ne pas rendre imprescriptible ; laisser rendre sujet à la prescription : imprescriptibiliser une créance, un droit.

Inimprescriptibilité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas inimprescriptible : son imprescriptibilité.

Inimprescriptible, adj. des 2 g.; qui n'est pas imprescriptible, qui peut se prescrire, qui est sujet à la prescription : c'est inimprescriptible.

Inimpressionnable, adj des 2 g.; qui n'est pas impressionnable, n'est pas susceptible d'impression : il est inimpressionnable.

Inimpressionnant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'impressionner, de s'impressionner; qui n'est pas impressionnant, qui n'impressionne pas : cette nouvelle, cette cause, cette circonstance fut pour lui tout à fait inimpressionnante.

Inimpressionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été impressionné.

Inimpressionner, v. act. et pr., s'—; ne pas impressionner, ne pas s'impressionner; ne pas se frapper d'une chose : cette personne s'inimpressionne.

Inimprimable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas imprimable, ne peut, ne doit pas être imprimé : cet ouvrage est inimprimable.

Inimprimé, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été imprimé : son ouvrage fut inimprimé.

Inimprovisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas improvisé : ce discours est inimprovisé.

Inimproviser, v. act. ; ne pas improviser : inimproviser ses réponses, un discours.

Inimpulsable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas impulsable, ne peut être impulsé, qui n'est pas susceptible d'impulsion : cet homme est inimpulsable.

Inimpulsé, e, part pas. et adj. ; qui n'est pas impulsé, qui est sans impulsion : cette personne est inimpulsée.

Inimpulser, v. act. et pr., s'—; ne pas impulser, s'impulser; ne pas donner, ne pas prendre d'impulsion : inimpulser l'esprit, une personne.

Inimputabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est inimputable.

Inimputable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas imputable, ne peut, ne doit pas être imputé : ce fait est inimputable à...

Inimputation, s. f. ; absence d'imputation ; état inimputé : l'inimputation de ce fait.

Inimputé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été imputé : ce fait lui fut inimputé.

Inimputer, v. act.; ne pas imputer, ne pas attribuer à quelqu'un une faute, un méfait : inimputer un fait à quelqu'un.

Inincarcérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas incarcérable, ne peut, ne doit pas être incarcéré : cette personne est inincarcérable.

Inincarcéré, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été incarcéré : il est inincarcéré.

Inincarnable, adj. des 2 g.; qui ne peut être incarné, n'est pas susceptible de s'incarner : la divinité est inincarnable.

Inincendiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas incendiable, ne peut être, n'est pas exposé à être incendié : cette maison est inincendiable.

Inincendiaire, s. et adj. des 2 g. ; qui n'est pas incendiaire.

Inincendiairement, adv.; d'une manière inincendiaire.

Inincendié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été incendié : ce village fut inincendié.

Inincendier, v. act. ; ne pas incendier : inincendier une maison, un pays.

Inincertitude, s. f. ; absence, cessasion d'incertitude : son inincertitude.

Inincidenter, v. n. ; ne pas incidenter, ne pas faire naître des incidents : vous inincidentez.

Inincitable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas incitable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas inciter : cette personne est inincitable au bien, le mal est trop dans sa nature.

Inincitant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'inciter, qui n'est pas incitant, n'incite pas : des vertus inincitantes au bien ne sont plus vertus.

Inincitation, s. f. ; absence d'incitation ; état inincité : l'inincitation au méfait laisse souvent entrer la personne dans les routes de l'action de bien.

Inincité, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas incité : il est inincité.

Ininciter, v. act.; ne pas inciter : ininciter une personne à faire le mal.

Inincommodable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas incommodable, ne peut être incommodé, que rien ne peut incommoder : cette personne est inincommodable.

Inincommodant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'incommoder; qui n'est pas incommodant, n'incommode pas : c'est inincommodant.

Inincommodé, e, adj. des 2 g. ; qui n'est pas i

commode, importun, gênant : il est inincommode.

Inincommodé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas incommodé : il est inincommodé.

Inincommoder, v. act.; ne pas incommoder, ne causer aucune incommodité.

Inincommodité, s. f.; absence d'incommodité; état, qualité de ce qui n'est pas incommode : son inincommodité.

Ininconstance, s. f.; absence d'inconstance; état, qualité de ce qui n'est pas inconstant : l'ininconstance dans l'affection prouve qu'elle n'est basée que sur une véritable estime.

Ininculpable, adj. des 2 g.; qui n'est pas inculpable, ne peut, ne doit pas être inculpé : cette personne est ininculpable.

Ininculpation, s. f.; état ininculpé : son ininculpation.

Ininculpé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été inculpé : elle est ininculpée.

Ininculper, v. act.; ne pas inculper, ne pas jeter une faute sur quelqu'un : ininculper une personne.

Inindemnisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas indemnisable, que l'on ne doit pas indemniser; cette personne est inindemnisable.

Inindemnisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'indemniser; qui n'est pas indemnisant, ne fait pas indemnité, qui n'indemnise pas, ou ne le fait pas convenablement : cette chose est inindemnisante.

Inindemnisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été indemnisé : cette personne est indemnisée.

Inindemniser, v. act.; ne pas indemniser, ne pas donner une indemnité, ou la donner mal, insuffisante : inindemniser une personne d'un dommage causé, de ses peines, de ses démarches.

Inindemnisme, s. m.; système d'inindemnité : c'est de l'inindemnisme.

Inindemnité, s. f.; manque, défaut, absence d'indemnité; état, qualité de tout ce qui n'est pas indemnité, de ce qui est insuffisante indemnité; état d'une personne inindemnisée : son inindemnité.

Inindépendance, s. f.; absence d'indépendance; état inindépendant, qualité de ce qui est inindépendant : l'inindépendance de la volonté, de l'action.

Inindépendant, e, adj.; qui n'est pas indépendant : cette personne est inindépendante.

Inindicable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas indicable, ne peut, ne doit pas être indiqué : ces choses, ces causes sont inindicables.

Inindicant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'indiquer, qui n'est pas indicant : ce plan est inindicant.

Inindicatif, ve, adj.; qui n'est pas indicatif, qui n'indique pas ou indique mal : ce signe est inindicatif.

Inindication, s. f.; état inindiqué : l'inindication des choses, des causes.

Inindicativement, adv.; d'une manière inindicative, sans indication.

Inindicible, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas indicible : c'est inindicible.

Inindifférence, s. f.; absence d'indifférence, de froideur, d'insensibilité : son inindifférence.

Ininditigence, s. f.; absence d'indigence : l'ininditigence est le résultat de l'ordre, de l'intelligence du travail et de son activité.

Inindigent, e, adj.; qui n'est pas indigent, pauvre, nécessiteux : il est inindigent.

Inindignable, adj. des 2 g.; qui ne peut être indigné, n'est pas susceptible de s'indigner : quoi ! après de tels faits, vous restez inindignable.

Inindignant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'indigner, de s'indigner; qui, ce qui n'est pas indignant, ne cause pas d'indignation : ces procédés ne sont pas beaux, mais pourtant ils sont inindignants.

Inindignation, s. f.; absence d'indignation; état inindigné : quand on s'inindigne d'une action qui commande l'indignation, l'inindignation est une culpabilité, elle prouve de l'immoralité, elle prouve que les racines du méfait sont dans le cœur; car, si ne nous indignons d'une action indignante, c'est que nous n'avons rien dans l'âme qui nous en éloigne, c'est que nous somme déjà familiarisé avec cette action.

Inindigne, s. et adj. des 2 g.; qui n'est pas indigne de .... : il est inindigne de cet honneur. qui n'est pas indigne, qui n'est pas de nature à indigner, à causer de l'indignation, qui n'a rien d'indigne.

Inindigné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas indigné : cette personne est inindignée.

Inindignement, adv.; opposé d'indignement, d'une manière inindigne : il fut inindignement traité.

Inindigner, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir indigne; ne pas causer, ne pas prendre, ne pas concevoir d'indignation : s'indigner d'un méfait, c'est transiger avec lui.

Inindignité, s. f.; absence d'indignité; état, qualité de ce qui n'a rien d'indigne : l'inindignité d'un fait, d'une action.

Inindiqué, e, part pas. et adj.; qui n'est pas indiqué ou l'est mal : c'est inindiqué.

Inindiquer, v. act.; ne pas indiquer, ne pas faire connaître, ou le faire mal : inindiquer les choses, les causes.

Inindividualisable, adj. des 2 g; ce qui n'est pas individualisable, ne peut, ne doit pas être individualisé, attribué à l'individualité, à l'individu seulement : ces intérêts généraux sont inindividualisables.

Individualisation, s. f.: état inindividualisé.

Individuatisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu individuel, qui n'est pas attribué à l'individu seulement.

Inindividualiser, v. act.; ne pas individualiser, ne pas rendre individuel, ne pas attribuer à

Digitized by Google

l'individu seulement ; ne pas prendre à la généralité pour reporter à l'individualité ; ne pas rattacher à l'individualité : inindividuales intérêts généraux.

Inindividualisme, s. m.; système d'inindividualisation.

Inindividualité, s. f.; état, qualité de ce qui ne constitue pas l'individualité.

Inindividuel, le, adj.; ce qui n'a pas rapport à l'individu, ne se rattache pas à l'individu seulement.

Inindividuellement, adv.; d'un manière inindividuelle.

Inindolence, s. f.; absence d'indolence ; état, qualité de ce qui n'est pas indolent : l'inindolence est une qualité première, parce qu'elle possibilise toutes les activités morales et physiques. L'indolence, surtout pour la jeunesse, est un vice funeste ; car, par elle tout s'inutilise en l'homme, esprit, intelligence et action.

Inindolent, e, adj.; qui n'est pas indolent, qui n'a pas d'indolence. Substantivement : c'est un inindolent.

Inindulgemment, adj. ; d'une manière indulgente, sans indulgence : vous le traitez inindulgemment.

Inindulgence, s. f. ; manque, défaut, absence d'indulgence : l'indulgence est en tout nécessaire ; mais on doit toujours la régler sur le caractère habituel des personnes qui en peuvent être l'objet, et sur les circonstances des faits : l'inindulgence est toujours un acte qui inhumanise le caractère et le cœur.

Inindulgencisme, s. m.; système d'inindulgence : c'est de l'inindulgencisme.

Inindulgent, e, adj. ; qui n'est pas indulgent Substant., un inindulgent : l'inindulgent appelle contre lui toutes les sévérités et toutes les rigueurs, même l'impardon.

Inindustriable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas industriable, ne peut être industrié.

Inindustrié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas industrié : cette chose est inindustriée.

Inindustrier, v. neut.; inemployer son industrie, ne pas faire avec industrie : inindustrier les choses.

Inindustrieusement, adv.; d'une manière inindustrieuse, sans industrie.

Inindustrieux, se, adj.; qui n'est pas industrieux.

Ineptisant, e, part. pas. et adj ; qui ne fait pas l'action d'ineptiser, de s'ineptiser ; qui n'est pas ineptisant, ne cause pas l'ineptie, ne rend pas inepte.

Ineptisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu, devenu inepte, qui ne présente pas d'ineptie : cette personne est ineptisée.

Ineptiser, v. act. et pr., s'—; ne pas ineptiser, ne pas s'ineptiser ; ne pas rendre, ne pas devenir inepte, ne pas causer l'ineptie, de l'ineptie. Neut. ; ne pas faire l'inepte, de l'ineptie : vous ineptisez.

Ininfectable, adj. des 2 g.; qui n'est pas infectable, n'est pas susceptible de s'infecter : ces lieux sont ininfectables.

Ininfectant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'infecter, de s'infecter, qui n'est pas infectant, n'infecte pas, ne cause pas d'infection : ces causes, ces choses sont ininfectantes.

Ininfecté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas infecté ; ces lieux sont ininfectés ; ces choses sont ininfectées.

Ininfecter, v. act. et pr., s'—; ne pas infecter, ne pas s'infecter; ne pas causer d'infection.

Ininfection, s. f ; absence d'infection; état ininfecté.

Ininférieur, e, adj.; qui n'est pas inférieur : elle est ininférieur.

Ininfériorité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas inférieur : son ininfériorité.

Ininfimisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu, devenu infime.

Ininfimiser, v. act. et pr., s'—; ne pas infimiser, ne pas s'infimiser; ne pas rendre, ne pas devenir infime : il n'y a que la belle conduite qui ininfimise.

Ininflexibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas inflexibilisé, rendu, devenu inflexible : cette personne est bien sévère, peut être dure ; mais elle est ininflexibilisée par sa rigidité.

Ininflexibiliser, v. act. et pr., s'—; ne pas inflexibiliser, ne pas s'inflexibiliser; ne pas rendre, ne pas devenir inflexible : l'homme peut et doit même rigidiser son caractère et ses mœurs ; mais il doit toujours s'ininflexibiliser.

Ininflexibilité, s. f.; état ininflexible, accessible à la compassion.

Ininflexible, adj. des 2 g.; qui n'est pas inflexible, qui est susceptible de compassion : il est ininflexible.

Ininfligeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas infligeable, ne peut, ne doit pas être ininfligé : cette peine est ininfligeable.

Ininfligé, e, adj.; qui n'est pas infligé ; cette peine est ininfligée.

Ininfluemment, adv.; d'une manière ininfluente, sans influence.

Ininfluençable, adj. des 2 g.; qui n'est pas influençable, que l'on ne peut influencer : il est ininfluençable.

Ininfluence, s. f.; manque, défaut, absence d'influence : son ininfluence.

Ininfluencé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas influencé : il est ininfluencé.

Ininfluencer, v. act. ; ne pas influencer, ne pas exercer d'influence : ininfluencer les personnes.

Ininfluent, e, adj. ; qui n'est pas influent, n'a

pas d'influence ; ces raisons, ces considérations furent ininfluentes sur l'assemblée.

Ininfluentiel, le, adj. ; qui n'est pas influentiel, qui est de l'ininfluence, qui ne tient pas, ne marque pas d'influence : une action ininfluentielle.

Ininfracteur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui ne commet pas d'infraction.

Ininfraction, s. f. ; absence d'infraction ; état inenfreint.

Ininfractionisme, s. m. ; système d'infraction, d'inenfreinte.

Ininfractionnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas susceptible d'infraction, qui ne peut, ne doit pas être infractionné ; ce règlement est ininfractionnable.

Ininfractionné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas infractionné, qui n'est pas, qui n'a pas été l'objet d'une infraction : ce règlement fut ininfractionné.

Ininfractionner, v. act. ; ne pas commettre une infraction.

Ininimisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas inimisable, que l'on ne doit pas inimiser, prendre en haine, en inimitié : cette personne est ininimisable.

Ininimisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas inimisé : cette personne est ininimisée.

Ininimiser, v. act. et pron. s'— ; ne pas inimiser, ne pas s'inimiser ; ne pas porter, ne pas se porter d'inimitié, de haine d'animosité : ininimiser une personne.

Ininitiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas initiable, que l'on ne peut, ne doit pas initier : cette personne est ininitiable.

Ininitiation, s. f. ; état initié : son initiation dans cette société.

Ininitiativisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas initiavisable, ne peut, ne doit pas être initiavisé, qui doit rester sans initiative : ce prince est ininitiativisable.

Ininitiativisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas initiativisé, qui est sans initiative.

Ininitiativiser, v. act. ; ne pas initiativiser, ne pas donner une initiative.

Ininitié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas initié : cette personne est ininitiée.

Ininitier, v. act. ; ne pas initier, ne pas admettre dans une cérémonie, dans une société, dans un secret : ininitier une personne dans une affaire.

Ininjuriable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas injuriable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être injurié : cette personne est ininjuriable.

Ininjurié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été injurié : il fut ininjurié.

Ininjurier, v. act. ; ne pas injurier, ne pas dire des injures à quelqu'un : en lui disant cela je l'ininjurie.

Ininjurieusement, adv. ; d'une manière ininjurieuse, sans injure : je vous parle ininjurieusement.

Ininjurieux, se, adj. ; qui n'est pas injurieux, outrageant, offensant : ces paroles sont ininjurieuses.

Ininquiet, ète, adj. ; qui n'est pas inquiet : son sommeil est ininquiet.

Ininquiétable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas inquiétable, ne peut, ne doit pas être inquiété : cette personne est ininquiétable.

Ininquiétant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'inquiéter, de s'inquiéter ; qui n'est pas inquiétant, ne cause pas d'inquiétude, qui n'inquiète pas : ces choses, ces nouvelles, ces circonstances sont ininquiétantes.

Ininquiété, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas inquiété : cette personne est ininquiétée.

Ininquiétement, adv. ; d'une manière ininquiétée, sans inquiétude : il vit ininquiétement.

Ininquiéter, v. act. et pron. s'—; ne pas inquiéter, ne pas s'inquiéter ; ne pas donner, ne pas causer, ne pas prendre d'inquiétude ; ne pas troubler quelqu'un dans ses projets.

Ininquiétude, s. f. ; absence d'inquiétude, inagitation, intourmente d'esprit : l'ininquiétude est plus le résultat de la paix avec sa conscience, des inforfaitures au devoir, à l'honneur, que de tous les contentements et les bonheurs matériels de la vie.

Ininsatiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas insatiable : cet homme envie beaucoup, pourtant il est ininsatiable.

Ininscrit, e, adj. ; qui n'est pas inscrit : c'est ininscrit.

Ininsérable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas insérable, ne peut, ne doit pas être inséré : ces réflexions, ces observations sont ininsérables dans le procès verbal.

Ininséré, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été inséré : cette clause est ininsérée dans l'acte.

Ininsérer, v. act. ; ne pas insérer : ininséret une clause, une condition dans un acte, dans un marché.

Ininsertion, s. f. ; manque, défaut, absence d'insertion ; état ininséré : l'ininsertion d'une clause, d'une condition dans un acte, dans un marché.

Ininsidieusement, adv. ; d'une manière ininsidieuse, sans insidiosité, sans moyens insidieux : agir ininsidieusement.

Ininsidieux, se, adj. ; ce qui n'est pas insidieux : ce moyen est ininsidieux.

Ininsidiosité, s. f. ; état, qualité de ce qui est ininsidieux : l'ininsidiosité des paroles, des moyens.

Ininstallable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas installable, ne peut, ne doit pas être installé : il est ininstallable.

Ininstallé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas installé : il est ininstallé.

Ininstaller, v. act. et pron. s'—; ne pas installer, ne pas s'installer : ininstaller une personne.

Digitized by Google

Ininstamment, adv.; sans instance : demander, prier ininstamment.

Ininstantané, e, adj. ; qui n'est pas instantané ; c'est ininstantané.

Ininstruit, e, adj.; qui n'est pas instruit : il est ininstruit.

Ininsultable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas insultable, ne peut, ne doit pas être insulté : ce poste, cette personne est ininsultable.

Ininsultamment, adv. ; d'une manière ininsultante, sans insulte.

Ininsultant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'insulter ; qui n'est pas insultant, n'insulte pas : c'est ininsultant ; ces propos sont ininsultants pour lui.

Ininsulté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été insulté : elle fut ininsultée.

Ininsulter, v. act. ; ne pas insulter, ne pas faire insulte : ininsulter les personnes.

Inintégre, adj. des 2 g. ; qui n'est pas intégre, qui manque d'intégrité : l'homme inintégre n'a et n'obtient jamais ni estime, ni confiance ni véritable considération.

Inintégrité, s. f. ; manque, défaut, absence d'intégrité : l'intégrité honore l'homme et le maintient dans la route de la justice et de l'honneur. L'inintégrité le déshonore et d'vergonde tout en lui.

Inintelligemment, adv. ; d'une manière inintelligente, sans intelligence.

Inintelligence, s. f. ; manque, défaut, absence d'intelligence : son inintelligence est naturelle.

Inintelligent, e, adj. ; qui n'est pas intelligent, qui manque d'intelligence : substantivement : vous êtes un inintelligent.

Inintelligibilisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'intelligibiliser, de rendre intelligible : c'est en inintelligibilisant les choses que l'on en éloigne les personnes. Qui n'est pas intelligibilisant, ne rend pas intelligible : cette application, cette définition est inintelligibilisante.

Inintelligibilisé, e, part. pas. et pdj. ; qui n'est pas rendu intelligible : toutes ces choses sont inintelligibilisées.

Inintelligibiliser, v. act et pr. s' — ; ne pas intelligibiliser ; rendre, devenir inintelligible : inintelligibiliser les choses.

Inintention, s. f.; absence, opposé d'intention : son inintention.

Inintentionnel, le, adj. ; qui n'est pas intentionnel, ne marque pas d'intention ; opposé d'intentionnel.

Inintentionnellement, adv. ; d'une manière inintentionnelle ; sans intention.

Ininterdictibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est ininterdictible.

Ininterdictible, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas interdictible, ne peut, ne doit pas être interdit.

Ininterdiction, s. f.; état ininterdit : l'ininterdiction d'une personne, d'une chose.

Ininterdit, e, adj. et part. pas.; qui n'est pas interdit : une personne une chose ininterdite.

Ininterdire, v. a.; ne pas interdire, ne pas empêcher de faire, ne pas défendre l'usage, la jouissance des choses : ininterdire la promenade la danse.

Ininteressant, e, adj.; qui n'est pas intéressant, n'inspire pas de l'intérêt : cette personne est ininteressante.

Ininteressé, e, adj.; qui n'est pas interessé : cette personne est ininteressée.

Ininternable, adj. des 2 g.; qui n'est pas internable, qui est insusceptible de s'interner, de devenir interne : ce mal est ininternable.

Ininternational, e, adj. qui n'est pas internationale, entre plusieurs nations, de nation a nation : c'est ininternational.

Ininternationalement; adv. d'une manière ininternationale.

Ininternationalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas internationalisable, ne peut, ne doit pas être internationalisé, rendu international : ces intérêts sont ininternationalisables.

Ininternationalisation, s. f.; état ininternationalisé : son ininternationalisation.

Ininternationalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas internationalisé, rendu international, de nation à nation : ces intérêts sont ininternationalisés.

Ininternationaliser, v. a. et pr. s' —; ne pas internationaliser, ne pas rendre, ne pas devenir international, de nation à nation : ininternationaliser des intérêts, une action : ces intérêts s'ininternationalisent,

Ininternationalisme, s. m.; système d'ininternationalisation.

Ininternationalité, s. f. état, qualité de ce qui est ininternational.

Ininterne, des 2 g.; qui n'est pas interne : son mal est ininterne.

Ininterné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas interné, rendu, devenu interne : son mal est ininterné.

Ininternement, adv. d'une manière ininterne.

Ininterner, v. a. et pr. s' — ; ne pas rendre, ne pas devenir interne : son mal s'ininterne.

Ininternité, s. f.; état, qualité de ce qui est ininterne : son ininternité.

Ininterpellable, adj. des 2 g.; qui n'est pas interpellable. ne peut, ne doit pas être interpellé.

Ininterpellé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été interpellé : il fut ininterpellé.

Ininterprétable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas interpretable, ne peut, ne doit pas être interprété.

Ininterprété, e, adj ; qui n'est pas, n'a pas été interprété ; c'est ininterprété.

Digitized by Google

Ininterrogeable, adj. des 2 g ; qui n'est pas interrogeable, ne peut être interrogé : cette personne est ininterrogeable.

Ininterrogé, e adj.; qui n'est pas, n'a pas été interrogé : il fut ininterrogé.

Ininterrompu, e, adj.; qui n'est pas interrompu : ce travail est ininterrompu.

Ininterruptible, adj. des 2 g.; qui n'est pas interruptible, ne peut, ne doit pas être interrompu, ce travail est ininterruptible.

Ininterruption, s. f.; absence d'interruption, état ininterrompu : l'ininterruption d'un travail, d'une chose.

Ininterversion, s. f.; absence d'interversion, indérangement d'ordre : son ininterversion.

Ininterverti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas interverti : c'est ininterverti.

Inintervertir, v. a.; ne pas intervertir, ne pas déranger, ne pas renverser : inintervertir l'ordre des choses.

Ininvertissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas intervertissable, ne peut, ne doit pas être interverti : un ordre de chose ininterverti-sable.

Ininvertissant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action d'intervertir ; qui n'est pas intervertissant, ne cause pas, n'amène pas d'interversion : ce revirement d'action fut ininvertissant.

Ininvertissement, s. m.; état ininterverti : un ininvertissement d'ordre.

Inintimidable, adj des 2 g.; qui n'est pas intimidable ; que l'on ne peut intimider : cet homme est inintimidable.

Inintimidant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action d'intimider, de s'intimider ; qui n'est pas intimidant, n'intimide pas : toutes ces menaces furent inintimidantes.

Inintimidation, s. f.; état inintimidé : son inintimidation.

Inintimidé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas intimidé : il est inintimidé.

Inintimider, v. a. et pr.— ; ne pas intimider, ne pas s'intimider : le danger l'inintimide.

Inintrépidisé, e, adj.; qui n'est pas intrépidisé, qui est sans intrépidité.

Inintrépidité, s. f.; manque, défaut, absence d'intrépidité: son inintrépidité.

Inintrigant, e, s. et adj.; qui n'est pas intrigant: c'est un inintrigant.

Ininvectivé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été invectivé : il fut ininvectivé.

Ininventable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas inventable, ne peut être inventé : ces choses sont ininventables.

Ininventé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas inventé : ces choses sont ininventées.

Ininventer, v. a.; ne pas inventer, ne pas supposer : j'ininvente ces choses.

Ininversable, adj. des 2 g ; qui n'est pas inversable; ne peut, ne doit pas être inversé, rendu inverse, mis placé à l'inverse : ces choses sont ininversables.

Ininversé, e part. pas.; qui n'est pas inversé, rendu inverse, mis placé à l'inverse : ces choses sont ininversées.

Ininverser, v. a.; ne pas inverser, ne pas rendre inverse, ne pas mettre, ne pas placer à l'inverse : ininverser les choses.

Ininversion, s. f.; absence d'inversion, état ininversé : son ininversion.

Ininversisme, s. m.; système d'ininversion.

Ininvesti, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas investi, environné ou qui l'est mal : cette ville, cette place est ininvestie.

Ininvestir, v. a.; ne pas investir, ne pas environner où, le faire mal : ininvestir une ville, une place.

Ininvestissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas investissable, que l'on ne peut pas investir complétement : cette ville, cette place est ininvestissable.

Ininvestissement, s. m.; état ininvesti : l'ininvestissement de la place.

Ininvétérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas invétérable, ne peut s'invétérer : les vices seront toujours ininvétérables, si la personne envisage leurs terribles résultats ; parce qu'alors elle en appréciera tout le danger.

Ininvétéré, e, adj.; qui n'est pas invétéré : la corruption est jusqu'alors ininvétérée.

Ininvincible, adj. des 2 g.; qui n'est pas invincible : un peuple libre est ininvincible; mais aussitôt qu'il sort des ordres de la civilisation et de la dignité de la liberté, il est invincible ; parce qu'alors il entre dans tous les désordres et dans toutes les anarchies d'action.

Ininviolabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu ininviolable, qui a perdu l'avantage, le droit d'inviolabilité : ce prince, ce lieu est ininviolabilisé.

Ininviolabiliser, v. act.; ne pas inviolabiliser, ne pas rendre, ne pas laisser inviolable : ininviolabiliser une personne, un lieu.

Ininviolabilité, s. f.; absence, cessation d'inviolabilité : son ininviolabilité.

Ininviolable, adj. des 2 g.; qui n'est pas inviolable : il est ininviolable.

Ininvitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas invitable, que l'on ne doit pas inviter : cette personne est ininvitable.

Ininvocable, adj. des 2 g ; qui n'est pas invocable, ne peut être invoqué : cette personne, ce secours est invocable.

Ininvoqué, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été invoqué : la loi fut ininvoquée.

Iniquisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu inique, qui est fait avec injustice, iniquité ; une action iniquisée.

Iniquiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inique, injuste. Neut.; faire de l'iniquité, agir avec iniquité, se livrer à une injustice outrée :

Digitized by Google

vous iniquisez votre action, vos jugements.

Iniquisme, s. m.; système d'iniquité; ce qui n'est qu'action d'iniquité : ce n'est que de l'iniquisme.

Inirascibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas irascibilisé, rendu, devenu irascible, qui est sans irascibilité : cette personne est inirascibilisée.

Inirascibiliser, v. act. et pr., s'—; ne pas irascibiliser, ne pas s'irascibiliser; ne pas rendre, ne pas devenir irascible; ne pas causer, ne pas prendre d'irascibilité : inirascibiliser le caractère.

Inirrégularité, s. f.; absence d'irrégularité : son inirrégularité.

Inirrésolution, s. f., absence d'irrésolution : son inirrésolution.

Inirritant, *e*, adj.; qui n'est pas irritant, qui n'est pas de nature à irriter : cette cause est inirritante.

Inirrité, *e*, adj.; qui n'est pas irrité : elle est inirritée.

Inisolable, adj. des 2 g.; qui n'est pas isolable, ne peut être isolé, que l'on ne doit pas laisser isolé : c'est, il est inisolable.

Inisolé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas isolé, dans l'isolement : elle est inisolée.

Inisolement, s. m.; état inisolé. Au fig.; inabandon : son inisolement.

Inisoler, v. act. et pr.,—; ne pas isoler; ne pas s'isoler : il s'inisole.

Initialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être initialisé, commencé par une initiale : tous ces mots sont initialisables.

Initialisation, s. f.; état initialisé : l'initialisation des noms, des mots.

Initialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est commencé par une initiale : des mots initialisés.

Initialiser, v. act.; commencer par une initiale : initialiser les noms, des mots.

Initiativement, adv.; par, avec iniative : agir initiativement.

Initiativisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être initiativisé, avoir une initiative : la chambre des députés est initiativisable.

Initiativisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a une initiative, qui actionne par un droit, une volonté de priorité : ce prince est trop initiativisé.

Initiativiser, v. act.; donner, accorder une initiative, un droit, une volonté de priorité : initiativiser le prince.

Injachérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas jachérable, ne doit pas être laissé en jachère : ces terres sont injachérables.

Injachération, s. f.; état injachéré, absence de jachération : l'injachération des terres.

Injachéré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas laissé en jachère, sans culture : ces terres sont injachérées.

Injachérer, v. act.; ne pas laisser de jachère, en jachère, sans culture : injachérer des terres.

Injachérisme, s. m.; système d'injachération.

Injactancieusement, adv.; d'une manière injactancieuse, sans jactance.

Injactancieux, *se*, s. et adj.; celui, celle qui n'est pas jactantieux; ce qui n'est pas, ne présente pas de la jactance : c'est injactancieux.

Injaillissant, *e*, adj.; qui n'est pas jaillissant, ne jaillit pas : une eau, une fontaine injaillissante.

Injalousable, adj. des 2 g.; qui n'est pas jalousable, que l'on ne doit pas jalouser : cette personne est injalousable.

Injalousé, *e*, adj; qui n'est pas jalousé, n'est pas objet de jalousie : son injalousie.

Injardinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas jardinable, que l'on ne peut bien jardiner.

Injardiné, *e*, adj.; qui n'est pas jardiné ou qui l'est mal.

Injavelé, *e*, adj.; qui n'est pas javelé ou ne l'est pas assez : ces avoines, ces orges sont injavelées.

Injérémiader, v. n.; ne pas jérémiader, ne pas faire de jérémiades, des plaintes importunes; ne pas se livrer à des jérémiades : vous injérémiadez.

Injésuitiser, v. n.; ne pas faire le jésuite, du jésuitisme : vous injétuitisez.

Injoignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas joignable, ne peut être joint.

Injouable, aj. des 2 g.; qui n'est pas jouable, ne peut être joué, que l'on ne peut jouer : ce jeu, cette partie est injouable.

Injougable, adj. des 2 g.; qui n'est pas jougable, que l'on ne peut joindre, lier, accoupler par un joug pour le travail : ces bœufs sont injougables. Au fig.; auquel on ne peut imposer un joug : ce peuple est injougable.

Injougant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de jouguer; qui n'est pas jougant, ne fait pas peser un joug, qui n'impose pas un un joug : une autorité, une administration injougante.

Injougué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas jougué, joint, lié, accouplé par un joug pour le travail : ces bœufs sont injougués ou mal jougués. Au fig.; qui n'est pas sous un joug, qui a sa liberté : un peuple injougué.

Injouguement, s. m.; état injougué : l'injouguement des bœufs, de ces bœufs. Au fig.; l'injouguement d'un peuple.

Injouguer, v. act.; ne pas jouguer ou jouguer mal; ne pas joindre, lier, accoupler par un joug pour le travail : injouguer des bœufs. Au fig.; ne pas imposer un joug à un peuple, ne pas le tenir sous le joug : injouguer une nation.

Injougueusement, adv.; d'une manière injougueuse, sans joug.

Injougueux, *se*, adj; qui n'est pas jougueux,

Digitized by Google

joug ; qui n'est pas, ne tient pas du joug, ne marque pas un joug : c'est injougueux.

Injovial, e, adj. ; qui n'est pas jovial, gai, joyeux, qui ne présente pas de jovialité : il est injovial : c'est injovial.

Injovialement, adv. ; d'une manière injoviale : il récrée injovialement.

Injovialisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas jovialisable, que l'on ne peut rendre jovial : cet homme, ce conte est injovialisable.

Injovialisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de jovialiser ; qui n'est pas jovialisant, ne jovialise pas, ne rend pas jovial, ne donne pas de joie, de gaîté, de jovialité ; cette fête est injovialisante ; vos récits sont injovialisants.

Injovialisé, e, part. pr. et adj. ; qui n'est pas jovialisé, qui manque de jovialité : cette personne, cette réunion est injovialisée.

Injovialiser, v. act. et pr., s'—— ; ne pas jovialiser, ne pas *se* jovialiser ; ne pas rendre, ne pas devenir jovial ; ne pas donner, ne pas causer, ne pas prendre de la jovialité : injovialiser le caractère ; vous injovialisez vos narrations.

Injovialité, s. f. ; manque, défaut, absence de jovialité.

Injudicieusement, adv. ; d'une manière injudicieuse, sans jugement.

Injudicieux, se, adj. ; qui n'est pas judicieux, ce qui ne montre pas de jugement. Substant., un injudicieux.

Injugeable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas jugeable, ne peut être jugé : cette personne, cette affaire est injugeable.

Injugé, e, adj. ; qui n'est pas jugé : cette affaire, cette personne est injugée, ou ne l'est pas convenablement.

Injugement, s. m. ; manque, défaut, absence de jugement.

Injuifer, v. neut. ; ne pas juifer, ne pas faire le juif. Au fig., ne pas se livrer à l'usure, ne pas tromper dans un marché : vous injuifez.

Injurable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas jurable, ne peut être juré, déclaré, affirmé par serment : c'est injurable.

Injuré, e, adj. des 2 g. ; qui n'est pas juré : cette chose est injurée.

Injuriable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite d'être injurié : cette personne est injuriable.

Injuridique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas juridique : c'est injuridique.

Injuridiquement, adv. ; d'une manière injuridique.

Injustifiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas justifiable, ne peut être justifié ; c'est injustifiable.

Injustificatif, ve, adj. ; qui n'est pas justificatif, n'établit pas la justification : c'est injustificatif : cette déposition, cette pièce est injustificative.

Injustificativement, adv. ; d'une manière injustificative.

Injustifié, e, adj. ; qui n'est pas justifié : cette personne est injustifiée.

Inlâchement, adv. ; d'une manière peu lâche, sans lâcheté : il s'est conduit inlâchement.

Inluisant, e, adj. ; qui n'est pas luisant : cette chose est inluisante.

Innababisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas nababisable, ne peut, ne doit pas être nababisé, converti en nababie : que Wellington sache que la France sera toujours innababisable pour les Anglais.

Innababisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de nababiser ; qui n'est pas nababisant, qui ne nababise pas, ne convertit pas en nababie ; la paix fut honteuse, mais innababisante.

Innababisation, s. f. ; état innababisé ; l'innababisation du pays.

Innababisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas nababisé, converti en nababie ; ce pays est innababisé.

Innababiser, v. act. ; ne pas nababiser, ne pas faire d'un pays une nababie, ne pas convertir en nababie : innababiser une conquête.

Innababisme, s. m. ; système d'innababisation.

Innaïf, ve, adj. ; qui n'est pas naïf, qui manque de naïveté ; cette personne est innaïve.

Innaïvement, adv. ; d'une manière innaïve, sans naïveté : il parle innaïvement.

Innaïveté, s. f. ; absence de naïveté, d'ingénuité, de vérité dans l'expression.

Innanti, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas nanti, ou ne l'est pas suffisamment pour la sûreté de sa chose : cette personne est innantie.

Innantir, v. act. ; ne pas nantir ou ne pas nantir convenablement.

Innantissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas nantissable, ne peut être nanti, que l'on ne doit pas nantir : cette personne est innantissable.

Innantissant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de nantir ; qui n'est pas nantissant, ne nantit pas, ou n'est pas suffisant pour nantir : cette chose est innantissante.

Innantissement, s. m. ; absence de nantissement ; état innanti : son innantissement.

Innarré, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas narré, ou qui est inexactement narré.

Innarrer, v. act. ; ne pas narrer ou narrer mal, inexactement ; vous innarrez.

Innasaler, v. act. ; ne pas nasaler, ne pas donner aux paroles un son nasal.

Innasalité, s. f. ; absence de nasalité.

Innational, e, adj. ; qui, ce qui n'est pas national : c'est innational.

Innationalement, adv. ; d'une manière innationale ; agir innationalement.

Innationalique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas nationalique, qui est contre le principe national, qui ne présente pas une force, une vérité de nationalité.

Digitized by Google

Innationalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas nationalisable, ne peut être nationalisé, rendu national : sous un gouvernement absolu, toute l'action politique est innationalisable, parce que là le dynastisme s'arroge tout.

Innationalisation, s. f.; action d'innationaliser; état innationalité.

Innationalisé, e, part. pr. et adj.; qui n'est pas nationalisé, rendu national, qui manque de nationalité; qui n'est pas dans l'intérêt, le besoin, dans l'esprit de la nation, dans sa volonté, dans sa dignité : c'est innationalisé.

Innationaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas nationaliser, ne pas senationaliser; ne pas rendre, ne pas devenir national; ne pas donner aux actes la nationalité nécessaire; ne pas agir dans l'intérêt, le besoin de la nation, selon son esprit, dans sa dignité; ne pas donner, ne pas prendre un caractère national

Innationalisme, s. m.; système d'innationalité.

Innationalité, s. f.; manque, défaut, absence de nationalité; état, qualité de ce qui n'est pas national : son innationalité.

Innaturalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas naturalisable, ne peut être naturalisé; à qui on ne doit pas donner les mêmes droits, les mêmes priviléges dont jouissent les naturels du pays : ces hommes sont innaturalisables.

Innaturalisation, s. f.; état innaturalisé.

Innaturalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas naturalisé, qui ne jouit pas des mêmes droits, des mêmes priviléges que les naturels du pays; qui n'est pas rendu, devenu naturel du pays : ces étrangers sont innaturalisés.

Innaturaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir naturel.

Innaturalité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas naturel.

Innaturel, e, adj.; qui n'est pas naturel : c'est innaturel.

Innaturellement, adv.; d'une manière innaturelle.

Innavigabilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas navigabilisable, que l'on ne peut rendre navigable : cette rivière est innavigabilisable.

Innavigabilisation, s. f.; état innavigabilisé : son innavigabilisation.

Innavigabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu navigable : cette rivière est innavigabilisée.

Innavigabiliser, v. act.; ne pas rendre navigable : innavigabiliser une rivière.

Innavigabilisme, s. m.; système d'innavigabilisation.

Innavigabilité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas navigable : l'innavigabilité d'une rivière.

Innavrant, e, adj.; qui n'est pas navrant, ne navre pas : quoique grande, cette perte est innavrante.

Innavré, e, adj.; qui n'est pas navré : une personne innavrée.

Innécessaire, adj. des 2 g.; qui n'est pas nécessaire, qui a cessé d'être nécessaire : toutes ces choses sont innécessaires.

Innécessité, s. f.; absence de nécessité, ce qui n'est pas une nécessité : l'innécessité de sa présence.

Innécessitant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de nécessiter; qui n'est pas nécessitant, ne nécessite pas, n'amène pas une nécessité : ce cas est innécessitant.

Innécessité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas nécessité, rendu nécessaire : cette mesure est innécessitée.

Innécessiter, v. act.; ne pas nécessiter, ne pas rendre nécessaire : cette circonstance fut-elle, même plus grave qu'elle n'est, innécessite les mesures que vous prenez.

Innécessiteux, se, s. et adj.; qui n'est pas nécessiteux : un innécessiteux.

Innéfaste, adj.; des 2 g.; qui n'est pas néfaste : des jours innéfastes succédèrent à ceux de deuils et de douleurs.

Innéfastisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de néfastiser; qui n'est pas néfastisant, ne rend pas néfaste : ces événements furent innéfastisants.

Innéfastisation, s. f.; état innéfastisé : l'innéfastisation de l'époque.

Innéfastiser, v. act.; ne pas néfastiser, ne pas rendre néfaste, ne pas laisser néfaste.

Innégatif, ve, adj.; qui n'est pas négatif, ne nie pas : une réponse innégative : ce signe est innégatif.

Innégation, s. f.; absence de négation, ce qui n'est pas négation.

Innégativement, adv.; d'une manière innégative, sans négation.

Innégligeable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas négligeable, ne peut, ne doit pas être négligé : pour l'homme de bien, le moindre devoir est innégligeable et on doit toujours habituer les jeunes gens à les remplir.

Innégligé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas négligé.

Innégligemment, adv.; d'une manière innégligente, sans négligence.

Innégligence, s. f.; absence, opposé de négligence : l'innégligence dans les devoirs et dans les choses conduit l'homme au succès de tout.

Innégligent, e, s. et adj.; qui n'est pas négligent, ce qui ne présente pas de négligence : un innégligent.

Innégliger, v. act.; ne pas négliger, ne pas manquer de soin : innégliger son devoir.

Innégociable, adj. des 2 g.; qui n'est pas négociable, ne peut, ne doit pas être négocié : ce billet est innégociable.

Innégocié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été négocié : ces billets furent innégociés.

Innégocier, v. act.; ne pas négocier; ne pas faire

Digitized by Google

entrer dans le commerce : innégocier des billets.

Innerveusement, adv.; d'une manière innerveuse, sans nerf, sans vigueur.

Innerveux, se, adj.; qui n'est pas nerveux, qui est sans nerf, sans vigueur, sans force.

Innervosité, s. f.; état, qualité de ce qui est innerveux.

Innet, te, adj.; qui n'est pas net, qui n'est pas sans ordure, qui n'est pas distinct.

Innettement, adv.; d'une manière inette, sans netteté, sans propreté. Au fig., d'une manière inintelligible.

Innetteté, s. f.; absence de netteté; état, qualité de ce qui n'est pas net.

Innettoiement, s. m.; état innettoyé : l'innettoiement des rues.

Innettoyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas nettoyable, que l'on ne peut nettoyer : ces choses sont innettoyables.

Innettoyé, e, part pas. et adj.; qui n'est pas nettoyé ou l'est mal : des lieux, des objets innettoyés.

Innettoyer, v. act.; ne pas nettoyer du tout ou le faire le mal : innettoyer les rues.

Inneutralisable, act. des 2 g.; qui n'est pas neutralisable, ne peut, ne doit pas être neutralisé : cette ville est inneutralisable.

Inneutralisation, s. f.; état inneutralisé : l'inneutralisation d'un lieu.

Inneutralisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas neutralisé : il est inneutralisé.

Inneutraliser, v. act. et pr., s'—; ne pas neutraliser, ne pas se neutraliser, ne pas rendre, ne pas devenir neutre : inneutraliser une ville, un pays.

Inneutralisme, s. m.; système d'inneutralisation.

Inneutralité, s. f.; état d'une puissance, d'une personne qui ne demeure pas neutre entre deux partis; son inneutralité.

Inniable, adj. des 2 g.; qui n'est pas niable, ne peut, ne doit pas être nié : ce fait, cette chose est inniable.

Inniant, e, part. pr. et adj; qui ne fait pas l'action de nier; qui n'est pas niant, ne nie pas : cette personne est inniante.

Innié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas nié : cette chose est innice.

Innier, v. act.; ne pas nier : innier un fait, une action.

Innoblement, adv.; sans noblesse : vous agissez innoblement.

Innoblesse, s. f.; manque, défaut, absence de noblesse : son innoblesse.

Innocentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être innocenté : il est innocentable.

Innocentant, e, adj.; qui innocente, fait déclarer, reconnaître innocent : une circonstance innocentante.

Innoirci, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas noirci. Au fig. : qui n'est pas diffamé.

Innoircir, v. act.; ne pas noircir. Au fig. : indiffamer.

Innoircissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas noircissable, que l'on ne doit pas noircir, diffamer : cette personne, cette action est innoircissable.

Innoircissant, e, part. pr. et adj; qui n'est pas noircissant; qui ne noircit pas. Au fig. : qui ne diffame pas : ces discours, ces faits sont innoircissants.

Innoircissement, s. m.; état innoirci : son innoircissement.

Innombrabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est innombrable.

Innombreusement, adv; d'une manière innombreuse.

Innombreux, se, adj.; qui n'est pas nombreux : ils sont innombreux.

Innominatif, ve, adj.; qui n'est pas nominatif, ne nomme pas.

Innomination, s. f.; absence de nomination; état innommé : son innomination.

Innominativement, adv.; d'une manière innominative.

Innommable, adj. des 2 g.; qui n'est pas nommable, ne peut, ne doit pas être nommé : ces personnes, ces choses sont innommables.

Innommant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de nommer, de désigner, de déclarer; qui n'est pas nommant, ne désigne pas, ne déclare pas : des mots innommants, des phrases innommantes, qui ne désignent pas, ne déclarent pas, ne nomment pas directement.

Innommé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas nommé : elle est innommée.

Innommer, v. act.; ne pas nommer, ne pas désigner, ne pas déclarer, ne pas dire le nom d'une personne, d'une chose : innommer les personnes.

Innonchalamment, adv.; d'une manière innonchalante, sans nonchalance.

Innonchalant, e, adj.; qui n'est pas nonchalant. Subst. : un innonchalant.

Innotable, adj. des 2 g.; qui n'est pas innotable, ne peut, ne doit pas être noté : cette personne est innotable.

Innoté, e, adj.; qui n'est pas noté, remarqué : cette personne est innotée.

Innotifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas notifiable, ne peut, ne doit pas être notifié : c'est innotifiable.

Innotifié, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été notifié.

Innouable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas nouable, ne peut être noué : cette négociation est innouable.

Innoué, e, adj.; qui n'est pas noué : cette chose, cette négociation est innouée.

Innourri, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas nourri ou ne l'est pas convenablement.

Innourrir, v. act; ne pas nourrir ou nourrir mal, inconvenablement. Au fig; ne pas entretenir;

Digitized by Google

ne pas alimenter : innourrir la haîne, l'inimitié : si vous voulez jouir de la paix du cœur de l'esprit, innourrissez vos haines. Pr., s'—; s'innourrir de chimères.

Innourrissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas nourrissable, que l'on ne peut, que l'on doit pas nourrir : cette haîne est innourrissable.

Innourrissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de nourrir; qui n'est pas nourrissant, ne nourrit pas ou nourrit très peu : c'est innourrissant.

Innovable, adj. des 2 gen.; dans quoi on peut innover, que l'on peut innover : ces usages sont innovables : constitution innovable, à laquelle on peut changer quelque chose.

Innovatif ve, adj.; d'innovation, qui est, qui tient de l'innovation; qui marque, qui concerne l'innovation : par sa nature innovative.

Innovativement, adv.; d'une manière innovative; par, avec innovation.

Innovisme, s. m.; système d'innovation; c'est de l'innovisme.

Innoyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas noyable, ne peut être noyé : ce terrein est innoyable.

Innoyé, *e*, adj.; qui n'est pas noyé : cette personne, cette propriété est innoyée.

Innuageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas nuageable, ne peut être nuagé, n'est pas susceptible de se nuager. Au fig. : dont la paix, le repos, le bonheur ne peuvent être troublés, obscurcis : la vie de l'homme sage est innuageable, parce qu'il sait se soustraire aux crises des passions.

Innuagé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas nuagé, qui est sans nuage : un bonheur innuagé.

Innuager, v. act. et pron., s'—; ne pas nuager, ne pas se nuager; ne pas couvrir, ne pas se couvrir de nuages. Au fig. : laisser, rester dans le calme, ne pas causer d'agitations, de querelles; ne pas troubler, ne pas obscurcir, effacer la paix, le repos, le bonheur; ne pas nuager la vie, ne pas la remplir de tristesse, d'amertumes, de chagrins : innuager le bonheur, la vie.

Innuancé, *e*, adj.; qui n'est pas nuancé, qui manque de nuance : cette étoffe est innuancée.

Innuisibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est innuisible.

Innuisible, adj. des 2 g.; qui n'est pas nuisible, ne peut nuire : c'est innuisible.

Innullifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas nullifiable, ne peut, ne doit pas être nullifié; cette personne, cette chose est innullifiable.

Innullifiant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de nullifier; qui n'est pas nullifiant, ne rend pas nul : c'est innullifiant.

Innullification, s. f.; état innullifié : son innullification.

Innullifié, *e*, part. pas. et adj; qui n'est pas nullifié, rendu nul; cette personne, cette chose est innullifiée.

Innullifier, v. act; ne pas nullifier, ne pas rendre nul, ne pas frapper de nullité : innullifier une personne, une chose.

Innumérabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu innumérable, impossible à nombrer.

Innumérabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir innumérable, impossible à nombrer.

Innuméroté, *e*, adj.; qui n'est pas numéroté : ces ballots sont innumérotés.

Innutritif, *ve*, adj.; qui n'est pas nutritif, qui ne nourrit pas : c'est innutritif.

Inobéi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été obéi : il fut inobéi.

Inobéir, v. n.; ne pas obéir, ne pas écouter; ne pas se soumettre à ce qui est prescrit.

Inobéisme, s. m.; système, habitude d'inobéissance.

Inobéissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas obéissable, ne doit pas être obéi, à qui, à quoi on ne doit pas obéir; cette personne, cet ordre est inobéissable.

Inobéissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'obéir; qui n'est pas obéissant, n'obéit pas : cette personne est inobéissante.

Inobérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas obérable, n'est pas susceptible de s'obérer, de s'endetter : l'homme prudent et d'ordre est toujours inobérable, parce que toujours il se rend compte et harmonie sa dépense avec ses moyens et sa possibilité.

Inobérant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'obérer, de s'obérer; qui n'est pas obérant, n'obère pas, qui ne cause pas, n'amène pas une obération; ces dépenses sont inobérantes : une spéculation inobérante.

Inobérateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'obère pas, ne s'obère pas : un ministre inobérateur.

Inobération, s. fém.; absence d'obération; état inobéré : l'inobération du trésor public.

Inobéré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas obéré, gêné par les dettes, qui n'est pas chargé de dettes; cette personne est inobérée.

Inobérer, v. act. et pron. s'—; ne pas obérer, ne pas s'obérer; ne pas endetter, ne pas s'endetter; ne pas charger, ne pas se charger de dettes : inobérer le trésor public, l'Etat : cette personne s'inobère.

Inobérisme, s. m.; système d'inobération, tout ce qui tend à prévenir l'obération.

Inobjectable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas objectable, ne peut, ne doit pas être objecté : cette raison est inobjectable.

Inobjecté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été objecté : cette raison, cette circonstance fut inobjectée.

Inobjecter, v. act.; ne pas objecter, ne rien objecter, ne pas faire d'objection.

Inobjectif, *ve*, adj.; qui n'est pas objectif, n'a pas de rapport à l'objet; qui n'est pas, objection, de l'objection : c'est inobjectif.

Digitized by Google

Inobjection, s. f.; absence d'objection, ce qui n'est pas objection.

Inobjectivement, adv.; d'une manière inobjective, sans objection : il consentit inobjectivement.

Inobjurgable, adj, des 2 g.; qui n'est pas objurgable, ne doit, ne mérite pas être objurgué : cette personne est inobjurgable.

Inobjurgateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'objurgue pas, ne réprimande pas grossièrement : il est inobjurgateur.

Inobjurgatif, ve, adj.; qui n'est pas objurgatif, qui n'est pas de l'objurgation.

Inobjurgation, s. f.; absence d'objurgation, de dure grossièreté dans la réprimande.

Inobjurgativement, adv.; d'une manière inobjurgative, sans objurgation.

Inobjurgué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été objurgué.

Inobjurguer, v. act.; ne pas objurguer, ne pas réprimander; ne pas gronder vivement, durement, grossièrement.

Inobligé, e, part. pas. et adj.; qui n'est point obligé; qui n'est pas tenu, n'est pas contraint à faire. qui n'a pas été obligé, n'a pas reçu d'obligeance, de service.

Inobligeable, adj. des 2 g.; qui n'est pas obligeable, ne peut, ne doit pas être obligé, contraint à faire. que l'on ne peut, que l'on ne doit point obliger, à qui on ne doit pas porter d'obligeance, de soins, de services : cette personne est inobligeable.

Inobligeamment, adv.; d'une manière inobligeante, sans obligeance.

Inobligeance, s. f.: manque, défaut, absence d'obligeance, indisposition à obliger : son inobligeance, l'a fait haïr.

Inobligeant, e, part. pr., et adj.; qui ne fait pas l'action d'obliger; qui n'est pas obligeant, n'oblige pas, qui n'aime pas à obliger : cette personne est inobligeante.

Inobliger, v. act. et pr., s'—; ne pas obliger, ne pas s'obliger; ne pas imposer, ne pas accepter l'obligation de faire. ne pas rendre des services, ne pas se rendre réciproquement des services : l'obligeance est un devoir, action de devoir; elle n'est action du cœur que lorsqu'elle s'étend au-delà des obligations du devoir. chacun a besoin d'aide, ce besoin est une charge, une condition de la vie, et quand les hommes s'inobligent ils sont hors l'action de bien, ils sortent de la civilisation et rentrent dans la vie d'égoïsme est d'inhumanité.

Inobscène, adj. des 2 g.; qui n'est pas obscène, n'a rien d'obscène : c'est inobscene.

Inobscènement, adv.; d'une manière inobscène, sans obscénité : parler, agir inobscènement.

Inobscénisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas obscénisé, rendu, devenu obscène, qui ne présente pas d'obscénité : sa danse, sa tenue, son action est inobscénisée.

Inobscéniser, v. act. et pr., s'—; ne pas obscéniser, ne pas s'obscéniser; ne pas rendre, ne pas devenir obscène, ne pas blesser la pudeur: inobscéniser les paroles, les actions. Neut.: ne pas faire de l'obscénité, ne pas tomber dans l'obscénité.

Inobscénité, s. f.; absence d'obscénité; état, qualité de ce qui est inobscène.

Inobscur, e, adj.; qui n'est pas obscur, sombre, ténébreux : c'est inobscur.

Inobscurci, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas obscurci, rendu obscur : sa gloire est inobscurcie.

Inobscurcir, v. act.; ne pas obscurcir, ne pas rendre obscur : inobscurcir un raisonnement.

Inobscurcissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas obscurcissable, que l'on ne doit pas obscurcir, rendre obscur : cette gloire, sa gloire est inobscurcissable.

Inobscurcissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'obscurcir; qui n'est pas obscurcissant, ne rend pas obscur : des raisonnements clairs, inobscurcissants.

Inobscurcissement, s. m.; état inobscurci : l'inobcurcissement des choses.

Inobscurément, adv.; d'une manière inobscure, sans obscurité.

Inobservable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas observable, ne peut, ne doit pas être observé : vos défenses, vos prescriptions sont inobservables.

Inobservateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'observe pas, rien.

Inobservé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas observé ou l'est mal : ce jeûne est inobservé. qui n'est pas épié : cette personne est inobservée.

Inobserver, v. act. et pr., s'—; ne pas observer, ne pas s'observer; ne pas accomplir, ne pas exécuter ce qui est prescrit; ne pas remarquer, ne pas faire remarquer; ne pas épier les personnes, les actions; ne pas être prudent, circonspect, manquer aux bienséances : cette personne s'inobserve.

Inobstination, s f.; absence d'obstination; état inobstiné : son inobstination.

Inobstiné, e, s. et adj.; qui n'est pas obstiné : c'est un inobstiné.

Inobstinément, adv.; d'une manière inobstinée, sans obstination : il veut vivement les choses, mais inobstinément.

Inobstrué, e, adj.; qui n'est pas obstrué : ce passage est inobstrué.

Inobtempérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas obtempérable, ce à quoi on doit pas obtempérer : c'est inobtempérable.

Inobtempérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'obtempérer; qui n'est pas obtempérant, qui n'obtempère pas : une volonté inobtempérante.

Inobtempérateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'obtempère pas, à rien.

Inobtempératif, ve, adj.: d'inobtempération; qu

Digitized by Google

est, qui tient de l'inobtempération, qui la marque : un acte inobtempératif.

Inobtempération, s. f.; absence, manque, défaut d'obtempération : son inobtempération.

Inobtempérativement, adv.; d'une manière inobtempérative, sans inobtempération.

Inobtempéré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas obtempéré, ce à quoi on a pas obtempéré.

Inobtempérer, v. n.; ne pas obtempérer : vous inobtempérez à cet ordre, à cette demande.

Inobtempérisme, s.m.; système d'inobtempération.

Inobtenable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas obtenable, ne peut être obtenu, ce que l'on ne peut obtenir : c'est inobtenable.

Inobtenir, v. act.; ne pas obtenir : inobtenir un prix, une récompense.

Inobtention, s. f.; opposé d'obtention : l'inobtention de prix, de choses.

Inobtenu, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas évé obtenu : le prix fut inobtenu.

Inobviable, adj. des 2 g.; qui n'est pas obviable, ce à quoi on ne peut obvier : ce malheur est inoviable.

Inobviant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'obvier; qui n'est pas obviant, n'obvie pas, à rien : cette préraution est inobviante.

Inobviateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui n'obvie pas, à rien.

Inobviation, s. f.; opposé d'obviation; état inobvié : l'inobviation aux maux, aux peines, à la misère.

Inobvié, *e*, part. pas. et adj.; à quoi on n'a pas obvié, contre quoi on a pas pris de mesure : ce malheur fut inobvié.

Inobvier, v. n.; ne pas obvier, ne pas prendre des mesures pour prévenir, empêcher : vous inobviez.

Innocculte, adj. des 2 g.; qui n'est pas occulte, caché : c'est inoculte.

Inoccultement, adv.; d'une manière inoculte : agir inoccultement.

Inoculticité, s. f.; état, qualité de ce qui est inoculte : son inoculticité.

Innoccupable, adj. des 2 g; qui n'est pas occupable, ne peut être occupé, que l'on ne peut occuper : cet homme, ce poste est innoccupable.

Inoccupant, *e* dart, pr, et adj.; qui ne fait pas l'action d'occuper, de s'occuper; qui n'est pas occupant, n'occupe pas : cet emploi est inoccupant.

Inoccupation, s. f.; opposé d'occupation, état inoccupé : son inoccupation : l'occupation amène l'activité, le développement de l'intelligence et de l'esprit; l'inoccupation amène le développement, l'activité des vices et toutes les misères de l'homme.

Inoccupé, *e*, part. pas. et adj. qui n'est pas occupé : une personne inoccupée n'appartient point aux belles et utiles activités de la vie et de la société; elle n'appartient qu'à la nullité, et de la nullité sociale, elle passe aux vices et à la corruption.

Inoccupément, adj. d une manière inoccupée : il passe son temps inoccupément.

Inoccuper, v. a. et pr. s' —; ne pas occuper, ne pas s'occuper, ne pas donner de l'occupation, ne pas se livrer à une occupation : vous l'inoccupez, vous vous inoccupez.

Inoculable, adj. des 2 g : qui ne peut être oculé, à qui on ne peut faire une inoculation.

Inodieusement, adv. d'une manière inodieuse, sans odiosité : il s'est conduit inodieusement.

Inodieux, *se*, adj.; qui n'est pas odieux, ne présente rien d'odieux : c'est inodieux.

Inodiosité, s. f.; état qualité de ce qui n'a rien d'odieux : son inodiosité.

Inodorant, *e*, adj.; qui n'est pas odorant, ne donne pas, ne répend pas d'odeur.

Inoffensable, adj. des 2 g.; qui n'est pas offensable, ne peut, ne doit pas être offensé : cette personne est inoffensable.

Inoffensant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action d'offenser, qui n'est pas offensant, n'offense pas : ces paroles sont inoffensantes.

Inoffensé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été offensé : cette personne est inoffensée.

Inoffenser, v. a. et pr. s'—; ne pas offenser, ne pat s'offenser : inpoffenser les personnes.

Inoffensivement, adv.; d'une manière inoffensive : il agit inoffensivement.

Inofficiel, *le*, adj.; qui n'est pas officiel : c'est inofficiel.

Inofficiellement, adv. d'une manière inofficielle : il en est instruit, mais inofficiellement.

Inoffrable, ad. des 2 g.; ce qui n'est pas offrable, ne peut, ne doit pas être offert : ces cho es sont inoffrables.

Inoisif, *ve*, adj, qui n'est pas oisif : il est inoisif.

Inoisivement, adv.; d'une manière inoisive, sans oisiveté : il vit inoisivement.

Inoisiveté, s. f.; absence d'oisiveté, état inoisif : son inoisiveté.

Inoligarchique, adj. des 2 g.; qui n'est pas oligarchique, n'est pas de l'oligarchie.

Inoligarchiquement, adv.; d'une manière inoligarchique.

Inombrageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ombrageable, ne peut, ne doit pas être ombragé; qui n'est pas susceptible de s'ombrager : il est inombrageable : ces lieux sont inombrageables.

Inombrageant, *e*, adj.; qui n'est pas ombrageant ne donne pas d'ombrage : ces arbres sont inombrageants.

Inombragé, *e*, adj.; qui n'est pas ombragé, qui est sans ombrage : ces lieux sont inombragés.

Digitized by Google

Inomettre, v. a.; ne pas omettre, ne rien omettre : inomettre une circonstance.

Inomis, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas omis: c'est inomis.

Inomissible, adj. des deux g.; qui n'est pas omissible, ne peut être omis : c'est inomissible.

Inomission, s. f.; état inomis : son inomission.

Inondable, adj. des 2 g.; qui est inondable, est susceptible d'être inondé : ces lieux sont inondables.

Inondant, e, adj.; qui inonde, qui donne beaucoup d'eau : une rivière inondante, des pluies inondantes.

Inonéreusement, adv.; d'une manière inonéreuse : vous lui imposez inonéreusement.

Inonéreux, *se*, adj.; qui n'est pas onéreux, qui n'a rien, ne présente rien d'onéreux : c'est inonéreux.

Inopiniâtre, adj.; qui n'est pas opiniâtre, qui ne présente pas d'opiniâtreté substantiv. ; un, une inopiniâtre : ce combat fut inopiniâtre.

Inopiniâtré, e, adj.; qui n'est pas inopiniâtré : il est inopiniâtré.

Inopiniâtrément, adv.; d'une manière inopiniâtre, sans opiniâtreté.

Inopiniâtreté, s. f.; absence d'opiniâtreté, inobstination : son inopiniâtreté. état, qualité de ce qui n'a rien ne présente rien d'opiniâtre : l'inopiniâtreté de son caractère.

Inopportunable, adj. des 2 g.; qui n'est pas opportunable, ne peut être rendu opportun : ces applications sont inopportunables.

Inopportuné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas opportuné, rendu opportun, qui manque d'opportunité : cette action est inopportunée.

Inopportunément, adv.; sans opportunité, d'une manière inopportunée, inopportune.

Inopportuner, v. a.; ne pas opportuner, ne pas rendre opportun; ne pas faire en temps opportun, ne pas donner aux choses, aux actions leur opportunité.

Inopposable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas opposable, ne peut, ne doit pas être opposé : cette personne, ces moyens sont inopposables.

Inopposant, e, part. prés. subst. et adj.; qui ne fait pas l'action d'opposer, de s'opposer. celui, celle qui ne s'oppose pas, qui n'est pas opposant, n'empêche pas, n'arrête pas : les inopposants.

Inopposé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas opposé, substantiv., les inopposés.

Inopposer, v. a. et pr. s'—; ne pas opposer, ne pas s'opposer : il s'inopqose à ce mariage.

Inopposition, s. f.; absence d'opposition, état inopposé : son inopposition.

Inoppressable, adj. des 2 g.; qui n'est pas oppressable, n'est pas susceptible d'oppression : sa poitrine est inoppressable.

Inoppressé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas oppressé, qui a toute sa liberté de respiration : sa poitrine est inoppressée.

Inoppresser, v. a. et pr. s'—; ne pas oppresser, ne pas causer d'oppression, ne pas s'oppresser : sa poitrine s'inoppresse.

Inoppression, s. f.; absence d'oppression; état inoppressé: une inoppression de poitrine.

Inoppprimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas opprimable, ne peut être opprimé, que l'on ne peut parvenir à opprimer : ce peuple est inopprimable.

Inopprimant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action d'opprimer ; qui n'est pas opprimant, n'opprime pas : des lois inopprimantes.

Inopprimateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'opprime pas : un gouvernement, un prince inopprimateur.

Inopprimation, s. f.; état inopprimé : l'inopprimation d'un peuple,

Inopprimé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas opprimé : ce peuple est inopprimé.

Inopprimer, v.a.; ne pas opprimer ne pas accabler, ne pas faire subir le joug de la violence, de l'abus d'autorité, du pouvoir: inopprimer un peuple.

Inorageusement, adv.; d'une manière inorageuse au fig.; sans agitation, sans trouble : on a discuté inorageusement.

Inorageux, *se*, adj.; qui n'est pas orageux : la discussion fut inorageuse.

Inorangé, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas le goût d'orange, de fleur d'orange, dans quoi il n'y a pas d'orange, de fleur d'orange ou pas assez : cette boisson est inorangée.

Inoranger, v. act.; ne pas mettre, ne pas faire entrer d'orange, de fleur d'orange dans une chose, ou n'en pas mettre assez; ne pas donner le goût d'orange : inoranger une boisson.

Inordinaire, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas ordinaire : c'est inordinaire.

Inordinairement, adv. ; d'une manière inordinaire : il le fait inordinairement.

Inordonnable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas ordonnable, ce qui ne peut, ne doit pas être ordonné : ces choses, ces actions sont inordonnables.

Inordonné, e, part. pas. et adj. ; ce qui n'est pas, n'a pas été ordonné : ce paiement est inordonné. Ce qui n'est pas dans un ordre convenable : ces choses sont inordonnées.

Inordonner, v. act. ; ne pas ordonner, ne pas commander ou le faire mal ; ne pas agir, ne pas placer dans un ordre convenable : inordonner une fête.

Inorganisable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas organisable, ne peut être bien osganisé, n'est pas susceptible d'organisation : ces choses, ces moyens sont inorganisables.

Inorganisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait

Digitized by Google

pas l'action d'organiser ; qui n'est pas organisant, n'organise pas, rien : cette administration est inorganisante.

Inorganisation, s. f.; absence, opposé d'organisation ; état inorganisé : l'inorganisation des choses, des moyens, des ressources.

Inorganisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas organisé ou l'est mal : tout cela est inorganisé.

Inorganiser, v. act. et pron. s'—; ne pas organiser, ne pas s'organiser ; laisser, rester sans organisation : inorganiser les choses, les moyens.

Inorgueil, s. m.; absence d'orgueil, ce qui n'est pas orgueil : c'est de l'inorgueil.

Inorgueilleusement, adv. ; d'une manière inorgueilleuse, sans orgueil : il agit inorgueilleusement.

Inorgueilleux, se, s. et adj.; celui, celle qui n'a pas d'orgueil ; ce qui n'est pas l'effet de l'orgueil : c'est inorgueilleux.

Inoriginal, e, s. et adj. ; celui, celle qui n'est pas original ; ce qui n'est pas original, ne présente pas d'originalité : un inoriginal : c'est inoriginal.

Inoriginalement, adv. ; d'une manière inoriginale, sans originalité.

Inornable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas ornable, ne peut, ne doit pas être orné : ce salon, ces pièces sont inornables.

Inornant, e, part. pr. et adj., qui ne fait pas l'action d'orner ; qui n'est pas ornant, n'orne pas ou orne mal : ces meubles sont inornants.

Inorné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas orné dutout ou l'est mal : ce salon est inorné.

Inorner, v. act. ; ne pas orner : inorner un lieu, un appartement.

Inorthographié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas orthographié, n'a pas son orthographe, qui présente des, beaucoup de fautes d'orthographe : ce mot est inorthographié ; cette lettre est inorthographiée.

Inorthographier, v. act. ; ne pas orthographier ou le faire mal; ne pas donner aux mots l'orthographe convenable : vous inorthographiez.

Inosable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas osable, ne peut, ne doit pas être osé : cette affaire, cette entreprise est inosable.

Inosant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'oser ; qui n'est pas osant, ne donne pas de hardiesse : il est toujours retenu par la plus inosante timidité.

Inoscillation, s. f. ; absence d'oscillation : l'inoscillation dans l'exécution d'un plan arrêté est le type d'un jugement fort et assuré, de l'énergie de l'âme et du caractère.

Inosciller, v. neut. ; ne pas osciller, ne pas se livrer à des oscillations.

Inosé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été osé : cette entreprise fut inosée.

Inosement, s. m.; manque, défaut, absence d'osement; timidité stupide, lâcheté : on dut à ses inosements la perte de la bataille et tous les avantages obtenus.

Inoser, v. neut. ; ne pas oser, ne pas avoir la hardiesse, le courage nécessaire : inoser une entreprise : vous inosez.

Inoseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui n'ose pas, rien.

Inostensible, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas ostensible, ne peut être montré.

Inôtable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas ôtable, ne peut, ne doit pas être ôté : ce meuble, cette chose est inôtable.

Inôté, e, adj. ; qui n'est pas ôté : cette chose est inôtée.

Inoubliable, adj. des 2 g ; qui, ce qui n'est pas oubliable, ne peut, ne doit pas être oublié : cette personne, ce service est inoubliable.

Inoublié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas oublié : cette personne, cette affaire est inoubliée.

Inoublier, v. act. ; ne pas oublier, conserver le souvenir : inoublier une personne, un service.

Inoublieusement, adv. ; d'une manière inoublieuse.

Inoublieux, se, adj. ; qui n'est pas oublieux. Substantiv. : c'est un inoublieux.

Inouïsant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'inouïser ; qui inouïse, rend inouï, singulier, étrange, comme l'on a jamais vu, ni ouï dire : c'est une inouïsante cruauté.

Inouïsation, s. f. ; action d'inouïser ; état inouïsé : son inouïsation.

Inouïsé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu inouï.

Inouïser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir inouï, singulier, étrange, tel que l'on n'a jamais rien vu ni ouï dire de semblable : vous inouïsez votre action.

Inouïsme, s. m. ; ce qui ne présente que de l'inouï.

Inourlé, e, adj. ; qui n'est pas ourlé ou l'est mal : ce linge est inourlé.

Inoutrageable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas outrageable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être outragé : cette personne est inoutrageable.

Inoutrageant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action d'outrager ; qui n'est pas outrageant, n'outrage pas, n'offense pas cruellement : des paroles inoutrageantes.

Inoutragé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été outragé : il fut inoutragé.

Inoutrager, v. act.; ne pas outrager, ne pas offenser cruellement : inoutrager une personne.

Inoutrageusement, adv.; d'une manière inoutrageuse, sans outrage.

Inoutrageux, se, adj.; qui n'est pas outrageux : c'est inoutrageux.

Inoutré, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas outré, porté, poussé à l'excès : cette personne est inoutrée dans ses opinions.

Digitized by Google

Inoutré-passé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas outre-passé, au-delà des bornes prescrites : des instructions inoutre-passées.

Inoutre-passer, v. act.; ne pas outre-passer, ne pas aller au-delà de ce qui est prescrit, des bornes prescrites : inoutre-passer ses pouvoirs, ses instructions.

Inoutrer, v. act.; ne pas outrer, ne pas porter, ne pas pousser à l'excès : inoutrer ses opinions, les personnes.

Inouvert, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ouvert : la porte est inouverte.

Inouvrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ouvrable, ne peut être ouvert, que l'on ne peut ouvrir : cette maison est inouvrable : ces portes sont inouvrables.

Inouvrir, v. act.; ne pas ouvrir, tenir fermé.

Inquadruplable, adj. des 2 g.; qui n'est pas quadruplable, ne peut être quadruplé.

Inquadruplation, s. f.; état inquadruplé : son inquadruplation.

Inquadruplé, e, adj.; qui n'est pas quadruplé : c'est inquadruplé.

Inqualifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas qualifiable, ne peut, ne doit pas être qualifié : c'est inqualifiable.

Inqualificateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne qualifie pas, ne flatte pas par des qualifications : c'est un inqualificateur.

Inqualificatif, ve, adj.; qui n'est pas qualificatif, ne qualifie pas : des paroles inqualificatives.

Inqualification, s. f.; absence de qualification; état inqualifié : son inqualification.

Inqualificativement, adv.; d'une manière inqualificative, sans qualification.

Inqualifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas qualifié : ces personnes, ces choses sont inqualifiées.

Inqualifier, v. act.; ne pas qualifier, ne pas donner de qualité, ne pas marquer, ne pas exprimer la qualité : inqualifier les personnes, les choses.

Inqualité, s. f.; manque, défaut, absence de qualité, ce qui n'est pas qualité : l'inqualité d'une chose.

Inquantité, s. f.; manque, défaut, absence de quantité : l'inquantité des objets.

Inquerellable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas querellable, ne mérite pas être querellé : ce domestique est inquerellable.

Inquerellé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été querellé : ce domestique fut inquerellé.

Inquereller, v. act. et pr., s'-; ne pas quereller, ne pas se quereller; ne pas reprendre, ne pas gronder avec humeur.

Inquerelleur, se, s. et adj.; qui n'est pas querelleur : un inquerelleur.

Inquestionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas questionnable, ne peut être questionné, que l'on ne doit pas questionner : cette personne est inquestionnable.

Inquestionné, é, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été questionné, interrogé : il fut inquestionné.

Inquestionner, v. act.; ne pas questionner, ne pas faire de questions.

Inquestionneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne questionne pas, n'aime pas à questionner : c'est un inquestionneur : elle est inquestionneuse.

Inquêtable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas quêtable, que l'on ne doit pas quêter; ce secours est inquêtable : ces choses sont inquêtables.

Inquêté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été quêté : ce secours fut inquêté.

Inquêter, v. act.; ne pas quêter : inquêter les choses : vous quêtez le bonheur et vous en inquêtez les causes.

Inquêteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne quête pas : c'est un inquêteur.

Inquiétable, adj. des 2 g.; qui peut être inquiété, qui est exposé à être inquiété : cette personne est inquiétable.

Inquiétement, s. m.; action d'inquiéter; état inquiété : tous ces inquiétements agitent les esprits.

Inquiétement, adv.; d'une manière inquiète.

Inquinconcé, e, adj.; qui n'est pas quinconcé, en qu'inconce : cette plantation est inquinconcée.

Inquisité, e, s. f.; état, qualité de ce qui est inquisitif, d'une curiosité indiscrète, tourmentante, offensante : l'inquisité du régard, des questions.

Inquisiter, v. neut.; faire de l'inquisité, se livrer à une curiosité seruative, gênante, blessante, offensante pour les personnes : vous inquisitez.

Inquisitisme, s. m.; continuelle incessante inquisité : c'est un fatigant inquisitisme.

Inquisitivement, adv.; d'une manière inquisitive : vous questionnez trop inquisitivement.

Inquisitorialité, s. f.; état, qualité de ce qui est inquisitorial : l'inquisitorialité du pouvoir.

Inquittable, adj. des 2 g.; qui n'est pas quittable, ne peut, ne doit pas être quitté, laissé, que l'on ne doit point abandonner, ce à quoi on ne doit pas renoncer : ces personnes sont inquittables.

Inquittancé, e, adj.; qui n'est pas quittancé; ce billet est inquittancé.

Inquitté, e, adj.; qui n'est pas quitté : cette personne, cette chose est inquittée.

Inquotidien, ne, adj.; qui n'est pas quotidien : ce travail est inquotidien, n'est pas de chaque jour.

Inquotidiennisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas quotidiennisable, ne peut, ne doit pas être quotidiennisé, rendu de chaque jour, attribué à chaque jour : ce travail est inquotidiennisable.

Inquotidiennisation, s. f.; état inquotidiennisé : l'inquotidiennisation des choses.

Inquotidiennisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est

Digitized by Google

pas quotidiennisé, rendu quotidien, qui n'est pas assigné à chaque jour : ces choses sont inquotidiennisées.

Inquotidienniser, v. act.; ne pas quotidienniser, ne pas rendre quotidien, ne pas assigner à chaque jour, ne pas rendre journalier : inquotidienniser le travail.

Inrichement, adv.; d'une manière peu riche, peu magnifique : cet appartement est inrichement meublé.

Inridicule, adj. des 2 g.; qui n'est pas ridicule : c'est inridicule.

Inridiculement, adv.; d'une manière inridicule, sans ridicule : il est inridiculement habillé.

Inridiculité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas ridicule : son inridiculité.

Inrigoureusement, adv.; d'une manière inrigoureuse, sans rigueur : il fut inrigoureusement puni.

Inrigoureux, se, adj.; qui n'est pas rigoureux, qui ne présente pas une grande rigueur.

Inrigorisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu rigoureux.

Inrigoriser, v. act. et pr., s'— ; ne pas rendre, ne pas devenir rigoureux : l'hiver s'inrigorise. ont peut dire aussi irrigoriser; voir ce verbe.

Inrigorisme, s. m.; opposé de rigorisme, système d'inrigueur.

Inrigueur, s. f.; manque, défaut, absence de rigueur; en beaucoup de chose, trop de rigueur est un abus et même un vice; mais très souvent l'inrigueur est un vice plus grand, parcequ'elle peut amener des travers et le désordre en tout. il n'est peut être rien qui doive être plus jugé et plus sagement approposé que l'inrigueur.

Inrisquable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas risquable, ne peut, ne doit pas être risqué : cette chose est inrisquable.

Inrisqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été risqué : cette chose, cette affaire fut inrisquée.

Inrisquer, v. act.; ne pas risquer, ne rien risquer : inrisquer une somme, une chose.

Inrivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rivable, ne peut, ne doit pas être rivé : ces fers sont inrivables.

Inrivé, é, part. pas. et adj.; qui n'est pas rivé : cette chose est inrivée : ces fers sont inrivés.

Inriver, v. act.; ne pas river : inriver une chose, des fers.

Inrouerie, s. f.; absence de rouerie, ce qui n'est pas de la rouerie : c'est de l'inrouerie.

Inrouerier, v. neut.; ne pas pas faire le roué, de la rouerie : vous inrouerieriez.

Inrouerisme, s. m.; système d'inrouerie : c'est de l'inrouerie.

Inruinant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de ruiner, de se ruiner; qui n'est pas ruinant, ne ruine pas : entreprise inruinante.

Inruiné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ruiné : il est inruiné.

Inruiner, v. act. et pr., s'—; ne pas ruiner, ne pas se ruiner : inruiner une personne.

Inruineusement, adv.; d'une manière inruineuse, sans ruine.

Inruineux, se, adj.; qui n'est pas ruineux : c'est inruineux.

Insablable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sablable, ne peut, ne doit pas être sablé, garni de sable : ces allées sont insablables.

Insablé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas sablé ou l'est mal : ces allées sont insablées.

Insablement, s. m.; état insablé : l'insablement d'une allée.

Insabler, v. act.; ne pas sabler, ne pas garnir de sable : insabler des allées.

Insableux, se, adj.; qui n'est das sableux, qui ne contient pas de sable, ne donne pas de sable : une grève pure, insableuse; un terrein insableux.

Insabré, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été sabré : cette troupe fut insabrée.

Insaccageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas saccageable, ne peut, ne doit pas être saccagé : ce pays est insaccageable.

Insaccageant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de saccager; qui ne saccage pas, n'est pas saccageant, ne fait pas de saccage : dans cette affaire, l'artillerie mal servie fut insaccageante.

Insaccagé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été saccagé : la ville fut insaccagée.

Insaccagement, s. m.; état insaccagé : l'insaccagement de la ville.

Insaccager, v. act.; ne pas saccager : insaccager une ville, un pays.

Insacrifiable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas sacrifiable, ne peut, ne doit pas être sacrifié : ces personnes, ces choses sont insacrifiables.

Insacrifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été sacrifié : il fut insacrifié.

Insacrifier, v. act.; ne pas sacrifier : insacrifier une personne, des choses.

Insagacité, s. f.; manque, défaut, absence de sagacité : son insagacité.

Insagesse, s. f.; manque, défaut, absence de sagesse : son insagesse.

Insaisi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été saisi : ces biens furent insaisis.

Insaisir, v. act.; ne pas saisir. Au fig.; ne pas comprendre aisément : insaisir les choses : insaisir les biens d'une personne.

Insaisissabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est insaisissable : son insaisissabilité.

Insaisissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de saisir; qui n'est pas saisissant, ne saisit pas : il est insaisissant : une personne insaisissante.

Insaisissement, s. m.; absence de saisissement; état insaisi. l'insaisissement des choses : l'insaisissement des biens.

Insalariable, adj. des 2 g.; qui n'est pas salari-

Digitized by Google

ble ; ne peut, ne doit pas être salarié : ces personnes, ces fonctions sont insalariables.

Insalariation, s. f.; état insalarié : l'insalariation d'une personne, d'une fonction.

Insalarié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas salarié : des fonctions insalariées.

Insalarier, v. act.; ne pas salarier, ne pas donner un salaire, ne pas attacher un salaire à une chose : insalarier une personne, une fonction.

Insalable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sablable, ne peut, ne doit pas être salé ou l'être très peu : ces choses sont insables.

Insalant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de saler; qui n'est pas salant, ne sale pas ou peu : ce sel est mauvais, il est insalant.

Insalé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas salé ou l'est trop peu, mal : cette soupe, cette viande est insalée.

Insalement, *e*, s. m.; état insalé : l'insalement d'un ragoût, d'une viande.

Insalement, adv. d'une manière immalpropre : il est insalement vêtu.

Insaler, v. act.; ne pas saler ou saler trop peu, mal : insaler une chose.

Insali, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas sali : cette chose est insalie.

Insalir, v. act. et pr., s'—; ne pas salir, ne pas se salir : insalir une chose.

Insalissable, adj.; des 2 g.; qui n'est pas salissable; n'est pas susceptible de se salir : c'est insalissable.

Insalissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de salir, de se salir; qui n'est pas salissant, ne salit pas : une étoffe insalissante : les rues sont insalissantes.

Insalissement, s. m.; état insali : l'insalissement d'un lieu, du linge.

Insaluable, adj. des 2 g.; qui n'est pas saluable, que l'on ne doit pas saluer, qui ne mérite pas être salué : cette personne est insaluable.

Insalué, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas salué, n'a pas été salué : il fut insalué.

Insaluer, v. act.; ne pas saluer, ne pas donner des marques de civilité, de respect : insaluer une personne.

Insalutaire, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas salutaire : c'est insalutaire.

Insalutairement, adv.; d'une manière insalutaire : vous le protégez insalutairement.

Insanctifiable, adj.; des 2 g.; qui, ce qui n'est pas sanctifiable, ne peut, ne doit pas être sanctifié : ce jour, cette œuvre, cette personne est insanctifiable.

Insanctification, s. f.; état insanctifié : son insanctification.

Insanctifié, *e*, part. pas. et adj.; qui, ce qui n'est pas sanctifié : ces choses sont insanctifiées.

Insanctifier, v. act.; ne pas sanctifier : insanctifier un jour, une œuvre, une personne.

Insanction, s. f.; marque, défaut, absence de sanction : il irrita les esprits par son insanction.

Insanctionnable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas sanctionnable, ne peut, ne doit pas être sanctionné : cet acte est insanctionnable.

Insanctionné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été sanctionné : cet acte fut insanctionnée.

Insanctionner, v. act.; ne pas sanctionner : insanctionner des actes.

Insanglé, *e*, adj.; qui n'est pas sanglé ou l'est mal : ce cheval est insanglé.

Insanguinaire, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas sanguinaire, n'a rien, ne présente rien de sanguinaire ; ce prince fut insanguinaire.

Insanguinairement, adv.; d'une manière insanguinaire : il a agit insanguinairement.

Insanguinarisme, s. m.; système insanguinaire.

Insanguinarité, s. f.; état, qualité de ce qui est insanguinaire : son insanguinarité.

Insanguinisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de sanguiniser ; qui n'est pas sanguinisant, ne fait pas verser de sang : une révolution, des lois insanguinisantes.

Insanguinisation, s. f.; absence de sanguinisation ; état insanguinisé : son insanguinisation.

Insanguinisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas inondé de sang : une terre insanguinisée. Au fig ; qui n'est pas objet d'une effusion de sang, qui n'est pas en proie à des supplices barbares.

Insanguiniser, v. act.; ne pas inonder de sang, ne pas sanguiniser : insanguiniser une terre, un peuple.

Insanguinisme, s. m.; système d'insanguinisation.

Insanisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sanisable, ne peut être sanisé, rendu sain : ces lieux sont insanisables.

Insanisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de saniser ; qui n'est pas sanisant, ne rend pas sain : ces moyens sont insanisants.

Insanisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas sanisé, rendu sain, pur, qui manque de sanité : un air insanisé. qui a, qui présente de l'insanité : des discours insanisés.

Insaniser, v. act.; ne pas saniser, ne pas rendre sain, ne pas donner de la sanité; rendre insanite. Neut.; faire de l'insanité : vous insanisez.

Insanisme, s. m.; ce qui ne présente que de l'insanité, une continuelle insanité ; tout ce qui tend à corrompre, à renverser le bon sens : ce n'est que de l'insanisme.

Insanite, adj. des 2 g.; qui est contre le bon sens, la saine raison, la décence : discours insanite.

Insans-culottiser, v. neut.; ne pas faire du sans-culottisme, ne pas faire le sans-culotte : en politique, en action de société, on doit toujours insans-culottiser.

Digitized by Google

Insans-culottisme, s. m. ; opposé de sans-culottisme.

Insarclé, *e*, adj. ; qui n'est pas sarclé ou l'est mal : ce jardin est insarclé.

Insatellisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rendu, devenu satellite : ces soldats sont insatellisés.

Insatelliser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir satellite : il s'insatellise.

Insatiabilisé, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rendu, devenu insatiable : il est insatiabilisé.

Insatiabiliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir insatiable : plus l'ambition obtient, plus elle s'insatiabilise et insatiabilise.

Insatirique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas satirique n'a rien, ne présente rien de satirique : c'est insatirique ; c'est un style insatirique.

Insatisfaction, s. f. ; manque, défaut, absence de satisfaction : son insatisfaction.

Insatisfaisable, adj. des 2 g. ; qui ne peut être satisfait, que l'on ne peut satisfaire : il est insatisfaisable.

Insatisfaisant, *e*, adj. ; qui n'est pas satisfaisant, ne satisfait pas : cette concession est insatisfaisante.

Insatisfait, *e*, adj. ; qui n'est pas satisfait : il est insatisfait : les goûts et les desirs augmentent par les satisfactions qu'ils obtiennent; mais s'ils sont insatisfaits, ils s'immultiplient, et fatiguent moins les personnes.

Insauvable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas sauvable, qui, ce qui ne peut être sauvé : cette personne, ces choses sont insauvables.

Insauvant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de sauver, de se sauver ; qui n'est pas sauvant, ne sauve pas : cette mesure sera insauvante : ce secours fut insauvant.

Insauvé, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été sauvé : toutes ces choses furent insauvées.

Insauvement, s. m. ; état insauvé : l'insauvement de ses marchandises le ruina.

Insauver, v. act. et pr., s'— ; ne pas sauver, ne pas se sauver : insauver des marchandises, des personnes.

Insauvegardable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas sauvegardabble, ne peut être sauvegardé.

Insauvegardant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de sauvegarder, qui n'est pas sauvegardant, ne sauvegarde pas, rien, : ces mesures sont insauvegardantes : une politique insauvegardante.

Insauvegardé, *e*, part. pas. et adj ; qui n'est pas sauvegardé, protégé, défendu : ces intérêts sont insauvegardés.

Insauvegarder, v. act. ; ne pas sauvegarder, ne pas defendre, ne pas protéger : insauvegarder des intérêts.

Insavamment, adv. ; d'une manière insavante, sans savoir : il parle, il agit insavamment.

Insavant e, adj. ; qui n'est pas savant : cette discussion est insavante : ce discours est insavant. Subst. ; un insavant.

Insavonnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas savonnable, ne peut, ne doit pas être savonné : ce linge est insavonnable.

Insavonné, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas savonné ou l'est mal : ce linge est insavonné.

Insavonnement, s. m. ; état insavonné : l'insavonnement du linge.

Insavonner, v. act ; ne pas savonner ou le faire insuffisamment : insavonner le linge.

Insavourable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas savourable, que l'on ne peut savourer.

Insavouré, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas savouré : cette chose est insavourée.

Insavourement, s. m. ; état insavouré : l'insavourement d'une chose.

Insavourer, v. act. ; ne pas savourer : insavourer le vin, les honneurs, les plaisirs.

Insavoureusement, ad. ; d'une manière insavourante : il goûte insavoureusement ce vin.

Insavoureux, *se*, adj. ; qui n'est pas savoureux, qui est sans saveur : c'est insavoureux.

Inscandale, s. m. ; opposé de scandale, ce qui n'est pas scandale ; l'inscandale est une décence, un sentiment de convenance qui doit être dans l'esprit de tous, et il doit toujours être une principale base du juste et véritable amour-propre.

Inscandaleusement, ad. ; d'une manière inscandaleuse, sans scandale : l'homme qui parvient à se conduire inscandaleusement dans ses travers a droit à l'indulgence de tous, parce qu'au moins il ne pervertit personne.

Inscandaleux, *se*, adj. ; qui n'est pas scandaleux, ne cause pas de scandale : sa conduite est inscandaleuse.

Inscandalisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas scandalisable, n'est pas susceptible de se scandaliser : l'homme inscandalisable n'est pas plus estimable que l'homme scandaleux ; car celui qui ne se scandalise de rien aujourd'hui pourra demain entrer dans le plus grand scandale d'action.

Inscandalisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas scandalisé : si cette mère est inscandalisee de la conduite de sa fille, c'est qu'elle ne vaut pas mieux.

Inscandaliser, v. act. et pr., s'— ; ne pas scandaliser, ne pas se scandaliser : une personne ne s'inscandalise d'un méfait que lorsqu'il entre dans ses manières de voir ; dès lors elle est prête à le commettre.

Inscélérat, *e*, adj. qui n'est pas scélérat ; qui n'a pas, ne présente pas de scélératesse. Subst., c'est un inscélérat.

Inscélératement, adv. ; d'une manière inscélérate, sans scélératesse : agir inscélératement.

Inscélérater, v. neut. ; ne pas scélérater, ne pas faire le scélérat, ne pas se livrer à de la scélératesse : cet homme inscélérate.

Digitized by Google

Inscellable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas scellable, ne peut, ne doit pas être scellé.

Inscellé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas scellé : cette chose est inscellée.

Inscellement, s. m., état inscellé : son inscellement.

*Inscelle*r, v. act. ; ne pas sceller : inscelle r une chose.

Inscientifique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas scientifique : c'est inscientifique.

Inscientifiquement, adv. ; d'une manière inscientifique : il raisonne inscientifiquement.

Inscriptible, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être inscrit : c'est inscriptible.

Inscrupuleusement, adv. ; d'une manière inscrupuleusement, sans scrupule : il agit toujours inscrupuleusement.

Inscrupuleux, se, adj. ; qui n'est pas scrupuleux, qui est sans scrupule : il est d'une probité fort inscrupuleuse. Subs. : un inscrupuleux.

Inséchable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas séchable, ne peut se sécher.

Inséchant, e, adj. ; qui n'est pas séchant, ne sèche pas : ce soleil est inséchant.

Inséché, e, adj. ; qui n'est pas séché : cette chose est inséchée.

Insectable, adj. des 2 g. ; qui peut être insecté, qui est susceptible de s'insecter, de prendre des insectes : les jardins frais et humides sont plus insectables que ceux chauds et inhumides.

Insectant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'insecter, de s'insecter ; qui est insectant, qui insecte, qui cause, amene, produit, propage les, des insectes : des brouillards insectants : une température humide est insectante.

Insecté, e, part. pas. et adj. ; qui a des insectes, qui est rempli d'insectes : des lieux, des jardins insectés.

Insectionnable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas sectionnable, qui ne peut, ne doit pas être mis, divisé en sections, par section : des terres, des choses insectionnables.

Insectionné, e, part. pas. et adj. qui n'est pas sectionné, qui n'est pas divisé en section, qui n'est pas mis, placé dans une section : des choses insectionnées.

Insectionnement, s. m. ; manque, défaut, absence de sectionnement ; état insectionné : l'insectionnement des terres, des choses.

Insectionner, v. act. ; ne pas sectionner, ne pas diviser en sections, par section ; ne pas mettre, ne pas placer dans une section : insectionner des choses.

Insécurisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas sécurisable, qui n'est pas susceptible de se sécuriser facilement : cette personne est insécurisable.

Insécurisant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de sécuriser, de se sécuriser ; qui n'est par sécurisant, ne cause pas, ne donne pas de sécurité : ces promesses sont insécurisantes.

Insécurisé, e, part. pas et adj. ; qui n'est pas sécurisé, qui est sans sécurité : il est insécurisé.

Insécuriser, v. act. et pr., s'— ; ne pas sécuriser, ne pas se sécuriser ; ne pas donner, ne pas prendre de sécurité, l'assurance, la tranquilité d'esgrit : il s'insécurise.

Insécurisme, s. m. ; ce qui n'est propre qu'à causer de l'insécurité, une continuelle insécurité : ce n'est que de l'insécurisme.

Insédentaire, adj. des 2 g. ; qui n'est pas sédentaire : il est insédentaire.

Insédentairement, adv. ; d'une manière insédentaire : il est insédentairement a la ville, à la campagne.

Insédentariable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas sédentariable, que l'on ne peut rendre sédentaire : il est sédentariable.

Insédentarié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas sédentarié ; rendu sédentaire : il est insédentarié par la nature de ses occupations.

Insédentarier, v. act. et pr., s'— ; ne pas rendre, ne pas devenir sédentaire ; ne pas fixer, ne pas attacher, ne pas se fixer dans un lieux : il s'insédentarie.

Insédentarité, s. f. ; absence de sédentarité ; état insédentaire : son insédentarité.

Inséditieusement, adv. ; d'une manière inséditieuse, sans sédition : demander, agir inséditieusement.

Inséditieux, se, adj. ; qui n'est pas séditieux, qui ne présente rien de séditieux : c'est inséditieux. Subs. : un inséditieux.

Insédition, s. f. ; absence de sédition, ce qui n'est pas sédition.

Inséditionnable, adj. ; qui n'est pas séditionnable, que l'on ne peut faire entrer en sédition : un peuple satisfait de son gouvernement est toujours inséditionnable.

Inséditionnant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de séditionner, de se séditionner ; qui n'est pas séditionnant, qui ne cause pas, n'amène pas de sédition : un système inséditionnant.

Inséditionné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas séditionné, qui n'est pas mis en sédition : ce peuple est inséditionné.

Inséditionner, v. act. et pr., s'— ; ne pas séditionner, ne pas mettre en sédition, ne pas former une sédition ; ne pas entrer en sédition : inséditionner un peuple.

Inséducteur, s. m., f. *trice* ; et adj. ; celui, celle qui n'est pas séducteur ; ce qui n'a rien de séducteur : c'est un inséducteur.

Inséductibilité, s. f. ; état, qualité inséductible : son inséductibilité.

Inséductible, adj. des 2 g. ; qui n'est pas séductible, ne peut être séduit : cette personne est inséductible.

Inséduction, s. f. ; absence de séduction ; état

Digitized by Google

inséduit : la séduction est un acte criminel; l'inséduction est un respect porté aux consciences et à la vérité.

Inséduire, v. act.; ne pas séduire, ne pas détourner : inséduire une personne.

Inséduisamment, adv.; d'une manière inséduisante : il se l'est attachée inséduisamment.

Inséduisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de séduire; qui n'est pas séduisant, n'est pas propre à séduire ; des manières inséduisantes.

Inséduit, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été séduit : elle fut inséduite.

Inséjournable, adj. des 2 g.; qui n'est pas séjournable, ne peut séjourner, demeurer, que l'on ne doit pas laisser séjourner : ces eaux sont inséjournables.

Inséjournement, s. m.; absence de séjournement, son effet : son inséjournement.

Inséjourner, v. n.; ne pas séjourner, ne pas demeurer, ne pas faire séjour.

Insellé, e, adj.; qui n'est pas scellé ou l'est mal : cheval est insellé.

Insemblabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu semblable, qui manque de semblabilité : cette chose est insemblabilisée.

Insemblabiliser, v. act.; ne pas rendre semblable, pareil : insemblabiliser les choses.

Insemblable, adj. des 2 g.; qui n'est pas semblable : c'est insemblable.

Insemblablement, adv.; d'une manière insemblable : c'est insemblablement fait.

Insemellé, e, adj.; qui n'a pas de semelle, qui manque de semelle: des chaussures insemellées.

Insensément, adv.; d'une manière insensée, sans jugement : il parle, il agit insensément.

Insensibilisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sensibilisable; ne peut être sensibilisé, rendu sensible : cette personne est insensibilisable.

Insensibilisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de sensibiliser, de se sensibiliser; qui n'est pas sensibilisant, ne sensibilise pas, ne cause pas de sensibilité : ce malheur est insensibilisant : la perte de ses parents fut pour lui insensibilisante.

Insensibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu sensible, qui manque de sensibilité : cette personne est insensibilisée.

Insensibiliser, v. act. et pr., s'—; ne pas sensibiliser, ne pas se sensibiliser ; ne pas rendre, ne pas devenir sensible ; ne pas donner, ne pas prendre de sensibilité; ne pas rendre, ne pas devenir bon, humain : un continuel malheur finit par insensibiliser.

Insensibilisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle insensibilité : ce n'est que de l'insensibilisme.

Insensualisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sensualisable, que l'on ne peut, que l'on doit pas sensualiser : cette personne est insensualisable.

Insensualisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de sensualiser, de se sensualiser ; qui n'est pas sensualisant, ne sensualise pas, ne donne pas de sensualité : une nourriture insensualisante.

Insensualisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas sensualisé, rendu sensuel ; qui n'a pas, ne présente pas de sensualité : cette personne est insensualisée.

Insensualiser, v. act. et pr., s'—; ne pas sensualiser, ne pas se sensualiser . s'insensualiser.

Insensualisme, s. m.; système d'insensualité : c'est de l'insensualisme.

Insensualité, s. f.; absence de sensualité; état, qualité de ce qui est insensuel.

Insensuel, le; adj. et subst.; ce qui n'est pas sensuel; qui n'est pas trop attaché au plaisir des sens : c'est un insensuel.

Insensuellement, adv.; d'une manière insensuelle, sans sensualité : il se nourrit insensuellement.

Insentencieusement, adv.; d'une manière insentencieuse : il parle insentencieusement.

Insentencieux, se, adj.; qui n'est pas sentencieux, ne porte pas sentence : c'est insentencieux.

Insenti, e, adj.; qui n'est pas senti ou l'est inconvenablement : ces choses sont insenties.

Insentiment, s. m.; absence de sentiment : l'insentiment des choses.

Insentimental, e, adj.; qui n'est pas sentimental, n'a rien de sentimental.

Insentimentalement, adv.; d'une manière insentimentale : il aime insentimentalement.

Insentimentalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas sentimentalisé, rendu sentimental, qui manque de sentiment : cette expression, cette action est insentimentalisée.

Insentimentaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir sentimental, inexprimer de la sensibilité : vous insentimentalisez votre expression, votre action.

Insentimentalité, s. f.; manque, défaut, absence de sentimentalité : son insentimentalité.

Insentir, v. act.; ne pas sentir : insentir les choses : vous insentez ce que vous dites.

Inséparabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu inséparable : ces personnes sont inséparabilisées par l'affection, par des intérêts.

Inséparabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir inséparable : inséparabiliser les personnes, les choses.

Inséparation, s. f.; absence de séparation ; état inséparé : l'inséparation des personnes, des choses : une injudicieuse inséparation des choses amène leur confusion.

Inséparé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas séparé : ces personnes, ces choses sont inséparées.

Inséparément, adv.; d'une manière inséparée, sans être à part l'un de l'autre.

Digitized by Google

Inséparer, v. act. et pr.; s'— ; ne pas séparer, ne pas se séparer ; ne pas désunir, ne pas rompre l'union : inséparer les personnes, les choses.

Inseptennalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas septennalisable, ne peut, ne doit pas être septennalisé, rendu septennal, à quoi on ne doit pas donner une durée de sept ans : la chambre des députés est inseptennalisable.

Inseptennalisation, s. f.; état inseptennalisé.

Inseptennalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas septennalisé, qui n'a pas une durée de sept ans : ces fonctions sont inseptennalisées.

Inseptennaliser, v. act.; ne pas septennaliser, ne pas rendre septennal, ne pas donner la durée de sept ans : inseptennaliser des fonctions.

Inseptennalisme, s. m.; système d'inseptennalisation, de septennalité.

Inseptennalité, s. f.; état, qualité de qui est inseptennal, absence de septennalité : l'inseptennalité.

Insérieusement, adv.; d'une manière insérieuse, peu grave : parler insérieusement.

Insérieux, *se*, adj.; qui n'est pas sérieux, qui est peu important : c'est insérieux.

Insériosité, s. f.; état, qualité de ce qui est insérieux : l'insériosité des choses.

Insermonné, *e*, adj.; qui n'est pas sermonné : cette personne est insermonnée.

Insermonneur, subst. m.; celui, celle qui ne sermonne pas, n'aime pas à sermonner.

Inserpenter, v. n.; ne pas serpenter, ne pas avoir un cours tortueux : ce chemin, cette rivière inserpente.

Insérable, adj. des 2 g.; ce qui est insérable, doit être inséré : ces conditions sont insérables dans l'acte.

Inserrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas serrable, ne peut, ne mérite pas être serré : ces choses sont inserrables.

Inserrant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de serrer; qui n'est pas serrant, ne serre pas : cette personne est inserrante.

Inserré, *e*, adj. des 2 g.; qui n'est pas serré, qui n'est pas mis en sûreté; qui n'est pas pressé, gêné : ces choses, ces personnes sont inserrées.

Inserrement, s. m.; état inserré : l'inserrement des choses, des lignes, des rangs.

Inserrément, adv.; d'une manière inserrée : écrire inserrément.

Inserrer, v. act. et pr., s'—: ne pas serrer, ne pas se serrer : inséparer les personnes, les choses.

Inserruré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas serruré ou l'est mal, qui manque de serrure : les portes de cette maison sont inserrurées.

Inserrurement, s. m.; état inserruré : l'inserrurement des portes.

Inserrurer, v. act.; ne pas serrurer, ne pas garnir les portes de serrures.

Inserviable, adj. des 2 g.; qui n'est pas serviable, n'est pas obligeant, n'aime pas à obliger : cet homme est inserviable.

Inserviablement, adv.; d'une manière inserviable, inobligeamment.

Inservi, *e*, adj.; qui n'est pas servi ou l'est mal : cette personne est inservie.

Inservile, adj. des 2 g.; qui n'est pas servile. Au fig.: qui n'est pas bas, rampant : cette personne est inservile.

Inservilement, adv.; d'une manière inservile : faire, agir inservilement.

Inservilité, s. f.; absence de servilité, de bassesse, de rampanse; état, qualité de ce qui est inservile : son inservilité.

Insévère, adj. des 2 g.; qui n'est pas sévère, rigide, qui manque de sévérité : des lois, des réglements insévères.

Insévèrement, adv.; d'une manière insévère, sans sévérité : parler insévèrement.

Insévérisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sévérisable, ne peut, ne doit pas être sévérisé, rendu sévère : ces lois, ces réglements sont insévérisables.

Insévérisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de sévériser, de se sévériser; qui n'est pas sévérisant, ne sévérise pas : c'est insévérisant.

Insévérisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas sévérisé, rendu sévère ; de bonnes lois insévérisées finissent par amener plus de chicanes et de troubles que les plus mauvaises.

Insévériser, v. act. et pr., s'—; ne pas sévériser, ne pas se sévériser; ne pas rendre, ne pas devenir sévère, rigide; ne pas donner, ne pas prendre de la sévérité : celui qui insévérise sa probité, est toujours dans un état moral voisin de la fripponnerie.

Insévérisme, s. m.; système d'insévérité, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle et blâmable insévérité : c'est de l'insévérisme.

Insévérité, s. f.; manque, défaut, absence de sévérité; état, qualité de ce qui n'est pas sévère : l'insévérité des lois, des principes, des règles : l'homme a toujours besoin de se sévériser contre lui-même pour sa propre régularité d'action; car, s'il se pardonne facilement ses mésactions, ses passions le conduiront à de nouvelles et lui feront contracter des habitudes de méfaits, et son insévérité lui sera plus funeste que la juste rigueur des autres.

Inséveux, *se*, adj.; qui n'est pas séveux, qui manque de sève, qui ne donne pas de sève : une saison, une température inséveuse.

Insévi, *e*, part. pas. et adj.; contre qui, contre quoi on n'a pas sévi.

Insévir, v. n.; ne pas sévir, ne pas agir avec rigueur, avec une fermeté sévère contre...: si on insévit contre le vice et le crime, il n'y aura plus de vertu ni d'action de bien possible dans le monde.

Digitized by Google

Insévissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de sévir ; qui n'est pas sévissant, ne sévit pas : des lois insévissantes contre le desordre, le vice et le crime, appellent les troubles, l'immoralité publique et le bouleversement de tout.

Insévissement, s. m.; ne pas faire l'action de sévir ; état insévi : son insévissement.

Insévisme, s. m.; système d'insévissement : l'insévisme est une excitation et un enhardissement au vice et au crime.

Insevrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sevrable, ne peut, ne doit pas être sevré : cet enfant est insevrable.

Insevré, e, part. das. et adj.; qui n'est pas sevré: cet enfant est insevré.

Insevrement, s. m.; état insevré : son insevrement.

Insevrer, v. act.; ne pas sevrer : insevrer un enfant.

Insidiation, s. f.; action d'insidier, de rendre insidieux, de tendre des pièges, de chercher à surprendre : l'insidiation d'un discours, d'une action.

Insidié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu insidieux ; qui est environné de pièges, de supercheries, de surprises, de mauvaise foi : cette personne est insidiée.

Insidier, v. act. et n.; rendre insidieux, tendre des pièges à quelqu'un, chercher à le surprendre ; faire de l'insidiosité; agir insidieusement : vous insidiez.

Insidiosité, s. f.; état, qualité de ce qui est insidieux : l'insidiosité des paroles, des moyens.

Insidisme, s. m.; système d'insidiation, insidieux : c'est de l'insidisme.

Insiffiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sifflable, ne peut être sifflé, que l'on ne doit pas siffler : une pièce, un acteur insiffiable.

Insiffié, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été sifflé: la pièce, l'actrice fut insiffiée.

Insignable, adj. des 2 g ; ce qui n'est pas signable, que l'on ne doit pas signer : cet acte est insignable : ces conditions sont insignables.

Insignalable, adj. des 2 g.; qui n'est pas signalable, ne peut être signalé, que l'on ne doit pas signaler : ces faits, ces actions sont insignalables.

Insignalant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de signaler, de se signaler; qui n'est pas signalant, ne fait pas remarquer : cette chose est insignalante, ce fait est insignalant.

Insignalé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas signalé, n'a pas été signalé : tout cela fut insignalé.

Insignaler, v. act. et pr., s'—; ne pas signaler, ne pas se signaler : vous vous insignalez.

Insigné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas signé: cet acte est insigné.

Insignifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas signifiable, ne peut, ne doit pas être signifié : cet acte, ce congé est insignifiable.

Insignifiamment, adv ; d'une manière insignifiante : il m'a répondu insignifiamment.

Insignificatif, ve, adj.; qui n'est pas significatif, ne signifie rien : c'est insignificatif

Insignification, s. f.; absence de signification ; état insignifié : l'insignification d'un jugement, d'un acte.

Insignificativement, adv.; d'une manière insignificative : sa physionomie exprime insignificativement.

Insignifié, e, part. pas et adj.; qui n'est pas, n'a pas été signifié ; cet acte fut insignifié.

Insignifier, v. act.; ne pas signifier : insignifier un acte, un jugement.

Insilencieusement, adv.; d'une manière insilencieuse : ils prennent insilencieusement leurs repas.

Insilencieux, se, adj.; qui n'est pas silencieux : c'est insilencieux.

Insimplicité, s. fr; manque, défaut, absence de simplicité ; état, qualité de ce qui n'est pas simple.

Insimplifiable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas simplifiable, ne peut être simplifié, rendu simple, plus simple : cette chose est insimplifiable.

Insimplifiant, e, part pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de simplifier ; qui n'est pas simplifiant, ne simplifie pas : c'est un moyen insimplifiant.

Insimplification, s. f.; absence de simplification; état insimplifié : l'insimplification des choses les inintelligibilise.

Insimplifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas simplifié, rendu simple, plus simple ; cette chose est insimplifiée.

Insimplifier, v. act.; ne pas simplifier, ne pas rendre simple, plus simple.

Insimulable, adj. des des 2 g.; qui n'est pas simulable, ne peut, ne doit pas être simulé, feint, que l'on ne doit pas simuler : pour l'hypocrite tout est simulable ; là, est le danger de sa fréquentation, parce que c'est par ses études et ses habitudes de simulation qu'il trompe et attire dans ses pièges. Pour l'homme sincère, d'honneur et de bien tout est insimulable ; parce que toute son action est la vérité de son cœur, et parce qu'il n'entre dans l'action que par les vrais de la vertu; et que pour le bien lui-même sans autre spéculation que celle d'obéir à ses belles et heureuses tendances au bien.

Insimulation, s. f.; absence de simulation ; état insimulé : l'insimulation des actes.

Insimulé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas simulé : cet acte est insimulé.

Insimuler, v. ac.; ne pas simuler, ne pas déguiser les actes, ne pas feindre les choses, une action : insimuler les choses, l'action.

Digitized by Google

Insincère, adj. des 2 g.; qui n'est pas sincère, qui manque de sincérité : c'est insincère.

Insincèrement, adv.; d'une manière insincère, sans sincérité : il parle et agit insincèrement.

Insincérisé, e, part. pas. et adj; qui n'est pas sincérisé, rendu, devenu sincère; qui n'a pas, ne présente pas de sincérité : son action est insincérisée.

Insincériser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir sincère; ne pas donner, ne pas prendre de la sincérité; ne pas apporter de sincérité dans l'action, ne pas agir avec sincérité : vous insincérisez votre déclaration, vos actes.

Insincérisme, s. m.; système d'insincérité; continuelle, incessante action d'insincérité : c'est, ce n'est que de l'insincérisme.

Insincérité, s. f.; manque, défaut, absence de sincérité; état, qualité de ce qui n'est pas sincère : la sincérité est la mise en action de de la vérité du cœur et de la conscience; l'insincérité n'est que la mise en action du faux et de l'hypocrite.

Insinuable, adj. des 2 ce qui peut être, doit être insinué : ces choses sont insinuables.

Insinuativement, adv.; d'une manière insinuative; par, avec insinuation.

Insipidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu insipide; pui n, qui présente de l'insipidité : ces narrations sont insipidisées.

Insipidiser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir insipide; donner, causer, prendre de l'insipidité; insipidiser un discours, une narration : cette personne s'insipidise.

Insipidisme, s. m.; continuelle insipidité, ce qui ne présense que de l'insipidité : ce n'est que de l'insipidisme.

Insistable, adj. des 2 g.; sur quoi, en quoi on doit insister : cette chose est insistable.

Insistamment, adv.; d'une manière insistante, avec insistance : il postule insistamment.

Insistant, e, adj.; qui marque l'insistance : demande, prière insistante.

Insistateur, s. m., f. *trice* : celui, celle qui insiste, demande persévéramment.

Insobre, adj.; qui n'est pas sobre : c'est insobre. Substantiv.; un insobre.

Insobrement, adv.; d'une manière peu sobre, sans sobriété : vivre insobrement.

Insobriété, e, s. f.; manque, défaut, absence de sobriété; état, qualité de ce qui n'est pas sobre, n'a rien, ne présente rien de la sobriété : la sobriété virilise l'homme; l'insobriété l'énerve et l'abrutit. De nombreux ordres et tous nécessaire sont fils de la sobriété; l'insobriété est mère de nombreux désordres tous dégradants.

Insociabilisé, part. pas. et adj.; qui n'est pas sociabilisé, rendu sociable : cette personne est insociabilisée.

Insociabiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir insociable : cette personne s'insociabilise : on insociabilise l'homme si on ininculque dans son esprit tous les devoirs de société.

Insoigneusement, adv. d'une manière insoigneuse, sans soins : faire insoigneusement une chose.

Insoigneux, se, adj.; qui n'est pas soigneux. Substantiv.; un insoigneux.

Insoin, s. m.; manque, défaut, absence de soin; ce qui n'est pas du soin; son in-oin.

Insoldable, adj. des 2 g.; qui n'est pas soldable, ne peut se solder, être soldé; ce compte, cette dette est insoldable.

Insoldant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de solder; qui n'est pas soldant, ne solde pas, n'acquitte pas entièrement : cette quittance est insoldante, ce paiement est insoldant.

Insoldé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas soldé ou l'est mal, incntièrement : les troupes sont insoldées.

Insolder, v. act.; ne pas solder, ne pas acquitter ou le faire mal, fmentièrement : insolder les troupes. Pron. s'—; ne pas se solder réciproquement.

Insoleciser, v. act.; ne pas soléciser, ne pas faire un, des solécismes.

Insolidaire, adj. des 2 g.; qui n'est pas solidaire : ces débiteurs sont insolidaires.

Insolidairement, adv.; d'une manière insolidaire, sans solidarité : co-obliger des personnes insolidairement.

Insolidarisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas solidarisable, ne peut, ne doit pas être solidarisé, rendu solidaire : ces débiteurs, ces personnes sont insolidarisables.

Insolidarisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas solidiarisé, rendu solidaire : ils sont insolidarisés.

Insolidariser, v. act. et pron. s'—; ne pas rendre, ne pas devenir solidaire, ne pas obliger, ne pas s'obliger solidairement; ne pas établir, ne pas accepter une solidarité : insolidariser des personnes, des débiteurs.

Insolidarisme, s. m.; système d'insolidarité : c'est de l'insolidarisme.

Insolidarité, s. f.; manque, défaut, absence de solidarité : leur insolidarité.

Insolide, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas solide : cette construction est insolide.

Insolidement, adv.; d'une manière insolide : vous construisez insolidement.

Insolidifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas solidifiable, ne peut être solidifié, rendu solide : cette construction est insolidifiable.

Insolidifiant, e, part pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de solidifier; qui n'est pas solidifiant, ne rend pas solide : ce moyen est insolidifiant.

Insolidifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas solidifié, rendu solide.

Insolidifier, v. act.; ne pas solidifier, ne pas

Digitized by Google

rendre solide, ne pas donner de la solidité : insolidifier une construction.

Insolidité, s. f.; manque, défaut, absence de solidité; état, qualité de ce qui est insolide : l'insolidité des choses.

Insolité, s. f.; état, qualité de ce qui est insolite : son insolité.

Insollicitable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas sollicitable, ne peut, ne doit pas être sollicité : cette personne est insollicitable : cet emploi est insollicitable.

Insollicitation, s. f.; absence, défaut de sollicitation; état insollicité : son insollicitation.

Insollicité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, incité, excité à...; cette personne est insollicitée; ce qui n'est pas demandé fortement, avec instance : cet emploi est insollicité.

Insolliciter, v. act.; ne pas solliciter, ne pas inciter; ne pas exciter à....; ne pas demander fortement, avec instance : insolliciter une personne, un emploi.

Insolliciteur, s. m., f. *se;* celui, celle qui ne sollicite pas, rien.

Insollicitude, s. f.; manque, défaut, absence de sollicitude : son insollicitude.

Insolubilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu insoluble, trop difficile ou impossible à résoudre : cette question est insolubilisée.

Insolubiliser, v. act.; rendre insoluble, trop difficile ou impossible à résoudre; insolubiliser un calcul, un problème, une question.

Insolvabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être insolvabilisé, rendu insolvable : ce débiteur est insolvabilisable.

Insolvabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'insolvabiliser, de s'insolvabiliser; qui insolvabilise, rend insolvable : des pertes insolvabilisantes.

Insolvabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu insolvable : cette personne est insolvabilisée par des pertes successives.

Insolvabiliser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir insolvable; plonger, se plonger dans l'insolvabilité; détruire, perdre la solvabilité, mettre, se mettre hors d'état de payer : des malheurs, des pertes successives insolvabilisent sans doute; mais l'inconduite, la prodigalité, l'inéconomie insolvabilisent encore plus et plus vite.

Insombrable, adj. des 2 g.; terme d'agriculture; qui n'est pas sombrable, ne peut être sombré : ces terres sont insombrables étant trop dures.

Insombrage, s. m.; état insombré : l'insombrage des terres.

Insombré, e, part. pas. et adj.; terme d'agriculture, qui n'a pas été sombré, qui n'a pas été labouré profondément à la mi-mai : ces terres sont insombrées.

Insombrer, v. act.; ne pas sombrer, ne pas labourer profondément à la mi-mai. Terme d'agriculture : insombrer des terres.

Insomptueusement, adv.; d'une manière insomptueuse, sans somptuosité : sa table est insomptueusement servie.

Insomptueux, se, adj.; qui n'est pas somptueux, qui n'a rien de somptueux : les fêtes de la cour sont insomptueuses.

Insomptuosité, s. f.; manque, défaut, absence de somptuosité; état, qualité de ce qui n'est pas somptueux : l'insomptuosité de la dépense.

Insondable, adj. des 2 g.; qui n'est pas sondable, ne peut être sondé, que l'on ne peut sonder : cette personne, ce terrein est insondable.

Insondation, s. f.; état insondé; absence, défaut de sondation : son insondation.

Insondé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été sondé : ce terrein fut insondé : cette personne fut insondée.

Insonder, v. act.; ne pas sonder pour connaître la profondeur : insonder une rivière. Au fig.; ne pas chercher à connaître le fond de la pensée : insonder une personne.

Insonore, adj. des 2 g.; qui n'est pas sonore : c'est insonore.

Insoporeux, se, adj; qui n'est pas soporeux, ne cause pas d'assoupissement.

Insordide, adj. des 2 g.; qui n'est pas sordide, qui n'a pas, ne présente pas de sordidité : c'est un acte insordide : c'est une personne insordide.

Insordidement, adv.; d'une manière insordide, sans sordidité : il agit insordidement.

Insordidité, s. f.; état, qualité de ce qui ne présente rien de sordide; absence de sordidité : son insordidité.

Insororial, e, adj.; qui n'est pas sororial, qui n'a rien de sororial, qui ne marque pas une harmonie, une bonté sororiale : une action insororiale.

Insororialement, adv.; d'une manière insororiale : vous agissez insororialement.

Insorteur, s. m. f, *se;* celui, celle qui n'aime pas à sortir, qui sort peu : cette dame est insorteuse, n'aime pas à sortir de chez elle.

Insot, te, adj.; qui n'est pas sot, qui ne présente pas de stupidité.

Insottement, adv.; d'une manière qui n'est pas sotte, peu sotte : agir insottement.

Insouci, s. m.; absence de souci, tranquillité apathique : l'homme qui se livre à l'insouci, entre dans toutes les négligences et n'a plus d'activité de vie.

Insoudé, e, adj.; qui n'est pas soudé ou l'est mal : cette chose est insoudée.

Insoudoiement, s. m.; état insoudoyé : l'insoudoiement des troupes.

Insoudoyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas soudoyable, que l'on ne doit pas soudoyer.

Insoudoyé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas soudoyé : des troupes insoudoyées.

Digitized by Google

Insoudoyer, v. act.; ne pas soudoyer; ne pas stipendier: insoudoyer une, des personnes.

Insouffrable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas souffrable, que l'on ne doit pas souffrir, admettre, permettre : ces personnes, ces choses sont insouffrables.

Insouffrant, e, adj.; qui n'est pas souffrant, ne souffre pas : cette personne est insouffrante.

Insouhaitable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas souhaitable, ne peut être souhaité : toutes ces choses sont insouhaitables : ce malheur est insouhaitable.

Insouillé, e, adj.; qui n'est pas souillé : ces choses sont insouillées.

Insouillement, s. m.; état insouillé : l'insouillement des choses.

Insoulageable, adj. des 2 g.; qui n'est pas soulageable, ne peut être soulagé, que l'on ne doit pas soulager : cette personne est insoulageable.

Insoulageant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de soulager, qui n'est pas soulageant, ne soulage pas, n'apporte aucun soulagement : ce remède est insoulageant.

Insoulagé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas soulagé, dont la douleur, la peine, le travail n'est point adouci, diminué : cette personne est insoulagée.

Insoulagement, s. m.; état insoulagé, indiminution de peine ou du corps, ou de l'esprit : son insoulagement.

Insoulager, v. act. et pron., s'—; ne pas soulager, ne pas se soulager mutuellement : insoulager une personne.

Insoulevable, adj. des 2 g.; qui n'est pas soulevable, que l'on ne doit pas soulever : cette chose, cette question est insoulevable.

Insoulevé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas soulevé : ces peuples sont insoulevés.

Insoulèvement, s. m.; état insoulevé : l'insoulèvement d'une chose, d'une question.

Insoulever, v. act. et pron., s'—; ne pas soulever, ne pas se soulever; ne pas exciter à la révolte : insoulever une chose, une question : ces peuples s'insoulèvent.

Insouligné, e, adj.; qui n'est pas souligné : des mots insoulignés.

Insoumettable, adj. pes 2 g.; qui n'est pas soumettable, ne peut être soumis : cette personne, ce peuple est insoumettable.

Insoumettant, e, part. pr. et adj., qui ne fait pas l'action de soumettre, de se soumettre; qui n'est pas soumettant, ne soumet pas : ces mesures, ces lois, ces raisons sont insoumettantes.

Insoumettre, v. act. et pron., s'—; ne pas soumettre, ne pas se soumettre : en tout pays, l'insoumission aux lois est un crime; mais la soumission à la tyrannie est une lâcheté. Tous les hommes doivent se rattacher, se soumettre à ce qui fixe et constitue l'intérêt social général; et s'insoumettre à l'ordre, qui découle de cet intérêt et qu'il nécessite, c'est sortir des bases et renoncer aux bienfaits de la liberté.

Insoumis, e, part. pas. et adj; qui n'est pas ou n'est plus soumis : cet enfant est insoumis.

Insoupçonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas soupçonnable, ne peut, ne doit pas être soupçonné : cette personne est insoupçonnable.

Insoupçonné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été soupçonné : il fut insoupçonné.

Insoupçonner, v. act.; ne pas soupçonner, ne pas former, ne pas porter un soupçon, sur, contre quelqu'un : insoupçonner une personne d'un méfait.

Insoupçonneusement, adv.; d'une manière insoupçonneuse, sans soupçon.

Insoupçonneux, se, adj.; qui n'est pas soupçonneux. Substantivement : un insoupçonneux.

Insournois, e, s. et adj., celui, celle qui n'est pas sournois; qui n'a rien de sournois : c'est un insournois : sa façon d'agir est insournoise.

Insournoisement, adv.; d'une manière insournoise : agir insournoisement.

Insoustraction, s. f.; absence de soustraction; état insoustrait : l'insoustraction des objets, des choses.

Insoustraire, v. act. et pron., s'—; ne pas soustraire, ne pas se soustraire : s'insoustraire au châtiment.

Insoustrait, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas soustrait : ces papiers, ces objets sont insoustraits.

Insoustrayable, edj. dos 2 g.; qui n'est pas soustrayable, que l'on ne peut soustraire : son argent est insoustrayable.

Insoutenant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de soutenir, de se soutenir; qui n'est pas soutenant, ne soutient pas ou soutient mal: je n'ai trouvé qu'une faible et insoutenante protection.

Insoutenir, v. act. et pron., s'—; ne pas soutenir, ne pas se soutenir : insoutenir une chose, une personne.

Insoutenu, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas soutenu ou l'est mal : il fut insoutenu.

Insouterrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas souterrable, ne peut, ne doit pas être souterré; mis, placé, caché sous la terre : ces choses sont insouterrables.

Insouterranisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas souterranisable, ne peut être souterranisé, où l'on ne peut former, établir de souterreins; que l'on ne peut, que l'on ne doit pas déposer, enfermer dans des souterreins : des hommes vivants sont insouterranisables, il n'y a qu'une féroce tyrannie qui les souterrannisent.

Insouterranisation, s. f.; état insouterranisé : son insouterranisation.

Insouterranisé, e, part. pas. et adj.; qui n'a pas de souterreins; qui n'est pas déposé, enfermé dans un souterrein.

Insouterraniser, v. act; ne pas creuser, ne pas

Digitized by Google

former, ne pas construire de souterreins, ne pas déposer, ne pas enfermer dans un souterrein.

Insouterré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas souterré, qui n'est pas sous terre ou qui a cessé d'y être, qui sort de dessous terre : dans ces contrées on rencontre souvent des flammes insouterrées.

Insouterrement, s. m.; état insouterré son insouterrement.

Insouterrer, v. act. et pron. s'—; ne pas souterrer, ne pas mettre, ne pas placer sous terre; tirer, faire sortir de dessous la terres sortir de la terre, de dessous terre : les flammes s'insouterrent.

Insoutien, s. m.; manque, défaut, absence de soutien : l'insoutien des personnes, des choses.

Insoutirable, adj. des 2 g.; qui n'est pas soutirable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas soutirer : ce vin est insoutirable.

Insoutiré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été soutiré : le vin est insoutiré.

Insoutirement, s. m.; état insoutiré : un insoutirement d'argent.

Insoutirer, v. act.; ne pas soutirer. Au fig. : ne pas se faire donner pas adresse : insoutirer du vin, de l'argent.

Insoyeux, *se*, adj.; qui n'est pas soyeux : cette étoffe est insoyeuse.

Inspacieusement, adv.; d'une manière inspacieuse.

Inspacieux, *se*, adj.; qui n'est pas spacieux, qui n'a pas une grande étendue : ce terrein est inspacieux.

Inspécial, *e*, adj.; qui n'est pas spécial : c'est inspécial.

Inspécialement, adv.; d'une manière inspéciale : désigner inspécialement.

Inspécialisable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas spécialisable, ne peut, ne doit pas être spécialisé, rendu spécial.

Inspécialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas spécialisé, rendu spécial.

Inspécialiser, v. act.; ne pas spécialiser, ne pas rendre spécial; ne pas désigner spécialement.

Inspécialité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas spécial.

Inspécieusement, adv.; d'une manière inspécieuse : raisonner inspécieusement.

Inspécieux, *se*, adj.; qui n'est pas spécieux, n'a rien de spécieux : donner des raisons inspécieuses.

Inspécifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas spécifiable, ne peut être spécifié, bien spécifié.

Inspécification, s. f.; état inspécifié : l'inspécification des choses, des conventions.

Inspécifié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas spécifié ou l'est mal : ces choses, ces conventions, ces conditions sont inspécifiées dans l'acte, dans le traité.

Inspécifier, v. act.; ne pas spécifier, ou le faire mal : inspécifier des clauses dans un acte.

Inspectable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être inspecté : ces lieux, ces choses sont inspectables.

Inspéculable, adj. des 2 g.; qui n'est pas spéculable, ne peut être spéculé, sur quoi on ne peut, on ne doit pas spéculer : ces évenements, ces chances sont inspéculables.

Inspéculateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne spécule pas ou spécule mal.

Inspéculatif, *ve*, adj.; qui n'est pas spéculatif : c'est inspéculatif.

Inspéculation, s. f.; absence de spéculation; état inspéculé : l'inspéculation des choses.

Inspéculativement, adv.; d'une manière inspéculative, sans spéculation.

Inspéculé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas spéculé ou l'est mal.

Inspéculer, v. act.; ne pas spéculer ou speculer mal.

Insphérisé, *e*, adj.; qui n'est pas sphérisé ou l'est mal.

Inspirituel, *le*, adj.; qui n'est pas spirituel, qui ne présente pas, n'annonce pas d'esprit : sa physiognomie est inspirituelle.

Inspirituellement, adv.; d'une manière inspirituelle : il parle, il écrit inspirituellement.

Inspontané, *e*, adj.; qui n'est pas spontané : ce mouvement est inspontané.

Inspontanéité, s. f.; absence de spontanéité; état, qualité de ce qui est inspontané : son inspontanéité.

Inspontanément, adv.; d'une manière inspontanée.

Instabilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de stabiliser; qui n'est pas stabilisant, ne stabilise pas, rien : ce système politique, administratif est instabilisant.

Instabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas stabilisé, rendu stable; qui n'a pas, ne présente pas de stabilité, qui manque de stabilité : toutes ces choses sont instabilisées.

Instabiliser, v. act. et pron. s'—; ne pas stabiliser, ne pas se stabiliser; ne pas rendre stable, ne pas donner, ne pas prendre de stabilité : en administration, on instabilisé tout quand il y a versatilité dans l'action : dans une société, l'ordre s'instabilise de lui-même si l'administration qui peut le fixer et le maintenir sort des principes et des besoins publics qui l'ont constitués.

Instantanéisable, adj. des 2 g.; qui peut n'être qu'instantané, qui est susceptible d'instanéité : c'est instantanéisable.

Instantanéisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'instantanéiser; qui instantanéise, rend instantané; qui ne détermine, n'établit qu'une instantanéité.

Instantanéisation, s. f.; action d'instantanéiser; état instantanéisé.

Instantanéisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu instantané, qui n'a que la durée d'un instant, qui ne présente que de l'instantanéité : l'action de bien ne sera jamais qu'instantanéisée en

Google

l'homme si elle ne résulte des principes et des habitudes du cœur.

Instantanéiser, v. act. et pron. s'—; rendre instantané, ne donner, ne prendre que la durée d'un instant; ne former, n'établir qu'une instantanéité, n'entrer que dans l'instantanéité: la régularité d'action de l'homme ne fera toujours que s'instantanéiser si cette régularité ne repose pas sur des convictions d'ordre, sur une base d'honneur, de conscience et de justice.

Instantanéisme, s. m.; système d'instantanéité, son vice; ce n'est que de l'instantanéisme.

Instationnaire, adj des 2 g.; qui n'est pas stationnaire: c'est instationnaire.

Instationnairement, adv.; d'une manière instationnaire.

Instationnarité, s. f.; état, qualité de ce qui est instationnaire.

Instérile, adj. des 2 g.; qui n'est pas stérile, qui porte des fruits: cette terre est instérile.

Instérilement, adv., d'une manière instérile

Instérilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas stérilisé, rendu stérile: cette terre est instérilisée.

Instériliser, v. act. et pr., s'—; ne pas rendre, ne pas devenir stérile: cette terre s'instérilise.

Instimulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas stimulable, que l'on ne peut stimuler, exciter: cette personne est instimulable.

Instimulant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de stimuler, de se stimuler; qui n'est pas stimulant, ne stimule pas, n'excite pas: ce moyen, cet espoir est instimulant.

Instimulateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne stimule pas, n'encourage pas, n'excite pas: un prince instimulateur.

Instimulation, s. f.; absence de stimulation; état instimulé.

Instimulé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas stipulé, aiguillonné, excité: cette personne est instimulée.

Instimuler, v. act.; ne pas stimuler, ne pas aiguillonner, ne pas exciter. Pr., s'—; ne pas stimuler: instimuler une personne: il s'instimule.

Instipulable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas stipulable, ne peut, ne doit pas être stipulé: c'est instipulable dans cet acte, dans ce traité.

Instipulateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne stipule pas ou le fait mal.

Instipulation, s. f.; absence de stipulation; état instipulé.

Instipulé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas stipulé ou l'est mal: ce droit est instipulé dans l'acte, dans le traité.

Instipuler, v. act.; ne pas stipuler, ne pas demander, ne pas exiger, ne pas faire promettre en contractant: instipuler un droit, un intérêt dans un acte.

Institualité, s. f.; état, qualité de ce qui est institué.

Instrictisé, *e*, part. pas et adj.; qui n'est pas strictisé, rendu strict, d'une exactitude sévère: des devoirs instrictisés sont bientôt oubliés par le plus grand nombre, les hautes vertus en conservent seules la conscience.

Instrictiser, v. act. et pr., s'—; ne pas strictiser, ne pas se strictiser; ne pas rendre, ne pas devenir stricte, d'une exactitude sévère: instrictiser ses ordres et ses devoirs, c'est vouloir le relâchement en tout.

Instructible, adj. des 2 g.; qui peut être instruit, qui est susceptible d'instruction: il est instructible.

Instructivement, adv.; d'une manière instructive.

Instudieusement, adv.; d'une manière peu studieuse: travailler instudieusement.

Instudieux, *se*, adj; qui n'est pas studieux, n'aime pas l'étude. Subs.: un instudieux.

Instupide, s. et adj. des 2 g.; celui, celle qui n'est pas stupide; ce qui ne présente rien de stupide: c'est instupide.

Instupidement, adv.; d'une manière instupide: faire, agir instupidement.

Insubdivisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été subdivisé: cette propriété est insubdivisée.

Insubdiviser, v act.; ne pas subdiviser; ne pas diviser ce qui est déja divisé.

Insubdivisibilité, s. f.; état, qualité de ce qu est insubdivisible.

Insubdivisible, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas subdivisible, ne peut, ne doit pas être subdivisé: c'est insubdivisible.

Insubdivision, s. f.; état insubdivisé: l'insubdivision de cette propriété.

Insubdivisisme, s. m.; système d'insubdivision.

Insubi, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été subi.

Insubir, v. act.; ne pas subir: insubir une peine, une condamnation.

Insubissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas subissable, ne peut, ne doit pas être subi: cette peine est insubissable.

Insubissement, s. m.; absence de subissement; état insubi: l'insubissement d'une peine, d'une condamnation.

Insubit, *e*, adj; qui n'est pas subit: c'est insubit.

Insubitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas subitable, que l'on ne doit pas faire tout à coup, ni faire arriver tout à coup, que l'on ne doit pas rendre subit: cette démarche est insubitable.

Insubité, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu subit: c'est une démarche insubitée.

Insubité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas subit: l'insubité d'action.

Digitized by Google

Insubitement, adv.; d'une manière insubite : faire insubitement.

Insubiter, v. act.; ne pas subiter, ne pas rendre subit, ne pas faire tout à coup, ne pas faire arriver tout à coup, ne pas agir subitement : insubiter son départ, son arrivé, son action, les choses.

Insubjugable, adj. des 2 g.; qui n'est pas subjugable, ne peut être subjugué : ce peuple est insubjugable.

Insubjugateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne subjugue pas : un prince insubjugateur.

Insubjugatif, ve, adj.; qui n'est pas subjugatif, qui n'est pas force, puissance de subjugation : c'est un pouvoir insubjugatif.

Insubjugation, s. f.; absence de subjugation; état insubjugué.

Insujugativement, adv.; d'une manière insubjugative, sans subjugation : gouverner insubjugativement.

Insubjugué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas subjugué : ce peuple est insubjugué.

Insubjuguer, v. act.; ne pas subjuguer : insubjuguer un peuple.

Insublime, adj. des 2 g.; qui n'est pas sublime : cette action est belle; mais elle est insublime.

Insublimement, adv.; d'une manière insublime : faire, agir insublimement.

Insublimisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu sublime, qui manque de sublimité : cette action est insublimisée.

Insublimiser, v. act. et pr., s'—; ne pas sublimiser, ne pas se sublimiser; ne pas rendre, ne pas devenir sublime, ne pas donner, ne pas prendre, ne pas entrer dans la sublimité : insublimiser son action.

Insubmergeable, adj. des 2 g.; qui ne peut être submergé, qui n'est pas susceptible d'être submergé : ces terreins, ces lieux sont insubmergeables.

Insabmergeant, e, adj.; qui n'est pas submergeant, ne submerge pas : cette rivière est insubmergeante.

Insubmergé, e, adj.; qui n'est pas submergé : ce terrein est insubmergé.

Insubordinatif, ve, adj.; qui est acte d'insubordination.

Insubordonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas subordonnable; ne peut, ne doit pas être subordonné, que l'on ne peut soumettre à aucun ordre : ces choses sont insubordonnables.

Insubordonné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas subordonné, qui n'est soumis à aucun ordre : ces personnes, ces choses sont insubordonnées.

Insubordonnel, le, adj.; d'insubordination, qui est de l'insubordination, qui la marque.

Insubordonnellement, adv.; d'une manière insubordonnable; par, avec insubordination.

Insubordonner, v. act. et pr., s'—; ne pas subordonner, ne pas se subordonner; ne pas rendre, ne pas devenir dépendant, ne pas soumettre, ne pas se soumettre à un ordre : insubordonner les personnes, les choses.

Insubornable, adj. des 2 g.; qui n'est pas subornable, ne peut être suborné, séduit : ce témoin est insubornable.

Insubornateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne subonne pas.

Insubornation, s. f.; absence de subornation; état insubordonné.

Insuborné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas suborné, séduit.

Insuborner, v. act.; ne pas suborner, ne pas séduire, ne pas porter à faire quelque chose contre le devoir : insuborner des témoins.

Insubstituable, adj. des 2 g.; qui n'est pas substituable, ne peut, ne doit pas être substitué: ces choses sont insubstituables.

Insubstitué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas substitué : ces biens sont insubstitués.

Insubstituer, v. act.; ne pas substituer, ne pas mettre une personne ou une chose à la place d'une autre : insubstituer une chose.

Insubstitution, s. f.; absence de substitution; état insubstitué : une insubstitution de personnes, de choses, de biens.

Insubvenir, v. n.; ne pas subvenir : insubvenir aux besoins.

Insubventionnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas subventionnable, ne peut, ne doit pas être subventionné : il est insubventionnable.

Insubventionné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas subventionné : il est insubventionné.

Insubventionner, v. act.; ne pas subventionner, ne pas accorder de subvention, ne pas fournir de secours d'argent : insubventionner des journaux.

Insubversif, ve, adj.; qui n'est pas subversif, ne cause pas, n'amène pas une subversion : ces principes sont insubversifs.

Insubversion, s. f.; absence de subversion : une insubversion de principe.

Insubversivement, adv.; d'une manière insubversive : il parle, prêche insubversivement.

Insuggérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas suggérable, ne peut, ne doit pas être suggéré : ce projet est insuggérable.

Insuivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas suivable, que l'on ne peut suivre : ce marcheur est insuivable.

Insujet, te, subst. et adj.; qui n'est pas sujet à... susceptible... qui n'est pas soumis à...: il est insujet à la migraine.

Insujettisable, adj. des 2 g.; qui ne peut, ne doit pas être considéré comme sujet, qui ne peut être réduit à la condition de sujet : les Français sont insujettisables.

Insujettisé, e, adj.; qui n'est pas sujettisé, rendu sujet, qui est hors de condition de sujet : le peuple français est insujettisé.

Insultamment, adv.; d'une manière insultante, en insultant : il lui a parlé insultamment.

Digitized by Google

Insulteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui insulte : d'énergumènes insulteurs.

Insultisme, s. m.; continuelle insulte, ce qui n'est que de l'insulte, système d'insulte.

Insuperflu, *e*, adj.; qui n'est pas superflu, qui n'est pas inutile, n'est pas de trop.

Insuperfluité, s. f.; absence de superfluité; état, qualité de ce qui est insuperflu.

Insupérhation, s. f.; manque, défaut de soin dans les choses, négligence des choses; action de passer par-dessus les choses.

Insupériorable, adj. des 2 g.; qui n'est pas supériorable, ne peut être supérioré, rendu supérieur : c'est insupériorable.

Insupériorant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de supérioser, de se supérioriser; qui ne donne pas de supériorité : cette qualité, quoique belle, est insupériorante

Insupérioré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas supérioré, rendu supérieur, qui manque de supériorité : il est insupérioré.

Insupériorer, v. act. et pr., s'—; ne pas supériorer, ne pas se supériorer, ne pas rendre, ne pas devenir supérieur; ne pas donner, ne pas acquérir de supériorité.

Insupériorité, s. f.; manque, défaut, absence de supériorité.

Insuperstitieusement, adv.; d'une manière insuperstitieuse, sans superstition : se conduire agir insuperstitieusement.

Insuperstitieux, *se*, s. et adj.; celui, celle qui n'est pas superstitieux : ce qui ne présente pas de superstition.

Insuperstition, s. f.; absence de superstition : son insuperstition.

Insupplantable, adj. des 2g.; qui n'est pas supplantable, que l'on ne peut supplanter : cette personne est insupplantable.

Insupplantateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne supplante pas.

Insupplantation, s. f.; absence de supplantation; état insupplanté.

Insupplanté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas supplanté : il est insupplanté.

Insupplanter, v. act.; ne pas supplanter : insupplanter une personne.

Insuppléable, adj. des 2 g.; qui n'est pas suppléable, ne peut être supplée, ce à quoi on ne peut suppléer : le bon sens et la seule vertu sont toujours insuppléables.

Insuppléé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas suppléé : il est insuppléé : cette chose est insuppléée.

Insuppléer, v. act.; ne pas suppléer, ne pas ajouter ce qui manque à une chose, ne pas remplacer, ne pas faire les fonctions d'un autre.

Insuppliable, adj. des 2 g.; qui n'est pas suppliable, ne peut, ne doit pas être supplié : cet homme est insuppliable.

Insuppliant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de supplier; qui n'est pas suppliant, qui est sans instance et soumission : votre demande, votre prière est insuppliante.

Insupplié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas supplié : elle est insuppliée.

Insupplier, v. act.; ne pas supplier, ne pas prier, ne pas demander avec instance et soumission : insupplier une personne.

Insupportabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est insupportable.

Insupposable, adj. des 2 gen.; ce qui n'est pas supposable, ne peut, ne doit pas être supposé : ces faits, ces choses sont insupposables.

Insupposablement, adv.; d'une manière insupposable, sans supposer.

Insupposé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas supposé : cette chose est insupposée.

Insupposer, v. act.; ne pas supposer, ne pas mettre une chose en avant, connue, établie, ne pas mettre à la place : insupposer un propos, un fait.

Insupposition, s. f.; absence de supposition; état insupposé : l'insupposition d'une chose : c'est une insupposition.

Insuppression, s. f.; absence de suppression; état insupprimé : l'insuppression d'un article, d'un passage.

Insupprimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas supprimable, ne peut, ne doit pas être supprimé : cette chose, cet article, ce passage est insupprimable.

Insupprimé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas supprimé : la porte de communication est insupprimée.

Insupprimer, v. act.; ne pas supprimer: ne pas abolir, ne pas retrancher, insupprimer des ouvertures, des jours.

Insupputable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas supputable, ne peut être supputé : ces choses sont insupputables.

Insupputé, *e*, part. pass. et adj.; qui n'est pas supputé ou l'est mal : les profits, les avantages en sont insupputés.

Insupputer, v. act; ne pas supputer, ne pas compter, ne pas calculer.

Insurchargeable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas surchargeable, ne peut, ne doit pas être surchargé : cette personne est insurchargeable : ces chiffres sont insurchargeables.

Insurchargeant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de surcharger, qui n'est pas surchargeant, ne surcharge pas ou peu : ce travail est insurchargeant.

Insurchargé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas surchargé : cette personne est insurchargée : ce peuple est insurchargé d'impôts.

Insurchagement, s. m.; état insurchargé : son insurchargement.

Insurcharger, v. a. et pr. s'— ; ne pas surcharger, ne pas se surcharger : insurcharger d'impots.

Insurgeable, adj. des des 2 g.; qui peut être in-

surgé, facilement mis en insurrection: ce peuple est insurgeable.

Insurgi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas surgi.

Insurgir, v. n ; ne pas surgir, ne pas faire surgir : ces principes insurgissent.

Insurgissable, adj. des des2g.; qui n'est pas surgi, ne peut surgir, que l'on ne peut faire surgir : ces principes sont insurgissables.

Insurgissant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de faire surgir ; qui n'est pas surgissant, ne surgit pas : cette vérité est utile aura son triomphe, mais elle sera encore longtemps insurgissante.

Insurgissement, s. m.; absence de surgissement, état insurgi.

Insurmarché, e, adj.; qui n'est pas surmarché : il est insurmarché.

Insurmontabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est insurmontable.

Insurmontant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de surmonter ; qui n'est pas surmontant, ne surmonte pas : sa persévérance fût insurmontante.

Insurmonté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été surmonté : les obstacles furent insurmontés.

Insurmonter, v. a.; ne pas surmonter. Au fig.; ne pas vaincre, ne pas dompter : insurmonter des obstacles.

Insurpassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas surpassable, ne peut être surpassé : ce travail, cette chose est insurpassable.

Insurpassant, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de surpasser ; qui n'est pas surpassant ne surpasse pas une personne une chose : ce travail est très bon et très bien ; mais il est insurpassant.

Insurpassé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas surpassé : les hommes veulent être élevés, mais tous veulent être insurpassés.

Insurpasser, v. a.; ne pas surpasser, ne pas excéder, ne pas rendre plus élevé : insurpasser les personnes, les choses : vous l'insurpasserez.

Insurpaiement, s. m.; état insurpayé.

Insurpayable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas surmarchable, cette chose est insurpayable.

Insurpayé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas surpayé, payé trop cher : cette chose est insurpayée.

Insurpayer, v. a.; ne pas surpayer, ne pas payer trop cher, audelà de sa valeur : insurpayer les choses

Insurprenable, adj. des 2 g.; qui n'est pas surprenable, ne peut être surpris, que l'on ne peut surprendre : cette personne, l'ennemi est insurprenable.

Insurprenant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de surprendre, ce qui n'est pas surprenant, ne surprend pas : cette nouvelle, cette chose est insurprenante.

Insurprendre, v. a.; ne pas surprendre : insurprendre les personnes.

Insurpris, se, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été surpris : il en fut insurpris.

Insurrectionisme, s. m.; système d'insurrection, ce qui ne tend qu'à causer, qu'à amener, qu'à alimenter une insurrection : c'est de l'insurrectionisme.

Insurtaxable, adj. des 2 g.; qui n'est pas surtaxable, ne peut, ne doit pas être surtaxé, taxé trop haut : ces choses sont insurtaxables.

Insurtaxation, s. f.; état insurtaxé : l'insurtaxation des choses.

Insurtaxé, e, part. pas. et adj.: qui n'est pas surtaxé : ces choses sont insurtaxées.

Insurtaxer, v. a.; ne pas surtaxer, ne pas taxer trop haut : insurtaxer une personne, des marchandises.

Insurtaxisme, s. masc. ;système d'insurtaxation.

Insurveillable, adj. des 2 g. qui, ce qui n'est pas surveillable, ne peut, ne doit pas être surveillé : ces personnes, ces choses sont insurveillables.

Insurveillance, s. f.; manque, défaut, absence de surveillance, état insurveillé : très souvent les hommes ne faillissent que par leur *insurveillance* sur eux-mêmes.

Insurveillant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de surveiller, de se surveiller, qui n'est pas surveillant, ne surveille pas ou surveille mal : cette personne est insurveillante, substantiv. un insurveillant.

Insurveillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas surveillé on l'est mal : ces personnes, ces choses sont insurveillées.

Insurveiller, v. a.; ne pas surveiller, ou le faire mal : insurveiller les personnes, les choses.

Insurvivable, adj. des 2 g.; qui n'est pas survivable, ne peut survivre, qui ne peut vivre, durer au deià : sa mémoire est insurvivable.

Insurvivre, v. neut.; ne pas survivre, ne pas vivre au-delà : il insurvivra à ce malheur, à ce désastre.

Insusceptibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas susceptibilisé, rendu susceptible de.....; qui n'a pas de susceptibilité : elle est insusceptibilisée.

Insusceptibiliser, v. a. et pr. s'—; ne pas susceptibiliser, ne pas se susceptibiliser, ne pas rendre susceptible de....., ne pas devenir susceptible ; ne pas donner, ne pas causer, ne pas prendre de la susceptibilité.

Insusceptilité, s. f.; absence de susceptibilité : l'insusceptibilité est un défaut dans de nombreux cas.

Insuscitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas suscitable, ne doit pas être suscité ; cette guerre est insuscitable.

Insuscitant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de susciter, qui n'est pas suscitant, ne suscite pas : une politique, une prétention

insuscitante de guerres, de divisions et de troubles.

Insuscitateur, s. m. f. *trice* ; celui, celle qui ne suscite pas, rien.

Insuscitation, s. f.; absence de suscitation; état insuscité : une insuscitation d'embarras.

Insuscité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas n'a pas été suscité : la guerre fut insuscitée.

Insusciter, v. a.; ne pas susciter : insusciter des embarras, des obstacles, des divisions des troubles.

Insuscitisme, s. m.; système d'insuscitation.

Insuspectable, adj. des 2 g.; qui n'est pas suspectable, ne peut, ne doit pas être suspecté : cette personne est insuspectable.

Insuspecté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas suspecté : il est insuspecté.

Insuspecter, v. act.; ne pas suspecter : insuspecter les personnes.

Insuspendable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas suspendable, ne peut, ne doit pas être suspendu : ce fonctionnaire est insuspendable.

Insuspendre, v. act. ; ne pas suspendre, ne pas élever en l'air. Au fig. : ne pas surseoir, ne pas différer, ne pas interdire pour un temps : insuspendre une affaire, une personne de ses fonctions.

Insuspendu, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été suspendu : il fut insuspendu de ses fonctions.

Insuspension, s. f.; absence de suspension ; état insuspendu : son insuspension.

Insymétrie, s. f. ; manque, défaut, absence de symétrie : l'insymétrie d'un déssert ôte son coup d'œil.

Insymétrique, adj. des 2 g. ; qui n'est pas symétrique, qui manque de symétrie : cet arrangement est insymétrique.

Insymétriquement, adv.; d'une manière insymétrique : servir, poser, placer insymétriquement.

Insymétrisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas symésrisé, arrangé symétriquement, dans un ordre symétrique : ce service est insymétrisé.

Insymétriser, v. act.; ne pas mettre, ne pas placer les choses dans un ordre symétrique : insymétriser les choses. Neut. ; ne pas faire, ne pas donner de symétrie : vous insymétrisez.

Insympathie, s. f. ; défaut, absence de sympathie; état, qualité de ce qui est insympathique.

Insympathique, adj. des 2 g.; qui n'est pas sympathique, n'est pas, ne tient pas de la sympathie, qui n'a rien de sympathique : un caractère insympathique.

Insympathiquement, adv.; d'une manière insympathique, sans sympathie : ils vivent insympathiquement ensemble.

Insympathisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas sympathisable, que l'on ne peut faire sympathiser, entre lesquels il ne peut s'établir de sympathie : ces personnes sont insympathisables.

Insympathisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de sympathiser ; qui n'est pas sympathisant, qui n'a pas de sympathie avec .... qui ne sympathise pas : ces personnes sont insympathisantes.

Insympathisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas lié par la sympathie, qui n'est pas résultat de sympathie : ces affections sont insympathisées.

Insympathiser, v. neut.; ne pas sympathiser, ne pas avoir de sympathie : ces personnes insympathisent.

Insynonime, adj. des 2 g. ; qui n'est pas synonime, n'a rien de synonyme : ce mot est insynonime.

Insynonimique, adj. des 2 g.; qui n'est pas synonimique, qui n'offre pas un sens synonimique : c'est insynonimique.

Insynonimiquement, adv.; d'une manière insynonimique.

Insynonimisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas synonimisable, ne peut, ne doit pas être synonimisé, rendu synonime : ce mot est insynonimisable.

Insynonimisation, s. f. ; absence de synonimisation ; état insynonimisé.

Insynonimisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas synonimisé : ce mot est insynonimisé.

Insynonimiser, v. act. ; ne pas synonimiser, ne pas rendre synonime. Neut. : ne pas faire de synonimes : vous insynonimisez.

Insystématique, adj. des 2 g.; qui n'est pas systématique, n'a rien de systématique

Insystématiquement, adv.; d'une manière insystématique.

Intaché, e, adj.; qui n'est pas taché : cette chose est intachée.

Intacite, adj. des 2 g.; qui n'est pas tacite : c'est intacite.

Intacitement, adv.; d'une manière intacite : rendre, exprimer intacitement.

Intaciturne, adj. des 2 g.; qui n'est pas taciturne, sombre, rêveur.

Intactement, adv. ; d'une manière intacte, dans son entier, dans sa pureté.

Intactisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, laissé intact, en son entier

Intactiser, v. act. et pr., s'—; trendre, laisser intact, dans sa entier.

Intaillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas taillable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas tailler, couper, rogner : ces arbres, ces arbrisseaux sont intaillables.

Intaillé, e, adj. ; qui n'est pas taillé, coupé, rogné : cette vigne est intaillée.

Intaisable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas taisable, ne peut, ne doit pas être tû : ces faits, ces choses sont intaisables.

Intamisé, e, adj. ; qui n'est pas tamisé ou l'est mal : c'est intamisé.

Digitized by Google

Intamponné, e, adj. ; qui n'est pas tamponné ou l'est mal : il est intamponné.

Intapager, v. neut.; ne pas tapager, ne pas faire tapage, du tapage : nous nous amusions, mais nous intapagions.

Intapageur, f. se, s. et adj.; celui, celle qui n'est pas tapageur ; qui ne cause pas de tapage : un caractère intapageur, une humeur intapageuse.

Intapageusement, adv. ; d'une manière intapageuse, sans tapage : ces jeunes gens se récréent intapageusement.

Intapissé, e, adj. ; qui n'est pas tapissé ou l'est mal : il est intapissé de verdure.

Intaquin, e, adj. ; qui n'est pas taquin, qui ne taquine pas : un caractère intaquin, une humeur intaquine. Subs. : un intaquin.

Intaquinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas taquinable, que l'on ne doit pas taquiner ; qui n'est pas susceptible de se taquiner, de se tourmenter de peu : cette personne est intaquinable.

Intaquinant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de taquiner; qui n'est pas taquinant, ne taquine pas, ne tourmente pas l'esprit : cette nouvelle est intaquinante.

Intaquiné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas taquiné, tourmenté, contrarié : cette personne est intaquinée.

Intaquinement, adv. ; d'une manière intaquine : agir intaquinement.

Intaquiner, v. act.; ne pas taquiner, ne pas tourmenter l'esprit, ne pas contrarier quelqu'un. Neut.; ne pas faire le taquin, de taquinerie : il intaquine.

Intarder, v. neut.; ne pas tarder : si vous intardez votre demande vous obtiendrez probablement.

Intardif, ve, adj. ; qui n'est pas tardif, qui n'a rien de tardif. Subst. : un intardif.

Intardivement, adv.: d'une manière intardive : il arrive toujours intardivement.

Intari, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas tari : ce puits est intari.

Intarifable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tarifable, ne peut, ne doit pas être tarifé, compris dans un tarif : ces marchandises, ces denrées sont intarifables.

Intarifé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas tarifé : toutes ces choses sont intarifées.

Intarifer, v. act. ; ne pas tarifer, ne pas comprendre dans un tarif, ne pas soumettre à un tarif : intarifer des marchandises.

Intarir, v. act.; ne pas tarir, ne pas rendre aride, ne pas épuiser, ne pas mettre à sec : intarir un étang. Pron. s'— ; ne pas se tarir, ne pas devenir à sec : ce puits intarit.

Intarissabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est intarissable.

Intarissant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de tarir, de se tarir ; qui n'est pas tarissant, ne tarit pas, ne fait pas tarir : ce puits est intarissant : la sécheresse quoique grande cette année est pourtant intarissante.

Intarissement, s. m. ; absence de tarissement ; état intari : l'intarissement d'une source, de la fortune.

Intartufier, v. neut. ; ne pas faire le tartufe, le faux dévot : il intartufie.

Intassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tassable, ne peut, ne doit pas être tassé, mis en tas : ces choses sont intassables.

Intassé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas tassé, mis en tas : les fruits sont intassés.

Intassement, s. m.; état intassé : l'intassement de la paille, du blé, des fruits.

Intasser, v. act. ; ne pas tasser, ne pas mettre, ne pas ramasser en tas.

Intâtonnable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tâtonnable, ne doit pas être tâtonné, dans quoi on ne doit point agir avec timidité : cette attaque est intâtonnable.

Intâtonnant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de tâtonner ; qui est intâtonnant, ne tâtonne pas; qui fait avec hardiesse, courage, sans hésiter : à la guerre, des troupes intâtonnantes obtiennent vite la victoire et sans une grande perte d'hommes, parce que plus tôt elles portent la mort dans les rangs ennemis, moins la mort arrive dans les leurs.

Intâtonné, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été tâtonné : cette attaque fut intâtonnée.

Intâtonnement, s. m.; absence de tâtonnement ; état intâtonné : à la guerre, généralement c'est l'intâtonnement et la vivacité de l'attaque qui donne la victoire.

Intâtonner, v. neut.; ne pas tâtonner, ne point agir avec peur, timidité, incertitude ; faire avec fermeté, résolution : presque en tout il faut intâtonner.

Intaxable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas taxable, ne peut, ne doit pas être taxé : ces personnes, ces marchandises sont intaxables.

Intaxation, s. f.; absence de taxation ; état intaxé : l'intaxation des marchandises, des denrées.

Intaxé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas taxé, qui n'est pas soumis à une taxe : ces choses, ces denrées sont intaxées.

Intaxer, v. act. ; ne pas taxer, ne pas imposer une taxe, ne pas soumettre à une taxe : intaxer une personne, des marchandises.

Intégralisé, e, part. pas. et adj. ; qui est dans son entier, complet, qui a toute son intégralité.

Intégraliser, v. act. ; rendre intégral, donner à une chose toute son intégralité, la rendre complète, entière.

Intégrement, adv.; d'une manière intégre : il se conduit toujours intégrement.

Inteignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas teignable, ne peut être teint, ne peut se teindre : cette étoffe est inteignable.

Intelligibilisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'intelligibiliser, de rendre intelligi-

Digitized by Google

ble ; qui intelligibilise, rend facile à compren. dre, à saisir : une intelligibilisante explication, définition.

Intelligibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu intelligible, facile à comprendre, à saisir : cette chose est intelligibilisée.

Intelligibiliser, v. act. et pron., s'— ; rendre, devenir intelligible, facile à comprendre, à saisir ; donner de l'intelligibilité : intelligibiliser les choses.

Intempérantiel, le, adj. ; qui n'est pas tempérantiel, d'intempérance, qui est, qui tient de l'intempérance, qui la marque, la concerne : des habitudes intempérantielles.

Intempérantiellement, adv. ; d'une manière intempérantielle.

Intempestivisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu intempestif, qui n'est pas fait à propos, qui est fait à contre-temps.

Intempestiviser, v. act. et pron. s'— ; rendre, devenir intempestif, ne pas faire à propos, en temps convenable, ; faire à contre-temps : en politique, en administration, on intempestivise toujours les choses quand, ni l'une, ni l'autre n'entre pour leur action dans le besoin de l'époque, on heurte ce besoin ; et tout s'intempestivise de soi-même, tombe ou irrite si la base d'action s'inharmonie avec l'intérêt général et l'exigence du pays. Neut. ; agir intempestivement dans les choses : vous intempestivisez en tout.

Intemporisation, s. f. ; absence de temporisation, inattente du temps, des occasions : son intemporisation.

Intemporiser, v. neut. ; ne pas temporiser, ne pas retarder ; inattendre, ne pas différer dans l'attente d'un temps plus favorable.

Intemporiseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui ne temporise pas.

Intendable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas tendable, ne peut, ne doit pas être tendu : cette corde est intendable.

Intendance, s. f. ; absence de tendance : l'intendance au mal n'émane que de l'inculcation de beaux principes dans l'esprit et dans la droiture du cœur.

Intendrement, adv. ; d'une manière peu tendre : il l'aime intendrement.

Intendresse, s. f. ; manque, défaut absence de tendresse : son intendresse.

Intendu, e, adj. ; qui n'est pas tendu ou l'est mal : cette corde est intendue.

Inténébreusement, adv. ; d'une manière inténébreuse.

Inténébreux, se, adj. ; qui n'est pas ténébreux, n'a rien de ténébreux : c'est inténébreux.

Intensiser, v. act. et pron. s'—; rendre, devenir intense ; donner, causer, prendre de l'intensité : le froid s'intensise : vous intensisez le mal au lieu de le guérir.

Intentable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas tentable. En parlant des personnes : qui, ce qui ne peut être tenté, que l'on ne doit pas chercher à tenter : cette personne est intentable. T. de jurisprudence ; qui peut être intenté, que l'on doit intenter : ce procès est intentable.

Intentant, e, adj. ; qui n'est pas tentant, ne tente pas : cette chose est intentante.

Intentateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui ne tente pas : c'est un intentateur.

Intentation, s. f. ; absence de tentation ; état inteuté : plus on obéit aux tentations plus alors elles se multiplient, et l'intentation n'est que la conséquence de lutte et de résistances opposées aux tentations qui assiégent l'homme et l'entraînent dans toutes les dépravations morales.

Intenté, e, adj. ; qui n'est pas tenté, qui n'éprouve pas de tentation : cette personne est intentée.

Interceptable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être intercepté ; cette lettre est interceptable.

Interdictibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est interdictible : son interdictibilité.

Interdictible, adj des 2 g. ; qui peut être, doit être interdit : cette personne, cette chose est interdictible.

Interdictif, ve, adj. ; d'interdiction, qui est de l'interdiction, qui la concerne ; qui frappe d'interdiction : une enquête interdictive, un jugement interdictif.

Interdictivement, adv. ; d'une manière interdictive, avec interdiction ; par interdiction. l'interdiction.

Intergiversable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas tergiversable, ce quoi, dans quoi on ne doit point apporter en tergiversation : cette attaque, cette affaire est intergiversable.

Intergiversant, e, part. pr et adj. ; qui ne fait pas l'action de tergiverser ; qui n'est pas tergiversant, qui ne tergiverse pas, une politique, une administration intergiversante.

Intergiversateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui ne tergiverse jamais en rien : c'est un intergiversateur.

Intergiversatif, ve, adj. ; d'intergiversation, qui ne montre pas, ne marque pas de tergiversation : il faut des moyens intergiversatifs.

Intergiversation, s. f. ; absence de tergiversation état intergiversé : son intergiversion : l'intergiversation est une marque certaine de la pureté de l'ame, de la droiture de la conscience, de l'énergie certaine du caractère et de l'esprit, de la vérité du cœur.

Intergiversativement, adv. ; d'une manière intergiversative, sans tergiversation : agir, faire intergiversativement.

Intergiversé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas tergiversé, dans quoi on a pas tergiversé : l'exécution de ce plan a été intergiversée.

Intergiverser, v. n ; ne pas tergiverser, ne pas biaiser, ne pas chercher des détours, ne pas user de faux-fuyants : il intergiverse en tout.

Digitized by Google

Intergiversisme, s. m.; système d'intergiversation : c'est de l'intergiversisme.

Interjetable, adj. des 2 g.; qui peut être interjeté, dont on doit appeler.

Interlignable, adj. des 2 g.; t. d'imp., qui peut être, doit être interligné.

Intermédiarité, s. f.; état, qualité de ce qui est intermédiaire.

Intermédiarisme, s. m.; système intermédiaire, d'intermédiaire.

Interminabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu interminable.

Interminabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir interminable; susciter des embarras qui rendent les choses interminables.

Interminabilisme, s. m.; système qui tend à rendre interminable, à susciter des embarras, à porter des entraves.

Interminateur, s. m., f., *trice;* celui, celle qui ne termine rien.

Interminé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas terminé : ce travail est interminé.

Interminer, v. act.; ne pas terminer, ne pas finir, ne pas achever de faire, de conclure : interminer une affaire.

Intermittentif, *ve*, adj.; d'intermittence, qui est un relâchement d'intermittence, qui marque l'intermittence.

Intermittentivement, adv.; d'une manière intermittentive; par, avec intermittence.

Internable, adj. des 2 g.; qui peut être interné, rendu interne, qui est susceptible de s'interner, de devenir interne : ce mal est internable.

International, *e*, adj.; qui est de nation à nation, qui est entre une nation et une autre : un traité international.

Internationalement, adv.; d'une manière internationale : agir internationalement.

Internationalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être internationalisé, rendu international : cet intérêt, ce droit est intertionalisable.

Internationalisation, s. f.; action d'internationaliser, de rendre international; état internationalisé : l'internationalisation d'un traité.

Internationalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu international, de nation à nation : un intérêt, un droit internationalisé.

Internationaliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir international, de nation à nation : internationaliser un intérêt, un traité.

Internationalisme, s. m.; système d'internationalisation.

Internationalité, s. f.; état, qualité de ce qui est international, de nation à nation : l'internationalité de cet intérêt, de cet arrangement.

Internement, adv.; d'une manière interne.

Interni, *e*, part pas. et adj.; qui n'est pas terni : sa réputation, sa gloire est internie.

Internir, v. act.; ne pas ternir, ne pas ôter le lustre, l'éclat. Au fig.; internir la réputation, la considération, la gloire, ne leur porter aucune atteinte en quoi que ce soit.

Internissant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de ternir; qui n'est pas ternissant, ne ternit pas; qui ne détruit pas le lustre, l'éclat : la calomnie est internissante pour celui qui en est l'objet, elle ne ternit que le calomniateur.

Internité, s. f.; état, qualité de ce qui est interne : l'internité de ce mal.

Interpartion, s. f.; partage, distribution, division entre : l'interpartion du pouvoir, des deniers publics.

Interpellable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être interpellé : cette personne est interpellable.

Interpellatif, *ve*, adj.; d'interpellation, qui est, qui tient de l'interpellation, qui la marque : une demande, une question interpellative.

Interpellativement, adv.; d'une manière interpellative; par, avec interpellation : il a été interpellativement interrogé.

Interprétable, adj. des 2 g.; qui peut être interprété, qui est susceptible d'interprétation : cette phrase est interprétable de telle manière, dans tel sens.

Interrassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas terrassable, ne peut être terrassé.

Interrassant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de terrasser; qui n'est pas terrassant, ne terrasse pas. Au fig.: qui ne détruit pas le courage, n'ébranle pas la fermeté : cet échec fut intérassant.

Interrassé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas terrassé. Au fig.: qui n'a pas perdu le courage : cet homme, ce peuple est intérassé.

Interrasser, v. act.; ne pas terrasser. Au fig.: ne pas détruire le courage, la fermeté : ce revers l'interrasse.

Interré, *e*, adj.; qui n'est pas terré, dans quoi on a pas mis de la terre; où on n'a pas apporté une nouvelle terre : cette vigne est interrée.

Interrifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas terrifiable, ne peut être terrifié, qui n'est pas susceptible d'épouvante : cet homme est interrifiable.

Interrifiant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de terrifier, qui n'est pas terrifiant, ne terrifie pas, ne cause pas d'épouvante : cette nouvelle est pour lui interrifiante, il s'attendait à tout.

Interrification, s. f.; état interrifié : son interrification.

Interrifié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas terrifié, qui n'a pas été terrifié : il est interrifié

Interrifier, v. act. et pr., s'—; ne pas terrifier, ne pas se terrifier; ne pas frapper, ne pas se frapper d'épouvante : il s'interrifie.

Interrogeable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que

l'on doit interroger : cette personne est interrogeable.

Interruptible, adj. des 2 g.; que l'on peut interrompre sans inconvénient.

Interstisable, adj. des 2 g.; qui peut être interstisé. qui est susceptible d'interstice, de relâche : cette occupation, ce travail, ce cours de chose est interstisable.

Interstisé, e, part. pas. et adj.; qui a des interstices, qui n'a que des interstices, des intervalles, des relâches : ce despotisme n'est qu'interstisé.

Interstisément, adv.; d'une manière interstisée, par interstice : agir, actionner interstisément.

Interstiser, v. act. et pr., s'—; donner des interstices, agir par interstice, établir des intervalles, apporter des relâches, donner un relachement à...: interstiser une occupation, un travail, une action, un cours de chose, entrer dans des interstices : quand un despotisme, une tyrannie s'interstise, les peuples n'en sont pas plus heureux ; car, les despotes et les tyrans ne se reposent pas longtemps.

Interstition, s. f.; intervalle, relâchement, interruption : il y a eu interstition dans les études.

Intervallairement, adv.; d'une manière intervallaire, par intervalle.

Intervallé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente des intervalles : des distances de lieu ou de temps.

Intervaller, v. act. et pr., s'—; donner, prendre des intervalles, des distances de lieu, de temps : les crises douloureuses n'ont plus leur continuité, elle commencent à s'intervaller.

Interversif, ve, adj.; d'interversion, qui est de l'interversion, qui la marque; qui dérange, renverse l'ordre : cet arrangement est interversif d'ordre.

Interversivement, adv.; d'une manière interversive : organiser interversivement.

Intervertibilité, s. f; état intervertible : son intervertibilité.

Intervertible, adj. des 2 g.; qui peut être interverti, dérangé : cet ordre est intervertible.

Intestinaire, adj. des 2 g.; qui concerne les intestins : une douleur, un remède intestinaire.

Intestiné, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu intestin, intestine : troubles intestinés, guerre intestinée.

Intestiner, v. act. et pr., s'—; rendre devenir intestin, intestine : intestiner des troubles, la guerre.

Inthésauriser, v. n.; ne pas thésauriser, ne pas amasser de l'argent en trésor.

Inthésauriseur, se; celui, celle qui ne thésaurise pas : c'est un inthésauriseur,.

Intimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être intimé, signifié avec autorité : cet ordre est intimable.

Intimatif, ve, adj.; d'intimation, qui est de l'intimation, qui la marque : un exploit intimatif.

Intimativement, adv.; d'une manière intimative; par, avec intimation.

Intimidable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement intimidé : cet homme est intimidable.

Intimidant, e, adj.; qui intimide, donne de la crainte, fait craindre : un regard intimidant.

Intimidateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui intimide.

Intimidatif, ve, adj.; d'intimidation, qui est de l'intimidation, qui est propre, de nature à intimider : des gestes intimidatifs.

Intimidativement, adv.; d'une manière intimidative; par l'intimidation.

Intimide, adj. des 2 g.; qui n'est pas timide, qui ne montre pas, ne présente pas de timidité : son regard, sa démarche est intimide.

Intimidement, adv.; d'une manière intimide, sans timidité : faire, agir, parler intimidement.

Intimidité, s. f.; absence de timidité; hardiesse, assurance : son intimidité.

Intimisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'intimiser, de rendre intime; qui cause, amène l'intimité : entre homme, les mêmes penchants sont toujours intimisants : des sympathies, des tendances intimisantes.

Intimisé, e, part. pas. et ad; qui est rendu, devenu intime, qui a, qui présente de l'intimité : leurs rapports sont intimisés.

Intimiser, v. act. et pr., s'—: reudre, devenir intime; faire entrer, entrer dans l'intimité. N., faire avec intimité, agir intimement : j'intimise mes habitudes avec vous.

Intimorable, adj. des 2 g.; qui n'est pas timorable, ne peut être timoré, qui n'est pas susceptible de crainte, d'offenser : cette personne est intimorable.

Intimoré, e, adj.; qui n'est pas timoré, qui est sans crainte de blesser, d'offenser : cette personne est intimorée.

Intirable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tirable, que l'on ne peut tirer, délivrer : ce lièvre était intirable : cet homme est intirable d'embarras.

Intiraillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tiraillable, que l'on ne doit pas tirailler. Au fig. : que l'on ne peut importuner, presser : cette personne est intiraillable.

Intiraillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas tiraillé : l'homme juste et de bien est intiraillé par les remords.

Intiraillement, s. m.; état intiraillé : l'intiraillement de l'esprit,

Intirailler, v. act.; ne pas tirailler, ne pas tirer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Au fig. : inimportuner, impresser.

Intirant, e, adj.; qui ne tire pas : cette chemi née est intirante.

Digitized by Google

Intiré, e, adj.; qui n'est pas tiré : cette personne est intirée d'embarras.

Intitrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas titrable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être titré.

Intitré, e, adj.; qui n'est pas titré : cet homme est intitré.

Intitulable, adj. des 2 g.; qui doit être intitulé: ce livre est intitulable.

Intôlé, e, adj.; qui n'est pas tôlé, garni de tôle, ou l'est mal : ce coffre est intôlé.

Intoléramment, adv.; d'une manière intolérante, sans tolérance.

Intolli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas tolli : cette personne, cette chose est intollie.

Intollir, v. act. et pr., s'— ; ne pas tollir; ne pas se tollir réciproquement quelque chose ; ne pas ôter, ne pas enlever, ne pas prendre quelque chose; ne pas faire tort à une personne, ne pas lui emporter quelque chose.

Intollisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tollissable, que l'on ne peut tollir : cette personne, cette chose est intollisable.

Intollissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de tollir ; qui n'est pas tollissant, ne tollit pas : un traité intollissant.

Intollissement, s. m.; état intolli : son intollissement.

Intombable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tombable, ne peut tomber, n'est pas susceptible de tomber : cette maison, cette chose est intombable.

Intombé, e, adj.; qui n'est pas tombé : ce toit est intombé.

Intonique, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas tonique : c'est intonique.

Intordable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas tordable, ne peut, ne doit pas être tordu : cette chose est intordable.

Intordu, e, adj.; qui n'est pas tordu ou l'est mal: il est intordu.

Intorrentueux, se, adj.; qui n'est pas torrentueux, n'a pas la rapidité d'un torrent; qui n'a pas, ne présente pas de torrent : cette rivière est intorrentueuse : ce pays est intorrentueux.

Intortu, e, adj.; qui n'est pas tortu : ce bâton est intortu.

Intortué, e, adj.; qui n'est pas tortué, rendu tortu, qui est sans tortuosité.

Intortueusement, adv.: d'une manière intortueuse : marcher ; parler, agir intortueusement.

Intortueux, se, adj.; qui n'est pas tortueux. Au fig. : qui a de la franchise, qui est sans détours : cet homme est intortueux.

Intortuosité, s. f.; état, qualité de ce qui est intortueux.

Intotalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas totalisable, ne peut être totalisé, ne peut former un total, ne peut être réuni en total.

Intotalisé, e, adj.; qui n'est pas totalisé, formé, réuni en total . c'est intotalisé.

Intouchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas touchable, à quoi on ne doit pas toucher : ces choses sont intouchables. Au fig. : que l'on ne peut émouvoir, sensibiliser : cette personne est intouchable.

Intouché, e, adj.; qui n'est pas touché : ces choses sont intouchées. Au fig. : qui n'est pas ému : cette personne est intouchée.

Intouffeusement, adv.; d'une manière intouffeuse sans touffe : cette plante pousse intouffeusement.

Intouffeux, se, adj.; qui n'est pas touffeux, qui n'est pas de nature à croître en touffe : ces plantes sont intouffeuse.

Intouffu, e, adj.; qui n'est pas touffu : ce bois, ce bosquet est intouffu.

Intourmentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tourmentable, ne doit pas être tourmenté, qui n'est pas de nature à se tourmenter facilement, de peu : cette personne est intourmentable.

Intourmentamment, adv.; d'une manière intourmentatante : il sollicite intourmentamment.

Intourmentant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de tourmenter, qui n'est pas tourmentant, ne tourmente pas, ne cause pas de tourment : cette nouvelle est intourmentante.

Intourmente, s. f.; absence de tourmente; état intourmenté : l'intourmente sociale, de l'esprit.

Intourmenté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas tourmenté : cette personne est intourmentée.

Intourmenter, v. act. et pr., s'—; ne pas tourmenter, ne pas se tourmenter : ils s'intourmentent.

Intoxication, s. f.; action d'intoxiquer; d'empoisonner, d'administrer du poison; communication du venin.

Intracassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tracassable, ne peut, ne pas être tracassé; qui n'est pas susceptible de se tracasser : cette personne est intracassable.

Intracassant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de tracasser, de se tracasser ; qui n'est pas tracassant, ne tracasse pas : c'est intracassant : cette affaire, quoique désagréable est intracassante.

Intracassé, e, part. pas. et adj ; qui n'est pas tracassé, qui est sans tracas : cette personne est intracassée.

Intracasser, v. act. et pr., s'—; ne pas tracasser, ne pas se tracasser; ne pas causer, ne pas amener de tracas ; ne pas tourmenter, ne pas se tourmenter : il s'intracasse l'esprit.

Intracé, e, adj.; qui n'est pas tracé ou l'est mal : le chemin est intracé.

Intraduit, e, adj.: qui n'est pas traduit : cet ouvrage est intraduit.

Intrahi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas trahi: il fut intrahi.

Intrahir, v. act.; ne pas trahir : intrahir une personne, son pays.

Intrahison, s. f.; absence de trahison; état intrahi : il y a eu intrahison.

Intrahissable, adj. des 2 g.; qui ne peut être trahi, que l'on ne doit pas trahir : il est intrahissable.

Intrahissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de trahir; qui n'est pas trahissant, ne trahit pas : sa démarche, sa conduite, son opération fut intrahissante.

Intrainable, adj. des 2 g.; qui n'est pas trainable, ne doit pas être trainé. Au fig.: qui ne peut être différé, trainé en longueur : cette affaire est intrainable.

Intrainé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas trainé, différé : cette affaire est intrainée.

Intrainer, v. act.; ne pas trainer. Au fig : ne pas différer : intrainer une affaire.

Intraitabilité, s. f.; état intraitable : son intraitabilité.

Intramable, adj. des 2 g ; qui n'est pas tramable, ne peut, ne doit pas être tramé : ce complot est intramable.

Intramé, e, part pas. et adj.; qui n'est pas tramé : sa perte, sa mort est intramée.

Intramer, v. act.; ne pas tramer. Au fig.: ne pas machiner, ne pas faire un complot.

Intranquillisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tranquillisable, ne peut être tranquillisé, rendu tranquille, qui n'est pas susceptible de se tranquilliser : cette personne est intranquillisable.

Intranquillisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de tranquilliser, de se tranquilliser; qui n'est pas tranquillisant, ne tranquillise pas, ne donne pas, ne cause pas la tranquillité : cet événement est intranquillisant : cette nouvelle est intranquillisante.

Intranquillisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas tranquillisé, n'a pas toute sa tranquillité : cette personne est intranquillisée.

Intranquilliser, v. act. et pr., s'—; ne pas tranquilliser, ne pas se tranquilliser, ne pas donner, ne pas laisser, ne pas prendre de la tranquillité : intranquilliser une personne.

Intranquillité, s. f.; manque, défaut, absence, opposé de tranquillité : l'intranquillité de la conscience ne vient que du méfait, et cette intranquillité amène naturellement celle du cœur et de l'esprit.

Intranscrit, e, adj ; qui n'est pas transcrit : c'est intranscrit.

Intransférable, adj. des 2 g.; qui n'est pas transférable, ne peut, ne doit pas être transféré : cette personne, cette chose, cette fête est intransférable.

Intransféré, e, adj.; qui n'est pas transféré : elle est intransférée.

Intransgressable, adj. des 2 g.; qui n'est pas transgressable, ne peut, ne doit pas être transgressé : cet ordre, cette loi est intransgressable.

Intransgressant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de transgresser; qui n'est pas transgressant, ne transgresse pas, ne contrevient pas : ce système est intransgressant.

Intransgressé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas transgressé, visité : la loi est intransgressé.

Intransgresser, v, act.; ne pas transgresser : il intransgresse.

Intransgresseur, s. m., f., *se*; celui, celle qui ne transgresse en rien.

Intransgressif, ve, adj.; d'intransgression, qui n'est pas de la transgression, qui ne la marque pas : c'est un acte intransgressif.

Intransgression, s. f., f.; absence de transgression; état intransgressé : l'intransgression d'un ordre, de la loi.

Intransgressisme, s. m.; système d'intransgression.

Intransgressivement, adv. ; d'une manière intransgressive, sans transgression,

Intransigible, adj. des 2 g.; qui n'est pas transigible, ne peut être l'objet d'une transaction, au sujet de quoi on ne peut transiger : cette affaire est intransigible.

Intransmis, e, adj.; qui n'est pas transmis; cet ordre lut fut intransmis.

Intransmissibilité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas transmissible, ne peut être transmis : son intransmissibilité.

Intransmission, s. f.; absence de transmission; état intransmis : l'intransmission d'un droit.

Intransportable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas transportable, ne peut, ne doit pas être transporté : cette personne, cette chose est intransportable.

Intransporté, e, adj.; qui n'est pas transporté : cette chose est intransportée.

Intransposable, adj.; qui n'est pas transposable, ne peut, ne doit pas être transposé : ce chiffre, ce mot est intransposable.

Intransposé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été transposé : ce chiffre est intransposé.

Intraversable, adj. des 2 g ; qui n'est pas traversable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas traverser : cette riviere, cette propriété est intraversable.

Intraversé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été traversé : cette personne est intraversé dans ses opérations.

Intrempe, e, adj.; qui n'est pas trempé, ou l'est mal : ce papier est intrempé.

Intrépidisable, adj. des 2 g.; qui peut être intrépidisé, rendu intrépide, qui est susceptible d'intrépidité : cette personne est intrépidisable.

Intrépidisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'intrépidiser, de s'intrépidiser; qui est intrépidisant, qui intrépidise, rend intrépide,

donne de l'intrépité : l'ambition du succès et de la gloire est toujours intrépidisante.

Intrépidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu intrépide : tous ces hommes furent intrépidisés par le danger même.

Intrépidiser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir intrépide, inébranlable dans le péril ; donner prendre de l'intrépidité : on intrépidisera toujours le soldat français par le sentiment d'honneur, de gloire et de patrie.

Intrépidisme, ss. m. ; continuelle, incessante intrépidité.

Intrigamment, adv. ; d'une manière intrigante ; avec intrigue, par l'intrigue : il ne vit qu'intrigamment.

Introductible, adj. des 2 g ; qui peut être introduit : il est introductible.

Intrompable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas trompable, ne doit pas être trompé, que l'on ne peut tromper : cet homme est intrompable.

Intrompé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas trompé : cette personne est intrompée.

Intromper, v. act.; ne pas tromper, ne pas user de mauvaise foi pour obtenir, pour avoir : intromper une personne.

Intrompeur, s. m. f.; *se;* celui, celle qui ne trompe pas. Adj., en parlant des choses : une physionomie intrompeuse : le trompeur perd toutes les estimes, toutes les confiances, et l'intrompeur les gagne.

Intrompeusement, adv.; d'une manière intrompeuse ; sans tromper.

Introublable, adj. des 2 g.; qui n'est pas troublable, ne peut, ne doit pas être troublé.

Introublant, e, adj.; qui n'est pas troublant, ne trouble pas : mon voisinage de droite est fort troublant, mais mon voisinage de gauche est tout à fait introublant.

Introublé, e, adj.; qui n'est pas troublé : il est introublé dans sa possession.

Introué, e, adj. qui n'est pas troué : un habit introué.

Inturbulemment, adv.; d'une manière inturbulente, sans turbulence.

Inturbulence, s. f.; absence, opposé de turbulence.

Inturbulent, e, adj.; qui n'est pas turbulent. Substentivement : un inturbulent.

Intutélaire, adj.; qui n'est pas tutélaire, qui n'a rien, ne présente rien de tutélaire.

Intutélairement, adv.; d'une manière intutélaire, sans tutélarité.

Intutélarié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu tutélaire, qui n'est pas rendu, propre à garder, à défendre, à propager : son action est intutélariée.

Intutélarier, v. act. ; ne pas rendre tutélaire, ne pas rendre propre à défendre, à garder, à protéger.

Intutélarité, s. f.; état, qualité de ce qui est intutélaire : son intutélarité.

Intyrannie, s. f.; opposé de tyrannie, absence de tyrannie.

Intyrannique, adj. des 2 g.; qui n'est pas tyrannique ; c'est intyrannique.

Intyranniquement, adv.; d'une manière intyrannique, sans tyrannie.

Intyrannisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas tyrannisable, que l'on ne doit pas tyranniser, que l'on ne peut tyranniser : cette personne, ce peuple est intyrannisable.

Intyrannisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de tyranniser ; qui n'est pas tyrannisant, ne tyrannise pas : cette dynastie fut intyrannisante.

Intyrannisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas tyrannisé, tourmenté tyranniquement : cette personne est intyrannisée.

Intyranniser, v. act.; ne pas tyranniser; ne pas traiter tyranniquement : intyranniser une personne, un peuple.

Inulcérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ulcérable, ne peut être ulcéré, qui n'est pas susceptible de s'ulcérer facilement.

Inulcérant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'ulcérer, de s'ulcérer; qui n'est pas ulcérant, n'ulcère pas, ne cause pas de haine, un profond ressentiment : un mécontement inulcérant : sa conduite quoique mauvaise est inulcérante.

Inulcération, s. f. ; absence d'ulcération ; état inulcéré : son inulcération.

Inulcéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ulcéré : elle est inulcérée.

Inulcérer, v. act. et pron., s'—; ne pas ulcérer, ne pas s'ulcérer : inulcérer une personne.

Inunanime, adj. des 2 g.: qui n'est pas unanime : c'est inunanime

Inunanimement, adv.; d'une manière inunanime, sans unanimité.

Inunanimisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas unanimisable, ne peut être unanimisé, rendu unanime : un tel avis, une telle opinion est inunanimisable.

Inunanimisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'unanimiser; qui n'est pas unanimisant, ne cause pas, ne produit pas une unanimité : la discution n'a amené qu'une inunanimisante délibération : c'est en inunanimisant les esprit et les moyens que l'on augmente le péril dans les dangers publics.

Inunamisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas unanimisé, rendu unanime, qui manque d'unanimité : tout est inunanimisé dans ce gouvernement, il lui arrivera malheur.

Inunanimiser, v. act.; et pron , s'—; ne pas rendre, ne pas devenir unanime, ne pas donner d'unanimité : inunanimiser les ententes , les efforts : quand pour la défense et pour parer à un danger les décisions s'inunanimisent dans un état, cet état est perdu.

Inunanimisme, s, m.; ce qui ne présente qu'une continuelle inunanimité.

Digitized by Google

Inunanimité, s. f.; manque, défaut, absence d'unanimité : l'inunanimité des avis, des opinions.

Inuniforme, adj. des 2 g.; qui n'est pas uniforme, n'a rien, ne présente rien d'uniforme.

Inuniformité, s. f.; absence d'uniformité; état, qualité de ce qui n'est pas uniforme.

Inunion, s. f.; manque, défaut, absence d'union : l'inunion dans le danger amène la perte de tout et de tous.

Inunissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas unissable, ne peut être uni, joint; qui ne peut être rendu uni: ces choses sont inunissables.

Inuniversalisable adj. des 2 g.; qui n'est pas universalisable, ne peut, ne doit pas être universalisé, rendu universel : c'est inuniversalisable.

Inuniversalisé, *e*, part. pas. et adj.: qui n'est pas rendu universel : cette chose est inuniversalisée.

Inuniversaliser, v. act. et pron., s'—; ne pas universaliser, ne pas s'universaliser : ne pas rendre, ne pas devenir universel.

Inuniversalisme, s. m.; système d'inuniversalité.

Inuniversalité, s. f.; manque, défaut, absence d'universalité : son inuversalité.

Inuniversel, *le*, adj.; qui n'est pas universel : c'est inuniversel.

Inuniversellement, adv.: d'une manière inuniverselle,

Inurbanisable, adj, des 2 g.; qui n'est pas urbanisable, à qui on ne peut donner de l'urbanité : cette personne est inurbanisable.

Inurbanisant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'urbaniser, de s'urbaniser; qui n'est pas urbanisant, ne donne pas d'urbanité : c'est un mode d'éducation tout à fait inurbanisant.

Inurbanisation, s. f.: état inurbanisé.

Inurbanisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas urbanisé, qui manque d'urbanité : cette personne est inurbanisée.

Inurbaniser, v. act. et pron., s'—; ne pas urbaniser; ne pas donner, ne pas prendre d'urbanité, de la politesse, de l'usage du monde : l'homme ne s'urbanise que par les beaux de l'aménité ; il s'inurbanise par la grossièreté.

Inurbanisme, s. m.; ce qui ne présente qu'une continuelle inurbanité : son ton, ses manières ne sont que de l'inurbanisme.

Inurbanité, s. f.; manque, défaut, absence d'urbanité : l'inurbanité de son caractère, de ses mœurs, de son ton, de ses manières.

Inusable, adj. des 2 g.; qui n'est pas usable, ne s'use qu'à la longue : cette étoffe est inusable.

Inusage, s. m.; manque, défaut, absence d'usages : ses inusages du monde. Aussi action de ne pas user, se servir des choses.

Inusant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'user; qui n'est pas usant, n'use pas ou le fait lentement : le temps est inusant quand l'homme porte de continuels soins aux choses.

Inusé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas usé : cet habit est inusé.

Inusement, s. m.; état inusé : l'inusement de cette chose.

Inuser, v. neut.; ne pas user, ne pas faire usage, ne pas se servir de..... act.; ne pas consommer : inuser de ses moyens.

Inuseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui n'use pas, peu, ne consomme pas ou consomme peu : il est inuseur.

Inusuel, *e*, adj.; qui n'est pas usuel : c'est inusuel : des termes inusuels.

Inusuellement, adv.; d'une manière inusuelle.

Inusurpable, adj. des 2 g.; qui n'est pas usurpable, ne peut être usurpé, que l'on ne doit pas usurper : ce droit, cette chose est inusurpable.

Inusurpateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui n'usurpe pas, rien : il est inusurpateur.

Inusurpatif, *ve*, adj.; qui n'est pas usurpatif, qui n'est pas de l'usurpation, ne la marque pas : cette action est inusurpative.

Inusurpation, s. f.; absence d'usurpation; état inusurpé : l'inusurpation de pouvoir des princes leur assure la soumission des peuples et la durée de leurs trônes.

Inusurpativement, adv.; d'une manière inusurpative, sans usurpation.

Inusurpé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas usurpé : son droit est inusurpé.

Inusurper, v. act.: ne pas usurper, ne pas s'emparer par ruse, force ou violence.

Inutilisable, adj. des 2 g.; qui peut être inutilisé, rendu inutile : cette chose est inutilisable.

Inutopique, adj. des 2 g.; qui n'est pas utopique, n'est pas de l'utopie, n'en marque pas.

Inutopiquement, adv.; d'une manière inutopique, sans utopie.

Inutopiser, v. neut.; ne pas utopiser, ne pas faire de l'utopie : ce n'est qu'en utopisant que l'on entre dans le rationnel et le vrai des choses : vous inutopisez.

Invacance, s. f.; absence de vacance; incessation d'occupation : l'invacance d'un emploi.

Invacant, *e*, adj.; qui n'est pas vacant : cette place est invacante.

Invaccinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas vaccinable, ne peut être vacciné : cet enfant est invaccinable.

Invacciné, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été vacciné : cette personne est invaccinée.

Invacciner, v. act.; ne pas vacciner : invacciner les enfants.

Invacillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas vacillable, dans quoi on ne doit pas vaciller.

Invacillant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de vaciller; qui n'est pas vacillant, ne vacille pas, n'a pas un caractère de vacillité : une politique invacillante.

Digitized by Google

Invacillateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui ne vacille pas, en rien.

Invacillatif, ve, adj. ; d'invacillation, qui n'est pas vacillatif, n'a rien de vacillatif, ne marque pas de vacillation ; des actes invacillatifs.

Invacillation, s. f. ; absence de vacillation ; invariation, ininconstance dans les sentiments, inirrésolution dans l'action : son invacillation lui fit dompter les événements.

Invacillativement, adv. ; d'une manière invacillative, sans vacillation : agir invacillativement.

Invacillé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas vacillé, qui est fait hardiment, invacillativement : cette affaire est invacillée.

Invaciller, v. neut. ; ne pas vaciller, ne pas chanceler. Au fig. ; ne pas hésiter dans sa détermination, son action ; ne pas répondre, ne pas agir tantôt d'une façon, tantôt d'une autre : toujours cet homme invacille.

Invacillisme, s. m. ; système d'invacillation, son effet.

Invacillité, s. f. ; caractère de l'esprit invacillant ; absence de vacillité.

Invagabond, s. m., f. *e ;* celui, celle qui n'est pas vagabond : il est invagabond.

Invagabonder, v. neut. ; ne pas vagabonder, ne pas faire le vagabond : il invagabonde.

Invaguement, adv. ; d'une manière peu vague, sans vaguité.

Invaillamment, adv. ; d'une manière peu vaillante, sans vaillance : il s'est invaillamment conduit.

Invalable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas valable, ne peut rien valoir : ce moyen, cette chose est invalable.

Invalant, e, adj. ; qui n'est pas valant, ne vaut pas : ce moyen est invalant : cette chose est invalante.

Invaleur, s. f. ; absence opposé de valeur : son invaleur.

Invalidable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être invalidé : cette pièce, ce jugement est invalidable.

Invalidant, e, adj. ; qui invalide, en parlant d'un acte, qui rend nul : une sentence invalidante : un arrêt, un jugement invalidant.

Invanité, s. f. ; absence, opposé, contraire de vanité ; la vanité ne montre qu'un esprit et un jugement faible et faux avec toute l'inappréciation de soi-même. L'invanité laisse l'esprit et le jugement à toutes les rationalités d'action.

Invaniteusement, adv. ; d'une manière invaniteuse, sans vanité : vous parlez bien invaniteusement de vous même.

Invaniteux, se, s. et adj. ; qui n'a pas de vanité, qui est sans vanité ; qui ne montre pas de vanité : un invaniteux : c'est invaniteux.

Invantable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas vantable, ne peut, ne doit pas être vanté : cette personne, cette chose est invantable.

Invantant, e, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de vanter, de se vanter ; qui n'est pas vantant, ne vante pas, ne louange pas ; ce discours est invantant.

Invanté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas vanté : cette personne, cette chose est invantée.

Invanter, v. act. ; ne pas vanter, ne pas louer beaucoup, ne pas prôner quelqu'un, quelque chose : invanter les choses, les personnes.

Invaporeux, se, adj. ; qui n'est pas vaporeux, ne cause pas de vapeurs.

Invariabilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu invariable : ce mouvement est invariabilisé.

Invariabiliser, v. act. et pron. s'— ; rendre, devenir invariable ; placer, laisser dans l'invariabilité : invariabiliser les choses, les mouvements.

Invariation, s. f. ; absence, opposé de variation, invariation : l'action de vertu et de bien ne se maintient et ne dure que par l'invariation dans cette action.

Invarié, e, part. pas et adj. ; qui n'est pas varié : ses plaisirs sont invariés.

Invarier, v. act. ; ne pas varier, ne pas apporter de variété dans les choses. Neut. ; ne pas changer : invarier dans ses opinions.

Invariété, s. f. ; absence, opposé de variété, défaut de variété : l'invariété dans les choses : l'invariété des couleurs.

Invasionnel, le, adj. ; d'invasion, qui est de l'invasion, qui la marque : une guerre invasionnelle.

Invasionnellement, adv. ; d'une manière invasionnelle ; par, avec invasion.

Invectivable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être invectivé, qui mérite des invectives : cette personne est invectivable.

Invectivamment, adv. ; d'une manière invectivante, en invectivant ; cet orateur a parlé invectivamment, d'une manière fort invectivante.

Invectivant, e, adj. ; qui présente, qui contient des invectives, qui adresse, lance l'invective : son discours fut invectivant, trop invectivant.

Invecteur, s. m. ; f. *se ;* celui, celle, qui invective, qui déclame contre... : ce n'est qu'un invecteur.

Invégétation, s. f. ; manque, défaut, absence de végétation : l'invégétation de ces plantes est le résultat des transitions froides, subites et répétées de la température.

Invéhémence, s. f. ; manque, défaut, absence de véhémence : l'invéhémence ôte tout l'esprit d'un discours et empêche son effet.

Inversatilisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas versatilisable, ne peut être versatilisé, rendu versatile : cette personne est inversatilisable.

Inversatilisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas versatilisé, rendu versatile.

Inversatiliser, v. act. et pr., s'— ; ne pas versatiliser, ne pas se versatiliser ; ne pas rendre,

Digitized by Google

ne pas devenir versatile, changeant, inconstant ; ne pas donner, ne pas prendre de versatilité. Neut. ; ne pas faire de la versatilité, ne pas se livrer à la versatilité : il inversatilise : vous inversatilisez.

Inversatilité, s. f. ; absence de versatilité ; état, qualité de ce qui est inversatile : c'est de l'inversatilité.

Inversé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu inverse, qui est mis à l'inverse, qui a subit un changement d'ordre : cette chose est inversée. qui n'est pas versé.

Inversement, s. m. ; absence de versement ; état inversé : son inversement.

Inversément, adv. ; d'une manière inversée ; par, avec inversion.

Inverser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir inverse, mettre à l'inverse ; changer, renverser un ordre de principe, de chose, d'action ; faire à l'inverse. ne pas verser : inverser l'ordre, les principes.

Inversisme, s. m. ; système d'inversion, son vice.

Invertu, s. f. ; manque, défaut, absence de vertu ; ce qui n'est pas de la vertu, opposé de vertu : quand la vertu est dans le cœur, elle passe dans toutes les actions, et c'est alors que l'homme entre dans le véritable honneur, dans cette belle et continuelle action de bien qui le fait estimer de tous, honorer par tous. sans la vertu l'homme n'est rien et ne peut rien de bien, elle est nécessaire à tous étant la duction de l'esprit et du cœur dans toutes les actions de la vie social, et ce n'est que par l'invertu que les vices entrent dans le cœur et le corrompent.

Invertueusement, adv. ; d'une manière invertueuse, sans vertu : celui qui agit invertueusement, porte tôt ou tard la peine de son action.

Invertueux, se, adj., qui n'est pas vertueux, qui est sans vertu, qui ne montre pas de vertu. Subs. : un invertueux.

Invertutisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas vertutisable, ne peut être vertutisé, qui est insusceptible de vertu : cette personne est invertutisable.

Invertutisation, s. f. ; état invertutisé : son invertutisation.

Invertutisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas vertutisé, qui n'est pas rendu, devenu vertueux : cette personne est invertutisée.

Invertutiser, v. act. et pr., s'— ; ne pas vertutiser, ne pas se vertutiser ; ne pas inculquer de vertu, ne pas attacher, ne pas s'attacher à la vertu, ne pas rendre, ne pas devenir vertueux : invertutiser l'homme, c'est l'élever pour le mal.

Invertutisme, s. m. ; abnégation totale de vertu, tout ce qui est contraire, opposé à la vertu : c'est de l'invertutisme.

Investigable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être investigué, recherché d'une manière suivie, que l'on doit chercher à découvrir, dans quoi on doit chercher à découvrir : correspondance investigable.

Investigant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'investiguer ; qui investigue, qui recherche d'une manière suivie : une police active et investigante.

Investigatif, ve, adj. ; d'investigation, qui est, qui tient de l'investigation, qui la marque, la concerne : un travail investigatif.

Investigativement, adv. ; d'une manière investigative ; par, avec investigation.

Investigué, e, part. pas. et adj. ; dans quoi on a cherché soigneusement, que l'on a épié pour découvrir : la conduite, toutes les démarches de cet ambassadeur étaient journellement investiguée.

Investiguer, v. act ; faire une investigation, suivre à la piste, rechercher, épier d'une manière suivie afin de trouver, de découvrir.

Investisme, s. m. ; système d'investissement.

Investissable, adj. des 2 g. ; qui peut être investi, environné : cette place est investissable.

Invétérable, adj. des 2 g. ; qui peut être invétéré, est susceptible de s'invétérer : ce mal est invétérable.

Invétération, s. f. ; état invétéré : l'invétération d'un vice dans le cœur sera toujours suivie de plusieurs autres.

Invétiller, v. neut. ; ne pas vétiller, ne pas chicaner sur des riens, ne pas s'amuser à des vétilles : il invétille : vous invétillez.

Invétilleusement, adv. ; d'une manière invétilleuse, sans vétille : il agit invétilleusement.

Invétu, e, adj. ; qui n'est pas vêtu ou n'est pas convenablement vêtu, qui a le corps ou une partie du corps a découvert, presque découvert : elle est invêtue.

Invexable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas vexable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être vexé : cette personne est invexable.

Invexant, e, part pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de vexer ; qui n'est pas vexant, ne vexe pas : une administration invexante.

Invexateur, s. m., f., *trice* ; celui, celle qui ne vexe pas : il est invexateur.

Invexatif, ve, adj. ; d'invexation, qui n'est pas de la vexation, n'en marque pas.

Invexation, s. f. ; absence de vexation ; état invexé : l'invexation et l'impersécution doivent être les maximes de tout gouvernement, ou il n'est plus qu'un centre d'action de décivilisation et de tyrannie.

Invexativement, adv. ; d'une manière invexative, sans vexation : administrer invexativement.

Invexé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas vexé : il est invexé.

Invexer, v. act. ; ne pas vexer, ne pas tourmenter, ne pas persécuter injustement : invexer une personne, un peuple.

Inviagérisable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas viagérisable, ne peut, ne doit pas être viagérisé,

rendu viager, mis à, en viager : cette rente est inviagérisable.

Inviagérisation, s. f.; état inviagérisé : l'inviagérisation de sa fortune.

Inviagérisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas viagérisé, rendu viager, mis à, en viager : sa fortune est inviagérisée.

Inviagériser, v. act.; ne pas viagériser, ne pas rendre viager, ne pas mettre son avoir, sa fortune à rente viagère, en viager ; ne pas laisser, ne pas faire éteindre avec la personne : inviagériser son bien, sa fortune.

Invibration, s. f.; absence de vibration : l'invibration de sa voix.

Inviciable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas viciable, n'est pas susceptible de se vicier : cette personne, cette chose est inviciable.

Inviciant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de vicier, de se vicier ; qui n'est pas viciant, ne vicie pas, n'amène pas de vice : les habitudes sont inviciantes, quand elles s'harmonient avec des convenances d'ordre et de rationalité, quand elles n'étouffent pas la moralité.

Inviciation, s. f.; état invicié : son inviciation.

Invicié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas vicié : cette personne, cette chose est inviciée, est sans vice.

Invicier, v. act. et pr., s'—; ne pas vicier, ne pas se vicier ; ne pas donner, ne pas prendre de vices : invicier les choses.

Invicieusement, adv.; d'une manière invicieuse, sans vice : faire invicieusement.

Invicieux, se, adj ; qui n'est pas vicieux, n'a pas de vice : c'est invicieux.

Invicissitude, s. f.; absence de vicissitude, stabilité, inchangement, invariation : l'invicissitude des choses.

Invéhément, e, adj ; qui n'est pas véhément, n'a rien de véhément : une éloquence invéhémente.

Invéhémentement, adv.; d'une manière invéhémente, sans véhémence.

Inveillant, e, adj.; qui ne veille pas; une administration inveillante.

Inveiné, e, adj ; qui n'est pas veiné, qui manque de veines, un bois inveiné, une peinture inveiné.

Invélocité, s. f,; absence de vélocité : son invélocité.

Invelouté, e, adj.; qui n'est pas velouté : ce vice est invelouté.

Invénal, e, adj.; qui n'est pas vénal : c'est un acte invénal, substantivement : un invénal.

Invénalement, adv. d'une manière invénale.

Invénalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas vénalisable, ne peut, ne doit pas être vénalisé, rendu vénal: ces places ces charges sont invénalisables.

Invénalisant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de vénaliser ; qui n'est pas vénalisant, ne vénalise pas, ne rend pas vénal, ne propage pas la vénalité : un système invénalisant.

Invénalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas vénalisé, rendu, devenu vénal, qui n'appartient pas à la vénalité : ces personnes ces charges sont invénalisées.

Invénaliser, v. a. et pr. s'—; ne pas rendre, ne pas devenir vénal, ne pas propager la vénalité, ne pas livrer à la vénalité, ne pas entrer dans la vénalité. neut.; ne pas vénaliser, ne pas faire de la vénalité, ne pas agir par la vénalité : quand un gouvernement invénalise, il est toujours fort, parcequ'il incorrompt la confiance publique. mais s'il vénalise, il est faible et tombe par la dépravation qu'il a propagée.

Invénalisme, s. m.; système d'invénalité : c'est de l'invénalisme.

Invénalité, s, m.: absence, opposé de vénalité : son invénalité.

Invenant, e, adj.; qui n'est pas venant, ne vient pas, ne croît pas : cette plante est invenante.

Invénéneusement, adv.; d'une manière invénéneuse, sans venin.

Invéneneux, se, adj.; qui n'est pas vénéneux, n'a pas de venin : il est invéneneux.

Invénénosité, s. f.; état, qualité de ce qui est invenéneux : son invénénosité.

Invénérable, adj.; des 2 g.; qui n'est pas vénérable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être vénéré : cette personne est invénérable.

Invénération, s. f.; manque, défaut, absence de vénération, son opposé: l'invénération envers ce qui doit être vénéré et impose le respect, est une insulte aux choses, aux convenances et un criminel oubli de soi-même et de ses devoirs.

Invénéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas vénéré : si la vertu, les belles actions et les choses qui impriment le respect sont invénérées, on n'aura bientôt dans le monde plus que des vices et des méfaits.

Invénérer, v. a.; ne pas vénérer, ne pas honorer ne pas respecter, ne pas porter de la vénération : si vous invénérez votre père, vous aurez des fils méchants.

Invénérisme, s. m.; système d'invénération, tout ce qui n'est, ne montre qu'une continuelle invénération : ce n'est qu'un repoussant invénérisme toujours repoussable par les honnêtes gens.

Invengeable, adj. des 2. g.; qui ce qui n'est pas vengeable, ne peut, ne doit pas être vengé: sa mort est invengeable.

Invengeance, s. f.; absence, opposé de vengeance : son invengeance.

Invengé, e, adj.; qui n'est pas vengé : cet affront est invengé.

Inventable adj. des 2 g.; ce qui peut être inventé : c'est inventable.

Digitized by Google

Inventoriable, adj.; des 2 g.; ce qui peut être, doit être inventorié, porté dans un inventaire : toutes ces choses, tous ces objets sont inventoriables.

Inverbeusement, adv.; d'une manière inverbeuse, sans abondances de paroles inutiles : il converse inverbeusement.

Inverbeux, se, adj.; qui n'est pas verbeux, n'abonde pas en paroles inutiles : une conversation, une discussion inverbeuse.

Inverbiager, v. neut.; ne pas verbiager, ne pas employer beaucoup de paroles pour dire peu de choses : il inverbiage : vous inverbiagez.

Inverbiageur, s. m. f.; *se ;* celui, celle qui ne verbiage pas.

Inverbosité, s. f.; insurperfluité de paroles; état, qualité de ce qui est inverbeux : l'inverbosité de la locution, du style.

Inverdegrissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de se verdegriser; qui n'est pas verdegrissant, ne prend pas de vert-de-gris : ce métal est inverdegrissant.

Inverdegrissé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas verdegrisé, n'a pas pris de vert-de-gris : cette chose est inverdegrissée.

Inverdegrissement, s. m.; état inverdegrissé : son inverdegrissement.

Inverdegrisser, v. pron., s'—; ne pas se verdegrisser, ne pas prendre de vert-de-gris : ce métal s'inverdegrisse.

Invéridique, adj. des 2 g.; qui n'est pas véridique : cette narration, ce rapport est invéridique. Subst.; un invéridique.

Invéridiquement, adv.; d'une manière invéridique, sans vérité : il narre invéridiquement.

Invéridisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas véridisé, rendu véridique, qui n'a pas, ne présente pas de vérité, le caractère de la vérité : ces récits sont invéridisés.

Invéridiser, v. act. et pr., s'—; ne pas véridiser, ne pas rendre véridique, vrai, ne pas rendre conforme à la vérité; ne pas donner, ne pas prendre le caractère de la vérité, l'ôter : vous invéridisez vos récits. Neut.; ne pas dire la vérité : vous invéridisez : il invéridise.

Invéridisme, s. m.; tout ce qui tend à cacher, à empêcher la vérité de paraître : c'est de l'invéridisme.

Invérifiable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas vérifiable, ne peut être vérifié : c'est invérifiable.

Invérifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas vérifié : ce compte est invérifié.

Invérifier, v. act.; ne pas vérifier, ne pas faire voir la vérité d'une chose.

Invéritable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas véritable : ces faits sont invéritables.

Invérité, s. f.; manque, défaut, absence de vérité : son invérité. Ce qui n'est pas vérité, opposé de vérité : la vérité est une fille du ciel qui mérite toutes les vénérations humaines. Elle est nécessaire en tout et partout; elle guide l'homme de bien, et ce n'est que par elle que nous sortons des faux qui égarent les esprits et les jugements. L'invérité refoule tout dans le chaos et interdit toute lumière, et l'homme se doit à lui-même de se créer un caractère de vérité et de n'en sortir jamais.

Inverminé, e, adj.; qui n'est pas verminé, qui est sans vermine.

Inverni, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas verni, n'est pas enduit de vernis : ce bois, ces meubles sont invernis.

Invernir, v. act.; ne pas vernir, ne pas enduire de vernis : invernir une chose.

Invernissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas vernissable, ne peut, ne doit pas être vernis : ces choses sont invernissables.

Invernissement, s. m.; état inverni : son invernissement.

Inversable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas susceptible de verser : une voiture inversable. qui peut être inversé, rendu inverse, qui est susceptible d'un changement, d'un renversement d'ordre.

Inversant, e, adj.; qui n'est pas versant, qui ne verse pas, ne fait pas verser : une voiture inversante : des chemins inversants. Part. pr.; qui fait l'action d'inverser, de changer, de renverser un ordre de chose.

Inversatile, adj. des 2 g.; qui n'est pas versatile, n'a rien, ne présente rien de versatile.

Inversatilement, adv.; d'une manière inversatile, sans versatilité.

Invictimable, adj.; des 2 g.; qui n'est pas victimable, ne peut être victimé, dont on ne doit par faire une victime : cette personne est invictimable.

Invictimant, e, part. pas. et adj.; qui ne fait pas l'action de victimer; qui n'est pas victimant, ne victime pas, ne rend pas victime : ces mesures administratives, de réformes sont invictimantes.

Invictimation, s. f.; état invictimé.

Invictimé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été victime, rendu victime : cette personne est invictimée.

Invictimer, v. act.; ne pas victimer, ne pas rendre victime : invictimer une personne.

Invictorieusement, adv.; d'une manière invictorieuse : il a discuté invictorieusement.

Invictorieux, se, adj.; qui n'est pas victorieux : il est invictorieux.

Invidé, e, adj.; qui n'est pas vidé : elle est invidée.

Invieilli, e, adj.; qui n'est pas vieilli, qui ne paraît pas vieux; il est invieilli.

Invigilamment, adv.; d'une manière invigilante : il garde invigilamment.

Invigilant, e, adj.; qui n'est pas vigilant, qui manque de vigilance. Subst. : un invigilant.

Invigoureusement, adv.; d'une manière invigoureuse, sans vigueur.

Invigoureux, se, adj.; qui n'est pas vigoureux, qui ne présente pas de vigueur, de force.

Invilain, e, adj.; qui n'est pas vilain.

Invilainement, adv.; d'une manière invilaine : il fait invilainement les choses.

Invilaineté, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas vilain : son invilaineté.

Invileneusement, adv.; d'une manière invileneuse, sans vilenie : il donne invileneusement.

Invileneux, se, adj.; qui n'est pas vileneux, qui n'est pas de la vilenie. Subst. : un vileneux.

Invilenie, s. m.; absence de vilenie, opposé de vilenie : son invilenie.

Inviléniser, v. n.; ne pas vileniser, ne pas faire de vilenie, avec vilenie : il invilenise : vous invilenisez.

Invilenosité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas vileneux, de la vilenie : l'invilenosité d'action.

Invilipendable, adj.; qui n'est pas vilipendable, ne peut, ne mérite pas être vilipendé : cette personne est invilipendable.

Invilipendé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas vilipendé, déprimé, méprisé : cette personne est invilipendée.

Invilipender, v. act.; ne pas vilipender : invilipender les personnes.

Invinaigré, e, adj.; qui n'est pas vinaigré ou l'est insuffisamment : cette salade, cette sauce est invinaigrée.

Invincibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu invincible, impossible à vaincre : ces troupes sont invincibilisées par leur patriotisme, par leur aguerrissement.

Invincibiliser, v. act; et pr., s'—; rendre, devenir invincible : invincibiliser des troupes.

Invineux, se, adj.; qui n'est pas vineux, ne donne pas de vin : des raisins invineux : une année invineuse.

Inviolabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu inviolable : il est inviolabilisé.

Inviolabiliser, v. act.; rendre inviolable, attacher l'inviolabilité à une personne, à une chose; faire jouir de l'inatteinte, de l'impunité : inviolabiliser la loi, le prince.

Inviolant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de violer; qui n'est pas violant, ne viole pas : cet acte est inviolant.

Inviolateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui ne viole pas : un prince inviolateur est toujours vénéré par sa nation.

Inviolation, s. f.; état inviolé : l'inviolation de la loi.

Inviolé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas violé : la loi est inviolée.

Inviolemment, adv.; d'une manière inviolente, sans violence : agir inviolemment.

Inviolent, e, adj.; qui n'est pas violent, qui ne présente pas de violence : il est inviolent.

Inivioler, v. act.; ne pas violer, inenfreindre : inivioler la loi, son serment.

Inviril, e, adj.; qui n'est pas viril. Au fig. : qui manque, de fermeté, de vigueur.

Invirilement, adv.; d'une manière invirile, sans fermeté, sans vigueur, sans courage.

Invirilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas virilisé, qui est sans virilité. Au fig. : qui est sans caractère, sans fermeté, sans vigueur, sans courage : cet homme est invirilisé.

Inviriliser, v. act. et pr., s'—; ne pas viriliser, ne pas se viriliser, ne pas donner, ne pas prendre de virilité. Au fig. : ne pas donner, ne pas prendre un caractère, la fermeté, la vigueur, le courage d'homme : cet homme s'invirilise.

Invirilisme, s. m.; absence totale de virilité; ce qui ne présente que de l'invirilité : c'est de l'invirilisme.

Invirilité, s. f.; manque, défaut, absence de virilité : son invirilité.

Invirtualité, s. f.; manque, défaut, absence de virtualité : son invirtualité.

Invisibilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu visible : il est invisibilisé.

Invisibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir invisible; faire disparaître, disparaître subitement : invisibiliser les choses : il s'invisibilise.

Invisitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas visitable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être visité : cette personne, cette maison est invisitable.

Invisité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas visité : cette personne est invisitée.

Invisiter, v. act. et pr., s'—; ne pas visiter, ne pas se visiter; ne pas faire de visite, ne pas se faire de visite : ces hommes s'invisitent.

Invitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être invité : cette personne est invitable.

Invitalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas vitalisable, ne peut être vitalisé, qui n'est pas susceptible de prendre de la vitalité : c'est invitalisable.

Invitalisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de vitaliser; qui est invitalisant; ne vitalise pas, ne donne pas de vitalité.

Invitalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas vitalisé, qui manque de vitalité : la sécurité publique est invitalisée.

Invitaliser, v. act. et pr.; ne pas vitaliser, ne pas se vitaliser: ne pas donner, ne pas prendre de la vitalité, les nécessaires principes de vie, de durée : invitaliser l'ordre, la paix.

Invitalisme, s. m.; tout ce qui est contraire, opposé à la vitalité : ce n'est que de l'invitalisme.

Invitalité, s. f.; manque, défaut, absence de vitalité : son invitalité.

Invivable, adj. des 2 g.; qui ne peut vivre : il est invivable.

Invivace, adj. des 2 g.; qui n'est pas vivace : plante invivace.

Invivacité, s. f.; manque, défaut, absence de vivacité : son invivacité.

Invivement, adv.; sans ardeur, sans vivacité : agir invivement.

Invivifiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas vivifiable, ne peut être vivifié : c'est invivifiable.

Invivifiant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de vivifier; qui n'est pas vivifiant, ne vivifie pas, n'est pas propre à ranimer : c'est une chaleur invivifiante.

Invivification, s. f.; absence de vivification; état invivifié : son invivification.

Invivifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas vivifié : ces plantes sont invivifiées.

Invivifier, v. act.; ne pas vivifier, ne pas donner la vie, la force, le mouvement, l'expression : invivifier des principes, des plantes.

Invocable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être invoqué : ce secours est invocable.

Invoilable, adj. des 2 g.; qui n'est pas voilable, que l'on ne peut se dispenser de voiler : ces choses sont invoilables.

Invoilé, e, adj.; qui n'est pas voilé ou l'est mal; ces choses sont invoilées.

Invoilement, s. m.; état invoilé : l'invoilement des choses.

Invoiturable, adj. des 2 g.; qui n'est pas voiturable, ne peut être voituré : cette personne est invoiturable.

Invoituré, e, adj.; qui n'est pas voituré; ces choses sont invoiturées.

Involable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas volable, ne peut, ne doit pas être volé; ces choses sont involables : cette personne est involable.

Involage, s. et adj. des 2 g.; celui, celle qui n'est pas volage; qui ne présente rien de volage : il est involage : des discours involages.

Involagement, adv.; d'une manière involage : il aime, s'attache involagement.

Involé, e, adj.; qui n'est pas volé; cette personne est involée.

Involonté, s. f.; manque, défaut, absence de volonté : l'involonté de bien conduit à la volonté de mal.

Involumineux, se, adj.; qui n'est pas volumineux : cet ouvrage est involumineux.

Involupté, s. f.; absence de volupté; état, qualité de ce qui n'est pas voluptueux : son involupté.

Involupteusement, adv.; d'une manière involuptueuse, sans volupté.

Involuptueux, se, s. et adj.; qui n'est pas voluptueux; ce qui ne présente pas de volupté : elle est involuptueuse.

Invotable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas votable, ne peut, ne doit pas être voté : ce budget est invotable.

Invoté, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été voté : cette dépense fut invotée.

Invoûté, e, adj.; qui n'est pas voûté, qui est sans voûte : cette cave est invoûtée : un dos invoûté.

Invrai, e, s. et adj.; qui, ce qui n'est pas vrai, n'est pas conforme à la vérité : l'invrai des choses.

Invraisemblabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu invraisemblable, dont la vraisemblance est effacée, détruite : ces faits, ces récits sont invraisemblabilisés.

Invraisemblabiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir invraisemblable; effacer, détruire, perdre la vraisemblance; donner, prendre de l'invraisemblabilité.

Invraisemblabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est invraisemblable, de ce qui a un caractère d'invraisemblance : l'invraisemblabilité des choses.

Inzélable, adj. des 2 g.; qui n'est pas zélable, ne peut être zélé, à qui on ne peut donner, faire prendre du zèle : cette personne est inzélable.

Inzélant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de zéler, de se zéler; qui n'est pas zélant, ne donne pas de zèle, n'excite pas le zèle : cet intérêt est inzélant : une si légère espérance est inzélante.

Inzélé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas zélé, qui manque de zèle : cette personne est inzélée.

Inzèlement, adv.; d'une manière inzélée, sans zèle : il travaille inzélément.

Inzéler, v. act. et pr., s'—; ne pas zéler, ne pas se zéler; ne pas donner, ne pas prendre de zèle, ne pas exciter le zèle; inzéler une personne : vous vous inzélez.

Inzizanisé, e, adj.; qui n'est pas zizanisé, n'a pas de zizanie : ce blé est inzizanisé.

Irascibilisable, adj. des 2 g.; qui peut être irascibilisé, qui est susceptible d'irascibilité : cette personne est irascibilisable.

Irascibilisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action d'irascibiliser, de s'irascibiliser; qui irascibilise, donne de l'irascibilité : une irascibilisante aigreur : un irascibilisant orgueil.

Irascibilisé, e, part. pr. et adj.; qui est rendu, devenu irascible, qui a de l'irascibilité : personne, colère irascibilisée.

Irascibiliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir irascible; causer, prendre de l'irascibilité : tout irascibilise quand tout apporte des mécontentements successifs : cette personne s'irascibilise.

Irascibilisme, s. m.; incessante irascibilité, ce qui n'est, ne présente que de l'irascibilité : ce n'est que de l'irascibilisme.

Irasciblement, adv.; d'une manière irascible, avec irascibilité : il punit, se venge irasciblement.

Irisation, s. m.; action d'iriser; état irisé : son irrisation.

Digitized by Google

Irisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a la couleur de l'iris : une teinte irisée.

Iriser, v. act. et pr., s'—; donner, prendre la couleur de l'iris : iriser une étoffe.

Ironicité, s. f.; état, qualité de ce qui est ironique : l'ironicité de vos paroles.

Ironiable, adj. des 2 g.; qui peut être ironié, dont on peut faire ironie, parler avec ironie : cette personne, cette chose, cette action est ironiable.

Ironié, *e*, part. pas. et adj.; dont on parle avec ironie, qui est objet d'ironie : cette personne, cette action est ironiée.

Ironier, v. neut.; faire de l'ironie, parler ironiquement de quelqu'un. Act., rendre ironique, ironier le style : vous ironiez.

Ironieur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait de l'ironie : c'est un ironieur.

Ironisme, s. m.; système d'ironie : c'est de l'ironisme.

Irrabâcheur, *se*, s. et adj.; celui, celle qui ne rabâche pas; ce qui ne présente pas de rabâcherie : un discours irrabâcheur : une personne irrabâcheuse.

Irrabâcheusement, adv.; d'une manière irrabâcheuse, sans rabâcherie : converser irrabâcheusement.

Irrabaissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rabaissable, ne peut être rabaissé : cette personne, cette chose est irrabaissable.

Irrabattable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rabattable, ne peut, ne doit pas être rabattu : cette somme est irrabattable : cette chose est irrabattable.

Irrabêti, *e*, adj.; qui n'est pas rabêtie : cette personne est irrabêtie.

Irrabêtissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rabêtissable, ne peut être rabêti : il est irrabêtissable.

Irrabêtissant, *e*, adj.; qui ne rabêtit pas : c'est irrabêtissant.

Irraboteux, *se*, adj.; qui n'est pas raboteux : ce chemin est irraboteux.

Irrabougri, *e*, adj.; qui n'est pas rabougri; ces plantes sont irrabougries.

Irracommodable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas racommodable, ne peut être racommodé : ces choses sont irracommodables.

Irracommodé, *e*, adj.; qui n'est pas racommodé : son habit est irracommodé.

Irraccordable, adj. des 2 g.; qui n'est pas raccordable, ne peut être raccordé : ces choses sont irracordables.

Irraccordé, *e*, adj.; qui n'est pas raccordé ou l'est mal : ces choses sont irracordées.

Irraccourci, *e*, adj.; qui n'est pas raccourci : ce manteau est irraccourci.

Irraccourcissable, ad. des 2 g; qui ne peut, ne doit pas être raccourci : cette robe est irraccoursissable.

Irracontable, adj. des 2 g.; qui n'est pas racontable, ne peut, ne doit pas être raconté : ces choses sont irracontables.

Irraconté, *e*, adj., qui n'est pas raconté ou l'est mal : ces choses sont irracontées.

Irracquittable, aad. des 2 g.; qui n'est pas racquittable, ne peut être racquitté : c'est irracquittable : il est irracquittable.

Irracquittant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de racquitter; qui n'est pas racquittant, ne racquitte pas : ce travail est irracquittant.

Irracquitté, part. pr. et adj.; qui n'est pas racquitté : sa dette est irracquittée.

Irracquittement, s.; état irracquitté : son irracquittement.

Irracquitter, v. act.; ne pas racquitter, ne pas regagner ce que l'on a perdu, ce que l'on doit : irracquitter une dette.

Irradiable, adj. des 2 g.; qui n'est pas radiable, ne peut, ne doit pas être radié : cette inscription est irradiable.

Irradical, *e*, adj.; qui n'est pas radical : c'est irradical.

Irradicalement, adv.; d'une manière peu radicale, irradicale : il est irradicalement guéri.

Irradoubable, adj. des 2 g.; qui n'est pas radoubable, ne peut être radoubé : ce navire est irradoubable.

Irradoubé, *e*, adj.; qui n'est pas radoubé : ce navire est irradoubé.

Irradoubement, s. m.; état irradoubé : l'irradoubement de ce navire.

Irradouci, *e*, adj.; qui n'est pas radouci, rendu plus doux.

Irradoucissable, adj. des 2 g.; qui ne peut être radouci, rendu plus doux.

Irradoucissant, *e*, adj.; qui n'est pas radoucissant, ne radoucit pas. Substantiv. : c'est un irradoucissant.

Irradoucissement, s. m.; état irradouci : son irradoucissement.

Irraffermi, *e*, adj.; qui n'est pas raffermi : cette pâte est irraffermie.

Irraffermissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas raffermissable, ne peut se raffermir : cette pâte est irraffermissable.

Irraffermissant, *e*, adj.; qui ne raffermit pas : c'est irraffermissant.

Irraffermissement, s. m.; état irraffermi : son irraffermissement.

Irrafinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rafinable, ne peut être rafiné : cette chose est irrafinable.

Irrafiné, *e*, adj.; qui n'est pas rafiné ou l'est mal : ce sucre est irrafiné.

Irrafinement, s. m.; état irrafiné : l'irrafinement d'une chose.

Irrafraîchi, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été rafraîchi : l'air est irrafraîchi.

Irrafraîchissable, adj. des 2 g.; qui ne peut être, ne doit pas être rafraîchi.

Digitized by Google

Irragrandi, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas ragrandi : ce local est irragrandi.

Irragrandir, v. act. ; ne pas ragrandir : irragrandir un local.

Irragrandissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas ragrandissable, ne peut être ragrandi : ce local est irragrandissable.

Irragrandissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de ragrandir ; qui n'est pas ragrandissant, ne ragrandit pas : cette construction est irragrandissante.

Irragrandissement, s. m. ; état irragrandi : l'irragrandissement d'une chose, d'un local.

Irragréé, *e*, adj. ; qui n'est pas ragréé ou l'est mal : c'est irragréé.

Irraillable, adj. des 2 g. ; que l'on ne doit pas railler, dont on ne doit pas se railler : cette personne est irraillable.

Irraillé, *e*, adj. ; qui n'est pas raillé : elle est irraillée.

Irraison, s. f ; manque, défaut, absence de raison : son irraison.

Irraisonné, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas raisonné, à qui on n'apprend pas à juger par la raison : cette jeune personne est irraisonnée. Qui n'est pas appuyé de raison, de raisons : cette affaire est irraisonnée.

Irraisonnement, s. m. ; manque, défaut, absence de raisonnement ; son irraisonnement.

Irraisonner, v. act. ; ne pas raisonner une personne, ne pas lui apprendre à faire, à juger par la raison ; ne pas raisonner ou raisonner mal, ne pas parler avec raison, ne pas agir selon la raison : irraisonner une personne, ses enfants.

Irrajustable, adj. des 2 g. ; que l'on ne peut bien rajuster : ces pièces sont irrajustables.

Irrajusté, *e*, adj. ; qui n'est pas rajusté ou l'est mal : cette pièce est irrajustée.

Irralenti, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas ralenti : son mouvement est irralenti.

Irralentir, v. act. et pron. s'—; ne pas ralentir, ne pas se ralentir ; irralentir son mouvement.

Irralentissable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas ralentissable, ne peut, ne doit pas être ralenti : la marche du temps est irralentissable.

Irralentissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de ralentir ; qui n'est pas ralentissant, ne ralentit pas, ne cause pas, n'amène pas un ralentissement : ce moyen est irralentissant.

Irralentissement, s. m. ; absence de ralentissement ; état irralenti : l'irralentissement de sa marche, des événements.

Irralliable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas ralliable, que l'on ne peut rallier : ces troupes furent, sont irralliables.

Irralliant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de rallier, de se rallier, qui n'est pas ralliant, ne rallie pas, n'opère pas un ralliement : ce moyen est irralliant : cette promesse et les espérances qu'elle donnait furen irralliantes.

Irrallié, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rallié ; les troupes sont irralliées.

Irralliement, s. m. ; état irrallié : l'irralliement des troupes.

Irrallier, v. act. et pron. s'— ; ne pas rallier irrallier les troupes : les troupes s'irralient.

Irrallongeable, adj. des 2 g. ; qui ne peut être rallongé : cette table est irrallongeable.

Irrallongé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rallongé : cette table est irrallongée.

Irrallongement, s. m. ; absence de rallongement ; état irrallongé : l'irrallongement d'une chose.

Irrallonger, v. act. ; ne pas rallonger, ne pas augmenter en longueur : irrallonger une chose.

Irrallumable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas rallumable, ne peut être rallumé, que l'on ne doit pas rallumer : le feu, la guerre civile est irrallumable.

Irrallumé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rallumé : le feu est irrallumé.

Irrallumement, s. m. ; état irrallumé : l'irrallumement de la guerre civile.

Irrallumer, v. act. ; ne pas allumer de nouveau : irrallumer le feu, la guerre civile.

Irramassable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas ramassable, ne peut, ne doit pas être ramassé : ces choses sont irramassables.

Irramassage, s. m. ; absence de ramassage ; état irramassé : l'irramassage des blés, des avoines, de toute autre chose.

Irramassé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas ramassé : les troupes, ces choses sont irramassées.

Irramassement, s. m. ; absence de ramassement ; état irramassé : l'irramassement des hommes, de la population en foule.

Irramasser, v. act. ; ne pas ramasser ; ne pas laisser traîner, perdre : irramasser des troupes, ses forces, les choses.

Irramené, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas ramené : ces personnes, ces choses sont irramenées.

Irramener, v. act. ; ne pas ramener. Au fig. : ne pas faire revenir : irramener aux principes, à la raison.

Irramifiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas ramifiable, qui est insusceptible de ramification : cette conspiration, ce complot est irramifiable.

Irramification, s. f. ; absence de ramification : son irramification.

Irramifié, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas ramifié, qui est sans ramification : ce complot est irramifié.

Irramifier, v. act. et pron. s'— ; ne pas ramifier : irramifier un complot : ce complot s'irramifie.

Irramifique, adj. des 2 g. ; d'irramification, qui n'est pas, ne tient pas de la ramification : ce mouvement populaire est irramifique.

Digitized by Google

Irramifiquement, adv.; d'une manière irramifique, sans ramification.

Irramifisme, s. m.; système d'irramification.

Irramonable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ramonable : cette cheminée est irramonable.

Irramoné, e, adj., qui n'est pas ramoné ou l'est mal : cette cheminée est irramonée.

Irrampance, s. f.; absence de rampance, ce qui n'est pas de la rampance : c'est de l'irrampance.

Irrampant, e, adj. et part. pr.; qui ne fait pas l'action de ramper; qui n'est pas rampant, qui ne rampe pas, ne fait pas ramper, qui n'a rien de rampant : cette personne est irrampante : une soumission irrampante. Subs. : un irrampant.

Irramper, v. neut.; ne pas ramper, ne pas se traîner, ne pas s'humilier, ne pas flatter bassement : l'homme doit toujours désirer irramper sous un joug : vous irrampez.

Irrancune, s. f.; absence de rancune : la rancune alimente, excite la haine en l'homme et rend son caractère méchant; l'irrancune apporte les opposés.

Irrancuner, v. neut.; ne pas rancuner, ne pas faire, ne pas agir par rancune : l'homme doit toujours irrancuner, autrement il ne prend que des habitudes de vengeance, de méchanceté et se fait inimiser.

Irrancuneusement, adv.; d'une manière irrancuneuse, sans rancune.

Irrancuneux, se, s. et adj.; qui n'est pas rancuneux, ne garde pas de rancune : un irrancuneux. ce qui ne présente pas de rancune : c'est irrancuneux.

Irrangeable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas rangeable, ne peut être rangé : cette chose est irrangeable.

Irrangeant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de ranger; qui n'est pas rangeant, ne range pas, rien : c'est une administration irrangeante.

Irrangé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rangé ou l'est mal : ces choses sont irrangées.

Irrangement, s. m.; absence de rangement; état irrangé : l'irrangement des choses.

Irranger, v. act. et pr., s'—; ne pas ranger, ne pas se ranger; ne pas mettre dans un certain ordre ou le faire mal : irranger les choses : vous les irrangez.

Irrangeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui n'est pas rangeur, ne range pas.

Irranimable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ranimable, que l'on ne peut ranimer : la sédition est irranimable.

Irranimant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de ranimer; qui n'est pas ranimant, ne ranime pas; ce moyen est irranimant : cette chaleur est irranimante.

Irranimateur, s. m., f. *trice*, celui, celle qui ne ranime pas : irranimateur de troubles.

Irranimation, s. f.; absence de ranimation; état irranimé : l'irranimation de la sédition.

Irranimé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ranimé : cette personne est irranimée.

Irranimer, v. act.; ne pas ranimer, ne pas redonner de la vie, de la vigueur, de la force : irranimer la sédition, la guerre civile : vous l'irranimez.

Irranimisme, s. m.; système d'irranimation : c'est de l'irranimisme.

Irrapatriable, adj des 2 g.; qui n'est pas rapatriable, que l'on ne peut rapatrier, raccomoder : ces personnes sont irrapatriables.

Irrapatriant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de rapatrier, de se rapatrier; qui n'est pas rapatriant, ne rapatrie pas, ne réconcilie, ne raccommode pas, qui empêche un rapatriement : l'intérêt et l'orgueil sont encore plus irrapatriants que la rancune.

Irrapatrié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rapatrié : ces personnes sont irrapatriées.

Irrapatriement, s. m.; état irrapatrié : leur irrapatriement.

Irrapatrier, v. act. et pr., s'—; ne pas rapatrier, ne pas se rapatrier; ne pas réconcilier, ne pas raccomoder des personnes brouillées ensemble : vous les irrapatriez.

Irrapidisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rapidisé, rendu rapide, qui manque de rapidité : ce courant est irrapidisé.

Irrapidiser, v. act.; ne pas rapidiser, ne pas rendre rapide, ne pas donner à un courant la rapidité nécessaire : irrapidiser un courant d'eau.

Irrapidité, s. f.; manque, défaut, absence de rapidité : son irrapidité.

Irrapinable, adj. des 2 g.; qui n'est rapinable, que l'on ne doit pas rapiner : ce pays est irrapinable.

Irrapinamment, adv.; d'une manière irrapinante, sans rapine, sans rapiner.

Irrapinant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de rapiner; qui n'est pas rapinant, ne rapine pas : une administration irrapinante.

Irrapiné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rapiné, en proie à la rapine : ce pays est irrapiné.

Irrapinement, s. m.; état irrapiné : l'irrapinement d'un pays.

Irrapiner, v. act. et neut.; ne pas rapiner, ne pas user de rapine : irrapiner un pays : vous irrapinez.

Irrapineur, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne rapine pas.

Irrappelable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas rappelable, ne peut, ne doit pas être rappelé : ces personnes, ces choses sont irrappelables.

Irrappelé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été rappelé : cet ambassadeur fut irrappelé.

Irrappeler, v. act; ne pas rappeler une personne, le souvenir : irrappeler une personne.

Digitized by Google

Irrapportable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas rapportable, ne peut, ne doit pas être rapporté : cette loi est irrapportable.

Irrapportant, e, adj.; qui ne rapporte pas, rien : cet arbre, ce bien est irrapportant.

Irrapporté, e, adj.; qui n'est pas rapporté : cette loi est irrapportée.

Irrapprochable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rapprochable, ne peut, ne doit pas être rapproché : ces personnes, ces choses sont irrapprochables.

Irrapproché, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rapproché : ces choses sont irrapprochées.

Irrapprochement, s. m.; état irrapproché : l'irrapprochement des choses.

Irrapprocher, v. act.; ne pas rapprocher, ne pas mettre plus près : irrapprocher les choses.

Irrassasiant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de rassasier, de se rassasier ; qui n'est pas rassasiant, ne rassasie pas : ce pain est irrassasiant.

Irrassasié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rassasié : cette personne est irrassasiée.

Irrassasiement, s. m.; état irrassasié : son irrassasiement de vengeance.

Irrassemblable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rassemblable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas rassembler : ces personnes, ces troupeaux, ces choses sont irrassemblables.

Irrassemblé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été rassemblé : ils sont irrassemblées.

Irrassemblement, s. m. ; défaut, absence de rassemblement ; état irrassemblé : l'irrassemblement de la garde nationale.

Irrassembler, v. act. et pr., s'—; ne pas rassembler, ne pas se rassembler ; ne pas réunir, ne pas se réunir ensemble.

Irrassurable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rassurable, que l'on ne peut rassurer : cette personne est irrassurable.

Irrassurant, e, part. prés. et adj. ; qui ne fait pas l'action de rassurer, de se rassurer ; qui n'est pas rassurant, ne rassure pas : cette nouvelle, cette promesse est irrassurante.

Irrassurement, s. m.; état irrassuré : son irrassurement.

Irrassurément, adv.; d'une manière irrassurée : il parle irrassurément.

Irrassurer, v. act. et pr., s'— ; ne pas rassurer, ne pas se rassurer ; ne pas redonner, ne pas reprendre de l'assurance, de la confiance : irrassurer une personne.

Irratifiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas ratifiable, ne peut, ne doit pas être ratifié : cette convention, ce traité est irratifiable.

Irratification, s. f.; absence de ratification ; état irratifié : l'irratification de ce traité.

Irratifié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été ratifié : la vente en fut irratifiée.

Irratifier, v. act.; ne pas ratifier, ne pas confirmer ce qui a été fait ou promis.

Irrationalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rationalisé, qui n'est pas rendu, devenu rationnel, qui manque de rationalité.

Irrationaliser, v. act. et pr., s'—; ne pas rationaliser, ne pas se rationaliser, ne pas donner, ne pas prendre de rationalité. Neut. ; ne pas agir selon la raison, les règles.

Irrationalisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle irrationalité : ce n'est que de l'irrationalisme.

Irrationalité, s. f.; manque, défaut, absence de rationalité ; état, qualité de ce qui n'est pas rationnel : quand l'homme entre dans l'irrationalité de tendance, tout naturellement il tombe dans celle d'action, et alors il est l'artisan de ses propres peines et de ses propres malheurs.

Irrationnellement, adv.; d'une manière irrationnelle, sans rationalité : vous faites et vous agissez toujours irrationnellement, comment voulez-vous que quelque chose vous réussisse?

Irravagé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été ravagé ; cette contrée fut irravagée.

Irravitaillé, e, qui n'est pas, n'a pas été ravitaillé : la place est irravitaillée.

Irréaffermi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas raffermi, affermi de nouveau ; ce pouvoir est encore irréaffermi.

Irréaffermir, v. act et pr., s' —; ne pas réaffermir, ne pas se réaffermir, ne pas affermir de nouveau : irréaffermir l'ordre, les principes, le pouvoir.

Irréaffermissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réafermissable, ne peut être réaffermi : ce pouvoir, cette dynastie est irréaffermissable.

Irréaffermissant, e, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de réaffermir, de se réaffermir ; qui n'est pas réaffermissant, ne raffermit pas de nouveau : quand une dynastie a été renversée par un peuple, elle sera toujours irréaffermissable si elle revient au pouvoir contre la volonté nationale, et tous les moyens employés pour la réaffermir seront toujours irréaffermisants.

Irréaffermissement, s. masc.; état irraffermi de nouveau : son irréaffermissement.

Irréalisation, s. f.; absence de réalisation ; état irréalisé ; l'irréalisation des promesses, des profits.

Irréalisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas réalisé : tout est irréalisé.

Irréaliser, v. act.; ne pas réaliser, ne pas rendre réel, effectif : irréaliser ses promesses.

Irréalisme, s. m.; tout ce qui tend à empêcher une réalisation : c'est un irréalisme politique.

Irréassemblable, adj. des 2 g.; qui ne peut être rassemblé de nouveau : les chambres sont irréassemblables.

Irréassemblé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été rassemblé de nouveau : les troupes sont irréassemblées.

Irréasservi, *e*, art. pas. et adj.; qui n'est pas réasservi, asservi de nouveau : ce peuple est irréasservi.

Irréasservir, v. act.; ne pas réasservir, asservir de nouveau : irréasservir un peuple.

Irréasservissable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas réasservissable, ne peut être réasservi : ce peuple est irréasservissable.

Irréasservissement, s. m.; état irréasservi : l'irréasservissement de ce peuple.

Irréaventurable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas réaventurable, que l'on ne doit pas réaventurer : cette chose est irréaventurable.

Irréaventuré, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas réaventuré, aventuré de nouveau : elle est irréaventurée.

Irréaventurer, v. act.; ne pas réaventurer, ne pas aventurer de nouveau : irréaventurer sa fortune.

Irrebâti, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été rebâti : cette ville, cette maison fut irrebâtie.

Irrebâtir, v. act.; ne pas rebâtir, ne pas bâtir de nouveau : irrebâtir une maison, une ville.

Irrebâtissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rebâtissable, que l'on ne doit pas rebâtir : cette maison est irrebâtissable.

Irrebutable, adj des 2 g.; qui n'est pas rebutable, n'est pas susceptible de se rebuter de faire : cet homme est irrebutable. Que l'on ne doit pas rebuter, refuser, rejeter : cette marchandise est irrebutable.

Irrebutant, *e*, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de rebuter; qui n'est pas rebutant, ne dégoûte pas, ne décourage pas : ce travail est irrebutant.

Irrebuté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas rebuté : cette personne est irrebutée : ces marchandises sont irrebutées.

Irrebuter, v. act. et pr., s'—; ne pas rebuter, ne pas se rebuter; ne pas rejeter avec dureté, rudesse : irrebuter les personnes.

Irrécapitulable, adj. des 2 g.; qui n'est pas récapitulable, ne peut être récapitulé.

Irrécapitulation, s. f.; absence de récapitulation; état irrécapitulé : l'irrécapitulation d'un compte.

Irrécapitulé, *e*, adj.; qui n'est pas récapitulé : c'est irrécapitulé.

Irrecédable, adj. des 2 g.; qui n'est pas recédable, ne peut, ne doit pas être recédé : cette chose est irrecédable.

Irrecédé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas recédé : cette maison est irrecédée.

Irrecelable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas recelable, ce que l'on ne doit pas receler : ces objets sont irrecelables.

Irrecelé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas recelé : ces effets sont irrecelés.

Irrecellement, s. m.; absence de recellement; état irrecelé : l'irrecellement d'objets volés.

rreceler, v. act; ne pas receler, ne pas donner retraite à un coupable; ne pas cacher des objets volés : le moyen de ne pas faire de voleurs, c'est d'irreceler.

Irréciprocisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas réciprocisé; ces services sont irréciprocisés.

Irréciprociser, v. act. et pr., s'—; ne pas réciprociser; ne pas rendre, ne pas devenir réciproque; ne pas donner aux choses, aux actions leur réciprocité, de la réciprocité, ne pas agir par, avec réciprocité : tous les hommes doivent se réciprociser les services, les obligeances, les bienfaits; et s'ils ne le font, ils s'ôtent à eux-mêmes les aides et les ressources sans lesquels ils ne peuvent rien.

Irrécitable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas récitable, ne peut, ne doit pas être récité : ces choses sont irrécitables.

Irrécité, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas récité ou l'est mal : cette nouvelle est irrécitée.

Irréciter, v. act.; ne pas réciter ou le faire mal, inexactement : irréciter une nouvelle.

Irréclamable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas réclamable, ne peut, ne doit pas être réclamé : ces choses sont irréclamables.

Irréclamation, s. f.; absence de réclamation; état irréclamé : son irréclamation.

Irréclamé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas réclamé : ces objets sont irréclamés.

Irréclamer, v. act.; ne pas réclamer, ne pas faire de réclamation : irréclamer une somme, des objets.

Irrécompensable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas récompensable, ne doit, ne mérite pas être récompensé : cette personne est irrécompensable.

Irrécompensant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de récompenser; qui n'est pas récompensant, ne récompense pas ou le fait imparfaitement : cette chose, cette indemnité est irrécompensante.

Irrécompensateur, s. m. et adj, f. *trice*; celui, celle qui ne récompense pas ou le fait mal : c'est un irrécompensateur : un gouvernement, un prince irrécompensateur.

Irrécompensé, *e*, pas. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été récompensé ou l'a été mal : il fut irrécompensé.

Irrécompenser, v. act.; ne pas récompenser ou le faire inconvenablement, mal : irrécompenser une personne.

Irréconciliation, s. f; absence de réconciliation; état irréconcilié : si vous vous réconciliez avec les hommes, ne restez pas dans l'irréconciliation avec votre conscience; car en y restant vous ne serez jamais en paix avec vous-même.

Irréconcilié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas réconcilié : il est irréconcilié avec ses parents

Irréconcilier, v. act. et pron., s'—; ne pas réconcilier, ne pas se réconcilier.

Irreconfrontable, adj. des 2 g.; qui n'est pas reconfrontable, ne peut être reconfronté.

Digitized by Google

Irreconfrontation, s. f. ; absence de reconfrontation ; état irreconfronté.

Irreconfronter, v. act. ; ne pas reconfronter : irreconfronter les personnes, les choses.

Irreconnaissable, ; adj. des 2 g. ; qui n'est pas reconnaissable, ne peut être reconnu : il est irreconnaissable.

Irreconnaissance, s. f. ; manque, défaut, absence de reconnaissance : la reconnaissance est une essentielle qualité de l'homme ; elle doit toujours habiter son cœur et n'en sortir jamais dans l'intérêt même de la personne ; car ce n'est que par la reconnaissance qu'elle perpétue les bienveillances et les bienfaisances dont elle est l'objet. L'irreconnaissance est un vice de l'âme dont l'homme doit supporter les funestes conséquences ; car cette irreconnaissance fait cesser les beaux sentiments, la générosité et l'action de bien des autres envers nous-mêmes.

Irreconnaissant, e, adj. ; qui n'est pas reconnaissant, n'a pas, ne montre pas, ne prouve pas de reconnaissance. Subst., un irreconnaissant : l'irreconnaissant ne peut jamais avoir un beau cœur, puisqu'il lui ôte sa plus belle expression : la reconnaissance.

Irreconnaître, v. act. ; ne pas reconnaître : irreconnaître une personne, un service.

Irreconquérable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas reconquérable, ne peut être reconquis : ce pays est irreconquérable.

Irreconquérir, v. act. ; ne pas reconquérir, ne pas conquérir de nouveau : irreconquérir un pays, son droit.

Irreconquis, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas reconquis : ce pays est irreconquis.

Irreconstructible, adj. des 2 g. ; qui n'est pas reconstructible, ne peut, ne doit pas être reconstruit : cette maison est irreconstructible.

Irreconstruit, e, adj. ; qui n'est pas reconstruit : sa maison est irreconstruite.

Irrecopiable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas recopiable, ne peut être recopié : c'est irrecopiable.

Irrecopié, e, adj. ; qui n'est pas recopié : c'est irrecopié.

Irrecouvrable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas recouvrable, ne peut être recouvré : dans ce cas, la santé est irrécouvrable ; ces sommes sont irrecouvrables.

Irrecouvré, e, adj. ; qui n'est pas recouvré : ces sommes sont irrecouvrées.

Irrécréable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas récréable, que l'on ne peut récréer : cette personne est irrécréable.

Irrécréateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui ne récrée pas, peu.

Irrécréatif, ve, adj. ; qui n'est pas récréatif, qui n'est pas propre à récréer : ces jeux, ces amusements sont irrécréatifs.

Irrécréation, s. f. ; absence de récréation ; état irrécréé : son irrécréation.

Irrécréativement, adv. ; d'une manière irrécréative, peu récréative.

Irrécréé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas récréé : cette personne est irrécréée.

Irrécréer, v. act. et pron., s'— ; ne pas récréer, ne pas se récréer ; ne pas divertir, ne pas se divertir : irrécréer des personnes, une société : s'irrécréer.

Irrecreusable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas recreusable, qui ne peut, ne doit pas être recreusé : il est irrecreusable.

Irrecreusé, e, act. ; qui n'est pas recreusé : cette fontaine est irrecreusée.

Irrectifiable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas rectifiable, ne peut, ne doit pas être rectifié : c'est irrectifiable.

Irrectifié, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rectifié : c'est irrectifié.

Irrectifier, v. act. ; ne pas rectifier, ne pas redresser, ne pas remettre dans l'ordre.

Irrectitude, s. f. ; manque, défaut, absence de rectitude : son irrectitude.

Irrectitudisé, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas rectitudisé, qui manque de rectitude, ne présente pas de rectitude.

Irrectitudiser, v. act. et pron., s'— ; ne pas donner, ne pas prendre de rectitude.

Irrectitudisme, s. m. ; ce qui est continuellement contre toute rectitude.

Irrecueillable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas recueillable, ne peut être recueilli : cette succession est irrecueillable.

Irrecueilli, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été recueilli : ces fruits sont irrecueillis.

Irrecuit, e, adj. ; qui n'est pas recuit : cette chose est irrecuite.

Irreculable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas reculable, ne peut, ne doit pas être reculé : ce terme est irreculable.

Irreculé, e, adj. ; qui n'est pas reculé : les époques de paiement sont irreculées.

Irrécupérable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas récupérable, ne peut être récupéré : ces pertes sont irrécupérables.

Irrécupéré, e, adj. ; qui n'est pas récupéré : ces avances sont irrécupérées.

Irrécusé, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été récusé : ce témoin fut irrécusé.

Irredemandable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas redemandable : cette pièce, ce morceau est irredemandable.

Irredemandé, e, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été redemandé : la pièce fut irredemandée.

Irredoutable, adj. des 2 g ; qui, ce qui n'est pas redoutable, n'est pas à craindre, ne doit pas être redouté : cet homme, cette puissance est irredoutable.

Irredouté, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas redouté : la guerre est irredoutée.

Digitized by Google

Irredouter, v. act.; ne pas redouter, ne pas craindre : irredouter les événements.

Irredressable, adj. des 2 g.; qui n'est pas redressable, ne peut être redressé : c'est irredressable.

Irredressé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas redressé : cette chose est irredressée.

Irredresser, v. act.; ne pas redresser : irredresser un chemin, une chose.

Irréductif, ve, adj.; qui n'est pas réductif, n'opère pas une réduction, qui ne réduit rien : c'est un moyen irréductif.

Irréduction, s. f.; absence de réduction; état irréductif : son irréduction.

Irréductivement, adv.; d'une manière irréductive, sans réduction.

Irréduit, e, adj.; qui n'est pas réduit : son traitement est irréduit.

Irrééditable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rééditable, ne peut, ne doit pas être réédité : cet ouvrage est irrééditable.

Irréédité, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été réédité; édité de nouveau : cet ouvrage fut irréédité.

Irréel, le, adj.; ce qui n'est pas réel, ce qui manque de réalité : ce bénéfice est irréel.

Irréélection, s. f.; manque, défaut, absence de réélection; état irréélu : son irréélection.

Irréligibilité, s. f.; état, qualité irréligible : l'irréligibilité.

Irréligible, adj. des 2 g.; qui n'est pas rééligible, ne peut, ne doit pas être réélu.

Irréellement adv.; d'une manière irréelle, sans réalité : vous donnez irréellement.

Irréélu, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été réélu : il fut irréélu.

Irréenracinable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réenracinable, enracinable de nouveau, qui n'est pas susceptible de se réenraciner : ces arbres sont irréenracinables : ces vices sont irréenracinables.

Irréenraciné, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas réenraciné, enraciné de nouveau : ce vice est irréenraciné dans son cœur.

Irréenracinement, s. m.; état irréenraciné : l'irréenracinement des vices dans le cœur.

Irréenraciner, v. act. et pron., s'—; ne pas faire reprendre racine à des plantes, à des arbres; ne pas réenraciner des vices en son cœur : ces arbres s'irréenracinent : les vices s'irréenracinent en son cœur. Les vices ne s'irréenracinent dans le cœur que quand on sévérise ses principes de vertu, qu'autant que l'on reste invariablement et vertueusement attaché aux devoirs domestiques et de société, qu'autant que l'on réciprocise l'acte de bien, que l'on reste à un sentiment d'appréciation et de justice, qu'autant que l'on s'attache à remplir vis à vis des autres tous les devoirs que nous désirons voir remplir envers nous-mêmes. Hors toutes ces conditions, il y aura réenracinement de vice dans les cœurs, parce qu'il n'y aura dans les cœurs rien de l'action de vrai, de bien et de juste; parce que toutes les actions ne seront plus que le résultat de l'immoralité, d'une bouleversante insagesse, et parce que ces mêmes actions n'appartiendront plus qu'aux désordres de la corruption, qu'aux confusions nées de l'irrégularité et de l'inharmonie des choses. Souvent on ne désire l'acte de bien que par besoin, et on doit toujours le désirer par vertu, autrement on n'entre que dans un égoïsme cortégé de tous ses vices. On exige des autres des devoirs envers soi, et l'orgueil et l'indifférence font oublier cette belle et si utile réciprocité de devoir, réciprocité que le vice seul étouffe, que la raison et la vertu commandent et qui embellit la vie, parce qu'elle alimente toutes les harmonies sociales et domestiques. Que résulte-t-il de cet oubli? Un désordre moral qui nuage la vie privée et de société, qui opère la desruction de tous devoirs; car, si vous ne remplissez de devoirs envers personne, qui est-ce qui voudra en remplir envers vous!

Irréenvoyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réenvoyable, ne peut être réenvoyé, envoyé de nouveau : cet homme, cette chose est irréenvoyable.

Irréenvoyé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été réenvoyé : il fut irréenvoyé.

Irréenvoyer, v. act.; ne pas réenvoyer, ne pas envoyer de nouveau.

Irrefermable, adj. des 2 g.; qui n'est pas refermable, ne peut se refermer : cette porte est irrefermable.

Irreferme, e, adj.; qui n'est pas refermé, fermé de nouveau : la porte est irrefermée.

Irrefixable, adj. des 2 g.; qui n'est pas refixable, ne peut être fixé de nouveau : cette personne, cette chose est irrefixable en ce lieu.

Irrefixation, s. f.; absence de refixation; état irrefixé : son irrefixation.

Irrefixé, e, adj.; qui n'est pas refixé, fixé de nouveau : il est irrefixé.

Irréfléchieux, s. m., f. *se*; celui, celle qui ne réfléchit pas : un irréfléchieux, celui qui agit sans réflexion.

Irréflectif, ve, adj.; d'irréflection : un mouvement irréflectif, qui n'est pas réflectif, qui ne marque pas de réflection, de la réflection : c'est un acte irréflectif.

Irréflectivement, adv.; d'une manière irréflective : sans réflection : agir irréflectivement.

Irréformation, s. f.; absence de réformation; état irréformé : son irréformation : c'est toujours par une irréformation de vice que l'homme en prend de plus nombreux et de plus grands.

Irréformé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été réformé : il fut irréformé.

Irreformable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réformable, ne peut être reformé, formé de nouveau : ce corps de troupes est irreformable.

Irreformation, s. f.; manque, défaut, absence de

Digitized by Google

reformation ; état irreformé : son irreformation.

Irreformé, *e*, adj. ; qui n'est pas, n'a pas été reformé : ce corps de troupe est irreformé.

Irrefoulable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas refoulable, ne peut, ne doit pas être refoulé.

Irrefoulé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas refoulé. Au fig. : qui n'est pas repoussé vers, contre, qui n'est pas forcé de rentrer dans.

Irrefoulement, s. m. ; état irrefoulé : son irrefoulement.

Irrefouler, v. act. ; ne pas refouler, ne pas repousser vers, contre, ne pas faire rentrer dans : irrefouler les personnes, les choses.

Irrefrénable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas refrénable, à qui, à quoi on ne peut donner, imposer un frein : cet homme, cette passion est irrefrénable.

Irrefrénant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de refréner, de se refréner, qui n'est pas refrénant, ne refrène pas : l'honneur même, avec tous les beaux sentiments qu'il inspire sera irrefrénant, si l'homme immodifie ses passion et n'abjure l'immoralité.

Irrefréné, *e*, part pas. et adj. ; qui n'est pas refréné, qui est sans frein : ce jeune homme est irrefréné dans ses passions.

Irrefrénement, s. m. ; état irrefréné : son irréfrénement.

Irrefrénément, adv., d'une manière irrefrénée : se conduire irrefrénément.

Irrefréner, v. act. et pr. s'—; ne pas refréner, ne pas se refréner ; ne pas réprimer, ne pas donner de la retenue aux vices, aux passions ; ne pas mettre, ne pas poser, ne pas imposer, s'inimposer des freins.

Irrefroidi, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas refroidi : c'est irrefroidi : il est irrefroidi.

Irrefroidir, v. act. et pr., s'—; ne pas refroidir, ne pas se refroidir ; s'irrefroidir dans ses devoirs, dans ses affections.

Irrefroidissable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas refroidissable, ne peut être refroidi, n'est pas susceptible de se refroidir : cet homme est irrefroidissable dans ses attachements, dans ses affections, dans son action de bien.

Irrefroidissant, *e*, part. pr. et adj. ; qui ne fait pas l'action de refroidir, de se refroidir ; qui n'est pas refroidissant, ne refroidit pas : les obstacles sont irrefroidissants quand il y a ferme volonté de faire : de légers mécontentements sont irrefroidissants quand l'affection est gravée dans le cœur, quand l'action de bien est dans les penchants et dans la conviction.

Irrefroidissement, s. m. ; état irrefroidi ; son irrefroidissement.

Irrefusable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas refusable, ne peut, ne doit pas être refusé : cette personne, ce service, cette chose est irrefusable.

Irrefusé, *e*, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été refusé ; cette personne, cette chose fut irrefusée.

Irrefuser, v. act. et pr., s'—; ne pas refuser, ne pas accorder ce que l'on demande ; ces services, ces choses s'irrefusent.

Irréfutabilisé, *e*, part. pas et adj. ; qui est rendu irréfutable : ces raisons sont irréfutabilisées.

Irréfutabiliser, v. act. ; rendre irréfutable, donner un caractère d'irréfutabilité, ne pas donner prise à la réfutation : irréfutabiliser un raisonnement.

Irréfutabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est irréfutable : son irréfutabilité.

Irréfutable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas réfutable, ne peut être réfuté : c'est irréfutable.

Irréfutablement, adv. ; d'une manière irréfutable : discuter irréfutablement.

Irréfutation, s. f. ; manque, défaut, absence de réfutation ; état irréfuté.

Irréfutateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui ne réfute pas, ou réfute mal.

Irréfuté, *e*, part. pas. et adj ; qui n'est pas, n'a pas été réfuté : cet avocat fut irréfuté ou le fut mal.

Irréfuter, v. act. ; ne pas réfuter, ne rien réfuter : irréfuter une personne.

Irréfutisme, s. m. ; système d'irréfutation.

Irregardable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas regardable, ne doit pas être regardé ; ces choses sont irregardables.

Irregardé, *e*, adj. ; qui n'est pas regardé : ces choses sont irrégardées.

Irregarnie, *e*, adj. ; ce qui n'est pas, n'a pas été regarni : il fut irregarni.

Irregarnissable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas regarnissable, ne peut être regarni.

Irrégi, *e*, adj. ; qui n'est pas régi ou l'est mal ; cette terre est irrégie.

Irréglable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas réglable, ne peut être réglé : cette pendule est irréglable.

Irréglé, *e*, adj. ; qui n'est pas réglé ou l'est mal : cette montre est irréglée.

Irregrettable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui n'est pas regrettable, ne peut, ne doit pas être regretté : cette personne, cette chose est irregrettable.

Irrégretté, *e*, adj., qui n'est pas regretté ; ce prince est irregretté.

Irrégularisable, adj. des 2 g. ; ce qui n'est pas régularisable, que l'on ne peut régulariser : ce compte, cette dépense est irrégularisable.

Irrégularisé, *e*, adj. ; qui n'est pas régularisé, qui manque de régularité.

Irréhabilitable, adj. des 2 g ; qui n'est réhabilitable ; ne peut, ne doit, ne mérite pas être réhabilité : cet homme est irréhabilitable.

Irréhabilitation, s. f. ; manque, défaut, absence de réhabilitation : comme il n'y a rien d'infaillible, pas même la justice humaine ; il sera toujours bien et même nécessaire que les lois permettent et facilitent la réhabilitation de la mémoire d'un condamné par erreur ; car

Digitized by Google

l'irréhabilitation est une douleur des familles quand l'innocence est reconnu.

Irréhabilité, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été réhabilité : sa mémoire fut irréhabilitée.

Irréhabiliter, v. act. et pr., s'—; ne pas réhabiliter, ne pas se réhabiliter.

Irrehaussable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rehaussable, ne peut être rehaussé : ces planchers sont irrehaussables.

Irrehaussant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de rehausser, qui n'est pas rehaussant, ne rehausse pas ou ne rehausse pas assez : cette pierre, cette pièce de bois est irrehaussante.

Irrehaussé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rehaussé ou ne l'est pas assez : cette maison est irrehaussée.

Irrehaussement, s. m. ; état irrehaussé : l'irrehaussement de cette maison.

Irrehausser, v. act. ; ne pas rehausser ou ne pas rehausser assez : irrehausser une maison, un édifice.

Irréintégrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réintégrable, ne peut, ne doit pas être réintégré : cette personne est irréintégrable dans ses biens.

Irréintégration, s. f.; état irréintégré : son irréintégration.

Irréintégré, e, part. pas. et adj. ; qui n'est pas, n'a pas été réintégré : il fut irréintégré dans ses biens.

Irréintégrer, v. act.; ne pas réintégrer quelqu'un dans les biens dont il a été dépouillé : irréintégrer une personne dans ses biens.

Irrejetable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rejetable, ne peut être rejeté, que l'on ne doit pas rejeter: ces moyens, ces raisons sont irrejetables.

Irrejeté, e, adj.; qui n'est pas rejeté : ces pièces, ces preuves sont irrejetées.

Irréjouissant, e, adj. ; qui n'est pas réjouissant, ne réjouit pas : ces nouvelles, ces choses sont irréjouissantes.

Irrelâchable, adj. des 2 g. ; qui n'est pas relâchable, ne peut être relâché : ces détenus sont irrelâchables. qui n'est pas susceptible de se relâcher : cet homme est irrelâchable dans ses devoirs et n'en est que plus heureux.

Irrélâché, e, adj.; qui n'est pas relâché; qui n'a rien perdu de sa régularité : l'homme irrelâché dans ses mœurs, dans sa régularité d'action, de bien; sera toujours heureux et honoré parce qu'il appartiendra à cette haute moralité d'ordre, de justice et de bienfaisance qui heuréise, fait obtenir et apporte toutes les reconnaissances humaines.

Irrélargi, e, adj ; qui n'est pas rélargi : les rues sont irrélargies.

Irrelatable, adj. des 2 g; qui n'est pas relatable, que l'on ne doit pas relater, dont on ne doit pas faire mention : cet acte, ce fait est irrelatable.

Irrelatation, s. f.; état irrelaté : l'irrelatation d'un acte, d'un fait.

Irrelaté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas relaté : cet acte, ce fait est irrelaté.

Irrelater, v. act.; ne pas relater, ne pas mentionner : irrelater un acte, un fait.

Irrelatif, ve, adj.; qui n'est pas relatif, qui n'a pas de rapport à...

Irrelativement, adv.; d'une manière irrelative.

Irrelativité s. f.; état, qualité de ce qui n'est pas relatif, absence de relativité.

Irrelevable, adj. des 2 g.; qui n'est pas relevable, ne peut se relever, être relevé : cette personne est irrelevable de son abaissement.

Irrelevant, e, adj.; qui ne relève pas, qui n'est pas de nature à rendre une considération perdue, à faire sortir de l'abaissement : cette action est irrelevante.

Irrelevé, e, adj.; qui n'est pas relevé : cette personne, cette chose est irrelevée.

Irrelévement, s. m.; état irrelevé : l'irrelévement d'une personne, d'une chose.

Irreluisant, e, adj.; qui n'est pas reluisant, ne reluit pas : c'est irreluisant.

Irremariable, adj. des 2 g.; qui n'est pas remariable, ne peut être remarié, ne doit pas se remarier : cette personne est irremariable.

Irremarié, e, adj.; qui n'est pas remarié : il est irremarié.

Irremarquable, adj. des 2 g ; qui n'est pas remarquable, ne peut, ne doit pas être remarqué : cette personne, cette chose est irremarquable.

Irremarqué, e, adj.; qui n'est pas remarqué : cette personne, cette chose est irremarquée.

Irremboursable, adj. des 2 g.; qu' n'est pas remboursable, ne peut, ne doit pas être remboursé : cette personne, cette créance est irremboursable.

Irremboursé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas remboursé : cette somme, cette créance est irremboursée.

Irremboursement, s. m.; état irremboursé : son irremboursement.

Irrembourser, v. act.; ne pas rembourser, ne pas opérer un remboursement : irrembourser une personne, une créance,

Irremédier, v. neut.; ne pas remé ne pas porter de remède : irremédier a un mal, à un malheur.

Irremerciable, adj. des 2 g., qui n'est pas remerciable, ne peut, ne doit pas être remercié : cette personne est irremerciable.

Irremercié, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été remercié : il fut irremercié.

Irremettable, adj. des 2 g.; qui n'est pas remettable, ne peut, ne doit pas être remis : cette affaire est irremettable.

Irremis, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été remis: cette personne, cette affaire est irremise.

Digitized by Google

Irremise, s. f.; absence de remise, de retardement : son irremise.

Irrémissibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu irrémissible : cette faute est irrémissibilisée.

Irrémissibiliser, v. act.; rendre irrémissible irrémissibiliser une faute.

Irrémittence, s. f., état, qualité de ce qui est irrémettent : l'irrémittence du pouls, de la fièvre.

Irremplaçable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas remplaçable, ne peut être remplacé : cette personne, cette chose est irremplaçable.

Irremplacé, e, adj.; qui n'est pas remplacé ou l'est mal : cette personne, cette chose est irremplacée.

Irrempli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rempli : ce devoir est irrempli.

Irremplir, v. act.; ne pas remplir ses devoirs, ses obligations : irremplir ses devoirs c'est se manquer à soi-même : celui qui irremplit ses devoirs envers la société encoure le mépris de le tout monde et la répulsion sociale.

Irremplissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas remplissable, ne peut être rempli, que l'on ne doit pas remplir : ce devoir est irremplissable; imposer à une personne des devoirs irremplissables, c'est l'apprendre à n'en remplir aucuns.

Irremuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas remuable, que l'on ne peut remuer : cette chose est irremuable. Que l'on ne pent émouvoir : cette personne est irremuable.

Irremuant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de remuer; qui n'est pas remuant : cet enfant est irremuant. Qui n'est pas propre à émouvoir : cette scène est irremuante: ce discours est irremuant.

Irremué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas remué : cette personne, cette chose est irremuée.

Irremuer, v. act.; ne pas remuer, ne pas émouvoir : irremuer les personnes, les choses.

Irrenchéri, e, adj.; qui n'est renchéri, n'est pas augmenté de prix : ces denrées sont irrenchéries.

Irrenchérissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas renchérissable, n'est pas susceptible d'augmentation de prix, de devenir plus cher : ces denrées sont irrenchérissables.

Irrenchérissant, e, adj.; qui n'est pas renchérissant. n'augmente pas de prix : ces marchandises sont irrenchérissantes.

Irrencontrable, adj. des 2 g.; que l'on ne peut rentrer : cet homme est irrencontrable.

Irrendable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rendable, ne peut, ne doit pas être rendu : cette chose, ce mal est irrendable.

Irrendeur, s. m. f., *se*; celui, celle qui ne rend pas, rien : c'est un irrendeur, il prend constamment chez les autres et ne rend rien.

Irrendu, e, adj.; qui n'est pas rendu au est mal rendu : cette chose est irrendue.

Irrendurci, e, adj.; qui n'est pas rendurci : cette chose est irrendurcie.

Irrendurcissant, e, adj.; qui n'est pas rendurcissant, ne rendurcit pas : c'est irrendurcissant.

Irrendurcissement, s. m.; état irrendurcie : son irrendurcissement.

Irreniable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas reniable, ne peut être renié : il est, c'est irreniable.

Irreniamment, abv.; d'une manière irreniante, sans renier : il répond irreniamment.

Irreniant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de renier; qui n'est pas reniant, ne présente pas une reniation : des paroles irreniantes : une déclaration irreniante.

Irreniation, s. f.; état irrenié : l'irreniation d'une personne, d'un fait.

Irrenié, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas renié: il est irrenié.

Irreniement, s. m.; même signification qu'irreniation : son irreniement.

Irrenier, v. act.; ne pas renier; ne pas désavouer, ne pas déclarer contre la vérité.

Irrenieur, s. m. f., *se*; celui, celle qui ne renie pas, rien : c'est un irrenieur.

Irrenisme, s. m.; système d'irreniation : c'est de l'irrenisme.

Irrenommable, adj des 2 g.; qui n'est pas renommable, ne peut, ne doit pas être renommé, nommé de nonveau : cet homme est irrenommable.

Irrenommé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été renommé, nommé de nouveau : il fut irrenommé.

Irrenommer, v. act.; ne pas renommer, ne pas nommer de nouveau : irrenommer à un emploi.

Irrenommination, s. f.; état irrenommé; son irrenommination fut le résultat d'une intrigue.

Irrenonçable, adj. des 2 g; ce à quoi on ne doit pas renoncer : c'est irrenonçable.

Irrenonciation, s. f.; absence de renonciation; opposé de renonciation : l'irrenonciation à un penchant vicieux augmentera toujours le nombre des vices.

Irrenouable, dj; des 2 g.; qui n'est pas renouable, ne peut être renoué : cette négociation est irrenouable.

Irrenoué, e, adj.; qui n'est pas renoué; cette affaire est irrenouée,

Irrenouement, s. m.; absence de renouement; état irrenoué : son irrenouement.

Irrenouvelable, adj. des 2 g.; qui n'est pas renouvenable, ne peut, ne doit pas être renouvelé: ce billet, cette recommandation est Irrenouvelable.

Irrenouvelé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas renouvelé : ce titre est Irrenouvelé.

Digitized by Google

Irrenouvellement, s. m.; état irrenouvelé : l'irrenouvellement d'un titre, d'un billet.

Irrenouveler, v. a.; ne pas renouveler : irrenouveler une scène, un méfait, un titre un billet.

Irrenversable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas renversable, ne peut être renversé : ce gouvernement, cette chose est irrenversable.

Irrenversé, *e*, adj.; qui n'est pas renversé : ce gouvernement est irrenversé : cette chose est irrenversée.

Irrenversement, s. m.; état irrenversé : l'irrenversement des idées, des principes, des choses.

Irrenvoi, s. m.; absence, défaut de renvoi : l'irrenvoi des choses, des pièces.

Irrenvoyable, adj. des 2 g.; qui n'est pas renvoyable, ne peut être renvoyé, refusé, chassé; remis à un autre temps, à qui on ne peut donner son congé : cet homme, cette chose, cette affaire est irrenvoyable.

Irrenvoyé, *e*, adj.; qui n'est pas renvoyé, refusé, retourné, congédié, remis à un autre temps: cet homme, cette chose, cette affaire est irrenvoyée.

Irréparabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu irréparable : elle est irréparabilisée.

Irréparabiliser, v. a. et pr. s'—; rendre devenir irréparable : irréparabiliser une chose.

Irréparant, *e*, part. prés. et adj.; qui ne fait pas l'action de réparer, qui n'est pas réparant, ne répare pas : ce travail est irréparant: c'est irréparant.

Irréparateur, s. m.; f. *trice*; qui n'est pas réparateur, celui, celle qui ne répare pas, rien.

Irréparatif, *ve*, adj.; qui n'est pas réparatif, n'est pas de la réparation : c'est irréparatif.

Irréparation, s. f; absence de réparation; état irréparé : l'irréparation de cette maison.

Irréparativement, adv.; d'une manière irréparative, sans réparation; vous vous excusez irréparativement.

Irréparé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas réparé, ou l'est mal : cette maison est irréparée.

Irréparer, v. a.; ne pas réparer, ou réparer mal : irréparer une maison.

Irrepassable, adj. des 2 g.; qui n'est pas repassable, ne peut être repassé; ce linge est irrepassable.

Irrepassé, *e*, par. pas. et adj.; qui n'est pas repassé ou l'est mal : ce linge est irrepassé.

Irrepasser, v. a.; ne pas repasser ou repasser mal : irrepasser du linge, le linge.

Irrepentant, *e*, adj.; qui n'est pas repentant, ne se repent pas : il est irrepentant du mal qu'il a fait.

Irrepesable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas repesable, ne peut, ne doit pas être repesé : ces marchandises, ces ballots sont irrepesables.

Irrepesé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été repesé : tout cela fut irrepesé.

Irrepèsement, s. m.; état irrepesé : son irrépèsement.

Irrepèser, v. a.; ne pas repeser, ne pas peser de nouveau : irrepeser les choses.

Irrépétable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas répétable, ne peut, ne doit pas être répété : ces choses sont irrépétables.

Irrépété, *e*, adj.; qui n'est pas, n'a pas été répété : ces propos furent irrépétés.

Irrepeuplable, adj. des 2. g; qui n'est pas repeuplable, ne peut être repeuplé : ce pays est irrepeuplable.

Irrepeuplé, *e*, adj.; qui n'est pas repeuplé : ces contrées sont irrepeuplées.

Irreplaçable, adj. des 2 g.; qui ne peut être replacé, remis à sa place : ces choses sont irreplaçables.

Irreplacé, *e*, adj.; qui n'est pas replacé : cette chose est irreplacée.

Irreplantable, adj. des 2 g.; qui n'est pas replantable, ne peut être replanté : ils sont irreplantables.

Irreplanté, *e*, qui n'est pas replanté : ces arbres sont irreplantés.

Irrépliquable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas répliquable, ne peut être répliqué, ce à quoi on ne peut, on ne peut rien répliquer : c'est irrépliquable.

Irreplombable, adj. des deux g.; qui n'est pas replombable, ne peut être replombé.

Irreplombé, *e*, adj.; qui n'est pas replombé, ou l'est mal : ces choses sont irreplombées.

Irreplombement, s. m.; état irreplombé : son irreplombement.

Irreplongeable, adj.; qui n'est pas replongeable, qui est insusceptible de se replonger : les leçons du passé lui profite, et il en a retiré des expériences et des prudences qui le rendent irreplongeable dans le malaise et le malheur.

Irreplongé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas replongé: il est irreplongé dans la débauche.

Irreplongement, s. m.; état irreplongé; son irreplongement dans la débauche.

Irreplonger, v. a. et pr. s'—; ne pas replonger, ne pas se replonger : après s'être corrigée de ses défauts, de ses imperfections et de ses vices, l'homme ne s'irreplongera dans les travers de vie que par la pratiques des différentes vertus dans lesquels il sera entré, que par l'action d'honneur, de justice et de bien.

Irrepoli, *e*, adj.; qui n'est pas repoli, ou l'est mal : c'est irrepoli.

Irrepolissable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas repolissable, ne peut être repoli : c'est irrepolissable.

Digitized by Google

Irrepolissement, s. m.; état irrepoli : son irrepolissement.

Irreportable, adj. des 2 g.; qui n'est pas reportable, ne peut, ne doit pas être reporté : c'est irreportable.

Irreporté, *e*, adj.; qui n'est pas reporté : cet article, cet objet est irreporté.

Irrepoussable, adj. des 2 g.; qui n'est pas repoussable : l'ennemi, cette proposition est irrepoussable.

Irrepoussant, *e*, adj.; qui n'est pas repoussant, ne repousse pas : cette chose est irrepoussante.

Irrepoussé, *e*, adj.; qui n'est pas repoussé : cette personne, cette proposition est irrepoussée.

Irreprenable, adj. des 2 g.; qui n'est pas reprenable, dont on ne peut, dont on ne doit pas se remettre en possession : cette place, cette chose est irreprenable.

Irreprésentable, adj. des 2 g.; qui n'est pas représentable, ne peut, ne doit pas être représenté : c'est irreprésentable.

Irreprésenté, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas représentée : tout cela fut irreprésenté.

Irreprésenter, v. a.; ne pas représenter, ne pas mettre sous les yeux, ne pas faire de représentation : irreprésenter les choses, les objets.

Irrépressibilité, s. f.; état irrépressible : son irrépressibilité.

Irrépressible, adj. des 2 g.; qui n'est pas répressible, ne peut, ne doit pas être repris, châtié : cette personne est irrépressible.

Irrépressif, *ve*, adj.; qui n'est pas répressif, ne réprime pas : ce moyen est irrépressif.

Irrépressivement, adv.; d'une manière irrépressive, sans répression.

Irréprimande, s. f.; manque, défaut, absence de réprimande; incorrection : la réprimande est nécessaire; mais si elle est dure, grossière, habituellement intempestive, elle est plus nuisible que l'irréprimande.

Irréprimé, *e*, adj.; qui n'est pas réprimé : ses passions sont irréprimées.

Irreproché, *e*, adj.; qui n'est pas reproché : cette chose, ce bienfait est irreproché.

Irreproductibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est irreproductible, de ce qui ne peut, ne doit pas être reproduit : son irreproductibilité.

Irreproductif, *ve*, adj.; qui n'est pas reproductif : il est irreproductif.

Irreproduction, s. f.; manque, défaut, absence de reproduction : l'irreproduction des choses.

Irreproductivement, adv.; d'une manière irreproductive.

Irreproduit, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas reproduit : ces succès sont irreproduits.

Irreproduire, v. act.; ne pas reproduire, ne pas présenter de nouveau.

Irréprouvable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réprouvable, ne peut, ne doit pas être réprouvé : cette personne est irréprouvable.

Irrépublicain, *e*, s. et adj.; qui n'est pas républicain; ce qui n'a rien de républicain : un irrépublicain : c'est irrépublicain.

Irrépublicaineté, s. f.; défaut, absence de républicaineté; état, qualité de ce qui n'est pas républicain.

Irrépublicanisation, s. f.; état irrépublicanisé.

Irrépublicanisé, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas républicanisé, rendu républicain; qui n'est pas selon les principes républicains.

Irrépublicaniser, v. act. et pron. s'—; ne pas républicaniser, ne pas se républicaniser; ne pas rendre; ne pas devenir républicain; ne pas propager les opinions républicaines, ne pas agir par un principe républicain.

Irrépublicanisme, s. m.; tout ce qui est contraire, opposé au républicanisme; système d'irrépublicanisation.

Irrésignation, s. f.; manque, défaut, absence d'irrésignation; état irrésigné : la résignation aux malheurs, aux peines qui arrivent et qu'il est impossible d'éviter, est un grand acte de caractère et de raison; elle honore l'homme en le consolant. L'irrésignation au contraire ne montre et ne prouve qu'une déshonorante pusillanimité, n'apporte à l'homme que d'inconsolantes aides, d'irréparables découragements et le livre à tous les coups de l'infortune et de la fatalité. De la résignation naissent de grandes vertus; de l'irrésignation naissent des vices, notamment l'inénergie qui, souvent est la seule cause de la perte de l'homme.

Irrésigné, *e*, adj.; qui n'est pas résigné : cette personne est irrésignée.

Irrésiliable, adj. des 2 g.; qui n'est pas résiliable, ne peut, ne doit pas être résilié.

Irrésiliation, s. f.; absence de résiliation; état irrésilié : l'irrésiliation d'un marché, d'un bail.

Irrésilié, *e*, part. pas. et adj.; qui n'est pas résilié, cassé, annulé : ce bail, ce marché est irrésilié.

Irrésilier, v. act.; ne pas résilier, ne pas casser, ne pas annuler : irrésilier un bail, un marché.

Irrésistamment, adv.; d'une manière irrésistante, sans résistance : il s'est livré irrésistamment.

Irrésistance, s. f.; manque, défaut, absence de résistance; opposé de résistance : son irrésistance.

Irrésistant, *e*, adj.; qui n'est pas résistant, ne résiste pas : cette force, cette chose est irrésistante.

Irrésistateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ne résiste pas, qui n'apporte pas de résistance; c'est un irrésistateur.

Irrésister, v. neut.; ne pas résister, ne pas s'opposer, ne pas apporter de résistance : irrésister aux entraînements des passions, c'est courir à sa perte.

Irrésistibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est

Digitized by Google

rendu, devenu irrésistible, de nature à ce que l'on ne puisse résister : ses instances sont toujours irrésistébilisées par le bon cœur et l'aménité.

Irrésistibiliser, v. act.; rendre, devenir irrésistible, de nature à ce que l'on ne puisse résister : irrésistibiliser ses arguments.

Irrésistisme, s. m.; continuelle irrésistance, système d'irrésistance : plus on obéit à ses passions et plus on les satisfait, plus alors on les irrésistibilise; parce qu'obéies et satisfaites elles s'excitent et veulent de nouvelles alimentations. L'homme qui s'immorigine, qui obéit à toutes ses fougues, sera toujours victime de l'irrésistisme dans lequel il reste contre lui-même; parce que tout chez lui appartiendra au travers, à l'exagération et à la violence.

Irrespect, s. m.; manque, défaut, absence de respect : c'est toujours par notre irrespect envers les autres que nous attirons l'irrespect envers nous-mêmes : le plus sûr moyen pour déconsidérer les personnes, c'est le persillage et l'irrespect public.

Irrespectable, adj. des 2 g.; qui n'est pas respectable, ne doit, ne mérite pas être respecté : c'est, il est irrespectable.

Irrespecté, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été respecté : ces personnes, ces choses sont irrespectées.

Irrespecter, A. act. et pron. s'—; ne pas respecter, ne pas se respecter : irrespecter les personnes, les choses, les lieux.

Irrespirable, adj. des 2 g.; que l'on ne peut respirer, ce qui n'est pas respirable : cette odeur est irrespirable.

Irresponsabilisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rendu responsable, qui est affranchi de toute responsabilité : ces ministres sont irresponsabilisés.

Irresponsabiliser, v. act.; ne pas responsabiliser, ne pas rendre responsable, affranchir de toute responsabilité : irresponsabiliser les princes, les ministres.

Irresponsabilisme, s. m.; système d'irresponsabilité.

Irresponsablement, adv.; d'une manière irresponsable : il agit irresponsablement.

Irressemblance, s. f.; manque, défaut, absence de ressemblance; état irressemblant : l'irressemblance des personnes, des choses : son irressemblance avec...

Irressemblant, e, adj.; qui n'est pas ressemblant, ne ressemble pas, n'a pas de ressemblance avec... : ces personnes, ces choses sont irressemblantes.

Irressemelable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ressemelable, ne peut, ne mérite pas être ressemelé : ces bottes sont irressemelables.

Irressemelé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas ressemelé ou l'est mal : ces souliers sont irressemelés.

Irressentissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ressentissable, ne peut être ressenti, qui n'est pas de nature à se faire ressentir : c'est irressentissable.

Irresserrable, adj. des 2 g.; qui n'est pas resserrable, ne peut être resserré, que l'on ne doit pas resserrer : ces choses sont irresserrables.

Irresserré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas resserré : ces choses sont irresserrées.

Irresserrement, s. m.; état irresserré : son, leur irresserrement.

Irresserrer, v. act.; ne pas resserrer, ne pas tenir resserré : irresserrer les choses.

Irressuscitable, adj. des 2 g.; qui n'est pas ressuscitable, ne peut ressusciter : les morts sont irressuscitables. Au fig. : que l'on ne peut, que l'on ne doit pas renouveler, faire revivre : ces querelles, ces discutions sont irrésuscitables.

Irrestaurable, adj. des 2 g.; qui n'est pas restaurable, que l'on ne peut restaurer : ces appartements sont irrestaurables.

Irrestaurant, e, adj.; qui n'est pas restaurant, ne restaure pas : cette nourriture est irrestaurante : ce travail est irrestaurant : une réparation irrestaurante.

Irrestauré, e, adj.; qui n'est pas restauré ou l'est mal : il est irrestauré.

Irrestituable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas restituable, ne peut, ne doit pas être restitué : c'est irrestituable : ces choses sont irrestituables.

Irrestitué, e, adj.; qui n'est pas restitué : ces choses sont irrestituées.

Irrestitution, s. f.; manque, défaut, absence de restitution; état irrestitué : l'irrestitution d'une chose.

Irrestreignable, adj. des 2 g.; qui n'est pas restreignable, ne peut, ne doit pas être restreint : ces personnes, ces propositions, ces convention sont irrestreignables.

Irrestreint, e, adj.; qui n'est pas restreint : il est irrestreint.

Irrestrictif, ve, adj.; qui n'est pas restrictif, qui ne restreint pas, ne limite pas.

Irrestriction, s. f.; manque, défaut, absence de restriction; état irrestreint.

Irrestrictivement, adv.; d'une manière irrestrictive, sans restriction.

Irrestrictisme, s. m.; système d'irrestriction.

Irrésumable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas résumable, ne peut se résumer : c'est irrésumable.

Irrésumé, e, adj.; qui n'est pas résumé ou l'est mal : ce plaidoyer est irrésumé.

Irrésurrectibilité, s. f.; état irrésurrectible, d'impossibilité de retour de la vie à la mort : l'irrésurrectibilité du corps.

Irrésurrectible, adj. des 2 g.; qui n'est pas résurrectible, ne pas susceptible de résurrection, qui ne peut être amené de la mort à la vie : l'homme est irrésurrectible.

igitized by Googl

Irrétabli, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rétabli : cette chose est irrétablie : sa santé est irrétablie : ses affaires sont irrétablies.

Irrétablir, v. act. et pr., s'— ; ne pas rétablir, ne pas se rétablir : irrétablir les choses.

Irrétablissable, adj des 2 g.; qui n'est pas rétablissable, ne doit pas être rétabli, qui ne peut se rétablir : ces choses sont irrétablissables : cet homme est irrétablissable.

Irrétablissement, s. m.; absence de rétablissement : état irrétabli : l'irrétablissement des choses, de ses affaires, de sa santé.

Irretaillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas retaillable, ne peut, ne doit pas être retaillé.

Irretaillé, e, adj.; qui n'est pas retaillé ou l'est mal : cette plume, cette pierre est irretaillée.

Irretardable, adj. des 2 gen.; qui, ce qui n'est pas retardable, ne peut, ne doit pas être retardé : cette personne, ce travail, cette besogne est irretardable.

Irretardant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de retarder, de se retarder; qui n'est pas retardant, ne retarde pas, ne cause pas de retard : cette mesure, cette opération est irretardante.

Irretardataire, s. et adj.; qui n'est pas retardataire, n'est pas en retard.

Irretardateur, s. m., f., *trice ;* celui, celle qui ne cause pas de retard, ne retarde pas, rien : c'est un irretardateur.

Irretardé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été retardé : cette affaire fut, est irretardée.

Irretardement, s. m.; état irretardé : l'irretardement d'une affaire, de la marche, du mouvement.

Irretarder, v. act.; ne pas retarder, ne pas causer, ne pas apporter de retard : irretarder un paiement, une décision.

Irretenable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas retenable, ne peut, ne doit pas être retenu : cette personne est irretenable : ces choses sont irretenables.

Irretenu, e, s. f.; manque, défaut, absence de retenue, de modération, de modestie, de frein : son irretenue : il est bon de jouir des choses, la jouissance de tout est désirable; mais il faut savoir jouir, et on obtient ce savoir que par l'appréciation des choses, et surtout par une sage retenue dans les jouissances. En tout il faut à l'homme de la retenue; parce qu'en tout la modération, la modestie et la décence sont nécessaires; et ce n'est que par la retenue qu'il se ménage et conserve la vie, les beautés de la vie et les estimes de la société. L'irretenue le déprave et le dégrade; parce que l'irretenue le conduit à tous les excès, à toutes les corruptions et le précipite dans l'avilissement et l'abjection.

Irretenu, e, adj.; qui, ce qui n'est pas, n'a pas été retenu : ces choses sont irretenues : son paiement, son traitement fut irretenu : cette personne fut irretenue.

Irretirable, adj. des 2 g.; qui n'est pas retirable, ne peut, ne doit pas être retiré, qui n'est pas susceptible de se retirer : ce projet, cette proposition est irretirable.

Irretiré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas retiré; cette proposition, cette chose est irretirée.

Irretirement, s. m.; état irretiré : l'irretirement d'une chose.

Irretirer, v. act. et pr., s'—; ne pas retirer : irretirer sa parole.

Irrétractable, adj. des 2 gen.; qui n'est pas rétractable, ce que l'on ne peut rétracter : cette promesse, cette proposition est irrétractable.

Irrétractation, s. f.; absence de rétractation; état irrétracté : son irrétractation : l'irrétractation d'une promesse, d'une proposition.

Irrétracté, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été rétracté : sa promesse est irrétractée.

Irretraitable, adj. des 2 gen ; qui n'est pas retraitable, ne peut, ne doit pas être retraité, à qui on ne doit pas donner de retraite : ce fonctionnaire, ce militaire est irretraitable.

Irretraité, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas retraité, n'a pas de retraite, ne jouit pas d'une retraite : cet officier est irretraité.

Irretraiter, v. act.; ne pas donner, ne pas accorder une retraite, une pension de retraite : irretraiter un fonctionnaire, un militaire.

Irretranchable, adj. des 2 g.; qui n'est pas retranchable, ne peut, ne doit pas être retranché : c'est irretranchable : cette dépense, cette chose est irretranchable.

Irretranchant, e, adj.; qui n'est pas retranchant, ne retranche pas, rien : cette mesure est irretranchante : ce calcul est irretranchant.

Irretranché, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été retranché : cette dépense, cette chose est irretranchée.

Irretranchement, s. m.; absence de retranchement; état irretranché : son irretranchement.

Irrétréci, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rétréci : ce vêtement, son esprit est irrétréci.

Irrétrécir, v. act.; ne pas rétrécir : irrétrécir un chemin, un vêtement. Au fig. : irrétrécir l'esprit.

Irrétrécissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rétrécissable, ne peut, ne doit pas être rétréci : ce chemin, ce vêtement est irrétrécissable.

Irrétrécissement, s. m.; état irrétréci : l'irrétrécissement d'un chemin, d'un vêtement.

Irrétribuable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rétribuable, ne peut, ne doit pas être rétribué : cette personne, ce travail est irrétribuable.

Irrétribué, e, adj.; qui n'est pas rétribué : ce travail est irrétribué : cette personne est irrétribué.

Irrétribution, s. f.; manque, défaut, absence de rétribution; état irrétribué : l'irrétribution d'une personne, d'un travail : son irrétribution.

Digitized by Google

Irrétrospectif, ve, adj. ; qui n'est pas rétrospectif, qui ne recule pas, ne reporte pas en arrière, qui ne fait pas regarder, retourner en arrière, ne fait pas reculer, rétrograder : une politique irrétrospective.

Irrétrospectivement, adv. ; d'une manière irrétrospective : agir irrétrospectivement avec les gouvernements, avec les puissances qui ont des rapports, des intérêts politiques avec l'état.

Irrétrospectivité, s. f. ; état, qualité de ce qui est irrétrospectif : l'irrétrospectivité de la politique, du gouvernement, du prince.

Irréuni, e, part. pas. et adj ; qui n'est pas, n'a pas été réuni : cette province est irréunie à...., ce pays fut irréuni à.... : ces propriétés sont irréunies.

Irréunion, s. f.; manque, défaut, absence de réunion : l'irréunion des personnes, des propriétés, des choses.

Irréunir, v. act. et pr., s'—; ne pas réunir, ne pas se réunir; ne pas rassembler, ne pas se rassembler : irréunir des personnes, des choses. Au fig.: ne pas ramener les esprits à un même sentiment.

Irréunissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réunissable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas réunir, que l'on ne peut parvenir à réunir : ces personnes, ces esprits, ces choses sont irréunissables.

Irréussi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas réussi : cette besogne, cette chose est irréussie.

Irréussir, v. n.; ne pas réussir.

Irréussissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réussissable, ne peut réussir : cette négociation, cette affaire est irréussissable.

Irréveillable, adj. des 2 g.; qui n'est pas réveillable, que l'on ne peut, que l'on ne doit pas réveiller : cette personne est irréveillable. Au fig.: que l'on ne doit pas renouveler, ranimer, exciter de nouveau : cette affaire, sa colère est irréveillable.

Irréveillant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de réveiller, de se réveiller; qui n'est pas réveillant, ne réveille pas : ce bruit est irréveillant.

Irréveillé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas réveillé : cette personne est irréveillée : cette affaire, sa colère est irréveillée.

Irréveillement, s. m.; état irréveillé : l'irréveillement, d'une personne, d'une affaire, de la colère.

Irréveiller, v. act ; ne pas réveiller : irréveiller une personne. Au fig.: ne pas renouveler, ne pas ranimer, ne pas exciter de nouveau : irréveiller une affaire, la colère de quelqu'un. Pron., s'—; ne pas se réveiller.

Irrévélable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas révélable, ne peut, ne doit pas être révélé : ce fait, cette chose est irrévélable.

Irrévélant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de révéler; qui n'est pas révélant, ne révèle pas, ne dévoile pas, ne fait pas connaître : cet objet est irrévélant : cette déclaration est irrévélante.

Irrévélantisme, s. m.; système d'irrévélation.

Irrévélateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui ne révèle pas, rien : témoin irrévélateur.

Irrévélation, s. f.; absence de révélation ; état irrévélé : son irrévélation, l'irrévélation d'un fait, d'une chose, d'un crime : quand une personne irrévèle un crime, un criminel qu'elle connaît, elle entre par son irrévélation en culpabilité avec le criminel ; parce que par son silence elle s'inindigne et approuve l'un et l'autre.

Irrévélé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas révélé : cette chose, ce fait, ce crime demeure irrévélé.

Irrévéler, v. act.; ne pas révéler, ne pas dévoiler, ne pas faire connaître : irrévéler un fait, une action, un crime, un secret : celui qui irrévèle un crime qu'il connaît, mérite une peine graduée sur la grandeur et l'importance de ce crime.

Irrevenable, adj. des 2 g.; qui, ce qui n'est pas revenable, n'est pas susceptible de revenir : cette personne est irrevenable de ses erreurs, de ses égarements.

Irrévendable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas revendable, ne peut, ne doit pas être revendu : cette chose, ce bien est irrevendable.

Irrévendicable, adj. des 2 g.; ce qui n'est pas revendicable, ne peut, ne doit pas être revendiqué : ces droits sont irrevendicables.

Irrevendication, s. f.; absence de revendication; état irrevendiqué : l'irrevendication d'une chose, d'un droit.

Irrevendicisme, s. m.; système d'irrevendication.

Irrevendiqué, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas, n'a pas été revendiqué : cette chose est irrevendiquée.

Irrevendiquer, v. act.; ne pas revendiquer; ne pas réclamer, ne pas redemander une chose qui nous a été prise, qui a été égarée ou abandonnée : irrevendiquer une chose, un droit.

Irrevendu, e, adj.; qui n'est pas revendu : cette chose, cette propriété est irrevendue.

Irrevenu, e, adj.; qui n'est pas revenu : il est irrevenu de ses erreurs, de ses égarements.

Irrévérable, adj. des 2 g.; qui n'est pas révérable, ne peut, ne doit, ne mérite pas être révéré, rejecté, honoré : ce vieillard est irrévérable.

Irrévérateur, s. m., f., *trice* : celui, celle qui ne révère rien.

Irreverdi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas reverdi : cette herbe est irreverdie : ces plantes sont irreverdies,

Irreverdir, v. n.; ne pas reverdir : cette herbe, ces plantes irreverdissent.

Digitized by Google

Irreverdissable, adj. des 2 g.; qui n'est pas reverdissable, ne peut reverdir de nouveau : ces feuilles, ces plantes sont irreverdissables.

Irreverdissant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de reverdir, qui n'est pas reverdissant, ne reverdit pas : ces feuilles, ces plantes sont irreverdissantes.

Irreverdissement, s. m.; absence de reverdissement; état irreverdi : l'irreverdissement des prairies, des feuilles, des plantes.

Irrévéré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas révéré : cette personne est irrévérée.

Irrévérentisme, s. m.; continuelle irrévérence, système d'irrévérence : assister irrévérem-ment eux cérémonies religieuses, c'est au moins manquer essentiellement aux personnes qui s'y trouvent : en tout et partout, l'irrévérentisme est un vice, il ne prouve que de l'inéducation, une ignorance des convenances et de la grossièreté.

Irrévérer, v. act.; ne pas révérer, ne pas porter aux personnes, aux choses le respect qu'on leur doit : irrévérer tout, c'est commander l'irrespect contre soi-même,

Irrevêtu, e, adj.; qui n'est pas revêtu : cette pièce est irrevêtue des formes voulues par la loi, de sa signature.

Irrévisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas révisable, ne peut, ne doit pas être révisé : cette affaire, ce jugement est irrévisable.

Irrévisé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été révisé : ce jugement est, fut irrévisé.

Irrévision, s. f.; absence de révision; état irrévisé : l'irrévision d'une affaire, d'un jugement.

Irrévocabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être irrévocabilisé, rendu irrévocable : ce magistrat, cette loi, ce pouvoir est irrévocabilisable.

Irrévocabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu irrévocable, dont l'irrévocabilité est conservée.

Irrévocabiliser, v. act.; rendre irrévocable; donner aux personnes, aux principes, aux choses, le caractère, la force de l'irrévocabilité.

Irrévocabilisme, s. m.; système d'irrévocabilité.

Irrévoltable, adj. des 2 g.; qui n'est pas révoltable; ne peut être mis en révolte : ce peuple est irrévoltable.

Irrévoltant, e, adj.; qui n'est pas révoltant, ne révolte pas, n'est pas de nature à révolter.

Irrévolté, e, adj.; qui n'est pas révolté, mis en révolte : ce pays est irrévolté.

Irrévolu, e, adj.; qui n'est pas révolu : le terme, le délai est irrévolu.

Irrhabillé, e, adj.; qui n'est pas rhabillé, habillé de nouveau : il est irrhabillé.

Irrhétorique, adj. des 2 g.; qui n'est pas rhétorique, selon les règles, la science rhétorique, qui n'a rien de rhétorique : ce discours est irrhétorique.

Irrhétoriquement, adv.; d'une manière irrhétorique : parler, écrire irrhétoriquement.

Irrhumatique, adj. des 2 g.; qui n'est pas, ne tient pas du rhumatisme, qui ne le concerne pas : ces douleurs sont irrhumatiques.

Irrhumatiquement, adv.; d'une manière irrhumatique, sans rhumatisme.

Irrhumatisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rhumatisable, n'est pas sujet aux rhumatismes : cette personne est irrhumatisable.

Irrhumatisant, e, part. pr. et adj.; qui ne fait pas l'action de rhumatiser, de se rhumatiser; qui n'est pas rhumatisant, ne cause pas, n'occasionne pas de rhumatisme : le temps, ce local est irrhumatisant.

Irrhumatisation, s. f.; état irrhumatisé : son irrhumatisation.

Irrhumatisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rhumatisé, n'a pas de rhumatisme : cette personne est irrhumatisée : ce vieillard est irrhumatisé.

Irrhumatiser, v. act. et pr., s'—; ne pas causer, ne pas occasionner de rhumatisme, ne pas prendre de rhumatisme : ce lieu, ce local irrhumatise : cette personne, ce vieillard s'irrhumatise.

Irriailler, v. n.; ne pas riailler; ne pas faire que rire, ne pas se livrer à des rires fréquents, continuels, moqueurs : vous irriaillez.

Irridé, e, adj.; qui n'est pas ridé, qui n'a pas, ne présente pas de rides : sa peau, sa figure est irridée.

Irridicule, adj. des 2 g.; qui n'est pas ridicule, n'a rien de ridicule : c'est irridicule.

Irrigide, adj. des 2 g.; qui n'est pas rigide, ne montre pas de la rigidité : cet homme, cette morale est irrigide.

Irrigidement, adv.; d'une manière irrigide, peu rigide.

Irrigidité, e, s. f.; absence de rigidité; état, qualité de ce qui n'est pas rigide.

Irrigorisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rigorisable, ne peut, ne doit pas être rendu rigoureux : ce réglement est irrigorisable.

Irrigorisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rigorisé, rendu rigoureux : ce réglement est irrigorisé.

Irrigoriser, v. act. et pr., s'—; j'ai dit : inrigoriser; ne pas rendre, ne pas devenir rigoureux; relâcher, se relâcher de sa rigueur, amoindrir la rigueur : irrigoriser un réglement, les lois, les devoirs : quand tout ce qui fonde et maintient l'ordre public s'irrigorise, le désordre surgit et l'anarchie est prochaine. Voyez inrigoriser.

Irrigoureusement, adv.; d'une manière irrigoureuse, peu dure et peu sévère : il punit irrigoureusement. Voyez inrigoureusement.

Irrigoureux, se, adj.; qui n'est pas rigoureux; ne montre pas de rigueur, de sévérité : cet

Digitized by Google

homme, ce magistrat est irrigoureux : ce traitement est irrigoureux : cette punition est irrigoureuse. Voy. inrigoureux.

Irrinçable, adj. des 2 g ; qui n'est pas rinçable, ne peut être rincé : ce verre, cette chose est irrinçable.

Irrincé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rincé : ce verre est irrincé : sa bouche est irrincée.

Irrincement, s. m ; action d'irrincer ; état irrincé : l'irrincement de la bouche, d'une chose.

Irrincer, v. a.; ne pas rincer, ne pas nettoyer en lavant, en frottant : irrincer sa bouche, ses dents, un verre, une chose.

Irriposter, v. n.; ne pas riposter, ne pas répondre vivement, ne pas repousser une injure : comment ! vous irripostez, vous l'irripostez.

Irrisible, adj.; des 2 g.; ce qui n'est pas risible, ne peut faire rire.

Irrissolé, e adj.; qui n'est pas rissolé : c'est irrissolé.

Irritatif, ve, adj.; d'irritation, qui est, qui tient de l'irritation, qui la marque.

Irritativement, adv.; d'une manière irritative ; par, avec irritation.

Irritisme, s. m.: continuelle, incessante irritation.

Irrivalisable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rivarivalisable, ne peut, ne doit pas être rivalisé.

Irrivalisé, e, adj.; qui n'est pas, n'a pas été rivalisé,

Irrognable, adj. des 2 g.; ce qui n' est pas rognable, ne peut, ne doit pas être rogné : ce manteau est irrognable.

Irrogné, e, adj.; qui n'est pas rogné : ce manteau est irrogné.

Irrompable, adj. des 2 g.; qui n'est pas rompable, ne peut être rompu : la paix est irrompable.

Irrompu, e, adj.; qui n'est pas rompu : la paix, la bonne intelligence est irrompue.

Irrougi, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rougi.

Irrougir, v. act.; ne pas rougir ne pas rendre rouge. Au fig.: ne pas prendre de honte, rester inaccessible à la confusion : on vous confond, on vous humilie, et vous irrougissez.

Irrudement, adv.; d'une manière peu rude: parlez lui irrudement.

Irrudesse, s. f.; absence de rudesse ; état, qualité de ce qui n'est pas rude.

Irrupter, v. neut.; faire irruption, entrer en irruption.

Irruptif, ve, adj.; d'irruption, qui cause, occasionne une irruption.

Irruptivement, adv.; d'une manière irruptive; par ; avec irruption.

Irrusé, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas rusé : elle est irrusée.

Irruser, v. n.; ne pas ruser, ne pas user de ruse : vous irrusez.

Irrusticité; s. f.; absence de rusticité ; état, qualité de ce qui n'a rien, ne présente rien de rustique : l'irrusticité de ses formes, de ces manières.

Irrustique, adj. des 2 g.; qui n'est pas rustique, qui n'a rien, ne présente rien de rustique : ses manières, ses formes sont irrustiques.

Irrustiquement, adv.; d'une manière irrustique, sans rusticité.

Isolable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être isolé, tenu dans l'isolement, dans l'éloignement : une usine de ce genre est toujours isolable.

J

Jablable, adj. des 2 g.; qui peut être jablé, que l'on doit jabler.

Jablement, s. m.; action de jabler ; état jablé : le jablement des tonneaux.

Jacassement, s. m.; action de jacasser : le jacassement des enfants.

Jachérable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être jachéré, mis, laissé en jachère pour reposer la terre : ces terres sont jachérables.

Jachération, s. f.; action de jachérer, de mettre, de laisser en jachère ; état jachéré : la jachération des terres.

Jachérisme, s. m.; système de jachération : le jachérisme agricultural.

Jacobinique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient du jacobinisme, qui présente le jacobinisme.

Jacobiniquement, adv. d'une manière jacobinique, par le jacobinisme.

Jactancer, v. neut.; faire de la jactance, le jactancieux : vous jactancez.

Jactancieusement, adv.; d'une manière jactancieuse; avec jactance : il parle trop jactancieusement de lui-même.

Jaillissable, adj.; qui peut jaillir, qui est susceptible de jaillir : ces eaux sont jaillissables.

Jalonnable, adj.; des 2 g.; qui peut être, doit être jalonné : cette route, cette ligne est jalonnable.

Jalonnement, s. m.; action de jalonner ; état jalonné : le jalonnement d'une allée, d'une route, d'une ligne.

Digitized by Google

Jalousable, adj. des 2 g.: qui peut être jalousé: cette personne est jalousable.

Jalousant, e, adj.: qui jalouse, qui est expression de jalousie ; une jalousante envie, inimitié.

Jalouseusement, adv.; d'une manière jalouse ; par, avec jalousie.

Jalousisme, s. m.; continuelle, incessante jalousie, ce qui n'est, ne montre que de la jalousie.

Jamaïsé, e, adj.; qui est une imitation de la Jamaïque, qui a quelque chose de la Jamaïque, qui en tient : c'est tout bonnement du rhum de France un peu jamaïsé.

Jambonné, e, adj.; qui est accommodé avec du jambon, dans quoi il y a du jambon, un ragoût jambonné, une salade jambonnée.

Janoter, v. n.; faire le janot : vous janotez.

Janséniser, v. n.; faire le janséniste, du jansénisme : vous jansénisez.

Jantillement, s. m.; action de jantiller; état jantillé : le jantillement d'une roue de moulin.

Jardinable, adj. des 2 g.; qui peut être jardiné: ce terrein est jardinable.

Jasminé, e, adj.; dans quoi il y a du jasmin, qui sent le jasmin : pommade jasminée.

Jaugeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être jaugé : ces vaisseaux sont jaugeables.

Jaunâtrable, adj. des 2 g.; qui peut être jaunâtré, qui est susceptible de se jaunâtrer, de prendre une teinte jaunâtre, jaune.

Jaunâtrant, part. pr. et adj ; qui fait l'action de jaunâtrer ; qui jaunâtre, qui donne une teinte jaunâtre, jaune.

Jaunâtré, e, part. pas. et adj.: qui est rendu, devenu jaunâtre, qui a une teinte jaune, de jaune : sa peau est toute jaunâtrée.

Jaunâtrement, s. m.; action de jaunâtrer; état jaunâtré : le jaunâtrement de la peau.

Jaunâtrer, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir jaunâtre, donner, prendre une teinte jaune, de jaune.

Jaunissable, adj. des 2 g.; qui peut jaunir, est susceptible de jaunir, de devenir jaune : par ce temps les blés sont jaunissables.

Jaunissement, s. m.; action de jaunir : état jauni : le jaunissement des blés.

Jérémiader, v. neut.; faire des jérémiades, se livrer à des jérémiades, à des plaintes ridicules, trop fréquentes, importunes.

Jérémiadeur, s. m., f., *se* ; celui, celle qui fait des jérémiades : c'est un jérémiadeur.

Jérémiadisme, s. m.; continuelle action de jérémiades : quand cesserez-vous donc votre jérémiadisme.

Jésuitiser, v. n.; faire le jésuite, du jésuitisme, de l'hypocrisie, de l'escobarderie religieuse.

Jésuitiste, s. des 2 g.; partisan des jésuites, personne dévouée aux jésuites,

Jetable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être jeté : cette chose est jetable.

Jetant, e, adj.; qui jette, qui lance. Au fig : qui dissipe : une jetante prodigalité.

Jobarder, v. n.; faire le jobard, le niais, apporter trop de crédulité ; vous jobardez.

Jobarderie, s. f.; action du jobard.

Jocrisme, s.; ce qui est, ce qui présente continuellement et en tout une action de jocrisse.

Jocrisser, v. n.; faire le jocrisse, de la jocrisserie ; se laisser gouverner comme un benêt; se livrer à des actes des niaiserie, de maladresse ; s'occuper des soins les plus bas du ménage.

Jocrisserie, s. f.; état, qualité de ce qui est action de jocrisse, de benêt, de niais.

Joignable, adj. des 2 g.; qui peut être joint, que l'on peut réunir, unir ensemble.

Joignement, s. m.; action de joindre ; état joint : le joignement des mains.

Jonchant, e, adj.; qui jonche, qui couvre un lieu. Au fig.: une fusillade jonchante de morts.

Jonchement, s. m.; action de joncher ; état jonché : un jonchement de cadavres.

Jonglant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de jongler ; qui présente de la jonglerie, qui actionne par la jonglerie ; une piété jonglante.

Jonglé, e, part. pas. et adj.; qui est l'objet de jonglerie, qui est dupé par la jonglerie.

Jongler, v. neut.; faire de la jonglerie, en imposer par de fausses apparences, se livrer par un charlatanisme à des actes de mauvaise foi : en tout la jonglerie est un vice ; en fait de religion, elle est un crime, parce que là elle trompe plus et fausse la morale et l'esprit de la société ; et le prêtre qui jongle doit être banni du commerce des hommes.

Jonglisme, s, m.; système de jonglerie, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle jonglerie.

Jonquillé, e, adj.; dans quoi il y a de la jonquille, qui a une odeur de jonquille.

Jouable, adj. des 2 g.; qui peut être joué, que l'on peut jouer : ce jeu, cette chose, cette pièce est jouable.

Jougable, adj. des 2 g.; qui peut être joug, soumis à un joug à qui on peut imposer un joug : ce peuple est jougable : il n'est pas un peuple qui ne soit jougable, s'il manque des énergies nécessaires au maintien et à la défense de sa liberté.

Jougamment, adv.; d'une manière jougante, en imposant un joug, des jougs.

Jougant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de jouguer : qui impose un joug, des jougs : une autorité, une administration jougante.

Jougué, e, part, pas. et adj.; qui est sous un joug, qui porte un joug.

Jouguement, s. m.; action de jouguer ; état jougué : le jouguement des bœufs. Au fig.: action de placer sous une dépendance, d'assujettir, d'imposer une privation de liberté : le jouguement d'un peuple.

Jouguer, v. act.; mettre, placer sous le joug ; jouguer des bœufs. Au fig : imposer une su-

Digitized by Google

jétion, une dépendance, une privation de liberté : jouguer un peuple.

Jougueusement, adv. ; d'une manière jougueuse, par le joug, par un joug, avec joug : maintenir, gouverner jougueusement une nation.

Jougueux, se, adj. ; qui est, qui tient du joug, de la servitude, qui concerne le joug.

Journalique, adj. des 2 g. ; de journal, des journaux, qui concerne un journal, les journaux, qui émane des journaux, leur est propre : une loi journalique, qui regarde les journaux ; un impôt journalique, qui se perçoit sur les journaux : l'influene, l'action journalique, des journaux.

Journaliquement, adv. ; par les journaux.

Journalisable, adj. des 2 g. : qui peut être, doit être journalisé, inséré, compris dans un journal : cet article, ce fait est journalisable.

Journalisation, s. f. ; action de journaliser, état journalisé : la journalisation d'un article, d'un fait.

Journalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est inséré, compris dans un journal, qui est rapporté, reproduit par les journaux : ce fait, cet événement est journalisé.

Journaliser, v. act. ; faire, rédiger un journal ; insérer dans un journal ; neut., faire du journalisme, discuter à la manière des journaux.

Jovialisable, adj. des 2 g. ; qui peut être jovialisé, rendu jovial ; qui est susceptible de jovialité : ces jeux, ces récréations, ces narrations sont jovialisables.

Jovialisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de jovialiser ; qui jovialise, rend jovial, qui donne de la jovialité, la répand : les gaîtés sont plus ou moins jovialisantes.

Jovialisation, s. f. ; action de jovialiser.

Jovialisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu jovial, qui a, qui présente de la jovialité ; cette récréation est bien jovialisée : ces jeux sont bien jovialisés : cette personne est jovialisée par l'amour du plaisir.

Jovialiser, v. act. et pr. s' — ; rendre, devenir jovial ; donner, prendre de la jovialité : jovialiser une récréation, des jeux : cette personne jovialise. Neut., faire de la jovialité, s'y livrer : vous jovialisez.

Jovialisme, s. m. ; continuelle jovialité, tout ce qui présente une incessante jovialité.

Juchable, adj. des 2 g. ; qui peut être juché, que l'on peut faire jucher : ces jeunes dindons sont juchables.

Juchement, s. m. ; action de faire jucher, de se jucher ; état juché : son juchement sur ce toit : le juchement des dindons, des volailles, des oiseaux.

Judiciable, adj. des 2 g. ; qui peut être judicié, rendu judicieux, qui est susceptible de faire judicieusement.

Judiciant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de judicier ; qui judicie, rend judicieux, qui donne, inculque du jugement ; un judiciant aplomb.

Judicié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu judicieux, qui a acquis du jugement.

Judicier, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir judicieux : donner, prendre, acquérir le jugement nécessaire. Neut., faire agir avec jugement.

Jugulable, adj. des 2 g. ; qui peut être jugulé, a mérité d'être jugulé, qui est exposé à une jugulation.

Jugulation, s. f. ; action de juguler ; état jugulé ; mort par l'étranglement.

Jugulisme, s. m. ; système de supplice par la jugulation.

Juifable, adj. des 2 g. ; qui peut être, est exposé à être juifé : cette personne est juifable.

Juifant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de juifer, de prendre usurairement, de tromper dans un compte ; qui porte à prendre un intérêt usuraire, à tromper dans un compte : ce prêteur d'argent est d'une avidité juifante : un système juifant.

Juifé, e, part. pas. et adj. ; qui est usurairement sangsué, qui est frauduleusement trompé dans un compte, dans un marché : cette personne est juifée.

Juifement, s. m. ; action de juifer ; état juifé : le juifement dans un compte, dans un calcul d'intérêt.

Juifer, v. neut. ; faire le juif, se livrer à l'usure, prendre des intérêts usuraires : vous juifez. Act., tromper quelqu'un à la manière des juifs dans un compte, dans un marché : vous le juifez : vous me juifez.

Juifisme, s. m. ; système usuraire des juifs : le juifisme des prêteurs d'argent.

Jumelable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être jumelé, fortifié, soutenu par des jumelles.

Jumelation, s. f. ; action de jumeler ; état jumelé.

Juntisme, s. m. ; système de junte : le juntisme espagnol.

Juntiste, s. des 2 g. ; partisan des juntes : les juntistes espagnols.

Jurable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être juré, affirmé par serment : cette chose, ce fait est jurable.

Jurassien, ne, s. et adj. ; habitant du Jura ; qui appartient au Jura, lui est propre : l'industrie jurassienne.

Juration, s. f. ; action de jurer, d'affirmer : la juration d'un fait.

Jurical, le, adj. ; qui est du jury, qui émane d'un jury : un jugement jurical, une décision juricale.

Juricalement, adv. ; d'une manière juricale, par un jury : faire juger juricalement.

Juricalisme, s. m. ; système jurical, de décision, de jugement par un jury.

Juridicité, s. f. ; état, qualité de ce qui est juridique.

Digitized by Google

Juridisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu juridique, qui est revêtu de toutes les formes de la justice : cette procédure est juridisée.

Juridiser, v. act.; rendre juridique, revêtir de toutes les formes de la justice : une procédure juridisée.

Jurisprudentiel, le, adj.; de jurisprudence, qui est de la jurisprudence, qui la concerne : des matières jurisprudentielles.

Jurisprudentiellement, adv.; d'une manière jurisprudentielle; par la jurisprudence, conformément à la jurisprudence : discuter jurisprudentiellement.

Justitiel, le, adj.; de la justice, qui concerne la justice, l'ordre de sa marche, de son action : les regles, les formes justitielles.

Justitiellement, adv.; d'une manière justitielle; par, selon les règles, les formes de la justice, par son action : agir, punir justitiellement.

Juvénal, e, adj., qui est de la jeunesse, qui est propre à la jeunesse : la beauté, la fraîcheur juvénale.

Juvénilement, adv.; d'une manière juvénile, avec des air de jeunesse : il s'habille, se costume juvénilement.

Juvénilité, s. f.; état, qualité de ce qui est juvénil : la juvénilité de ses manières.

Juvénisable, adj. des 2 g.; qui peut être juvénisé, que l'on peut faire paraître jeune, plus jeune : cette personne est juvénisable.

Juvénisant, e, part. et adj.; qui fait l'action de juvéniser, de se juvéniser; qui juvénise, rend, fait paraître jeune, plus jeune : cette toilette, cette forme de vêtement est juvénisante.

Juvénisation, s. f.; action de juvéniser; état juvénisé : sa juvénisation.

Juvénisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu jeune, qui est rajeuni, qui paraît jeune, plus jeune, qui a des airs de jeunesse : cette personne est juvénisée par sa mise.

Juvéniser, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir jeune; donner, prendre un air de jeunesse; faire paraître jeune, plus jeune; rajeunir, se rajeunir : cette toilette, cette forme de vêtement, la juvénise. Neut.; faire le jeune : juvéniser ses goûts, ses manières, sa mise : vous juvénisez.

Juvénisme, s. m.; affectation continuelle d'airs de jeunesse : cette personne se ridiculise par son juvénisme.

K

Kenout ou *Knout*; mais l'usage a plus adopté le mot kenout, s. m.; fouet court, gros et tressé dont les Russes se servent pour battre les chevaux et dont ils font un instrument de correction, de châtiment et même de supplice pour les hommes.

Kenoutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être kenouté, maintenu, corrigé par le kenout : cet homme, ce peuple est kenoutable : ces soldats sont kenoutables.

Kenoutant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de kenouter; qui kenoute, reprend, réprime par le kenout : une justice, une police kenoutante.

Knouté, e, part. pas. et adj.; qui est kenouté, puni par le kenout : le russe est kenouté.

Kenoutement, s. m.; action de kenouter, de battre avec un kenout; état kenouté : le kenoutement des hommes, des soldats.

Kinouter, v. act.; punir du kenout, reprendre, corriger, réprimer par le kenoute; battre, frapper avec avec un kenout, donner du kenout.

Kenoutisme, s. m.; système de kenoutement : le kenoutisme russe.

Kilogrammatique, adj. des 2 g.; qui est du kilogramme, qui appartient au kilogramme, qui le concerne : poids kilogrammatique : mesure, réglément kilogrammatique.

Kilogrammatiquement, adv.; d'une manière kilogrammatique, par le kilogramme, au kilogramme : péser, livrer kilogrammatiquement.

Kilogrammatisme, s. m.; système de poids, de livraison au kilogramme.

Kilotable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être kilotè, converti en kilo : ces poids sont kilotables.

Kiloté, e, part. pas. et adj.; qui est converti en kilo : ces poids sont kilotés.

Kilotement, s. m.; action de kiloter; état kiloté : le kilotement des poids.

Kiloter, v. act.; changer, convertir en kilo : kiloter des poids.

Kyriellisation, s. f.; action de kyrielliser; état kyriellisé : une kyriellisation de chose.

Kyriellisé, e, part. pas. et adj.; qui est en kyrielle : ces choses sont kyriellisées.

Kyrielliser, v. act.; faire, former une kyrielle en kyrielle. Au fig.; établir une longue suite de choses ennuyeuses, fâcheuses ou ridicules.

Kyriellisme, s. m.; système de kyriellisation.

Digitized by Google

L

Labilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est devenu labile, peu fidèle : sa mémoire est bien labilisée.

Labiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir labile peu fidèle : sa mémoire se labilise.

Labilité, s. f.; état, qualité de ce qui est labile : la labilité de sa mémoire.

Laboureuse, adj. f., qui laboure bien : une charue laboureuse.

Labyrinthant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de labyrinther, de se labyrinther; qui labyrinthe, qui jette dans un labyrinthe : une, votre labyrinthante politique.

Labyrinthation, s. f.; action de labyrinther, de faire en labyrinthe.

Labyrinthé, *e*, part. pas. et adj.; qui est en labyrinthe, qui présente un labyrinthe : ce bosquet, ce petit bois est labyrinthé. Au fig. : qui présente une grande complication, un embrouillement : les affaires de cette maison sont labyrinthées.

Labyrinthement, s. m.; état labyrinthé : le labyrinthement d'un bosquet, d'un petit bois. Au fig. : le labyrinthement des affaires d'un particulier, de l'État.

Labyrinther, v. act.; faire, former un labyrinthe, en labyrinthe : labyrinther un bosquet, un petit bois. Au fig. : donner une très grande complication aux affaires, les embrouiller à ne pas s'y reconnaître : labyrinther ses affaires, celles d'une maison, celles de l'État. Pron. se-; se jeter dans un labyrinthe : vous vous labyrinthez.

Laçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lacé : cette personne est laçable.

Lacement, s. m.; action de lacer, état lacé : le lacement d'une femme, de la voile.

Lacérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lacéré : cette promesse, cet écrit est lacerable.

Lâchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lâché : ces prisonniers, ces bestiaux sont lâchables.

Lâchement, s. m.; action de lâcher, état lâché : le lâchement des bestiaux.

Laconicité, s. f.; état, qualité de ce qui est laconique : la laconicité du style.

Laconisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être laconisé, rendu laconique : dans ce cas le style est toujours laconisable et il faut laconiser le plus possible.

Laconisé, *e*, part. pas. et adj., qui est rendu laconique, qui a, qui présente de la laconicité : ce style est très laconisé.

Laconiser, v. act.; rendre laconique : laconiser le style. Neut.; parler brièvement : vous laconisez.

Lacunable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lacuné, où on doit laisser des lacunes, à quoi on doit donner des lacunes, des distances, des espaces vides, des séparations : cette chose est lacunable.

Lacuné, *e*, part. pas. et adj.; qui a, qui présente des lacunes, des distances, des espaces vides, des séparations, qui manque de suite : ce livre est trop lacuné : cette chose est bien, convenablement lacunée.

Lacuner, v. act.; établir, faire, donner une lacune, des lacunes, des distances, des espaces vides, des séparations : lacuner un ouvrage, un travail, les choses.

Ladrifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu devenu ladre. Au fig. : qui est rendu, devenu vilain, avare, sordide; ce qui est fait avec ladrerie : cette personne, cette chose est ladrifiée.

Ladrifier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir ladre, faire prendre des habitudes de *ladrerie*. Au fig. : rendre, devenir vilain, avare, sordide : ladrifier une personne, son caractère, ses habitudes de faire. Neut.; faire le ladre, le vilain; faire de la ladrerie, agir avarement, sordidement : vous ladrifiez.

Laidissable, adj. des 2 g.; qui peut laidir, devenir laid; que l'on peut rendre, faire paraître laid : cette action est laidissable et on doit la laidir aux yeux de la jeunesse afin de la prémunir contre des faits semblables.

Laidissant, *e*, adj.; qui laidit, rend laid, plus laid : cette cicatrice est laidissante : voilà un exposé des choses bien laidissant et pourtant il est vrai, il n'est pas un résultat qui ne montre sa vérité.

Laidissement, s. m.; action de laidir; état laidi : son laidissement : le laidissement des personnes, des caractères, des faits, des choses.

Lainable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lainé, que l'on doit garnir de laine; qui est susceptible de se lainer : ces moutons sont lainables.

Lainement, s. m.; action de lainer, de se lainer; état lainé.

Laissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être laissé, abandonné : ce travail, cette construction est laissable.

Laissement, s. m.; action de laisser; état laissé : le laissement des personnes, d'un travail, d'une chose.

Laisseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui laisse, qui abandonne.

Laitonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être laitonné, garni de laiton, lié, consolidé avec du fil de laiton : cette chose est laitonnable.

Laitonné, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni de laiton; qui est lié, consolidé avec du fil de laiton; cette crosse de fusil est laitonnée : ce manche d'instrument est laitonné à l'endroit où il a été cassé.

Laitonnement, s. m.; action de laitonner; état laitonné : le laitonnement d'une chose, d'un manche d'instrument à l'endroit où il est cassé.

Laitonner, v. act.; garnir de laiton; lier, consolider avec du fil de laiton : laitonner une chose, un manche d'instrument à l'endroit où il est cassé.

Lamable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lamé, garni, orné d'une lame ou d'or, ou d'argent, ou d'acier, ou de fer : cette étoffe, cette broderie, ce meuble est lamable.

Lamaïque, adj. des 2 gen.; de Lama, qui concerne le Lama, qui appartient au Lama, qui émane du Lama, qui se rapporte à la religion de Lama, qui appartient au lamaïsme : la propagande lamaïque, les conversions lamaïques : culte lamaïque.

Lamaïsme, s. m.; religion du grand Lama, doctrine des prêtres du Lama : le lamaïsme : les monuments du lamaïsme.

Lamaïste, s. des 2 g.; celui, celle qui croit au grand Lama; partisan, propagateur du lamaïsme.

Lambinable, adj. des 2 g.; qui peut être lambiné, dans quoi on peut, on doit apporter une extrême lenteur : cette affaire est lambinable.

Lambinement, adv.; d'une manière lambine, trop lente : vous agissez trop lambinement dans cette affaire, en tout

Lambinerie, s. f.; caractère du lambin, extrême lenteur dans l'action : vous fatiguez et vous faites tort aux choses par vos lambineries.

Lambrissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lambrissé, garni de lambri : cette pièce est lambrissable.

Lambrissement, s. m.; action de lambrisser; état lambrissé : un beau, bon, solide lambrissement.

Lamé, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni, orné d'une lame, de lames : étoffe, broderie, meuble lamé d'or, d'argent ou d'acier : cette étoffe est bien, richement lamée.

Lamement, s. m.; action de lamer; état lamé : le lamement d'une chose, d'une étoffe, d'un meuble.

Lamer, v. act.; mettre, poser une lame de tel métal que ce soit; garnir, orner d'une lame, de lames : lamer une étoffe, une broderie, un meuble, toute autre chose, tout autre objet.

Laminable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être laminé : ce fer, ce plomb est laminable.

Lampement, s. masc.; action de lamper; état lampé.

Lançable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lancé, jeté avec raideur, impétuosité : cette pierre est lançable. Au fig. : cette jeune personne est lançable dans le monde.

Lançant, *e*, adj.; qui lance, darde, jette avec raideur : cette machine est lançante, bien lançante : un bras lançant.

Lancement, s. m.; action de lancer; état lancé : le lancement de la foudre, d'une pierre, de tout autre objet lançable.

Lapidable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être, mérite être lapidé : cette personne est lapidable.

Lapidant, *e*, adj.; qui lapide. Au figuré : qui écrase, assomme, déchire : une critique, une calomnie, une méchanceté, une fureur lapidante.

Lapidateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui lapide. Au fig. : qui écrase, assomme, déchire : en France, partout, en 1793, le peuple était lapidateur envers quiconque manifestait des opinions contraires au renversement des trônes.

Laquable, adj. des 2 gen.; qui peut être laqué, que l'on doit laquer : ces objets sont laquables.

Laqué, *e*, part. pas. et adj.; qui est peint en laque, qui a un beau vernis de Chine, qui est orné de dorures, de dessins variés imitant ceux chinois : ouvrage richement laqué, des objets laqués.

Laquement, s. m.; action de laquer; état laqué : un beau laquement : le laquement de ces objets.

Laquer, v. act.; peindre en laque, donner un beau vernis de la Chine, induire d'un beau vernis et orner de dorures, de dessins variés imitant ceux chinois : laquer des objets.

Lardable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lardé, garni de lard : cette viande est lardable, dans laquelle on doit piquer du lard.

Lardement, s. m.; action de larder; état lardé : le lardement de la viande.

Larguable, adj. des 2 g.; t. de marine; qui peut être, doit être largué.

Larguement, s. m.; action de larguer; état largué. T. de marine.

Lascivisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu lascif, qui a des habitudes de licence voluptueuse, de plaisir; qui a des manières, une humeur passionnée, un tempérament lascif, licencieux : cette personne est lascivisée.

Lasciviser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir lascif, donner, causer, prendre de la lasciveté, des habitudes licencieuses de plaisir, des manières, une humeur passionnée, un tempérament lascif, licencieux : lasciviser son regard, son maintien.

Lassable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement lassé, fatigué, rebuté du travail, des choses : cette personne est lassable.

Lassitudisant, *e*, adj.; qui donne, cause, amène une lassitude : plus que le travail le plaisir est lassitudisant.

Digitized by Google

Latéralité, s. f.; état, qualité de ce qui est latéral.

Lattable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être latté, garni de lattes : cette paroi, ce pignon est lattable.

Lattage, s. m.; état latté, état garni de lattes : bon, mauvais lattage.

Lattement, s. m.; action de latter, de garnir de lattes : le lattement d'une paroi, d'un pignon.

Laudativement, adv.; d'une manière laudative, ne louant.

Lavable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être lavé. Au fig.: il est lavable de ce crime.

Léchable, adj. des 2 g.; qui peut être léché : cette chose est léchable : cette chose est si bonne que les doigts en sont léchables.

Léchement, s. m.; action de lécher; état léché : le léchement de l'animal, celui du chien surtout est quelquefois bienfaisant : un léchechement de choses, de doigts : quand finirez-vous donc vos léchements.

Légable, adj. des 2 gen.; ce qui peut être, doit être légué, que l'on peut léguer : cette chose est légable.

Légalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être légalisé : cet acte, cette signature est légalisable.

Légalisme, s. m.; système de légalité; action continuelle de légalité.

Légicidant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de légicider; qui renverse, détruit les lois : une anarchie telle qu'elle soit est toujours légicidante, car elle est obligée de détruire les lois pour égarer les peuples, pour substituer ses désordres à l'ordre.

Légicider, v. act.; attenter aux lois, renverser, détruire les lois : un peuple qui légicide entre dans l'œuvre de sa propre destruction; car, en légicidant, il détruit tous ses ordres, tous ses repos, toutes ses paix, tous ses présents et tous ses avenirs de civilisation et de progrès en tout. Neutral : vous légicidez

Légiférer, v. act.; faire, arrêter des lois, multiplier les lois : on ne doit jamais trop légiférer, car si la multiplicité des lois dépasse les besoins, ces lois se nuisent à elles-mêmes et aux peuples.

Légitimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être légitimé, rendu légitime : ces enfants, ces droits sont légitimables.

Légitimant, *e*, adj.; qui légitime, rend légitime : une loi légitimante, un jugement légitimant.

Légitimisme, s. m.; système de légitimité : le légitimisme royal.

Lénifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lénifié, adouci, rendu doux.

Lénifiant, *e*, adj. qui lénifie, adoucit, rend doux. Au fig. : qui soulage, console, diminue la peine, le chagrin : des paroles lénifiantes.

Lénification, s. f.; action de lénifier; état lénifié.

Lénifisme, s. m.; système de lénification.

Lentillé, *e*, adj.; qui a, qui présente des lentilles : une peau lentillée, un visage lentillé.

Lentillement, s. m.; état lentillé : le lentillement de la peau, du visage.

Léprosité, s. f.; état dans lequel est le lépreux.

Lésable, adj. des 2 g.; qui peut être lésé, est exposé à être lésé : cette personne est lésable.

Lésant, *e*, adj.; qui lèse, qui cause, amène, consacre un préjudice : ce calcul, cet acte est lésant : un lésant traité de commerce.

Lescivable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lescivé : ce linge, cette toile est lescivable.

Lésin, s. m.; celui, celle qui lésine, se livre à la lésinerie : c'est un lésin, une lésine.

Lésinable, adj. des 2 g.; qui peut être lésiné; dans quoi on peut apporter de la lésinerie : cette dépense, cette libéralité est lésinable.

Lésinant, *e*, adj.; qui lésine, qui entre dans la lésinerie : c'est une administration lésinante.

Lésinement, adv.; d'une manière lésine, avec lésinerie : vous agissez bien lésinement.

Lésinisme, s. m.; système de lésinerie, d'épargne sordide en tout, qui s'étend à tout : l'homme est louable dans une économie même très sévérisée; parce que cette économie annonce une science d'ordre, une habitude d'action d'ordre; mais par le lésinisme il se rend méprisable.

Léthargiquement, adv.; d'une manière léthargique. Au fig. : avec insensibilité, nonchalance : cet homme se repose léthargiquement sur sa bonne fortune, sur son étoile.

Leurrable, adj. des 2 g.; qui peut être leurré, qu'il est facile de leurrer, qui est susceptible de se leurrer : vous êtes trop leurrable.

Leurrant, *e*, adj.; qui leurre, qui attire : ce ne sont que des promesses leurrantes.

Leurrement, s. m.; action de leurrer; état leurré : méfiez-vous toujours des leurrements jésuitiques, du charlatanisme et de l'hypocrisie.

Levable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être levé, que l'on peut facilement lever : ce malade est levable : toutes ces choses si pesantes sont levables.

Levant, *e*, adj.; qui lève, dresse, facilite le lévement.

Levement, s. m.; action de lever, état levé : le levement d'un malade.

Lézardable, adj. des 2 g.; qui peut être lézardé, qui est susceptible de se lézarder : ce mur est lézardable.

Lézardant, *e*, adj.; qui lézarde, qui cause, occasionne une lézarde, des lézardes dans un mur : cette gouttière est lézardante.

Lézardement, s. m.; état lézardé : le lézardement d'un mur.

Liable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être lié, uni, engagé, qui est susceptible de s'at-

Digitized by Google

tacher ; ces gerbes sont liables ; ces personnes, ces intéressés sont liables.

Liardant, e, adj.; qui liarde : une économie liardante n'est plus que de la lésinerie.

Liardement, s. m.; action de liarder : les liardements de l'avarice.

Liassable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être liassé, mis en liasse : ces papiers, ces pièces sont liassables.

Liassé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, réunis en liasse, qui forme une liasse : ces papiers sont liassés : ces pièces sont liassées.

Liassement, s. m.; action de liasser ; état liassé; le liassement des papiers, des pièces.

Liasser, v. act.; composer, former une liasse, mettre en liasse : liasser des papiers, des pièces.

Libellable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être libellé.

Libellation, s. f.; action de libeller, état libellé.

Libérable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être libéré, que l'on peut, que l'on doit affranchir d'une charge, d'un service : militaire, soldat libérable.

Libéralisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit doit être libéralisé, rendu libéral.

Libéralisant, e, adj. qui libéralise, rend libéral.

Libéralisation, s. f.; action de libéraliser, de rendre libéral.

Libérant, e, adj.; qui libère, acquitte, qui affranchit, qui aide à l'acquittement des dettes : un travail libérant, une économie libérante.

Libérisme, subs. masc.; système de libération.

Liberticidant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de liberticider; qui cause le renversement la destruction de la liberté : ce système est liberticidant : une révolution dans de telles circonstances, et par les moyens militaires sera plutôt liberticidante que libertisante.

Liberticide, s. et adj. des 2 g.; celui, celle qui porte atteinte à sa liberté, qui attente à la liberté : un liberticide. Ce qui est de nature à renverser à détruire la liberté : ce sont là des lois liberticides.

Liberticider, v. a.; attenter à la liberté, renverser, détruire la liberté, causer la destruction de la liberté : vous liberticidez.

Liberticidisme, s. m.; système liberticide, qui tend à renverser, à détruire la liberté.

Liberticidité, s. f.; état, qualité de ce qui est liberticide, destructif de la liberté : la liberticidité de vos tendances, de votre action.

Libertif, ve, adj ; de liberté, qui est, qui tient de la liberté, qui la marque, qui propage, qui asseoit la liberté : un système libertif, qui contient, qui renferme un, les principes de liberté, qui appelle à la liberté : une proclamation libertive.

Libertinement, adv.; d'une manière libertine : vous agissez, vous vous conduisez trop libertinement.

Liberticisme, s. m.; système de libertinage, continuel libertinage, habitude de libertinage.

Libertisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être libertisé, rendu libre, que l'on peut, que l'on doit mettre en liberté, faire jouir de la liberté : cet homme, ce peuple est libertisable.

Libertisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de libertiser, qui libertise, qui donne, apporte la liberté, qui fait jouir de la liberté : une révolution libertisante.

Libertisation, s. f.; action de libertiser ; état libertisé.

Libertisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en liberté, qui a acquis la liberté : qui jouit de la liberté : cet homme, ce peuple est libertisé.

Libertiser, v. a. et pr. se—; rendre, devenir libre; donner, acquérir la liberté ; mettre en liberté, faire jouir de la liberté, asseoir la liberté; rendre propre à maintenir la liberté : libertiser un homme, un peuple.

Libertisme, s. m.; système de liberté, tout ce qui tend à amener, à fonder la liberté, action générale de liberté : un grand libertisme national : la licence ne libertise jamais, elle dévergonde les hommes et les peuples, et prépare la subjugation et les fera d'une nation. Le libertisme, avec les lois qui découle de ses ordres, de la nécessité de ses ordres, civilise les populations, et la grande liberté est la grande moralité des nations.

Libertivement, adv.; d'une manière libertive ; par, avec la liberté.

Librairisme, s. m.; corps de librairie, son action : le librairisme de paris.

Librarial, e, adj.; de la librairie, qui est de la librairie, qui la concerne, qui lui est propre: lui appartient : l'industrie librariale.

Librarialement, adv.; d'une manière librariale ; par, avec la librairie.

Licenciable, adj.; des 2 g.; qui peut être, doit être licencié, congédié : cette personne est licenciable, ces troupes sont licenciables. Dans les universités; à qui on peut conférer le degré de licence : cet étudiant est licenciable, qui est susceptible de s'émanciper, de sortir des bornes du devoir : cette personne n'est que trop licenciable.

Licenciant, e, adj.: qui licencie, congédie : une paix, une mesure licenciante, qui pousse à la licence, à sortir des bornes du devoir : un dévergondage licenciant des passions licenciantes.

Licenciateur, s. m ; f. *trice* ; celui, celle qui licencie, congédie, dans les universités, celui qui délivre les licences. Celui, celle qui inci-

Digitized by Google

te à la licence, à sortir des bornes du devoir.

Licencif, ve, adj.; de licenciement, qui concerne le licenciement des troupes : un réglement licencif.

Licencisme, s. m.; système de licence, continuelle licence, ce qui ne présente que de la licence : sa vie n'est qu'un licensisme.

Licencivement, adv. ; d'une manière licencive, par, avec licence.

Licisable, adj. des 2 g. ; ce qui ne doit pas être interdit, ce qui doit rester licite.

Licisation, s. f. ; action de liciser, état licisé.

Licisé, e, part. pas. et adj.; qui est laissé, rendu licite, qui n'est point interdit par la loi : cette chose est licisée.

Liciser, v. act ; laisser, rendre licite, ne pas défendre, ne pas faire interdire par la loi.

Licisme, s. m.; système de licisation, qui tend à tout liciser.

Licitable, adj. des 2 g ; qui peut être licité, que l'on doit faire liciter : ces biens sont licitables.

Licitateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui fait liciter, qui poursuit une licitation.

Licitatif, ve, adj., de licitation, qui tend à faire faire une licitation, qui ordonne une licitation, qui est de la licitation, qui la concerne : des poursuites licitatives ; un jugement licitatif.

Licitativement, adv. ; d'une manière licitative ; par, avec licitation.

Licité, s. f. ; état, qualité de ce qui est licite : la licité de cette action.

Licitisme, s. m.; système de licitation.

Ligable, adj. des 2 g. ; qui peut être ligué, qui peut se liguer, entrer dans une ligue contre : ces personnes, ces peuples sont ligables.

Ligaturer, v. act. ; faire une ligature, maintenir au moyen d'une ligature, serrer par une ligature : ligaturer un membre.

Lilassé, e, adj.; qui tient du lilas, qui a la couleur lilas : une étoffe lilassée.

Limable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être limé : ce fer est limable.

Limage, s. m. ; action de limer ; état limé : un bon, beau limage.

Limitable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être limité : ce pouvoir est limitable.

Limitant, e, adj. ; qui limite, qui ne laisse pas étendre au-delà : une constitution plus ou moins limitante.

Limitisme, s. m. ; système de limitation : on veut un limitisme de pouvoir princiel, gouvernemental.

Limonadé, e, part. pas. et adj. ; qui est converti en limonade : cette eau est limonadée. Dans quoi il y a de la limonade : une boisson limonadée.

Limonader, v. act.; convertir en limonade, composer avec de la limonade ; faire entrer de la limonade dans une chose : limonader une boisson.

Limpidisable, adj. des 2 g. ; qui peut être limpidisé, rendu limpide : cette eau est limpidisable.

Limpidisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de limpidiser : qui limpidise, qui donne de la limpidité ; c'est un moyen limpidisant : une limpidisante filtration.

Limpidisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu limpide, qui a de la limpidité : cette eau est limpidisée par la filtration.

Limpidiser, v. act et pron. se—; rendre, devenir limpide, donner, prendre de la limpidité.

Linceullé, e, part. pas. et adj.; qui est mis dans un linceul : elle vient d'être linceullée.

Linceullement, s. m. ; action de linceuller ; état linceullé : le linceullement des morts.

Linceuller, v. act.; mettre, envelopper dans un linceul : linceuller une personne morte.

Liquéfiable, adj. des 2 g.; qui peut être liquéfié, qui est susceptible de se liquéfier.

Liquidable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être liquidé : cette succession est liquidable.

Liquidant, e, adj.; qui liquide : des paiements liquidants, des remises liquidantes.

Liquidatif, ve, adj.; qui est de la liquidation, qui la concerne, qui l'établit : un traité, un acte liquidatif.

Liquidativement, adv. ; d'une manière liquidative ; par, avec liquidation.

Liquorable, adj. des 2 g.; qui peut être liquoré, qui est susceptible de se liquorer, de devenir liqueoreux, de prendre une force de liqueur : ce vin est liquorable.

Liquorant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de liquorer ; qui liquore, rend liqueoreux : une température liquorante par la maturité qu'elle donne.

Liquoré, e, part pas. et adj. ; qui est rendu, devenu liqueoreux, qui a acquis une qualité, une force liqueoreuse, de liqueur : ce vin est liquoré.

Liquorer, v. act.; et pron.; se—; rendre, devenir liqueoreux ; donner, prendre, acquérir une qualité, une force liqueoreuse, de liqueur : ce vin se liquore.

Lisibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu lisible, facile à lire, bon à lire.

Lisibiliser, v. act. ; rendre lisible, facile à lire, bon à lire : lisibiliser son écriture, un ouvrage.

Littéralisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être littéralisé, rendu littéralement.

Littéralisé, e, part. pas. et adj. ; qui présente une sévère littéralité, qui est rendu littéralement.

Littéraliser, v. act.; rendre littéralement, s'attacher littéralement à la lettre, rendre avec littéralité : littéraliser une traduction, une narration.

Littéralisme, s. m.; système de littéralité.

Digitized by Google

Lividisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de lividiser; qui lividise, rend livide, qui cause, donne, produit de la lividité : il fit une maladie terrible, longue et lividisante.

Lividisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu livide, qui a, qui présente de la lividité : cette personne est singulièrement maigre, lividisée.

Lividiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir livide; donner, causer, prendre de la lividité : cette personne, ce malade se lividise.

Lividisme, s. m.; continuelle, incessante lividité.

Livrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être livré : ces marchandises sont livrables.

Livrant, e, adj.; qui livre, qui fait connaître, qui met au pouvoir, en la possession de quelqu'un.

Localisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être localisé, rendu local, adapté aux localités.

Localisme, s. m.; système de localisation.

Logicité, e, s. f.; état, qualité de ce qui est logique.

Longanimement, adv.; d'une manière longanime, avec longanimité.

Longanimisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu longanime; qui a, qui présente de la longanimité.

Longanimiser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir longanime; donner, prendre de la longanimité. Neut.: faire de la longanimité, agir avec longanimité : vous longanimisez.

Longanimisme, s. m; système de longanimité, incessante longanimité.

Longeable, adj. des 2 g.; qui peut être longé, dont on peut suivre la rive : ce bois, cette rive est longeable.

Longévisé, e, part. pas. et adj.; qui a pris, qui a acquis de la longévité

Longéviser, v. act. et pr., se—; donner, causer, prendre de la longévité : l'intempérance use vite les tempéraments les plus robustes, les santés les plus fortes et les plus fleuries; tandis que la sobriété, la tempérance longévisent la vie.

Louangeable, adj. des 2 g.; qui peut, doit, mérite d'être louangé : l'homme doit désirer la louange et tout faire pour la mériter. Mais il n'est véritablement louangeable que par l'accomplissement de ses devoirs envers tous, que par des œuvres de vertu, que par cette haute et continuelle action d'honneur et de bienfaisance qui maintient dans l'acte du cœur, dans celui de la moralité et de l'humanité.

Louangeant, e, adj.; qui louange, qui contient, qui présente des louanges : les louanges de la vérité sont toujours imperfides et indangereuses, parce qu'elles n'expriment que ce que dicte la reconnaissance et même le devoir. Il n'en est pas ainsi de celles de l'hypocrisie, qui n'est jamais louangeante par conviction, et qui, impulsée par ses faux et par ses perfidies, n'exprime que pour surprendre et duper.

Louangeusement, adv., d'une manière louangeuse, avec louange : vous vous expliquez toujours trop louangeusement : parler trop louangeusement aux princes, ce n'est être ni leur ami, ni celui de l'état.

Lubiser, v. neut.; faire de la lubie, des lubies, se livrer à des folies, à des fantaisies ridicules.

Lubique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient de la lubie : il a des manières lubiques.

Lubiquement, adv.; d'une manière lubique; par, avec lubie : agir, se conduire lubiquement.

Lubisme, s. m.; continuelle lubie, ce qui ne présente que de la lubie : corrigez-vous donc de votre lubisme.

Lubricité, e, part. pas. et adj.; qui a de la lubricité, qui est livré à une excessive incontinence: cette personne est lubriciée.

Lubricier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir lucrique; donner, prendre de la lubricité, une excessive incontinence, neut.; faire de la lubricité, se livrer à la lubricité : vous lubriciez.

Lubricisme, s. m.; continuelle action de lubricité: le lubricisme de cette femme est fatigant et dégoutant.

Lucarnable, adj.; des 2 g.; qui doit être lucarné, ou l'on doit faire une lucarne, que l'on doit au moins éclairer par une lucarne : ce local est lucarnable.

Lucarné, e, part. pas. et adj.; lui a des lucarnes, des petites fenêtres qui ne sont que des lucarnes : cette chambre est lucarnée : cette maison n'est que lucarnée.

Lucarnement, s. m.; action de lucarner; état lucarné : le lucarnement de cette chambre, de cette maison.

Lucarner, v. act.; faire une lucarne, ouvrir une lucarne, éclairer par une lucarne; ne faire, ne donner à une construction que de petites fenêtres ressemblantes à des lucarnes : lucarner une chambre, une maison.

Lucidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu lucide, qui a, qui présente de la lucidité.

Lucidiser, v. act.; rendre lucide, claire, net; donner de la lucidité : lucidiser le raisonnement, le style.

Luciférien, ne, adj.; qui est de Lucifer, qui appartient à Lucifer, qui présente la méchanceté de Lucifer, des démons : une méchanceté, une animosité Luciférienne.

Luciférisation, s. f.; action de luciférer, de donner au caractère, au style, à un écrit, une méchanceté, une animosité diabolique, de Lucifer, des démons; état luciférisé.

Luciférisé, e, part. pas. et adj.; qui présente une méchanceté, une animosité diabolique, de Lucifer, des démons : cette femme a le caractère luciférisé, c'est un vrai Lucifer.

Luciférer, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir un Lucifer; donner au caractère une mé-

Digitized by Google

chanceté, une animosité diabolique, de Lucifer, des démons : luciférisér le style, un écrit, un action. Neut. ; faire le Lucifer, se livrer à une méchanceté diabolique, infernale : vous luciférisez.

Luciférisme, s. m. ; système d'infernale méchanceté.

Luciolant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de lucioler ; qui est luciolant, qui jette une clarté faible, une flamme mourante quoique brillante encore ; qui luit faiblement : cette lampe, cette lumière est luciolante.

Luciolé, e, part. pas. et adj. ; qui est faible, mourante quoiqu'encore brillante : elle ne donne plus qu'une clarté, une flamme luciolée.

Luciolement, s. m. ; état luciolé : le luciolement de la clareté, de la flamme.

Lucioler, v. act. ; luire faiblement ; donner, répandre une clarté faible quoiqu'encore brillante ; jeter une flamme presque mourante, qui n'a plus de force, de vigueur, qui brille faiblement : cette petite flamme blanche, mais pure et brillante que tu vois lucioler à sa surface.

Lucratifié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu lucratif : cet emploi est lucratifié.

Lucratifier, v. act. ; rendre lucratif, de nature à donner du profit, du lucre : lucratifier un emploi, une place.

Lucration, s. f. ; état, qualité de ce qui est lucratif ; la lucration de ce travail, de ce commerce, de cette place, de cette emploi.

Lugubrifié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu lugubre, triste.

Lugubrifier, v. act. ; rendre lugubre, triste : tout contribua à lugubrifier cette cérémonie.

Luthéranique, adj. des 2 g. ; de Luther, qui est, qui présente, qui contient du luthéranisme, qui le concerne : des controverses luthéraniques.

Luthéraniser, v. neut. ; faire du luthéranisme, enseigner la doctrine de Luther ; tomber dans les erreur de Luther : vous luthéranisez.

Luttable, adj. des 2 g. ; qui peut être lutté, que l'on doit lutter, contre qui, contre quoi il est possible, nécessaire de lutter : ces personnes, ces moyens, ces événements sont luttables.

Luxuaire, adj. des 2 g. ; qui est du luxe, qui est un centre de luxe, qui présente tous les luxes : la ville luxuaire.

Luxueusement, adv, ; d'une manière luxueuse, avec luxe.

Luxurié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu luxurieux, qui a, qui présente de la luxure.

Luxurier, v. act. et pron. se- ; rendre, devenir luxurieux ; donner, prendre de la luxure, des habitudes de luxure. Neut. ; vivre dans la luxure : vous luxuriez.

Lyrisme, s. m. ; système lyrique.

M

Macaronné, e, adj. ; qui a la forme d'un macaron, qui est au macaron.

Mâchable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être mâché : cette viande est mâchable, ces aliments sont mâchables.

Machiavélisateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui machiavélise, qui agit par les principes, les maximes de machiavel.

Machiavélisation, s f. ; action de machiavéliser ; duplicité en fait de politique.

Machiavélisé, e, adj. ; qui est rendu machiavélique : un principe gouvernemental machiavélisé.

Machinalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu machial, qui n'a que de la machinalité, qui est tombé dans la machinalité.

Machinaliser, v. act. neut. et pr., se— ; rendre, devenir machine ; donner, prendre de la machinalité ; agir machinalement, ne suivre qu'un mouvement machinal. Au fig. : n'imprimer, ne suivre qu'un mouvement passif, des habitudes d'instinct, agir sans raisonnement, sans réflexion : vous machinalisez.

Machinalité, s. f. : état, qualité de ce qui n'est que machinal : sa machinalité d'action.

Machinique, adj. des 2 g. ; qui est de la machination, qui la marque, la concerne : vos œuvres machiniques.

Machiniquement, adv. ; d'une manière machinique ; par, avec machination.

Madridien, ne, adj. ; de Madrid, qui est de Madrid, qui appartient à Madrid : la presse Madridienne.

Madridois, s. m., f. *e* ; habitant de la ville de Madrid : un Madridois. adjectif : le peuple Madridois.

Magisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu magique, propre à produire des effets merveilleux et surprenants.

Magiser, v. act. ; rendre magique, propre à produire des effets merveilleux et surprenants.

Magnanimisable, adj. des 2 g. ; qui peut être magnanimisé rendu magnanime, qui est susceptible de magnanimité : la magnanimité des actions ne resulte que de la magnanimité de l'âme et du caractères de la personne, et c'est cette magnanimité que l'on doit lui inculquer. mais l'homme n'est magnanimisable que par des enseignements de grand, de beau, de généreux ; des lors on devra toujours le prén unir contre toutes bassesses d'action.

Magnanimisant, e, part. prés. et adj. ; qui fait

Digitized by Google

l'action de magnanimiser, de se magnanimiser ; qui est magnanimisant, qui magnanimise: il n'y a de magnanimisant que les enseignements et la pratique des hautes vertus

Magnanimisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu magnanime, qui a, qui présente de la magnanimité : cette personne, cette action est magnanimisée.

Magnanimiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir magnanime; donner, prendre de la magnanimité : l'homme ne magnanimise ses actes et en se magnanimise lui-même que par le grand, le beau et le généreux d'action.

Magnanimisme, s. m.; système de magnanimité; ce qui est, ce qui présente une continuelle magnanimité.

Magnétiquement, adv. ; d'une manière magnétique, par le magnétisme.

Magnifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être magnifié, rendu magnifique, qui est susceptible de magnificence.

Magnifiant, e, adj. ; qui magnifie, rend magnifique : ce moyen est magnifiant.

Magnifié, e, adj.; qui est rendu magnifique.

Maigrissable, adj. des 2 g. ; qui peut maigrir, qui est susceptible de maigrir.

Maigrissant, e, adj.; qui maigrit, qui dépérit :

Maigrissement, s. m. ; action de maigrir ; état maigri : son maigrissement est causé par des chagrins.

Maingratisable, adj. des 2 g.; qui peut être maingratisé, qui est susceptible de se maingratiser; qui peut tomber dans le crime de l'abbé Maingrat, qui est susceptible de prendre le caractère, les penchants de cet abbé.

Maingratisation, s. f.; action de maingratiser, de se maingrtaser; état maingratisé.

Maingratisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu semblable à l'abbé Maingrat, capable de se livrer comme lui au viol, à l'assassinat de ses pénitentes.

Maingratiser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir, semblable à l'abbé Maingrat, prendre ses mœurs féroces ; commettre le crime, être porté à commettre le crime de l'abbé Maingrat prêtre de la communion romaine qui, dans deux communes de l'Isère viola deux femmes ses pénitentes et ensuite les assassinat. Neut.; faire le Maingrat, agir en maingrat.

Maingratisme, s. m. ; système de crime, de viol d'assassinat à la manière de l'abbé Maingrat.

Maintenable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être maintenu, que l'on doit maintenir : cette personne, ce droit, cette chose est maintenable.

Maintenant, e, adj. ; qui maintient, assure, affermit : la prudence, la bonne foi et la fidélité aux devoirs est toujours maintenante : ce moyen est maintenant.

Maîtrisable, adj. des 2 g.; qui peut être maîtrisé, que l'on doit maîtriser : cette personne ce courant, cette force est maîtrisable.

Maîtrisant, e, adj. ; qui fait maîtriser, qui rend maître : la raison est très souvent plus maîtrisante que la force.

Maîtrisation, s. f.; action de maîtriser, de se maîtriser; état maîtrisé : si l'homme ne maîtrise ses passions il sera maîtrisé par elles, et alors il ne sera plus, ni à une belle raison, ni à la sagesse d'action ; parce qu'il sera emporté par trop de fougues, et ne jouira plus de cette tranquillité d'esprit et de cette réflexion si nécessaire pour agir. Les passions sont nécessaires à l'homme, il lui en faut, et je dirais plus : je dirai qu'il est beau d'en avoir. Mais il faut savoir les maîtriser ; parce que ce n'est que par leur maîtrisation que l'on parvient à les modifier, à les empêcher de dégénérer en vices, et que l'on parvient à leur donner la direction utile à l'intérêt et aux convenances.

Majusculable, adj. des 2 g.; qui peut être majusculé, que l'on doit majusculer, commencer par une majuscule : ce mot est majusculable.

Majusculation, s. f. ; action de majusculer ; état majusculé : la majusculation d'un mot, d'une phrase.

Majusculé, e, part. pas. et adj. ; qui a une majuscule, qui est commencé par une majuscule : ce mot est majusculé.

Majusculer, v. act. ; donner une majuscule, commencer par une majuscule ; majusculer un mot, une phrase.

Maladifiable, adj. des 2 g.; qui peut être maladifié, rendu malade, qui est susceptible de se maladifier, de devenir souvent malade ou malade de peu : cette personne est maladifiable.

Maladifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de maladifier, de se maladifier ; qui maladifie, rend malade, qui cause, occasionne une, des maladies ; cette température est maladifiante.

Maladification, s. f.; action de maladifier ; état maladifié, de maladie habituelle : sa maladification est causée par une telle circonstance, par un vice organique.

Maladifié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu malade, qui est habituellement malade, dans un état maladif.

Maladifier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir malade, maladif; donner, causer, amener une maladie, des maladies : le libertinage et la débauche maladifient, et il ne peut en être autrement, usant tous les principes de santé.

Maladivement, adv. ; d'une manière maladive, dans les maladies : il passe sa vie bien maladivement.

Maladiveté, s. m.; état continuelle de maladie, de souffrance, d'une personne sujette à être souvent malade : sa maladiveté.

Digitized by Google

Malicer, v. n., faire le malin, des malices, agir avec malice : vous malicez.

Malignisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la malignité, qui a pris une qualité nuisible; qui est rendu, devenu malin, méchant : cette fièvre est malignisée.

Maligniser, v. act. et pr., se—; donner, prendre de la malignité, une qualité nuisible; rendre, devenir malin, méchant : cette personne, cette fièvre se maligniser.

Malléisable, adj. des 2 g.; qui peut être malléisé, qui est susceptible de souplesse, de docilité, que l'on peut rendre facile à conduire, à diriger. Au fig. : son caractère est fort malléisable.

Malléisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de malléiser, qui malléise. Au fig. : qui rend souple, facile à conduire, à diriger; qui donne, laisse des impressions facilitant la duction morale de l'homme : des principes malléisants.

Malléisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui malléise : c'est un malléisateur adroit, intelligent.

Malléisation, s. f.; action de malléiser; état malléisé : sa malléisation : la malléisation du caractère.

Malléisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu souple, docile, facile à conduire, à diriger, qui est à des impressions ductives : son caractère, son cœur, son esprit est malléisé.

Malléiser, v. act. et pr., se—; étendre, s'étendre : malléiser du fer : ce fer se malléise. Au fig. : donner une duction morale, entrer dans cette duction; donner, prendre de la souplesse; obéir, faire obéir docilement à une volonté; rendre, devenir facile à conduire, à diriger par des impressions morales.

Malléisme, s. m.; système de malléisation, son effet : bon, faux malléisme : la sonmission de l'homme aux lois, à l'ordre, à l'action sociale, aux convenances, c'est le résultat d'un malleisme éducatif exercé sur sa raison, son cœur, son esprit, ses passions et son besoin.

Malléité, s. f.; état, qualité de ce qui est propre à malléiser, impression propre à produire la souplesse, la docilité, une facile duction : la malléité des principes.

Malmenable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être malmené, maltraité de coups ou de paroles : ces enfants sont malmenables.

Malmènement, s. m.; action de malmener; état malmené : le caractère de cet enfant est arrudit par le malmènement de ses parents

Malsainement, adv.; d'une manière malsaine : vous êtes malsainement logé.

Malsaineté, s. f.; état qualité de ce qui est malsain.

Malsainisable, adj. des 2 g.; qui peut être malsainisé, qui est susceptible de se malsainiser, de devenir malsain : ces lieux sont malsainisables par des temps pluvieux.

Malsainisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de malsainiser, de se malsainiser, qui malsainise, rend malsain : les temps humides sont malsainisants : une malsainisanté humidité.

Malsainisation, s. f.; action de malsainiser; état malsainisé.

Malsainisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu malsain : ces lieux sont malsainisés par les marais qui n'en sont pas éloignés.

Malsainiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir malsain : de continuelles pluies malsainisent l'air : cette maison se malsainise aussitôt que viennent les pluies d'automne.

Maltraitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être maltraité, qui est exposé à être maltraité : cette personne est maltraitable.

Maltraitant, e, adj.; qui maltraite, offense, outrage : discours maltraitant : une maltraitante réprimande.

Malversant, e, adj.; qui malverse, qui commet, se livre à des malversations : une administration malversante.

Malversateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui malverse; se rend coupable de malversation.

Malversatif, ve, adj.; de malversation, qui est, qui tient de la malversation, qui la marque : un acte malversatif.

Malversisme, s. m.; système de malversation; qui n'est, ne présente qu'une continuelle malversation : ce n'est que du malversisme.

Malversivement, adv.; d'une manière malversive; avec, par la malversation.

Mamellé, e, adj.; qui a des mamelles : cette femelle est mal, bien mamellée.

Mamellement, s. m.; état mamellé : le mamellement de cette femelle.

Mamelonnable, adj. des 2 g.; t. de guerre; qui peut être, doit être mamelonné, protégé, défendu par des mamelons.

Mamelonné, e, part. pas. et adj.; qui est protégé, défendu par des mamelons.

Mamelonnement, s. m.; action de mamelonner; état mamelonné.

Mamelonner, v. act.; t. de guerre; faire établir des mamelons; protéger, défendre par des mamelons.

Manance, s. f.; action de manant; grossièreté, rusticité, manière impolie, dure, brutale; action d'un orgueil grossier.

Manamment, adv.; d'une manière manante, ne manant : se conduire, agir manamment.

Manant, e, adj.; qui tient du manant, qui sent le manant : un ton manant, des formes, des manières, des habitudes manantes.

Manantisme, s. m.; système de, du manant; ce qui n'est qu'une continelle action de manant : ce n'est que du manantisme.

Mandable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être,

Digitized by Google

doit être mandé, ce qu'il est nécessaire de mander : cette personne, cette chose est mandable.

Mandatable, adj. des 2 g.; qui peut être mandaté, que l'on doit mandater : ce mémoire est mandatable.

Mandatement, s. m.; action de mandater; état mandaté : le mandatement d'un mémoire.

Mandatif, ve, adj.; de mandats, qui est du mandat, qui le concerne, qui contient, qui exprime un mandat : une forme, une mesure, une rédaction mandative.

Mandativement, adv.; d'une manière mandative, par un mandat.

Mangement, s. m.; action de manger; état mangé : le mangement d'une étoffe, d'un habit.

Maniant, e, adj.; qui manie, qui facilite le maniement : il a une adresse maniante.

Maniaquement, adv.; d'une manière maniaque, en maniaque : faire, agir maniaquement.

Maniaquer, v. n.; faire le maniaque : vous maniaquez.

Ménifestable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être manifesté : ce désir, cette intention est manifestable.

Manifestant, e, adj.; qui exprime une manifestation : votre lettre est manifestante.

Manifestateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui manifeste.

Manifestif, ve, adj.; de manifestation, qui est, qui tient de la manifestation, qui la marque, la concerne : un ordre, un geste, un regard manifestif : tout en lui est manifestif.

Manifestisme, s. m.; système, habitude de manifestation.

Manifestivement, adv.; d'une manière manifestive.

Manillais, s. m., f., *e*; habitant de Manille. Adject.: les autorités manillaises.

Manquable, adj. des 2 g.; qui peut être manqué : cette affaire, ce projet est manquable. qui peut être défectueux, imparfait : ce travail est manquable.

Mansardable, adj. des 2 g.; qui peut être mansardé, que l'on doit mansarder; à laquelle on doit faire, donner une mansarde, des mansardes : cette maison est mansardable. que l'on peut mettre, loger dans une mansarde : cette personne est mansardable.

Mansardé, e, part. pas. et adj.; qui est fait en mansarde, qui a une ou des mansardes ; maison mansardée. qui est logé à la mansarde, dans une mansarde : cette personne est mansardée.

Mansardement, s. m.; action de mansarder; état mansardé : le mansardement d'une maison, d'une personne.

Mansarder, v. act.; faire des mansardes en mansarde, donner une, des mansardes : mansarder une maison. Pron., se —; se loger dans une mansarde : cette personne se mansarde.

Mansuétudisable, adj. des 2 g.; qui peut être mansuétudisé, qui est susceptible de mansuétude, de prendre de la mansuétude, de s'y livrer : cette personne est mansuétudisable.

Mansuétudisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de mansuétudiser, de se mansuétudiser ; qui mansuétudise, rend doux, traitable, qui donne de la bénignité, de la patience : des principes mansuétudisants : une éducation mansuétudisante.

Mansuétudisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la mansuétude, de la bénignité, de la patience, de la douceur d'âme : cette personne est bien mansuétudisée.

Mansuétudiser, v. act. et pr., se—; donner, inculquer, prendre de la mansuétude, de la bénignité, de la douceur, de la patience ; cette personne se mansuétudise.

Manualisable, adj. des 2 g.; qui peut être manualisé, fait à la main, avec la main.

Manualisation, s. f.; action de manualiser; état manualisé.

Manualisé, e, part. pas. et adj.; qui est fait à la main, avec la main : ce travail est manualisé.

Manualiser, v. act.; faire à la main, avec la main : manualiser un travail, un ouvrage. Neut.: travailler des mains : vous manualisez.

Manualité, s. f.; état, qualité de ce qui est manuel.

Manuscrité, e, part. pas. et adj.; qui est manuscrit, en manuscrit

Manuscriter, v. act.; faire un manuscrit, en manuscrit, insérer dans un manuscrit; faire, écrire à la main : manuscriter un ouvrage, une pétition, une loi, des actes.

Marasmisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de marasmiser, de se marasmiser ; qui marasmise, qui cause, amène le marasme : un état maladif marasmisant : une marasmisante maladiveté.

Marasmisé, e, part. pas. et adj.; qui est tombé dans le marasme, qui est en état de marasme : cette personne est marasmisée,

Marasmiser, v. act. et pron. se— ; causer, amener, produire le marasme, l'état de marasme ; tomber dans le marasme : cette personne se marasmise.

Marasquiné, e, part pas. et adj.; qui a un goût de marasquin, dans quoi il y a du marasquin : cette liqueur est marasquinée.

Marasquinement, s. m. ; action de marasquiner ; état marasquiné : le marasquinement de cette liqueur, de la liqueur.

Marasquiner, v. act.; donner un goût de marasquin, faire entrer du marasquin dans une liqueur : marasquiner une liqueur.

Marâtrage, s. m. ; action de marâtre, de se conduire en marâtre : cette femme ne se corrigera jamais de son marâtrage.

Digitized by Google

Marâtrement, adv. ; d'une manière marâtre, en marâtre : élever ses enfants, les traiter marâtrement : vous agissez trop marâtrement.

Marâtrer, v. neut. ; faire la marâtre, n'agir qu'en marâtre : cette femme ne fait que marâtrer : vous marâtrez.

Maraudage, s. m.; action de marauder, du maraudeur.

Marbrable, adj. des 2 g. ; qui peut être marbré, que l'on doit couvrir, garnir de marbre : cette commode, ce secrétaire est marbrable.

Marbrement, s. m. action de marbrer, d'imiter le marbre ; état marbré : le marbrement de ce papier. Action de couvrir, de garnir de marbre : ces meubles sont marbrés.

Marcessibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est marcessible, de ce qui peut se faner, se flétrir : la marcessibilité du teint.

Marchandable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être marchandé : ces choses, ces objets sont marchandables.

Marchandage, s. m. ; action de marchander : cette femme est insupportable avec, par son marchandage.

Marchandeur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui marchande, qui n'achète rien sans marchander : c'est un marchandeur. Adjectivement : habitude, manie marchandeuse.

Marchandeusement, adv. ; d'une manière marchandeuse, ou marchandante.

Marcotable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être marcoté : ces œillets, ces plantes, ces fleurs sont marcotables.

Marcotage, s. m. ; état marcoté : bon, mauvais marcotage.

Marcotement, s. m.; action de marcoter.

Maréchalat, s. m.; première dignité militaire en France : cet officier général a été promu au maréchalat.

Marinement, s. m.; action de faire mariner ; état mariné : le marinement de la viande.

Marionnettisation, s. f.; action de marionnettiser ; état marionnettisé.

Marionnettisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est considéré comme marionnette, qui est converti en jeu de marionnette. Au fig. : dont on se moque, dont on se fait un jeu.

Marionnettiser, v. act. ; considérer comme marionnette, comme jeu de marionnette ; faire des marionnettes, faire mouvoir comme des marionnettes, à son gré, à sa volonté, selon sa fantaisie. Au fig. : marionnettiser les choses, s'en jouer. Neut. ; faire la marionnette, gesticuler beaucoup, comme une marionnette: vous marionnettisez.

Marionnettisme, s. m.; système de marionnettisation.

Maritalité, s. f.; état, qualité de ce qui est marital : que serait-ce donc que la maritalité du devoir, si des époux ne s'aidaient, ne se consolaient dans le malheur ?

Maritimé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu maritime : cette guerre ne peut être que maritimée.

Maritimer, v. act. et pron. se—; rendre, devenir maritime : la France doit maritimer sa puissance.

Marquable, adj. des 2 g.; qui peut être marqué, que l'on doit marquer : ces choses sont marquables.

Marquement, s. m. ; action de marquer ; état marqué : le marquement du linge.

Martialement, adv. ; d'une manière martiale, avec martialité : agir martialement.

Martialisable, adj. des 2 g. ; qui peut être martialisé, rendu martial, qui est susceptible de prendre de la martialité : cette personne est martialisable.

Martialisant, *e*, part. pr. et adj ; qui fait l'action de martialiser, de se martialiser ; qui martialise, rend martial, qui donne de la martialité.

Martialisation, s f. ; action de martialiser ; état martialisé.

Martialisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu martial, qui a, qui présente de la martialité.

Martialiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir martial, donner, prendre de la martialité, une humeur guerrière, un caractère, un courage guerrier. Neut. ; faire de la martialité, agir avec martialité : vous martialisez.

Martialisme, s. m.; continuelle action de martialité.

Martialité, s. f.; état, qualité de ce qui est martial ; humeur guerrière, grandeur d'âme guerrière.

Martyrisable, adj. des 2 g.; qui peut être martyrisé. Au fig. : qui est exposé à être cruellement tourmenté : cette personne est martyrisable.

Martyrisant, *e*, adj.; qui martyrise, qui fait souffrir cruellement : cette douleur est martyrisante : cet état de chose est martyrisant.

Martyrisateur, s. m. ; celui, celle qui martyrise.

Martyrisation, s. f. ; action de martyriser ; état martyrisé.

Martyrisme, s. m.; incessant tourment cruel.

Masquable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être masqué, caché, dérobé à la vue.

Masquant, *e*, adj.; qui masque, qui couvre, qui empêche de voir, de découvrir, qui ôte le coup d'œil, la vue : cette maison est masquante.

Masquement, s. m. ; action de masquer ; état masqué : le masquement causé par cette construction ôte beaucoup de prix à sa maison.

Massacrable, adj. des 2 g. ; qui peut être massacré, est exposé à être massacré : ces troupes sont massacrables.

Massacration, s. m. ; action de massacrer ; état massacré : la massacration d'une personne, des choses.

Massifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être

massifié ; planté en massif, où l'on doit former un massif : ces arbres, ces terreins sont massifiables.

Massification, s. f. ; action de massifier ; état massifié : la massification d'un jardin, d'une plantation d'arbres.

Massifié, e, part. pas. et adj. ; qui est en massif, qui présente un massif, qui est planté en massif, qui est garni de massifs ; ces arbres, ces jardins sont massifiés.

Massifier, v. act. ; faire massif, rendre massif, épais et pesant : massifier une chose. Planter en massif, des massifs, orner de massifs, ombrager par des massifs : massifier les plantations d'un jardin.

Masurable, adj. des 2 g. ; qui peut être masuré, qui est susceptible de devenir masure, de tomber en masure : cette maison est masurable. Que l'on peut loger dans une masure : cette personne est masurable.

Masuré, e, part. pas. et adj. ; qui est en masure ; tombé en masure, qui ne présente qu'une masure : cette maison est masurée. Qui est logé dans une masure : cette personne est masurée.

Masurement, s. m. ; action de masurer, de se masurer ; état masuré : le masurement de cette personne, de cette maison

Masurer, v. act. et pron., s'—; mettre, placer, loger une personne, se loger dans une masure : masurer quelqu'un, se masurer. Laisser tomber, tomber en ruine, en masure faute de réparations nécessaires : cette maison se masure. Faire, construire une, des masures.

Matable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être maté, mortifié, humilié : cette personne est matable.

Matant, e, adj ; qui mate. Au fig. : qui mortifie, humilie : des reproches matants, des paroles matantes.

Matement, s. m. ; action de mater ; état maté : le matement de cette personne.

Mâtable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être mâté, garni de mâts : ce vaisseau est mâtable.

Mâtement, s. m. ; action de mâter, état mâté : le mâtement d'un vaisseau, de ce vaisseau.

Matérialisable, adj. des 2 g. ; qui peut être matérialisé, qui est susceptible de se matérialiser, de tomber dans la matérialité : cette personne est matérialisable.

Matérialisant, e, adj. ; qui matérialise, plonge dans la matérialité, qui fait tout reporter à la matière.

Matérialisation, s. f. ; action de matérialiser, de se matérialiser ; état matérialisé.

Mathématical, e, adj. ; qui est des mathématiques, qui leur appartient, les concerne ; qui est de la science mathématique : les règles mathématicales, les principes mathématicaux : il a de grandes connaissances mathématicales,

Mathématicalement, adv. ; d'une manière mathématicale, par la science mathématicale : résoudre mathématicalement une question, une difficulté, un calcul.

Mathématicalisme, s. m. ; système mathématical ; enseignement mathématical.

Mathématicalité, s. f. ; état, qualité de ce qui est mathématical, de la science mathématicale.

Matinalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être matinalisé, rendu matinal ; que l'on doit habituer à se lever, à travailler matin : tous les jeunes sont matinalisables.

Matinalisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de matinaliser, de se matinaliser ; qui matinalise, rend matinal : l'amour du travail est toujours matinalisant.

Matinalisation, s. f ; action de matinaliser, de s'habituer à se lever, à travailler matin ; état matinalisé.

Matinalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu matinal, qui est habitué à se lever, à travailler matin.

Matinaliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir matinal ; donner, prendre des habitudes de matinalité ; faire lever, faire travailler matin : toutes les activités matinalisent, parce que toutes veulent utiliser le temps et le dérober au repos et à la paresse.

Matinalisme, s. m. ; système de matinalité, son avantage.

Matinalité, s. f. ; état, qualité, de ce qui est matinal ; habitudes matinal : la matinalité est utile au travail et à la santé.

Matriculable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être matriculé, porté à la matricule, au registre matricule.

Matriculation, s. f. ; action de matriculer ; état matriculé.

Matriculé, e, part. pas. et adj. ; qui est porté à la matricule, au registre matricule.

Matriculer, v. act. ; porter au registre matricule, comprendre dans le rôle matricule.

Matriculisme, s. m. ; système de matriculation.

Matrimonialement, adv. ; d'une manière matrimoniale.

Matrimonialisme, s. m. ; système matrimonial.

Matrimonialité, s. f. ; état, qualité de ce qui est matrimonial.

Maturativement, d'une manière maturative, avec maturité.

Maturisable, adj. des 2 g. ; qui peut être maturisé, qui est susceptible de maturité : quand cette jeune tête sera-t-elle donc maturisable ?

Maturisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de maturiser, de se maturaliser ; qui maturise, donne la maturité : la méditation, la réflexion et l'étude sont maturisantes pour l'esprit, comme la chaleur l'est pour les fruits et les plantes.

Maturisé, e, part. pas. et adj. ; qui a acquis de

Digitized by Google

la mâturité : sa tête est mâturisée, son esprit est mâturisé.

Mâturiser, v. act. et dr., s'— ; rendre, devenir mûr; donner, prendre, acquérir de la mâturité : l'âge et l'expérience mâturisent l'homme.

Mâturisme, s. m.; système qui tend à hâter, à faire devancer la mâturité.

Maudissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être maudit : cette personne est maudissable.

Maudissant, e, adj. qui maudit; qui porte la malédiction : paroles maudissantes, un acte maudissant.

Maussadable, adj. des 2 g.; qui peut être rendu maussade, qui est susceptible de devenir maussade : cette femme est maussadable.

Maussadant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de maussader, de se maussader; qui rend maussade : cette affaire, cette nouvelle est maussadante.

Maussader, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir maussade : vous la maussadez : ils se maussadent réciproquement. N., se livrer à la maussaderie : vous maussadez.

Mauvaisement, adv.; d'une manière mauvaise.

Mauvaisujettisable, adj. des 2 g.; qui peut être mauvaisujettisé, rendu mauvais sujet, qui est susceptible de devenir mauvais sujet : l'homme peut être naturellement mauvaisujettisable; mais il l'est encore plus par les mésexemples ou par les injustices dont il est souvent l'objet et qui l'ulcèrent contre tout.

Mauvaisujettisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de mauvaisujettiser, de se mauvaisujettiser; qui mauvaisujettise, rend mauvais sujet : les passions qui portent le plus de dépravation au cœur et au caractère sont toujours les plus mauvaisujettisantes; parce que ce sont celles qui portent avec elle plus d'immoralité.

Mauvaisujettisation, s. f.; action de mauvaisujettiser; état mauvaisujettisé : la mauvaisujettisation de l'homme est toujours le résultat d'absence de bons principes ou de mésexemples.

Mauvaisujettisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu mauvais sujet : ce jeune homme s'est singulièrement mauvaisujettisé.

Mauvaisujettiser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir mauvais sujet, méchant; adonner, s'adonner à la méchanceté : si le cœur est inimplanté de belles qualités, les vices s'y implantent, et alors l'homme se mauvaisujettise de plus en plus. L'homme ne se mauvaisujettise pas seulement de lui-même lorsqu'il est sans freins et sans vertus, ils se mauvaisujettise plus encore par les dépravés qu'il fréquente. On a donc un bien grand intérêt à surveiller les liaisons d'un jeune homme.

Mauvaisujettisme, s. m.; continuelle action de mauvais sujet, d'excessive méchanceté : ce n'est que du mauvaisujettisme.

Mauvable, adj. des 2 g.; dans lequel on doit mettre, faire entrer de la mauve : ce remède est mauvable.

Mauvé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de la mauve : ce remède est mauvé.

Mauvement, s. m.; action de mauver; état mauvé : le mauvement d'un remède.

Mauver, v. act.; mettre, faire entrer de la mauve dans une chose : mauver un remède.

Maximisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être maximisé, mis en maxime, établi comme règle en matière de mœurs, de conduite : les opinions de ce philosophe sont maximisables pour tous.

Maximisation, s. fém.; action de maximiser, de faire, de donner, d'établir des maximes, en maximes; état maximisé, adopté comme maxime : la maximisation des idées de quelqu'un.

Maximisé, e, part pas. et adj. qui est placé au rang des maximes, qui est reconnu, adopté comme maxime, qui est donné, établi comme règle en matière de mœurs, de conduite; ses pensées, ses idées sont maximisées.

Maximiser, v. act.; donner, mettre, ériger en maxime, adopter comme maxime, établir comme règle en matière de mœurs, de conduite : maximiser les pensées, les idées de quelqu'un.

Maximisme, s. m.; système de maximisation.

Maximumisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être soumis à un maximum légal.

Maximumisation, s. f.; action de maximumiser, d'établir un maximum, de soumettre à un maximum; état maximumisé : un maximum formé, invariable et indépassable sur les marchandises, les denrées, sera toujours la mesure la plus funeste, et la maximumisation amènera toujours la ruine du commerce; parce que, peut être plus que l'homme encore, le commerce a besoin de toute sa liberté.

Maximumisé, e, part. pas. et adj.; qui est à son maximum, porté au maximum; qui est soumis à un maximum, dont le plus haut prix est limité, fixé : ces denrées sont maximumisées.

Maximumiser, v. act.; porter à son maximum; établir un maximum, soumettre à un maximum, à un prix qui ne peut être dépassé : maximumiser les denrées, les marchandises et limiter, fixer leur prix sans qu'il puisse varier et être dépassé, c'est amener la disette de tout.

Maximumisme, s. m.; système de maximum, de fixation de plus haut prix pour les denrées, les marchandises.

Mazetter, v. n.; faire la mazette, n'apporter dans les choses et l'action ni la capacité, ni l'énergie qu'elles nécessitent.

Méchrétien, s. m., f. ***ne***; mauvais chrétien, qui n'est chrétien que de nom, par spéculation

Digitized by Google

d'orgueil et d'intérêt : c'est un méchrétien.

Mécitoyen, s. m, f. *ne*; mauvais, perfide, dangereux citoyen : c'est un mécitoyen.

Mécitoyenneté, s. f.; mauvaise, fausse, hypocrite citoyenneté : on a enfin découvert et reconnu sa mécitoyenneté.

Mécombiné, e, part. pas. et adj.; qui est méchamment combiné, perfidement combiné.

Mécombiner, v. act.; combiner méchamment, perfidement : vous mécombinez vos projets.

Mécomplaisance, s. f.; complaisance dangereuse, criminelle : toute complaisance qui protège ou cache un méfait est une mécomplaisance ; car elle est aussi coupable et aussi condamnable que le méfait lui-même.

Mécomptif, ve, adj.; qui cause un mécompte. Au fig. : qui trompe les espérances : ce qui se passe est pour vous bien mécomptif.

Mécomptivement, adv.; d'une manière mécomptive, avec mécompte.

Mécondamné, e, adj.; qui est mal, injustement, méchamment condamné : il est ou il fut mécondamné.

Mécondnite, s. f.; mauvaise, pernicieuse, dangereuse conduite : sa mécondnite le poussa et le précipita dans le crime.

Méconfession, s. f.; mauvaise, fausse, hypocrite confession : c'est une méconfession.

Méconséquence, s. f.; mauvaise, fausse, dangereuse conséquence : c'est une méconséquence.

Méconstaté, e, adj.; qui est mésintentionnellement, faussement constaté.

Médaillé, e, adj.; qui a reçu une médaille, qui est distigué par une médaille, qui porte une médaille, un signe d'autorisation de faire : crieur, commissionnaire médaillé.

Médecinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être médecinė, à qui on doit faire prendre des remèdes, des médecines : ce malade est médecinable.

Médicalisme, s. m.; système médical.

Médicalité, s. f.; état, qualité de ce qui est médical.

Médicamentable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être médicamenté, à qui il est nécessaire de faire prendre des médicaments, des remèdes : cette personne est médicamentable.

Médicamentation, s. f.; action de médicamenter ; état médicamenté.

Médicamentisme, s. m.; système de médicamentation.

Médiocrisable, adj. des 2 g.; qui peut être médiocrisé, rendu médiocre ; que l'on doit médiocriser, qui est susceptible de médiocrité.

Médiocrisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de médiocriser, qui médiocrise, rend médiocre, qui donne de la médiocrité au choses : la petitesse d'âme, d'esprit est toujours médiocrisante.

Médiocrisé, e, part. pas. et adj ; qui est rendu médiocre, qui présente de la médiocrité.

Médiocriser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir médiocre ; donner, prendre de la médiocrité : les choses se médiocrisent souvent d'elles-mêmes, il en est que le temps médiocrise : vous ne mettez pas tout ce qu'il faut dans ces choses, vous les médiocrisez. Neut.; faire de la médiocrité : vous médiocrisez en tout.

Médiplomatie, s. f ; mauvaise, fausse, dangereuse, perfide diplomatie.

Médirigé, e, part. pas. et adj.; qui est faussement, perfidement dirigé : cette personne est médirigée.

Médiriger, v. act. et pr., se — ; diriger, se diriger mal, faussement, dangereusement : vous vous médirigez. Diriger perfidement : vous le médirigez.

Méditable, adj. des 2 g.; ce qui doit être, mérite être médité, approfondi, ce à quoi on doit penser attentivement : ces raisons sont méditables : ce projet est méditable.

Méditativement, adv.; d'une manière méditative ; par avec méditation.

Méditerranéen, ne, adj.; de la Méditerranée, qui la concerne, lui appartient, lui est propre : dans la région méditerranéenne.

Méfaire, v. act.; faire mal, faire contre les règles, les convenances, la justice, le droit, l'équité : le méfait dégrade l'homme, et toujours il en porte la peine, soit par la justice, soit par l'opinion publique qui le repousse. Si l'homme redoute le déshonneur que le méfait traîne à sa suite, il devra toujours s'observer dans toutes ses actions, et c'est alors seulement qu'il ne pourra méfaire.

Méfaisance, s. f.; action de méfaire ; état, qualité de ce qui est du méfait : si l'homme ne bannit la méfaisance de son caractère, il ne fera jamais que l'acte de mauvais cœur et de méchant.

Méfaisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de méfaire ; qui fait mal ; qui conduit à mal opérer, qui jette dans un faux, dans un pernicieux d'action : ce moyen est méfaisant : cette personne est méfaisante.

Méfideisé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de la mauvaise foi ; qui est fait avec mauvaise foi.

Méfideiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir de mauvaise foi ; inculquer dans le cœur, dans l'esprit des principes de mauvaise foi ; porter, se livrer à des actes de mauvaise foi. Neut.: agir avec mauvaise foi : vous méfidéisez : cet homme méfidéise en tout.

Méfidéisme, s. m ; système de mauvaise foi, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle mauvaise foi : ce n'est que du méfidéisme.

Méformulé, e, adj.; qui est nuisiblement, méchamment, perfidement formulé : cet acte est méformulé.

Méfortuité, s. f.; mauvaise, dangereuse, funeste fortuité.

Digitized by Google

Méfranchement, adv.; avec, par une franchise feinte, perfidement étudiée.

Méfranchise, s. f.; franchise trompeuse, fausse, perfide; c'est de la méfranchise.

Mé-géré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas consciencieusement géré, qui est géré d'une manière improfitable, dont la gestion est un gaspillage : cette propriété, cette fortune, cette maison est mégérée.

Mé-gérer, v. act.; gérer mal, frauduleusement, inconsciencieusement : vous mégérez.

Mégouverné, e, part. pas. et adj.; qui est gouverné avec mauvaise foi, perfidement, tyranniquement : cet état est mégouverné.

Mégouverner, v. act.; gouverner sans intelligence, perfidement, par la mauvaise foi, la tyrannie : vous mégouvernez.

Méjouissance, s. f.; action de jouir mal; fausse, dangereuse jouissance : c'est une méjouissance.

Méjugé, e, part. pas. et adj.; qui est mal, faussement, méchamment jugé : cette personne est méjugée.

Méjugement, s. m.; action de méjuger; état méjugé.

Méjuger, v. act.; juger mal, faussement, méchamment : vous méjugez.

Mélable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mêlé : ces choses sont mêlables.

Mélancolisable, adj. des 2 g.; qui peut être mélancolisé, qui est susceptible de mélancolie, de se mélancoliser de peu, pour peu : cette personne est mélancolisable.

Mélancolisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de mélancoliser, de se mélancoliser; qui cause, donne de la mélancolie : une nouvelle, une position mélancolisante.

Mélancolisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la mélancolie, qui est en proie à la mélancolie : cette personne est mélancolisée.

Mélancoliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir mélancolique; donner, causer, prendre de la mélancolie, s'y livrer : tant de revers peuvent bien mélancoliser : cette personne se mélancolise.

Mélangeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mélangé, qu'il est nécessaire de mélanger : ces choses sont mélangeables.

Mémilitant, e, adj.; qui milite faussement, nuisiblement : ces moyens sont mémilitants.

Mélodié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu mélodieux, qui a de la mélodie.

Mélodier, v. act.; rendre mélodieux, donner de la mélodie.

Mélodisme, s. m.; système de mélodie.

Mélodramable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mélodramé; mis en mélodrame.

Mélodramation, s. f.; action de mélodramer; état mélodramé.

Mélodramatiquement, adv.; d'une manière mélodramatique.

Mélodramé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en mélodrame, qui présente du mélodrame : cette scène est mélodramée.

Mélodramer, v. act.; composer un mélodrame, mettre en mélodrame. Neut.: faire du mélodrame : vous mélodramez.

Mélographier, v. act.; faire de la mélographie : vous mélographiez.

Mélomanisme, s. m.; continuelle, incessante mélomanie.

Melonné, e, adj.; qui a la forme, la teinte, le goût du melon, qui sent le melon : cette chose est melonnée.

Mélouangeant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de mélouanger; qui mélouange, qui louange hypocritement, perfidement : des discours mélouangeants on doit toujours se méfier.

Mélouangé, e, part. pas. et adj.; qui est louangé faussement, hypocritement, perfidement : les princes sont bien souvent mélouangés.

Mélouanger, v. act.; louanger faussement, hypocritement, perfidement : mélouanger les princes, c'est les égarer, les trahir.

Mélouangeur, s. m., f., *se;* celui, celle qui louange faussement, hypocritement, perfidement : c'est un mélouangeur. Se prend aussi adject.: des paroles mélouangeuses.

Mélouangeusement, adv; d'une manière mélouangeuse; en louangeant faussement, hypocritement, perfidement.

Menaçable, adj. des 2 g.; qui peut être menacé, que l'on doit menacer : cette personne est menaçable.

Menaçamment, adv.; d'une manière menaçante, en menaçant : vous parlez toujours menaçamment.

Menacisme, s. m; système de menace.

Ménageable, adj. des 2 g; qui, ce qui peut être, doit être ménagé : ces personnes, ces choses sont ménageables.

Ménageant, e, adj.; qui ménage; des soins ménageants. qui contient, qui marque du ménagement, de la circonspection : ses reproches sont quelquefois ménageants.

Ménageur, s. m., f. *se;* celui, celle qui ménage.

Menageusement, adv.; en ménageant : il use de tout ménagement.

Mensualisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mensualisé, rendu mensuel, que l'on doit assujettir à un ordre de mois : ces occupations, ces secours, ces distributions sont mensualisables.

Mensualisation, s. f.; action de mensualiser, de rendre mensuel; état mensualisé : la mensualisation des livraisons, des secours, des versements, des paiements.

Mensualisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu mensuel, qui se fait chaque mois, qui est assujetti à un ordre de mois : les livraisons de cet ouvrage sont mensualisées : ces secours, ces aliments sont mensualisés.

Mensualiser, v. act.; rendre mensuel, assujettir

Digitized by Google

à un ordre de mois, faire chaque mois, à chaque mois.

Mensualisme, s. m.; système de mensualisation.

Mensualité, s. f.; état, qualité de ce qui est mensuel.

Mensuellement, adv.; d'une manière mensuelle.

Mentalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mentalisé, rendu mental : la mentalité est l'expression de l'âme envers Dieu; dès lors toute la prière est mentalisable.

Mentalisation, s. f.; action de mentaliser; état mentalisé : la mentalisation de la prière.

Mentalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu mental, intérieur, qui se fait dans l'esprit, sans proférer une seule parole : une prière mentalisée.

Mentaliser, v. act.; rendre mental, intérieur, rendre action de l'esprit sans proférer une seule parole.

Mentalisme, s. m.; système de mentalisation.

Mentalité, s. f; état, qualité de ce qui est mental : la mentalité est l'expression de la conviction, de la sincérité, de la vérité du cœur; celle des paroles n'est le plus souvent que de l'hypocrisie.

Menteusement, adv.: d'une manière menteuse : vous déposez menteusement et tout ce que vous dites n'est que mensonger.

Mentionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mentionné, dont on doit faire mention : ces faits, ces particularités sont mentionnables.

Menufiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être menufié, fait, rendu menu, haché menu : ces choses sont menufiables.

Menufié, e, part. pas. et adj.; qui est fait, rendu menu : ces choses, ces herbes, ces pailles sont bien menufiées.

Menufiement, s. m.; action de menufier; état menufié.

Menufier, v. act.; faire, rendre menu : menufier des herbages, des légumes, de la paille.

Ménuisable, adj. des 2 g.; qui peut être menuisé, qui est susceptible de se bien menuiser : ce bois est ménuisable.

Ménuisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, converti en menuiserie : ce bois est menuisé, qui est garni, orné de menuiserie : cette pièce est bien menuisée.

Ménuisement, s. m.; action de ménuiser; état ménuisé : le menuisement du bois.

Ménuiser, v. act. et pr., se—; faire de la menuiserie, un ouvrage de menuiserie, mettre en menuiserie; garnir, orner de menuiserie : ce bois se menuise bien. N., travailler en ménuiserie.

Méparler, v. n.; parler méchamment de quelqu'un, en dire du mal : vous méparlez de cette personne.

Mépartagé, e, adj.; qui est préjudiciellement partagé, dont le partage n'est pas équitablement fait : les biens de cette succession sont mépartagés.

Mépassion, s. f.; mauvaise, dangereuse, funeste passion : l'amour du jeu est une mépassion.

Mépenchant, s. m.; mauvais, dangereux, funeste penchant : si l'homme ne se corrige de ses mépenchants il en sera la victime; car c'est par eux que nous entrons dans les vices, dans la corruption et la dépravation.

Mépensée, s. m.; mauvaise, dangereuse, funeste pensée : l'homme ne doit jamais rejeter la belle et noble pensée du beau et du bien, il doit au contraire s'y attacher et se livrer à son impression; et il doit constamment et persévéramment lutter contre ses mépensées, son présent et son avenir lui en imposent le devoir; parce que s'il les écoute et leur obéit, elles le conduiront à sa perte.

Mépersistance, s. f.; persistance mal entendue, dangereuse : en toute action de bien, la persistance est une belle et noble qualité du caractère; mais dans l'action de mal, elle n'est plus qu'une mépersistance et conduit à la culpabilité.

Mépopularité, s. f.; fausse, perfide, trahissante popularité; étudiez bien cet homme, et vous verrez qu'il n'a que de la mépopularité dans le cœur.

Méprincipe, s. m.; mauvais, faux, dangereux principe : que l'homme s'attache aux beaux principes de la moralité et des choses, il sera toujours homme de bien et ne sortira pas des belles routes de la vie. Mais s'il entre dans les méprincipes et les adopte, il ne sera plus qu'à l'action de mal, il encourra toute l'animadversion et la répulsion des hommes.

Méprisme, s. m.; système de mépris, incessante action de mépris.

Méprocédé, s. m.; mauvais, méchant, perfide procédé : c'est par les beaux procédés que l'on gagne l'intérêt, l'estime et l'affection des hommes; par les improcédés on perd tout et on le mérite.

Mercantilisme, s. m.; système mercantile, de mercantilité; ce qui n'est, ne présente que de la mercantilité : ce n'est que du mercantilisme.

Mercantilité, s. f.; état, qualité de ce qui est mercantile : la mercantilité de son esprit, de son âme.

Mercantiller, v. n.; faire un petit négoce, peu important, de peu de valeur. Au fig : faire bassement un trafique de tout : vous mercantillez.

Mercantilleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait un négoce de peu de valeur. Au fig. : celui, celle qui trafique bassement de tout, qui cherche du bénéfice jusque dans les plus petites choses : c'est un vil mercantilleur.

Mercenarisme, s. m.; système mercenaire, de mercenarité.

Mercuriable, adj. des 2 g.; dans quoi on peut,

Digitized by Google

on doit faire entrer du mercure : un remède mercuriable.

Mercuriation, s. f.; action de mercurier; état mercurié : la mercuriation d'un remède.

Mercurié, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a, il est entré du mercure : des remèdes mercuriés.

Mercurier, v. act.; mettre faire entrer du mercure dans une chose, composer avec du mercure : mercurier un remède.

Mercurisme, s. m.; système de traitement par le mercure.

Mé-résultat, s. m.; mauvais, fâcheux, pernicieux, funeste résultat : c'est un mé-résultat.

Méridianique, adj. des 2 g.; qui est du méridien, qui concerne le méridien.

Méridionalement, adv.; d'une manière méridionale.

Méridionalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être méridionalisé, placé au midi, qu'il est nécessaire de mettre à l'exposition du midi : ces arbres, ces plantes sont méridionalisables.

Méridionalisation, s. f.; action de méridionaliser; état méridionalisé.

Méridionalisé, e, part. pas. et adj.; qui est placé, exposé au midi. qui a les goûts, les habitudes des méridionaux.

Méridionaliser, v. act. et pr., se—; placer, exposer au midi : méridionaliser des arbres, de la vigne, des plantes. donner, prendre les goûts, les habitudes des méridionaux : méridionaliser les mœurs.

Méridionalisme, s. m.; système de méridionalisation.

Merisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être merisé, dans quoi on doit mettre, faire entrer de la merise, à quoi on doit donner un un goût de merise : cette liqueur est merisable.

Merisation, s. f.; action de meriser; état merisé : la merisation d'une liqueur.

Merisé, e, part. pas. et adj.; qui a un goût de merise, dans quoi il y de la merise : ce kirsch est bien merisé.

Meriser, v. act.; donner un goût de merise; mettre, faire entrer de la merise dans une chose.

Merveillisation, s. f.; action de merveilliser; état merveillisé.

Merveillisé, e, part. pas; et adj.; qui est rendu merveilleux.

Merveilliser, v. act.; faire à merveille, rendre merveilleux. N., faire merveille, des merveilles : vous merveillisez.

Mésaccord, s. m.; mauvais, perfide accord; accord qui ne peut avoir de durée, qui n'est propre qu'à engendrer de nouvelles disputes, de nouvelles querelles : c'est un mésacord.

Mésacte, s. m.; état de méchanceté, de vice, de perfidie, de dépravation, nuisible : c'est un mésacte.

Mésacter, v. act.; faire une chose contraire à l'ordre, à la décence, aux convenances, nuisible : vous mésactez.

Mésaction, s. f.; action blâmable, condamnable; mauvaise, dangereuse, funeste, perfide action : c'est une mésaction.

Mésactionnel, le, adj.; qui est de la mésaction, qui en tient, qui la marque, la concerne.

Mésactionnellement, adv.; d'une manière mésactionnelle; par, avec mésaction.

Mésactionner, v. act.; commettre une mésaction, faire une chose blâmable, condamnable; agir mal, méchamment; se livrer à de mauvaises actions : vous mésactionnez.

Mésadministration, s. f.; mauvaise, perfide administration, administration qui blesse les administrés : c'est une mésadministration.

Mésadministré, e, part. pas. et adj.; qui n'est pas administré légalement, qui est blessé, frustré par l'administration : le pays est mésadministré.

Mésadministrer, v. act.; administrer mal, inconvenablement; apporter de l'infidélité, de la mauvaise foi dans l'administration : mésadministrer un pays : vous mésadministrez.

Mésaffirmé, e, part pas. et adj.; qui est *affirmé* faussement, méchamment.

Mésaffirmer, v. act.; affirmer ce qui n'est pas vrai, contre la vérité; affirmer méchamment, donner une fausse affirmation : vous mésaffirmez.

Mésagir, v. neut.; agir mal, perfidement, contre le devoir, l'honneur, sa promesse : vous mésagissez.

Mésaimé, e, part pas. et adj.; qui est objet d'une amitié fausse, hypocrite, perfide : elle est mésaimée.

Mésaimer, v. act.; aimer infranchement, incordialement; porter un attachement invrai, paraître aimer sans aimer réellement; ne porter qu'une amitié fausse, hypocrite : il la mésaime.

Mésamicalisme, s. m.; faux, dangereux, perfide amicalisme.

Mésamitié, s. f.; amitié fausse, dangereuse, hypocrite, perfide : c'est de la mésamitié.

Mésapplication, s. f.; mauvaise, fausse application, application mésintentionnelle : l'application impartiale de la loi est necessaire au maintient de l'ordre social, il la faut en tout et partout, et son inapplication dans un cas particulier ou public est un crime de la part du juge. Mais autant l'application de la loi est avantageuse à la société, autant sa mésapplication sera funeste; parce que cette mésapplacation causera des mécontentements et des ulcérations publiques qui révolteront contre la loi, conséquemment contre l'ordre et contre tout.

Mésappréciation, s. f.; mauvaise, injudicieuse appréciation.

Mésapprécié, e, part. pars. et adj.; qui est mal,

Digitized by Google

faussement, injudicieusement apprécié : cette personne, cette action est mésappréciée.

Mésapprécier, v. act. ; apprécier mal, faussement, injudicieusement : mésapprécier les personnes, les choses et les actions ne peut être que l'œuvre de l'ignorance ou de la malveillance.

Mésassociation, s. f.; mauvaise, dangereuse, funeste, criminelle association : c'est une mésassociation.

Mésattachement, s. m.; attachement dangereux, faux, perfide, criminel : c'est un mésattachement.

Méséducation, s. f.; mauvaise, fausse éducation.

Mésemploi, s. m.; mauvais, pernicieux, funeste emploi, du temps des choses.

Mésentente, s. f.; mauvaise, dangereuse, criminelle entente.

Mésesprit, s. m. ; mauvais, méchant, dangereux esprit : c'est un mésesprit : du mésesprit.

Mésestimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mésestimé, dont on ne peut avoir qu'une mauvaise opinion : cette personne est mésestimable.

Mésexécuté, e, part. pas. et adj. ; qui est mal, mal adroitement, méchamment, mésintentionnellement exécuté.

Mésexécuter, v. act.; exécuter mal, mal adroitement, mésintentionnellement, méchamment, infranchement, illoyalement : mésexécuter un marché, un traité.

Mésexemplaire, adj. des 2 g.; qui est du mauvais exemple, qui donne, qui présente un exemple dangereux : c'est mésexemplaire.

Mésexemplairement, adv.; d'une manière mésexemplaire, par, avec, mauvais, dangereux exemple.

Mésexemple, s. m.; mauvais, dangereux, pernicieux exemple : c'est un mésexemple.

Mésexemplé, e, part. pas. et adj. ; qui n'a, ne reçoit que de mauvais, de dangereux, de pernicieux exemples : ces enfants sont mésexemplés.

Mésexempler, v. act. et pron. se—; exempler, s'exempler mal; donner de mauvais, de dangereux, de pernicieux exemples; ne suivre que de mauvais exemples, les préférer aux bons : vous mésexemplez votre famille : fuyez la société des libertins, parce qu'avec eux vous vous mésexemplerez.

Méshabitude, s. f. ; mauvaise, dangereuse, funeste habitude : si l'homme ne se corrige des premières méshabitudes qu'il aura prises, elles se multiplieront et il finira par ne pas en conserver une bonne.

Mésillusion, s. f.; mauvaise, fausse, dangereuse, perfide illusion : c'est une mésillusion.

Mésillusionnable, adj. des 2 g.; qui peut être mésillusionné, qui est susceptible de se mésillusionner, de se créer de fausses illusions, de s'y livrer : cette personne est mésillusionnable.

Mésillusionnant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de mésillusionner, de se mésillusionner : ces apparences de bien, de succès n'ont rien de solide, elles ne peuvent être que mésillusionnantes.

Mésillusionné, e, part. pas. et adj. ; qui est à une fausse illusion : il est mésillusionné.

Mésillusionner, v. act. et pron. se—; causer une mésillusion, s'y livrer : cet auteur se mésillusionne.

Mésindication, s. f ; mauvaise, fausse, trompeuse indication : c'est une mésindication.

Mésinfluençable, adj. des 2 g.; qui peut être mésinfluencé, sur qui on peut exercer une influence funeste, de mal, que l'on peut entraîner au mal par influence; qui est susceptible de se laisser mésinfluencer : cette personne est mésinfluençable par son ignorance, par son manque de caractère.

Mésinfluençant, e part. pr. et adj.; qui fait l'action de mésinfluencer; qui mésinfluence, qui cause une mésinfluence : les captations de l'intrigue ne sont jamais que mésinfluençantes.

Mésinfluence, s. f.; mauvaise, méchante influence; influence dangereuse, perfide, criminelle, qui porte au mal, à mal, faire : l'homme immoral ne porte jamais avec lui qu'une mésinfluence; repoussez-le.

Mésinfluencé, e, part. pas. et adj.; qui obéit à une mésinfluence, qui est dominé, maîtrisé par une mésinfluence : cette personne est mésinfluencée.

Mésinfluencer, v. act.; influencer dangereusement, pousser quelqu'un au mal, à mal faire par l'influence que l'on a sur lui.

Mésinfluencisme, s. m.; ce qui ne présente qu'une continuelle mésinfluence, ce qui n'est que résultat de mésinfluence : c'est du mésinfluencisme.

Mésintense, adj. des 2 g.; qui est funestement intense.

Mésintensité, s. f.; état, qualité de ce qui est mésintense : la mésintensité du mal, de la tyrannie.

Mésintention, s. f.; mauvaise, méchante, nuisible, perfide intention : en tout et toujours l'intention est le principe du fait. le fait ne sera pas toujours en rapport avec l'intention, parce que l'emportement et la précipitation détournent de l'intention et la faussent ; mais elle sera et restera toujours base d'action. ainsi, c'est toujours avec raison que l'on examine l'intention avant de juger le fait : car il n'y a pas d'action sans intention bonne ou mauvaise, et si l'action est mauvaise, méchante, c'est qu'il y a eu mésintention.

Mésintentionné, e, adj.; qui a une mauvaise, méchante, nuisible, perfide intention : cette personne est mésintentionnée.

Mésintentionnel, le, adj.; de mésintention, qui est de la mésintention, qui la marque, qui en

Digitized by Google

est l'effet : c'est une œuvre mésentionnelle : projet, résultat mésintentionnel.

Mésintentionnellement, adv.; d'une manière mésintentionnelle, par, avec mésintention : vous agissez mésintentionnellement.

Mésinterprétable, adj. des 2 g.; qui est susceptible d'être mésinterprété : ce fait, cette action, cette intention est mésinterprétable.

Mésinterprétateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui interprète mal, faussement, méchamment : c'est un mésinterprétateur.

Mésinterprétatif, ve, adj.; de mésinterprétation, qui est de la mésinterprétation ; qui la marque : une solution mésinterprétative.

Mésinterprétation, s. f.; mauvaise, fausse, dangereuse interprétation.

Mésinterprétativement, adv.; d'une manière mésinterprétative, par, avec mésinterprétation : vous agissez, vous discutez mésinterprétativement.

Mésinterprété, e, part. pas. et adj ; qui est mal, faussement, erronément, méchamment, perfidement interprété : cette intention, cette action est mésinterprétée.

Mésinterpréter, v. act.; interpréter mal, faussement, méchamment, perfidement : mésinterpréter une intention, une action.

Mésintimité, s. f.; hypocrite, fausse, mauvaise, dangereuse intimité : l'intimité des fourbes et des méchants est toujours une mésintimité.

Mésobligeance, s. f.; obligeance hypocrite, nuisible, funeste.

Mésœuvre, s. f.; mauvaise œuvre, œuvre perfide, faite à mauvaise intention.

Mésobéi, e, adj.; qui est mal, imparfaitement obéi.

Mésorganisation, s. f.; mauvaise, fausse, vicieuse, nuisible, dangereuse organisation : c'est une mésorganisation.

Mésorganisé, e, adj.; qui est mal, inconvenablement, vicieusement organisé, dont l'organisation pèche : toutes ces choses sont mésorganisées.

Mésorganisme, s. m.; mauvais, faux, vicieux, dangereux système d'organisation.

Mésorgueil, s. m.; mauvais, faux, ridicule, vain, impudent, dangereux orgueil : un noble orgueil est nécessaire à l'homme, parce que cet orgueil l'incite et le pousse aux belles et grandes choses; mais le mésorgueil lui est nuisible, parce qu'il corrompt et son caractère et son cœur, parce qu'il le fait mimiser partout et par tous.

Mesquinable, adj. des 2 g.; qui peut être mesquiné, dans quoi la mesquinerie peut être tolérée.

Mesquinant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de mesquiner; qui porte à la mesquinerie : il est d'un intérêt mesquinant.

Mesquiné, e, part. pas. et adj.; qui est fait avec mesquinerie : cette fête est mesquinée.

Mesquiner, v. n.; faire de la mesquinerie, agir en mesquin : vous mesquinez.

Mesquinisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu mesquin, qui a des habitudes de mesquinerie, qui est porté à une excessive économie dans les choses.

Mesquiniser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir mesquin; porter, se porter à une excessive économie, à une soudide épargne : cette personne se mesquinise.

Mesquinisme, s. m.; habitude d'excessive économie, d'une sourdide épargne; système de mesquinerie, son vice : autant une sage et utile économie est honorable pour la personne, autant le mesquinisme la dégrade et l'avilit; car il implante en elle toutes les bassesses d'égoïsme, toutes les sordides petitesses d'intérêt.

Mésuni, e, adj.; qui est mal, inconvenablement uni.

Mésunion, s. f.; mauvaise union, union qui ne présente rien de bien : c'est une mésunion.

Mésunissable, adj. des 2 g.; qui ne peut être que mésuni, qui ne peut présenter qu'une union mauvaise, vicieuse, dangereuse.

Mésuscitation, s. f.; mauvaise, dangereuse, perfide suscitation.

Mésystème, s. m.; mauvais, faux, dangereux, perfide système : c'est un mésystème.

Métactique, s. f.; mauvaise, fausse, dangereuse tactique : c'est une métactique.

Métamorphique, adj. des 2 g.; de métamarphose, qui est, qui tient de la métamorphose, qui la marque, la concerne.

Métamorphiquement, adv.; d'une manière métamorphique ; par, avec métamorphose.

Métamrophisme, s. m.; système de métamorphose.

Métaphorer, v. n.; faire de la métaphore : vous métaphorez.

Métaphorisme, s. m.; système de métaphore.

Métaphysisme, s. f.; état de ce qui est entièrement métaphysique, abstrait : le métaphysisme des choses; système de métaphysique.

Métendance, s. f.; mauvaise, fausse, dangereuse, vicieuse tendance.

Métentation, s. f.; mauvaise, dangereuse, funeste tentation : c'est une métentation.

Métentative, s. f.; mauvaise, dangereuse, périlleuse, funeste tentative.

Météoral, v. adj.; qui a rapport au météore, qui concerne le météore : science, étude météorale.

Météorisé, e, part. pas. et adj.; qui ressemble à un météore, qui a, qui présente l'éclat d'un météore. Au fig.: elle est d'une beauté météorisée.

Météoriser, v. act. et pr., se —; devenir semblable à un météore; prendre, jeter l'éclat d'un météore. Au fig.: sa beauté se météorise.

Météorité, s. f.; état, qualité de ce qui ressem-

Digitized by Google

ble au météore, de ce qui jette l'éclat d'un météore.

Méthodisable; adj. des 2 g. : qui peut être, doit être méthodisé, rendu méthodique, que l'on doit faire avec méthode.

Méthodisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu méthodique, qui est fait avec methode.

Méthodiser, v. act et pr., s- ; rendre, devenir méthodique; faire les choses avec méthode, assujétir à une méthode. Neut. ; faire de la méthode, agir méthodiquement : vous méthodisez.

Méticuler, v. neut. ; faire le méticuleux, être retenu par de petites craintes, se faire un scrupule de rien, se livrer à des craintes sottes et ridicules : vous méticulez.

Méticulisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de méticuliser ; qui rend méticulieux : quand la timoration est méticulisante, elle n'est plus qu'une absurdité qui vicie la rationalité du caractère et la déprave.

Méticulisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu méticuleux.

Méticuliser, v. act. et pn., se- ; rendre, devenir méticuleux, ridiculement crupuleux, absurdement craintif : une religion qui méticulise l'homme, ne propage que des ridicules d'action et dégrade la morale et la piété,

Méticulisme, s. m. ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle méticulosité, que d'absurdes scrupules : ce n'est que du méticulisme.

Métisé, e, part. pas. et adj. ; qui est de race mélangée : ces moutons sont métisés.

Métiser, v. act. ; faire un mélange d'espèce, de race : métiser des moutons.

Métropolisable, adj des 2 g. ; qui peut être, doit être métropolisé, rendu métropole, métropolitain ; que l'on doit soumettre, assujétir à une métropole, placer sous l'action d'une métropole, d'un métropolitain.

Métropolisation, s. f. ; action de métropoliser ; état métropolisé.

Métropolisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu métropole, métropolitain, qui est placé sous une métropole, qui est soumis à l'action d'une métropole, d'un métropolitain.

Métropoliser, v. act. ; rendre métropole, métropolitain ; ériger une métropole, en métropole ; placer sous l'autorité, la juridiction, l'action d'une métropole, d'un métropolitain.

Métropolisme, s. m. ; système de métropolisation, d'action pas une métropole, par un métropolitain.

Métropolitainement, adv. ; d'une manière métropolitaine, par le, par un métropolitain : faire décider, faire juger métropolitainement.

Métropolitanité, s. f ; état, qualité de ce qui est métropolitain, du métropolitain : la métropolitanité religieuse.

Meublable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être meublé : ces appartement sont meublables.

Mévolonté, s. f. ; mauvaise, méchante, nuisible, perfide volonté.

Micmacqué, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est objet de micmac : cette affaire est micmacquée.

Micmacquer, v. neut. ; faire du micmac : vous micmacquez.

Micmacqueur, se, s. m., f. ; celui, celle qui ne fait que du micmac, des micmacs : c'est un micmacqueur.

Miellable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être miellé, dans quoi on doit mettre, faire entrer du miel : cette boissou, cette chose est miellable.

Miellé, e, part. pas. et adj. ; dans quoi il y a du miel : cette eau, cette boisson, cette chose est miellée.

Miellement, s. m. ; action de mieller ; état miellé : le miellement d'une boisson, d'une chose.

Mieller, v. act. ; mettre, faire entrer du miel dans une chose, composer avec du miel : mieller une boisson, une chose. Au fig. : adoucir, rendre plus doux, prendre un ton doux : mieller ses paroles, son langage.

Mignonnable, adj. des 2 gen. ; qui peut être mignonné, caressé comme un mignon : cet enfant est mignonnable. qui peut être, doit être fait avec delicatesse, de manière à plaire, à faire plaisir : ce travail est mignonnable.

Mignonné, e, part. pas. et adj. ; qui est caressé comme un mignon : cette jeune personne est sans cesse mignonnée par tout le monde. qui est fait mignonnement, avec délicatesse, de manière à plaire, à faire plaisir : ce travail est mignonné.

Mignonner, v. act. ; caresser comme un mignon : mignonner un enfant, une jeune personne, faire une chose mignonnement, avec délicatesse, de manière à plaire, à faire plaisir : mignonner un travail. Neut. ; faire le mignon : vous mignonnez. T. d'imprimerie ; act., composer avec de la mignonne.

Mignotement, s. m. ; action de mignoter ; état mignoté.

Miguelliser, v. neut. ; faire du miguellisme, entrer dans le système féroce de Don Miguel de Portugal : vous miguellisez.

Miguellisme, s. m. ; atroce système gouvernemental de Don Miguel de Portugal.

Miguelliste, s. des 2 g. ; partisan de Don Miguel, de son système atroce.

Militable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peut être, doit être milité, combattu : cette opinion est militable.

Militance, s. f. ; état, qualité de ce qui milite : la militance de vos raisonnements, de vos arguments.

Militantisme, s. m. ; système de militation.

Militarisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être militarisé, rendu militaire, propre au service militaire ; que l'on doit faire dans un but militaire : quand une guerre est de nature à

Digitized by Google

durer longtemps, le mieux est pour un état de militariser les hommes, l'éducation, tout.

Militarisation, s. f. ; action de militariser; état militarisé.

Militarisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu militaire : ces hommes sont militarisés : l'éducation est militarisée.

Militariser, v. act.; rendre militaire, propre au service militaire, faire dans un but militaire : militariser les hommes, l'éducation, le gouvernement.

Militarité, s. f ; état, qualité de ce qui est militaire, résultat de l'action militaire.

Militation, s. f.; action de militer, état milité : la militation d'une opinion, des principes.

Millénarité, s. f.; état, qualité de ce qui est millénaire, de ce qui contient, de ce qui présente mille ; une millénarité de siècles.

Millésimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être millésimé.

Millésimation, s. f. ; action de millésimer ; état millésimé : la millésimation d'une pièce de monnaie, d'une médaille.

Millésimé, *e*, part. pas. et adj.; qui a, qui présente un millésime : cette pièce de monnaie est bien, mal millésimée.

Millésimer, v. act. ; donner un millésime, marquer d'un millésime : millesimer une pièce de monnaie, une médaille.

Millionnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être millionné, compté par millions, porté, élevé à des millions.

Millionnarité, s. f.; état millionnaire, de richesses à millions, extrême richesse ; état, qualité de ce qui présente plusieurs millions : la millionnarite d'une dépense, d'un budget.

Millionné, *e*, part. pas. et adj. ; qui est porté, élevé à des millions : un budget millionné : une fortune, une dépense millionnée.

Millionnement, s. m.; action de millionner; état millionné : le millionnement d'un budget, d'une dépense.

Millionnément, adv. ; d'une manière millionnée, par millions : compter, dépenser millionnément.

Millionner, v. act. ; faire des millions, compter par millions, porter, élever, faire monter à des millions : millionner sa fortune : par ses spéculations et son travail il a millionné sa fortune ! millionner inconsidérément les charges financières d'un état, c'est le ruiner. un peuple n'est jamais ni grand, ni riche par les charges qui pèsent sur lui, il ne l'est que par l'économie publique, que par le bon état de son trésor public et par une grande aisance générale ; parcequ'alors il possède tous les grands moyens d'action en tous genres.

Millionnisme, s. m.; système de millionnement.

Minable, adj. des 2 g. ; que l'on peut miner, creuser, caver ; sous quoi on peut établir une mine : ce terrain est minable.

Minablement, adv.; d'une manière minable, pitoyable : il est minablement vêtu.

Minant, *e*, adj.; qui mine: une eau, une maladie minante.

Minement, s. m.; action de miner; état miné : le minement d'un terrein, de la fortune, de la santé.

Minéralisable, adj. des 2 g.; qui peut être minéralisé, qui est susceptible de se minéraliser : cette eau est minéralisable.

Minéralisme, s. m.; système de minéralisation ; état minéralisé.

Minéralité, s. f.; état, qualité minéral, de ce qui est minéral : la minéralité de cette eau.

Minéralogier, v. neut.; faire de la minéralogie, se livrer à l'étude des minéraux ; vous minéralogiez.

Minéralogisme, s. m. ; système de minéralogie.

Miniaturer, v. act.; faire une miniature, un portrait en miniature : vous miniaturez.

Minimement, adv. d'une manière minime.

Minimisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être minimisé, rendu minime, moindre, plus petit, moins conséquent : dans ce cas, la récompense est minimisable.

Minimisation, s. f.; action de minimiser; état minimisé ; la minimisation des choses.

Minimisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu minime, moindre, moins conséquent.

Minimiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir minime, moindre, plus petit, moins conséquent : minimiser. l'intérêt, la perte, le profit, les charges, le danger, le pouvoir, l'autorité, l'action, la peine, la récompense.

Minimité, s. f. ; état, qualité de ce qui est minime : la minimité des choses.

Ministérialité, s. f. ; état, qualité de ce qui est ministériel.

Minorisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être minorisé, placé dans la minorité, attribué à la minorité.

Minorisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu mineur, qui est tenu dans un état de minorité, qui est donné, attribué à la minorité.

Minoriser, v. act.; rendre mineur, tenir dans un état de minorité ; donner, attribuer à la minorité.

Minorisme, s. m. ; système de minorité ; ce qui n'est, ne présente qu'une minorité.

Minutier, v. neut.: faire de la minutie, des minuties : vous minutiez.

Minutisme, s. m.; système de minutie, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle minutie : ce n'est que du minutisme.

Misérisable, adj. des 2 g.; qui peut être misérisé, qui peut tomber dans la misère : cet homme, ce peuple est misérisable.

Misérisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de misériser, de se misériser ; qui misérise, qui cause la misère, qui plonge dans la misère : l'inconduite est toujours misérisante.

Digitized by Google

Misérisation, s. f.; action de miséricer; état misérisé.

Misérisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la misère, qui est dans la misère : cette personne est tout à fait misérisée.

Misériser, v. act. et pr., se—; causer, produire la misère, précipiter, tomber dans la misère, dans un état malheureux : cette personne est misérisée.

Misérisme, s. m.; continuelle misère, dénuement de tout, misère complète, irremédiable, intensité de misère; système qui tend à produire la misère.

Missionnable, adj. des 2 g.; qui peut être missionné, à qui on peut confier une mission.

Missionnarisme, s. m.; système d'action, de propagande religieuse par des missionnaires.

Missionnarité, s. f.; état, qualité de ce qui est œuvre de missionnaire.

Missionné, e, part. pas. et adj.; qui a une mission, qui est chargé d'une mission, à qui on a confié une mission : cette personne est missionnée.

Missionner, v. act.; donner, confier une mission à quelqu'un, charger quelqu'un par un pouvoir de faire quelque chose : missionner une personne.

Mitigateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui mitige.

Mitigativement, adv., d'une manière mitigative, avec mitigation : il a été mitigativement puni.

Mitigeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mitigé : dans ce cas la peine est mitigeable.

Mitigeant, e, adj.; qui mitige, adoucit : un jugement mitigeant, une ordonnance mitigeante.

Mitigisme, s. m.; système de mitigation.

Mitoyennisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mitoyennisé, rendu mitoyen : ce passage, ce mur, cette paroi est mitoyennisable.

Mitoyennisation, s. f.; action de mitoyenniser; état mitoyennisé.

Mitoyennisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu mitoyen : ce passage, ce mur est mitoyennisé.

Mitoyenniser, v. act.; rendre mitoyen, faire entrer dans la mitoyenneté : mitoyenniser un passage, un droit, une cour.

Mitoyennisme, s. m.; système de mitoyenneté, de mitoyennisation.

Mitraillable, adj. des 2 g.; qui peut être mitraillé, qui est exposé à être mitraillé : ce corps de troupe est mitraillable.

Mitraillement, s. m.; action de mitrailler; état mitraillé : le mitraillement d'un corps de troupe.

Mitrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mitré, à quoi on doit mettre, poser une mitre : cette cheminée est mitrable.

Mitration, s. f.; action de mitrer; état mitré : la mitration d'une cheminée.

Mitré, e, part. pas. et adj.; qui a une mitre : une cheminée mitrée.

Mitrer, v. act.; mettre, poser une mitre : mitrer une cheminée.

Mixtionisme, s. m.; système de mixtion, de mixtionnement.

Mixtionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mixtionné : ce vin est mixtionnable.

Mixtionnant, e, adj.; qui opère une mixtion, un mélange.

Mixtionnement, s. m.; action de mixtionner; état mixtionné.

Mixité, s. f.; état, qualité de ce qui est mixte.

Mobilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mobilisé, mis en mouvement : cette troupe est mobilisable.

Mobilisme, s. m.; continuelle, incessante mobilité : le mobilisme des idées, de l'esprit.

Modelable, adj. des 2 g.; qui peut être modelé, imité, que l'on doit prendre pour modèle.

Modérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être modéré; qui est susceptible de se modérer dans ses passions : cette peine est modérable dans un tel cas : ce jeune homme est modérable, sa vivacité est modérable.

Modératif, ve, adj.; de modération, qui marque la modération, qui la concerne : une sagesse, une prudence modérative.

Modérativement, adv.; d'une manière modérative; par, avec modération, en modérant.

Modernable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être moderné, rendu moderne, restauré à la moderne : cette maison est modernable.

Modernant, e, adj.; qui rend moderne : une modernante restauration.

Modernement, adv.; d'une manière moderne : elle est modernement réparée, restaurée.

Modernité, s. f.; état, qualité de ce qui est moderne.

Modernisme, s. m.; système moderne, qui a pour but de rendre moderne.

Modestisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu modeste, qui a, qui présente de la modestie : cette jeune personne est modestisée par un sentiment des convenances.

Modestiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir modeste, donner, inspirer, prendre de la modestie : toujours la vertu modestise, parce que la vertu ne fronde ni ne heurte rien.

Modicable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être modiqué, rendu modique : dans ce cas les dons sont modicables.

Modiqué, e, part. pas. et adj.; qui est rendu modique.

Modiquer, v. a.; rendre modique : modiquer les récompenses, les traitements, les pensions de retraite, neutre, faire de la modicité, modiquement : vous modiquez votre reconnaissance.

Modicisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de la modicité, système de modicité.

Modifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être modifié : la rigueur de ce réglement est modifiable.

Digitized by Google

Modificatisme, s. m.; système de modification.

Modificativement, adv.; d'une manière modificative, en modifiant : appliquer modificativement la loi.

Modisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu de mode, qui est entré, qui est passé dans la mode: cette manière de faire est modisée.

Modiser, v. a. et pr. se—; rendre, devenir de mode, faire entrer, faire passer dans la mode; entrer dans la mode adopter la mode : il se modise.

Moisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être moisé ; ces pièces de charpente sont moisables. Terme de charpentier.

Moisement, s. m.; action de moiser, état moisé t. de charpentier: le moisement des pièces de bois.

Moisissable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de moisir, de prendre le moisi : cette chose est moisissable.

Moisissant, e, adj. ; qui moisit, qui prend le moisi : ce pain est moisissant.

Moisissement, s. m.; action de moisir, état moisi: le moisissement du pain, de toute autre chose.

Moissonnable, adj.; des 2. g.; qui peut être moissonné, que l'on doit moissonner : ce champ est moissonnable.

Moissonnement, s.m.; action de moissonner, état moissonné : le moissonnement de ce champ, des champs.

Molestable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être molesté : cette personne est molestable.

Molestant, e, adj.; qui moleste, qui est facheux, chagrinant : des discours molestants, des paroles molestantes.

Molestisme, s. m.; continuelle molestation, système, habitude de molestation, ce qui n'est, ne présente qu'une incessante molestation : ce n'est que du molestisme.

Mollassable, adj. des 2 g.; qui peut être mollassé, rendu mollasse, qui est susceptible de se mollasser : dans l'état de maladie les chairs sont mollassables.

Mollassant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de mollasser, de se mollasser ; qui mollasse, rend mollasse : une fatigue, une lassitude mollassante.

Mollassé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu mollasse : des chairs mollassées.

Mollasser, v. act. et pr., se—; rendre devenir mollasse : ses chairs se mollassent.

Mollassité, s. f.; état, qualité de ce qui est mollasse, d'un mou desagréable au toucher : la mollassité de la peau, de la chair.

Mollifiable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se mollifier, de devenir mou et fluide.

Molletonné, e, adj.; qui imite le molleton : une étoffe molletonnée. qui est garni, doublé de molleton : des manches molletonnées.

Momentanéisable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être momentanéisé, rendu momentané : cette mesure, cette rigueur est momentanéisable.

Momentanéisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de momentanéiser ; qui momentanéise, rend momentané, qui nécessite la momentanéité d'une action, d'une mesure : ces circonstances sont momentanéisantes et commandent l'exécution momentanée de telle loi, de tel réglement.

Momentanéisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu momentané, qui n'a qu'une momentanéité : cette mesure, cette rigueur n'est que momentanéisée par la loi.

Momentanéiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir momentané ; ne donner aux choses qu'une momentanéité ; ne pas donner, ne pas prendre de durée, ne faire durer qu'un moment, un temps court : momentanéiser des mesures de police, un réglement.

Momentanéisme, s. m.; système de momentanéité.

Momentanéité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est que momentané, ce qui n'a qu'une courte durée.

Momeriser, v. neut.; faire de la *momerie*, du momérisme ; tromper par un déguisement de sentiments, en imposer par des cérémonies ridicules : vous momerisez.

Momeriseur, s. m.; f. *se* ; celui, celle qui fait de la momerie, du momérisme : un momeriseur religieux.

Momerisme, s. m.; continuelle momerie, ce qui n'est qu'une incessante momerie ; sa piété n'est que du momerisme.

Momifiable, adj. des 2 g.; qui peut être momifié ; qui est susceptible de se momifier ; ce corps est momifiable. Au fig.: cette personne est momifiable, peut devenir nonchalante, peut tomber dans l'inaction de la momie.

Momifié, e, part. pas. et adj.; qui est en momie: ce corps est momifié. qui est devenu momie, qui est tombé dans l'inaction de la momie: cette personne est momifiée, comme momifiée.

Momifier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir momie ; par des apprêts, conserver un corps sous la forme d'une momie· Au fig.; donner, prendre l'inaction d'une momie ; rendre, devenir bête, stupide comme une momie ; la surprise, la crainte l'ont momifiés.

Monacalisme, subst. masc.; système monacal.

Monacalité, s. f.; état, qualité de ce qui est monacal.

Mondanisable, adj. des 2 g.; qui peut être mondanisé, rendu mondain

Mondanisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de mondaniser, de se mondaniser ; qui mondanise, rend mondain; qui donne le goût,

Digitized by Google

le bon ton du monde, de la société : une éducation mondanisante.

Mondanisation, s. f.; action de mondaniser, état mondanisé.

Mondanisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu mondain; qui a les goûts, les manières, les habitudes du monde : cette jeune personne est déjà très mondanisée.

Mondaniser, v. a. et pr, se—; rendre, devenir mondain; donner, prendre de la mondanité, les modes, les usages, les manières, les habitudes, le ton du monde; attacher, s'attacher au monde, en rechercher les plaisirs, s'y livrer : cette jeune personne se mondanise bien.

Mondanisme, s. m.; système de mondanisation, d'attachement au monde, aux plaisirs du monde.

Monétarisme, s. m.; système monétaire.

Monétarité, s. f. état qualité de ce qui est monétaire.

Monétisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être monétisé : ce papier est monétisable.

Monétisme, s. m.; système de monétisation.

Monomaniaquement, adv.; d'une manière monomaniaque; par, avec monomanie.

Monomaniser, v. neut.; faire de la monomanie : vous monomanisez.

Monomanisme, s. m.; système de monomanie; caractère du monomane.

Monopolamment, adv.; d'une manière monopolante, en monopolant par le monopole : il spécule monopolamment.

Monopolant, e, adj.; qui donne lieu à un monopole, qui permet un monopole : loi monopolante.

Monopolique, adj. des 2 g.; du monopole, qui est, qui tient du monopole, qui le concerne : des accaparements monopoliques.

Monopolisable, adj. des 2 g.; qui peut être monopolisé, qui peut devenir objet d'un monopole : ces marchandises, ces choses sont monopolisables.

Monopolisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de monopoliser; qui monopolise, qui fait entrer dans un monopole, qui rend objet d'un monopole, qui soumet à un monopole : un réglement, un traité monopolisant.

Monopolisation, s. f.; action de monopoliser; état monopolisé.

Monopolisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu objet de monopole, qui est érigé en monopole, qui est entré dans un monopole, qui est soumis à un monopole : ces marchandises sont monopolisées : ces pays sont monopolisés.

Monopoliser, v. act.; établir un monopole, ériger en monopole, rendre objet d'un monopole, faire entrer dans un monopole, soumettre à un monopole; faire planer un monopole : ce règlement, ce traité commercial monopolise tout.

Monopolisme, s. m.; système de monopole, de monopolisation.

oMnopolité, s. f; état, qualité de ce qui est monopole : la monopolité commerciale.

Monosyllabiquement, adv.; d'une manière monosyllabique, par monosyllabe : vous parlez monosyllabiquement.

Monosyllabisation, s. f.; action de monosyllabiser.

Monosyllabiser, v. act.; se servir de monosyllabes, parler monosyllabiquement : vous monosyllabisez.

Monosyllabisme, s. m.; système de monosyllabisation.

Monotonement, adv.; d'une manière monotone, avec monotonie.

Monotonique, adj. des 2 g.; de monotonie, qui est, qui tient de la monotonie, qui la marque : il cause un ennui monotonique.

Monotonisable, adj des 2 g.; qui peut être monotonisé, qui est susceptible de tomber dans la monotonie : cette personne est monotonisable.

Monotonisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de monotoniser; qui monotonise, rend monotone, qui donne, cause de la monotonie : en bien des choses frivoles une grande et constante régularité est monotonisante.

Monotonisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu monotone, qui a, qui présente de la monotonie : les soirées de cette maison sont presque toujours monotisées par ces personnages qui se croient beaux esprits.

Monotoniser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir monotone; donner, causer, prendre de la monotonie : cette personne se monotonise.

Monotonisme, s. m.; tout ce qui tend, tout ce qui n'est propre qu'à causer; à amener de la monotonie : ce n'est que du monotonisme.

Monticuleux, se, adj.; qui a, qui présente des monticules, des élévations de terrein : lieux, pays monticuleux.

Montrable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être montré : ces choses sont montrables.

Monumentalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu monumental.

Momumeataliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir monumental; donner, prendre un caractère monumental.

Monumentalité, s. f.; état, qualité de ce qui est monumental.

Monumentation, s, f.; action de monumenter; état monumenté : la grande et riche monumentation de Paris.

Monumenté, e, part. pas. et adj; qui a des monuments, qui est riche en monuments : une ville monumentée, bien monumentée : un pays monumenté.

Monumenter, v. act.; élever des monuments, embellir, enrichir par des monuments : monumenter une ville.

Moralisable, adj. des 2 g.; qui peut être mora-

Digitized by Google

lisé, rendu moral, qui est susceptible de prendre des principes de moralité, d'entrer dans l'action de moralité : cette personne est moralisable.

Moralisant, e, adj. ; qui moralise, qui donne de la moralité : une éducation moralisante : des exemples moralisants.

Moralisme, s. m. ; système de moralisation, de moralité.

Morcelable, adj. des 2 g. ; qui peut être morcelé, qui est susceptible de morcellement : ce pays, cette propriété est morcelable.

Morcelant, e, adj. ; qui morcelle, qui opère un morcellement : c'est un partage bien morcelant.

Morcelisme, s. m. ; système de morcellement.

Mordable, adj. des 2 g. ; que l'on peut mordre, dans quoi on peut mordre.

Mordamment, adv. ; d'une manière mordante.

Morigénable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être morigéné, qu'il est nécessaire de morigéner : ce jeune homme est morigénable.

Morigénation, s. f. ; action de morigéner ; état morigéné.

Morosisme, s. m. ; incessante morosité, ce qui ne présente qu'une continuelle morosité, ce qui en est le résultat : ce n'est que du morosisme.

Mortaisable, adj. ; des 2 g. ; T. de charpentier ; où l'on doit faire, où il est nécessaire de faire des mortaises ; cette pièce de charpente est mortaisable.

Mortaisé, e, part. pas. et adj. ; qui a une, des mortaises : cette pièce de charpente est mortaisée : bois mortaisé.

Mortaisement, s. m. ; action de mortaiser ; état mortaisé : le mortaisement d'une pièce de charpente, du bois.

Mortaiser, v. act. ; T. de charpentier ; faire une, des mortaises dans une pièce de bois pour mettre, faire entrer le tenon d'une autre pièce de bois.

Mortalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être frappé de mortalité : tout est mortalisable dans la nature. Qui peut devenir mortel : cette maladie est mortalisable.

Mortalisation, s. f. ; action de mortaliser, de rendre mortel ; état mortalisé : la mortalisation de cette maladie a été amenée par l'ignorance ou l'imprudence des médecins.

Mortalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est frappé de mortalité, qui porte son principe de destruction : tout est mortalisé dans la nature. Qui est rendu, devenu mortel, de nature à causer la mort : cette maladie s'est mortalisée.

Mortaliser, v. act. et pron. se —; rendre, devenir mortel, de nature à causer la mort, une mort prématurée : sa maladie se mortalise : mortaliser un mal, une maladie. Donner, causer, prendre un principe de mortalité ; assujétir à la mort. Au fig. : imprimer la destructibilité ; donner, laisser une cause de destruction, de renversement, frapper d'indurée, d'insolidité, d'invitalité.

Mortalisme, s. m. ; tout ce qui cause une mortalité, tout ce qui présente une cause inévitable de mort, de destruction : le mortalisme épidémique.

Mortifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être mortifié, humilié : cette personne est mortifiable.

Mortificatif, ve, adj. ; de mortification, qui est de la mortification, qui en tient, qui la marque, l'exprime.

Mortificativement, adv. ; d'une manière mortificatible ; avec mortification, par la mortification.

Mortifisme, s. m. ; système de mortification ; ce qui n'est propre qu'à causer une continuelle mortification : c'est du mortifisme.

Morvable, adj. des 2 g. ; qui est susceptible de se morver, de prendre la morve, de devenir morveux : ne cheval est morvable.

Morvant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de morver, de se morver ; qui morve, qui donne, cause, occasionne la morve : cause morvante : c'est une cause morvante.

Morvation, s. f. ; action de morver ; état morveux : la morvation de ce cheval.

Morver, v. act. et pr., se —; causer, occasionner la morve, prendre la morve : morver un cheval : ce cheval se morve.

Mosaïqué, e, part. pas. et adj ; qui est fait en mosaïque, qui est orné de mosaïque.

Mosaïquer, v. act. ; faire un mosaïque, orner de mosaïque : mosaïquer l'intérieur d'un édifice, d'un appartement.

Motilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être motilisé, qui est susceptible de prendre, d'acquérir une faculté de mouvement.

Motilisé, e, part. pas. et adj ; qui a reçu, qui a pris, qui a acquis de la motilité, une faculté de mouvement.

Motiliser, v. act. et pr., se —; donner, prendre, acquérir de la motilité, une faculté de mouvement, la faculté de se mouvoir.

Motionisme, s. m. ; système de motion.

Motivable, adj. des 2 g. ; qui peut être motivé, que l'on doit motiver : cet avis, cette opinion est motivable.

Motivation, s. f. ; action de motiver ; état motivé : la motivation d'un avis, d'une opinion.

Motricité, s. f. ; état, qualité de ce qui fait mouvoir, de ce qui donne le mouvement.

Motté, e, part. pas. et adj. ; qui a des mottes, qui présente des mottes ; ces terres sont mottées. Qui a une motte, sa motte : une plante mottée.

Motter, v. act. ; laisser des mottes, avec sa motte : mettre en mottes : motter le tan.

Mourronné, e, part. pas. et adj. ; qui est garni, rempli de mourron : cette couche, ces plates-bandes sont mourronnées.

Digitized by Google

Mourronner, v. act. et pr., se—; donner du mourron, nourrir avec du mourron : mourronner des oiseaux. se garnir, se remplir de mourron : cette couche, ce terrein se mourronne.

Mourronneux, se, adj.; qui produit, donne beaucoup de mourron : cette terre est mourronneuse : un engrais mourronneux.

Mourronnier, ère; celui, celle qui vend du mourron pour les oiseaux.

Moutardable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être moutardé, dans quoi on doit mettre, faire entrer de la moutarde: ce ragoût, cette sauce est moutardable.

Moutardé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de la moutarde : cette sauce est moutardée, trop moutardée.

Moutardement, s. m.; action de moutarder, état moutardé : le moutardement d'un ragoût, d'une sauce.

Moutarder, v. act.; mettre, faire entrer de la moutarde dans une chose : moutarder un ragoût, une sauce.

Mouvementable, adj. des 2 g.; qui peut être mouvementé, mis en mouvement, qui est susceptible de mouvement, de se mouvementer, de prendre un mouvement : cette machine est mouvementable.

Mouvementant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de mouvementer, de se mouvementer, qui donne le mouvement, du mouvement : un moyen mouvementant.

Mouvementation, s. f.; action de meuvementer; état mouvementé : la mouvementation d'une machine, d'une mécanique.

Mouvementé, e, part. pas. et adj ; qui a un mouvement, qui est mis en mouvement, qui a reçu le mouvement : cette machine, cette mécanique est mouvementée.

Mouvementer, v. act. et pr., se—; donner, imprimer un mouvement ; mettre, se mettre en mouvement : mouvementer une machine, une mécanique.

Moyennable, adj. des 2 g.; qui peut être moyenné, rendu moyen, qui est susceptible d'une proportion entre l'infériorité et la supériorité; qui peut être en moyenne, faire partie d'une moyenne dans les choses, entre deux extrémités opposées.

Moyennage, s. m.; action de moyenner; de rendre moyen, de nature à tenir le milieu entre deux extrémités opposées, à entrer dans une moyenne : le moyennage de cette construction.

Moyenné, e, part. pas. et adj.; qui est rendu moyen, propre à tenir le milieu entre deux extrémités opposées, à entrer dans une moyenne.

Muabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu muable, sujet à un changement : cet ordre est muabilisé.

Muabiliser, v. act.; rendre muable, sujet à un changement, de nature à varier ; muabiliser le système politique, administratif d'un état, c'est abjurer tout principe solide d'ordre et d'action, c'est livrer l'état aux fluctuations de la légèreté et détruire toutes les stabilités qui existent.

Muabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est muable.

Multicolore, adj.; qui a, qui présente plusieurs couleurs variées,

Multicaplitivement, adv.; d'une manière multiplicative; avec multiplication, par la multiplication : augmenter multiplicativement un nombre.

Municipalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être municipalisé, rendu municipal, attribué à la municipalité, ce qui doit entrer dans les attributions municipales.

Municipalisation, s. f.; action de municipaliser, état municipalisé.

Municipalisme, s. m.; système municipal, de municipalisation.

Murable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être muré, fermé, défendu par un mur : ce lieu est murable.

Murement, s, m. action de murer; état muré.

Murissable, adj. des 2 g.; qui peut mûrir, qui est susceptible de mûrir : ces fruits sont murissables. que l'on doit mûrir : ce projet est murissable.

Murissant, e, adj.; qui mûrit, qui donne aux plantes, aux fruits leur maturité : un soleil mûrissant : chaleur mûrissante.

Muscadiner, v. n.; faire le muscadin, le petit-maître : vous muscadinez trop.

Muselable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être muselé : cet animal est muselable.

Musellement, s. m.; action de museler; état muselé : le musellement d'un chien, d'un ours. Au fig.; action d'empêcher de parler, démettre sa pensé ; le musellement de la presse, celui d'un peuple.

Muséumisation, s. f.; action de muséumir; état muséumisé : la muséumisation d'un local, d'un édifice.

Muséumisé, e, part. pas. et adj.; qui est converti en muséum, en musée : maintenant le Louvre est presqu'entièrement muséumisé.

Muséumiser, v. act.; convertir en muséum, en musée; rassembler dans un local un grand nombre de monuments des beaux-arts : muséumiser un local, un édifice.

Musicalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être musicalisé, mis, chanté en musique.

Musicalisation, s. f ; action de musicaliser ; état musicalisé.

Musicalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu musical, qui est mis, chanté en musique.

Musicaliser, v. act.; rendre musical, mettre en musique, chanter en musique; rendre, exprimer par la musique; donner une harmonie musicale.

Musicalisme, v. act.; rendre musical, mettre en

Digitized by Google

musique ; rendre, exprimer par la musique ; donner une harmonie musicale.

Musicalisme, s. m.; système de musicalisation.

Musicalité, s. f.; état, qualité de ce qui est musical, de ce qui a une harmonie musicale.

Musulmanesque, adj. des 2 g.; de musulman, qui est, qui tient des mœurs, des habitudes musulmanes : des formes, des plaisirs musulmanesques.

Musulmanesquement, adv. ; d'une manière musulmanesque, à la manière des musulmans : vous agissez un peu, très musulmanesquement.

Musulmanisation, s. f.; action de musulmaniser, de se musulmaniser ; état musulmanisé : la musulmanisation des goûts, des formes, des habitudes.

Musulmanisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a adopté les mœurs, les goûts, les habitudes musulmannes : cet homme est *très* musulmanisé, qui est selon la mode, les mœurs, les habitudes des musulmans.

Musulmaniser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir musulman ; faire adopter, adopter les goûts, les mœurs, les habitudes des musulmans. Neut. ; faire du musulmanisme : vous musulmanisez.

Mutif, *ve*, adj.; de mutisation, qui est de la mutisation, qui la concerne, qui impose le mutisme ; qui est cause d'empêchement de manifestation de la pensée : une contrainte mutive.

Mutilable, adj. des 2 gen.; qui peut être mutilé, qui est exposé à une mutilation.

Mutilamment, adv;; d'une manière mutilante, avec mutilation, par la mutilation.

Mutilant, *e*, adj. ; qui mutile, qui cause, opère une mutilation : une atrocité mutilante.

Mutilisme, s. m. ; système de mutilation, son atrocité.

Mutinement, s. m.; action de mutiner, de se mutiner ; état mutiné : le mutinement des troupes.

Mutinément, adv. ; d'une manière mutine ; avec mutinerie, par la mutinerie : ils le forcèrent mutinément à livrer tout ce qui était sous sa garde.

Mutinisme, s. m.; système de mutinerie : ce n'est qu'une incessante mutinerie : ce n'est que du mutinisme.

Mutisable, adj. des 2 gen. ; qui peut être, doit être mutisé. Au fig. : que l'on peut, que l'on doit empêcher de parler, d'exprimer sa pensée : la presse est mutisable quand elle dévergonde les peuples.

Mutisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de mutiser ; qui mutise, qui porte obstacle à la manifestation de la pensée, qui l'empêche, qui interdit le droit de parler, de se plaindre : des lois mutisantes.

Mutisation, s. f.; action de mutiser; état mutisé : la mutisation de l'homme, d'un peuple.

Mutisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu muet. Au fig. : qui n'a pas le droit de parler, d'exprimer sa pensée, sa volonté, la pensée ni volonté des autres : ce peuple est mutisé ; *la* presse est mutisée.

Mutiser, v. act.; rendre muet. Au fig. : interdire le droit de parler, d'exprimer sa pensée, son besoin, sa volonté ; soumettre au joug du mutisme, l'imposer : mutiser un peuple, la presse.

Mutiseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui mutise, qui impose le mutisme : un prince, un gouvernement mutiseur.

Mutivement, adv.; d'une manière mutive, par le mutisme : vous gouvernez mutivement.

Mutualisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mutualisé, rendu mutuel, réciproque : ces services, ces obligeances sont mutualisables.

Mutualisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu mutuel, réciproque : aides, obligeances mutualisées.

Mutualiser, v. act. ; rendre mutuel, réciproque, baser sur la mutualité : mutualiser les devoirs, les secours. Prov. se—; se mutualiser des appuis : ces services, ces obligeances se mutualisent. La mutualité d'aide, de secours est une puissance qui prévient ou efface de nombreux maux, et cette mutualité doit être une religion parmis les hommes. il n'est personne dans telle position sociale que ce soit *qui n'ait* plus ou moins besoin de services et d'obligeances ; mais que devra espérer celui qui en ayant reçu des autres ne les réciprocisera pas à leur profit ? rien ; parcequ'il aura cessé de mériter même la plus ordinaire bienveillance. la vie est une continuité de vicissitudes qui frappent indistinctement, il n'est donné à personne d'en être absolument abrité, et il n'est pas donné à chacun et même à personne de pouvoir lutter seul contre beaucoup d'entre elles. pour obvier aux inconvénients qu'elles apportent, les hommes sont dans la nécessité de se mutualiser des aides et des secours, c'est une condition naturelle de la vie, ce devoir est même instinctif, et s'ils ne mutualisent rien, ils perdent naturellement tout droit aux services sur lesquels ils peuvent compter de la part des autres.

Mutualisme, s. m. ; système de mutualité, tout ce qui présente de la mutualité : c'est un beau mutualisme.

Myrobolance, s. f. ; état, qualité de ce qui est myrobolan : la myrobolance des choses.

Myrobolan, f. *te*, adj. ; au propre, qui est d'un parfum délicieux. Au fig. : qui donne du plaisir, de la joie, qui est admirable, qui cause un ravissement : spectacle myrobolant : soirée, fête myrobolante.

Mystérisable, adj des 2 g. ; dont on doit faire mystère, qui peut être, doit être mystérisé, que l'on doit cacher sous le voile du mystère : cette chose est mystérisable.

Mystérisation, s. f. ; action de mystériser ; état mystérisé.

Mystérisé, *e*, part. pas. et adj. ; dont on fait mystère, qui est caché sous le voile du my-

Digitized by Google

stère : cette chose est mystérisé : cette existance est mystérisée.

Mystériser, v. et pr., se—; créer des mystères; envelopper, s'envelopper dans un mystère, cacher sous le voile du mystère, environner de mystère. Neut.; faire mystère de tout : vous mystérisez.

Mystériseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait mystère d'une chose, de tout : c'est un mystériseur.

Mystérisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que du mystère, des mystères; ce n'est que du mystérisme. système d'action par des mystères. le mystérisme religieux.

Mystifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être mystifié : cette personne est mystifiable.

Mystifiant, *e*, adj.; qui mystifie : ce procédé est mystifiant.

Mystificateur, s. m., f. *se*; celui, celle qui mystifie : c'est un mystificateur.

Mystifisme, s. m.; système de mystification; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle mystification : ce n'est que du mystifisme.

N

Nababisable, adj. des 2 g.; qui peut être nababisé, est exposé à être converti en nababie, à être exploité, sangsucé comme une nababie : ce pays est nababisable.

Nababisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de nababiser; qui nababise, qui forme, érige en nababie : une politique nababisante.

Nababisation, s. f.; action de nababiser; état nababisé : la nababisation d'un pays conquis.

Nababisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est converti en nababie, dont on a fait une nababie : ce pays est nababisé.

Nababiser, v. act.; convertir en nababie, rendre nababie, faire d'un pays une nababie : nababiser un pays. Au fig.; exploiter un pays à son profit, le pressurer, le sangsuer impitoyablement par des charges, par des impositions successives et réitérées comme on ferait d'une nababie : nabiser une nation.

Nababisme, s. m.; système de nababisation. Au fig.: système de pressuration, de sangsuement d'un peuple par des charges, par des impositions successives, réitérées : c'est un véritable nababisme : ce n'est que du nababisme.

Naissable, adj. des 2 g.; qui peut naître, qui est susceptible de naître.

Nantissable, adj. des 2 g.; qui peut être nanti, que l'on doit nantir, à quoi on doit donner un nantissement pour sûreté d'une dette : cette personne est nantissable.

Nantissant, *e*, adj.; qui nantit, qui est suffisant pour garantir une dette : cette chose est nantissante.

Napoléoniser, v. neut.; entrer dans le système politique, gouvernemental de Napoléon : vous napoléonisez.

Napoléonisme, s. m.; système politique, de gouvernement de Napoléon.

Napoléoniste, s. des 2 g.; partisan de la dynastie de Napoléon.

Napoléonnien, *ne*, adj.; qui est de Napoléon, qui émane de Napoléon, qui concerne Napoléon : l'école napoléonnienne : la dynastie napoléonnienne.

Nappé, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni d'une nappe : une table nappée. Qui est sous la nappe, pris sous la nappe, un oiseau, un poisson nappé. Au fig.; qui tombe en forme de nappe : une eau nappée.

Nappement, s. m.; action de napper; état nappé : le nappement d'une table, d'un oiseau, d'un poisson, d'une eau.

Napper, v. act. et pron. se —; étendre une nappe, couvrir d'une nappe : napper une table, une étendue de terrein. Se mettre, tomber en nappe : cette eau se nappe.

Nargable, ad.. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être nargué, moqué, bravé avec mépris : cette personne est nargable.

Nargant, *e*, adj.; qui nargue, qui marque une raillerie, une moquerie de mépris : des gestes narguants : des manières nargantes.

Narguement, s. m.; action de narguer; état nargué.

Nargueur, s. m., f. *se*; celui, celle qui nargue : c'est un nargueur.

Narrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être narré : ces choses sont narrables.

Narrant, *e*, adj.; qui narre : voilà une lettre, une description bien narrante.

Narrativement, adv.; d'une manière narrative, en forme de narration : expliquer narrativement.

Narrisme, s. m.; système de narration, qui tend à rendre les choses non précisément comme elles sont, mais comme on les fait soi-même ou comme on voudrait qu'elles soient : c'est du narrisme.

Nassé, *e*, part. pas. et adj.; qui est dans la nasse : un poisson nassé. Au fig.; qui est tombé dans une affaire fâcheuse sans pouvoir s'en tirer : cette personne est nassée.

Nasser, v. pron. se—; tomber, entrer dans une nasse : ce poisson se nasse. Au fig.: tomber dans une affaire fâcheuse dont on ne peut sortir : cette personne se nasse. Act.; faire tomber quelqu'un dans une affaire fâcheuse d'où elle ne pourra sortir : nasser une personne.

Nassier, s. m.; marchand, fabricant de nasse.
Nationalique, adj. des 2 g.; qui marque, exprime une idée nationale, un but national.
Nationalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être nationalisé, rendu national : cette guerre est nationalisable.
Nationalisation, s. f.; action de nationaliser; état nationalisé : la nationalisation de la guerre.
Nationalisme, s. m.; système de nationalité.
Nationicidant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de nationicider; qui nationicide, qui porte atteinte à la nation, qui attente à la nation : système politique nationicidant.
Nationicide, s. des 2 g.; personne qui attente à la nation, qui lui cause un grand dommage. Adjectivement : un acte nationicide.
Nationicider, v. neut.; attenter à la nation, porter atteinte à la nation, agir contre la nation : vous nationicidez.
Nationicidisme, s. m.; système nationicide; tout ce qui est nuisible à la nation : c'est du nationicidisme.
Naturalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être naturalisé : cette personne est naturalisable.
Naufrageable, adj. des g.; qui peut naufrager, qui est susceptible de faire naufrage : ces bâtiments sont naufrageables.
Nauséosité, s. f.; état, qualité de ce qui est nauséeux
Navalement, adv.; d'une manière navale; par des forces navales.
Navalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être navalisé, rendu naval : cette armée est navalisable.
Navalisation, s. f.; action de navaliser; état navalisé : la navalisation d'une armée.
Navalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu naval : cette armée est navalisée.
Navaliser, v. act.; rendre naval : navaliser une armée.
Navalisme, s. m.; système de navalisation.
Navalité, s. f.; état, qualité de ce qui est navale.
Navigabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être navigabilisé, rendu navigable : cette rivière est navigabilisable.
Navigabilisation, s. f.; action de navigabiliser; état navigabilisé : la navigabilisation d'une rivière.
Navigabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu navigable : rivière navigabilisée.
Navigabiliser, v. act.; rendre navigable : navigabiliser une rivière.
Navigabilisme, s. m.; système de navigabilisation.
Navrable, adj. des 2 g.; qui peut être navré : son cœur est navrable.
Navrant, e, adj.; qui navre, qui afflige extrêmement : j'en ai reçu une lettre des plus navrantes.
Navration, s. f.; action de navrer; état navré : la navration du cœur.
Navrément, adv.; d'une manière navrée.
Néantifiable, adj.; des 2 g.; qui peut être néantifié, qui est susceptible de tomber, de retomber dans le néant : toutes ces choses sont néantifiables.
Néantifiant, e, part. pr. et adj; qui fait l'action de néantifier, de se néantifier; qui néantifie, fait tomber, retomber dans le néant, retourner au néant : toutes ces causes sont néantifiantes.
Néantification, s. f.; action de néantifier; état néantifié : la néantification des choses, des corps.
Néantifié, e, part. pas. et adj.; qui est tombé, retombé dans le néant : toutes ces choses sont néantifiées.
Néantifier, v. act. et pron. se—; faire tomber, tomber dans le néant.
Nébuleusement, adv.; d'une manière nébuleuse.
Nécessariable, adj. des 2 g.; qui peut être nécessarié, rendu nécessaire.
Nécessarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu nécessaire, dont on s'est fait un besoin : son concours est nécessarié.
Nécessarier, v. act. et pron. se—; rendre, devenir nécessaire : nécessarier les choses.
Nectaré, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu nectar, qui ressemble au nectar, qui tient du nectar : ce vin est nectaré : un vin nectaré.
Nectarer, v. act. et pron. se—; rendre, devenir comme du nectar; prendre, acquérir une qualité de nectar : ce vin se nectare.
Nectarité, s. f.; état, qualité de ce qui est nectar, de ce qui approche du nectar : la nectarité de ce vin.
Néfastisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de néfastiser; qui néfastise, qui amène des jours néfastes, de tristesse, de douleur : un événement néfastisant.
Néfastisation, s. f.; action de néfastiser; état néfastisé : la néfastisation d'une époque.
Néfastisé, e, part. pas. et adj.; qui est à des jours néfastes, de tristesse, de douleur : la patrie est néfastisée.
Néfastiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir néfaste, causer, amener des jours néfastes; plonger, se plonger dans des jours de tristesse, de douleur, de malheur : néfastiser une époque : cette époque se néfastise.
Négligeable, adj. des 2 g.; qui peut être négligé, que l'on doit négliger : cette personne est négligeable : pour l'homme d'ordre et de bien, il n'est pas un devoir négligeable.
Négociabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est négociable : la négociabilité de ce billet.
Négrophilisme, s. m.; système des négrophiles, d'abolition de l'esclavage des nègres.
Néologier, v. n.; faire de la néologie, du néologisme : vous néologiez.

Digitized by Google

Néologiquement, adv.; d'une manière néologique : parler néologiquement.

Nerveusement, adv.; d'une manière nerveuse, vigoureuse, avec nerf : parler, faire, agir, répondre nerveusement.

Nervosité, s. f.; état, qualité de ce qui est nerveux : la nervosité d'un discours.

Nettoyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit é-re, a besoin d'être nettoyé : cette chose est nettoyable.

Nettoyeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui nettoie, a soin de nettoyer.

Neutralisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être neutralisé; rendu neutre, reconnu neutre : ce pays, cette ville, cette armée est neutralisable.

Neutralisme, s. m.; système de neutralité.

Neutrifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être fait neutre, qui est susceptible d'un sens neutre : ce verbe est neutrifiable.

Neutrification, s. f.; action de neutrifier; état neutrifié : la neutrification d'un verbe.

Neutrifié, e, part. pas. et adj.; qui est fait neutre, qui a un sens neutre : ce verbe est neutrifié.

Neutrifier, v. act.; faire neutrer, donner un sens neutre : neutrifier un verbe.

Né-vente, s. f.; manque, défaut, absence de vente : la né-vente des marchandises, des denrées.

Nigaudement, adv.; d'une manière nigaude : faire nigaudement une chose.

Nihilisé, e, part. pas. et adj.; qui est réduit à rien, qui n'est plus rien, qui n'est plus propre à rien.

Nihiliser, verbe actif; réduire à rien, ne pas laisser propre à quelque chose, paralyser les personnes, les actions; détruire le mérite des choses, leur action, leur valeur : nihiliser les personnes, les choses.

Nitrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être nitré, dans quoi on doit mettre, faire entrer du nitre : cette chose est nitrable.

Nitration, s. f.; action de nitrer; état nitré : la nitration d'une chose.

Nitré, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du nitre, qui a un goût, une odeur de nitre : cette chose est nitrée.

Nitrer, v. act.; mettre, faire entrer du nitre dans une chose, donner un goût, une odeur de nitre : nitrer une chose.

Nivelable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être nivelé : ce terrein est nivelable.

Nivelant, e, adj.; qui nivelle; qui cause, qui opère un nivellement : moyen, travail nivelant.

Nobiliairement, adv.; d'une manière nobiliaire, par rang de noblesse.

Nocement, s. m.; action de nocer, de faire la noce, de se livrer à une vie licencieuse, de débauche : quand cesserez vous vos nocements?

Noceuse, s. f, de noceur; femme qui se livre à une vie licencieuse, de débauche : c'est une noceuse.

Nodé, e, adj.; qui a des nœuds, qui présente beaucoup de nœuds : une chose nodée.

Noiser, v. n.; chercher noise, susciter des querelles à quelqu'un : vous noisez.

Nomadisation, s. f.; action de nomadiser, de se nomadiser; état nomadisé : sa nomadisation.

Nomadisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu nomade. Au fig. : qui a le goût de changement de lieu, qui ne se plait pas longtems dans le même lieu : cette personne est nomadisée.

Nomadiser, v. act. et pr. se —; rendre, devenir nomade; donner, prendre des goûts nomades. Au fig. : changer souvent de lieu, ne se plaire longtemps nulle part. Neut.; faire le nomade : vous nomadisez.

Nomadisme, s. m.; système de nomadisation, habitude de changement de lieu; caractère du nomade.

Nomadité, s. f.; état, qualité de ce qui nomade; passion de changement de lieu : sa nomadité.

Nomenclaturable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être nomenclaturé : ces choses sont nomenclaturables.

Nomenclaturisme, s. m.; système de nomenclature.

Nominalité, s. f; état, qualité de ce qui est nominal.

Nommable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être nommé : la personne est nommable : ces choses sont nommables.

Nordation, s. f.; action de norder; état nordé : la nordation de cette maison, de cette chose.

Nordé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé au nord, qui regarde le nord, qui est tourné au nord : cette maison, cette chambre, cette chose est nordée.

Norder, v. act.; mettre, placer au nord, à l'aspect du nord, tourner du côté du nord : norder une maison, une chose.

Normalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu normal, qui est fait selon les règles, leur régularité, qui ne sort pas des règles : sa conduite est sévèrement normalisée.

Normaliser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir normal; entrer, faire entrer dans la normalité; agir selon les règles, leur régularité : normaliser son action.

Normalisme, s. m.; système normal, incessant état normal, ce qui présente une continuelle normalité : c'est un beau normalisme.

Normalité, s. f.; état, qualité de ce qui est normal : la normalité d'action, du fait, honore toujours son auteur.

Notariable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être notarié; qui doit être passé devant notaire : cet acte est notariable.

Notariatement, adv.; d'une manière notariale, dans la forme du style notariale.

Digitized by Google

Notifiable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être notifié ; cet ordre, ce jugement est notifiable.

Notificatif, ve, adj.; qui présente, qui contient une notification; qui est de la notification, qui la concerne : un exploit notificatif.

Notificativement, adv.; d'une manière notificative; par, avec notification.

Nouable, adj.; des 2 gen.; qui peut être noué, que l'on doit nouer. Au fig.: cette partie est nouable.

Nourrissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être nourri, qui est susceptible de se nourrir; que l'on peut faire durer, entretenir: ces haines sont nourrissables.

Nouvellé, e, part. pas. et adj.; qui a des nouvelles, qui est informé par des nouvelles : cette personne est bien, exactement nouvellée.

Nouveller, v. act.; donner, transmettre des nouvelles, instruire par des nouvelles : nouveller une personne. Neut.; créer, imaginer des nouvelles : vous nouvellez.

Novatif, ve, adj.; de novation, qui est, qui tient de la novation, qui la concerne, qui la marque : des tendances novatives : c'est un acte novatif.

Novatisme, s. m.; système de novation; ce qui n'est, ne présente que de continuelles novations : c'est du novatisme.

Novativement, adv.; d'une manière novative, avec novation, par la novation : vous agissez novativement.

Novenairement, adv.; d'une manière novenaire : diviser novenairement, par neuf jours, en donnant la durée de neuf jours.

Novenariable, adj. des 2 g.; qui peut être novenarié, rendu novenaire, à quoi on peut, on doit donner la durée de neuf jours.

Novenarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu novenaire, qui a la durée de neuf jours.

Novenarier, v. act.; rendre novenaire, donner la durée de neuf jours. Pr., se—; prendre une durée de neuf jours : ce mal se novenarie ordinairement.

Novenarisme, s. m.; système novenaire.

Novenarité, s. f.; état, qualité de ce qui est novenaire : la, sa novenarité.

Novicisme, s. m.; système de noviciat : le novicisme religieux.

Noyable, adj. des 2 g.; qui peut être noyé, qui est susceptible d'être noyé, couvert d'eau : ces terreins sont noyables.

Nuageable, adj. des 2 g.; qui peut être nuagé, qui est susceptible de se nuager, de se couvrir de nuages : un ciel nuageable. Au fig. : dont la paix, le repos, le bonheur peuvent être troublés, obscurcis, effacés : une existence est toujours nuageable quand la personne entre dans des désordres de vie.

Nuageant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de nuager; qui nuage. Au fig. : qui cause, amène des soucis, des peines, des chagrins : il n'est pas un travers, pas un désordre de vie qui ne soit nuageant; parce qu'il n'en est pas un qui ne se cortège de quelque chose de funeste.

Nuagé, e, part. pas. et adj.; qui est nuagé, couvert de nuage. Au fig. : dans la paix, sa tranquillité est nuagée : une vie nuagée.

Nuagement, s. m.; action de nuager; état nuagé : le nuagement de la vie.

Nuager, v. act. et pr., se—; couvrir, se couvrir de nuages; obscurcir, s'obscurcir par des nuages : le ciel se nuage. Au fig. : causer, se créer des peines, des soucis, des chagrins, troubler le repos, la paix, la tranquillité, le bonheur : nuager la vie : Il n'est pas un remord qui ne nuage la vie : la félicité de la vie n'est pas que dans les jouissances de la fortune, elle est principalement dans l'action d'honneur, d'équité et de bien; parce que cette action seule donne au cœur, à l'âme et à la conscience tous les repos sans lesquels la vie est toujours nuagée et se nuage de plus en plus.

Nuançable, adj. des 2 g.; qui peut être nuancé, à quoi on doit donner une nuance.

Nuançant, e, adj.; qui nuance, qui donne des nuances.

Nuancement, s. m.; action de nuancer; état nuancé : le nuancement d'une étoffe.

Nubilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu nubile, qui a sa nubilité.

Nubiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir nubile, entrer dans la nubilité : cette jeune fille se nubilise.

Nudité, e, part. pas. et adj.; qui est mis à nu, qui est nu ou presque nu : cette personne est nuditée. Au fig. : qui est rendu sans ménagement, sans déguisement : ces choses sont par trop nuditées : ces narrations sont trop nuditées.

Nuditer, v. act. et pr., se—; mettre, se mettre à nu ou presque nu, laisser voir une partie de son corps; rendre nu : cette personne se nudite. Au fig. : ne pas, ne rien déguiser, rendre sans ménagement : nuditer un récit.

Nuisibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu nuisible, propre à nuire.

Nuisibiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir nuisible, propre à nuire : quand on inapproprie l'action et les choses, tout se nuisibilise.

Nuisibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est nuisible.

Nuisiblement, adv.; d'une manière nuisible : vous agissez nuisiblement pour tous et pour vous même.

Nullifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être nullifié, rendu nul : cette personne, cette chose est nullifiable.

Nullification, s. f.; action de nullifier; état nul-

Digitized by Google

lifié : la nullification d'une personne, des choses.

Nullifié, e, adj.; qui est rendu nul : cette chose est nullifiée.

Numérable, adj. des g.; qui peut être, doit être numéré, compris dans un nombre.

Numéré, e, part. pas. et adj.; qui est compté, calculé, mis, compris dans un nombre.

Numérer, v. act.; compter, calculer, mettre, comprendre, faire entrer dans un nombre.

Numéricité, s. f.; état, qualité de ce qui est numérique, nombreux, de ce qui présente un grand nombre.

Numérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu nombreux, qui a reçu une extension numérique.

Numériser, v. act.; rendre numérique, plus nombreux, augmenter beaucoup un nombre, lui donner une étendue numérique, augmenter la force numérique.

Numérotable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être numéroté, coté, classé par numéro : ces papiers, ces marchandises sont numérotables.

Numérotement, s. m.; action de numéroter; état numéroté : le numérotement des différents corps de troupe.

Nutricité, s. f.; état, qualité de ce qui est nutritif.

O

Obéissable, adj. des 2 g.; qui doit être obéi, à qui, à qui on doit obéir : cette personne est obéissable.

Obérable, adj. des 2 g.; qui peut être obéré, qui est susceptible de s'obérer : cette personne, cette maison est obérable.

Obérant, e, adj.; qui obère, qui cause une obération : une spéculation obérante : des dépenses obérantes.

Obérateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui obère, qui cause une obération : c'est un ministre obérateur.

Obératif, ve, adj.; d'obération, qui est, qui tient de l'obération, qui la marque, la concerne, qui est source d'obération, qui hâte l'obération, qui augmente l'obération : des charges obératives.

Obération, s. f.; action d'obérer; état obéré, encombrement de dettes : l'obération d'une personne, d'une maison, du trésor public.

Obérativement, adv.; d'une manière obérative; par, avec obération.

Obérisme, s. m.; vicieux système, qui tend à amener une obération, tout ce qui ne peut produire qu'une obération : ce n'est que de l'obérisme.

Obésitable, adj. des 2 g.; qui peut être obésité, qui est susceptible de s'obésiter : cette personne est obésitable.

Obésitant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'obésiter, de s'obésiter; qui cause l'obésité : une obésitante abondance, succulence de nourriture.

Obésité, e, part. pas. et adj.; qui a un excès d'embonpoint : cette personne est obésitée.

Obésiter, v. act. et pr., s'—; donner, causer, prendre de l'obésité, un excès d'embonpoint : trop de nourriture obésite : cette personne s'obésite.

Objectable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être objecté : cette raison, cette circonstance est objectable.

Objectateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui fait des objections.

Objectatif, ve, adj.; d'objection; qui est, qui tient de l'objection, qui la marque.

Objectativement, adv.; d'une manière objective, par, avec objection.

Objurgatif, ve, adj.; qui est de l'objurgation, qui la marque, qui montre de la vivacité, de la grossièreté dans la réprimande : des reproches objurgatifs, des paroles objurgatives.

Objurgativement, adv; d'une manière objurgative; par, avec objurgation : vous grondez toujours trop objurgativement.

Objurgué, e, part. pas. et adj.; qui est réprimandé vivement, grossièrement : ces enfants sont trop objurgués, on aigrit leur caractère.

Objurguer, v. act., reprendre, réprimander, gronder avec véhémence, vivement, fortement, durement, grossièrement : un jeune homme inexpérimenté a besoin d'être repris, dirigé; car ce n'est point par sa propre expérience qu'il peut entrer dans la vie, puisqu'il en manque; il ne le peut que par les leçons et les expériences de ceux qui l'ont précédé. Nécessairement ce jeune homme fera des fautes, il est même nécessaire qu'il en fasse quelques unes pour donner l'occasion de le prévenir contre de plus graves; je veux même qu'il ait souvent besoin d'être grondé; mais on ne doit jamais l'objurguer, parce que l'objurgation le blessera, l'humiliera trop, le rebutera, aigrira son caractère; et alors il fuira les leçons, les observations, les conseils et s'habituera à ne rien écouter, à ne tenir compte de rien. Neut., faire de l'objurgation, se livrer à l'objurgation : vous objurguez; vous ne faites qu'objurguer.

Obligatoirement, adv. d'une manière obligatoire; par, avec obligation : ne faire qu'obligatoirement.

Obligeable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite d'être obligé, à qui on peut rendre service :

Digitized by Google

toutes les personnes tombées dans le malheur et la peine sont obligeables : l'obligeance est une vie du cœur, elle n'appartient qu'à l'homme sensible et de bien.

Obliquable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être obliqué, rendu oblique.

Obliqué, e, part. pas. et adj.; qui est rendu oblique : cette ligne est obliquée.

Obliquer, v. act.; rendre oblique : obliquer les feux ne pas tirer précisément devant soi, mais un peu de côté : obliquer en marchant, ne pas aller droit devant soi, se diriger vers un but sur le côté : obliquez à droite, à gauche.

Obnition, s. f.; effort, roidissement contre, résistance avec effort.

Obscénement, adv.; d'une manière obscène.

Obscénisé, e, part pas. et adj.; qui est rendu obscène, de nature à blesser la pudeur : qui présente de l'obscénité : votre conversation est trop obscénisée.

Obscéniser, v. act. et pr. s'— ; rendre, devenir obscène, propre à blesser la pudeur : obscéniser sa conduite, des récits. Neut., faire de l'obscénité, se livrer à l'obscénité : vous obscénisez.

Obscénisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle obscénité, système d'obscénité : c'est de l'obcénisme.

Obscurcisme, s. m.; continuelle, incessante obscurité, ce qui ne présente que de l'obscurité : c'est de l'obscurcisme.

Obscurcissable, adj. des 2 g.; qui peut être obscurci, qui est susceptible de s'obscurcir : l'horizon politique est obscurcissable.

Obscurcissant, e, adj.; qui obscurcit, rend obscur, qui répand de l'obscurité : des raisonnements, des mensonges obscurcissants.

Obsédable, adj. des 2 g.; que l'on peut obséder sans inconvénient, que l'on doit obséder : cette personne est obsédable.

Obsédamment, adv.; d'une manière obsédante, fatiguante : il est des personnes desquelles on n'obtient une obligeance, un service qu'en leur demandant obsédamment.

Obsédant, e, adj.; qui obsède, est à charge : une obsédante assiduité.

Obsesseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui obsède, importune, fatigue, est à charge : c'est un obsesseur.

Obsessif, ve, adj.; d'obsession, qui est, qui tient de l'obsession, qui la marque : des demandes obsessives.

Obsessisme, s. m.; système d'obsession : continuelle, incessante obsession : c'est de l'obsessisme.

Obsessivement, adv.; d'une manière obsessive : par, avec obsession.

Obstinable, adj. des 2 g.; qui peut être obstiné, qui est susceptible d'obstination : cette personne est obstinable.

Obstinant, e, adj.; qui obstine, qui donne, cause de l'obstination : une obstinante envie.

Obstinatif, ve, adj.; d'obstination, qui est d[e] l'obstination, qui la marque : un entêtemen[t] obstinatif.

Obstinisme, s. m.; système, habitude d'obstination : c'est de l'obstinisme.

Obstruable, adj. des 2 g.; qui peut être obstrué, qui est susceptible de s'obstruer : ce conduit est obstruable.

Obstructivement, adv.; d'une manière obstructive; par l'obstruction, des obstructions.

Obtempérable, adj. des 2 g.; ce à quoi, on peut, on doit obtempérer : cette demande est obtempérable.

Obtempérant, e, adj.; qui obtempère : une justice, une bonté obtempérante.

Obtempérateur, s. m., f. *trice*, celui, celle qui obtempère.

Obtempératif, ve, adj.; d'obtempération, qui est de l'obtempération, qui la marque : un acte obtempératif.

Obtempération, s. f.; action d'obtempérer.

Obtempérativement, adv.; d'une manière obtempérative; par, avec obtempération.

Obtenable, adj. des 2 g.; qui peut être obtenu, que l'on peut parvenir à obtenir : ce secours est obtenable.

Obtusable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de s'obtuser : son esprit est obtusable.

Obtuser, v. act.; faire, rendre obtus : obtuser un angle. Au fig., détruire la pénétration de l'esprit, paralyser l'intelligence de l'imagination, donner un sens obtus : obtuser l'esprit, les choses. Neut., faire de l'obtus, dire des choses contre le bon sens : vous obtusez.

Obtusion, s. f.; état, qualité de ce qui est obtus; absence de pénétration : l'obtusion de l'esprit.

Obvenable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut obvenir par suite de changement : ces biens lui sont obvenables.

Obviable, adj. des 2 g.; ce à quoi on peut obvier, contre quoi on peut prendre des mesures pour prévenir, empêcher l'action : ce malheur est obviable.

Obviant, e, adj.; qui obvie, qui empêche d'arriver un mal, un accident fâcheux : une précaution obviante.

Obviateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui obvie, qui fait obvier au malheur, aux accidents.

Obviation, s. f.; action d'obvier, état obvié : son intelligeante obviation a tout préservé.

Obvié, e, adj.; contre quoi on a pris des mesures, des précautions : ce malheur, cette circonstance a été très adroitement et très intelligemment obviée.

Occasionnable, adj. des 2 g.; qui peut être occasionné, à quoi on peut donner lieu : par une telle mesure, un grand malheur est occasionnable.

Occasionnant, e, adj.; qui occasionne, qui donne lieu à... : cette circonstance est occasionnante, amènera de grandes dépenses, des mesures peut-être funestes à la liberté.

Occidentalement, adv. ; d'une manière occidentale.

Occidentalité, s. f. ; état, qualité de ce qui est occidental.

Occulticité, s. f. ; état, qualité de ce qui est occulte : l'occulticité de ses desseins, de ses œuvres.

Occultisable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être occultisé, rendu occulte : pour un gouvernement vrai, loyal et impartial, il n'y a rien d'occultisable.

Occultisation, s. f. ; action d'occultiser, de rendre occulte ; état occultisé.

Occultisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu occulte, qui est tenu caché.

Occultiser, v. act. ; rendre occulte, tenir caché : occultiser ses actes, ses actions.

Occultisme, s. m. ; système occulte, d'occulticité.

Occupable, adj. des 2 g. ; 1° qui peut être occupé, à qui on peut donner du travail, une occupation, un emploi : cet homme est occupable ; 2° dont on peut s'emparer, se saisir : cette ville, cette place est occupable ; 3° que l'on peut habiter, où l'on peut demeurer : cet appartement est occupable.

Occupatif, *ve*, adj. ; d'occupation, qui est de l'occupation, qui la marque, la concerne : un acte occupatif.

Occupativement, adv. ; d'une manière occupative ; par une occupation.

Océane, adj. f. ; mer océane. Prairie océane, endroits de la mer où il y a beaucoup d'herbes marines : à la vue de ces prairies océanes.

Océanisation, s. f. ; action d'océaniser ; état océanisé : l'océanisation de sa puissance.

Océanisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu océane, qui s'étend sur l'Océan, qui fait dominer sur l'Océan : pouvoir océanisé, puissance océanisée.

Océaniser, v. act. ; étendre sur l'Océan, dominer, faire dominer sur l'Océan : océaniser sa puissance : quand la France cessera d'océaniser sa puissance et sa domination, elle tombera dans les derniers rangs des états européens, et l'Angleterre deviendra la despotique reine du monde.

Océanisme, s. m. ; système d'océanisation.

Octroiement, s. m. ; action d'octroyer ; état octroyé : l'octroiement d'une Charte.

Octroyable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être octroyé : cette chose est octroyable.

Octroyant, e, adj. ; qui octroie, qui accorde, qui concède : un acte octroyant.

Octuplable, adj. des 2 g. ; qui peut être octuplé, qui est susceptible de contenir, d'être répété, de produire huit fois plus.

Octuplant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'octupler ; qui octuple, qui rend, fait rendre huit fois plus.

Octuplation, s. f. ; action d'octupler ; état octuplé : l'octuplation des produits, des bénéfices, des profits, d'une quantité.

Octuplé, e, part. pas. et adj. ; qui est répété huit fois, qui est huit fois plus considérable, qui a produit huit fois plus.

Octupler, v. act. ; répéter huit fois, faire contenir huit fois plus, rendre huit fois plus considérable, faire, produire huit fois plus.

Odiosant, e, part. pas et adj. ; qui fait l'action d'odioser ; qui odiose, rend odieux : la méchanceté est si odiosante, qu'elle cherche à défigurer tout, même ce qu'il y a de mieux, de plus sage et de plus vertueux.

Odiosé, e, part. pas. et adj ; qui est rendu, devenu odieux.

Odioser, v. act. et pron. s'— ; rendre, devenir odieux, haïssable ; causer, amener l'aversion ; l'indignation ; donner, prendre de l'odiosité : les vices, les méfaits et le crime odiosent l'homme et il en doit toujours être ainsi ; parce que la société ne peut applaudir aux actes qui attentent à ses ordres et qui renversent les principes de bien.

Odiosité, s. f ; état, qualité de ce qui est odieux, de ce qui présente de l'odieux : l'odiosité du crime n'arrête jamais le profond scélérat.

Odoriféré, e, part. pas. et adj. ; qui a une odeur, de l'odeur, à qui, auquel on a donné de l'odeur : jardin, appartement agréablement odoriféré.

Odoriférer, v act. et pron. s'— ; donner, prendre de l'odeur, faire sentir quelque chose : odoriférer un lieu, des choses.

Œilletonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être œilletonné : ces artichauts sont œilletonnables.

Œilletonnement, s. m. ; action d'œilletonner ; état œilletonné : l'œilletonnement des artichauts.

Œuvrable, ad.. des 2 g. ; qui peut être, doit être œuvré, mis en œuvre ; qui peut être travaillé d'une manière accomplie : ce fil est œuvrable, ces choses sont œuvrables.

Œuvré, e, part. pas. et adj. ; qui est mis en œuvre, qui est travaillé d'une manière accomplie.

Œuvrer, v. act. ; mettre en œuvre ; faire, agir, se livrer à une œuvre, accomplir une œuvre : cette personne œuvre bien.

Offensable, adj. des 2 g. ; qui peut être offensé facilement, de peu : cette personne est très-offensable. Qui peut être attaqué : cette place est offensable.

Offrable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peut être, doit être offert : ces choses sont offrables.

Offuscable, adj. des 2 g. ; qui peut être facilement offusqué, qui est susceptible de s'offusquer de peu : cette personne est très offuscable.

Offuscant, e, adj. ; qui offusque, qui gêne, qui porte ombrage, qui trouble l'esprit : des choses, des paroles offuscantes.

Offuscation, s. f. ; action d'offusquer ; état offusqué : l'offuscation d'une personne est souvent

Digitized by Google

plus dans la fausse susceptibilité que dans les choses.

Ogivé, e, part. pas. et adj.; T. d'architecture; qui est en ogive, qui est fait en ogive; qui est orné d'ogives.

Ogiver, v. act.; T. d'architecture, faire une ogive, en ogive; orner d'ogives.

Ognonable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ognoné, dans quoi on peut, on doit mettre, faire entrer de l'ognon : ce ragoût est ognonable.

Ognoné, e, part. pas. et adj.; qui a la forme d'un ognon; dans quoi il y a de l'ognon, qui est accommodé avec des ognons : ce ragoût est trop ognoné.

Ognonement, s. m.; action d'ognoner; état ognoné : l'ognonement d'une chose.

Ognoner, v. act. et pron. s' —; donner, prendre la forme d'un ognon, devenir un ognon; mettre, faire entrer de l'ognon dans une chose, accommoder avec de l'ognon : ognoner un ragoût, un mets.

Ogrer, v. neut.; faire l'ogre, manger comme un ogre, excessivement : vous ogrez.

Oiser, v. neut.; entrer dans des choses oiseuses, ne se livrer qu'à des choses oiseuses : vous oisez : vous ne faites que oiser.

Oiseusement, adv.; d'une manière oiseuse : discuter, discourir oiseusement.

Oligarchiquement, adv.; d'une manière oligarchique, par l'oligarchie.

Oligarchisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'oligarchiser; qui oligarchise, qui érige une oligarchie, en oligarchie : un système oligarchisant.

Oligarchisation, s. f.; action d'oligarchiser; état oligarchisé : l'oligarchisation de l'action sociale, du pouvoir.

Oligarchisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu oligarchique, qui est en oligarchie, qui est sous l'influence d'une oligarchie, qui est remis à l'action d'une oligarchie : le pouvoir est oligarchisé.

Oligarchiser, v. act.; rendre oligarchique; former, ériger en oligarchie; placer sous l'influence d'une oligarchie; remettre à l'action d'une oligarchie : oligarchiser le pouvoir.

Oligarchisme, s. m.; système d'oligarchie.

Ombrageable, adj. des 2 g.; qui peut être ombragé, à quoi on doit donner de l'ombrage : ces lieux sont ombrageables. Qui est susceptible de s'ombrager facilement, de prendre de la défiance, du soupçon : cet homme est ombrageable.

Ombrageant, e, adj.; qui donne, cause de l'ombrage, porte ombrage.

Omelette, e, part. pas. et adj.; qui est en omelette, mis, apprêté en omelette : des œufs omelettés.

Omelettement, s. m.; action d'omeletter; état omeletté : l'omelettement des œufs.

Omeletter, v. act.; faire une omelette, mettre, apprêter en omelette : omelettez ces œufs.

Omissibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est omissible.

Omissible, adj. des 2 g.; qui peut être omis, qu'il est facile d'omettre : cette chose est omissible.

Omniosant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'omnioser, de tout oser; qui omniose : audace, témérité omniosante.

Omnioser, v. neut.; oser tout, entreprendre tout avec hardiesse : cet homme omniose : vous omniosez.

Omnipotent, e, adj.; qui est tout-puissant, qui domine tous les pouvoirs : autorité omnipotente; pouvoir omnipotent.

Omnipotentiel, le, adj.; d'omnipotence, qui est de l'omnipotence, qui la marque, la concerne, l'exprime : un acte omnipotentiel.

Omnipotentiellement, adv.; d'une manière omnipotentielle; avec omnipotence, par l'omnipotence.

Omnipotentisme, s. m.; système d'omnipotence, ce qui présente une continuelle omnipotence : c'est de l'omnipententisme.

Omnipouvoir, s. m.; pouvoir qui embrasse, qui maîtrise tout, qui plane, qui domine sur tout, duquel seul émane tous les autres pouvoirs : votre omnipouvoir : cet omnipouvoir.

Omnivolonté, s. f.; volonté toute-puissante, absolue qui, exclusivement impose : son omnivolonté.

Omnivorant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action d'omnivorer; qui dévore tout : une omnivorante ambition : un omnivorant désordre.

Omnivorateur, s. m.; f. *trice*; celui, celle qui dévore tout : c'est un omnivorateur.

Omnivoration, s. f.; action d'omnivorer : son omnivoration.

Omnivorer, v. neut.; dévorer tout, étendre sa voracité à tout, manger, consommer tout avec voracité. Au fig.; ruiner tout : vous omnivorez.

Omnivorisme, s. m.; système d'omnivoration; continuelle omnivoration : c'est de l'omnivorisme.

Onéreusement, adv.; d'une manière onéreuse.

Opalable, adj. des 2 g.; terme de raffinerie; qui peut être, doit être opalé : ce sucre est opalable.

Opalement, s. m.; action d'opaler; état opalé : l'opalement du sucre.

Opérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être opéré, à qui on peut faire une opération chirurgicale : ce malade est opérable.

Opérativement, adv.; d'une manière opérative; par l'opération.

Opiçable, adj. des 2 g.; terme de pharmacie; qui peut être, doit être opiacé, dans quoi on doit faire entrer de l'opium : ce médicament est opiçable.

Opiacement, s. m.; t. de pharmacie; action d'o-

Digitized by Google

piacer ; état opiacé : l'opiacement d'un médicament.

Opiniâtrable, adj. des 2 g.; qui peut être opiniâtré, qui est susceptible de s'opiniâtrer, d'opiniâtreté : cette personne est tres opiniâtrable.

Opiniâtrant, e, adj.; qui rend opiniâtre, qui donne, cause de l'opiniâtreté : une conviction opiniâtrante : un orgueil opiniâtrant.

Opportunable, adj. des 2 g.; qui peut être opportuné, rendu opportun : ce travail est opportunable.

Opportuné, e, part. pas. et adj.; qui est rendu opportun, qui a de l'opportunité : cette démarche est bien opportunée : ce projet est opportuné.

Opportuner, v. act.; rendre opportun, donner de l'opportunité : opportuner les choses.

Opposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être opposé : ce moyen est opposable.

Opposément, adv. d'une manière opposée : vous raisonnez opposément.

Opposité, e, part. pas. et adj.; qui qui est rendu opposite, qui est dans le contraire.

Opposiier, v. act.; rendre opposite, placer, faire entrer dans les contraires.

Oppositionnel, le, adj.; d'opposition, qui est de l'opposition, qui la marque, l'exprime : un vote, un avis oppositionnel.

Oppositionnellement, adv'; d'une manière oppositionnelle ; par avec opposition.

Oppressable, adj. des 2 g.; qui peut être oppressé, dont la respiration peut être gênée : ce jeune homme est oppressable.

Oppressant, e, adj.; qui oppresse, qui gêne, empêche la respiration : un poids oppressant.

Opprimable, adj. des 2 g. qui peut être opprimé, qu'il est facile d'opprimer : ce peuple est opprimable.

Opprimateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui opprime : un prince opprimateur n'est plus que le terrible fléau des peuples qu'il gouverne.

Opprimation, s. f.; action d'opprimer, état opprimé : l'opprimation d'un peuple.

Opprobrifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être opprobrifié, couvert d'opprobre, qui mérite l'opprobre : cet homme est opprobrifiable.

Opprobrifiant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action d'opprobrifier, de s'opprobrifier ; qui opprobrifie, couvre d'opprobre : cette action est opprobrifiante.

Opprobrifié, e, part. pas. et adj.; qui est couvert d'opprobre, de honte, d'ignominie, d'infamie : cette personne est opprobrifiée.

Opprobrifier, v. act. et pron. s' —; couvrir, se couvrir d'opprobre, de honte, d'ignominie : vous l'opprobrifiez : vous vous opprobrifiez.

Opptable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être opté, choisi entre plusieurs autres : ce parti est obtable, le plus obtable.

Optimiser, v. neut. ; faire de l'optimisme : vous optimisez.

Orageusement, adv.; d'une manière orageuse : aujourd'hui on a discuté fort orageusement dans la chambre des députés.

Oralisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être oralisé, rendu oral, ce qui peut être transmis de bouche en bouche par la voix.

Oralisation, s. f.; action d'oraliser ; état oralisé : l'oralisation de la confession.

Oralisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu oral : confession oralisée.

Oraliser, v. act.; rendre oral, susceptible d'être transmis de bouche en bouche par la voix.

Oralisme, s. m.; système d'oralisation.

Oralité, s. f.; état, qualité de ce qui est oral : l'oralité de la confession.

Orangeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être orangé, dans quoi on doit mettre, faire entrer de l'orange, de la fleur d'orange : cette boisson est orangeable.

Orangé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de l'orange, de la fleur d'orange : une boisson orangée.

Oranger, v. act.; mettre, faire entrer de l'orange, de la fleur d'orange dans une chose : oranger une boisson.

Orbicularité, s. f.; état, qualité de ce qui orbiculaire.

Ordalique, adj. des 2 g.; d'ordalie, qui est de l'ordalie, qui a du rapport avec l'ordalie : preuve, jugement ordalique.

Ordaliquement, adv., d'une manière ordalique, par ordalie.

Ordalisme, s m.; système d'ordalie.

Ordalité, s. f.; état, qualité de ce qui est ordalique.

Ordonnable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être ordonné : cette chose est ordonnable.

Ordonnançable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ordonnancé : ce paiement est ordonnançable.

Orduration, s. f.; action d'ordurer.

Ordurer, v. n.; au fig. : dire des choses sales, tenir des propos inconvenants, pleins d'indécences : vous ordurez. Act., faire des ordures : ce chien ne fait qu'ordurer.

Ordurisme, s. m.; continuels discours sales, ce qui ne présente que de la saleté de l'obscénité : ce n'est que l'ordurisme.

Organiquement, adv.; d'une manière organique.

Organisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être organisé : ces choses, ces moyens, ces troupes sont organisables.

Organisant, e, adj.; qui organise, qui fixe, qui détermine une organisation : une loi, une administration organisante : un règlement organisant.

Digitized by Google

Organisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui organise.

Organisme, s. m.; système d'organisation.

Orgique, adj. des 2 g.; d'orgie, qui est, qui tient de l'orgie : une fête orgique.

Orgiquement, adv.; d'une manière orgique, avec orgie : s'amuser orgiquement.

Orgisation, s. f.; action d'orgiser; état orgisé : l'orgisation d'une fête.

Orgisé, *e*, part pas. et adj.; qui est rendu orgique, qui présente de l'orgie, qui est transformé, dégénéré en orgie : des festins, des plaisirs orgisés.

Orgiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir orgique, transformer, faire dégénérer en orgie : orgiser des fête. N., faire de l'orgie, se livrer à des orgies : vous orgisez.

Orgisme, s. m.; système d'orgie; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle orgie : ce n'est que de l'orgisme.

Orientalisation, s. f.; action d'orientaliser; état orientalisé : l'orientalisation du luxe, des mœurs.

Orientalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu oriental, qui est modelé sur les goûts, les mœurs orientaux : des luxes orientalisés.

Orientaliser, v. act.; rendre oriental, imiter les orientaux, adopter leurs goûts, leurs habitudes, leurs modes : orientaliser le luxe, les mœurs.

Orientalisme, s. m.; système d'orientalisation.

Orientalité, s. f.; état, qualité de ce qui est oriental.

Originaliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir original, unique, extraordinaire en son genre; donner, prendre de l'originalité : il s'originalise. N., faire l'original, de l'originalité : vous originalisez.

Ornable, adj: des 2 g.; qui peut être, doit être orné : ce lieu, cette piece, cette chose est ornable.

Ornant, *e*, adj.; qui orne bien, qui pare, qui sert à décorer : une chose ornante : c'est un objet bien ornant.

Ornementation, s. f.; action d'orner, d'embellir, d'enrichir par des ornements; état orné : son ornementation : une riche ornementation, distinguée.

Ornementiste, s. des 2 g.; celui, celle qui fabrique, qui vend des ornements.

Ornithologier, v. n.; faire de l'ornithologie, étudier l'histoire naturelle des oiseaux : vous ornithologiez.

Orthodoxal, *e*, adj; qui est orthodoxe, qui marque une conformité de principe, de doctrine : un raisonnement orthodoxal : des principes orthodoxaux.

Orthodoxalement, adv.; d'une manière orthodoxale : parler, raisonner orthodoxalement.

Orthodoxé, *e*, part. pas, et adj.; qui est rendu orthodoxe : des principes orthodoxés : une doctrine orthodoxée.

Orthodoxer, v. act.; rendre orthodoxe, donner de l'orthodoxité : orthodoxer les principes, la doctrine. N., faire l'orthodoxe, de l'orthodoxe : vous orthodoxez.

Orthodoxique, adj.; des 2 g.; d'orthodoxité, qui est dans, selon les formes orthodoxes.

Orthodoxiquement, adv.; d'une manière orthodoxique

Orthodoxisme, s. m.; système orthodoxe.

Orthodoxité, s. f.; état, qualité de ce qui est orthodoxe : l'orthodoxité de la doctrine.

Orthogonalité, s. f.; état, qualité de ce qui est orthogonal.

Osable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être osé, que l'on doit tenter : cette entreprise, cette attaque, cet essai est osable.

Osant, *e*, adj.; qui ose, qui a la hardiesse de faire : cette personne est très osante.

Oscillable, adj. des 2 g.; qui peut être oscillé, qui est susceptible d'osciller.

Oscillant, *e*, adj.; qui oscille : dont la destinée a été si oscillante.

Oscillatif, *ve*, adj.; d'oscillation, qui est, qui tient de l'oscillation, qui la marque : un mouvement oscillatif : une hésitation oscillative.

Oscillativement, adv.; d'une manière oscillative, par, avec oscillation.

Oscillateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui oscille, qui se livre à des oscillations d'esprit : c'est un oscillateur.

Oscillisme, s. m.; système d'oscillation; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle oscillation : ce n'est que de l'oscillisme.

Oseillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être oseillé, dans quoi on doit mettre, faire entrer de l'oseille : ce ragoût est oseillable.

Oseillé, *e*, part. pas. et adj.; qui est fait à l'oseille, dans quoi il y a, il est entré de l'oseille : une soupe bien, fortement oseillée : un ragoût oseillé.

Oseillement, s. m.; action d'oseiller; état oseillé : l'oseillement, d'une soupe, d'un ragoût.

Oseiller, v. act.; faire, accomoder à l'oseille; mettre, faire entrer de l'oseille dans une chose : oseiller une soupe, un ragoût.

Osement, s. m.; action d'oser; état osé : l'homme doit entrer dans tous les osements du bien, de la vertu, et doit toujours avoir en horreur ceux du vice et du crime.

Osément, adv.; d'une manière osée, avec hardiesse : vous faites tout très osément.

Ossation, s. f.; ensemble des os; état ossé : une forte, une délicate ossassion.

Ossé, *e*, adj.; qui a des os : une personne bien, fortement, délicatement ossée.

Ostensibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ostensible.

Ostensibiliser, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir ostensible; donner, prendre de l'ostensibilité; rendre de nature à tomber sous le sens, à être, à devenir évident : le vice s'ostensibilise toujours plus que la vertu; parce que

Digitized by Google

le vice se corlège de toutes les audaces dont il a besoin, et parce que la vertu ne se corlège que des modesties qui font sa beauté et sa gloire : autant on doit cacher une action de vice, autant on doit ostensibiliser une action de vertu.

Ostensibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est ostensible : son ostensibilité.

Ostentatif, ve, adj. ; d'ostentation, qui est, qui tient de l'ostentation, qui la marque : des démonstrations ostentatives.

Ostentativement, adv.; d'une manière ostentative; par, avec ostentation.

Ostracisable, adj. des 2 g.; qui est exposé à être ostracisé, à devenir victime d'un ostracisme.

Ostracisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ostraciser; qui ostracise, qui punit, maintient, effraie par l'ostracisme. Au fig. : qui repousse, qui bannit sans justice, par jalousie : toutes les tyrannies politiques sont ostracisantes.

Ostracisé, e, part. pas. et adj. ; qui est livré à l'ostracisme, qui est puni par ostracisme. Au fig. : qui est repoussé, banni sans justice : et ce grand homme fut ostracisé par des rois qu'il avait fait.

Ostraciser, v. act. et pron., s'—; imposer l'ostracisme, punir par voie d'ostracisme; se proscrire mutuellement par l'ostracisme. Au fig. : repousser, bannir sans justice, par seule jalousie : souvent dans une révolution les partis finissent par s'ostraciser. N.; faire de l'ostracisme : vous ostraciser.

Ostrogothe, s. f. et adj.; d'ostrogoth : un ostrogoth, une ostrogothe.

Ostrogothement, adv.; d'une manière ostrogothe : vous agissez ostrogothement.

Ostrogother, v. neut. ; faire l'ostrogoth, agir ostrogothement : vous ostrogothez.

Ostrogothisme, s. m.; incessante action d'ostrogoth : ce n'est que de l'ostrogothisme.

Otable, adj. des 2 g. ; qui peut être ôté, que l'on doit ôter : cette chose est ôtable.

Otement, s. m.; action d'ôter; état ôté : un ôtement de chose.

Ouatable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être ouaté, garni de ouate : ce vêtement est ouatable.

Ouatement, s. m.; action de ouater; état ouaté : le ouatement d'un vêtement, d'une couverture, d'une étoffe.

Oublier, s. m, f. *ère*; celui, celle qui fait, qui vend des oublies.

Oublieusement, adv. ; d'une manière oublieuse ; par, avec oubli.

Ourdissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être ourdi : ce fil est ourdissable. Au fig. : ce complot est ourdissable.

Ourdissant, e, adj.; au fig. : qui ourdit des complots : l'intrigue, la malveillance est toujours ourdissante.

Ourdissement, s. m.; action d'ourdir, de prendre des mesures pour trahir, pour commettre un crime : l'ourdissement d'un complot.

Ourlable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ourlé : ce linge est ourlable.

Ourlement, s. m. ; action d'ourler ; état ourlé : l'ourlement du linge, des serviettes.

Outillage, s. m. ; assortiment d'outils, amas de grand nombre d'outils : un riche outillage, commerce d'outils.

Outiller, s. m., f. *ère*; marchand, fabricant d'outils : c'est un bon outiller.

Outrant, e, adj.; qui outre, qui cause, donne du dépit, de la colère : un mécontentement outrant : il lui a dit des sottises, des injures outrantes : une injustice outrante.

Outration, s. f. ; action d'outrer, de pousser à l'excès; état outré : son outration.

Outrecuidamment, adv. ; d'une manière outrecuidante : vous agissez outrecuidamment.

Outre-passable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être outre-passé : dans une telle circonstance votre pouvoir, votre ordre était outre-passable.

Outre-passement, s. m. ; action d'outre-passer ; état outre-passé : l'outre-passement d'un pouvoir, d'un ordre.

Ouvrable, adj. des 2 g. ; qui peut être ouvert, que l'on peut facilement ouvrir : ce secrétaire est ouvrable : cette porte est ouvrable.

Ovalable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ovalé, fait en ovale : cette chose est ovalable.

Ovalé, e, part. pas. et adj. ; qui est fait en ovale, qui présente un ovale : cette chose est ovalée.

Ovalement, s. m., action d'ovaler ; état ovalé : l'ovalement d'une chose.

Ovalément, adv.; d'une manière ovalée, en ovale: faire ovalément.

Ovaler, v. act.; rendre ovale, donner une forme ovale : ovaler une chose.

Ovalité, s. f.; état, qualité de ce qui est ovale.

Ovateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui ovationne, donne une ovation ; un peuple ovateur, une nation ovatrice.

Ovatif, ve, adj.; d'ovation, qui est, qui tient de l'ovation, qui la marque; une cérémonie ovative : un transport ovatif,

Ovationisme, s. m.; système d'ovation.

Ovationnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être ovationné : cet homme est ovationnable.

Ovationnant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ovationner, de s'ovationner; qui ovationne, fait mériter une ovation : cette action est ovationnante.

Ovationné, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est objet d'une ovation, qui a reçu les honneurs d'une ovation : il fut ovationné.

Ovationner, v. act. et pron., s'— ; accorder, mériter une ovation ; rendre, devenir digne d'une ovation; faire triompher, mettre en honneur, placer, élever au-dessus : ovationner un citoyen.

Ovativement, adv.; d'une manière ovative ; par, avec ovation.

Digitized by Google

P

Pacifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être pacifié, que l'on peut parvenir à pacifier, à apaiser, à calmer : cet homme, ce peuple est pacifiable.

Pacifiant, e, adj. ; qui pacifie, qui donne, procure la paix : un accord pacifiant.

Pacificité, s. f. ; état, qualité de ce qui est pacifique, propre à amener, à conserver, à maintenir la paix ; esprit de paix : la pacificité de l'intention, du but, des moyens. ce substantif diffère de celui, pacification, qui ne peut exprimer que l'action de pacifier, l'état pacifié, et qui ne peut rendre la qualité de ce qui est pacifique, propre à ramener, à conserver la paix.

Pacifisme, s. m. ; système de pacification, de paix ; tout ce qui tend à établir, à maintenir la paix.

Pactisation, s. f. ; action de pactiser, de faire un pacte, de lier par un pacte : leur pactisation.

Pactisme, s. m. ; système de pacte.

Pactotisable, adj. des 2 g. ; qui peut être pactotisé, rendu pactole. Au fig. : qui peut devenir source de richesses, qui peut être rendu propre à enrichir, à apporter la fortune : le travail est toujours pactotisable par l'intelligence, l'ordre, la bonne conduite.

Pactolisant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de pactoliser ; qui pactolise, rend pactole, source de richesses. Au fig. : qui enrichit, qui cause, amène les bonheurs émanant de la fortune : un pactolisant travail, ordre de travail : une pactolisante conduite.

Pactolisation, s. f. ; action de pactoliser ; état pactolisé.

Pactolisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu pactole. Au fig. : qui est rendu, devenu source de richesses, qui est environné de richesses : une vie pactolisée, celle qui s'écoule dans la fortune et les bonheurs qu'elle procure : il a une existence pactolisée.

Pactoliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir pactole. Au fig. : rendre, devenir source de richesses ; enrichir, faire jouir de la fortune : pactoliser la vie, l'environner de richesses, des bonheurs que procure la fortune.

Pactolité, s. f. ; état, qualité de ce qui est pactole. Au fig. : état, qualité de ce qui est source de richesses, de grands profits : la pactolité du travail, d'une spéculation.

Paganique, adj. des 2 g. ; qui est, qui tient du paganisme, qui a du rapport avec le paganisme : des cérémonies paganiques.

Paganisation, s. f. ; action de paganiser ; état paganisé : la paganisation des cérémonies religieuses.

Paganisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu paganique, qui a de la ressemblance avec le paganisme : fêtes paganisées : vos cérémonies religieuses sont trop paganisées.

Paganiser, v. neut. ; faire du paganisme : vous paganisez. Act. : rendre paganique, semblable au paganisme : paganiser les fêtes, les cérémonies religieuses.

Paginable, adj. des 2 g. ; t. d'imprimerie ; qui peut être, doit être paginé.

Paillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être paillé, couvert, garni de paille : ces plantes, ces plates-bandes sont paillables.

Paillasser, v. neut. ; faire le paillasse, le plat bouffon : vous paillassez.

Paillassonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être paillassonné, garni de paillassons, abrité, garanti par des paillassons : ces plantes ; ces espaliers sont paillassonnables.

Paillassonné, e, part. pas. et adj. ; qui est garni, couvert de paillassons, qui est abrité, garanti par des paillassons : ces plantes, ces couches sont paillassonnées : les espaliers sont paillassonnés : des croisées bien paillassonnées.

Paillassonnement, s. m. ; action de paillassonner ; état paillassonné : le paillassonnement des plantes, des couches, des espaliers.

Paillassonner, v. act. ; faire des paillassons, garnir de paillassons : paillassonner une croisée. couvrir de paillassons, abriter, garantir par des paillassons : paillassonner des plantes, des couches, des espaliers.

Paillassonnier, s. m., f. *ère* ; marchand, fabricant de paillassons.

Paillé, e, part. pas. et adj. ; qui est couvert, garni de paille : ces plantes, ces plates-bandes sont paillées.

Paillement, s. m. ; action de pailler ; état paillé : le paillement des plantes, des plates-bandes.

Pailler, v. act. ; garnir, couvrir de paille : pailler des plantes pour les préserver de la gelée.

Paillété, e, part. pas. et adj. ; qui est garni, orné de paillettes : une étoffe paillettée, des gants paillétés.

Paillettement, s. m. ; action de pailletter ; état pailletté : le paillettement d'une étoffe, des gants.

Pailletter, v. act. ; garnir, orner de paillettes : pailletter une étoffe, des gants.

Paisibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est paisible ; douceur, tranquillité.

Palinodiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être palinodié, objet d'une palinodie : cette chose est palinodiable.

Palinodié, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est objet d'une palinodie : cette chose est palinodiée.

Palinodier, v. act. et neut. ; faire une palino-

Digitized by Google

die : vous palinodiez : vous palinodiez bien.

Palinodieur, s. m., f. *se*: celui, celle qui palinodie, qui fait une palinodie.

Palinodique, adj. des 2 g.; de palinodie, qui est, qui tient de la palinodie, qui la concerne : discours palinodique.

Palinodiquement, adv.; d'une manière palinodique; par, avec palinodie.

Palinodisme, s. m.; système de palinodie.

Palissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être palissé : ces pêchers sont palissables.

Pâlissable, adj. des 2 g.; qui peut pâlir, qui est susceptible de pâlir.

Palissadable, adj. des 2 g.; qui peut être palissadé, que l'on doit palissader, entourer de palissades.

Palliable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être pallié : ce tort, ce mal est palliable.

Palliativement, adv.; d'une manière palliative.

Palpabilisable, adj. des 2 g. : qui peut être, doit être palpabilisé, rendu palpable. Au fig., ce qui peut être, doit être rendu évident, clair, sensible à l'esprit : cette chose, ce raisonnement est palpabilisable.

Palpabilisant, *a*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de palpabiliser; qui palpabilise, rend palpable. Au fig., qui rend évident, clair, sensible à l'esprit : cette explication des choses est palpabilisante.

Palpabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu palpable. Au fig., qui est rendu, devenu clair, évident, sensible à l'esprit.

Palpabiliser, v. act. et pron., s'—; rendre, devenir palpable. Au fig., rendre, devenir évident, clair, sensible à l'esprit.

Palpabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est palpable : la palpabilité des choses.

Pâmable, adj. des 2 g.; qui peut pâmer : ce poisson est trop serré dans ce réservoir, il y en a beaucoup trop, il est pâmable.

Pamphletaire, adj. des 2 g.; qui est, qui tient du pamphlet, qui concerne le pamphlet, qui a rapport au pamphlet : un écrit, un style pamphletaire.

Pamphletable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pamphleté, qui est susceptible d'être l'objet d'un pamphlet, d'être déchiré par un pamphlet.

Pamphletairement, adv.; d'une manière pamphletaire, par le, par un pamphlet.

Pamphletrarité, s. f.; état, qualité de ce qui est pamphletaire.

Pamphletation, s. f.; action de pamphleter; état pamphleté : sa pamphletation.

Pamphleté, *e*, part. pas. et adj.; qui a été, qui est objet d'un pamphlet, qui est déchiré par un pamphlet, dans un pamphlet : il a été, il est encore bien pamphleté.

Pamphleter, v. act.; faire écrire, un des pamphlets; critiquer, déchirer par un, dans un pamphlet : vous le pamphletez sans cesse. Neut., s'amuser, se récréer par des pamphlets : vous pamphletez.

Pamphletisme, s. m.; système de pamphletation.

Panifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est converti en pain, dont on a fait du pain : matière farineuse panifiée, dans quoi on a mis du pain pour rendre légèrement nutritif : de l'eau panifiée.

Panifier, v. act.; faire du pain, convertir en pain : panifier une matière farineuse, mettre du pain pour rendre légèrement nutritif : de l'eau panifiée.

Panifisme, s. m.; système de panification.

Panisable, adj. des 2 g., qui peut être panisé, qui est susceptible de panique : une armée qui craint les trahisons, l'ineptie de ses généraux, qui n'a pas le sentiment de la victoire, est toujours panisable; parce qu'elle est dominé par la méfiance et l'inquiétude, et parce qu'elle manque de confiance en elle-même n'en ayant pas dans ses chefs. Pour faire une bonne armée de laquelle on puisse tout espérer et tout attendre, il faut lui donner des généraux qu'elle aime et qui n'aient contre eux aucun précédent qui fasse douter de leur capacité, de leur fidélité, de leur patriotisme et de leur bravoure.

Panisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de paniser, de se paniser; qui panise, qui cause une panique : à la guerre, la peur est toujours panisante; parce qu'elle fait voir partout des dangers qui n'existent pas.

Panisation, s. f.; action de paniser, de causer une panique; état panisé : la panisation d'un corps de troupes, d'une armée.

Panisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a une panique : des hommes panisés ne sont capables de rien.

Paniser, v. act. et pr., se —; causer, produire une panique, se livrer à une peur, à une terreur panique : quand des intrigants politiques veulent dominer un peuple et n'osent ou ne peuvent le faire par la force, ils le panisent; parce qu'alors ce peuple a peur de tout et de lui même.

Panisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle panique, système de panique : ce n'est que du panisme.

Panivore, adj. des 2 g.; celui, celle qui dévore le pain, qui mange beaucoup de pain : un panivore : c'est un panivore.

Panneautable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être panneauté, garni de panneaux : cette couche est panneautable. Que l'on doit placer sous des panneaux, abriter, garantir par des panneaux : ces plantes, ces fleurs sont panneautables.

Panneauté, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni de panneaux : cette couche est panneautée. Qui est placé sous des panneaux, qui est abri-

Digitized by Google

té, garni par des panneaux : ces plantes, ces fleurs sont panneautées.

Panneautement, s. m.; action de panneauter; état panneauté : le panneautement d'une couche, des plantes, des fleurs.

Panneauter, v. act.; t. de jardinier; faire des panneaux; garnir de panneaux : panneauter une couche. Placer sous des panneaux, abriter, garantir par des panneaux : panneauter des plantes, des fleurs.

Pannivore, adj. des 2 g.; qui ronge le drap, les étoffes, le linge : un insecte, un animal pannivore.

Pannositant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de pannositer; qui pannosite, qui cause la pannosité, l'inconsistance, l'infermeté, la molasssité de la peau : une maladie pannositante.

Pannositer, v. act et pr., se —; causer, amener la pannosité; tomber dans la pannosité : la peau se pannosite.

Pannositif, ve, adj.; qui concerne la pannosité, qui a pour objet de guérir de la pannosité : un remède pannositif.

Pansable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pansé : cette plaie est pansable.

Pantomimer, v. n.; jouer la pantomime, faire de la pantomime : vous pantomimez.

Paourd, s. m., f. *e*; paysan des plus grossier : un paourd, une paourde : vous n'êtes qu'un paourd. Est aussi adj. : des manières paourdes. T. pop. et inj.

Paourdement, adv.; d'une manière paourde : vous marchez, vous parlez, vous répondez paourdement.

Paourder, v. n.; faire le paourd, agir en paourd, faire de la paourderie : vous paourdez. T. pop. et injurieux.

Paourderie, s. f.; action du paourd, d'une excessive grossièreté.

Paourdisme, s. masc.; habitude du paourd, de grossièreté de paourd, de paourderie; ce qui n'est, ne présente que de la paourderie.

Papisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu papiste, partisan du papisme, qui est placé sous l'autorité du pape : des populations papisées.

Papiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir papiste, partisan du papisme; placer sous le pouvoir du pape : soumettre, se soumettre à l'autorité du pape. Neut.; faire du papisme : vous papisez.

Paquement; s. m.; action de paquer, d'arranger des harengs par couches dans un baril : le paquement des harengs.

Parable, adj.; des 2 g; qui peut être paré, que l'on doit parer, éviter, qu'il est facile de parer : ce coup est parable.

Paradeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui parade, fait parade, qui trompe, entraîne par de s apparences : c'est un paradeur.

Paradisable, adj. des 2 g.; qui peut être paradisé, placé dans le paradis : cette personne est paradisable. Au fig. : qui peut être rendu charmant, délicieux : ce jardin est paradisable.

Paradisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de paradiser, de se paradiser; qui paradise, fait obtenir le paradis : de paradisantes vertus : une paradisante dévotion, piété.

Paradisation, s. f.; action de paradiser; état paradisé : la paradisation des ames.

Paradisé, e, part pas. et adj.; qui est placé au paradis, dans le paradis, qui a obtenu le paradis : des ames paradisées. En parlant d'un théâtre : qui est placé dans la galerie au-dessus des loges : elle s'est paradisée. Au fig.; qui est rendu charmant, délicieux, semblable à un paradis : un jardin, un vallon paradisé : ces contrées sont continuellement fleuries, paradisées.

Paradiser, v. act. et pr., se—; placer en paradis, porter au paradis; rendre, devenir digne du paradis : si Dieu récompense après la mort; la pratique de toutes les vertus, les beaux actes d'humanité et de bien, ceux de révérance et de belle charité envers ses semblables peuvent seuls paradiser. En parlant d'un théâtre : placer, se placer dans la galerie au-dessus des loges : il se paradise. Au fig.: rendre charmant, délicieux : paradiser un jardin, un lieu.

Paradisme, s. système de paradisation.

Paradoxalement, adv.; d'une manière paradoxale : discourir paradoxalement.

Paradoxalité, s. f.; état, qualité de ce qui est paradoxal.

Paradoxer, v. n.; faire du paradoxe : vous paradoxez.

Paragraphable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être paragraphé, divisé par paragraphe : ce chapitre, ce discours, cette loi est paragraphable.

Paragraphé, e, part. pas. et adj.; qui est divisé par paragraphe : ce chapitre, ce discours est paragraphé : cette loi est paragraphée.

Paragraphement, s. m.; action de paragraphier; état paragraphé : le paragraphement d'un chapitre, d'un discours, d'une loi.

Paragrapher, v. act.; diviser par paragraphe, former des paragraphes.

Parallélisation, s. f.; action de paralléliser; état parallélisé.

Parallélisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu parallèle, qui est mis en parallèle, en comparaison, sur la même ligne.

Paralléliser, v. act.; établir, former une parallèle, tirer une parallèle, faire entrer en parallèle; comparer, mettre sur la même ligne.

Parallèlité, s. f.; qualité de ce qui est parallèle.

Paralysable, adj. des 2 g.; qui peut être paralysé, qui est susceptible de tomber en para-

Digitized by Google

lysie : cette personne est paralysable. Au fig.; dont on peut, dont on doit empêcher l'action, les moyens d'action : cette intrigue est paralysable.

Paralysant, e, adj.; qui paralyse. Au fig.; qui empêche l'action, qui nullifie les moyens d'action : votre opposition est paralysante.

Paralysateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui entrave toute action, qui nullifie tout moyen d'action : c'est un paralysateur.

Paralysation, s. f.; action de paralyser, état paralisé : la paralysation d'une personne, des moyens.

Paralysme, s. m.; système de paralysation. Au fig.; tout ce qui tend à empêcher, à nullifier les moyens d'action : ce n'est que du paralysme.

Parant, e, adj.; qui pare, qui préserve, qui garantit : un moyen parant.

Paraphrasable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être paraphrasé, mis en paraphrase, rendu par une paraphase.

Paraphrasant, e, adj ; qui paraphrase : habitude, méthode paraphrasante.

Paraphrasement, s. m. ; action de paraphraser ; état paraphrasé ; le paraphrasement d'un discours.

Paraphrasément, adv.; d'une manière paraphrasée; par la, au moyen de la paraphrase : s'exprimer paraphrasément.

Paraphrasisme, s. m.; système de paraphrase; le paraphrasisme français. habitude de paraphrase, ce qui ne présente que de la paraphrase : bon, mauvais paraphrasisme.

Parasité, s. f. état, qualité de ce qui est action du parasiste.

Parasiter, v. n.; faire le parasite, de la parasité : vous parasitez.

Paratonnerrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être paratonnerré, garni de paratonnerre, préservé par des paratonnerres : cet édifice est paratonnerrable.

Paratonnerré, e, part. pas. et adj.; qui est garni de paratonnerres, préservé par des paratonnerres : cet édifice est paratonnerré.

Paratonnerrement, s. m.; action de paratonnerrer; état paratonnerré : le paratonnerrement d'une maison, d'un édifice.

Paratonnerrer, v, act.; garnir de paratonnerres, préserver par des paratonnerres : paratonnerrer une maison, un édifice.

Paratonnerrisme, s. m.; système de paratonnerrement, de paratonnerre.

Parcable, adj. des 2 g.; qui peut être parqué, mis en parc, enfermé dans un parc : ces bestiaux sont parcables. Au fig. : qui peut être privé de la liberté, tenu resserré, mené, dirigé, gouverné, parqué comme un troupeau : ces populations sont parcables.

Parcation, s. f.; action de parquer, état parqué : la parcation des populations, des troupeaux.

Parcellable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être parcellé, divisé par parcelles : ces terres sont parcellables.

Parcellairement, adv.; d'une manière parcellaire, par parcelles.

Parcellation, s. f.; action de parceller, de diviser par parcelles, en parcelles; état parcellé : la parcellation des terres.

Parcellarité, s. f.; état, qualité de ce qui est parcellaire, dans une division parcellaire.

Parcellisme, s. m.; système de parcellation, parcellaire.

Parcimoniable, adj. des 2 g.; qui peut être, rendu parcimonieux, qui est susceptible de prendre des habitudes de parcimonie : cette personne est parcimoniable. dans quoi on peut apporter quelque parcimonie : ces choses sont parcimoniables.

Parcimonié, e, part. pas. et adj.; qui est fait fait avec parcimonie : ces choses sont parcimoniées, trop parcimoniées.

Parcimoniel, le, adj.; de parcimonie, qui est, qui tient de la parcimonie, qui la marque : un vice parcimoniel.

Parcimonier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir parcimonieux; inculquer, prendre de la parcimonie, des habitudes de parcimonie. Neut, faire de la parcimonie, agir avec parcimonie, user de parcimonie : vous parcimoniez.

Parcimonieusement, adv.; d'une manière parcimonieuse : vous faites trop parcimonieusement les choses.

Parcimonisme, s. m.; système de parcimonie, son vice; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle parcimonie : ce n'est que du parcimonisme.

Parcourable, adj. des 2 g.; qui peut être parcouru, que l'on doit parcourir : cet espace est parcourable.

Pardonnant, e, adj.; qui pardonne : une bonté et la plus pardonnante tolérance sont nécessaires à l'homme; parce que s'il n'a pas ces qualités on ne lui pardonnera rien.

Pardonneuse, s. f.; de pardonneur, celle qui pardonne : cette femme est pardonneuse.

Parenthésable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être parenthésé, mis en parenthèse, entre parenthèses : ces mots sont parenthésables.

Parenthésation, s. f.; action de parenthéser; état parenthésé : la parenthésation des mots

Parenthésé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé en parenthèse, qui forme une parenthèse : ces mots sont parenthésés.

Parenthésément, adv.; d'une manière parenthésée, par parenthèse, en parenthèse.

Parenthéser, v. act.; faire une parenthèse, mettre en parenthèse, enfermer dans une parenthèse : parenthéser un mot, une phrase.

Digitized by Google

Parenthésisme, s. m.; système d'usage de parenthèse.

Paressable, adj. des 2 g.; qui peut être rendu paresseux, qui est susceptible de devenir paresseux : cet homme est paressable.

Paressant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de paresser; qui rend paresseux, qui cause, amène la paresse : ce sont des habitudes paressantes.

Paressé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu paresseux, qui est porté à la paresse : cette personne est bien paressée. qui est fait avec paresse.

Paresser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir paresseux; adonner, s'adonner à la paresse : paresser une jeune personne. N., faire le paresseux, croupir dans la paresse : vous paressez.

Paressisme, s. m.; système de paresse, son vice; incessante paresse.

Pariable, adj. des 2 g.; ce qui peut être parié, ce qui peut être l'objet d'un pari : cette chose est pariable.

Pariatisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu paria, qui est placé, qui est tombé dans la dernière classe des êtres. Au fig. : qui est tombé dans le dernier avilissement : cette personne est pariatisée.

Pariatiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir paria; placer, mériter être dans la dernière classe des êtres. Au fig. : jeter, tomber dans le dernier avilissement : l'homme ne se pariatise que par l'immoralité et tous les vices dont elle se cortège; et il ne s'illustre que par les vertus et les nobles actions de la vie.

Pariatisme, s. m.; ce qui n'est qu'une continuelle action de paria, de bassesse et d'avilissement : ce n'est que du pariatisme.

Paritable, adj. des 2 g.; qui peut être parité, qui est susceptible d'entrer dans une égalité de même qualité, de même nature : ces choses sont paritables.

Parité, e, part. pas. et adj.; qui a de la parité, qui a une égalité de qualité, de nature : ces choses sont biens paritées.

Pariter, v. act. et pr., se—; donner, prendre de la parité.

Parjurable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se parjurer, que l'on peut porter à un parjure : cette personnne est parjurable.

Parjurant, e, adj.; qui cause un parjure, qui fait violer un serment : il est d'une mauvaise foi parjurante. qui constitue le parjure : c'est un acte parjurant.

Parjuration, s. f.; action de se parjurer : sa parjuration.

Parlementairement, adv.; d'une manière parlementaire : discuter parlementairement.

Parlementarisme, s. m.; système parlementaire.

Parlementarité, s. f.; état, qualité de ce qui est parlementaire, selon les règles, les usages, les habitudes parlementaires : la parlementarité d'une discution.

Parlotement, s. m.; action de parloter : il fatigue par son parlotement.

Parloter, v. n.; parler beaucoup sans rien dire de sensé, fatiguer son monde par beaucoup de paroles inutiles : vous ne faites que parloter, vous parlotez ennuyeusement.

Parodiable, adj. des 2 g.; qui peut être parodié, que l'on doit parodier : cette personne est parodiable.

Parodiquement, adv.; d'une manière parodique, par la parodie, avec parodie.

Parodisme, s. m.; système de parodie.

Paroissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être paroissé, divisé en paroisses, par paroisse : cette ville est paroissable. que l'on doit obliger à des devoirs religieux de paroisse, qu'il est nécessaire d'attacher à une paroisse : prêtres paroissables.

Paroissé, e, part. pas. et adj.; qui est divisé en paroisse, par paroisse : cette ville est paroissée. qui est attaché à une paroisse, qui dessert une paroisse : un prêtre paroissé, bien paroissé, qui a une bonne paroisse.

Paroissement, s. m.; action de paroisser; *état* paroissé : son paroissement.

Paroisser, v. act. et pr., se—; diviser en paroisses, par pasoisse : paroisser une ville. fixer, se fixer sur une paroisse; obliger, s'obliger à des devoirs de paroisse; attacher, s'attacher à une paroisse pour la desservir : paroister un prêtre.

Paroissiaux, adj., pluriel de paroissial : devoirs, droits, profits, bénéfices paroissiaux.

Paroissisme, s. m.; système de paroissement.

Parquetable, adj. des 2 g.; qui peut être parqueté, que l'on doit parqueter : cet appartement est parquetable.

Parquettement, s. m.; action de parqueter; état parqueté : le parquettement d'un appartement.

Parsemable, adj. des 2 g.; ce qui ne doit être que parsemé : cette chose n'est que parsemable.

Parsémement, s. m.; action de parsemer; état parsemé : le parsémement d'une graine.

Parterrisation, s. f.; action de parterriser : la parterrisation d'un terrein.

Parterrisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, converti en parterre; portion de jardin parterrisée.

Parterriser, v. act.; mettre, convertir en parterre : parterriser un terrein, tout ou partie d'un jardin.

Partialisable, adj. des 2 g.; qui peut être partialisé, facilement rendu partial, qui est susceptible de partialité : cet homme est partialisable.

Partialisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de partialiser, de se partialiser; qui cause, engendre, la partialité : vous entrez dans des

Digitized by Google

préférences, dans des considérations, dans des faiblesses toujours partialisantes : l'égoïsme est toujours partialisant.

Partialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu partial; ce qui est fait avec partialité.

Partialiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir partial; donner, prendre de la partialité : vous le partialisez, vous vous partialisez. N., faire de la partialité, agir partialemet; donner, accorder partialement sans avoir égard au droit, à la justice : vous partialisez.

Partialisme, s. m.; système de partialité, son vice, continuelle partialité; ce qui n'est, ne présente que de la partialité : ce n'est que du partialisme.

Partibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est partible.

Particularisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être particularisé; dont on doit faire application particulière.

Particularisation, s. f.; action de particulariser; état particularisé.

Particulé, e, adj.; qui est précédé d'une, de la particule : des noms particulés.

Parvenable, adj. des 2 g.; qui peut parvenir, arriver au terme, au but, à sa destination : cet homme est parvenable : cette lettre est parvenable.

Pasquinement, s. m.; action de pasquiner, de faire le pasquin : vos continuels pasquinements fatiguent.

Pasquiner, v. n.; faire le pasquin, se livrer à des pasquinades : vous pasquinez.

Passementable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être passementé.

Passementation, s. f.; action de passementer; état passementé.

Passibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu passible d'infliction, de condamnation, de peines, susceptible de souffrir : cette personne est passibilisée.

Passibiliser, v. act.; rendre passible d'infliction, de condamnation de peines, susceptible de souffrir : passibiliser un fonctionnaire, un magistrat.

Passionalisme, s. m.; système de passionalité qui tend à faire agir par la passion.

Passionalité, s. f.; état, qualité de ce qui est passionel, de ce qui ne montre que de la passion.

Passionisme, s. m., ce qui n'est, ne présente que de la passion; continuelle action des passion : c'est du passionisme.

Passionable, adj. des 2 g.; qui peut être passionné, qui est susceptible de passions, d'une grande passion : cette personne est très passionnable.

Passionnant, e, adj.; qui passionne, qui cause des passions, qui fait naître une grande passion : c'est une beauté passionnante.

assionnel, le, adj.; de passion, qui est, qui tient de la passion, qui la marque, qui est résultat de passion.

Passionnellement, adv.; d'une manière passionnel; par le moyen, par l'action des passions : il faisait mouvoir passionnellement les hommes.

Passivisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu passif, qui est à une inactivité, à une inaction d'esprit, qui est insouciant, dont l'imagination est nulle : cette personne est passivisée.

Passiviser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir passif, insouciant inactif; détruire, perdre, empêcher l'activité, l'action de l'intelligence et de l'esprit; rendre, devenir moralement nul, ne donner, ne prendre qu'une action d'automatité : ce jeune homme, ce vieillard se passivise.

Passivisme, s. m.; caractère de l'homme passif; continuelle passivité, son vice.

Passivité, s. f.; état passif, d'insouciance, d'inactivité morale.

Pastoralisation, s. f.; action de pastoraliser; état pastoralisé : la pastoralisation du style.

Pastoralisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu pastoral, champêtre, qui a, qui présente de la pastoralité, une bonté, une simplicité champêtre : vie, mœurs pastoralisées.

Pastoraliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir, pastoral; donner, prendre de la pastoralité, la bonté, la simplicité champêtre : pastoraliser ses goûts, ses mœurs, ses habitudes, sa manière de vivre, son style.

Pastoralisme, subst. masc.; système de pastoralisation.

Pastoralité, s. f.; état, qualité de ce qui est pastoral, de ce qui est de la bonté, de la simplicité champêtre.

Patelinement, adv.; d'une manière pateline, insinuante, artificieuse : cet homme ne vous parle, n'agit que patelinement.

Patenôtrer, v. n.; expression pop.; dire des patenôtres, beaucoup de prières. Au fig. : gronder, murmurer entre ses dents : vous patenôtrez : on doit toujours se méfier des gens qui ne font que patenôtrer, se sont presque toujours des hypocrites.

Patenôtreur, s. m., f. *se;* express. pop., celui, celle qui ne fait que dire des patenôtres : les gens patenôtreurs ne sont pas toujours pieux, et le plus souvent ils patenôtrent plus par hypocrisie que par piété.

Patentation, s. f.; action de patenter; de mettre à la patente, de faire payer patente; état patenté : la patentation des états industriels, des personnes faisant un état, se livrant à une industrie commerciale.

Patentisme, s. m.; système de patente, de patentation.

Paternellisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu paternel, qui présente toute la bonté, toute la sollicitude d'un père : des soins paternellisés.

Digitized by Google

Paternelliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir paternel; donner, prendre de la paternellité, agir avec la bonté, la justice, la bienveillance, la sollicitude d'un père : un prince n'est l'ami du peuple, ne peut en être considéré comme le père, qu'autant qu'il paternellise son action personnelle, celle du gouvernement; qu'autant qu'il étend également à tous sa bienveillance et sa sollicitude.

Paternellisme, s. m.; incessante paternellité, ce qui ne présente qu'une continuelle sollicitude paternelle : c'est du paternellisme.

Paternellité, s. f.; état, qualité de ce qui est paternel.

Pathétisation, s. f.; action de pathétiser; état pathétisé : la pathétisation du style.

Pathétisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu pathétique : un style pathélisé : un récit pathétisé.

Pathétiser, v. act.; rendre pathétique, propre à remuer, à émouvoir : pathétiser un discours, un sermon. Neut.; faire du pathétisme : vous pathétisez.

Pathoser, v. neut.; faire du pathos : vous pathosez.

Patoisable, adj. des 2 g.; qui peut être patoisé, écrit, rendu en patois : ce récit est patoisable.

Patoisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est écrit, rendu en patois : des chansons patoisées.

Patoisement, s. m.; action de patoiser; état patoisé : le patoisement du style, d'un récit.

Patoiser, v. act.; écrire, rendre en patois : patoiser le style, un récit, des chansons. Neut.; faire du patois, parler patois : vous patoisez.

Patouillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être patouillé; ce minerai est patouillable.

Patouillage, s. m.; action de patouiller; état patouillé : le patouillage du minerai : un bon patouillage.

Patouillé, *e*, part. pas. et adj. masc.; qui est séparé de la partie terreuse : ce minerai est bien patouillé.

Patouiller, v. act.; séparer la terre de la mine de fer : patouiller du minerai.

Patriarchalisation, s. f.; action de patriarchiser; état patriarchisé : la patriarchisation du caractère, des mœurs.

Patriarchalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu patriarchal : un caractère patriarchalisé : des mœurs patriarchalisées.

Patriarchaliser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir patriarchal; donner, prendre de la patriarchalité : patriarchaliser son caractère, ses mœurs.

Patriarchalisme, s. m.; système de patriarchalisation,

Patriarchalité, s. f; état, qualité de ce qui est patriarchal : la patriarchalité de son style, de ses mandements.

Patriable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être patrié, mis, placé dans une patrie, à qui on doit donner, assigner une patrie; que l'on doit former en patrie : cet homme, ce peuple, ce pays est patriable.

Patriant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de patrier, de se patrier; qui érige une patrie, en patrie, qui donne, assigne une patrie : un traité, un acte politique patriant. qui fixe dans la patrie, qui attache à la patrie : une liberté, des lois patriantes.

Patriation, s. f.; action de patrier; état patrié.

Patricidant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de patricider; qui attente à la patrie : c'est un acte patricidant. qui tend à nuire à la patrie, à la troubler, à la renverser : trahison, gouvernement patricidant.

Patricidation, s. f.; action de patricider.

Patricider, v. neut.; attenter à la patrie, se livrer à une action nuisible à la patrie, agir contre la patrie : vous patricidez.

Patricidisme, s. m.; continuel attentat à la patrie, ce qui ne présente qu'une continuelle action contraire, nuisible à la patrie, affreux système de patricidation : ce n'est que du patricidisme.

Patrié, *e*, part. pas. et adj.; qui a une patrie, qui est fixé dans une, dans la patrie; qui est formé, érigé en patrie : ce peuple, ces hommes sont patriés : ces contrées sont patriées.

Patrier, v. act. et pr., se—; donner, assigner une patrie; fixer, se fixer dans une patrie; former, ériger une patrie, en patrie : patrier des hommes, un peuple, des contrées.

Patrimonialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être patrimonialisé, rendu patrimonial : ces biens sont patrimonialisables.

Patrimonialisation, s. f.; action de patrimonialiser; état patrimonialisé : la patrimonialisation des biens.

Patrimonialisme, s. m.; système de patrimonialisation.

Patrioticidant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de patrioticider; qui traque, persécute les patriotes, qui cause, amène contre eux la persécution, la destruction : des mesures, des lois patrioticidantes.

Patrioticidation, s. f.; action de patrioticider.

Patrioticide, s. des 2 g.; celui, celle qui traque, qui persécute, fait périr les patriotes. est aussi adjectif.

Patrioticider, v. act.; traquer, persécuter, faire périr les patriots : vous patrioticidez.

Patrioticidisme, s. m.; système qui a pour objet la persécution, la destruction des patriotes.

Patrioticité, s. f.; état, qualité de se qui est patriotique : la patrioticité du caractère, de l'action.

Patriotisable, adj. des 2 g.; qui peut être patriotisé, rendu patriote, ami de la patrie, qui est susceptible de dévouement à la patrie : cet homme est patriotisable.

Patriotisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de patriotiser, de se patriotiser; qui rend patriote, qui attache à la patrie : la liberté est toujours patriotisante, parce que partout elle

Digitized by Google

fait planer l'intérêt général, et parce que toujours elle attache au sol.

Patriotisation, s. f. ; action de patriotiser; état patriotisé : la patriotisation des personnes.

Patriotisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu patriote, patriotique; qui a le sentiment, l'amour de la patrie, qui est attaché, dévoué à la patrie ; cet homme est bien patriotisé.

Patriotiser, v. act. et pron., se— ; rendre, devenir patriote, patriotique, ami de la patrie, dévoué à la patrie ; inspirer le sentiment, l'amour de la patrie ; donner, causer, prendre de la patrioticité : patriotiser l'armée, un peuple. Neut. ; faire le patriote, acte de patriotisme : vous patriotisez.

Patronable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être patroné, protégé par quelqu'un : cette personne est patronable.

Patroné, e, part. pas. et adj. ; qui a un patronage, la protection de quelqu'un : cette personne est bien, avantageusemcnt patronée.

Patroner, v. act.; prendre quelqu'un sous son patronage, protéger quelqu'un : patroner une personne.

Patronisme, subst. masc.; système de patronage.

Pâturable, adj. des 2 g., que l'on peut, que l'on doit faire pâturer, où l'on peut faire pâturer les bestiaux : ce pré est pâturable.

Paupérisable, adj. des 2 g.; qui peut être paupérisé, rendu pauvre, qui peut tomber dans la pauvreté : l'homme est paupérisable, par la paresse, par la prodigalité, par l'inconduite et par l'inintelligence dans le travail.

Paupérisamment, adv.; d'une maniere paupérisante.

Paupérisant, e, part. prés. et adj ; qui fait l'action de paupériser, de se paupériser ; qui paupérise, rend pauvre ; qui cause, amène la pauvreté : un paupérisant désordre.

Paupérisation, s. f.; action de paupériser, de rendre pauvre ; état paupérisé : la paupérisation d'un peuple.

Paupérisé, e, part. pas. et adj ; qui est rendu, devenu pauvre, qui est tombé dans la pauvreté, l'indigence : ce peuple, cet homme est paupérisé.

Paupériser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir pauvre ; causer la pauvreté, l'indigence, tomber dans l'une et l'autre; détruire l'aisance, ses causes, ses moyens d'alimentation.

paysanesque, adj. des 2 g.; qui tient du paysan : manières, habitudes paysanesques

Paysanesquement, adv. ; d'une manière paysanesque, avec des habitudes paysanesques.

Paysaniser, v. neut.; faire le paysan, agir, vivre en paysan : vous paysanisez.

Paysannement, adv.; d'une manière paysanne ; vous agissez, vous vivez paysannement, en paysan.

Péageable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être péagé, soumis, assujéti a un péage : ce pont, ce passage est péageable.

Péagé, e, part. pas. et adj.; qui est soumis, assujéti à un péage, pour lequel on doit un péage ; ce pont est péagé.

Péager, v. act.; établir un péage, soumettre, assujétir à un péage : péager un pont, un passage.

Péagisme, s. m.; système de péage.

Peccabilité, s. f., état peccable, de celui qui pèche.

Peccadiller, v. neut.; faire des fautes légères, de la peccadille : vous peccadillez.

Peccadillité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est que de la peccadille, faute légère.

Péchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pêché : cet étang est pêchable.

Pectoralisme, s. m.; système pectoral, de guérison des maux de poitrine.

Pectoralité, s. f.; état; qualité de ce qui est pectoral.

Péculer, v. neut.; amasser un pécule par son travail : vous péculez.

Pécuniarisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu pécuniaire, propre à produire de l'argent : ce travail est pécuniarisé. qui est fait avec de l'argent, par de l'argent : ces secours sont pécuniarisés.

Pécuniariser, v. act.; rendre pécuniaire, propre à produire de l'argent : pécuniariser un travail. faire avec de l'argent, par le moyen de l'argent : pécuniariser des secours.

Pécuniarisme, s. masc.; système pécuniaire.

Pécuniarité, s. f.; état, qualité de ce qui est pécuniaire : la pécuniarité du travail, des secours.

Pédagoguement, adv.; d'une manière pédagogue.

Pédagoguer, v. neut.; faire le pédagogue, prendre le ton, le ridicule d'un pédagogue : vous pédagoguez.

Pédagogisme, s. m.; caractère, ton d'un pédagogue, habitude de pédagoguer.

Pédantification, s. f ; action de pédantifier, de faire le pédant.

Pédantifier, v. neut.; faire le pédant, du pédantisme : vous pédantifiez.

Peignable, adj. des 2 g.; qui peut être peint, que l'on doit peindre : ces choses sont peignables.

Peignant, e, adj.; qui peint, qui décrit, qui représente, qui rend bien à l'esprit : cette narration est bien, exactement peignante.

Peinable, adj. des 2 g.; qui peut être peiné, qui est susceptible de se tourmenter facilement l'esprit.

Peinant, e, adj.; qui peine, qui cause, donne, fait de la peine, qui occasionne un tourment

d'esprit, des chagrins : ce malheur est des plus peinant : dire des choses peinantes.

Peineusement, adv.; d'une manière peineuse, avec peine : il marche, il se traîne peineusement : cette personne vit peineusement : diminutif de péniblement.

Peineux, se, adj ; qui donne de la peine : un travail peineux. diminutif de pénible.

Pêle-mêlable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pêle-mêlé, mis dans un pêle-mêle, dont on doit faire un pêle-mêle : toutes ces choses sont pêle-mêlables.

Pêle-mêlé, e, part. pas. et adj.; qui est en pêle-mêle, dans un pêle-mêle : ces choses sont pêle-mêlées, trop pêle-mêlées : cette société est bien pêle-mêlée, trop.

Pêle-mêler, v. act. et pr. se,—; faire un pêle-mêle ; mettre, entrer en pêle-mêle : pêle-mêler les personnes, les choses : ces personnes se pêle-mêle : cette société se pêle-mêle trop.

Pêle-mêlisme, s. masc.; système de pêle-mêle, son vice.

Pellissé, e, part. pas. et adj.; qui est vêtu, couvert de pelisse : cette personne est toujours chaudement, richement pellissée.

Pellisser, v. act. et pr. se,—; vêtir, couvrir ; se couvrir de pelisse.

Pelotonnable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être pelotonnée, mis, formé en peloton : cette troupe est pelotonnable.

Pelotonnement, s. masc.; action de pelotonner, état pelotonné : le pelotonnement d'une troupe, d'un corps de troupe.

Pelousable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pelousé, couvert de pelouse, qui est susceptible de se pelouser : ce terrein est pelousable.

Pelousé, e, part. pas. et adj.; qui est couvert, garni de pelouse : ce terrein est pelousé, bien pelousé.

Pelousement, s. masc.; action de pelouser ; état pelousé : le pelousement d'un terrein.

Pelouser, v. act. et pr. se,—; garnir, couvrir ; se garnir, se couvrir de pelouse : pelouser un terrein : ce terrein se pelouse bien.

Peluchement, s. m.; action de pelucher ; état peluché.

Pénalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pénalisé, rendu pénal, propre à infliger une peine : les lois sont graduellement pénalisables. Qui doit être frappé de condamnation, de peines : les moindres méfaits publics sont pénalisables.

Pénalisation, s. f. ; action de pénaliser, de rendre pénal, état pénalisé ; action de faire subir une peine, d'attacher une peine à un fait : la pénalisation de la loi, d'un méfait, d'un crime.

Pénalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu pénal, qui porte, inflige une peine, qui assujétit à une peine : une loi sagement pénalisée. qui fait encourir une condamnation de peine : un méfait pénalisé.

Pénaliser, v. act. ; rendre pénal, propre, de nature à frapper de peine, à faire subir une peine : pénaliser les lois. Infliger une peine, assujétir à une peine, rendre passible d'une peine : pénaliser le méfait, le crime suivant ses circonstances.

Pénalisme, s. m. ; système de pénalité.

Penauder, v. n. ; faire le penaud, l'embarrassé, le honteux, l'interdit : vous penaudez.

Penchable, adj. des 2 g. ; qui peut être penché, que l'on doit faire pencher ; qui peut pencher, qui est susceptible de pencher : cette chose est penchable.

Pendulé, e, part. pas. et adj. ; qui est orné d'une pendule, de pendules : une cheminée pendulée, qui a la forme d'une pendule.

Pendulement, s. m. ; action de pendule ; état pendulé.

Penduler, v. act. ; faire une pendule, donner une forme de pendule, orner d'une pendule, de pendules : penduler une cheminée, un appartement.

Pendulerie, s. f. ; commerce de pendules, lieu où l'on place les pendules, magasin de pendules.

Penduliste, s. des 2 g. ; marchand, fabricant de pendules.

Pénétrativement, adv. ; d'une manière pénétrative, avec pénétration.

Pénibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu pénible.

Pénibiliser, v. act. et pr., s'— ; devenir pénible, difficile : ce travail se pénibilise de plus en plus.

Pénibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est pénible : la pénibilité d'un travail.

Péninsulé, e, adj. ; qui est en péninsule, qui forme une péninsule : une terre péninsulée.

Péninsulement, s. m. ; état péninsulé : le péninsulement d'un pays.

Péninsulisme, s. m.; système d'action par la péninsule.

Pénitemment, adv. ; d'une manière pénitente, en pénitent : il vit pénitemment.

Pénitençable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pénitencé, qui mérite d'être mis en pénitence : cet enfant est pénitençable.

Pénitencé, e, part. pas. et adj. ; qui est mis en pénitence, qui a, à qui on a imposé une pénitence : cet enfant est trop pénitencé.

Pénitencer, v. act. ; mettre en pénitence, faire subir une pénitence, imposer, infliger une pénitence : pénitencer un enfant, une jeune personne.

Pénitencisme, s. m.; système de pénitence.

Pensable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être pensé, ce dont on doit occuper son esprit : cette chose est pensable.

Pensionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite d'être pensionné, à qui on doit

Digitized by Google

accorder, donner une pension : ce militaire, cet employé est pensionnable.

Pensionnel, le, adj.; de pension, qui est de la pension, des pensions, qui concerne la pension, qui est relatif aux pensionnés : un réglement pensionnel.

Pensionnellement, adv.; d'une manière pensionnelle, avec une pension, par une pension : ils ont été pensionnellement récompensés.

Pensionnement, s. m.; action de pensionner; état pensionné; le pensionnement des militaires, des employés.

Pensionnisme, s. m.; système de pension.

Pensivement, adv.; d'une manière pensive : vous méditez bien pensivement.

Pénuriable, adj. des 2 g.; qui peut être pénurié, qui est susceptible de pénurie, de tomber dans la pénurie : cette personne est pénuriable.

Pénuriant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de pénurier, de se pénurier; qui pénurie, qui cause, amène la pénurie : une pénuriante prodigalité.

Pénurié, e, part. pas. et adj.; qui est dans la pénurie, qui manque des choses les plus nécessaires; cette personne est complétement pénuriée.

Pénurier, v. act. et pr, s'—; causer la pénurie, tomber dans la pénurie : celui qui ne ménage rien pour l'avenir finit par se pénurier.

Pénurisme, s. m.; système qui ne peut qu'amener une pénurie; tout ce qui tend à amener une pénurie.

Pépinérisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en pépinière : ce terrein est pépinérisé.

Pépinériser, v. act.; faire une pépinière, mettre en pépinière : pépinériser un terrein.

Perçable, adj. des 2 g.; qui peut être percé, que l'on doit percer : cette chose est perçable.

Perceptrice, s. f.; de percepteur; épouse du percepteur.

Perceuable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement perçu, que l'on doit percevoir; cet impôt est perceuable

Pérégrinant, e, adj.; de pélerinage, de voyage en pays étrangers : dans une vie pérégrinante.

Péremptionisme, s. m.; système de péremption.

Péremptorité, s. f.; état, qualité de ce qui est péremptoire.

Péréquable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être péréqué, également reparti : cet impôt est péréquable.

Péréqué, e, part. pas. et adj.; qui est également reparti : impôt péréqué : charges péréquées : dans un pays de liberté, d'égalité toutes les charges publiques sont péréquables et doivent être impartialement perequées.

Péréquer, v. act.; répartir également : péréquer les impôts, les charges publiques.

Péréquisme, s. m.; système de péréquation, d'égale répartition de l'impôt, des charges publiques.

Perfectibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu perfectible, susceptible de perfection.

Perfectibiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir perfectible, susceptible de perfection; donner, prendre de la perfectibilité.

Perfectionnable, adj. des 2 g.; qui doit être perfectionné, que l'on peut perfectionner : ce travail, cette machine est perfectionnable.

Perfectionnant, e, adj.; qui perfectionne, qui donne de la perfection : une adresse, une intelligence perfectionnante.

Perfectionnel, le, adj.; de perfection, qui est de la perfection, qui la marque, la concerne : des essais perfectionnels.

Perfectionnément, adv.; d'une manière perfectionnée; par, avec perfection, dans la perfection : il travail perfectionnément.

Perfectionneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui perfectionne, qui donne aux choses toute leur perfection.

Perfidieusement, adv.; d'une manière perfidieuse; au moyen, par le moyen de la perfidie : vous avez obtenu, gagné perfidieusement.

Perfidieux, se, adj.; de perfidie, qui est, qui tient de la perfidie, qui cache de la perfidie : c'est un moyen perfidieux.

Perfidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu perfide; qui a, qui montre de la perfidie : cette personne est perfidisée.

Perfidiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir perfide; détruire la bonne foi, l'abjurer; se livrer à un acte, à une action perfide : vous le perfidisez, il se perfidise. Neut.; faire de la perfidie, user de perfidie, agir avec perfidie, déloyauté : vous perfidisez.

Perfidisme, s. m.; système de perfidie; continuelle perfidie, ce qui n'est, ne présente que de la perfidie : ce n'est que du perfidisme.

Perforable, adj. des 2 g.; qui peut être perforé : cette chose est perforable.

Péricliable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de péricliter, de tomber en ruine : cette chose, cet édifice est péricliable.

Périclité, s. f.; état de décadence, de ruine : la périclité des choses.

Périhélique, adj. des 2 g.; qui appartient au périhélie : une ligne périhélique.

Périllisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de périlliser, de préparer un péril; qui périllise, qui cause, produit, amène un péril : cette mesure est périllisante.

Périllisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu périlleux, qui est environné de périls : cette route est périllisée par son inentretien.

Périlliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir périlleux, mettre en péril, s'exposer à un péril; environner, s'environner de périls, créer des périls, tomber dans un péril : la

Digitized by Google

sagesse ne périllise jamais rien ; mais l'imprudence et l'étourderie périllisent tout.

Périllité, s. f.; état, qualité de ce qui est périlleux : sa périllité.

Périmable, adj. des 2 g.; qui peut être périmé : qui est susceptible de perdre son action par le temps, qui peut se détruire, s'abolir de droit par le temps : l'instance, ce droit, cette action est périmable.

Périmement, s. m.; état périmé, destruction, abolition par le seul fait du temps : le périmement d'un droit, d'une instance, d'une action en justice.

Périodisable, adj.; des 2 g.; qui peut être, doit être périodisé, rendu périodique : ces publications sont périodisables.

Périodisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu périodique; qui a, qui présente de la périodicité : ces publications sont périodisées.

Périodiser, v. act.; et pron. se—; rendre, devenir périodique; donner, prendre de la périodicité ; paraître, produire, faire paraître, faire produire dans des temps fixes : périodiser des publications.

Périodisme, s. m.; système de périodicité.

Péripétiser, v. neut.; faire de la péripétie : vous péripétisez.

Péripétisme, s. m.; système de péripétie.

Périphrasable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être périphrasé, rendu, exprimé par la périphrase : cette pensée est périphrasable.

Périphrasant, *e*, adj.; qui périphrase : une locution périphrasante.

Périphrasement, s. m.; action de périphraser; état périphrasé : le périphrasement de la locution, du style.

Périphrasique, adj. des 2 g.; de périphase, qui lui appartient : un tour d'expression, de locution périphrasique.

Périphrasiquement, adv.; d'une manière périhrasique, avec périphrase, par la périphrase : rendre, s'exprimer périphrasquement.

Périphrasisme, s. m.; système, habitude de périphrase, ce qui ne présente que de la périphrase : bon, mauvais périphrasisme.

Perlable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être perlé; que l'on doit orner, enrichir de perles. Qui est susceptible de se perler.

Perlement, s. m.; action de perler, de se perler; état perlé : le perlement de cet objet, de ce bouillon, de toute autre chose.

Perlière, adj. f.; qui donne des perles : on y trouve l'huître perlière qui, souvent fournit des perles d'une belle qualité.

Permanéisable, adj. des 2 g.: qui peut être, doit être permanéisé, rendu permanent : cette fonction, cette assemblée est permanéisable.

Permanéisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu permanent, qui a une durée constante : ces fonctions sont permanéisées : cette assemblée s'est permanéisée.

Permanéiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir permanent; donner, prendre de la permanence, une durée constante : permanéiser des fonctions, une assemblée. Mettre, s'établir en permanence: cette personne se permanéise: vous vous permanéisez trop chez vos connaissances.

Permanéisme, s. m.; système de permanence.

Permettable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être permis : cette chose, cette action est permettable.

Permettant, *e*, adj.; qui permet : une bonté, une tolérance permettante : un silence permettant : le temps est permettant, ne contrarie en rien.

Perpendicularié, *e*, part. pass. et adj.; qui est rendu perpendiculaire; qui est mis, placé perpendiculairement.

Perpendiculariser, v. act.; rendre perpendiculaire; placer perpendiculairement.

Perpétuable, adj. des 2 gen.; qui, ce qui peut être, doit être perpétué : cet homme est perpétuable dans ses fonctions : toutes ces choses sont perpétuables.

Perpétuant, *e*, adj.; qui perpétue, rend perpétuant : cette mesure est perpétuante : ce moyen, ce travail est perpétuant.

Perplexable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de perplexité, de tomber facilement dans l'irrésolution, l'incertitude, dans une pénible inquiétude : cette personne est de sa nature perplexable.

Perplexant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de perplexer, de se perplexer; qui fait tomber dans la perplexité : un évènement perplexant, une nouvelle perplexante : vous ne m'annoncez plus que des choses fâcheuses, et toutes vos lettres sont perplexantes.

Perplexé, *e*, part. pas. et adj.; qui a de la perplexité, qui est à une pénible inquiétude : cette personne est bien perplexée.

Perplexer, v. act. et pron., se —; rendre, devenir perplexe, irrésolu, incertain, inquiet; donner, causer de la perplexité, une pénible inquiétude; tomber dans la perplexité : vous le perplexez : cet homme se perplexe.

Perronnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être perronné : une entrée perronnable.

Perronné, *e*, part. pas. et adj.; qui a un perron, qui est orné d'un perron, qui est en perron : une entrée perronnée, une maison perronnée : escalier perronné.

Perronnement, s. m.; action de perronner; état perronné : le perronnement d'une entrée, d'un escalier.

Perronner, v. act.; faire un perron, en perron; orner d'un perron : perronner une entrée, un escalier, une maison.

Perroquetter, vr n.; répéter machinalement et de mémoire comme un perroquet : cet enfant perroquette.

Persané, *e*, adj.; qui est dans le goût persan,

Digitized by Google

selon la mode persane : un costume persané : une chose persanée.

Perscrutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être perscruté, recherché minutieusement, avec soin, opiniâtreté : ces choses sont perscrutables.

Perscrutisme, s. m.; système de perscrutation

Persécutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être persécuté, vexé, inquiété, tourmenté : cette personne est persécutable.

Persécutif, ve, adj.; de persécution, qui est, qui tient de la persécution, qui la marque; qui est principe, activité de persécution : des réglements persécutifs.

Persécutisme, s. m.; système de persécution; continuelle persécution, ce qui n'est, ne présente que de la persécution : ce n'est que du persécutisme.

Persécutivement, adv.; d'une manière persécutive; avec persécution, par la persécution : vous tourmentez persécutivement.

Persévérable, adj. des 2 g.; dans quoi on peut, on doit apporter de la persévérance.

Persévérantisme, s. m.; système de persévérance : il faut à l'homme la vertu des persévérances; car le plus souvent ce n'est que par la persévérance que l'on réussit dans ses projets, dans ses entreprises, et l'homme ne doit jamais sortir du persévérantisme que commandent les choses.

Persévérateur, s. m., f. *trice*, celui, celle qui persévère.

Persiennable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être persienne, fermé par des persiennes, garni, orné de persiennes : ces croisées sont persiennables : cette maison est persiennable.

Persienné, e, part. pas. et adj.; qui est garni, orné de persiennes : cette maison est persiennée : une maison persiennée. Qui est fermé, clos par des persiennes : croisée persiennée. Qui a la forme d'une persienne.

Persiennement, s. m.; action de persienner; état persienné : le persiennement d'une maison, d'une croisée.

Persienner, v. act.; faire des persiennes, donner la forme d'une persienne; garnir, orner de persiennes : persienner une maison. Fermer, clore par des persiennes : persienner une croisée, des croisées.

Persifflable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être persiflé : cette personne est persifflable.

Persifflamment, adv.; d'une manière persifflante, en persiflant : vous lui parlez, vous le complimentez persifflamment.

Persiffant, e, adj.; qui persifle, qui raille avec finesse : un discours persiffant, des paroles persifflantes.

Persillé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du persil : un mets persillé : une salade persillée.

Persillement, s. m.; action de persiller; état persillé : le persillement d'une chose.

Persiller, v. act.; mettre, faire entrer du persil dans une chose, entourer de persil, mêler avec du persil, assaisonner de persil.

Persistable, adj. des 2 g.; dans quoi on doit persister.

Persistantisme, s. m.; système de persistance.

Persistateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui persiste, qui demeure ferme dans sa résolution.

Personnalisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui personnalise.

Personnalisation, s. f.; action de personnaliser.

Personnalisme, s. m.; système de personnalisation : c'est du personnalisme.

Persuadable, adj. des 2 gen.; qui peut être persuadé, que l'on peut persuader facilement : cette personne est persuadable.

Persuasivement, adv.; d'une manière persuasive; par, avec persuasion.

Perturbabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est perturbable : la perturbabilité de l'âme, de l'esprit, d'un peuple.

Perturbable, adj.; des 2 g.; qui peut être facilement troublé, qui est exposé à des troubles, qui est susceptible de troubles.

Perturbatif, ve, adj.; de perturbation, qui cause du trouble, du désordre : des tendances perturbatives : un acte perturbatif.

Perturbativement, adv.; d'une manière perturbative, par la perturbation, le trouble, le désordre.

Perturber, v. act.; causer, amener, produire une perturbation, le trouble, le désordre.

Perversif, ve, adj.; de perversion, qui est, qui tient de la perversion, qui la marque, qui la propage : des principes perversifs.

Perversivement, adv.; d'une manière perversive; par, avec perversion.

Pervertibilité, s. f.; état, qualité pervertible.

Pervertible, adj. des 2 g.; qui peut être perverti, que l'on peut facilement pervertir : cette personne est pervertible.

Pervertissant, e, adj.; qui pervertit : des exemples pervertissants.

Pesable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pesé, livré au poids.

Pestiférable, adj. des 2 g.; qui peut être pestiféré, qui est exposé à être infecté de la peste : ces lieux, ces hommes sont pestiférables.

Pestiférant, e, adj.; qui cause, produit, occasionne la peste : des exhalaisons pestiférantes.

Pestifération, s. f.; action de pestiférer; état pestiféré : la pestifération d'un lieu, d'une contrée.

Pestilentiellement, adv.; d'une manière pestilentielle.

Pestilentiellisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de pestilentielliser; qui pestilentielliser rend pestilentiel, qui donne une qualité ma

Digitized by Google

ligne tenant de la peste : une température pestilentielliisante.

Pestilentiellisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu pestilentiel, qui a une qualité maligne tenant de la peste : l'air est pestilentiellisé.

Pestilentielliser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir pestilentiel ; donner, prendre une qualité maligne tenant de la peste : l'air se pestilentiellise.

Pestilentiellité, s. f. ; état, qualité de ce qui est pestilentiel : sa pestilentiellité : la pestilentiellité de l'air.

Pétaudiérique, adj. des 2 g. ; express. fam. et de mépris ; de pétaudière, qui ne présente qu'une pétaudière : une administration pétaudiérique.

Pétitionisme, s. m. ; système de pétition, de droit de pétition : le pétitionisme politique.

Pétitionnable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être objet d'une pétition, demandé par une pétition : cette chose est pétitionnable.

Pétitionnant, e, adj ; qui pétitionne, qui demande par une pétition : une assemblée pétitionnante : des réunions pétitionnantes.

Pétitionnel, le, adj. ; de pétition, qui est, qui tient de la pétition, qui la marque : la forme pétitionnelle : une demande pétitionnelle.

Pétitionnellement, adv. ; d'une manière pétitionnelle, dans la forme pétitionnelle.

Pétitionnement, s. m. ; action de pétitionner ; état pétitionné.

Pétitionneur, s. m., f. se ; celui, celle qui pétitionne, qui demande par une pétition, qui rédige une pétition : les pétitionneurs de l'émeute.

Pétrifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être pétrifié, converti en pierre : cette chose est pétrifiable. Au fig, qui peut être facilement interdit, consterné : cette personne est pétrifiable.

Pétrissable, adj. des 2 g ; qui peut être pétri : cette chose est pétrissable.

Pétulancer, v. neut. ; faire de la pétulance, agir avec pétulance, vivement, brusquement, impétueusement : vous pétulancez.

Peuplable, adj. des 2 g., qui peut être peuplé, qui est susceptible de se peupler : ce pays est peuplable. Qui peut se garnir : ce terrein est peuplable.

Peuplant, e, adj. ; qui peuple, qui cause un accroissement de population : l'abondance est toujours peuplante : dans tel état que ce soit, la division et la parcellation de la propriété sera toujours une cause peuplante ; parce que quand l homme possède quelque chose qui lui donne du travail, il ne craint plus la charge de famille, et il demande même de la famille pour jouir de son travail.

Peuplation, s f ; action de peupler, de se peupler, de se garnir convenablement ; état peuplé : la peuplation d'un terrein.

Peuréisable, adj. des 2 g. ; qui peut être peuréisé, rendu peureux, qui est susceptible de peur : cet homme est peuréisable.

Peuréisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de peuréiser, de se peuréiser ; qui peuréise, rend peureux, qui donne, cause de la peur : un danger peuréisant : une faiblesse de caractère, une inénergie peuréisante.

Peuréisation, s. f. ; action de peuréiser, de rendre peureux ; état peuréisé : la peuréisation des enfants, d'une personne.

Peuréisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu peureux, qui a, qui présente de la peur : cette personne est tout à fait peuréisée.

Peuréiser, v. act. et pr., s'— ; rendre, devenir peureux ; causer une crainte timide, couarde ; causer un manque, un défaut de résolution : vous le peuréisez : cette personne se peuréise.

Peuréisme, s. m. ; continuelle peur, ce qui n'est, ne présente que de la peur : ce n'est que du peuréisme.

Peureusement, adv. ; d'une manière peureuse, avec peur : vous agissez trop peureusement.

Pharmacer, v. n. : faire de la pharmacie, travailler dans la pharmacie : vous pharmacez.

Pharmacique, adj. des 2 g. ; de pharmacie, qui est de la pharmacie, qui la concerne : des études, des connaissances pharmaciques : science, art, travail pharmacique.

Phasable, adj. des 2 g. ; qui peut être phasé, qui est susceptible de se phaser. Au fig., qui est susceptible de montrer un changement par intervalles, dans des intervalles : ces choses sont phasables.

Phasé, e, part. pas. et adj ; qui a des phases. Au fig., qui est sujet, subordonné à des changements par intervalle ; cette chose est régulièrement phasée.

Phasement, s. m. ; état phasé : le phasement des choses.

Phaser, v. act. et pr., se — ; donner, prendre des phases : toutes ces choses se phasent d'elles-mêmes.

Phénoménique, adj. des 2 g. ; qui tient du phénomène, qui marque le phénomène, qui a le caractère d'un étonnant, extraordinaire : des choses phénoméniques.

Phénoménisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu phénoménique, qui présente un phénomène.

Phénoméniser, v. act. et pron., se— ; rendre, devenir phénoménique, phénomène ; faire considérer comme phénomène. Au fig. : rendre, devenir d'un étonnant extraordinaire : les hommes et les actions ne se phénoménisent point par des semblants de beau et de bien ; mais par les seules réalités, les plus grandes et les plus rares.

Phénoménité, s. f. ; état, qualité de ce qui est plus rare, plus grand, plus étonnant, plus extraordinaire que ce que l'on voit ordinairement : la phénoménité d'un homme, d'une action, des choses.

Digitized by Google

Phrasable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être phrasé, mis en phrase.

Phrasement, s. m. ; action de phraser ; état phrasé : le phrasement des mots, des idées.

Phrasément, adv. ; d'une manière phrasée : s'expliquer phrasément, par beaucoup de phrases.

Phraséologique, adj. des 2 gen. ; qui est de la phraséologie, qui la concerne.

Phraséologiquement, adv. ; d'une manière phraséologique.

Phraséologisme, s. m. ; système de phraséologie.

Phraséologue, s. des 2 g. ; celui, celle qui étudie la phraséologie, qui est versé dans la science phraséologique.

Phrénologier, v. neut. ; faire de la phrénologie, développer par la phrénologie : vous phrénologiez.

Phrénologiquement, adv. ; d'une manière phrénologique : démontrer phrénologiquement.

Phrénologisme, s. m. ; système de phrénologie.

Physionomique, adj. des 2 g. ; qui est de la physionomie, qui la concerne, qui découle de la physionomie, qui est rendu, expliqué par la physionomie : un jugement physionomique.

Physionomiquement, adv. ; d'une manière physionomique, par la phisionomie : juger physionomiquement quelqu'un.

Physionomisant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de physionomiser, de se physionomiser ; qui physionomise, qui donne de la physionomie, un caractère distinctif : une belle conscience est toujours heureusement physionomisante : le crime est toujours horriblement physionomisant.

Physionomisé, e, part. pas. et adj. ; qui a de la physionomie, qui porte sur sa figure un caractère distinctif : cette personne est bien, heureusement, mal, horriblement physionomisée.

Physionomiser, v. act. et pron., se—; donner, prendre de la physionomie, de l'expression, un caractère distinctif dans la figure ; se composer une physionomie : cet homme se physionomise à volonté.

Physionomisme, s. m. ; système d'appréciation, de jugement par le physionomie, sur la physionomie.

Physiquer, v neut. ; faire de la physique ; étudier la physique : vous physiquez.

Piaillement, s. m. ; action de piailler : son continuelle piaillement.

Piaulement, s. m. ; action de piauler : le piaulement des poulets.

Picotant, e, adj. ; qui picotte. Au fig. : qui blesse, qui attaque : des paroles picotantes.

Piédestalisé, e, part. pas. et adj. ; qui a un piédestal, qui est monté sur un piédestal : une statue piédestalisée.

Piédestaliser, v. act. ; placer, monter, élever sur un piédestal : piédestaliser une statue.

Piégeant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de piéger ; qui tend des pièges, qui environne de pièges. Au fig. : qui tend des embûches ; ruse, mauvaise foi, hypocrisie piégeante : une politique piégeante.

Piégé, e, part. pas. et adj. ; qui est environné de pièges. Au fig. : qui est environné d'artifice, d'embûches.

Piéger, v. act. ; tendre des pièges, environner de pièges. Au fig. : tendre des embûches, environner d'artifice.

Pie-griéchement, s. m. ; action de pie-griécher : quand cesserez vous donc votre désagreable et insupportable pie-griéchement.

Pie griécher, v. neut., fig. et f. ; faire la pie-grièche, se livrer à une humeur aigre et querelleuse : vous pie-griéchez : cette femme ne fait que pie-griécher.

Pierrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pierré, garni de pierre, consolidé avec de la pierre ; cette route, ce chemin est pierrable.

Pierré, e, part. pas. et adj. ; qui est garni de pierre, consolidé avec de la pierre : une route bien pierrée, un chemin pierré.

Pierrement, s. m. ; action de pierrer ; état pierré : le pierrement d'une route, d'une chemin.

Pierrer, v. act. ; garnir de pierre, consolider avec de la pierre : pierrer une route, un chemin.

Piétisable, adj. des 2 g. ; qui peut être piétisé, rendu pieux, à qui on peut inspirer de la piété, qui est susceptible d'un sentiment de piété : cette personne est piétisable.

Piétisant, e, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de piétiser, de se piétiser ; qui donne, inspire de la piété : des enseignements, des exemples piétisants.

Piétisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu pieux, qui a pris un sentiment de piété.

Piétiser, v. act. et pron. se— ; donner, inspirer de la piété ; rendre, devenir pieux ; faire entrer, entrer dans un sentiment de piété.

Piétonnement, s. m. ; action de piétonner : on fait bien peu attention à vos piétonnements, on y est habitué et on ne s'en occupe pas.

Piétrifier, v. neut. ; faire piétrement les choses : vous piétrifiez.

Pignonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pignonné, fait en pignon : cette construction est pignonnable.

Pignonné, e, part. pas. et adj. ; qui est fait en pignon, qui a un pignon : une construction, une maison pignonnée.

Pignonnement, s. m. ; action de pignonner ; état pignonné : le pignonnement d'une construction, d'une maison.

Pignonner, v. act. ; faire un pignon, en pignon, donner la forme d'un pignon : pignonner une construction, un mur, une maison.

Pilable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pilé : cette chose est pilable.

Pilant, e, adj. ; qui pile, qui broie : une machine pilante.

Pilement, s. m. ; action de piler ; état pilé ; le pilement d'une chose.

Pillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être,

Digitized by Google

mérite être pillé ; qui est exposé à un pillage : cette personne est pillable : ces choses sont pillables.

Pillant, e, adj.; qui pille : les armées qui envahirent la France en 1814 et 1815, furent plus pillantes que combattantes, et les trahisons seules leur donnèrent succès.

Piloriable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pilorié; mis au pilori. Au fig. : qui mérite être diffamé comme criminel : cet homme est pilloriable.

Piloriant, e, adj.; qui pilorie. Au fig. : qui diffame comme criminel : les paroles de Napoléon au sujet de sir Hudson-Lowe sont justement piloriantes pour ce sbire de lord Bathurst.

Pilorіation, s. f. ; action de pilorier, de mettre en pilori. Au fig. : action de diffamer comme criminel.

Pilorisme, s. m.; système de pilorіation.

Pilulé, e, adj. ; qui est mis en pilule : du quinquina pilulé.

Pimbêcher, v. neut. ; faire la pimpêche : vous pimpêchez.

Pinçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pincé.

Pinçottement, s. m. ; action de pinçotter; état pinçotté : le pinçottement d'une chose.

Pingrer, v. neut.; faire le pingre, se livrer à une économie d'avarice, à de dégradantes petitesses : vous pingrez.

Piochable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pioché : ce terrein est piochable.

Piquable, adj. des 2 g. ; qui peut être piqué, choqué, offensé, qui est susceptible de se piquer facilement de peu : cette persone est très piquable.

Pitieusement, adv.; d'une manière pitieuse, avec pitié : agir pitieusement.

Pitieux, se, adj.; qui a, qui annonce de la pitié.

Pittorécité, s. f.; état, qualité de ce qui est pittoresque : sa pittorécité.

Pittorisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu pittoresque, qui a, qui présente de la pittorécité : ce lieu est pittorisé.

Pittoriser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir pittoresque ; donner, prendre de la pittorécité : pittoriser un lieu.

Plaçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être placé : toutes ces choses sont plaçables.

Plaçant, e, adj ; qui place, qui porte à placer : un soin plaçant.

Placardable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être placardé.

Placardement, s. m. ; action de placarder ; état placardé.

Plaçeur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui aime à placer, à ranger.

Plafonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être plafonné : cette chambre est plafonnable.

Plafonnement, s. m. ; état plafonné ; le plafonnement d'une chambre.

Plaignable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être plaint : cette personne est très plaignable.

Plaigneur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui se plaint : cette personne est toujours plaigneuse.

Plaisantable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être plaisanté, moqué, badiné : cette personne est plaisantable.

Plantable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être planté : ces arbres sont plantables.

Platitudiser, v. neut.; faire, dire des platitudes : vous platitudisez.

Plastronnement, s. m. ; action de plastronner, de se plastronner ; état plastronné.

Plâtrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être plâtré, enduit de plâtre : cette maçonnerie est plâtrable. Qu'il est bien utile, nécessaire de plâtrer, de garnir, de couvrir de plâtre : ces emblaves sont plâtrables.

Plâtrement, s. m.; action de plâtrer, d'enduire, de garnir, de couvrir de plâtre ; état plâtré. Au fig.: action de cacher quelque chose sous des apparences fausses et insolides.

Plausibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu plausible, qui a de la plausibilité.

Plausibiliser, v, act. ; rendre plausible, donner de la plausibilité, rendre susceptible d'être agréé.

Plébité, s. f. ; bassesse de condition, dernier rang du peuple : il est dans la plébité.

Plectibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu plectible, punissable, susceptible de châtiment, de punition.

Plectibiliser, v. act.; rendre plectible, punissable, susceptible, de châtiment, de punition.

Plectibilisme, s. m.; système de plectibilité.

Plectibilité, s. f.; état, qualité de qui, de ce qui est plectible, punissable; état d'atteinte, de punition, de châtiment, d'infliction de peine : on doit lui imposer la plectibilité.

Plectible, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être rendu punissable, susceptible d'infliction de peine.

Plénipotentiairement, adv. ; d'une manière plénipotentiaire ; par un, par des plénipotentiaires.

Plénipotentialité, s. f.; état, qualité de ce qui est plénipotentiel, de ce qui émane d'un, des plénipotentiaires.

Plénipotentiarisme, s. m. ; système plénipotentiaire, d'action, de négociation par des plénipotentiaires.

Plénipotentiel, le, adj.; du plénipotentiaire, qui est, qui émane du, des plénipotentiaires : un acte, un traité plénipotentiel.

Plénipotentiorat, s. m. ; corps de plénipotentiaires; fonction de plénipotentiaire.

Plénitudément, adv. ; dans toute sa, avec toute sa plénitude.

Pleurable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être pleuré : cette personne, ce prince est pleurable.

Digitized by Google

Pleurement, s. m.; action de pleurer ; quand les pleurs sont vraies elles expriment les douleurs du cœur. mais elles ne sont pas toujours l'expression des grandes peines de l'âme : car, l'hypocrisie a aussi ses pleurements, ses feintes douleurs, et fait entrer dans ses œuvres tout ce qui peut séduire et tromper par des apparences.

Pleureusement, adv.; d'une manière pleureuse, en pleurant, en feignant de pleurer : il s'exprime, il demande toujours pleureusement.

Plissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être plissé : cette chemise, ce bonnet est plissable.

Plombable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être plombé, garni de plomb, garanti par du plomb : cette chose est plombable : une dent plombable.

Plongeable, adj. des 2 g.; qui peut être plongé, qui est susceptible de se plonger : cette personne est plongeable dans la douleur, dans la peine, dans un abîme de maux.

Plongement, s. m.; action de plonger; état plongé : son plongement dans les plaisirs, dans la peine.

Plumable, adj. des 2 g.; qui peut être plumé : cette volaille est plumable. Au fig. et fam.: que l'on peut dépouiller, duquel on peut tirer de l'argent, quelque chose : cette personne est plumable.

Plumement, s. m.; action de plumer ; état plumé : le plumement d'une volaille.

Pluralisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pluralisé, mis au pluriel : ces mots sont pluralisables ; dont on doit augmenter le nombre, que l'on doit faire entrer dans une pluralité ; ces personnes, ces choses sont pluralisables.

Pluralisation, s. f.; action de pluraliser, de mettre, de placer au pluriel : la pluralisation des mots. action d'augmenter le nombre, de faire entrer dans une pluralité : la pluralisation des personnes, des choses.

Pluralisme, s. m.; système de pluralisation.

Pluvinement, s. m.; action de pluviner : ce pluvinement est incommode et désagréable, il malsainise l'air et gâte les rues, les chemins.

Poignance, s. f.; état, qualité de ce qui poigne; chagrine, tourmente : la poignance des événements, des revers.

Poignardable, adj. des 2 g ; qui peut être poignardé; qu'il est facile de poignarder.

Poignardement, s. m.; action de poignarder, de tuer avec un poignard. Au fig.: action de causer une peine sensible, extrême ; état poignardé : le poignardement de cette personne.

Poinçonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être poinçonné, marqué d'un poinçon : cette orfévrerie est poinçonnable.

Poinçonnement, s. m.; action de poinçonner, de marquer d'un poinçon : le poinçonnement de l'orfévrerie.

Pointable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pointé, dirigé vers un point : cette pièce de canon est pointable : cette batterie est pointable contre...

Pointilleur, s. m., f., *se*; celui, celle qui aime à pointiller, qui conteste sur des riens : c'est un pointilleur.

Pointilleusement, adv.; d'une manière pointilleuse : vous discutez trop pointilleusement.

Poissement, s. m.; action de poisser; état poissé, d'enduire de poix : le poissement du fil.

Poitrinant, *e*, adj.; qui donne de la poitrine, qui fortifie la poitrine : un remède, un lait poitrinant.

Poitriné, *e*, adj.; qui a de la poitrine, une belle poitrine : cette femme est bien poitrinée.

Polarisable, adj. des 2 g.; qui peut être polarisé, qui est susceptible de se polariser.

Polémiquement, adv.; d'une manière polémique, par la polémique : débattre polémiquement une chose, une affaire.

Polémiser, v. n.; faire de la polémique : vous polémisez. Act.: faire entrer dans la polémique, rendre objet de polémique.

Polémisme, s. m.; système de polémique.

Poliçable, adj. des 2 g.; qui peut être policé, que l'on peut parvenir à policer.

Poliçant, *e*, adj.; qui police, rend poli ; qui donne, inculque de la politesse : une éducation poliçante.

*Polichinelle*r, v. n.; faire le polichinel, des farces de polichinel : vous polichinellez.

Policiaire, adj. des 2 g.; qui est de la police, qui concerne la police, qui appartient à la police : des mesures policiaires.

Policiairement, adv.; d'une manière policiaire; par le moyen de la police : agir, découvrir, actionner policiairement.

Policier, s. m.; familier et populaire : celui qui fait la police, qui appartient à la police, homme de la police : c'est un policier.

Polissable, adj. des 2 g.; qui peut être poli, que l'on peut parvenir à bien polir : cette chose est polissable.

Polissant, e, adj.; qui polit, rend clair, uni : une meule, une terre polissante, un sable polissant.

Politicomanisme, s. m.; habitude de politicomanie, son vice.

Politico-militaire, adj. des 2 g.; qui est politique et militaire en même temps : une commission politico-militaire, un pouvoir politico-militaire.

Polluable, adj. des 2 g.; qui peut être pollué, est exposé à être pollué : pour l'homme sans décence et sans mœurs tout est polluable.

Poltronnable, adj. des 2 g.; qui peut être poltronné, rendu poltron, qui est susceptible de poltronnerie : cet homme est poltronnable.

Digitized by Google

Poltronnant, e, part pr. et adj.; qui fait l'action de poltronner; qui rend poltron, qui ôte le courage, la hardiesse, qui cause la poltronnerie : l'inénergie, la peur est toujours poltronnante.

Poltronné, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu poltron, qui a, qui présente de la poltronnerie : cet homme est tout à fait poltronné.

Poltronnément, adv.; d'une manière poltronne : vous agissez poltronnément.

Poltronner, v. n.; faire de la poltronnerie; le poltron, le lâche, agir avec lâcheté : vous poltronnez. Act. et pr., se—; rendre, devenir poltron, lâche, ôter, faire perdre, perdre le courage.

Polyandrie, s. f.; union de la femme avec plusieurs hommes, son existence avec plusieurs maris : d'après des remarques récentes, il paraît que la polyandrie est au moins tolérée parmi les chingulais.

Polyandriquement, adv.; d'une manière polyandrique, dans la polyandrie : cette femme vit polyandriquement.

Polyandrisme, s. m.; système de polyandrie.

Polyarchisme, s. m.; système de polyarchie, de gouvernement de plusieurs, son effet.

Polycratisme, s. m.; système de polycratie, de gouvernement des riches, son résultat.

Polygamiquement, adv.; d'une manière polygamique; par la polygamie, avec polygamie.

Polygamiser, v. n.; faire de la polygamie, vivre dans la polygamie, polygamiquement : vous polygamisez.

Polygamisme, s. m.; système de polygamie.

Polygarchisme, s. m.; système de polygarchie.

Polygonable, adj. des 2 g., qui peut être, doit être polygoné, fait en polygone, garni de polygones, renfermé dans un polygone.

olygoné, e, part. pas. et adj.; qui est fait en polygone, qui est garni de polygones, qui est renfermé dans un polygone.

olygonement, s. m.; action de polygoner; état polygoné.

Polygoner, v. act; faire un polygone, en polygone, garnir de polygones, enfermer dans un polygone.

Pommadement, s. m.; action de pommader; état pommadé : le pommadement des cheveux.

Pommellement, s. m.; état pommelé : le pommellement du ciel.

Pommement, s. m.; état pommé : le pommement de la laitue.

Pompable, adj. des 2 g.; qui peut être pompé : cette eau est pompable.

Pompement, s. masc.; action de pomper; état pompé : le pompement de l'eau.

Ponctuable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ponctué.

Ponctualisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ponctuel, qui a de la ponctualité.

Ponctualiser, v. act. et pr., se—; rendre; devenir ponctuel; donner, prendre de la ponctualité, une grande exactitude.

Pondérabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est pondérable : la pondérabilité des pouvoirs, *ondératif, ve*, adj.; de pondération, qui est de la pondération, qui la marque, qui fait pondérer : un système pondératif.

Pondérativement, adv.; d'une manière pondérative; avec pondération : opérer, agir pondérativement.

Pondérisme, s. m.; système de pondération.

Pontable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ponté; sur quoi il est possible, nécessaire de jeter, élever, construire un, des ponts : cette rivière, ce fleuve est pontable.

Ponté, e, part. pas. et adj.; qui a un pont, qui est garni de ponts : rivière bien pontée : fleuve, ruisseau ponté.

Ponter, v. act.; jeter, faire, établir un pont, garnir de ponts : ponter un fleuve, une rivière, un ruisseau.

Populacement, s. m.; action de populacer.

Populacer, v. n.; faire le populacier, flatter, caresser le bas peuple : vous populacez.

Popularisable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être popularisé, propagé parmi le peuple : tous ces avantages sont popularisables : l'instruction est popularisable.

Popularisant, e, adj.; qui popularise, rend populaire; qui donne, fait acquérir de la popularité.

Popularisation, s. f.; action de populariser, de rendre populaire, de propager parmi le peuple.

Populicidant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de populicider; qui populicide, qui est contraire aux intérêts, aux droits du peuple, qui porte atteinte à l'existence, à la sûreté du peuple, qui cause, amène, opère le massacre du peuple : des lois populicidantes : un système gouvernemental populicidant.

Populicidation, s. f.; action de populicider.

Populicider, v. act.; tuer, faire massacrer le peuple. Au fig.: porter atteinte aux intérêts, aux droits, à la sûreté du peuple, attenter à son existence, à sa liberté : vous populicidez.

Populicidisme, s. m.; système de populicidation.

ortionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être portionné, divisé par portion; que l'on doit mettre à la portion.

Portionné, e, part. pas. et adj.; qui est divisé en portions, par portions; qui est mis à la portion.

Portionner, v. act. et pron. se—; diviser par portions, en portions; mettre, se mettre à la portion.

Portugaisé, e, adj.; qui imite la forme portugaise, qui est dans les habitudes, les mœurs portugaises.

Digitized by Google

Portraitique, adj. des 2 g. ; qui est du portrait, qui concerne le portrait, qui a rapport au portrait : science, art portraitique.

Portraitiste, s. des 2 g.; celui, celle qui fait des portraits, qui dessine les portraits.

Posable, adj. des 2 g.; qui peut être posé, mis en place : cette porte, cette sonnette est posable. Qui peut être établi, donné pour constant : cette question est posable.

Positivité s. f.; état, qualité de ce qui est positif : la positivité d'un fait.

Possessionnable, adj des 2 g. ; qui peut être, doit être possessionné, que l'on doit mettre en possession, à qui on doit donner la possession : cette personne est possessionnable.

Possessionnant, e, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de possessionner, de se possessionner ; qui possessionne, qui met en possession, qui donne la possession : une loi possessionnante : un traité, un jugement possessionnant.

Possessionné, e, part. pas. et adj.; qui a la possession, qui est mis en possession: substantivement : les possessionnés.

Possessionnel, le, adj.; de possession, qui est de la possession, qui la marque, la concerne : un acte possessionnel.

Possessionnellement, adv.; d'une manière possessionnelle ; par, avec possession.

Possessionner, v. act. et pron. se—; mettre, se mettre en possession; donner, prendre, acquérir la possession.

Possibilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu possible, qui a reçu, qui a acquis de la possibilité : cet arrangement est maintenant possibilisé.

Possibiliser, v. act. et pron. se— : rendre, devenir possible ; donner, prendre, acquérir de la possibilité : l'intelligence avec la persévérance possibilisent tout.

Possiblement, adv. ; d'une manière possible, avec possibilité.

Postable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être posté, mis, placé dans un poste ; ce corps de troupe est postable.

Postérioré, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu postérieur, qui est mis après, derrière.

Postérioror, v. act. ; rendre postérieur, mettre après, derrière.

Postulable, adj. des 2 g.; qui peut être postulé, que l'on doit postuler : cet emploi est postulable.

Postulisme, s. m.; système de postulation, continuelle postulation, ce qui ne présente qu'une fatigante, ennuyeuse postulation.

Potassable, adj. des 2 g.; qui peut être potassé, dans quoi on doit mettre, faire entrer de la potasse : ces choses sont potassables.

Potassé, e, part. pas. et adj. ; dans quoi il y a, il est entré de la potasse : cette chose est potassée.

Potassement, s. m.; action de potasser; état potassé : le potassement d'une chose.

Potasser, v. act.; mettre, faire entrer de la potasse dans une chose.

Potionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être potionné, donné, administré par potion : ce remède est potionnable.

Potionné, e, part. pas. et adj. ; qui est on potion, administré par potion : ce remède, ce médicament est bien potionné.

Potionnement, s. m. ; action de potionner ; état potionné : le potionnement d'un remède, d'un médicament.

Potionner, v. act.; mettre en potion, diviser, administrer par potion : potionner un remède, un médicament.

Poudrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être poudré : cette chose est poudrable.

Poudrement, s. m.; action de poudrer : le poudrement d'une personne, d'une chose.

Pourpié, e, adj.; dans quoi il y a du pourpier, qui est accomodé au pourpier : une soupe pourpiée, bien pourpiée.

Pourprable, adj. des 2 g.; qui peut être pourpré, qui est susceptible de prendre le, la pourpre : cette fièvre est pourprable : cette étoffe est pourprable.

Pourpration, s. f.; état pourpré, en parlant de la fièvre : la pourpration de la fièvre ; action de pourprer, d'honorer de la pourpre ; état pourpré, couvert de pourpre : la pourpration d'un personnage.

Pourpré, e, part. pas. et adj.; qui est accompagné de pourpre : une fièvre pourprée. Qui est honoré de la pourpre, qui est vêtu, couvert de pourpre : ce personnage est pourpré.

Pourprer, v. act. et pr., se—; honorer, vêtir de la pourpre. Couvrir, se couvrir de pourpre, de rougeurs pourpreuses.

Pourpreux, se, adj.; de pourpre, qui tient du pourpre, qui concerne le pourpre.

Pourrissable, adj. des 2 g.; qui peut pourrir, est susceptible de pourrir : cette chose est pourrissable.

Pourrissant, e, adj.; qui pourrit, fait pourrir, qui cause la pourriture : des pluies pourrissantes par leur continuité: une humidité pourrissante.

Pourvoyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pourvu : cette place est pourvoyable.

Poussable, adj. des 2 g.; qui peut être poussé, ôté de sa place avec effort pour avancer, être avancé. qui peut être porté, étendu plus loin : ce mur de clôture est poussable plus loin.

Poussant, e, adj.; qui pousse : cette tige est bien poussante.

Poussement, s. m.; action de pousser, d'ôter de place avec effort ; état poussé : le poussement d'une chose. Action de prendre de l'accroissement : le poussement d'un arbre, d'une tige, d'une plante.

Praticabilisé, part. pas. et adj.; qui est rendu,

devenu praticable : ce chemin est praticabilisé.

Praticabiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir praticable : praticabiliser un chemin.

Praticabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est praticable : la praticabilité de ce chemin de cette route.

Préalabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu préalable, qui a un préalable.

Préalabiliser, v. act.; rendre préalable, donner un préalable.

Préalabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est préalable.

Précariable, adj. des 2 g.; qui peut être précarié, qui est susceptible de devenir précaire : tous ces avantages sont bien précariables.

Précariant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de précarier; qui précarie, rend précaire, incertain : une légèreté, une circonstance précariante : un événement précariant : une précariante action.

Précariation, s. f.; action de précarier; état précarié.

Précarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu précaire, incertain : sa position est bien précariée maintenant.

Précarier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir précaire, incertain; donner, prendre de la précarité : dans la vie, tout se précarie quand on ne sait rien asseoir sur ses véritables bases : la sagesse, la prudence, un ordre intelligent imprécarient et consolident, parce qu'ils n'activent pas les rationalités et luttent constamment toutes ces fougues d'action qui précarient d'abord et détruisent ensuite. Si l'homme veut imprécarier et conserver sa position, ses bonheurs, il ne parviendra à ce but et n'obtiendra ce résultat qu'en évitant tout ce qui précarie les durées, qu'en entrant dans les sagesses et les beaux ordres d'action. Et, qui est-ce qui est le plus précariant dans l'action de l'homme? l'orgueil, la présomption et la fausse susceptibilité; parce que l'orgueil fausse tout, caractère, cœur et action! l'homme doit donc s'attacher à se corriger de ces défauts quand il les a.

Précarisme, s. m.; tout ce qui ne peut produire que de la précarité, que rendre tout précaire : ce n'est que du précarisme.

Précautionnellement, adv.; d'une manière précautionnelle; avec précaution : il ne fait et n'agit que très précautionnellement.

Précautionneusement, adv.; d'une manière précautionneuse.

Précédable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être précédé, que l'on doit précéder, faire précéder.

Préceptrice, s. f. de précepteur; celle qui est chargée de l'éducation d'une jeune personne : cette femme se croit toujours préceptrice.

Précipitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être précipité, fait avec précipitation : ce travail est précipitable.

Précipitateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui précipite, qui fait avec précipitation.

Précisable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être, a besoin d'être précisé : ces faits sont précisables.

Précisant, e, adj.; qui précise, fixe, détermine précisément : une narration précisante.

Précocisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de précociser; qui précocise, qui donne de la précocité : des soins précocisants.

Précocisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu précoce, qui a, qui présente de la précocité : toutes ces choses sont précocisées.

Précociser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir précoce; donner, prendre de la précocité; faire produire avant le temps ordinaire, naturel : précociser tout : rien ne se précocise naturellement et pour précociser il faut l'industrie, l'intelligence et le soin de l'homme.

Précomptable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être précompté : cette somme, ce nombre est précomptable.

Précomptation, s. f.; action de précompter; état précompté : la précomptation d'un nombre, d'une somme.

Préconcevable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être préconçu; qui est de nature à être conçu d'abord, sans examen : cette chose est préconcevable.

Préconisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être préconisé. Au fig. : loué excessivement : cette personne est préconisable.

Préconisamment, adv.; d'une manière préconisante, en préconisant : vous en parlez préconisamment.

Préconisant, e, adj.; qui préconise. Au fig. : qui loue, vente excessivement : des paroles préconisantes : un discours préconisant.

Préconisateur, s. m.; celui, celle qui préconise : c'est un préconisateur.

Préconisme, s. m.; système de préconisation, tout ce qui tend à préconiser : c'est du préconisme.

Préconsolidable, adj. des 2 g.; qui peut être préconsolidé, qui est susceptible de se préconsolider, de se consolider d'avance : toutes ces choses sont préconsolidables.

Préconsolidant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de préconsolider; qui préconsolide, qui consolide d'avance : une sage, une prudence préconsolidante.

Préconsolidation, s. f.; action de préconsolider; état préconsolidé : sa préconsolidation.

Préconsolidé, e, part. pas. et adj.; qui est consolidé d'avance, par avance.

Préconsolider, v. act. et pr. se—; consolider, se consolider d'avance, par avance; toutes ces choses se préconsolident.

Précuration, s. f.; précaution, soin, arrang

Digitized by Google

ment pris à l'avance, avant de faire, d'agir : la précuration du gouvernement.

Précursion, s. f.; action de faire précéder ; état, qualité de ce qui précède : la précursion de St. Jean, celle des événements.

Prédictibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est prédictible, peut être prédit.

Prédictible, adj. des 2 g.; ce qui peut être prédit, tout ce qui l'est possible de prédire : toutes ces choses, tous ces événements sont prédictibles.

Prédictif, ve, adj. ; de prédiction, qui est de la prédiction, qui la marque : tout cela est prédictif : un raisonnement prédictif.

Prédictivement, adv.; d'une manière prédictive.

Prédilectionné, e, part. pas. et adj.; qui est objet de prédilection ; qui est aimé de préférence : cet enfant est prédilectionné.

Prédilectionner, v. act.; porter de la prédilection, aimer de préférence : prédilectionner quelqu'un.

Prédisable, adj. des 2 g.; même signification que prédictible.

Prédisant, e, adj.; qui prédit, qui annonce par avance ce qui doit arriver : une sagesse, une pénétration prédisante.

Préfacé, e, part. pas. et adj. ; qui est précédé d'une préface : ce livre, cet ouvrage est préfacé.

Préfacer, v. act.; faire une préface, donner une préface, faire précéder d'une préface : préfacer un livre, un ouvrage.

Préfécondant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de préféconder ; qui préféconde, qui féconde d'avance, par avance, avant le temps.

Préfécondation, s. f. ; action de préféconder ; état préfécondé : sa préfécondation.

Préfécondé, e, part. pas. et adj.; qui est fécondé d'avance, par avance, avant le temps.

Préféconder, v. act et pr., se— ; féconder, se féconder d'avance, par avance, avant le temps : toutes les fécondités, même celles naturelles, disparaissent par leur inculture et par le désordre principe de destruction de tous biens, de tous bonheurs et de toutes prospérités. Il faut à chaque chose son travail pour un développement, une extension, et même une conservation qui, ne s'obtiennent que par l'activité de toutes les intelligences, et on obtient de constantes et durables fécondités qu'en préfécondant en quelque sorte tout. Une jeunesse inoccupée en féconde rien, elle consomme et dissipe ; et l'âge écoulé dans l'oisiveté et la débauche est une perte irréparable pour l'homme et la société. Dans l'homme mûr se trouve la prudence et la sagesse d'action ; mais dans la jeunesse on trouve toute cette activité, toute cette force d'action qui hâte les œuvres, et on doit imprimer dans l'âme et le caractère d'un jeune homme toute cette grande tendance d'ordre, d'utile activité qui le garantit de la corruption et des vices, qui lui fait acquérir, non seulement cette froide prudence, non seulement cette calme sagesse de l'âge mûr ; mais cette vive intelligence de travail et d'œuvre qui préféconde tout.

Préfectorial, e, adj. des 2 g.; qui est du préfet, qui concerne le préfet, qui émane du préfet : arrêté préfectorial.

Préfectorialement, d'une manière préfectoriale, par le préfet : faire décider préfectorialement.

Préfectorialisation, s. f.; action de préfectorialiser ; état préfectorialisé.

Préfectorialisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu préfectoral, qui est placé sous l'influence, sous l'autorité d'un préfet ; l'administration est préfectorialisée.

Préfectorialiser, v. act. ; rendre préfectorial, placer sous l'influence, la dépendance d'un préfet ; soumettre à la volonté, à l'action, à l'autorité d'un préfet ; faire entrer dans les attributions d'un préfet : préfectorialiser l'administration.

Préfectorialisme; s. m.; système de préfectorialisation.

Préfectorialité, s. f.; état, qualité de ce qui est préfectorial, autorité de préfet, de ce qui émane de l'action du préfet.

Préférabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est préférable.

Préférateur, s, m., f. *trice ;* celui, celle qui préfère.

Préfératif, ve, adj. de préférence, qui marque la préférence : un choix préfératif.

Préférativement, adv.; d'une manière préférative.

Préféremment, adv.; par préférence : vous l'aimez préféremment à.....

Préférentiel, le, adj.; qui tient de la préférence, qui est l'effet d'une préférence : cet acte est préférentiel.

Préférentiellement, adv.; d'une manière préférentielle.

Préférisme, s. m.; système de préférence.

Préjudiciel, le, adj.; qui est du préjudice, qui porte préjudice : tentative préjudicielle.

Préjudiciellement, adv. ; d'une manière préjudicielle ; avec préjudice.

Prélevable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être prélevé : cette somme est prélevable.

Prélassement, s. m.; action de se prélasser, de se carrer, d'affecter un air gros : son ridicule prélassement.

Préliminarisme, s. m.; système préliminaire, de préliminarité.

Préliminarité, s. f.; état, qualité de ce qui est préliminaire.

Prématurisable, adj. des 2 gen.; qui peut être prématuré, qui est susceptible de se maturiser avant le temps : toutes ces choses sont prématurisables.

Prématurisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de prématuriser; qui prématurise, matu-

Digitized by Google

rise d'avance, par avance, avant le temps; qui hâte la maturité : une chaleur, une température prématurisante.

Prématurisé, *e*, part. pas. et ad ; qui est maturisé d'avance, par avance, avant le temps.

Prématuriser, v. act. et pr., se — ; maturiser, se maturiser d'avance, par avance, avant le temps, hâter la maturité.

Préméditable, adj. des 2 g.; qui peut être prémédité, qui est susceptible de préméditation : ce coup, cette opération est préméditable : l'emportement et la colère ne préméditent rien, la fougue seule fait agir ; aussi les regrets et les douleurs succèdent toujours à l'action et la suivent immédiatement. Mais le méchant prémédite, et, pour le scélérat, tout est préméditable ; parce que le crime est dans ses tendances, dans son caractère et dans son cœur ; parce qu'il n'a d'éducation et de vie que le crime.

Préméditant, *e*, adj.; qui prémédite : une préméditante vengeance, férocité.

Préméditateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui prémédite : c'est le plus méchant et le plus féroce préméditateur que l'on puisse voir.

Préméditatisme, s. f.; système de préméditation, ce qui ne présente qu'une longue et continuelle préméditation : et il passa sa vie dans ce criminel méditatisme d'affamation de pouvoir et d'orgueil qui, chez un prince, a toujours pour objet la haute et despotique domination sur les peuples, la destruction de la liberté et la subjugation de la patrie.

Préméditément, adv.; d'une manière préméditée, avec préméditation : cet homme fait le mal toujours préméditément.

Prémicé, *e*, part. pas. et adj.; qui a des prémices. Au fig. : qui a de beaux commencements : tout cela est bien, avantageusement prémicé.

Prémicer, v. act. et pron. se-; donner, produire des prémices ; environner, s'environner de prémices. Au fig. : donner, prendre de beaux commencements : cette affaire se prémice bien.

Préparable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être préparé, apprêté, disposé, mis en état de.....: toutes ces choses sont préparables.

Prépondéramment, adv.; d'une manière prépondérante : il parle, il agit prépondéramment.

Prépondérantiel, *le*, adj.; de prépondérance, qui est, qui tient de la prépondérance, qui la marque, la fait sentir : cette personne prend un air, un ton prépondérantiel.

Prépondérantiellement, adv.; d'une manière prépondérantielle : dans la société, dans la conversation, vous voulez, vous vous imposez prépondérantiellement, et cela ne convient pas toujours.

Prépondérantisme, s. m.; système de prépondérance ; ce qui présente une continuelle affectation de prépondérance : c'est du prépondérantisme.

Préposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être préposé, que l'on doit commettre pour faire une chose ou en prendre soin, à qui on peut donner, confier une garde, une surveillance : cette personne est préposable.

Prépotence, s. f.; puissance supérieure : il agit par une prépotence abusive ne la tenant pas des peuples, prépotence que ses vues ambitieuses déshonorent et que son ambition convertit en tyrannie : il est aveuglé par une prépotence usurpée et que les peuples sauront bien lui retirer ou à ses descendants : une prépotence tyrannique, anti-nationale.

Prérogativisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être prérogativisé, à qui on doit donner, accorder une prérogative : ce corps, ce prince est prérogativisable.

Prérogativisant, *e*, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de prérogativiser; qui donne, accorde consacre une prérogative : une constitution gouvernementale trop prérogativisante en faveur du prince, amènera toujours une subjugation ou une révolution ; parce qu'elle donne lieu à trop d'abus.

Prérogativisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a une prérogative, qui jouit d'une prérogative : ce corps, ce prince est prérogativisé, trop prérogativisé.

Prérogativiser, v. act. et pron., se —; donner, prendre une prérogative ; accorder une prérogative, en faire jouir ; donner un avantage, un privilège, un droit d'action, de primauté, d'exclusivité : prérogativiser un prince, un corps judiciaire, littéraire, industriel, politique.

Présageable, adj.; des 2 g.; ce qui peut être présagé : toutes ces choses, ces événements sont présageables.

Prescriptibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu prescriptible, susceptible d'être prescrit : les devoirs prescriptibilisés par la seule conscience, par le sentiment d'honneur, sont toujours les plus beaux.

Prescriptibiliser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir prescriptible, susceptible d'être prescrit, ordonné, imposé ; rendre passible d'entrer dans les injonctions de faire : toutes ces obligations se prescriptibilisent.

Prescriptisme, s. m. ; système de prescription.

Préséamment, adv. ; d'une manière préséante ; par, avec préséance : siéger, agir préséamment.

Préséant, *e*, adj. ; qui est, qui tient de la préséance, qui la marque : une tenue préséante: un ton préséant.

Préséantisme, s. m.; système de préséance.

Préservable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peut être, doit être préservé, garanti : ces personnes, ces choses sont préservables.

Préservant, *e*, adj.; qui préserve, garantit : une préservante sollicitude.

Préservativement, adv. ; d'une manière préservative.

Digitized by Google

Présidable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être présidé : cette assemblée est présidable, à quoi on doit présider.

Présomptionnable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se présomptionner, de se livrer à la présomption : cette personne est présomptionnable.

Présomptionnant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de présomptionner, de se présomptionner; qui présomptionne, qui donne, cause de la présomption : un faux esprit, un faux jugement est toujours présomptionnant.

Présomptionné, *e*, pa.t. pas. et adj.; qui a de la présomption.

Présomptionner, v. act. et pr., se— ; donner, prendre de la présomption, une confiance vaine; prendre de soi une opinion trop avantageuse : cette personne se présomptionne. Neut., agir par présomption, fonder un jugement sur des apparences : vous présomptionnez.

Pressable, adj. des 2 g ; qui peut être pressé, que l'on doit étreindre avec force. Au fig., que l'on doit prier, solliciter avec instance : cette personne est pressable.

Pressentissable, adj. des 2 g. ; qui peut être pressenti : ces événements, ces malheurs étaient pressentissables. dont on peut, on doit sonder les dispositions : cette personne est pressentissable.

Pressurable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être pressuré : ces raisins, ces fruits sont pressurables. dont on peut tirer quelque chose par force ou adresse : cette personne est pressurable.

Pressurateur, s. m., f. *trice*, celui, celle qui pressure, qui, par force, ruse, adresse tire quelque chose d'une personne : c'est un dangereux pressurateur.

Pressuration, s. f. ; action de pressurer, d'épuiser quelqu'un par force ou par adresse ; état pressuré : la pressuration des fruits, des raisins, d'une personne.

Présumabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est présumable.

Présumément, adv. ; d'une manière présumée ; par conjoncture, induction.

Prétable, adj. des 2 g. : ce qui peut être prêté, ce que l'on doit prêter : ces choses sont prêtables.

Prêtement, s. m.: action de prêter ; le prêtement d'une chose.

Prétextable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être prétexté, pris pour prétexte : ces causes, ces circonstances sont prétextables.

Prêtral, *e*, adj.; de prêtre, du prêtre : la domination prêtrale, un gouvernement prêtral; qui qui est, qui tient du prêtre, qui émane du prêtre: l'action, la tyrannie, l'avidité prêtrale, qui est relatif aux prêtres : un réglement prêtral.

Prêtralement, adv.; d'une manière prêtrale, par le prêtre.

Prêtralité s. f. ; état, qualité de ce qui est prêtral, du prêtre.

Prêtrifiable, adj. des 2 g. : qui peut être, doit être prêtréfié, fait prêtre.

Prêtrificateur, s. m. ; celui qui fait prêtre, des des prêtres. Adj. : un gouvernement prêtrificateur, qui veut beaucoup de prêtres, qui autorise une grande, une continuelle prêtrification.

Prêtrification, s. f. ; action de prêtrifier, de faire prêtre, des prêtres ; état prêtrifié : sa prêtrification.

Prêtrifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est fait prêtre : ce jeune homme a été prêtrifié à telle époque, qui est confié aux prêtres, remis aux soins des prêtres : ces choses sont prêtrifiées.

Prêtrifier, v. act. ; faire prêtre, des prêtres, rendre prêtre : prêtrifier des jeunes gens, des séminaristes.

Prêtrifisme, s. m. ; système de prêtrification.

Prêtriser, v. n.; faire le prêtre, défendre, propager l'influence des prêtres : vous prêtrisez.

Prêtrisme, s. m.; corps de prêtres, action générale de prêtres, de corps de prêtres ; système qui tend à placer sous l'influence, sous l'autorité des prêtres.

Prévalable, adj. des 2 g. ; qui peut, qui doit prévaloir : cet avis est prévalable.

Prévaricatoire, adj. des 2 g.; de prévarication, qui est de la prévarication, qui la marque, la concerne; qui appartient à la prévarication : c'est un acte prévaricatoire.

Prévaricatoirement, adv.; d'une manière prévaricatoire ; par, avec prévarication : vous agissez prévaricatoirement.

Prévaricisme, s. f. ; système de prévarication ; tout ce qui est, ne présente qu'une continuelle prévarication : ce n'est que du prévaricisme.

Prévenable, adj. des 2 g.; qui peut être prévenu, que l'on doit prévenir : cette personne est prévenable, que l'on peut détourner par des précautions : ce malheur était prévenable.

Prévenamment, adv. ; d'une manière prévenante ; avec prévenance ; par des prévenances : cette personne agit toujours prévenamment.

Préventionisme, s m. ; système de prévention, continuelle prévention, habitude de prévention.

Préventionnable, adj. des 2 g. ; qui peut être préventionné, qui est susceptible d'agir par, avec prévention, qui peut être mis en prévention : cet homme est préventionnable.

Préventionnant, *e*, part. pr. et adj ; qui fait l'action de préventionner, de se préventionner ; qui préventionne, qui donne, cause de la prévention : ce fait est préventionnant ; cette cause est préventionnante.

Préventionné, *e*, part. pas. et adj. ; qui a de la

prévention, qui est mis en prévention : cet homme est préventionné.

Préventionner, v. act. et pr., se—; donner, causer, prendre de la prévention : cette personne se préventionne, mettre en prévention : préventionner quelqu'un. Neut.; agir avec prévention, se livrer à la prévention : vous préventionnez.

Préventionnel, e, adj.; de prévention, qui est résultat, conséquence de la prévention : un soupçon préventionnel : une mesure préventionnelle.

Préventionnellement, adv.; d'une manière préventionnelle.

Prévisionnel, e, adj.; de prévision, qui est, qui tient de la prévision, qui la marque, la concerne : une science, une prudence prévisionnelle.

Prévisionnellement, adv.; d'une manière prévisionnelle.

Prévôtalisation, s. f.; action de prévôtaliser, état prévôtalisé : la prévôtalisation des tribunaux.

Prévôtalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu prévôtal : tribunal prévôtalisé : justice prévôtalisée.

Prévôtaliser, v. act.; rendre prévôtal : prévôtaliser un tribunal : prévôtaliser la justice, la faire rendre par des cours prévôtales.

Prévôtalisme, s. m.; système de prévôtalisation.

Prévôtalité, s. f.; état, qualité de ce qui est prévôtal.

Prévoyable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être prévu : ce malheur était prévoyable.

Prévoyamment, adv.; d'une manière prévoyante; avec prévoyance : agir prévoyamment.

Priable, adj. des 2 g.; qui peut être prié, que l'on doit prier : cette personne est priable.

Priamment, adv.; d'une manière priante, ne priant; avec prière : demander priamment une chose.

Priant, e, adj.; qui prie, qui exprime une prière : des paroles priantes : un discours priant : cette personne est bien priante.

Priement, s. m.; action de prier, d'engager à faire : le priement d'une personne.

Prieur, s. m., f. *se*; celui, celle qui prie, demande bassement, qui s'humilie pour obtenir : c'est un prieur hypocrite.

Primable, adj. des 2 g.; qui peut être primé, surpassé : cette personne est primable.

Primitisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être primitisé, rendu primitif, premier, que l'on doit mettre, faire, placer avant, le premier, de préférence à.... : ce devoir est primitisable.

Primitisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de primitiser; qui primitise, rend primitif, qui place avant, le premier, de préférence à.... : un ordre primitisant : des convenances primitisantes.

Primitisation, s. f.; action de primitiser; état primitisé : sa primitisation.

Primitisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu primitif, premier, qui est fait, qui est placé avant, le premier, de préférence à.... : un devoir primitisé : une obligation primitisée.

Primitiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir primitif, premier; placer, se placer, faire, faire avant, le premier, de préférence à.... : il se primitise : primitiser un devoir.

Primitisme, s. m.; système de primitisation : le primitisme religieux.

Princiel, le, adj.; de prince, qui est du prince, qui a du rapport avec le prince, se rapporte au prince, qui n'appartient qu'au prince, qui émane du prince, qui est dans les attributions du prince, qui dépend du prince, qui est sous l'autorité du prince, qui est action du prince : un droit, un avantage princiel : une action, une prérogative princielle.

Princiellement, adv.; d'une manière princielle, en faveur du prince : vous établissez, vous discutez princiellement les choses.

Princiellisable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être princiellisé, rattaché au prince, rendu dépendant du prince, ce qui *doit* entrer dans les attributions du prince, être exclusivement au prince : des intérêts, des droits, des prérogatives princiellisables.

Princiellisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de princielliser; qui princiellise, qui rend dépendant du prince, qui place sous son action, qui reporte, rattache exclusivement au prince : une constitution, des lois princiellisantes.

Princiellisation, s. f.; action de princielliser; état princiellisé : la princiellisation de droits, de prérogatives sociales, politiques.

Princiellisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu princiel; qui est dans les attributions du prince, sous l'influence, l'exclusive autorité du prince, qui est rattaché, reporté au prince, qui est dévolu au prince : des intérêts, des droits princiellisés.

Princielliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir princiel; attribuer au prince, classer dans les attributions du prince, placer sous l'influence, l'exclusive autorité du prince; faire entrer dans les intérêts du prince, mettre sous la dépendance du prince, rattacher, reporter au prince; se dévouer principalement, exclusivement au prince. N., faire du princiellisme, entrer dans les intérêts du prince seul : vous princiellisez.

Princiellisme, s. m.; système de princiellisation.

Princiellité, s. f.; état, qualité de ce qui est princiel.

Princiellitif, ve, adj.; qui est de la princiellité; qui la concerne, la marque, qui est acte princiel.

Digitized by Google

Princiellitivement, adv.; d'une manière princiellitive, par un acte princiel.

Priotamment, adv.; d'une manière priotante, en priotant : ce bigot va toujours priotamment.

Priotant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de prioter; qui porte à prioter continuellement et machinalement : une dévotion priotante.

Priotement, s. m.; action de prioter : son priotement.

Prioter, v. n.; prier sans cesse, réciter machinalement des prières, passer son temps à dire, à réciter des prières, prier routinièrement : vous ne faites que prioter.

Priotisme, s. m.; système de priotement.

Priotomanie, s. f.; manie de prioter : il ne sort pas de sa priotomanie.

Priorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être prioré; qui est susceptible de priorité : cette action est priorable : cette chose, cette loi, cet événement est priorable.

Prioré, e, part. pas. et adj.; qui est mis avant, qui a la priorité : cette discussion, cette loi est priorée.

Priorer, v. act., et pr., se—; mettre, se mettre avant; donner, prendre la priorité : toutes ces choses se priorent d'elles-mêmes.

Privateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui prive.

Privilégiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être privilégié, à qui on doit accorder un privilège : cet homme est privilégiable.

Privilégiaire, adj. des 2 g.; de privilège, qui est, qui tient du privilége, qui appartient, à rapport au privilégé, qui le concerne : un avantage privilégiaire : un règlement privilégiaire : une possession privilégiaire

Privilégiairement, adv.; d'une manière privilégiaire; par, avec privilége : il possède privilégiairement.

Privilégiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de privilégier; qui privilégie, qui donne, assure, garantit un privilège : des lois privilégiantes.

Privilégié, e, part. pas. et adj.; qui a un privilége, qui jouit d'un privilège : cette personne est privilégiée. Subst. : les privilégiés.

Privilégier, v. act.; donner, accorder un privilège, faire jouir d'un privilège : privilégier une personne, un corps social, un corps d'état.

Privilégisme, s. m.; système de privilége, tout ce qui consacre le privilége.

Probabilisable, adj. des 2 g; qui peut être probabilisé, rendu probable, qui est susceptible de se probabiliser : cette chose est probabilisable.

Probabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de probabiliser; qui probabilise, rend probable, qui donne de la probilité : un renseignement, un éclaircissement, probalisant.

Probalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu probable, qui a acquis de la probabilité, des apparences de vérité : cette chose est probalisée.

Probabiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir probable; donner, prendre de la probabilité, des apparences de vérité, fonder en raison : toutes ces choses se probabilisent.

Probabilisme, s. m.; système d'action par la probabilité, son vice.

Probativement, adv.; d'une manière probative.

Probifiable, adj. des 2 g.; qui peut être probifié, rendu probe, qui est susceptible de probité : l'improbité est un vice, une immoralité, elle est pour l'homme une principale cause de déconsidération, de dégradation et de répulsion. La probité est une qualité, une vertu nécessaire à tous; car, elle vitalise les belles consciences, toutes les justices et fait gagner toutes ces hautes confiances qui honorent. On doit donc l'inculquer dans les jeunes esprits, et tous sont probifiables par l'éducation et les bons exemples.

Probifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de probifier, de se probifier; qui probifie, rend probe, qui donne, inculque de la probité : l'honneur est toujours probifiant; parce que l'honneur ne veut que justice et droiture.

Probification, s. f.; action de probifier; état de probifié : la probification de l'homme est l'œuvre de l'éducation, parce qu'elle éclaire l'esprit et le jugement.

Probifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu probe, qui a, qui présente de la probité.

Probifier, v. act. et pron. se—; rendre, devenir probe; donner, prendre de la probité, n'agir que par un principe, un sentiment de probité : tous les hommes se probifient par l'éducation et les bons exemples, par un sentiment de justice, de droiture innée chez tous et qui reste tant qu'il n'est pas détruit par la corruption et le vice.

Probifisme, s. m.; continuelle, incessante action de probité; système de probité.

Processionnel, le, adj.; de procession, qui est de la procession. Au fig. : marche processionnelle, qui est lente, promenade lente.

Proclamable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être proclamé : ce principe est proclamable.

Proclinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être procliné; à qui on peut, on doit donner une pente, un talus, une inclinaison : cette chose est proclinable.

Proclination, s. f.; action de procliner, de donner une pente, un talus; état procliné : la proclination d'une chose : sa proclination.

Procliné, e, part. pas. et adj.; qui est penché, qui a un talus, une pente : cette chose est convenablement proclinée.

Procliner, v. act. et pron. se—; donner un talus, une pente; faire pencher, pencher, incliner en avant, faire aller en pente : procliner une chose.

Digitized by Google

Proclinisme, s. m.; système de proclination.

Proclive, adj. des 2 g.; qui penche naturellement, qui est naturellement incliné vers, sur : il est d'une nature proclive, naturellement penchée.

Proclivité, s. f.; état, qualité de ce qui est d'une nature proclive; pente, penchant, disposition funeste : la proclivité des passions.

Procrastination, s. f.; délai, retard, remise à un temps éloigné : la procrastination d'une affaire, d'une négociation. Action de procrastiner; état procrastiné.

Procrastiné, e, part. pas. et adj.; qui est différé de jour en jour, qui est retardé, remis à un autre temps; cette affaire, cette négociation, cette discution est procrastinée.

Procrastiner, v. act.; différer de jour en jour, causer, apporter des retards, remettre à un temps plus éloigné, prolonger : procrastiner une discution, une affaire, une négociation.

Procrastinisme, s. m.; système de procrastination, son vice.

Proculcable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être proculqué, repoussé, rejeté avec dédain, foulé aux pieds : toutes ces choses sont proculcables.

Proculcation, s. f.; mépris, renversement; action de proculquer; état proculqué : la proculcation des choses.

Proculqué, e, part. pas. et adj.; qui est repoussé, rejeté avec dédain, mépris, qui est renversé, foulé aux pieds : ces choses sont proculquées.

Proculquer, v. act.; repousser, rejeter avec dédain, mépris; renverser, fouler aux pieds : proculquer les choses saintes.

Proculquisme, s. m.; système de proculcation.

Procurable, adj. des 2 g.; qui peut être procuré, que l'on peut procurer : ces choses sont procurables.

Prodigable, adj. des 2 g.; qui peut être prodigué sans inconvénient : ces choses sont progables.

Prodigant, e, adj.; qui prodigue, qui cause, amène la prodigalité : un prodigant désordre.

Prodigalisme, s. m.; excès de prodigalité, de profusion, extrême désordre dans la dépense, continuelle prodigalité : ce n'est que du prodigalisme.

Productibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est productible, de ce qui peut être rendu productif.

Productible, adj. des 2 g.; qui peut être rendu productif : ce terrein est productible.

Profanable, adj. des 2 g.; qui peut être profané, qui est exposé à une profanation : ces choses sont profanables.

Profanant, e, adj.; qui profane, qui porte, qui montre de la profanation, de l'irrespect, de l'irrévérence : une profanante impiété : un profanant sacrilége.

Proférable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être proféré : ces paroles sont proférables.

Profération, s. f.; action de proférer : la profération d'un serment, d'un blasphème.

Professable, adj. des 2 g.; qui peut être professé, que l'on doit professer, avouer hautement, publiquement : ces principes sont professables.

Professeuse, s. f.; de professeur; celle qui enseigne un art, une science : une professeuse d'accouchement, de langue.

Professionnel, le, adj.; de profession, qui est de la profession, qui contient une profession de foi religieuse, politique : un acte, un écrit professionnel : ce candidat a publié sa déclaration professionnelle.

Professionnellement, adv.; d'une manière professionnelle; par, avec profession : agir professionnnellement.

Profitant, e, adj.; qui profite, qui cause, donne un profit : un travail profitant; une nourriture profitante.

Profusionisme, s. m.; continuelle, déraisonnable profusion, excès de profusion : ce n'est que du profusionisme.

Profusionnel, le, adj.; de profusion, qui est, qui tient de la profusion, qui la marque, qui est relatif à la profusion : une dépense profusionnelle, un luxe profusionnel.

Profusionnellement, adv.; d'une manière profusionnelle; par, avec profusion : dans cette maison on y est toujours profusionnellement traité, régalé.

Profusionner, v. neut.; faire de la profusion, se livrer à la profusion; dépenser, donner avec profusion : vous profusionnez.

Profusionneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui profusionne, qui se livre à la profusion.

Progénisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de progéniser; qui progénise, engendre, produit vite, tôt : une nature progénisante : un esprit progénisant.

Progénisation, s. f.; action de progéniser; état progénisé : la progénisation des choses.

Progénisé, e, part. pas. et adj.; qui est engendré, produit promptement, vite, tôt.

Progéniser, v. act.; engendrer, produire promptement, vite, tôt : quand dans un état tout est encouragé; tous les esprits, tous les génies progénisent à l'envie.

Programmable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être programmé, mis en programme, dans un programme : toutes ces choses sont programmables.

Programmation, s. f.; action de programmer; état programmé : une programmation de choses.

Programmé, e, part. pas. et adj.; qui est en programme, qui est inséré dans un programme; toutes ces choses sont programmées.

Programmer, v. act.; faire, dresser un pro-

Digitized by Google

gramme : programmer des promesses, des conditions, toute autre chose.

Programmisme, s. m. ; système de programmation.

Progressable, adj. des 2 g. ; qui peut progresser, qui est susceptible de progresser, de progres : cette industrie est progressable.

Progressant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de progresser ; qui progresse, qui est en voie de progrès : cette industrie est progressante : l'agriculture est progressante.

Progresser, v. act. ; faire du progrès, des progrès ; entrer, faire entrer dans le progrès : faire progresser les sciences, les arts, toutes les industries : notre cause progresse.

Progresseur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui progresse, qui fait des progrès : c'est un progresseur.

Progressisme, s. m. ; système de progrès, continuel progrès, tout ce qui a pour objet d'étendre le progrès : c'est du progressisme.

Progressiste, s. et adj. des 2 g. ; partisan du progrès : les progressistes : le parti progressiste, qui propage le progrès.

Progressivité, s. f. ; état, qualité de ce qui est progressif ; de ce qui accélère le progrès : la progressivité d'une action, d'un principe.

Prohibable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être prohibé, défendu : ces marchandises, ces livres sont prohibables : la chasse, ce trafic est prohibable.

Prohibitisme, s. m. ; système de prohibition.

Projetable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être projeté : ce mariage, cette construction est projetable.

Projetant, e, adj. ; qui projette : il ne sort pas d'une politique projetante et inexécutante : une imagination projetante.

Prolétariable, adj. des 2 g. ; qui peut être prolétarié, rendu prolétaire, mis, placé dans le prolétariat, qui est susceptible de tomber dans le prolétariat : ces hommes, ces peuples sont prolétariables.

Prolétariant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de prolétarier ; qui prolétarie, rend prolétaire : une prolétariante illiberté : une aristocratie territoriale est toujours prolétariante.

Prolétariat, s. m. ; classement de bassesse de condition, d'abjection, d'indigence, de prolétaires, d'hommes qui ne peuvent posséder de biens fonds.

Prolétariation, s. m. ; action de prolétarier, de rendre prolétaire : sa prolétariation.

Prolétarié, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu prolétaire, qui est dans le prolétariat : des populations prolétariées.

Prolétarier, v. act. et pron. se—; rendre, devenir prolétaire ; placer, tomber dans le prolétariat, réduire au prolétariat.

Prolétarisme, s. m. ; système de prolétariation.

Prolétarité, s. f. ; état, qualité de prolétaire, d'action de prolétaire, de ce qui concerne le prolétaire.

Prolongeable, adj. des 2 g ; qui, ce qui peut être, doit être prolongé : ce terme, ce délai, cette ligne est prolongeable.

Promenable, adj. des 2 g. ; qui peut être promené, que l'on doit promener : cette personne est promenable.

Promenement, s. m. ; action de promener, de se promener ; état promené : son continuel promenement.

Promettable, adj. des 2 g ; qui peut être promis, ce que l'on doit promettre : c'est promettable : ces choses sont promettables.

Promettant, e, adj. ; qui promet : ce jeune homme a des moyens bien promettants : la saison est bien promettante.

Promiscuisable, adj. des 2 g. ; qui peut être promiscuisé, qui est susceptible de se promiscuiser, de promiscuité : ces choses sont promiscuisables.

Promiscuisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de promiscuiser ; qui promiscuise, qui cause, qui amène une promiscuité : un insoin promiscuisant.

Promiscuisation, s. f. ; action de promiscuiser ; état promiscuisé.

Promiscuisé, e, part. pas. et adj. ; qui est mêlé, confondu pour agir, qui est en commun ; qui est pêle-mêle, confondu, dans la confusion : ces choses sont promiscuisées.

Promiscuiser, v. act. et pr., se— ; mêler, confondre pour agir, faire agir ensemble, en commun ; mêler, se mêler, se confondre ensemble ; opérer un mélange de choses ; causer, produire, amener un pêle-mêle, une confusion : promiscuiser les choses, c'est le plus souvent tout compromettre.

Promiscuisme, s. m. ; système de promiscuisation, tout ce qui présente de la promiscuité.

Promotionisme, s. m. ; système de promotion : un intempestif promotionisme.

Promotionnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être promotionné, compris dans une promotion : il est promotionnable.

Promotionnel, le, adj. ; de promotion, qui est de la promotion, qui la concerne : une ordonnance promotionnelle.

Promotionnellement, adv. ; d'une manière promotionnelle, par promotion.

Promotionner, v. act. ; faire une promotion, comprendre dans une promotion, élever à une dignité.

Promulgable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peut être, doit être promulgué : ces lois sont promulgables.

Promulgatif, ve, adj. ; de promulgation, qui promulgue, qui sert à promulguer : des mesures promulgatives : c'est un moyen promulgatif.

Promulgativement, adv. ; d'une manière promulgative ; par, avec promulgation.

Pronominalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pronominalisé, rendu pronominal; ce verbe est pronominalisable.

Pronominalisation, s. f.; action de pronominaliser; état pronominalisé: la pronominalisation d'un verbe, de ce verbe.

Pronominalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu pronominal: ce verbe est pronominalisé.

Pronominaliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir pronominal; donner, prendre de la pronominalité: pronominaliser un verbe: ce verbe se pronominalise.

Pronominalisme, s. m.; système de pronominalisation.

Pronominalité, s. f.; état, qualité pronominal, de ce qui est pronominal: la pronominalité d'un verbe.

Prononçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être prononcé: cette syllabe, ce mot, ce discours est prononçable.

Prononcément, adv.; d'une manière prononcée: il s'est expliqué prononcément.

Pronosticable, adj. des 2 g.; qui peut être pronostiqué: ces choses, ces événements sont pronosticables.

Pronosticaant, *e*, adj.: qui pronostique, qui prédit: des signes pronosticants: des paroles pronosticantes.

Pronosticateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui pronostique, qui fait, qui établit des pronostics.

Propagander, v. neut.; faire de la propagande: vous propagandez.

Propageable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être propagé, répandu: ces principes, ces opinions sont propageables.

Propageant, *e*, adj.; qui propage: une propageante publicité: la presse libre est propageante.

Propagatif, *ve*, adj.; de propagation, qui est, qui tient de la propagation, qui est activité de propagation: les moyens propagatifs n'actionnent bien que lorsqu'ils ont toute leur liberté.

Propagativement, adv.; d'une manière propagative; avec propagation, par la propagation.

Propagisme, s. m.; système de propagation: c'est du propagisme.

Prophétisable, adj. des 2 g.; ce qui peut être prophétisé: ces choses sont prophétisables.

Prophétiseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui prophétise, qui se mêle de prévoir, de prédire.

Proportionnable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être proportionné: toutes ces choses sont proportionnables.

Proportionnalisme, s. m.; système de proportionnalité.

Propriétariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être propriétarié, rendu propriétaire d'une chose: cette personne est propriétariable, à qui on doit laisser la possibilité, le droit de devenir propriétaire de terre, de biens immeubles: tous les hommes sont propriétariables.

Propriétarial, *e*, adj.; de propriétaire, qui est acte de propriétaire, qui marque l'acte, l'action de propriétaire: c'est un privilége propriétarial.

Propriétariation, s. f.; action de propriétarier; état propriétarié.

Propriétarie, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu propriétaire d'une chose, qui possède une propriété, qui a le droit, la possibilité de posséder, d'être propriétaire d'une chose.

Propriétarier, v. act., rendre propriétaire; donner, acquérir le droit de posséder une propriété, la propriété.

Prorogativement, adv.; d'une manière prorogative; par, avec prorogation, au moyen d'une prorogation: ajourner propogativement les chambres.

Prorogeable, adj. des 2 g.; qui peut être prorogé, que l'on doit proroger: ces delais sont prorogeables: les chambres sont prorogeables.

Prorogisme, s. m.; système de prorogation, son vice, son abus.

Proscriptibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est proscriptible: sa proscriptibilité.

Prosélytiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir prosélyte: vous le prosélytisez. Neut.; faire du prosélytisme: vous prosélytisez.

Prosopopique, adj. des 2 g.; qui tient de la prosopopée, qui y a du rapport, qui la concerne.

Prosopopiser, v. neut.; faire de la prosopopée: vous prosopopisez.

Prosopopisme, s. m.; système de prosopopée.

Prospérable, adj. des 2 g.; qui peut prospérer, qui est susceptible de prospérer: cette maison, cette industrie est prospérable.

Prospéramment, adv.; d'une manière prospérante, en prospérant, d'une manière prospère: ces affaires vont prospéramment.

Prospérance, s. f.; action de prospérer; succès de prospérité; état de prospérité: son heureuse prospérance.

Prospérant, *e*, adj.; qui prospère, qui est en prospérité; qui fait prospérer: cette personne, cette maison est prospérante: un travail prospérant.

Prospérisme, s. masc.; tout ce qui tend à faire prospérer: c'est du prospérisme.

Prosternisme, s. m.; continuel prosternement, système de prosternement: un hypocrite prosternisme.

Prostrable, adj. des 2 g.; qui peut être prostré, qui est susceptible de tomber dans la prostration: cette personne est prostrable.

Prostratif, *ve*, adj.; qui cause, amène la prostration, la faiblesse du corps, une prostration de force: il est dans un malaise prostratif.

Digitized by Google

Prostrativement, adv.; d'une manière prostrative ; avec prostration, par la prostration.

Prostré, e, part. pas. et adj.; qui n'a plus de force, qui est dans la prostration : cette personne est prostrée.

Prostrer, v. act. et pr., se —; causer, amener la prostration, l'abattement, la faiblesse de corps, la privation de force ; tomber dans la prostration : prostrer une personne, un malade.

Protectif, ve, adj.; de protection, qui est, qui tient de la protection, qui la marque, la concerne, qui donne protection : un appui protectif.

Protectivement, adv.; d'une manière protective ; par, avec protection.

Protégeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être protégé : cette personne est protégeable.

Protégeant, e, adj.; qui protège, défend : une protégeante bienveillance.

Protestable, qui peut être, doit être protesté : ce billet est protestable. Contre quoi l'on doit protester : cette nomination est protestable.

Protestatif, ve, adj.; de protestation, qui est de la protestation, qui la marque, qui contient, énonce une protestation : l'acte protestatif des électeurs de cet arrondissement.

Protestativement, adv.; d'une manière protestative ; par, avec protestation : refuser protestativement.

Protocoler, v. n.; t. fam. et de mép.; ne faire que des protocoles : ces diplomates ne font, ne savent que protocoler.

Protocoliser, v. act.; dresser, ouvrir un, des protocoles ; insérer dans un protocole.

Protocolisme, s. m.; système de protocole : ce n'est que du protocolisme : un protocolisme politique.

Prouvant, e, adj.; qui prouve : des indices prouvants : un témoignage prouvant.

Prouvateur, s. masc., f. *trice*; celui, celle qui prouve.

Proverbialiser, v. n.; parler proverbialement : vous proverbialisez. Act.; rendre proverbial : vous le proverbialisez.

Proverbifiable, adj. des 2 g.; qui peut être proverbifié, mis en proverbe.

Proverbification, s. f.; action de proverbifier ; état proverbifié : sa proverbification.

Proverbifié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu proverbe, qui est passé en proverbe.

Proverbifier, v. act.; faire des proverbes, mettre en proverbe, faire passer en proverbe.

Proverbifisme, s. m.; système de proverbification.

Providencié, e, part. pas. et adj.; qui est à une providence, qui est protégé par une providence : cette personne est providenciée.

Providencier, v. act. et pr., se —; rendre, devenir providence ; changer, transformer, se transformer en providence ; environner, s'environner d'une sorte de providence. Au fig. ; rendre heureux, porter le bonheur, l'assurer; prévoir à tout, ne laisser manquer de rien, prévoir tous les besoins, apporter approprosément à tout les besoins : vous le providenciez : tout pour l'homme se providencie quand l'ordre, la sagesse et la vertu sont ses bases d'action.

Providencisme, s. m.; ce qui est une continuelle action de providence : c'est du providencisme.

Providentialisable, adj. des 2 g.; qui peut être providentialisé, qui est susceptible de se providentialiser, de devenir providentiel.

Providentialisation, s. f.; action de providentialiser ; état providentialisé : sa providentialisation.

Providentialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu providentiel, propre à satisfaire à tous les besoins : ce gouvernement est providentialisé : cette administration est providentialisée.

Providentialiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir providentiel, propre à satisfaire à tous les besoins : l'action d'un gouvernement ne se providentialise pour les peuples que quand elle entre dans l'intérêt général et n'en sort pas.

Providentialité, s. f.; état, qualité de ce qui est providentiel.

Providentiellement, adv.; d'une manière providentielle.

Provignable, adj. des gen.; qui peut être, doit être provigné : cette vigne, ce plan est provignable.

Provincialisation, s. f.; action de provincialiser ; état provincialisé : sa provincialisation.

Provincialisé, e, part. pas. et adj.; qui tient de la province : des manières provincialisées. Qui est divisé en provinces, par province ; qui est attribué à la province.

Provincialiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir provincial; donner, prendre des habitudes de province : provincialiser les, ses habitudes. Attribuer à la province ; diviser en provinces, par provinces : provincialiser un pays.

Provincialité, s. f.; état, qualité de ce qui est provincial : la provincialité de son ton, de ses habitudes, de ses manières.

Provocable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être provoqué : une explication est provocable : ces personnes sont provocables.

Provocant, e, adj.; qui provoque : des discours, des gestes provocants.

Provocatif, ve, adj.; de provocation, qui est de la provocation, qui la marque : une interpellation provocative.

Provocatisme, s, m ; système de provocation, ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle provocation : ce n'est que du provocatisme.

Provocativement, adv.; d'une manière provocative.

Digitized by Google

P. udentifier, v. neut.; faire, agir avec prudence: vous prudentifiez.

Prudentisme, s. masc.; système de prudence.

Prudoter, v. neut.; faire la prude; affecter hypocritement de la retenue, de la sagesse; se donner des airs de sagesse, de régularité, de la circonspection dans ses mœurs, dans sa conduite: vous prudotez.

Prudotisme, s. m.; système de prude, incessante action de prude.

P salmodiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être psalmodié, que l'on ne doit que psalmodier: ces prières sont psalmodiables,

Psalmodisme, s. masc.; système de psalmodiation.

Psaumation, s. f.; action de psaumer, état psaumé: la psaumation des louanges de Dieu, des prières, des chants.

Psaumé, *e*, part. pas. et adj; qui est en psaume, mis en psaume: des prières psaumées: des louanges, des chants psaumés.

Psaumer, v. act.; faire des psaumes, mettre en psaume: psaumer les louanges, les œuvres de Dieu; des prières, des chants. Neutre; chanter des psaumes: vous psaumez.

Puantifiable, adj. des 2 g.; qui peut être puantifié, qui est susceptible de se puantifier, de devenir puant: cette chose est puantifiable.

Puantifiant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de puantifier, de se puantifier; qui puantifie, rend puant; une corruption puantifiante.

P uantification, s. f.; action de puantifier, état puantifié: la puantification d'une chose.

Puantifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu puant, qui répand une odeur désagréable: ces eaux sont puantifiées par leur stagnation.

Puantifier, v. act. et pr. se,—; rendre, devenir puant: ces eaux, ces lieux, se puantifient.

Puantisme, s. m.; continuelle action du puant: son puantisme: le puantisme de la morgue, de l'orgueil.

P ubliable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être publié: ces nouvelles, ces choses sont publiables.

Publieur, s. m., f. *se*; celui, celle qui publie: vous êtes un indiscret publieur.

P ublicisme, s. m.; système de publicité; continuelle action de publicité, science de publicité: le publicisme littéraire, politique, de la presse.

Pudicisme, s. m.; action de pudeur, système de pudicité: son pudicisme.

Pudifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pudifié, qui est susceptible de pudeur, d'entrer dans des principes de pudeur: cette personne est pudifiable.

Pudifiant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de pudifier, de se pudifier; qui pudifie, donne, inspire de la pudeur: des mœurs pudifiantes: une pudifiante modestie.

Pudification, s. f.; action de pudifier; état pudifié: sa pudification.

Pudifié, *e*, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de la pudeur, qui est à des principes, à une action de pudeur et n'en sort pas: cette personne est bien pudifiée.

Pudifier, v. act. et pr. se,—; causer, inspirer, prendre de la pudeur; attacher, s'attacher aux règles de la pudeur, n'en pas sortir: pudifier les jeunes personnes. Neut.; faire de la pudeur: vous pudifiez.

Puérilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu puéril, frivole: c'est une action puérilisée.

Puérilisation, s. f; action de puériliser; état puérilisé: la puérilisation de l'action, des habitudes, des jeux.

Puériliser, v. act. et pr. se,—; rendre, devenir puéril, frivole: puériliser une action: vous puérilisez vos jeux. Neut.; faire de la puérilité, se livrer à des jeux d'enfants: vous puérilisez.

Puérilisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de la puérilité, une continuelle puérilité: ce n'est que du puérilisme.

Pugillation, s. f.; action de pugiller, de lutter avec le poing, de se battre à coups de poing; combat à coups de poing: la pugillation des enfants, des jeunes élèves.

Pugillé, *e*, part. pas. et adj.; qui est, qui a été battu à coups de poing: cet enfant, cet élève est pugillé, trop pugillé.

Pugiller, v. act.; lutter avec le poing, battre avec le poing, se battre à coups de poing: ces enfants ne cessent de pugiller: ils se sont blessés en pugillant.

Pugillisme, s. m.; système de pugillation, continuelle pugillation.

Puisable, adj. des 2 g.; qui peut être puisé, dans quoi on peut, on doit puiser.

Puissanciable, qui peut être puissancié, à qui on peut sans danger donner de la puissance, une haute possibilité d'action: ce prince est puissanciable.

Puissanciant, *e*, part. prés. et adj.; qui fait l'action de puissancier, qui puissancie, qui donne de la puissance, une haute possibilité d'action, qui la consolide: une force, une prudence, une sagesse puissanciante: un succès puissanciant.

Puissancié, *e*, part. pas. et adj.; qui a de la puissance, du pouvoir, une haute possibilité d'action: ce prince est trop puissancié.

Puissancier, v. act. et pr. se,—; rendre, devenir puissant; donner, prendre, acquérir de la puissance, du pouvoir de l'autorité, une grande, haute possibilité d'action: puissancier un prince, un corps politique.

Pullulable, adj. des 2 g.; qui peut pulluler, qui est susceptible de pulluler: ces espèces, ces choses sont pullulables.

Pullulatif, *ve*, adj.; de pullulation, qui est de la pullulation, qui contribue à la pullulation,

Digitized by Google

qui fait pulluler : un travail pullulatif, des soins pullulatifs.

Pullulativement, adv.; d'une manière pullulative, avec pullulation, par la pullulation.

Pulmonariable, adj. des 2 g.; qui peut être pulmonarié, rendu pulmonaire, qui est susceptible de pulmonie, d'affection, de maladie de poumon : cette personne est pulmonariable.

Pulmonariant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de pulmonarier, de se pulmonarier; qui pulmonarie, rend pulmonaire, qui cause une affection, une maladie de poumon : une toux pulmonariante : un rhume pulmonariant.

Pulmonarié, *e*, part. pas. et adj.; qui a une affection, une maladie de poumon, de pulmonie, pulmonaire : cette personne est pulmonariée.

Pulmonarier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir, pulmonaire; causer la pulmonie, une affection, une maladie de poumon : cette personne se pulmonie.

Pulmonarisme, s. m.; système de traitement pulmonaire.

Pulvérisable, adj. des 2 g.; qui peut être pulvérisé, mis en poudre, détruit entièrement : cette ville, ce deuple est pulvérisable.

Pulvérisant, *e*, adj.; qui pulvérise, met en poudre; qui détruit entièrement : une force pulvérisante.

Punaiserie, s. f.; endroit où il y a beaucoup de punaise : c'est une punaiserie.

Punissant, *e*, adj. des 2 g.; qui punit, châtie : une justice, des lois punissantes.

Pupillisable, adj.; des 2.; qui peut être pupillisé, rendu pupille. Au fig. : dont l'action peut être surveillée, rendue dépendante : cet homme, ces populations sont pupillisables.

Pupillisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de pupilliser; qui pupillise. Au fig. : qui ôte aux autres la liberté d'action : un pouvoir pupillisant : une administration pupillisante.

Pupillisation, s. f.; action de pupilliser; état pupillisé : sa pupillisation.

Pupillisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu pupille. Au fig. : à qui on a imposé, à qui on impose la gêne, la surveillance de la minorité, qui n'a pas l'entière liberté de son action, de ses actions : ce n'est qu'un peuple pupillisé.

Pupilliser, v. act.; rendre pupille, réduire à la condition de pupille, tenir dans l'état de minorité. Au fig. : imposer la surveillance, la gêne de l'état de minorité; ne pas laisser l'entière liberté d'action, rendre l'action des autres dépendante d'une volonté surveillante, d'un assentiment supérieur : pupilliser un peuple.

Pupillisme, s. m.; système de pupillisation.

Pupillité, s. f.; état de pupille, de soumission à un gouverneur, à un tuteur, à un pouvoir, à une administration : la pupillité d'un peuple.

Purgeable, adj. des 2 g.; qui peut être purgé, que l'on doit purger : cette personne est purgeable. que l'on peut délivrer, nettoyer : ce pays est purgeable de voleurs : ce bien est purgeable d'hypothèques.

Purgeant, *e*, adj.; qui purge de dettes, d'hypothèques : une liquidation purgeante.

Purifiable, adj.; des 2 g.; qui peut être purifié, que l'on doit purifier : l'air, ce métal est purifiable.

Puritanisation, s. f.; action de puritaniser : votre puritanisation.

Puritaniser, v. n.; faire du puritanisme, le puritain : vous puritanisez.

Pusillanimisable, adj. des 2 g.; qui peut être pusillanimisé, rendu pusillanime, qui est susceptible de pusillanimité, d'excessive timidité : cet homme est pusillanimisable.

Pusillanimisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de pusillanimiser; qui pusillanimise, rend pusillanime : il est d'une prudence, d'une crainte pusillanimisante.

Pusillanimisé, *e*, part pas. et adj.; qui est rendu, devenu pusillanime, qui a, qui présente de la pusillanimité : cette personne est trop pusillanimisée.

Pusillanimiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir pusillanime; donner, causer, prendre de la pusillanimité : pusillanimiser une personne : cette personne se pusillanimise. N., faire de la pusillanimité, se livrer à la pusillanimité : vous pusillanimisez.

Pusillanimisme, s. m.; continuelle pusillanimité, ce qui n'est qu'action de pusillanimité : c'est du pusillanimisme

Pustulant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de pustuler de se pustuler; qui pustule, qui cause produit des pustules.

Pustulation, s. f; action de pustuler; état pustulé : la pustulation de la peau.

Pustulé, *e*, part. pas. et adj.; qui a des pustules, qui est couvert de pustules : une peau pustulée.

Pustuler, v. act. et pr., se—; causer, occasionner, produire des pustules, se couvrir de pustules : sa peau se pustule.

Putaner, v. n.; t. bas et pop., faire la putain, se livrer à la prostition, mener une vie de putain : cette femme ne fait que boire et putaner.

Putanicité, s. f.; état, qualité de ce qui est action de putain.

Putréfiable, adj. des 2 g.; qui peut être putréfié, qui est susceptible de se putréfier.

Pygmisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu pygmée, qui ne présente que de la migmité. Au fig. : qui n'a, ne présente que de la petitesse d'âme, d'esprit, le plus infime état moral, que peu de talent, de mérite : c'est un ouvrage pygmisé.

Pygmiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir pygmée. Au fig. : faire tomber, tomber dans la petitesse d'âme, d'esprit, le plus infime état

Digitized by Google

moral; rendre avec peu de talent, de mérite : pygmiser le style, son sujet.

Pygmisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de la pygmité, ce qui n'est que de la pygmité : c'est du pygmisme.

Pygmité, s. f.; état, qualité de ce qui est pygmée, petit. Au fig. : en parlant d'un écrit; absence de talent, de mérite.

Pyramidable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être pyramidé, formé, élevé en pyramide : ce monument est pyramidable. qui est susceptible de se pyramider, de croître en pyramide: cette plante, cet arbre est pyramidable.

Pyramidalement, adv.; d'une manière pyramidale, en pyramide : cette plante croît pyramidalement.

Pyramidalité, s. f.; état, qualité de ce qui est pyramidal, en pyramide : la pyramidalité de cette plante.

Pyramider, v. act. et pr., se—; se former naturellement en pyramide, croître en pyramide cet arbre, cette plante se pyramide.

Q

Quadrangulable, adj. des 2 g.; qui peut être quadrangulé, à quoi on doit donner quatre angles : cette chose, cette construction est quadrangulable.

Quadrangulairement, adv.; d'une manière quadrangulaire.

Quadrangulation, s. f.; action de quadranguler; état quadrangulé : sa quadrangulation.

Quadrangularité, s. f.; état, qualité de ce qui quadrangulaire.

Quadrangulé, *e*, part. pas et adj.; qui a quatre angles : cette chose, cette construction est quadrangulée.

Quadranguler, v. act.; donner quatre angles : quadranguler une chose, une construction.

Quadrifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quadrifié, partagé, divisé en quatre : cette chose est quadrifiable.

Quadrification, s f.; action de quadrifier; état quadrifié : la quadrification d'une chose.

Quadrifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est partagé, divisé en quatre : ce bénéfice est quadrifié : cette chose est quadrifiée.

Quadrifier, v. act.: partager, diviser en quatre; faire d'un tout quatre portions, quatre parties.

Quadriller, v, act.; former un quadrille, danser un quadrille, en quadrille.

Quadrupédaire, adj. des 2 g.; qui concerne les quadrupèdes, qui se rapporte aux quadrupèdes : ouvrage, étude description quadrupédaire.

Quadruplable, adj. des 2 g.; qui peut être quadruplé, qui est susceptible de quadrupler : les profits, le bénéfices sont quadruplables.

Quadruplation, s. f.; action de quadrupler; état quadruplé : la quadruplation des profits, des bénéfices.

Quadruplement, adv.; d'une manière quadruple : donner, prendre quadruplement.

Qualifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être qualifié: cette personne, cette chose est qualifiable.

Qualificativement, adv.; d'une manière qualificative, avec qualification.

Quartaudable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quartaudé, mis en quartaut : cette bière, ce cidre est quartaudable.

Quartaudation, s. f.; action de quartauder; état quartaudé : la quartaudation de la bière, du cidre.

Quartaudé, *e*, part. pas. et adj.; qui est quartaudé, mis en quartaut : ce cidre est quartaudé : cette bière est bien quartaudée.

Quartauder, v. act.; mettre en quartaut : quartauder du cidre, de la bière.

Quatriennalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quatriennalisé, rendu quatriennal, qui est susceptible de quatriennalité, à quoi on doit donner la durée de quatre ans : ces fonctions sont quatriennalisables.

Quatriennalisation, s. f.; action de quatriennaliser; état quatriennalisé : la quatriennalisation des fonctions.

Quatriennalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu quatriennal, qui a la durée de quatre ans : des fonctions quatriennalisées.

Quatriennaliser, v. act.; rendre quatriennal, donner la durée de quatre ans : quatriennaliser des fonctions.

Quatriennalisme, s. m.; système de quatriennalisation.

Quatriennalité, s. f.; état, qualité de ce qui est quatriennal, durée de quatre ans : la quatriennalité.

Querellable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être querellé : cette personne est querellable.

Querelleusement, adv.; d'une manière querelleuse, dans un état de querelle : ils vivent querelleusement ensemble.

Questionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être questionné : cette personne est questionnable.

Quêtable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être quêté : ces choses sont quêtables.

Quêtement, s. m.; action de quêter : les quêtements de l'intrigue.

Queutement, s. m.; t. de billard; action de queuter : le queutement de la bille.

Quinconçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être quinconcé, mis, planté en quinconce : cette plantation est quinconçable.

Quinconcé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est fait, mis, planté en quinconce : promenade, plantation quinconcée.

Quinconcement, s. m. ; action de quinconcer ; état quinconcé : le quinconcement des arbres, d'une plantation, d'une promenade.

Quinconcer, v. act.; faire un quinconce, mettre, planter en quinconce : quinconcer des arbres, une plantation, une promenade.

Quininé, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de la quinine : un remède quininé.

Quininer, v. act.; composer de quinine, avec de la quinine; mettre, faire entrer de la quinine dans une chose.

Quinquennalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quinquennalisé, rendu quinquennal, qui est susceptible de quinquennalité, de durée de cinq ans : ces fonctions sont quinquennalisables.

Quinquennalisation, s. f.; action de quinquennaliser ; état quinquennalisé : la quinquennalisation des fonctions.

Quinquennalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu quinquennal, qui a la durée de cinq ans : ces fonctions sont quinquennalisées.

Quinquennaliser, v. act. ; rendre quinquennal, établir une quinquennalité, donner une durée de cinq ans : quinquennaliser un droit, des fonctions.

Quinquennalisme, s. m. ; système de quinquennalisation, de quinquennalité.

Quinquinatisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quinquinatisé; dans quoi on doit mettre, faire entrer du quinquina.

Quinquinatisation, s. f. ; action de quinquinatiser ; état quinquinatisé.

Quintiste, s. des 2 g.; partisan de Henry V : les quintistes.

Quintuplable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être quintuplé : cette force est quintuplable. Qui est susceptible de quintupler : les produits, les bénéfices, les profits sont quintuplables.

Quintuplatif, *ve*, adj.; qui quintuple, fait quintupler : un travail quintuplatif.

Quintuplation, s. f. ; action de quintupler ; état quintuplé : la quintuplation des profits, des produits, des bénéfices.

Quinzainable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quinzainé, remis à quinzaine, à la quinzaine : cette affaire est quinzainable.

Quinzainé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est remis à quinzaine, à la quinzaine : cette affaire est quinzainée.

Quinzainement, s. m.; action de quinzainer; état quinzainé : le quinzainement d'une affaire, d'un jugement.

Quinzainer, v. act. ; remettre à quinzaine, à la quinzaine : quinzainer un jugement, une affaire.

Quiproquoser, v. neut.; faire du quiproquo, des quiproquos : vous quiproquosez.

Quittançable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quittancé : cette pièce, ce compte, ce billet est quittançable.

Quittancement, s. m.; action de quittancer ; état quittancé : le quittancement d'un compte, d'une pièce, d'un billet.

Quittable, adj. des 2 g.; que l'on doit quitter : ces personnes, ces lieux sont quittables.

Quolibetter, v. neut.; faire, dire des quolibets : vous quolibettez.

Quotidiennisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être quotidiennisé, rendu quotidien, journaliser, de chaque jour : ce travail est quotidiennisable.

Quotidiennisation, s. f. ; action de quotidienniser ; état quotidiennisé : la quotidiennisation d'une occupation, du travail.

Quotidiennisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu quotidien, journalier ; qui est assigné à chaque jour, pour chaque jour ; qui se reproduit chaque jour : ce travail est quotidiennisé : ses occupations sont quotidiennisées.

Quotidienniser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir quotidien, journalier ; assigner à chaque jour, pour chaque jour, se reproduire chaque jour : quotidienniser le travail, ses occupations : de nombreux besoins se quotidiennisent.

Quotidiennisme, s. m. ; système de quotidiennisation.

Quottable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être quotté. T. d'horloger.

R

Rabâchable, adj. des 2 g.; ce que l'on peut rabâcher : ces choses sont rabâchables.

Rabâchamment, adv.; d'une manière rabâchante, en rabâchant : vous prêchez rabâchamment.

Rabâchant, *e*, adj. ; qui rabâche : une rabâchante diction.

Rabaissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rabaissé, mis plus bas : cette corniche est rabaissable. Qui peut être, doit être diminué de prix : le prix du pain est rabaissable.

Rabattable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être rabattu, diminué du prix, de la somme : ce compte est rabattable.

Rabattant, *e*, adj. ; qui rabat : il a donné des acomptes rabattants. Qui fait descendre : un vent rabattant.

Rabêtissable, adj. des 2 g. : qui peut être rabêti, qui est susceptible de rabêtissement : cet enfant est rabêtissable.

Rabêtissant, e, adj. ; qui rabêtit, qui cause un rabêtissement : des traitements rabêtissants : une dureté rabêtissante.

Rabêtissement, s. m. ; action de rabêtir, état rabêti : le rabêtissement d'un enfant, d'une personne : son rabêtissement.

Rabonnissable, adj. des 2 g. ; qui peut rabonnir : ce vin est rabonnissable.

Rabonnissant, e, adj.; qui rabonnit, rend meilleur : cette cave est rabonnissante.

Rabonnissement, s. m.; action de rabonnir, état rabonni : le rabonnissement du vin.

Rabotable, adj. des 2 g. ; qui peut être raboté, poli avec le rabot : ce bois, cette planche est rabotable.

Rabotage, s. m. ; action de raboter ; état raboté : le rabotage du bois, d'une planche : un bon rabotage.

Rabougrissable, adj. des 2 g.; qui peut être rabougri, qui est susceptible de se rabougrir, de devenir rabougri ; ces rejets, ces arbres sont rabougrissables.

Rabougrissant, e, adj. ; qui fait rabougrir, qui rabougrit : un abrutissement rabougrissant : des gelées rabougrissantes : ces arbres sont rabougrissants.

Rabougrissement, s. m. ; état rabougri : le rabougrissement des jeunes rejets, des arbres

Raccommodable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être raccommodé : cette chose, cet habit est raccommodable.

Raccommodant, e, adj. ; qui raccommode, qui cause un raccommodement : leur entrevue a été raccommodante.

Raccordable, adj. des 2 g. ; qui peut être raccordé : ces pièces, ces morceaux sont raccordables.

Raccourcissable, adj. des 2 g. ; qui peut être raccourci, que l'on doit raccourcir : cet habit, ce chemin est raccourcissable.

Raccourcissant, e, adj. ; qui raccourcit, rend plus court : ce moyen est raccourcissant.

Raccrochable, adj. des 2 g. ; qui peut être raccroché, regagné, sauvé : quand on ne peut tout avoir d'un mauvais débiteur, il faut se contenter de ce que l'on obtient, et prendre tout ce qui est raccrochable.

Raccrochant, e, adj. ; qui raccroche, arrête ou déchire : une branche raccrochante, un clou raccrochant.

Raccrochement, s. m.; action de raccrocher, état raccroché : son raccrochement.

Rachetant, e, adj.; qui rachète, qui dédommage : il a bien des défauts, mais il a aussi des qualités rachetantes.

Rachetement, s. m.; action de racheter, état racheté : le rachetement des défauts par des qualités.

Rachevable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être achevé : cette chose est rachevable.

Rachiticité, s. f.; état rachitique, qualité de ce qui est rachitique : il est dans la rachiticité.

Rachitisable, adj. des 2 g.; qui peut être rachitisé, qui peut devenir rachitique, qui est susceptible de se rachitiser : cet enfant est rachitisable.

Rachitisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de rachitiser, de se rachitiser ; qui rachitise, rend rachitique : un jeûne rachitisant.

Rachitisation, s. f.; action de rachitiser ; état rachitisé : sa rachitisation.

Rachitisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu rachitique : ces enfants sont rachitisés par le jeûne, par le défaut de nourriture.

Rachitiser, v. act. et pr. se,—; rendre, devenir rachitique; causer la rachiticité : cet enfant, cette personne se rachitise.

Racinable, adj. des 2 g.; qui peut être raciné, qui est susceptible de prendre racine, de pousser des racines : cet arbre, cette plante est racinable.

Racineux, se, adj.; qui a, qui prend beaucoup de racine : arbre racineux : plante racineuse.

Râclable, adj. des 2 g.; qui peut être raclé, que l'on doit râcler : cette mesure est râclable; ces allées sont râclables.

Râclage, s. m.; action de râcler; état raclé; le râclage des allées : un bon râclage.

Racontable, adj. des 2 g.; qui peut être raconté sans blesser les personnes, la pudeur : ces choses sont racontables.

Radement, s. m ; action de rader, de mettre en rade ; état radé : le radement des vaisseaux.

Radiable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être radié : cette inscription est radiable.

Radiance, s. f.; vif éclat de ce qui brille : la radiance du soleil, d'un miroir, d'une lumière, d'une parure : toutes les radiances de l'esprit ne seront rien, si l'esprit est incortégé de jugement ; car alors, il ne présentera que du clinquant, du futile, et rien de solide ni d'utile.

Radicalisé, e, port. pas. et adj.; qui est rendu, devenu radical, qui a, qui présente de la radicalité ; qui est posé basé sur un principe radical.

Radicaliser, v. act. et pr. se,—; rendre, devenir radical ; donner, prendre de la radicalité ; poser; baser sur un principe, sur un fondement radical. Neutre ; faire du radicalisme : vous radicalisez.

Radicalité, s. f.; état, qualité de ce qui est radical : la radicalité des principes.

Radieusement, adv ; d'une manière radieuse : cette femme est radieusement toilettée.

Radoubable, adj. des 2 g.; qui peut être radoubé : ce navire est radoubable.

Radoubement, s. m.; action de radouber, état radoubé : le radoubement d'un navire.

Digitized by Google

Radoucissable, adj. des 2 g.; qui peut être radouci, qui est susceptible de se radoucir : cette personne, le temps est radoucissable.

Radoucissant, e, adj.; qui radoucit, qui cause un radoucissement : une pluie radoucissante : des paroles radoucissantes : un moyen radoucissant.

Raffermissable, adj. des 2 g.; qui peut être raffermi, mis dans un état de fermeté : cette pâte est raffermissable.

Raffermissant, e, adj.; qui raffermit, qui met dans un état de fermeté.

Raffinable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être raffiné, rendu plus fin : ce sucre est raffinable.

Raffolement, s. m.; action de raffoler: les raffolements de l'amour : il est dans un continuel raffolement : quand cesseront donc vos raffolements?

Rafraîchissable, adj. des 2 g.; qui peut être doit être, a besoin d'être raffraîchi : cette personne est raffraîchissable.

Ragaillardissable, adj. des 2 g.; qui peut être ragaillardi, rendu gaillard : ce vieillard, ce malade est ragaillardissable.

Ragaillardissant, e, adj. qui rend gaillard, redonne la gaîté; qui ragaillardit : donnez-lui des choses ragaillardissantes : ce vieillard, ce malade est ragaillardissant.

Rageusement, adv.; d'une manière rageuse, avec haine, animosité extraordinaire, avec rage : il s'est conduit rageusement.

Rageux, se, adj.; qui est plein de rage, de haine; qui présente une extraordinaire animosité, de l'acharnement, de la rage : une colère rageuse.

Ragréable, adj. des 2 g.; qui peut être ragréé, que l'on doit ragréer : ces choses sont ragréables.

Raillable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être, raillé, garni de rails, toute cette distance de chemin est déjà raillable.

Raillé, e, part. pas. et adj.; qui est garni de rails, qui a tous ses rails, ce chemin de fer est raillé dans toute son étendue.

Raillement, s. m.; action de railler; état raillé : le raillement de ce chemin de fer a été adjugé à....., a été fait par telle compagnie

Railler, v. act.. mettre, poser des rails garnir de rails. T. de chemin de fer.

Râillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être râllié, moqué, qui peut être objet de râillerie : cette personne est râillable.

Râillant, e, adj.; qui râille, qui contient, présente de la râillerie : des plaisanteries des paroles râillantes.

Râilleusement, adv.; d'une manière railleuse; par, avec râillerie : vous le plaisantez râilleusement.

Rail-Way, s. m.; T. de chemin de fer; pièce de bois garnie de bandes de fer, et posée sur une route, une chaussée pour le roulement des wagons.

Raisonnabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est raisonnable, de ce qui présente de la raison.

Raisonnablement, adv.; d'une manière raisonnable, en raisonnant.

Ralentisme, s. m.; système de ralentissement.

Ralentissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ralenti, qui est susceptible de ralentissement : ce travail est ralentissable.

Ralentissant, e, adj.; qui ralentit, qui cause, amène un ralentissement : les causes ralentissantes sont autant dans la paresse et la mobilité de l'homme que dans la nature.

Ralliable, adj. des 2 g; qui peut être rallié, qui est susceptible de ralliement : ces troupes sont ralliables.

Ralliant, e, adj.; qui rallie, qui opèrent un ralliement, le facilite : un intérêt ralliant, une position ralliante.

Rallongeable, adj. des 2 g.; qui peut être rallongé, que l'on doit rallonger, rendre plus long : cette chose est rallongeable.

Rallongeant, e, adj.; qui rallonge, rend plus long : voilà un ajoutement bien rallongeant.

Rallumable, adj. des 2 g.; qui peut être rallumé de nouveau, qui est susceptible de se rallumer : la guerre civile est rallumable en ce pays.

Rallumant, e, adj; qui rallume, allume de nouveau, qui cause un rallumement: votre mesure, votre action est rallumante de troubles et de guerre civile.

Rallumement, s. m.; action de rallumer; état rallumé : le rallumement de la guerre civile.

Ramable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ramé : ces petits pois sont ramables.

Ramement, s. m.; action de ramer; état ramé : le ramement des petits pois.

Ramadouable, adj. des 2 g.; qui peut être ramadoué, qui est susceptible de ramadouement : cette personne est ramadouable.

Ramadouant, e, adj.; qui ramadoue : une ramadouante condescendance, des manières ramadouantes.

Ramadouement, s. m.; action de ramadouer; état ramadoué : son ramadouement : le ramadouement de cette personne.

Ramadoueur, s. m., f. *se;* celui, celle qui ramadoue : c'est un ramadoueur.

Ramaigrissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ramaigri, qui est susceptible de ramaigrir : cette personne est ramaigrissable.

Ramaigrissant, e, adj.; qui fait ramaigrir; qui ramaigrit : un régime de vie ramaigrissant : cette personne est ramaigrissante.

Ramassable, adj. des 2 g.; qui peut être ramassé, que l'on doit ramasser : toutes ces choses sont ramassables.

Ramassage, s. m.; effet de l'action de ramasser,

après le ramassage des blés, des avoines, de toute espèce d'emblave.

Ramassement, s. m.; action de ramasser; état ramassé: le ramassement en foule des hommes, de la population.

Ramenable, adj. des 2 g.; qui peut être ramené, que l'on doit ramener: ce jeune homme est ramenable au devoir, à la raison, à la vertu.

Ramenant, e, adj.; qui ramène, fait rentrer dans le devoir, l'ordre: l'honneur est toujours ramenant au vrai et au bien. qui fait oublier les causes d'humeur, de mécontentement: il est d'une docilité ramenante: des caresses ramenantes: des procédés ramenants.

Ramenement, s. m.; action de ramener; état ramené: le ramenement de ce jenne homme au devoir, à la vertu, fut le résultat de ses luttes contre ses passions.

Ramifiable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se ramifier, de ramifications: ce complot est ramifiable.

Ramifiant, e, adj.; qui ramifie, qui cause, produit, fait naître, établit une, des ramifications: les intrigues et les complots politiques sont toujours ramifiants.

Ramifique, adj. des 2 g.; de ramification, qui est, qui tient de la ramification, qui la concerne, qui la marque: dans tel département il y a un mouvement, une agitation, un soulèvement, des troubles ramifiques.

Ramifiquement, adv.; d'une manière ramifique; par, avec ramification.

Ramifisme, s. m.; système de ramification: le ramifisme des conspirateurs, des perturbateurs.

Ramonable, adj. des 2 g.; qui peut ramoné, que l'on doit ramoner: cette cheminée est ramonable.

Rampamment, adv.; d'une manière rampante, en rampant: il le caresse, il le flatte, il lui parle, il le sert rampamment.

Rampance, s. f.; état, qualité de ce qui est rampant, de ce qui ne présente que de la bassesse: la belle dignité se lie avec la politesse, mais jamais avec la rampance.

Rampeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui rampe, ne fait que ramper: ce n'est qu'un rampeur.

Rançonnable, adj. des 2 g.; qui peut être rançonné, qui est exposé à être rançonné: cette personnne est rançonnable.

Rançonnamment, adv.; d'une manière rançonnante, en rançonnant: vous exigez rançonnamement de ce voyageur.

Rançonnant, e, adj.; qui rançonne, qui exige plus qu'il ne faut: cette hôtesse est d'une rançonnante chèreté.

Rançonnel, le, adj.; de rançon, qui est, qui tient de la rançon, qui y a rapport, qui la marque: cette personne, ce marchand est d'une exigence rançonnelle.

Rançonnellement, adv.; d'une manière rançonnelle; par, avec rançon: on l'a tiré rançonnellement de l'esclavage des algériens.

Rançonnisme, s. m.; système de rançon, de rançonnement.

Rancuner, v. n.; faire par rancune, se livrer à la rancune: vous rancunez.

Rancuneusement, adv.; d'une manière rancuneuse, avec rancune: vous agissez rancuneusement.

Rancunisme, s. m.; système de rancune; ce qui n'est, ne montre qu'une continuelle action de rancune: c'est du rancunisme.

Rangeable, adj. des 2 g.; qui peut être rangé, que l'on doit ranger: toutes ces choses sont rangeaules.

Rangeant, e, adj.; qui range, qui met dans un certain ordre: il est d'un soin très rangeant: une administration rangeante: une rangeante activité.

Rangément, adv. d'une manière rangée: il vit, il se conduit rangément.

Rangeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui range, qui aime à ranger, à mettre dans un certain ordre, à sa place: il est très rangeur: elle est très rangeuse.

Ranimable, adj. des 2 g.; qui peut être ranimé, qui est susceptible de se ranimer: cette guerre est ranimable: les troubles sont ranimables.

Ranimant, e, adj.; qui ranime, redonne de la vivacité, de la force: une chaleur ranimante: un spiritueux ranimant.

Ranimateur, s. m., f., *trice*; celui, celle qui ranime: tous les intrigants politiques ne sont que des ranimateurs de guerre, de troubles.

Ranimation, s. f.; action de ranimer; état ranimé: la ranimation de la guerre, des troubles.

Râpable, adj. des 2 g.; qui peut être râpé, qu'il est facile de râper: ce sucre, cette chose est râpable.

Râpant, e, adj.; qui râpe, qui sert à râper: une machine râpante: cet instrument est bien râpant.

Rapatriable, adj, des 2 g.; que l'on peut rapatrier, reconcilier, racommoder: ces personnes sont rapatriables.

Rapatriant, e, adj.; qui rapatrie, reconcilie, racommode: une rapatriante démarche, circonstance.

Râpement, s. m.; action de râper; état râpé: le râpement du sucre, d'une chose.

Rapetissable, adj. des 2 g.; qui peut être rapetissé, qui est susceptible de se rapetisser: cette personne, cette chose est rapetissable.

Rapetissant, e, adj.; qui rend plus petit, fait paraître moins gros: un repatissant éloignement: cette forme de vêtement est rapetissante. Qui rapetisse: cette personne est rapetissante.

Rapetissement, s. m.; action de rapetisser; état rapetissé: le rapetissement des objets, des idées, de l'esprit, d'une position sociale.

Rapetissisme, s. m.; système de rapetissement;

tout ce qui tend à ravaler, à mettre au plus bas.

Rapidisable, adj. des 2 g.; qui peut être rapidisé, rendu rapide, qui est susceptible de rapidité, de prendre de la rapidité, une grande rapidité; à quoi, auquel on peut donner de la rapidité : ce courant d'eau est rapidisable.

Rapidisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de rapidiser, de se rapidiser; qui rapidise, donne de la rapidité : une pente rapidisante : donner à un courant d'eau une pente rapidisante.

Rapidisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu rapide, qui a de la rapidité : un courant rapidisé.

Rapidiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir rapide; donner, prendre de la rapidité : rapidiser la marche, les mouvements, le cours des choses, des événements : rapidiser un courant d'eau : en tel endroit cette rivière se rapidise étonnamment.

Rapiéçable, adj.; des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être rapiécé : cet habit est rapiéçable.

Rapinable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être rapiné : quand l'administration et l'emploi des finances d'un état sont ignorés de tous; quand les comptes des dépenses publiques sont incontrôlés; ces mêmes finances sont rapinables par ceux-là même qui les administrent, parce qu'ils sont insurveillés dans leurs opérations.

Rapinamment, adv.; d'une manière rapinante; par la rapine : vous ruinez rapinamment le trésor public.

Rapinant, *e*, adj.; qui rapine : une administration rapinante. Qui porte à la rapine : une rapinante avarice, cupidité, sordidité.

Rapinateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui rapine : des administrateurs, des fonctionnaires, des receveurs, des surveillants rapinateurs.

Rapinement, s. m.; action de rapiner; état rapiné : le rapinement des finances.

Rapinisme, s. m.; système de rapine, tout ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle rapine; ce n'est que du rapinisme.

Rappelable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rappelé : cet ambassadeur est rappelable; ce témoin est rappelable.

Rappeleur, s. m., f. *se*; celui; celle qui rappelle : les rappeleurs irlandais.

Rapprochable, adj. des 2 g.; qui peut être rapproché, que l'on doit rapprocher : cette chose est rapprochable.

Rapprochant, *e*, adj.; qui rapproche, place plus près : ces lunettes sont fort rapprochantes. Au fig. : qui cause, occasionne un rapprochement : il existe maintenant pour eux des motifs d'intérêt rapprochants : c'est un motif rapprochant : c'est une occasion rapprochante : des circonstances, des convenances rapprochantes.

Rapsodier, v. n.; faire, dire, répéter des rapsodies : vous rapsodiez.

Rarifiable, adj. des 2 g.; qui peut être rarifié, qui est susceptible de se rarifier, de devenir rare, plus rare : ces choses sont rarifiables.

Rarification, s. f.; action de rarifier, de rendre rare, plus rare : la rarification des choses.

Rarifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu rare, plus rare : ces choses sont bien rarifiées.

Rarifier, v. act. et pr., se —; rendre, devenir rare, plus rare : rarifier les choses : ces denrées se rarifient.

Rarrangeable, adj. des 2 g.; qui peut être rarrangé, raccommodé, remis en ordre, concilié de nouveau : toutes ces choses sont rarrangeables : ces personnes sont rarrangeables.

Rarrangé, *e*, part. pas. et adj; qui est rarrangé, raccommodé, concilié de nouveau, qui est remis en ordre : ces choses, ces personnes sont rarrangées.

Rarranger, v. act. et pr., se—; arranger, remettre en ordre de nouveau : rarranger les choses. rarranger, se rarranger; raccommoder, concilier de nouveau : rarranger les personnes; ces personnes se rarrangent.

Rassasiable, adj. des 2 g.; qui peut être rassasié, qu'il est facile de rassasier : cette personne est rassasiable de choses, d'honneurs, de richesses.

Rassemblable, adj. des 2 g.; qui peut être rassemblé, que l'on doit rassembler : ces personnes, ces choses sont rassemblables.

Rassurable, adj. des 2 g.; qui peut être rassuré, que l'on doit rassurer, à qui on peut donner la tranquilité, la confiance : cette personne est rassurable.

Rassurement, s. m.; action de rassurer; état rassuré : le rassurement de cette personne.

Rassurément, adv.; d'une manière rassurée : parler rassurément.

Ratatinement, s. m.; action de ratatiner; état ratatiné : le ratatinement des choses.

Ratatouiller, v. neut., expres. fam.: faire de la ratatouille, de mauvais ragoûts : vous ratatouillez : on ne fait que ratatouiller dans ce restaurant.

Râtelable, adj. des 2 g.; qui peut être râtelé : ce pré est râtelable : ces choses sont râtelables.

Râtelage, s. m.; action de râteler; état râtelé : le râtelage d'un pré, d'une chose : un bon râtelage.

Rationalisable, adj. des 2 g.; qui peut être rationalisé, rendu rationel; qui est susceptible de rationalité : l'homme n'est rationalisable que quand il veut entrer dans les actions d'ordre, dans celles de vrai, de beau et de bien.

Rationalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de rationaliser, de se rationaliser; qui rationalise, qui donne de la rationalité : l'homme aime naturellement le beau et le bien, mais il ne peut entrer dans cette action que par celles des différents ordres d'action, qu'en

Digitized by Google

se rationalisant : les fougues d'esprit, d'imagination sont toujours irrationalisantes, parce qu'elles emportent l'homme au delà des prudences et des sagesses d'action, au delà de toute raison ; et la prudence et la reflexion sont toujours rationalisantes, parce qu'elles lient l'homme à la raison, ne l'en laissent pas sortir et lui imposent tous ses ordres.

Rationalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu rationel, qui a, qui présente de la rationalité : cette personne est bien, convenablement rationalisée : celui qui ne modifie point ses passions et ne reprime pas leur différentes fougues, reste toujours irrationalisé, reste dans l'extravagance d'action ; parce qu'il est en dehors des puissances de la raison. Il n'y a de véritablement rationalisé que celui qui sait modifier tout en lui, désirs, passions, vivacité d'esprit ; que celui qui sait soumettre son action à la méditation, à une sage réflexion, à tous les ordres de bien ; que celui qui se livre à l'examen de tous les utiles, de tous les vrais, de tous les beaux d'action ; parce qu'alors il entre dans toutes les grandes voies d'un sain jugement et de la raison.

Rationaliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir rationel ; donner, prendre, acquérir de la rationalité, une action de raison ; agir par la duction de la raison, selon les règles reçues et adoptées, soumettre, se soumettre à l'action de la raison. Neut. ; faire du rationalisme : vous rationalisez : on rationalise, et l'homme se rationalise par les aplombs de la réflexion, par les études des vrais et des beaux d'action ; mais on rationalise et on se rationalise encore par toutes ces belles et grandes piétés de devoirs qui font entrer dans la vertu et qui maintiennent dans la continuelle action de bien.

Rationellement, adv. ; d'une manière rationelle, avec rationalité : vous agissez, vous faites rationellement : Quand l'homme se conduit et agit rationellement, il s'en trouve toujours bien ; parce qu'alors il est toujours dans la raison et la sagesse : si l'homme ignorant pouvait élever sa pensée, il prendrait toute l'étendue morale qui doit l'éclairer et le diriger ! il prendrait aussi toute l'intelligence apanage d'un esprit conceptif, toutes les précisions d'action, et alors il marcherait toujours rationellement dans la vie.

Ratissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être ratissé : ces allées sont ratissables.

Rattachable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être rattaché, attaché de nouveau ; qu'il est nécessaire de rattacher : ces planches sont rattachables.

Rattachement, s. m. ; action de rattacher, d'attacher de nouveau ; état rattaché : le rattachement des, de ces planches.

Ravageable, adj. des 2 g. ; qui peut être, est exposé à être ravagé : ces pays, ces contrées, ces emblaves sont ravageables.

Ravageamment, adv. ; d'une manière ravageante, en ravageant : vous avez guerroyé ravageamment.

Ravageant, e, adj. ; qui ravage, qui détruit toutes les productions : une grêle ravageante, qui prend, enlève, détruit tout par l'action de la force, de la violence : ces pays furent ruinés par une guerre ravageante.

Ravalable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être ravalé, abaissé, humilié : cette personne est ravalable.

Ravalant, e, adj. ; qui ravale, abaisse, humilie : c'est une action ravalante.

Ravalisme, s. m. ; tout ce qui tend continuellement à ravaler, à abaisser, à humilier : ce n'est que du ravalisme.

Ravelinable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être raveliné : ces fortifications sont ravelinables.

Raveliné, e, part. pas. et adj. ; qui a un, des ravelins : cette fortification, cette place est bien ravelinée.

Ravelinement, s. m. ; action de raveliner, état raveliné : le ravelinement d'une fortification, d'une place.

Raveliner, v. act. ; faire donner un, des ravelins, garnir de ravelins : raveliner une fortification, une place.

Ravinable, adj. des 2 g. ; qui peut être raviné, qui est susceptible de se raviner par la chute des eaux : ce terrain est ravinable.

Ravinant, e, par. pr. et adj. ; qui fait l'action de raviner, de se raviner ; qui ravine, forme un ravin, change en ravine : cette eau est ravinante par sa chute, son courant : une pluie ravinante.

Raviné, e, par. pas. et adj. ; qui est en ravin, où l'eau a formé des ravins par sa chute ou son courant : ce terrain, ce chemin est raviné.

Ravinement, s. m. ; action de raviner, état raviné : le ravinement d'un terrain, d'un chemin.

Raviner, v. a. et pr. se — ; former un ravin, se changer en ravin : en cet endroit l'eau ravine : ce terrein se ravine.

Ravineux, se, adj. ; qui a, qui présente des ravins ; beaucoup de ravins ; où l'on ne voit que des ravins : un pays ravineux, des contrées ravineuses.

Ravissable, adj. des 2 g. ; qui peut être ravi, pris, emporté : cette chose est ravissable. Au fig. : en qui on peut exciter l'admiration, la joie : cette personne est ravissable.

Ravissance, s. f. ; grand contentement, joie de transport, leur expression : il ne sort pas de sa ravissance. action de ravir ; état ravi, de grande admiration, joie.

Rayable, adj. de 2 g. ; qui peut être rayé, que l'on doit rayer : cette personne est rayable, ne doit plus figurer sur la liste.

Digitized by Google

Réabaissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réabaissé, abaissé de nouveau, encore, une seconde fois : cette toiture, ce plancher est réabaissable.

Réabaissé, e, part. pas. et adj.; qui est abaissé de nouveau, encore, une seconde fois : cette toiture, ce plancher est réabaissé.

Réabaissement, s. m.; action de réabaisser, état réabaissé : le réabaissement d'une chose qui est encore trop élevée quoi qu'ayant été déjà abaissée.

Réabaisser, v. act.; abaisser de nouveau, encore, une seconde fois : réabaisser une chose, une toiture, un plancher.

Réabandonnable, adj. des 2 g qui peut être, doit être réabandonné, abandonné de nouveau, encore, une seconde fois : ce pays, ce projet est réabandonnable : cette affaire, cette entreprise est réabandonnable.

Réabandonné, e, part. pas. et adj.; qui est abandonné de nouveau, encore, une seconde fois : ce pays est réabandonné : cette affaire, cette entreprise, cette construction est réabandonnée.

Réabandonnement, s. m.; nouveau délaissement complet : ses amis l'ont de nouveau quitté, il est dans un décourageant réabandonnement.

Réabandonner, v. act.; abandonner de nouveau, encore, une seconde fois : il réabandonne ses amis ; réabandonner un pays, ses biens, une affaire, une entreprise, une construction.

Réabasourdi, e, part. pas. et adj.; qui est abasourdi de nouveau : cette personne est réabasourdie.

Réabasourdir, v. act. et pr. se,—; abasourdir, s'abasourdir de nouveau : réabasourdir une personne : il se réabasourdit.

Réabasourdissable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement réabasourdi, abasourdi de nouveau : cette personne est réabasourdissable.

Réabasourdissant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de réabasourdir, de se réabasourdir ; qui réabasourdit, abasourdit de nouveau : il avait l'esprit bien tranquille, il se livrait à la joie ; mais depuis peu, il a reçu des nouvelles réabasourdissantes.

Réabasourdissement, s. m.; abasourdissement nouveau ; état réabasourdi : son réabasourdissement.

Réabattable, adj. des 2 g.; qui peut être réabattu, abattu de nouveau : cette personne est réabattable.

Réabattant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de réabattre ; qui réabat, abat de nouveau : cette nouvelle est réabattante : sa position est réabattante.

Réabattement, s. m.; abattement nouveau : son réabattement.

Réabattre, v. act. et pr. se,—; abattre, s'abattre, se laisser abattre de nouveau : réabattre une personne.

Réabattu, e, part. pas. et adj.; qui est abattu de nouveau : cette personne est réabattue.

Réabdiqué, e, part. pas. et adj.; qui est abdiqué de nouveau : le pouvoir est réabdiqué.

Réabdication, s. f.; abdication nouvelle, action de réabdiquer ; état réabdiqué : sa réabdication : la réabdication du pouvoir, de l'autorité suprême.

Réabdiquer, v. act.; abdiquer de nouveau : réabdiquer le pouvoir, l'autorité suprême : après la bataille de Waterloo, l'empereur Napoléon réabdiqua.

Réabhorré, e, adj.; qui a été, qui est abhorré de nouveau : ce prince fut aussitôt réabhorré : cette personne est réabhorrée.

Réabjection, s. f.; abjection nouvelle ; état de rechute dans l'abjection : sa réabjection fut amenée par sa réimmoralité et ses remé-faits.

Réabjuration, s. f.; abjuration nouvelle : sa réabjuration de vices, d'erreurs, ne fut pas plus sincère que son abjuration première.

Réabjuré, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est abjuré de nouveau : toutes ces erreurs politiques furent réabjurées par le nouveau ministère.

Réabjurer, v. act.; abjurer de nouveau : réabjurer des vices, des erreurs.

Réabondance, s. f.; abondance nouvelle : la réabondance des denrées, des choses nécessaires à la vie.

Réabonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réabonné, abonné de nouveau à....: cette personne est réabonnable.

Réabonné, e, part. pas. et adj.; qui est abonné de nouveau à....: cette personne est réabonnée, s'est réabonnée à....: substantiv. les réabonnés.

Réabonnement, s. m.; abonnement nonveau ; action de réabonner, de se réabonner ; état réabonné : son réabonnement : l'ouverture des chambres est une époque de réabonnement aux journaux.

Réabonner, v. act. et pr. se,—; abonner, s'abonner de nouveau ; réabonner une personne : ils se réabonnent.

Réabonni, e, part. pas. et adj.; qui est abonni de nouveau : ce vin est réabonni : cette chose est réabonnie.

Réabonnir, v. act. et pr. se,—; abonnir de nouveau : réabonnir les choses, le vin : ce vin, ces choses se réabonnissent.

Réabonnissable, adj. des 2 g.; qui peut être réabonni, abonni de nouveau, qui est susceptible de se réabonnir : ce vin, ces choses sont réabonnissables.

Réabonnissant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de réabonnir, de se réabonnir ; qui réabonnit, abonnit de nouveau, rend meil-

Digitized by Google

leur : cette cave est réabonnissante : ce moyen est réabonnissant.

Réabonnissement, s. m ; action de réabonnir ; état réabonni : le réabonnissement des choses, du vin.

Réabouchable, adj. des 2 g.; que l'on peut réaboucher, aboucher de nouveau : ces personnes sont réabouchables.

Réabouché, e, part. pas. et adj.; qui est abouché de nouveau : ces personnes se sont réabouchées.

Réabouchement, s. m.; nouvel abouchement ; action de réaboucher, de se réaboucher ; état réabouché : leur réabouchement.

Réaboucher, v. act. et pr. se,—; aboucher, s'aboucher de nouveau ; réaboucher des personnes : ils se réabouchèrent.

Réabreuvable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être réabreuvé, abreuvé de nouveau : ces bestiaux sont réabreuvables : ces terres sont réabreuvables.

Réabreuvé, e, part. pas. et adj.; qui est abreuvé de nouveau ; ces bestiaux sont réabreuvés : ces terres sont réabreuvées.

Réabreuvement, s. m.; action de réabreuver, état réabreuvé : le réabreuvement des bestiaux, celui des terres, des prés.

Réabreuver, v. act. et pr. se,—; abreuver, s'abreuver de nouveau : réabreuver des bestiaux, des terres, des prés : ces terres se réabreuvent.

Réabritable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être réabrité, abrité de nouveau : ces personnes, ces choses sont réabritables.

Réabrité, e, part. pas. et adj.; qui est abrité de nouveau : ces personnes, ces choses sont réabritées.

Réabritement, s. m.; abritement nouveau ; action de réabriter, de se réabriter ; état réabrité : le réabritement des personnes des choses.

Réabriter, v. act. et pr. se,— ; abriter, s'abriter de nouveau : réabriter les personnes, les choses : ces malheureux incendiés se réabritent.

Réabrogeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réabrogé, abrogé de nouveau : ce droit, ce privilége, cette loi est réabrogeable.

Réabrogation, s. m.; action de réabroger ; état réabrogé ; abrogation nouvelle : la réabrogation d'un droit, d'un privilège, d'une loi.

Réabrogé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est abrogé de nouveau : ce droit, ce privilège fut réabrogé : cette loi est réabrogée.

Réabroger, v. act. ; abroger de nouveau : réabroger un droit, un privilége, une loi.

Réabrouti, e, adj.; qui est abrouti de nouveau : ces jeunes rejets sont réabroutis.

Réabroutissement, s. m.; abroutissement nouveau, état réabrouti : le réabroutissement de ces rejets, de ces jeunes plans.

Réabsenté, e, part. pas. et adj.; qui est absenté de nouveau : elle est réabsentée : elle s'est réabsentée.

Réabsenter, v. act et pr. se,—; faire absenter, de nouveau : ses occupations le réabsentent : il se réabsente.

Réabsorbé, e, part. pas. et adj.; qui est absorbé de nouveau : les eaux sont encore réabsorbées. Au fig.; il est réabsorbé dans l'étude.

Réabsorber, v. act. et pr. se,—; absorber, s'absorber de nouveau : vous ne cessez de réabsorber : il se réabsorbe dans l'étude.

Réabusable, adj. des 2 g.; qui peut être réabusé, abusé de nouveau : cette personne est réabusable.

Réabusé, e, part. pas. et adj.; qui est abusé de nouveau : cette personne est réabusée.

Réabusement, s. m.; abusement nouveau ; action de réabuser ; état réabusé : le réabusement d'une personne : son réabusement.

Réabuser, v. act. et pr. se,—; abuser, s'abuser de nouveau : réabuser une personne : cette personne se réabuse.

Réaccablable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être réaccablé, accablé de nouveau : cette personne est réaccablable : l'ennemi est réaccable dans cette position.

Réaccablant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de réaccabler ; qui réaccable, accable de nouveau : il en reçut une réponse réaccablante : ce témoignage est réaccablant : cette réunion de forces fut réaccablante.

Réacablé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est accablé de nouveau : l'ennemi fut réaccablé : cette personne est réaccablée.

Réaccablemnnt, s. m.; accablement nouveau ; action de réaccabler ; état réaccablé : son réaccablement : le réaccablement d'une personne, de l'ennemi.

Réaccabler, v. act; accabler de nouveau : réaccabler une personne, l'ennemi.

Réaccaparé, e, part. pas. et adj. ; qui est accaparé de nouveau : toutes les denrées sont réaccaparées.

Réaccaparement, s. m.; accaparement nouveau ; action de réaccaparer ; état réaccaparé : le réaccaparement des denrées.

Réaccaparer, v. act.; accaparer de nouveau : réaccaparer les denrées.

Réaccéder, v. neut.; accéder de nouveau : réaccéder à un traité : vous réaccédez.

Réacceptable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réaccepté, accepté de nouveau : cette place est réacceptable : toutes ces choses sont réacceptables.

Réacceptation, s. f.; acceptation nouvelle ; état réaccepté : sa réacceptation : la réacceptation d'une chose.

Réaccepté, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est accepté de nouveau : ces offres furent réacceptées.

Réaccepter, v. act.; accepter de nouveau : ré-

Digitized by Google

accepter une place, une mission, des choses.

Réacclimaté, e, adj.; qui a été, qui est acclimaté de nouveau : ces personnes, ces plantes sont bien réacclimatées.

Réaccordable, adj. des 2 g.; qui peut être réaccordé, accordé de nouveau : cet instrument est réaccordable. Au fig. : que l'on peut raccommoder ensemble, entre lesquels on peut rétablir un bon accord : ces personnes sont réaccordables.

Réaccordé, e, part. pas. et adj.; qui est accordé de nouveau : cet instrument est réaccordé. Au fig. : que l'on est parvenu à raccommoder ensemble, entre lesquels on a rétabli un bon accord : ces personnes sont réaccordées.

Réaccorder, v. ac. et pr., se —; accorder de nouveau : réaccorder un instrument. Au fig. : raccommoder des personnes ensemble, rétablir un bon accord entre elles : réaccorder des personnes; se remettre en accord, en bonne intelligence avec quelqu'un : ces personnes se réaccordent.

Réaccoutumable, adj. des 2 g.; qui peut être accoutumé de nouveau à.... : cette personne est réaccoutumable.

Réaccoutumé, e, part. pas. et adj.; qui est accoutumé de nouveau a.... : cette personne est réaccoutumée a.....

Réaccoutumement, s. m.; action de réaccoutumer; état réaccoutumé à.... : son réaccoutumement.

Réaccoutumer, v. a. et pr., se —; accoutumer; s'accoutumer de nouveau à.... : cette personne se réaccoutume.

Réaccréditable, adj. des 2 g.; qui peut être réaccrédité, accrédité de nouveau; qui peut être remis de nouveau en crédit, en réputation; qui est susceptible de reprendre un nouveau crédit : cette personne est réaccréditable.

Réaccréditant, e, part. pr. adj; qui fait l'action de réaccréditer, de se réaccréditer; qui réaccrédite, accrédite de nouveau, qui procure de nouveau ce crédit, le rétablit, qui remet en réputation : une opération, une nécessité, une action réaccréditante.

Réaccrédité, e, part. pas. et adj.; qui est accrédité de nouveau; qui a recouvré son crédit, sa réputation, le pouvoir de faire, d'agir : cette personne est réaccréditée.

Réaccréditer, v. a. et pr., se — accréditer de nouveau; remettre, se remettre, rentrer de nouveau en crédit, faire regagner, regagner le crédit, la réputation, le pouvoir de faire, d'agir : réaccréditer une personne : se réaccréditer.

Réaccrochable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit accrocher de nouveau : cette chose est réaccrochable.

Réaccroché, e, p. pas. adj.; qui est accroché de nouveau : cette chose est réaccrochée.

Réaccrochement, s. m.; action de réaccrocher; état réaccroché : le réaccrochement d'une chose.

Réaccrocher, v. a. et pr., se —; accrocher, s'accrocher de nouveau : réaccrocher une chose : il se réaccroche aux branches.

Réachalandable, adj. des 2 g.; qui peut être réachalandé, achalandé de nouveau : ce marchand, ce magasin est réachalandable.

Réachalandant, e, p. pr. et adj.; qui fait l'action de réachalander, de se réachalander; qui réachalande; qui fait revenir les chalands : bon marché est toujours réachalandant.

Réachalandé, e, p. pas. et adj.; qui est achalandé de nouveau : ce marchand est réachalandé : cette boutique est réachalandée.

Réachalander, v. a. et pr., se —; achalander, s'achalander de nouveau, faire revenir des chalands dans une boutique : ce marchand, cette boutique se réachalande.

Réactionnairement, adv. d'une manière réactionnaire; par un moyen, une force réactionnaire.

Réactionnant, e, adj.; qui réactionne : des lois réactionnantes.

Réactionnel, le, adj.; de réaction, qui est, qui tient de la réaction, qui la marque, la concerne, qui tend à mettre en mouvement, à faire agir la réaction : une politique, une administration réactionnelle : des tendances réactionnelles.

Réactionnellement, adv.; d'une manière réactionnelle.

Réactionner, v. neut.; faire de la réaction, se livrer à la réaction : vous réactionnez.

Réactisme, s. m.; système de réaction; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle réaction : c'est du réactisme.

Réactivable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réactivé, remis de nouveau en activité : ces hommes, ces choses, ces principes, ces moyens, toutes ces industries sont réactivables.

Réactivé, e, part. pas. et adj.; qui est remis de nouveau en activité, qui a repris son activité, une nouvelle activité : ces personnes, ces choses, ces principes, ces moyens, ces industries sont réactivées.

Réactiver, v. act. et pr., se —; mettre, rentrer de nouveau en activité; donner, prendre une nouvelle activité : réactiver une administration.

Réactivité, s. f.; activité nouvelle, remise en activité : sa réactivité.

Réadmissibité, s. f.; état, qualité de ce qui est réadmissible.

Réadmissible, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réadmis : ces personnes sont réadmissibles.

Réadoptable, adj. de 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être réadopté, adopté de nouveau : ce système est réadoptable.

Réadoptisme, s. m. ; système de réadoption, ce qui tend à remettre en vigueur tout ce qui était abrogé, désuétudisé : un réadoptisme de lois, d'usages.

Réadorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réadoré, adoré de nouveau : cet objet est réadorable.

Réadoration, s. f.; action de réadorer; état réadoré : la réadoration de ce qu'on a cessé d'adorer.

Réadoré, e, part. pas. et adj.; qui est réadoré : elle est réadorée.

Réadorer, v. act.; adorer de nouveau ce que l'on a cessé d'adorer : brûler ce que l'on a adoré, et réadorer ce que l'on a brûlé.

Réadorisme, s. m., système de réadoration : c'est du réadorisme.

Réaggravable, adj. des 2 g.; qui peut être réaggravé, qui est susceptible de se réaggraver, de s'aggraver plus encore, de prendre une gravité plus forte : tous ces malheurs sont réaggravables.

Réaggravant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de réaggraver, de se réaggraver, qui réaggrave, qui donne une gravité nouvelle, une augmentation de gravité : une circonstance réaggravante : c'est un cas réaggravant.

Réaggravation, s. f.; action de réaggraver; état réaggravé : la réaggravation d'un fait.

Réaggravé, e, part. pas. et adj.; qui est aggravé de nouveau, qui a pris, qui a reçu une augmentation de gravité, une gravité plus forte : ce cas, ce fait, ce crime, ce malheur est réaggravé.

Réaggraver, v. act. et pr., se — ; aggraver, s'aggraver de nouveau; rendre, devenir plus grave ; augmenter la gravité ; donner, prendre une gravité nouvelle, plus forte : réaggraver un fait, une action, un crime, un malheur.

Réagissable, adj. des 2 g.; qui peut réagir, qui est susceptible de réagir ; sur quoi il est possible de réagir

Réagissant, e, adj. ; qui réagit : ces causes sont réagissantes.

Réagrandi, e, part. pas. et adj. ; qui est agrandi, qui est rendu plus grand, qui a un nouvel agrandissement : cette chose, cette propriété est réagrandie : cet établissement est réagrandi.

Réagrandir, v. act. et pr., se — ; agrandir, s'agrandir de nouveau, rendre plus grand qu'auparavant ; donner, prendre un nouvel agrandissement : réagrandir une chose, une propriété, un établissement.

Réagrandissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réagrandi, qui est susceptible d'un nouvel agrandissement : cet établissement est réagrandissable.

Réagrandissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réagrandir, de se réagrandir ; qui réagrandit, cause, constitue un nouvel agrandissement : cette mesure, cette construction est réagrandissante.

Réagrandissement, s. m.; action d'agrandir, de donner un nouvel agrandissement; état réagrandi : son réagrandissement.

Réaffermi, e, part. pas. et adj.; qui est affermi de nouveau, à qui, à quoi on a donné un nouvel affermissement, qui a acquis une nouvelle solidité, stabilité : ce pouvoir est réaffermi.

Réaffermir, v. act. et pr., se — ; affermir, s'affermir de nouveau; donner, prendre une nouvelle solidité, stabilité : réaffermir un pouvoir : son autorité se réaffermit.

Réaffermissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réaffermi, affermi de nouveau, qui est susceptible de réaffermissement : ce pouvoir, cette autorité est réaffermissable.

Réaffermissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réaffermir, de se réaffermir ; qui cause, produit un réaffermissement, un affermissement nouveau : cette mesure, cette prudence, cette sagesse, cette précaution est réaffermissante.

Réaffermissement, s. m. ; action de réaffermir ; état réaffermi : le réaffermissement d'un pouvoir, d'une autorité.

Réaffermisme, s. m.; système de réaffermissement.

Réaimé, e, part. pas. et adj.; qui est aimé de nouveau, qui est objet d'un nouvel attachement : elle est réaimée.

Réaimer, v. act. et pr., se — ; aimer, s'aimer de nouveau ; recommencer de nouveau à aimer, à s'aimer : il réaime : il la réaime : ils se réaiment.

Réajournable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réajourné, ajourné de nouveau : cette affaire est réajournable.

Réajournant, e, adj.; qui réajourne continuellement : une paresse, une insouciance, une négligence réajournante.

Réalisateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui aime à realiser ses promesses.

Réalitable, adj. des 2 g.; qui peut être réalité, obligé de se remettre au lit, qui est susceptible de retomber malade : cette personne est réalitable.

Réalitant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réaliter, de se réaliter; qui réalite, force à reprendre le lit, à se remettre au lit : il se livre à des imprudences réalitantes.

Réalitation, s. f.; action de réaliter ; état réalité : sa réalitation.

Réalité, e, part. pas. et adj.; qui est remis au lit, qui est obligé de nouveau de garder le lit : cette personne est réalitée.

Réaliter, v. act. et pr., s'—; remettre, se remettre de nouveau au lit, retomber malade : réaliter une personne : cette personne se réalite.

Réallongeable, adj. des 2 g.; qui peut être al-

Digitized by Google

longé de nouveau, à quoi on doit donner une longueur plus grande que celle déjà donnée : cette chose est réallongeable.

Réallongé, e, part. pas. et adj.; qui est allongé une seconde fois, qui est rendu plus long qu'il ne l'était en second lieu : cette chose est réallongée.

Réallongement, s. m.; action de réallonger; état réallongé : son réallongement.

Réallonger, v. act.; rallonger de nouveau, rendre encore plus long qu'il ne l'était en second lieu : réallonger une chose.

Réallumable, adj. des 2 g.; qui peut être réallumé, allumé de nouveau, qui est susceptible de se réallumer : le feu, la discorde est réallumable.

Réallumé, e, part. pas. et adj.; qui est allumé de nouveau : la discorde, la guerre civile est réallumée.

Réallumement, s. m.; action de réallumer; état réallumé : le réallumement du feu, de la discorde, de la guerre civile.

Réallumer, v. act. et pr., allumer, s'allumer de nouveau : réallumer le feu, la discorde, la guerre civile : ce feu, cette guerre se réallume.

Réaméliorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réamélioré, amélioré de nouveau, encore : ces terres sont réaméliorables : toutes ces choses sont réaméliorables.

Réaméliorant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réaméliorer, de se réaméliorer; qui réaméliore, améliore de nouveau : ce travail est réaméliorant : cette spéculation, cette opération est réaméliorante.

Réamélioration, s. f.; amélioration nouvelle; action de réaméliorer; état réamélioré : sa réamélioration : la réamélioration des terres, des choses.

Réamélioré, e, part. pas. et adj.; qui est amélioré de nouveau, encore : ces terres sont réaméliorées : toutes ces choses sont réaméliorées.

Réaméliorer, v. act.; améliorer de nouveau, encore : réaméliorer des terres, les personnes, les choses.

Réaménageable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réaménagé, aménagé de nouveau : ce bois, cette forêt est réaménageable.

Réaménagé, e, part. pas. et adj.; qui est aménagé de nouveau : ce bois est réaménagé : cette forêt est réaménagée.

Réaménagement, s. m.; action de réaménager; état réaménagé; aménagement nouveau : son réaménagement : le réaménagement d'un bois, d'une forêt.

Réaménager, v. act.; aménager de nouveau, faire un nouvel aménagement : réaménager un bois, une forêt.

Réamendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réamendé, amendé de nouveau, remis à l'amende, qui est susceptible de se corriger de nouveau : cette personne est réamendable : qui est susceptible de réamendement; cette terre est réamendable.

Réamendé, e, part. pas. et adj.; qui est amendé de nouveau : cette personne, cette terre est réamendée.

Réamendement, s. m.; amendement nouveau, nouveau changement en mieux : il y a réamendement dans sa conduite, dans sa santé : le réamendement de cette terre.

Réamender, v. act. et pron. se—; amender, s'amender de nouveau : réamender les choses, un projet de loi, un ouvrage, une terre; cette personne se réamende.

Réaménisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réaménisé, aménisé de nouveau, qui est susceptible de se réaméniser : cette personne est réaménisable.

Réaménisé, e, part. pas. et adj.; qui est aménisé de nouveau : elle avait perdu toute son aménité; mais maintenant elle est tout à fait réaménisée.

Réaméniser, v. act. et pron. se—; améniser, s'améniser de nouveau : réaméniser une personne : cette personne se réamémise.

Réamertumable, adj. des 2 g.; qui peut être réamertumé, amertumé de nouveau, rendu de nouveau amer. Au fig.: sa vie est réamertumable.

Réamertumé, e, part. pas. et adj.; qui est amertumé de nouveau, qui est rendu de nouveau amer. Au fig.: sa vie est réamertumée.

Réamertumer, v.; act. amertumer de nouveau, rendre de nouveau amer. Au fig.: réamertumer la, sa vie.

Réameubli, e, part. pas et adj.; qui est ameubli de nouveau; T. d'agric. : cette terre est réameublie.

Réameublir, v. act.; T. d'agric.; ameublir de nouveau : réameublir la terre, une terre.

Réameublissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réameubli : cette terre est réameublissable.

Réameublissement, s. m.; action de réameublir, état réameubli; ameublissement nouveau : le réameublissement de la terre.

Réameutable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement réameuté, ameuté de nouveau : cette population est réameutable.

Réameuté, e, part. pas. et adj.; qui est ameuté. Au fig. : cette population est réameutée : ces gens sont réameutés.

Reameutement, s. m.; ameutement nouveau, action de réameuter; état réameuté. Au fig.: le réameutement de la population; un réameutement de gens pour l'exécution d'un mauvais dessein.

Réameuter, v. act. et pron. se—; ameuter, s'ameuter de nouveau. Au fig.: réameuter la population : ces gens se réameutent pour l'exécution d'un mauvais dessein.

Réaminci, e, part. pas. et adj.; qui est aminci de

nouveau, encore : cette personne, cette chose est réamincie.

Réamincir, v. act. et pron. se— ; amincir, s'amincir de nouveau, encore : réamincir une chose : cette personne se réamincit.

Réamincissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réaminci, aminci de nouveau, encore ; qui est susceptible de réamincir : cette personne, cette chose est réamincissable.

Réamincissement, s. m. ; amincissement nouveau ; état réaminci : son réamincissement.

Réamnistiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réamnistié, amnistié de nouveau : cette personne est réamnistiable.

Réamnistie, s. f. ; amnistie nouvelle : une réamnistie.

Réamnistié, *e*, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est amnistié de nouveau : il fut réamnistié : il est réamnistié.

Réamnistier, v. act. ; amnistier de nouveau, donner une nouvelle, une seconde amnistie : réamnistier des personnes.

Réamoindri, *e*, part. pas. et adj. ; qui est amoindri de nouveau, encore : qui est rendu, devenu encore moindre : sa fortune est singulièrement amoindrie.

Réamoindrir, v. act. et pron. se— ; amoindrir, s'amoindrir de nouveau, encore : réamoindrir son avoir, sa fortune : ses maux se réamoindrissent chaque jour : toujours le désordre réamoindrit les fortunes.

Réamoindrissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réamoindri, amoindri de nouveau ; qui est susceptible de se réamoindrir : ses maux sont réamoindrissables.

Réamoindrissement, s. m. ; action de réamoindrir ; état réamoindri : le réamoindrissement de sa fortune, de ses peines, de ses maux.

Réamoncelable, adj. des 2 g. ; qui peut être réamoncelé, amoncelé de nouveau : ces choses sont réamoncelables : l'or entre les mains de l'avare est toujours réamoncelable : ces malheurs sont réamoncelables.

Réamoncelé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est amoncelé de nouveau : ces choses sont réamoncelées. Au fig. : toutes les iniquités sont réamoncelées.

Réamonceler, v. act. ; amonceler de nouveau : réamonceler des trésors : il réamoncelle l'or.

Réamoncellement, s. m. : action de réamonceler ; état réamoncelé : un réamoncellement de trésors : le réamoncellement de l'or.

Réamputable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réamputé, amputé de nouveau : son sein est réamputable.

Réamputation, s. f. ; amputation nouvelle ; état réamputé : une réamputation.

Réamputé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est amputé de nouveau : il fut réamputé.

Réamputer, v. act. ; amputer de nouveau, faire une nouvelle amputation.

Réannonçable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réannoncé, annoncé de nouveau, encore : ces choses sont réannonçables.

Réannonce, s. f. ; nouvelle annonce : une réannonce est nécessaire.

Réannoncé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est annoncé de nouveau : cet ouvrage est réannoncé ; cette chose est réannoncée.

Réannoncer, v. act. ; annoncer de nouveau, faire une nouvelle annonce : réannoncer un ouvrage, une chose.

Réannulable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réannulé, annulé de nouveau : cet acte, cette convention est réannulable.

Réannulation, s. f. ; action de réannuler ; état réannulé ; nouvelle annulation : la réannulation d'un acte, d'une convention : c'est une réannulation.

Réannulé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est annulé de nouveau : cette convention fut réannulée.

Réannuler, v. act. ; annuler de nouveau : réannuler un traité qui a été reconsenti.

Réanticipable, adj. des 2 g. ; qui peut être réanticipé, anticipé de nouveau, qui est exposé à une réanticipation : ce droit, ce champ est réanticipable.

Réanticipation, s. f. : anticipation nouvelle ; état réanticipé : sa réanticipation : c'est une réanticipation.

Réanticipé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est anticipé de nouveau : ce droit, ce bail est réanticipé.

Réanticiper, v. act. ; anticiper de nouveau, faire une nouvelle anticipation sur.....

Réanxiété, s. f. ; anxiété nouvelle : sa réanxiété.

Réanxiétisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est anxiétisé de nouveau : cette personne est réanxiétisée.

Réanxiétiser, v. act. et pron. se — ; anxiétiser, s'anxiétiser de nouveau : réanxiétiser une personne : cette personne se réanxiétise.

Réapaisable, adj. des 2 g. ; qui peut être réapaisé, apaisé de nouveau : ce peuple est réapaisable : ces troubles sont réapaisables.

Réapaisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est apaisé de nouveau : sa faim est réapaisée.

Réapaisement, s. m. ; apaisement nouveau ; état réapaisé : son réapaisement : le réapaisement de la faim.

Réapaiser, v. act. et pron. se— ; apaiser, s'apaiser de nouveau : réapaiser la guerre civile, des troubles, la faim : ce peuple se réapaise.

Réapercevable, adj. des 2 g. ; qui peut être réaperçu, aperçu de nouveau : cette comète, cette étoile, cette chose est réapercevable.

Réaplani, *e*, part. pas. et adj. ; qui est aplani de nouveau : ce terrein est réaplani : les difficultés sont réaplanies.

Réaplanir, v. act. aplanir de nouveau : réaplanir un terrein, les difficultés.

Réaplanissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être aplani de nouveau, ce terrein est

réaplanissable : les difficultés sont réaplanissable.s

Réaplanissement, s. m.; aplanissenent nouveau ; état aplani : le réaplanissement d'un terrein, des difficultés.

Réaplati, e, part. pas. et adj.; qui est aplati de nouveau : cette chose est réaplatie.

Réaplatir, v. act.; aplatir de nouveau : réaplatir une chose.

Réaplatissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réaplati, aplati de nouveau : cette chose, ce terrein est réaplatissable.

Réaplatissement, s. m.; action de réaplatir ; état réaplati : le réaplatissement d'un terrein, d'une chose.

Réappelable, adj. des 2 g.; dont ou doit réappeler, appeler de nouveau, une seconde fois : ce jugement, cette décision est réappelable. Que l'on doit réappeler à une fonction, à l'ordre : cet homme est réappelable.

Réapplaudi, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est applaudi de nouveau : il fut réapplaudi.

Réapplaudir, v. act.; applaudir de nouveau : réapplaudir une personne, une pièce, un auteur.

Réapplaudissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être réapplaudi : cette personne est réapplaudissable.

Réapplaudissement, s. m.; nouvel applaudissement ; état réapplaudi : son réapplaudissement : le réapplaudissement de la pièce.

Réapplicable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réappliqué, appliqué de nouveau : les sangsues sont réapplicables.

Réapplication, s. f.; application nouvelle; état réappliqué : sa réapplication : une réapplication de sangsues.

Réappliqué, e, part. pas. et adj.; qui est appliqué de nouveau : il est réappliqué à son ouvrage : les sangsues furent réappliquées.

Réappliquer, v. act. et pron. se — ; appliquer, s'appliquer de nouveau : réappliquer les sangsues : il se réapplique à son travail.

Réapposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réapposé, apposé de nouveau : les scellés sont réapposables.

Réappréciable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être apprécié, apprécié de nouveau : cette chose, cet avantage est réappréciable.

Réapprenable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être réappris, appris de nouveau : ces choses sont réapprenables.

Réapprendre, v. act.; apprendre de nouveau une chose, une science oubliée : il réapprend le latin.

Réapprêtable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réapprêté, apprêté de nouveau : ces choses sont réapprêtables.

Réapprêté, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est apprêté de nouveau : ces choses sont réapprêtées.

Réapprêter, v. act.; apprêter de nouveau, donner un nouvel apprêt : réapprêter les choses, une étoffe.

Réapprivoisable, adj. des 2 g.; qui peut être réapprivoisé, apprivoisé de nouveau : cet animal est réapprivoisable ; elle est réapprivoisable.

Réapprivoisé, part. pas. et adj.; qui est apprivoisé de nouveau : cet animal est réapprivoisé : elle est réapprivoisée.

Réappoivoisement, s. m.; nouvel apprivoisement; état réapprivoisé; son réapprivoisement.

Réapprivoiser, v. act. et pron. se— ; apprivoiser, s'apprivoiser de nouveau : réapprivoiser une personne, un animal : elle se réapprivoise, il se réapprivoise.

Réapprouvable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réapprouvé, approuvé de nouveau : cette personne, cette action est réapprouvable.

Réapprouvé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est réapprouvé : il fut réapprouvé : cette personne, cette démarche est réapprouvée.

Réapprouver, v. act.; approuver de nouveau : réapprouver une personne, une démarche, une opération, un traité.

Réapprovisionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réapprovisionné, approvisionné de nouveau : cette place, cette ville, ce pays est réapprovisionnable.

Réapprovisionné, e, part. pas. et adj.; qui est approvisionné de nouveau : cette place, cette ville, cette maison est réapprovisionnée.

Réapprovisionnement, s. m.; approvisionnement nouveau; état réapprovisionné : le réapprovisionnement d'une place, d'une ville, d'une armée, d'une maison.

Réapprovisionner, v. act.; approvisionner de nouveau : réapprovisionner un pays, une place, une ville, une armée; une maison.

Réappuyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réappuyé, appuyé de nouveau : cette chose est réappuyable. Au fig. : qui doit être protégé, aidé, favorisé de nouveau : cette personne, cette demande est réappuyable.

Réappuyé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est appuyé de nouveau : cette personne, cette demande est réappuyée.

Réappuyer, v. act.; appuyer de nouveau : réappuyer une personne, une demande.

Réarpentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réarpenté, arpenté de nouveau : ce terrein, cette propriété est réarpentable.

Réassemblable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réassemblé, assemblé de nouveau : les troupes, ces personnes sont réassemblables.

Réassermentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réassermenté, assermenté de nouveau, que l'on doit astreindre à un nouveau serment : cette personne est réassermentable.

Réassermentation, s. f.; assermentation nouvelle, répétée : sa réassermentation.

Digitized by Google

Réassermenté, e, part. pas et adj.; qui est assermenté de nouveau, qui a de nouveau prêté serment : cet homme est réassermenté.

Réassermenter, v. act. et pr., se— ; assermenter, s'assermenter de nouveau; faire prêter un nouveau serment; lier, se lier par un serment nouveau ou répété.

Réassermentisme, s. m ; système de réassermentation.

Réasservissable, adj. des 2 g.; qui peut être réasservi, asservi de nouveau : ce peuple est réasservissable.

Réasservisant, e, adj. ; qui réasservit, qui reproduit, ramène la servitude : une administration, des lois réasservissantes : un système gouvernemental réasservissant.

Réasservisme, s. m.; système de réasservissement.

Réassiégeable, adj. des 2 g.; qui peut être réassiégé, assiégé de nouveau, que l'on doit réassiéger : cette ville, cette place est réassiégeable.

Réassiégé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est réassiégé, assiégé de nouveau : cette ville, cette place fut réassiégée.

Réassiéger, v. act.; assiéger de nouveau, recommencer d'assiéger : assiéger de nouveau une ville, une place. Au fig. : recommencer ses assuiduités auprès d'une personne : réassiéger ses connaissances, ses amis.

Réassignable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réassigné, assigné de nouveau : cette personne, ce débiteur, ce témoin est réassignable.

Réassurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réassuré, assuré de nouveau : cette maison, cette personne est réassurable.

Réastreignable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, doit être réastreint, astreint de nouveau : cette personne est réastreignable.

Réastreignant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réastreindre, de se réastreindre : qui réastreint, astreint de nouveau; qui cause, amène un nouvel assujétissement à..... cette circonstance est réastreignante.

Réastreindre, v. act.; astreindre, assujétir de nouveau à....; reproduire, imposer un nouvel assujétissement : réastreindre une personne.

Réastreint, e, part. pas. et adj.; qui est astreint de nouveau à.... : cette personne est réastreinte.

Réattachable, adj. des 2 g.; qui peut être réattaché, attaché de nouveau; qui est susceptible de se réattacher à une personne, à une chose : cet homme, cette femme est réattachable.

Réattachant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réattacher, de se réattacher; qui réattache, attache de nouveau, qui cause un nouvel attachement : la bonté, la beauté, l'aménité est toujours réattachante.

Réattaché, e, part. pas. et adj.; qui est attaché de nouveau : il s'est promptement réattaché : elle s'est réattachée.

Réattachement, s. m.; attachement nouveau; état réattaché : son réattachement à cette personne.

Réattacher, v. act. et pr., se—; attacher, s'attacher de nouveau à une personne, à une chose : il se brouille souvent avec cette personne et s'y réattache aussitôt.

Réattaquable, adj. des 2 g.; pui peut être, doit être réattaqué, attaqué de nouveau : cette personne, cette armée est réattaquable.

Réattaqué, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est attaqué de nouveau : cette personne, cette armée fut réattaquée.

Réattaquer, v. act. et pr., se— ; attaquer, s'attaquer de nouveau; recommencer à attaquer, à s'attaquer de nouveau : ces personnes, ces armées se réattaquent.

Réattelable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réattelé, attelé de nouveau : ce cheval est réattelable.

Réattellement, s. m.; action de réatteller; état réattelé : le réattellement de ce cheval.

Réattendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réattendu; attendu de nouveau : cette personne est réattendable.

Réattendri, e, part. pas. et adj.; qui est attendri de nouveau: cette personne est *réattendrie.*

Réattendrir, v. act. et pr., se—; attendrir, s'attendrir de nouveau; réattendrir une personne.

Réattendrissable, adj. des 2 g.; qui peut être réattendri, qui est susceptible de se réattendrir : cette personne est réattendrissable.

Réattendrissement, s. m.; action de réattendrir; état réattendri : son réattendrissement.

Réattirable, adj. des 2 gen.; qui peut être réattiré, que l'on doit réattirer : cette personne est réattirable.

Réattirement, s. m.; action de réattirer; état réattiré : le réattirement d'une personne.

Réattisable, adj. des 2 gen.; qui peut être réattisé, attisé, animé de nouveau : ce feu est réattisable : la discorde est réattisable.

Réattisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réattiser; qui réattise, ranime : vos discours sont toujours réattisants et excitent la discorde.

Réattisé, e, part. pas. et adj.; qui est attisé, ranimé de nouveau : le feu est réattisé : la discorde est réattisée.

Réattisement, s. m.; action de réattiser; état réattisé : le réattisement du feu, de la discorde.

Réattiser, v. act.; attiser, ranimer de nouveau : réattiser le feu, la discorde : vous réattisez le feu, la discorde.

Réattristable, adj. des 2 gen.; qui peut être réattristé, attristé de nouveau : cette personne est réattristable.

Réattristant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réattrister, de se réattrister, d'attrister de nouveau; qui réattriste, qui cause de nouvelles peines, de nouveaux chagrins, une nouvelle

Digitized by Google

tristesse : cette nouvelle, cette perte, cette mort est réattristante.

Réattristé, e, part. pas. et adj. ; qui est attristé de nouveau, qui a de nouvelles peines, de nouveaux chagrins : cette personne est réattristée.

Réattrister, v. act. et pr., se—, attrister, s'attrister de nouveau, causer de nouvelles peines, de nouveaux chagrins : réattrister une personne : vous le réattristez : cette personne se réattriste.

Réaudition, s. f. ; audition nouvelle : la réaudition de ce témoin fut sans utilité et sans résultat.

Réaugmentable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réaugmenté, augmenté une seconde fois, encore : ces traitements sont réaugmentables : ces personnes sont réaugmentables.

Réaugmentation, s. f. ; augmentation nouvelle ; action de réaugmenter ; état réaugmenté : sa réaugmentation : une réaugmentation de traitement, de prix, des choses.

Réaugmenté, e, part. pas. et adj. ; qui est augmenté de nouveau : ces personnes sont réaugmentées : ces traitements, le prix, ces ouvriers sont réaugmentés.

Réaugmenter, v. act. ; augmenter de nouveau : réaugmenter les traitements, les prix, les ouvriers, les choses.

Réaumôné, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est aumôné de nouveau : ce malheureux fut et est encore réaumôné.

Réaumôner, v. act. ; aumôner de nouveau, donner de nouveaux l'aumône ; réaumôner une personne, un pauvre.

Réautorisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réautorisé, autorisé de nouveau : cette personne est réautorisable.

Réautorisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réautoriser ; qui réautorise, autorise de nouveau : cette lettre est réautorisante.

Réautorisation, s. f. ; autorisation nouvelle ; action de réautoriser ; état réautorisé : sa réautorisation.

Réautorisé, e, part pas. et adj. ; qui est autorisé de nouveau : cette personne est réautorisée.

Réautoriser, v. act. ; autoriser de nouveau : réautoriser une personne.

Réavantageable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réavantagé, avantagé de nouveau : cette personne est réavantageable.

Réavantagé, e, part. pas. et adj. ; qui est avantagé de nouveau : cette personne est réavantagée.

Réavantager, v. act. ; avantager de nouveau : réavantager une personne.

Réaventurable, adj. des 2 g. ; qui peut être réaventuré, aventuré de nouveau : cette somme est réaventurable : toutes ces choses sont réaventurables.

Réaventuré, *e*, part. pas. et adj. ; qui est aventuré de nouveau : son argent est réaventuré : toutes ces choses sont réaventurées.

Réaventurer, v. act. ; aventurer de nouveau : réaventurer son argent, ses marchandises.

Réaversion, s. f. ; aversion nouvelle : sa réaversion.

Réaverti, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est averti de nouveau : il fut réaverti : cette personne est réavertie.

Réavertir, v. act. ; avertir de nouveau : réavertir une personne.

Réavertissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réaverti, averti de nouveau : cette personne est réavertissable.

Réavertissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réavertir ; qui réavertit, avertit de nouveau : il y eut des signes réavertissants.

Réavertissement, s. m. ; nouvel avertissement ; état réaverti ; action de réavertir : son réavertissement.

Réaveuglable, adj. des 2 gen. ; qui peut être réaveuglé, aveuglé de nouveau, qui est susceptible de réaveuglement, de se réaveugler : cette personne est réaveuglable par sa faiblesse, cette autre l'est par ses passions.

Réaveuglé, e, part. pas. et adj. ; qui est aveuglé de nouveau : cette personne est réaveuglée par sa faiblesse, par ses passions.

Réaveuglement, s. m. ; aveuglement nouveau ; état réaveuglé : son réaveuglement.

Réaveugler, v. act. et pron., se — ; aveugler, s'aveugler de nouveau : réaveugler une personne : cette personne se réaveugle.

Réavili, *e*, part. pas. et adj. ; qui est avili de nouveau : cette personne est réavilie.

Réavilir, v. act. et pron., se— ; avilir, s'avilir de nouveau : réavilir une personne, un peuple : cette personne se réavilit : vous vous réavilissez.

Réavilissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réavili, avili de nouveau : cette personne est réavilissable : vous êtes réavilissable.

Réavilissant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de réavilir, de se réavilir ; qui est réavilissant, qui avilit de nouveau : vous vous livrez à une conduite réavilissante.

Réavilissement, s. m. ; avilissement nouveau ; état réavili : son réavilissement.

Rebarbarisable, adj. des 2 g. ; qui peut être rebarbarisé, qui est susceptible de retomber dans la barbarie, dans une nouvelle barbarie : ce peuple est rebarbarisable.

Rebarbarisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de rebarbariser, de se rebarbariser ; qui rebarbarise, fait retomber dans la barbarie, dans une barbarie nouvelle : ce système est rebarbarisant.

Rebarbarisé, e, part. pas. et adj ; qui est retombé dans la barbarie, dans une barbarie nouvelle : ce peuple est rebarbarisé.

Rebarbariser, v. act. et pr. se— ; barbariser, se barbariser de nouveau ; reproduire l'état de barbarie ; précipiter, retomber dans une nouvelle barbarie, dans l'incivilisation : rebarbariser un peuple : ce peuple se rebarbarise.

Digitized by Google

Rebâtissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebâti, bâti de nouveau : cette maison est rebâtissable.

Rebattable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebattu : ce matelas est rebattable.

Rebinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebiné : ces choux, tous ces légumes sont rebinables.

Rebinage, adj. des 2 g.; action de rebiner; état rebiné : le rebinage des choux, des légumes; un bon rebinage.

Reblanchissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reblanchi : ce linge est reblanchissable.

Reblanchissement, s. m.; action de reblanchir; état reblanchi : le reblanchissement du linge.

Rebordable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebordé, bordé de nouveau : cette robe est rebordable.

Rebordement, s. m.; action de reborder; état rebordé : le rebordement d'une robe.

Rebouchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebouché : cette chose est rebouchable.

Rebouler, v. neut.; bouler de nouveau. Act.; rebouler une personne, la maltraiter de paroles, lui parler durement, brusquement : vous me reboulez : vous reboulez votre monde.

Rebouleversable, adj. des 2 g.; qui peut être rebouleversé, bouleversé de nouveau : cette personne est rebouleversable : le gouvernement est rebouleversable.

Rebouleversant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de rebouleverser; qui rebouleverse, bouleverse de nouveau, qui cause un nouveau bouleversement : une division rebouleversante : des troubles rebouleversants : une nouvelle rebouleversante.

Rebouleversé, e, part. pas. et adj.; qui est bouleversé de nouveau : cette personne est rebouleversée : l'état est rebouleversé.

Rebouleversement, s. m.; action de rebouleverser; état rebouleversé : le rebouleversement d'une personne, du gouvernement, de l'état.

Rebouleverser, v. act. et pr., se— ; bouleverser, se bouleverser de nouveau; renverser, ruiner, abattre de nouveau; déranger, mettre de nouveau sens dessus dessous. Au fig. : causer un nouveau dérangement dans les affaires.

Rebouleversisme, s. m.; système de rebouleversement.

Reboulonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reboulonné, boulonné de nouveau, regarni de boulon : cette pièce de charpente est reboulonnable.

Reboulonné, e, part. pas. et adj.; qui est boulonné de nouveau, auquel on a remis un boulon : cette pièce de charpente est reboulonnée.

Reboulonnement, s. m.; action de reboulonner; état reboulonné : le reboulonnement d'une pièce de charpente.

Reboulonner, v. act.; boulonner de nouveau, remettre un boulon : reboulonner une pièce de charpente.

Reboutonnable, adj. des 2 g.; qui peut être reboutonné, est susceptible de se reboutonner, de se regarnir ce boutons : ce rosier est reboutonnable.

Reboutonnement, s. m.; action de reboutonner; état reboutonné : le reboutonnement de ce rosier : le reboutonnement de son habit.

Rebrasable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebrasé : ce fusil est rebrasable.

Rebrochable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebroché : ces volumes sont rebrochables.

Rebrochage, s. m.; action de rebrocher; état rebroché : le rebrochage de ces volumes.

Rebrodable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebrodé : ce col est rebrodable.

Rebrodement, s. m; action de rebroder; état rebrodé : le rebrodement de ce col.

Rebrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être rebrouillé, qui est susceptible de se brouiller de nouveau : ces personnes sont rebrouillables.

Rebrouillement, s. m.; action de rebrouiller; état rebrouillé : le rebrouillement de ces personnes.

Rebroyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rebroyé : ce café ce sel est rebroyable.

Rebutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être rebuté, refusé : cette personne est rebutable : ces choses sont rebutables.

Rebutement, s. m.; action de rebuter; état rebuté : le rebutement d'une personne, d'une chose.

Recachable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recaché : cette personne, cette chose est recachable.

Recachement, s. m.; action de recacher; de se recacher : le recachement d'une personne, d'une chose.

Recachetable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recacheté : cette lettre, ce paquet est recachetable.

Recachettement, s. m.; action de recacheter; état recacheté.

Recaillé, e, part. pas. et adj.; qui est caillé de nouveau : le sang est recaillé.

Recaillement, s. m.; caillement de nouveau; état recaillé : le recaillement du sang.

Recailler, v. pron., se—, se cailler de nouveau : le sang se recaille.

Recaillloutable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être recaillouté, qu'il est nécessaire de recailloutter, de caillouter de nouveau, de garnir de nouveau de cailloux : ce chemin, cette route est recaillloutable.

Recaillouté, e, part. pas. et adj.; qui est caillouté de nouveau : ce chemin est recaillouté, cette route est recailloutée.

Recaillloutement, s. m.; recailloutement nouveau;

Digitized by Google

action de recailloutter; état recaillouté : un bon recailloutement, le recailloutement d'un chemin, d'une route.

Recailloutter, v. act.; cailloutter de nouveau, regarnir de cailloux : recailloutter un chemin, une route.

Récalcitrammment, adv.; d'une manière récalcitrante, en récalcitrant : vous faites récalcitrammment les choses.

Récalcitrance, s. f.; action de récalcitrer; état, qualité de ce qui est de la résistance opiniâtre, obstinée ; action du récalcitrant : sa récalcitrance.

Récalcitrisme, s. m.; système de récalcitrance; continuelle, incessante récalcitrance, ce qui n'est, ne présente que de la récalcitrance, caractère du récalcitrant : ce n'est que du récalcitrisme.

Recalculable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recalculé, calculé de nouveau : ce compte est recalculable : ces choses sont recalculables.

Recalculé, *e*, part. pas. et adj.; qui est calculé de nouveau : ce compte est recalculé : ces choses sont recalculées.

Recalculer, v. act.; calculer de nouveau, faire un nouveau calcul : recalculer un compte, des choses.

Recalement, s. m.; action de recaler, de remettre sur cale; état recalé : le recalement d'une pierre, d'une poutre, d'un meuble.

Recaliné, *e*, part. pas. et adj.; qui est caliné de nouveau : cette personne est recalinée.

Recaliner, v. act.; caliner de nouveau, recommencer à caliner : recaliner une personne.

Recalmable, adj. des 2 g.; qui peut être recalmé, calmé de nouveau : cette personne est recalmable : cette douleur est recalmable. où l'on peut ramener le calme : cette ville est recalmable, les troubles en sont recalmables : la population est recalmable.

Recalmé, *e*, part. pas. et adj.; qui est calmé de nouveau : sa douleur est recalmée.

Recalmement, s. m.; action de recalmer; état recalmé : le recalmement des maux, des douleurs.

Recalmer, v. act. et pron., se— ; calmer, se calmer de nouveau, ramener de nouveau le calme chez une personne, dans un lieu : recalmer une personne, des maux, des douleurs, une ville, des troubles.

Recalomnié, *e*, part, pas. et adj.; qui est calomnié de nouveau : cette personne est recalomniée.

Recalomnier, v. act. ; calomnier de nouveau quelqu'un, se livrer à de nouvelles calomnies contre quelqu'un : recalomnier les personnes.

Recampable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit faire recamper, camper de nouveau: les troupes sont recampables.

Recampé, *e*, part. pas. et adj.; qui est campé de nouveau : les troupes sont recampées.

Recampement, s. m.; action de recamper, de se recamper; état recampé : le recampement des troupes.

Recamper, v act.; faire camper de nouveau : recamper les troupes. Pron. se—; se recamper.

Recanalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recanalisé, canalisé de nouveau ; cette rivière est recanalisable.

Recanalisation, s. f.; action de recanaliser; état recanalisé : la recanalisation d'une rivière, d'un pays.

Recanalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est canalisé de nouveau: cette rivière est recanalisée : ce pays est recanalisé.

Recanaliser, v. act.; canaliser de nouveau : recanaliser une rivière : recanaliser un pays, lui redonner ses canaux, les réparer, les remettre en état.

Racannibaler, v. neut.; faire de nouveau le canibal, se livrer à un nouveau canibalisme.

Récapitulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être récapitulé : ce compte est récapitulable.

Recaptivé, *e*, adj.; qui est captivé de nouveau, qui est, a une nouvelle captivité.

Recaptivité, s. f ; captivité nouvelle : sa recaptivité.

Recardable, adj. des 2 g., qui peut être, doit être recardé, cardé de nouveau : cette laine est recardable.

Recardement, s. m.; action de recarder, de carder de nouveau ; état recardé : le recardement de cette laine.

Recarrelable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recarrelé : cette chambre, ce four est recarrelable.

Recarrelage, s. m.; action de recarreler ; état recarrelé : le recarrelage d'une chambre, d'un four : un bon recarrelage.

Recartonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recartonné : ce livre est recartonnable.

Recartonné, *e*, part. pas. et adj. ; qui est cartonné de nouveau : ce livre est recartonné.

Recartonner, v. act.; cartonner de nouveau, recartonner un livre.

Recasable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recasé, casé de nouveau, remis en case, dans une case : cette chose est casable. Au fig., qui peut se placer, obtenir une place, que l'on peut placer, à qui on peut donner, faire obtenir de nouveau une place : cet homme est recasable.

Recasé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est casé de nouveau. Au fig. ; qui est placé de nouveau, qui est parvenu de nouveau à obtenir une place : cet homme est recasé.

Recasement, s. m.; action de recaser ; état recasé : son recasement.

Recaser, v. act. ; caser, se caser de nouveau,

placer, se placer de nouveau : il est parvenu à se recaser.

Recassable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recassé, cassé de nouveau. T. d'agriculture ; ces terres sont recassables : ce champ est recassable.

Recassement, s. m., t. d'agriculture; action de recasser ; état recassé : le recassement des terres.

Recédable, adj. des 2 g. ; qui peut être recédé, que l'on doit recéder : cette chose est recédable.

Recédement, s. m.; action de recéder ; état recédé : le recédément d'une chose.

Recélable, adj. des 2 g. : qui peut être recelé, qu'il est facile de receler.

Recélébrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recélébré, célébré de nouveau : cette fête est recélébrable.

Recélébration, s. f. ; action de recélébrer ; état recélébré : la recélébration d'une fête, de cette fête.

Recélébré, e, part. pas. et adj. ; qui est célébré de nouveau : cette fête est recélébrée.

Recélébrer, v. act. ; célébrer de nouveau, recommencer de célébrer : recélébrer une fête.

Recensable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recensé : la population est recensable.

Recensurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recensuré, censuré de nouveau : cette personne, cet ouvrage est recensurable.

Recensuré, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est recensuré, censuré de nouveau : cet ouvrage fut recensuré : cette personne est recensurée.

Recensurement, s. m.; action de recensurer; état recensuré : son recensurement.

Recensurer, v. act. et pr., se — ; censurer, se censurer de nouveau : recensurer un ouvrage. Recommencer à blâmer, à critiquer, à se blâmer, à se critiquer : ces personnes se censurent et recensurent.

Recentralisable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être recentralisé, centralisé de nouveau, qu'il est nécessaire de recentraliser : l'administration, le pouvoir est recentralisable.

Recentralisation, s. f. ; centralisation nouvelle ; action de recentraliser ; état recentralisé : sa recentralisation : la recentralisation de l'administration, du pouvoir, de l'autorité.

Recentralisé, e, part. pas. et adj. ; qui est centralisé de nouveau : l'administration, l'autorité est recentralisée : le pouvoir est recentralisé.

Recentraliser, v. act. ; centraliser de nouveau : recentraliser l'administration, le pouvoir, l'autorité.

Recépable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recépé : cette vigne est recépable.

Recépement, s. m.; action de recéper ; état recépé : le recépement d'un plan.

Recerclable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recerclé, auquel on peut, ou doit remettre des cercles, de nouveaux cercles : ces tonneaux sont recerclables.

Recerclement, s. m. ; action de recercler ; état recerclé : le recerclement des tonneaux.

Rechangeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rechangé de forme, de place, de lieu : cette chose est rechangeable : ce malade est rechangeable de lit.

Rechangement, s. m.; action de rechanger; état rechangé : son rechangement de place, de lieu.

Rechantable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rechanté : cette chanson est rechantable.

Rechantement, s. m.; action de rechanter ; état rechanté : le rechantement de cette chanson fit plaisir.

Réchappable, adj. des 2 g.; qui peut être réchappé d'une maladie, d'un danger : ce malade est réchappable : ces sortes de gens sont toujours réchappables.

Réchappement, s. m. ; action de réchapper; état réchappé : son réchappement de maladie, d'un danger.

Rechargeable, adj. des 2 g. ; qui peut être rechargé, que l'on doit recharger : cette personne est rechargeable : ces choses sont rechargeables : cette voiture est rechargeable.

Réchassable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être rechassé, chassé de nouveau : cette bête est rechassable. Qui peut être, doit être repoussé d'un lieu dans un autre : rechasser des personnes, des bestiaux, une cheville.

Rechassant, e, adj.; qui rechasse, fait rechasser : c'est un moyen rechassant : c'est une action rechassante.

Rechassement, s. m. ; action de rechasser ; état rechassé : son rechassement.

Réchauffable, adj. des 2 g. ; qui peut être réchauffé : cette personne est réchauffable.

Réchauffant, e, adj. des 2 g. ; qui réchauffe, redonne de la chaleur : un feu réchauffant : un soleil réchauffant.

Rechaussable, adj. des 2 g. ; qui peut être rechaussé, que l'on doit rechausser : ces arbres sont rechaussables.

Recherchant, e, adj.; qui recherche, qui se livre à des recherches, qui fait enquête de la vie, des actions : une administration, une police recherchante.

Rechutable, adj des 2 g.; qui peut rechuter, est susceptible de rechuter, de tomber dans une rechute : ce malade est rechutable. Qui peut retomber dans une même faute, un même travers : cette personne est rechutable : quand on s'incorrige de ses vices, on est toujours rechutable.

Rechutant, e, adj.; qui cause, occasionne une rechute : dans une convalescence, toutes les imprudences sont rechutantes. Qui retombe dans

Digitized by Google

une faute, un travers · cette personne est rechutante.

Récidivant, e, adj.; qui récidive, qui recommence une faute, qui retombe dans une faute: cette personne est récidivante : l'enfance est récidivante et sa récidivité est excusable. Substantivement : les récidivants.

Récidivement, adv.; d'une manière récidive; par, avec récidive : faire, agir récidivement.

Récidivisme, s. m.; système de récidive ; ce qui n'est, ne présente que de la récidive : c'est du récidivisme.

Récidiviste, s. des 2 g. ; celui , celle qui récidive, qui est repris de justice pour récidive : les récidivistes.

Recidivité, s. f.; état, qualité de ce qui est récidive : la récidivité de la faute, de l'action.

Recimentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recimenté, cimenté de nouveau : la paix, le bon accord est recimentable entre eux : il peut survenir des causes de brouille entre les meilleurs et les plus sincères amis ; mais s'il y eu entre eux véritable affection, liens de cœur formés par l'estime et de belles sympathies, la liaison sera bientôt recimentable et se recimentera vite.

Recimentant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de recimenter; qui recimente, cimente de nouveau : ils firent une alliance recimentante: cette œuvre est recimentante.

Recimentation, s. f.; action de recimenter; état recimenté : la recimentation de la paix, de la bonne intelligence entre eux.

Recimenté, e, part. pas. et adj.; qui est cimenté de nouveau : la paix, la bonne intelligence est recimentée entre eux.

Recimenter, v. act.; au propre, joindre, lier, consolider de nouveau par le moyen du ciment : recimenter un mur. Au fig. : confirmer, affermir de nouveau : recimenter la paix, l'union, la bonne intelligence.

Recimentisme, s. m.; système de recimentation.

Réciprocisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réciprosé, rendu réciproque : tous les services, toutes les obligeances sont réciprocisables ; c'est une condition de la vie sociale, d'honnête homme et d'homme de bien.

Réciprocisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu réciproque, qui est fait par réciprocité, qui présente de la réciprocité : quand le bien est réciprocisé, il y a action de justice et de vertu ; et quand le méfait est réciprocisé il y a action de mal, de méchanceté et de vice.

Réciprociser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir réciproque; porter, se porter de la réciprocité; donner aux choses, aux actions leur réciprociprocité, de la réciprocité, user de réciprocité envers quelqu'un ; se réciprociser des services, des aides, des obligeances : si les hommes ne se réciprocisent la politesse, les égards, les convenances, les ordres de sociabilité; toutes les belles aménités seront bannies de la société et elle ne présentera plus qu'une action de décivilisante grossièreté. Si, encore, les hommes ne se réciprocisent les actes de désintéressement et de bonté, il n'y aura plus parmi eux œuvre d'obligeance et chacun ne s'impulsera que par le plus cynique égoïsme, que par cette basse jalousie née de l'avidité qui, ensemble engendreront toutes les arruditès de caractère, toutes les inhumanités d'action.

Réciprocisme, s. m.; système de réciprocité, son effet : c'est du réciprocisme.

Recirable, adj. des 2 g.: qui peut être, doit être reciré, ciré de nouveau : ce parquet est recirable.

Recirement, s. m.; action de recirer; état reciré : le recirement d'un parquet.

Recitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recité, cité de nouveau pour ses hauts faits, pour comparaître en justice : cette personne est recitable : ce fait est recitable.

Recitation, s. f.; action de reciter; état recité : la recitation d'un fait, d'une personne.

Recité, e, part. pas. et adj.; qui est cité, dont il est parlé de nouveau : ce fait est recité : cette personne est recitée pour ses hauts faits. Qui est cité de nouveau pour comparaître en justice : cette personne est recitée.

Reciter, v. act.; citer de nouveau un fait, une personne pour ses hauts faits. reciter, citer de nouveau quelqu'un pour comparaître en justice.

Récitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être récité, dont on doit faire le récit : cette chose, cette nouvelle, ce conte est récitable.

Recitoyennisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recitoyennisé, rendu de nouveau citoyen.

Recitoyennisation, s. f.; action de recitoyenniser; état recitoyennisé : sa recitoyennisation,

Recitoyennisé, e, part. pas. et adj.; qui est recitoyennisé de nouveau, qui a repris, regagné, reconquis sa citoyenneté, son droit de citoyenneté.

Recitoyenniser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir de nouveau citoyen; donner, prendre, gagner, acquérir de nouveau la citoyenneté, le droit de citoyenneté,

Réclamable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réclamé : ces objets, ces choses sont réclamables : ces droits, ces propriété sont réclamables.

Réclamatif, ve, adj.; de réclamation, qui est de la réclamation, qui la concerne, qui la marque, l'exprime : une pétition réclamative : former en justice une demande réclamative.

Réclamativement, adv.; d'une manière réclamative; par, avec réclamation.

Réclamatoire, adj. des 2 g. ; même signification que réclamatif. Voir ce mot.

Réclamatoirement, adv.; même signification que réclamativement. Voir ce mot.

Digitized by Google

Reclientable, adj. des 2 g. ; qui peut être reclienté, clienté de nouveau, qui est susceptible de se refaire, de se reformer une clientelle : cette étude, cette maison, cet établissement est reclientable.

Reclienté, e, part. pas. et adj. ; qui est clienté de nouveau, qui est parvenu à se refaire, à se reformer une clientelle : cette étude, cette maison est reclientée : cet établissement est reclienté.

Reclientement, s. m. ; état reclienté : son reclientement.

Reclienter, v. act. et pr. —; clienter, se clienter de nouveau; former, se former une clientelle : reclienter une étude, une maison, un établissement : cet établissement se recliente.

Reclouable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recloué, cloué de nouveau : ces planches sont reclouables.

Reclouement, s. m. ; action de reclouer, de clouer de nouveau ; état recloué : le reclouement des planches.

Réclusionnel, le, adj. ; de réclusion ; qui est de la réclusion, qui la concerne, la marque : une peine réclusionnelle, qui impose la réclusion, condamne à la réclusion : un jugement réclusionnel.

Réclusionnellement, adv. ; d'une manière réclusionnelle ; avec réclusion, par la réclusion : il est puni réclusionnellement.

Recoiffable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recoiffé : cette femme est recoiffable.

Recoiffement, s. m. ; action de recoiffer ; état recoiffé.

Recollable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recollé, collé de nouveau : ce papier est recollable.

Recollement, s. m. ; action de recoller ; état recollé : le recollement du papier.

Recolorable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recoloré coloré de nouveau : cette chose est recolorable.

Recoloré, e, part. pas. et adj. ; qui est recoloré, coloré de nouveau : cette chose est recolorée.

Recolorement, s. m. ; action de recolorer ; état recoloré : le recolorement d'une chose.

Recolorer, v. act. ; colorer de nouveau : recolorer une chose. Pr., se—; ce vin se recolore.

Récoltable, adj des 2 g. ; qui peut être, doit être récolté, qu'il est temps, nécessaire de récolter ; cette graine, ces choses sont récoltables.

Recommençable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peut être, doit être recommencé : ce travail, cette chose est recommençable.

Récompensable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être récompensé : cette personne est récompensable.

Récompensant, e, adj. ; qui récompense, qui forme, qui complète une, la récompense : une administration récompensante : un don récompensant.

Récompentiel, le, adj. ; de récompense, qui est, qui tient de la récompense, qui la marque, l'exprime : c'est un acte récompentiel.

Récompentiellement, adv. ; d'une manière récompentielle, par la récompense, avec récompense.

Recomposable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recomposé, composé de nouveau : cette chose est recomposable.

Recompressibilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est recompressible.

Recompressible, adj. des 2 g. ; qui peut être, qui est susceptible d'être recomprimé, comprimé de nouveau : ce peuple est recompressible.

Recompression, s. f. ; compression nouvelle : sa recompression.

Recommpressisme, s. m. ; système de recompression ; ce qui cause, opère une recompression générale : c'est du recompressisme.

Recomprimable, adj. des 2 g. ; même signification que recompressible.

Recomprimé, e, paat. pas. et adj. ; qui est de nouveau comprimé, empêché, privé de sa liberté d'action : ce peuple est recomprimé.

Recomprimer, v. act. ; comprimer, empêcher de nouveau, priver de nouveau de sa liberté : recomprimer un peuple.

Recomptable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recompté : cette somme est recomptable : ces choses sont recomptables.

Recomptement, s. m. ; action de recompter ; état recompté : le recomptement d'une somme, des choses.

Reconcassable, adj. des 2 g. ; qui peut être doit être reconcassé, concassé de nouveau, qu'il est nécessaire de reconcasser : ce sucre, cette pierre, cette chose est reconcassable.

Reconcassé, e, part. pas. et adj. ; qui est concassé de nouveau : ce sucre est reconcassé : cette pierre est reconcassée.

Reconcassement, s. m. ; concassement nouveau ; action de reconcasser ; état reconcassé : le reconcassement du sucre, de la pierre.

Reconcasser, v. act. ; concasser de nouveau : reconcasser du sucre, la pierre.

Reconcédable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reconcédé, concédé de nouveau : ce droit, ce privilège est reconcédable.

Reconcédé, e, part. pas. et adj. ; qui est concédé de nouveau : ce droit, ce privilège est reconcédé.

Reconcéder, v. act. ; concéder de nouveau : reconcéder un droit, un privilège.

Reconcentrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reconcentré, concentré de nouveau, qu'il est nécessaire de reconcentrer : la chaleur est reconcentrable : ces troupes, ces forces sont reconcentrables.

Reconcentration, s. f. ; concentration nouvelle, action de reconcentrer ; état reconcentré ; la

Digitized by Google

reconcentration de la chaleur : il ordonna la reconcentration des troupes, des forces.

Reconcentré, *e*, part. pas. et adj. ; qui est concentré de nouveau : la chaleur est reconcentrée : les troupes, les forces sont reconcentrées.

Reconcentrer, v. act.: concentrer de nouveau : reconcentrer, la chaleur, les forces, les troupes.

Reconcertable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reconcerté, concerté de nouveau, qu'il est nécessaire de reconcerter : cette entreprise, ce plan de campagne est reconcertable.

Reconcertation, s. f.; concertation nouvelle ; action de reconcerter; état reconcerté : la reconcertation d'une entreprise, d'un plan de campagne.

Reconcerté, *e*, part. pas. et adj.; qui est concerté de nouveau : cette entreprise, cette guerre est reconcertée : ce plan de campagne fut reconcerté.

Reconcerter, v. act.; concerter de nouveau : reconcerter une entreprise, une guerre, un plan de campagne.

Reconcession, s. f. ; concession nouvelle : la reconcession d'un droit, d'un privilège.

Réconciliant, *e*, adj. ; qui réconcilie, qui tend à réconcilier : un repentir réconciliant : une démarche, une soumission réconciliante.

Réconciliatif, *ve*, adj. ; de réconciliation, qui est de la réconciliation, qui la marque, la concerne : c'est un acte réconciliatif.

Réconciliativement, adv. ; d'une manière réconciliative.

Reconfessable, adj. des 2 g ;qui peut être, doit être reconfessé, confessé de nouveau : cette personne est reconfessable : cette faute est reconfessable.

Reconfession, s. f. ; confession nouvelle : la reconfession d'une personne, d'une faute.

Reconfirmable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reconfirmé, confirmé de nouveau : cette nouvelle est reconfirmable : cette personne est reconfirmable dans son poste.

Reconfirmation, s. f. ; confirmation nouvelle ; état reconfirmé : la reconfirmation d'une nouvelle : la reconfirmation d'une personne dans son poste.

Reconfortable, adj. des 2 g. ; qui peut être reconforté, à qui on peut rendre les forces de nouveau, que l'on peut refortifier : cette personne est reconfortable.

Reconfortant, *e*, adj. ; qui reconforte, qui fortifie, rend les forces: une nourriture reconfortante : ce vin est reconfortant.

Reconfrontable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être reconfronté : ces personnes, ces choses sont reconfrontables.

Reconquérable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reconquis, conquis de nouveau : ces pays, ces avantages sont reconquérables.

Reconsacrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reconsacré, consacré de nouveau; qu'il est nécessaire de reconsacrer. Au propre et au fig. : ces lieux, ces lois, ces principes, ces usages sont reconsacrables.

Reconsacré, *e*, part. pas. et adj.; qui est consacré de nouveau : ces lieux, ces principes, ces usages sont reconsacrés.

Reconsacrer, v. act.; consacrer de nouveau : reconsacrer un lieu, des lois, des principes, des usages.

Reconseillable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être reconseillé, conseillé de nouveau : cette personne, cette action, cette manière de faire est reconseillable.

Reconseillé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est, qui a été conseillé de nouveau : ce parti, ce mode d'action lui a été reconseillé.

Reconseiller, v. act. ; conseiller de nouveau : reconseiller une personne, une action, un parti à prendre.

Reconsentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reconsenti, consenti de nouveau, qu'il est nécessaire de reconsentir : ce don, cet abandon, cette concession est reconsentable.

Reconsenti, *e*, part. pas. et adj.; qui est consenti de nouveau ; cette affaire, cette concession, cette vente est reconsentie : ce traité est reconsenti.

Reconsentir, v. act.; consentir de nouveau : reconsentir une alliance, une concession, une vente, un traité : reconsentir à donner.

Reconsidéré, *e*, part. pas. et adj.; qui est considéré de nouveau : après que tout fut bien reconsidéré, toutes les propositions furent rejetées.

Reconsidérer, v. act. ; considérer de nouveau : reconsidérer les choses.

Reconsignable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être reconsigné, consigné de nouveau, qu'il est nécessaire de reconsigner : les troupes sont reconsignables dans leurs casernes.

Reconsignation, s. f. ; consignation nouvelle ; action de reconsigner; état reconsigné : une reconsignation de somme d'argent : la reconsignation des troupes dans un lieu.

Reconsigné, *e*, part. pas. et adj.; qui est consigné de nouveau : les troupes sont reconsignées : l'argent à été reconsigné.

Reconsigner, v. act.; consigner de nouveau : reconsigner des troupes dans un lieu, des régiments dans leurs casernes.

Reconsolable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être reconsolé, consolé de nouveau : cette personne est reconsolable.

Reconsolant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de reconsoler; qui est reconsolant, qui reconsole, console de nouveau : ce succès est reconsolant.

Reconsolation, s. f. ; action de reconsoler ; état reconsolé, consolation nouvelle : sa reconsolation : les reconsolations du bonheur sont

Digitized by Google

plus dans celui moral que dans celui matériel.

Reconsolé, e, part. pas. et adj.; qui est consolé de nouveau : cette personne est reconsolée.

Reconsoler, v. act.; consoler de nouveau : reconsoler une personne.

Reconstatable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reconstaté, constaté de nouveau : ce fait, cet état est reconstatable.

Reconstatation, s. f.; constatation nouvelle; état reconstaté : sa reconstation : la reconstation d'un fait, de l'état d'une personne, d'une chose.

Reconstaté, e, part. pas. et adj.; qui est constaté de nouveau : cette chose est reconstatée : ce fait est reconstaté.

Reconstater, v. act.; constater de nouveau : reconstater un fait, l'état d'une personne, d'une chose.

Reconsternable, adj. des 2 g.; qui peut être reconsterné de nouveau; qui est susceptible d'une nouvelle consternation : cette personne est reconsternable.

Reconsternation, s. f.; consternation nouvelle; état reconsterné : sa reconsternation.

Reconsterné, e, part. pas. et adj.; qui est consterné de nouveau : cette personne est reconsternée.

Reconsterner, v. act.; consterner de nouveau, causer une nouvelle consternation : reconsterner une personne; cette nouvelle le reconsterne.

Reconstipable, adj. des 2 g.; qui peut être reconstipé, constipé de nouveau, qui est susceptible de reconstipation : cette personne est reconstipable.

Reconstipation, s. f.; constipation nouvelle; état reconstipé : sa reconstipation.

Reconstipé, e, part. pas. et adj.; qui est constipé de nouveau : cette personne est reconstipée.

Reconstiper, v. act. et pr., se— ; constiper, se constiper de nouveau : reconstiper une personne : cette personne se reconstipe.

Reconstituable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reconstitué, constitué de nouveau : ce pouvoir, cette administration est reconstituable.

Reconstitué, e, part. pas. et adj.; qui est constitué de nouveau; ce pouvoir est reconstitué : l'administration est reconstituée.

Reconstituer, v. act. et pr., se —; constituer, se constituer de nouveau.

Reconstructible, adj. des 2 g.; qui peut être, qui doit être reconstruit : cette maison est reconstructible.

Reconsultable, adj. des 2 g.; qui peut être reconsulté que l'on doit reconsulter, consulter de nouveau : cette personne est reconsultable.

Reconsultation, s. f.; action de reconsulter; état reconsulté : sa reconsultation.

Recontractable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recontracté, contracté de nouveau : cette habitude est recontractable.

Recontractation, s. f.; action de recontracter; état recontracté : la recontration d'une habitude.

Recontinuable, adj. de 2 g.; qui peut être, doit être recontinué, continué de nouveau : ce travail, cette besogne est recontinuable.

Reconvocable, adj. des 2 g., qui peut être, doit être reconvoqué, convoqué de nouveau.

Recopiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recopié, copié de nouveau : ce manuscrit est recopiable.

Recopiement, s. m.; action de recopier; état recopié : le recopiement d'une lettre, d'un manuscrit.

Recorrigeable, adj. des 2 g.; qui peut être, a besoin d'être recorrigé, corrigé de nouveau : ce discours, cette lettre, ce manuscrit est recorrigeable.

Recorrection, s. f.; action de recorriger; état recorrigé : la recorrection d'un discours, d'une lettre, d'un manuscrit.

Recouchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recouché, remis au lit : cette personne, ce malade est recouchable. Qui peut être recouché dans la terre pour peupler, se multiplier : cette vigne, cette plante est recouchable.

Recouchage, s. m.; action de recoucher la vigne, des plantes; un bon recouchage.

Recouchement, s. m.; action de recoucher; état recouché : le recouchemment d'une personne, d'un malade

Recoulable, adj. des 2 gen.; t. de cartier; qui peut être, doit être recoulé : ces cartes sont recoulables.

Recoupable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recoupé, coupé de nouveau : ce bois est recoupable.

Recourbable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recourbé, courbé de nouveau : ce morceau de fer est recourbable.

Recourbement, s. m. action de recourber; état recourbé : le recourbement d'une chose, d'un morceau de fer.

Recrachable, adj. des 2 g.; que l'on doit recracher : cette chose est recrachable.

Recrachement, s. m.; action de recracher; état recraché : le recrachement d'une chose.

Récréable, adj. des 2 g.; que l'on peut récréer, qui est susceptible de se récréer : cette personne est récréable.

Récréateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui récrée : spirituel, amusant, récréateur.

Récréativement, adv.; d'une manière récréative; par, avec récréation.

Recrépissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être recrépi, crépi de nouveau : ce mur est recrépissable.

Recrépissage, s. m.; action de recrépir; état

Digitized by Google

recrépi : le recrépissage d'un mur : un bon recrépissage.

Recreusable, adj. des 2 g. ; qui peut être recreusé, creusé de nouveau, que l'on doit recreuser : ce trou est recreusable.

Recreusement, s. m. ; action de recreuser ; état recreusé : le recreusement d'un trou.

Recriblable, adj. des 2 g. ; que l'on doit cribler, qui est nécessaire de recribler, de cribler de nouveau : ce blé est recriblable.

Recriblement, s. m. ; action de recribler ; état recriblé : le recriblement du blé. Au fig. : un recriblement de dettes.

Récriement, s. m. ; action de se récrier : et quand cesserez vous donc vos récriements.

Récriminable, adj. des 2 g. ; qui peut être récriminé, contre qui on peut se livre à la, à une récrimination : vous êtes récriminable.

Récriminant, e, adj. ; qui récrimine : cette action est récriminante : cette récriminante action vous déshonore.

Récriminateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui récrimine, qui use de récrimination : celui qui se jette dans la voie récriminative, fait acte de méchanceté et de mauvais cœur. Il va toujours plus loin qu'il n'a voulu d'abord ; parce que lancé dans cette voie on résiste peu aux passions et aux entraînements d'une récrimination qui, dans son emportement et son action dégrade toujours le récriminateur. agir récriminativement contre une personne qui est dans une position malheureuse, ne pouvant se défendre, qui est obligé d'endurer tous nos reproches justes ou injustes, toutes nos boutades de caractère ; c'est entrer dans une avilissante action de lâcheté.

Récriminatif, ve, adj. ; de récrimination, qui est de la récrimination, qui la marque.

Récriminativement, adv. ; d'une manière récriminative ; par, avec récrimination.

Récriminisme, s. m ; système de récrimination ; ce qui n'est, ne présente qu'une incessante récrimination : c'est du récriminisme.

Recroissable, qui peut recroître, qui est susceptible de recroître : cet arbre, cette plante est recroissable.

Recroissant, e, qui recroît, qui croît de nouveau : cet arbre est recroissant : cette plante est recroissante.

Recroissement, s. m. ; action de recroître ; état recru : le recroissement d'un arbre, d'une plante.

Réécrouable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réécroué, écroué de nouveau : cette personne est réécrouable.

Réécrouement, s. m ; action de réécrouer ; état réécroué : le réécrouement d'une personne.

Rectifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être rectifié : ce compte, cette ligne est rectifiable.

Rectificativement, adv. ; d'une manière rectificative ; avec rectification, au moyen d'une rectification.

Rectitudisé, e, part. pas. et adj. ; qui a, qui présente de la rectitude : cette personne est rectitudisée en tout.

Rectitudiser, v. act. et pron., se — ; donner, prendre de la rectitude : cette personne se rectitudise.

Rectitudisme, s. m. ; continuel attachement à la rectitude, système de rectitude.

Recueillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recueilli : cette succession est recueillable.

Recuisable, adj des 2 g. ; qui peut être recuit, que l'on peut, que l'on doit faire recuire, faire cuire de nouveau : cette viande est recuisable.

Recuisson, s. f. ; action de faire recuire ; état recuit ; recuisson nouvelle : sa recuisson : la recuisson de la viande.

Reculable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reculé, éloigné, mis, placé plus loin : cette borne est reculable.

Reculant, e, adj. ; qui recule, éloigne, ; cette époque est trop reculante, ce délai est trop reculant.

Recurable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être recuré, curé de nouveau : cette mare est recurable.

Récusisme, s. m. ; système de récusation, son abus.

Redébattable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être redébattu, débattu de nouveau ; cette question, cette chose est redébattable.

Redébattement, s. m. ; action de redébattre ; état redébattu : le redébattement d'une question, d'une chose.

Redéclarable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être redéclaré, déclare de nouveau : ces choses, ces faits, ces marchandises sont redéclarables.

Redéclaration, s. f. ; action de redéclarer ; état redéclaré : la redéclaration des choses, des faits, des marchandises.

Redélibérable, adj des 2 g ; qui peut être, doit être délibéré, sur quoi on doit redélibérer, délibérer de nouveau : cette chose, cette affaire est redélibérable.

Redélibération, s. f. ; action de redélibérer ; état redélibéré : la redélibération d'une affaire.

Redélivrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être délivré de nouveau, remis de nouveau en liberté : cette personne est redélivrable.

Redélivrance, s. f. ; état redélivré : sa redélivrance.

Redemandable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être redemandé : cette personne, cette chose, cette pièce est redemandable.

Redemande : s. f. ; demande nouvelle : la redemande d'une chose.

Redémolissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être redémoli, démoli de nouveau : cette construction est redémolissable.

Redépêchable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit

Digitized by Google

être redépêché : ce courrier est redépêchable.

Redescendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redescendu, descendu de nouveau : cette chose est redescendable.

Redictable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redicté, dicté de nouveau : cette chose, cette lettre est redictable.

Rédigeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rédigé : cette déclaration est rédigeable dans tel sens.

Rédimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rédimé, qui est susceptible de rédimation.

Rédimation, s. f.; action de rédimer; état rédimé : sa rédimation.

Redisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redit : ces choses sont redisables.

Redissolubilité, s. f.; état, qualité de ce qui est redissoluble; la, sa redissolubilité.

Redissoluble, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redissout, dissout de nouveau : la chambre est redissoluble.

Redissolution, s. f.; action de redissoudre; état redissout; redissolution nouvelle : la redissolution de la chambre.

Redistribuable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redistribué, distribué de nouveau : ces choses sont redistribuables.

Redivisibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est redivisible : la redivisilité d'une chose.

Redivisible, adj. des 2 g.; qui peut etre, doit etre redivisé, divisé de nouveau : ces choses sont redivisibles.

Redivision, s. f.; division nouvelle : la redivision d'une chose, des biens.

Redomptable, adj. des 2 g.; qui peut être redompté, dompté de nouveau : ce peuple, cette personne est redomptable.

Redomptation, s. f.; action de redompter; état redompté; nouvelle redomptation : la redomptation de l'homme, du caractère, des passions.

Redonnable, adj, des 2 g.; qui peut être, doit être redonné, donné de nouveau : ces choses sont redonnables.

Redonnation, s. f.; donnation nouvelle : la, une redonnation.

Redorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redoré, doré de nouveau : ce cadre est redorable.

Redorement, s. m.; action de redorer, de dorer de nouveau; état redoré : le redorement d'un cadre.

Redotable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redotté, doté de nouveau : cet établissement est redotable.

Redoublable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redoublé, doublé de nouveau : cette robe est redoublable.

Redressable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être redressé : cette chose est redressable.

Réductibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est réductible, de ce qui peut être réduit.

Réductivement, adv.; d'une manière réductive; par, avec réduction,

Réédifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réédifié, que l'on doit réédifier : ces choses sont réédifiables.

Rééditable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réédité, édité de nouveau, que l'on doit rééditer : cet ouvrage est rééditable.

Réédité, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été édité de nouveau : cet ouvrage fut réédité en telle année..

Rééditer, v. act.; éditer de nouveau, faire une nouvelle édition : rééditer un ouvrage.

Rééligibilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rééligibilisé, rendu rééligible.

Rééligibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu rééligible: cet homme est rééligibilisé.

Rééligibiliser, v. act.; rendre rééligible, rendre la possibilité, le droit d'être réélu; rééligibiliser des particuliers, des fonctionnaires.

Rééligibilisme, s. m.; système de rééligibilité.

Rééligibilité, s. f.; état rééligible, possibilité, droit d'être réélu.

Réémancipable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réémancipé, émancipé de nouveau : ce peuple est réémancipable.

Réémancipatif, ve, adj.; de réémancipation, qui est de la réémancipation, qui la marque, qui opère une réémancipation : c'est un acte réémancipatif.

Réémancipation, s. f.; action de réémanciper; état réémancipé; émancipation nouvelle : la réémancipation de ce peuple.

Réémancipativement, adv.; d'une manière réémancipative; par une réémancipation, une une émancipation nouvelle.

Réémancipé, e, part. pas. et adj.; qui est émancipé de nouveau : ce peuple est réémancipé.

Réémanciper, v. act. et pron., se—; émanciper, s'émanciper de nouveau : réémanciper un peuple : ce peuple se réémancipe.

Réemblavable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réemblavé, emblavé aussitôt après une première récolte : ce champ est réemblavable.

Réemblavé, e, part. pas. et adj.; qui est emblavé de nouveau, aussitôt après une première récolte : ces terres sont réemblavées.

Réemblavement, s. m.; action de réemblaver; état réemblavé : le réemblavement d'un champ.

Réemblaver, v. act.; emblaver une seconde fois aussitôt après une première récolte faite : réemblaver un champ, des terres.

Réembrâsable, adj. des 2 g.; qui peut être réembrâsé, qui est susceptible de se réembrâser, de s'embrâser de nouveau : la guerre civile est réembrâsable : ce pays est réembrâsable par les factions.

Réembrâsant, e. part. pr. et adj; qui fait l'action de réembrâser; de se réembrâser; qui

Digitized by Google

cause un réembrâsement, un nouvel embrâsement : quand on ne maîtrise pas ses passions elles sont toujours réembrâsantes.

Réembrâsé e, part. pas. et adj.; qui est embrâsé de nouveau, qui est à un nouvel embrâsement : cette personne est réembrâsée : ce pays est réembrâsé.

Réembrâsement, s. m.; action de réembrâser; de se réembrâser; état réembrâsé, embrâsé de nouveau : son réembrâsement : le réembrâsement d'une personne, d'un pays.

Réembrâser, v. act. et pron., se— ; embrâser, s'embrâser de nouveau; causer, amener un nouvel embrâsement : réembrâser une personne, un pays : cette personne, ce pays se réembrâse.

Réembrouillable, adj. des 2 g.; qui peut être réembrouillé, embrouillé de nouveau, qui est susceptible de se réembrouiller : cette affaire est réembrouillable.

Réembrouillant, e, part, pr. et adj.; qui fait l'action de réembrouiller, de se réembrouiller; qui réembrouille, qui cause, amène un réembrouillement, un nouvel embrouillement : cette mesure, cette opération est réembrouillante.

Réembrouillé, e, part. pas. et adj.; qui est embrouillé de nouveau : cette affaire est réembrouillée.

Réembrouillement, s. m.; action de réembrouiller, état réembrouillé : le réembrouillement de cette affaire.

Réembrouiller, v. act. et pron., se—; embrouiller; s'embrouiller de nouveau; causer, amener un nouvel embrouillement : réembrouiller les affaires : ses affaires se réembrouillent.

Réémettre, v. act.; émettre de nouveau : réémettre un avis, une opinion : réémettre en circulation.

Réémis, e, part. pas. et adj.; qui est émis de nouveau : qui est remis de nouveau en circulation ; cet avis fut réémis : cette opinion est réémise : ce papier est réémis.

Réémissibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est réémissible.

Réémissible, adj. des 2 g.; qui peut être réémis, émis de nouveau, que l'on peut remettre de nouveau en circulation.

Réémission, s. f.; émission nouvelle d'un avis, d'un objet : sa réémission.

Réemployable, adj. des 2 gen.; qui peut être réemployé, que l'on doit réemployer, employer de nouveau : cette personne, cette chose est réemployable.

Réemployé, e, part. pas. et adj.; qui est employé de nouveau : cette personne, cette chose est réemployée.

Réemployer, v. act.; employer de nouveau : réemployer une personne, une chose.

Réempoissonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réempoissonné, empoissonné de nouveau : cet étang est empoissonnable.

Réempoissonné, e, part. pas. et adj.; qui est empoissonné de nouveau : cet étang est réempoissonné.

Réempoissonnement, s. m.; action de réempoissonner; état réempoissonné : le réempoissonnement d'un étang.

Réempoissonner, v. act.; empoissonner de nouveau : réempoissonner un étang.

Réenchaînable, adj. des 2 g.; qui peut être réenchaîné, enchaîné de nouveau, qui est susceptible de se réenchaîner : cette personne est réenchaînable. que l'on doit réenchaîner, remettre à la chaîne : ce prisonnier est réenchaînable.

Réenchaîné, e, part. pas. et adj.; qui est enchaîné de nouveau : cette personne est réenchaînée. qui est remis à la chaîne : ce prisonnier est réenchaîné.

Réenchaînement, s. m.; action de réenchaîner, état réenchaîné : son réenchaînement.

Réenchaîner, v. act. et pr., se—; enchaîner, s'enchaîner de nouveau.

Réencombrable, adj. des 2 gen.; qui peut être réencombré, qui est susceptible de se réencombrer, de s'encombrer de nouveau : cette administration est réencombrable : ces lieux sont réencombrables.

Réencombré, e, part. pas. et adj.; qui est encombré de nouveau : cette personne, cette administration est réencombrée d'affaires.

Réencombrement, s. m.; nouvel encombrement; action de réencombrer; état réencombré : son réencombrement.

Réencombrer, v. act. et pr., se—; encombrer, s'encombrer de nouveau; causer, occasionner un nouvel encombrement : réencombrer d'affaires une personne, une administration : cette personne, cette administration se réencombre d'affaires.

Réencourageable, adj. des 2 g., qui peut être, doit être réencouragé, encouragé de nouveau, cette personne est réencourageable.

Réencourageant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réencourager, de se réencourager; qui réencourage, donne un nouveau courage : ce succès est réencourageant.

Réencouragé, e, part. pas. et adj.; qui est encouragé de nouveau : cette personne est réencouragée.

Réencouragement, s. m.; nouvel encouragement; action de réencourager; état réencouragé : son réencouragement.

Réencourager, v. act. et pr., se—; encourager, s'encourager de nouveau; donner, prendre un nouveau courage.

Réendettable, adj. des 2 g.; qui peut être réendetté, endetté de nouveau, qui est susceptible de se réendetter : cette personne, cette maison est réendettable.

Réendetté, e, part. pas. et adj.; qui est endetté de nouveau : cette personne, cette maison est réendettée.

Digitized by Google

Réendettement, s. m.; action de réendetter, de se réendetter; état réendetté: son réendettement.

Réendetter, v. act. et pr., se—; endetter, s'endetter de nouveau: cette personne, cette maison se réendette.

Réendormable, adj. des 2 gen.; qui peut être réendormi, endormi de nouveau: cette personne est réendormable.

Réendormement, s. m.; action de réendormir; état réendormi: son réendormement.

Réendormi, e, part. pas. et adj.; qui est endormi de nouveau: il est réendormi.

Réendormir, v. act. et pron., se—; endormir, s'endormir de nouveau.

Réénergisable, adj. des 2 gen.; qui peut être réénergisé, qui est susceptible de se réénergiser, de prendre une nouvelle énergie: cette personne est réénergisable.

Réénergisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réénergiser, de se réénergiser; qui réénergise, qui donne une nouvelle énergie: l'envie et le besoin de faire sont toujours énergisants et réénergisants, parce qu'ils augmentent les facultés de l'homme et doublent les excitations.

Réénergisé, e, part. pas. et adj.; qui est énergisé de nouveau, qui a repris son énergie, toutes ses énergies: cette personne est réénergisée.

Réénergiser, v. act. et pr., se—; énergiser, s'énergiser de nouveau; donner, prendre une nouvelle énergie, toutes ses énergies: réénergiser une personne: cette personne se réénergise.

Réenfilable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réenfilé, enfilé de nouveau: ces choses sont réenfilables.

Réenfilé, e, part. pas. et adj.; qui est enfilé de nouveau: ces choses sont réenfilées.

Réenfilement, s. m.; action de réenfiler; état réenfilé: le réenfilement des choses.

Réenfiler, v. act.; enfiler de nouveau: réenfiler les choses.

Réenflammable, adj. des 2 gen.; qui peut être réenflammé, qui est susceptible de se réenflammer: cette personne, son cœur est réenflammable.

Réenflammé, e, part. pas. et adj.; qui est enflammé de nouveau: cette personne est réenflammée: son cœur est réenflammé.

Réenflammement, s. m.; état réenflammé: son réenflammement.

Réenflammer, v. act. et pr., se—; enflammer, s'enflammer de nouveau: cette personne se réenflamme: son cœur se réenflamme.

Réenflable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de réenfler, d'enfler de nouveau: sa tête, sa joue est réenflable.

Réenflé, e, part. pas. et adj.; qui est enflé de nouveau: sa jambe est réenflée.

Réenflement, s. m.; action de réenfler; état réenflé: son réenflement.

Réenfler, v. act.; enfler de nouveau: réenfler une chose: sa tête, sa jambe réenfle.

Réenformable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réenformé, enformé de nouveau, remis en forme: ces gants, ces chaussures, ces choses sont réenformables.

Réenformé, e, part. pas. et adj.; qui est enformé de nouveau, remis en forme: ces gants sont réenformés: ces choses sont réenformées.

Réenformement, s. m.; action de réenformer; état réenformé: son réenformement.

Réenformer, v. act.; mettre de nouveau en forme, remettre en forme: réenformer des gants, des chaussures, des choses.

Réengageable, adj. des 2 g.; qui peut être réengagé, engagé de nouveau, que l'on doit réengager à faire: cette personne est réengageable.

Réengagé, e, part. pas. et adj.; qui est engagé de nouveau à faire, qui a contracté un nouvel engagement: cette personne est réengagée.

Réengagement, s. m.; engagement nouveau, action de réengager; état réengagé; son réengagement.

Réengager, v. act. et pr., se—; engager de nouveau, s'engager de nouveau à faire; faire contracter, contracter un nouvel engagement: réengager une personne, se réengager.

Réengendrable, adj. des 2 gen.; qui peut être réengendré, engendré de nouveau.

Réengendrement, s. m.; action de réengendrer; état réengendré: son réengendrement.

Réengerbable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réengerbé, remis en gerbe: ce grain est réengerbable. Par extension, que l'on doit entasser les uns sur les autres: ces tonneaux sont réengerbables.

Réengerbé, e, part. pas. et adj.; qui est engerbé de nouveau: ces grains, ces tonneaux sont réengerbés.

Réengerbement, s. m.; action de réengerber; état réengerbé: le réengerbement du grain, des tonneaux.

Réengerber, v. act.; engerber de nouveau, remettre en gerbe: réengerber du grain, une emblave récoltée: par extension, réentasser des choses, les unes sur les autres: réengerber des tonneaux.

Réenglobable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réenglobé, englobé de nouveau: ces choses sont réenglobables: ces personnes sont réenglobables dans cette affaire.

Réenglobé, e, part. pas. et adj.; qui est englobé de nouveau: ces personnes, ses choses sont réenglobées.

Réenglobement, s. m.; action de réenglober; état réenglobé: leur réenglobement.

Réenglober, v. act.; englober de nouveau; comprendre de nouveau dans....: réenglober des personnes, des choses.

Réenglouti, e, part. pas. et adj.; qui est englouti

Digitized by Google

gloutir de nouveau : il réengloutit sa fortune : ces personnes se réengloutissent.

Réengloutissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réengloutí, englouti de nouveau, qui est susceptible de se réengloutir, qui est exposé à un réengloutissement.

Réengloutissement, s. m. ; action de réengloutir, de se réengloutir ; état réengloutí : son réengloutissement.

Réengorgeable, adj. des 2 gen. ; qui peut être réengorgé, engorgé de nouveau ; qui est susceptible de se réengorger : ce passage est réengorgeable.

Réengorgé, e, part pas. et adj. ; qui est engorgé de nouveau ; ce passage est réengorgé : cette femme est réengorgée.

Réengorgement, s. m. ; état réengorgé : son réengorgement : le réengorgement des finances.

Réengorger, v. act. et pr., se— ; engorger, s'engorger, s'embarrasser de nouveau : ce passage se réengorge : les finances se réengorgent.

Réengouable, adj. des 2 g ; qui peut être engoué de nouveau : cette personne est réengouable.

Réengoué, e, part. pas. et adj. ; qui est engoué de nouveau : cette personne est réengouée d'une nouvelle chose, de ses objets.

Réengouement, s. m. ; état réengoué : son réengouement.

Réengouer, v. act. et pr., se— ; engouer, s'engouer de nouveau : cette personne se réengoue de telle chose, de tel objet.

Réengouffrable, adj. des 2 gen. ; qui peut être réengouffré, engouffré de nouveau : ces personnes, ces choses sont réengouffrables.

Réengouffré, e, part. pas. et adj. ; qui est engouffré de nouveau : l'état est réengouffré, les finances sont réengouffrées.

Réengouffrement, s. m. ; action de réengouffrer ; état réengouffré : le réengouffrement de l'état, des finances.

Réengouffrer, v. act. et pr., se— ; engouffrer, s'engouffrer de nouveau : vous réengouffrez l'état, les finances.

Réengourdi, e, part. pas. et adj. ; qui est engourdi de nouveau : cette personne est réengourdie.

Réengourdir, v. act. et pr., se— ; engourdir, s'engourdir de nouveau : son esprit, son imagination, ses membres se réengourdissent.

Réengourdissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réengourdi, engourdi de nouveau, qui est susceptible de se réengourdir : cette personne est réengourdissable : ses membres sont réengourdissables.

Réengourdissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réengourdir, de se réengourdir ; qui réengourdit ; qui cause un réengourdissement : un froid réengourdissant : une paresse réengourdissante.

Réengourdissement, s. m. ; action de réengourdir, de se réengourdir ; état réengourdi : son réengourdissement.

Réengravable, adj. des 2 g. ; qui peut être réengravé, engravé de nouveau : ce bateau est réengravable.

Réengravé, e, part. pas. et adj ; qui est engravé de nouveau.

Réengravement, s. m. ; action de réengraver ; état réengravé : le réengravement de ce bateau.

Réengraver, v. act. et pr., se— ; engraver, s'engraver de nouveau : réengraver un bateau.

Réenhardi, e, part. pas. et adj. ; qui est enhardi de nouveau, qui a repris une nouvelle hardiesse : cette personne est réenhardie.

Réenhardir, v. act. et pr. se— ; enhardir, s'enhardir de nouveau ; donner, causer, prendre une nouvelle hardiesse : réenhardir une personne : se réenhardir.

Réenhardissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réenhardi, enhardi de nouveau : cette personne est réenhardissable.

Réenhardissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réenhardir, de se réenhardir, qui réenhardit, donne une nouvelle hardiesse : sa bonté est réenhardissante : il m'a reçu d'une manière tout à fait réenhardissante : l'appas de la gloire ou du gain, du profit est toujours réenhardissant.

Réenhardissement, s. m. ; état réenhardi ; son réenhardissement.

Réenivrable, adj. des 2 g. ; qui peut être réenivré, enivré de nouveau : cette personne est réenivrable.

Réenivrant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réenivrer, de se réenivrer ; qui réenivre, qui cause un nouvel enivrement : c'est réenivrant : elle est réenivrante par sa beauté et par son amabilité.

Réenivré, e, part. pas. et adj. ; qui est enivré de nouveau : il est réenivré, elle est réenivrée.

Réenivrement, s. m. ; action de réenivrer ; état réenivré : son réenivrement.

Réenivrer, v. act. et pr., se— ; enivrer, s'enivrer de nouveau ; elle se réenivre d'amour ; il se réenivre.

Réenjoignable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réenjoint : cet ordre, cette chose est réenjoignable.

Réenjoindre, v. act. ; enjoindre de nouveau : réenjoindre un ordre, une chose.

Réenjoint, e, part. pas. et adj. ; qui est enjoint de nouveau : cet ordre est réenjoint : cette chose est réenjointe.

Réenjôlable, adj. des 2 g. ; qui peut être réenjôlé, enjôlé de nouveau, qu'il est possible de réenjôler facilement : cette personne est réenjôlable.

Réenjôlant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réenjôler ; qui réenjôle : des manières, des caresses, des promesses réenjôlantes.

Réenjôlé, e, part. pas. et adj ; qui est enjôlé de nouveau : il est réenjôlé : elle est réenjôlée.

Réenjôlement, s. m. ; action de réenjôler ; état réenjôlé : son réenjôlement.

Digitized by Google

Réenjôler, v. act.; enjôler de nouveau : réenjôler une personne.

Réenjoleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui réenjôle : c'est une adroite réenjôleuse.

Réenjolivable, adj.; qui peut être, doit être réenjolivé, enjolivé de nouveau : cette maison, cette propriété, ce jardin, cette chose est réenjolivable.

Réenjolivant, e, part. pr. et adj. : qui fait l'action de réenjoliver; qui réenjolive : ce travail, ce changement est réenjolivant : cette réparation, cette distribution, cette plantation est réenjolivante.

Réenjolivé, e, part. pas. et adj.; qui est enjolivé de nouveau : cette maison, cette propriété, cette chose est réenjolivée : ce jardin est réenjolivé.

Réenjolivement, s. m.; action de réenjoliver; état réenjolivé : son réenjolivement.

Réenjoliver, v. act.; enjoliver de nouveau, rendre encore plus joli : réenjoliver sa maison, sa propriété, son jardin, une chose.

Réenracinable, adj. des 2 g.; qui peut être réenraciné, qui est susceptible de se réenraciner : les vices, même après s'en être corrigé, seront réenracinables dans le cœur si on ne s'attache aux vertus, qui font l'honneur et le bonheur de la vie, si on ne fait le bien par conviction et par sentiment de bien, par amour du vrai et du beau d'action, si on ne se prémunit contre les passions dont on s'est corrigé ou que l'on est parvenu à modifier, passions qui, pendant longtemps cherchent à reprendre leur empire sur la personne.

Réenracinant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réenraciner, de se réenraciner; qui réenracine, enracine de nouveau, qui cause un réenracinement : les tendances réenracinantes de vices finiront toujours par maîtriser l'homme et le replongeront dans la corruption, si après s'être corrigé d'une passion ou après l'avoir modifiée, l'homme cesse de s'observer et de se censurer lui-même dans ses actions lorsquelles ont quelque répréhensibilité.

Réenraciné, e, part. pas. et adj.; qui est enraciné de nouveau : des vices réenracinés sont plus funestes à l'homme que des vices incombattus; parce que rentrant dans le cœur ils y apportent une action plus perversive.

Réenracinement, s. m.; nouvel enracinement; action de réenraciner; état réenraciné : le réenracinement des choses : un réenracinement de vices jette l'homme dans une abjection dont il ne sort jamais.

Réenraciner, v. act. et pron. se—; faire reprendre racine de nouveau, reprendre racine de nouveau; réenraciner des arbres, des plantes : les vices, les abus se réenracinent : l'homme vicieux n'appartient point au bien et ne peut jamais être invariable dans aucuns devoirs; il est susceptible de manquer à tout s'habituant à se manquera lui-même. Il n'est personne qui ne naisse avec des vices, des passions, l'homme en a plus ou moins et le grand mérite est de se corriger des uns et de modifier les autres; et c'est par cela seul que l'homme entre et se maintient dans les belles et nobles routes du devoir, dans le beau et l'honorable de la vie. Mais si après s'être corrigé de ses vices, si après avoir modifié ses passions, il ne milite toutes les tendances, toutes les tentations qui viennent l'assiéger, qui viennent l'inciter, s'il entre en composition et transige avec le méfait; promptement les vices se réenracineront dans son cœur, et alors il retombera dans la vie la plus dépravée et ses œuvres ne seront plus que des actes de corruption.

Réenregistré, e, adj.; qui est enregistré de nouveau : cet acte est réenregistré : ces choses sont réenregistrées.

Réenrhumable, adj. des 2 g.; qui peut être réenrhumé, enrhumé de nouveau, qui est susceptible de se réenrhumer : cette personne est réenrhumable : vous êtes réenrhumable.

Réenrhumant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réenrhumer, de se rhéenrhumer; qui réenrhume, qui cause un nouveau rhume : cette température, cette humidité est réenrhumante : il fait un temps réenrhumant.

Réenrhumé, e, part. pr. et adj.; qui est enrhumé de nouveau : cette personne est réenrhumée.

Rhéenrhumement, s. m.; état réenrhumé : son réenrhumement.

Réenrhumer, v. act. et pron. se—; enrhumer, s'enrhumer de nouveau : il se réenrhume.

Réenseignable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réenseigné, enseigné de nouveau : ces choses sont réenseignables.

Réenseigné, e, part. pas. et adj.; qui est enseigné de nouveau : ces choses sont réenseignées.

Réenseignement, s. m.; action de réenseigner; état réenseigné : le réenseignement de ces choses.

Réenseigner, v. act.; enseigner de nouveau une chose : réenseigner une science.

Réensemblable, adj. des 2 g.; qui peut être réensemblé, ensemblé de nouveau; que l'on doit réensembler, remettre dans son ensemble, dans ses ensembles : ces choses sont réensemblables.

Réensemblé, e, part. pas. et adj.; qui est ensemblé de nouveau, qui est remis dans son ensemble, dans ses ensembles : ces principes sont réensemblés : toutes ces choses sont réensemblées.

Réensemblement, s. m.; action de réensembler; état réensemblé : leur réensemblement.

Réensembler, v. act. et pron. se—; donner, de nouveau : il est réenglouti : sa forfune est réengloutie.

Réengloutir, v. act. et pr., se—; engloutir, s'en-

Digitized by Google

prendre un nouvel ensemble ; faire rentrer, rentrer dans ses ensembles : réensembler les principes, les choses.

Réensemençable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réensemencé, ensemencé de nouveau : ces terres sont réensemençables.

Réensemencé, e, part. pas. et adj. ; qui est ensemencé de nouveau : ces terres sont réensemencées.

Réensemencement, s. m. ; action de réensemencer ; état réensemencé : le réensemencement des terres.

Réensemencer, v. act. ; ensemencer de nouveau : réensemencer des terres.

Réentassable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réentassé, entassé de nouveau : ces choses sont réentassables.

Réentassé, e, part. pas. et adj. ; qui est entassé de nouveau : ces choses sont réentassées.

Réentassement, s. m. ; action de réentasser ; état réentassé : un réentassement de choses, d'or

Réentasser, v. act. ; entasser de nouveau : réentasser des gerbes, des bouteilles, différentes choses.

Réenthousiasmable, adj. des 2 g. ; qui peut être réenthousiasmé, enthousiasmé de nouveau : cet homme est réenthousiasmable.

Réenthousiasmant, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de réenthousiasmer, de se réenthousiasmer ; qui réenthousiasme, qui cause un nouvel enthousiasme : un succès inespéré est toujours réenthousiasmant.

Réenthousiasme, s. m. ; nouvel enthousiasme.

Réenthousiasmé, e, part. pas. et adj. ; qui est enthousiasmé de nouveau, qui a, qui montre un nouvel enthousiasme : il est réenthousiasmé.

Réenthousiasmément, adv. ; d'une manière réenthousiasmée ; par, avec un nouvel enthousiasme : il fait, agit réenthousiasmément.

Réenthousiasmer, v. act. et pron. se—; enthousiasmer, s'enthousiasmer de nouveau ; donner, causer, occasionner, prendre un nouvel enthousiasme : cet homme se réenthousiasme : les troupes se réenthousiasment.

Réentortillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réentortillé, entortillé de nouveau : sa jambe, son bras, sa tête est réentortillable. Fig. et fam. ; qu'il est possible de réentortiller, d'amener à nos fins malgré lui : cet homme est réentortillable.

Réentortillé, e, part. pas. et adj. ; qui est entortillé de nouveau : cette personne est réentortillée.

Réentortillement, s. m. ; action de réentortiller ; état réentortillé : son réentortillement.

Réentortiller, v. act. ; entortiller de nouveau : réentortiller la jambe, le bras, la tête. Au fig. et fam. ; amener quelqu'un à nos fins malgré lui : réentortiller une personne.

Réentourable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réentouré, entouré de nouveau : cette ville est réentourable de murailles : cet homme est réentourable.

Réentourage, s. m. ; entourage nouveau : son réentourage.

Réentouré, e, part. pas. et adj. ; qui est entouré de nouveau : cette ville est réentourée de murailles : cette personne est réentourée.

Réentourer, v. act. ; entourer de nouveau : réentourer une ville de murailles : réentourer une personne.

Réentraînable, adj. des 2 g. ; qui peut être réentraîné, entraîné de nouveau, qu'il est facile de réentraîner : cette personne est réentraînable dans la débauche.

Réentraînant, e, part. prés. et adj. ; qui fait l'action de réentraîner ; qui réentraîne, entraîne de nouveau : le plaisir est réentraînant : une passion, une tentation sera toujours réentraînante lorsqu'on l'écoutera.

Réentraîné, e, part. pas. et adj. ; qui est entraîné de nouveau : cette personne est réentraînée dans ce parti, dans la débauche.

Réentraînement, s. m. ; entraînement nouveau ; action de réentraîner ; état réentraîné : son réentraînement : le réentraînement d'une personne dans un parti, dans la débauche.

Réentraîner, v. act. ; entraîner de nouveau : réentraîner une personne dans un parti, dans la débauche.

Réentravable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réentravé, entravé de nouveau, qu'il est nécessaire de réentraver : cette personne est réentravable : cette opération est réentravable.

Réentravant, e, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de réentraver ; qui est réentravant, entrave de nouveau : votre opposition est réentravante.

Réentrave, s. f. ; nouvelle entrave : c'est une réentrave.

Réentravé, e, part. pas. et adj. ; qui est entravé de nouveau : cette personne, cette opération est réentravée.

Réentraver, v. act. ; entraver de nouveau, apporter de nouvelles entraves, une réentrave : réentraver une personne, une opération.

Réentremêlable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réentremêlé, entremêlé de nouveau : ces choses sont réentremêlable.

Réentremêlé, e, part. pas. et adj. ; qui est entremêlé de nouveau : ces choses sont réentremêlées.

Réentremêlement, s. m. ; entremêlement nouveau : état réentremêlé : le réentremêlement des choses.

Réentremêler, v. act. ; entremêler de nouveau : réentremêler les choses.

Réentreposable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réentreposé, remis de nouveau en entrepôt, dans un entrepôt : ces vins, ces marchandises sont réentreposables.

Digitized by Google

Réentreposage, s. m.; entreposage nouveau; état réentreposé : le réentreposage des vins, des marchandises.

Réentreposé, e, part. pas. et adj.; qui est entreposé de nouveau, qui est remis en entrepôt, dans un entrepôt : ces vins sont réentreposés : ces marchandises sont reentreposées.

Réentreposer, v. act.; entreposer de nouveau; remettre en entrepôt, dans un entrepôt : réentreposer des vins, des marchandises.

Réentreprenable, adj. des 2 g.; qui peut être réentrepris, entrepris de nouveau; que l'on doit réentreprendre : cette construction est réentreprenable.

Réentreprendre, v. act.; entreprendre de nouveau, recommencer d'entreprendre, faire de nouvelles entreprises : quand on a échoué dans un travail, dans une entreprise, on a tout de réentredrendre ce travail, de se livrer à cette spéculation, si on a pas découvert et bien jugé les causes de l'insuccès.

Réentrepris, se, part. pas. et adj.; qui est entrepris de nouveau : ce travail est réentrepris.

Réentrevue, s. f.; entrevue nouvelle : leur réentrevue.

Réenvahi, e, part. pas. et adj.; qui est envahi de nouveau : ce pays est réenvahi.

Réenvahir, v. act.; envahir de nouveau : réenvahir un pays, le pouvoir, l'autorité.

Réenvahisme, s. m.; système de réenvahissement : c'est du réenvahisme.

Réenvahissable, adj. des 2 g.; qui peut être réenvahi, envahi de nouveau : ce pays est réenvahissable.

Réenvahissement, s. m.; action de réenvahir; état réenvahi : le réenvahissement d'un pays, du pouvoir, de l'autorité.

Réenveloppable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réenveloppé, enveloppé de nouveau : cette plaie est réenveloppable. qui peut être compris de nouveau dans...., : cette personne est réenveloppable dans cette affaire, dans cette accusation. T. de guerre, qui peut être entouré, investi, environné de nouveau : ce corps de troupe, cette place est reenveloppable.

Réenveloppé, e, part. pas. et adj.; qui est enveloppé de nouveau : cette personne est réenveloppée dans cette affaire, dans cette accusation : cette troupe fut aussitôt réenveloppée.

Réenveloppement, s. m; action de réenvelopper; état réenveloppé : son réenveloppement.

Réenvelopper, v. act.; envelopper de nouveau : réenvelopper une plaie : réenvelopper une personne dans une affaire, dans une accusation : réenvelopper un corps de troupe, une place, une ville.

Réenvenimable, adj. des 2 g.; qui peut être réenvenimé, envenimé de nouveau; qui est susceptible de se réenvenimer : sa plaie est réenvenimable. Au fig : qui peut être aigri, irrité de nouveau : sa colère, sa haine, sa méchanceté est réenvenimable.

Réenvenimant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réenvenimer, de se réenvenimer; qui réenvenime, qui aigrit, irrite de nouveau : des discours, des rapports réenvenimants.

Réenvenimation, s. f.; action de réenvenimer; état réenvenimé : la réenvenimation de sa vengeance.

Réenvenimé, e, part. pas. et adj.; qui est envenimé de nouveau : sa plaie est réenvenimée : sa vengence est réenvenimée.

Réenvenimer, v. act.; envenimer, s'envenimer de nouveau : réenvenimer l'esprit de quelqu'un, sa colère, sa vengeance : sa plaie se réenvenime.

Réenvoi, s. m.; nouvel envoi : un réenvoi de pièces.

Réenvoyable, adj. des 2 g.; qui peut être réenvoyé, envoyé de nouveau : ces pièces sont réenvoyables. que l'on doit envoyer de nouveau vers..... ; cette personne est réenvoyable.

Réenvoyé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est envoyé de nouveau : ces pièces furent réenvoyées : cette personne fut réenvoyée vers....

Réenvoyer, v. act.; envoyer de nouveau : réenvoyer des pièces : réenvoyer une personne vers.....

Réépuisable, adj. des 2 g.; qui peut être réépuisé, épuisé de nouveau : avec de telles charges, de telles dépenses, le trésor public est réépuisable.

Réépuisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de réépuiser, de se réépuiser; qui cause un nouvel épuisement : cette peste, cette guerre est réépuisante.

Réépuisé, e, part. pas. et adj.; qui est épuisé de nouveau; le trésor public est réépuisé.

Réépuisement, s. m.; action de réépuiser, état réépuisé : son réépuisement : le réépuisement du trésor public.

Réépuiser, v. act. et pr. se,—; épuiser, s'épuiser de nouveau; causer, occasionner un nouvel épuisement : réépuiser une personne, une fortune, une maison, le trésor public.

Rééquilibrable, adj. des 2 g.; qui peut être rééquilibré, équilibré de nouveau, que l'on doit rééquilibrer; ces intérêts, ces opérations sont rééquilibrables.

Rééquilibre, s. m.; nouvel équilibre : le rééquilibre des choses.

Rééquilibré, e, part. pas. et adj.; qui est équilibré de nouveau, qui a repris son équilibre, un nouvel équilibre : tous ces intérêts sont rééquilibrés : toutes ces choses, toutes ces opérations sont rééquilibrées.

Rééquilibrément, adv.; d'une manière rééquilibrée, par un nouvel équilibre.

Rééquilibrer, v. act. et pr. se,—; équilibrer,

Digitized by Google

s'équilibrer de nouveau; donner, prendre un nouvel équilibre : rééquilibrer le pouvoir, son action.

Rééquipable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rééquipé, équipé de nouveau, qu'il est nécessaire de rééquiper : ce vaisseau, cette personne, cette armée est rééquipable.

Rééquipé, *e*, part. pas. et adj.; qui est, qui a été équipé de nouveau : ce vaisseau fut promptement rééquipé : cette personne, cette armée, cette flotte est maintenant rééquipée.

Rééquipement, s. m.; action de rééquiper; équipement nouveau; état rééquipé.

Rééquiper, v. act.; équiper de nouveau : rééquiper une personne, un vaisseau, une flotte, une armée.

Réerrer, v. n.; errer de nouveau : vous réerrez.

Réestimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réestimé, estimé de nouveau; qu'il est nécessaire de réestimer : ces biens sont réestimables.

Réestimation, s. f.; estimation nouvelle; état réestimé : la réestimation de ces biens : sa, leur réestimation.

Réestimé, *e*, part. pas. et adj.; qui a été, qui est estimé de nouveau : tous ces biens furent réestimés.

Réestimer, v. act.; estimer de nouveau : réestimer une chose, des biens, une propriété.

Réestropiable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être réestropié, estropié de nouveau : cette personne, cette chose est réestropiable.

Réestropié, *e*, part. pas. et adj.; qui a été, qui est estropié de nouveau : cette chose fut réestropiée : cet homme s'est réestropié.

Réestropier, v. act. et pr., se—; estropier, s'estropier de nouveau : réestropier une personne, la blesser considérablement de nouveau : si vous ne prenez garde, vous vous réestropierez : réestropier une chose, la faire de nouveau fort mal.

Réétaiement, s. m.; étaiement nouveau; action de réétayer; état réétayé : le réétaiement d'une personne, d'une chose, d'une voûte, d'un plancher.

Réétalable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réétalé; étalé de nouveau : ces choses, ces marchandises sont réétalables.

Réétalage, s. m.; étalage nouveau; action de réétaler; état réétalé : un réétalage de choses, de marchandises.

Réétalé, *e*, part. pas. et adj.; qui a été, qui est étalé de nouveau; ces choses, ces marchandises furent, sont réétalées.

Réétaler, v. act.; étaler de nouveau : réétaler des choses, des marchandises.

Réétamable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être réétamé, étamé de nouveau : cette casserole, cette glace est réétamable.

Réétamage, s. m.; action de réétamer; état réétamé : un bon réétamage.

Réétamé, *e*, part. pas. et adj; qui est étamé de nouveau : cette casserole, cette glace est réétamée.

Réétamer, v. act.; étamer de nouveau : réétamer une casserole, une glace.

Réétameur, s. m.; celui qui réétame, qui étame de nouveau; un bon réétameur.

Réétuver, v. act.; étuver de nouveau : réétuver une plaie : il faut la réétuver.

Réétayable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réétayé, étayé, soutenue de nouveau : cette personne, cette chose, ce mur, cette voûte, ce plancher est réétayable.

Réétayé, *e*, part. pas. et adj.; qui est soutenu de nouveau : cette personne, cette chose, cette voûte est réétayée : ce mur, ce plancher, ce bâtiment est réétayé.

Réétayer, v. act. et pr., se—; étayer, s'étayer de nouveau : réétayer une personne, une chose, un bâtiment, une voûte, un mur, un plancher : ces personnes se réétaient, se soutiennent mutuellement.

Réétudiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réétudié, étudié de nouveau : cette personne, ce caractère, cette chose, cette expérience est réétudiable.

Réétudié, *e*, part. pas. et adj.; qui a été, qui est étudié de nouveau : ce système fut réétudié.

Réétudier, v. act.; étudier de nouveau : réétudier une personne, une chose, un caractère, un système.

Réétuvable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, réétuvé, étuvé de nouveau : cette plaie est réétuvable.

Réétuvé, *e*, part. pas. et adj.; qui est étuvé de nouveau : cette plaie est réétuvée.

Réétuvement, s. m.; étuvement nouveau; action de réétuver; état réétuvé : le réétuvement d'une plaie.

Réexamen, s. m.; examen nouveau : le réexamen d'une affaire.

Réexamnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexaminé, examiné de nouveau : cette affaire est réexaminable.

Réexaspérable, adj. des 2 g.; qui peut être réexaspéré, exaspéré de nouveau, qui est susceptible de se réexaspérer : cette personne est réexaspérable : ces populations sont réexaspérables.

Réexaspération, s. f.; exaspération nouvelle; état réexaspéré : sa réexaspération : la réexaspération de ce peuple.

Réexaspéré, *e*, part. pas. et adj.; qui est exaspéré de nouveau : ce peuple est réexaspéré : cette personne est réexaspérée.

Réexaspérer, v. act. et pr., se—; exaspérer, s'exparer de nouveau : cette personne, ce peuple se réexaspère.

Réexauçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être, mérite être réexaucé : cette personne est réexaucable.

Réexaucé, e, part. pas. et adj.; qui est exaucé de nouveau : cette personne est réexaucée.

Réexaucement, s. m.; état réexaucé : son réexaucement.

Réexaucer, v. act., exaucer de nouveau : Dieu réexauce toujours ceux qui rentrent dans les voies de l'honneur et de la vertu.

Réexceptable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexcepté, excepté de nouveau ; cette personne est réexceptable.

Réexcepté, e, part. pas. et adj.; qui est excepté de nouveau, encore : cette personne est réexceptée de l'amnistie.

Réexcepter, v. act.; excepter de nouveau, encore : réexcepter une personne, des personnes de l'amnistie, de la mesure prise.

Réexcipable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexcipé, excipé de nouveau : cette pièce est réexcipable.

Réexcipation, s. f.; action de réexciper; état réexcipé : la réexcipation d'une pièce.

Réexcipé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est réexcipé : cette pièce fut, est réexcipée, excipée de nouveau.

Réexciper, v. act.; exciper de nouveau : réexciper une pièce.

Réexcitable, adj. des 2 g.; qui peut être réexcité, excité de nouveau : cette personne est réexcitable : la guerre civile est réexcitable en ce pays.

Réexcitant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de réexciter; qui réexcite, excite de nouveau : ce succès est réexcitant : c'est un encouragement réexcitant.

Réexcitateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui réexcite, excite de nouveau : c'est un réexcitateur de troubles.

Réexcitation, s. f.; action de réexciter; état réexcité; excitation nouvelle : sa réexcitation : la réexcitation au bien sera toujours l'action d'un honnête homme.

Réexcité, e, part. pas. et adj.; qui est excité de nouveau à... : cette personnne est réexcitée : ce peuple est réexcité au soulèvement.

Réexcitement, s. m.; état réexcité : le réexcitement de l'énergie, de l'esprit.

Réexciter, v. act. et pr., se—; exciter, s'exciter de nouveau : réexciter une personne : cette personne se réexcite.

Réexcitisme, s. m.; système de réexcitation; ce qui est une continuelle réexcitation : c'est du réexcitisme.

Réexcluable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexclu, exclu de nouveau : cette personne est réexcluable de cette place.

Réexcluant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réexclure; qui réexclut, exclut de nouveau : votre opinion est une cause réexcluante.

Réexclu, e, part. pas. et adj.; qui est exclu de nouveau : cette personne est réexclue.

Réexclure, v. act.; exclure de nouveau : réexclure une personne.

Réexclusion, s. f.; exclusion nouvelle : sa réexclusion.

Réexcommuniable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être réexcommunié, excommunié de nouveau : cette personne est réexcommuniable.

Réexcommunié, e, part. pas. et adj.; qui est excommunié de nouveau : cette personne est réexcommuniée.

Réexcommunier, v. act.; excommunier de nouveau : réexcommunier une personne.

Réexcusable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexcusé, excusé de nouveau : cette personne est réexcusable.

Réexcusé, e, part. pas. et adj.; qui est excusé de nouveau : il est réexcusé : elle est réexcusée

Réexcuser, v. act. et pr., se—; excuser, s'excuser de nouveau : réexcuser une personne : cette personne se réexcuse.

Réexécrable, adj. des 2 g.; qui peut être réexécré, exécré de nouveau, qui est susceptible de redevenir exécrable, de se faire exécrer de nouveau : cette personne est réexécrable.

Réexécration, s. f.; exécration nouvelle; état réexécré : sa réexécration.

Réexécré, e, part. pas. et adj.; qui est exécré de nouveau : cette personne est réexécrée.

Réexécrer, v. act.; exécrer de nouveau : réexécrer quelqu'un.

Réexécutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexécuté, exécuté de nouveau, remis à exécution : ce réglement est réexécutable.

Réexcuté, e, part. pas. et adj.; qui est exécuté de nouveau : ce réglement est réexécuté : cette loi est réexécutée.

Réexécuter, v. act.; exécuter de nouver : réexécuter un réglement, une loi.

Réexécution, s. f.; action de réexécuter; état réexécuté, exécution nouvelle : la réexécution d'un réglement, d'une l. i.

Réexemptable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexempté, exempté de nouveau : cette personne est réexemptable.

Réexempté, e, part. pas. et adj; qui est exempté de nouveau : cette personne est réexemptée : il est réexempté de son service.

Réexempter, v. act.; exempter de nouveau : réexempter une personne d'un service.

Réexemption, s. f.; exemption nouvelle : sa réexemption.

Réexerçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, à besoin d'être réexercé : cette personne est réexerçable : ces soldats sont réexerçables.

Réexercé, e, part. pas. et adj.; qui est exercé de nouveau : cette personne est réexercée : ces soldats sont réexercés.

Digitized by Google

Réexercer, v. act.; exercer, s'exercer de nouveau : réexercer une personne, des soldats, dans le sens de pratiquer : réexercer un art, la médecine.

Réexhaussable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être exhaussé de nouveau : ce bâtiment est réexhaussable.

Réexhaussé, *e*, part. pas. et adj.; qui est exhaussé de nouveau : ce bâtiment, ce plancher est réexhaussé.

Réexhaussement, s. m.; état réexhaussé : son réexhaussement.

Réexhausser, v. act.; exhausser de nouveau, élever encore plus haut, donner encore plus d'élévation : réexhausser un bâtiment, un plancher.

Réexhibable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexhibé, exhibé de nouveau : ces titres sont réexibables.

Réexhibé, *e*, part. pas. et adj.; qui est exhibé de nouveau : ces titres sont réexhibés.

Réexhiber, v. act.; exhiber de nouveau : réexhiber un contrat, des titres.

Réexhibition, s. f.; exhibition nouvelle : une réexhibition de contrats, de pièces, de titres.

Réexhortable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexhorté, exhorté de nouveau : cette personne est réexhortable.

Réexhortant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réexhorter; qui réexhorte, exhorte de nouveau : des paroles réexhortantes : un discours réexhortant.

Réexhortation, s. f.; action de réexhorter; état réexhorté; exhortation nouvelle : sa réexhortation.

Réexhorté, *e*, part. pas. et adj.; qui est exhorté de nouveau : cette personne est réexhortée.

Réexhorter, v. act.; exhorter de nouveau : réexhorter une personne.

Réexigé, *e*, part. pas. et adj.; qui est exigé de nouveau : ces choses sont réexigées : le paiement est réexigé.

Réexiger, v. act.; exiger de nouveau : réexiger une chose, un paiement.

Réexigible, adj. des 2 g.; qui peut être réexigé, exigé de nouveau.

Réexilable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être mérite être réexilé, exilé de nouveau : cette personne est réexilable.

Réexilé, *e*, part. pas. et adj.; qui est exilé de nouveau : cette personne est réexilée.

Réexiler, v. act. en pr. se,—; exiler, s'exiler de nouveau, condamner à un nouvel exil : réexiler une personne.

Réexilisable, adj des 2 g.; qui peut être réexilisé, exilisé de nouveau; qui peut redevenir mince, petit, maigre, menu, chétif : cette personne est réexilisable.

Réexilisant, part. prés. et adj.; qui fait l'action de réexiliser, de se réexiliser; qui réexilise, rend de nouveau exile : il suit un régime réexilisant.

Réexilisé, *e*, part. pas. et adj. qui est rendu de nouveau exile : cette personne est réexilisée.

Réexiliser, v. act. et pr. se,—; rendre, devenir de nouveau exile, menu, mince, maigre, faible, petit, chétif, médiocre; redonner, reprendre l'exilité : cette personne se réexilise.

Réexportable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexporté : ces choses sont réexportables.

Réexposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réexposé, exposé de nouveau : ces choses sont réexposables.

Refaçonnable, adj. des 2 g.; qui peut être refaçonné, façonné de nouveau, que l'on doit refaçonner, accoutumer de nouveau à... : cet homme est refaçonnable.

Refaçonnement, s. m.; action de refaçonner, état refaçonné : son refaçonnement.

Refauchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être refauché, fauché de nouveau : ce pré est refauchable.

Refauchement, s. m.; action de refaucher; état refauché : le refauchement de ce pré.

Refécondable, adj. des 2 g.; qui peut être refécondé, fécondé de nouveau, que l'on doit reféconder : cette terre est refécondable.

Refécondant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de reféconder, de se reféconder; qui reféconde, qui rend, ramène une fécondité nouvelle : ce travail est refécondant : une industrie refécondante.

Refécondé, *e*, part. pas. et adj.; qui est fécondé de nouveau : cette terre est refécondée.

Reféconder, v. act. et pr., se —; féconder, se féconder de nouveau; rendre, ramener, reprendre une fécondité nouvelle : reféconder des terres : ces terres se refécondent.

Refécondité, s. f.; fécondité nouvelle : sa refécondité.

Refendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être refendu, fendu de nouveau, que l'on doit refendre : ce bois, cette chose est refendable.

Référable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être référé : ce choix est référable à...

Férîable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être férîée, férîée de nouveau : ces jours sont férîables.

Férîation, s. f.; action de férier; état férié : la férîation de certains jours.

Férié, *e*, part. pas. et adj.; qui est férié de nouveau : ces jours sont fériés.

Férier, v. act.; férier de nouveau : férier certains jours.

Refermable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être refermé, fermé de nouveau.

Refermeture, s. f.; fermeture nouvelle.

Referrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être referré, ferré de nouveau : ce cheval est referrable.

Referrement, s. m.; action de referrer; état re-

Digitized by Google

ferré : son referrement : le referrement d'un cheval.

Refertilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être refertilisé, fertilisé de nouveau, qu'il est possible de refertiliser : ce pays est refertilisable.

Refertilisant, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de refertiliser, de se refertiliser ; qui refertilise ; qui donne, ramène une nouvelle fertilité : un travail refertilisant : une température refertilisante.

Refertilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est fertilisé de nouveau : ce pays est refertilisé : ces terres sont refertilisées.

Refertiliser, v. act. et pr., se — ; fertiliser, se fertiliser de nouveau ; donner, reprendre une fertilité nouvelle : refertiliser un pays : ces terres se refertilisent.

Refertilité, s. f. ; fertilité nouvelle : sa refertilité.

Refétable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite d'être refeté : cette personne est refétable.

Refétement, s. m. ; action de refêter ; état refêté : son refêtement.

Refeuillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être refeuillé ; qui est susceptible de se refeuiller : ces arbres sont refeuillables.

Refeuillement, s. m. ; action de refeuiller ; état refeuillé : le refeuillement des arbres.

Refeuilletement, s. m. ; action de refeuilleter ; état refeuilleté : le refeuilletement d'un livre.

Refichable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être refiché, fiché de nouveau.

Refigeable, adj. des 2 g ; qui peut se refiger, est susceptible de figer de nouveau : cette chose est réfigeable.

Refigement, s. m. ; action de refiger ; état refigé : son refigement : le refigement d'une chose.

Refixable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être refixé, fixé de nouveau : cette personne est refixable en un lieu : le prix de ces denrées est refixable.

Refixation, s. f. ; action de refixer ; état refixé : la refixation de cette personne en un lieu : la refixation du prix des denrées.

Reflambable, adj. des 2 g ; qui peut reflamber, est susceptible de flamber de nouveau : cette pièce de bois, cette poutre est reflambable.

Reflambement, s. m. ; action de reflamber ; état reflambé : le reflambement d'une pièce de bois, d'une poutre.

Reflambant, *e*, adj. ; qui reflambe, flambe de nouveau : cette pièce de bois, cette poutre est reflambante.

Réfléchieux, s. m., f. *se* ; celui, celle qui réfléchit : un réfléchieux. Adjectivement : c'est un homme réfléchieux.

Réflectif, *ve*, adj. ; de réflexion, qui est de la réflexion, qui la marque, qui lui appartient : c'est un acte réflectif.

Réflectivement, adv. ; d'une manière réflective ; avec réflexion ; par la réflexion : il agit réflectivement.

Refleurissable, adj. des 2 g. ; qui peut refleurir, qui est susceptible de refleurir, de fleurir de nouveau ; ces plantes, ces arbres sont refleurissables.

Refloraison, s. f. ; floraison nouvelle, immédiatement après la première : la refloraison d'une plante, d'un arbre, d'un rosier.

Reflioué, *e*, part. pas. et adj. ; qui est flioué de nouveau : cette personne est reflouée.

Reflouer, v. act. ; flouer de nouveau : reflouer une personne.

Refluable, adj. des 2 g. ; qui est susceptible de refluer, que l'on peut faire refluer : cette eau est refluable.

Refluement, s. m. ; action de refluer : état refluë : son refluement.

Refomentable, adj. des 2 g. ; qui peut être refomenté, fomenté de nouveau : des troubles refomentables : ces troubles sont refomentables.

Refomentant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de refomenter, de fomenter de nouveau ; qui cause, amène une fomentation nouvelle : des intrigues refomentantes : les intrigues politiques sont presque toujours fomentantes et refomentantes de troubles.

Refomentation, s. f. ; fomentation nouvelle ; action de refomenter ; état refomenté : une refomentation de troubles : vous causerez une refomentation de troubles.

Refomenté, *e*, part. pas. et adj. ; qui est fomenté de nouveau : les troubles sont refomentés : la guerre civile est refomentée dans ce pays, dans ce royaume.

Refomenter, v. act. ; fomenter de nouveau ; causer, amener, produire une fomentation nouvelle : refomenter des troubles, la guerre civile : vous refomentez des troubles.

Refomentisme, s. m. ; système de refomation.

Reformabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est reformable : la reformabilité d'un corps.

Réformabilité, s. f. ; état, qualité de ce qui est réformable, de ce qui peut être réformé : la réformabilité d'une personne, des vices.

Reformable, adj. des 2 g. ; qui peut être reformé, formé de nouveau : ce corps de troupes est reformable.

Reformatif, *ve*, adj. ; de reformation, qui est de la reformation, qui produit une reformation : un travail reformatif.

Réformatif, *ve*, adj. ; de réforme, qui la marque, la concerne, lui appartient : une opération réformative : des, ses tendances réformatives.

Reformation, s. f. ; action de reformer ; état reformé ; nouvelle reformation : la reformation de ce corps d'armée.

Reformativement, adv. ; d'une manière reformative ; avec reformation, par la reformation.

Refortifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être refor-

Digitized by Google

tifié, à qui on peut redonner, rendre des forces : cette personne est refortifiable. Que l'on doit refortifier ou l'on doit élever de nouvelles fortifications : cette ville, cette place est refortifiable.

Réfortification, s. f.; action de refortifier; état refortifié : sa refortification.

Refouillable, adj. des 2 g.; qui peut être refouillé, fouillé de nouveau : ce terrain est refouillable.

Refrappable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être refrappé, frappé de nouveau.

Refrappement, s. m.; action de refrapper; état refrappé.

Refrénable, adj. des 2 g.; qui peut être refréné, est susceptible de se refréner : cette personne est refrénable.

Refrénant, e, adj.; qui refrène, qui donne, pose des freins : des lois refrénantes : des devoirs refrénants.

Refrénement, s. m.; action de refréner; état refréné : son refrénement.

Refrénément, adv.; d'une manière refrénée, par un refrénément.

Réfrigérance, s. f.; état, qualité de ce qui est rafraichit, de ce qui donne du froid; froid occasionné : la réfrigérance de l'air, du vent, de la pluie.

Refroidissable, adj. des 2 g.; qui peut être refroidi, qui est susceptible de se refroidir promptement : cette chose est refroidissable.

Refroidissant, e, adj; qui refroidit, qui cause, amène du refroidissement, un refroidissement entre les personnes : des procédés refroidissants : de tels procédés sont toujours refroidissants.

Refrottable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être refrotté, frotté de nouveau : cette chose est refrottable.

Refrottement, s. m.; frottement nouveau : action de refrotter; état refrotté : le refrottement d'une chose.

Réfutabilisé, e, part. pas. et adj; qui est rendu réfutable, de nature à être réfuté : ce plaidoyé, ces raisons sont réfutabilisées.

Réfutabiliser, v. act.; rendre réfutable, de nature à être réfuté : réfutabiliser des raisonnements : vous réfutabilisez votre discours.

Réfutabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est réfutable : la réfutabilité d'un raisonnement; sa réfutabilité.

Réfutablement, adv.; d'une manière réfutable.

Réfutamment, adv.; d'une manière réfutante, en réfutant : il discute réfutamment.

Réfutant, e, part. pr. et adj.; qui réfute convenablement, convictivement, avantageusement : voilà des raisons réfutantes : des moyens réfutants.

Réfutateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui réfute : c'est un bon, judicieux, adroit réfutateur.

Réfutisme, s. m.; système de réfutation; ce qui présente une continuelle réfutation.

Regagnable, adj. des 2 g.; qui peut être regagné : cette personne est regagnable. Ce qui peut être regagné : ce temps est regagnable : ces choses sont regagnables.

Regagnant, e, adj.; qui regagne, fait regagner : des manières regagnantes : un travail regagnant : une activité regagnante.

Regagnement, s. m.; action de regagner; état regagné : le regagnement d'une personne, du temps, des choses.

Régalable, adj. des 2 g.; qui peut régaler, a qui on doit faire manger des choses qui plaisent : cette personne est régalable. Que l'on doit répartir, éparpiller çà et là : ces choses sont régalables.

Regardable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être regardé : cette personne est regardable : ces choses sont regardables.

Regarnissable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être regarni : ces fauteuils son regarnissables.

Regarnissement, s. m.; action de regarnir; état regarni : le regarnissement d'un fauteuil, d'une chose.

Regelable, adj. des 2 g.; qui peut regeler, geler de nouveau : cette eau, cette chose est regelable.

Regellement, s. m.; état regelé : le regellement de l'eau, de cette mare.

Regencisme, s. m; système de régence : le régencisme royale.

Régénérable, adj. des 2 g.; qui peut être régénéré, amélioré, qui est susceptible de se reproduire : ces races, ces espèces sont régénérables.

Régénéralissable, adj. des 2 g.; qui peut être doit être régénéralisé, généralisé de nouveau : toutes ces choses sont régénéralisables.

Régénéralisation, s. f.; action de régénéraliser; état régénéralisé : la régénéralisation d'un droit, d'un intérêt, d'une liberté, d'un principe.

Régénéralisé, e, part. pas. et adj.; qui est de nouveau rendu général : toutes ces choses sont régénéralisées.

Régénéraliser, v. act. et pron., se —; généraliser, se généraliser de nouveau; rendre, devenir de nouveau général : régénéraliser un droit, un principe, une liberté, un avantage : quand chez un peuple un grand vice d'immoralité publique, d'efféminition, d'impatriotisme se régénéralise; la décadance de ce peuple est proche et il court à la servitude.

Régénéralisme, s. m.; système de regnéralisation.

Régénératif, ve, adj.: de régénération, qui facilite, cause, opère la régénération : c'est un moyen régénératif.

Régénérativement, adv.; d'une manière régénérative; par, avec régénération.

Régentiel, le, adj.; qui est de la régence, qui

la concerne; qui est du régent, qui émane du régent, est attribué au régent, qui appartient au régent : un acte régentiel ; un droit régentiel. Se dit au figuré : d'une personne qui régente, qui veut faire prévaloir son avis : cette personne prend un ton régentiel, des habitudes régentielles.

Régentiellement, adv.; d'une manière régentielle ; avec, par une régence ; par l'autorité, l'action d'un régent ; avec un ton régentiel.

Régentisme, s. m.; habitude de régenter, son vice : cette personne fatigue avec son régentisme.

Régicidant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de régicider ; qui pousse au régicide, qui propage le régicidisme : des principes régicidants.

Régicider, v. act.; tuer un roi. Neut. : propager des principes, des maximes régicides, le régicidisme : vous régicidez.

Régicidisme, s. m.; système régicide, d'un, des régicides ; tout ce qui tend à amener un régicide : c'est du régicidisme.

Régimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être régimé, mis, astreint, assujéti a un régime : cette personne, ce malade est régimable.

Régimé, e, part pas. et adj.; qui a un régime ; qui suit un régime, qui est astreint, assujéti a un régime : cette personne est sévèrement régimée.

Régimentairement, adv. ; d'une manière régimentaire, par régiment, par le régiment ; par, dans un ordre régimentaire : classer, diviser, composer régimentairement.

Régimentarisme, s. m.; système régimentaire, d'organisation par régiment.

Régimentarité, s. f.; état, qualité de ce qui est régimentaire, de ce qui appartient à l'organisation par régiment.

Régimer, v. act. et pron., se — ; donner un régime ; mettre quelqu'un a un régime, le lui faire suivre ; imposer, s'imposer un régime : régimer une personne, un malade : cette personne se régime sévèrement.

Réglable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être réglé : cette montre, cette pendule, est réglable : ces personnes, ces choses sont réglables.

Réglant, e, adj.; qui règle, qui conduit, qui dirige : il entre dans les principes, dans les ordres les plus exactement réglants : votre conduite et votre action seront réglantes pour moi.

Réglementable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réglementé, soumis à un réglement ; dont la marche, l'action ne peut s'opérer que par un réglement : ces personnes, ces choses sont réglementables.

Réglementairement, adv. ; d'une manière réglementaire, par ordre de réglement, en suivant un réglement.

Réglementant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réglementer, qui réglemente ; qui donne impose des réglements, qui soumet à un, à des réglements : des lois réglementantes, une administration réglementante.

Réglementarisme, s. m.; système réglementaire.

Réglementarité, s. f.; état, qualité de ce qui est réglementaire.

Réglementation, s. f.; action de réglementer ; état réglementé : sa réglementation : la réglementation du despotisme.

Réglementé, e, part. pas. et adj. ; qui est soumis à un réglement, à des réglements, ce qui ne peut se faire que par des réglements, en vertu de réglements : toutes ces choses sont réglementées.

Réglementer, v. act.; faire des réglements; soumettre à un, à des réglements; ne laisser faire, ne laisser agir, ne laisser durer qu'en vertu d'un réglement, que conformément au réglement : réglementer les personnes, les choses.

Réglementisme, s. m.; système de réglement : un réglementisme sévérisé.

Régnicolisable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être régnicolisé, rendu régnicole, qui est susceptible de se régnicoliser, qui peut acquérir, prendre la qualité de naturel d'un état, d'un royaume.

Régnicolisant, e, part. pr. et adj.: qui fait l'action de régnicoliser, de se régnicoliser; qui régnicoluise, qui rend régnicole, qui donne, fait acquérir la qualité de naturel d'un état, d'un royaume.

Régnicolisation, s. f.; action de régnicoliser; état régnicolisé : sa régnicolisation.

Régnicolisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu régnicole; qui a reçu, qui a acquis la qualité de naturel d'un état, d'un royaume : cette personne est régnicolisée.

Régnicoliser, v. act. et pron., se — ; rendre, devenir régnicole; donner, prendre, acquérir la qualité de naturel d'un État, d'un royaume.

Régnicolisme, s. m. ; système de régnicolisation.

Régnicolité, s. f.; état, qualité régnicole.

Regonflable, adj. des 2 g.; qui peut être regonflé, qui est susceptible de se regonfler, de se gonfler de nouveau.

Regonflant, e, adj.; qui fait regonfler; qui cause un regonflement, un gonflement nouveau : des pluies regonflantes.

Regorgeable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de regorger; de se regorger. Au fig.; que l'on peut faire regorger, obliger de rendre.

Regoûtable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être regoûté, goûté de nouveau.

Regoûtement, s. m.; action de regoûter ; état regoûté.

Regraciable, adj. des 2 g. ; qui peut être, do

être regracié, gracié de nouveau : cette personne est regraciable.

Regraciation, s. f., action de regracier; état regracié : sa regraciation.

Régularisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être régularisé, rendu régulier, qui est susceptible de régulariré : toutes ces choses sont régularisables.

Régularisant, e, adj.; qui régularise, qui donne de la régularité, qui rend régulier : des ordres, régularisants : un travail régularisant.

Régularisme, s. m.; système de régularisation ; ce qui présente une continuelle action, un continuel ordre de régularité : c'est du régularisme.

Régulatif, ve, adj.; qui sert à régler.

Réhabilitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réhabilité : cette personne est réhabilitable : sa mémoire est réhabilitable.

Réhabilitant, e, adj.; qui réhabilite, qui cause la réhabilitation : cette action, cette œuvre est réhabilitante.

Réhabilitateur, s. m.; f., *trice;* celui, celle qui réhabilite.

Réhabitable, adj. des 2 g.; qui peut être réhabité ; habité de nouveau : cette maison est réhabitable.

Réhabitation, s. f.; action de réhabiter; état réhabité : la réhabitation de cette maison.

Réhabité, e, part. pas. et adj ; qui est habité de nouveau : cette maison est réhabitée.

Réhabiter, v. act.; habiter de nouveau : il réhabite dans cette maison.

Réhabituable, adj. des 2 g.; qui peut être réhabitué, habitué de nouveau a...: cette personne est réhabituable à son régime de vie, à faire telle chose.

Réhabituant, e, adj.; qui réhabitue, habitue de nouveau a...; qui rend, ramène les habitudes : cette manière de vivre, de faire est réhabituante.

Rehachable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rehaché, haché de nouveau : ces viandes, ces choses sont rehachables.

Rehachement, s. m.; action de rehacher; état rehaché : le rehachement de la viande, des choses.

Rehantable, adj. des 2 g.; qui peut être rehanté, hanté de nouveau : ces personnes, ces arbres sont rehantables.

Rehantement, s. m.; action de rehanter; état rehanté : le rehantement des personnes, des arbres, d'une chose.

Réharmoniable, adj. des 2 g.; qui peut être réharmonié, harmonié de nouveau; que l'on doit réharmonier, harmonier de nouveau: ces choses sont réharmoniables.

Réharmoniant, e, prrt. pr. et adj.; qui fait l'action de réharmonier, qui réharmonie, remet en harmonie; qui cause, amène une nouvelle harmonie : cette mesure est réharmoniante : ce travail est réharmoniant.

harmoniation, s. f.; action de réharmonier; état réharmonié : la réharmoniation : sa réharmoniation.

Réharmonie, s. f. ; harmonie nouvelle : leur réharmonie.

Réharmonié, e, part. pas. et adj.; qui est remis en harmonie, qui a une harmonie nouvelle : ces choses sont réharmoniées.

Réharmonier, v. act. et pron., se—; rétablir l'harmonie entre les personnes, les choses ; remettre, rentrer en harmonie; donner, prendre une harmonie nouvelle : ces personnes, ces opérations : ces choses se réharmonient: réharmonier les choses.

Réharmonisme, s. m.; système de réharmonie.

Réhasardable, adj. des 2 g.; qui peut être réhasardé, hasardé de nouveau, ce que l'on doit réhasarder : cette chose est réhasardable.

Réhasardant, e, adj.; qui réhasarde, expose de nouveau au hasard ; cette personne est toujours réhasardante : une hardiesse réhasardante.

Réhasardement, s. m.; action de réhasarder, état réhasardé : son réhasardement : le réhasardement d'une chose.

Rehaussable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rehaussé, haussé d'avantage, de nouveau, élevé plus haut : cette chose, cette construction est rehaussable.

Rehaussant, e, adj.g qui rehausse, donne plus d'élèvation : cet ajoutement est rehaussant.

Réhonorable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être réhonoré, honoré de nouveau : cette personne est réhonorable.

Réhonorant, e, part. pas. et adj. ; qui fait l'action de réhonorer ; qui réhonore, rend l'honneur, fait réhonorer : cette action est réhonorante.

Réhonoré, e, part. pas. et adj. ; qui est honoré de nouveau : cette personne est réhonorée.

Réhonorer, v. act.; honorer de nouveau, rendre l'estime, porter une nouvelle estime : réhonorer une personne.

Réhumiliable, adj. des 2 g.; qui peut être réhumilié, qui mérite être humilié de nouveau, qui est exposé à une nouvelle humiliation : cette personne est réhumiliable.

Réhumiliant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réhumilier ; qui réhumilie, qui cause, amène une nouvelle humiliation ; cette action, cette paix est réhumiliante.

Réhumiliation, s. f. ; humiliation nouvelle ; action de réhumilier ; état réhumilié : sa réhumiliation.

Réhumilié, e, part. pas. et adj. : qui a été, qui est réhumilié, humilié de nouveau : cette personne est réhumiliée.

Réhumilier, v. act. ; humilier, mortifier de nouveau ; donner, causer une nouvelle confusion : réhumilier une personne.

Réhumilisme, s. m. ; système de réhumiliation ; ce qui n'est qu'une continuelle réhumiliation : c'est du réhumilisme.

Digitized by Google

Réimmolable, adj. des 2 g.; qui peut être réimmolé, immolé de nouveau, qui est exposé à une réimmolation : cette personne est réimmolable.

Réimmolation, s. f.; immolation nouvelle; action de réimmoler; état réimmolé : sa réimmolation : c'est une réimmolation.

Réimmolé, e, part. pas. et adj.; qui est immolé de nomveau : cette personne est réimmolée : ce peuple est réimmolé à l'ambition du prince.

Réimmoler, v. act.; immoler de nouveau : réimmoler une personne : réimmoler un peuple à l'ambition du prince.

Réimmoralisable, adj. des 2 g.; qui peut être réimmoralisé, immoralisé de nouveau : si vous laissez ce jeune homme fréquenter ces dépravés, il sera bientôt réimmoralisable et il se réimmoralisera infailliblement.

Réimmoralisé, e, part. pas. et adj.; qui est immoralisé de nouveau, qui est retombé dans l'immoralité : cet homme est réimmoralisé.

Réimmoraliser, v, act. et pron. se—; immoraliser, s'immoraliser de nouveau; reprécipiter, retomber dans l'immoralité : réimmoraliser une personne : se réimmoraliser.

Réimmoralité, s. f.; immoralité nouvelle : sa réimmoralité : c'est une réimmoralité.

Réimportable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réimporté, importé de nouveau : ces marchandises, ces denrées sont réimportables.

Réimportation, s. f.; importatation nouvelle; action de réimporter; état réimporté : une réimportation de marchandises, de denrées.

Réimportunable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réimportuné, importuné de nouveau : cette personne est réimportunable.

Réimportuné, e, part. pas. et adj.; qui est importuné de nouveau : cette personne est réimportunée.

Réimportuner, v. act.; importuner de nouveau; réimportuner une personne.

Réimposable, adj.; ce qui peut être, doit être réimposé, imposé de nouveau : cette obligation, ce devoir, cette charge est réimposable. Qui peut être assujéti à payer un nouvel impôt, contraint à le payer : cette personne, ce pays est réimposable.

Réimprimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réimprimé, imprimé de nouveau : cet ouvrage est réimprimable.

Réinculpable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinculpé, inculpé de nouveau : cette personne est réinculpable.

Réinculpation, s. f.; inculpation nouvelle; action de réinculper; état réinculpé : sa réinculpation.

Réinculpé, e, part. pas. et adj.; qui est inculpé de nouveau : cette personne est réinculpée.

Réinculper, v. act.; inculper de nouveau : réinculper une personne.

Réinfectable, adj. des 2 g.; qui peut être réinfecté, infecté de nouveau, qui est susceptible de se réinfecter : ces lieux sont réinfectables.

Réinfectant, e, adj.; qui réinfecte, infecte de nouveau : ces choses sont réinfectantes.

Réinfectation, s. action de réinfecter; état réinfecté : sa réinfectation.

Réinfimisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être réinfimisé, infimisé de nouveau : cette personne est réinfimisable.

Réinfimisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réinfimiser, de se réinfimiser; qui réinfimise, fait retomber dans l'infimité : votre conduite est réinfimisante.

Réinfimisation, s. f.; action de réinfimiser; état réinfimisé : sa réinfimisation.

Réinfimisé, e, part. pas. et adj.; qui est infimisé de nouveau, qui est retombé dans l'infimité : cette personne est réinfimisée.

Réinfimiser, v. act. et pron. se—; infimiser, s'infimiser de nouveau : plonger, retomber dans l'infimité : vous persévérez dans la réforme de vie et d'action que vous vous êtes prescrite, aussi, chaque jour vous vous réinfimisez : cette personne se réinfimise.

Réinfimisme, s. m.; continuité d'action qui réinfimise : c'est du reinfimisme.

Réinfimité, s. f.; infimité nouvelle : sa réinfimité.

Réinfluençable, adj. des 2 g.; qui peut être réinfluencé, influencé de nouveau : cette personne est réinfluençable.

Réinfluencé, e, part. pas. et adj.; qui est influencé de nouveau : cette personne est réinfluencée.

Réinfluencer, v. act.; influencer de nouveau : réinfluencer une personne.

Réinfréquentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinfréquenté, infréquenté de nouveau : ces lieux sont réinfréquentables.

Réinfréquentation, s. f.; action de réinfréquenter; état réinfréquenté : sa réinfréquentation.

Réinfréquenté, e, part. pas. et adj.; qui est infréquenté de nouveau : ces personnes sont réinfréquentées; ces lieux sont réinfréquentés.

Réinfréquenter, v. act.; infréquenter de nouveau; réinfréquenter des personnes, un lieu.

Réinsérable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être réinséré, inséré de nouveau : cette nouvelle, ces choses sont réinsérables dans le journal.

Réinséré, e, part. pas. et adj.; qui est inséré de nouveau : ces choses sont réinsérées dans l'acte, dans le journal.

Réinsérer, v. act.; insérer de nouveau : réinsérer une chose dans un acte, dans un journal.

Réinsertion, s. f.; insertion nouvelle; action de réinsérer; état réinséré : sa réinsertion.

Réinstallable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinstallé, installé de nouveau, que l'on

Digitized by Google

doit installer de nouveau : cet homme est réinstallable dans telle fonction.

Réinstituable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinstitué, institué de nouveau : cette fête est réinstituable.

Réinstitué, e, part. pas. et adj.; qui est institué de nouveau : cette fête est réinstituée.

Réinstituer, v. act.; instituer de nouveau : réinstituer une fête.

Réinstitution, s. f.; institution nouvelle; action de réinstituer ce qui avait déjà été institué; état réinstitué : sa réinstitution.

Réintégrabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est réintégrable : sa réintégrabilité.

Réintégrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réintégré : cette personne est réintégrable dans ses biens, dans ses fonctions.

Réinterrogeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinterrogé, interrogé de nouveau : cette personne est réinterrogeable.

Réinvesti, e, part. pas. et adj.; qui est investi de nouveau; qui est de nouveau environné, cerné : cette place est réinvestie.

Réinvestir, v. act.; investir de nouveau; recommencer d'environner, de cerner : réinvestir une place.

Réinvestissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinvesti, investi de nouveau : cette ville, cette place est réinvestissable.

Réinvestissement, s. m.; nouvel investissement; action de réinvestir; état réinvesti : son réinvestissement.

Réinvitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinvité, invité de nouveau : cette personne est réinvitable.

Réinvitation, s. f.; invitation nouvelle; action de réinviter; état réinvité : sa réinvitation.

Réinvocable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réinvoqué, invoqué de nouveau : ce secours, cette loi est réinvocable.

Réinvocation, s. f.; invocation nouvelle; action de réinvoquer; état réinvoqué : la réinvocation d'un secours, d'une loi.

Réinvoqué, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été invoqué de nouveau : cette loi fut réinvoquée : ce secours fut réinvoqué.

Réinvoquer, v. act.; invoquer de nouveau, recommencer d'invoquer : réinvoquer une loi, un secours.

Réirritable, adj. des 2 g.; qui peut être réirrité, qui est susceptible de s'irriter de nouveau : cette personne est réirritable.

Réirritant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de réirriter, de se réirriter; qui réirrite, qui occasionne une réirritation : sa conduite est réirritante.

Réirritatif, ve, adj.; qui cause, produit une réirritation, qui est de la réirritation, qui la marque : ses improcédés sont réirritatifs : une réirritative animosité.

Réirritation, s. f.; irritation nouvelle; action de réirriter; état réirrité : sa réirritation.

Réirritativement, adv.; d'une manière réirritative; par, avec réirritation : vous le punissez réirritativement.

Réirrité, e, part. pas. et adj.; qui est irrité de nouveau : cette personne est réirritée.

Réirriter, v. act. et pr., se —; irriter, s'irriter de nouveau : réirriter une personne : si on doit éviter d'irriter les personnes, on doit bien plus éviter de les réirriter après la réconciliation; car, si on les réirrite, on ferme leur cœur et on se les aliène pour toujours.

Réitérable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être réitéré : cet ordre est réitérable.

Réitérément, adv.; d'une manière réitérée, avec réitération.

Réitérisme, s. m.; système de réitération; ce qui est une continuelle réitération : c'est du réitérisme.

Rejaillissable, adj. des 2 g.; qui peut rejaillir, qui est susceptible de rejaillir : des eaux rejaillissables. Au fig.: qui peut retomber sur...: la gloire et la honte des pères est rejaillissable sur les enfants.

Rejaillissant, e, adj.; qui rejaillit : des eaux rejaillissantes. Au fig. : qui retombe sur... : le sang des victimes innocentes que les princes sacrifient à leur ambition est toujours rejaillissante sur eux ou leurs fils.

Rejetant, e, adj; qui rejette : il est sorti de l'urne un vote rejetant.

Rejetonnable, adj. des 2 g.; qui peut rejetonner, donner des rejetons : cette plante est rejetonnable.

Rejetonnement, s. m.; action de rejetonner; état rejetonner : le rejetonnement d'une plante, d'un arbre.

Rejettement, s. m.; action de rejeter; état rejeté, repoussé : le rejettement des personnes.

Rejoignable, adj. des 2 g.; qui peut être rejoint, que l'on doit rejoindre : ces parties, ces personnes sont rejoignables.

Rejoignant, e, adj.; qui rejoint, qui sert à réunir des parties, séparées : un ligament bien rejoignant.

Rejoignement, s. m.; action de rejoindre; état rejoint : le rejoignement des parties séparées, des personnes.

Rejointoyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être rejointoyé : ce mur est rejointoyable.

Rejouable, adj. des 2 g.; qui peut être rejoué, joué de nouveau : ce jeu est rejouable : ces choses sont rejouables.

Rejouement, s. m.; action de rejouer; état rejoué : le rejouement d'un jeu, d'une pièce, des choses.

Réjouissable, adj. des 2 g.; qui peut être rejoui, qu'il est possible de réjouir, à qui on peut donner, procurer de la joie : cette personne est réjouissable.

Réjouissement, s. m., état dans lequel on est

Digitized by Google

quand on éprouve de la joie : son réjouissement. Action de réjouir, de se réjouir : les réjouissements du libertinage, de la débauche ne constituent jamais les vrais joies du cœur.

jurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rejuré, juré de nouveau par serment, sur la foi, sur l'honneur : cette chose est rejurable.

urant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de rejurer ; celui, celle qui rejure. Subs. : les rejurants.

uration, s. f.; action de rejurer : la rejuration de la foi, de la fidélité.

rement, s. m.; le rejurement en justice.

uré, e, part. pas. et adj. ; qui est juré de nouveau : cette chose est rejurée : la foi, la fidélité rejurée.

rer, v. act. ; jurer de nouveau, promettre, obliger de nouveau par serment : rejurer une chose, la foi, la fidélité.

tifiable, adj. des 2 g.; qui peut être rejustifié, justifié de nouveau : cette personne est rejustifiable.

tification, s. f.; justification nouvelle ; action de rejustifier, de se rejustifier ; état rejustifié : sa rejustification.

tifié, e, part. pas. et adj. ; qui est justifié de nouveau : cette personne est rejustifiée : il est rejustifié.

tifier, v. act. et pr., se — ; justifier, se justifier de nouveau ; établir une nouvelle justification : rejustifier une personne ; se rejustifier.

hable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être relâché, qui est susceptible de se relâcher : cette personne est relâchable.

çable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être relancé, lancé de nouveau : cette chose est relançable. Qu'il est facile de repousser : un ennemi est relançable dans son camp, dans ses forts. A qui on doit répondre hautainement, dire des choses sèches, sévères : cette personne est relançable.

ncement, s. m. ; action de relancer ; état relancé : son relancement.

rgissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être élargi : cette chose est élargissable.

uable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être relaté : ces faits, ces réponses sont relatables dans le procès-verbal.

tation, s. f.; action de relater ; état relaté : la relatation des faits, des réponses.

lattable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être relatté : cette paroi, ce pignon, ce comble est relattable.

lattement, s. m. ; action de relatter ; état relatté : le relattement d'une paroi, d'un pignon, d'un comble.

levable, adj. des 2 g. ; qui peut être relevé, que l'on doit relever : cette chose est relevable : ce plancher est relevable.

lévation, s. f.; élévation nouvelle ; action de relever ; état relevé : la rélévation d'un comble, d'une toiture, d'une construction, d'un édifice : sa rélévation.

Reliable, adj. des 2 g. ; qui peut être relié : ces livres sont reliables. Que l'on doit lier de nouveau : ces choses sont reliables.

Reliement, s. m.; action de relier ; état relié : le reliement des gerbes, des bottes de foin, des choses déliées.

Religiomanie, s. f. ; manie de religion, attachement scrupuleux et par manie aux prescriptions de la religion : sa religiomanie.

Religiomanique, adj. des 2 g. ; de religiomanie, qui est, qui tient de la religiomanie : des devoirs, des habitudes religiomaniques.

Religiomaniquement, adv. ; d'une manière religiomanique, par, avec religiomanie.

Religiomanisme, s. m. ; habitude, système de religiomanie, son vice : c'est du religiomanisme.

Religionalisme, s. m., système de religion, religieux : le religionalisme des différents peuples.

Religionicidant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de religionicider ; qui religionicide, qui tend à détruire, à renverser la religion : des écrits, des discours : des actes religionicidants : des lois religionicidantes. Se prend aussi substantivem. : les religionicidants.

Religionicidation, s. f.; action de religionicider : votre religionicidation, destruction, renversement de la religion : la religionicidation des écrivains, de la loi.

Religionicide, s. des 2 g. ; celui, celle qui porte atteinte à la religion, qui cherche à détruire, à renverser la religion : vous êtes un religionicide : les religionicides des 1793, du siècle. Adj. des 2 g. ; qui est destructif de la religion : des principes religionicides.

Religionicider, v. n. ; attenter à la religion, chercher à renverser, à détruire la religion, propager le religionicidisme : vous religionicidez.

Religionicidisme, s. m. ; système religionicide, des religionicides.

Religionnable, addj. des 2 g. ; qui peut être religionné, attaché à la religion, à une religion : il est religionnable.

Religionnant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de religionner, de se religionner; qui soumet, attache à la religion, à une religion : des principes religionnants ; des convictions religionnantes.

Religionné, e, part. pas. et adj.; qui est soumis, attaché à la, à une religion, qui a dans le cœur un sentiment religieux : cette personne est religionnée : ce peuple est religionné.

Religionnement, s. m. ; action de religionner ; état religionné : son religionnement.

Religionner, v. act. et pr. se — ; soumettre, se soumettre, attacher, s'attacher à une religion; imposer une religion ; donner, prendre, adopter une religion, un sentiment religieux : re-

Digitized by Google

ligionner l'homme, un peuple : quand les hommes se religionneront par la raison, par le jugement, par la conviction, et n'outreront en rien le sentiment religieux; la religion sera une belle duction du cœur et l'homme ne sortira point de l'action de bien, et la religion encore sera pour l'homme une consolation, une aide de résignation raisonnée dans le malheur. Mais si les hommes sont religionnés par l'astuce ou la force; il ne seront qu'hypocrites et barbares fanatiques, et la religion ne sera plus qu'un moyen de domination, qu'une sanglante tyrannie et un fléau pour les peuples.

Relivrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être relivré, livré de nouveau : ces marchandises sont relivrables.

Relivraison, s. f.; livraison nouvelle; action de relivrer; état relivré; la relivraison des marchandises.

Relivré, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est livré de nouveau : ces marchandises furent relivrées.

Relivrer, v. act.; livrer de nouveau, recommencer une livraison : relivrer des marchandises.

Relouable, adj. des 2 g.; qui peut être reloué, loué de nouveau à quelqu'un : cette maison, ce bien est relouable.

Relouangeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être relouangé, louangé de nouveau : cette personne est relouangeable.

Relouangé, e, part. pas. et adj.; qui est louangé de nouveau : cette personne est relouangée.

Relouanger, v. act.; louanger de nouveau : relouanger une personne.

Relouvoiement, s. m.; action de relouvoyer : son relouvoiement ne le conduit à rien.

Relouvoyer, v. n.; louvoyer de nouveau : vous relouvoyez.

Reludicité, s. f; nouvelle lucidité; état, qualité de ce qui présente une lucidité nouvelle : sa relucidité : la relucidité de ses raisonnements.

Reluisable, adj. des 2 g.; qui peut reluire, que l'on peut faire reluire : cette chose est reluisable.

Remâchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remâché, mâché de nouveau : ces aliments sont remâchables. Au fig et fam.; que l'on doit repasser de nouveau dans son esprit : ces choses sont remâchables.

Remaçonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remaçonné, maçonné de nouveau : ce mur est remaçonnable.

Remaçonnement, s. m.; action de remaçonner; état remaçonné : le remaçonnement de ce mur.

Remandable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remandé, que l'on doit mander de nouveau : cette personne est remandable.

Remandement, s. m.; action de remander; état remander : son remandement.

Remaniable, adj. des 2 g.; qui peut être; doit être remanié, manié de nouveau : cette chose est remaniable.

Remarchandable, adj. des 2 g; qui peut être, doit remarchandé, marchandé de nouveau : cette chose est remarchandable.

Remariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remarié, marié de nouveau : cette personne est remariable.

Remastiquable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remastiqué, mastiqué de nouveau : ces croisées sont remasticables.

Remastication, s. f.; action de remastiquer; état remastiqué : la remastication des croisées.

Remédiant, e, adj. qui remédie : c'est un moyen remédiant.

Remédiatif, ve, adj.; de remédiation, qui est de la remédiation, qui la marque, qui est principe, activité de remédiation, qui apporte remède.

Remédiation, s. f.; action de remédier, de porter remède; état remédié.

Remédiativement, adv.; d'une manière remédiative : agir remédiativement.

Remédiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remédité, médité de nouveau : cette affaire, ce projet est remédiable.

Remédiation, s. f.; méditation nouvelle; action de reméditer; état remédité : la remédiation d'une affaire, d'un projet.

Remédité, e, part. pas. et adj., qui est, qui a été médité de nouveau : cette affaire fut remédiée : ce projet est remédié.

Reméditer, v. act; méditer de nouveau : reméditer une affaire, un projet.

Reméfaire, v. n.; re faire mal, rentrer dans le méfait, s'y livrer : vous reméfaites.

Reméfait, s. m.; nouveau méfait.

Remêlable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remêlé, mêlé de nouveau : ces choses sont remêlables.

Remêlement, s. m.; action de remêler; état remêlé : le remêlement des choses.

Remerciable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être remercié; cette personne est remerciable :

Remesurable, adj. des 2 g., qui peut être, doit être remesuré : ces choses sont remesurables.

Remettable, adj. des 2 g.; qui peut être remis : ce membre est remettable. Que l'on doit remettre : ces choses sont remettables.

Rémissibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu rémissible, pardonnable, graciable : ces fautes sont rémissibilisés.

Rémissibiliser, v, act.; rendre rémissible, pardonnable, graciable : rémissibiliser les péchés, les fautes.

Rémissibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est rémissible

Rémittence, s. f.; état, qualité de ce qui est rémittent; diminution, relâchement : la rémittence de la fièvre, du pouls,

Remondanisation, s. f.; mondanisation nouvelle;

Digitized by Google

action de remondaniser, de se remondaniser ; état remondanisé : sa remondanisation.

Remondanisé, é, part. pas. et adj.; qui est redevenu mondain, qui est rentré dans le monde, qui a repris le monde : cette personne est remondanisée

Remondaniser, v. act. et pr., se —; rendre, redevenir de nouveau mondain, rentrer dans le monde, reprendre le monde : cette personne se remondanise.

Remontable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remonté : cette chose est remontable.

Remontrable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être remontré : ces inconvénients sont remontrables.

Remouillable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être remouillé, mouillé de nouveau : ces choses sont remouillables.

Remouillage, s. f.; action de remouiller, état remouillé : le remouillage d'une chose.

Remouillement, subst. masc.; même signification que remoillage.

Rémoulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rémoulu de nouveau : ces couteaux, ces ciseaux sont rémoulables.

Remplaçable, adj: des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être remplacé : cette personne, cette chose est remplaçable.

Rempliable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être remplié ; cette chose est rempliable.

Remplissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rempli : ces devoirs sont remplissables : on ne doit imposer aux personnes que des devoirs remplissables : si vous ne remplissez vos devoirs envers les autres, qui que ce soit n'en trouvera de remplissables envers vous.

Remplissement, s. m.; action de remplir, d'accomplir ; état rempli : un remplissement de devoirs. On dit : un remplissage de tonneaux.

Remplumable, adj. des 2 g ; qui peut se remplumer : cet homme est remplumable.

Remplumement, s. m.; état remplumé : son remplumement.

Remportable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être remporté : cette chose est remportable. Ce qu'il est possible de remporter : cette victoire est remportable.

Remportement, s. m.; action de remporter ; état remporté : le remportement d'une chose.

Remuable, adj. des 2 g.: que l'on peut remuer : cette chose est remuable. que l'on peut émouvoir : cette personne est remuable.

Remuant, e, adj.; qui remue, qui cause de l'émotion : à cette occasion, il y eut dans la maison une scène fort remuante.

Remultipliable, adj. des 2 g.; qui peut etre remultiplié, multiplié de nouveau, qui est susceptible de se remultiplier : ces espèces sont remultipliables.

Remultiplication, s. f.; multiplication nouvelle ; action de remultiplier, état remultiplié : leur multiplication : la multiplication des choses.

Remultiplié, e, part. pas. et adj.; qui est multiplié de nouveau : ces espèces sont remultipliées.

Remultiplier, v. act. et pr., se—; multiplier, se multiplier de nouveau : remultiplier les choses : ces espèces remultiplient, se remultiplient.

Remultiplicisme, s. masc. ; système de multiplication.

Rénumérisme, subst. masc.; système de rénumération.

Remuselable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être remuselé, muselé de nouveau : il est remuselable.

Remusellement, s. m.; action de remuseler; état remuselé : son remusellement.

Renaissable, adj. des 2 g.; qui peut renaître, qui est susceptible de renaître : ces troubles, ces divisions sont renaissables.

Renationalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renationalisé, rendu de nouveau national : cet intérêt, ce droit est renationalisable.

Renationalisation, s. f.; nationalisation nouvelle ; action de renationaliser ; état renationalisé : sa renationalisation.

Renationalisé, e, part. pas. et adj.; qui est nationalisé de nouveau : cet intérêt, ce droit est renationalisé.

Renationaliser, v. act. et pr., se—; rendre, redevenir de nouveau national ; faire rentrer, rentrer de nouveau dans la nationalité.

Renationalisme, s. masc. ; système de renationalisation

Renchérissable, adj. des 2 g.; qui peut être renchéri, qui est susceptible de renchérir, d'augmenter de prix.

Renchérissant, e, adj.; qui renchérit, qui augmente de prix : ces marchandises, ces denrées sont renchérissantes. Qui fait renchérir, qui cause un renchérissement : la rareté des choses est toujours renchérissantes.

Rencontrable, adj. des 2 g.; qui peut être rencontré, qu'il est facile de rencontrer : cette personne est rencontrable : il est rencontrable.

Rendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rendu : cette chose est rendable.

Rendeur, se, s. m.; f. *se* ; celui, celle qui rend exactement, qui aime à rendre.

Rendurcissable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de rendurcir, de devenir plus dur : cette choses est rendurcissable..

Rendurcissant, e, adj.; qui rendurcit, rend plus dur : ce moyen est rendurcissant.

Renettoyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être nettoyé de nouveau : cette chambre, cette chose est renettoyable.

Renfaîtable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renfaîté : cette maison est renfaîtable.

Renfermable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renfermé : ces choses sont renfermables.

Digitized by Google

Renfermement, s. m.; action de renfermer; état renfermé : le renfermement du pain, de la viande, des choses.

Renflable, adj. des 2 g; qui peut se renfler, augmenter de volume : ces pois, ces haricots sont renflables.

Renflement, s. m.; action de renfler; état renflé : le renflement des pois, des haricots. Au fig.: le renflement d'une somme.

Renfonçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renfoncé : ces tonneaux sont renfonçables.

Renforçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renforcé, rendu plus fort.

Renivelable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renivelé, nivelé de nouveau.

Renoircissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, renoirci, qui est susceptible de renoircir : cette chose est renoircissable.

Reniamment, adv.; d'une manière reniante, en reniant.

Reniant, e, adj.; qui renie, qui présente une reniation : reniante déclaration : des discours, des actes reniants. Subst., les reniants.

Reniateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui renie: c'est un reniateur.

Reniation, s. f.; action de renier; état renié : on connait toutes vos reniations.

Renisme, s. m.; système de reniation.

Renommable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renommé, qu'il est utile, nécessaire de renommer : cet homme est renommable à telle fonction.

Renommination, s. f.; action de renommer; état renommé : sa renommination : une renommination.

Renomminisme, s. m.; système de renommination.

Renonçable, adj. des 2 g.; à qui, ce à quoi on peut, on doit renoncer : cette succession est renonçable.

Renonciatif, ve, adj.; de renonciation, qui est de la renonciation, qui la marque, l'exprime, qui contient une renonciation : un acte renonciatif.

Renonciativement, adv.; d'une manière renonciative; par, avec renonciation.

Renouable, adj. des 2 g.; qui peut être renoué, noué une seconde fois : cette chose est renouable. Au fig. : cette partie est renouable.

Renoiement, s. m.; action de renoyer; état renoyé : le renoiement d'une chose, d'un terrein, d'une propriété.

Renoyable, adj. des 2 g.; qui peut être renoyé, noyé de nouveau : ce terrein, cette propriété est renoyable.

Rentrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rentré : ces choses sont rentrables.

Rentraitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rentraité; dans quoi on peut, on doit faire une rentraite.

Rentraite, s. f.; ouvrage à l'aiguille, par le moyen duquel sans mettre une pièce, on bouche un trou, on répare un accroc avec du fil seulement : belle rentraite, rentraite bien faite qui rend le raccomodage inappercevable.

Rentraité, e, part. pas. et adj.; qui a une rentraite, dont les trous sont bouchés, les accrocs réparés par une rentraite sans que la couture paraisse.

Rentraitement, s. m.; action de rentraiter; état rentraité : le rentraitement d'un fond de culote.

Rentraiter, v. act.; faire une, des rentraites; réparer, raccomoder par le moyen de la rentraite en sorte que la couture ne paraisse pas : rentraiter un fond de culotte.

Rentraiteur, s. m., f. *se;* celui, celle qui fait des rentraites : une bonne rentraiteuse.

Renuageable, adj. des 2 g; qui peut être renuagé, nuagé de nouveau : sa vie, son existence est renuageable : le ciel est renuageable.

Renuageant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de renuager, de se renuager; qui renuage, qui cause, ramène de nouveau nuages : il y a dans ce ménage un désaccord renuageant.

Renuagé, e, part. pas. et adj.; qui est de nouveau couvert de nuage, qui est nuagé de nouveau : le ciel est renuagé : son existence est renuagée.

Renuagement, s. m.; état renuagé : le renuagement du ciel, de l'existence.

Renuager, v. act. et pr., se—; renuager, se renuager de nouveau : renuager l'existence : le ciel se renuage.

Renuançable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renuancé, à quoi on doit donner une autre nuance, une nouvelle nuance : cette étoffe est renuançable.

Renuancé, e, part. pas. et adj.; qui est nuancé de nouveau, qui a une autre nuance, une nouvelle nuance : cette étoffe est renuancée.

Renuancer, v. act.; nuancer de nouveau, donner une autre nuance, une nouvelle nuance : renuancer une étoffe.

Renuire, v. n.; nuire de nouveau : vous me renuisez.

Renuisible, adj. des 2 g.; qui peut être de nouveau nuisible : cela m'est renuisible.

Renullifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être renullifié, nullifié de nouveau : cette chose est renullifiable.

Renullification, s. f.; action de renullifier; état renullifié : sa renullification.

Renullifié, e, adj.; qui est nullifié de nouveau : cette chose est renullifiée.

Renullifier, v. act.; nullifier de nouveau : renullifier une chose.

Rénumérable, adj. des 2 g.; qui peut être rénuméré, que l'on doit rénumérer : ces pertes, ces profits sont rénumérables.

Rénumérateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui rénumère, opère une rénumération. Plusieurs

Digitized by Google

disent en écrivant : un prix rénumérateur. Il est mieux de dire : un prix rénumératif, par le principe que l'on doit toujours ou autant que possible du moins, distinguer l'action des personnes de celle des choses.

Rénumératif, ve, adj. ; qui est de la rénumération, qui la marque, la concerne, qui rénumère, établit une rénumération, qui repose sur une rénumération, qui indemnise par suite de rénumération : calcul rénumératif, prix rénumératif.

Rénumération, s. f. ; action de rénumérer ; état rénuméré; calcul des ensembles de dépenses, de frais, de pertes, de produits : une exacte rénumération.

Rénumérativement, adv. ; d'une manière rénumérative, par la rénumération, avec rénumération.

Rénuméré, e, part. pas. et adj ; qui est calculé dans tous ses ensembles pour arriver à couvrir des pertes, à établir, à fixer un profit, une indemnité.

Rénumérer, v. act. ; calculer tous les ensembles de dépenses, de frais, de produits d'une entreprise, d'une opération afin de les balancer pour compenser, couvrir, des pertes, pour parvenir à établir, à fixer un profit, une indemnité.

Rénumérisme, s. m. ; système de rénumération.

Renumérotable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être renuméroté, numéroté de nouveau ; ces ballots, ces cartons, ces marchandises sont renumérotables.

Renumérotage, s. m. ; action de renuméroter ; état renuméroté : le renumérotage des ballots, des cartons, des marchandises.

Renuméroté, e, part. pas. et adj. ; qui est numéroté de nouveau : ces ballots sont renumérotés : ces marchandises, ces maisons, ces choses sont renumérotées.

Renuméroter, v. act. ; numéroter de nouveau : renuméroter des ballots, des marchandises, les maisons.

Renversable, adj. des 2 g. ; qui peut être renversé, qui est susceptible de renversement : cette chose, son esprit est renversable : le gouvernement est renversable.

Renversant, e, adj. ; qui renverse, qui cause, amène un renversement : un mouvement renversant, une révolution renversante.

Renversisme, s. m. ; système de renversement, tout ce qui tend à renverser : le renversisme des partis opposés.

Renvidable, adj. des 2 g. ; qui peut être renvidé. T. de filature : le fil, ce fil est renvidable.

Renvidage, s. m. ; t. de filature; action de renvider; état renvidé : le renvidage du fil.

Renvoyable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être renvoyé, chassé, refusé : ces personnes, ces choses sont renvoyables. qui peut être remis à un autre temps: cette affaire est renvoyable.

Renvoyeur, s. m. ; f. *se;* celui, celle qui renvoie: un renvoyeur de boules.

Réobéir, v. n. ; obéir de nouveau : réobéir à quelqu'un : vous lui réobéirez.

Réobéissance, s. f. ; obéissance nouvelle; action de réobéir : sa réobéissance.

Réobérable, adj. des 2 g. ; qui peut être réobéré, obéré de nauveau : cette personne, cette maison est réobérable.

Réobérant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réobérer, de se réobérer ; qui réobère, obère de nouveau : cette opération sera infailliblement réobérante : il se livra à des spéculations, à des dépenses réobérantes.

Réobération, s. f. ; action de réobérer ; état réobéré ; nouvelle réobération : sa réobération.

Réobéré, e, part. pas. et adj. ; qui est obéré de nouveau : cette personne, cette maison est réobérée : l'état est réobéré.

Réobérer, v. act. et pron. se— ; obérer, s'obérer de nouveau : réobérer l'état : cette personne, cette maison se réobère.

Réobjecté, e, part. pas. et adj. ; qui est objecté de nouveau : cette circonstance est réobjectée.

Réobjecter, v. act. ; objecter de nouveau, opposer de nouvelles difficultés à une proposition, à un raisonnement : vous réobjectez ces circonstances.

Réobjection, s. f. ; action de réobjecter ; nouvelle réobjection : vous apportez une réobjection qui fixe l'attention.

Réobligation, s. f. ; obligation nouvelle ; action de réobliger : c'est une réobligation imposée. Etat réobligé : sa réobligation.

Réobligeable, adj. des 2 g ; qui peut être réobligé, obligé de nouveau, que l'on doit réobliger, contraindre de nouveau à faire : il est réobligeable. A qui on peut, on doit porter de nouvelles obligeances : cette personne est réobligeable.

Réobligé, e, part. pr. et adj. ; qui est obligé de nouveau à faire, qui est dans la nouvelle obligation de faire : cet homme est réobligé. A qui on a rendu un nouveau service : cette personne a été réobligée.

Réobliger, v. act. ; obliger, s'obliger de nouveau, mettre, se mette de nouveau dans l'obligation de faire. Porter de nouvelles obligeances, rendre de nouveaux services.

Réobscurci, e, part. pas et adj. ; qui est obscurci de nouveau : le soleil est réobscurci.

Réobscurcir, v. act. et pron se— ; obscurcir, s'obscurcir de nouveau : ces choses se réobscurcissent.

Réobscurcissable, adj. des 2 g. ; qui peut être réobscurci, obscurci de nouveau : la lune, le soleil est réobscurcissable.

Réobscurcissant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de réobscurcir, de se réobscurcir ; qui réobscurcit, obscurcit de nouveau : toutes ces

Digitized by Google

déclarations sont réobscurcissantes : ces moyens, ces motifs sont réobscurcissants.

Réobscurcissement, s. m. ; état réobscurci : le réobscurcissement de l'esprit.

Réobsédé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est obsédé de nouveau : il est réobsédé.

Réobséder, v. act. ; obséder de nouveau : réobséder quelqu'un.

Réobservable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réobservé, observé de nouveau : cette personne est réobservable : cette loi est réobservable.

Réobservation, s. f. ; observation nouvelle ; action de réobserver ; état réobservé : la réobservation d'une règle, d'une loi.

Réobservé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est observé de nouveau : cette personne, cette règle est réobservée.

Réobserver, v. act. ; observer de nouveau ; réobserver une personne, une règle, une loi.

Réobstinable, adj. des 2 g. ; qui peut être réobstiné, obstiné de nouveau, qui est susceptible de se réobstiner : cette personne est réobstinable.

Réobstination, s. f. ; obstination nouvelle : sa réobstination : la réobstination de cette personne.

Réobstiné, *e*, part. pas. et adj. ; qui est obstiné de nouveau : cette personne est réobstinée.

Réobstinément, adv. ; d'une manière réobstinée, avec réobstination : il exige réobstinément.

Réobstiner, v. act. et pr. — ; obstiner, s'obstiner de nouveau : cette personne se réobstine.

Réobtenable, adj. des 2 g. ; qui peut être réobtenu, obtenu de nonveau, qu'il est possible de réobtenir : ce succès est réobtenable.

Réobtenir, v. act. ; obtenir de nouveau ; réobtenir un avantage, une chose, un succès, une place.

Réobtention, s. f. ; obtention nouvelle : la réobtention d'une place.

Réobtenu, *e*, part. pas. et adj. ; qui a été obtenu de nouveau : cette place fut réobtenue pour lui.

Réoccupable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réoccupé, occupé de nouveau : cette personne est réoccupable. T. de guerre ; dont on peut s'emparer de nouveau : ce pays, cette ville, cette place est réoccupable.

Réoccupation, s. f. ; occupation nouvelle, action de réoccuper ; état réoccupé : sa réoccupation : la réoccupation d'un pays, d'une place.

Réoctroiement, s. f. ; octroiement nouveau ; état réoctroyé : le réoctroiemsnt d'une charte, d'un droit, d'une demande.

Réoctroyable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réoctroyé, octroyé de nouveau : ce droit, cette demande est réoctroyable.

Réoctroyé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est octroyé de nouveau ; ce droit est réoctroyé ; cette charte n'est que réoctroyée.

Réoctroyer, v. act. ; octroyer de nouveau : réoctroyer un droit, une charte.

Réoffensable, adj. des 2 g ; qui peut être réoffensé, offensé de nouveau, qui est exposé à une nouvelle offense : cette personne est réoffensable : cette ville, cette place, cette contrée est réoffensable par l'ennemi.

Réoffensant, *e*, part. pr. et adj ; qui fait l'action de réoffenser, d'offenser de nouveau ; qui est réoffensant, qui réoffense, offense de nouveau : des paroles réoffensantes : un discours réoffensant : vos procédés sont réoffensants.

Réoffense, s. f. ; offense nouvelle : c'est une offense : vous vous aliénez les esprits par vos réoffenses politiques.

Réoffensé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est offensé de nouveau : cette personne est réoffensée : la nation est réoffensée.

Réoffenser, v. act. ; offenser de nouveau : réoffenser une personne, un peuple.

Réoffert, *e*, part. pas. et adj. ; de réoffrir, qui est offert de nouveau : cette place lui fut réofferte.

Réoffrable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réoffert, offert de nouveau : ces choses sont réoffrables.

Réoffreur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui réoffre : elle est attentivement réoffreuse.

Réoffrir, v. act. ; offrir de nouveau : réoffrir une chose, un service, une place.

Réoffuscable, adj. des 2 g. ; qui peut être réoffusqué, offusqué de nouveau : cette personne est réoffuscable.

Réoffuscation, s. f. : action de réoffusquer ; état réoffusqué ; nouvelle réoffuscation : sa réoffuscation.

Réoffusqué, *e*, part. pas. et adj. ; qui est offusqué de nouveau : cette personne est réoffusquée.

Réoffusquer, v. act. et pr. se — ; offusquer, s'offusquer de nouveau : réoffusquer une personne : cette personne se réoffusque.

Réombragé, *e*, adj. ; qui est ombragé de nouveau : ces lieux sont réombragés.

Réomettre, v. act. ; omettre de nouveau : vous réomettez cette chose, ces circonstances.

Réomis, *e*, part. pas. et adj. ; qui est omis de nouveau : ces choses, ces circonstances sont réomises.

Réomission, s. f. ; omission nouvelle ; sa réomission : il y a là réomission.

Réondulation, s. f. ; ondulation nouvelle : la réondulation de l'air : en 1830, la réondulation du drapeau tricolore électrisa tous les esprits en France.

Réopérable, adj. des 2 g. ; qui peut être, deit être réopéré, opéré de nouveau, qu'il est nécessaire de réopérer : cette personne est réopérable.

Réopération, s. f. ; réopération nouvelle ; action de réopérer ; état réopéré ; sa réopération.

Digitized by Google

é opéré, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été réopéré, opéré de nouveau : cette personne fut réopérée.

éopérer, v. act.; opérer de nouveau : réopérer une personne, lui faire une nouvelle opération.

éoppressé, e, adj.; qui est oppressé de nouveau: cette personne, sa poitrine est réoppressée.

éoppression, s. f.; oppression nouvelle : sa réoppression : la réoppression de la poitrine.

éoppressisme, s. m.; système de réoppression; tout ce qui tend à reproduire, à rétablir une oppression nouvelle : c'est du réoppressisme.

Réopprimable, adj. des 2 gen.; qui peut être réopprimé, opprimé de nouveau : ce peuple est réopprimable : un peuple libre qui perd les énergies, les ordres et les précissions de liberté, est aussitôt réopprimable.

Réopprimation, s. f.; opprimation nouvelle; état réopprimé : sa réopprimation.

Réopprimé, e, part. pas. et adj.; qui est opprimé de nouveau : un peuple réopprimé est plus avili qu'un peuple qui n'est pas sorti de la servitude.

é opprimer, v. act.; opprimer de nouveau : réopprimer un peuple, c'est appeler contre soi, toutes les vengeances humaines; et dans ce cas, elles sont licites et dans le droit de tous.

éordonnable, adj. des 2 g.; qui peut être réordonné, ordonné de nouveau : ces choses sont réordonnables.

éordonnement, s. m.; action de réordonner; état réordonné : le réordonnement des choses.

éorganisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réorganisé, organisé de nouveau : ces corps sont réorganisables : cette administration est réorganisable.

éorganisme, s. m.; système de réorganisation.

é ornable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réorné, orné de nouveau, encore : cette chose, ce lieu est réornable.

éorné, e, part. pas. et adj.; qui est orné de nouveau, encore : cette chose, ce lieu est réorné.

éorner, v. act.; orner de nouveau, encore : réorner une chose, un lieu.

éoscillation, s. f.; oscillation nouvelle : la réoscillation de son esprit : action de réosciller.

éosciller, v. neut.; osciller de nouveau : vous réoscillez.

éoser, v. neut.; oser de nouveau : vous réosez faire, demander cette chose : vous réosez paraître devant lui.

éôtable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réôté, ôté de nouveau : cette chose est réôtable.

éôté, e, part. pas. et adj.; qui est ôté de nouveau : cette chose est réôtée.

éôtement, s. m.; action de réôter; état réôté; son réôtement : le réôtement d'une chose.

Réôter, v. act.; ôter de nouveau, une seconde fois : réôter une chose.

Réoubliable, adj. des 2 g.; qui peut être réoublié, oublié de nouveau, une seconde fois : c'est réoubliable.

Réoublié, e, part. pas. et adj.; qui est oublié de nouveau, encore : c'est réoublié : il l'a réoubliée.

Réoublier, v. act.; oublier de nouveau : réoublier une chose, une commission.

Réourdi, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est ourdi de nouveau.

Réourdir, v. act.; ourdir de nouveau : réourdir une trame, une trahison.

Réoutragé, e, part. pas et adj.; qui a été, qui est outragé de nouveau : il fut réoutragé.

Réoutrager, v. act.; outrager de nouveau; réoutrager une personne.

Réouvert, part. pas. de réouvrir, et adj.; qui est ouvert de nouveau : cette fleur est réouverte : la discution est réouverte.

Réouvrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réouvert, ouvert de nouveau : ce marché est réouvrable.

Réouvrir, v. act.; ouvrir de nouveau : réouvrir les portes. Au fig.: réouvrir une *discution,* une querelle, une dispute.

Réovation, s f.; nouvelle ovation : sa réovation.

Réovationnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être réovationné, ovationné de nouveau : cette personne est réovationnable.

Réovationné, e, part. pas. et adj.; qui est ovationné de nouveau : ce ministre est réovationné.

Réovationner, v. act.; ovationner de nouveau, donner, prouver, accorder une nouvelle ovation : réovationner une personne, un ministre.

Répandable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être répandu, qui est susceptible de se répandre; ces nouvelles sont répandables : ces eaux sont répandables.

Réparabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est réparable.

Reparaissable, adj. des 2 g.; qui peut reparaître, paraître de nouveau : cette chose, cette comète est reparaissable dans tel temps.

Reparalysable, adj. des 2 g; qui peut être reparalysé, paralysé de nouveau. Au fig.: qui peut être empêché dans son action : cette personne est reparalysable.

Reparalysant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de reparalyser; qui reparalyse, paralyse de nouveau. Au fig. : qui empêche de nouveau l'action : cette circonstance est reparalysante.

Reparalysation, s. f.; paralysation nouvelle; état reparalysé : sa reparalysation.

Reparalysé, e, part. pas. et adj.; qui est paralysé de nouveau : cette personne est reparalysée. Au fig : qui est de nouveau empêché

Digitized by Google

dans son action : le gouvernement est reparalysé.

Reparalyser, v. act. et pr., se —; paralyser, se paralyser de nouveau : cette personne se reparalyse. Au fig. : empêcher de nouveau dans son action : reparalyser le gouvernement, l'esprit public.

Repardon, s. m. ; pardon nouveau : peu après il abusa de son repardon et retomba dans les mêmes travers et les mêmes fautes.

Repardonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être repardonné : cette personne est repardonnable.

Repardonné, *e*, part. pas. et adj. ; qui est pardonné de nouveau : cette personne est repardonnée.

Repardonner, v. act. ; pardonner de nouveau, accorder un nouveau pardon à quelqu'un : repardonner une offense à une personne.

Réparant, *e*, adj. ; qui répare : un sommeil, un bienfait réparant : réparateur désigne l'action de la personne, et réparant, réparatif, celle des choses.

Réparatif, *ve*, adj.; de réparation, qui est de la réparation, qui la marque : un travail réparatif.

Réparativement, adv.; d'une manière réparative, par, avec réparation.

Réparisme, s. m.; système de réparation.

Repartageable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repartagé, partagé de nouveau : ces biens sont repartageables.

Répartissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être réparti : cette somme est répartissable ainsi : ces secours sont répartissables de telle manière.

Répartitif, *ve*, adj.; de répartition, qui est de la répartition, qui la marque, la concerne : un acte répartitif : une mesure répartitive.

Répartitivement, adv.; d'une manière répartitive par, avec répartition.

Repassable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être repassé : ce linge est repassable.

Repassion, s. f.; passion nouvelle : sa repassion pour elle.

Repassionnable, adj. des 2 g. ; qui peut être repassionné, passionné de nouveau : cette personne est repassionnable.

Repassionnant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de repassionner, de se repassionner ; qui repassionne, qui cause, fait naître une nouvelle passion : tout en elle est maintenant repassionnant.

Repassionné, *e*, part. pas. et adj.; qui est passionné de nouveau : il est repassionné : elle est repassionnée.

Repassionner, v. act. et pr., se —; passionner, se passionner de nouveau : il se repassionne, elle se repassionne.

Repatentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repatenté, patenté de nouveau, resoumis à la patente.

Repatentation, s. f.; patentation nouvelle ; action de repatenter ; état repatenté : sa repatentation.

Repatenté, *e*, part. pas. et adj.; qui est patenté de nouveau, qui est resoumis à la patente : ce négociant, ce marchand, cet ouvrier est repatenté.

Repatenter, v. act.; patenter de nouveau, resoumettre à la patente : repatenter un négociant, un marchand, un ouvrier.

Repatouillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repatouillé, patouillé de nouveau : le patouillage de ce minerai n'a pas été bien fait, il est repatouillable.

Repatouillage, s. m.; patouillage nouveau ; action de repatouiller ; état repatouillé : le repatouillage du minerai.

Repatouillé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est patouillé de nouveau : ce minerai a été repatouillé.

Repatouiller, v. act.; patouiller de nouveau : il faut nécessairement repatouiller ce minerai.

Repatriable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repatrié, rendu à la patrie, à sa patrie : cet homme est repatriable. Que l'on doit remettre, faire rentrer dans la patrie : ces choses, ces monuments sont repatriables. Que l'on doit reformer en patrie, qu'il est nécessaire, dans l'intérêt des peuples, de reformer en patrie : la Pologne est repatriable.

Repatriant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de repatrier, de se repatrier ; qui repatrie, qui rend à la patrie, fait rentrer dans la patrie : cette amnistie est repatriante ; qui reconstitue en patrie.

Repatriation, s. f.; action de repatrier ; état repatrié : sa repatriation : la repatriation de la Pologne est dans l'intérêt des nations européennes.

Repatrié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu à sa patrie, qui est rentré dans la patrie : cette personne est repatriée. Qui est reformé en patrie : la Pologne sera repatriée, et sa repatriation entrera bientôt dans le besoin de plusieurs nations européennes.

Repatrier, v. act. et pr., se —; rendre à la patrie, faire rentrer dans la patrie, rentrer dans la patrie, replacer dans la patrie. Reformer, se reformer en patrie.

Repatriotisable, adj. des 2 g.; qui peut être repatriotisé, patriotisé de nouveau, rendre de nouveau patriote, qui est susceptible de se repatriotiser, de reprendre un esprit patriotique : cet homme est repatriotisable.

Repatriotisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de repatriotiser, de se repatriotiser ; qui repatriotise, patriotise de nouveau ; qui réattache à la patrie ; qui redonne un esprit patriotique : l'action d'égalité sociale, politique, de liberté, est toujours repatriotisante.

Repatriotisation, s. f.; action de repatriotiser ; état repatriotisé ; sa repatriotisation.

Digitized by Google

Repatriotisé, e, part. pas. et adj.; qui est patriotisé de nouveau, qui est redevenu patriote, qui a repris un esprit patriotique, qui se livre à un nouveau patriotisme; qui a repris sa patrioticité, un nouvel amour de la patrie : cet homme est repatriotisé.

Repatriotiser, v. act. et pr. se —; rendre, devenir de nouveau patriote, patriotique; rendre, reprendre le patriotisme, un nouvel amour de la patrie; faire rentrer, rentrer dans la patrioticité.

Repatriotisme, s. m.; patriotisme nouveau.

Repésable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repésé, pésé de nouveau : ces choses sont repésables.

Repésement, s. m.; action de repéser; état repésé : le repésement de ces choses, de ce sucre, de ce café.

Répétable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être répété : ces choses, ces nouvelles sont répétables.

Repétrissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repétri, pétri de nouveau.

Repétrissement, s. m.; action de repétrir; état repétri : son repétrissement.

Repeuplable, adj. des 2 g.; qui peut être repeuplé, peuplé de nouveau, qui est susceptible de se repeupler : ce pays, cette terre est repeuplable.

Repilable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repilé, pilé de nouveau : ces choses sont repilables.

Repilement, s. m; action de repiler; état repilé : le repilement d'une chose.

Repillable, adj. des 2 g.; qui peut être repillé, qui est exposé à un nouveau pillage : ce pays, cette maison est repillable.

Repillage, s. m., pillage nouveau; action de repiller; état repillé : le repillage de ce pays, de cette maison.

Repillé, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été pillé de nouveau : ce pays fut repillé : cette maison est repillée.

Repiller, v. act.; piller de nouveau : repiller un pays, une maison.

Repilonable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être repiloné, piloné de nouveau : ce verre, cette laine est repilonable.

Repiloné, e, part. pas. et adj.; qui est piloné de nouveau : ce verre est repiloné : cette laine est repilonnée.

Repilonement, s, m.; pilonement nouveau; action de repiloner; état repiloné : le repilonement du verre, de la laine.

Repiloner, v. act.; piloner de nouveau : repiloner le verre, la laine.

Répitant, e, part. pr. et adj; qui fait l'action de répiter, de se répiter; qui répite, qui donne, cause, amène un répit, du répit : un repos répitant : cette suspension n'est que répitante.

Répité, e, part. pas. et adj.; qui a du répit, qui a pris du répit : cette personne est répitée.

Répiter, v. act. et pr., se—; donner, prendre du répit : cet adoucissement de tyrannie ne fit que répiter les peuples; car elle reprit bientôt son cours : cette personne se répite.

Replaçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être replacé : cette chose est replaçable. A qui on doit redonner une place : cette personne est replaçable.

Replaidable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être replaidé, plaidé de nouveau : cette affaire, cette contestation est replaidable.

Replaidement, s. m.; action de replaider; état replaidé : le replaidement de cette affaire, de cette contestation.

Replanchéiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être replanchéié, planchéié de nouveau, qu'il est nécessaire de replanchéier : cet appartement est replanchéiable.

Replanchéiage, s. m.; action de replanchéier; état replanchéié : un bon replanchéiage : le replanchéiage de cette pièce, de cet appartement.

Replantable, adj. des 2 g : qui peut être, doit être replanté : cet arbre est replantable : ces jeunes plans sont replantables.

Repliable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être replié : ces troupes sont repliables : ces choses sont repliables.

Réplicable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être répliqué, ce à quoi on doit répliquer : cette personne, cet argument est réplicable.

Replissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être replissé, plissé de nouveau : ce linge est replissable.

Replissage, s. m.; nouveau replissage; état replis é : le replissage de cette chemise.

Replissement, s. m.; plissement nouveau : le replissement des habits.

Replombable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être replombé, plombé de nouveau, qu'il est nécessaire de replomber : cette dent est replombable.

Replombage, s. m.; action de replomber, de regarnir de plomb; état replombé : le replombage de ces arêtiers, d'un jet d'eau de croisée.

Replombé, e, part. pas. et adj.; qui est plombé de nouveau : sa dent est replombée.

Replomber, v. act.; plomber de nouveau : replomber une dent. Regarnir de plomb : replomber un arêtier, une chanlatte, un jet d'eau de croisée.

Replongeable, adj. des 2 g.; qui peut être replongé, plongé de nouveau : cette personne est replongeable dans la peine.

Replongement, s. m.; action de replonger, état replongé : son replongement dans le malheur.

Repolissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repoli : cette chose est repolissable.

Repompable, adj. des 2 g.; qui peut être repompé, que l'on doit repomper : cette eau est repompable.

Digitized by Google

Repompement, s. m ; action de repomper; état repompé : le repompement de l'eau.

Répondable, adj. des 2 g.; qui peut être répondu, à quoi on doit répondre : c'est répondable : cette lettre est répondable.

Repopularisable, adj. des 2 g.; qui peut être repopularisé, popularisé de nouveau; qui est susceptible de se repopulariser: cette personne, ce système est repopularisable.

Repopularisant, e, adj.; qui repopularise, rend de nouveau populaire, qui rend la popularité: ce système d'action est repopularisant.

Repopularisation, s. f.; action de repopulariser, de se repopulariser; état repopularisé : sa repopularisation.

Repopularisme, s. m.; système de repopularisation, de repopularité.

Repopularité, s. f.; popularité nouvelle; état, qualité de ce qui est de nouveau populaire.

Reportable, s. m.; qui peut être, doit être reporté : cette personne, cette chose, cette somme est reportable.

Reposable, adj. des 2 g.; qui peut être reposé : cette chose, cette serrure est reposable.

Repossèdable, adj. des 2 g.; qui peut être repossédé de nouveau : cette chose est repossédable.

Repossession, s. f.; possession nouvelle : sa repossession : la repossession d'une chose.

Répréhensibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu répréhensible, susceptible de réprimande.

Réprehensibiliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir répréhensible, susceptible de réprimande, faire tomber, tomber dans la répréhensibilitévous vous répréhensibilez.

Répréhensibilité, s. f.; état d'une personne répréhensible.

Répréhensiblement, adv.; d'une manière répréhensible : vous agissez répréhensiblement.

Reprenable, adj. des 2 g.; qui peut être repris, dont on peut se mettre de nouveau en possession : cette chose est reprenable.

Représentable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être représenté, exposé, exprimé : cette chose est représentable.

Répressé, e, part. pas. et adj.; qui est repris, réprimé avec force, sévérité, avec infliction de peine.

Réprosser, v. act.; reprendre, réprimer avec force, sévérité, avec infliction de peine.

Répressibilité, s. f.; état répressible, dans lequel est une personne répressible.

Répressible, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repris, réprimé avec force, sévérité, avec châtiment, infliction de peine : cette personne est répressible.

Répressivement, adv.; d'une manière répressive; par, avec répression : corriger répressivement.

Répresiveté, état, qualité de ce qui est répressif.

Reprêtable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être reprêté, prêté de nouveau : cette chose est reprêtable.

Reprêtement, s. m.; action de reprêter; état reprêté : le reprêtement d'une chose.

Repriable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repris; prié de nouveau : cette personne est repriable.

Repriement, s. m.; action de reprier, état reprié : le repriement d'une personne.

Reprimandeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui réprimande : c'est un ennuyeux réprimandeur.

Reprisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repris, quil est nécessaire de repriser : ce linge est reprisable.

Reprivable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reprivé, privé de nouveau : cette personne est reprivable de ses avantages; de son droit.

Reprivation, s. f.; privation nouvelle; action de repriver; état reprivé : sa reprivation.

Reprivé, e, part. pas. et adj.; qui est privé de nouveau: cette personne est reprivée de ses facultés, de ses avantages, de son droit.

Repriver, v. act. et pr., se —; priver, se repriver de nouveau : repriver une personne de ses avantages, de son droit : se repriver de ses plaisirs.

Réprobateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui réprouve, qui frappe de réprobation.

Réprobatif, ve, adj.; de réprobation, qui est de la réprobation, qui la marque, l'exprime : c'est un acte réprobatif. qui commande la réprobation, la fait encourir : cette action est réprobative.

Réprobativement, adv.; d'une manière réprobative; par, avec réprobation.

Reprochant, e, adj.; qui reproche, improuve, désaprouve, qui condamne : une consience reprochante.

Reproclamable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reproclamé, proclamé de nouveau : cette loi est reproclamable : ce prince est reproclamable.

Reproclamation, s. f.; proclamation nouvelle; action de reproclamer; état reproclamé : sa reproclamation.

Réproclamé, e, part. pas. et adj.; qui est proclamé de nouveau : cette vérité est reproclamée.

Reproclamer, v. act.; proclamer de nouveau : reproclamer une loi, un princide, une vérité, un roi.

Reproductivement, adv.; d'une manière reproductive; par, avec reproduction.

Reprofessable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reprofessé, professé de nouveau : ces principes sont reprofessables.

Reprofessé, e, part. pas. et adj.; qui est professé de nouveau : ces principes sont reprofessés.

Reprofesser, v. act.; professer de nouveau : reprofesser des principes.

Reprofession, s. f.; profession nouvelle; sa reprofession : c'est une reprofession de principes.

Reprofessisme, s. m.; système de reprofession.

Reprojetable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être projeté de nouveau : cette construction, cette amélioration, cette opération est reprojetable.

Reprojeté, e, part. pas. et adj.; qui est projeté de nouveau : cette construction, cette guerre est reprojetée.

Reprojeter, v. act.; projeter de nouveau : reprojeter une construction, une amélioration, une opération, une guerre.

Repromettable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être repromis : cette chose est repromettable.

Repropagateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui repropage : c'est un repropagateur.

Repropagation, s. f.; propagation nouvelle; action de repropager; état repropagé : la repropagation des plantes, des espèces, des préjugés, des principes, des erreurs.

Repropageable, adj. des 2 g.; qui peut être repropagé, propagé de nouveau, qui est susceptible de se repropager : ces plantes sont repropageables : ces principes, ces erreurs sont repropageables.

Repropageant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de repropager, de se repropager; qui repropage, propage de nouveau : un système repropageant : c'est un moyen repropageant.

Repropagé, e, part. pas. adj.; qui est propagé de nouveau; ces plantes, ces erreurs sont repropagées : ces préjugés, ces principes sont repropagés.

Repropager, v. act. et pr., se —; propager, se propager de nouveau; causer; occasionner une remultiplication, une reproduction : repropager des espèces, des préjugés, des principes, des erreurs : ces plantes se repropagent.

Repropagisme, s. m.; système de repropagation.

Reprouvable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être reprouvé, prouvé de nouveau : ce fait est reprouvable.

Reptilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu reptile, bas rampant.

Reptiliser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir reptile, bas, rampant; faire ramper, ramper bassement à la manière des reptiles : vous le reptilisez : vous vous reptilisez. N. et au fig. : faire le reptile, de la reptilité, faire des bassesses pour obtenir; flatter, carresser bassement, se courber jusqu'à terre, se dégrader pour avoir, pour arriver à son but : vous reptilisez.

Reptilisme, s. m.; au fig. : ce qui n'est, ne montre qu'une continuelle action de reptilité, de bassesse envers les personnes : ce n'est que du reptilisme.

Reptilité, s. f.; état dans lequel est la personne qui, devant une autre rampe comme un reptile; la qualité de son action : sa reptilité : la reptilité dégrade tout; homme, caractère et action.

Républicainement, adv.; d'une manière républicaine : agir, se conduire républicainement.

Républicainété, s. f., état, qualité de ce qui est républicain, de ce qui est de l'opinion, de l'action républicaine : sa républicainété.

Républicanisable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être républicainisé, rendu républicain : cette personne, cette nation est républicanisable.

Républicanisant, e, adj. et part. pr.; qui fait l'action de républicainiser; qui républicanise, donne un esprit républicain; qui opère la propagation des opinions, des idées républicaines : la liberté est de sa nature républicanisante; parce qu'elle ne se lie point à l'individualité et répudie toute transaction, toute constitution qui individualise un intérêt politique social, quelconque, et parce qu'elle émancipe un peuple, lui rend son droit, son action et le fait agir dans le seul intérêt général, public.

Républicanisation, s. f.; action de républicaniser; état républicanisé.

Républicaniser, v. n.; faire du républicanisme : vous républicanisez. Comme act. : voir les dictionnaires

Répudiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être répudié : ces personnes, ces principes sont répudiables.

Repullulable, adj. des g.; qui est susceptible de repulluler : ces insectes, ces plantes sont repullulables.

Repullulation, s. f.; pullulation nouvelle : leur repullulation.

Répulsable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être répulsé, frappé de répulsion; cette personne est répulsable.

Répulsé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est frappé de répulsion : cette personne est répulsée.

Répulser, v. act.; repousser, chasser, frapper de répulsion : le frippon est sans doute un mauvais sujet que l'on doit répulser; mais l'homme rampant, continuellement adulateur, étudiant toutes les formes et se couvrant du manteau de la politesse pour mieux s'insinuer et pour plus perfidement tromper; est le plus dangereux scélérat de la société.

Répulsisme, s. m.; système de répulsion, ce qui ne présente qu'une continuelle répulsion : c'est du répulsisme.

Répulsivement, adv.; d'une manière répulsive; par, avec répulsion.

Repuni, e, part. pas. et adj.; qui est puni de nouveau : cette personne est repunie.

Digitized by Google

Repunir, v. act.; punir de nouveau : repunir une personne.

Repunissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être repuni, puni de nouveau : cette personne, cet enfant est repunissable.

Repunition, s. f.; action de repunir; punition nouvelle; état repuni : sa repunition.

Repurgativement, adv.; d'une manière repurgative; avec repurgation, par une repurgation.

Repurgeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être repurgé, purgé de nouveau : cette personne est repurgeable.

Requestionnable, adj. des 2 g.; qui peut être requestionné, questionné de nouveau, que l'on doit requestionner : cette personne est requestionnable.

Requestionné, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est questionné de nouveau : cette personne fut, est requestionnée.

Requestionnement, s. m.; action de requestionner; état requestionné : le requestionnement d'une personne : son requestionnement.

Requestionner, v. act.; questionner de nouveau, faire de nouvelles questions : requestionner une personne.

Requestionneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui requestionne, qui ne cesse de faire de nouvelles questions, questions sur questions.

Requêtable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être requêté, quêté de nouveau.

Requêtement, s. m.; quêtement nouveau; action de requêter; état requêté : son requêtement : un requêtement.

Requisiteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui exige des requisitions, qui frappe de requisition. Adject. : une armée requisiteuse, qui n'a pas de magasins à sa suite, qui ne vit que des requisitions dont elle frappe le pays.

Rerivable, adj. des 2 g.; qui peut être rerivé, rivé de nouveau : des fers rerivables.

Rerivé, e, part. pas. et adj.; qui est rivé de nouveau, plus étroitement : des fers rerivés. Au fig.; dont l'esclavage est réaffermi : les fers de ce peuple sont rerivés.

Rerivement, s. m.; rivement nouveau; état rerivé : un rerivement de fer.

Reriver, v. act.; river de nouveau, plus étroitement : reriver un clou, des fers. Au fig.; réaffermir l'esclavage : reriver les fers d'un peuple.

Resaignable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resaigné, saigné de nouveau : cette personne, ce malade est resaignable.

Resaignement, s. m.; action de resaigner; état resaigné : le resaignement d'une personne, d'un malade.

Resalable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resalé, salé de nouveau, dans quoi on doit remettre du sel : cette soupe est resalable.

Resalaison, s. f.; salaison nouvelle; action de resaler, état resalé : la resalaison d'une chose.

Resalé, e, part. pas. et adj.; qui est salé de nouveau, dans quoi on a remis du sel : ce ragoût est resalé.

Resaler, v. act.; saler de nouveau, remettre du sel dans une chose.

Resaluable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resalué, salué de nouveau : cette personne est resaluable.

Resaluement, s. m.; action de resaluer; état resalué.

Resanctifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resanctifié, sanctifié de nouveau : ce jour, cette chose est resanctifiable.

esanctification, s. f.; sanctification nouvelle; action de resanctifier; état resanctifié : sa resanctification.

Resanctifié, e, part. pas. et adj.; qui est sanctifié de nouveau : ce jour est resanctifié : cette chose est resanctifiée.

Resanctifier, v. act.; sanctifier de nouveau : resanctifier un jour, une chose.

esanction, s. f.; sanction nouvelle : sa resanction.

esanctionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resanctionné, sanctionné de nouveau : cette loi, cette mesure, cet ordre est resanctionnable.

Resanctionné, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été sanctionné de nouveau : tout cela fut resanctionné dans la même journée.

Resanctionner, v. act.; sanctionner de nouveau : resanctionner une loi, une mesure, un ordre.

Resanglable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resanglé, sanglé de nouveau : cette personne, ce cheval, cette chose est resanglable.

Resanglé, e, part. pas. et adj.; qui est sanglé de nouveau : cet homme, ce cheval est resanglé : cette chose est resanglée.

Resanglement, s. m.; action de resangler; état resanglé : le resanglement d'une personne, d'un cheval, d'une chose.

Resangler, v. act. et pr., se— ; sangler, se resangler de nouveau : resangler un cheval, une chose.

Resarclable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être resarclé, sarclé de nouveau : ce jardin, ces plates-bandes, ces planches de légume sont resarclables.

Resarclage, s. m.; sarclage nouveau; action de resarcler; état resarclé : ce resarclage : un bon resarclage.

Resarclé, e, part. pas. et adj.; qui est sarclé de nouveau : ce jardin est resarclé : ces plates-bandes sont resarclées.

Resarcler, v. act.; sarcler de nouveau : resarcler un jardin, des plates-bandes, des planches de légumes, des blés, des avoines, des champs, des emblaves.

Resautable, adj. des 2 g.; qui peut être resauté,

sauté de nouveau : cette barrière est resautable.

Resauté, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été sauté de nouveau : ce fossé fut resauté.

Resautement, s. m.; sautement nouveau; action de resauter; état resauté : le resautement de ce fossé, de cette barrière

Resauvable, adj. des 2 g.; qui peut être resauvé, qu'il est possible de resauver, de sauver de nouveau, de regarantir, de retirer d'un nouveau péril : cette personne est resauvable.

Resauvé, e, part, pas. et adj.; qui est, qui a été sauvé de nouveau, encore : cette personne fut resauvée.

Resauver, v. act. et pr., se —; sauver, se sauver de nouveau, encore d'un danger, d'un péril : resauver une personne.

Rescifié, e, adj.; qui est plein de rescifs : une plage rescifiée.

Résédaté, e, adj.; dans quoi il y a du réséda, qui est au réséda : une pommade résadétée.

Réservable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être réservé : cette chose, cet argent est réservable.

Réservément, adv.; d'une manière réservée, avec réserve : il en parle très réservément.

Reservable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être reservi, servi de nouveau : toutes ces choses sont reservables.

Reservi, e, part. pas. et adj.; qui est, qui a été reservi sur la table : ces choses furent reservies.

Reservir, v. act.; servir de nouveau, rapporter, représenter sur la table, reservir un pâté, un morceau.

Résignable, adj. des 2 g.; qui peut être résigné, qui peut se résigner, est susceptible de résignation : cette personne est résignable. Dont on doit se démettre en faveur de quelqu'un : cet office est résignable.

Résignant, e, adj.; qui porte à la résignation, qui amène, qui facilite la résignation : il est doué d'une obligeante patience, d'un résignant courage.

Résiliable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être résilié : ce bail, ce marché est résiliable.

ésinable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être résiné, enduit de résine : cette chose est résinable.

Résiné, e, part. pas. et adj; qui est enduit de résine : cette chose est résinée.

Résinement, s. m.; action de résiner; état résiné : son résinement.

Résiner, v. act.; enduire de résine : résiner une chose, une planche, du bois.

Résistamment, adv.; d'une manière résistante, avec résistance.

Résistant, e, adj.; qui résiste, qui oppose de la résistance.

Résistateur, s. m. f., *trice*; celui, celle qui résiste, qui fait résistance, qui apporte de la résistance.

Résistisme, s. m.; système de résistance, continuelle résistance.

Résolubilité, s. f.; état résoluble, de ce qui peut être résolu.

Resoumettable, adj. des 2 g.; qui peut être résoumis, soumis de nouveau, que l'on doit resoumettre : ce peuple est resoumettable. qui a besoin d'une nouvelle décision : cette affaire est resoumettable à l'examen.

Resoumettre, v. act. et pron., se—; soumettre, se soumettre de nouveau à... : resoumettre une personne : cette personne se resoumet au jugement de.....

Resoumis, e, part. pas. et adj.; qui est de nouveau soumis à... : cette personne est resoumise à... : ce peuple est resoumis.

Resoupçonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resoupçonné, soupçonné de nouveau: cet homme est resoupçonnable.

Resoupçonné, e, part. pas. et adj.; qui est soupçonné de nouveau : cette personne est resoupçonnée.

Resoupçonner, v. act.; soupçonner de nouveau: resoupçonner une personne.

Resous-Amendé, e, adj.; qui est sous-amendé encore : cette loi est resous-amendée : cet article est resous-amendé.

Resous-Amendement, s. m.; sous-amendement nouveau : ce resous-amendement fut rejeté, même sans examen,

Respectabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de respectabiliser, de se respectabiliser; qui respectabilise, rend respectable; qui donne la respectabilité, un caractère respectable, qui commande le respect : l'homme doit désirer des respects; mais ceux qui lui appartiennent de droit par l'âge ou sa position envers les personnes ne doivent pas lui suffire, il a besoin de ceux qui constituent la haute considération publique et l'honneur, et il ne les obtiendra qu'en entrant dans des vertus et des actions respectabilisantes.

Respectabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu respectable, qui a acquis un droit au respect, aux respects.

Respectabiliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir respectable; donner, prendre, acquérir le droit au respect, aux respects : la nature respectabilise l'homme par l'âge; mais l'homme ne se respectibilise que par de belles et nobles actions, que par une continuelle action de bien.

Respectabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est respectable.

Resplandissance, s. f.; grand éclat; état, qualité de ce qui est resplendissant.

Responsabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être responsabilisé, rendu responsable, que l'on doit responsabiliser; cette personne, ce prince, ce ministre est responsabilisable.

Responsabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu responsable, qui a de la responsabilité,

qui est sous le poids d'une responsabilité : les ministres sont responsabilisés non seulement par la Charte ou la Constitution, mais encore par telle loi.

Responsabiliser, v. act.; rendre responsable, imposer la responsabilité à quelqu'un : responsabiliter une personne, le prince, les ministres.

Responsabilisme, s. m.; système de responsabilité.

Ressaisissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ressaisi, saisi de nouveau : cet avantage, est ressaisissable.

Ressaisissement, s. m.; action de ressaisir; état ressaisi : le ressaisissement d'un avantage.

Ressassable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ressassé, qu'il est nécessaire de ressasser : cette farine est ressassable.

Ressassement, s. m.; action de sasser de nouveau; état ressassé : le ressassement de la farine.

Resséchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resséché, séché de nouveau, n'étant pas assez sec : ces fruits sont resséchables.

Resséchement, s. m.; action de sécher nouveau, de faire ressécher ; état resséché : le ressé-chement des fruits.

Ressemable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être semé de nouveau, qu'il est nécessaire de ressemer : ces champs sont ressemables.

Ressemelable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resemelé, semelé de nouveau ; qu'il est nécessaire de ressemeler : ces souliers sont ressemelables.

Ressemement, s. m.; action de ressemer ; état ressemé : le ressemement des champs.

Ressentissable, adj. des 2 g.; qui peut être ressenti, dont on peut se ressentir.

Resserrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resserré, serré de nouveau : ces cordons sont resserables. que l'on doit renfermer : ces choses sont resserrables.

Ressortissable, adj. des 2 g.; que l'on doit faire ressortir, qui est susceptible de ressortir : cette couleur est ressortissable : cette affaire est ressortissable de telle juridiction.

Ressortissement, s. m.; action de faire ressortir: le ressortissement d'une couleur.

Ressoudable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être soudé de nouveau, qu'il est nécessaire de ressouder : cette chose est ressoudable.

Ressoudage, s. m.; soudage nouveau; action de ressouder ; état ressoudé : son ressoudage : un bon ressoudage.

Ressuscitable, adj. des 2 g.; qui peut être ressuscité, suscité de nouveau : cette guerre, ces troubles sont ressuscitables.

Ressuscitation, s. f.; action de ressusciter ; état ressuscité : la ressuscitation de la guerre, des troubles.

Ressuscité, e, part. pas. et adj.; qui est suscité de nouveau : le guerre, les troubles sont ressuscités.

Ressusciter, e, act.; susciter de nouveau : ressusciter la guerre, les troubles.

Ressuiement, s. m.; action dessuyer de nouveau ; état ressuyé : le ressuiement d'une chose.

Ressuyable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ressuyé, essuyé de nouveau : cette chose est ressuyable.

Restaurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être restauré : cette maison, ce salon est restaurable.

Restérilisable, adj. des 2 g.; qui peut être restérilisé, stérilisé de nouveau ; qui est susceptible de se restériliser : cette terre est restérilisable.

Restérilisé, e, part. pas. et adj.; qui est stérilisé de nouveau : cette terre est restérilisée.

Restériliser, v. act. et pr., se—; stériliser se stériliser de nouveau : restériliser une chose: cette terre se restérilise.

Restipulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être restipulé, stipulé de nouveau : cette garantie est restipulable.

Restreignable, ou ***Restrictible***, adj. des 2 g.; qui peut être restreint, que l'on doit restreindre : ce droit est restreignable.

Restreignant, e, adj.; qui restreint, qui maintient dans des limites : cette loi est restreignante.

Restrictibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est restrictible.

Restrictible, adj. des 2 g.; même signification que restreignable.

Restrictisme, s. m.; système de restriction.

Restrictivement, adv.; d'une manière restrictive : par avec restriction.

Resubjugable, adj. des 2 g.; qui peut être resubjugué, subjugué de nouveau: ce peuple est resubjugable,

Resubjugation, s. f.; subjugation nouvelle ; action de resubjuguer ; état resubjugué : la resubjugation de ce peuple.

Resubjugué, e, part. pas. et adj.; qui est subjugué de nouveau : ce peuple est resubjugué.

Resubjuguer, v, act.; subjuguer de nouveau : resubjuguer un peuple.

Résultable, adj. des 2 g ; qui peut résulter de..., qui peut être le résultat de... : il est à craindre que tel inconvénient ne soit résultable de votre système.

Résultatif, ve, adi.; qui donne des résultats, qui découle de....

Résumable, adj.; qui peut être résumé, que l'on doit résumer : cette demande est résumable.

Resuppression, s. f.; suppression nouvelle : sa resuppression.

Resupprimable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être resupprimé, supprimé de nouveau ; qu'il est nécessaire de resupprimer : ces choses, ces places, ces dépenses sont resupprimables.

Resupprimé, e, part. pas. et adj,; qui est suppri-

mé de nouveau : ces choses, ces places, ces dépenses sont resupprimées

Resupprimer, v. act, ; supprimer de nouveau : resupprimer des choses, des places, des dépenses.

Resuppressisme, s. m. ; système de resuppression.

Résurrectibilité, s. f. ; état résurrectible ; qualité de ce qui est résurrectible.

Résurrectible, adj. des 2 g.; qui est susceptible de retour de la mort à la vie. Au fig. et par extension ; ce qui peut être tiré d'un long oubli pour être reproduit.

Résurrectionisme, s. m. ; système de résurrection ; résurrection générale.

Rétablissable, adj. des 2 g.: qui peut être rétabli, qui est susceptible de se rétablir : cette personne est rétablissable ; la discipline est rétablissable. Que l'on doit remettre en activité, en vigueur, en observation : ces lois, ces fêtes sont rétablissables.

Rétablissant, e, adj. ; qui rétablit, qui redonne la force : un traitement rétablissant : une nourriture rétablissante.

Retaillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être retaillé, taillé de nouveau : cette vigne est retaillable : ces arbres sont retaillables.

Retardable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être retardé, qu'il est nécessaire de retarder : la conclusion, la discution de cette affaire est retardable.

Retardant, e, adj ; qui retarde, qui cause, donne, occasionne du retard, un retard : ces mesures, ces opérations sont toujours retardantes : ces moyens sont retardants.

Retardateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui cause, occasionne un retard, des retards. Adjectivement : un mouvement retardateur.

Retardativement, adv. ; d'une manière retardative, avec retard.

Retaxable, adj. ; des 2 g.; qui peut être retaxé, taxé de nouveau : cette personne est retaxable.

Retaxation, s. f. ; taxation nouvelle ; état retaxé : sa retaxation.

Reteignable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reteint : cet étoffe est reteignable.

Reteignement, s. m. ; action de reteindre, de teindre de nouveau ; état reteint : le reteignement d'une étoffe.

Retendable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être retendu, tendu de nouveau : ce piége est retendable.

Retentable, adj. des 2 g.; qui peut être retenté ; tenté de nouveau, poussé à faire : cette personne est retentable. Que l'on doit essayer de nouveau : cette affaire, cette opération est retentable.

Retentant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de retenter ; qui retente, tente de nouveau : ces choses sont retentantes ; ces plaisirs sont retentants.

Retentateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui retente, tenté de nouveau : vous êtes bien retentateur.

Retentation, s. f. ; tentation nouvelle ; état retenté : il triompha de la première tentation ; mais la retentation triompha de lui.

Retenté, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est retenté, tenté de nouveau : cette personne fut retentée de faire ; cet essai est retenté.

Retenter, v. act. ; tenter de nouveau : retenter une personne, un essai : retenter fortune. Inspirer une nouvelle envie à quelqu'un : vous le retentez.

Réticencer, v. n. ; faire de la réticence, se livrer à la réticence ; garder le silence sur ce que l'on devrait dire : vous réticencez.

Réticencisme, s. m. ; système de réticence : son réticensisme.

Réticent, e, adj. ; qui marque, qui montre de la réticence ; une déclaration réticente, qui n'est pas tout ce qu'elle devrait être, qui laisse ignorer beaucoup de choses : un témoin réticent, qui ne dit pas tout ce qu'il sait et devrait dire.

Rétifier, v. n. ; faire le rétif : vous rétifiez.

Retirable, adj. des 2 g. ; qui peut être retiré, tiré de nouveau : ce lièvre est retirable. Qui doit être repris, ôté, rétracté : sa parole est retirable : cette loi est retirable.

Rétisable, adj. des 2 g. ; qui peut être rétisé, rendu rétif, qui est susceptible de se rétiser : cet enfant, ce cheval est rétisable.

Rétisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de rétiser, de se rétiser ; qui rétise, rend rétif, qui porte à une résistance d'entêtement : l'irraison et le mésorgueil sont toujours rétisants.

Rétisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu rétif, qui est porté, poussé à une résistance d'entêtement : cette personne est par trop rétisée.

Rétiser, v. act. et pron. se —; rendre, devenir rétif ; porter, pousser à une résistance d'entêtement ; donner, prendre de la rétivité : rétiser un enfant : cette personne se rétise. Neut. ; même signification que rétifier : vous rétisez.

Rétisme, s. m. ; continuelle action du rétif, son effet.

Rétivement, adv. ; d'une manière rétive : vous vous comportez rétivement.

Rétivité, s. f. ; état, qualité de ce qui est rétif, persistance, résistance rétive, entêtée ; caractère du rétif : l'homme qui conserve la rétivité de son caractère, est entraîné malgré lui dans les excès de l'entêtement, de l'insubordination et de la violence.

Retollissement, s. m. ; tollissement nouveau ; action de retollir ; état retolli : le retollissement des choses.

Retombable, adj. des 2 g. ; qui peut retomber. Au fig. : cette faute est retombable sur vous.

Retondable, adj. des 2 g.; qui peut être retondu, tondu de nouveau : ce chien est retondable.

Retordable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être retordu, tordu de nouveau; qu'il est nécessaire de retordre : ce fil est retordable.

Retouchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être retouché, à quoi il est nécessaire de retoucher : cette chose est retouchable.

Retouchement, s. m.; action de toucher de nouveau à une chose; état retouché : le retouchement de ce travail.

Retourmentable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être, qui doit être retourmenté : cette personne est retourmentable.

Retourmente, s. f.; tourmente nouvelle : c'est une retourmente : une retourmente politique.

Retourmenté, e, part. pas. et adj.; qui est tourmenté de nouveau : cette personne est retourmentée.

Retourmenter, v. act. et pron. se—; tourmenter, se tourmenter de nouveau : retourmenter une personne : vous le retourmentez : cette personne se retourmente.

Retournable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être retourné, qu'il est nécessaire de retourner : cet habit est retournable.

Retraçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être retracé; tracé de nouveau : ce chemin est retraçable. Au fig. : qui doit être décrit : ces choses sont retraçables.

Retracement, s. m.; action de tracer de nouveau; état retracé : le retracement d'une route, d'un chemin.

Rétractable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rétracté : cette promesse est rétractable.

Retraitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être retraité, récompensé par une pension ou une place de retraite : ce fonctionnaire, ce militaire, cet officier est retraitable.

Retraiteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui donne, accorde une retraite, des retraites : un gouvernement, un prince retraiteur : une administration retraiteuse.

Retraitif, ve, adj.; de retraite, qui est de la retraite, qui la concerne, qui appartient à la retraite, aux retraites : un règlement retraitif.

Retraitisme, s. m.; système de retraite : le retraitisme impérial.

Retraitivement, adv.; d'une manière retraitive; par, avec retraite.

Retramé, e, part. pas. et adj.; qui est tramé de nouveau : le renversement du gouvernement est retramé.

Retramer, v. act.; tramer de nouveau : retramer un complot.

Retranchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être retranché : cette chose, cette somme est retranchable : ce camp est retranchable.

Retranchant, e, adj.; qui retranche, qui cause une suppression, une diminution : cette mesure, cette réforme est trop retranchante.

Retravaillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être retravaillé, travaillé de nouveau : cette chose est retravaillable.

Rétrécissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rétréci : ce chemin, cette allée est rétrécissable.

Rétribuable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rétribué : ce travail est rétribuable.

Rétributif, ve, adj.; de rétribution, qui est de la rétribution, qui la marque, la concerne : un paiement, un salaire rétributif.

Rétributivement, adv.; d'une manière rétributive; par, avec rétribution.

Rétroactisme, s. m.; système de rétroaction, rétroactif.

Rétroactivement, adv.; d'une manière rétroactive; avec rétroaction, par la rétroaction.

Rétroagissant, e, adj.; qui rétroagit : c'est un système rétroagissant.

Retrocédable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être retrocédé : ce droit est retrocédable. Voir retrocessible.

Retrocédant, e, adj.; qui retrocède : une administration retrocédante.

Retrocédateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui retrocède.

Retrocessibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est retrocissible.

Retrocessible, adj. des 2 g.; qui peut être retrocédé; qui peut être, qui peut devenir objet d'une retrocession.

Retrocessif, ve, adj.; de retrocession, qui est de la retrocession, qui la marque, la concerne : un acte retrocessif : une transaction retrocessive.

Retrocessivement, adv.; d'une manière retrocessive; par, avec retrocession.

Retrogradable, adj. des 2 g.; qui peut retrograder, qui est susceptible de retrograder : cette personne, ce peuple est retrogradable.

Retrogradant, e, adj.; qui retrograde, qui mène à la retrogradation : une administration retrograde : cette mesure est retrogradante : c'est un système retrogradant.

Retrogradif, ve, adj.; de retrogradation, qui est de la retrogradation, qui la marque, qui impose la retrogradation, l'active.

Retrogradativement, adv.; d'une manière retrogradative; par, avec retrogradation.

Retrogradisme, s. m.; système de retrogradation, qui tend à retrograder : c'est du retrogradisme.

Rétrospectif, ve, adj.; qui recule, qui fait reculer, qui reporte en arrière, qui fait regarder, retourner en arrière : une politique rétrospective.

Rétrospectisme, s. m.; système rétrospectif : c'est du rétrospectisme.

Rétrospectivement, adv.; d'une manière rétrospective.

Rétrospectivité, s. f.; état, qualité de ce qui est rétrospectif : la rétrospectivité de la politique du cabinet.

Digitized by Google

Retroussable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être retroussé : ces cheveux sont retroussables.

Retrouvable, adj. des 2 g ; qui peut être retrouvé : ces choses sont retrouvables.

Réunissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réuni, qui est susceptible de se réunir : ces personnes, ces choses sont réunissables.

Réunissant, e, adj. ; qui réunit à une chose : il a fait une acquisition réunissante.

Réussissable, adj. des 2 g. ; ce qui peut réussir, qui est susceptible de réussir : cette affaire est réussissable.

Réusurpable, adj. des 2 g. ; qui peut être réusurpé, usurpé de nouveau, qui est exposé à une nouvelle usurpation : ce droit est réusurpable : le pouvoir est réusurpable.

Réusurpatif, ve, adj. ; de réusurpation, qui est, qui tient de la réusurpation, qui la marque : c'est un acte réusurpatif.

Réusurpation, s. f., usurpation nouvelle, action de réusurper ; état réusurpé : sa réusurpation : la réusurpation du pouvoir, d'un droit, de ce droit : c'est une réusurpation.

Réusurpativement, adv. ; d'une manière réusurpative ; par une, par la réusurpation.

Réusurpé, e, part. pas. et adj. ; qui est usurpé de nouveau : le pouvoir, ce droit est réusurpé : l'autorité est réusurpée.

Réusurper, v. act. ; usurper de nouveau, s'emparer de nouveau par ruse ou par force : réusurper un droit, le pouvoir, l'autorité.

Réutilisable, adj. des 2 g. ; qui peut être réutilisé, utilisé de nouveau, que l'on doit réutiliser : cette chose est réutilisable.

Réutilisation, s. f. ; action de réutiliser ; état réutilisé : la réutilisation des choses.

Réutilisé, e, part. pas. et adj. ; qui est utilisé de nouveau : cette chose est réutilisée.

Réutiliser, v. act. et pr. se,—; rendre de nouveau utile, s'utiliser de nouveau ; réutiliser les choses : cette personne se réutilise.

Réutilisme, s. m. ; système de réutilisation.

Rêvable, adj. des 2 g. ; qui peut être rêvé : ce succès, cette fortune est rêvable.

Revalidable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être revalidé, validé de nouveau : ces pièces sont revalidables.

Revalidant, e, adj. ; qui revalide, valide de nouveau : une ordonnance revalidante : un jugement revalidant.

Revanchable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être revanché : cette personne est revanchable.

Revanchant, e, adj. ; qui revanche : une force, une protection revanchante.

Réveillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être réveillé : cette personne est réveillable. Au fig. : que l'on doit renouveler, faire revivre, ranimer, réexciter : cette affaire est réveillable.

Réveillant, e, adj. ; qui réveille, qui tire de de l'assoupissement : vous faites un bruit réveillant. Au fig. : qui ranime : des menaces réveillantes ; une émulation réveillante : une boisson réveillante.

Réveillement, s. m. ; action de réveiller ; état réveillé : le réveillement d'une affaire, de la vengeance, de la colère.

Révélable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être révélé : ces secrets, ces faits sont révélables : cette affaire, cette conjuration est révélable.

Révélance, s. f ; état, qualité de ce qui est révélation : toutes les révélances de l'indiscrétion.

Révélant, e, adj. ; qui révèle, dévoile, fait découvrir : une déclaration révélante : un écrit révélant : un objet, un indice révélant : des traces révélantes.

Révélantisme, s. m. ; système de révélance, de révélation, son effet.

Revenable, adj. des 2 g. ; qui peut revenir : cette personne est revenable. qui peut se reproduire : cette fièvre est revenable.

Revenant, e, adj. ; qui revient : une somme, une part revenante.

Revendable, adj. des 2 g. ; qui peut être revendu, que l'on doit revendre : cette chose, cette propriété est revendable

Revendicable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être revendiqué : cette chose est revendicable.

Revendicisme, s. m. ; système de revendication.

Révérable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être révéré : ces personnes, ces choses sont révérables.

Révérateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui révère.

Reverdissable, adj. des 2 g. ; qui peut reverdir, qui est susceptible de verdir de nouveau : des arbres reverdissables : ce gazon est reverdissable.

Reverdissant, e, adj. ; qui reverdit : une nature reverdissante : ces prairies sont reverdissantes.

Révérencer, v. neut. : faire la révérence, des révérences : vous révérencez : cette personne ne fait, ne sait que révérencer.

Révérifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être revérifié, vérifié de nouveau : ce compte est revérifiable.

Revérification, s. f. ; vérification nouvelle ; action de revérifier ; état revérifié : la revérification d'un compte.

Revérifié, e, part. pas. et adj. ; qui est vérifié de nouveau : ce compte est revérifié.

Revérifier, v. act. ; vérifier de nouveau, faire une nouvelle vérification : revérifier un compte.

Revérifisme, s. m, système de revérification.

Revernissable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reverni, verni de nouveau : ce meuble est revernissable.

Revernissage, s. m. ; état reverni ; un bon revernissage.

Revernissement, s. m. ; action de revenir : le revernissement d'un meuble.

Reversable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être reversé, versé de nouveau : ce liquide est reversable.

Digitized by Google

Reversibilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu reversible, susceptible de retourner à . . . .: ces biens sont reversibilisés.

Reversibiliser, v. act.; rendre reversible, attacher la reversibilité à une chose : reversibiliser un bien, une rente.

Reversisme, s. m.; système de reversion.

Révisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être révisé, revu, examiné de nouveau : cet homme, cette affaire, ce compte est révisable.

Revisitable, adj des 2 g.; qui peut être, doit être revisité, visité de nouveau : cet homme, cette chose, ce lieu est revisitable.

Revivifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être revivifié, vivifié de nouveau : ces plantes sont revivifiables.

Revivifiant, e, adj.; qui revivifie, vivifie de nouveau : un travail revivifiant : une opération, une chaleur revivifiante.

Revivifisme, s. m.; système de revivification.

Révocabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être révocabilisé, rendu révocable; sujet à révocation : cette personne, ce fonctionnaire, cet ordre est révocabilisable.

Révocabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu révocable, sujet à révocation.

Révocabiliser, v. act.; rendre révocable, assujétir à la révocabilité, frapper de révocabilité : révocabiliser une personne, un magistrat, un ordre, une loi.

Révocativement, adv.; d'une manière révocative, avec révocation, par la révocation.

Révolutionnable, adj. des 2 g.; qui peut être révolutionné, mis en révolution; ce peuple est révolutionnable. qui est susceptible de se troubler facilement, pour peu, l'esprit, les sens : cette personne est révolutionnable.

Révolutionnant, e, adj.; qui cause une révolution : pour des hommes, un peuple soumis à un absolutisme gouvernemental, l'intelligence de la liberté est toujours révolutionnante.

Révolutionneur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait, qui opère une révolution, qui y contribue beaucoup, qui y prend part.

Révolutionisme, s m.; système de révolution; tout ce qui tend à causer, à amener, à opérer une révolution.

Révulsisme, s. m.; tout ce qui tend à opérer le retour des humeurs, lorsque le cours en est changé.

Rhétoricité, s. f.; état, qualité de ce qui est rhétorique, selon la règle rhétorique, de ce qui est enrichi de fleurs de rhétorique.

Rhétorisation, s. f.; action de rhétoriser; état rhétorisé : sa rhétorisation.

Rhétorisé, e, part. pas. et adj.; qui est rhétorique, selon la règle rhétorique, qui est enrichi de fleurs de rhétorique, qui a, qui présente de la rhétoricité : ce discours est rhétorisé, bien rhétorisé.

Rhétoriser, v. neut.; faire de la rhétorique, du rhétorisme, ne pas s'écarter de la règle rhétorique. Act.; enrichir de fleurs de rhétorique, donner de la rhétoricité : rhétoriser une phrase, un discours, le style.

Rhétorisme, s. m.; système rhétorique : ce qui présente un continuel enrichissement de fleurs de rhétorique : c'est du rhétorisme.

Rhubarbé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de la rhubarbe : boisson rhubarbée, aliment rhubarbé.

Rhubarbement, s. m.; action de rhubarber; état rhubarbé : le rhubarbement d'une boisson, d'un aliment.

Rhubarber, v. act.; mettre quelqu'un à la rhubarbe, administrer la rhubarbe, faire entrer de la rhubarbe dans une chose, marier avec de la rhubarbe.

Rhumatisable, adj. des 2 g.; qui peut être rhumatisé, qui est susceptible de rhumatisme, qui est exposé a prendre du rhumatisme : cette personne est rhumatisable.

Rhumatisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de rhumatiser, de se rhumatiser; qui rhumatise, qui cause, amène, produit des rhumatismes : ce local est rhumatisant.

Rhumatisation, s. m,; action de rhumatiser, de se rhumatiser; état rhumatisé : sa rhumatisation.

Rhumatisé, e, part. pas. et adj.; qui a des rhumatismes, qui souffre de rhumatisme, de douleurs rhumatismales : cette personne est toute rhumatisée.

Rhumatiser, v. act. et pr., se-; causer, amener, produire, donner, prendre des rhumatismes, des douleurs rhumatismales : cette personne se rhumatise.

Rhumatismalité, s. f.; état, qualité de ce qui est rhumatismal.

Riailler, v. neut.; faire des risailleries : vous riaillez : il ne fait que riailler. Expres. fam.

Ribauder, v. neut., expres. fam.; faire le ribaud, de la ribauderie, se livrer à des divertissements licencieux : vous ribaudez : il ne fait que ribauder.

Ridiculisable, adj. des 2 g.; qui peut être ridiculisé, rendu ridicule, tourné en ridicule, qui est susceptible de se ridiculiser : cette personne est ridiculisable.

Ridiculisation, s. f.; action de ridiculariser; état ridiculisé.

Ridiculisme, s. m.; continuel ridicule, ce qui n'est, ne présente que du ridicule.

Rigidisable, adj. des 2 g.; qui peut être rigidisé, rendu rigide, que l'on doit rigidiser : ce réglement est rigidisable.

Rigidisant, e, part. pr. et adj; qui fait l'action de rigidiser, de se rigidiser; qui rigidise, rend rigide : cette exigeance de devoirs est par trop rigidisante.

Rigidisation, s. f.; action de rigidiser, de donner de la rigidité aux principes, à l'action; état rigidisé.

Rigidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu,

devenu rigide : ces réglements sont bien, trop rigidisés.

Rigidiser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir rigide ; donner, prendre de la rigidité, une extrême sévérité : rigidiser un réglement, une loi, l'action, les, ses principes, le devoir : cette personne se rigidise trop.

Rigidisme, s. m.; système de rigidité; incessante rigidité qui s'étend à tout; ce qui présente une continuelle rigidité : c'est du rigidisme : pour être toujours bien dans le monde et y être toujours honoré, l'homme ne doit point se départir d'un beau et rationel rigidisme de mœurs, d'honneur, d'équité et de justice.

Rigorisable, adj. des 2 g.; qui peut être rigorisé, rendu rigoureux, qui est susceptible de se rigoriser, de devenir rigoureux, dure, austère, extrêment sévère : ce magistrat est rigorisable. Qui peut devenir rude, âpre, insupportable : le froid, l'hiver est encore rigorisable.

Rigorisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu rigoureux, rude, âpre, dure ; le froid est de plus en plus rigorisé par le vent. Qui a, qui présente de la rigueur, une extrême sévérité : ces applicaiions de peines, de châtiments sont trop rigorisées. qui est fait, suivi avec une exactitude extraordinaire : cette diète est par trop rigorisée.

Rigoriser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir rigoureux; dure, âpre : le froid, l'hiver se rigorise. Donner, prendre de la rigueur, une extrême sévérité, exactitude : rigoriser les lois, les réglements, la diète. Quand les lois et l'action sont trop rigorisées et quand tout se rigorise trop dans un gouvernement par le fait de l'ambition ou de l'orgueil du prince, l'exécution n'est plus qu'une tyrannie et les peuples ne doivent plus ni obéissance ni soumission.

Rinçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rincé, nettoyé en frottant : ce verre, ce linge est rinçable.

Rincement, s. m.; action de rincer; état rincé : le rincement d'un verre, du linge.

Ripailler, v. neut.; faire ripaille, grande chère, se livrer à une débauche de table : vous ripaillez. Express. fam.

Risibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est devenu risible, propre à faire rire, digne de moquerie.

Risibiliser, v. act. ; rendre risible, propre à faire rire : rigibiliser une narration, un récit. Pron., se—; devenir digne de moquerie.

Risquement, s. m.; action de risquer, de donner, de livrer au risque : le risquement d'une chose, d'une somme.

Risquément, adv.; d'une manière risquée, hasardé : vous jouez trop risquément.

Rissolable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rissolé, que l'on doit faire bien rissoler : cette chose est rissolable.

Rissolement, s. m.; action de rissoler ; état rissolé : le rissolement d'une chose.

Rité, *e*, part. pas. et adj.; qui a des rites, beaucoup de rites : une religion ritée ; peu, ou trop ritée.

Riter, v. act.; donner, établir des rites, multiplier les rites : riter une religion, lui donner des rites.

ivable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rivé : ce clou est rivable : vos fers sont encore rivables.

Rivalisable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être rivalisé ; cette personne est rivalisable : vous êtes rivalisable.

Rivalisant, *e*, adj.; qui rivalise : une rivalisante intelligeance, activité.

Rivalisme, s. m.; système de rivalité; continuelle rivalité, tout ce qui montre de la rivalité : c'est un beau rivalisme.

Rivement, s. m.; état rivé : le rivement de ce clou : le rivement des fers d'un peuple n'est jamais que l'œuvre d'un tyran.

Riviéreux, *se*, adj.; qui a plusieurs, beaucoup de rivières: c'est un pays riviéreux : des contrées riviéreuses.

Rizable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rizé, dans quoi on doit mettre, faire entrer du riz, de l'eau de riz : cette boisson est rizable.

Rizé, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du riz, de l'eau de riz : une boisson rizée.

Rizement, s. m.; action de rizer ; état rizé.

izer, v. act.; mettre, faire entrer du riz dans une chose : rizer une boisson, la couper avec de l'eau de riz.

Robiné, *e*, part. pas. et adj.; qui a un robinet, qui est garni de ses robinets : une fontaine toute robinée.

Robinement, s. m.; action de robiner ; état robiné : le robinement d'une fontaine.

Robiner, v. act. ; mettre, poser un robinet, garnir de robinet : robiner une fontaine.

Roborable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être roboré, fortifié, a qui on peut, on doit rendre les forces : ce malade est roborable.

Roboration, s. f.; action de roborer, de donner des forces; état roboré : la reboration de ce malade, de cette personne.

Roborativement, adv.; d'une manière roborative, par un roboratif : ce malade est maintenant roborativement traité, on lui donne des roboratifs.

Roboré, *e*, part. pas. et adj.; à qui on a donné des forces : ce malade est roboré : cette personne est bien roborée : il avait besoin d'être roboré.

Roborer, v. act.; fortifier, donner des forces, rétablir les forces : roborer un malade, une personne : il est nécessaire de le roborer,

Rocaillage, s. m.; ornement de coquillage : un beau, riche rocaillage.

Rocaillé, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni de rocaille, de petits cailloux : un chemin rocaillé : une allée, une route rocaillée. qui es

Digitized by Google

orné de coquillages : un ouvrage, un meuble rocaillé, bien, richement rocaillé.

Rocaillement, s. m.; action de rocailler, de garnir de rocaille, de petits cailloux : le rocaillement d'un chemin, d'une allée, d'une route. action d'orner de coquillage : le rocaillement d'un ouvrage, d'un meuble.

Rocailler, v. act.; garnir de rocaille, de petits cailloux : rocailler un chemin, une allée, une route. orner de coquillages : rocailler une grotte, un ouvrage, un meuble.

Rodeusement, adv.; d'une manière rodeuse en rodant : il va, vous allez rodeusement ici, là.

Rognable, adj. des 2 g.; qui peut être rogné, que l'on doit rogner : cette chose, ce manteau est rognable.

Rognonnement, s. m.; action de rognonner, de murmurer entre ses dents : vos rognonnements me déplaisent et m'irritent.

Roidissable, adj. des 2 g.; qui peut être roidi, qui est susceptible de se roidir : il est roidissable.

Roidissant, e, adj.; qui roidit, porte à se roidir, qui cause, amène un roidissement : une roidissante résistance : une énergie roidissante est toujours louable; mais un entêtement roidissant ne montre et ne prouve qu'un mauvais caractère et un mauvais cœur.

Roidissement, s. m.; action de roidir, de se roidir; état roidi : son roidissement.

Romantisation, s. f.; état romantisé : la romantisation de ces lieux, de ces aspects.

Romantisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu romantique, qui présente du romantique : ces lieux, ces aspects sont romantisés.

Romantiser, v. act. et pr.; se —; rendre, devenir romantique : là, tous les aspects se romantisent.

Rompable, adj. des 2 g.: qui peut être, doit être rompu, cassé, brisé : ce membre, cette chose est rompable : cette paix est rompable.

Roncé, e, adj.; qui est garni de ronces pour défendre, garantir des oiseaux, des volailles : une couche, une planche de semis roncée. dans quoi il y a des feuilles de ronce : une boisson roncée.

Ronceux, se, adj; qui a, qui présente beaucoup de ronces : un terrein ronceux : un bosquet ronceux.

Rongeable, adj. des 2 g; qui peut être, est susceptible d'être, est exposé à être rongé : cette chose est rongeable. Au fig. : qui peut être agité, tourmenté de.... : cet homme est rongeable de remords.

Rosement, s. m.; état rosé : le rosement du teint.

Rossement, s. m.; action de rosser; état rossé : le rossement d'un cheval. Expr. pop. : le rossement d'une personne.

Rotatif, ve, adj.; de rotation, qui est de la rotation, qui la marque : un mouvement rotatif.

Rotativement, adv.; d'une manière rotative; avec rotation, par la rotation.

Rotement, s. m.; action de roter : son continuel rotement.

Rouerier, v. n.; faire le roué, de la rouerie, se livrer à la, à une rouerie : vous roueriez.

Rouerisme, s. m.; système de rouerie : le rouerisme politique, religieux.

Rouillable, adj. des 2 g.; qui peut être rouillé, qui est susceptible de se rouiller : ce fer, cet acier est rouillable. Au fig. : qui peut perdre de ses belles manières, de ses formes : cette personne est rouillable.

Rouillement, s. m.; état rouillé : son rouillement : le rouillement du fer, de l'acier. Au fig. : le rouillement d'une personne.

Roulable, adj. des 2 g.; qui peut rouler, qui est susceptible de rouler, qu'il est possible de rouler : ces tonneaux sont roulables.

Roussissable, adj. des 2 g.; qui peut roussir, devenir roux : cette personne est roussissable. que l'on doit faire roussir : ce beurre est roussissable.

Roussissement, s. m.; action de roussir; état roussi : le roussissement d'une personne, d'une chose.

Routable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être routé, garni de routes; ou l'on doit percer des routes : ces pays, ces lieux sont routables.

Routé, e, part. pas. et adj.; qui a beaucoup de routes, qui est garni de routes : la France est convenablement routée partout.

Routement, s. m.; action de router; état routé : le routement d'un pays, d'une contrée.

Router, v. act.; faire, percer des routes; donner, établir des routes, garnir des routes : router un pays, une contrée

Routinel, le, adj. de routine, qui est, qui tien de la routine, qui n'est que de la routine : il n'a que des habitudes routinelles

Routinellement, adv.; d'une manière routinelle; par la seule habitude de routine.

Routinement, s. m.; action de routiner, de faire par routine; état routiné : son routinement.

Routiner, v. neut.; faire de la routine, n'agir que par routine : vous routinez : cette personne ne fait que routiner.

Routinièrement, adv.; d'une manière routinière; par, avec routine.

Routinisme, s. m.; système de routine, ce qui ne présente que de la routine : ce n'est que du routinisme.

Royalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu royaliste : ces contrées sont royalisées : ces départements sont royalisés.

Royaliser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir royaliste. Neut.; faire du royalisme : vous royalisez.

Royaumisé, e, part. pas. et adj.; qui est érigé en royaume, formé en royaume : ces provinces sont royaumisées.

Royaumiser, v. act.; former un royaume, ériger en royaume; réunir ensemble pour for-

Digitized by Google

mer un royaume : royaumiser une principauté, des provinces.

Rubanement, s. m.; action de rubaner; état rubané : son rubanement.

Rudimentaire; adj. des 2 g.; du rudiment, qui concerne le rudiment, qui explique, fait connaître, comprendre les principes, les règles d'un, du rudiment : un enseignement rudimentaire.

Rudimentairement, adv.; d'une manière rudimentaire, par l'explication du rudiment.

Rudimentarisme, s. m.; système rudimentaire.

Rudimentarité, s. f.; état, qualité de ce qui est rudimentaire.

Rudoyable, adj., des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être, est exposé à être rudoyé : cette personne est rudoyable.

Rudoyamment adv.; d'une manière rudoyante, en rudoyant.

Rudoyant, e, adj.; qui rudoie, qui traite rudement : des paroles, des manières, des formes rudoyantes.

Rudoyeur, s. m., f. *se*; celui, celle qui rudoie.

Rudoyisme, s. m; système de rudoiement, continuel rudoiement.

Ruellé, e, adj.; qui n'a que des ruelles, dont le plus grand nombre de rues sont peu larges, étroites : cette ancienne ville n'est que ruellée.

Ruinable, adj. des 2 g.; qui peut être ruiné, que l'on peut ruiner, qui est susceptible de se ruiner, de tomber en ruine : cette personne, ce pays, cette maison, cette ville est ruinable.

Ruinant, e, adj.; qui ruine, qui cause la ruine : c'est un ruinant désastre.

Ruineusement, adv.; d'une manière ruineuse, avec ruine.

Rumoré, e, part. pas. et adj.; qui est en rumeur : une population rumorée.

Rumorer, v. act. et pr., se —; mettre, entrer en rumeur : rumorer un peuple, se rumorer.

Ruralisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être ruralisé, rendu rural, donné, attribué aux campagnes.

Ruralisation, s. f.; action de ruraliser, de se ruraliser; état ruralisé : sa ruralisation.

Ruralisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu rural; qui est donné, attribué aux campagnes; qui a quitté la ville pour aller habiter la campagne : il s'est ruralisé.

Ruraliser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir rural; donner, attribuer aux campagnes; répandre, propager dans les campagnes; quitter la ville pour aller habiter la campagne : il se ruralise : ruraliser ses goûts.

Ruralisme, s. m.; système de ruralisation.

Ruralité, s. f.; état, qualité de ce qui est rural : la ruralité de ses goûts.

Russisation, s. f.; action de russiser; état russisé : la russisation d'un système politique.

Russisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu russe, qui est selon les mœurs, les usages de la Russie : un gouvernement russisé, qui suit une impulsion donnée par celui russe, qui imite le gouvernement russe.

Russiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir russe : ce gouvernement se russise, donner, prendre, adopter les modes, les mœurs, les manières, les formes, les habitudes, les usages russes, de la Russie : vous vous russisez.

Rustisable adj. des 2 g.; qui peut être rustisé, qui est susceptible de prendre de la rusticité : cette personne est rustisable.

ustisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de rustiser, de se rustiser; qui rustise, qui cause, donne de la rusticité; toutes ses habitudes de vie sont rustisantes et le rustisent de plus en plus.

Rustisation, s. f.; action de rustiser, de se rustiser; état rustisé : sa rustisation.

Rustisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu rustre, rustique; qui a, qui présente de la rusticité : cette personne est tout à fait rustisée.

Rustiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir rustre, rustique; donner, prendre de la rusticité, de la grossièreté, de la rudesse : cette personne se rustise. Neut.; faire le rustre, agir en rustre : vous rustisez.

Rustisme, s. m.; continuelle rusticité; ce qui ne montre qu'une continuelle action de rustre, de rudesse : c'est du rustisme.

S

Sabbater, v. neut.; faire du sabbat. Au fig. et fam.; faire un grand bruit; criailler, reprocher avec grand bruit : vous sabbatez.

Sablable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sablé, garni, couvert de sable : ces allées sont sablables.

Sablement, s. m.; action de sabler; état sablé : le sablement de ces allées.

Sablonnable, adj.; des 2 g.; qui peut être, doit être sablonné, nettoyé avec du sablon : ces objets, ces casseroles sont sablonnables.

Sablonnement, s. m.; action de sablonner : le sablonnement de ces objets, de ces casseroles.

Sabotement, s. m.; action de saboter, de faire du bruit avec les sabots : cessez donc votre sabotement.

Saboulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être, mérite être saboulé : cette personne est saboulable.

Saboulement, s. m.; action de sabouler; état saboulé : son saboulement.

Sabrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sabré, qui est exposé à être sabré, renversé, dissipé, détruit par le sabre : ce corps de troupe est sabrable.

Sabrant, e, adj.; qui sabre, qui agit, qui comprime par le sabre : une politique, une tyrannie sabrante : un despotisme sabrant.

Sabrement, s. m.; action de sabrer; état sabré : le sabrement d'un corps de troupes.

Saccadable, adj. des 2 g.; qui peut être saccadé où l'on peut tolérer la saccadité.

Saccadité, s. f.; état, qualité de ce qui est saccadé. Au fig. : inégalité dans l'humeur, dans le style : la saccadité d'un discours, du caractère.

Saccageable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être saccagé : cette ville est saccageable.

Saccagisme, s. m.; continuel saccage, système de saccage, de bouleversement, de confusion, de désordre : c'est du saccagisme.

Sacerdocratisme, s. m.; système de sacerdocratie.

Sacerdotalement, adv.; d'une manière sacerdotale; par, avec le sacerdoce.

Sacerdotalisation, s. f.; action de sacerdotaliser; état sacerdotalisé.

Sacerdotalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu sacerdotal, qui est dans le sacerdoce; qui est donné, attribué au sacerdoce, à un corps de prêtres; qui est placé sous l'influence, l'autorité du sacerdoce.

Sacerdotaliser, v. act.; rendre sacerdotale; donner, attribuer au sacerdoce, àun corps de prêtres; placer sous l'influence, l'autorité sacerdotale, du sacerdoce.

Sacerdotalisme, s. m.; système de sacerdotalisation.

Sacerdotalité, s. f.; état, qualité de ce qui est sacerdotal.

Sacerdoticide, adj. et s des 2 g.; qui renverse, détruit un sacerdoce, son autorité, sa puissance : quand le sacerdoce a tout, ou beaucoup trop envahi dans un État, la société ne ne peut reconquérir sur lui et conserver, qu'en devenant sacerdoticide.

Sacerdoticider, v. neut.; renverser, détruire un sacerdoce, sa prédondérance, sa puissance, son autorité : vous sacerdoticidez.

Sacoché, e, part. pas. et adj.; qui est mis, serré dans une sacoche : argent sacoché.

Sacocher, v. act; mettre, serrer dans une sacoche : sacocher de l'argent, une somme : il a sacoché son argent.

Sacqué, e, part. pas. et adj.; qui est mis, enfermé dans un sac : grain, argent sacqué.

Sacquement, s. m.; action de sacquer; état sacqué : le sacquement du grain, de l'argent.

Sacquer, v. act. mettre, enfermer dans un sac : sacquer du grain, de l'argent.

Sacrable, adj. des 2 g.; qui peut être. doit être sacré : ce prince est sacrable. que l'on doit rendre sacré : ces lieux, ces choses sont sacrables.

Sacramentalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu sacramental, ou sacramentel.

Sacramentaliser, v. act.; rendre sacramental ou sacramentel.

Sacramentalité, s. f.; état, qualité de ce qui est sacramental ou sacramentel : la sacramentalité de l'absolution, du mariage.

Sacrifiant, e, adj; qui sacrifie, qui rend victime : une injustice sacrifiante.

Sacrificatif, ve, adj.; de sacrifice, qui est, qui tient du sacrifice, qui le marque; qui commande; impose un sacrifice : c'est une nécessité sacrificative.

Sacrification, s. f.; action de sacrifier; état sacrifié : sa sacrification.

Sacrificativement, ad.; d'une manière sacrificative; par, avec sacrifice.

Sacrilégeant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de sacrilége; qui porte au sacrilége : une sacrilégeante communion : une sacrilégeante erreur.

Sacriléger, v. neut.; faire un sacrilége, entrer dans le sacrilége, se livrer au sacrilége : vous sacrilégez.

Sacrilégiel, le, adj.; de sacrilége, qui concerne le sacrilége, qui a du rapport avec le sacrilége : œuvre sacrilégielle.

Sacrilégisme, s. m.; système de sacrilége; ce qui présente un continuel sacrilége : c'est du sacrilégisme.

Safranement, s. m.; état safrané : le safranement du Teint.

Sagéisable, adj. des 2 g.; qui peut être sagéisé, rendu sage : cet enfant est sagéisable.

Sagéisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sagéiser, de se sagéiser; qui sagéise, rend sage, qui donne de la sagesse : pour l'homme raisonnable et qui veut entrer utilement dans les différentes appréciations des choses, le malheur sera toujours sagéisant; parce que le malheur donne de grandes et utiles leçons, parce qu'il force l'homme à juger les grandes erreurs de la vie, tous les travers de passion et d'esprit : et malheur à celui qui repousse les leçons du malheur et n'en sait pas profiter; car, alors il n'apprendra rien de la vie, ne se corrigera de rien et sera toujours écrasé par toutes les sortes de peines n'ayant pas voulu apprendre à les éviter. Par une continuelle prospérité, l'homme, le plus souvent n'entre que dans les orgueils de la vie et passe de là dans des travers de vie; parce que la prospérité constante, n'apporte rien de ce qui apprend à l'homme à se modifier et le contraint à le faire, ne lui apporte point toutes ces études de prudence et de sagesse si nécessaire à une vie

Digitized by Google

qui appartient au travail, aux risques, presque toujours environnée de périls et de dangers, et le malheur personnel seul, à moins d'une haute raison qui porte à s'instruire par les peines des autres, présente à l'homme ces grandes leçons sans lesquelles il manque des ordres de prudence et de prévoyance qui abritent. Généralement le malheur est pour tous la grande et la haute leçon de la vie, l'homme se forme plus, se sagéise plus à cette école, qu'à celle de la prospérité, et celui qui ne retire rien de ses propres malheurs, qui n'apprend point à se gouverner pour ses propres malheurs, mérite sans doute la pitié, un grand intérêt comme malheureux; mais comme caractère, il n'a droit à aucune de ces grandes considérations qui font estimer et vénérer, il ne mérite que le mépris.

Sagéisation, s. f.; action de sagéiser; état sagéisé : sa sagéisation.

Sagéisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sage, prudent, circonspect; qui a acquis de la sagesse : cette personne s'est sagéisée par ses propres malheurs.

Sagéiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir sage, prudent, circonspect; inculquer la sagesse, la faire entrer dans le caractère, dans l'âme, le cœur : on ne sagéise les jeunes gens que par les raisonnements, que par les bons exemples; mais jamais par les mauvais traitements.

Sagéisme, s. m.; système de sagesse, ce qui présente une continuelle action de sagesse.

Saignable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être saigné : cette personne est saignable.

Saillance, s. f.; état, qualité de ce qui est saillant : toutes les inclinations criminelles sont les filles du vice. Mais les belles et nobles inclinations sont les filles de l'honneur, d'une belle âme, d'un beau cœur, elles sont les portraits d'un beau caractère et font les saillances morales de l'homme; car, en tous temps et en toutes occasions elles montrent ce qu'il est.

Saineté, s. f.; état, qualité de ce qui est sain : la saineté des choses, de l'air.

Saisonnable, adj. des 2 g.; qui peut être saisonné, que l'on doit diviser en saisons, par saison : ces terres sont saisonnables.

Saisonné, e, part. pas. et adj.; qui est divisé en saisons, par saison : ces terres sont saisonnées, bien, mal saisonnées.

Saisonnement s. m.; action de saisonner; état saisonné : le saisonnement des terres.

Saisonner, v. act.; mettre en saisons, diviser par saison : saisonner des terres.

Salable, adj.; qui peut être, doit être salé : cette viande est salable : ces choses sont salables.

Salariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être salarié, qui mérite un salaire : cet homme est salariable : ce travail est salariable.

Salariation, s. f.; action de salarier; état salarié : sa salariation.

Salarisme, s. m.; système de salaire, de salariation.

Salissable, adj. des 2 g.; qui peut être sali, qui est exposé à être sali : cette chose, cet habit est salissable.

Salissement, s. m.; action de salir; état sali : le salissement d'une chose, du linge, d'un habit.

Salmisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être salmisé, mis en salmis : cette viande, ce gibier est salmisable.

Salmisation, s f.; action de salmiser; état salmisé : la salmisation d'une viande, d'une pièce de gibier.

Salmisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, accommodé en salmis : cette viande est salmisée ce gibier est salmisé. Qui a un goût de salmis : ce ragoût est salmisé.

Salmiser, v. act.; faire un salmis; mettre, accommoder en salmis : salmiser une viande, une pièce de gibier. Donner un goût de salmis : salmiser un ragoût.

Salonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être salonné, converti en salon : cette pièce est salonnable.

Salonné, e, part pas. et adj.; qui est converti en salon : cette pièce est salonnée. Qui a un ou plusieurs salons : cette maison est salonnée, bien salonnée.

Salonnement, s. m.; action de salonner; état salonné : le salonnement d'une pièce.

Salonner, v. act.; convertir en salon : salonner une pièce. donner un ou plusieurs salons à une maison : salonner une habitation.

Salopé, e, part. pas. et adj.; qui ne présente que de la saloperie, qui est mal fait, dégoûtant : ouvrage salopé.

Saloper, v. n.; faire, dire de la saloperie : vous salopez. Act.; mal faire une chose, la rendre dégoûtante : saloper un travail, un ouvrage.

Saltimbanquement, adv.; d'une manière saltimbanque, en saltimbanquant : vous agissez, vous vous conduisez saltimbanquement.

Saltimbanquer, v. n.; faire le saltimbanque, de la saltimbanquerie : vous saltimbanquez.

Saltimbanquerie, s. f.; action de saltimbanque, de celui qui charlatane, qui se travestit en bateleur, en orateur des tréteaux.

Saltimbanquisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle saltimbanquerie, que des œuvres de saltimbanque : c'est du saltimbanquisme.

Saluable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être salué : cette personne est saluable.

Salubrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être salubré, rendu salubre : l'air est salubrable : ces lieux sont salubrables.

Salubrant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de salubrer; qui rend salubre, qui donne, cause la, de la salubrité. ce moyen est salubrant.

Salubration, s. f. ; action de salubrer ; de donner de la salubrité.

Salubré, e, part. pas. et adj.; qui est rendu salubre, qui a, qui présente de la salubrité : l'air est salubré : ces lieux sont salubrés.

Salubrer, v. act. et pron. se— ; rendre, devenir salubre, donner de la salubrité : salubrer l'air, des lieux ; l'air se salubre : ces lieux se salubrent.

Saluement, s. m.; action de saluer ; état salué : il se ridiculise par son continuel saluement.

Saluеur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui salue, qui ne fait que saluer indistinctement tout le monde : c'est un saluеur : un calin, un hypocrite saluеur.

Salutarisable, adj. des 2 g.; qui peut être salutarisé, rendu salutaire : cette chose, cette action est salutarisable.

Salutarisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de salutariser ; qui salutarise, rend salutaire.

Salutarisation, s. f.; action de salutariser ; état salutarisé : sa salutarisation.

Salutarisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu salutaire, utile, avantageux pour la conservation : l'action ne sera véritablement salutarisée que quand elle sera approposée.

Salutariser, v. act. et pron. se— ; rendre, devenir salutaire, utile, avantageux pour la conservation : rien ne se salutarise quand l'action est inapproposée : quand un peuple sait exiger de son gouvernement et qu'il énergise son exigence, le gouvernement salutarise son action pour la société entière ; et dans tout état, l'œuvre gouvernementale ne se salutarise pour tous, que lorsque le gouvernement respecte ou est forcé de respecter les peuples.

Salutarisme, s. m. ; système de salutarisation, tout ce qui tend à rendre salutaire.

Salutarité, s. f.; état, qualité de ce qui est salutaire : la salutarité de ce remède, de ce moyen.

Sanctifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être sanctifié : ce jour, cette fête, cette œuvre est sanctifiable.

Sanctifisme, s. m.; système de sanctification.

Sanctionisme, s. m. ; système de sanction : le sanctionisme légal, royal, politique.

Sanctionnable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être sanctionné, confirmé : cette décision, cette loi est sanctionnable.

Sanctionnant, e, adj.; qui sanctionne, confirme : cette déclaration est sanctionnante.

Sanctionneur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui sanctionne.

Sanglable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être sanglé : ce cheval est sanglable.

Sanglance, s. f.; état, qualité de ce qui est sanglant ; versement de sang : la sanglance de ses actes, de son action.

Sanglantamment, adv.; d'une manière sanglante : il s'est vengé sanglantamment.

Sanglantif, ve, adj.; qui est de la sanglance, qui la marque, qui cause, opère un versement de sang : cette mesure est sanglantive.

Sanglantisme, s. m.; système de versement de sang, continuel versement de sang : c'est du sanglantisme.

Sanglantivement, adv. ; d'une manière sanglantive ; par un versement de sang.

Sanglement, s. m. ; action de sangler ; état sanglé : le sanglement d'un cheval, de ce cheval.

Sangsuçable, adj. des 2 g. ; qui peut être, est exposé à être sangsucé. Au fig.: qui peut être pressuré, dont on peut user la fortune : cette personne est sangsuçable.

Sangsuçant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sangsucer ; qui sangsuce, qui cause, amène un sangsucement : une administration sangsuçante.

Sangsucé, part. pas. et adj. Au propre, dont le sang a été tiré par des sangsues jusqu'à épuisement. Au fig. ; dont on a usé toute la fortune, soutiré tout l'argent par adresse, caresse, ruse, astuce, friponnerie : cette personne est sangsucée : ce peuple est sangsucé.

Sangsucement, s. m. ; action de sangsurer ; état sangsucé : le sangsucement d'une personne, d'un peuple.

Sangsucer, v. act. ; au propre ; tirer du sang jusqu'à épuisement par le moyen des sangsues ; sucer comme une sangsue. Au fig. : pressurer quelqu'un, le ronger, user sa fortune, lui soutirer tout son argent par adresse, caresse, ruse, astuce, friponnerie : sangsucer une personne, un peuple.

Sangsuceur, s. m., f. *se*, celui, celle qui sangsuce : c'est un sangsuceur : une énormité de fonctionnaires, d'employés, de bureaucrates ne donne au pays qu'une masse d'avides sangsuceurs.

Sangsucif, ve, adj. ; qui est du sangsucement, qui le marque, qui est activité de sangsucement : des impôts sangsucifs : un système financier sangsucif : c'est une mesure sangsucive.

Sangsucisme, s. m. ; système de sangsucement, ce qui n'est, ne présente qu'un continuel sangsucement : c'est du sangsucisme.

Sangsucivement, adv.; d'une manière sangsucive.

Sanguinable, adj. des 2 g. ; qui peut être sanguiné, qui peut devenir sanguin, qui est susceptible d'amasser beaucoup de sang : cette personne est sanguinable.

Sanguinant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sanguiner, de se sanguiner ; qui sanguine, donne beaucoup de sang : des aliments sanguinants.

Sanguinairement, adv.; d'une manière sanguinaire : vous agissez, vous actionnez bien sanguinairement.

Sanguinarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sanguinaire : ce prince est sanguinarié

par les besoins de son despotisme et par sa férocité naturelle.

Sanguinarier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir sanguinaire : il se sanguinarie. actionner par une effusion, un versement de sang. Neut.; agir, actionner sanguinairement : vous sanguinariez.

Sanguinarisme, s. m.; système sanguinaire, continuelle sanguinarité, ce qui n'est que continuité d'actes sanguinaires : c'est du sanguinarisme.

Sanguinarité, s. f.; état, qualité de ce qui est sanguinaires

Sanguiné, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sanguin, qui a beaucoup de sang, à amassé trop de sang : cette personne est sanguinée par des aliments trop nutritifs.

Sanguinement, s. m.; action de sanguiner : un léger sanguinement.

Sanguiner, v. act. et pr., se—; rendre, devenir sanguin; donner, prendre beaucoup de sang, une grande masse de sang : on ne doit pas trop faire usage des aliments qui sanguinent : cette personne se sanguine par trop de nourriture. Perdre un peu de sang, trop peu de sang : cette femme sanguine seulement.

Sanguinisable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se convertir en sang.

Sanguinité, s. f.; état de trop grande abondance de sang : sa sanguinité.

Sanisable, adj. des 2 g; qui peut être sanisé, rendu sain, pur, qui est susceptible de sanité : l'air de ces lieux est sanisable.

Sanisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de saniser; qui sanise, qui rend sain, pur, qui donne de la sanité : un moyen sanisant : une aération sanisante.

Sanisation, s. f.; action de saniser, de rendre sain, pur : sa sanisation.

Sanisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu sain, pur; donner, prendre de la sanité : saniser l'air, un lieu. Au fig. : qui est rendu sensé, qui présente du bon sens : un esprit, un jugement sanisé.

Saniser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir sain, pur; donner, prendre de la sanité : saniser l'air, un lieu. Au fig. : corriger, se corriger; rendre sensé, donner, prendre du bon sens, détruire l'extravagance : saniser l'esprit, le jugement, le style.

Sanisme, s. m.; ce qui présente une continuelle, une incessante sanité; système de sanisation.

Sans-culottisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est selon le sans-culottisme. Au fig.: qui est rendu exclusivement favorable au bas peuple, aux sans-culottes : ce système est sans-culottisé.

Sans-culottiser, v. neut.; faire du sans-culottisme : vous sans-culottisez. Act. et au fig.; rendre exclusivement favorable au bas peuple, aux sans-culottes : sans-culottiser un système gouvernemental.

Sapable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sapé : ces forts, ces édifices sont sapables.

Sapamment, adv.; d'une manière sapante, en sapant.

Sapant, *e*, adj.; qui sape, qui détruit, qui renverse : c'est un moyen sapant.

Sapement, s. m.; action de saper; état sapé : le sapement de ces fortifications, des mœurs, des principes, des institutions.

Sarcasmer, v. neut.; faire du sarcasme, se livrer au sarcasme : vous sarcasmez.

Sarcastiquement, adv.; d'une manière sarcastique, par le sarcasme : vous ne parlez des autres que sarcastiquement.

Sarcastisme, s. m.; système, habitude de sarcasme : son sarcastisme.

Sarclable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sarclé, qu'il est nécessaire de sarcler : ce jardin est sarclable : ces champs sont sarclables.

Sarcophageant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sarcophager; qui n'environne que de sarcophages, de tombeaux. Au fig. : qui ne produit, n'amène que de la tristesse, des deuils, de la désolation.

Sarcophagé, *e*, part. pas. et adj.; qui est dans un sarcophage, qui n'est environné que de tombeaux, de sarcophage, de monuments de deuils. En parlant d'un lieu. Qui, partout présente des tombeaux, le deuil. Au fig. : qui n'a que de la tristesse, des causes de désolation.

Sarcophagement, s. m.; action de sarcophager; état sarcophagé : son sarcophagement.

Sarcophager, v. act.; faire un sarcophage, mettre dans un tombeau; mettre, placer sous un sarcophage, élever un ou des sarcophages, tendre un lieu de couleurs de deuil, le couvrir d'étoffe de deuil; ériger des monuments de deuil, les multiplier, en couvrir un lieu, un pays. Au fig. : plonger dans une incessante tristesse, désolation, dans un continuel deuil : sarcophager une patrie, étendre, faire planer sur elle la tristesse, la désolation, les deuils.

Sarcophagisme, s. m.; continuel sarcophagement. Au fig. : vicieux système qui ne peut causer, amener à un peuple que des désolations, des destructions, des deuils.

Sardonicité, s. f.; état, qualité de ce qui est sardonique : la sardonicité du rire.

Sardoniquement, adv.; d'une manière sardoniquement : cet homme rit toujours sardoniquement.

Sardonisable, adj. des 2 g.; qui peut être sardonisé, dans quoi on peut apporter de la sardonicité.

Sardonisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu sardonique : son rire est toujours plus ou moins sardonisé.

Sardoniser, v. act.; rendre sardonique, piquant, mordant, spirituellement méchant, insultant : sardoniser le style, ses paroles. N., prendre une gaîté forcée, affectée, dire, parler, écrire,

Digitized by Google

rire sardoniquement ; faire de la sardonicité, du sardonisme : vous sardonisez.

Sardonisme, s. m. ; continuelle sardonicité, habitude de sardonicité, son vice ; ce qui n'est, ne présente que de la sardonicité : ce n'est que du sardonisme.

Sassable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être sassé : ce plâtre est sassable.

Sataniquement, adv. ; d'une manière satanique : agir sataniquement.

Satanisation, s. f. ; action de sataniser ; état satanisé : sa satanisation.

Satanisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu satanique, méchant : c'est un caractère satanisé.

Sataniser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir satanique, diabolique ; donner à ses œuvres, à ses actes tous les caractères de la plus profonde et de la plus incessante méchanceté : il satanise tout. Au fig. : rendre, devenir des plus méchant : vous le satanisez, vous vous satanisez. N., faire du satanisme : vous satanisez.

Satanisme, s. m. ; continuelle, profonde, incessante méchanceté satanique : c'est du satanisme.

Satellicité, s. f. ; état, qualité de ce qui est acte de satellite, d'un satellite.

Satellicite, adj. des 2 g. ; qui est du satellite, qui tient du satellite, qui agit par la force, la violence des satellites, par le moyen des satellites : c'est un pouvoir satellicite.

Satellisable, adj. des 2 g. ; qui peut être satellisé, rendu satellite, qui est susceptible de se satelliser : tous ces hommes sont satellisables.

Satellisation, s. f. ; action de satelliser, de rendre satellite ; état satellisé : sa satellisation.

Satellisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu satellite : ces hommes sont satellisés.

Satelliser, v. act. et pr., se— ; rendre devenir, satellite : satelliser des hommes : ces hommes se satellisent. N., faire du satellisme : vous satellisez.

Satellisme, s. m. ; système de satellisation, son effet ; ce qui n'est que continuelle action de satellite : c'est du satellisme.

Satiétisable, adj. des 2 g. ; qui peut être satiétisé, qui est susceptible de satiété : cette personne est satiétisable.

Satiétisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de satiétiser, de se satiétiser ; qui cause, amène la satiété : un abus de jouissance est toujours satiétisant.

Satiétisé, e, part. pas. et adj. ; qui est satisfait, rassasié jusqu'à satiété. Au fig. : qui est fatigué des choses pour en avoir usé jusqu'à satiété.

Satiétisement, s. m. ; action de satiétiser, de se satiétiser ; état satiétisé : son satiétisement.

Satiétiser, v. act. et pr., se— ; donner, causer la satiété, se satisfaire jusqu'à satiété. Au fig. : donner, prendre le dégoût des choses, s'en lasser.

Satiétisme, s. m. ; abus de jouissance des choses jusqu'à satiété, satiété complète, fatigue, dégoût des choses.

Satiriser, v. n. ; faire de la satire, du satirisme, se livrer à la satire : vous satirisez.

Satirisme, s. m. ; système de satire, continuelle satire, ce qui n'est, ne présente que de la satire : c'est du satirisme.

Satisfactionnel, le, adj. ; de satisfaction, qui la marque, la concerne : un mouvement satisfactionnel : une expression satisfactionnelle.

Satisfactionnellement, adv. ; d'une manière satisfactionnelle, avec satisfaction.

Saucable, adj. des 2 g. ; qui peut être, est exposé à être sauce : cette personne est saucable.

Saucement, s. m. ; action de saucer ; état sauce : son saucement.

Saumâtré, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu saumâtre : une eau saumâtrée.

Saumâtrer, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir saumâtre ; donner, prendre un goût saumâtre : saumâtrer une eau : cette eau se saumâtre.

Sautable, adj. des 2 g ; qui peut être sauté, qu'il est facile de sauter : ce fossé est sautable.

Sautement, s. m. ; action de sauter ; état sauté : le sautement d'un fossé, de ce fossé.

Sauvable, adj. des 2 g. ; qui peut être sauvé, que l'on doit sauver : ces personnes, ces choses sont sauvables.

Saurageusement, adv. ; d'une manière sauvage.

Sauvant, e, adj. ; qui sauve, qui garantit : une mesure, une prudence, une adresse sauvante.

Sauvegardable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être sauvegardé : tous ces intérêts sont sauvegardables.

Sauvegardant, e, adj. ; qui sauvegarde, protège, défend : une politique sauvegardante.

Sauvegardement, subst. masc. ; action de sauvegarder ; état sauvegardé : le sauvegardement de ces intérêts.

Sauveuse, f. de sauveur ; celle qui sauve d'un danger, d'un péril.

Savanter, v. neut. ; faire le savant, parler, écrire savamment ; vous savantez.

Savantisme, s. m. ; grand savoir universel acquis par l'étude.

Savater, v. act. et pr., se— ; faire des savates, se chausser avec des savates : il se savate.

Savonnable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être savonné : ce linge est savonnable.

Savonnement, s. m. ; action de savonner ; état savonné : le savonnement du linge.

Savourable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être savouré : cette chose est savourable.

Sbirique, adj. des 2 g. ; de sbire, qui tient du sbire, du sbirisme, qui le concerne : une garde sbirique.

Sbiriquement, adv. d'une manière sbirique, par les, des sbires.

Sbirisation, s. f. ; action de sbiriser, état sbirisé : la sbirisation d'un corps de troupe.

Sbirisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sbire : soldats sbirisés, troupe sbirisée.

Sbiriser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir sbire : sbiriser des soldats. Neut.; faire le sbire, agir par des sbires : vous sbirisez.

Sbirisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que des actes de sbire : c'est du sbirisme.

Scabreusement, adv. d'une manière scabreuse : en affaire de loyauté, d'équité, cet homme agit fort scabreusement.

Scabrosité, s. f; état, qualité de ce qui est scabreux : la scabrosité des choses,

Scandalisable, adj. des 2 g.; qui peut être scandalisé; qui est susceptible de se scandaliser de peu : cette personne est scandalisable.

Scandalisant, e adj.; qui scandalise, qui cause un scandale, qui est une cause de scandale : c'est un acte scandalisant.

Scandalisme, s. m.; système de scandale; ce qui n'est propre qu'à causer un continuel scandale : c'est du scandalisme.

Scélératement, adv.; d'une manière scélérate : vous agissez scélératement.

Scélérater, v. neut.; faire le scélérat, de la scélératesse : vous scélératez.

Scélératisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de scélératiser, de se scélératiser; qui scélératise, rend scélérat : la mauvaise foi est toujours scélératisante.

Scélératisation, s. f.; action de scélératiser; état scélératisé : sa scélératisation.

Scélératisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu scélérat, méchant, pervers : il est bien scélératisé.

Scélératiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir scélérat, méchant, pervers : on scélératise souvent l'homme par l'impunité.

Scellable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être scellé : ces choses sont scellables.

Scellant, e, adj.; qui scelle bien, qui ferme hermétiquement : ce tampon est scellant.

Schelemable, adj. des 2 g.; qui peut être schelemé, fait schelem : vous êtes schelemable : ils sont schelemables.

Schelemé, e, part. pas. et adj.; qui est fait schelem : ils ont été, ils sont schelmés.

Schelemer, v. act.; faire schelem, faire toutes les levées : schelemer au boston.

Schismatif, ve, adj.; qui cause, amène, produit un schisme : des opinions, des propositions schismatives.

Schismatiquement, adv.; d'une manière schismatique; par, avec schisme,

Schismatiser, v. neut.; faire du schisme : vous schismatisez.

Schismatisme, s. m.: système de schisme; ce qui ne tend qu'à propager un schisme : c'est du schismatisme.

Sciable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être scié : ce bois est sciable.

Sciatisation, s. f.; action de sciatiser, de se sciatiser; état sciatisé : la sciatisation de la goutte.

Sciatisé, e, part. pas. et adj; qui est rendu, devenu sciatique : sa goutte s'est sciatisée. Qui a une sciatique : cette personne est sciatisée.

Sciatiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir sciatique : sa goutte se sciatise.

Scientifiable, adj. des 2 g.; qui peut être scientifié, qui est susceptible de prendre de la science, une science : il est scientifiable.

Scientifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de scientifier, de se scientifier; qui scientifie, qui donne de la science : une étude scientifiante.

Scientification, s. f.; action de scientifier; état scientifié : sa scientification.

Scientifié, e, part. pas. et adj.; qui a de la science, qui présente beaucoup de science : cette personne est scientifiée.

Scientifier, v. act. et pr., se —; donner, prendre, acquérir de la science : scientifier une personne. Neut.; faire de la science : vous scientifiez.

Scientifisme, s. m.; système de scientification; ce qui présente une grande, vaste science : c'est du scientifisme.

Scindable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être scindé : ces choses sont scindables.

Scindement, s. m.; action de scinder; état scindé : le scindement d'une chose, des choses.

Scindément, adv.; d'une manière scindée.

Scindisme, s. m.; système de scindement.

Scissionisme, s. m.; système de scission.

Scissionnairement, d'une manière scissionnaire; par, avec scission, par le moyen d'une scission.

Scissionner, v. act.; faire scission; causer, amener une scission.

Scorbutisable, adj. des 2 g.; qui peut être scorbutisé, qui est susceptible de se scorbutiser : Cette personne est scorbutisable.

Scorbutisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de scorbutiser, de se scorbutiser; qui scorbutise, qui cause le scorbut, rend scorbutique : une température scorbutisant : un air scorbutisant.

Scorbutisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu scorbutique, qui est attaqué du scorbut : cette personne est scorbutisée : les troupes sont scorbutisées.

Scorbutiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir scorbutique, causer le scorbut : cette personne se scorbutise : ses geneives se scorbutisent.

Scrofulant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de scrofuler; de se scrofuler; qui scrofule, rend scrofuleux, qui cause une humeur scrofuleuse.

Scrofulation, s. f.; état scrofulé : sa scrofulation.

Scrofulé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu scrofuleux, qui a une humeur scrofuleuse : cette personne est scrofulée.

Scrofuler, v. act. et pr., se —; rendre, devenir

Digitized by Google

scrofuleux, causer une humeur scrofuleuse : cette personne se scrofule.

Scrofulité, s. f.; état, qualité de ce qui est scrofuleux : la scrofulité de l'humeur.

Scrupulosité, s. f.; état, qualité, de ce qui est scrupuleux : la scrupulosité des habitudes, du caractère.

Scrutable, adj. des 2. g.; qui peut être, doit être scruté : sa pensée, sa conscience est scrutable.

Sculptation, s. f.; action de sculpter; état sculpté : la sculptation de ce personnage.

Sculptrice, s. f.; de sculpteur; celle qui sculpte.

Séchable, adj. des 2 g.; qui peut sécher : les chemins sont séchables.

Séchant, e, adj.; qui sèche : une chaleur séchante : un soleil, un vent séchant.

Secondable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être secondé : cette personne est secondable.

Secondant, e, adj.; qui seconde, aide, favorise : un appui secondant.

Secondariable, adj. des 2 g.; que l'on doit rendre secondaire : ces moyens sont secondariables.

Secondariation, s. f.; action de secondarier; état secondarié : la secondariation de ces moyens.

Secondarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu secondaire, qui n'est considéré que comme secondaire.

Secondarier, v. act. es pr., se —; rendre, devenir secondaire; ne considérer que comme secondaire; établir, former des secondarités.

Secondarisme, s. m.; système de secondarisation.

Secondarité, s. f.; état, qualité de ce qui est secondaire, de ce qui n'est que secondaire.

Secondement, s. m.; état secondé : son secondement dans ce travail, dans cette entreprise.

Secouable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être secoué : cet arbre est secouable.

Secourable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être secouru : cette personne est secourable.

Secourant, e, adj.; qui porte secours, qui aide : une bonté, une humanité secourante.

Secoureur, s. m., f. *se*; celui, celle qui secourt, qui aide, qui porte des secours : elle est bien secoureuse, et dans tous les temps.

Sécrétant, e, adj.; qui cause, qui amène, qui opère une sécrétion.

Sectionisme, s. m.; système de division par section, de mise en section.

Sectionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sectionné, divisé en sections, par section; qu'il est nécessaire de mettre, de placer dans une section : ces propriétés sont sectionnables.

Sectionné, e, part. pas. et adj.; qui est divisé en sections, par sections; qui est mis, placé dans une section : ces propriétés sont sectionnées.

Sectionnement, s. m.; action de sectionner; état sectionné : le sectionnement des propriétés.

Sectionner, v. act.; diviser en sections, par sections; mettre, placer dans une section : sectionner des propriétés. En parlant des troupes; ces soldats se sectionnent, marchent en section, par rection.

Sécularité, s. f.; état, qualité de ce qui est séculaire : la sécularité de ces monuments.

Séculisable, adj. des 2 g.; qui peut être séculisé, rendu propre à durer des siècles, qui est de nature à traverser les siècles : ces choses sont séculisables.

Séculisante, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de séculiser, de se séculiser; qui rend propre à durer des siècles, à traverser les siècles : la grandeur et la vérité des choses sont toujours séculisantes.

Séculisation, s. f.; action de séculiser; état séculisé : sa séculisation.

Séculisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu propre à durer des siècles, à traverser les siècles; ces monuments sont séculisés.

Seculiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir propre à durer des siècles, à traverser les siècles : toutes les grandes choses se séculisent quand elles constituent la gloire et le bonheur des peuples.

Sécurisable, adj. des 2 g.; qui peut être sécurisé, à qui, auquel on peut inspirer de la sécurité : cette personne est sécurisable.

Sécurisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sécuriser, de tranquilliser, de se sécuriser, de se tranquilliser; qui sécurise, qui donne, cause la sécurité, la tranquillité d'esprit : une paix sécurisante : il a reçu des nouvelles fort sécurisantes.

Sécurisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la sécurité, de la tranquillité d'esprit : cette personne est tout à fait sécurisée.

Sécuriser, v. act. et pr., se —; donner, prendre de la sécurité; faire cesser les craintes qui existent ou les causes qui peuvent les produire; donner, causer la tranquillité d'esprit : sécuriser une personne : cette personne se sécurise.

Sécurisme, s. m.; continuelle sécurité, tout ce qui tend à causer une constante sécurité : c'est du sécurisme.

Sécuritif, ve, adj.; de sécurité, qui est, qui tient de la sécurité, qui la marque, qui lui appartient : un acte sécuritif.

Sécuritivement, adv.; d'une manière sécuritive; par, avec sécurité, dans la sécurité : il vit sécuritivement.

Sédentariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sédentarié, rendu sédentaire : cette personne, cette chose est sédentariable.

Sédentariant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sédentarier, de se sédentarier; qui sédentarie, rend sédentaire : un occupation sédentariante.

Digitized by Google

Sédentariation, s. f.; action de sédentarier; état sédentarié : sa sédentariation.

Sédentarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sédentaire : il est sédentarié par son travail, par ses occupations.

Sédentarier, v. act. et pr., se —; rendre, devenir sédentaire; fixer, se fixer dans un lieu, n'en pas sortir : il se sédentarie.

Sédentarisme, s. m.; système de sédentariation, sédentaire; continuelle sédentarité

Séditionisme, s. m.; système de sédition, d'action par la sédition : le séditionisme politique, religieux.

Séditionnable, adj. des 2 g; qui peut être séditionné, mis en sédition, que l'on peut facilement faire entrer en sédition : cette population est séditionnable.

Séditionnant, *e*, adj.; qui porte, pousse à la sédition, qui cause, allume une sédition : des discours séditionnants : une harangue séditionnante.

Séductibilité, s. f.; état séductible : la séductibilité de cette personne.

Séductible, adj. des 2 g.; qui peut être séduit; facilement séduit : cette personne est très séductible.

Séductif, *ve*, adj.; de séduction : des moyens séductifs. Qui est de la séduction, qui en tient, qui la marque, qui sert à séduire promptement et vivement : l'homme a deux voies devant lui, celle du bien et celle du mal, il faut qu'il en prenne une. Celle du bien lui parait difficile, ardue, et c'est pourtant celle qu'il doit inhésitativement choisir, parce qu'elle lui procure une belle vie, une vie honorable honorée. Celle du mal est souvent pour lui la plus séductive, mais elle ne lui fournit que de la démoralisation et de l'énervation en tout, et ne lui apporte que de la dépravation, la criminalité, la déconsidération, les hontes et le mépris.

Séductivement, adv.; d'une manière séductive; par des moyens de séduction.

Séduisamment, adv.; d'une manière séduisante, en séduisant.

Séidique, adj. des 2 g.; de séide : action séidique, qui est du séide, qui appartient au séide.

Séidiquement, adv.; d'une manière séidique, par une action de séide : agir séidiquement.

Séidisation, s. f.; action de séidiser, de se livrer à une action de séide : sa séidisation.

Séidisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu séide, assassin fanatique.

Séidiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir séide, assassin fanatique : vous le séidisez : il se séidise. Neut.; faire le séide, une action de séide : vous séidisez.

Séidité, s. f.; état, qualité de se qui est action de séide : la séidité de cette action.

Seiglé, *e*, adj.; dans quoi il y a du seigle : un pain, du pain seiglé.

Séjournable, adj. des 2 g.; qui peut séjourner, est susceptible de séjourner, de demeurer quelque temps dans un lieu : ces eaux sont séjournables.

Séjournement, s. m.; action de séjourner; état de demeure pendant un temps dans un lieu : le séjournement des eaux.

Sellable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sellé : ce cheval est sellable.

Semable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être semé : ce terrain, ce champ est semable : ce grain est semable.

Semblabilité, s. f; état, qualité de ce qui est semblable.

Sement, s. m.; action de semer; état semé : le sement d'un champ, d'une terre, du blé, d'une graine.

Sémestrialisme, s. m.; système sémestriel, de division par sémestre.

Sémestrialité, s. f.; état qualité de ce qui est sémestriel.

Sémestriellement, adv.; d'une manière sémestrielle, par sémestre : cette rente se paie sémestriellement.

Sémestrisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sémestrisé, divisé par six mois, mis en sémestre, qui doit avoir la durée de six mois, que l'on doit faire exactement et rigoureusement tous les six mois : le paiement de cette rente, de cette pension est sémestrisable.

Sémestrisation, s. f.; action de sémestriser; état sémestrisé : la sémestrisation d'une rente, d'une pension.

Sémestrisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis en sémestre, qui se fait tous les six mois : cette pension, cette rente est sémestrisée.

Sémestriser, v. act.; mettre en sémestre, diviser par six mois, donner la durée de six mois, faire reproduire tous les six mois, faire faire exactement et rigoureusement tous les six mois : sémestriser des congés, le paiement d'une rente, d'une pension.

Sémillance, s. f.; état, qualité de ce qui est sémillant, d'une vivacité enjouée : la sémillance de son caractère.

Sémiller, v. neut.; faire le sémillant, de la sémillance : vous sémillez.

Séminarial, *e*, adj. des 2 g.; de, du séminaire, qui est du séminaire; qui concerne le séminaire : administration séminariale.

Séminarialement, adv.; d'une manière séminariale, par le séminaire.

Séminarisme, s. m.; système de séminaire, séminarial.

Séminarité, s. f.; état, qualité de ce qui est du séminaire : la séminarité ecclésiastique.

Sempiternisable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se sempiterniser, de durer toujours, de prendre une durée sans bornes : ces haines sont sempiternisables.

Sempiternisation, s. f; action de sempiterniser, état sempiternisé : la sempiternisation des haines, des rancunes.

Sempiternisé, e, part, pas. et adj.; qui est rendu, devenu sempiternel, qui a pris un caractère de durée sans bornes : ces haines, ces rancunes sont simpiternisées.

Sempiterniser, v. act. pron., se — ; rendre, devenir sempiternel ; rendre, devenir de nature à durer toujours ; donner, prendre un caractère de durée sans bornes : si vous simpiternisez vos haines, vos rancunes ; votre vie ne présentera plus qu'une continuité de méchanceté, d'inhumanité et de méfaits.

Sempiternisme, s. m., système de sempiternisation.

Sensibilisable, adj. des 2 g.; qui peut être sensibilisé, rendu sensible ; qui est susceptible de se laisser aller, de se livrer à des actes d'humanité, de compassion : cette personne est sensibilisable.

Sensibilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sensibiliser, de se sensibiliser ; qui sensibilise, rend sensible, humain, compatissant ; qui donne de la sensibilité : pour une âme bien née et qui se nourrit de beaux principes de bonté, de douceur et d'humanité, les peines et les douleurs des autres sont toujours sensibilisantes

Sensibilisé, e, part. pas. et adj ; qui est rendu, devenu sensible, qui a pris de la sensibilité : cette personne s'est bien sensibilisée.

Sensibiliser, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir sensible ; donner, prendre de la sensibilité, de la tendresse de cœur, de l'attachement, de la bonté, de la compassion, de l'humanité : celui que tous les malheurs, que toutes les afflictions sensibilisent, est l'homme essentiel à tous, et la nature la créé pour une spéciale action d'humanité. Il est une continuelle bienfaisance qui, sans cesse s'inquiéte et s'active pour le malheureux ; et il est une providence toujours riche et toujours libérale, qui ne cesse que lorsqu'il n'y a plus de peines, de douleurs ; cette bienfaisance et cet acte de providence doivent être constamment dans le cœur de tous les hommes.

Sensibilisme, s. m.; continuelle action de sensibilité ; de bonté, de compassion, d'humanité.

Sensualique, adj. des 2 g.; qui dérive, émane des sens ; qui n'appartient qu'aux sens ; c'est une action sensualique.

Sensualisable, adj. des 2 g.; qui peut être sensualisé ; que l'on peut facilement sensualiser : cette personne est sensualisable.

Sensualisant, e, par. pr. et adj.; qui fait l'action de sensualiser, de se sensualiser ; qui donne de la sensualité ; tous les plaisirs des sens sont sensualisants lorsque l'on s'y livre trop ; parce qu'ils piquent et provoquent la sensualité.

Sensualisation, s. f.; action de sensualiser ; état sensualisé.

Sensualisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sensuel, qui a, qui présente de la sensualité : cette personne est bien sensualisée.

Sensualiser, v. act et pr., se — ; rendre, devenir sensuel ; donner, causer, prendre de la sensualité : vous le sensualisez : vous vous sensualisez : neut. ; faire de la sensualité : vous sensualisez.

Sensualitif, ve, adj.; de sensualité, qui est de la sensualité, qui la marque : une vie sensualitive.

Sentencisme, s. m. ; système de sentence ; habitude de parler gravement, de ne parler que par sentences : c'est du sentencisme.

Sententiel, le, adj. ; de sentence, qui est, qui tient de la sentence, qui a quelque chose de sentencieux : une gravité sententielle.

Sententiellement, adv. ; d'une manière sententielle.

Sentimentalement, adv.; d'une manière sentimentale : il aime sentimentalement.

Sentimentalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être sentimentalisé, qui est susceptible de se sentimentaliser : cet attachement est sentimentalisable.

Sentimentalisant, e, part. et adj. ; qui fait l'action de sentimentaliser, de se sentimentaliser ; qui sentimentalise, imprime une tendance qui porte à la sentimentalité : la grandeur d'âme est sentimentalisante en tout.

Sentimentalisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu sentimental, qui a, qui montre du sentiment, de la sentimentalité ; qui est impulsé par un sentiment : cette personne est noblement sentimentalisée : voilà une déclaration bien sentimentalisée.

Sentimentaliser, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir sentimental ; donner, causer, imposer, engendrer un sentiment, de la sentimentalité ; porter à un sentiment, rendre un sentiment, faire entrer dans la nature du sentiment : le vice ne sentimentalise rien ; la vertu seule et le beau sentimentalisent. N., faire du sentimental ; vous sentimentalisez.

Sentimentalité, s. f.; état, qualité de ce qui est sentimental, de ce qui émane du sentiment, de ce qui est dans la nature du sentiment : la sentimentalité de l'attachement.

Sentinellisation, s. f.; action de sentinelliser ; état sentinellisé. Au fig. : action de constituer, gardien vigilant, qui garde comme une sentinelle.

Sentinellisé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en sentinelle, qui est constitué sentinelle, gardien vigilent : cette personne est sentinellisée, qui est gardé par des sentinelles, environné de sentinelles : ce lieu est sentinellisé.

Sentinelliser, v. act. et pr., se — ; constituer, se constituer sentinelle ; environner, entourer de sentinelle : sentinelliser un lieu. Mettre, se mettre en sentinelle pour observer, faire le guet, pour surveiller vigillamment, étroite-

ment ; faire observer, garder assiduement et rigoureusement. Au fig. : constituer, se constituer gardien vigillant.

Sentinellisme, s. m.; au fig. : continuelle, incessante garde, vigilance, surveillance.

Séparativement, adv. ; d'une manière séparative ; par, avec séparation.

Septennalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être septennalisé, rendu septennal, à quoi on doit donner la durée de sept ans : ces fonctions sont septennalisables.

Septennalisation, s. f.; action de septennaliser; état septennalisé : la septennalisation d'une fonction, d'un pouvoir.

Septennalisé, e, part. pas et adj. ; qui est rendu septennal, qui a la durée de sept ans : ces fonctions sont septennalisées : ce pouvoir, ce mandat est septennalisé.

Septennaliser, v. act.; rendre septennal, donner la durée de sept ans : septennaliser des fonctions, un pouvoir, un mandat.

Septennalisme, s. m.; système de septennalisation, de septennalité.

Septuplable, adj. des 2 g.; qui peut être septuplé, répété sept fois; qui est susceptible de septupler, de rendre sept fois plus, de devenir sept fois plus considérable : ces produits, ces bénéfices sont septuplables.

Septuplation, s. f.; action de septupler; état septuplé : la septuplation des produits, des profits, des bénéfices.

Septuplé, e, part. pas. et adj.; qui est répété sept fois, qui est sept fois plus considérable : les profits ont septuplés.

Septupler, v. act.; répéter sept fois, rendre sept fois plus considérable, faire produire sept fois plus : par ce moyen vous septuplerez les bénéfices.

Sépulchralement, adv.; d'une manière sépulchrale.

Sépulchralité, s. f. ; état, qualité de ce qui est sépulchral.

Sépulchration, s. f. ; action de sépulcher ; état sépulchré : sa sépulchration.

Sépulchré, e, qui est mis, enfermé dans un sépulchre. Au fig. : qui est tristement enfermé chez lui comme dans un sépulchre, qui a renoncé absolument à la société : cette personne est sépulchrée.

Sépulchrer, v. act. et pr., se—; mettre, enfermer, s'enfermer dans un sépulchre. Au fig. : cette personne se sépulchre, s'enferme tristement chez elle comme dans un sépulchre, renonce absolument à la société.

Séquestrable, adj. des 2 g.; qui peut être séquestre, mis sous le séquestre : ces biens sont séquestrables.

Sérénadable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sérénadé, à qui on doit donner une sérénade : cette personne est sérénadable.

Sérénadement, s. m.; action de sérénader; état sérénadé : son sérénadement : le sérénadement espagnol.

Sérénisable, adj. des 2 g.; qui peut être sérénisé, rendu calme, qui est susceptible de prendre du calme, de la tranquillité, de la sérénité : son âme est sérénisable.

Sérénisant, e, part. prés. et adj.; qui fait l'action de séréniser, de se séréniser ; qui sérénise, qui donne du calme, de la sérénité à l'esprit : l'action de devoir, de bien et de justice, est toujours sérénisante, parce qu'elle apporte à l'homme toutes les paix de conscience et d'esprit.

Sérénisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu serein ; qui a, qui présente de la sérénité, une belle sérénité : une âme sérénisée.

Séréniser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir serein; donner, causer, prendre de la sérénité, une belle sérénité de physionomie, d'âme, d'esprit : cette personne se sérénise.

Sérénisme, s. m. ; continuelle sérénité ; tout ce qui tend à causer, à amener, à produire de la sérénité.

Sergé, e, adj.; qui tient de la serge, qui imite la serge : une étoffe sergée.

Séricicole, adj des 2 g.; qui produit, fournit de la soie : les départements séricicoles. *Qui a rapport à la soie, qui concerne la soie : une commission séricicole: un impôt séricicole, sur la soie.*

Sériable, adj. des 2 g.; qui peut être sérié, que l'on doit sérier, mettre, faire entrer dans une série ; former en série, dans un ordre de série : ces objets sont sériables.

Sérialement, adv. d'une manière sériale : classer sérialement.

Sériation, s. f.; action de sérier, état sérié : la sériation de ces objets.

Sérié, e, part. pas. et adj. ; qui est mis, placé dans une série, qui est formé en série, qui est dans un ordre de série : ces objets sont sériées : ces choses sont sériées.

Sérier, v. act.; mettre, faire entrer, comprendre, dans une série ; établir, ouvrir une série composer une série d'objets, de choses ; former un ordre de série.

Sérigène, adj. des 2 g.; qui est de la nature, qui entre dans la nature de la soie; qui a pour objet de faire produire de la soie : l'industrie sérigène.

Sériosé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sérieux, qui a, qui présente de la sériosité.

Sérioser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir sérieux ; donner, prendre de la sériosité: sa physionomie se sériose.

Sériosisme, s. m.; système de sériosité, de sérieux ; incessante sériosité.

Sérisme, s. m.; système de série.

Serpillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être serpillé : ces palissades sont serpillables. T. de jardinage.

Digitized by Google

Serpillage, adj. des 2 g.; action de serpiller; état serpillé : le serpillage des palissades : un bon serpillage. T. de jard.

Serpoletté, e, adj.; qui est garni, rempli de serpolet : un pâturage serpoletté.

Serrable, odj. des 2 g.; qui peut être, doit être serré, mis à couvert, enfermé : ces rangs sont serrables : ces plantes, ces choses sont serrables.

Serrurable, adj. des 2 g.; qui doit être serruré, garni de serrures : ces portes sont serrurables. que l'on doit mettre sous serrure : ces objets, ces choses sont serrurables.

Serruré, e, part. pas. et adj.; qui est garni de serrures : ces portes sont serrurées. Qui est mis, placé sous serrure : ces objets sont serrurés.

Serrurement, s. m.; action de serrurer; état serruré : le serrurement des portes, des objets.

Serrurer, v. act.; garnir d'une ou de serrures : serrurer des portes. mettre, placer sous serrures : serrurer des objets.

Servable, adj. des 2 g.: que l'on peut servir : ces choses sont servables.

Serve; adj. des 2 g.; qui est de la servitude : docilité, obéissance serve.

Servement, adv.; d'une manière serve.

Servilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de serviliser, de se serviliser; qui servilise, qui cause, amène la servilité. Au fig.; qui rend bas, rampant : l'intérêt est toujours servilisant, quand il ne fait aucun choix des moyens et envie tout.

Servilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu servile, qui est dans la servilité, l'esclavage, qui appartient à l'esclavage : un peuple servilisé. Au fig.; qui est bas, rampant : une âme servilisée.

Serviliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir servile, propre à la servitude; plonger dans l'esclavage, rendre serf, attacher, lier au servage : serviliser un peuple : ce peuple se servilise. donner, prendre de la servilité dans les habitudes, dans le langage : cette personne se servilise. Au fig.; rendre, devenir bas, rampant; donner, prendre de la bassesse d'âme. N.; faire le servile, de la servilité : vous servilisez.

Servitudisé, e, part. pas. et adj.; qui est plongé dans la servitude : ce n'est qu'un peuple servitudisé.

Servitudiser, v. act. pr., se—; imposer la servitude; plonger, se plonger dans la servitude : servitudiser un peuple : cette nation se servitudise.

Servitudisme, s. m.; système de servitude, tout ce qui tend à établir la servitude : c'est du servitudisme.

Seuillé, e, adj.; qui a un seuil : une porte seuillée.

Sévable, adj. des 2 g.; qui peut être sévé, qui est susceptible de se séver, de prendre de la sève : cet arbre, cette plante est sévable.

Sévant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de séver, de se séver; qui sève, donne de la sève : une chaleur, une température sévante.

Sévé, e, part. pas. et adj.; qui a de la sève, qui est en sève : cet arbre est sévé : cette plante est sévée.

Sèvement, s. m.; état sévé : le sèvement des arbres, des plantes.

Séver, v. act. et pr., se —; donner, prendre de la sève; faire entrer en sève : le soleil sève les plantes : ces arbres se sèvent.

Sévérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sévérisé, rendu sévère : dans ce cas, le châtiment est sévérisable. Qui est susceptible de prendre de la sévérité : cette personne est sévérisable.

Sévérisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sévériser, de se sévériser; qui sévérise, rend sévère, qui donne de la sévérité : ce n'est qu'en sévérisant la vertu qu'on lui donne toutes ses efficacités et tous ses lustres : la morgue, l'orgueil et l'égoïsme sont toujours sévérisants pour eux et à leur profit.

Sévérisation, s. f.; action de sévériser, de rendre sévère; état sévérisé : la sévérisation de la loi.

Sévérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sévère, qui a, qui présente de la sévérité : ce règlement est trop sévérisé : cette loi est trop sévérisée : cette personne est sévérisée par son orgueil et son égoïsme.

Sévériser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir sévère; donner, prendre de la sévérité : vous sévérisez trop la loi : cette personne se sévérise, sévérise ses mœurs : l'homme qui ne sévérise point ses principes ne sévérisera jamais son action, et dès lors il sera à des modes de vie irréguliers, souvent contradictoires et toujours vicieux. La belle régularité de vie privée ou publique veut des mœurs, des habitudes invariables, et leur invariabilité n'amènera jamais que des principes positifs rationnellement sévérisés. Je dis rationnellement, parce que l'exagération ne doit entrer en rien et doit être repoussée en tout.

Sévérisme, s. m.; système de sévérité; tout ce qui présente une continuelle et incessante sévérité.

Sévissable, adj. des 2 g.; contre qui on doit sévir : tous les méchants sont sévissables.

Sévissant, e, adj.; qui sévit, qui punit avec rigueur : des mesures sévissantes : un jugement sévissant.

Sévissement, s. m.; action de sévir : le sevissement des juges contre les voleurs sera toujours une garantie pour la société.

Sévisme, s. m.; système de sévissement : le sévisme des tribunaux.

Sévrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sévré : cet enfant est sévrable.

Digitized by Google

Sévrant, e, adj.; qui sèvre. Au fig.; qui retranche : une opération sévrante ; c'est un moyen sévrant.

Sèvrement, s. m.; action de sévrer ; état sévré : le sèvrement des arbres, des plantes.

Sexennalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sexennalisé, rendu sexennal, que l'on doit faire reproduire tous les six ans.

Sexennalisation, s. f.; action de sexennaliser ; état sexennalisé : la, sa sexennalisation.

Sexennalisé, e, part. pas. et adj ; qui est rendu sexennal, qui a la durée de six ans, qui se reproduit tous les six ans.

Sexennaliser, v. act.; rendre sexennal ; donner la durée de six ans, faire reproduire tous les six ans; assujétir à un ordre, à un retour sexennal.

Sexennalisme, s. m.; système de sexennalisation.

Sextuplaple, adj.; des 2 g.; qui peut être sextuplé; qui est susceptible de sextupler, de devenir six fois plus considérable, de produire six fois plus : ces produits, ces profits sont sextuplables.

Sextuplamment, adv.; d'une manière sextuplante, en sextuplant.

Sextuplant, e, adj.; qui sextuple, qui rend six fois plus considérable, qui fait produire six fois plus : ce moyen est sextuplant.

Sextuplation, s. f.; action de sextupler; état sextuplé ; la sextuplation des produiss, des profits.

Sexualité, s. f.; état, qualité de ce qui est sexuel: la sexualité.

Sexuellement, adv.; d'une manière sexuelle; par les moyens sexuels.

Siamoisé, e, adj.; qui tient de la siamoise, qui imite la siamoise : une étoffe siamoisée.

Sybériaque, adj. des 2 g.; qui est de la Sybérie, qui appartient à la Sybérie, qui concerne la Sybérie : les mœurs sybériaques : colonies sybériaques.

Sicairement, adv.; par un sicaire, par le moyen des sicaires, avec des sicaires : vous agissez sicairement.

Sicariation, s. f.; action de sicarier, d'agir par des sicaires : la sicariation n'est moyen que pour un tyran.

Sicarié, e, part. pas. et adj.; qui est maintenu dans la soumission, dans la subordination par des sicaires : ce peuple est sicarié.

Sicarier, v. act. et pr., se —; rendre, devenir sicaire : vous le sicariez : vous vous sicariez. Maintenir dans la soumission, dans la subordination par des sicaires : vous sicariez ce peuple. Neut.; se servir des sicaires, agir par des sicaires, faire le sicaire, du sicarisme : vous sicariez.

Sicarisme, s. m.; sytème d'action par des sicaires : c'est du sacarisme.

Sicarité, s. f.; état, qualité de ce qui est œuvre du sicaire, d'un sicaire, de ce qui est résultat du sicarisme : la sicarité du despotisme.

Siccation, s. f.; action de faire sécher ; état séché : la siccation des fruits, de la viande.

Siccativement, adv.; d'une manière siccative; par des moyens siccatifs.

Sicilianisation, s. f.; action de sicilianiser ; état sicilianisé : la sicilianisation des modes, des manières, des goûts, des usages, des mœurs.

Sicilianisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans le goût sicilien, selon les usages siciliens, selon la mode sicilienne.

Sicilianiser, v. act.; rendre sicilien, imiter le goût sicilien, la forme, la mode sicilienne : sicilianiser le goût, les manières, la mode, la forme, les usages, les mœurs de la Sicile. Pron., se —; entrer dans le goût sicilien, l'adopter.

Siester, v. neut.; faire la sieste, dormir à midi : vous siestez : il sieste habituellement.

Signable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être signé : ce billet, cet écrit, cet acte est signable.

Signalable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être, mérite être signalé : cette personne, ce fait est signalable.

Signalant, e, adj.; qui signale, rend remarquable : une action signalante : *il est d'un mérite signalant.*

Signalétiquement, ad.; d'une manière signalétique, par des signaux.

Signifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être signifié : ce jugement, cet ordre est signifiable.

Silhouetté, part. pas. et adj ; qui est fait à la silhouette : un portrait silhouetté.

Silhouettement, s. m.; action de silhouetter; état silhouetté : le silhouettement d'un portrait.

Silhouetter, v. act.; faire un portrait à la silhouette, faire des silhouettes.

Sillonnable, adj. des 2 g.; T. d'agriculture; qui peut être, doit être sillonné, mis en sillons, formé en sillons : ce terrein est sillonnable.

Sillonnant, e, adj.; qui sillonne : la foudre, l'éclaire sillionnante.

Sillonnement, s. m.; action de sillonner; état sillonné : le sillonnement des terres.

Simagrer, v. neut.; faire des simagrées : vous simagrez : cette femme ne fait que simagrer.

Simoniation, s. f.; action de simonier, de faire de la simonie, des simonies : sa sotte, ridicule, hypocrite simoniation.

Simonier, v. neut.; faire de la simonie, des simonies : vous simoniez.

Simonisme, s. m.; système de simonie.

Simplicisme, s. m.; système de simplicité : continuelle et extrême simplicité : son ridicule simplicisme.

Simplifiable, adj. des 2 g.; qui peut être simplifié, que l'on doit simplifier : cette chose, ce mécanisme est simplifiable.

Digitized by Google

Simplifiant, e, adj.; qui simplifie, rend plus simple : c'est un moyen simplifiant.

Simplifisme, s. m.; système de simplification.

Simulable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être simulé : cette chose, cette vente est simulable.

Simulacrer, v. neut.; faire du simulacre, des simulacres; se livrer au simulacre : vous simulacrez

Simulacr sme, s. m.; système de simulacre.

Simulatif, ve, adj.; de simulation, qui est, qui tient de la simulation, qui la marque : une démonstration simulative.

Simulativement, adv.; d'une manière simulative, par la simulation, avec simulation.

Simulément, adv.; d'une manière simulée.

Simulisme, s. m.; système de simulation; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle simulation : ce n'est que du simulisme.

Simultanéisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être simultanéisé, rendu simultané, qui est susceptible de simultanéité : tous ces efforts, tous ces mouvements sont simultanéisables.

Simultanéisation, s. f.: action de simultanéiser, de faire en même temps, au même instant; état simultanéisé.

Simultanéisé, e, part pas. et adj.; qui est rendu simultané, qui a, qui présente de la simultanéité : ces efforts, ces mouvements sont simultanéisés.

Simultanéiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir simultané; donner, prendre de la simultanéité; faire, agir ensemble, en même temps et au même instant, simultanément : simultanéiser des opérations politiques ou financières, des efforts, des mouvements.

Simultanéisme, s. m.; système de simultanéisation : un savant, un droit simultanéisme.

Sinapisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sinapisé, auquel on doit appliquer des sinapismes : cette personne est sinapisable.

Sinapisation, s. f.; action de sinapiser; état sinapisé : la sinapisation d'un bain de pieds.

Sincérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sincérisé, rendu sincère, qui est susceptible de sincérité; dans quoi on doit mettre, apporter de la sincérité : cette déclaration est sincérisable.

Sincérisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sincère, qui a, qui présente de la sincérité, de la franchise, de la candeur : tout en lui est sincérisé.

Sincériser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir; sincère montrer, apporter de la sincérité, de la franchise, de la candeur; agir avec sincérité, franchise : sincériser ses actes : l'homme qui ne sincérise point son cœur n'est jamais qu'un hypocrite et un fourbe.

Si l'homme ne sincérisait les actes sérieux de sa vie, qui pourrait se fier en lui? personne; parce que sans sincérité il pourrait être sans vérité, même sans honneur, sans justice et sans probité. La sincérité montre ce qu'est l'homme et son cœur, et par elle il entre dans toutes les voies de noble action, d'inturpitude et d'immensonge.

Sincérisme, s. m.; système de sincérité, habitude de sincérité; ce qui est, ce qui montre une continuelle sincérité : le sincérisme des cœurs droits.

Sinécuriel, le, adj.; de sinécure, qui est, qui tient de la sinécure; qui concerne la sinécure, lui appartient : des fonctions sinécurielles : un traitement sinécuriel.

Sinécuriellement, adv.; d'une manière sinécurielle, avec une sinécure, par une sinécure : payer, récompenser sinécuriellement.

Sinécuriellité, s. f.; état, qualité de ce qui est sinécuriel.

Sinécurisable, adj. des 2 g.; qui peut être sinécurisé, converti en sinécure : ces fonctions, ces places sont sinécurisables.

Sinécurisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sinécuriser; qui sinécurise, maintient les sinécures; qui donne des sinécures : une administration sinécurisante.

Sinécurisateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui érige une sinécure, qui forme des sinécures, qui établit, qui crée des charges, des fonctions, des places sinécurielles : un gouvernement sinécurisateur.

Sinécurisation, s. f.; action de sinécuriser, de rendre sinécure, de convertir en sinécure : la sinécurisation des fonctions, des places.

Sinecurisé, e, part. pas. et adj.; qui est devenu sinécure, qui est rendu sinécure, qui est érigé en sinécure : ces fonctions, ces places sont sinécurisées.

Sinécuriser, v. act.; ériger des sinécures, en sinécure, convertir en sinécure; créer, former, établir des sinécures, des places, des emplois lucratifs inutiles.

Sinécurisme, s. m.; système de sinécurisation, de sinécure : le sinécurisme anglais.

Sinécuriste, s. des 2 g.; partisan des sinécures, du sinécurisme.

Singereusement, adv.; d'nne manière singereuse. Au fig. : il amuse singereusement, par des actions, des postures plaisantes et badines.

Singereux, se, adj.; de singe, qui tient du singe, qui est une imitation de singe. Au fig. : qui est action plaisante et badine par la posture, par le jeu de la figure.

Singularisé, e, part. pas. et adj., qui a de la singularité, qui est rendu singulier, unique, particulier, extraordinaire, bizarre : ces récits sont singularisés.

Singulariser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir singulier; donner prendre de la singularité; rendre unique, particulier, extraordinaire, bizarre : singulariser un récit, une narration : cette personne se singularise. Neut.

faire de la singularité, agir d'une manière extraordinaire : vous singularisez.

Singularisme, s. m.; système de singularité; ce qui est, ce qui montre une continuelle singularité : c'est du singularisme. Constante manie de vouloir paraître différent des autres : son singularisme.

Sinuable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sinué, rendu sinueux, à quoi on doit donner des détours, des replis : ces allées sont sinuables.

Sinué, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu sinueux, qui présente des détours, des replis : ces allées sont bien sinuées : ces lieux sont bien, agréablement sinués.

Sinuer, v. act.; rendre sinueux, donner des détours, des replis : sinuer une route, des allées, un lieu de promenade.

Sinueusement, adv.; d'une manière sinueuse, avec sinuosité : cette rivière coule sinueusement.

Siropable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être siropé, dans quoi on doit mettre, faire entrer du sirop : ce médicament, cette boisson est siropable.

Siropement, s. m.; action de siroper; état siropé : le siropement d'un médicament, d'une boisson.

Siropeux, *se*, qui est de la nature du sirop, qui est, qui tient du sirop.

Siroposité, s. f.; état, qualité de ce qui siropeux, de ce qui a la douceur du sirop.

Sité, *e*, part. pas. et adj.; qui a un site, qui présente un site : ce pays est bien, agréablement sité. auquel on a donné un site : ce paysage, ce tableau est bien, mal sité.

Siter, v. act.; donner, représenter un site : siter un paysage, un tableau.

Smillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être smillé : ce moëllon, ce grès est smillable.

Smillage, s. m.; action de smiller; état smillé : le smillage du moëllon, du grès.

Sobrifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sobrifié, qui est susceptible de sobriété, de prendre de la sobriété : cette personne est sobrifiable.

Sobrifiant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sobrifier, de se sobrifier; qui sobrifie, rend sobre, qui donne, cause la sobriété : le travail est sobrifiant : il prend des habitudes sobrifiantes.

Sobrification, s. f.; action de sobrifier; état sobrifié : sa sobrification.

Sobrifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sobre, qui a, qui présente de la sobriété: cette personne est sobrifiée : ces enfants sont sobrifiés.

Sobrifier, v. act. et pron. se—; rendre, devenir sobre, inculquer la sobriété, la retenue : sobrifier des enfants : cette personne se sobrifie. Neut.; faire de la sobriété : vous sobrifiez.

Sobrifisme, s. m ; système de sobriété.

Sociabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être sociabilisé, rendu sociable; qui est susceptible de sociabilité : cette personne est sociabilisable.

Sociabilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sociabiliser, de se sociabiliser; qui sociabilise, rend sociable, qui donne de la sociabilité, la belle sociabilité : le législateur doit puiser dans le cœur de l'homme pour former ses lois et afin de les rapprocher de la nature; mais il doit aussi puiser beaucoup dans la raison et dans la civilisation afin de les rendre sociabilisantes.

L'instruction forme, enrichit l'esprit, donne à l'homme l'exactitude et la capacité nécessaire pour développer et utiliser la haute intelligence. Mais l'éducation est seule sociabilisante, parce que seule elle donne les beaux modes de vie et imprime dans le caractère et les habitudes tous les beaux, utiles et nécessaires devoirs de la société.

Sociabilisation, s. f.; action de sociabiliser; de rendre sociable; état sociabilisé.

Sociabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sociable, qui a acquis les qualités, les vertus propres, nécessaires à la société; qui a pris de la sociabilité : cette personne s'est bien sociabilisée.

Sociabiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir sociable, propre à l'état de société; donner, prendre de la sociabilité : sociabiliser une personne : cette personne se sociabilise.

Sociabilisme, s. m.; système de sociabilité.

Socialisable, adj. des 2 g.; qui peut être socialisé, rendu social, commun à la société; que l'on doit former, réunir en corps social, que l'on peut soumettre à des règles sociales, à un ordre social, qui est susceptible de socialité : ces personnes, ces hommes sont socialisables.

Socialisation, s. f.; action de socialiser; état socialisé.

Socialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu social, qui est dans un intérêt commun de société : des intérêts socialisés. Qui est réuni, formé en corps social, qui fait partie d'un corps social, qui forme une société : ces hommes sont socialisés.

Socialiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir social; placer dans un intérêt commun de société; former un corps social, se former en corps social; réunir, se réunir en corps de société : socialiser des hommes, des droits, des avantages : ces hommes se socialisent.

Socialisme, s. m.; système de socialisation, de formation sociale : un bon socialisme : le socialisme politique, religieux.

Socialiste, s. des 2 g.; celui, celle qui est membre d'une société, qui fait partie d'une société : les socialistes de tel pays, de telle ville.

Socialité, s. f.; état, qualité de ce qui est social.

Sociéticidant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sociéticider; qui sociéticide, qui at-

Digitized by Google

tente à la société, qui renverse, détruit un ordre social : votre politique est sociéticidisante : vous êtes entré et vous restez dans une voie sociéticidante.

Sociéticide, s. des 2 g.; celui, celle qui attente à une société, qui renverse, détruit une société, un ordre social : vous êtes un sociéticide. Substantivement : des actes sociéticides.

Sociéticider, v. act.; porter atteinte à la société, à l'ordre social, les renverser. Neut.; propager des principes sociéticides : vous sociéticidez.

Sociéticidisme, s. m.; système sociéticide : continuel attentat à la société, à l'ordre social; ce qui ne présente qu'un renversement social : c'est du sociéticidisme.

Sodomique, adj. des 2 g.; qui est de la sodomie, qui la concerne, lui appartient : une dépravation sodomique.

Sodomiquement, adv.; d'une manière sodomique : libertiner sodomiquement.

Sodomiste, s. m.; celui qui se livre à la sodomie, partisan du sodomisme : c'est un sodomiste.

Sodomisme, s. m.; système de sodomie, vicieuse habitude de sodomie, son effet.

Soierier, s. m., f. *ère*; marchand, fabricant de soierie.

Soignable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être soigné : cette personne, ce malade est soignable : ces choses sont soignables.

Soignance, s. f.; action de soigner, de donner des soins.

Soignant, e, adj.; qui soigne, qui porte des soins : une soignante bonté, humanité.

Soldable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être soldé : ce compte est soldable : ces personnes sont soldables.

Soldant, e, adj.; qui solde, acquitte, qui opère la libération d'une dette : ce paiement est soldant : cette quittance est soldante.

Soldateur, s. m, f. *trice*; celui, celle qui solde.

Soldation, s. f.; action de solder, de délivrer la solde, d'acquitter une solde de compte; état soldé : la soldation d'un compte : sa soldation.

Soldément, adv.; d'une manière soldée; par, avec solde.

Soldisme, s. m.; système de solde pour les troupes.

Solécisation, s. f.; action de soléciser, de faire un solécisme.

Solécisé, e, part. pas. et adj.; qui n'est plus dans sa pureté, qui est dénaturé par le solécisme.

Solécisер, v. act.; faire un, des solécismes; altérer, détruire la pureté du langage. Par extension au fig.; altérer des principes, faire des fautes de conduite : soléciser un principe, l'action. Neut.; faire du solécisme : vous solécisez : cette personne ne fait que soléciser.

Soléciseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui fait des solécismes.

Solennisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être solennisé : cette fête est solennisable.

Solennisme, s. m.; système de solennisation, de solennité.

Solfiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être solfié, qu'il est nécessaire de solfier : cette musique est solfiable.

Solfiement, s. m.; action de solfier; état solfié : le solfiement de la musique.

Solidarisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être solidarisé, rendu solidaire : ces débiteurs sont solidarisables.

Solidarisation, s. f.; action de solidariser, d'imposer la solidarité, de lier par une solidarité; état solidarisé.

Solidarisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu solidaire, qui est lié par la, par une solidarité : ces personnes sont solidarisées : ces débiteurs sont solidarisés; qui est abrité garanti par une solidarité : l'Europe n'aura une continuelle et véritable paix que quand la liberté de chaque nation sera solidarisée par les peuples.

Solidariser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir solidaire; lier par la solidarité : solidariser des débiteurs, établir, former une solidarité sociale, politique; garantir, se garantir mutuellement une chose par la solidarité : les différents peuples de l'Europe doivent se solidariser la liberté et se la solidariseront un jour.

Solidarisme, s. m.; système de solidarisation, de solidarité de garantie solidaire.

Solidifiable, adj. des 2 g.; qui peut être solidifié, qui est susceptible de se solidifier : ces choses sont solidifiables.

Solidifiant, e, adj.; qui solidifie, rend solide : c'est un moyen solidifiant.

Solidifisme, s. m.; système de solidification.

Soliloquer, v. neut.; faire un soliloque, s'entretenir avec soi-même : vous soliloquez : il soliloque.

Solitarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu solitaire : cette personne, cette maison est solitariée.

Solitarier, v. act. et pr., se —; rendre, devenir solitaire : cette personne se solitarie.

Solitarisme, s. m.; système solitaire, de vie absolument retirée.

Solitarité, s. f.; état, qualité de ce qui est solitaire.

Solite, adj. des 2 g.; qui est selon la coutume, l'usage, les règles, les principes : cette action est solite : procédure solite : ces choses, ces conditions sont solites.

Solité, s. f.; état, qualité de ce qui est solite : la solité de l'action, de la procédure, des clauses, des conditions.

Solitement, adv.; d'une manière solite : agir solitement.

Solitudisé, e, part. pas. et adj.; qui est relégué, plongé dans la solitude : cette personne est solitudisée.

Solitudiser, v. act. et pr., se —; reléguer, plon-

ger, se reléguer, se plonger dans la solitude : solitudiser une personne, la placer à l'écart de tout le monde, ne la laisser ni voir ni fréquenter personne : on le solitudise : cette personne se solitudise, n'aime que la solitude.

Sollicitant, e, adj.; qui sollicite, qui incite, excite à faire : des passions, des tentations sollicitantes.

Sollicitisme, s. m.; système de sollicitation, acharnement du solliciteur : son sollicitisme.

Sollicitudisme, s. m.; système de sollicitude; ce qui présente une continuelle, une incessante sollicitude.

Solubilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être solubilisé, rendu soluble, facile à résoudre : ce problème est solubilisable : toutes ces difficultés sont solubilisables.

Solubilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de solubiliser; qui solubilise, rend soluble : c'est un moyen solubilisant.

Solubilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu soluble, facile à résoudre : ce problème est solubilisé; ces difficultés sont solubilisées.

Solubiliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir soluble, facile à résoudre : solubiliser un problème : ces difficultés se solubilisent.

Solvabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être solvabilisé, qui peut devenir solvable, qui est susceptible de se solvabiliser : les plus insolvables sont solvabilisables par le travail, l'intelligence et la bonne conduite.

Solvabilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de solvabiliser, de se solvabiliser; qui solvabilise, rend solvable, qui donne, cause la solvabilité : l'ordre et le travail sont toujours solvabilisants.

Solvabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu solvable : cette personne s'est solvabilisé par son travail, son ordre et son économie.

Solvabiliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir solvable; donner, prendre, acquérir la solvabilité, de la solvabilité : par le travail et la bonne conduite le plus pauvre se solvabilise; et par la paresse et la débauche le plus riche s'insolvabilise. Cette personne se solvabilise.

Sombrable, adj. des 2 g.; qui peut sombrer : ce vaisseau est sombrable. T. d'agriculture; que l'on doit sombrer, labourer profondément à la mi-mai : cette terre, ce champ, cette vigne est sombrable.

Sombrage, s. m.; action de sombrer; état sombré : le sombrage des terres, de la vigne : un bon sombrage.

Sommable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sommé de faire, d'obéir : cette personne est sommable.

Sommisable, adj. des 2 g.; qui peut être élevé au sommet, placé dans les sommités sociales : cette personne est sommisable.

Sommisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sommiser, de se sommiser; qui sommise, qui place dans les sommités sociales : la fortune seule n'est jamais véritablement sommisante, il n'y a que les grandes actions : il est d'un mérite sommisant.

Sommisation, s. f.; action de sommiser; état sommisé : sa sommisation.

Sommisé, e, part. pas. et adj.; qui est placé au sommet, dans une sommité sociale : cet homme s'est soumisé par ses grandes actions, par son mérite.

Sommiser, v. act. et pron., se—; élever, s'élever au plus haut; placer, se placer dans une sommité sociale : cette personne se sommise : ces grandes actions, son grand mérite le sommissèrent.

Sommisme, s. m.; système de sommisation; tout ce qui sommise, est de nature à placer dans une sommité sociale.

Somniférable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être somnifére, rendu somnifère; dans quoi on peut, on doit mettre, faire entrer du somnifére : cette potion est somniférable.

Somnifférant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de somnifférer, de rendre somnifère, propre à provoquer le sommeil, à faire *dormir*; qui provoque le sommeil, qui fait dormir : une potion somnifférante. Substantivement : un somnifférant.

Somnifération, s. f.; action de somnifférer; état somnifféré : la somnifération d'un remède, d'une potion.

Somnifféré, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du somnifére, qui est rendu propre à provoquer le sommeil, à faire dormir : ce remède est somnifféré : cette potion est somnifférée.

Somnifférer, v. act.; rendre somnifère; rendre propre à provoquer le sommeil, à faire dormir; mettre, faire entrer du somnifère dans une chose : somnifférer un remède, une potion.

Somnifférique, adj. des 2 g.; qui est du somnifère, qui contient du somnifère : un remède, une potion somnifférique.

Somnoler, v. neut.; dormir légèrement, momentanément : ne faire que somnoler, se réveiller à tout instant. Au fig.; tomber dans l'inactivité, dans la pesanteur d'esprit, être sans force, sans courage : vous somnolez, il somnole.

Somptuarité, s. f.; état, qualité de ce qui est somptuaire : la somptuarité de la loi.

Somptuosé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu somptueux, qui a, qui présente de la somptuosité : cette fête est somptuosée.

Somptuoser, v. act. et pron., se—; rendre devenir somptueux; donner, prendre de la somptuosité : somptuoser son luxe, sa table, sa dépense.

Sondable, adj. des 2 g.; qui peut être sondé, qu'il est nécessaire de sonder : ce terrein, cette plaie, cette personne est sondable.

Sondation, s. f.; action de sonder : la sondation d'un terrein, d'un trou, d'un précipice.

Sondement, s. m.; état sondé : le sondement du cœur.

Sonnaillement, s. m.; action de sonnailler, de ne faire que sonner : tout le voisinage est fatigué de ce sonnaillement.

Sonnable, adj. des 2 g.; que l'on peut, que l'on doit sonner, faire sonner : cette cloche est sonnable.

Sonnement, s. m.; action de sonner : le sonnement d'une cloche, des cloches.

Soporativement, adv.; d'une manière soporative.

Sorceler, v. neut.; faire de la sorcellerie : vous sorcelez.

Sordidisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sordide : qui a, qui présente de la sordidité : cette personne est sordidisée.

Sordidiser, v. act et pr., se—; rendre, devenir sordide; donner, prendre de la sordidité: cette personne se sordidise. N.; faire le sordide, de la sordidité, agir sordidement : vous sordidisez.

Sordidisme, s. m.; système sordide, de sordidité: ce qui ne présente qu'une continuelle sordidité : c'est du sordidisme.

Sororialement, adv.; d'une manière soriale : agir sororialement.

Sororialité, s. f.; état, qualité de ce qui est sororial.

Sororisable, adj. des 2 g.; qui peut être sororisé, que l'on doit sororiser. Au fig.; que l'on doit lier étroitement comme deux sœurs: toutes les actions de bien, de bonté, d'humanité sont sororisables et l'homme doit leur donner tout ce lien et tout cette inséparation de sororité qu'elles demandent.

Sororisation, s. f.; action de sororiser; état sororisé : leur sororisation.

Sororisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est dans une union de sœur, comme deux sœurs. Au fig.; qui est indissolublement lié, naturellement ou par intérêt, convenance, besoin; qui est resté; qui reste dans une harmonie de sœur : les vertus ne militent avantageusement les vices, que quand elles sont bien sororisées.

Sororiser, v. act. et pr., se—; lier, se lier; unir, s'unir comme deux sœurs, par une affection, un attachement de sœur; former, établir un lien, une intimité de sororité : ces jeunes personnes sororisent, se sororisent. Au fig.; associer, s'associer, étroitement; inséparer, s'inséparer par les tendances; essayer d'accord et ensemble une même action; y concourir, sans rivalité, par le même besoin, par les mêmes motifs, unir, s'unir par un lien que l'intérêt ou la morale indissolubilise : toutes les vertus se sororisent et travaillent en commun à l'amélioration de l'homme, lorsque l'homme lui-même leur donne accès et ne leur oppose pas continuellement ses vices.

Sororisme, s. m.; système de sororité; ce qui présente une continuelle, incessante action de sororité : c'est un beau sororisme.

Sororité, s. f.; état, qualité de ce qui est lien, union, action de sœur.

Sortable, adv. d'une manière sortable : composer sortablement sa société.

Sorteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui aime à sortir, qui reste peu chez lui, à la maison : cette femme est très sorteuse, trop sorteuse.

Sottisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sottisé, qui mérite des sottises, des injures : cette personne est sottisable.

Sottisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a reçu, qui reçoit des sottises, des injures; cette personne fut bien sottisée.

Sottiser, v. neut.; faire, dire des sottises : vous sottisez pron. se—; se dire réciproquement des sottises, des injures : ces personnes se sottisent.

Sottiseur, s. m f.; *se*, celui, celle qui dit des sottises: des injures, qui ne fait que dire des sottises.

Sottisme, s. m.; ce qui n'est, ne présente que de la sottise, des sottises; système de sottises, continuelle action de sottise : c'est du sottisme.

Souchable, adj. des 2 g.; qui peut être souché, qui est susceptible de soucher, de se former en souche, de croître en souche : cette plante est souchable.

Souché, *e*, part. pas. et adj.; qui est en souche, qui forme une souche, qui croit en souche : cette plante est bien souchée.

Souchement, s. m.; action de soucher, de se soucher; état souché : le souchement d'une plante.

Soucher, v. act. et pr., se—; mettre, planter en souche, se former en souche, croître en souche : cette plante se souche bien.

Soucieusement, adv.; d'une manière soucieuse, inquiète, pensive, morne, chagrine; dans le souci : il vit, passe son temps très soucieusement.

Soudable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être soudé : ces deux morceaux de fer sont soudables.

Soudage, s. m; action de souder; état soudé : un bon soudage.

Soudanisable, adj.; qui peut être doit être soudanisé, rendu soudain : cette chose, cette apparition est soudanisable.

Soudanisation, s. f.; action de soudaniser, état soudanisé : sa soudanisation.

Soudanisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a été, qui est rendu soudain, qui est fait soudainement : cette action, cette apparition fut soudanisée.

Soudaniser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir soudain : donner, prendre de la soudanité : soudaniser une action, son apparition : toutes ces choses se soudanisent. N.; agir soudainement : vous soudanisez.

Soudanisme, s. m.; système de soudanité d'action : son soudanisme.

Soudanité, s. f.; état, qualité de ce qui est soudain : la soudanité d'action.

Soudoiement, s. m.; action de soudoyer, état soudoyé ; son soudoiément ; le soudoiement de tous ces mauvais sujets.

Soudoyable, adj.; que l'on peut soudoyer, qui est susceptible de soudoiement : tous ces gens sont soudoyables.

Soudoyisme, s. m.; système de soudoiement.

Soufflable, adj. des 2 g., qui peut être soufflé : ce feu est soufflable : la discorde est soufflable entre eux, dans ce pays.

Soufflétable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être soufflété : cet homme est soufflétable.

Soufflettement, s. m.; action de souffleter; état soufflété : son soufflettement.

Souillable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être souillé : ces choses sont souillables : son honneur, sa réputation est souillable.

Souillement, s. m.; action de souiller; état souillé : son souillement.

Soulageable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être soulagé : cette personne est soulageable.

Soulageant, e, adj.; qui soulage, qui cause, opère un soulagement : ce remède est soulageant.

Soulevable, adj. des 2 g.; qui peut être soulevé : cette chose, ce fardeau est soulevable. Qui peut être excité à la revolte : ce peuple est soulevable : cette question est soulevable.

Soulevant, e, adj.; qui soulève : une machine, une force soulevante. Qui cause un soulèvement : c'est un moyen soulevant : cette action est soulevante.

Soulignable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être souligné, qu'il est nécessaire de souligner : ces mots sont soulignables.

Soumettable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être soumis, qu'il est nécessaire de soumettre : ce peuple, cette personne est soumettable : cette question est soumettable à l'examen.

Soumettant, e, adj.; qui soumet, qui amène, opère une soumission : une force, une justice, une bonté soumettante.

Soumissionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être soumissionné pour acheter, acquérir : ce domaine est soumissionnable.

Soumissionnel, le, adj.; de soumission, qui est de la soumission, qui la marque : c'est un acte soumissionnel.

Soumissionnellement, adv.; d'une manière soumissionnelle, avec soumission.

Soupçonnel, le, adj.; de soupçon; qui est de soupçon, qui le marque.

Soupçonnellement, adv.; d'une manière soupçonnelle.

Soupçonneusement, adv.; d'une manière soupçonneuse, sur un simple soupçon : vous le condamnez soupçonneusement.

Souquement, s. m., t. de mar.; action de souquer; état souqué.

Sourceux, se, adj.: qui a des sources; qui présente beaucoup de sources : un terrein sourceux, une terre sourceuse.

Sourcillement, s. m.; action de sourciller : vos sourcillements : ses sourcillements.

Sourcilleusement, adv.; d'une manière sourcilleuse, en sourcillant.

Souriant, e, adj.; qui sourit : elle est toujours souriante : une physionomie souriante : un regard souriant : une mine souriante.

Sournoisement, adv.; d'une manière sournoise : il agit sournoisement.

Sournoiser, v. neut.; faire le sournois, de la sournoiserie : vous sournoisez : il sournoise.

Sournoiserie, s. f.; action du sournois : ses sournoiseries le font mépriser et inimiser partout.

Sous-affermable, adj. des 2 g.; qui peut être sous-affermé : ces biens sont sous-affermables.

Sous-affermement, s. m.; action de sous-affermer; état sous-affermé.

Sous-affermisme, s. m.; système de sous-affermement.

Sous-amendable, adj. des 2 g.; qui peut être sous-amendé, que l'on doit sous-amender : cet amendement est sous amendable.

Sous-amendation, s. f.; action de sous-amender; état sous-amendé : la sous-amendation de cet amendement.

Sous-entendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sous entendu : c'est sous entendable.

Sous-louable, adj. des 2 g.; qui peut être sous-loué : cette partie de maison est sous-louable.

Sous-mentonnable, adj. des 2 g.; qui doit être sous-mentonné, auquel on doit adopter une sous-mentonnière : ce casque, ce schako, cette coiffure est sous-mentonnable.

Sous-mentonné, e, part. pas. et adj.; qui a une sous-mentonnière : ce casque, ce schako est sous-mentonné. Qui est noué sous le menton : cette coiffure est sous-mentonnée.

Sous-mentonnement, s. m.; action des sous-mentonner; état sous-mentonné : le sous-mentonnement d'un casque, d'un schako, d'une coiffure.

Sous-mentonner, v. act.; garnir d'une sous-mentonnière, adapter une sous-mentonnière : sous-mentonner, un casque, un schako, nouer sous le menton : sous-mentonner une coiffure.

Sous-préfectorial, e, adj.; qui est du sous-préfet, qui émane du sous-préfet, qui est de son administration : une décision sous-préfectoriale : un arrêté sous-préfectorial.

Sous-préfectorialement, adv.; d'une manière sous-préfectoriale, par le sous-préfet : administrer sous-préfectorialement une étendue de pays.

Sous-préfectorialisation, s. f.; action de sous-préfectorialiser; état sous-préfectorialisé : la sous-préfectorialisation de l'administration.

Digitized by Google

Sous-préfectorialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu sous-préfectorial, qui est dans les attributions du sous-préfet, qui est placé sous l'influence, sous l'autorité d'un sous-préfet.

Sous-préfectorialiser, v. act.; rendre sous-préfectorial, faire entrer dans les attributions d'un sous-préfet; placer sous l'influence, l'action, l'autorité d'un sous-préfet: sous-préfectorialiser l'administration.

Sous-préfecterialisme, s. m.; système de sous-préfectorialisation.

Sous-préfectorialité, s. f.; état, qualité de ce qui est sous-préfectorial.

Soustrayable, adj. des 2 g.; qui peut être soustrait: cette chose, son argent est soustrayable.

Soutanier, s. m., f. *ère;* marchand, fabricant de soutane. En plusieurs lieux on se sert de ce substantif pour désigner les prêtres et on en fait une expression de mépris: un soutanier, des soutaniers.

Soutenant, e, adj.; qui soutient, qui supporte, qui appuie: un objet soutenant, qui aide, qui défend: une protection soutenante.

Souterrable, adj. des 2 g.; qui peut être souterré, mis, caché sous terre: ces choses sont souterrables.

Souterranisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être souterranisé, où l'on peut établir, construire des souterrains: ces lieux sont souterranisables.

Souterranisation, s. f.; action de souterraniser; état souterranisé: la souterranisation d'un lieu.

Souterranisé, e, part. pas. et adj.; où il y a un, des souterrains: ces lieux sont souterranisés.

Souterraniser, v. act.; creuser, établir, former, construire un souterrain: souterraniser un lieu.

Souterré, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé sous terre, caché dans la terre: ces objets sont souterrés: ces choses sont souterrées.

Souterrement, s. m.; action de souterrer; état souterré: un souterrement de choses, d'objets.

Souterrer, v. act.; mettre, placer sous terre, cacher dans la terre: souterrer des objets, des choses.

Soutirable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être soutiré: ce vin est soutirable. Au fig.: de qui on peut obtenir quelque chose par adresse: cette personne est soutirable.

Soutirament, adv.; d'une manière soutirante, en soutirant: vous n'obtenez que soutirament.

Soutirant, e, adj.; qui soutire, qui obtient par adresse, fraude: une ruse, une bassesse, une caresse, une hypocrisie soutirante.

Soutirement, s. m.; action de soutirer; état soutiré: son soutirement: les soutirements des intrigants politiques épuisèrent le trésor public.

Soutireur, s. m., f. *se;* celui, celle qui soutire, qui fait le métier d'obtenir, d'arracher par ruse, adresse.

Souverainisable, adj. des 2 g.; qui peut être souverainisé, rendu souverain: ce prince, ce grand homme est souverainisable, qui est susceptible de devenir supérieur en son genre.

Souverainisation, s. f.; action de souverainiser; état souverainiser: sa souverainisation.

Souverainisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu souverain, qui a, qui possède la souveraineté: ce prince, ce grand homme est souverainisé: Napoléon fut souverainisé par la victoire et son génie, qui est devenu supérieur en son genre.

Souverainiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir souverain; donner, prendre la souveraineté, s'en emparer, devenir supérieur à tout en son genre.

Spadassiner, v. n.; faire le spadassin: vous spadassinez.

Spasmodieux, s. m., f. *se;* celui, celle qui a des spasmes: c'est une spasmodieuse, qui a des spasmes naturellement ou à volonté.

Spécifiable, adj. des 2 g.; qui peut être spécifié, que l'on doit spécifier: ces choses, ces conditions sont spécifiables.

Spectrisable, adj. des 2 g.; qui peut être spectrisé, qui est susceptible de se spectriser, de devenir spectre, extrêmement hâve et maigre.

Spectrisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de spectriser, de se spectriser; qui spectrise, qui rend spectre, extrêmement hâve et maigre: cette maladie est spectrisante.

Spectrisation, s. f.; action de spectriser; état spectrisé.

Spectrisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu spectre. Au fig.: qui est extrêmement hâve et maigre: cette personne est spectrisée.

Spectriser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir extrêmement hâve et maigre: cette personne se spectrise.

Spéculable, adj. des 2 g.; qui peut être spéculé, ce sur quoi on peut spéculer: ces choses sont spéculables.

Sphérisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sphérisé, mis, placé dans une sphère. Au fig.: qui est susceptible de sortir des bornes de son état, d'entrer, de se placer dans une position sociale plus distinguée: l'homme n'est sphérisable que par son mérite, son talent et ses actions.

Sphérisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sphériser, de se sphériser; qui sphérise, place dans une sphère. Au fig.: qui fait sortir de son état pour faire entrer dans une condition, dans une sphère sociale plus distinguée: la science et les belles actions sont toujours honorablement sphérisantes.

Sphérisation, s. f.; action de sphériser; état sphérisé: sa sphérisation.

Sphérisé, e, part. pas. et adj.; qui est placé dans

Digitized by Google

une sphère. Au fig. : qui est socialement sphérisé, qui a un état social, une position, une condition : il est bien, mal sphérisé.

Sphériser, v. act. et pr., se—; placer, fixer dans une sphère; donner une étendue d'espace, d'élévation. Au fig. : donner, prendre un état social, une condition, une position de société : sphériser avantageusement, honorablement une personne : cette personne se sphérise dans la gloire.

Sphérisme, s. m.; système de sphérisation.

Splendorisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de la splendeur.

Splendoriser, v. act et pr., se—; donner, prendre de la splendeur.

Spoliable, adj. des 2 g.; qui peut être spolié, qui est exposé à une spoliation : cette personne est spoliable.

Spoliant, *e*, adj.; qui spolie, dépouille, dépossède : c'est une administration spoliante.

Spoliatif, *ve*, adj.; de spoliation, qui est de la spoliation, qui la marque : c'est un acte spoliatif : cette mesure est spoliative.

Spoliativement, adv.; d'une manière spoliative; avec spoliation, par la spoliation.

Spontanéisable, adj. des 2 g.; qui peut être spontanéisé, rendu spontané, qui est susceptible de spontanéité : ces mouvements sont spontanéisables.

Spontanéisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est, qui a été rendu spontané : ce mouvement fut spontanéisé par la lassitude des choses et par tous les désirs de sortir cette si humiliante et encore si douteuse position.

Spontanéiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir spontané, donner, prendre de la spontanéité : un peuple ne met jamais son roi ou son gouvernement dans la nécessité de devenir oppresseur, tyran : toutes les tendances sont en eux-mêmes, et c'est toujours ou le prince ou le gouvernement qui nécessite une révolution : et quand un peuple spontanéise ses résistances au profit de la liberté, ses armes deviennent inémoussables et tous les courages grandissent.

Spontanéisme, s. m.; système de spontanéité.

Squelettisable, adj. des g.; qui peut être squelettisé, qui est susceptible de se squelettiser, de devenir squelette.

Squelettisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de squelettiser, de se squelettiser; qui squelettise, rend squelette : une fièvre squelettisante. Au fig.: qui ôte, détruit la consistance, les moyens de vie, de durée, les forces, les vigueurs d'action, qui dépouille d'un état florissant et plonge dans celui de dépérissement.

Squelettisation, s. f.; action de squelettiser, état squelettisé.

Squelettisé, *e*, part. pas. et adj; qui est rendu, devenu squelette. Au fig.: qui est dépouillé de toutes ses consistances, de ses moyens de vie, de force, de durée, de vigueur d'action, de son état florissant.

Squelettiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir squelette, comme un squelette : cette personne se squelettise. Au fig.: faire perdre, perdre sa consistance, ses moyens de vie, de durée, de vigueur d'action; dépouiller d'un état florissant et plonger dans celui de dépérissement.

Squirrhé, *e*, adj.; qui a un squirrhe : cette personne est squirrhée.

Stabilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être stabilisé, rendu stable, qui est susceptible de stabilité : toutes ces choses sont stabilisables.

Stabilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de stabiliser, de rendre stable; qui stabilise, qui cause, amène, opère la stabilité : pour un gouvernement, les causes stabilisantes ne sont que dans les harmonies de son action avec le besoin général et l'opinion publique.

Stabilisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui stabilise.

Stabilisation, s. f.; action de stabiliser, de donner la stabilité nécessaire; état stabilisé

Stabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu stable, qui a, qui présente de la stabilité, de la durée.

Stabiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir stable; donner, prendre, acquérir de la stabilité, de la solidité, de la durée : stabiliser les choses : un gouvernement ne peut rien stabiliser, s'il n'est lui-même stabilisé par le besoin public, et s'il ne se stabilise par l'équité, par l'impartialité, par tous les ordres d'action, d'intérêt général, par ses harmonies avec l'opinion et la majorité nationale.

Stabilisme, s. m.; système de stabilisation; tout ce qui continuellement tend à stabiliser : c'est du stabilisme.

Stablement, adv.; d'une manière stable : aimer stablement.

Stationnable, adj. des 2 g.; qui peut être stationné, qu'il est nécessaire de stationner, de faire stationner dans différents endroits, lieux : ces troupes sont stationnables.

Stationnairement, adv.; d'une manière stationnaire, dans le même lieu, le même endroit : il travaille stationnairement.

Stationnariable, adj. des 2 g.; qui peut être stationnarié, rendu, laissé stationnaire.

Stationnariant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de stationnarier, de se stationnarier; qui stationnarie, rend stationnaire, qui cause la stationnarité, qui fixe, maintient dans l'état, dans le lieu où l'on est : ses occupations sont stationnariantes.

Stationnarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu stationnaire, qui est fixé, maintenu dans son état, qui a, qui présente de la stationnarité.

Stationnarier, v. act. et pron. se —; rendre,

Digitized by Google

devenir stationnaire ; fixer, maintenir, rester dans l'état où l'on est, dans la stationnarité.

Stationnarisme, s. m.; système stationnaire, de stationnarité.

Stationnarité, s. f.; état, qualité de ce qui est stationnaire.

Statuable, adj. des 2 g.; sur quoi on peut, on doit statuer : cette demande est statuable.

Statuation, s. f.; action de statuer; état statué.

Stérilisable, adj. des 2 g.; qui peut être stérilisé, qui est susceptible de stériliser : cette terre est stérilisable.

Stérilisant, *e*, adj.; qui stérilise, qui cause, amène la stérilité, une stérilité : cette sécheresse est stérilisante.

Stérilisme, s. m.; système qui ne peut produire que la stérilité, stérilité qui s'étend à tout : c'est du stéribilisme.

Stigmatisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être stigmatisé. Au propre et au fig. : cette personne, ce système est stigmatisable.

Stigmatisant, *e*, adj.; qui stigmatise, qui flétrit: des reproches stigmatisants.

Stigmatisation, s. f.; action de stigmatiser; état stigmatisé : sa stigmatisation.

Stigmatisme, s. m.; système de stigmatisation.

Stimulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être stimulé : cette personne est stimulable.

Stimulamment, adv.; d'une manière stimulante, en stimulant.

Stimulisme, s. m.; système de stimulation; tout ce qui tend à stimuler.

Stipendiable, adj. des 2 g.; qui peut être stipendié : tous ces gens sont stipendiables.

Stipendiairement, adv.; d'une manière stipendiaire, par la stipendiarité : vous agissez stipendiairement.

Stipendiant, *e*, adj.; qui stipendie : c'est une administration stipendiante.

Stipendieur, s. m, f., *se;* celui, celle qui stipendie : des ministres stipendieurs.

Stipendiation, s. f.; action de stipendier; état stipendié : sa stipendiation : la stipendiation ministérielle.

Stipendiarité, s. f.; état, qualité de ce qui est stipendiaire.

Stipulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être stipulé : cette garantie est stipulable.

Stipulatif, *ve*, adj.; qui est de la stipulation, qui la marque, qui contient une stipulation : un acte stipulatif, une rédaction stipulative.

Stipulativement, adv.; d'une manière stipulative; par, avec stipulation.

Stipulisme, s. m.; système de stipulation.

Stoïser, v. neut.; faire du stoïsme, montrer de la stoïcité : vous stoïsez.

Stomacalisation, s. f.; action de stomacaliser, de rendre stomacal; état stomacalisé : la stomacalisation d'un aliment, d'une boisson.

Stomacalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu stomacal, bon pour l'estomac : cet aliment est stomacalisé : cette boisson est stomacalisée.

Stomacaliser, v. act.; rendre stomacal, bon à l'estomac : stomacaliser un aliment, une boisson.

Stomacalité, s. f.; état, qualité de ce qui est stomacale : la stomacalité d'un aliment, d'une boisson.

Strangulable, adj. des 2 g.; qui peut être strangulé, qui est susceptible de strangulation : il est strangulable.

Strangulant, *e*, adj.; qui strangule, étrangle : un mal strangulant.

Strangulateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui strangule.

Strangulisme, s. m.; système de strangulation.

Stratégiquement, adv.; d'une manière stratégique.

Strépiter, v. neut.; faire un grand bruit, du fracas : vous strépitez : il strépite.

Strication, s. f.; t. de manuf.; action de striquer; état striqué : la strication du drap.

Stricticité, s. f.; état, qualité de ce qui est stricte : la stricticité dans les obligations, dans les mœurs, dans la conduite.

Strictisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être strictisé, rendu stricte : les devoirs sont plus ou moins strictisables et leur stricticité doit se proportionner sur leur importance.

Strictisation, s. f; action de stictiser, de donner de la stricticité; état strictisé: la strictisation des obligations.

Strictisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu stricte : tous ces devoirs sont strictisés par la morale et les convenances, et toutes ces obligations sont strictisées par l'honneur.

Strictiser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir strict, d'une exactitude rigoureuse et sévère; donner, prendre de la stricticité : plus l'homme strictisera ses devoirs, plus les devoirs seront sacrés pour lui et moins alors il tombera dans les indifférences d'accomplissement : pour l'homme de bien et d'honneur, tous les devoirs de bonté, d'humanité, d'équité, de justice se strictisent d'eux mêmes : quand les vertus strictisent l'action, l'homme s'infaillibilise.

Studiosable, adj. des 2 g.; qui peut être studiosé, rendu studieux, que l'on peut attacher à l'étude : ce jeune homme est studiosable.

Studiosant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de studioser, de se studioser; qui studiose, rend studieux, attache à l'étude : l'émulation est studiosante, on en doit donner le plus possible aux jeunes gens.

Studiosé, *e* part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu studieux : ce jeune homme est studiosé.

Studioser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir studieux : ce jeune homme se studiose.

Stupéfiable, adj. des 2 g.; qui peut être stupéfié, qui est susceptible de stupéfaction : cette personne est stupéfiable.

Stupidique, adj. des 2 g.; de stupidité, qui est

de la stupidité, qui la marque : ces œuvre stupidique.

Stupidiquement, adv.; d'une manière stupidique; avec stupidité, par stupidité.

Stupidisable, adj. des g ; qui peut être stupidisé, rendu stupide, qui est susceptible de stupidité, de devenir stupide : cet enfant est stupidisable.

Stupidisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de stupidiser, de se stupidiser ; qui stupidise, rend stupide, qui donne, cause la stupidité : les mauvais traitements sont toujours stupidisants.

Stupidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu stupide : cet enfant est stupidisé par les mauvais traitements.

Stupidiser, v. act. et pr., se — ; rendre; devenir stupide ; donner, causer, prendre de la stupidité, tomber dans la stupidité : vous stupidisez vos enfants par vos continuels mauvais traitements et les humiliations qu'ils portent avec eux : ces enfants se stupidisent.

Stupidisme, s. m.; système qui ne produit que la stupidité ; tout ce qui n'est, ne montre que de la stupidité : c'est du stupidisme.

Suagement, s. m.; action de suager ; état suagé, enduit de suif.

Suarisé, e, part. pas. et adj.; au propre ; qui est dans un suaire, enveloppé dans un linceul. Au fig. : qui est dans une tristesse, une douleur mortelle. qui est dévoré, déchiré de tourments cruels, qui est en proie aux peines les plus déchirantes : cette personne est constamment suarisée par le malheur.

Suariser, v. act.; au propre, mettre dans un suaire, envelopper d'un linceul. Au fig. : plonger dans une tristesse, une douleur mortelle ; causer les tourments les plus cruels, occasionner les plus cuisants chagrins, les peines les plus déchirantes : suariser une personne.

Subalternisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être subalternisé, rendu subalterne, subordonné à un autre.

Subalternisation, s. f ; action de subalterniser ; état subalternisé.

Subalternisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu subalterne, qui est placé dans la subalternité.

Subalterniser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir subalterne; placer, tomber dans la subalternité.

Subalternisme, s. m.; système de subalternisation, de subalternité.

Subdélégable, adj. des 2 g.; qui peut être subdélégué : cet homme est subdélégable.

Subdivisibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est subdivisible.

Subdivisible, adj des 2 g.; qui peut être, doit être subdivisé : ce bien, cette propriété est subdivisibble.

ubdivisisme, s. m.; système de subdivision.

ubissable, adj. des 2 g.; qui peut être subi, que l'on doit subir : cette peine est subissable.

Subissement, s. m.; action de subir ; état subi le subissement de la peine.

Subitable, adj. des 2. g.; ce qui peut être, doit être subité, fait subitement, soudainement, tout à coup : cette opération est subitable.

Subité, s. f. ; état, qualité de ce qui est subit, prompt soudain : la subité d'action, de décision.

Subité, e, part. pas. et adj.; qui est rendu subit, qui est fait, qui a été fait subitement, tout à coup : cette opération fut subitée.

Subiter, v. act.; rendre subit, faire tout à coup: subiter une opération, son arrivée. Neut. : agir subitement ; vous subitez.

Subitisme, s. m.; système de subité, d'action subite.

Subjectivement, adv.; d'une manière subjective.

Subjonctifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être subjonctifiés mis, placé au subjonctif, employé subjonctivement.

Subjonctification, s. f.; action de subjonctifier, état subjonctifié.

Subjonctifié, e, part. pas. et adj.; qui est mis, placé au subjonctif, qui est exprimé par le subjonctif, subjonctivement.

Subjonctifier, v. act.; mettre, placer au subjonctif; rendre, exprimer par le subjonctif. Neut : parler subjonctivement ; vous subjonctisez.

Subjonctifisme, s. m.; système de subjonctification.

Subjonctivement, adv.; d'une manière subjonctive, en employant le subjonctif, en se servant du subjonctif : vous parlez subjonctivement.

Subjonctivité, s. f. ; état, qualité de ce qui est subjonctif, du subjonctif.

Subjugable, adj. des 2 g.; qui peut être subjugué : ce peuple est subjugable.

Subjugamment, adv.; d'une manière subjugante, en subjugant.

Subjugant, e, adj.; qui subjugue : c'est une administration subjugante.

Subjugateur, s. m., f. *trice;* celui, celle qui subjugue : un prince, un gouvernement subjugateur.

Subjugatif, ve, adj.; de subjugation, qui est, qui tient de la subjugation, qui la marque : c'est un acte subjugatif.

Sbjugativement, adv. ; d'une manière subjugative ; avec subjugation, par la subjugation.

Subjuguisme, s. m.; système de subjugation.

Sublimisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sublimisé, rendu sublime : cette action est sublimisable. Qui est susceptible de prendre une belle sublimité de caractère : cette personne est sublimisable.

Sublimisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de sublimiser, de se sublimiser ; qui sublimise, rend sublime, donne de la sublimité :

Digitized by Google

la grandeur d'âme est toujours sublimisante en tout.

Sublimisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu sublime : cette action est sublimisée.

Sublimiser, v. act. et pron. se—: rendre, devenir sublime; donner, prendre de la sublimité : subliminiser une action : l'homme ne se sublimise que par les vrais et le grand de l'honneur et de la vertu.

Sublimisme, s. m.; tout ce qui tend à sublimiser, système de sublimité, tout ce qui présente une continuelle sublimité : c'est du sublimisme.

Sublunarisme, s. m.; système sublunaire.

Sublunarité, s. f.; état, qualité de ce qui est sublunaire.

Submergeable, adj. des 2 g.; même signification que submergible, voir le mot.

Submergeant, *e*, adj.; qui submerge, qui cause une submersion : des pluies submergeantes.

Submergibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est submergible.

Submergible, adj. des 2 g.; qui peut être submergé, couvert d'eau : ces terreins sont submergibles.

Submersif, *ve*, adj.; de submersion, qui est, qui tient de la submersion, qui la marque; qui est causé par une submersion : des dommages, des dégats submersifs.

Submersivement, adv.; d'une manière submersive; par une submersion : ces lieux furent submersivement endommagés.

Subordonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être subordonné : ces personnes sont subordonnables : cette affaire, cette décision est surbordonnable aux événements : toutes ces choses sont subordonnables.

Subordonnalité, s. f.; état, qualité de ce qui est subordonnel. Ordre de dépendance, de soumission.

Subordonnel, *le*, adj.; de subordination, qui est de la subordination, qui la marque.

Subordonnellement, adv.; d'une manière subordonnelle.

Subornable, adj. des 2 g.; qui peut être suborné, qui est susceptible de se laisser suborner : cette personne, ce témoin est subornable.

Subornant, *e*, adj.; qui suborne : cette administration est subornante.

Subornisme, s. m.; système de subornation

Subreptiser, v. n.; prendre, obtenir subreptivement, faire de la subreption : vous subreptisez.

Subreptisme, s. m.; système de subreption; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle subreption : c'est du subreptisme.

Subrogatif, *ve*, adj.; de subrogation, qui est de la subrogation, qui la marque : un acte subrogatif.

Subrogativement, adv.; d'une manière subrogative.

Subrogeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être subrogé : cette personne est subrogeable.

Subrogisme, s. m.; système de subrogation.

Subsidable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être subsidé, à qui, auquel on doit donner des subsides : ces personnes sont subsidables : ce prince, cet état est subsidable.

Subsidamment, adv.; d'une manière subsidante, en donnant, en payant, en délivrant des subsides.

Subsidant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de subsider; qui donne, paye des subsides : la politique anglaise fut longtemps subsidante contre la France.

Subsidateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui donne, qui paye des subsides.

Subsidation, s. f.; action de subsider; état subsidé : la subsidation des puissances pour faire la guerre à la France.

Subsidé, *e*, part. pas. et adj.; qui a été, qui est alimenté par des subsides, qui a reçu, qui reçoit des subsides : pendant de longues années les puissances continentales européennes furent subsidées par l'Angleterre contre la France.

Subsidément, adv.; d'une manière subsidée; par des subsides.

Subsider, v. act.; donner des subsides, aider, secourir, alimenter par des subsides : subsider des personnes, des puissances, des princes.

Subsidiarité, s. f.; état, qualité de ce qui est subsidiaire.

Subsidisme, s. m.; système de subsidation, de subside, d'entretien, d'alimentation par des subsides.

Substantialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être substantialisé, rendu substantiel : les aliments de ce convalescent sont maintenant substantialisables.

Substantialisation, s. action de substantialiser; état substantialisé : la substantialisation des aliments.

Substantialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu substantiel : ces aliments sont substantialisés.

Substantialiser, v. act.; rendre substantiel : substantialiser des aliments.

Substantialité, s. f.; état, qualité de ce qui est substantiel : la substantialité d'une viande, des aliments.

Substantifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être substantifié, rendu substantif; ce mot est substantifiable.

Substantification, s. f.; action de substantifier; état substantifié : la substantification d'un mot.

Substantifiquement, adv.; d'une manière substantifique.

Substantifisme, s. m.; système de substantification.

Substituable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être substitué : cette personne, cette chose, est substituable.

Substitutif, ve, adj. de substitution, qui est de la substitution, qui la marque : un acte, un contrat substitutif.

Substitutisme, s. m.; système de substitution.

Substitutivement, adv.; d'une manière substitutive ; avec substitution, par une substitution.

Subtilisable, adj. des 2 g ; qui peut être, est exposé à être subtilisé, trompé : cette personne est subtilisable.

Subtilisme, s. m.; système de subtilité, de tromperie par finesse ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle subtilité : ce n'est que du subtilisme : c'est un subtilisme politique.

Subventionisme, s. m. ; système de subvention.

Subventionnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être subventionné ; ce journal est subventionnable.

Subversable, adj. des 2 g. ; qui peut être subversé, renversé sans dessus dessous, entièrement ruiné, détruit, qui est susceptible de se subverser : par de telles mesures, l'ordre est subversable.

Subversant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de se subverser ; qui subverse, renverse sens dessus dessous, qui ruine, détruit entièrement, qui cause la subversion : cette mesure est subversante.

Subversé, e, part. pas. et adj.; qui est renversé, sens dessus dessous, qui est entièrement ruiné, détruit, anéanti : les principes sont subversés.

Subverser, v. act.; causer une subversion, renverser sans dessus dessous, ruiner, détruire, anéantir ; subverser l'ordre, les principes.

Subversisme, s. m.; système de subversion, qui ne peut que produire une subversion ; tout ce qui tend à amener, à produire une subversion; c'est du subversisme.

Subversivement, adv.; d'une manière subversive ; par, avec subversion.

Suçable, adj.; des 2 g.; qui peut être sucé : cette chose est suçable.

Succédable, rdj. des 2 g.; qui peut être succédé, à la place de qui, de quoi il peut arriver après : ces événements sont succédables et se succéderont infailliblement.

Successé, e, part pas. et adj.; qui a réussi, qui est couronné de succès: cette opération est successée.

Successer, v. act. et pr., se— ; donner, causer un succès, faire réussir, couronner de succès, obtenir un succès : successer une opération : par ce moyen vous successerez : cette affaire se succesce d'elle-même.

Succinctable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être rendu succinct, court, bref : ce discours est succinctable.

Succincté, e, part. pas. et adj.; qui est rendu succinct, court, bref : ce discours est succincté.

Succincter, v. act.; rendre succinct, court, bref : succincter un discours.

Succincticité, s. f.; état, qualité de ce qui est succinct, court, bref : la succincticité de son discours.

Succinctisme, subst. masc.: système de succincticité.

Succombable, adj. des 2 g.; qui peut succomber, est susceptible de succomber : cette personne est succombable.

Succombant, e, adj ; qui succombe : il est succombant. Substantiv.; les succombants paieront les frais du procès, de la guerre.

Succombement, s. m.; action de succomber ; état succombé : son succombement.

Succulence, s. f ; état, qualité de ce qui est succulent : la succulence des choses des mets.

Succursalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être succursalisé, rendu succursale, converti en succursale ; cet établissement est succursalisable d'un autre.

Succursalisation, s. f. ; action de succursaliser, d'établir des succursales de convertir en succursale ; état succursalisé : sa succursalisation.

Succursalisé, e, part. pas. et adj ; qui est, qui a été rendu succursale, érigé en succursale, qui a des succursales : cet établissement fut succursalisé en telle année.

Succursaliser, v. act.; former établir des succursales, ériger en succursales ; donner des succursales à un établissement : succursaliser des hopitaux, des maisons de bienfaisance.

Succursalisme, s. m ; système de succursalisation.

Succursalité, s. f.; état, qualité de ce qui est succursale.

Suçotement, s. masc. action de suçoter : son suçotement.

Suçoteur, s. m., f. *se* ; celui, celle qui suçote, qui ne fait que suçoter : ce n'est qu'une suçoteuse.

Sucrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sucré ; que l'on doit sucrer, dans quoi il est nécessaire de mettre, de faire entrer du sucre : cette boisson est sucrable : toutes ces choses sont sucrables.

Sucral, e, adj. qui a rapport au sucre, qui concerne le sucre : impôt sucral : commission sucrale : industrie sucrale.

Sucrant, e, adj. ; qui sucre bien : ce sucre est bien sucrant.

Sucratif, ve, adj.; qui contient du sucre, qui rend du sucre, beaucoup de sucre : des plantes sucratives : il cultive les plantes sucratives.

Sucrement, s. m.; action de sucrer ; état sucré: le sucrement d'une boisson, d'une chose.

Sucreux, se, adj.; même signification que sucratif. voir ce mot.

Sucrier, adj. masc.; f, *ère*, qui produit du sucre: élément sucrier : nos colonies sucrières.

Sucrifiable, adj. des 2 gr, qui peut être, doit

être sucrifié, converti en sucre : cette matière est sucrifiable.

Sucrification, s. f.; action de sucrifier, état sucrifié.

Sucrifié, e, part. pas. et adj., qui est converti en sucre : ces matières sont sucrifiées.

Sucrifier, v. act.; faire du sucre, convertir en sucre : sucrifier une matière.

Suffocable, adj. des 2 g.; qui peut être suffoqué, qui est susceptible de suffocation : cette personne est suffocable.

Suggérable, adj. des 2 g.; qui peut être suggéré, que l'on doit suggérer : ce projet, cette chose est suggérable.

Suggestif, adj ; de suggestion, qui est de la suggestion, qui la marque ; qui suggère : des discours suggestifs.

Suggestivement, adv.; d'une manière suggestive ; par, avec suggestion.

Suifable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être suifé, enduit de suif pour arrêter l'écoulement d'un liquide : ce tonneau de vin est suifable.

Suifement, s. m. ; action de suifer ; état suifé : le suifement d'un fond de tonneau.

Sujettisable, adj. des 2 g. ; qui peut être sujettisé, rendu sujet, placé dans la condition de sujet : des hommes libres ne sont sujettisables que quand ils perdent le sentiment et les énergies de la liberté.

Sujettisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de sujettiser; qui sujettise, rend sujet, qui place dans la condition, la dégradation de sujet : tout les despotismes sont sujettisants.

Sujettisation, s. f.; action de sujettiser, de rendre sujet; état sujettisé : la sujettisation des hommes est la marque de leur servitude.

Sujettisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu sujet, qui est dans la condition, l'humiliation, la dégradation de sujet : des hommes sujettisés par les princes ne sont que des esclaves.

Sujettiser, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir sujet ; imposer, accepter la condition, l'humiliation, la dégradation de sujet ; assujétir, à une domination, princielle despotique.

Sujettisme, s. m.; système de sujettisation.

Sulfatable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être sulfaté, dans quoi on doit mettre, faire entrer du sulfate.

Sulfaté, e, part. pas. et adj. ; dans quoi il y a du sulfate, il est entré du sulfate.

Sulfatement, s. m.; action de sulfater; état sulfaté.

Sulfater, v. act. ; mettre, faire entrer du sulfate dans une chose.

Sultanique, adj. des 2 g. : qui est du sultan : un despotisme sultanique, aussi absolu que celui du sultan.

Sultaniquement, adv.; d'une manière sultanique, par un despotisme aussi absolu que celui du sultan : vous gouvernez sultaniquement.

Sultanisation, s. f. ; action de sultaniser ; état sultanisé : la sultanisation du despotisme, de l'autorité du prince.

Sultanisé, e, part. pas. et adj. ; au propre ; qui est rendu, devenu sultan, qui est placé sous l'autorité d'un sultan, qui est rendu, devenu sultanique. Au fig. : qui présente le plus fier, le plus absolu despotisme : un pouvoir, un despotisme sultanisé.

Sultaniser, v. act. et pr., se—; au propre ; rendre, devenir sultan, sultanique. Au fig. : consentir, établir, exercer le plus fier, le plus absolu pouvoir, despotisme.

Sultanisme, s. m, ; système de sultanisation ; tout ce qui tend à établir un pouvoir sultanique, le despotisme le plus absolu : c'est du sultanisme.

Sumatrien, s. m., f. *ne* ; habitant de Sumatra.

Superficiellisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu superficiel, qui ne présente que de la superficiellité.

Superficielliser, v. act. et pr., se- ; rendre, devenir superficiel ; donner, prendre de la superficiellité, ne montrer que de la superficiellité.

Superficiellisme, s. m. ; système de superficiellité ; ce qui n'est, ne montre que de la superficiellité : ce n'est que du superficiellisme.

Superficiellité, s. f.; état, qualité de ce qui n'est que superficiel.

Superfluement, adv. ; d'une manière superflue ; par, avec superfluité : donner superfluement.

Superfluifié, e, part. pas. et adj. ; qui est fait avec superfluité.

Superfluifier, v. neut. ; faire de la superfluité, du superflu, donner superfluement, tomber dans la superfluité : vous superfluifiez.

Superfluisme, s. m.; système, habitude de superfluité, continuelle superfluité, ce qui n'est, ne présente que de la superfluité : c'est du superfluisme.

Supériorable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être supérioré, rendu supérieur : ces personnes, ces divinités sont supériorables. Qu'il est possible de faire supérieurement : ce travail est supériorable

Supériorant, e, part. pr. et adj ; qui fait l'action de supérioror, de se supérioror ; qui supériore, rend supérieur, qui élève au-dessus des autres : le mérite est toujours supériorant.

Supérioré, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu supérieur ; qui est fait supérieurement : ce travail est supérioré : cette chose est supériorée.

Supériorer, v. act. et pr., se—; rendre, devenir supérieur ; élever, s'élever au-dessus des autres ; donner, prendre de la supériorité : cet homme se supériore par son mérite, son talent ; cet autre se supériore par ses actions et ses hauts faits. Neut.; faire supérieurement les choses : vous supérioriez votre travail.

Supériorisme, s. m.; système de supériorité; tout ce qui montre une continuelle supériorité : c'est du supériorisme.

Superposable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

Digitized by Google

être superposé, posé sur, dessus : cette chose est superposable.

Superstif, ve, adj. ; de superstition, qui est, qui tient de la superstition, qui la marque, qui pousse à la superstition, qui plonge dans la superstition : ce sont des principes superstifs.

Superstitionisme, s. m. ; système de superstition, d'aveuglement général par la superstition, tout ce qui ne présente que de la superstition.

Superstitionnable, adj. des 2 g., qui peut être superstitionné, rendu superstitieux : cet homme, ce peuple est superstitionnable.

Superstitionnant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de superstitionner, dégarer par la superstition, de se superstitionner ; qui cause, donne la, de la superstition, une fausse opinion, une fausse croyance, un délire de piété : l'ignorance, la sotte crédulité religieuse est toujours superstitionnante.

Superstitionné, e, part. pas. et adj. ; qui a, qui présente de la superstition, qui est dans une fausse opinion, à une fausse croyance religieuse, dans un délire de piété : cette personne est aveuglément superstitionnée.

Superstitionner, v. act. et pr., se— ; donner, prendre de la superstition ; égarer l'esprit, l'imagination par la superstition, par des opinions, des croyances religieuses ridicules ; inspirer un délire de piété, s'y livrer. N., propager la superstition : vous superstitionnez.

Superstivement, adv. ; d'une manière superstive ; par le moyen de la superstion : agir, influencer superstivement.

Superstruction, s. f. ; action de bâtir, de construire sur... ; amas de constructions les unes sur les autres.

Superstructure, s. f. ; construction sur une autre et qui est nécessaire pour achever, compléter la chose, le travail. Ce mot est principalement employé dans les devis des chemins de fer pour désigner la fourniture, la pose des des supports, de la voie de fer : la superstructure du chemin.

Suppéditable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être suppédité, foulé aux pieds : ces choses sont suppéditables.

Suppéditant, e, adj. ; qui foule aux pieds : une colère, une irraison suppéditante.

Suppéditation, s. f. ; action de suppéditer, de fouler aux pieds ; état suppédité ; sa suppéditation : la suppéditation des choses.

Supplantable, adj. des 2 g. ; qui peut être supplanté, qu'il est facile de supplanter : cette personne est supplantable dans l'esprit de son protecteur.

Supplantant, e, adj. ; qui supplante, qui détruit dans l'esprit de quelqu'un, d'un protecteur pour y en substituer un autre : des assiduités, des caresses supplantantes : une feinte supplantante.

Suppléable, adj. des 2 g. ; qui peut être suppléé, à quoi on doit suppléer : ces choses sont suppléables.

Suppléamment, adv. ; d'une manière suppléante, en suppléant,

Suppléateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui supplée.

Supplémentable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être supplémenté, auquel on doit donner, accorder, ajouter un supplément, qu'il est nécessaire d'augmenter par un supplément : les traitements, accordés à des fonctionnaires sont supplémentables lorsqu'ils sont trop faibles.

Supplémentairement, adv. ; d'une manière supplémentaire : par, avec supplément.

Supplémentarité, s. f. ; état, qualité de ce qui est supplémentaire.

Supplémentarisme, s. m. ; système supplémentaire.

Supplémentation, s. fém. ; action de supplémenter ; état supplémenté : sa supplémentation.

Supplémenté, e, part. pas. et adj. ; qui a un supplément : cette construction est supplémentée : ce traitement est supplémenté.

Supplémenter, v. act. ; donner, accorder, ajouter un supplément, augmenter par un supplément : supplémenter une construction, un traitement.

Supplétivement, adv. ; d'une manière supplétive.

Suppliable, adj, des 2 g. ; qui peut être suppliè, que l'on doit supplier : cette personne est suppliable.

Suppliamment, adv. ; d'une manière suppliante, en suppliant.

Suppliciable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être supplicié : ce condamné est suppliciable.

Suppliciant, e, adj. ; qui supplicie, qui impose des supplices, qui fait souffrir des supplices, qui règne, gouverne par des supplices : cette tyrannie est barbarement suppliciante.

Suppliciation, s. f. ; action de suplicier, de faire souffrir un, des supplices.

Suppliciel, le, adj. ; de supplice, du supplice, qui concerne le supplice, qui a du rapport avec le supplice : des mesures supplicielles : des préparatifs supplic els.

Suppliciellement, adv. ; d'une manière supplicielle, avec supplice ; par le, les supplices : punir, détruire, faire mourir suppliciellement.

Supplicisme, s. m. ; système de supplice ; ce qui n'est qu'une continuelle action de supplice ; c'est du supplicisme.

Suppositivement, adv. ; d'une manière suppositive, par supposition : juger, condamner suppositivement.

Suppressif, ve. adj ; de suppression, qui est de la suppression, qui la marque, la concerne : un réglement suppressif.

Suppressisme, s. m. ; système de suppression.

Suppressivement, adv. ; d'une manière suppressive ; par, avec suppression.

Supprimable, adj. des 2 g. ; qui, ce qui peu

Digitized by Google

être, doit être supprimé : ces places, ces choses sont supprimables.

Suppurable, adj. des 2 g.; qui peut suppurer, qu'il est possible de faire suppurer : cette plaie est suppurable.

Suppurant, e, adj.; qui suppure : sa plaie est suppurante.

Suppurativement, adv.; d'une manière suppurative; par le moyen de la suppuration : il l'a suppurativement soulagé.

Supputable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être supputé : toutes ces choses sont supputables.

Supputamment, adv.; d'une manière supputante, en supputant : il agit, dépense supputamment.

Supputant, e, adj.; qui suppute : un ordre supputant : une économie supputante.

Supputateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui suppute.

Supputisme, s. m.; système de supputation.

Suprématif, ve, adj.; de suprématie, qui est, qui tient de la suprématie, qui la concerne, qui la marque : un règlement suprématif : une action suprémative.

Suprématisme, s. m.; système de suprématie.

Suprémativement, adv.; d'une manière suprémative; par, avec suprématie; au moyen de la suprématie : agir suprémativement.

Surajoutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être surajouté, ajouté en sus : cette somme est surajoutable.

Surajoutant, e, adj.; qui surajoute : une générosité, une libéralité surajoutante.

Surajoutement, s. m.; action de surajouter; état surajouté : le surajoutement d'une somme.

Surannable, adj. des 2 g.; qui peut être suranné, qui est susceptible de se suranner, de ne pouvoir plus servir, de devenir hors d'usage, de tomber dans l'inemploi : ces mots, ces choses sont surannables.

Suranné, e, part. pas. et adj.; qui est hors d'usage par la vétusté, les temps ou le progrès des mœurs.

Suranner, v. act. et pr., se—; avoir plus d'un an de date; ne plus laisser, ne pas rester de mode, tomber hors d'usage par la vétusté, les temps ou par le progrès des mœurs : les temps suraunent tout; mais aussi, tout se suranne vîte par labus et la légereté.

Sur-bandable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sur-bandé, maintenu par une sur-bande, par une bande principale qui recouvre la première ou les premiers bandes.

Sur-bandé, e, part. pas. et adj.; qui est garni d'une sur-bande : sa plaie est sur-bandée.

Sur-bandement, s. m.; action de surbander; état sur-bandé : son sur-bandement.

Sur-bander, v. act.; mettre, poser une sur-bande, garnir d'une sur-bande, d'une bande qui recouvre la première bande et la maintient.

Surchargeable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être surchargé : cette personne est surchargeable d'affaires.

Surchargeant, e, adj.; qui surcharge : cette affaire est surchargeante.

Surchargement, s. m.; action de surcharger; état surchargé : son surchargement d'affaires.

Surcoupable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être surcoupé : ces cartes sont surcoupables.

Surcoupement, s. m.; action de surcouper; état surcoupé : le surcoupement des cartes.

Surdorable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être surdoré : doré doublement : cette chose est surdorable.

Surdorement, s. m.; action de surdorer; état surdoré : le surdorement d'une chose.

Surexcitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être surexcité : cette personne est surexcitable : son courage est surexcitable.

Surexcitant, e, adj.; qui surexcite : ce succès est surexcitant : cette victoire fut surexcitante.

Surfaisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être surfait : cette marchandise, cette chose est surfaisable.

Surfaiseur, s. m., f. *se*; celui, celle qui surfait sa marchandise : ce marchand est trop surfaiseur.

Surgissable, adj. des 2 g.; qui peut surgir, qui est susceptible de surgir. Au fig. : qui peut sortir de...., s'élever au-dessus de....; ces principes sont surgissables.

Surgissant, e, adj.; qui surgit. Au fig. : qui sort de...., qui s'élève au-dessus de....: ces principes sont surgissants : sa gloire est surgissante : ces choses sont surgissantes.

Surgissement, s. m.; action de surgir; état surgi; son surgissement, leur surgissement.

Surhaussable, adj. des 2 g.; qui peut être surhaussé, qui est susceptible de surhaussement : ces marchandises sont surhaussables.

Surhaussant, e, adj.; qui surhausse : ces marchandises, ces denrées sont surhaussantes.

Surhumanisation, s. f.; action de surhumaniser, de rendre surhumain; état surhumanisé : sa surhumanisation.

Surhumanisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu surhumain, au-dessus des forces de l'homme, des facultés humaines : toutes ces peines sont surhumanisées.

Surhumaniser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir surhumain, au-dessus des forces de l'homme, des facultés humaines : ces peines, ces maux se surhumanisent.

Surhumanité, s. f.; état, qualité de ce qui est surhumain.

Surmarchable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être surmarché : ce terrein est surmarchable.

Surmarchement, s. m.; action de surmarcher; état surmarché : son surmarchement.

Surmontation, s. f.; action de surmonter; état surmonté : la surmontation des peines, des chagrins.

Digitized by Google

Surnageable, adj. des 2 g.; qui peut surnager : cette chose est surnageable.

Surnagement, s. m.; action de s'urnager; état de ce qui surnage : son surnagement.

Surnommable, adj. des 2 g.; qui peut être surnommé, à qui on doit donner un surnom : cet homme est surnommable.

Surnomminution, s. f.; action de surnommer; état surnommé : sa surnommination.

Surpaiement, s. m.; action de surpayer; état surpayé : le surpaiement des choses.

Surpassable, adj. des 2 g.; qui peut être surpassé, que l'on doit surpasser : son mérite est surpassable.

Surpassant, *e*, adj.; qui surpasse : son mérite est surpassant.

Surpassement, s. m., action de surpasser; état surpassé : son surpassement.

Surpayable, adj. des 2 g.; qui peut être surpayé, que l'on est exposé à surpayer : les choses ainsi achetées sont presque toujours surpayables.

Surprenable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être surpris : l'ennemi est surprenable.

Surprenamment, adv.; d'une manière surprenante, en surprenant.

Sursemement, s. m.; action de sursemer; état sursemé : le sursemement de cette terre.

Surseoyable, adj. 2 g.; que l'on doit surseoir : cette opération est surseoyable.

Surtaxable, adj.; des 2 g.; qui peut être surtaxé, qui est susceptible d'une trop haute taxation : cette personne est surtaxable.

Surtaxation, s. f.; action de surtaxer; état surtaxé : sa surtaxation.

Surtaxisme, s. m.; système de surtaxation.

Surveillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être surveillé : ces personnes sont surveillables.

Surveillamment, adv.; d'une manière surveillante, en surveillant.

Surveillement, s. m.; action de surveiller; état surveillé.

Survenable, adj. des 2 g.; qui peut survenir : un malheur est survenable.

Survidable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être survidé : ce vase, cette liqueur est survidable.

Survidage, s. m.; action de survider; état survidé : son survidage.

Survivable, adj. des 2 g.; qui peut survivre, qui est susceptible de survivre.

Susceptibilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de susceptibiliser, de se susceptibiliser; qui susceptibilise, rend susceptible, qui donne, cause de la susceptibilité : tous les faux amours-propres, tous les faux orgueils sont susceptibilisants.

Susceptibilisé, *e*, part. pas. et adj; qui est rendu, devenu susceptible, qui a, qui montre de la susceptibilité : cette personne est susceptibilisée par sa trop grande présomption d'elle-même.

Susceptibiliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir susceptible; donner, prendre de la susceptibilité : cette personne se susceptibilise, se choque trop aisément; de peu.

Susceptibilisme, s. m.; continuelle, incessante susceptibilité.

Suscitable, adj. des 2 g.; qui peut être suscité, qui est susceptible de suscitation : la guerre civile est suscitable en ce pays.

Suscitant, *e*, adj.; qui suscite : une administration, une politique suscitante de troubles.

Suscitateur, s. mr f., *trice;* celui, celle qui suscite : c'est un suscitateur de troubles.

Suscitatif, *ve*, adj.; de suscitation, qui est de la suscitation, qui est cause, principe de suscitation : cet impôt est suscitatif de révoltes.

Suscitativement, adv.; d'une manière suscitative; par, avec suscitation.

Suscitisme, s. m.; système de suscitation; tout ce qui tend à susciter, à causer de continuelles suscitations : c'est du suscitisme.

Suspectable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être suspecté : cette personne est suspectable.

Suspendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être suspendu : ce magistrat est suspendable de ses fonctions.

Suspensisme, s. m.; système de suspension.

Suspensivement, adv.; d'une manière suspensive, par la suspension : ce magistrat fut suspensivement punit.

Sustentable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être sustenté, qu'il est nécessaire de sustenter : cette personne est sustentable.

Sustentant, *e*, adj.; qui sustente : ces aliments sont sustentants.

Susurrement, s. m.; action de susurrer : le susurrement de ces personnes.

Suzeranisation, s. f.; action de suzeraniser; état suzeranisé : sa suzeranisation.

Suzeranisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est suzeranisé, rendu suzerain, qui a un droit, un avantage de suzeraineté.

Suzeraniser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir suzerain; donner, prendre un avantage, un droit de suzeraineté.

Suzeranisme, s. m.; système de suzeranisation.

Sybarisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu sybarite, très voluptueux, qui est livré à la plus voluptueuse molesse : ce jeune homme est tout à fait sybarisé.

Sybariser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir sybarite; causer prendre de la sybarité, des goûts de sybarite; livrer, se livrer à la volupté, à la plus voluptueuse molesse : vous le sybarisez : il se sybarise. Neut.; faire le sybarite, de la sybarité : vous sybarisez.

Sybarité, s. f.; état, qualité de ce qui est action du sybarite; de ce qui n'est que volupté et molesse.

Sycophanter, v. n. ; faire la sycophante, de la sycophanterie : vous sycophantez.

Sycophanterie, s. f.; action de sycophante.

Sycophantisme, s. m.; système du sycophante, ce qui ne présente qu'une continuelle action de sycophante : c'est du sycophantisme.

Syllabisme, s. m.; système de syllabisation.

Syllepsique, adj. des 2 g.; qui est de la syllepse, qui la marque.

Syllepsiquement, adv. ; d'une manière syllepsique ; parler, écrire syllepsiquement.

Symboliquement, adv.; d'une manière symbolique, par le symbole.

Symbolisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être symbolisé, représenté, indiqué par des images.

Symbolisme, s. m.; système de symbolisation.

Symétrisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être symétrisé, qui est susceptible d'un ordre symétrique.

Symétrisation, s. f. ; action de symétriser, de placer dans un ordre symétrique ; état symétrisé : leur symétrisation.

Symétrisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est placé avec symétrie, qui présente de la symétrie, un ordre symétrique : toutes ces choses sont symétrisées, bien symétrisées.

Symétriser, v. act.; donner aux choses un ordre symétrique, les placer dans un ordre symétrique : vous les symétrisez bien. Neut.; faire de la symétrie, avec symétrie : vous symétrisez.

Symétrisme, s. m.; système de symétrisation, de symétrie.

Sympathiquement, adv. ; d'une manière sympathique; par, avec sympathie, dans une belle sympathie; ils vivent et s'aiment sympathiquement.

Sympathisable, adj. des 2 g. ; que l'on peut faire sympathiser, qui est susceptible de sympathie ; qui peut entrer dans les sympathies, qui peut sympathiser avec quelqu'un, se livrer à une liaison sympathique : cette personne, ces choses sont sympathisables.

Sympathisme, s. m.; système de sympathie; continuelles tendances sympathiques ; ce qui présente une incessante sympathie : c'est du sympathisme.

Symphoniable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être symphonié, mis en symphonie : ces airs, ces chants sont symphoniables.

Symphoniation, s. f. ; action de symphonier, de mettre, d'arranger en symphonie ; état symphonié : la symphoniation des airs, des chants.

Symphonié, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis, arrangé en symphonie, pour être exécuté en symphonie : ces airs, ces chants sont symphoniés.

Symphonier, v. act.; composer une symphonie ; mettre, arranger en symphonie ; exécuter en symphonie : symphonier des airs, des chants.

Symphonique, adj. des 2 g ; de symphonie, qui est de la symphonie, qui la marque, qui la concerne : art, talent symphonique.

Symphoniquement, adv.; d'une manière symphonique, par la symphonie.

Symphonisme, s. m.; système de symphonie.

Symptomatiquement, adv. ; d'une manière symptomatique, par les symptômes : juger, soigner, traiter symptomatiquement.

Syncopable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être syncopé.

Syncopement, s. m. ; action de syncoper ; état syncopé.

Syndicalement, adv.; d'une manière syndicale ; au moyen du syndicat, par des syndics.

Syndicalisme, s. m.; système syndical.

Syndicalité, s. f.; état, qualité de ce qui est syndical,

Synonimisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être synonimisé, rendu synonime : ces mots, ces noms sont synonimisables.

Synonimisation, s. f. ; action de synonimiser ; état synonimisé : la synonimisation des mots, des noms.

Synonimié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu synomine : ces mots, ces noms sont synonimisés.

Synonimiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir synonime ; donner, prendre de la synonimité : synonimiser des mots, des noms : ces mots, ces noms se synonimisent. Neut. ; faire des synonimes : vous synonimisez.

Synonimisme, s. m.; système de synonime.

Synonimité, s. f.; état, qualité de ce qui est synonime : sa synonimité.

Synoptiquement, adv. ; d'une manière synoptique : arranger synoptiquement la table d'un ouvrage.

Synoptisation, s. f. ; action de synoptiser, de rendre synoptique ; état synoptisé : la synoptisation d'un ouvrage, d'une science.

Synoptisé, *e*, part pas. et adj. ; qui est rendu synoptique, qui est arrangé de manière à présenter à la fois à l'œil l'ensemble et les divisions : cet ouvrage est synoptisé : cette science est synoptisée.

Synoptiser, v. act.; rendre synoptique, arranger de manière à présenter à la fois à l'œil l'ensemble et les divisions : synoptiser un ouvrage, une science.

Synoptisme, s. m. ; système synoptique, de synoptisation.

Syntaxable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être syntaxé; dans quoi, au sujet de quoi on doit suivre l'ordre de la syntaxe.

Syntaxation, subst. fém.; action de syntaxer ; état syntaxé : la syntaxation des mots, des phrases.

Syntaxé, *e*, part. pas. et adj.; qui est selon l'ordre, les règles de la syntaxe : ces mots sont bien syntaxés : ces phrases sont bien syntaxées.

Syntaxer, verb. act.; suivre l'ordre, les règles

Digitized by Google

de la syntaxe : syntaxer des mots, des phrases.

Syntaxiquement, adv.; d'une manière syntaxique, dans un ordre syntaxique.

Syntaxisme, subst. masc.; système de syntaxation, syntaxique.

Systématisable, adj. des 2 gen.; qui peut être, doit être systématisé, converti en système : ces principes sont systématisables, que l'on doit soumettre a un système : cette action est systématisable.

T

Tabisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tabisé : cette étoffe, ce livre est tabisable.

Tabisation, s. f.; action de tabiser ; état tabisé : la tabisation d'une étoffe, d'un livre.

Tablaturé, e, part. pas. et adj.; qui a de la tablature, de l'embarras : cette personne est bien, trop tablaturée.

Tablaturer, v. act.; donner, causer de la tablature, de l'embarras : tablaturer quelqu'un.

Tachable, adj. des 2 g.; qui peut être taché, est exposé a être taché, gâté, sali : ces choses sont tachables.

Tachant, e, adj. ; qui tache, donne, cause une tache, une souillure : toutes ces choses sont tachantes : cette action est tachante.

Tachement, s. m.; action de tacher; état taché : le tachement de sa robe, de son habit.

Tâchement, s. m.; action de tâcher de faire : les tâchements de la paresse sont toujours sans résultat.

Tachetable, adj. des 2 g.; qui peut être tacheté, qui est susceptible de se tacheter : dans cet état de maladie la peau est tachetable.

Tachetant, e, adj.; qui tachète la peau : cette maladie, cette fièvre est tachetante.

Tachetement, s. m.; état tacheté : le tachetement de la peau.

Tacitisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tacitisé, rendu tacite : cet aveu, cette condition est tacitisable.

Tacitisation, s. f.; action de tacitiser; état tacitisé : la tacitisation d'un aveu, d'une condition.

Tacitisé, e, part.. pas. et adj.; qui est rendu tacite : cet aveu est tacitisé : cette condition est tacitisée.

Tacitiser, v. act.; rendre tacite : tacitiser un aveu, une condition.

Tacitisme, s. m.; système de tacitisation.

Taciturnement, adv.; d'une manière taciturne.

Tactualité, s. f. ; état, qualité de ce qui est tactuel, de ce qui appartient au tact.

Tactuellement, adv.; d'une manière tactuelle, par le tacte : juger, apprécier tactuellement les choses.

Taffetasier, s. m., f. *ère* ; marchand, fabricant de taffetas.

Tagalais, s. m., f. *e* ; habitant du pays de Tagal. Adjectivement : les mœurs tagalaises.

Tagien, ne ; adj.; du Tage, qui appartient au Tage : les bords Tagiens, les rives tagiennes.

Taillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être taillé : cette vigne est taillable : ces arbres sont taillables.

Tailladement, s. m.; état tailladé : le tailladement du visage.

Taillage, s. m.; action de tailler; état taillé : le taillage de la vigne, des arbres : un bon taillage.

Taisable, adj. des 2 g.: qui peut être, doit être tû : toutes ces choses sont taisables.

Taisant, e, adj. ; qui tait, ne divulgue pas : une taisante discrétion.

Taisement, s. m.; action de taire : les taisements de la peur, de la discrétion.

Taloché, e, part. pas. et adj. ; t. fam. et pop. ; qui a reçu des taloches ; il a été bien taloché.

Talochement, s. m. ; action de talocher ; état taloché : son talochement.

Talocher, v. act. ; t. fam. et pop. ; donner des taloches : talocher quelqu'un.

Talonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être talonné pour faire : cette personne est talonnable.

Talonnant, e, adj. ; qui talonne : il est d'une impatience talonnante : des désirs talonnants.

Talonnement, s, m. ; action de talonner ; état talonné : son talonnement : tous ses talonnements m'impatientent.

Talutable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être taluté, fait en talus : ce fossé est talutable.

Talutement, s. m. ; action de taluter, de donner du talus ; état taluté : le talutement de ce fossé.

Tambourinable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être tambouriné, rèclamé, proclamé au son du tambour : cette chose perdue est tambourinable.

Tamisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tamisé, passé au tamis : cette farine, cette poudre est tamisable.

Tamisation, s. f.; action de tamiser; état tamisé : la tamisation de cette farine, de cette poudre.

Tamponnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tamponné, qu'il est nécessaire de tamponner : ce tuyau, ce muid est tamponnable.

Tançable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être tancé : cette personne est tançable.

Tançant, e, adj. ; qui tance ; des reproches tançants : des paroles tançantes.

Tancement, s. m.; action de tancer ; état tancé ;

Digitized by Google

son tancement : vous vous ridiculisez par vos continuels et absurdes tancements.

Tanceur, s. m., f. *se*; celui, celle qui tance : c'est un tanceur : cette femme n'est qu'une insupportable tanceuse.

Tannement, s. m.; action de tanner; état tanné : le tannement du cuir.

Tantalisant, e, adj.; qui tantalise, fait souffrir le supplice de Tantale: une tantalisante cruauté.

Tantalisation, s. f.; action de tantaliser; état tantalisé : sa tantalisation.

Tantalisme, s. m.; système de tantalisation.

Tapable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être tapé : cet enfant est tapable.

Tapageamment, adv.; d'une manière tapageante, en tapageant : vous vous expliquez, vous réprimandez trop tapageamment.

Tapageant, e, adj.; qui tapage, fait du tapage : une colère, une locution tapageante.

Tapager, v. n.; faire tapage, du tapage : vous tapagez trop, sans cesse.

Tapement, s. m.; action de taper; état tapé : cessez donc vos tapements; car, par eux vos enfants vous haïront.

Tapissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tapissé : cet appartement est tapissable.

Tapissement, s. m.; action de tapisser; état tapissé : son tapissement : le tapissement d'un appartement : un beau, riche tapissement.

Tapotement, s. m.; action de tapoter : le tapotement des enfants.

Taquable, adj. des 2 g.; t. d'imprimerie; qui peut être, doit être taqué : ces pages sont taquables.

Taquement, s. m.; t d'impr.; action de taquer; état taqué : le taquement des pages : un bon taquement fait venir la lettre, les fait marquer toutes et donne une bonne impression, bien lisible.

Taquinable, adj. des 2 g.; qui peut être, mérite être taquiné : cette personne est taquinable.

Taquinant, e, adj. qui taquine, qui cause de la contrariété : il a reçu une nouvelle taquinante.

Taquonnable, adj. des 2 g.; t. d'impr.; qui peut être, doit être taquonné.

Taquonnement, s. m.; ou taquonnage; t. d'imprimerie; action de taquonner; état taquonné.

Tarabustable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être mérite être tarabusté, brusqué, traité durement : cette personne est tarabustable.

Tarabustamment, adv.; d'une manière tarabustante, en tarabustant : vous le traitez tarabustamment.

Tarabustant, e, qui tarabuste : des manières tarabustantes : une vivacité tarabustante : un emportement tarabustant.

Tarabustation, s. f.; action de tarabuster; état tarabusté : sa tarabustation.

Tarabusteur, s. m., f. *se*; celui, celle qui tarabuste : c'est un tarabusteur.

Tarabustisme, s. m.; système de tarabustation.

Tararable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tararé, passé au tarare, nettoyé par le tarare : ce grain est tararable.

Tararé, e, part. pas. et adj.; qui a été, qui est passé au tarare, vanné, nettoyé par le tarare : ce grain est bien tararé.

Tararement, s. m.; action de tarare; état tararé : le tararement du grain.

Tarare, v. act.; passer au tarare, vanner, nettoyer par le tarrare : tarare le grain.

Taraudable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement taraudé : ce métal, ce fer est taraudable.

Taraudage, s. m.; action de tarauder; état taraudé : le taraudage du fer, d'un métal : un bon taraudage.

Tardant, e, adj.; qui tarde, qui cause un retard, des retards : cette personne est tardante.

Tarable, adj. des 2 g.; dont on doit faire le tard, avant d'y mettre quelque chose : ces sacs, ces manequins sont tarables. qui est susceptible de se tarer : ces fruits sont tarables. qui peut perdre ses mœurs, sa réputation : cet homme est tarable.

Tarant, e, adj.; qui tare : une humidité tarante. qui détruit les mœurs, la réputation : une licence, une débauche, des jouissances tarantes : une mauvaise foi, une cupidité tarante.

Tarement, s. m.; action de tarer; état taré : le tarement de cet homme.

Tarifable, adj. des 2 g.; ce qui peut être, doit être tarifé, compris dans un tarif : toutes ces choses, ces marchandises sont tarifables.

Tarification, s. f.; action de tarifier; état tarifié : la tarification des denrées, des marchandises.

Tarifisme, s. m.; système de tarification.

Tarissant, e, adj.; qui fait tarir : une sécheresse tarissante.

Tartrable, adj. des 2 g.; qui peut être tartré, qui est susceptible de se garnir de tartre : ses dents sont tartrables.

Tartration, s. f.; action de tartrer; état tartré : la tartration des dents.

Tartré, e, part. pas. et adj.; qui est garni de tartre : ses dents sont tartrées.

Tartrer, v. act. et pron., se—. causer le tartre, se garnir de tartres : ses dents se tartrent.

Tartufisme, s. m.; système de tartuferie, continuelle tartuferie, ce qui ne présente qu'une incessante action de tartufe : c'est du tartufisme.

Tassable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tassé, mis en tas : cette paille est tassable : ces choses sont tassables.

Tâtable, adj. des 2 g.; qui, ce qui peut être, doit être tâté : cette chose est tâtable.

Tâtonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tâtonné : ce terrein est tâtonnable. Dans quoi on doit agir avec timidité : cette affaire est tâtonnable.

Tâtonneusement, adv.; d'une manière tâtonneuse, en tâtonnant : marcher, agir tâtonneusement.

Taudiation, s. f.; action de taudier, de faire du taudis; de se taudier, de se loger dans un taudis; état taudié.

Taudié, e, part. pas. et adj.; qui est logé dans un taudis : cette personne est taudiée.

Taudier, v. act. et pron., se—; loger, se loger dans un taudis : vous le taudiez : il se taudie. Neut.; faire du taudis : vous taudiez.

Taupinable, adj. des 2 g.; qui peut être, est susceptible d'être taupiné, couvert de taupières : ce pré est taupinable.

Taupiné, e, part. pas. et adj.; qui est garni, couvert de taupinières : ce pré est bien taupiné : cette prairie est très taupinée.

Taupinement, s. m.; état taupiné, couvert, garni de taupinières : le taupinement de ce pré.

Taupiner, v. pron., se—; se couvrir, se garnir de taupinières : ce pré se taupine.

Tavelable, adj. des 2 g.; qui peut être, est susceptible d'être tavelé : ce linge, cette toile est tavelable.

Tavellement, s. m.; action de taveler; état tavelé : le tavellement du linge.

Tavernement, s. m.; action de taverner : son tavernement.

Taverner, v. neut.; passer son temps dans les tavernes, dans les cabarets : vous tavernez.

Tavillon, s. m.; planche peu large, peu épaisse dont on se sert pour garnir extérieurement les parois d'un bâtiment afin de les garantir de la pluie : débiter un morceau de bois en tavillon.

Tavillonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tavillonné, garni de tavillon : ce pignon, cette paroi est tavillonnable.

Tavillonnage, s. m.; action de tavillonner; état tavillonné : le tavillonnage de ce pignon, de cette paroi : un bon tavillonnage.

Tavillonné, e, part. pas. et adj.; qui est garni de tavillon, garanti par du tavillon : ce pignon est tavillonné : cette paroi est tavillonnée.

Tavillonner, v. act., garnir de tavillon, garantir par, avec du tavillon : tavillonner un pignon, une paroi.

Taxable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être taxé : ces denrées sont taxables.

Techniquement, adv.; d'une manière technique : parler techniquement, en termes techniques.

Technisation, s. f. g action de techniser, de rendre technique; état technisé : la technisation des mots.

Technisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu technique : tous ces mots sont technisés.

Techniser, v. act.; rendre technique : techniser les, des mots. Neut.; exprimer beaucoup de choses, de faits, en peu de mots : vous technisez.

Technisme, s. m.; système technique, de technisation : le technisme des mots, de la désignation, de la narration.

Teignable, adj. des 2 g.; qui peut être teint, que l'on doit teindre : cette étoffe est teignable.

Teignement, s. m.; action de teindre; état teint : le teignement d'une étoffe.

Témérisable, adj. des 2 g.; qui peut être téméri sé, rendu téméraire, qui est susceptible de prendre de la témérité, une hardiesse téméraire : cet homme est témérisable.

Témérisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de téméri ser, de se téméri ser; qui témérise, qui donne de la témérité : l'émulation de la gloire est toujours témérisante, parce qu'elle enflamme tous les esprits.

Témérisation, s. f.; action de téméri ser, de donner, d'inspirer de la témérité; état téméri sé.

Témérisé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui montre de la témérité, qui est poussé par une hardiesse extrême, imprudente, inconsidérée : cet homme est trop témérisé.

Témériser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir téméraire; donner, inspirer, prendre de la témérité, une hardiesse extrême, imprudente, inconsidérée. Vous le témérisez : il se témérise. Neut.; agir par, avec témérité, faire de la témérité : vous témérisez.

Témérisme, s. m.; système de témérité; continuelle témérité, ce qui est, ce qui présente une incessante témérité : c'est du témérisme.

Tempérable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tempéré, modéré : ces douleurs sont tempérables. Dont on peut diminuer l'ardeur, la force, l'excès : ce jeune homme est tempérable.

Tempéramental, e, adj.; de, du tempérament : une force tempéramentale. Qui est du tempérament, qui le concerne, qui est calculé sur le tempérament : un remède, un traitement tempéramental.

Tempérantiel, le, adj.; de tempérance, qui est de la tempérance, qui la marque, qui porte à la tempérance : les vertus tempérantielles.

Tempérantiellement, adv.; d'une manière tempérantielle; avec tempérance, par la tempérance, dans la tempérance : il vit tempérantiellement.

Tempérantisme, s. m.; système de tempérance.

Températif, ve, adv.; qui tempère, modère; qui diminue la force, l'excès : ce sont des moyens températifs. Substantivement : administrer des températifs, un températif.

Températion, s. f; action de tempérer; état tempéré : la températion de ses passions.

Températivement, adv.; d'une manière températive, calme tempéré : agir températivement.

Temporariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être temporarié; rendu temporaire : ces mesures sont temporariables.

Temporariation, s. f.; action de temporarier,

Digitized by Google

de rendre temporaire; état temporarié; la temporariation des mesures, de la privation.

Temporarié, *e*, part pas. et adj.; qui est rendu temporaire, dont la durée est limitée, fixée pour un temps plus ou moins court : cette mesure, cette privation est temporariée.

Temporarier, v. act.; rendre temporaire, ne faire durer qu'un temps plus ou moins court.

Temporarisme, s. m.; système temporaire.

Temporarité, s. f.; état, qualité de ce qui est temporaire, de ce qui n'a qu'une courte durée : la temporarité de la privation, de la mesure, de la loi.

Temporisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être temporisé, retardé dans l'attente d'une occasion meilleure, d'un temps plus favorable.

Temporisant, *e*, adj.; qui temporise, retarde, diffère : une politique temporisante : la politique du cabinet est trop temporisante.

Temporisatif, *ve*, adj.; de temporisation, qui est de la temporisation.

Temporisativement, adv.; d'une manière temporisative; avec temporisation, par la temporisation : vous agissez trop temporisativement.

Temporisme, s. m.; système de temporisation.

Tenaçable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être tenacé, rendu tenace, qui est susceptible de prendre de la tenacité : cet enfant, cette personne est tenaçable.

Tenaçant, *e*, part. pr. et adj; qui fait l'action de tenacer, de se tenacer; qui rend tenace, qui donne, cause la tenacité, de la tenacité : la grande envie de faire, d'obtenir, est toujours tenaçante : des desirs tenaçants.

Tenacé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu tenace, qui a, qui présente de la tenacité.

Tenacer, v. act.; rendre, devenir tenace : vous le tenacez : vous vous tenacez. Neut.: faire de la tenacité, agir avec tenacité : vous tenacez.

Tenacisme, s. m.; système de tenacité; tenacité en tout, ce qui présente une continuelle tenacité : c'est du tenacisme.

Tenaillable, adj. des 2 g.; qui peut être tenaillé, tenu, pris avec des tenailles : ce morceau de fer, cet objet est tenaillable. Au fig.: qui peut être déchiré, torturé par les peines : cet homme est tenaillable.

Tenaillement, s. m.; action de tenailler; état tenaillé : son tenaillement.

Tendable, adj. des 2 g.; qui peut être tendu : cette corde, cet arc est tendable

Tendement, s. m.: action de tendre; état tendu : le tendement d'une corde, d'un arc.

Tensivement, adv.; d'une manière tensive, avec tension.

Tentable, adj. des 2 g.; qui peut être tenté de faire : cette personne est tentable. Que l'on doit tenter, essayer de faire : cette affaire, ce coup est tentable : ces moyens sont tentables.

Tentativement, adv.; d'une manière tentante, en tentant; par, avec tentation.

Tenturable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tenturé; garni, orné de tentures : cet édifice est tenturable pour la cérémonie.

Tenturé, *e*, part. pas. et adj.; qui est garni, orné de tentures : cet édifice est tenturé intérieurement et extérieurement.

Tenturement, s. m.; action de tenturer; état tenturé : le tenturement de l'édifice.

Tenturer, v. act.; garnir, orner de tentures : tenturer un local, un édifice.

Ténuance, s. f.; état, qualité de ce qui est ténu, peu compacte, fort délié : la ténuance de la substance.

Tergiversant, *e*, adj.; qui tergiverse : c'est une politique tergiversante.

Tergiversatif, *ve*, adj.; de tergiversation, qui est de la tergiversation, qui la marque : c'est un moyen tergiversatif.

Tergiversativement, adv.; d'une manière tergiversative, avec tergiversation : vous agissez tergiversativement, trop tergiversativement.

Tergiversisme, s. m.; système de tergiversation; ce qui montre une continuelle tergiversation : ce n'est que du tergiversisme.

Terminable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être terminé : cette affaire, ce marché est terminable : cette construction est terminable.

Ternissable, adj. des 2 g.; qui peut être terni : cette chose est ternissable. Au fig. : sa réputation, sa gloire, sa mémoire est ternissable.

Ternissant, *e*, adj.; qui ternit, ôte le lustre, l'éclat des choses : l'humidité est ternissante en beaucoup de cas. Au fig. : qui fait perdre l'honneur, la réputation, la gloire : cette action est ternissante.

Ternissement, s. f.; action de ternir; état terni : son ternissement : le ternissement de sa réputation, de sa gloire, de sa mémoire.

Terrassable, adj. des 2 g.; qui peut être terrassé, en qui on peut détruire le courage : cet homme est terrassable.

Terrassant, *e*, adj.; qui terrasse. Au fig.: qui détruit le courage, qui consterne : ce malheur est terrassant : une nouvelle terrassante.

Terre-neuvien, f. *ne*, adj.; de Terre Neuve : on dit un Terre-neuvien, pour un chien de Terre-Neuve.

Terrestréisable, adj. des 2 g.; qui peut être terrestréisé, rendu terrestre, que l'on doit terrestréiser : tous les goûts de l'homme sont terrestréisables.

Terrestréisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de terrestréiser, de se terrestréiser; qui terrestréise, qui attache aux choses de la terre : toutes les tendances matérielles de l'homme sont terrestréisantes et elles doivent l'être.

Terrestréisation, subst. f.; action de terrestréiser; état terrestreisé : la terrestréisation des gouts, des tendances.

Terrestréisé, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu terrestre, qui a des goûts terrestres,

Digitized by Google

qui est attaché aux choses, aux plaisirs, aux jouissances de la terre; qui a, qui présente de la terrestréité : cette personne est terrestréisée : ses goûts sont terrestréisés; ses tendances sont terrestréisées.

Terrestréiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir terresstre; donner, prendre de la terrestréité; attacher, s'attacher aux choses de la terre, aux plaisirs, aux jouissances de la terre: vous le terrestréisez : il se terrestréise.

Terrestréisme, subs. m.; système de terres tréisation, d'attachement exclusif aux choses de la terre, aux plaisirs, aux jouissances de la terre : son terrestréisme.

Terrestréité, subs. f.; état, qualité de ce qui est terrestre, de la terre.

Terrestrement, adv. ; d'une manière terrestre ; par, avec attachement aux choses de la terre.

Terribilisé, e, part pas. et adj.; qui est rendu, devenu terrible, propre à inspirer de la frayeur, de l'épouvante, de la terreur: les vengeances de ce despote sont terribilisées par ses habitudes connues de férocité.

Terribiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir terrible, propre à inspirer de la frayeur, de l'épouvante, de la terreur; donner, prendre de la terribilité: cet homme se terribilise par sa férocité.

Terribilisme, subs. m ; système qui tend à effrayer, a épouvanter par la terribilité.

Terribilité, subst. f ; état, qualité de ce qui est terrible, de ce qui est propre a effrayer, a épouvanter, a tourmenter a causer de grandes peines.

Terrifiable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement terrifié, frappé d'épouvante : cet homme est terrifiable.

Terrifiant, e, adj.; qui terrifie, qui frappe d'épouvante : cette destruction, cette calamité est terrifiante.

Terrificatif, ve, adj ; de terrification, qui est de la terrification, qui la marque, qui est de nature à terrifier : c'est un moyen terrificatif.

Terrification, subst. fém. action de terrifier, de frapper d'épouvante, état terrifié : sa terrification.

Terrificativement, adv.; d'une manière terrificative; avec terrification, par la terrification.

Terrifisme, subs masc., système de terrification; tout ce qui tend à terrifier, a frapper d'épouvante : c'est du terrifisme.

Territorialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être téritorialisé, rendu territorial : l'impôt est territorialisable.

Territorialisation, subst. fém.; action de territorialiser; état territorialisé : la téritorialisation de l'impôt.

Territorialisation, s. f.; action de territorialiser; état territorialisé : la territorialisation de l'impôt.

Territorialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu territorial : impôt territorialisé.

Territorialiser, v. act.; rendre territorial : territorialiser l'impôt.

Territorialisme, s. m. ; système de territorialisation.

Territorialité, s. f. ; état, qualité de ce qui est territorial.

Territorié, e, part. pas. et adj.; qui a, qui possède un territoire, une étendue de terrein ; qui a une certaine étendue autour de soi, de grands environs : ville bien, mal territoriée.

Territorier, v. act. ; donner, assigner un territoire, une étendue de terrein, donner de grands environs, entourer de grandes dépendances en terres : territorier une ville, une commune.

Terrorifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, est susceptible d'être agité par la terreur, en proie à la terreur : ce pays est terrorifiable.

Terrorifiant, e, adj. ; qui terrorifie, inspire la terreur ; qui répand, propage la terreur : cette administration est terrorifiante.

Terrorification, s. f ; action de terrorifier ; état terrorifié : sa terrorification.

errorifique, adj. des 2 g. ; qui est de nature à causer, à donner de la terreur : cette mesure, cette action est terrorifique.

Terrorifiquement, adv. ; d'une manière terrorifique, par la terreur : vous gouvernez terrorifiquement.

Terrorifisme, s. m.; système de terrorification.

Testamentairement, adv.; d'une manière testamentaire, par testament : donner testamentairement son bien.

Testamentarité, s. f.; état qualité de ce qui est testamentaire.

Testimonialement, adv.; d'une manière testimoniale ; par, sur un témoignage : condamner testimonialement.

Testimonialité, s f.; état, qualité de ce qui est testimonial : la testimonialité est la base des jugements criminels.

Tétonné, e, part. pas. et adj.; qui a du téton : cette femme est bien, peu tétonnée.

Tétonnement, s. m ; état tétonné : son tétonnement.

Tétonner, v. act. et pr., se —; donner, prendre du téton : cette femme se tétonne bien.

Textualité, s. f. ; état, qualité de ce qui est textuel, conforme au texte : sa textualité.

Théâtralisable, adj. des 2 g ; qui peut être théâtralisé, rendu théâtral : si les cérémonies religieuses sont théâtralisable; la religion n'a plus rien de digne et perd toute sa dignité.

Théâtralisation, s. f.; action de théâtraliser, de rendre théâtral; état théâtralisé : la théâtralisation des cérémonies religieuses chasse du cœur la piété, ne laisse plus qu'un momerisme de forme, et appelle l'indifférence religieuse.

Théâtralisée, e, part. pas. et adj.; qui est rendu théâtral, qui a, qui présente de la théâtralité, qui est imité du théâtre : ces cérémonies sont théâtralisées.

Digitized by Google

Théâtraliser, v. act. et pr., se —; rendre devenir théâtral; donner, prendre de la théâtralité; adopter les modes du théâtre, imiter le théâtre.

Théâtralisme, s. m.; système de théâtralisation; ce qui ne présente qu'une continuelle théâtralité: c'est du théâtralisme.

Théâtralité, s. f.; état, qualité de ce qui est théâtral, de ce qui est imité du théâtre.

Thèmer, v. act.; faire un thème, des thèmes; faire le thème a quel qu'un, lui tracer sa conduite: vous thèmez bien. Neut.: suivre bien son thème; se faire un thème: vous vous thèmez.

Théocratisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui érige une théocratie.

Théocratiser, v. neut.; faire de la théocratie, la propager: vous théocratisez.

Théocratisme, s. m.; système de théocratie.

Théocratiste, s. des 2 g.; partisan, propagateur du théocratisme: les théocratistes.

Théologisme, s. m.; système de théologie; tout ce qui émane de la théologie.

Théorisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être théorisé; que l'on doit faire dans un ordre, selon l'ordre théorique: ces choses sont théorisables.

Théorisation, s. f.; action de théoriser, de faire dans un ordre théorique.

Théoriser, v. neut.; faire de la théorie; du théorisme: vous théorisez.

Théorisme, s. m.; système de théorie; d'action par la théorie: c'est du théorisme.

Thermalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être thermalisé, rendu thermal; qui est susceptible de se thermaliser: ces eaux sont thermalisables.

Thermalisation, s. f.; action de thermaliser, de donner une qualité de thermalité; état thermalisé: la thermalisation de l'eau.

Thermalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu thermal, qui a reçu une qualité de thermalité: des eaux thermalisées.

Thermaliser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir thermal; donner, prendre une qualité thermale: thermaliser une eau: ces eaux se thermalisent.

Thermalisme, s. m.; système de thermalisation.

Thésaurisable, adj. des 2 g.; qui peut être thésaurisé, que l'on doit thésauriser: ces sommes sont thésaurisables.

Thésaurisation, s. f.; action de thésauriser, d'amasser de l'argent, de l'or en trésor; état thésaurisé: sa thésaurisation: la thésaurisation de l'or.

Thésaurisme, s. m.; système de thésaurisation.

Tiédissable, adj. des 2 g.; qui peut tiédir, devenir tiède, qu'il est nécessaire de laisser tiédir: cette eau est tiédissable. Au fig.: dont le zèle peut se ralentir: cette personne est tiédissable.

Tiédissement, s. m.; action de faire tiédir; état tiédi: le tiédissement de l'eau, d'une personne, du zèle, de l'esprit, de la volonté, du courage.

Tiercable, adj. des 2 g.; qui peut être tiercé; qui est susceptible de se tiercer: ces choses sont tiercables.

Tiercisme, s. m.; système de tiercement.

Tigeable, adj. des 2 g.; qui peut être tigé, croître en tige, qui est susceptible de se tiger: cette plante, cet arbre est tigeable.

Tigé, e, part. pas. et adj.; qui est en tige, qui a qui présente une tige: cet arbre est tigé, bien tigé: cette plante est tigée, bien tigée.

Tigement, s. m.; action de tiger, de se tiger, de donner, de prendre une tige: le tigement d'un arbre, d'une plante.

Tiger, v. act. et pr., se —; tailler de manière à faire croître en tige; donner une tige; croître en tige: cet arbre, cette plante se tige bien.

Tigrement, s. m.; action de tigrer, d'agir, de se conduire en tigre; état tigré: son tigrement; les tigrements de ce tyran appellent la vengeance des peuples.

Tigrer, v. neut.; faire le tigre, agir en tigre. Au fig.: se livrer à la plus cruelle barbarie, férocité: vous tigrez.

Tillable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement tillé: ce chanvre est tillable.

Tilleulable, adj. des 2 g.; que l'on doit tilleuler, dans quoi on doit mettre, faire entrer de la fleur de tilleul: cette boisson est tilleulable.

Tilleulé, e, part. pas. et adj.; dans quoi il y a de la fleur de tilleul: une boisson tilleulée.

Tilleulement, s. m.; action de tilleuler; état tilleulé: le tilleulement d'une boisson.

Tilleuler, v. act.; mettre, faire entrer de la fleur de tilleul dans une chose: tilleuler une boisson.

Timbrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être timbré: ce papier, cette lettre est timbrable.

Timbrement, s. m.; action de timbrer, état timbré: le timbrement du papier, d'une lettre.

Timidisable, adj. des 2 g.; qui peut être timidisé, rendu timide, qui est susceptible de devenir timide, de prendre de la timidité: cet homme, cet enfant, cette personne est timidisable.

Timidisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de timidiser, de se timidiser; qui timidise, rend timide; qui donne, inspire de la timidité: pour beaucoup le danger est timidisant.

Timidisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu timide, qui a, qui montre de la timidité: cet homme est timidisé par le danger: cette jeune personne est timidisée par les continuelles gronderies de sa mère.

Timidiser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir timide; donner, causer, prendre de la

Digitized by Google

timidité ; détruire la hardiesse, l'assurance : vous le timidisez : il se timidise.

Timidisme, s. m.; système de timidité ; incessante timidité, ce qui n'est, ne montre qu'une continuelle timidité : c'est du timidisme.

Timonné, *e*, adj.; qui a un timon : une voiture timonnée.

Timorable, adj. des 2 g ; qui peut être timoré : cette personne est timorable.

Timorant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de timorer, de se timorer ; qui timore, inspirer la crainte d'offenser : le sentiment du devoir, des convenances est toujours timorant.

Timoration, s. f.; action de timorer; état timoré ; appréhension, peur; crainte, d'offenser: la timoration de la conscience : la timoration est utile et même nécessaire à l'homme quand elle ne le conduit point à l'idiotisme, parce par elle il reste dans une sage retenue.

Timoré, *e*, part. pas. et adj. qui a de la crainte, qui est retenu par la crainte de blesser, d'offenser, de causer un dommage : cette personne est bien timorée.

Timorer, v. act. et pr , se — ; donner, inspirer, prendre la crainte de blesser, d'offenser, de causer un dommage, se livrer à cette crainte ; inculquer dans les cœurs, dans les consciences un noble sentiment de retenue, de pudeur d'action : on doit toujours timorer les jeunes gens : cette jeune personne se timore.

Timorisme, s. m.; système de timoration ; continuelle crainte qui conduit à toute inhardiesse, à tout inosement d'action : c'est un beau, c'est un sot timorisme.

Tinctorialité, s. f.; état qualité tinctorial, de ce qui est propre à teindre.

Tintable, adj. des 2 g.; que l'on doit tinter : cette cloche est tintable.

Tirable, adj. des 2 g ; qui peut être tiré : ce lièvre est tirable ; qu'il est facile d'ôter : ces bottes son tirables : qu'il est possible de débarrasser : cet homme est tirable d'embarras.

Tirant, *e*, adj.; qui tire bien : cette cheminée est tirante, bien tirante.

Tiraillable, adj. des 2 g ; qui peut être, est susceptible d'être tiraillé, tourmenté, tracassé : cette personne est tiraillable.

Tiraillant, *e*, adj.; qui tiraille : une douleur, une inquiétude tiraillante.

Tirement, s. m.; action de tirer ; état tiré : son tirement d'embarras.

Tisanable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tisané, mis à la tisane : cette personne, ce malade est tisanable.

Tisané, *e*, part. pas. et adj. ; qui est mis à la tisane, a qui la tisane est imposée pour boisson : cette personne est tisanée.

Tisannement, s. m.; action de tisaner, de mettre à la tisane ; état tisané : son tisannement.

Tisaner, v, act. et pr., se —; mettre, se mettre à la tisane ; faire boire, boire de la tisane ; imposer à quelqu'un la tisane pour boisson.

Tisonnement, s. m.; action de tisonner, de remuer les tisons par manie : son continuel tisonnement.

Tissable, adj. des 2 g.; que l'on peut tisser: cette soie, cette laine, ce coton est tissable

Titrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être titré : cet homme est titrable.

Titration, s. f.; action de titrer ; état titré ; sa titration : les titrations impériales : les titrations du mérite, de l'honneur, des belles actions.

Toastable, adj.; des 2 g ; qui peut être toasté, objet d'un toast; en l'honneur de qui on doit porter un toast : ce prince, ce citoyen est toastable.

Toastant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de toaster ; qui fait toaster, porter, exprimer des toasts : des sympathies toastantes: une reconnaissance publique toastante : un enthousiasme toastant.

Toastateur, s. m., f. *trice ;* celui, celle qui porte un toast, qui compose des toasts : les toastateurs du banquet,

Toastation, s. f.; action de toaster; *état toasté* : sa toastatation.

Toasté, *e*, part. pas. adj.; qui est, qui a été l'objet d'un toast, des toasts : cet homme, ce prince fut toasté au banquet.

Toaster, v. act. et neut.; faire des toasts, porter des toasts : toaster une personne, une mémoire, un événement.

Toastisme, s. m.; système, mode de toast.

Toilettable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être toiletté, en toilette : cette personne est toilettable.

Toiletté, *e*, part. pas. et adj.; qui est en toilette : cette femme est bien, richement toilettée.

Toiletter, v. act. et pr., se — ; mettre, se mettre en toilette, faire sa toilette : vous vous toilettez bien.

Toisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être toisé : cet ouvrage est toisable.

Toisement, s. m.; action de toiser ; état toisé : le toisement d'un ouvrage.

Toiturable, adj. des 2 g., à quoi, à laquelle on doit donner une toiture : cette construction, ce mur est toiturable.

Toituré, *e*, part pas. et adj.; qui a une toiture, un toit : cette maison est bien, mal toiturée.

Toiturement, s. m.; action de toiturer ; état toituré : le toiturement d'une maison.

Toiturer, v. act.; fait un toit, une toiture ; donner à un mur, à une maison, à un édifice un toit. une toiture.

Tôlable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, tôlé, garni de tôle.

Tôlage, s. m.; action de tôler, de garnir de tôle, état tôlé : un bon tôlage.

Tôlé, e, part. pas. et adj.; qui est garni de tôle : cette cheminée est bien tôlée.

Tolérabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu tolérable, de nature à pouvoir être toléré, souffert, supporté : cette chose est tolérabilisée.

Tolérabiliser, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir tolérable, de nature à pouvoir être toléré, souffert, supporté.

Tolérantment, adv.; d'une manière tolérante, en tolérant, avec tolérance : c'est tolérantment qu'il fait, qu'on le laisse faire.

Tolératif, ve, adj.; de tolérance, qui est de la tolérance, qui la marque : c'est un acte tolératif.

Tôler, v. act.; garnir, doubler de tôle : tôler une cheminée.

Tollissable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être tolli; qui peut être victime d'un tollissement : cette personne, cette chose est tolissable.

Tollissant, e, adj.; qui tollit : une ambition, une injustice, une usurpation, une tyrannie tollissante.

Tollissement, s. m.; action de tollir; état tolli : son tollissement.

Tombable, adj. des 2 g.; qui peut tomber, est susceptible de tomber : cette chose est tombable.

Tombement, s. m.; action de tomber sur quelqu'un: son tombement sur lui.

Tondable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tondu : ces moutons sont tondables.

Tonnement, s. m.; action de tonner : le tonnement de la colère : entendez vous le tonnement de l'airain, du canon.

Tonsurable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tonsuré : ces séminaristes sont tonsurables.

Tonsurement, s. m.; action de tonsurer, état tonsuré : son tonsurement.

Torchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être torché : cette table, cette chose est torchable.

Torchement, s. m.; action de torcher, de nettoyer, de frotter avec un torchon; état torché : le torchement d'une table, d'une chose.

Torcinable, adj. des 2 g.; t. de verrerie, qui peut être, doit être torciné : ce verre est torcinable.

Torcinement, s. m.; action de torciner; état torciné : le torcinement du verre. T. de verrerie;

Tordable, adj. des 2 g.; qui peut être tordu, est susceptible de se tordre : ce fer est tordable.

Torporifiable, adj. des 2. g.; qui peut être facilement torporifié, qui est susceptible de torpeur : cette personne est torporifiable.

Torporifiant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de torporifier; qui torporifie, qui cause la torpeur : une maladie torporifiante : cet événement fut pour lui torporifiant.

Torporification, s. f.; action de torporifier; état torporifié; état de torpeur : sa torporification.

Torporifié, e, part. pas. et adj.; qui a de la torpeur, qui est à la torpeur, dans la torpeur : cette personne est torporifiée.

Torporifier, v. act. et pr., se— ; causer, occasionner, produire la torpeur; tomber dans la torpeur : torporifier une personne : il se torporifie.

Torrentif, ve, adj.; qui cause, occasionne un torrent, des torrents; qui forme un torrent, des torrents : une pluie torrentive : un courant d'eau torrentif.

Torsadé, e, part. pas. et adj.; qui est en torsade, qui est garni de torsades : des épaulettes torsadées, bien torsadées.

Torsadement, s. m.; état torsadé : le torsadement des épaulettes : un bon torsadement.

Torsader, v. act.; mettre en torsade, faire des torsades, garnir de torsades : torsader un ruban, des épaulettes.

Torsement, s. m.; action de torser; état torsé : le torsement d'une colonne.

Torticolique, adj. des 2 g.; de torticolis, qui est, qui tient du torticolis : une douleur torticolique.

Torticolisable, adj. des 2 g.; qui peut être torticolisé, qui est susceptible de se torticoliser : dans cette posture, dans cette position on est torticolisable.

Torticolisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de torticoliser, de se torticoliser; qui torticolise, qui cause, donne le torticolis : cette posture, cette position est torticolisante.

Torticolisation, s. f.; action de torticoliser; état torticolisé : sa torticolisation.

Torticolisé, e, part. pas. et adj.; qui a un torticolis, qui souffre du torticolis : cette personne est torticolisée.

Torticoliser, v. act. et pr., se-; donner, causer, occasionner, prendre le torticolis, un torticolis: vous vous torticoliserez : il se torticolise.

Tortuosisme, s. m.; système de tortuosité : son tortuosisme.

Torturable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être torturé, horriblement tourmenté : cette personne est torturable par les remords.

Torturant, e, adj.; qui torture, tourmente horriblement : cette douleur est torturante : cet événement est torturant.

Torturement, s. m.; action de torturer; état torturé : son torturement.

Tortureur, s. m., f. *se* — ; celui, celle qui torture, qui cause, fait souffrir un horrible tortnre.

Torturisme, s. m.; système de torture; le torturisme inquisitorial.

Totalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être totalisé, réuni pour former un même total : ces sommes sont totalisables.

Totalisation, s. f.; action de totaliser, de réunir pour former un même total; état totalisé : la totalisation des sommes.

Touchable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être touché : ces choses sont touchables : cette somme est touchable.

Touchement, s. m.; action de toucher; état touché : le touchement des choses : ses continuels touchements. Au fig. : action émouvoir; état ému : le touchement de son cœur.

Touffeux, se, adj.; qui de sa nature donne une touffe, croît en touffe : une plante touffeuse.

Tourillonné, e, part. pas. et adj.; qui est garni de tourillons : ces portes sont bien, solidement tourillonnées.

Tourillonnement, s. m.; action de tourillonner; état tourillonné.

Tourillonner, v. act; garnir de tourillons, poser sur des tourillons : tourillonner des portes.

Tourmentable, adj. des 2 g; qui peut être tourmenté, qui est susceptible de se tourmenter facilement : cette personne est tourmentable.

Tourmentamment, adv.; d'une manière tourmentante.

Tournable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tourné : l'ennemi est tournable : cette position est tournable.

Tournaillement, s. m.; action de tournailler : ses tournaillements.

Toussotement, s. m.; action de toussoter : son toussotement continuel le fatigue.

Toussoter, v. neut.; tousser doucement et fréquemment : ce malade ne fait que toussoter.

Traçable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tracé : ce chemin est traçable.

Tracassable, adj. des 2 g.; qui peut être tracassé, qui est susceptible de se tracasser l'esprit facilement, pour peu de chose : cette personne est tracassable.

Tracassant, e, adj.; qui tracasse, agite, qui cause du tourment : cette affaire, cette nouvelle est tracassante.

Tracassement, s. m.; action de tracasser; état tracassé : son tracassement d'esprit.

Tractibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est tractible.

Tractible, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être traduit : ce livre, cet ouvrage est tractible.

Tragédiable, adj. des 2 g.; qui peut être tragédié, mis en tragédie : ce sujet, cet événement est tragédiable, qui est susceptible de devenir tragique : cette rixe, cette querelle est tragédiable.

Tragédiation, s. f.; action de tragédier; état tragédié : sa tragédiation.

Tragédié, e, part. pas. et adj.; qui est mis en tragédie, dont on a fait une tragédie. Qui est rendu, devenu tragique. Au fig.: qui est rendu, devenu funeste, malheureux.

Tragédier, v. act. et pr., se—; faire, composer une tragédie; mettre en tragédie. Rendre, devenir tragique. Au fig. : rendre, devenir funeste, malheureux.

Tragédisme, s. m.; système tragique, de tragédie; tout ce qui tend à rendre tragique, à produire du tragique. Au fig. : tout ce qui tend à rendre funeste, malheureux.

Trahissable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être trahi : cette personne est trahissable.

Trahissant, e, adj.; qui trompe, trahit, découvre, décelle, révelle : un mouvement trahissant.

Trahitif, ve, adj.; de trahison, qui est de la trahison, qui la marque : cette démarche est trahitive.

Trahitivement, adv.; d'une manière trahitive, par trahison.

Traînable, adj. des 2 g.; qui peut être traîné : cette voiture est traînable. Que l'on doit différer de conclure : cette affaire est traînable en longueur.

Tramable, adj. des 2 g.; qui peut être tramé, qu'il est facile de tramer : ce complot, cette conspiration est tramable.

Tranchable, adj. des 2 g.; qui peut être tranché, sur quoi on peut trancher : cette difficulté est tranchable.

Tranchement, s. m.; action de trancher; état tranché : le tranchement d'une difficulté.

Tranquillisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tranquillisé, rendu tranquille : cette personne est tranquillisable.

Tranquillisme, s. m.; système de tranquillité; tout ce qui tend à opérer la tranquillité, une continuelle tranquillité.

Transactif, ve, adj.; de transaction, qui est, qui tient de la transaction, qui la marque : c'est un arrangement transactif.

Transactivemen, adv.; d'une manière transactive; par, avec transaction.

Transbordable, adj. des 2 g; qui peut être, doit être transbordé : ces marchandises sont transbordables.

Transcriptibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est transcriptible : sa transcriptibilité.

Transcriptible, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être transcrit : cette acte est transcriptible.

Transept, s. m.; bras ou aile d'une Eglise, les deux côtés qui forment la croix.

Transeptisme, s. m.; système de construction en transept : un transeptisme de construction.

Transé, e, adj.; qui a des transes : cette personne est constamment transée.

Transfératif, ve, qui est du transfert, qui le marque, qui le concerne : un acte transfératif.

Transfération, s. f.; action de transférer; état transféré : sa transférations.

Transférativement, adv., d'une manière transférative; par un transfert.

Transformabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est transformable : sa transformabilité.

Transformable, adj. des 2 g.; qui peut être transformé : cette chose est transformable.

Transfrétable, adj. des 2 g.; qui peut être transfrété, transporté au delà de l'eau, d'un

bras de mer, qui peut passer, traverser un détroit, un bras de mer.

Transfrétation, s. f.; action de transfréter; état transfrété : sa transfrétation,

Transfrété, e, part. pas. et adj.; qui est transporté au delà de l'au, d'un bras de mer; qui a passé, traversé un détroit, un bras de mer.

Transfréter, v. act.; transporter au delà de l'au, d'un bras de mer; faire passer, faire traverser un détroit, un bras de mer.

Transfugier, v. neut.; faire le transfuge, abandonner un parti pour un autre; passer d'un parti dans un autre : vous transfugiez.

Transfugion, s. f.; action de transfugier; désertion à l'ennemi; action de passer d'un parti dans un autre : sa transfugion.

Transgressable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être transgressé : cet ordre est transgressable.

Transgressant, e, adj.; qui transgresse, viole : une désobéissance, une infidélité transgressante.

Transgressif, ve, adj.; de transgression, qui est, qui tient de la transgression, qui la marque : c'est un acte transgressif.

Transgressisme, s. m.; système de transgression.

Transgressivement, adv.; d'une manière transgressive; par, avec transgression.

Transigibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est transigible : sa transigibilité.

Transitivement, adv.; d'une manière transitive; par, avec transition.

Transitoirement, adv.; d'une manière transitoire.

Translatable, adj. des 2 g.; qui peut être translaté, qu'il est nécessaire de translater.

Translativement, adv.; d'une manière translative.

Translimitable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être translimité, dont les limites peuvent être moins restreintes, portées au delà de ce quelles sont : ce territoire est translimitable.

Translimitatif, ve, adj; de translimitation; qui est de la translimitation, qui la concerne, qui la marque : un acte translimitatif.

Translimitation, s. f.; action de translimiter; état translimité : sa translimitation : la translimitation d'un territoire.

Translimitativement, adv.; d'une manière translimitative; par translimitation.

Translimité, e, part. pas. et adj.; dont les limites sont étendues, portées au-delà : ce territoire est translimité.

Translimiter, v. act.; étendre les limites, porter les limites au-delà de ce qu'elles sont : translimiter un territoire.

Translimitisme, s. m.; système de translimitation.

Transmissif, ve, adj.; de transmission, qui est de la transmission, qui la marque, qui transmet : c'est un acte transmissif.

Transmissisme, s. m.; système de transmission.

Transmissivement, adv.; d'une manière transmissive; par transmission.

Transmutativement, adv.; d'une manière transmutative; par une transmutation.

Transperçable, adj. des 2 g.; qui peut être transpercé, percé d'outre en outre, de part en part : cette cuirasse est transperçable.

Transpercement, s. m.; action de transpercer; état transpercé : son transpercement.

Transplantabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est transplantable : sa transplantabilité.

Transplantable, adj. des 2 g., qui peut être transplanté : ces arbres, ces plantes sont transplantables.

Transportabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est transportable.

Transportément, adv.; d'une manière transportée, avec transport : il aime transportément : il se livre transportément au plaisir.

Transpositivement, adv.; d'une manière transpositive; par, avec transposition.

Transvasable, adj. des 2 g.; qui peut être transvasé, que l'on doit transvaser : cette liqueur est transvasable.

Transversabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est transversable.

Transversable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être transversé, mis, posé de travers, en travers : cette pièce de bois est transversable. qui peut être versé d'un lieu dans un autre : ces choses sont transversables.

Transversalité, s. f.; état, qualité de ce qui est transversal.

Transversé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, posé de travers, en travers : cette pièce de bois est transversée. qui est versé d'un lieu dans un autre : ces choses sont transversées.

Transverser, v. act.; mettre, poser de travers, en travers, en sens opposé; verser d'un lieu dans un autre; changer, renverser, opérer un changement métamorphique.

Transversion, s. f.; action de transverser; état transversé; renversement en sens contraire, transformation, changement métamorphique : la transversion d'un sens, d'une phrase.

Transversisme, s. m.; système de transversion.

Travaillable, adj. des 2 g.; qui peut être travaillé, qui est susceptible de se travailler : cette chose est travaillable.

Travaillant, e, adj.; qui travaille : une machine travaillante, qui travaille bien, qui fait beaucoup d'ouvrage.

Travestime, s. m.; système de travestissement.

Travestissable, ad. des 2 g.; qui peut être travesti, est susceptible de se travestir. Au fig. : ce caractère est travestissable.

Travestissant, e, adj.; qui travestit, déguise, qui donne une forme différente : ce costume est travestissant.

Treillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être treillé, mis, formé en treille : cette vigne est treillable.

Treillé, e, part. pas. et adj.; qui est mis, formé en treille : cette vigne est treillée.

Treillement, s. m.; action de treiller; état treillé: le treillement d'une vigne.

Treiller, v. act.; mettre, former en treille, donner la forme d'une treille : treiller une vigne, la mettre en treille.

Treillissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être treillissé, garni de treilli : cette fenêtre est treillissable.

Treillissement, s. m.; action de treillisser; état treillissé : le treillissement d'une fenêtre.

Trémoussable, adj. des 2 g.; qui peut être trémoussé, que l'on doit faire trémousser : cette personne est trémoussable.

Trémoussant, *e*, adj.; qui trémousse, fait trémousser : cette besogne est trémoussante, donne de l'activité, du tintouin.

Trempable, adj. des 2 g.; qui peut être trempé, que l'on doit faire tremper : ce linge est trempable.

Trentenaire, adj. des 2 g.; qui est de trente ans, qui arrive au bout de trente ans, tous les trente ans : la prescription trentenaire.

Trésorial, *e*, adj.; du trésor, qui concerne le trésor : un réglement trésorial.

Tressable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tressé : ces cheveux sont tressables.

Tressement, s. m.; action de tresser; état tressé : le tressement des cheveux.

Triable, adj. des 2 g.; qui peut être trié : ces moutons sont triables.

Triangulable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être triangulé, mis, posé sur trois angles, auquel on doit donner trois angles : cette chose est triangulable.

Triangularité, s. f.; état, qualité de ce qui est triangulaire.

Triangulé, *e*, part. pas. et adj.; qui a trois angles : cette construction est triangulée.

Trianguler, v. act.; mettre, poser sur trois angles; donner trois angles : trianguler un jardin, un édifice.

Triangulisme, s. m.; système de triangulation.

Tribulatif, *ve*, adj.; de tribulation, qui est de la tribulation, qui la marque, qui cause, donne, occasionne des tribulations : des événements tribulatifs.

Tribulationisme, s. m.; système de tribulation; tout ce qui tend à amener des tribulations : c'est du tribulationisme.

Tribulationnable, adj. des 2 g.; qui peut être tribulationné, qui est susceptible de se tribulationner de peu, pour peu : cette personne est tribulationnable.

Tribulationné, *e*, part. pas. et adj.; qui a des tribulations, qui est en proie aux tribulations: cette personne est tribulationnée.

Tribulationner, v. act. et pron., se—; donner, causer, apporter des tribulations; se livrer à la tribulation : tribulationner quelqu'un : cette personne se tribulationne.

Tribulativement, adv.; d'une manière tribulative; par, avec tribulation.

Tributariable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tributarié, rendu tributaire : ce peuple est tributariable.

Tributariation, s. f.; action de tributarier; état tributarié : la tributariation de ce peuple.

Tributarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu tributaire, qui est assujéti à un tribut : cette nation est tributariée.

Tributarier, v. act.; rendre tributaire, assujétir à un tribut : tributarier un peuple, une nation.

Tributarisme, s. m.; système tributaire, de tributariation.

Tributarité, s. f.; état, qualité de ce qui est tributaire, assujétissement à un tribut : la tributarité de ce peuple.

Tributivement, adv.; d'une manière tributive; par un tribut, par des tributs : ce peuple fut tributivement ruiné.

Trichable, adj. des 2 g.; qui peut être triché, qu'il est facile de tricher : cette personne est trichable.

Tricheusement, adv.; d'une manière tricheuse, en trichant : vous gagnez tricheusement.

Tricolorable, adj. des 2 g.; qui peut être tricoloré, à quoi on peut donner trois couleurs : cette étoffe est tricolorable.

Tricoloration, s. f.; action de tricolorer, de donner trois couleurs; état tricoloré : la tricoloration de cette étoffe.

Tricoloré, *e*, part. pas. et adj.; qui a trois couleurs : une étoffe tricolorée : un ruban tricoloré.

Tricolorer, v. act. et pron., se—; donner, prendre trois couleurs différentes ; tricolorer une étoffe : cet oiseau se tricolore.

Tricolorisme, s. m.; système de tricoloration.

Tricolorité, s. f.; état, qualité de ce qui est tricolore : la tricolorité du drapeau.

Tricotable, adj. des 2 g.; qui peut être tricoté, facilement tricoté : cette laine est tricotable.

Tricotement, s. m.; action de tricoter; état tricoté : le tricotement de la laine. Au fig.; le tricotement de la marche.

Triennalement, adv.; d'une manière triennale; par la triennalité.

Triennalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être triennalisé, rendu triennal : ces élections sont triennalisables.

Triennalisation, s. f; action de triennaliser : état triennalisé : la triennalisation des élections communales.

Triennalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu triennal : les élections communales sont triennalisées.

Triennaliser, v. act.; rendre triennal, donner la durée de trois ans : triennaliser des élections.

Triennalisme, s. m.; système de triennalisation.

Trimable, adj. des 2 g.; que l'on peut faire trimer : cette personne est trimable.

Trimbalable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit

être trimbalé, porté, traîné partout : cette personne, cette chose est trimbalable.

Trimbalement, s. m.; action de trimbaler ; état trimbalé : son trimbalement : le trimbalement d'une personne, d'une chose.

Trimement, s. m,; action de trimer, de faire trimer.

Trimestrialité, s. f.; état, qualité de ce qui est trimestrie : ordre trimestriel : la trimestrialité, ou trimestriellité.

Trimestriellement, adv. ; d'une manière trimestrielle, par trimestre : payer trimestriellement une pension, une rente.

Trimestriellisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être trimestriellisé, rendu trimestriel; que l'on doit diviser par trois mois, à quoi on doit donner une durée de trois mois, que l'on doit faire revenir, reproduire, reparaître, recommencer tous les trois mois : le paiement de ces rentes, de ces pensions est trimestriellisable.

Trimestriellisation, s. f. ; action de trimestrielliser; état trimestriellisé : la trimestriellisation du paiement de ces rentes, de ces pensions.

Trimestriellisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu trimestriel, qui comprend, qui dure trois mois, qui recommence, se renouvelle tous les trois mois : le paiement de ces rentes, de ces pensions est trimestriellisé.

Trimestrielliser, v. act.; rendre trimestriel, assujétir à un ordre trimestriel ; donner la durée de trois mois, faire recommencer, renouveler, reproduire tous les trois mois; donner aux choses, aux actions une durée successive de trois mois : trimestrielliser le paiement d'une rente, d'une pension.

Trimestriellisme, s. m.; système de trimestriellisation

Trimestriellité, s. f.; voir trimestrialité.

Tringlable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tringlé, garni de tringles : ce tavillonnage est tringlable.

Tringlage, s. m.; action de tringler, de garnir de tringles; état tringlé : le tringlage de ce tavillonnage.

Trinitisable, adj. des 2 g.; qui peut être trinitisé, composé de trois : cette commission est triniti-able.

Trinitisation, s. f. ; action de trinitiser ; état trinisé : la trinitisation du Consulat.

Trinitisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est composé de trois : cette commission est trinitisée.

Trinitiser, v. act.; composer de trois, faire concourir trois personnes, trois choses pour une même action, rendre ces trois personnes, ces trois choses indispensables à l'action : trinitiser un pouvoir souverain.

Trinitisme, s. m.; système de trinitisation.

Triomphable, adj. des 2 g.; qui peut triompher, qui est susceptible de triompher : il est triomphable dans son entreprise.

Triplable, adj. des 2 g. ; qui peut être triplé, qui est susceptible de tripler : ces profits, ces bénéfices sont triplables.

Triplant, *e*, adj.; qui triple, qui fait tripler : ce moyen est triplant.

Triplation, s. f. ; action de tripler ; état triplé : sa triplation.

Tripolissable, adj. des 2 g.; qui peut être aiguisé avec une pierre, nettoyé avec du tripoli : ces couteux, ces choses sont tripolissables.

Tripolissement, s. m.; action de tripolisser; état tripolissé : le tripolissement d'un couteau, d'une pierre.

Tristisable, adj. des 2 g.; qui peut être tristisé, qui est susceptible de tristesse, qui peut devenir triste ; cette personne est tristisable.

Tristisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de tristiser; qui tristise, qui rend triste ; ces malheurs sont tristisantes.

Tristisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu triste, qui a de la tristesse : cet homme est tristisé par ses revers.

Tristiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir triste; causer, prendre de la tristesse s'y livrer : tous les malheurs tristisent : vous la tristisez : cet homme se tristise.

Trituratif, *ve*, adj.; de trituration, qui est de la triburation, qui la concerne.

Triturativement, adv.; d'une manière triturative; par la trituration.

Triumviralement, adv.; d'une manière triumvirale, par des triumvirs : cette nation est triumviralement gouvernée.

Triumviralisme, s. m.; système triumviral, d'action de triumvirs, par des triumvirs.

Triumviralité, s. f. ; état, qualité de ce qui est triumviral: de ce qui est action de triumvirs : la triumviralité de l'action gouvernementale.

Triumvirisable, adj. des 2 g.; qui peut être triumvirisé, confié à des triumvirs, placé sous l'influence, l'autorité des triumvirs : ce pouvoir, cette fonction est triumvirisable.

Triumvirisation, s. f. ; action de triumviriser ; état triumvirisé : la triumvirisation d'un pouvoir, d'une fonction.

Triumvirisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est confié à des triumvirs : ce pouvoir est triumvirisé : cette fonction est trinmvirisée.

Triumviriser, v. act. ; confier à des triumvirs, à trois hommes chargés de faire ; soumettre à l'action de triumvirs : triumviriser un pouvoir, une fonction.

Triumvirisme, s. m.; système de triumvirisation.

Trivialisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu trivial, qui présente de la trivialité : un écrit, un ouvrage, un discours trivialisé.

Trivialiser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir trivial ; donner, prendre de la trivialité: trivialiser son langage, sa conversation, un discours. Neut. : faire de la trivialité, du tri-

vialisme, se livrer à la trivialité : vous trivialisez.

Trivialisme, s. m.; système de trivialité; incessante trivialité; ce qui est, ne montre que de la trivialité : c'est du trivialisme, ce n'est que du trivialisme.

Trochable, adj. des 2 g.; qui peut trocher, qui est susceptible de donner une trochée, de pousser en trochée : toutes ces plantes sont trochables.

Trochant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de trocher, de se trocher; qui troche, qui pousse en trochée : toutes ces plantes sont trochantes.

Troché, e, part. pas. et adj.; qui a donné une trochée, qui est poussé en trochée : ces plantes se sont bien trochées.

Trochement, s. m.; action de trocher; état trochée : le trochement des plantes.

Trocher, v. neut.; pousser en trochée : la chaleur après la pluie fait trocher les plantes, les fait croître en trochée : les blés trochent bien.

Trôlable, adj. des 2 g.; qui peut être trôlé; que l'on peut amener avec soi : cette femme, cette personne est trôlable.

Trôlement, s. m.; action de trôler; état trôlé : ses trôlements : le trôlement de sa femme partout.

Trompable, adj. des 2 g.; qui est exposé à être trompé, qui peut être facilement trompé : cet homme est trompable.

Trompétable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être trompêté, publié, annoncé à son de trompe : cette nouvelle, cet événement est trompêtable.

Trompétement, s. m.; action de trompêter. Au fig.: de divulguer ce qui doit rester caché; état trompêté : le trompétement d'une nouvelle, d'un événement : cette femme est ridicule et ennuyeuse avec ses trompêtements.

Trompeusement, adv.; d'une manière trompeuse, en trompant : jouer; agir trompeusement.

Tronçonnable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tronçonné, mis, coupé en tronçons : ce poisson, ce morceau est tronçonnable.

Tronçonnement, s. m.; action de tronçonner; état tronçonné : son tronçonnement : le tronçonnement de ce poisson, de ce morceau.

Troncable, adj. des 2 g.; qui peut être tronqué : cet ouvrage, ce passage est troncable.

Troncation, s. f.; action de tronquer; état tronqué : la troncation de cet ouvrage, de ce passage.

Tropical, e, adj.; du tropique, des tropiques; qui est du tropique, qui concerne le tropique, qui appartient au tropique, qui est sous un tropique : des échanges avec les contrées tropicales : une chaleur tropicale.

Trotinement, s. m.; action de trotiner : son trotinement.

Troublable, adj. des 2 g.; qui peut être troublé, rendu trouble : ce vin est troublable. Dont on doit troubler le repos, la sécurité : cet homme est troublable dans sa possession. Qui est susceptible de troubles, d'agitation : ce peuple est troublable.

Troublant, e, adj.; qui trouble : vous faites un bruit troublant. Qui cause des troubles, des agitations : la despotique volonté, l'action, l'ambition du prince est troublante.

Trouable, adj. des 2 g.; qui peut être troué, est susceptible de se trouer : ces bas sont bien usés, ils sont trouables.

Trouement, s. m.; état troué : le trouement des bas, de sa chemise, de son habit.

Troussable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être troussé, mis en trousse; qui peut être replié, relevé : ces branches sont troussables.

Troussement, s. m.; action de trousser; état troussé : son troussement : le troussement de ces branches.

Trouvement, s. m.; action de trouver; état trouvé : le trouvement des choses.

Truffable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être truffé, dans quoi on doit mettre, faire entrer des truffes : ce ragoût est truffable.

Truffement, s. m.; action de truffer; état truffé : le truffement d'un pâté, d'un ragoût.

Tubable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tubé, garni d'un tube : ce baromètre est tubable.

Tubage, s. m.; action de tuber; état tubé : le tubage d'un baromètre.

Tubé, e, part. pas. et adj.; qui est fait en tube; qui est garni d'un tube, de son tube : ce baromètre est tubé.

Tuber, v. act.; faire un tube, donner la forme d'un tube; garnir d'un tube, de son tube : tuber un baromètre.

Tufeux, se, adj.; qui contient, qui présente du tuf : un sol tufeux, une terre tufeuse.

Tuement, s. m.; action de tuer; état tué : le tuement de cette bête.

Tuilable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être tuilé, garni de tuiles, couvert avec de la tuile : cette maison, cette couverture est tuilable.

Tuilage, s. m.; action de tuiler, de couvrir en tuile; état tuilé : le tuilage d'une couverture : un beau, bon tuilage.

Tuilé, e, part. pas. et adj.; qui est garni de tuiles, qui est couvert en tuile : cette maison est tuilée. Qui a une couleur de tuile : cette étoffe est tuilée.

Tuiler, v. act.; garnir de tuiles, couvrir en tuile, avec de la tuile : tuiler une couverture, une maison. Donner un couleur de tuiler : tuiler une étoffe.

Tuméfactif, ve, adj.; qui concerne la tuméfaction, qui est propre à dissiper une tuméfaction : remède tuméfactif.

Tuméfiable, adj. des 2 g.; qui est susceptible de se tuméfier : cette partie est tuméfiable.

Tuméfiant, e, adj.; qui tuméfie, qui cause une tumeur, une tuméfaction.

Digitized by Google

Tumulter, v. neut. ; faire du tumulte: vous tumultez.

Tumultisme, s. m. ; système de tumulte ; continuel tumulte ; tout ce qui tend à causer un incessant tumulte.

Turbané, *e*, part. pas. et adj. ; qui a un turban, qui est orné d'un turban : une tête turbanée.

Turbaner, v. act. et pr., se—; couvrir, se couvrir d'un turban.

Turbativement, adv. ; d'une manière turbative ; par, au moyen des troubles.

Turbulenter, v. neut. ; faire le turbulent, de la turbulence ; se livrer à la turbulence : vous turbulentez.

Turbulentisme, s. m. ; continuelle, incessante action de turbulent : votre turbulentisme.

Turlupinage, s. m. : action de turlupiner : son turlupinage.

Turlupinisme, s. m. ; système de turlupinage.

Turpide, s. et adj. des 2 g. ; celui, celle qui se livre à des actes honteux, de friponnerie, qui est porté à la fraude, à la mauvaise foi : c'est un turpide. Qui souille, déshonore, c'est un acte turpide : un jugement turpide, qui souille la justice, déshonore les juges.

Turpidisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu turpide : cette personne est turpidisée.

Turpidiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir turpide : cette personne se turpidise.

Turpidisme, s. m. ; tout ce qui n'est, ne montre que de continuels actes turpides : c'est du turpidisme.

Turpidité, s. f. ; état, qualité de ce qui est turpide.

Turpitudiser, v. neut. ; faire de la turpitude, se livrer à la turpitude, se conduire infâmement : vous turpitudisez.

Turpitudisme, s. m. ; système de turpitude ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle turpitude : c'est du turpitudisme.

Tutélairement, adv. ; d'une manière tutélaire, par, avec une bonté tutélaire.

Tutélariation, s. f. ; action de tutélarier, de rendre tutélaire ; état tutélarié : la tutélariation de l'action, du fait.

Tutélarié, *e*, part. pas. et adj ; qui est rendu, devenu tutélaire, propre à garder, à protéger : cette autorité est tutélariée.

Tutélarier, v. act. et pr., se—; rendre, devenir tutélaire, propre à garder, à proteger tutélarier un, son pouvoir.

Tutélarisme, s. m. ; système tutélaire, de tutélariation.

Tutélarité, s. f. ; état, qualité de ce qui est tutélaire.

Tutellisable, adj des 2 g. ; qui peut être; doit être tutéllisé, mis, tenu en tutelle : cette personne est tutellisable.

Tutellisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de tutelliser, d'imposer une tutelle, de tenir en tutelle ; qui tutellise, tient en tutelle : chez un peuple libre si l'action gouvernementale n'est que tutellisante, elle est humiliante pour la nation et finit par dégénérer en tyrannie.

Tutellisation, s. f. ; action de tutelliser ; état tutellisé : sa tutellisation : la tutellisation d'une personne, d'un peuple, d'une nation.

Tutellisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est mis, tenu en tutelle, qui est observé, gêné, qui ne peut faire, ne peut agir de lui-même, de sa propre volonté : cette personne est tutellisée : ce peuple est tutellisé.

Tutelliser, v. act. et pron. se — ; mettre, tenir en tutelle ; se placer, se tenir comme en état de tutelle. Au fig. : observer, gêner, ne pas laisser agir de soi-même, de la propre volonté : tutelliser une personne, un peuple, une nation : tutelliser tyranniquement un peuple.

Tutellisme, s. m. ; système de tutellisation.

Tutoyable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être tutoyé : cette personne est tutoyable.

Tutoyamment, adv. ; d'une manière tutoyante, en tutoyant : il lui parle tutoyamment.

Tuyauté, *e*, part. pas. et adj. ; qui a, qui présente la forme d'un tuyau, qui est garni de ses tuyaux : cette fontaine est tuyautée.

Tuyautement, s. m. ; action de tuyauter ; état tuyauté : son tuyautement.

Tuyauter, v. act. ; donner la forme d'un tuyau ; garnir de tuyaux : tuyauter une fontaine.

Tyrannisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, est exposé à être tyrannisé : cette personne, ce peuple est tyrannisable.

Tyrannisme, s. m. ; système de tyrannie ; tou ce qui tend à établir une tyrannie, ce qui ne présente qu'une continuelle tyranie ; c'est du tyranisme.

U

Ulcérable, adj. des 2 g. ; qui peut être ulcéré : cette personne est ulcérable.

Ulcérant, *e*. adj. ; qui ulcère, fâche, irrite, cause du ressentiment : des procédés ulcérants.

Ulcérateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui ulcère, qui irrite, qui cause un vif mécontentement.

Ulcératif, *ve*, adj. ; d'ulcération, qui est de l'ulcération, qui la marque : c'est un acte ulcératif.

Ulcérativement, adv. ; d'une manière ulcérative par, avec ulcération : vous le réprimandez trop ulcérativement.

Ulcérisme, s. m. ; continuelle, incessante ulcéra-

tion ; système d'action par le ressentiment ; ce qui n'est, ne présente que de l'ulcération : c'est de l'ulcérisme.

Ultériorable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être, doit être ultérioré, rendu ultérieur ; ce qui ne doit être présenté, adressé qu'après.

Ultérioration, s. f.; action d'ultérioriser ; état ultérioré : l'ultérioration des faits, des choses.

Ultérioré, *e*, part. pas. et adj. ; qui est remis au-delà, qui n'est présenté, adressé qu'après : toutes ces choses sont ultériorées.

Ultérioriser, v. act. ; rendre ultérieur ; placer, présenter, adresser après, ultérieurement ; remettre au-delà : ultérioriser une affaire, une confusion.

Ultériorité, s. f ; état, qualité de ce qui est ultérieur.

Ultimable, adj. des 2 *g.* ; qui peut être, doit être porté à son ultimatum, à son dernier point, à son plus haut prix : toutes ces marchandises sont ultimables.

Ultimation, s. f. ; action d'ultimer de porter à son ultimatum, à son plus haut prix ; état ultimé : l'ultimation de ces denrées, de ces marchandises... : l'ultimation d'une condamnation, d'une peine.

Ultimé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est porté, poussé au dernier point, à la dernière exigence, au plus haut prix : ces marchandises sont ultimées. Qui est porté à la rigueur : la condamnation, la peine est ultimée.

Ultimer, v. act. ; porter, pousser au dernier point, au plus haut prix : ultimer des denrées, des marchandises. Porter, pousser à la dernière exigence, à la plus grande rigueur : ultimer sa demande, une condamnation, une peine.

Ultimisme, s. m.; système d'ultimation.

Ultra-libéral, *e*, s. et adj. ; libéral outré, exagéré : c'est un ultra-libéral. Ce qui présente de l'exagération libérale : cet acte est ultra-libérale.

Ultra-libéralisme, s. m. ; système d'ultra-libéralité : son ultra-libéralisme.

Ultra-liberté, s. f. ; liberté exagérée, outrée ; excessive liberté, liberté étendue jusqu'à la licence : la liberté est nécessaire et indispensable à un peuple, mais mieux vaut pour lui la servitude qu'une ultra-liberté ; parce que l'ultra-liberté démoralise tout et n'engendre que la plus féroce anarchie : et l'ultra liberté sera toujours un fléau social ; parce que sans freins, elle dévergonde tout et se cortége toujours du despotisme, de la violence, de la force et du crime.

Ultramondanisation, s. f.; action d'ultramondaniser, de s'ultramondaniser, de se livrer exagérément, sans retenue aux plaisirs, aux vanités, aux jouissances du monde ; état ultramondanisé : son ultramondanisation.

Ultramondanisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu ultramondain, qui est livré extravaguément, sans retenue, jusqu'à l'excès, licencieusement aux plaisirs, aux vanités, aux jouissances du monde : ce jeune homme est ultramondanisé.

Ultramondaniser, v. act. et pr., se —; rendre, devenir ultra mondain, passionné audelà des bornes, des plaisirs, des vanités, des jouissances du monde, se livrer extravaguément, au delà de toute raison, sans réserve, sans retenue à ces plaisirs, à ces vanités, à ces jouissances : vous l'ultramondanisez : il sultramondanise.

Ultramondain, *e*, s. et adj.; celui, celle qui pousse au delà de toutes bornes, les plaisirs, les vanités, les jouissances du monde, qui s'y livre extravaguément, sans réserve, sans retenue : c'est un ultramondain. Ce qui présente de l'exagération dans la jouissance des plaisirs, des vanités du monde : ses recherches, ses habitudes ultramondaines.

Ultramondanisme, s. m.; système d'ultramondanité ; ce qui est, ne présente que de l'ultramondanité : c'est de l'ultramondanisme.

Ultramondanité, s. f.; état, qualité de ce qui est ultramondain : son ultramondanité.

Ultramontainement, adv.; d'une manière ultramontaine.

Ultramontanisation, s. f.; action d'ultramontaniser : son ultramontanisation.

Ultramontaniser, v. neut.; faire de l'ultramontanisme : vous ultramontanisez.

Ultramontanité, s. f.; état; qualité de ce qui est ultramontain, de l'ultramontanisme.

Ultra-révolutionarisme, s. m.; système ultra-révolutionnaire.

Ultra-royaliser, v. neut.; faire de l'ultra-royalisme : vous ultra-royalisez.

Ultra-royalisme, s. m.; système des ultra-royalistes.

Ultratif, *ve*, adj.; d'ultration, qui est de l'ultration, qui la marque : c'est un acte ultratif : c'est une marche ultrative. Qui pousse audelà, à l'exagération : des passions ultratives : une ambition ultrative.

Ultration, s. f.; exagération extême, sentiment erronné, fébrilisé, qui, fait agir exagérément en tout, qui fait pousser les choses au delà de ce qu'elles doivent être : son ultration.

Ultratisable, adj ; des 2 g.; qui peut être ultratisé, rendu ultra dans ses opinions, dans son action, qui est susceptible de s'ultratiser, de devenir ultra : cet homme est ultratisable.

Ultratisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action d'ultratiser, de s'ultratiser; qui ultratise, rend ultra : des passions ultratisantes : des discours ultratisants.

Ultratisation, s. f.; action d'ultratiser, de rendre ultra ; état ultratisé : son ultratisation.

Ultralisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu ultra, exagéré en tout : cet homme est ultratisé. Au fig. : qui est porté, pouss

au delà, à l'excès, qui est outré ; cette action est ultratisée.

Ultratiser, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir ultra ; porter, pousser au delà. Au fig. : exagérer, outrer, porter, pousser à l'excés : cet homme ultratise tout : ce jeune homme s'ultratise : un peuple qui jouit de sa liberté, ne la conserve que par les ordres, les sagesses, les rationalités, les précisions d'action et les énergies qui la vitalisent ; que lorsqu'il n'ultratise rien dans son action, et qu'en repoussant l'intrigue et la corruption contre lesquelles elle échoue toujours : et il ne pourra la faire fleurir que par une action démocratique; parce que là, est le tact de l'intérêt général, parce que là, est l'infallible intelligence de la chose publique.

Ultratisme, s. m.; système d'ultratisation, continuelle exagération d'opinion, d'action.

Ultrativement, adv.; d'une manière ultrative : par, avec ultration.

Unanimisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être unanimisé, rendu unanime, qui est susceptible d'unanimité : quand plusieurs ensemble se livrent à une résistance, toutes les ententes, tous les efforts sont unanimisables, et s'ils ne sont unanimisés, la résistance s'impossibilise, parce qu'elle manque des forces qui lui sont nécessaires.

Unanimisant, *e*, part. pr, et adj.; qui fait l'action d'unanimiser, de s'unanimiser ; qui unanimise, forme, établit, consolide une unanimité ; des ententes unanimisantes.

Unanimisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu unanime, qui a, qui présente de l'unanimité : l'unanimité parmi un certain nombre d'hommes réunis est toujours le résultat d'un besoin et d'un but bien senti ; voilà pourquoi les résistances des masses sur un point donné sont toujours presque unanimisées.

Unanimiser, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir unanime, donner prendre de l'unanimité, agir avec une conformité de sentiments : entre plusieurs qui agissent pour une même cause, pour atteindre un même but, l'unanimité en tout leur est indispensable et fera toute leur force d'action. Mais s'ils n'unanimisent leur volonté et leurs efforts, ils ne feront rien et n'arriveront à rien.

Unanimisme, s. m.; système d'unanimité; continuelle, incessante unanimité, conformité de sentiments.

Unguiculement, s. m.; état unguiculé, de forme d'ongle : l'unguiculement de cette plante.

Unification, s. f.; action d'unifier, de rendre unique ; état unifié : son unification.

Unifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu unique, seul en son espèce, qui est remis, confié à un seul : le pouvoir est unifié. Au fig. : qui est rendu unique ; singulier, excellent en son espèce.

Unifier, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir unique, seul en son espèce. Remettre, confier à un seul, faire agir seul : unifier le pouvoir entre les mains de quelqu'un.

Uniformisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être uniformisé, rendu uniforme : ces choses sont uniformisables.

Unilatéralité, s. f.; état, qualité de ce qui est unilatéral : l'unilatéralité de cette fleur.

Unipétalement, s. m.; état unipétalé : l'unipétalement de cette fleur.

Unissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être uni, joint ensemble : ces choses sont unissables. Qui peut être, doit être rendu égal en ôtant les hauts et les bas : ce terrein est unissable.

Unitarisme, s. m.; système unitaire, des unitaires.

Universalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être universalisé, rendu universel : cet avantage est universalisable.

Universitairement, adv.; d'une manière universitaire ; par le mode universitaire.

Universitariation, s. f.; action d'universitarier; état universitarié.

Universitarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu universitaire; qui est placé sous l'autorité, l'action d'une université : en France l'instruction est universitariée.

Universitarier, v. act.; rendre universitaire, placer sous l'autorité, l'action d'une université : universitarier l'instruction.

Universitarisme, s. m.; système universitaire.

Universitarité, s. f.; état, qualité de ce qui est universitaire.

Urbainement, adv.; d'une manière urbaine, avec urbanité : agir urbainement.

Urbanisable, adj. des 2 g.; qui peut être urbanisé, qui est susceptible d'urbanité : cette personne est urbanisable.

Urbanisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action d'urbaniser, de s'urbaniser; qui urbanise, donne de l'urbanité : une éducation urbanisante.

Urbanisation, s. f.; action de s'urbaniser ; état urbanisé : son urbanisation.

Urbanisé, *e*, part. pas. et adj.; qui appartient à la ville ; qui a de l'urbanité, de la politesse, l'élégance de la ville, un bel usage du monde : ses manières sont maintenant très urbanisées.

Urbaniser, v. act. et pr., s'—; attacher à la ville, donner, prendre de l'urbanité, de la belle politesse, l'élégance de la ville, un bel usage du monde : il urbanise ses manières : cette personne s'urbanise.

Urbanisme, s. m.; système d'urbanité ; ce qui y est, ce qui montre une continuelle urbanité : c'est de l'urbanisme.

Urgencé, *e*, part pas. et adj.; qui est rendu, devenu urgent : cette mesure fut urgencée par telle circonstance.

Urgencer, v. act. et pr., s'— ; rendre, deven

urgent ; ces événements urgencent cette mesure, cette précaution : dans une calamité publique toutes les aides, tous les secours s'urgencent.

Urinement, s. m.; action d'uriner : son urinement.

Urné, e, adj. ; qui a la forme d'une urne; qui est orné, décoré d'une urne : cette colonne est urnée.

Urtiqué, e, part. pas. et adj.; qui est frappé, fouetté avec des orties pour rappeler la chaleur naturelle : cette partie fut urtiquée.

Urtiquer, v. act.; frapper, fouetter avec des orties pour rappeler la chaleur naturelle : il est nécessaire d'urtiquer cette partie.

Usable, adj. des 2 g.; dont on peut user : cette chose est usable. qui peut s'user, est susceptible de s'user : cet habit est usable.

Usement, s. m.; action d'user; état usé : son usement : l'usement de cet habit.

Useur, s. m., f. *se;* celui, celle qui use beaucoup : c'est un useur : elle est peu useuse.

Usinier, s. m., f. *ère*, celui, celle qui possède, fait valoir des usines : les usiniers de ce pays.

Usitable, adj.; des 2 g.; qui peut être usité, qui est susceptible d'entrer dans l'usage : ces mots sont usitables.

Usité, e, part. pas. et adj.; qui est en usage, dans l'usage.

Usiter, v. act.; mettre en usage, faire entrer dans l'usage, dans les habitudes d'emploi : usiter un mot, une expression; le, la faire entrer dans l'usage.

Ustensilleur, s. m., f. *se;* marchand, fabricant d'ustensiles.

Usualisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être usualisé, rendu usuel, qui peut entrer dans l'usage ordinaire : ces choses sont usualisables.

Usualisation, s. f.; action d'usualiser, de rendre usuel, propre à l'usage ordinaire; état usualisé.

Usualisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu usuel, mis à l'usage ordinaire, habituel commun : toutes ces choses sont usualisées.

Usualiser, v. act. et pr., s'—; rendre, devenir usuel; mettre à l'usage ordinaire, habituel, commun : usualiser les choses : ces choses s'usualisent.

Usualisme, s. m.; système usuel, d'usualité.

Usualité, s. f.; état, qualité de ce qui est usuel.

Usufructuariable, adj. des 2 g ; qui peut être usufructarié, dont la jouissance peut être donné en usufruit : ces biens sont usufructuariables.

Usufructuariation, s. f.; action d'usufructuarier; état usufructarié : l'usufructuariation de ses biens.

Usufructarié, e, part. pas. et adj.; qui est soumis à l'usufruit, dont la jouissance est donnée en usufruit.

Usufructuarier, v, act.; soumettre à l'usufruit, faire jouir usufruitièrement : usufructuarier des biens.

Usufructuarisme, s. m.; système d'usufructuariation.

Usufruitièrement, adv. ; d'une manière usufruitière; par usufruit, en usufruit : jouir usufruitièrement d'un bien.

Usurarié, e, part. pas. et adj.; qui est rendu usuraire : ces intérêts sont usurariés par l'avidité du créancier, du prêteur.

Usurarier, v. act.; rendre usuraire : usurarier des intérêts.

Usurisme, s. m.; système d-usure : son usurisme. ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle usure : c'est de l'usurisme.

Usurpable, adj. des 2 g.; qui peut être usurpé, qui est exposé à une usurpation : ce pouvoir, cette autorité, cette propriété est usurpable.

Usurpatif, ve, adj.; d'usurpation, qui est, *qui* tient de l'usupation, qui la marque : c'est un acte usurpatif.

Usurpativement, adv.; d'une manière usurpative; avec, par usurpation : vous jouissez usurpativement de ce bien, de ce droit.

Utilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être utilisé, rendu utile : toutes ces choses sont utilisables.

Utilisme, s. m.; système d'utilisation.

Utilaire, adj. des 2 g.; qui est de l'utilité, qui la concerne, qui a rapport à l'utilité : des moyens utilaires.

Utopicité, s. f.; état, qualité de ce qui est utopique.

Utopique, adj. des 2 g.; d'utopie, qui est, qui tient de l'utopie, qui la marque : votre œuvre est utopique.

Utopiquement, adv ; d'une manière utopique vous raisonnez utopiquement.

Utopisé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de l'utopie, des utopies : cet ouvrage est utopisé.

Utopiser, v. neut ; faire de l'utopie, se livrer à l'utopisme : vous utopisez

Utopisme, s. m.; système utopique ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle utopie : c'est de l'utopisme.

Digitized by Google

V

Vacarmer, v. neut.; faire vacarme, du vacarme : vous vacarmez.

Vacarmeur, sr m., f. *se*; celui, celle qui fait du vacarme ; c'est un vacarmeur.

Vacciniquement, adv. ; d'une manière vaccinique, par la vaccine : préserver vacciniquement de la petite vérole.

Vaccinisme, s. m.; système de vaccination.

Vacillable, adj. des 2 g.; qui peut vaciller, qui est susceptible de vacillation : cette personne est vacillable. Qui ne peut se soutenir dans sa position : cette chose est vacillable.

Vacillateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui vacille : c'est un vacillateur.

Vacillatif, *ve*, adj.; de vacillation, qui est, qui tient de la vacillation, qui la marque : un mouvement vacillatif : une hésitation vacillative.

Vacillé, *e*, adj.; au fig. : qui n'est pas fait hardiment ; qui est fait en hésitant : cette œuvre est vacillée.

Vacillisme, s. m.; système de vacillité ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle vacillité : c'est du vacilisme.

Vagabondement, adv.; d'une manière vagabonde : il est vagabondement dans le monde.

Vaguité, s. f.; état, qualité de ce qui est vague : la vaguité de son discours, de ses raisonnements.

Vaillantisme, s. m.; système de vaillance, de bravoure ; ce qui montre une continuelle action de vaillance, de vaillantise, de bravoure, de valeur : c'est du vaillantisme.

Valetaillé, *e*, part. pas. et adj.; qui est tombé dans la valetaille, qui vit avec la valetaille, ne se plait qu'avec la valetaille : cette personne est valetaillée. Qui est mis, placé dans la valetaille d'une maison : il est valetaillé.

Valetaillement, s. m.; action de valetailler, de vivre avec la valetaille : état valetaillé, de plongement dans la valetaille.

Valetailler, v. neut., vivre avec la valetaille, tomber dans la valetaille, se plaire dans la valetaille : vous valtaillez. Act. et pr., se — ; faire entrer, mettre, se placer dans la valetaille d'une maison : on est parvenu à le valetailler dans ce château.

Valetailleur, s. m., f. *se*; celui, celle qui vit dans la valetaille, avec la valetaille, qui ne fréquente que la valetaille : c'est un valetailleur : c'est une valetailleuse.

Valetement, s. m.; action de valeter : son valetement, son assiduité basse et rampante auprès de quelqu'un pour obtenir quelque chose.

Valettisation, s. f.; action de valettiser ; état valettisé : sa valettisation.

Valettisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu valet. Au fig. : qui a une âme basse, rampante, qui se courbe, qui prend des habitudes de basse complaisance, de basse flatterie pour obtenir, qui est d'une attention, d'une assiduité servile pour arriver à son but : cette personne est valettisée.

Valettiser, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir valet ; livrer, se livrer à une action de valet. Au fig. : donner, prendre des habitudes de basse complaisance, de basse flatterie, entrer dans une attention, une assiduité servile pour obtenir, pour arriver à son but. Neut. ; faire le vallet, du valettisme, se livrer à des actes de la plus basse servilité : vous valettisez.

Valettisme, s. m.; ce qui ne présente qu'une continuelle action de valet, de bassesse, de complaisance servile : ce n'est que du valettisme.

Valétudinarié, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu valétudinaire : cette personne est valétudinariée.

Valétudinarier, v. act. et pr., se — ; rendre, devenir valétudinaire, maladif, faible, languissant : cette personne se valétudinarie.

Valétudinarité, s. f.; état du valétudinaire, dans lequel est le valétudinaire.

Validable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être validé, rendu valide : cet acte est validable.

Vallonné, *e*, adj.; qui a un vallon, des vallons : un lieu vallonné, agréablement vallonné.

Vallonnement, s. m.; état vallonné : le vallonnement de cette contrée.

Vallonneux, *se*, adj.; qui a beaucoup de vallons : c'est un pays vallonneux : c'est une contrée vallonneuse.

Vampirique, adj. des 2 g.; de vampire, qui est, qui tient du vampire, qui marque l'action du vampire : c'est un acte vampirique.

Vampiriquement, adv.; d'une manière vampirique, par le vampirisme.

Vampirisation, s. f.; action de vampiriser ; état vampirisé : sa vampirisation.

Vampirisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est l'objet de la voracité d'un, ou des vampires. Au fig. : qui est sucé jusqu'au sang, à qui on prend, on a pris tout avec avidité, par force, contrainte, persécution : cette personne est vampirisée : ce peuple est vampirisé.

Vampiriser, v. neut.; faire le vampire, du vampirisme, agir vampiriquement : vous vampirisez. act. et pr., se — ; rendre, devenir vampire. Au fig. : sucer jusq'au sang, pressurer quelqu'un, lui prendre tout avec avi-

dité, par ruse, force, contrainte, persécution : vampiriser une personne, un peuple : un prince qui orientalise ses luxes, est toujours obligé de vampiriser les peuples pour l'alimenter.

Vandalement, adv. d'une manière vandale, à la manière des vandales : vous agissez vandalement.

Vandalique, adj. des 2 g.; qui est, qui tient du vandalisme, qui le marque : c'est un acte vandalique.

Vandalisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de vandaliser ; qui vandalise, fait du vandalisme : cette armée n'est que vandalisante.

Vandalisation, s. f.; action de vandaliser ; état vandalisé : sa vandalisation.

Vandalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vandale, barbare, destructeur : cet homme est vandalisé par la haine et la vengeance. Qui a été, qui est livré à un système de destruction vandalique : ces contrées furent vandalisées.

Vandaliser, v. neut.; faire le vandale, du vandalisme, se livrer a des actes de vandale : vous vandalisez. act. et pron. se—; rendre, devenir vandale : vandaliser une armée : ce conquérant se vandalise. livrer tout à la destruction; renverser, détruire tout avec acharnement dans un système vandalique ; agire contre comme faisaient les vandales : vandaliser un pays.

Vandaliste, sub. des 2 g.; partisan du vandalisme ; c'est un vandaliste.

Vandalité, sub. f.; état qualité de ce qui est action de vandale, de vandalisme : la vandalité de son action, de sa vengeance.

Vanillé, part. pas. et adj. ; qui est fait à la vanille, dans quoi il y a de la vanille : une tarte, une crème vanillée.

Vanillement, sub. m.; action de vanniller ; état vanillé : son vanillement : le vanillement d'une tarte, d'une crème.

Vanniller, v. act., mettre, faire entrer de la vanille dans une chose : vanniller une tarte, une crème.

Vanillable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vanillé, dans quoi on peut, ou doit mettre, faire entrer de la vanille : cette chose est vanillable.

Vaniteusement, adv.; d'une manière vaniteuse, avec vanité, par vanité : parler vaniteusement de soi, des siens.

Vanitisable, adj. des 2 g.; qui peut être facilement vanitisé, qui est susceptible de prendre de la vanité, de se livrer à la vanité : cette personne est vanitisable.

Vanitisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vanitiser, de se vanitiser ; qui vanitise, qui donne, inspire de la vanité ; plus les amours propres sont sots, plus ils sont vanitisants : le faux mérite est toujours vanitisant.

Vanitisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu vain qui a, qui présente de la vanité. Cette personne est vanitisée par les adulations et les encens charlataniques dont elle a été l'objet.

Vanitiser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir, vain; donner, prendre de la vanité : vous le vanitisez : cette personne se vanitise : N. ; faire de la vanité, agir avec vanité, se livrer a des actes de vanité : vous vanitisez.

Vanitisme, sub. m.; système de vanité, continuelle, incessante vanité; ce qui n'est, ne montre que de la vanité : ce n'est que du vanitisme.

Vannable, adj. des 2 g ; qui peut être, doit être, a besoin d'être vanné : ce grain est vannable.

Vannage, sub. m.; ligne de fortes portes a coulisse qui se haussent et se baissent, par le moyen d'un écrou et d'une vis, et qui servent a retenir l'eau devant les moulins. Un beau, bon, solide vannage. Assemblage de vannes.

Vannement, sub. m.; action de vanner; état vanné : le vannement du grain : un bon vannement.

Vantable, adj. des 2 g. qui, ce qui peut être, doit être, mérite d'être vanté : cette personne, cette chose est vantable.

Vantamment, adv.; d'une manière vantante, *en* vantant : parler de soi, d'une personne vantamment.

Vantant, e adj.; qui vante, loue louange : des paroles vantantes: un discours vantant.

Vanteur, sub. m. f.—; celui, celle qui vante les, choses, qui se vante : c'est un vanteur : c'est une vanteuse.

Vaporeusement, adv.; d'une manière vaporeuse, avec vapeur, par des vapeurs.

Vaporisable, adj. des 2 g.; qui peut être vaporisé, qui est susceptible de se vaporiser, de se convertir, de se réduire en vapeur.

Variabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu variable, qui a, qui présente un caractère de variabilité : ce caracrère est variabilisé par la légéreté.

Variabiliser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir variable, d'une nature variable; donner imprimer aux personnes, aux choses un caractère, une action de variabilité.

Variabilisme, subst. m.; système de variabilité; son vice.

Variçable, adj. des 2 g.; qui peut être varicé, qui est susceptible de se varicer ; ces personnes, ces jambes sont variçables.

Varicé, e, p. pas. et adj.; qui a des varices : cette personne est varicée: ses jambes sont varicées.

Varicement, sub. m.; action de varicer ; état varicé : son varicement : le varicement des jambes.

Varicer, v. a, et pr. se—; causer des varices, prendre des varices : vous le varicez : cette personne se varice : ses jambes se varicent.

Digitized by Google

Variément adv.; d'une manière variée : cette salle est variément décorée.

Varioié, e, part. pas. et adj.; qui a diverses couleurs; qui présente des varioles : cette peau est variolée : cette chose est agréablement variolée. qui a des taches de petite vérole : cette personne est variolée.

Variolement, subs. m.; action de varioler ; état variolé : son variolement.

Varioler, v. act. et pr. se—; donner, prendre diverses couleurs : varioler une chose : son plumage se variole. Causer la variole

Varlopable, adj. des 2 g.; t. de ménuisier ; qui peut être facilement varlopé : ce bois est varlopable.

Varlopement, subst. m ; action de varloper ; état varlopé : le varlopement d'une planche, du bois : un bon, beau varlopement.

Vassalisable, adj. des 2 g.; qui peut être vassalisé, rendu vassal; qui peut être astreint a un devoir de soumission, d'obéissance envers un personnage ; qui peut être soumis a la sujétion de vassalité : ces hommes sont vassalisables.

Vassalisant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de vassaliser, de se vassaliser; qui vassalise, rend vassal : toutes les aristocraties territoriales sont vassalisantes, mais plus ou moins rigoureusement.

Vassalisation, sub. f.; action de vassaliser; état vassalisé : sa vassalisation : la vassalisation d'un personnage.

Vassalisé, e, p. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vassal; qui est assujetti a la vassalité, a un devoir de soumission, d'obéissance, de servitude local envers un personnage : ce domaine est vassalisé.

Vassaliser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir vassal; assujétir, s'assujétir a la vassalité, l'imposer; soumettre, se soumettre a un devoir d'obéissance, de soumission, a une servitude locale envers un personnage; subordonner, se subordonner servilement a... au fig.; vassaliser la politique d'un état, la soumettre, la subordonner a une politique etrangère, la faire relever de cette politique.

Vassalisme, s. m. ; système de vassalisation, de vassalité, son vice.

Vassaliste, s. des 2 g.; partisan du vassalisme.

Vassalité, s. f.; condition, état dans lequel est le vassal ; dépendance, soumission, obéissance, servitude aristocratique.

Vastement, adv. ; d'une manière vaste : s'étendre vastement.

Vasteté, s. f.; état, qualité de ce qui est vaste : la vasteté de son esprit, de ses connaissances.

Vastique, adj. des 2 g. ; qui est du vaste, qui le marque : un esprit vastique.

Vastisable, adj. des 2 g. ; qui peut être vastisé, rendu vaste : ce domaine est vastisable.

Vastisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de vastiser, de se vastiser ; qui vastise, rend vaste, qui donne de la vasteté.

Vastisation, s. f.; action de vastiser ; état vastisé : sa vastisation.

Vastisé, e, part. pas. et adj. ; qui a été, qui est rendu, devenu vaste, qui a reçu une grande étendue.

Vastiser, v. act. et pr., se-; rendre, devenir vaste; donner, prendre une grande étendue ; aggrandir extraordinairement un lieu, une localité, une action : vastiser le pouvoir, la puissance, un domaine, un état, l'esprit, l'intelligence : tout se vastise par le génie : plus un conquérant parvient à satisfaire ces ambitions, plus il les vastise, et ce n'est jamais que par l'arbitraire de la conquête et l'orgueil de la victoire qu'il remplit la vasteté qu'il s'impose ; et chaque succés d'un conquérant se fatalise contre le peuple vainqueur même ; parce que la guerre et la victoire finissent toujours par affaiblir une nation et la font succomber sous l'orgueil et le dispotisme militaire de son chef.

Vastisme, s. m.; système de vastisation.

Vaudevillable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être vaudevillé, mis en vaudeville, dont on peut, on doit composer un vaudeville : ce sujet est vaudevillable.

Vaudevillé, e, part. pas. et adj.; qui est mis en vaudeville, dont on a fait un vaudeville : ce sujet est vaudevillé.

Vaudevillement, s. m.: action de vaudeviller ; état vaudevillé : son vaudevillement : le vaudevillement de ce sujet.

Vaudeviller, v. act. ; faire, composer un vaudeville ; mettre en vaudeville : vaudviller un sujet.

Vaudevillisme, s. m. ; système de vaudeville.

Vautrable, adj. des 2 g. ; qui est susceptible de se vautrer : cet homme et vautrable dans la débauche.

Vautrement, s. m.; action de vautrer, de se vautrer ; état vautré : son vautrement dans la débauche.

Védetté, e, part. pas. et adj. ; qui est mis, posé en védette : ce soldat est védetté en tel endroit, en lieu.

Védettement, s. m. ; action de védetter ; état védetté : son védettement.

Védetter, v. act.; mettre, poser, placer une védette, envoyer en védette : védetter un soldat dans un endroit, dans un lieu.

Végétatisable, adj. des 2 g.; qui peut être végétatisé, rendu végétal : cette terre est végétatisable.

Végétationnable, adj. des 2 g. ; qui peut être végétationné, a quoi on peut donner de la végétation, faire prendre de la végétation : par ce moyen, ces plantes sont végétationnables.

Végétationnant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de végétationner ; qui végétationne, qui donne de la végétation : une température végétationnante : c'est un moyen végétationnant.

Végétationné, e, part. pas. et adj. ; qui a de la végétation, à qui on a donné de la végétation : ces plantes sont végétationnées.

Végétationner, v. act. et pr., se —; donner, causer, prendre de la végétation : végétationner des plantes : ces plantes se végétationnent.

Végétativement, adv.; d'une manière végétative; avec végétation, par la végétation.

Végétement, s. m. ; action de végéter. Au fig. : le végétement de cet homme.

Véhémençable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être véhémencé, qui est susceptible de prendre de la véhémence : ce discours était véhémençable : cet homme est véhémençable.

Véhémençant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de véhémencer, de se véhémencer ; qui donne de la véhémence, qui rend véhément : toutes les proclamations, toutes les paroles de Napoléon étaient véhémençantes.

Véhémencé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu véhément : cet homme est véhémencé. Qui a, qui présente de la véhémence ; ce discours est véhémencé.

Véhémencer, v. neut.; faire, montrer de la véhémence; parler, agir avec véhémence : vous véhémencez. Act. et pr. se—; rendre, devenir véhément, donner, prendre de la véhément : véhémencer une personne, un discours: cet homme ce véhémence.

Véhémencisme, s. m. ; système de véhémence ; continuelle véhémence ; tout ce qui présente une incessante véhémence : c'est du véhémencisme.

Véhiculique, adj. des 2 g. ; qui est, qui tient du véhicule, qui le marque ; qui sert de véhicule : une action, un moyen véhiculique.

Véhiculiquement, adv. ; d'une manière véhiculique ; par des véhicules, au moyen des véhicules : agir véhiculiquement.

Véhiculisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être véhiculisé, rendu véhicule, converti en véhicule : ce moyen est véhiculisable.

Véhiculisateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle qui véhiculise, qui donnes des véhicules, les véhicules nécessaires : ce gouvernement est véhiculisateur.

Véhiculisation, s. f. ; action de véhiculiser, de rendre véhicule ; état véhiculisé : sa véhiculisation.

Véhiculisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu véhicule ; qui a tous ses véhicules : en ce pays la liberté est véhiculisée, et rien n'entrave ni ses régularités d'ordre ni sa marche.

Véhiculiser, v. act. et pron. se— ; rendre, devenir véhicule, donner des véhicules, tous les véhicules nécessaires : véhiculiser les principes, l'action : l'action gouvernementale d'un pays véhiculise le progrès général et la liberté ; car c'est elle qui fait fleurir toutes les améliorations sociales ou les fait retrograder.

Vehiculité, s. f.; état, qualité de ce qui est véhicule : sa véhiculité.

Veillable, adj. des 2 g. ; qui peut être veillé, sur quoi on doit veiller : cette personne est veillable : toutes ces choses sont veillables.

Veinement, s. m. ; état veiné : le veinement du bois.

Vèlement, s. m ; action de vèler ; état vèlé : son vèlement : le vèlement de la vache.

Velléisable, adj. des 2 g.; qui peut être velléisé, qui est susceptible de se veilléiser : cette personne est velléisable.

Velléisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de velléiser, de se velléiser ; qui donne, cause une velléité, des velléités : la légèreté, l'imprécision de caractère est toujours velléisante ; parce qu'il est dans la nature de la légèreté de produire des volontés successives sans effet.

Velléisé, *e*, part. pas. et adj. qui a eu, qui a des velléités : cette personne est constamment velléisée et n'est jamais que velléisée, parce que son inaction naturelle triomphe de sa volonté en tout.

Velléiser, v. act. et pron. se—; causer une ou des velléités, se livrer à des velléités, concevoir une volonté sans exécution, se bercer d'une idée, d'un projet inexécutable, inexécuté : cette personne ne fait que se velléiser et n'exécute rien.

Velléisme, s. m. ; continuelle velléité, ce qui n'est, ne montre que de la velléité : ce n'est que du velléisme.

Vellicatif, ve, adj. des 2 g.; de vellication, qui est, qui tient de la vellication, qui la marque : cette rédaction est trop vellicative : des paroles vellicatives : discours, propos vellicatifs. Qui donne aux fibres un mouvement convulsif, qui harcelle, agace, pique, déchire.

Vellication, s. f. ; mouvement convulsif des fibres. Action d'enlever, d'arracher, de traîner ; emportement de paroles, offense, provocation par des mots piquants ; propos propre à ternir la réputation, coup de langue. Action de velliquer ; état velliqué : sa vellication : la vellication n'est jamais que l'œuvre d'un esprit méchant.

Vellicativement, adv. ; d'une manière vellicative ; avec vellication, par la vellication : vous rédigez vos articles trop vellicativement : vous la déchirez vellicativement.

Vellicisme, s. m. ; système de vellicitation ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle vellication : ce n'est que du vellicisme.

Velliqué, e, part. pas. et adj.; qui est objet d'écrits, de propos vellicatifs et en est la victime : cette personne est velliquée, est déchirée vellicativement.

Velliquer, v. neut.; faire de la vellication, dire des choses piquantes, mordantes, injurieuses, donner des coup de langues, ternir la réputation par des propos, des écrits, vous velliquez.

Vélocisable, adj. des 2 g.; qui peut être vélocisé, à quoi on peut donner de la vélocité.

Vélocisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vélociser, de se vélociser; qui vélocise, donne de la vélocité : ce moyen est vélocisant.

Vélocisation, s. f.; action de vélociser, de donner de la vélocité, de la vitesse; état vélocisé : sa vélocisation.

Vélocisé, e, part. pas. et adj.; qui a de la vélocité, de la vitesse.

Vélociser, v. act. et pron. se—; donner, prendre de la vélocité, de la vitesse : par ce moyen vous le vélociserez.

Vélocisme, s. m.; système de vélocisation, de vélocité, d'accroissement de vitesse.

Veloutement, s. m.; état velouté : le veloutement de l'estomac.

Veltable, adj. des 2 g.; qui peut être velté, que l'on doit velter : ces tonneaux sont veltables.

Veltement, s. m.; action de velter; état velté.

Vénalique, adj. des 2 g.; de vénalité, qui est, qui tient de la vénalité, qui la marque : c'est un acte, une action vénalique.

Vénalisable, adj. des 2 g.; qui peut être vénalisé, rendu vénal, qui est susceptible de devenir vénal : tous ces hommes sont vénalisables.

Vénalisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vénaliser, de se vénaliser; qui vénalise, rend vénal, qui produit, amène la vénalité, qui actionne par la vénalité : cette administration est vénalisante.

Vénalisateur, s. m., f. *trice*; celui, celle qui vénalise, qui propage la vénalité : un prince, un gouvernement vénalisateur.

Vénalisation, s. f.; action de vénaliser; état vénalisé : sa vénalisation.

Vénalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vénal, qui appartient à la vénalité : ces personnes, ces places sont vénalisées.

Vénaliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir vénal, tomber dans la vénalité : vénaliser des personnes, des places : ces fonctionnaires, ces magistrats se vénalisent. Neut.; faire de la vénalité, du vénalisme, agir, triompher par la vénalité.

Vénalisme, s. m.; système de vénalité; ce qui n'est qu'une continuelle action de vénalité, ce qui ne montre qu'une incessante vénalité : c'est du vénalisme : ce n'est que du vénalisme.

Vénaliste, s. des 2 g.; partisan du vénalisme : les vénalistes.

Vendabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est vendable : la vendabilité d'une chose.

Vendangeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vendangé : ces vignes sont vendangeables.

Vendéisable, adj. des 2 g.; qui peut être vendéisé, que l'on peut facilement vendéiser, soulever, insurrectionner à la manière de la Vendée : ces pays, ces contrées sont vendéisables.

Vendéisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vendéiser, de se vendéiser; qui vendéise, qui cause, amène une insurrection semblable à celle de la Vendée, tout à fait imitative de celle de la Vendée : un fanatisme religieux ou politique vendéisant.

Vendéisation, s. f.; action de vendéiser; état vendéisé : sa vendéisation : la vendéisation d'un pays, d'une contrée.

Vendéisé, e, part. pas. et adj.; qui est dans une insurrection générale imitative de celle de la Vendée, qui est dévoré par la guerre civile comme la Vendée : ce pays est vendéisé : ces contrées sont vendéisées.

Vendéiser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir vendéen, vendéenne; former une insurrection générale imitative de celle de la Vendée; insurger, ruiner un pays à la manière de la Vendée : vendéiser une contré. Neut.; faire du vendéisme : vous vendéisez.

Vendéisme, s. m.; système de vendéisation, d'insurrection, de guerre civile imitative de celle de la Vendée.

Vénéneusement, adv.; d'une manière vénéneuse, avec venin : parler vénéneusement de quelqu'un.

Vénénosé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu vénéneux, qui a, qui renferme du venin; qui est plein de venin. Toutes ces choses sont vénénosées. Au fig.; qui est rendu de nature à porter un coup mortel : ce discours, ce style est vénénosé.

Vénénoser, v. act.; donner du venin, rendre vénéneux. Au fig.; rendre propre, de nature à causer un coup mortel : vénénoser ses paroles, le style. Neut.; faire de la vénénosité : vous vénénosez.

Vénénosité, s. f.; état, qualité de ce qui est vénéneux. Au fig.; de ce qui est propre, de nature à porter un coup mortel : la vénosité des paroles, du style, d'un discours.

Vénérabilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vénérable, qui a acquis un droit à tous les respects : cette personne est encore plus vénérabilisée par ses vertus que par son âge.

Vénérabiliser, v. act. et pron., se—; rendre, devenir vénérable, susceptible de vénération; acquérir un droit à tous les respects : l'action de justice et de bien vénérabilise plus que l'âge : l'âge vénérabilise sans doute l'homme, et la vieillesse mérite des égards et des respects supérieurs qui ne peuvent être qu'à elle. Mais si la personne est déjà vénérabilisée par l'âgévité, à quelle hauteur ne s'élèvera pas sa vénérabilité, si elle n'a eu qu'une vie de bienfaisance, si elle s'est rendue plus recommandable par ses beaux actes que par ses longues années, si elle a mérité les considérations du biens et les respects de la reconnaissance !.....

Sans doute il est dans le monde de grandes et innombrables ingratitudes individuelles; mais la société hommage toujours la bienfaisance, et heureux l'homme qui n'a fait le bien que pour le bien lui-même, que par penchant, que par vertu et que par l'impulsion du sentiment de bien; parce qu'il en porte toujours la récompense dans son cœur; et parce que sa vieillesse en est toujours honorée.

Vénérabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est vénérable, de ce qui mérite de la vénération.

Vénérateur, s. m. f., *trice;* celui, celle qui vénère, qui porte de la vénération : c'est un vénérateur : le véritable et judicieux vénérateur, mérite être vénéré à son tour.

Vénératif, ve, adj.; de vénération; qui est, qui tient de la vénération, qui la marque : c'est un acte vénératif.

Vénérativement, adv.; d'une manière vénérative; par, avec vénération; il contemple vénérativement tout.

Vénériable, adj. des 2 g.; qui peut être vénérié, qui est susceptible de se vénérier, de prendre facilement une maladie vénérienne : tous les tempéraments ardents, échauffés sont plus vénériables que les autres.

Vénériant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vénérier, de se vénérier; qui vénérie, qui cause un mal vénérien, une maladie vénérienne : un libertinage vénériant : une débauche vénériante.

Vénérianisme, s. m., système de traitement pour guérir du mal vénérien, d'une maladie vénérienne : la vénérianisme moderne.

Vénériation, s. f.; action de vénérier, de se vénérier; état vénérié : sa vénériation.

Vénérié, e; part. pas. et adj.; qui a un mal vénérien, une maladie vénérienne : ce jeune homme est vénérié.

Vénérier, v. act. et pron., se—; donner, causer, prendre un mal vénérien, une maladie vérérienne : cette femme vénérie tous ceux qui la fréquentent.

Vénérisme, s. m.; sytème de vénération; ce qui montre une continuelle est incessante vénération : c'est du vénérisme.

Vengeable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vengé : cet homme est vengeable. Dont on doit tirer vengeance : cet affront est vengeable.

Vengeant, e, adj.; qui venge, qui opère un vengeance, qui tient lieu de vengeance : cette action est vengeante.

Vénialisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vénialisé, rendu véniel, susceptible de pardon : ces péchés, ces fautes sont vénialisables.

Vénialisation, s. f.; action de vénialiser; état vénialisé : la vénialisation des péchés, des autes.

Vénialisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu véniel, susceptible de pardon: ces péchés sont vénialisés : ces fautes sont vénialisées.

Vénialiser, v. act.; rendre véniel, reconnaître véniel, susceptible de pardon : vénialiser des péchés, des fautes.

Vénialisme, s. m.; système de vénialisation.

Vénialité, s. f.; état, qualité de ce qui est véniel : la vénialité des péchés, des fautes.

Venimeusement, adv.; d'une manière venimeuse.

Venteusement, adv.; d'une manière ventueuse, par des vents : il se soulage venteusement.

Ventositant, e, adj. qui cause des vents, qui occasionne la ventosité, qui la provoque, qui fait partir les vents : un remède ventositant.

Ventousable, aej. des 2 g.; qui peut être, doit être ventousé, à qui on peut, on doit appliquer les ventouses; cette personne, ce malade est ventousable.

Ventousement, s. m.; action de ventouser, d'appliquer des ventouses : son ventousement : le ventousement d'une personne.

Ventriloquement, s. m.; action de ventriloquer : son ventriloquement.

Ventriloquer, v. n.; faire le ventriloque, de la ventriloquie; parler en aspirant : vous ventriloquez.

Vénusation, s. f.; action de venuser; de se *livrer* au plaisirs de Vénus : ce jeune homme s'exténue par une trop répétée, trop continuelle vénusation.

Vénuser, v. n.; se livrer au plaisir de Vénus, jouir avec une femme du plaisir de l'amour : vous venusez : ce jeune homme ne pense qu'à venuser.

Vénusif, ve, adj.; de Vénus; qui est du plaisir de Vénus, de l'amour, qui le marque, le concerne : des plaisirs vénusifs trop répétés fatiguent l'homme, l'affaiblissent et l'énervent.

Vénusisme, s. m.; système de plaisirs de Vénus, de l'amour; continuel plaisir vénusif : son vénusisme.

Vénusivement, adv.; d'une manière vénusive, par les plaisirs de Vénus : ce jeune homme est vénusivement exténué.

Verbalisable, adj. des 2 g.; dont on peut, dont on doit verbaliser; qui peut être, doit être inséré dans un procès-verbal : ces faits sont verbalisables.

Verbeusement, adv.; d'une manière verbeuse : vous vous expliquez trop verbeusement.

Verbifiable, adv. des 2 g.; qui peut être, doit être verbifié, converti en verbe, dont on doit faire un verbe : ce mot est verbifiable.

Verbification, s. f.; action de verbifier; état verbifié : sa verbification : la verbification d'un mot.

Verbifié, e, part. pas. et adj.; qui est converti en verbe, dont on a fait, composé un verbe : ce mot est verbifié.

Verbifier, v. act.; composer un verbe, créer un verbe, convertir en verbe : verbifier un mot.

Digitized by Google

Verbifisme, s. m.; système de verbification.

Verdâtrable, adj. des 2 g.; qui peut être verdâtré, qui est susceptible de se verdâtrer, de devenir verdâtre : cette chose, cette eau, sa peau est verdâtrable.

Verdâtré, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu verdâtre : cette eau, sa peau est verdâtrée.

Verdâtrement, s. m. ; action de verdâtrer ; état verdâtré : son verdâtrement.

Verdâtrer, v. act. et pr., se—; donner, prendre une couleur tirant sur le vert : verdâtrer une étoffe : sa peau se verdâtre.

Verdegrissable, adj. des 2 g.; qui peut être verdegrissé, qui est susceptible de prendre du vert-de-gris : ce métal est verdegrissable.

Verdegrissant, *e*, part. pas. et adj.; qui fait l'action de verdegrisser, de se verdegrisser ; qui verdegrisse, qui cause, occasionne, produit le vert-de-gris.

Verdegrissé, *e*, part. pas, et adj.; qui a pris le vert-de-gris, qui a, qui présente du vert-de-gris : ce chaudron est verdegrissé ; cette casserole est verdegrissée.

Verdegrissement, s. m. ; action de verdegrisser; état verdegrissé : son verdegrissement : le verdegrissement de ce chaudron, de cette casserole.

Verdegrisser, v. act. et pr., se—; donner, causer, prendre le vert-de-gris : ce métal se verdegrisse : ce chaudron, cette casserole se verdegrisse.

Verdissable, adj des 2 g.; qui peut verdir, est susceptible de verdir : ces arbres, ces plantes sont verdissables.

Verdissant, *e*, adj. ; qui verdit, devient vert : cette prairie est verdissante.

Verdissement, s. m.; action de verdir; état verdi : son verdissement : le verdissement d'une prairie, des arbres.

Verdurable, adj. pes 2 g. ; qui peut être, doit être verduré, orné de verdure : ce lieu de promenade est verdurable.

Verduration, s. f.; actiou de verdurer; état verduré : sa verduration : la verduration de ce lieu de promenade.

Verduré, *e*, part. pas. et adj.; qui est orné de verdure : ce lieu est bien verduré : ses fenêtres sont toujours bien verdurées.

Verdurer, v. act. et pr., se—; orner, s'orner de verdure, décorer de verdure; couvrir, se couvrir de verdure : verdurer un lieu, une salle : ce jardin, ce lieu se verdure.

Vergetable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, a besoin d'être vergeté : cet habit est vergetable.

Vergettement, s. m.; action de vergeter; état vergeté : son vergettement : le vergettement de cet habit.

Verglaçant, *e*, adj.; qui verglace, qui cause du verglas : il tombe un grésil verglaçant.

Verglacement, s. m.; état verglacé : le verglacement des rues, du pavé.

Véridiquement, adv.; d'une manière véridique : il parle, narre véridiquement.

Véridisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être véridisé, rendu véridique, qu'il est nécessaire de véridiser, de rendre avec vérité : ces faits, ces narrations sont véridisables.

Véridisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de véridiser, de se véridiser ; qui véridise, rend avec vérité, qui imprime aux personnes, aux choses un caractère de vérité : la conviction, la sincérité est toujours véridisante.

Véridisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu vrai, véridique, avec vérité ; qui a, qui présente un caractère de vérité : ces récits sont véridisés : ces narrations sont véridisées.

Véridiser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir véridique, vrai, dire avec vérité ; donner aux personnes, aux choses un caractère de vérité : véridisez vos récits : l'honnête homme véridise tout et ne se déshonore jamais par le mensonge qui, n'est que le moyen de l'imposteur, du charlatan et du lâche.

Véridisme, s. m.; système de vérité ; tout ce qui présente continuellement la vérité : c'est du véridisme.

Vérifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vérifié : ces choses, ces comptes sont vérifiables.

Vérifisme, s. m.; systéme de vérification.

Verjutable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être verjuté ; dans quoi on peut, on doit mettre, faire entrer du verjus : ce le sauce est verjutable.

Verjuté, *e*, part. pas. et adj.; dans quoi il y a du verjus : cette sauce est verjutée : ces cernaux sont bien verjutés.

Verjutement, s. m., action de verjuter ; état verjuté : son verjutement : le verjutement d'une sauce, des cernaux.

Verjuter, v. act. ; mettre, faire entrer du verjus dans une chose : verjuter une sauce, des cernaux.

Verminable, adj. des 2 g. ; qui peut être verminé, qui est susceptible de se verminer, de prendre, de se remplir de vermine : ces lieux sont verminables par leur malpropreté.

Verminant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de verminer, de se verminer ; qui vermine, qui cause, qui produit de la vermine : la malpropreté est toujours verminante.

Vermination, s. f.; action de verminer ; état verminé : sa vermination : la vermination d'un lieu, de la tête d'un enfant, d'un homme mal vêtu, gentilleux, d'un pauvre.

Verminé, *e*, part. pas. et adj. ; qui a de la vermine, qui est rempli de vermine : ces lieux, ces enfants sont verminés par la mal proprete.

Verminer, v. act. et pr., se—; donner, causer, occasionner, produire, faire produire, prendre

de la vermine : ces lieux, ces enfants se verminent par la malpropreté.

Vernissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être verni, enduit de vernis : ces choses, ces meubles sont vernissables.

Vernissage, s. m.; état dans lequel est ce qui est vernis : c'est un bon vernissage.

Vernissement, s. m.; action de vernir; état verni : son vernissement : le vernissement d'un meuble, d'une chose.

Vérositable, adj. des 2 g.; qui peut être vérosité, qui est susceptible de se vérositer, de devenir véreux, de prendre des vers : ces fruits sont vérositables.

Vérositant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vérositer; qui vérosite, rend véreux, occasionne des vers aux fruits : une humidité vérositante : des pluies vérositantes, qui vérositent les blés.

Vérosité, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu véreux, qui est rempli de vers : ces fruits, ces blés sont vérosités.

Vérositement, s. m.; action de vérositer; état vérosité : son vérositement : le vérositement des fruits, des blés.

Vérositer, v. act. et pr., se —; rendre, devenir véreux, causer, prendre la vérosité; remplir, se remplir de vers : des pluies continuelles vérositent les fruits, les blés : par l'humidité les fruits se vérositent.

Vérosité, s. f.; état, qualité de ce qui est véreux, rempli de vers : la vérosité des fruits, des blés.

Versatilement, adv.; d'une manière versatile, avec versatilité : se conduire, agir versatilement.

Versatilisable, adj. des 2 g.; qui peut être versatilisé, rendu versatile, qui est susceptible de versatilité : cette personne est versatilisable.

Versatilisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de versatiliser, de se versatiliser; qui versatilise, rend versatile; qui cause, donne de la versatilité : l'imprécision du caractère est toujours versatilisante.

Versatilisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu versatile, qui a, qui présente de la versatilité : cet homme est versatilisé par sa légèreté et par l'imprécision de son caractère.

Versatiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir versatile; causer, donner, prendre de la versatilité : cet homme se versatilise. Neut; faire de la versatilité, agir versatilement : vous versatilisez.

Versatilisme, s. m.; système de versatilité; ce qui n'est, ne présente que de la versatilité : ce n'est que du versatilisme.

Versifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être versifié; mis, rendu en vers : ces choses sont versifiables.

Versifisme, s. m.; système de versification.

Verticalisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu vertical, qui a de la verticalité, qui est placé verticalement.

Verticaliser, v. act.; rendre vertical, donner de la verticalité, placer verticalement.

Vertigeable, adj. des 2 g.; qui peut être vertigé, qui est susceptible de vertige : ce malade, cette personne est vertigeable.

Vertigeant, e, part. pas. et adj.; qui fait l'action de vertiger; qui cause des vertiges : une fièvre, une boisson vertigeante.

Vertigé, e, part. pas. et adj.; qui a des vertiges : cette personne est vertigée.

Vertiger, v. act. et pron. se—; donner, causer, occasionner, prendre des vertiges : il se vertige.

Vertigineusement, adv.; d'une manière vertigineuse; par, avec vertige, par, avec des vertiges : la fièvre se manifeste vertigineusement.

Vertutisable, adj. des 2 g.; qui peut être vertutisé, rendu vertueux, qui est susceptible de vertu, de s'attacher à la vertu : cette personne est vertutisable.

Vertutisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vertutiser, de se vertutiser; qui vertutise, rend vertueux, qui attache à la vertu : les bons exemples sont toujours vertutisants et les parents doivent s'attacher à n'en donner que de beaux à leur famille.

Vertutisé, e, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vertueux, qui a, qui présente de la vertu : cette personne est vertutisée par un sentiment d'honneur et de bien.

Vertutiser, v. act. et pron. se—; rendre devenir vertueux; attacher, s'attacher à la vertu; inculquer dans le cœur des principes de vertu : vertutiser l'homme est la tâche de ceux qui font les éducations : si l'homme ne se vertutise il entrera dans toutes les voies du méfait et n'en pourra sortir.

Vertutisme, s. m.; système de vertu, d'action par la vertu; ce qui est, ce qui montre une continuelle action de vertu : c'est du vertutisme.

Verveusement, adv.; d'une manière verveuse, avec verve : cet orateur parle verveusement.

Vésanisable, adj. des 2 g.; qui peut être vésanisé, qui est susceptible de vésanie, d'égarement d'esprit : cet homme est vésanisable.

Vésanisant, e, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vésaniser, de se vésaniser; qui vésanise, qui cause la vésanie, un égarement d'esprit, de raison : tout pour l'homme est vésanisant quand il se livre aveuglément et sans jugement à ses passions.

Vésanisation, s. f.; action de vésaniser, de se vésaniser; état vésanisé : sa vésanisation.

Vésanisé, e, prrt. pas. et adj.; qui est attaqué de vésanie, qui est dans la vésanie, dans un égarement d'esprit, de raison : cette personne est constamment et complétement vésanisée.

Vésaniser, v. act. et pron. se—; causer la vésanie, tomber dans la vésanie, dans un égarement d'esprit et de raison : cette personne se vésanise.

Digitized by Google

Vésanisme, s. m.; système de traitement vésanique, de guérison de la vésanie.

Vésicatoriable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vésicatorié, auquel on doit appliquer un, des vésicatoires : ce malade est vésicatoriable.

Vésicatoriation, s. f.; action de vésicatorier, de poser un vésicatoire; état vésicatorié : la vésicatoriation : sa vésicatoriation.

Vésicatorié, *e*, part. pas. et adj.; qui a un, des vésicatoires : ce malade est vésicatorié.

Vésicatorier, v. act.; poser un, des vésicatoires. vésicatorier un malade.

Vésicatorisme, s. m.; système de traitement, de guérison par les vésicatoires.

Vessement, s. m.; action de vesser : il empoisonne par son continuel vessement.

Vestalique, adj. des 2 g.; de vestale, qui concerne les vestales : une chasteté, une décence, une modestie vestalique : les réglements vestaliques, qui concernaient les vestales.

Vestaliquement, adv.; d'une manière vestalique, avec une retenue, une décence, une modestie de vestale.

Vestalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a, ou qui affecte une retenue, une décence, une modestie, une chasteté de vestale : cette jeune personne est naivement ou coquettement vestalisée.

Vestaliser, v. act. *et* pron. se—; donner, prendre un air de vestale : cette femme se vestalise.

Vestalisme, s. m.; système de consécration de filles vierges au culte de la divinité.

Vestibulé, *e*, adj.; qui a un vestibule : cette maison est vestibulée.

Vétérancisme, s. m.; système de vétérance.

Vétillé, *e*, adj.; qui est fait avec vétille : cette dépense, cette chose est vétillée.

Vétillement, s. m.; action de vétiller; état vétillé : son vétillement : le vétillement d'une chose, d'une dépense.

Vétilleusement, adv.; d'une manière vétilleuse, avec vétillerie : vous agissez trop vétilleusement.

Vétillisme, s. m.; système de vétillerie; ce qui n'est, ne montre que de la vétillerie, qu'une continuelle vétillerie : ce n'est que du vétillisme.

Vêtissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vêtu : cette personne est vêtissable.

Vêtissant, *e*, adj.; qui vêtit : cette étoffe, cette robe est bien, richement vêtissante.

Vêtissement, s. m.; action de vêtir, de couvrir d'habits : le vêtissement des pauvres.

Vétustisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est tombé dans la vétusté : une mode vétustisée.

Vétustiser, v. act. et pron. se —; causer la vétusté; tomber dans la vétusté : les temps vétustisent tout : ces choses se vétustisent.

Vexable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être vexé : cette personne est vexable.

Vexaant, *e*, adj.; qui vexe : un discours vexant; des paroles vexantes.

Vexatisme, s. m.; système de vexation : ce qui présente une continuelle vexation : c'est du vexatisme.

Vexatoirement, adv.; d'une manière vexatoire : vous agissez, vous prenez vexatoirement.

Viabilisé, *e*, part. pas. et adj; qui est rendu viable, qui a reçu la possibilité de vivre : il fut viabilisé par les soins de sa mère.

Viabiliser, v. act.; rendre viable, donner la possibilité de vivre : viabiliser un enfant.

Viabilisme, s. m.; système de viabilité, qui tend à donner la possibilité de vivre.

Viagèrement, adv.; d'une manière viagère : jouir viagèrement d'un revenu, d'une rente, d'une pension.

Viagérisable, adj. des 2 g.: qui peut être, doit être viagérisé, rendu viager : ce revenu, cette rente, cette pension est viagérisable.

Viagérisation, s. f.; action de viagériser, de rendre viager, de mettre en viager; à viager, de convertir en viager; état viagérisé : la viagération d'un revenu, d'une rente, d'une pension, d'une somme d'argent, de son bien, d'une propriété.

Viagérisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu viager, qui est converti en viager, qui est placé, vendu à viager : cette rente, cette pension est viagérisé : il a viagérisé son argent, son bien, tout ou partie de sa fortune.

Viagériser, v. act.; rendre viager, convertir en viager; mettre, placer, vendre à viager : viagériser un revenu, une rente, une pension, son argent, son bien, tout ou partie de sa fortune.

Viagérisme, s. m.; système de viagérisation.

Viciant, *e*, adj.; qui fait vicier, qui vicie, qui donne, cause des vices : les méexemples sont toujours viciants.

Viciation, s. f.; action de vicier, état vicié : la viciation des principes, des choses.

Vicinalisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vicinalisé, rendu vicinal : cette route, ce chemin est vicinalisable.

Vicinalisation, s, f.; action de vicinaliser; état vicinalisé : la vicinalisation d'une route, d'un chemin.

Vicinalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu vicinal : ce chemin est vicinalisé : cette route est vicinalisée.

Vicinaliser, vr act.; rendre vicinal : vicinaliser une route, un chemin.

Vicinalisme, s. m.; système de vicinalisation.

Vicinalité, s. f.; état, qualité de ce qui est vicinal.

Vicissitudisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vicissitudiser; qui vicissitudise, qui cause, amène des vicissitudes : une nature vicissitudisante.

Vicissitudisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a des vicissitudes, en est environné : il n'est pas une existence humaine qui ne soit vicissitudisée.

Vicissitudiser, v. act.; créer des vicissitudes, en

Digitized by Google

vironner, s'environner de vicissitudes : la nature vicissitudise toutes les existences humaines, et l'homme vicissitudise encore par son imprévoyance et son imprécaution.

Vicissitudisme, s. m.; multiplication de vicissitudes; continuelles, incessantes vicissitudes : le vicissitudisme de l'homme, celui de la nature.

Victimable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être victimé : cette personne est victimable.

Victimant, e, adj ; qui victime, fait des victimes, qui rend victime, qui immole, sacrifie : une injustice, une guerre, une tyrannie victimante.

Victimateur, sub. m., f. trice; celui, celle qui victime, qui fait des victimes : c'est un cruel victimateur.

Victimation, sub. f.; action de victimer; état victimé : sa victimation : une victimation de personnes.

Victimisme, sub. m.; système de victimation, qui ne peut que faire des victimes : le victimisme politique.

Victuailler, v. n.; expression fam.; faire victuaille : vous victuaillez.

Vidable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vidé, qui est susceptible de se vider : ce tonneau est vidable.

Viédaser, v. n.; ter. injurieux; faire le viédase: vous viédasez.

Viellarde, f. du sub. viellard : c'est une viellarde.

Vigilantisme, sub. m.; système de vigilance : son vigilantisme : un vigilantisme sévérisé.

Vigilisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vigilisé, rendu vigilant, qui est susceptible de vigilance : ce jeune homme est vigilisable.

Vigilisant, e, p. pr. et adj.; qui fait l'action de vigiliser, de se vigiliser; qui vigilise, rend vigilant, qui donne de la vigilance, qui rend soigneux, actif : le grand désir de faire et d'arriver a un but, est toujours vigilisant.

Vigilisé, e, p. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vigilant, qui a de la vigilance : ce jeune homme est vigilisé par l'amour du travail.

Vigiliser, v. act. et pron. se—; rendre, devenir vigilant; donner, prendre de la vigilance; rendre, devenir soigneux, actif : la vigilance est une qualité si constamment nécessaire a l'homme et elle porte si souvent a des actes d'une si grande importance, que l'on doit la placer au nombre des vertus.

L'homme invigilant, inactif, insoigneux n'arrive a rien, et souvent même il ne conserve par sa position acquise ; tandis que l'homme vigilant arrive a tout ce que son intelligence lui permet d'atteindre. on doit donc vigiliser l'homme, et il doit lui même et pour lui même se vigiliser ; car c'est par la vigilance, par une grande activité, qu'il obtient tous les succés, qu'il cherche et ambitionne.

Vignicole, adj. des 2 g.; de vigne, qui a rapport à la vigne, qui concerne la vigne, ou l'on cultive la vigne : l'industrie vignicole; propriétaire vignicole : département vignicole.

Vigorisé, e, p. pas. et adj.; qui a de la vigueur, qui présente de la vigueur : des phrases vigorisées. qui est rendu, devenu vigoureux : ce jeune homme est vigorisé par sa tempérance.

Vigoriser, v act. et pr. se—; donner, prendre de la vigueur : vigoriser le style, le caractère. Rendre, devenir vigoureux : ce jeune homme, se vigorise par le travail et la sobriété.

Vigorisme, sub. m.; système de vigueur ; tout ce qui présente une continuelle vigueur : c'est du vigorisme.

Vilainete, sub. f.; état, qualité de ce qui est vilain : la vilainete des paroles, du langage.

Vileneusement, adv.; d'une manière vileneuse; par, avec vilenie : vous agissez bien vileneusement.

Vileneux, se, adj.; de vilenie, qui est, qui tient de la vilenie, qui la marque : cet acte est bien vileneux : une âme vileneuse. substantivement : un vileneux, celui qui ne fait que des vilenies, de la vilenie, qui n'agit que par vilenie, qui tombe dans la vilenie.

Viléniser, v. n.; faire de la vilenie, du vilenisme: vous vilenisez.

Vilenisme, s. m.; système de vilenie; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle vilenie ; ce n'est que du vilenisme.

Vilenosité, s. f.; état, qualité de ce qui est vileneux : la vilenosité du caractère, de l'action.

Vilipendable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être, mérite être vilipendé : cette personne est vilipendable.

Vilipendant, e, adj.; qui vilipende : des paroles vilipendantes : vous tenez contre lui des discours vilipendants.

Vilipendation, s. f.; action de vilipender ; état vilipendé : sa vilipendation.

Villagé, e, adj.; qui a, qui présente des villages : ces contrées sont bien, agréablement villagée.

Villageoisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu villageois, qui est dans la simplicité villageoise ; qui a des manières, des formes villageoises : cette personne est tout à-fait villageoisée.

Villageoisement, s. m.; action de villageoiser ; état villageoisé : son villageoisement.

Villageoiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir villageois ; donner, prendre la simplicité villageoise : vous la villageoisez : elle se villageoise. N., faire le villageois, affecter la simplicité villageoise ; vous villageoisez.

Villisation, s. f.; action de villiser; état villisé : la belle et grande villisation de cette contrée, de cette patrie.

Villisé, e, part. pas. et adj.; qui a, qui présente des villes : cette contrée est bien villisée, présente beaucoup de villes. qui a de

Digitized by Google

belle manières, des manières de ville : formes, habitudes villisées. qui est concentré dans une ville, dans les villes : il est tout-à fait villisé : tout e commerce de cet état est villisé.

Villiser, v. act. et pr., se—; construire, bâtir une ville, convertir en ville; garnir une contrée de villes : villiser un pays, une contrée. se retirer à la ville : cette personne se villise. donner, prendre des manières, des habitudes de ville : villiser ses formes, ses manières, ses habitudes. concentrer dans une ville, dans les villes : villiser le commerce.

Villisme, s. m.; système de villisation.

Vinaigrable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vinaigré, dans quoi on doit mettre, faire entrer du vinaigre : cette sauce est vinaigrable.

Vinaigrement, s. m. ; action de vinaigrer ; état vinaigré : le vinaigrement de cette sauce.

Vincibilisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vincibiliser, de se vincibiliser; qui vincibilise, rend vincible, facile à vaincre : l'indiscipline est toujours vincibilisante.

Vincibilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vincible, facile à vaincre : cette armée est encore plus vincibilisée par l'ignarerie de ses chefs que par son indiscipline.

Vincibiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir vincible, facile à vaincre : la lâcheté vincibilise tout : une armée se vincibilise par le relâchement de la discipline.

Vincibilité, s. f.; état, qualité de ce qui est vincible, facile à vaincre : la vincibilité de l'homme, des passions, d'une armée : la vincibilité de cette armée fut le résultat de l'inentante de ses chefs.

Vindicatisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vindicatiser, de se vindicatiser ; qui rend vindicatif, qui porte à la vengeance : un orgueil vaindicatisant : des passions vaindicatisantes.

Vindicatisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vindicatif : cette personne est vindicatisée par l'orgueil et la jalousie.

Vindicatiser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir vindicatif; inspirer, prendre un sentiment de vengeance ; porter à la vengeance : ce n'est jamais par vertu que l'homme se vindicatise, ce n'est que par la méchanceté.

Vindicatisme, s. m.; système de vindication, de vengeance.

Vindicativement, adv. ; d'une manière vindicative ; avec vengeance, par la vengeance : vous agissez, vous vous conduisez trop vindicativement.

Vinicole, adj. des 2 g. ; qui a rapport au vin, qui concerne les vins, qui donne, produit des vins : la commission, la réunion vinicole : les pays vinicoles.

Vinifiable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vinifié, converti en vin, dans quoi on doit mettre, faire entrer du vin : cette chose est vinifiable.

Vinifié, *e*, part. pas. et adj.; qui est converti en vin, dans quoi on a mis, fait entrer du vin : cette sauce, cette boisson est vinifiée.

Vinifier, v. act. ; convertir en vin. mettre, faire entrer du vin dans une chose : vinifier une sauce, une boisson.

Vinifisme, s. m.; système de vinification.

Vineux, *se*, adj. ; qui contient du vin, qui rend du vin : le raisin est vineux cette année.

Vinosable, adj. des 2 g.; qui peut être vinosé, qui est susceptible de se vinoser, de devenir vineux : par ce temps le raisin est vinosable.

Vinosant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vinoser, de se vinoser; qui vinose, rend vineux, donne une bonne et abondante vinosité : cette chaleur, cette température est vinosante.

Vinosation, s. f.; action de vinoser; état vinosé : la vinosation du raisin.

Vinosé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu vineux : le raisin est bien vinosé cette année. qui a une force de vin, de la vinosité : cette année le vin est très vinosé.

Vinoser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir vineux : la chaleur vinose le raisin. donner, prendre de la vinosité, une force de vin : ce vin se vinose.

Violable, adj. des 2 g.; qui peut être, est exposé à être violé, qui est susceptible d'être violé: avec de tels juges la loi est toujours violable.

iolant, *e*, adj.; qui viole, qui enfreint : une action, une force violante.

Violentable, adj. des 2 g.; qui peut être violenté, forcé, contraint, envers qui, contre qui on doit user de violence : toutes les passions sont violentables par la puissance d'action de la raison.

Violentant, *e*, adj.; qui fait violence, qui force, qui contraint : une tourmente violentante.

Violentisme, s. m. ; système de violente ; tout ce qui est une continuelle violence : c'est du violentisme.

Violetté, *e*, part. pas. et adj.; qui a la couleur violette : cette étoffe est violettée. Dans quoi il y a de la violette, qui a le goût, l'odeur de violette : cette pomade est violettée.

Violettement, s. m.; action de violetter ; état violetté : son violettement.

Violetter, v. act. et pron. se—; donner la couleur violette : violetter une étoffe. Mettre, faire entrer de la violette dans une chose : violetter une pommade: se garnir de violette.

Virginalisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu viriginal, qui présente une pudeur, une modestie viriginale.

Virginaliser, v. act. et pr., se—; donner, prendre un air virginal; donner à son maintien, à ses discours une pudeur, une modestie virginale.

Virginalité, s. f.; état, qualité de ce qui est vir-

Digitized by Google

ginal : la virginalité de son air, de son maintien, de ses manières.

Virgulable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être virgulé : cette phrase est virgulable : ces mots sont virgulables.

Virgulement, s. m.; action de virguler ; état virgulé : le virgulement des phrases, des mots. Ce qui présente la forme d'une virgule.

Virilisable, adj. des 2 g.; qui peut être virilisé, qui est susceptible de virilité, de force, de vigeur moral, de force de caractère : cette personne est virilisable.

Virilisant, *e*, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de viriliser, de se viriliser ; qui virilise, donne la virilité : une nature virilisante. Au fig. ; qui donne la force de caractère, le courage d'homme, la vigueur morale : l'adversité est toujours plus virilisante que la prospérité.

Virilisation, s. f.; action de viriliser, de se viriliser; état virilisé : sa virilisation.

Virilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu, devenu viril ; qui a de la virilité, de l'énergie, un courage d'homme, une grande force de caractère ; une grande vigueur morale : cette personne est bien virilisée.

Viriliser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir viril ; donner, prendre de la virilité, une grande force de caractère, un courage d'homme, une grande vigueur morale : aussitôt qu'il peut la concevoir, l'apprécier et en profiter, il faut donner à l'homme une éducation qui le virilise moralement et le donne de bonheur à la société ; parce que plutôt il est à l'utilité générale, plulôt il est à des jouissances élevées but de tous les hommes.

Virilisme, s. m.; tout ce qui est continuellement acte de vérilité, de grande force de caractère, de vigueur morale : c'est du virilisme.

Virtualisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a, qui présente de la virtualité, qui a acquis la force, la puissance morale de faire : cette personne est virtualisée.

Virtualiser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir virtuel ; donner, prendre de la virtualité, la force, la puissance morale, le pouvoir d'agir, de faire.

Virulencer, v. neut. ; faire de la virulence, se livrer à la virulence : vous virulencez.

Virulencisme, s. m. ; système de virulence ; ce qui ne présente que de la virulence, une continuelle virulence : c'est du virulencisme.

Visable, adj. des 2 g. ; ce qui peut être visé, ce à quoi on doit viser : cet objet est visable.

Visement, s. m. ; action de viser ; état visé : le visement des choses.

Visibilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu visible : cette chose est visibilisée.

Visibiliser, v. act. et pr., se—; rendre, devenir visible, facile à voir : visibiliser les choses.

Visionner, v. neut. ; tomber dans des visions. Au fig. et fam.; se livrer à des idées folles, extravagantes : vous visionnez.

Visiral, *e*, adj. ; de, du visir ; qui est du visir, qui appartient au visir, qui concerne le visir, qui émane du visir : un pouvoir visiral : l'action visirale.

Visiralement, adv.; d'une manière visirale, par des visirs : gouverner visiralement.

Visiralité, s. f. ; état, qualité de ce qui est visirale.

Visirisation, s. f. ; action de visiriser; état visirisé : la visirisation de l'administration, de l'action ministérielle.

Visirisé, *e*, part. pas.; qui est rendu visir ; qui est livré à une action de visir, à des ministres qui agissent en visirs : pouvoir ministériel visirisé.

Visiriser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir visir ; donner, prendre une autorité de visir, se livrer à une action de visir, à un despotisme de visir : vous vous visirisez. Au fig. ; administrer ministeriellement sans avoir égard à l'opinion publique, au droit des citoyens et dans le seul intérêt du prince. Neut.; agir en visir, faire du visirisme : vous visirisez.

Visirisme, s. m. ; système de visirisation.

Visitable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être visité : cette personne est visitable : ces lieux sont visitables.

Visitement, s. m.; action de visiter ; état visité : le visitement d'une personne, des malades.

Visquosité, s. f. ; état, qualité de ce qui est visqueux : la visquosité de certaines plantes, de certains légumes.

Vissable, adj. des 2 g.; qui peut être vissé, que l'on doit visser, garnir de vis, faire agir, faire serrer au moyen d'une vis : cette chose, cet instrument est vissable.

Vissage, s. m.; état garni de vis : un bon vissage.

Vissement, s. m.; action de visser, de faire jouer, de faire mouvoir, de faire agir par une vis, au moyen d'une vis : son vissement.

Visualité, s. f.; état, qualité de ce qui est visuel.

Vitalique, adj. des 2 g.; de vitalité, qui est vital, qui est de la vitalité, qui la marque, qui la concerne, qui y a rapport : les principes vitaliques.

Vitaliquement, adv. ; d'une manière vitalique, par des pricipes de vitalité : vous opérez vitaliquement.

Vitalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être vitalisé ; à qui, à quoi on doit donner la vitalité, les principes de vie, de durée : toutes ces actions sont vitalisables.

Vitalisant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de vitaliser; qui vitalise, qui donne de la vitalité, des principes de vie, de durée : une administration vitalisante.

Vitalisation, s. f.; action de vitaliser, de donner de la vitalité.

Vitalisé, *e*, part. pas. et adj.; qui a de la vitalité, toute sa vitalisé, des principes de vie, de durée : quand chez un peuple toutes les

Digitized by Google

institutions sont respectées, l'ordre public est toujours vitalisé.

Vitaliser, v. act. et pron. se—; donner, causer, prendre de la vitalité, des principes de vie, la force, l'activité d'action : on ne vitalise aucun ordre public par un abus de pouvoir : l'action de bien ne se vitalise que par une continuité d'actes de loyauté et de justice, que par tout ce qui repousse et milite le vice et le crime.

Vitalisme, s. m.; système de vitalisation, de vitalité; tout ce qui tend à donner aux choses une continuelle vitalité : c'est du vitalisme.

Vitrement, s. m. ; action de vitrer ; état vitré : le vitrement de cette galerie.

Vitrifisme, s. m.; système de vitrification.

Vitriolisable, adj. des 2 g. ; qui peut être vitriolisé, converti en vitriol.

Vitupérable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être, mérite être vitupéré, blâmé, censuré : cette personne, cette action est vitupérable.

Vitupératif, ve, adj. ; de vitupération ; qui est, qui tient de la vitupération, qui la marque ; qui exprime un blâme, une censure : des paroles vitupératives.

Vitupération, s. f. ; blâme, censure, reproche, réprimande; action de vitupérer.

Vitupérativement, adv. ; d'une manière vitupérative; par, avec vitupération.

Vivable, adj. des 2 g. ; qui peut vivre, est susceptible de vivre ; cet enfant est vivable.

Vivifiable, adj. des 2 g. ; qui peut être vivifié : ces plantes, toutes ces choses sont vivifiables.

Vivificateur, s. m., f. *trice* ; celui, celle, qui vivifie : c'est un vivificateur.

Vivifisme, s. m.; système de vivification.

Vivotement, s. m.; action de vivoter : son vivotement.

Vocalisable, adj. des 2 g. ; qui peut être vocalisé, est susceptible de se vocaliser.

Vocalisme, s. m. ; système de vocalisation.

Vocatif, ve, adj. ; de vocation, qui est de la vocation, qui la marque, qui la concerne : par un mouvement vocatif ; par une impulsion vocative.

Vocativement, adv. ; d'une manière vocative, par vocation.

Vocifératif, ve, adj. ; de vocifération ; qui est, qui tient de la vociférations, qui la marque, qui contient des vociférations : un discours vocifératif.

Vociférativement, adv. ; d'une manière vociférative ; avec vociférations, par des vociférations : vous vous exprimez trop vociférativement.

Vociférisme, s. m. ; système de vociférations ; ce qui n'est, ne présente qu'une continuelle vociférations : ce discours n'est que du vociférisme.

Vogable, adj. des 2 g. ; qui peut voguer : ce bâtiment, cette chose est vogable.

Voguement, s. m. ; action de voguer : son voguement : le voguement d'un bâtiment.

Voilable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être voilé : ces statues sont voilables. Au fig. : que l'on doit couvrir, cacher, déguiser : ces choses sont voilables.

Voilamment, adv. ; d'une manière voilante ; en couvrant, en cachant, en déguisant : parlez donc, narrez donc ces choses voilamment.

Voilant, e, adj. ; qui voile. Au fig. ; qui couvre, cache, déguise : des paroles voilantes.

Voilement, s. m. ; au propre et au fig. : action de voiler : état voilé : son voilement : le voilement des statues, des choses.

Voisinement, s. m. ; action de voisiner, de fréquenter ses voisins, de bien vivre avec eux : son voisinement : il n'a que ses habitudes de voisinement pour le dissiper.

Voiturable, adj. des 2 g. : qui peut être voituré, transporté par la voiture : cette personne est voiturable : ces marchandises, ces choses sont voiturables.

Voiturement, s. m. ; action de voiturer ; état voituré : son voiturement : le voiturement de cette personne : le voiturement des bois, des marchandises, des choses.

Volagement, adv. ; d'une manière volage, changeante, inconstante : il aime volagement : vous agissez trop volagement.

Volager v. neut. ; faire le volage, être inconstant dans ses goûts, dans ses affections : vous volagez : il aime à volager.

Volageté, s. f. ; état, qualité de ce qui est volage : sa volageté.

Volatilisable, adj. de 2 g. ; qui peut être volatilisé; qui est susceptible de volatilité, d'inconstance, de mobilité. Cette personne est volatilisable.

Volatilisant, e, adj ; qui volatilise, donne de la volatilité, de l'inconstance, de la mobilité : l'infixité des goûts est toujours volatilisante.

Volatilisme, s. m. ; système de volatilité ; ce qui ne présente qu'une continuelle volatilité, inconstance, mobilité : c'est du volatilisme.

Volcaniquement, adv. ; d'une manière volcanique.

Volcanisable, adj. des 2 g. ; qui peut être facilement volcanisé : ces esprits sont volcanisables.

Volcanisant, e, adj. ; qui volcanise, embrase, exalte l'esprit, la tête, l'imagination : le fanatisme politique est presque aussi volcanisant que celui religieux.

Volcanisation, s. f. ; action de volcaniser ; état volcanisé : sa volcanisation.

Volcanisme, s. m., système de volcanisation ; tout ce qui tend à volcaniser ; continuelle exaltation ; incessant embrasement de la tête, de l'esprit, de l'imagination : c'est du volcanisme.

Voleusement, adv. ; d'une manière voleuse; par le vol : il s'est enrichi voleusement.

Digitized by Google

Voliarisable, adj. qui peut être voliarisé : cet oiseau est voliarisable.

Voliarisation, *s.* f.; action de voliariser; état voliarisé : la voliarisation des oiseaux.

Voliarisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis, enfermé dans une volière, qui est réuni pour former une volière : ces oiseaux sont voliarisés.

Voliariser, v. act.; mettre, enfermer dans une volière, composer une volière : voliariser des oiseaux.

Voltaique, adj. des 2 g.; qui fait changer de place, de lieu, de position : un mouvement voltaïque, qui fait tourner en sens opposé.

Voltaïquement, adv.; d'une manière voltaïque ; par un mouvement voltaïque : changer voltaïquement de position.

Voltation, sub. f. action de volter, de changer le corps, de place, de position : ce peloton par une voltation subite étonna l'ennemi et le dérouta.

Volubiliser, v. n.; faire de la volubilité, parler avec volubilité : vous volubilisez.

Volumable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être volumé, mis, réuni au volume, dont on doit composer un volume : ces feuilles, ces livraisons sont volumables.

Volumé, *e*, part. pas. et adj.; qui est mis, réuni en volume, dont on a formé un volume : ces feuilles, ces livraisons sont volumées.

Volumement, sub. m ; action de volumer ; état volumé : le volumement de ces feuilles, de ces livraisons.

Volumer, v. act.; faire un volume, mettre, réunir en volume : volumer des feuilles imprimées, des livraisons.

Volumineusement, adv,; d'une manière volumineuse : arranger volumineusement les choses afin de les faire paraître davantage.

Voluminisé, e, p. pas. et adj., qui est rendu, devenu volumineux ; qui a, qui présente du volume, de la voluminité: ces choses sont voluminisées, bien voluminisées.

Voluminiser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir volumineux; donner, prendre de l'étendue, de la grosseur : voluminiser les choses : ces choses se voluminisent.

Voluminité, sub. f.; état, qualité de ce qui est volumineux.

Voluptisable, adj. des 2 g.; qui peut être voluptisé, rendu voluptueux, porté à la volupté, qui est susceptible de volupté, que l'on peut entrainer dans la volupté : cette personne est voluptisable.

Voluptisant, *e*, p. pr. et adj.; qui fait l'action de voluptiser, de se voluptiser; qui voluptise, donne, inspire de la volupté, qui porte, qui pousse à la volupté, la fait naître, la communique : des paroles, des caresses voluptisantes: des attouchements voluptisants.

Voluptisation, sub. f.; action de voluptiser, de se voluptiser ; état voluptisé : sa voluptisation.

Voluptisé, *e*, p. pas. et adj.; qui est rendu, devenu voluptueux, qui est à la volupté : cette femme est voluptisée même par le seul regard de son amant, d'un bel homme.

Voluptiser, v. act. et pr. se—; rendre, devenir voluptueux ; donner, causer, inspirer la, de la volupté; faire naître la volupté, la communiquer : voluptiser une personne. N. faire de la volupté, se livrer a la volupté: vous voluptisez.

Voluptisme, sub. m.; système de volupté ; ce qui est; ce qui présente une continuelle volupté : c'est du voluptisme.

Volutement, sub. m. ; action de voluter; état voluté.

Vomissable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vomi: ces aliments sont vomissables.

Vomitivement, adv.; d'une manière vomitive, par un vomissement : il s'est vomitivement soulagé.

Voracé, *e*, p. p. et adj.; qui a été, qui est dévoré, mangé avec voracité : tous les mets, tous ces morceaux furent voracés.

Voracement, s. masc. ; action de voracer ; état voracé : son continuel voracement.

Voracément, adv. ; d'une manière vorace, avec voracité : il mange voracément : vous mangez trop voracément.

Voracer, v. neut.; faire le vorace, manger avec voracité : vous voracez.

Voracisme, s. m.; continuelle voracité, habitude de voracité : c'est du voracisme.

Vosgien, s. m., f. *ne* ; habitant des Vosges. Adjectivement : l'industrie vosgienne.

Votable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être voté : cette loi est votable.

Votisme, s. m. ; système de vœu : le votisme religieux.

Votivement, adv. ; d'une manière votive ; par, avec vœu.

Vouable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être voué : ces enfants sont vouables à Dieu : cet homme est vouable au malheur, car il le mérite.

Vouement, s. m. ; action de vouer ; état voué : son vouement à Dieu, au malheur.

Voûtable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être voûté : cette cave est voûtable. Qui est susceptible de se voûter : cet homme est voûtable.

Voûtement, s. m.; action de voûter ; état voûté : son voûtement.

Vraisemblabilisé, *e*, part. pas. et adj. ; qui est rendu vraisemblable, qui a pris de la vraisemblance : cette nouvelle, cette chose est vraisemblabilisée.

Vraisemblabiliser, v. act. et pron. se—, rendre, devenir vraisemblable ; donner, prendre de la vraisemblance : ces nouvelles, ces choses se vraisemblabilisent.

Vraisemblabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est vraisemblable.

Vrillable, dj. des 2 g.; qui peut être, doit être vrillé, percé, troué avec une vrille : cet objet, cette planche de bois est vrillable.

Vrillement, s. m.; action de vriller; état vrillé : le vrillement de cette planche.

Vulgarisable, adj. des 2 g.; qui peut être, doit être vulgarisé, rendu vulgaire : ces croyances sont vulgarisables.

Vulgarisation, s. f.; action de vulgariser, de rendre vulgaire; état vulgarisé.

Vulnérabilisé, *e*, part. pas. et adj.; qui est rendu vulnérable : cette armée s'est vulnérabilisée par le relâchement de la dissipline.

Vulnérabiliser, v. act. et pron. se — ; rendre, devenir vulnérable : ce peuple se vulnérabilise par sa licence et par ses luxes.

Vulnérabilité, s. f.; état, qualité de ce qui est vulnérable, de qui, de ce qui peut être blessé.

Vulnération, s. f.; action de blesser, d'offenser, de porter atteinte à l'honneur de quelqu'un : sa vulnération; la vulnération n'est que l'acte du méchant.

W

Walsable, adj. des 2 g.; que l'on peut walser : cet air de musique est très walsable.

Walsant, *e*, adj.; qui facilite la walse, en donne bien le mouvement : cette musique est bien walsante : cet air est walsant.

Walsement, s. m.; sction de walser : vous vous fatiguez par votre continuel walsement.

Walsisme, s. m.; système de walse.

X

Xénographier, v. neut.; faire de la xénigraphie, étudier la xénographie : vous xénographiez.

Xénographisme, s. m.; système de xénographie.

Xénomanique, adj. des 2 g.; de xénomanie; qui est, qui tient de la xénomanie, qui la marque : sa passion xénomanique.

Xérophager, v. neut.; faire le xérophage, ne vivre que de fruits secs : vous xérophagez.

Xérophagique, adj. des 2 g.; de xérophagie; qui est, qui tient de la xérophagie, qui la marque : un régime xérophagique.

Xérophagiquement, adv.; d'une manière xérophaque : vivre, se nourrir xérophagiquement.

Xérotribiquement, adv.; d'une manière xérotribique : frictionner quelqu'un xérotribiquement.

Xylolâtrisme, s. m.; système de xylolâtrie, de culte des idoles de bois.

Xylologisme, s. m.; système de xylologie.

Y

Yataguer, v. act.; tuer, assassiner quelqu'un; exécuter quelqu'un, par, avec l'yatagan.

Yolofsien, *ne*; adj.; des Yolofs : mœurs yolofsiennes : barbarie yolofsienne.

Z

Zahorique, adj. des 2 g.; de zahorie, qui est, qui tient de la zahorie, qui la marque : une vue zahorique.

Zélable, adj. des 2 g.; qui peut être zélé, qui est susceptible de zèle, à qui on peut donner, inspirer du zèle : cette personne, cet enfant est zélable.

Zélant, *e*, part. pr. et adj.; qui fait l'action de zéler, de se zéler; qui donne du zèle, qui anime, excite le zèle : l'intérêt est toujours zélant : une émulation zélante.

Zélé, *e*, part. pas. et adj.; qui a, qui montre du zèle : cette personne est très zélée.

Zélément, adv.; d'une manière zélée : il le sert très zélément : agir zélément.

Zéler, v. act. et pr., se—; donner, inspirer, prendre du zèle : zéler une personne : cette personne se zèle.

Zéroté, e, part. pas. et adj. ; qui a des zéros. Au fig. : somme zérotée, qui est grossie par un certain nombre de zéros : cette somme est bien zérotée : un compte très zéroté.

Zérotement, s. m ; action de zéroter ; état zéroté : le zérotement d'une somme, d'un compte.

Zéroter, v. act. ; mettre, poser, ajouter des zéros ; augmenter par des zéros : zéroter une somme, un compte.

Zérotisable, adj. des 2 g. ; qui peut être zérotisé, qui est susceptible de se zérotiser, de devenir, de se réduire à zéro. Au fig. : qui peut être réduit à rien, qui est susceptible de se réduire à rien : ces profits, ces économies ces bénéfices sont zérotisables.

Zérotisant, e, part. pr. et adj. ; qui fait l'action de zérotiser, de se zérotiser ; qui zérotise, réduit à zéro, à rien.

Zérotisation, s. f. ; action de zérotiser ; état zérotisé : la zérotisation des profits, des économies, des bénéfices.

Zérotisé, e, part. pas. et adj. ; qui est rendu, devenu zéro, qui est considéré comme zéro : cette pérsonne est zérotisée. Au fig. : qui est réduit à zéro, à rien : ces profits, ces bénéfices sont zérotisés : ces économies sont zérotisées.

Zérotiser, v. act. et pr., se— ; rendre, devenir zéro, comme zéro : zérotiser une personne : se zérotiser : vous zérotisez trop les choses. Au fig. : réduire à zéro, à rien : zérotiser les profits, les économies, les bénéfices.

Zigzagable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être zigzagué, fait en zigzag : ces allées sont zigzagables.

Zigzagué, e, part. pas. et adj. ; qui est fait en zigzag : cette allée, cette route, cette chose est zigzaguée.

Zigzaguement, s. m. ; action de zigzaguer ; état zigzagué : le zigzaguement d'une allée, d'une route, d'une chose.

Zigzaguément, adv. ; d'une manière zigzaguée, état zigzagué, en zigzag : couper zigzaguément une chose.

Zigzaguer, v. act. ; faire en zigzag, des zigzags ; donner des zigzags aux choses : zigzaguer une tranchée, une allée, une route, un chemin, une chose : il faut la zigzaguer.

Zincquable, adj des 2 g. ; qui peut être, doit être zincqué, garni de zinc, couvert avec du zinc : ce bâtiment est zincquable.

Zincqué, e, part. pas. et adj. ; qui est garni de zinc, couvert avec du zinc : ce bâtiment est zincqué : une couverture zincquée.

Zincquement, s. m. ; action de zincquer ; état zincqué : le zincquement d'un bâtiment, d'une toiture.

Zincquer, v. act. ; garnir de zinc, couvrir en zinc : zincquer un bâtiment, une couverture, une toiture.

Zincqueur, s. m. ; ouvrier en zinc : un bon zincqueur.

Zizanique, adj. des 2 g. ; de zizanie, qui est, qui tient de la zizanie, qui la concerne, la marque. Au fig. : qui est de nature à semer la division, la discorde : des discours zizaniques.

Zizaniquement, adv. ; d'une manière zizanique. Au fig. : en semant la zizanie, la division, la discorde : vous parlez, vous prêchez, vous discourez zizaniquement.

Zizanisable, adj. des 2 g. ; qui peut être zizanisé, qui est susceptible de prendre de la zizanie ; les, ces blés sont zizanisables.

Zizanisant, e, adj. ; part. pr. et adj. ; qui fait l'action de zizaniser, de se zizaniser, qui cause la zizanie, qui donne de la zizanie : des brouillards zizanisants.

Zizanisation, s. f. ; action de zizaniser ; état zizanisé : la zizanisation des blés.

Zizanisé, e, part. pas. et adj. ; qui a, qui présente de la zizanie, qui est rempli de zizanie : les blés, ces blés sont zizanisés. Au fig. : qui est à la division, à la discorde.

Zizaniser, v. act. et pr., se— ; causer la zizanie, se remplir de zizanie ; les brouillards zizanisent les blés : ces blés se zizanisent. Au fig. : semer la division, la discorde.

Zizanisme, s. m. ; système qui a pour objet de semer, de répandre la zizanie, la division, la discorde : c'est du zizanisme.

Zônable, adj. des 2 g. ; qui peut être, doit être zôné ; autour duquel, de laquelle on doit laisser un espace vide : cette forteresse, cette place est zônable.

Zôné, e, part. pas. et adj. ; qui a une zône, un pourtour, un espace vide : ce fort est zôné : cette forteresse, cette place est bien zônée.

Zônement, s. m. ; action de zôner ; état zôné : le zônement d'une place, d'un fort, d'une forteresse.

Zôner, v. act. ; donner, marquer, déterminer une zône, un pourtour, un espace vide : zôner un fort, une forteresse, une place.

Zoologier, v. n. ; faire de la zoologie, l'étudier : vous zoologiez.

Zoologiquement, adv. ; d'une manière zoologique ; par, avec la science zoologique.

Zoologisme, s. m. ; système zoologique, de zoologie.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google